Diocèse de Quimper & Léon

Document numérisé en 2015

120415

64e Année N° 304 Novembre 1973

# LE SENTIER

## BULLELIN DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

Directeur responsable :
M. le Chanoine PRIGENT, Directeur diocésain de l'Enseignement.

Administration et rédaction :
**Direction diocésaine de l'Enseignement Catholique, 2, rue César-Franck, Quimper.**
Téléphone : 95-16-06 C.C.P. Rennes **528-80**

Prix de l'abonnement annuel : **10 F.** — Tirage : 1.200 ex.

**SOMMAIRE :**

— Ecole Catholique et éducation de la Foi
— Renouvellement du Comité diocésain
— Direction diocésaine de l'Enseignement Catholique
— Une soirée-débat sur les « 10 % »
— Centre de Kerivoal : Activités du trimestre
— Catéchèse
— Formation des surveillants
— Service de Psychologie
— Carte nouvelle des circonscriptions
— Inscription aux épreuves écrites du Certificat d'Aptitude Pédagogique
— Préparation à l'écrit du C.A.P.
— Circulaire n° 73-392 du 2 octobre 1973
— Renseignements administratifs
— Traitements et salaires
— Caisses de retraite
— Tableau des charges
— Assurances
— Divers
— Registres à tenir

BIBLIOTHEQUE QUIMPER DIOCESAINE

# ÉCOLE CATHOLIQUE ET ÉDUCATION DE LA FOI

## Compte-rendu de la Réunion du Comité Diocésain du Dimanche 30 septembre 1973

Outre les membres du Comité Diocésain, deux Vicaires Généraux archidiacres et six « catéchètes » de Brest, Morlaix, Quimper et Quimperlé participaient aux travaux.

I — **Un CONSTAT** portant sur des mentalités, des faits, des expériences.

Une question est posée : l'**Education de la Foi est-elle possible dans le milieu scolaire ?**

On peut en douter car il est devenu banal de dire, voire de constater :

que **l'école** est un milieu artificiel, un agrégat temporaire d'élèves inintéressés par ce que fait une école dont la finalité étriquée se limite à la préparation des examens sans lien avec ce qui se vit et sans ouverture sur ce que sera demain ; le poids du nombre et les contraintes des horaires et programmes étouffent la liberté, l'initiative et la vie elle-même ; trente élèves d'une même classe, même s'ils sont à peu près du même niveau scolaire sont très différents quant à leur niveau de foi.

que les **élèves,** du fait qu'ils subissent l'école, ne peuvent trouver en elle le milieu propice à l'éducation de leur foi : c'est là où ils se sentent vivre vraiment, là où sont leurs centres d'intérêt, qu'il faut faire cette éducation, c'est-à-dire hors du contexte scolaire ; il n'est d'ailleurs que de constater leur manque général d'appétit pour les choses de la foi, de la religion, pour comprendre que ce n'est pas par un « enseignement » à 'école qu'ils se mettront en route...

que les **parents,** quand ils ne sont pas indifférents — et il y en a beaucoup !... — sont inquiets, désorientés, parfois amères ou agressifs : « où va-t-on ? L'école catholique ne sait plus éduquer nos jeunes, on n'y enseigne plus ce que nous avons appris, elle abandonne ce qui faisait sa différence d'avec l'école publique... »

que les **enseignants,** dont un certain nombre n'a aucun souci d'éducation de la foi, se cantonnent trop exclusivement dans leur spécialité professionnelle où déjà ils ont de la peine à se retrouver « à la page » : « nous ne sommes pas préparés à faire l'éducation de la Foi ; c'est trop difficile d'être sur la longueur d'onde des jeunes aujourd'hui ; que pouvons-nous dire et faire, alors que nous-mêmes nous nous retrouvons difficilement face aux évolutions, aux mentalités, aux contestations dans l'Eglise elle-même ; quand nous essayons quelque chose, les élèves nous déçoivent, les parents nous critiquent... »

Heureusement ce bilan n'est que partiel car il y a une autre réalité qui, elle aussi, apparaît dans le constat :

**l'école** est en fait pour un grand nombre d'élèves une chance — la seule pour certains — de contact avec des éducateurs, de découverte du sens des réalités et de leur propre vie, d'unification de leur personne dans le fatras de connaissances, d'informations, d'idées, de sollicitations contadictoires.

L'école déjà — c'est l'expérience qui le prouve — réalise son ouverture sur la vie, pratique une pédagogie de l'éveil, de la créativité, de la recherche personnelle et en groupe, de la relation, de la solidarité.



Dans le domaine de la foi, il serait malhonnête de parler de démission générale des parents, des éducateurs scolaires et des élèves eux-mêmes. On cite quantité de réalisations ; elles ont leurs limites mais elles existent : telles ces équipes de jeunes et d'adultes (laïcs et non laïcs, professeurs et parents) à rencontres régulières pour la réflexion, l'échange, la recherche, la prière, la célébration... et cela dans le cadre même de l'école soit pour des heures hebdomadaires soit pour une demi-journée ou une soirée mensuelle.

Des centaines d'enseignants suivent chaque année des actions programmées de formation personnelle et de pédagogie catéchétique.

Des **parents,** souvent en foyer, s'associent régulièrement aux activités de catéchèse. Des élèves plus âgés participent, un peu partout, à la formation des plus jeunes et, pour se faire, se retrouvent pour approfondir eux-mêmes leur foi.

2 — **Des CONVICTIONS,** qui se dégagent de ce que l'on vit :

L'école ne peut prétendre s'arroger la formation des jeunes et pas davantage l'éducation de leur foi, mais elle y **contribue** pour sa part.

L'éducation de la foi est **l'affaire de tous** dans l'Eglise et ne peut être réservée à quelques spécialistes ; elle est donc aussi l'affaire de l'école catholique et de ceux qui la font, mais l'école doit veiller à insérer son action propre dans l'effort d'ensemble de la pastorale ; elle ne peut faire œuvre utile que si elle est ouverte sur — et en lien avec — les autres milieux où peut se faire l'éducation des jeunes.

Le **caractère propre** de l'école catholique ? « C'est un lieu où l'on vit de Jésus-Christ », et comme cette formulation sera toujours contredite par les faits, disons que « c'est un lieu où l'on essaie de vivre de Jésus-Christ » collectivement, communautairement et pas seulement par le témoignage tacite, implicite, de chacun ou de quelques-uns.

Dans le domaine plus particulier de la **catéchèse :** on ne peut catéchiser seul mais en groupe, en Eglise.

La pédagogie catéchétique semble bien devoir comporter trois démarches :
— prendre conscience (faire prendre conscience) de ce que l'on vit,
— lui donner son sens par la Parole de Dieu,
— célébrer ensemble ce que l'on vit.

On signale à ce sujet trois niveaux de difficultés qu'il faut dépasser :
— la réflexion humaine sur la vie n'aboutit pas toujours à la proposition de la foi,
— l'absence d'un « programme » suffisamment réfléchi peut nuire à la continuité de la formation du jeune et à sa progression dans la foi,
— les adultes sont souvent dans l'insécurité — d'où risque d'échec — face aux jeunes : il faudrait substituer une équipe à une personne seule dans le travail de groupe auprès des jeunes.

3 — **Quelques SOUHAITS et des PROPOSITIONS**

On voudrait que soit définie une **pastorale des jeunes,** et des jeunes scolaires, au moins dans ses grandes lignes. On en voit déjà une amorce dans la lettre de Monseigneur l'Evêque (14 septembre 1973) : « Préparer l'avenir de notre Eglise diocésaine » P. 11 (Voir Semaine Religieuse du 20 septembre). Il serait alors plus facile de situer l'action spécifique de l'école catholique dans la pastorale diocésaine.

De même on souhaiterait que les services diocésains — Direction de l'Enseignement Religieux, Direction Diocésaine de l'Enseignement — précisent **les lignes fondamentales d'une éducation de la Foi** aujourd'hui : chaque école, compte tenu de son propre contexte, aurait à bâtir son projet pédagogique dans ce cadre ; on espère qu'ainsi la diversité — nécessaire — n'entraînerait pas de divergences dans les manières de penser et de faire.

Il faut donner consistance à **une commission diocésaine de pastorale et de catéchèse** (les deux sont sans doute à fusionner en une seule) : elle aurait surtout à rassembler les expériences, les faire connaître, susciter si possible partout l'initiative et la volonté d'entreprendre.

On approuve unanimement le travail de KERIVOAL et on désire qu'il soit intensifié, démultiplié, notamment par des rencontres entre parents, enseignants et jeunes.

**« L'aumônerie »** d'un établissement ou d'un groupe d'établissements, n'est pas constituée par une personne (quand elle existe), mais par une **équipe.** Il faut dégager des **animateurs** et investir pour cela ; leur donner un statut : aux animateurs diocésains et aux animateurs en école. Dans la communauté scolaire, il faut travailler les mentalités pour susciter des volontaires qui s'associeront à l'effort d'animation chrétienne et de catéchèse proprement dite.

C'est de ces équipes « d'aumônerie » que doivent venir les initiatives et qu'émergeront normalement les animateurs dont on a besoin. Nous pensons qu'il faut soutenir ces équipes et prévoir, pour leurs responsables, des actions de formation : soirées, week-end, journées... Pour cela, utilisons les compétences que nous avons sur place pour la théologie et la pédagogie.

Pour la recherche et la formation pédagogique du corps enseignant nous avons déjà un grand nombre de **conseillers pédagogiques** — à plein temps ou à temps partiel. **Le même effort doit être fait dans le domaine de l'éducation de la Foi,** c'est un investissement que l'on juge prioritaire aujourd'hui.

Nous sommes convaincus que c'est sur le personnel même de l'école et les parents que nous pourrons seulement compter, à brève échéance, pour assurer la vitalité chrétienne de l'école. Les appuis que l'on cherche encore, auprès du clergé notamment, nous feront vite défaut : il nous faut faire la transition sans délai.

J. PRIGENT.

———— ♦ ————

## RENOUVELLEMENT DU COMITÉ DIOCÉSAIN

Les membres de l'actuel Comité Diocésain ont été élus pour 3 ans en février 1971.

En sa réunion du 30 septembre 1973, le Comité a décidé que les nouvelles élections, nécessaires au cours de cette année scolaire, se feraient au cours de ce premier trimestre afin de permettre au nouveau Comité de se réunir soit en fin décembre, soit en janvier.

Les écoles recevront sous peu toutes les instructions utiles par circulaire.

Dès maintenant les candidats, par collèges électoraux, peuvent se concerter pour constituer les listes qui seront présentées aux suffrages.

———— ♦ ————



## DIRECTION DIOCÉSAINE DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

2, rue César-Franck — B. P. 38 — 29102 QUIMPER — Tél. 95-16-06

Bureaux ouverts tous les jours ouvrables,
sauf le samedi, de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h.

**I — Services de DIRECTION.**

— Chanoine **Joseph PRIGENT,** Directeur Diocésain : Coordination des services. Problèmes généraux de l'Enseignement Catholique : pastorale, prospective et carte scolaire, directions des écoles, corps enseignant, contrats des écoles. Relations avec le Secrétariat Général, Organismes nationaux, régionaux et diocésains de l'Enseignement Catholique. Relations avec l'Evêché et la Congrégation, les pouvoirs publics, Préfecture, Académie.

— Abbé **Albert LE FLOC'H** et Monsieur **Grégoire GUÉVEL,** Inspecteurs Diocésains, adjoints au Directeur Diocésain, spécialement pour le service de l'Enseignement du premier degré et des premiers cycles.

— Monsieur **Claude UGUEN,** Secrétaire Général des Unions Départementales des APEL et des Organismes de gestion et Monsieur **Marc DORVAL,** Secrétaire : questions relatives aux activités des APEL et à la gestion des écoles, statut des personnels et retraites complémentaires, bourses et transports scolaires, comptabilité de la caisse diocésaine.

— Madame **Paulette AUTRET** et Mlle **Renée LANCIEN,** Secrétaires.

— Frère **Louis STÉPHAN** (Ty-Carré, Châteaulin) : questions relatives à l'Enseignement Agricole.

**II — Services de PÉDAGOGIE.**

1 — **Centre de Formation Pédagogique** (CFP de Quimper)
Sœur **Thérèse BÉGOT.** La Retraite. Rue Verdelet, Quimper.

2 — **Conseillers pédagogiques du Premier degré**

Abbé **Guy FORTIN** — Coordinateur — 2, rue César-Franck — Quimper.
Sœur **Thérèse BÉGOT** — La Retraite. Rue Verdelet — Quimper.
Sœur **Anne COTONÉA** — 39, rue A. Briand — Quimper .
Frère **Dominique INIZAN** — Kerivoal — Quimper.
Sœur **Monique LE GALL** — Kerustum — Quimper.
Sœur **Françoise QUÉRÉ** — 14, place des F.T.P.F. — Brest.
Madame **Annick LE BRUN** — (Secteurs de Morlaix - St-Pol-de-Léon) Ecole « La Charité » — Saint-Pol.
Sœur **Anna ARZUR** — (Formation permanente mathématique) — Inst N.-D. de Lourdes — Lesneven.
Abbé **Lucien LE BRETON** — (Préparation au C.A.P.) — Kérampir — Bohars.

3 — **Conseillers pédagogiques du second degré.**

Frère **François KERDONCUF** — Coordinateur — 6, rue A. Rimbaud — Quimper.
Abbé **René GAUTHIER** — Lettres — Inst. N.-D. du Kreisker — Saint-Pol-de-Léon.

Monsieur **Jean BERLIVET** — Lettres — Ecole St-Louis — Châteaulin.
Monsieur **Guillaume LE FLOC'H** — Anglais — 6, rue des Boucheries — Pont-Croix.
Mademoiselle **Yvette SIMON** — Anglais — Le Likès — Quimper.
Monsieur **Jean-Claude QUINQUIS** — Espagnol — La Croix-Rouge — Brest.
Frère **Guy LECLERC** — Hist.-Géo — Ecole St-Louis — Châteaulin.
Frère **Jacques COAT** — Math - 1er cycle — Le Likès — Quimper.
Frère **Jean-Louis KEROUANTON** — Math - 2d cycle — La Croix-Rouge — Brest.
Mademoiselle **Yvette SCOUARNEC** — Technique - CET — Le Paraclet — Quimper.
Frère **Marcel CORNEC** — Technique-Industriel — Saint-Joseph — Landerneau.
Frère **Jean PUNGIER** — Education de la Foi, Catéchèse — Kérivoal — Quimper.

III — **Service de PSYCHOLOGIE et d'Orientation** (2, rue César-Franck, Quimper)

Mademoiselle **Annie LE DUC** — à Quimper.
Monsieur **Louis DUIGOU** — à Quimper.
**Madame Louis DUIGOU** — à Quimper.
Mademoiselle **Christiane PAUGAM** — à Quimper.
Madame **Mie-Thérèse OLLIVIER** — au Foyer St-Paul — Kéraudren — Brest — Tél. : 44.51.37
Mademoiselle **Maryvonne KERRIEN** — au Foyer St-Paul — Keraudren — Brest — Tél. : 44.51.37

———— ♦ ————

## UNE SOIRÉE-DÉBAT SUR LES « 10 % »

Le 7 septembre à l'auditorium de la Croix-Rouge, un grand nombre de directeurs, directrices et enseignants assistaient à une présentation et à un débat sur une expérience, présentée par des enseignants et des élèves qui l'avaient vécue ensemble.

Il nous apparaît intéressant de publier ce qu'en a écrit le Frère Michel SAUVETRE, qui animait cet échange.

Le 27 mars 1973, le Ministre de l'Education Nationale décidait de mettre « 10 % » de l'horaire annuel, à la disposition des établissements d'enseignement secondaire. Depuis lors, cette mesure apparemment bénigne a provoqué de multiples réflexions, les unes d'approbation, les autres de prudente expectative, voire de franche opposition. Certains établissements ont aussi, sans attendre la rentrée de 73 tenté des galops d'essais avec plus ou moins de bonheur. Leur mérite est au moins d'avoir essayé et d'accepter aussi de se livrer ainsi aux remarques et critiques de ceux qui n'ont jusqu'ici composé que des projets... Les remarques qui suivent visent une expérience de « déscolarisation partielle », dans une école technique de Quimper. On trouvera dans le N° 45 de « Correspondance — Echanges pédagogiques » (Ligel 77, rue de Vaugirard 75006 Paris. Le N° 4,50 F) une présentation précise de cette réalisation, avec la publication, dans leur teneur originale, des documents-supports de cette opération. On s'y reportera donc pour une information plus complète. On se contente ici d'un rappel sommaire des circonstances pour insister sur les points qui donnent à réfléchir pour la mise en œuvre des 10 % dans les mois qui viennent.



### UNE SEMAINE SANS ÉCOLE DANS UNE ÉCOLE

**Caractéristiques :**

Classes concernées : 2 classes de seconde (Filles). Organisation confiée entièrement aux élèves, les professeurs ne sont que conseillers et n'interviennent que sur demande explicite des élèves. La durée de la « déscolarisation » est de 5 jours pleins : 3 pour les explorations, et 2 pour les exploitations. Transport, hébergement, financement, « programme », règlement, etc... sont donc entièrement entre les mains des élèves. Le travail ainsi préparé porte sur des régions proches de l'établissement. Mais les deux classes ont organisé cette visite-exploration selon deux perspectives très différentes. L'une a en fait restructuré de façon « scolaire » cette période extra-scolaire en regroupant les travaux des groupes autour de titres comme : « Etude géographique — Etude Historique — Etude géologique — Mathématiques — Economie et entreprise ». On reconnaît là les chapitres traditionnels des programmes des classes de seconde technique de la série concernée. L'autre, par contre, a organisé son approche selon une perspective plus globale : « Visites et étude des sites ». Dans cette seconde perspective, le « scolaire » a manifestement régressé par rapport à la première.

Les trois jours se sont donc déroulés sans incidents majeurs, et les deux jours d'exploitation se sont révélés notablement insuffisants. La semaine qui a suivi cette « déscolarisation » a été vécue selon la forme « scolaire » traditionnelle, mettant mal à l'aise professeurs et élèves.

### RÉFLEXIONS SUR CE TYPE D'OPÉRATION

A — **Des risques évidents.**

On voit bien à travers l'expérience sommairement rappelée ici les risques inhérents à ce type d'opération. Mais leur évidence n'est pas en elle-même suffisante pour les faire éviter !

— Un nouveau cloisonnement, celui des « 10 % » !

On peut en effet fort bien concevoir un établissement qui débloquerait son contingent annuel de 10 % sans que soient atteints le moins du monde les modes habituels d'enseigner. Il y aurait progrès certes dans cette liberté employée, mais elle ferait apparaître à l'évidence les carences (mais aussi les sécurités) de la période de non-liberté. Le problème a fort bien été perçu dans l'établissement concerné, et la question qui se pose cette année pour lui est d'une part comment reconduire ce genre d'expérience, mais surtout, d'autre part, comment en faire un élément de contagion pour les 90 % restants ? La logique en effet voudrait qu'on s'oriente progressivement vers l'autogestion de l'ensemble des contenus scolaires, vers la généralisation du travail indépendant, etc... Il ne faudrait pas que la liberté des 10 % serve en fait d'alibi au système contraignant imperturbablement continué.

— La récupération scolaire.

Une des classes lancée dans l'expérience a tenté, par facilité ou par « honnêteté » scolaire, une ré-intégration de l'exploration dans les catégories scolaires. Le résultat est que des enseignants se sont trouvés pour ainsi dire « frustrés », leur discipline se prêtant mal à ce genre d'activité. Ce fut le cas en particulier des disciplines scientifiques et des langues. Il y a ici encore un risque qui consisterait à faire de l'exploration de l'environnement une activité-prétexte qui n'aurait finalement sa justification ultime que dans sa conformité aux programmes ; nous serions alors en présence d'une technique frauduleuse de scolarité déguisée ! Il sera difficile d'éviter ce piège. Ce ne devrait pas être impossible si on se forge une idée précise de la signification qu'il convient de donner à ces 10 % de liberté surveillée.

B — **Que signifie cette autonomie partielle ?**

— Une nouvelle relation enseignant-enseigné ?... Il est évident que de telles opérations vont créer des relations tout autres que celles habituellement vécues dans le cadre scolaire. Cependant, il ne semble pas que le but des 10 % soit d'humaniser la relation enseignant-enseigné ! (qui accepterait de vivre 90 % du temps en relation inhumaine ? !)

— Une nouvelle manière de travailler ?... Certes, et ceux qui vont la tenter pour la première fois verront à quel point il peut être passionnant d'opérer une exploration systématique de l'environnement par des chemins autres que livresques. Mais il ne s'agit pas de méthodes actives à l'usage du secondaire !... Ce serait encore une tromperie de plus que de faire semblant de s'intéresser au non-scolaire pour mieux enseigner le scolaire ! Il s'agit certainement de tout autre chose.

— une nouvelle relation avec l'environnement ?...

En fait, les 10 % (mais quel caprice a fait choisir ce chiffre ? !...) n'ont de sens que si leur emploi détermine (ou au moins appelle) une nouvelle conception de la relation de l'établissement avec son environnement, et donc une nouvelle relation entre le savoir et la vie. Le sens le plus clair c'est que tout désormais ne se joue plus dans l'école et que l'enseignant n'est plus le leader omniprésent et omniscient qu'il avait tendance à être. La porte entr'ouverte par cette mesure (qui vaut bien d'autres, même si elle est trop timide et restreinte) devrait opérer un double décloisonnement : celui de l'école et de la société en les ouvrant l'une sur l'autre dans un regard critique réciproque ; et celui des disciplines en exigeant un temps d'interdisciplinarité que chacun réclamait depuis longtemps sans pouvoir l'opérer pour des raisons de réglementation administrative. Cette même réglementation rend désormais la chose possible.

Il reste à savoir ce que vont faire les enseignants et les élèves de cette ouverture timide. L'imagination est au pied du mur. Il doit être possible de construire.





## CENTRE DE KÉRIVOAL : ACTIVITÉS DU TRIMESTRE

**Mercredi 14 novembre :**

1) **Productions filmées :** Les éditions Chaix et de la Société des Films Gaumont invitent les enseignantes des maternelles, C.P., et C.E. à un échange sur quelques-unes de leurs récentes productions filmées. Cet échange se fera à KERIVCAL, le mercredi 14 novembre à 10 h. La réunion commencera par la projection d'un film parlant (super 8) puis de plusieurs séries de diapositives avec disques. La discussion sur ces documents audio-visuels destinés aux enfants des classes ci-dessus sera animée par les producteurs et aussi par Monsieur Bernard PLANQUE, Directeur du C.I.T.E. (Paris).

Prière instante d'arriver avant l'heure pour éviter de gêner les projections. Merci.

2) **Initiation à la flûte** La deuxième séance d'initiation à la flûte devant avoir lieu ce même jour à 15 heures pour trois des groupes, les enseignants qui le désirent pourront prendre leur repas de midi sur place (8,50 F) à condition d'avoir prévenu. Noter aussi la concordance de ces deux réunions avec la journée de préparation au C.A.P. (LIKÈS).

**Mercredi 21 novembre**

1) **à 14 h. 30 :**

Rencontre des enseignantes des grandes sections des classes maternelles (Sud-Finistère) avec les pychologues. Tenant compte des souhaits exprimés l'an dernier, une rencontre par trimestre est proposée sur les thèmes suivants :

**1er trimestre :** Travail à partir d'**observations d'enfants.**

**2e trimestre :** Le **langage et la parole.** Rencontre animée par un orthophoniste. Elle sera vraisemblablement ouverte aux enseignantes de moyenne et petite section.

**3e trimestre :** Le **dessin.**
(la méthode de travail a été précisée aux écoles. Bien vouloir s'y reporter).

2) **à 15 h. :**

Initiation à la flûte pour le groupe de Sœur Odette.

Lors de la réunion pédagogique animée par Madame PICARD, en mai dernier, de nombreuses questions avaient été posées à l'animatrice. Le temps étant limité, elle n'avait pu répondre qu'à une petite partie de ces demandes d'éclaircissement. La déception d'un certain nombre de participants à ce sujet ayant été signalée à Madame PICARD, elle demande à ceux qui sont ainsi restés sur leur faim de bien vouloir reformuler leurs questions au Frère Dominique INIZAN qui transmettra.

En ce qui concerne les réunions sur l'enseignement du français destinées aux enseignants des C.E. il est précisé que le partage en C.E.1 et C.E. 2, n'a été proposé que pour éviter de trop grands groupes. Les contenus étant à peu près les mêmes, les enseignants ayant les deux niveaux ne sont donc invités qu'à l'une des réunions.

La commande groupée d'instruments de musique à la Maison SCHOTT se fera le 30 octobre. La Maison WOLF de Quimper accordera 10 % de remise à ceux qui se réclameront de KERIVOAL. Noter aussi que M. GILLES de l'O.C.D.L. peut vous offrir à des prix intéressants des instruments valables : grelots, triangles, tambourins...

Ces instruments de l'O.C.D.L. pourront être pris directement au « magasin de KERIVOAL », sans commande préalable.

———— ♦ ————

## CATÉCHÈSE

Mademoiselle Françoise DESTANG, de la revue « Dans la Lumière » rencontrera les éducatrices de la Foi des tout-petits :

à BREST, le samedi 16 février,

à KERIVOAL, le dimanche 17 février.

**Thème : « Comment parler de Jésus Ressuscité aux tout-petits » ?**

(Il ne lui a pas été possible d'organiser une rencontre avant Noël : ce sera pour l'an prochain).

———— ♦ ————

## FORMATION DES SURVEILLANTS

Dans le cadre de la formation permanente, des sessions sont organisées pour les surveillants : quatre sessions de deux jours pour l'année scolaire 73-74. Elles se tiendront au centre de KERIVOAL, à QUIMPER pour les surveillants du Finistère, aux dates suivantes :

Mardi 27 et mercredi 28 novembre 1973,

Mardi 26 et mercredi 27 février 1974,

Mardi 23 et mercredi 24 avril 1974,

Mardi 11 et mercredi 12 juin 1974.

L'A.R.P.E.C. (Région Académique de Rennes) qui organise la formation, a fait parvenir aux directions d'écoles concernées les renseignements nécessaires. Sinon, les demander à : A.R.P.E.C. — 6, rue Martenot — 35000 RENNES.

———— ♦ ————



## SERVICE DE PSYCHOLOGIE

La Commission du Comité Diocésain chargée de la Psychologie et de l'Orientation s'est réunie avec les psychologues du service le 20 octobre.

Après avoir analysé le bilan des interventions des psychologues et des tâches réalisées, dont on trouve dans le tableau ci-dessous un résumé, la Commission a émis les propositions suivantes :

**Au niveau des interventions collectives**

- **Classes de 3e :**

seraient examinées en priorité les classes de type II des établissements n'ayant pas de second cycle, puis les classes de type II des établissements ayant un second cycle. Plus tard dans l'année, les classes de type I quelle que soit leur implantation.

- **Classes de C.M. 2 :**

la politique actuelle de l'orientation en fin de C.M. 2 est telle que des interventions systématiques n'apparaissent pas nécessaire au niveau de ces classes. Seraient examinés seulement les élèves pour lesquels se pose la question d'une orientation en cycle III.

- **Classes de cycle III, pratiques et préprofessionnelles :**

la demande sera totalement satisfaite à ce niveau, l'orientation y étant capitale.

Le Service de psychologie assurera par ailleurs les tâches habituelles : examens individuels d'enfants, dépistage pour les classes de perfectionnement (bien vouloir signaler les enfants susceptibles d'y entrer) ; participation à la formation des maîtres et des surveillants, dans le cadre de la formation initiale et permanente.

**N.B. :** On rappelle que deux des psychologues ont désormais leurs bureaux au Foyer Saint-Paul — Kéraudren (BREST). Tél. 144.51.37.

| Bilan des examens collectifs | | 71-72 | 72-73 |
|---|---|---|---|
| Classes examinées | | 126 classes | 140 classes |
| Nombre d'élèves | | 2 996 élèves | 3 296 élèves |
| Répartition aux différents niveaux | Troisième<br>cycle pratique<br>cycle III<br>C.M.2. | 54 %<br>10 %<br>12 %<br>24 % | 67 %<br>7 %<br>12 %<br>14 % |
| Répartition géographique | Quimper<br>Châteaulin<br>Brest<br>Morlaix | 42 classes<br>18 classes<br>50 classes<br>16 classes | 50 classes<br>17 classes<br>58 classes<br>15 classes |
| Répartition selon les établissements pour les classes de Troisième | Interventions dans établissements ayant un second cycle | 41 % | 56 % |
| | Interventions dans établissements n'ayant pas de second cycle | 59 % | 44 % |

**Examens individuels en 72-73 :** 408 (400 en 71-72)

Localisation par arrondissement :
Quimper : 159 ; Châteaulin : 29 — Brest : 145 ; Morlaix : 55
non classés : 20.

⁂

**TARIFS :**

**Examens collectifs :**

4e et 3e : 16 francs par élève,
7e, 6e, 5e : 12 francs.

**Examens individuels :**

Prix normal : 100 francs.
Possibilité de diminution de ce prix en cas d'examens courts, ou de ressources insuffisantes des familles. La gratuité totale d'un examen pourra être envisagée. Une raison financière ne doit pas faire obstacle à une demande d'examen jugé utile.

——— ♦ ———

## CARTE NOUVELLE DES CIRCONSCRIPTIONS

Entrée en vigueur le 13 Septembre 1973

I — **BREST I : M. LE ROUX**
- Brest — Sous-secteur de « Kérichen-Lesven »
- Brest — Sous-secteur de Lanrédec
- Brest — Sous-secteur de Pen-ar-Ch'leuz
- Secteur de Porspoder

II — **BREST II : M. DEGES**
- Brest — Sous-secteur « Amiral-Ronarch - 4 Moulins »
- Brest — Sous-secteur Saint-Pol Roux
- Secteur de Saint-Renan

III — **BREST IIIe : Mme LE ROUX**
- Brest — Sous-secteur de l'Harteloire
- Brest — Sous-secteur de Saint-Marc
- Secteur de Lannilis

IV — **BREST IVe : M. PAULE**
- Brest — Sous-secteur de Kérhallet
- Brest — Sous-secteur de Relecq-Kerhuon
- Secteurs de Daoulas, Landerneau, Sizun.

V — **BREST Ve : M. MORDELET**
- Brest — Sous-secteur de Kéranroux
- Secteur de Landivisiau
- Secteur de Lesneven



VI — **CHATEAULIN : M. MORISSET**
- Secteurs de Châteaulin, Crozon, Pleyben et Pont-de-Buis

Pédagogie et interventions diverses relatives au cycle III (transition, pratique, C.P.A., C.P.P.N.)

VII — **MORLAIX 1er : M. BELGACEM**
- Morlaix
- Secteurs de Carantec, Lanmeur, Saint-Pol-de-Léon

VIII — **MORLAIX IIe : M. X.....**
- Secteurs de Carhaix, Guerlesquin, Huelgoat et Plounéour-Ménez

IX — **QUIMPER 1er : M. BOUTHEMY**
- Quimper — Sous-secteur de la Tour d'Auvergne
- Secteurs d'Audierne et de Plozévet

X — **QUIMPER IIe : M. GUYOMARCH**
- Secteurs de Bannalec, Quimperlé, Rosporden et Scaër

XI — **QUIMPER IVe : M. MAUZE**
- Quimper — Sous-secteur de Brizeux
- Quimper — Sous-secteur de Kermoysan
- Secteur de Douarnenez

XII — **QUIMPER Ve : M. BARTHELEMY**
- Secteurs de Briec et de Châteauneuf-du-Faou

Inspection de l'Adaptation et de l'Education spécialisée

XIII — **QUIMPER VIe : M. DUSSAULT**
- Quimper — Sous-secteur de la Tourelle
- Secteurs de Fouesnant, Le Guilvinec, Pont-l'Abbé

XIV — **QUIMPER VIIe : M. DAIGNE**
- Secteurs de Concarneau, Moëlan, Pont-Aven

## INSPECTION des Professeurs d'Enseignement Général de collège et des maîtres de Cours Complémentaires privés (année scolaire 1973-1974)

### I — Section Lettres - Histoire - Géographie

| | | |
|---|---|---|
| M. LE ROUX - IDEN - Brest I | — | Brest I |
| Mme LE ROUX - IDEN - Brest III | — | Brest III |
| M. PAULE - IDEN - Brest IV | — | Brest IV |
| M. MORISSET - IDEN - Châteaulin | — | Châteaulin - Landivisiau - Lesneven - Saint-Pol-de-Léon |
| M. BOUTHEMY - IDEN - Quimper I | — | Quimper I et Carhaix - Morlaix |
| M. GUYOMARCH - IDEN - Quimper II | — | Quimper II |
| M. DUSSAULT - IDEN - Quimper VI | — | Quimper VI et Concarneau - Moëlan - Pont-Aven |
| M. AUMONT - Directeur ENG, Quimper | — | Briec - Châteauneuf - Douarnenez |

II — **Section Lettres - Langues**

Les I.D.E.N. inspectant les P.E.G.C. de section I inspecteront en Lettres les P.E.G.C. de section II.

**Anglais**

| | | |
|---|---|---|
| M. DAIGNE - IDEN - Quimper VII | — | Circonscription de Châteaulin - Quimper I, II, IV, V, VI, VII. |
| Mlle AMOURET - IDEN - Brest | — | Tous les secteurs de Brest et Lannilis - Saint-Renan |
| M. ORY, professeur ENG - Quimper | — | Le reste du département. |

**Espagnol**

| | | |
|---|---|---|
| Mme FERNANDEZ - Santos IPR en résidence à Paris | — | Totalité de l'Académie |

III — **Section Mathématiques, Sciences Physiques et Technologie**

| | | |
|---|---|---|
| M. DAGES - IDEN - Brest II | — | Brest et Audierne - Châteaulin - Crozon - Douarnenez - Landerneau - Landivisau - Lannilis - Lesneven - Plozévet |
| M. MORDELET - IDEN - Brest V | — | Brest V et Bannalec, Briec - Châteauneuf - Concarneau - Fouesnant - Guilvinec - Moëlan - Pleyben - Pont-Aven - Pont-l'Abbé - Quimper - Quimperlé - Rosporden - Scaër |
| M. BELGACEM - IDEN - Morlaix I | — | Morlaix I et II |

IV — **Section Sciences Naturelles, Sciences Physiques et Technologie**

| | | |
|---|---|---|
| M. MAUZE - IDEN - Quimper IV | — | Totalité du Département |

V — **Section Lettres - Latin**

| | | |
|---|---|---|
| M. MOULIS - IPR - en résidence à Rennes | — | Totalité du Département |

## INSCRIPTION AUX ÉPREUVES ÉCRITES DU CERTIFICAT D'APTITUDE PÉDAGOGIQUE

Session 1974

Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies sur papier format 21 × 29,5, et adressées pour le 1er décembre, à : Inspection Académique — DIV/IV — Section III — B.P. 510 — 29107 QUIMPER.



Modèle à reproduire pour la demande d'inscription :

**Session du C.A.P. : 1974**

NOM : ..... née ..... (nom de jeune fille)

Prénoms : ..... (souligner le prénom usuel)

Né (e) le ..... à .....

Diplôme .....

Date d'entrée en fonctions .....

Postes occupés .....

Poste actuel .....

Adresse personnelle .....

Centre d'examen choisi ..... (BREST - MORLAIX - QUIMPER)

A....., le .....

Signature :

**Conditions d'inscription**

1) **Age :** avoir **20 ans** au 31 décembre de l'année de l'examen.

2) **Titres de capacité :** posséder l'un des titres suivants : B.E., B.S., Baccalauréat.

3) **Stage :** justifier au 31 décembre de l'année de l'examen (donc au 31 décembre 1974) de deux années d'exercice au moins dans un établissement public d'enseignement ou dans une école privée. Le temps de service militaire ne compte pas dans le stage.

**Cas des suppléants :**

Tout maître qui, pratiquement a enseigné toute l'année 1973-1974 en assurant diverses suppléances, soit dans la même école, soit dans des écoles différentes, peut et donc doit se présenter au C.A.P. dès janvier 1974, s'il est devenu maître agréé, titulaire d'un poste.

Si le temps de suppléance ne couvre pas toute l'année scolaire, l'obligation n'existe pas de faire acte de candidature mais il est conseillé aux intéressés dont la situation ne paraît pas claire, de se mettre en relation avec les Services Académiques et de suivre les instructions qui leur seront données.

Les institutrices qui sont ou seront en congé de maternité doivent s'inscrire. Si leur congé n'est pas terminé le jour de l'examen, elles devront écrire à Monsieur l'Inspecteur d'Académie pour expliquer leur absence et fourniront à l'appui un certificat médical. Elles se présenteront à la session de remplacement au 3e trimestre.

Cette démarche est également à faire par tout maître qui se trouverait en congé de maladie le jour de l'examen.

**N.B. :** chaque candidat fera parvenir à la Direction Diocésaine une copie de sa demande d'inscription.

— Le jour de l'examen il est nécessaire de se munir d'une pièce d'identité comportant une photographie.

——— ♦ ———

## PRÉPARATION A L'ÉCRIT DU C.A.P.

Les journées de préparation à l'écrit du C.A.P. reprendront aux dates indiquées ci-dessous. Elles s'adressent à tous ceux qui se présenteront à l'examen en janvier 174.

La journée commencera à 10 heures.

Mercredi 14 novembre : Quimper — Ecole « Sainte-Marie » — Le Likès.

Mercredi 21 novembre : Morlaix — Ecole « Saint-Joseph » — Place Daumesnil.

Mercredi 28 novembre : Brest — Ecole « N.-D. de Bonne-Nouvelle ».

Mercredi 5 décembre : Lesneven — Ecole « La Retraite ».

Une session de trois jours se tiendra pendant les vacances de Noël, les 27-28 et 29 décembre à l'Ecole « Le Likès » QUIMPER (prière de s'inscrire en écrivant à la D.D.E.C. — B.P. 38 — 2, rue César Franck, 29102 QUIMPER, les repas et logement sont également à préciser).

Pour assurer leur préparation aux épreuves écrites du C.A.P. les candidats sont invités à s'inscrire à un Cours par correspondance.

Voici quelques adresses :

— Les Cours Legendre — 7, boulevard Morland, 75004 PARIS.

— Télé Enseignement — 60, boulevard du Lycée, 92 VANVES.

— L'Ecole et la Famille — Edition Robert — Préparation au C.A.P. — B.P. 20 — 69 LYON Croix Rousse.

— Librairie A. Colin — Cours de Préparation au C.A.P. — 103 bd Saint-Michel, 75005 PARIS (L'Ecole et la Vie).

— C.A.P. « l'Ecole » — 11, rue de Sèvres, 75278 PARIS Cédex 06.

——— ♦ ———

## CIRCULAIRE N° 73-392 DU 2 OCTOBRE 1973

**Objet :** Campagne nationale du timbre antituberculeux en 1973.

La prochaine campagne du timbre antituberculeux organisée par le Comité national de défense contre la tuberculose et les comités départementaux d'entraide et d'éducation sanitaire se déroulera du 15 novembre au 30 novembre prochain, sous le patronage de M. le Président de la République et de M. le Ministre de la Santé publique.



Elle bénéficie pendant cette période de l'exclusivité de l'appel à la générosité publique et la quête sur la voie publique, qui aura lieu le dimanche 25 novembre, est strictement limitée à cette journée.

La tuberculose demeure une maladie préoccupante aux conséquences toujours dramatiques. La lutte contre cette maladie doit donc être poursuivie et un effort d'information, de prévention, de dépistage et d'encadrement du traitement est indispensable.

Je vous prie donc de bien vouloir recommander aux membres du personnel de tous les établissements d'enseignement de prêter, cette année encore, leur concours à cette campagne, soit au sein des comités locaux s'ils y sont invités, soit dans l'exercice de leurs fonctions en organisant, dans le cadre des instructions du 4 février 1947, la participation de leurs élèves à la vente du timbre antituberculeux, du 15 novembre au 30 novembre, à l'intérieur des établissements ou dans leurs familles, ainsi qu'à la collecte sur la voie publique du 25 novembre...

**N.B.** — La retenue à la source, s'élevant à 10 % des sommes recueillies par les élèves de nos écoles, est affectée à une œuvre d'entraide dont l'action s'exerce en faveur des enseignants et des élèves de l'Enseignement Catholique. Le montant est à verser au terme de la campagne à la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique. C.C.P. 528-80 RENNES.

——— ♦ ———

## RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATFS

**FORMALITÉS A ACCOMPLIR EN CAS DE PERTE D'EMPLOI :**

a) S'inscrire, dans le mois suivant la perte d'emploi, à l'agence locale de l'emploi ou à la mairie de la commune. Ceci permet de :

— conserver les droits aux prestations sociales à la condition d'avoir tenu un emploi de salarié 200 heures au cours du trimestre civil ou au cours des trois mois précédant les soins, ou 120 heures au cours du mois précédant les soins.

— Obtenir les allocations d'aide publique à la condition d'avoir perdu involontairement l'emploi, d'avoir moins de 65 ans, d'être apte au travail, d'avoir travaillé au moins 150 jours au cours des 12 mois précédant l'inscription à l'agence locale de l'emploi.

— Obtenir les allocations d'assurance chômage aux mêmes conditions que précédemment, mais l'appartenance à une entreprise relevant du régime des ASSEDIC est ramené à 91 jours, au cours des 12 mois, ou à 520 heures de travail.

b) Se présenter à l'ASSEDIC locale pour remplir son dossier de demande d'allocation d'assurance-chômage.

**AU SUJET DE L'ASSEDIC :**

Les allocations versées par l'ASSEDIC sont indépendantes du fait que les cotisations ont été payées ou non. Si la personne sans emploi appartenait à une entreprise assujettie à l'ASSEDIC, elle percevra les indemnités auxquelles elle a droit et l'ASSEDIC se retournera contre l'employeur.

**Le personnel sous contrat simple** verse la part « employé » (elle lui est retenue à l'Inspection d'Académie). Pour la part « employeur » c'est l'Etat qui doit la verser. Ainsi en a décidé la Cour de Cassation, chambre sociale, en audience publique, le 28 juin 1973.

**Le personnel sous contrat d'association,** s'il était titulaire, doit bénéficier d'une allocation spéciale versée par le Rectorat. Le plus simple pour l'obtenir est de transmettre la demande d'attestation que l'ASSEDIC demande de remplir à l'Inspection d'Académie, qui fera alors parvenir les imprimés nécessaires. Il semble cependant que celui qui n'a qu'une délégation d'auxiliaire ne puisse avoir que les allocations de l'ASSEDIC.

**Le personnel hors contrat,** rémunéré par l'organisme de gestion, cotise normalement à l'ASSEDIC.

### AMÉNAGEMENT DU CONGÉ DE MATERNITÉ

« Enseignement Catholique Actualité » n° 4 du 15 février 1973 avait fait savoir que M. PONCELET avait déclaré lors d'un débat au Sénat que la dérogation prévue pour les enseignantes du public était étendue à celles du privé. Cependant, faute de directives, l'Inspection d'Académie de QUIMPER n'avait pas cru devoir accepter le report des semaines de congé prénatal en congé post natal. Interrogé, le Ministère a confirmé que les dispositions consenties dans la circulaire n° 72 265 du 3 juillet 1972 aux personnels féminins de l'enseignement public valaient également pour celles de l'Enseignement privé.

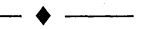

## TRAITEMENTS ET SALAIRES

### SALAIRE MINIMUM DE CROISSANCE

Le salaire minimum de croissance est porté à compter du 1er octobre 1973 à 5,32 F au lieu de 5,20.

Le taux des avantages en nature passe à la même date à 4,17 F pour un repas.

### VALEUR DU POINT ANNUEL A COMPTER DU 1er OCTOBRE 1973

La valeur du point passe de 74,21 F à 77,05 F.

En effet, en plus de l'augmentation prévue de 3 %, un point de l'indemnité de résidence passe dans le salaire brut... Cependant dans le cadre de la dernière zone de salaire (anciennement 9 % qui passe normalement à 8 %), on ajoute 1,25 en plus, ce qui fait que la dernière zone passe à 9,25 %. Certains enseignants, (BREST en particulier) vont voir, à partir du 1er octobre, le montant de l'indemnité de résidence diminuer par rapport au mois précédent.

### RELEVÉ DES BULLETINS DE SALAIRE

A la suite de nombreuses interventions, il a été constaté que des écoles ne relevaient pas soigneusement les bulletins de salaire avant de les remettre aux intéressés. Cette opération est indispensable pour pouvoir effectuer normalement les versements aux Caisses de Retraite d'une part et pour vérifier quand ils vous sont transmis, les bordereaux annuels URCREP. Faute d'imprimés spéciaux, il est possible d'effectuer ces relevés sur des feuilles doubles de papier quadrillé.

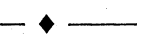



## CAISSES DE RETRAITE

### PERMANENCE DE L'ASSISTANTE SOCIALE DE LA C.R.I.

Mme PARIS, assistance sociale de la C.R.I., assurera une permanence à la D.D.E.C., 2, rue César Franck à QUIMPER, le mardi 13 novembre de 14 h. 30 à 17 h. Elle est à la disposition de tous pour les problèmes de retraite, mais également pour tous les problèmes sociaux des retraités.

### RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

A compter du 1er juillet 1973, l'affiliation de **tout le personnel** est obligatoire dès la naissance du contrat de travail, quelque soit l'horaire.

### SALAIRE DE RÉFÉRENCE CADRES POUR 1972

Le salaire de référence (c'est-à-dire le montant de la cotisation qui donne droit à un point de retraite) a été fixé à 3,88 pour 1972.

### VALEUR DU POINT DE RETRAITE CADRES

La valeur du point de retraite des cadres est portée à 0,60 F. à compter du 1er juillet 1973.

### CADRES ET NON CADRES

— Il n'existe pas de cadres dans le Primaire et les CC. (Il est utile de se rappeler que les Cours Complémentaires Privés sont considérés comme des établissements primaires).

— Dans le Secondaire, tous les enseignants sont cadres à la condition d'effectuer au moins un demi-horaire.

— Dans le Technique, seuls les M.A. I et M.A. II sont cadres. (Cf. circulaire de novembre 1971).

Le CADRE n'a été défini dans l'Enseignement Technique qu'en 1971. A partir de janvier 1972, seuls les personnels M.A. I et M.A. II, possédant les titres prévus ont pu bénéficier du classement CADRE. Mais le personnel qui ne possédait pas les titres requis a pu conserver le classement cadres à la condition de rester dans l'établissement où il avait obtenu son assimilation. Cette assimilation ne jouerait plus au cas où il changerait d'établissement.

## TABLEAU DES CHARGES

1) **Assurances sociales et allocations familiales**

| Cotisations | Cotisation employeur | | Cotisation des salariés | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | Salaire plafonné | Total du Salaire | Salaire plafonné | | Total du Salaire |
| Allocations Familiales | 10,50 % | — | — | — | — |
| Assurances Maladie | 10,45 % | 2 % | — de 65 ans 2,50 % | + de 65 ans 1,50 % | 1 % |
| Assurances Vieillesse | 5,75 % | — | 3,00 % | — | — |
| Allocation Logement | 0,10 % | — | — | — | — |
| TOTAL | 26,80 % | 2 % | 5,50 % | 1,50 % | 1 % |

Le salaire plafonné est actuellement égal à 2 040 F par mois et varie tous les ans.

2) **Accident de travail :**

Le taux de la cotisation Accident de travail varie selon l'activité et l'importance de l'entreprise. Il est fixé en début d'année par l'URSSAF (uniquement à la charge de l'employeur).

3) **Taxe sur les salaires** (Uniquement à la charge de l'employeur)

4,25 % sur la tranche du salaire ne dépassant pas 2.500 F.
8,50 % sur la tranche supplémentaire.
A noter que cette taxe n'est pas due pour les employés de cantine.

4) **ASSEDIC :**

Taux actuel : 0,70 % se répartissant : 0,56 % à la charge de l'employeur ; 0,14 % à la charge du salarié.

5) **Allocation Logement :**

Uniquement pour les établissements utilisant plus de 10 salariés à temps complet. 0,90 % à la charge de l'employeur.

6) **Taxe sur la formation :**

Uniquement à la charge de l'employeur, pour les établisements ayant plus de 10 salariés à temps complet. Taux 73 : 0,80 %.
Le Projet de Loi de Finances pour 1974 prévoit que le taux de 0,80 % serait porté à 1 % pour 1974.

7) **Caisse de retraite :**

Taux minimum en 1973 : 4,30 % se répartissant : employeur : 2,58 %, salarié : 1,72 %.

Un rapide calcul permet de voir que dans la situation la plus favorable pour l'employeur, les charges s'élèvent aux environs de 35 %.

## ASSURANCES

### CONTRAT MULTIRISQUES DE LA MUTUELLE SAINT-CHRISTOPHE

Les établissements intéressés peuvent s'adresser à M. METZGER, 19, Square Cdt l'HERMINIER - BREST (Tél. 80.39.07). Ce contrat est en fait un **contrat de groupe.** Il a été signé par la F.N.O.G.E.C. (contrat ouvert) mais chaque organisme de gestion reste libre d'y adhérer ou non.

L'avantage de ce contrat c'est qu'il couvre tous les risques qui peuvent se présenter. Aussi tous les établissements auraient-ils intérêt à étudier la documentation, ne serait-ce que pour voir s'ils sont bien assurés.

Le Directeur : Ch. J. PRIGENT C.P.P.P. 33-741.
Quimper — Imp. Cornouaillaise

64e Année N° 305 Décembre 1973

# LE SENTIER

BULLETIN DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

Directeur responsable :
M. le Chanoine PRIGENT, Directeur diocésain de l'Enseignement.

Administration et rédaction :
**Direction diocésaine de l'Enseignement Catholique, 2, rue César-Franck, Quimper.**
Téléphone : 95-16-06 C.C.P. Rennes **528-80**

Prix de l'abonnement annuel : **10 F.** — Tirage : 1.200 ex.

**SOMMAIRE :**

— Statistiques de l'Enseignement Catholique du diocèse de Quimper
— I.S.P.E.C.
— Formation permanente
— Stage d'expression corporelle
— Constitution d'un répertoire vocal commun aux établissements de l'enseignement élémentaire et aux écoles normales
— Certificat d'Etudes Primaires 1974
— Concours national de la Résistance et de la Déportation pour 1974
— Coupe DRAC d'éloquence et concours écrit 1974
— La Prévention routière
— Classes vertes et classes de mer
— Abrégé d'un compte rendu d'une expérience de classe de vendange en Loir-et-Cher
— Mise à la disposition des Etablissements d'Enseignement Secondaire d'un contingent horaire de 10 %
— Certificat d'Aptitude au Professorat d'enseignement général de Collège
— Fédération départementale des APEL et des AEP
— Assurances
— Transports scolaires
— Elections à la Commission consultative mixte départementale de l'Enseignement Privé
— Succès au C.A.P.
— Inscription au C.A.P.
— Registre à tenir

**Les membres de la Direction Diocésaine et des Services Diocésains de l'Enseignement Catholique, les Présidents du Comité Diocésain, de la Fédération et des Unions Départementales**

**présentent leurs meilleurs vœux de joyeux Noël et de bonne année 1974 à tous ceux qui œuvrent dans nos écoles et à leur service, aux parents et aux élèves**

**en les assurant de leur dévouement**

**et en souhaitant que le meilleur esprit de confiance mutuelle et de collaboration pour le mieux-être de tous se développe en chaque communauté scolaire.**

**Que la joie de Noël et la Paix du Christ soient au cœur de tous les hommes de bonne volonté.**

# STATISTIQUES DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE DU DIOCÈSE DE QUIMPER

Année 1973-1974

## I — NOMBRE D'ECOLES

| | |
|---|---|
| a) Ecoles maternelles | 16 |
| b) Ecoles primaires élémentaires (C.P. ou 11e au C.M.2) | 277 |
| c) Cours Complémentaires | 35 |
| d) Ecoles Secondaires | 35 |
| e) Ecoles Techniques | 18 |
| f) Enseignement Agricole | 11 |

## II — NOMBRE D'ELÈVES

| | |
|---|---|
| a) Classes Enfantines | 17 170 |
| b) Classes Primaires élémentaires (C.P. ou 11e à C.M.2) | 31 424 |
| c) Classes du 1er cycle (6e à 3e) | 25 466 |
| — en cours complémentaires : 7 488 | |
| — en premier cycle secondaire (C.E.S.) : 17 978 (y compris PPN et CPA du Tech.) | |
| d) Second Cycle Secondaire (2des à Terminales) | 5 674 |



| | |
|---|---|
| e) Enseignement Technique | 6 387 |
| 1) Technique long (Bacc.) : 2 066 | |
| 2) Préparation des B.E.P. : 2 584 | |
| 3) Préparation des C.A.P. : 1 737 | |
| 4) Classes Préprofessionnelles : 332 (comptabilisés dans le 1er cycle) | |
| f) Enseignement Agricole | 1 348 |
| 1) Enseignement long : F : 288 G : 242 = 530 | |
| 2) Enseignement court : F : 674 G : 144 = 818 | |
| **TOTAL GÉNÉRAL** | **87 469** |
| **(en 1972 : 86.368)** | |

## III — RÉSULTATS AUX EXAMENS

— Baccalauréat

| | Reçus | Candidats | % |
|---|---|---|---|
| A | 388 | 554 | 70,00 % |
| B | 272 | 408 | 66,66 % |
| C | 192 | 269 | 71,37 % |
| D | 349 | 571 | 61,10 % |
| E | 64 | 113 | 56,64 % |
| F | 106 | 153 | 69,28 % |
| G | 191 | 246 | 77,64 % |
| D' | 40 | 68 | 58,80 % |
| TOTAL : | 1 602 | 2 382 | 67.25 % |

— B.E.P.C. : 3 862 — 4 863 — 79,40 %

— C.A.P. Industriel (F) : 72 reçus sur 112
C.A.P. Industriel (G) : 271 reçus sur 358
C.A.P. Commerciaux : 361 reçus sur 520

**Total C.A.P. :** 704 sur 990 71,10 %

— B.E.P. Industriel (G) : 112 reçus sur 205
B.E.P. Agents-Administratifs : 110 reçus sur 188
B.E.P. Sténod-Corresp. : 209 reçus sur 291
B.E.P. Compt.-Mécan. : 129 reçus sur 214
B.E.P. Commerce : 19 reçus sur 39
B.E.P. Sanitaire : 18 reçus sur 27
B.E.P. Social : 8 reçus sur 12

**Total B.E.P. :** 605 sur 976 62,00 %

— Brevet de Techn. Agricole : 42 reçus sur 70
Brevet d'Etudes prof. Agri. : 53 reçus sur 70
Brevet d'Apprentiss. Agri. : 14 reçus sur 29

— C.E.P. : 589 reçus sur 814

## COMMENTAIRES

Nous donnerons plus tard une analyse plus détaillée de l'évolution des effectifs. Aujourd'hui nous apportons quelques éléments sommaires d'appréciation.

### 1°) PREMIER DEGRÉ

a) **classes maternelles et enfantines**

Ce secteur est pratiquement stable. Il semble en augmentation, de 1 072 élèves, par rapport à 1972, mais il faut noter que les écoles ont largement inscrit les élèves âgés de 2 ans au jour de la rentrée, qui fréquenteront l'école en cours d'année. On peut donc penser que le nombre actuel porté en compte dès septembre est celui que l'on avait l'an dernier à la rentrée de Pâques.

b) **Classes primaires**

Ce secteur diminue de 500 élèves — la baisse est régulière depuis 10 ans — il faut noter surtout la diminution dans les classes de cours préparatoire : 6 057 en 72, 5 925 en 73.

Au total nous avons une augmentation de postes dans le 1er degré, du fait de l'augmentation des classes enfantines, mais il faut s'attendre à une diminution à brève échéance : de 30 à 40 classes risquent d'être fermées l'an prochain, car plusieurs écoles sont à la limite pour conserver leur nombre actuel de postes.

### 2°) PREMIERS CYCLES (Secondaire et C.C.)

Une légère augmentation des effectifs : 288 élèves (25 178 en 72, 25 466 en 73), peut être due au fait que nous y comptabilisons 391 élèves des classes préprofessionnelles et de préparation à l'apprentissage, alors qu'un certain nombre d'élèves de ce niveau entraient précédemment en préparation de C.A.P.

Les entrées en 6e se maintiennent aux alentours des 7 000 : — 7 071 en 73, contre 6 985 en 72 — Les 7 071 élèves de 6e se répartissent : 6 323 en 6e I et II, 748 en 6e III (soit 10,5 % seulement en 6e III).

En 72-73, 6 897 élèves étaient en C.M. 2 dans nos écoles primaires ; 645 élèves redoublent cette année (9,6 %) et 15 ont pris une autre orientation. Il reste donc 6 237 élèves de nos C.M. 2 en 6e, dont quelques-uns sont entrés dans l'Enseignement Public. Or nous comptons 7 071 élèves dans nos 6e, soit 834 élèves de plus : on peut conclure que 900 élèves, environ, sont venus de l'Enseignement public.

### 3°) SECONDS CYCLES LONGS ET COURTS

**Second cycle secondaire :** sa progression se ralentit au bénéfice de l'enseignement Technique. Alors qu'il augmentait annuellement de 250 à 300 élèves dans les dernières années, il compte seulement 16 élèves de plus cette année (avec 32 élèves de moins en seconde).

**Second cycle technique long :** lui aussi semble devoir se stabiliser : 9 de plus qu'en 1972, et 27 élèves de moins en seconde technique.

**Second cycle technique court :**

— **préparation des B.E.P. :** c'est le secteur qui marque la plus forte progression : 2 302 élèves en 72, 2 584 élèves en 73 — soit + 12,25 % —, avec 156 élèves de plus en 1re année (+ 12 %).



— **préparation des C.A.P. :** secteur stable au total (28 élèves de plus). Il est probable qu'il va augmenter car les classes préprofessionnelles de niveau se développent dans le 1er cycle (391 élèves contre 158 en 72).

### 4°) ENSEIGNEMENT AGRICOLE :

La diminution constante des effectifs semble bien terminée.

Cette année, au total, ce secteur augmente de 23 unités :

le cycle court féminin compte 674 élèves contre 647 en 72
le cycle long féminin compte 288 élèves contre 329 en 72
le cycle court masculin compte 144 élèves contre 114 en 72
le cycle long masculin compte 242 élèves contre 235 en 72

### 5°) ORIENTATIONS APRÈS LA CLASSE DE TROISIÈME

Les élèves entrés en seconde d'Enseignement Long et en 1re année de B.E.P. sortent de Troisième I, de Troisième II et peut-être de quelques troisièmes aménagées.

Les troisièmes de 1972-73 comptaient :

2 476 élèves en 3e I
2 435 élèves en 3e II
140 élèves en 3e aménagée.

soit environ 5 000 élèves susceptibles d'entrer en seconde ou 1re Année de B.E.P.

L'estimation qui suit n'est pas rigoureuse ; il faudrait en effet tenir compte des redoublements, des départs vers l'enseignement public et — inversement — des arrivées de l'Enseignement public. Cependant elle nous donne une idée des courants actuels de l'orientation et nous permet d'établir des pourcentages qui doivent être assez proches de la réalité.

Ces 5 000 élèves de départ fournissent

2 135 en seconde « secondaire », soit 42,7 %
786 en seconde technique long, soit 15,7 %
101 en seconde agricole long (Le Nivot), soit 2,0 %
1 453 en 1re année de B.E.P., soit 29,0 %

Au total on retrouverait dans ces classes 4 475 élèves, soit environ 89 % des effectifs considérés, dont un tiers s'oriente vers les B.E.P. et deux tiers vers des études longues.


**I.S.P.E.C.**

(Institut Supérieur pour la Promotion des Responsables pédagogiques et administratifs de l'Enseignement Privé Catholique)

3, place André-Leroy
B.P. 858
49005 ANGERS Cedex

**CALENDRIER 1973-1974.**

« Sessions ouvertes » aux responsables en poste actuellement : chefs d'établissements, animateurs pédagogiques.

| | | |
|---|---|---|
| 17 au 22 décembre 1973 | — | L'enseignant peut-il évaluer objectivement le travail et les capacités de ses élèves ? Evaluation des méthodes pédagogiques. La pédagogie expérimentale. |
| 14 au 19 janvier 1974 | — | L'adolescent : étude psychologique et pédagogique. Education de l'adolescent. Education de la Foi et catéchèse. Education affective et sexuelle. Mixité. |
| 21 au 26 janvier 1974 | — | L'orientation : moyens à la disposition des directeurs, des professeurs, des parents, des élèves. |
| 4 au 9 février 1974 | — | Mon école est-elle catholique ?<br>Analyse du vécu d'une institution : les valeurs qu'elle promeut, les finalités qu'elle poursuit, les moyens qu'elle utilise. |

Les trois premiers jours de la semaine sont animés par des experts ou des personnalités apportant en un temps limité un maximum d'informations et provoquant à la réflexion.

Les deux derniers jours sont consacrés en général à un approfondissement réalisé par groupes diversifiés.

**S'adresser** au Directeur de l'I.S.P.E.C. — B.P. 858 — 49005 Angers Cedex.

——— ♦ ———

## FORMATION PERMANENTE

## (Enseignants du 1er degré et classes maternelles)

### RÉUNIONS POUR LES ENSEIGNANTS DE C.E.

Toutes les réunions de l'après-midi commenceront à 14 h. 15 (à 16 h. 30)

| | |
|---|---|
| **Quimper** | C.E. 1 et C.E. 2 Samedi 16 février à Kérivoal |
| **Quimperlé**<br>**Rosporden - Concarneau**<br>**Pleyben** | C.E. 1 et C.E. 2 Mercredi 20 février à Kérivoal |
| **Pont-l'Abbé**<br>**Douarnenez** | C.E. 1 et C.E. 2 Samedi 23 février à Kérivoal |



| | |
|---|---|
| **Brest I (Tout Brest ville)** | C.E. 1 et C.E. 2 Mercredi 13 février à Kéraudren |
| **Brest II (Brest Extérieur)** (Plougastel, Landerneau, Guipavas, Plabennec...) | C.E. 1 et C.E. 2 Mercredi 20 février à Kéraudren |
| **Saint-Renan** | C.E. 1 et C.E. 2 Samedi 23 février à Kéraudren |
| **Lesneven** | C.E. 1 et C.E. 2 Samedi 16 février à N.-D. de Lourdes, Lesneven |
| **Morlaix** | C.E. 1 (14 h) Mercredi 9 janvier à N.-D. du Mur<br>C.E. 2 (14 h.) Mercredi 6 mars à N.-D. du Mur |
| **Saint-Pol-de-Léon** | C.E. 1 (17 h 15) Mardi 15 janvier à La Charité<br>C.E. 2 (17 h 15) Mardi 12 mars à La Charité |

### PROGRAMME

**1re séance :** lecture
- — Instructions officielles
- — apprentissages
- — expressive

**2e séance :** grammaire
- — Instructions officielles
- — programmation
- — grammaire — l'expression

**3e séance : Activités** d'éveil
- — nature
- — maquettes
- — classe - promenade.

### FORMATION MATHÉMATIQUE (petits secteurs)

**17 h. 30 - 19 h.**

| | |
|---|---|
| **Quimperlé** | Mardi 29 janvier à la Retraite |
| **Rosporden - Concarneau** | Mardi 15 janvier à Ste-Thérèse |
| **Quimper I** (Saint-Mathieu) | Vendredi 1er mars à Kérivoal |
| **Quimper II** | Mardi 19 mars à Kérivoal |
| **Pont-l'Abbé** | Vendredi 22 février aux Carmes |
| **Douarnenez** | Vendredi 8 mars aux Saints-Anges |
| **Pleyben** | Mardi 5 mars à Saint-Joseph |
| **Crozon** | Vendredi 15 mars |
| **Brest I** (rive droite et secteur N.O. de la ville) | Vendredi 11 janvier à Kéraudren |
| **Brest II** (secteur Ch. de Foucauld) | Vendredi 1er février à Kéraudren |
| **Brest III** (centre ville) | Mardi 19 février à Kéraudren |
| **Landerneau** | Vendredi 15 février à Saint-Sébastien |
| **Plabennec - Lannilis** | Vendredi 8 janvier à Sainte-Anne |
| **Saint-Renan** | Mardi 12 février à N.-D. de Liesse |
| **Lesneven** | Mardi 26 février à N.-D. de Lourdes |
| **Landivisiau** | Vendredi 25 janvier à N.-D. du Mur |
| **Saint-Pol** | Vendredi 18 janvier au Kreisker |
| **Morlaix** | Mardi 22 janvier à N.-D. du Mur |

## APPLICATION PÉDAGOGIQUE MATH (grands secteurs)

Toutes les réunions de l'après-midi commenceront à 14 h. 15 (à 16 h. 30)

| | | |
|---|---|---|
| Classes expérimentales | C.P. | Mercredi 9 janvier à N.-D. de Lourdes, Lesneven |
| Classes expérimentales | C.E. | Samedi 12 janvier à N.-D. de Lourdes, Lesneven |
| **Quimper** | Cl. Matern. | Samedi 2 mars à Kérivoal |
| | C.P. | Samedi 9 mars à Kérivoal |
| | C.E . | Samedi 5 janvier à Kérivoal |
| | C.M. | Mercredi 30 janvier à Kérivoal |
| **Brest** | Cl. Matern. | Mercredi 27 février à Kéraudren |
| | C.P. | Mercredi 13 mars à Kéraudren |
| | C.E. | Samedi 19 janvier à Kéraudren |
| | C.M. | Mercredi 13 février à Kéraudren |
| **Lesneven** | Cl. Matern. | Samedi 23 février à N.-D. de Lourdes, Lesneven |
| | C.P. | Samedi 16 mars à N.-D. de Lourdes, Lesneven |
| | C.E. | Mercredi 23 janvier à N.D. de Lourdes, Lesneven. |
| | C.M. | Samedi 16 février à N.-D. de Lourdes, Lesneven |
| **Morlaix** | Cl. Matern. | Mercredi 6 mars à N.-D. du Mur |
| | C.P. | Mercredi 20 mars à N.-D. du Mur |
| | C.E. | Samedi 26 janvier à N.-D. du Mur |
| | C.M. | Mercredi 20 février à N.-D. du Mur |

———— ♦ ————

## STAGE D'EXPRESSION CORPORELLE

Un stage d'expression corporelle 1er degré sera organisé à Rennes du 26 au 31 décembre 1973 par la fédération inter-régionale A.D.E.C. (Art Dramatique, Expression, Culture).

Ce stage — ouvert à toutes personnes de plus de 18 ans et dans la limite du nombre de places disponibles — sera animé par Jocelyne MAREUIL, institutrice à l'A.D.E.C.

Au programme (les grandes lignes) outre l'étude du corps, les stagiaires pourront aborder les familles des mouvements, l'étude des mouvements et des déplacements, l'improvisation gestuelle, l'utilisation de l'espace...

Pour toutes demandes de renseignements, **Ecrire**

Soit à l'A.D.E.C., 93, avenue de Rochester, Rennes — Tél. 36.37.03,
Soit à Christian Betermin, 13, cité de Kerguélen, 29000 Quimper — Tél. 95.58.78.
Joindre timbre pour envoi dossier.

———— ♦ ————



## CONSTITUTION D'UN RÉPERTOIRE VOCAL COMMUN AUX ÉTABLISSEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE ET AUX ÉCOLES NORMALES

Les chants qu'il convient de faire étudier dans les écoles primaires et dans les écoles normales, pendant l'année scolaire 1973-1974 sont les suivants :

1° **Beau mois de mai.** Chant populaire de Vivarais.
2° **Le roulier de Nantes.** Chant populaire des Cévennes.
3° **Nous voici à Pâques.** Chant populaire d'Aunis.
4° **La Danaé.** Chant populaire de Gascogne (3 couplets).

Ces quatre chants populaires se trouvent dans les **Eléments de la Langue musicale** (Editions Durand, 4, place de la Madeleine, Paris 8e).

Par ailleurs, il est rappelé que les candidats au C.E.P.E. devront être en mesure de chanter :

— **La Marseillaise,** premier couplet (version officielle) ;
— **Chant du Départ,** de Méhul, premier couplet (version officielle) ;
— **Chant de la Libération** (chant des Partisans), édition Breton.

**Nota-Bene :**

Les candidats au C.E.P. seront interrogés éventuellement en chant sur l'un des morceaux qui figurent au répertoire.

———— ♦ ————

## CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES 1974

L'nspection Académique, par une note en date du 23 novembre 1973 a fait connaître que les épreuves du Certificat d'Etudes Primaires auront lieu le **13 mai 1974.**

Contrairement aux années précédentes, le C.E.P. se déroulera sous la forme traditionnelle. Le détail des épreuves conformément aux instructions de l'arrêté du 28-10-1947, reprises par l'Arrêté du 8-8-1953, ainsi que le programme limitatif, sont donnés comme suit :

Pour les candidats des classes de transition, des C.E.G. et C.E.S., des dispositions spéciales seront prises en ce qui concerne les épreuves de géographie, histoire et sciences. Elles seront communiquées aux établissements début janvier.

(33 écoles ont présenté des élèves à cet examen en 1973. Sur 814 candidats et candidates, 589 ont été reçus.

### Arrêté du 8-8-1953

1°) Dictée d'une dizaine de lignes (note sur 10) suivie de trois questions dont deux relatives à l'intelligence du texte et une à la grammaire (note sur 10). La ponctuation sera dictée. 25 minutes sont accordées pour relire la dictée et répondre aux questions.

2°) Composition de calcul : deux problèmes de la vie pratique, l'un court noté sur 8, l'autre plus long noté sur 12 — 50 minutes.

3°) Rédaction (note sur 10) servant d'épreuve d'écriture (note sur 5). 50 minutes. Deux sujets sont proposés aux candidats.

4°) Interrogation écrite comportant deux questions de sciences (note sur 10). 20 minutes.

5°) Interrogation écrite comportant une question d'histoire (note sur 5) et une de géographie (note sur 5). 20 minutes. Ces questions portent sur un programme limitatif précisé par circulaire du 27 août 1957.

6°) Dessin ou travail manuel pour les garçons ; dessin ou couture pour les filles (note sur 10). 40 minutes.

7°) Lecture expressive d'une dizaine de lignes (note sur 5).

8°) Epreuve de calcul mental : cinq questions empruntées à la vie pratique. Note sur 5.

9°) Epreuve de chant ou de récitation, ou exécution instrumentale d'un morceau simple, sur une liste de six chants, récitations ou partitions, présentée par le candidat. Note sur 5.

La note zéro pour le calcul et l'orthographe est éliminatoire après délibération du jury. Les points au-dessus de la moyenne obtenus au brevet sportif confèrent une majoration de deux points au maximum, à inclure dans le total d'ensemble. (A 4 février 1954).

Sont admis les candidats ayant obtenu la moyenne de 30 points pour les quatre premières épreuves et de 50 points pour l'ensemble (A 8 août 1953).

## ANNÉE 1974
## Programme D'HISTOIRE — GÉOGRAPHIE et SCIENCES

### HISTOIRE

La vie économique et sociale au XVIII[e] siècle.
Les idées directrices de la Révolution.
L'œuvre de la Révolution française de 1789.
Le progrès des sciences depuis la seconde moitié du XVIII[e] siècle jusqu'à nos jours.
Le progrès des techniques depuis la seconde moitié du XVIII[e] siècle jusqu'à nos jours.
Naissance et développement de la grande industrie. La concentration industrielle.
La conquête de l'espace, sur terre, sur mer, dans les airs.
Le progrès agricole en France et l'évolution de la condition paysanne.
Les transformations de la législation sociale et de la condition des travailleurs.
La dernière guerre mondiale et la libération de la France (1939-1945).

### GÉOGRAPHIE

Le relief de la France.
Le climat.
Les quatre grands fleuves français. Les côtes françaises.



L'agriculture française.
L'industrie et les sources d'énergie en France.
Les régions naturelles françaises : étude d'ensemble.
Les grandes villes mondiales.
Les communications mondiales.
Les pays d'EUROPE.
Le continent Américain, les Etats-Unis.
L'U.R.S.S.
Le continent Asiatique, la Chine, le Japon.

### SCIENCES

L'air.
L'eau.
Les phénomènes atmosphériques.
L'électricité.
Les gaz combustibles.
Le corps humain. Squelette. Articulations. Muscles.
L'appareil digestif. Aliments. Digestion.
Le sang. Circulation. Respiration.
Le système nerveux. Les organes des sens.
Les microbes et les maladies contagieuses.
Règles élémentaires de l'hygiène.
Une plante : le haricot (la chlorophylle).
La protection de la nature : la lutte anti-pollution.

——— ♦ ———

## CONCOURS NATIONAL DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION POUR 1974

(B. O. n° 42 du 15 novembre 1973)
(Circulaire n° 73 452 du 5 novembre 1973)

Les épreuves ont été fixées au jeudi 7 mars 1974 et devront porter sur le thème général suivant :

« La France a été libérée il y a trente ans, en 1944. Que pensent les jeunes Français d'aujourd'hui du rôle de la Résistance et des jeunes d'alors dans ce grand événement historique »...

⁂

**— Remise à Carhaix des prix du concours départemental de la Résistance, de la Déportation, le Dimanche 18 novembre 1973.**

**Extrait du Palmarès**

● **Classement des élèves de 3[e]**

| | | |
|---|---|---|
| 1[re] | Anne-Marie Tirilly | Ecole N.-D. des Carmes, Pont-l'Abbé. |
| 2[e] | Hélène Esquirol | Ecole Sainte-Jeanne d'Arc, Crozon. |
| 3[e] | Pascal Alemany | Ecole Saint-Joseph, Morlaix. |

| | | |
|---|---|---|
| 5e | Pascal Bargain | Ecole N.-D. des Carmes, Pont-l'Abbé. |
| 7e | Christine Chancerelle | Ecole Saints-Anges, Douarnenez. |
| 8e | Jean-Claude Coïc | Ecole N.-D. des Carmes, Pont-l'Abbé. |
| 11e | Dominique Riou | Ecole Sainte-Jeanne d'Arc, Crozon. |
| 12e | Jacqueline Seznec | Ecole Sainte-Jeanne d'Arc, Crozon. |

- **Classement des élèves des classes terminales**

| | | |
|---|---|---|
| 1re | Catherine Cornic | Ecole N.-D. de Lourdes, Lesneven. |
| 2e | Marie-Thérèse Le Her | Ecole N.-D. de Lourdes, Lesneven. |

- **Copies** adressées au **Ministère de l'Education Nationale** à Paris :

Anne-Marie Tirilly, Hélène Esquirol, Catherine Cornic.

Le prix Jean-Louis Rolland a été décerné à l'Ecole N.-D. des Carmes, Pont-l'Abbé, et la Directrice, Sœur Marie Madeleine Eveno, s'est vu offrir le fanion 1973.

Toutes nos félicitations aux lauréats et à leurs professeurs. Nous souhaitons vivement que nos écoles catholiques participent largement à ce concours en 1974.

### COUPE DRAC D'ELOQUENCE ET CONCOURS ECRIT 1974

Les établissements intéressés peuvent demander directement à : LIGUE DRAC — Secrétariat de la Coupe, 8 bis, rue Vavin — 75006 PARIS, les sujets retenus pour 1974 et le règlement du concours. Joindre une enveloppe timbrée pour la réponse.

——— ♦ ———

## LA PRÉVENTION ROUTIÈRE

### Concours National Scolaire 1974

La Prévention Routière organisera en 1974 son 21e concours national scolaire, traditionnellement placé sous le haut patronage de Monsieur le Ministre de l'Education Nationale.

Les deux millions d'élèves de l'enseignement élémentaire et du 1er cycle, qui ont pris part en 1973 aux épreuves départementales prouvent l'intérêt que les jeunes comme leurs éducateurs portent à un enseignement dont les conditions même de la vie moderne rendent l'utilité évidente...

Il est naturel que l'école fasse une part importante à l'éducation routière dont le but est précisément d'aider les jeunes à trouver dans toutes les circonstances de la circulation, un comportement adapté.

L'actualité de ce besoin est souligné par la création prochaine du Brevet Scolaire de Sécurité Routière prévu dès la classe de 5e pour les conducteurs de cyclomoteurs.

Le concours national scolaire 1974 se présentera sous une forme très simplifiée : deux séries d'épreuves ont été conçues pour permettre aux élèves de mettre en œuvre les notions assimilées dans le domaine de la circulation :

— des piétons et des cyclistes pour le niveau élémentaire,
— des cyclomoteurs pour le niveau 1er cycle.



Les épreuves seront organisées dans chaque Etablissement au début du mois de février 1974.

Les candidats utiliseront une fiche-concours individuelle diffusée gratuitement par la Prévention Routière. Le temps imparti aux épreuves ne devra pas excéder une heure.

Toutes les écoles ont dû recevoir un exemplaire de la lettre et les cartes réponses que le Centre National de la Prévention Routière a mises en place.

Nous enregistrons avec satisfaction, les bons résultats obtenus à la finale du concours national scolaire de la Prévention Routière 1973, qui s'est déroulée à Montléry le 25 octobre 1973.

Mademoiselle Luzu, de l'école Saint-Jacques, Guiclan, s'est classée 15e sur 22 maîtres et maîtresses.

Hélène Berrou — CM2 — Ecole Saint-Jacques, Guiclan, s'est classée 10e sur 25 élèves.

——— ♦ ———

## PÉDAGOGIE

### CLASSES VERTES
### CLASSES DE MER

Textes de référence :

Circulaire n° 7 3 301 du 24 juillet 1973.
Circulaire n° 71 168 du 6 mai 1971
(BOEN n° 19 du jeudi 13 mai 1971)

1 — **Avantages de ces classes** — Les classes vertes et les classes de mer

— permettent toutes les acquisitions d'une scolarité normale,
— correspondent aux besoins pédagogiques actuels,
— entrent dans le cadre du tiers-temps et de l'éducation permanente.

Elles sont des classes de vie. Le « milieu » est le centre privilégié de toutes les activités. Elles contribuent à l'épanouissement de l'enfant par la cure de santé qu'elles procurent, par l'activité intense qu'elles suscitent, par la modification des rapports adultes-enfants qu'elles créent.

2 — **Elèves concernés.**

Tous les élèves des trois ordres d'enseignement : pré-élémentaire, 1er degré, 2d degré — sur contre-indication médicale, les élèves d'une classe désignée pour un séjour peuvent être dispensés par le chef d'établissement.

3 — **Durée du séjour.**

Trois semaines au minimum, pour l'enseignement élémentaire et les classes de transition. Par dérogation, le séjour peut être limité à deux semaines pour les classes maternelles. Dans le 2d degré de longs séjours apparaissent plus difficiles à organiser. Des séjours courts sont autorisés mais ils ne doivent jamais être inférieurs à une semaine.

4 — **Organisation.**

a) **l'initiative** revient soit à l'établissement scolaire, soit à une association. Celle-ci doit alors être légalement déclarée et constituée (c'est le cas des AEP et APEL).

b) la **demande d'autorisation** sera adressée par l'organisateur à l'Inspecteur d'Académie du département d'origine. Après accord, celui-ci la transmet à l'Inspecteur d'Académie du département d'accueil. C'est ce dernier qui délivre l'autorisation de séjour.

La demande doit être établie **six semaines** avant le début du séjour. Ce délai peut être réduit à 15 jours, si l'accueil est prévu dans un centre permanent ou dans des centres dont les conditions de fonctionnement sont bien connues de l'autorité académique et ne nécessitent pas d'enquête.

c) **l'encadrement** comprend : l'enseignant responsable de sa propre classe, deux éducateurs de pleinr air. Leur rémunération est à la charge de la collectivité organisatrice. Une personne qualifiée doit assurer la surveillance sanitaire.

5 — **Les structures d'accueil.**

Un centre doit pouvoir accueillir au moins deux classes. Les locaux doivent permettre d'assurer normalement l'enseignement, comporter des installations d'internat réglementaire : dortoir ou chambres, sécurité, chambre d'isolement, sanitaire — salles d'activités collectives.

6 — **Le fonctionnement des classes.**

L'enseignant demeure responsable de sa classe, mais il en élabore le programme avec l'ensemble de l'équipe d'encadrement. L'emploi du temps est fixé de manière souple. Il doit permettre une alternance des activités physiques et intellectuelles, tenir compte des circonstances locales, permettre un travail scolaire conforme au programme.

7 — **Contrôles.**

Le contrôle sanitaire est exercé par le service de santé scolaire du département d'origine (pour le personnel et les élèves). Le contrôle pédagogique peut être assuré, durant le jour, par les I.D.E.N. et les Inspecteurs de la Jeunesse et des Sports du département d'accueil, ou du département d'origine.

## ABRÉGÉ D'UN COMPTE RENDU D'UNE EXPÉRIENCE DE CLASSE DE VENDANGE EN LOIR-ET-CHER

(Classes pré-professionnelles du Likès) — 26 septembre au 26 octobre 1973.
Quimper

Le déplacement a intéressé 43 garçons, 4 professeurs, 3 éducateurs, soit 50 personnes.

— **Démarches effectuées :** Autorisation du Directeur de l'Etablissement. Accord de l'Académie et de l'I.D.E.N. Contacts avec l'Agence de l'Emploi du département d'accueil. Relations avec le transporteur. Voyage de préparation et contacts avec les employeurs. Information des parents.

— **Préparation immédiate :** Communication aux élèves. Exposition aux garçons des richesses de la région. Mise en condition : transport, nourriture, hébergement, conditions de travail, évaluation des gains de chacun, Géographie, Histoire, l'habitat, les cultures, etc...



— **Déroulement.** Dès le départ, le mercredi 26 septembre c'était, pour beaucoup, l'aventure : le premier grand voyage, la découverte d'autres paysages, d'autres villes...

A l'arrivée, le soir à 20 h. 30, les employeurs se sont vu confier les garçons suivant leur besoin en personnel. Les voitures ont disparu dans le noir emportant les enfants vers une famille nouvelle, des gens, un toit inconnus. Certains ont dû penser : « Quelle drôle de classe que celle où je suis tombé... »

Le travail a commercé le lendemain. Pour beaucoup c'était la découverte d'un tas de choses : agencement de la vigne, méthode et moyen de coupe, matériel de vendangeur, le portage du raisin avec la hotte, etc...

La première journée s'est passée facilement mais déjà quelques-uns ressentaient un peu de fatigue. Le soir, premiers échanges, première mise en commun des découvertes. « Moi, j'ai vu ceci » « Je n'ai pas compris cela » etc...

Tous les soirs, par la suite, il fallait inscrire, noter sur un cahier de compte rendu tout ce qui avait retenu l'attention, tout ce qui était nouveau, tout ce qu'on avait appris en parlant avec les gens. Certains ont tenu leur cahier à jour tout au long des quatre semaines.

Les deux jours qui ont suivi ont permis à tous de se mettre dans le bain et de devenir de bons travailleurs.

Un même schéma général a été suivi pendant les quatre semaines : de 8 h. à 8 h. et demie par jour. Le dimanche, visite organisée de la région : Cheverny, Chambord, usine atomique de Saint-Laurent-des-Eaux, Blois, La Loire, Loches, Chenonceaux, visite de Paris.

Ce que l'expérience du travail a pu apporter à chacun a été noté, et des enseignements précieux en ont été tirés.

**Bilan :**

Il n'y a pas eu de « classe » sous une forme traditionnelle avec des cours, des exposés, etc... mais il y a eu toutes les découvertes que les garçons ont faites et qui les marqueront pour longtemps.

Ce fut le premier grand voyage pour presque tous. La confrontation de chacun devant les réalités de la vie vécue.

Un mois, c'est long... diront certains — mais « perdre » un mois pour essayer d'épanouir des Jeunes et de les révéler à eux-mêmes, ce n'est payer pas cher.

Le vrai bilan n'est pas inscrit dans ce compte rendu et personne ne pourra l'établir. Seuls les garçons savent à leur manière tout le bénéfice qu'ils en ont tiré.

Les parents s'apercevront peut-être que leur enfant s'est épanoui.

Les professeurs ont aussi leur manière de voir et ils savent que l'expérience a été une réussite. Ils ont essayé ensemble pendant un mois, d'apporter à ceux qu'on leur avait confiés le meilleur d'eux-mêmes ; ils sont partis pour être 24 heures sur 24 avec eux, travaillant comme eux, avec eux, pour eux, malgré les problèmes de tous les jours...

Les relations sont maintenues avec les employeurs et un bilan leur sera demandé. Beaucoup d'entre eux ont été satisfaits de l'expérience et souhaitent la renouveler.

## MISE A LA DISPOSITION DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE D'UN CONTINGENT HORAIRE DE 10 %

(Circulaire n° 73.162 du 27 mars 1973)

**Activités possibles.**

— Journal d'école. Musique instrumentale.

— Initiation à l'architecture. Initiation au cinéma, étude d'un film, un ciné-club ?

— Théâtre, dans le domaine du décor, de la musique, de l'habillement.

— Constitution d'un herbier.

— Expression corporelle et danse.

— Secourisme (allié à l'enseignement de sciences naturelles en 3e). Prévention routière. Montages audio-visuels.

— Montages électriques (en rapport avec la technologie).

— Cuisine pour filles et garçons.

— Sorties géologiques, géographiques, historiques...

— Initiation à un sport non pratiqué à l'école : canoë, judo, yoga...

— Information sur l'orientation. Saisir l'occasion pour faire venir des professionnels qui présenteront leur métier, ou bien, à partir d'un questionnaire, interroger des gens de la ville pour connaître le métier qu'ils exercent et faire un compte rendu.

— Participation aux séances données dans certaines villes par « Connaissance du Monde », « Jeunesses Musicales »...

— Travail individualisé.

— Analyse d'articles de journaux, de revues (rechercher les invendus ou s'adresser à l'éditeur).

— Formation sous des rubriques comme « Problèmes de vie », « Problèmes d'accueil ». (Points de vue humain et chrétien).

— Education sexuelle.

— Lecture individuelle, mais ce ne doit pas être un moyen de facilité pour le professeur : elle doit être suivie d'un compte rendu du livre présenté à toute la classe ou à ceux qui ont participé à cette lecture, voire, dans ce dernier cas d'une discussion.

— Excursion à but défini. Correspondance avec des étrangers.

— Voyages à l'étranger, avec buts divers : langue, histoire, géographie, arts, vie quotidienne (en relation avec « Echanges Internationaux, 1, rue Gozlin, Paris 6e). Au titre du 10 %, une brochure va être éditée par cet organisme, exposant des projets de voyages de classes, réalisables en Allemagne, en Angleterre, en Irlande et en Espagne).

Extrait du Bulletin de l'ADDIC. (Nov. 1973).

## CERTIFICAT D'APTITUDE AU PROFESSORAT D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL DE COLLÈGE

**PROGRAMME D'HISTOIRE-GÉOGRAPHIE pour la session de 1974**

**Histoire :**

— La France du IXe au XIIIe siècle.
— Angleterre et Provinces-Unies - 1603 - 1713.
— La France au XXe siècle.

**Géographie :**

— Géographie générale (Paysages naturels - Population - Habitat).
— La France.
— Les pays de la Mer du Nord.

**PROGRAMME DE LITTÉRATURE pour la session de 1974**

— Rabelais : Le Tiers Livre.
— Molière : L'Avare.
— Voltaire : Candide.
— Flaubert : L'Education Sentimentale.
— F. Ponge : Le Parti pris des choses - Proêmes.

— Question littérature :

A — **Sections Lettres-Histoire-Géographie et Lettres-Allemand :**
« La Cité de l'an 2000 »
(Cours de M. Guiho — Institut de Littérature générale et comparée — Université de Haute Bretagne).

B — **Section Lettres-Anglais**
« L'écrivain et la guerre »
(Cours de M. Cloitre — Institut de Littérature générale et comparée — Université de Haute Bretagne).

# FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES APEL ET AEP

Le Conseil de la Fédération s'est réuni à Châteaulin, le 7 novembre 1973 et a procédé aux élections.

**Président de la Fédération :**

M. Alain Morvan, Ar Coat, rue du Pont Coz, Ploujean 29210 Morlaix.

**Président de l'U.D. des A.P.E.L. :**

M. André Verhaegen, Kervendal, Guengat 29000 Quimper.

**Composition des Conseils**

(Nous rappelons que ce sont les délégués d'arrondissement APEL et AEP qui forment les Conseils).

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Brest :** | **A.P.E.L. :** | T : M. | Kériven, 15 bd d'Estienne d'Orves - 29200 Landerneau. |
| | | S : Mme | Kermorgant, 8, rue Laënnec - 29290 St-Renan. |
| | **A.E.P.** : | T : M. | Abalain, 3, allée des Genêts - 29200 Landerneau. |
| | | S : M. | François Bernicot, 22, rue Saint-Thudon - 29215 Guipavas. |
| **Morlaix :** | **A.P.E.L. :** | T : Mme | de Menou, Kéruzoret, Plouvorn - 29222 Plouénan. |
| | | S : M. | Jean Riou, 4, rue de Picpus - 29250 St-Pol-de-Léon. |
| | **A.E.P.** : | T : M. | Alain Morvan, Ploujean - 29210 Morlaix. **(Président de la Fédération).** |
| | | S : M. | Berrou, rue de la Gare - Plouvorn 29222 Plouénan. |
| **Châteaulin :** | **A.P.E.L. :** | T : M. | Lannuzel, Langolen 29112 Briec. |
| | | S : M. | Grall, Station d'élevage - Brasparts 29190 Pleyben. |
| | **A.E.P.** : | T : M. | Le Stum, 51, rue de la Gare - 29190 Pleyben. |
| | | S : M. | Beauvarlet, 10, cité Kéruel - 29160 Crozon. |
| **Quimper :** | **A.P.E.L. :** | T : M. | André Verhaegen (**Président de l'U.D.).** |
| | | S : M. | Riot, 2, rue J.-J. Rousseau - 29120 Pont-l'Abbé. |
| | **A.E.P.** : | T : M. | André Vuillemin, 11, r. J.Bart - 29100 Douarnenez. **Président de l'U.D. des A.E.P.)** |
| | | S : M. | P. Cornec, 25, rue J.-Jaurès - 29100 Douarnenez. |
| **Quimperlé :** | **A.P.E.L. :** | T : M. | You, Croissant du Treff - 29110 Concarneau. |
| | | S : M. | du Penhoat, Kérangallic - 29123 Pont-Aven. |
| | **A.E.P.** : | T : M. | Tanguy, rue des Roses - Les Sables Blancs - 29110 Concarneau. |
| | | S : Mme | Dagorn, Trémot - 29128 Trégunc. |

**BORDEREAUX U.R.C.R.E.P. 1971**

Les Bordereaux URCREP 1971 ont été adressés à tous les établissements au mois de septembre. Nous demandons à ceux qui ne les ont pas encore retournés, de le faire rapidement pour que l'ensemble puisse être adressé à Paris. Nous rappelons que l'état de renseignements doit être joint (liste des sommes sur lesquelles les cotisations ont été versées par l'établissement, qu'elles correspondent ou non à celles de l'Inspection d'Académie).

**PERMANENCE DE L'ASSISTANTE SOCIALE DE LA C.R.I.**

Le mardi 11 décembre 1973, de 14 h. 30 à 17 h. à la Direction Diocésaine. L'assistante sociale est à la disposition des retraités, mais aussi de tous ceux qui auraient des questions d'ordre social à lui transmettre.

**NUMÉRO de C.C.P. de l'U.D.O.G.E.C.**

Le numéro de C.C.P. de l'U.D.O.G.E.C. est désormais : **RENNES 10 04 33 N** au lieu de RENNES 10 04 33 D.

**VALEUR DU POINT ANNUEL A COMPTER DU 1er DÉCEMBRE 1973**

La valeur du point passe de 77,05 F. à 78,30 F.



**VALEUR DU SMIC A COMPTER DU 1er DÉCEMBRE 1973**

La valeur du SMIC a été portée à 5,43 F.

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'U.D.O.G.E.C. du FINISTÈRE CHATEAULIN, le 10 novembre 1973**

L'Assemblée Générale de l'UDOGEC s'est tenue à Châteaulin, le 10 novembre 1973.

Après que M. NASTORG, Président, ait présenté le rapport d'activités et que le secrétaire ait donné un résumé de l'Assemblée Générale de la F.N.O.G.E.C., il est demandé à l'Assemblée s'il ne serait pas opportun de faire coïncider notre Assemblée Générale avec celle des APEL puisque maintenant l'UDOGEC devra présenter les résultats financiers de la Caisse de l'Enseignement Catholique. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

On passe ensuite aux questions des délégués.

**C.A.N.A.R.E.P. — C.R.I.P. — G.I.P.S.**

L'adhésion aux caisses de retraite par les établissements d'enseignement privé s'est faite, en raison des circonstances, en ordre dispersé. En effet, il ne faut pas oublier que toutes les études montrent que la pesée démographique (rapport retraités-actifs) est exceptionnellement favorable dans l'Enseignement Catholique et que les Caisses se sont littéralement abattues sur les établissements. Le résultat d'une enquête a révélé qu'en 1972 l'Enseignement Catholique adhérait à 74 Caisses différentes. Après une étude sérieuse, il a été décidé de créer une Caisse, la C.A.N.A.R.E.P., à partir de 4 caisses professionnelles existantes. Le 23 mars 1972, les organismes d'employeurs et d'employés (CFDT, CFTC et SPELC) représentatives de la profession ont adhéré à l'accord du 8 décembre 1961 portant création de l'A.R.R.C.O., c'est-à-dire instituant une compensation nationale entre les caisses de retraite complémentaire. Par avenant n° 36 du 24 mai 1972, la Commission paritaire de l'A.R.R.C.O. a agréé l'Enseignement Privé (primaire, secondaire et technique) comme admis au régime de compensation de l'A.R.R.C.O.. L'arrêté Ministériel du 26 décembre 1972 a agréé les dispositions de l'avenant n° 36 rendant ses dispositions obligatoires (J.O. du 30-12-1972, page 13 791).

La C.R.I.P. et le G.I.P.S. ont demandé alors leur entrée à l'A.R.R.C.O. ; la C.R.I.P. l'a obtenue à compter du 1er avril 1973, le G.I.P.S. à compter du 1er juillet 1973, mais postérieurement à la date fixée : 1er janvier 1973.

Le G.I.P.S. a maintenant accepté notre départ (seuls quelques établissements secondaires et techniques sont concernés). Mais la C.R.I.P., qui fait partie du groupe C.R.I., mène un combat retardateur espérant sans doute nous lasser. La circulaire qui a été adressée aux écoles a montré qu'elle ne pouvait s'opposer à notre départ et que les menaces (délais, indemnité de départ) étaient sans fondement.

Certains s'inquiètent des cotisations versées à tort à la C.R.I.P. (ou au G.I.P.S.). Le modèle de lettre de démission qui a été adressé par l'UDOGEC précisait bien la demande de reversement des cotisations.

Trois solutions peuvent maintenant se présenter :

- La C.R.I.P. ou le G.I.P.S. vous rembourse : à ce moment vous régularisez vis-à-vis de la C.A.N.A.R.E.P.

- La C.R.I.P. ou le G.I.P.S. s'arrange directement avec la C.A.N.A.R.E.P. : vous n'aurez qu'à régulariser le supplément de 0,30 % pour le 1er trimestre.
- La C.R.I.P. refuse tout accord et tout remboursement. Nous demanderons à la C.A.N.A.R.E.P. de considérer que l'adhésion est effective à partir du jour où nous lui avons versé nos cotisations.

**Mais en aucune façon, nous ne cotiserons deux fois !**

Qu'adviendra-t-il des retraités actuels ? Tant qu'un accord n'est pas signé avec la C.A.N.A.R.E.P., la Caisse qui versait la retraite **est tenue** de continuer les versements, même si elle ne reçoit plus aucune cotisation.

Aucune crainte non plus pour les actifs actuels : au moment de leur retraite la reconstitution de carrière sera effectuée par la C.A.N.A.R.E.P.

Mais il est évident que devant notre détermination les deux caisses aboutiront à un accord.

Pourquoi avoir passé d'une caisse dont le taux était de 4 % à une caisse à 4,30 % ? Cela n'est vrai que pour le 1er trimestre 73, puisque la C.R.I.P. et le G.I.P.S. sont tenus maintenant d'adopter le taux ARRCO (4,30 en 1973, 4,40 en 1974).

Pour l'instant, il n'est pas envisagé d'autres transferts puisque la C.R.I. est, elle aussi, une caisse ARRCO.

Le point de la situation a été fait chaque fois qu'il était nécessaire, soit par circulaire aux écoles, soit par une information directe aux réunions de directeurs et directrices. Il est normal que des présidents à qui on a demandé brusquement de signer une lettre de démission aient été surpris, mais qu'ils se rassurent, rien n'a été décidé à la légère.

**CRÉATION D'UNE U.R.O.G.E.C.** (Union Régionale des Organismes de gestion)

Les responsables des 4 départements bretons se sont réunis à Pont-l'Abbé le 25 juin et à Pontivy le 20 octobre pour confronter les différents problèmes auxquels les établissements sont affrontés et rechercher des solutions communes. La nécessité d'un organisme régional au plan académique a été reconnu par tous et il a été décidé de créer une U.R.O.G.E.C. C'est le Morbihan qui va préparer les statuts. Ils seront soumis aux différents départements au cours du mois de décembre et l'Union pourrait être formée en janvier 1974. Pour une plus grande facilité, il a été provisoirement décidé que le siège social serait celui de l'UDOGEC d'Ille-et-Vilaine.

**SUBVENTIONS DES MUNICIPALITÉS POUR LES C.C. SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION**

Le Trésorier Payeur Général considère que les subventions versées aux C.C. sous contrat d'association pour les fournitures et livres scolaires sont une aide au fonctionnement et viennent par conséquent en diminution du forfait d'externat. Il semble donc préférable, pour l'instant, de demander aux municipalités de reporter cette subvention sur les classes sous contrat simple.

**MONTANT DES CONVENTIONS MUNICIPALES**

Elles sont très variables en fonction des possibilités des communes, du coût de l'école publique, de la volonté des municipalités. Une seule commune assure



la parité (ce qui donne plus de 150 F. par élève). La moyenne s'établilt, semble-t-il, entre 1 200 et 1 500 F. par classe.

**ALLOCATION SCOLAIRE (ex-loi BARANGÉ)**

Il s'agit des 39 F. par élève (taux inchangé depuis 1956) que perçoivent actuellement pour les élèves, jusqu'à la 3e, tous les établissements sauf ceux qui sont sous contrat simple. Des démarches sont en cours pratiquement de puis 1971. Il n'est pas possible de dire si les crédits nécessaires seront inscrits au budget 1974. Tout le monde s'y emploie. L'U.D. des APEL a alerté les parlementaires faisant partie de l'Association parlementaire pour la liberté de l'Enseignement (c'est-à-dire tous, sauf deux : MM. PENSEC et de BENNETOT).

**COORDINATION APEL-AEP au plan local**

La coordination est indispensable surtout au plan d'une grande ville. Mais elle ne se fera pas toute seule. Il faut que quelqu'un prenne l'initiative de cette rencontre.

**TRANSFERT DE PROPRIÉTÉS**

Beaucoup d'écoles sont la propriété juridique des paroisses ou des congrégations alors que toute la communauté paroissiale et les parents en particulier ont participé à la construction ou à l'entretien. Comment obtenir le transfert à un organisme propriétaire des biens scolaires ?

Il ne semble pas qu'un principe puisse être défini. Il importe de bien voir l'origine de la propriété, les opérations successives qui se sont produites depuis : agrandissements, constructions, réparations, comment tout cela a été financé. Ensuite rencontrer l'organisme propriétaire actuel et voir comment et dans quelles conditions le transfert peut être opéré. Ce n'est jamais une question facile. Elle demande du temps. Il ne faut jamais à priori s'élever contre les prétentions de l'autre partie, mais demander des explications. Et surtout ne pas passionner le débat.

**CONVENTIONS COLLECTIVES**

Le personnel sous contrat d'association, contractuel de l'Etat, n'a pas de convention collective.

La convention collective des personnels non enseignants du primaire et des C.C. devrait sortir très rapidement. Toutes les autres catégories de personnel sont couvertes par une convention collective.

Un projet de convention collective unique est en discussion avec les partenaires sociaux depuis plus d'un an au Ministère du Travail.

**COMMISSION D'ÉTUDE POUR L'AMÉLIORATION DU CONTRAT D'ASSOCIATION**

Cette commission travaille depuis plus d'un an. Mais encore faut-il que l'Education Nationale accepte les propositions qui lui sont faites. Cela pourrait déboucher assez rapidement... ou dans quelques années. Aucun délai ne peut être avancé.

### COTISATIONS A LA CAISSE DIOCÉSAINE

L'ensemble des cotisations doit couvrir toutes les dépenses. Le Comité diocésain a décidé un tarif progressif suivant le niveau de l'établissement. 10 F. par élève pour le primaire, 15 F. pour les C.C., 24 F. pour le Secondaire et Technique sous contrat simple, 30 F. pour les C.E.S. à partir de la 4e année, 336 F. pour les Secondaire et Technique sous contrat d'association. Ce tarif tient compte du taux du forfait d'externat et de la situation financière théorique des parents usagers. En général les jeunes parents ont une situation relativement moins aisée mais ensuite ils aideront à leur tour.

Il est exact que certaines écoles ne sont pas à jour. Cependant on note tous les ans une amélioration, qui se poursuivra, espérons-nous.

### CAISSE DE SOLIDARITÉ DES ÉTABLISSEMENTS

Certains établissements ont créé une caisse de solidarité pour aider des familles. A qui doit être confiée la gestion de cette caisse : APEL ou AEP ? L'essentiel est que le comité chargé d'étudier les cas sociaux soit composé en majorité de parents.

### U.D.O.G.E.C. — U.D. des AEP

Si la majorité des écoles est gérée par une AEP, quelques-unes, et non les moindres, le sont par un organisme différent : société ou congrégation. C'est de l'Union de ces organismes de gestion et de l'U.D.. des A.E.P. qu'est née l'U.D.O.G.E.C. Toutes les A.E.P. font partie de l'U.D.O.G.E.C. par le canal de l'U.D. des A.E.P.

## ASSURANCE

1) **Intoxication alimentaire et responsabilité de l'organisme de gestion**

Périodiquement des intoxications alimentaires sont signalées par la Presse. Il importe donc de prendre toutes précautions. Mais il faut également contacter votre assureur pour voir si ce risque est couvert par la responsabilité civile et au besoin l'y faire ajouter.

2) **Assurance responsabilité chef de famille**

Il est bon de rappeler que cette assurance ne couvre que les accidents causés par les personnes et les tiers dépendant du chef de famille, mais non ceux dont ils pourraient être victimes.

3) **Réévaluation des garanties**

Chaque organisme de gestion doit vérifier régulièrement que les garanties ne sont pas sous-estimées.

## TRANSPORTS SCOLAIRES

Tout transport scolaire, même s'il n'est pas susceptible de bénéficier d'une subvention, doit faire l'objet d'une demande d'autorisation à la Préfecture — Direction des Affaires scolaires - 1er Bureau.



## INITIATION A LA FLUTE

Au centre de KÉRIVOAL, pour tous les groupes
LE MERCREDI 23 JANVIER
à 15 heures

## ÉLECTIONS A LA COMMISSION MIXTE DÉPARTEMENTALE DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

**Scrutin du 15 novembre 1973.**

Le dépouillement a eu lieu le mercredi 21 novembre 1973 à partir de 14 h. 15 à l'Inspection Académique du Finistère, conformément aux dispositions de l'Arrêté de Monsieur le Ministre de l'Education Nationale en date du 12 septembre 1973.

L'attribution des sièges, la désignation des représentants titulaires et des représentants suppléants se sont effectuées suivant les modalités prévues aux articles 20, 21 et 22 du décret n° 59.307 du 14 février 1951.

| | |
|---|---|
| Electeurs inscrits | : 2 159 |
| Bulletins blancs ou nuls | : 33 |
| Votants | : 2 093 |
| Suffrages exprimés | : 2 060 |

Quotient électoral : 412

Sont déclarés élus :

**Représentants titulaires :**

| | | | |
|---|---|---|---|
| CFTC | M. Le Bris Charles | Ecole N.-D. des Carmes, Pont-l'Abbé | 953 voix |
| CFTC | M. Francès Paul | Ecole Saint-Louis, Brest | 951 voix |
| CFDT | M. Bergot Gabriel | Ecole Garçons, Kerbonne Brest | 645 voix |
| CFDT | M. Joncour Pierre | Ecole Saint-Yves, Ploudaniel | 628 voix |
| SPELC | M. Nicolas J.-Paul | Ecole Saint-Sauveur, Brest | 482 voix |

**Représentants suppléants :**

| | | | |
|---|---|---|---|
| CFTC | M. L'Hénoret Jean | Ecole N.-D. des Carmes, Pont-l'Abbé | 935 voix |
| CFTC | M. Bail Fernand | Ecole N.-D. des Portes, Châteauneuf | 939 voix |
| CFDT | M. Pont Jean-Pierre | Ecole Saint-Sauveur, Brest | 631 voix |
| CFDT | M. Garin Claude | Ecole Saint-Joseph, Concarneau | 621 voix |
| SPELC | M. Thoer Pierre | Ecole du Sacré-Cœur, Moëlan | 467 voix |

## SUCCÈS AU C.A.P.

**Brest** Saint-Joseph - Saint-Piere (M)
**Briec** Sainte-Anne (M)
**Carantec** (M)
**Combrit** (M)
**Landeleau** (M)
**Landerneau** Saint-Joseph (CES)
**Milizac** N.-D. des Victoires
**Plobannalec** (M)
**Plomodiern** (F)
**Plonéour-Lanvern** (M)
**Plouénan** Notre-Dame (M)
**Poullan** (M)
**Quimper** Saint-Raphaël (M)
**Le Relecq-Kerhuon** Notre-Dame (F)
**Saint-Herbot** (M)
**Sibiril** (M)

M. UGUEN Daniel
Mlle DANIÉLOU Anne-Marie
Mme GAUTHIER Marie Josée
M. LE GALL Albert
Mlle YAOUANC Marie Christine
M. AUTRET Claude
Mlle de KERMENGUY Marie Cécile
Mme STÉPHAN Jeanne
Mlle LAZ Josée
Mme MÉVEL Monique
Mlle MÉAR Agnès
Mlle GUELLEC Marie Françoise
Mme COLLAY Armelle
Mme MARTIN Annie
Mme NEYCENSSAS Marie Josée
Mlle FLOCH Marie France

## INSCRIPTION AU C.A.P.

**Rectificatif.**

Une erreur s'est glissée dans le précédent numéro du « Sentier » — Page 15. Lire « toute l'année 1972-1973 » (au lieu de 1973-1974).

## REGISTRE A TENIR (cf. « Supplément n° 9 - Septembre 1973)

Ajouter : **Registre de sécurité** (circulaire 73 101 du 23-2-73 — B.O. du 1-3 page 734).

Tenue obligatoire — Sur ce document sont reportées les diverses consignes dictées en matière de protection contre les risques d'incendie, les comptes rendus des exercices d'alerte, les séances d'information et conférences, ainsi que les dates des divers contrôles et vérifications et les observations auxquels ceux-ci ont donné lieu. Des contrôles seront effectués, concernant la tenue de ce nouveau registre.

Le Directeur : Ch. J. Prigent
C.P.P.P. 33-741
Quimper — Imp. Cornouaillaise



64e Année N° 306 Janvier-Février 1974

# LE SENTIER

BULLETIN DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

Directeur responsable :
M. le Chanoine PRIGENT, Directeur diocésain de l'Enseignement.

Administration et rédaction :
**Direction diocésaine de l'Enseignement Catholique, 2, rue César-Franck, Quimper.**
Téléphone : 95-16-06 C.C.P. Rennes **528-80**

Prix de l'abonnement annuel : **10 F.** — Tirage : 1.100 ex.

**SOMMAIRE :**

— Un aumônier écrit
— L'évolution de l'Enseignement Catholique en Finistère
— Tiers-Monde
— Comité diocésain
— Commission consultative mixte départementale de l'Enseignement privé
— La page des A.P.E.L.
— Réunions des Directeurs et Directrices
— Mouvement du personnel
— Demande de mixité
— Ouverture de classe de perfectionnement
— Sessions
— Stage pour les Directeurs et Directrices des Ecoles Primaires
— Sessions de juillet à Kérivoal
— U.G.S.E.L. Finistère-Sud
— Sessions de travaux manuels 1974
— Renseignements administratifs
— Recommandations de la Sécurité Routière
— Succès au C.A.P.

## UN AUMONIER ÉCRIT :

« Les aumôniers sont dans un abattement profond et dans un dégoût qu'aucun terme ne saurait exprimer, à cause de l'impuissance presque absolue de leur ministère, quoiqu'ils n'aient négligé ni soins, ni études pour le rendre fructueux.

« Les enfants qui leur sont confiés sont à peine entrés à l'Université que déjà les bons sentiments qu'ils ont puisés dans leurs familles commencent à s'altérer. Un ennui marqué les accompagne dans les exercices les plus simples, les plus nécessaires de la vie chrétienne, et c'est heureux si, aux approches de leur première communion, pendant quelques jours seulement, on peut les faire sortir de l'état machinal dont ils ont contracté l'habitude dans l'accomplissement de leurs devoirs religieux.

« S'il en est quelques-uns qui demeurent fidèles à leurs premiers sentiments, ils chercheront à les cacher comme un secret funeste. On les verra affecter une légèreté qu'ils n'ont pas, et demander grâce en mille façons de valoir un peu mieux que leurs condisciples. Le respect humain fatigue ainsi ces âmes tendres par une persécution sourde et continuelle quelquefois même plus ouverte. L'idée du bien ne leur apparaît qu'avec l'idée de la honte...

« Leur foi n'a pas encore péri ; mais un peu plus tard, entre quatorze et quinze ans révolus, nos efforts deviennent inutiles ; nous perdons alors toute influence religieuse sur eux, en telle sorte que, dans chaque collège, les classes réunies (des seconds cycles) comptent à peine, sur 100 élèves, 7 ou 8 qui remplissent leur devoir pascal.

« Or, ce n'est ni l'indifférence, ni les passions seules qui les amènent à un oubli général et si précoce de leur Dieu, mais une incrédulité positive. Comment, en effet, croiraient-ils, en voyant tant de mépris pour la religion, en prêtant l'oreille, tous les jours de leur vie, à des discours si contradictoires, en ne trouvant de christianisme qu'à la chapelle, et encore un christianisme vide, de pure forme et comme officiel ?...

« Enfin, quand le cours de leurs études est achevé... faut-il dire combien il en est dont la foi se soit conservée, et qui la mettent en pratique ? Il en est environ chaque année un par collège.

« Ainsi, un aumônier qui consacrera huit années de sa vie à l'Université, peut espérer tout au plus de faire, dans ce laps de temps, huit à dix chrétiens, et s'il a des collègues, comme nous en avons tous plusieurs, cette gloire sera sujette à partage... »

⁂

Cet aumônier est bien pessimiste. Serions-nous vraiment tombés aussi bas qu'il le prétend ?

Sachez que ces lignes ont été écrites par le Révérend Père LACORDAIRE, en septembre 1830, dans un rapport qu'il faisait, en qualité d'aumônier du collège Henri IV, à l'Archevêque de Paris.

Il n'est peut-être pas superflu d'y ajouter cette page du même Lacordaire disant qu'il perdit la foi au cours de ses études au Lycée, et de nous interroger nous-mêmes sur ce que nous faisons, dans nos écoles, pour aider les jeunes d'aujourd'hui à découvrir Jésus-Christ et à en vivre...



« Un cours de philosophie pauvre, sans étendue et sans profondeur, termina le cours de mes études classiques. Je sortis du collège à l'âge de dix-sept ans, avec une religion détruite et des mœurs qui n'avaient plus de frein... Ce résultat s'explique bien facilement. Rien n'avait soutenu notre foi, dans une éducation où la parole divine ne rendait parmi nous qu'un son obscur, sans suite et sans éloquence, tandis que nous vivions tous les jours avec les chefs-d'œuvre et les exemples d'héroïsme de l'antiquité. Le vieux monde, présenté à nos yeux avec ses côtés sublimes, nous avait enflammé de ses vertus ; le monde nouveau, créé par l'Evangile, nous était demeuré inconnu. Ses grands hommes, ses saints, sa civilisation, sa supériorité morale et civile, le progrès enfin de l'humanité sous le signe de la Croix, nous avaient échappé totalement... »

——— ♦ ———

## L'ÉVOLUTION DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE EN FINISTÈRE

Le rapport qui suit a été présenté au Bureau du Comité Diocésain et aux Commissions de la Carte Scolaire et du personnel.

Il donne une vue plus large de l'évolution et des perspectives d'avenir que celle qui permet la publication des seules statistiques annuelles.

⁂

### ÉVOLUTION DES CLASSES ENFANTINES

En 55-56, on dénombrait 9.900 élèves en classes enfantines et maternelles. De 56 à 64 nous n'avons pas de données : ces élèves sont totalisés avec ceux du primaire.

A partir de la rentrée 1964, nous avons l'évolution suivante :

1964 : 13.215
1965 : 13.445
1966 : 14.143
1967 : 14.651
1968 : 14.932
1969 : 15.630
1970 : 15.905
1971 : 16.105
1972 : 16.100
1973 : 17.170 — à noter les inscriptions en septembre d'élèves qui ont 2 ans et qui ne rejoindront l'école qu'au cours de l'année.

### ÉVOLUTION DANS LES CLASSES PRIMAIRES

Malgré l'augmentation constante des classes enfantines, le total des élèves en classes primaires diminue depuis l'année 58-59 où ces classes ont compté un maximum d'élèves (environ 40.000 élèves du C.P. au C.M.2 ; 10 000 en classes enfantines et environ 3.500 en classes de fin d'études primaires).

| | Entrées en Cours préparatoire | Total C.P. à C.M. 2 | Classes de fin d'Etudes prim. |
|---|---|---|---|
| 1964 | 7.309 | 35.303 | 2.502 |
| 1965 | 7.101 | 35.600 | 1.995 |
| 1966 | 6.934 | 35.102 | 1.550 |
| 1967 | 6.887 | 35.100 | 1.171 |
| 1968 | 6.486 | 34.515 | 668 |
| 1969 | 6.101 | 33.449 | 253 |
| 1970 | 6.549 | 33.099 | 166 |
| 1971 | 6.368 | 32.509 | 129 |
| 1972 | 6.057 | 31.882 | 49 |
| 1973 | 5.925 | 31.404 | 20 |

## ÉVOLUTION DES PREMIERS CYCLES

En 1955-56, le nombre des élèves scolarisés dans nos classes de 6e à 3e était de **9.647** ; il s'agissait des enfants nés entre 1940 et 1944-45 (faible taux de natalité). A cette époque, un grand nombre d'élèves demeurait en classes de Fin d'Etudes primaires ; et quelques milliers de filles de moins de 16 ans fréquentaient les Cours Ménagers. On peut évaluer à 15.000 environ le nombre d'élèves de 12 à 16 ans scolarisés, à cette date, dans les premiers cycles, les classes de F.E.P., les Cours Ménagers.

Les premiers cycles augmentent régulièrement à partir de 1956 par vagues annuelles de 1.300 à 1.800 élèves. L'analyse des effectifs devient possible avec précision à partir de 1964. Pour comparer avec la situation présente, nous indiquons aussi les effectifs des classes de fin d'études qui disparaissent peu à peu au bénéfice du 1er cycle.

| | Total du 1er cycle | Total des F.E.P. | Entrées en 6e | Entrées en F.E.P. |
|---|---|---|---|---|
| 1964 | 19.452 | 2.502 | 5.873 | env. 1.000 |
| 1965 | 20.227 | 1.995 | 6.252 | » 800 |
| 1966 | 21.228 | 1.550 | 6.461 | » 460 |
| 1967 | 22.036 | 1.171 | 6.458 | » 460 |
| 1968 | 23.153 | 668 | 6.849 | 277 |
| 1969 | 24.253 | 253 | 7.088 | 103 |
| 1970 | 24.754 | 166 | 6.971 | 66 |
| 1971 | 25.090 | 129 | 7.011 | 46 |
| 1972 | 25.178 | 49 | 6.985 | 25 |
| 1973 | 25.466 | 20 | 7.072 | / |



Si le nombre des élèves de 6e a augmenté, on constate que c'est surtout en raison de la diminution des classes de fin d'études (élèves qui sont actuellement en cycle II et surtout en cycle III). Au total, il n'y a guère que 200 élèves de plus en 6e par rapport à 1964.

Le premier cycle, dans son ensemble, a augmenté : il compte environ 22.000 élèves en 64 si on intègre les élèves de F.E.P., il compte près de 25.500 en 1973-74. Il y a certainement à ce niveau une augmentation réelle des effectifs : les élèves demeurent désormais, dans leur grande majorité, dans l'enseignement général des premiers cycles. Notons que 422 élèves sont scolarisés dans les classes de 4e et 3e de l'enseignement agricole, ce qui porte à 25.888 le nombre des élèves de 6e à 3e (sans compter ceux qui préparent des C.A.P. ou des Brevets de l'enseignement agricole).

En 1964 : 58 % des élèves des premiers cycles étaient situés en Cours Complémentaires et 42 % en « secondaires ».

En 1973-74 : il n'y a plus que 29,4 % des élèves en Cours Complémentaire (70,6 % en « C.E.S. ») du fait surtout de la transformation des C.C. les plus importants en établissements secondaires de premier cycle (C.E.S.).

Mais il faut noter que ce sont les cours Complémentaires surtout qui ont permis l'augmentation massive du premier cycle.

Ainsi, de 1956 à 1967 (date à laquelle certains C.C. devenaient « C.E.S. ») les Cours Complémentaires passaient de 5.143 à 13.023 élèves (soit + 153 %) et les 1ers cycles secondaires de 4.815 à 9.233 élèves (soit + 91,8 %).

## ÉVOLUTION DU SECOND CYCLE SECONDAIRE (2de — 1er — Terminale)

| | Total du 2d cycle | Entrées en seconde |
|---|---|---|
| 1964 | 4.093 | 1.655 |
| 1965 | 4.191 | 1.573 |
| 1966 | 4.294 | 1.607 |
| 1967 | 4.253 | 1.652 |
| 1968 | 4.352 | 1.773 |
| 1969 | 4.733 | 1.864 |
| 1970 | 4.999 | 1.971 |
| 1971 | 5.275 | 1.946 |
| 1972 | 5.659 | 2.166 |
| 1973 | 5.674 | 2.135 |

Après une progression assez spectaculaire, le second cycle semble devoir se stabiliser. Notons que les entrées en Seconde sont en légère baisse cette année, au profit de la première année de B.E.P. comme nous le verrons plus loin.

## ÉVOLUTION DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

| | Total Global | C.A.P. | B.E.P. | Bacc. |
|---|---|---|---|---|
| 1964 | 4.186 | 2.633 | 1.553 | |
| 1965 | 4.414 | 2.838 | 1.576 | |
| 1966 | 4.612 | 2.860 | 1.752 | |
| 1967 | 4.678 | 2.830 | 1.848 | |
| 1968 | 4.965 | 2.510 | 2.447 | |
| 1969 | 5.174 | 1.938 | 1.518 | 1.718 |
| 1970 | 5.397 | 1.735 | 1.843 | 1.819 |
| 1971 | 5,555 | 1.592 | 2.006 | 1.957 |
| 1972 | 6.068 | 1.709 | 2.302 | 2.057 |
| 1973 | 6.387 | 1.737 | 2.584 | 2.066 |

En 1964 et dans les années suivantes, on remarque la prédominance des préparations aux C.A.P. — A l'époque, il n'existait pas de B.E.P. ; nous avons noté, de 64 à 68, dans la colonne de droite le total des élèves qui préparaient des B.E.I., B.E.C., B.S.E.C., Bacc.

La chute des effectifs C.A.P., à partir de 1968 notamment, correspond à la transformation en B.E.P. des sections de C.A.P. en deux ans. Cette transformation était achevée en 1971 ; cela explique la remontée normale des effectifs du C.A.P. et surtout l'accès de plus en plus nombreux d'élèves vers les B.E.P.

En 1964, sur les 4.186 élèves du Technique on comptait 2.861 filles et seulement 1.325 garçons. Actuellement les garçons sont au nombre de 3.100 sur un total de 6.387, soit près de 50 % ; il faut noter que ce sont les filles qui sont largement majoritaires dans les classes de C.A.P. (970 sur 1.737) et surtout de B.E.P. (1.620 sur 2.584) tandis que les garçons sont majoritaires dans les préparations des Baccalauréats (1.360 sur 2.066).

Nous pouvons donner, à partir de 1968, les orientations après la 3e vers les études techniques (compte non tenu de certains élèves de 3e entrant en préparation de C.A.P.) qu'il est intéressant de comparer avec les entrées en 2de secondaire des mêmes années (voir plus haut).

| | Entrées en 2de Technique | Entrées en 1re A BEP | Total |
|---|---|---|---|
| 1968 | 576 | 750 | 1.328 |
| 1969 | 680 | 835 | 1.515 |
| 1970 | 719 | 999 | 1.718 |
| 1971 | 721 | 1.099 | 1.820 |
| 1972 | 813 | 1.297 | 2.110 |
| 1973 | 786 | 1.453 | 2.239 |



## ÉVOLUTION DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE ET MÉNAGER

| | Enseignement Agricole | Ménager Familial |
|---|---|---|
| 1964 | 2.392 | 624 |
| 1965 | 2.210 | 591 |
| 1966 | 2.045 | 560 |
| 1967 | 1.832 | 484 |
| 1968 | 1.682 | 398 |
| 1969 | 1.566 | 268 |
| 1970 | 1.495 | 229 |
| 1971 | 1.391 | 180 |
| 1972 | 1.325 | 110 |
| 1973 | 1.348 | 0 |

Ce type d'enseignement diminue au bénéfice de l'enseignement général. Le Ménager familial vient de disparaître, cette « clientèle » passant désormais dans les classes de préparation au C.A.P.

Il est à noter que l'enseignement agricole semble actuellement stabilisé et que le cycle long s'est renforcé.

## REMARQUES FINALES

Compte tenu des modifications dues à la réforme de l'enseignement qui ont fait disparaître certains types d'enseignement, il semble nécessaire pour mieux fixer les idées, de regarder l'évolution des effectifs sur deux grands ensembles.

Dans la première colonne, nous notons l'ensemble des élèves du préscolaire et du 1er degré jusqu'en fin de C.M. 2 ; dans la seconde, l'ensemble des élèves à partir de la 6e (ou des classes de F.E.P. d'autrefois), tous ordres d'enseignement confondus ; dans la troisième, le total général.

| | Jusqu'au C.M. 2 | Après le C.M. 2 | Total |
|---|---|---|---|
| 1964 | 48.518 | 33.249 | 81.767 |
| 1965 | 49.045 | 33.628 | 82.673 |
| 1966 | 49.245 | 34.289 | 83.534 |
| 1967 | 50.032 | 34.454 | 84.486 |
| 1968 | 49.447 | 35.218 | 84.665 |
| 1969 | 49.079 | 36.247 | 85.326 |
| 1970 | 49.004 | 37.040 | 86.044 |
| 1971 | 48.614 | 37.620 | 86.234 |
| 1972 | 47.982 | 38.389 | 86.371 |
| 1973 | 48.594 | 38.875 | 87.469 |

## CARTE SCOLAIRE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

### A — 1er DEGRÉ

Les effectifs de l'Enseignement préscolaire et du premier degré nous semblent devoir se stabiliser aux environs de 47.000 à 48.000 élèves.

L'organisation de ce secteur a exigé, en milieu rural surtout, un certain nombre de regroupements de deux écoles préexistantes en une seule mixte pour réaliser un ensemble pédagogique plus satisfaisant :

— **en 1962-63,** il existait 362 écoles (maternelles et 1er degré) dont seulement 36 étaient mixtes ; elles comptaient 51.300 élèves, soit une moyenne de 139 élèves par école ; la moyenne était de 115 élèves par école primaire (du C.P. jusqu'au C.M. 2).

— **en 1973-74,** il existe 293 écoles (maternelles et 1er degré) dont 203 sont mixtes, pour 48.594 élèves, soit une moyenne de 166 par école ; la moyenne par école primaire est de 114 élèves.

La mixité des écoles primaires sera sous peu la règle générale et quelques écoles à faible effectif vont encore disparaître par fusion avec une école voisine.

### B — 1er CYCLE DU SECOND DEGRÉ

La réalisation d'une meilleure « carte scolaire » à ce niveau a consisté à organiser des secteurs scolaires, constitués par un nombre suffisant d'écoles primaires pour assurer à l'établissement de premier cycle du secteur (C.E.G. ou C.E.S.) des entrées en classe de 6e, telles que les élèves puissent bénéficier, si possible partout, de la pédagogie la mieux adaptée à leurs capacités (classes de type I, II ou III). Cela suppose que l'on puisse faire fonctionner plusieurs classes par niveau d'âge dans la même école : ainsi nombre de Cours complémentaires à faibles effectifs ont été supprimés et regroupés.

— **en 1962-63 :** 9.000 élèves étaient scolarisés dans 90 Cours complémentaires (49 C.C. de filles, 41 C.C. de garçons) ; moyenne : 100 élèves par C.C.

8.058 élèves étaient scolarisés dans 27 premiers cycles secondaires (17 de filles, 10 de garçons) ; moyenne : 298 élèves par école.

— **en 1973-74 :** 7.488 élèves scolarisés dans 33 Cours Complémentaires dont 27 sont mixtes ; moyenne : 228 par C.C.

17.978 élèves scolarisés dans 33 premiers cycles secondaires en forme de C.E.S., dont 13 mixtes ; moyenne : 545 élèves par école.

Dans les années prochaines, de nouveaux regroupements s'opéreront sans doute, ainsi que de nouvelles transformations de C.E.G. en C.E.S.

### C — LES SECONDS CYCLES (Enseignement Secondaire ; Enseignement Technique long et court ; Enseignement Agricole)

Ce niveau d'études a subi d'importantes transformations du fait de la réforme de l'Enseignement, dans les dernières années.



Notre effort, qui se poursuit présentement, a pour but de donner au plus grand nombre d'élèves de nos premiers cycles la possibilité de poursuivre dans un second cycle court (c'est-à-dire préparant aux C.A.P., aux Brevets d'Apprentissage, ou aux Brevets d'Etude Professionnels), ou long (préparation des divers Baccalauréats, littéraires, scientifiques ou techniques), les études de leur choix. Actuellement notre équipement permet à 80 % des élèves entrés en 6e de poursuivre leurs études dans un établissement catholique de second cycle.

### A — SECONDS CYCLES SECONDAIRES

Ce sont les classes de Secondes, Premières et Terminales, préparant les baccalauréats A, B, C, D.

— **en 1962-63 :** 3.138 élèves répartis en 24 seconds cycles (14 de filles, 10 de garçons) ; moyenne : 130 élèves par cycle, soit entre 40 et 50 par niveau de classe.

— **en 1973-74 :** 5.674 élèves répartis en 18 seconds cycles (7 de filles, 5 de garçons, 6 mixtes) ; moyenne : 315 élèves par cycle, soit plus de 100 par niveau de classe.

Le regroupement — souvent accompagné de mixité — de seconds cycles voisins a permis d'étoffer les établissements et d'offrir des options plus diversifiées et de meilleurs équipements. A titre d'illustration, notons qu'en 1962-63, il y avait 700 élèves en classes Terminales ; en 1973-74 : 1.791 élèves.

Il est probable que les effectifs de ces seconds cycles, ne dépasseront pas les 6.000 élèves : le réseau actuel paraît donc suffisant.

### B — L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

— **en 1962-63,** nos diverses écoles Techniques comptaient officiellement 4.452 élèves, répartis en 27 établissements, ce qui représentait une moyenne de 150 élèves par école (il faut noter, cependant, que 7 cours « industriels » ou « commerciaux » avaient des effectifs inférieurs à 50 élèves). Certains établissements importants comptaient plusieurs centaines d'élèves du 1er cycle (classes de 6e à 3e) comptabilisés dans l'enseignement technique.

Pour comparer les effectifs de 1962 à ceux d'aujourd'hui, il faut donc compter qu'en 1962-63, notre enseignement technique comportait à peu près 4 000 élèves : 19 établissements préparaient environ 1.300 élèves aux Brevets Industriels et Commerciaux, 200 élèves aux Baccalauréats Techniques (garçons seulement) et 2.500 élèves à divers C.A.P.

— **en 1973-74,** il demeure 18 établissements techniques scolarisant 6.387 élèves : 6 établissements possèdent une section Lycée et une section C.E.T.
1 établissement a seulement le niveau Lycée,
11 établissements sont des C.E.T.

1.739 élèves préparent des CAP
2.584 élèves préparent des BEP
} soit 4.323 élèves en C.E.T. (moyenne 254 par école)

2.066 élèves sont répartis dans les 7 « Lycées Techniques » préparant des baccalauréats de Technicien (moyenne : 295 par école).

La progression vers les examens techniques apparaît dans le tableau suivant, indiquant le nombre des élèves qui se sont présentés aux divers examens :

| | en 1962 | en 1973 |
|---|---|---|
| C.A.P. divers | 770 | 925 |
| Brevets Industriels et Commerciaux | 260 | 913 |
| Baccalauréats de Technicien | 51 | 462 |
| Brevets de Technicien | 0 | 30 |
| Total | 1.181 | 2.330 |

L'entrée en Seconde Technique pour la préparation des baccalauréats est moindre en 1973 par rapport à 1972. Nous pensons que le Second Cycle Technique long a pratiquement fait son plein.

Vraisemblablement le Cycle Technique court — et spécialement le secteur des B.E.P. — augmentera encore quelque peu.



# TIERS-MONDE

## I. — CAMPAGNE DE CARÊME 1974

Nous avons reçu de Monsieur ANDRE, Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique, la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

Aux approches de la Campagne annuelle de Carême, je me permets d'attirer votre attention sur l'importance de l'action éducative à entreprendre à cette occasion.

Le thème général proposé pour l'année 1974 par le C.C.F.C. s'intitule « La terre est à tous ». Ce thème sera présenté et orchestré dans les semaines à venir par l'ensemble des mass-média du pays : il permettra de porter une attention toute spéciale aux problèmes des migrants.

Il importe que nos écoles ne demeurent pas étrangères à ce vaste mouvement de solidarité et d'intérêt envers le Tiers-Monde. C'est pourquoi il est de mon devoir au nom de la Commission Nationale du Tiers-Monde qui travaille sous la responsabilité du Comité National de l'Enseignement Catholique de vous proposer deux types d'actions à entreprendre dans les écoles de votre diocèse.

1 — **Dans les écoles qui compteraient des migrants parmi leurs élèves.**

a) une attention plus particulière de tous aux difficultés et problèmes que pose la migration pour un jeune.



b) une étude et une valorisation plus spéciale du pays dont il est originaire.

c) un effort matériel et concret d'entraide, si on le juge nécessaire et possible, avec toute la discrétion souhaitable.

2 — **Dans les écoles qui ne compteraient aucun migrant.**

a) une réflexion — peut-être très courte mais indispensable sur les raisons qui expliquent cette absence.

b) une étude, avec les grands élèves de l'un ou l'autre des problèmes du Tiers Monde, menée dans le cadre des programmes scolaires d'Histoire et Géographie ; nous recommandons pour ces études le mensuel « Faim et Développement » très richement documenté et bien à jour, publié par le C.C.F.D., 6, rue d'Ecosse, 75005 PARIS.

c) pour l'ensemble des élèves une participation financière au projet présenté par l'Enseignement Catholique du Tiers Monde pour la « Formation des maîtres autochtones et la promotion collective » ou à tout autre effort mené par la maison où il étudie, par la paroisse ou par le diocèse.

Enfin, il faut noter qu'il est souhaitable que l'effort entrepris soit coordonné au niveau de chaque maison et animé par une volonté de participation générale.

Il faut sensibiliser l'ensemble de la communauté éducative au souci des plus pauvres — en l'occurrence ceux du Tiers-Monde à l'occasion du Carême.

L'idéal serait de contacter les chefs d'établissements et les Directeurs d'écoles par une petite circulaire, les invitant à alerter le corps professoral, les éducateurs, les responsables de classe et les parents dans une réunion préparatoire ; les jeunes entreront dans le jeu d'autant mieux qu'ils se sentiront de tous côtés associés à leurs aînés et soutenus par eux.

Nous souhaitons vivement que cette campagne de Carême, temps fort d'une année sainte dont le thème essentiel est celui de la réconciliation, soit pour nos écoles une occasion exceptionnelle de se montrer, de s'affirmer, non seulement dans les dires mais aussi dans les faits, catholiques c'est-à-dire ouvertes à l'Universel, et proche de tous les hommes, et plus particulièrement de certains d'entre eux, élèves ou parents d'élèves, migrants.

Nous vous prions de croire à notre respectueux et très amical dévouement.

M. ANDRE,

Secrétaire Général Adjoint
de l'Enseignement Catholique.

## II. — DOCUMENTATION POUR LA CAMPAGNE DE CARÊME

**Organismes appropriés aux différents âges :**

**KILOMÈTRES DE SOLEIL** (7-11 ans)

On propose d'accueillir les amis proches ou lointains marqués par les séquelles de la guerre, de la sécheresse, etc... sur le thème : « Bienvenue à... »

Si l'essentiel de cette campagne concerne l'éducation active des enfants, elle aboutira aussi au financement de projets relatifs aux enfants du Sahel, du Viet-Nam et des migrants de France.

**Renseignements et matériel pédagogique :** KILOMÈTRES AU SOLEIL, 106, rue du Bac, 75341 PARIS CEDEX 07.

**OPÉRATION W** (Adolescence et Jeunesse)

Proposition permanente, elle offre aux jeunes, groupés dans le cadre de la classe, de l'école, du quartier... de prendre en charge une « minicoop » (200 à 600 F) pour l'un des 35 pays du monde qui sont proposés.

La « minicoop » permet d'entrer en relation directe avec une équipe du Tiers-Monde et de découvrir les problèmes de coopération et de sous-développement.

Deux possibilités de participation sont offertes :

— « Spécial Enseignement » : projets de développement scolaire provenant d'écoles catholiques du Tiers-Monde ;

— « Développement tous secteurs » : projets touchant l'éducation, la santé, l'agriculture, l'alphabétisation...

**Documentation :** OPÉRATION W, 90, rue du Moulin-Vert, 75014 PARIS.

**ARC-EN-CIEL** (Préadolescents)

Les jeunes en Indochine.

Les préadolescents apprendront, avec et par les peuples du Viet-Nam, du Laos, du Cambodge, à découvrir une dimension nouvelle de l'espérance et à travailler pour la recherche d'une voie de développement qui soit l'expression d'authentique justice et de vraie solidarité.

Ce projet est présenté dans J2 MAGAZINE et FORMULE 1 qui savent parler aux préadolescents et stimuler leur intérêt.

**Renseignements et matériel pédagogique :** ARC-EN-CIEL, 47, quai des Grands Augustins, 75252 PARIS CEDEX 06.

**MICRO-JEUNES** (15-25 ans)

Par l'intermédiaire de petits projets concrets de développement sur tous les continents, le jeune, isolé ou en groupe, participe à son propre développement en découvrant les problèmes économiques, sociaux, humains et politiques dans le monde.

Les projets à financer vont de 50 à 10.000 F, mais par delà cette prise en charge, le jeune découvre le représentant du Tiers-Monde en France, le migrant et fraternise avec lui.

**Renseignements et Documentations :** SOS JEUNES, 106, rue du Bac, 75341 PARIS CEDEX 07.



## III — A QUI ADRESSER CEUX QUI VEULENT ALLER AU SERVICE DU TIERS-MONDE

Deux cas à considérer :

A. — **SERVICE NATIONAL** — pour les jeunes désirant accomplir leur service national dans une institution CATHOLIQUE du Tiers-Monde, UNE SEULE ADRESSE :

DÉLÉGATION CATHOLIQUE A LA COOPÉRATION,
277, rue Saint-Jacques — PARIS 5e — Tél. 326.12.50.

Lorsque les épouses désirent suivre leurs maris, la D.C.C. peut parfois leur donner satisfaction à condition qu'elles soient au moins bachelières et désirent enseigner.

L'an dernier, la D.C.C. a préparé le départ de 283 jeunes gens pour l'Afrique Francophone (Secrétariat d'Etat à la Coopération), 55 dans les DOM-TOM (Ministère de ces territoires), 117 dans le reste du monde (Ministère des Affaires Etrangères). 74 femmes ont pu suivre leurs maris.

B — **LES VOLONTAIRES CIVILS,** garçons ne relevant pas du service national, les jeunes filles, les ménages peuvent s'adresser à la :

DÉLÉGATION CATHOLIQUE A LA COOPÉRATION,
277, rue Saint-Jacques — PARIS 5e — Tél. 326.12.50

qui les orientera, selon leurs compétences et leurs désirs.

Ils peuvent aussi s'adresser directement aux organismes suivants :

1 — SERVICE ET DÉVELOPPEMENT, 31, rue du Plat, 69 LYON 2e
Tél. : 37.06.22.

2 — CENTRE DE FORMATION AU DÉVELOPPEMENT,
5, rue Saint-Léon, 67 - STRASBOURG.

3 — A.D.I., 45, rue des Massues, 69 LYON 5e — Tél. : 25.21.60.
S'occupe surtout des femmes.

4 — FRATERNITÉS TERRE NOUVELLE, 12, rue du 11 Novembre, 92 - CLICHY.
Tél. : 270.70.53.
Le mouvement n'engage que ceux qui acceptent d'entrer dans une équipe fraternelle.

5 — A.M.A., 17, rue de l'Assomption, PARIS 16e — Tél. : 288.21.85.
Ne s'occupe que des jeunes filles.

6 — MEDICUS MUNDI, 14, rue d'Assas, PARIS 6e — Tél. : 548.65.47.

D'autres mouvements s'occupent aussi de coopération mais dans un esprit ou pour des territoires particuliers — Copainville — Focolari — Fraternités antillaises... Le cas échéant la Délégation Catholique pour la Coopération et aussi la Commission Tiers-Monde de l'Enseignement Catholique vous renseigneraient.

**PRÉPARATION**

Les sessions de préparation sont indispensables pour ceux qui désirent aller au service du Tiers-Monde.

Il existe des sessions longues et des sessions courtes, parfois réparties sur une année. Un tract donne la liste détaillée des sessions de 1972. On peut se le procurer au :

Comité Episcopal des Missions à l'Extérieur,
128, rue du Bac, PARIS 6e.

Le bulletin du S.G.E.C. indiquera sous peu les principales de ces sessions dans la présentation d'ensemble qu'il fait annuellement.

**MIGRANTS**

Les personnes qui désirent des renseignements sur les problèmes des Migrants peuvent s'adresser au :

R. P. BRAND,
277, rue Saint-Jacques, PARIS 5e — Tél. : 325.57.77.

La revue trimestrielle « Migrations et Pastorale » dans son numéro de janvier 72 fournit la liste des aumôniers des Migrants de chacun des diocèses de France. On peut se procurer la revue à l'adresse ci-dessus.

Un précédent bulletin a signalé l'ACAFOM, comme association s'occupant des Migrants.

On notera que l'ACAFOM accueillerait avec reconnaissance des bonnes volontés pour divers services.

—— ♦ ——

## COMITÉ DIOCÉSAIN

Le Comité Diocésain de l'Enseignement Catholique du Finistère s'est réuni le 15 décembre 1973 à CHATEAULIN.

Après avoir entendu successivement M. LE NAOUR, F. KERDONCUF et Sœur LEROUX présenter leurs remarques sur le fonctionnement de l'ancien Comité et tirer les enseignements de cette expérience, le Comité sous la présidence de M. l'abbé PENNEC, doyen, procède à l'élection de son président, du bureau et des diverses commissions.

**Président** : M. NASTORG (UDOGEC)

**Bureau** : F. KERDONCUF (Services Généraux)
F. STEVANT (Enseignant S)
M. VERHAEGEN (APEL)
F. LE FLÉCHER (Directeur CET-T)
Sœur LEROUX (Directrice Technique)
M. COLLOREC (Enseignant Agricole)
M. TOULLEC (Directeur Primaire)



**COMMISSION FINANCIÈRE**

M. NASTORG (UDOGEC)
F. BOTHOREL (T)
P. NICOLAS (S)
M. BERNAS (Primaire)
M. MORVAN (UDOGEC)
F. MOAL (Services Généraux)
S. LE VERGE (Services Généraux)

**COMMISSION PÉDAGOGIQUE**

**Coordinateur :** F. KERDONCUF
1 chef d'établissement du 1er degré
1 chef d'établissement du 2e degré
2 Enseignants du bureau ou leurs délégués
Le président de l'UDAPEL ou son délégué
Les conseillers pédagogiques

**COMMISSION DE LA CARTE SCOLAIRE**

F. STÉPHAN
S. JÉHANNO
F. CABON
M. DABO
Sœur LEROUX
F. LE FLÉCHER
M. MALLO

**COMMISSION DU PERSONNEL**

M. SALIOU
M. BERGOT
M. MINIOU
M. DERRIEN
M. VELLY
1 Chef d'établissement du Secondaire et du Technique
1 représentant APEL
2 représentants des organismes de gestion
1 représentant des congrégations

**COMMISSION DE PASTORALE**

Cette commission regroupera autour du F. PUNGIER (Kerivoal) tous ceux ou celles qui s'occupent de catéchèse.

**COMMISSION PSYCHOLOGIQUE ET ORIENTATION**

Mise en place au début de l'année scolaire elle n'a fonctionné qu'une seule fois. Le Comité décide d'attendre le bilan de l'année avant de prendre une décision et de maintenir la commission actuelle en fonction.

—— ♦ ——

## COMMISSION CONSULTATIVE MIXTE DÉPARTEMENTALE DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

Arrêté du 8 Janvier 1974 du Recteur d'Académie de RENNES :

**Article 1er :** Sont nommés membres de la Commission Consultative mixte Départementale de l'Enseignement Privé :

**En qualité de Chefs d'Etablissements d'Enseignement Privé ayant passé avec l'Etat un contrat d'Association ou un contrat simple :**

— **Membres titulaires :**

- M. KERVEVANT Hubert, Directeur de l'Ecole privée mixte, Plobannalec.
- M. TOULLEC Yves, Directeur de l'Ecole privée mixte Ch. de Foucauld, Brest.
- Mlle ANSQUER Mie-Josèphe, Directrice Ecole Ste-Philomène, Douarnenez.
- Mlle GUIVARCH Françoise, Directrice de l'Ecole St-Raphaël, Quimper.
- M. MOAL Hervé, Directeur de l'Ecole St-Martin, rue Massillon, Brest.

— **Membres suppléants :**

- M. LE GALLIC Lucien, Directeur de l'Ecole privée mixte, Moëlan-sur-Mer.
- M. BERNAS Francis, Directeur de l'Ecole géminée Saint-Pierre, Plouénan.
- M. PERRON Jean, Directeur de l'Ecole Saint-Corentin, Quimper.
- M. BERGOT Yvon, Directeur de l'Ecole privée mixte, Carhaix.
- M. LE JEUNE Jean, Directeur de l'Ecole privée mixte St-Joseph, Châteauneuf-du-Faou.

——— ♦ ———

## LA PAGE DES A.P.E.L.

### I — ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DES APEL, DES AEP et des OGEC du FINISTÈRE

La Fédération des Unions Départementales des APEL et des AEP et l'Union Départementale des Organismes de Gestion tiendront leurs assemblées Générales annuelles

Le Dimanche 21 avril 1974 à CONCARNEAU.

A partir de 9 h 00 : Assemblées Générales Statutaires.
11 h 30 : MESSE.
14 h 30 : Assemblée Générale.

Le thème et le programme définitif seront arrêtés par les Conseils au début de mars. Les associations sont invitées à faire connaître par écrit au Secrétariat les questions qu'elles souhaiteraient voir traitées.

### II — RAPPEL URGENT A TOUS LES ETABLISSEMENTS : préparation du CONGRÈS NATIONAL DES APEL et de l'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

Le Congrès National de l'Enseignement Catholique organisé par les APEL se tiendra à STRASBOURG les 17, 18 et 19 mai 1975.



Tous les établissements ont déjà dû recevoir la plaquette concernant la préparation de ce Congrès. Il est absolument nécessaire que les conseils se réunissent pour y réfléchir :

Le thème du Congrès est la **Liberté d'enseignement en actes.**

Quatre secteurs ont été retenus :

- La vie de l'établissement et son programme éducatif
- Le renouveau pédagogique en classe
- L'Education de la Foi
- Les activités éducatives para-scolaires.

Chaque établissement (quelqu'en soit l'importance) doit rédiger un compte rendu de deux pages dactylographiées décrivant de façon explicite l'initiative qu'il a prise dans l'un ou l'autre des 4 secteurs. Le plan proposé est le suivant (mais chacun peut choisir sa forme de présentation).

1 — Pré-histoire de l'initiative
2 — But de l'initiative
3 — Déroulement de l'initiative
- Lieu
- Nombre de personnes
- Cycle - Classe
- Points fondamentaux
- Phases critiques

4 — Résultats de l'initiative (impacts sur la vie de la communauté)
5 — Avenir de l'initiative.

Le calendrier proposé demande une mise en route rapide. En effet, les comptes rendus (deux feuilles dactylographiées) doivent parvenir pour :

**le 20 mars 1974**
au Bureau Départemental des A.P.E.L. : 1 ex.
à la Direction Diocésaine : 1 ex.
à la Commission Nationale : 1 ex.

Les exemplaires de la D.D.E.C. et l'U.D. A.P.E.L. peuvent être expédiés **ensemble.**

**Entre le 21 mars et le 1er mai :**
Etudes des documents reçus par l'U.D. et la Direction Diocésaine. Tous les documents qui parviendront à QUIMPER avant le 1er mai seront étudiés.

**Le 1er mai 1974 :**
L'U.D. fait parvenir documents et avis à l'A.P.E.L. Académique.
La D.D. fait parvenir documents et avis au Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique.

**Dans le courant de mai :**
Etude des documents par l'A.P.E.L. Académique et le S.G.E.C.

**1er juin 1974 :**
Les A.P.E.L. Académiques et le S.G.E.C. font parvenir documents et avis à la Commission Nationale du Congrès.

**1er juillet 1974 :**

La commission nationale donne son accord définitif sur les initiatives retenues pour être présentées au Congrès. Toutes les initiatives qui parviendront à la Commission Nationale seront publiées dans un Livre Blanc.

Ceci n'est évidemment que la première phase de la préparation du Congrès. Mais il est très important que toutes les écoles fassent connaître une de leurs initiatives au Département. Ce ne sont pas forcément les plus spectaculaires qui sont les plus importantes. Le Livre Blanc sera la somme de tout ce qui se fait dans nos écoles. Il faut donc que tous participent à son élaboration, puisqu'ils pourront en retour bénéficier des initiatives des autres.

## RÉUNIONS DES DIRECTEURS ET DIRECTRICES

Les réunions pour le Sud-Finistère se sont tenues dans la semaine du 11 au 16 février : les intéressés sont avisés par circulaire.

**Pour le Nord-Finistère :**

I — **Directeurs et Directrices des écoles du premier degré :**

**Le Lundi 11 Mars**

à N.D. de Bonne-Nouvelle - Kérinou : écoles des cantons de : **BREST,** les écoles de GUIPAVAS, LE RELECQ, BOURG-BLANC,, PLOUGASTEL.

**Le Mardi 12 Mars**

à N.-D. de Lourdes - Lesneven : écoles des cantons de : **LESNEVEN, LANNILIS,** PLABENNEC, PLOUESCAT, et les écoles de Plounéventer et Saint-Derrien.

**Le Mercredi 13 Mars**

à N.-D. de Bonne Nouvelle - Kérinou : écoles des cantons de : SAINT-RENAN, PLOUDALMÉZEAU, DAOULAS, LANDERNEAU, PLOUDIRY (sauf les écoles convoquées le lundi 11).

**Le Vendredi 15 Mars**

à N.D. des Vertus - MORLAIX : les autres écoles du Nord-Finistère.

**N.B. :** La réunion du mercredi se tiendra à 15 heures.
Les autres réunions débuteront à 17 heures précises : il est bon de prévoir que les réunions pourraient se prolonger jusqu'à 19 h 30.

II — **Directeurs et Directrices des autres établissements (second degré) :**

à BREST : N.-D. de Bonne-Nouvelle : le Mercredi 20 Mars à 15 heures.



## MOUVEMENT DU PERSONNEL

**RAPPEL DES DATES A RESPECTER :**

1°) Pour les **Directeurs** et **Directrices** d'école, le délai de préavis est de trois mois. En conséquence, la notification de non-reconduction du contrat devra être donnée au plus tard le **31 MARS 1974.**

2°) Pour les autres membres du personnel enseignant, le délai de préavis est de deux mois. La notification doit donc être formulée au plus tard le **30 AVRIL 1974.**

3° Les départs, les démissions, les mutations des maîtres, ainsi que les créations certaines d'un nouveau poste, ou les suppressions de poste doivent être signalées par écrit à la D.D.E.C. pour **le 2 MAI 1974,** délai de rigueur

4°) Les demandes de **mutation** devront parvenir à la D.D.E.C. dans le courant du mois d'Avril et au plus tard le **2 MAI 1974.**

**N.B. :** Le prochain numéro du « SENTIER » donnera toutes les précisions utiles concernant le mouvement du personnel dans les différents ordres d'enseignement.

## DEMANDE DE MIXITÉ

Les dispositions de la note de la Préfecture en date du 11 Septembre 1970 restent valables (cf. « Sentier » n° 301 de Janvier-Février 1972, p. 81).

Avant le dépôt de leur dossier, les intéressés devront s'informer auprès des Inspecteurs Départementaux des travaux et aménagements qui seraient nécessaires pour que soit possible la transformation éventuelle de leur établissement en école mixte ou géminée.

Le dossier de demande de mixité ou de gémination (ou de déclaration d'ouverture en école mixte ou géminée) qui sera adressé à la Préfecture devra mentionner les travaux et aménagements à effectuer et comporter l'engagement du Directeur de l'établissement à les réaliser dans le cas où une suite favorable serait donnée à sa requête.

Le dossier doit parvenir à la Préfecture dans le courant du mois de **Février** précédant l'année scolaire pour laquelle la mixité est demandée, afin qu'une décision puisse être prise, chaque année avant la fin du mois de Juin.

Si une demande d'avenant est nécessaire par suite du changement de la structure pédagogique, il faudra l'établir dans le courant de Mars, même si l'on ne connaît pas exactement les noms des personnes affectées aux postes d'enseignement.

## OUVERTURE DE CLASSE DE PERFECTIONNEMENT

Les demandes d'ouverture de classe de perfectionnement devront être portées à la connaissance de Monsieur l'Inspecteur d'Académie dès le 1er avril 1974.

Chaque demande devra préciser le nom du Maître à qui sera confiée la classe, ainsi que son lieu d'exercice.

Conditions exigées du maître : être titulaire du C.A.P. et justifier de l'ancienneté requise pour subir les épreuves du C.A.E.I. — soit quatre années d'enseignement à la fin de l'année scolaire au cours de laquelle est demandée l'inscription à l'examen. Le maître devra s'engager à faire acte de candidature à cet examen. L'engagement écrit sera joint à la demande d'avenant.

(Note de l'Inspection Académique
en date du 5 janvier 1972)

—— ◆ ——

## SESSIONS

### I — JOURNÉES PÉDAGOGIQUES

Y sont convoqués tous les enseignants des classes de C.E. 2, C.M. 1 et C.M. 2. L'horaire est le suivant :

9 H 30 à 12 H 15
14 H 15 à 17 H.

Cf. « Français et Activités d'Eveil » par le Frère Léon LAMAIRE, professeur à l'Institut Supérieur de Pédagogie de Paris.

**Dates et lieux :**

**Jeudi 14 Mars**

Toutes les écoles du Sud-Finistère à l'auditorium du Likès - QUIMPER.

**Vendredi 15 Mars**

Les écoles du secteur de SAINT-POL-DE-LÉON, MORLAIX, LANDIVISIAU et LESNEVEN.

Au cinéma Sainte-Thérèse, rue de la rive - SAINT-POL-DE-LÉON.

**Samedi 16 Mars**

Les écoles des secteurs de BREST, LANDERNEAU, PLABENNEC, SAINT-RENAN, PLOUDALMÉZEAU et LANNILIS à l'auditorium de la Croix-Rouge » - BREST.

### II — MATHÉMATIQUES

**Classes maternelles :**

les 4 et 5 juillet 1974

**Classes élémentaires :**

C.P. les 8, 9 et 10 juillet 1974
C.E. les 11, 12 et 13 juillet 1974
C.M. les 1, 2 et 3 juillet 1974.

— Les sessions auront lieu à la « Croix-Rouge » à Brest.



**Classes élémentaires :**

C.E. les 9, 10 et 11 septembre 1974
C.M. les 5, 6 et 7 septembre 1974

Les sessions auront lieu au « Likès » à QUIMPER.

Les bulletins d'inscription seront distribués au cours des prochaines réunions de secteur.

### ENFANCE DE L'ART

Une session se tiendra à Kéraudren, à BREST, du 8 au 13 juillet 1974.

**Programme de la session des débutants :**

pour les enseignants qui n'ont jamais participé à une session de l'Enfance de l'Art :

1°) Pédagogie d'une éducation artistique :
pour les 4- 7 ans
les 7-10 ans
les 10-15 ans.
Conférence avec projection de diapositives.

2°) Ateliers d'enfants.

3°) Ateliers d'adultes.

4°) Projection de diapositives sur la Peinture (ancienne et moderne).

**Programme de la session de perfectionnement :**

1°) Atelier dessin et peinture (travaux pratiques).

2°) Etude d'Œuvres de Maîtres (anciens et modernes).

Pour tout renseignement, s'adresser au Secrétariat de l'Enfance de l'Art — 8, rue de l'Harteloire — 29200 BREST.

### IV — FORMATION MATHÉMATIQUES

Le troisième trimestre étant déjà bien chargé, nous ne pourrons assurer que les réunions concernant l'application pédagogique à certains niveaux. Le travail peu théorique sur le fascicule se poursuivra l'an prochain.

Toutes les réunions de l'après-midi commencent à 14 h 15 (jusqu'à 16 h 30).

| | | |
|---|---|---|
| Classes expérimentales | C.P. | Samedi 6 avril à N.-D. de Lourdes, Lesneven. |
| Classes expérimentales | C.E. | Mercredi 10 avril à N.-D. de Lourdes, Lesneven. |
| QUIMPER | C.P | Samedi 25 mai à Kérivoal. |
| | C.E. | Mercredi 24 avril à Kérivoal. |
| | C.M. | Samedi 11 mai à Kérivoal. |
| BREST | C.P. | Mercredi 29 mai à Kéraudren. |
| | C.E. | Samedi 27 avril à Kéraudren. |
| | C.M. | Mercredi 15 mai à Kéraudren. |

LESNEVEN

C.P. Mercredi 5 juin à N.-D. de Lourdes, Lesneven.
C.E. Samedi 4 mai à N.-D. de Lourdes.
C.M. Samedi 18 mai à N.-D. de Lourdes.

MORLAIX

C.P. Samedi 8 juin à N.-D. du Mur.
C.E. Mercredi 8 mai à N.-D. du Mur
C.M. Mercredi 22 mai à N.-D. du Mur.

V — **MATHÉMATIQUE (CEREMO - ANGERS)**

Un Stage pour ANIMATEURS
sur le thème :
LOGIQUE EN CLASSES ÉLÉMENTAIRES
aura lieu à l'Université Catholique d'Angers
du mardi 26 mars 1974, 14 heures
au vendredi 29 mars 1974, à 12 heures.

Cette session fait suite aux trois sessions organisées par le C.E.R.E.M.O. à l'intention des animateurs de l'enseignement élémentaire 1) Programme du C.E. : Angers 1971 ; 2) Matériel et Activités Mathématiques : Quimper 1972 ; Programme du C.M. : Angers 1973).

Pour tous renseignements s'adresser à la D.D.E.C. — B.P. 38 — 29102 QUIMPER.

—— ♦ ——

## STAGE POUR LES DIRECTEURS ET LES DIRECTRICES DES ÉCOLES PRIMAIRES

(Classes Préélémentaires et Elémentaires)

L'Association Nationale des Inspecteurs de l'E.C. organise cette année un stage ouvert aux Directeurs et Directrices des Ecoles Primaires.

Il se déroulera à l'Institut Saint-Dominique — Roche Arnaud — 43000 **LE PUY EN VELAY** du 8 au 13 juillet.

Le programme de ce stage portera sur les points suivants :

— Problèmes de relation et d'animation de groupe.
— L'esprit de la rénovation pédagogique dans l'Enseignement du 1er degré.
— L'animation pédagogique d'une école (organisation matérielle et pédagogique des classes enfantines et primaires).
— La catéchèse et l'éducation de la Foi des enfants.
— Les problèmes administratifs inhérents aux Directeurs (trices) d'écoles du 1re degré.

Les demandes d'inscription pourront être sollicitées à partir du 1er mars auprès de :

Sœur Françoise TUNIS — Secrétaire de l'ANIEF — 67, rue de Sèvres — 75006 PARIS.

Tous renseignements complémentaires seront alors envoyés aux personnes inscrites.

—— ♦ ——



## SESSIONS DE JUILLET A KÉRIVOAL

**EDUCATION MUSICALE :**

Animée par trois professeurs de musique (pour percussion, audition de disques, initiation à la flûte, pédagogie musicale...) et un professeur d'éducation physique (pour expression corporelle et psychomotricité). Même équipe animatrice que l'an dernier.

**Dates :** 8, 9, 10, 11, 12 juillet.

**Destinataires :** Enseignantes des classes maternelles et de C.P. (80 places).

Une session du même type sera peut-être organisée en 75 pour les C.E.

**EDUCATION MANUELLE :**

Animée par Mademoiselle HEOMET, professeur à l'Institut Catholique de PARIS.

**Contenu :** Techniques de base au service des « activités d'éveil à dominante intellectuelle ». Contenu très proche de celui de la session de l'an dernier mais formule nouvelle, spécialement pour les **C.E. et C.M. : du 22 au 26 juillet.**

**Maternelles et C.P. : 29, 30 et 31 juillet** (40 participants à chaque session).

Renseignements complémentaires et inscriptions (avant Pâques) près du Frère Dominique INIZAN, Centre d'Animation Pédagogique, Kérivoal — 29000 QUIMPER.

—— ♦ ——

## U.G.S.E.L. FINISTÈRE-SUD

Le traditionnel tournoi de football primaire se déroulera les Mercredis 6 et 20 mars. Pour permettre de prévoir les centres du 1er tour les engagements devront parvenir à :

Monsieur F. MARC — 46, route de Brest — 29000 QUIMPER
pour le 1er mars, délai de rigueur.

Chaque école pourra engager deux équipes :

— une équipe de football à 11
— une équipe de football à 7.

Tous les joueurs **doivent** se trouver dans une classe primaire.

—— ♦ ——

## SESSIONS DE TRAVAUX MANUELS 1974

(Groupe Louis Combet)

— **8 au 15 juillet : QUIMPERLÉ**

(Alu - Carton - Décoration - Emaux - Marionnettes - Poterie - Rotin - Emaillage de Poteries - Travaux Manuels décoratifs).
Aide-Monitorat (Epreuves pratiques).
Tous niveaux - Stagiaires.

S'adresser à « Joyeux Ateliers — Ar Stériou »
154, rue de Pont-Aven — 29130 QUIMPERLÉ.

— **21 au 27 juillet : PONTIVY**

(Alu - Carton - Décoration - Emaux - Poterie - Rotin).
Tous niveaux - Stagiaires.

S'adresser à Madame Aline Briant, Kermaria — 56600 LOCMINÉ.

— **1er au 7 août : LANNION**

(Carton - Alu - Emaux - Poterie - Rotin - Travaux Manuels décoratifs).
Tous niveaux - Stagiaires.

S'adresser à Mademoiselle Christiane Le Goffic,
Bt R 31, Ar Sente — 22300 LANNION.

— **8 au 14 août : LANNION**

(Carton - Décoration - Poterie - Lino - Rotin - Emaillage des Poteries).
Tous niveaux - Stagiaires.

S'adresser à Mademoiselle Christiane Le Goffic,
Bt R 31 Ar Sente — 22300 LANNION.

— **19 au 24 août et 26 au 31 août : VANNES**

(Décoration - Carton - Emaux - Poterie - Photo - Rotin - Sérigraphie - Tissage - Marionnettes - Travaux Manuels décoratifs).
Aide-Monitorat (Epreuves pratiques).
Tous niveaux - Stagiaires.

S'adresser à Madame Françoise Poupel,
12, avenue Victor Hugo — 56000 VANNES.

—— ♦ ——

## RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

### VALEUR DU POINT D'INDICE

La valeur du point passe à 79,37 à compter du 1er janvier 1974.

### PLAFOND DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Le plafond passe de 2 040 à 2 320 F par mois à compter du 1er janvier 1974



### ASSEDIC

Le taux de l'ASSEDIC est porté à 0,80 % à compter du 1er janvier 1974 soit Employeur : 0,64 % Employé : 0,16 %.

### TAUX DES CAISSES DE RETRAITES à compter du 1er janvier 1974

Le taux de cotisation aux Caisses de retraite ARRCO, c'est--à-dire CRI, CANAREP, IGIRS subit une augmentation de 0,10 %.

**Pour les enseignants** le taux passe donc de 6,30 à 6,40 %

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| soit Employeur | : 3,84 % | | Employé : | 2,56 % |
| mais l'Etat verse | 1,26 % | et | retient | 1,60 % |
| Il reste donc à verser : | 2,58 % | | | 0,96 % |

Ceci est valable pour tous les salaires ne dépassant pas la tranche A, c'est-à-dire 2 320 F par mois.

Au delà la part de l'Etat est de 4,95 % au titre de l'employeur. Aucun changement donc pour le calcul de la part du salarié. Pour celle de l'employeur, il faut calculer la part globale due, celle qui sera versée par L'ETAT SUR LA TRANCHE A et sur la tranche B et faire la différence.

**Pour les non enseignants** le taux passe de 4,30 à 4,40 %.

Employeur : 2,64 % — Salarié : 1,76 %.

### RÉGULARISATION ANNUELLE des versements aux Caisses de retraite

Par circulaire du 26 décembre 1973, on vous a dit ce qu'il y avait lieu de faire pour les documents de la CRIP.

Vous allez recevoir incessamment ceux de la CANAREP. Vous ne les renseignerez qu'à partir de la date où vous avez effectivement cotisé à cette caisse. Mais vous indiquerez à un endroit ou à un autre, très lisiblement que : « Les cotisations du (des) premier (s) trimestre (s) ont été versés à la CRIP à qui nous avons demandé le remboursement ».

### PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LA FORMATION CONTINUE

Ceci ne joue que pour les personnels auxquels l'AEP ou l'organisme de gestion verse effectivement le salaire.

**Condition :** 10 salariés au moins, autres que les enseignants contractuels (contrat d'association) ou agréés (contrat simple). Cependant si un même organisme de gestion gère deux écoles différentes, c'est la notion d'employeur qui joue et non celle de l'école et l'effectif à prendre en considération est l'ensemble des salariés.

Si 10 salariés à temps complet : participation due.

Dans le cas de salariés à temps complet et à temps partiel, la participation est due si les deux conditions ci-dessous sont remplies :

— Occuper un minimum de 10 salariés.

— Montant total des salaires versés pendant l'année de référence au moins égal à 120 fois le SMIC (pour 1973 : 118.840 F). Le SMIC mensuel est calculé sur 200 SMIC horaires.

**Taux :** 0,80 % pour les salaires versés en 1973.

Déclaration à établir sur l'imprimé 2483 (en double exemplaire) à déposer au plus tard à la recette des impôts le 5 avril 1974.

Sont pris en compte à titre libératoire dès qu'ils ont été effectués avant le 1er mars 1974 :

— les versements à des fonds d'assurances formation (ARPEC),

— les versements à des organismes agréés, dans la limite de 10 % du montant de la participation (UNAPEC),

— les dépenses de formation réellement engagées.

Dépenses pouvant être prises en compte :

— les dépenses de rémunération des stagiaires (la durée du stage s'entend du temps total d'absence du stagiaire de son poste de travail) telles qu'elles figurent dans la déclaration annuelle des salaires, majorées des cotisations de Sécurité Sociale à la charge de l'employeur, ainsi que les charges légales assises sur ces rémunérations :
  — taxe sur les salaires,
  — taxe de participation à l'effort de construction,
  — participation de l'employeur au financement de la formation,

— les dépenses de transport et d'hébergement. Pour l'hébergement = 3 fois le SMIC).

Pour les établissements qui ont passé des conventions, la régularisation se fait à l'expiration de période de validité de la convention — 3 ans, c'est-à-dire fin 1974, les conventions ayant été signées à compter du 1-1-1972.

**PARTICIPATION A L'EFFORT DE CONSTRUCTION**

Les conditions d'effectifs sont les mêmes que pour le financement de la formation continue. Mais au cas où il y a des salaires partiels, le montant annuel des salaires doit être égal à 180 fois le SMIC au lieu de 120 fois : pour 1973 = 178.260 F.

**Taux :** 0,90 %.

Les investissements doivent être effectués au plus tard le 31 décembre de l'année civile suivant celle du paiement, c'est-à-dire le 31-12-1974 pour les salaires versés en 1973.

Les investissements peuvent se faire sous deux formes :

— versements à des organismes collecteurs,

— prêts au salariés réalisant une opération de construction.

La déclaration est à établir sur imprimé 2080 et à déposer avant le 15 avril de l'année suivant celle où les investissements ont dû être réalisés.

Exemple :

— Salaires de 1972.

Investissements réalisés en 1973.

— Déclaration à déposer avant le 15 avril 1974.



# RECOMMANDATIONS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE :

## RÈGLES DE SÉCURITÉ RELATIVES AUX SCOLAIRES ET A LA CIRCULATION ROUTIÈRE, INFORMATION, PRÉVENTION

La circulaire du 5 août 1963 (B.O. n° 31 du 5-9-1963), qui attirait votre attention sur la nécessité de faire assurer dans les meilleures conditions de sécurité l'acheminement des enfants vers les établissements d'enseignement par les cars de transport scolaire a conservé toute son actualité, et il importe que soient rappelées et précisées les instructions qu'elle contient.

L'action d'information et de prévention doit s'exercer d'abord directement sur les élèves eux-mêmes ; leur attention devra être attirée essentiellement sur les points suivants, déjà énumérés dans la circulaire du 5 août 1963 : interdiction de stationner ou de jouer sur la chaussée aux points de rassemblement ; rapidité des entrées et sorties, afin de ne provoquer sur l'horaire prévu aucun retard que le conducteur pourra être tenté de compenser par une vitesse plus élevée ; interdiction de monter dans le véhicule ou d'en descendre avant l'arrêt complet ; calme parfait pendant le trajet, toutes exclamations, cris, actes de violence ne pouvant que troubler dangereusement l'attention du conducteur ; vigilance particulière enfin en traversant la chaussée si cette traversée est indispensable soit pour s'approcher du car, soit pour s'en éloigner.

L'expérience de ces dernières années ayant d'autre part montré que l'encombrement de l'allée centrale, par les cartables des enfants, accroît les risques d'accident, les maîtres devront veiller à limiter le plus possible le nombre de livres et cahiers transportés chaque jour, et les élèves devront être invités à placer leurs cartables à des emplacements, variables selon les véhicules, où ils ne gêneront pas la circulation.

Il conviendra d'insister aussi sur la nécessité d'utiliser, comme points de rassemblement, les abris publics ou scolaires là où il en a été mis en place.

Lorsque l'embarquement des enfants, après les cours, se fait devant l'école, les chefs d'établissement devront veiller à ce qu'il s'effectue dans l'ordre, condition de la sécurité.

Il sera utile que cette action soit étendue aux familles, à l'occasion soit des conseils de classe auxquels elles sont appelées à participer, soit des assemblées générales des associations de parents.

Cette information portera à la fois sur les conditions dans lesquelles sont organisées les transports scolaires, sur la façon dont les parents peuvent aider à la bonne marche des services en veillant à ce que les conditions des contrats soient respectées, et sur l'aide que leur propre action auprès de leurs enfants peut apporter à celle des maîtres.

Au-delà de la sécurité immédiate des enfants transportés, une action en profondeur prévue d'ailleurs dans les instructions relatives à l'enseignement du Code de la route, devra viser à former le futur utilisateur de cyclomoteurs ou de vélomoteurs, le futur conducteur de voiture, et à lui enseigner, en particulier, les consignes de prudence qui doivent être observées lorsqu'un automobiliste suit, dépasse, ou croise un véhicule de transport en commun portant le panneau « transport d'enfants », panneau dont la signalisation exacte est trop souvent mal connue.

L'information, tant des enfants que des familles, devra être renouvelée aussi souvent qu'il sera nécessaire, et en tout état de cause au début de chaque année scolaire, ou lors de la mise en place de nouveaux circuits.

Les inspecteurs d'académie et inspecteurs départementaux de l'Education Nationale voudront bien s'assurer, à l'occasion de leurs visites dans les établissements scolaires, que sont effectivement appliquées les instructions contenues dans cette circulaire qui sera suivie très prochainement par une circulaire interministérielle portant sur l'ensemble des problèmes relatifs à la sécurité dans les transports d'enfants.

POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION
(Circulaire n° 73 464 du 9 novembre 1973).

## SUCCÈS AU C.A.P.

**Brest** Saint-Yves (M)
**Carhaix** L'Enfant-Jésus (M)
**Châteaulin** La Plaine (CC)
**Châteauneuf** N.-D. des Portes (CC)
**Châteauneuf** Saint-Joseph (M)
**Cléder** N.-D. d'Espérance (CC)
» »
**Concarneau** N.-D. du Sacré-Cœur (M)
**Concarneau** Saint-Joseph (CES)
» »
**Crozon** Sainte-Anne (M)
**Crozon** Ste Jeanne d'Arc (CC)
**Esquibien** (Mat.)
**La Forest-Landerneau** (M)
**La Forêt-Fouesnant** (M)
**Guilers** Sainte-Marie (CC)
**Kerlouan** Sainte-Anne (M)
**Landerneau** N.-D. du Tromeur (M)
**Landivisiau** Saint-Joseph (CES)
» »
**Landudec** Saint-Joseph (CC)
» »
**Langolen** (M)
**Moëlan-sur-Mer** (M)
**Morlaix N.-D. de Lourdes** (M)
**Plonéour-Lanvern** (M)
**Plouescat** Saint-Joseph (CES)
**Plougastel-Daoulas** (Mat.)
**Plouguerneau-Lilia** Sainte-Thérèse (M)
**Plozévet** Sainte Jeanne d'Arc (CC)
**Quimper** Le Likès (Sec.)
» »
» »
» »
» »

Mme MARCHADOUR Nicole
Mlle LE GUERN Annie
Mlle JAOUEN Françoise
M. SAVINA Paul
M. AUTRET Louis
M. KERDÉVEZ Yves
M. GUIVARCH Claude
Mme TRÉGUIER Léa
Mlle NÉDÉLEC Marie-Josée
M. SÉVELLEC François
Mme BARRÉ Monique
M. FLOCH Michel
Mme JONCOURT Anne-Marie
Mme SINGERY Jeannine
Mlle YVEN Martine
Mme HARMEGNIES Madeleine
Mme ROUDAUT Mélanie
Mlle KEROMNÈS Annie
Mlle LOPEZ Marguerite (R)
M. JOLIVET Ernest
Mlle HENRY Jacqueline
Mlle VIGOUROUX Marie-Ange
Mlle COSQUÉRIC Madeleine
Mlle HERLÉDAN Michèle
Mme MINGAM Marie-France
Mlle LE COUSSE Marie-Louise
Mme PÉRON Renée
Mme MENUT Nicole
Mlle KERAUDEL Marie
Mlle PELLAË Françoise
Mme BARON Marie-Françoise
M. HASCOËT Guy
M. LAURENT Patrick
M. MAZÉ Loïc
M. PÉTILLON Jean-Claude

Le Directeur : Ch. J. Prigent
C.P.P.P. 33-741
Quimper — Imp. Cornouaillaise

64e Année — N° 307 — Mars-Avril 1974

# LE SENTIER

## BULLETIN DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

Directeur responsable :
M. le Chanoine PRIGENT, Directeur diocésain de l'Enseignement.

Administration et rédaction :
**Direction diocésaine de l'Enseignement Catholique, 2, rue César-Franck, Quimper.**
Téléphone : 95-16-06 C.C.P. Rennes **528-80**

Prix de l'abonnement annuel : **10 F.** — Tirage : 1.100 ex.

**SOMMAIRE :**

— Qu'attend de nous l'Eglise ?
— Commission Episcopale de la famille
Réflexions sur l'éducation sexuelle
— Assemblées générales annuelles
A.P.E.L. — A.E.P. — O.G.E.C.
— Réunions des directeurs et directrices - 3e trimestre 1974
— Rentrée scolaire 1974-1975
— Diplôme de fin d'études obligatoires (D.F.E.O)
— Certificat d'Etudes Primaires (C.E.P.)
— Admission à l'école primaire à la rentrée 1974 : dispenses d'âge
— La qualification des maîtres
— Examen du C.A.P.
— Sessions pédagogiques organisées en juillet et septembre 1974 à Angers, par l'Université Catholique de l'Ouest
— Rappel des sessions de Kerivoal
— Initiation à la flûte
— Le calendrier des vacances scolaires 74-75
— Renseignements administratifs
— Orientation vers un C.E.T. en vue d'un C.A.P. en 3 ans
— Visite des monuments appartenant à l'Etat
— Inondations des 11 et 15 février

## QU'ATTEND DE NOUS L'EGLISE

Tout au long de l'année nous sommes tous participants de rencontres diverses où reviennent sans cesse des interrogations sur notre travail, sur l'école, sur l'école catholique et son avenir... Il n'est pratiquement pas de réunions où l'on n'entende, en particulier cette question : « Est-ce que l'Eglise veut et soutient encore l'Ecole Catholique ? »

Certains semblent attendre pour se rassurer — à bon compte peut-être — une déclaration hebdomadaire de l'Episcopat ou une présence épiscopale à toute réunion interne à l'école catholique.

D'autres — dont la théologie de l'Eglise serait sans doute à revoir — s'en vont répétant que l'école était (peut-être) catholique quand les congrégations et les clercs l'avaient en charge mais que l'Eglise n'a que faire aujourd'hui d'une école que « le retrait des congrégations abandonne aux forces patronales et aux groupes de pression économiques », et concluent : cette école doit disparaître.

La plupart, même s'ils ne sont pas toujours sans inquiétude, ont le bon sens et la sagesse de croire que l'école se bâtit chaque jour et que son avenir dépend de la qualité du travail que chacun, avec les autres, accomplit au service de ceux dont on lui a confié l'éducation et l'instruction.

A tous ceux qui cherchent à réfléchir de temps en temps au sens de leur travail et de leur engagement, afin de garder courage mais aussi de « se remettre en question » sainement, je dirai :

**Oui** l'Ecole Catholique a un sens et donc un avenir, **mais** elle se doit d'être en recherche pour coïncider toujours mieux à ce qu'elle voudrait être.

**Oui** l'Eglise y croit, **mais** pas à n'importe quelle école : elle veut l'Ecole Catholique dont parle le Concile et à laquelle s'est adressé solennellement l'Episcopat de France ; cette école sera toujours à faire et elle peut se faire dans et avec le peuple de Dieu, où les laïcs ne sont pas en état d'infériorité par rapport aux personnes « consacrées ».

Une voix plus autorisée que la mienne vous le rappelle. C'est le Cardinal MARTY s'adressant en juillet 1973 à 500 directeurs et directrices de l'Enseignement Catholique.

J. PRIGENT.

—— ♦ ——

**Monseigneur MARTY :**

« J'ai deux choses à vous dire ce soir : l'amour de ce que vous faites, la place de l'enseignement catholique ».

Bien situer l'école catholique.

Elle a une importance énorme. Dieu permet que nous ayons là un moyen d'annoncer la Bonne Nouvelle, un moyen d'éducation et de formation missionnaire extraordinaire. L'école a certainement une place très importante à condition qu'elle s'efforce d'être ce qu'elle soit, parce que la perfection n'est jamais en ce monde.



Il faut qu'elle soit un signe ; on l'attend, ce signe vivant. Aujourd'hui, on oppose : traditionnel et progressiste ; on classe et on perd du temps à s'accuser les uns les autres, quand sur Paris 8 % de gens vont à l'église le dimanche, 92 % sont là, dehors, qui attendent l'annonce de l'amour de Dieu !

Au milieu d'autres moyens d'évangélisation, l'école catholique a une place signifiante, privilégiée. Et vous avez à être vrais pour la faire vivre. Cela à deux conditions :

— la première, que vous ayez des racines vraies, qui plongent dans notre foi, qui plongent dans l'Evangile et dans la Tradition. Ces racines, nous en avons besoin pour nous nourrir ; mais elles sont faites pour porter des fruits et des fruits nouveaux.

— si vous avez de bonnes racines, soyez audacieux. Si vous montez trop haut et que l'arbre n'ait pas de racines sûres, le vent des idées modernes le fera tomber. Mais avec des racines bien plantées, soyez audacieux. N'ayez pas peur des formules nouvelles, des méthodes nouvelles. Et n'ayez pas peur en éducation des nouveautés que vous apportent les jeunes. Ayez confiance, mais que vos racines soient profondes.

Je vous le disais, croyez à l'école ; l'Eglise permet que vous ayez ce moyen privilégié d'annoncer la Bonne Nouvelle et de former des militants, des missionnaires ; c'est là sa vocation... Ne mesurez pas, mais travaillez pour l'avenir.

Je suis persuadé que l'école catholique, solide dans ses racines, audacieuse dans ses méthodes, avec un esprit apostolique et missionnaire, est appelée à une grande chose. Le laïcat y prend de plus en plus de place : tant mieux. Vous êtes le peuple de Dieu et peut-être avions-nous créé des tâches de suppléance ; nous ne faisions pas assez appel à vous ; nous ne vous permettions pas d'exercer tous vos talents.

Posez-vous souvent cette question dans vos revisions de vie :

Est-ce que l'école est catholique ou pas ?

Est-ce que, vraiment, nous nous efforçons de former des chrétiens et des apôtres ? »

—— ♦ ——

## COMMISSION EPISCOPALE DE LA FAMILLE

## RÉFLEXIONS SUR L'ÉDUCATION SEXUELLE

Un effort nouveau d'information et d'éducation sexuelles est actuellement et publiquement entrepris, notamment dans les établissements scolaires. Cette évolution des mœurs revêt une importance indéniable. Un grand nombre de chrétiens l'approuvent. Quelques-uns s'en étonnent. La Commission Episcopale de la Famille croit devoir formuler quelques réflexions et suggestions à ce sujet.

**— L'impossible silence.**

Les jeunes ont le droit d'être informés, éduqués en tous domaines. Le silence sur les réalités de la vie sexuelle — s'il était encore aujourd'hui possi-

ble — serait une erreur : une véritable éducation doit favoriser le développement de tout l'homme.

Le Concile du Vatican a demandé : « Que les jeunes bénéficient d'une éducation sexuelle à la fois prudente et progressive, au fur et à mesure qu'ils grandissent (1). Plus récemment encore, Paul VI rappelait aux foyers : « Sans barrage ni refoulement, il s'agit de favoriser une éducation qui aide l'enfant et l'adolescent à prendre progressivement conscience de la force des pulsions qui s'éveillent en eux, à les intégrer à la construction de leur personnalité ». (2)

**— La grandeur de l'amour humain.**

Fidèle à l'enseignement du Christ Jésus, l'Eglise proclame la grandeur de l'amour humain : « Dieu lui-même est amour » (I S. Jean IV-16). Mais comme tout l'humain, les réalités de l'amour sont blessées par le péché. Le Christ propose comme idéal quotidien le dépassement de l'égoïsme. Il en donne le courage.

Ainsi, pour l'homme croyant, le mystère de la vie et de sa transmission n'est pas seulement un fait humain : il est la participation à la création de Dieu. Il revêt donc une signification religieuse que chacun traduit selon sa propre vocation : dans le mariage, le célibat consacré ou simplement assumé.

**— Les exigences de l'amour humain.**

Toute réussite humaine se prépare, non seulement par l'acquisition des connaissances, mais dans un climat d'authentique épanouissement qui s'exprime dans l'amitié, la joie, la maîtrise de soi, le respect de l'autre, le sens des responsabilités et l'expérience de la prière.

Ainsi l'équilibre de la personne ne saurait être obtenu par la seule information sur les réalités de la vie sexuelle, il requiert l'éducation de l'affectivité, la formation du caractère, la découverte du sens même de l'existence. Voilà pourquoi les chrétiens réaffirment le rôle indispensable de la famille en ce domaine.

**— Le rôle indispensable des parents.**

Dans l'ordre même de la vie, c'est aux parents que revient la première éducation sexuelle de leurs enfants. Des foyers de plus en plus nombreux en ont effectivement conscience. Il faudrait que tous soient à même d'exercer cette responsabilité à l'égard de leurs propres enfants, y compris dans le cadre des Associations de parents. L'intervention de l'Ecole ne saurait en rien amoindrir le rôle des familles. Elle le rend au contraire plus indispensable.

**— Le rôle de l'école.**

L'école peut offrir un enseignement compétent sur les problèmes de la sexualité et de la génération. Cependant sa tâche est ici délicate, car il s'agit d'apporter aux jeunes une connaissance intimement liée à ce qu'ils sont et à ce qu'ils éprouvent au plus profond de leur personnalité. C'est une fonction nouvelle que que l'école a ainsi l'ambition d'entreprendre. L'éducation et l'information sexuelles conditionnent, dans une certaine mesure, le devenir de l'homme et celui de la société.

---

(1) Déclaration sur l'éducation chrétienne, § 1.
(2) Paul VI aux Equipes Notre-Dame, 4 mai 1970, § 4.



La responsabilité des Enseignants s'en trouve accrue, car l'information scientifique la plus objective ne manquera pas d'être dépassée par les questions posées. Pour y répondre, les maîtres seront parfois partagés, voire écartelés, entre le souci de dire ce qu'ils pensent, ce qu'ils croient, ce qu'ils vivent et le devoir de respecter la diversité des convictions des jeunes et de leurs familles.

**— D'autres organismes doivent intervenir.**

Depuis de longues années, des Mouvements et organismes chrétiens, en particulier les Mouvements de jeunesse, ont contribué à l'éducation affective et sexuelle des jeunes. La situation nouvelle les invite à développer leur compétence et leur action : en particulier collaborer avec l'école et les Associations de parents et aider les parents eux-mêmes — souvent démunis — dans leur tâche auprès de leurs propres enfants.

**— Dans une civilisation d'opinion.**

Parents et éducateurs savent que leurs efforts peuvent être aidés ou contrariés par les moyens de communication sociale.

Les pédagogues, en effet, ont souvent rappelé que l'agression des images, le réalisme outrancier des publications peuvent aller à l'encontre même du but recherché.

Il est important que les moyens pédagogiques (manuels, films, etc...) respectent la délicatesse de l'enfant et éduquent son sens moral.

**— Un enjeu, une espérance.**

L'information sexuelle des jeunes, de toute façon, se fait et se fera. Sera-t-elle éducatrice ? L'enjeu est sérieux : il engage l'avenir.

Dans un monde qui doute de lui-même, des jeunes avides de vérité, de netteté et de justice sont appelés à témoigner, avec tous les chrétiens, que « la Bonne Nouvelle apportée par le Christ Sauveur, est aussi une bonne nouvelle pour l'amour humain ». (3

(Commission Episcopale de la Famille — déc. 73)

## ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ANNUELLES

### A.P.E.L. — A.E.P. — O.G.E.C.

Les Assemblées Générales annuelles de la Fédération et des Unions Départementales se tiendront :

**Au Centre des Arts et de la Culture à CONCARNEAU.**
**Le Dimanche 21 avril 1974,**

---

(3) Paul VI aux Equipes Notre-Dame, 4 mai 1970, § 4.

**PROGRAMME :**

9 h 15 : Souhait de bienvenue par le Délégué de CONCARNEAU.
9 h 20 : Présentation de la Journée par le Président de la Fédération.
9 h 30 : Assemblée Générale des A.E.P.
9 h 40 : Assemblée Générale de l'U.D.O.G.E.C.
10 h 15 : Assemblée Générale des A.P.E.L.
11 h 00 : Réponse aux questions.
11 h 45 : Messe concélébrée.
13 h 00 : Repas.
15 h 00 : Reprise :
- suite des réponses aux questions ;
- Mot du Président Fédéral.

15 h 30 : Le devenir de l'Enseignement Catholique.
17 h 00 : Conclusions.

La liste des délégués et les réservations pour les repas doivent parvenir au Secrétariat des U.D. pour le **10 avril 1974.**

———— ♦ ————

## RÉUNIONS DES DIRECTEURS ET DIRECTRICES

### 3e Trimestre 1973

Les réunions du 3e trimestre, particulièrement importantes pour l'organisation des nominations et mouvements du personnel, s'adressent à tous les directeurs et directrices, quel que soit l'ordre d'enseignement.

Elles auront lieu à 17 heures, aux jours et lieux ci-dessous indiqués (sauf le mercredi 24 avril : réunion à 15 heures).

Lundi 22 avril : BREST « N.-D. de Bonne-Nouvelle » — Kérinou.
Mardi 23 avril : LESNEVEN « N.-D. de Lourdes ».
Mercredi 24 avril : QUIMPER « Le Likès » à 15 heures.
Vendredi 26 avril : MORLAIX « N.-D. des Vertus » — Le Porsmeur.

———— ♦ ————

## RENTRÉE SCOLAIRE 1974-1975

### Mouvement du personnel et recrutement de nouveaux enseignants

1°) Les Directeurs et Directrices d'écoles fourniront à la Direction de l'Enseignement pour **le 2 mai 1974** la liste des postes qui seront vacants ou susceptibles de l'être, en fin d'année scolaire — et, éventuellement, le nom des candidats qu'ils souhaitent voir affectés à ces postes.



a) **Définition du poste vacant :**

Un poste est déclaré vacant :

— en cas de départ en retraite
— en cas de démission
— en cas de licenciement
} d'un maître laïc titulaire

— en cas de retrait d'un maître non laïc, lorsqu'il n'est pas remplacé par un autre non laïc
— en cas de **création certaine** d'un poste

à condition que ces départs, démissions, licenciements, retraits ou créations aient été signalés à qui de droit à la date du 30 avril — et confirmés par écrit à la Direction del'Enseignement Catholique pour le 2 mai, délai de rigueur.

b) **Définition du poste susceptible d'être vacant :**

Un poste est susceptible d'être vacant, lorsque son titulaire a fait une demande de mutation, ou quand il a donné sa démission conditionnelle (cas de maîtres qui ne quittent leur poste que s'ils obtiennent un poste dans un autre département).

— En plus, sont déclarés vacants pour la rentrée de septembre 1974, les postes qui ont été attribués dans le courant de l'année 1973-1974 à des maîtres, suppléants ou autres, affectés à ces postes en qualité de « titulaires provisoires) — (Les maîtres se trouvant dans ce cas ont la possibilité de faire acte de candidature à leur propre poste).

— Tous les candidats à des postes vacants doivent solliciter un poste auprès de la Direction Diocésaine, et aucun chef d'établissement ne doit engager d'emblée un candidat qui n'aurait pas effectué cette démarche.

2°) L'état prévisionnel doit être établi conformément au modèle ci-dessous (Format 21 × 29,7).

— Pour les postes vacants ou susceptibles d'être vacants dans les écoles primaires et maternelles : indiquer la classe et les divisions.
— Dans les autres établissements : préciser les classes, les matières principales et si possible les horaires.
— En cas du suppression de poste : indiquer la classe, et le nom du titulaire (sur le même état).

**ETAT DES POSTES pour 1974-1975**

ECOLE : .....Commune .....

Adresse : .....

| Postes vacants ou susceptibles de l'être | Nom et adresse du titulaire | Motif de la vacance | Nom - Adresse et diplômes des candidats éventuels |
|---|---|---|---|
| | | | |

BIBLIOTHEQUE QUIMPER DIOCESAINE

**N.B. :** Toutes les écoles doivent fournir un état. Si aucun changement n'est prévu, on indiquera : néant.

Il reste entendu que le chef d'établissement garde la possibilité de réorganiser son école en fonction des qualités pédagogiques, de la spécialisation éventuelle de chaque maître et des effectifs au moment de la rentrée.

L'indication de classes et de matières ne peut donc être considérée comme définitive.

3°) La Direction Diocésaine établira le tableau des postes vacants ou susceptibles d'être vacants, et la liste des mutations sollicitées.

Ce tableau sera communiqué :

a) aux maîtres désireux d'obtenir une mutation et qui en auront fait la demande **avant le 2 mai ;**

b) aux maîtres de carrière et aux maîtres qualifiés venant d'un autre département ;

c) aux maîtres de l'Enseignement Catholique du Département ayant interrompu l'enseignement et désirant reprendre un poste.

Ces maîtres préciseront par lettre à la Direction Diocésaine le poste auquel ils souhaitent être affectés. Cette lettre devra parvenir **avant le 2 juin.**

4°) Dans le courant du mois de juin, la Direction Diocésaine établira le tableau des propositions de nominations aux divers postes vacants, en fonction des candidatures qui se seront ainsi exprimées.

5°) Au cours des vacances, au vu de nouvelles candidatures venant directement des intéressés, ou de propositions faites par le Rectorat, la Direction Diocésaine s'efforcera de pourvoir les postes non pourvus, au mois de juin.

⁂

— Pour le calcul du nombre de postes dans les écoles maternelles et les écoles élémentaires, on se reportera au décret n° 70.1135 du 8-12-70, dont les dispositions restent valables (voir « Le Sentier » Janvier-Février 1971 - n° 296 - page 72). Ce sont les effectifs des élèves **inscrits** à la rentrée de septembre qui déterminent le nombre de classes susceptibles d'être mises sous contrat.

— La note de l'Inspection Académique en date du 11 juillet 1973, donne :

- en page 4, le tableau des effectifs qui permet de déterminer le nombre de divisions non dédoublables et de divisions dédoublables en classes de type I et II.
- en page 5, le tableau des effectifs en classes de transition et pratiques.

——— ♦ ———



## ADMISSION A L'ECOLE PRIMAIRE A LA RENTRÉE 1974 : DISPENSES D'AGE

L'Inspecteur d'Académie rappelle aux parents d'élèves qu'il leur appartient d'adresser eux-mêmes aux inspectrices départementales des écoles maternelles, en précisant l'école actuellement fréquentée par l'enfant, les demandes de dispense d'âge éventuellement nécessaires pour l'admission de leurs enfants au cours préparatoire de l'école primaire.

Ces dispenses concernent les seuls enfants qui auront plus de 5 ans et moins de 5 ans 8 mois au 1er septembre 1974 (c'est-à-dire les enfants nés entre le 1er janvier et le 31 août 1969), qu'ils fréquentent actuellement soit une école publique, soit une école privée.

Aucune demande de dispense, concernant des enfants résidant actuellement dans le Finistère ne sera examinée si elle parvient aux inspectrices après le 1er mai 1974.

Les familles seront avisées de la décision prise avant le 30 juin 1974.

La dispense devra être présentée au moment de l'inscription au cours préparatoire des élèves âgés de moins de 5 ans 8 mois au 1er septembre 1974.

Les parents qui désirent obtenir une telle dispense doivent, obligatoirement, présenter une demande en ce sens à Madame l'Inspectrice des écoles maternelles avant le 1er mai.

Il conviendra de joindre à cette demande une fiche d'état-civil de l'enfant et une enveloppe timbrée à l'adresse des parents.

Ces pièces seront adressées, sans intermédiaire, à l'inspectrice intéressée.

**Adresse des Inspectrices :**

**Nord-Finistère :**
Madame l'Inspectrice des Ecoles Maternelles,
Inspection Départementale de l'Education Nationale,
avenue Clémenceau — BREST.

**Sud-Finistère :**
Madame l'Inspectrice des Ecoles Maternelles,
Ecole publique,
rue Louis-Pasteur — B.P. 512 — QUIMPER.

——— ♦ ———

## DIPLOME DE FIN D'ETUDES OBLIGATOIRES (D.F.E.O.)

Note de l'Inspecteur d'Académie, en date du 16 février 1974, aux Chefs d'établissements de 1er cycle :

« J'ai l'honneur d'attirer tout particulièrement votre attention sur les termes de la circulaire ministérielle n° 74 043 du 28 janvier 1974, qui autorise l'accès au D.F.E.O., à titre transitoire, aux élèves des classes préparatoires à l'apprentissage

et des classes préprofessionnelles de niveau sous réserve qu'ils remplissent les conditions d'âge requises (se reporter à la circulaire n° IV-69.238 du 14 mai 1969 — B.O.E.N. N° 21 du 22 mai 1969).

En ce qui concerne l'épreuve relative à « l'expression et les aptitudes à la communication orale », je rappelle que vous êtes tenus de préparer vos élèves à des travaux personnels qui doivent répondre de façon précise à l'esprit de cette épreuve définie par l'arrêté du 24 janvier 1969 paru au B.O.E.N. n° 10 du 6 mars 1969. »

——— ♦ ———

## CERTIFICAT D'ETUDES PRIMAIRES (C.E.P.)

Note de l'Inspecteur d'Académie aux Chefs d'Etablissements de premier cycle (25 janvier 1974) :

« J'ai eu l'honneur de porter à votre connaissance, par lettre circulaire en date du 23 novembre 1973, que contrairement aux années précédentes, le Certificat d'Etudes Primaires se déroulerait strictement en conformité avec les dispositions des arrêtés réglementaires.

Après étude minutieuse, il n'est pas apparu possible d'accorder de dispositions spéciales aux élèves des classes de transition, pratiques ou préprofessionnelles de niveau, à l'occasion des épreuves d'histoire, géographie ou sciences.

En effet, le nombre éventuel de candidats issus de ces classes et la dispersion de leurs études rendent impossible la proposition de sujets communs à l'écrit. L'organisation d'épreuves orales à leur bénéfice nécessite une telle lourdeur d'organisation et présente de tels inconvénients qu'elle n'apparaît ni possible ni opportune. Dans ces conditions tous les candidats aux épreuves du C.E.P. seront soumis aux épreuves qui correspondent exactement aux arrêtés spécifiques de cet examen.

Il conviendra donc de faire connaître sans ambiguïté aux enfants ou aux familles qu'un tel examen, initialement prévu pour les classes de fin d'études, ne correspond en rien aux objectifs et études poursuivis dans les classes de 5e ou de 4e, de quelque nature qu'elles soient (I, II ou III) et qu'il s'agit de ce fait d'un examen inadapté à notre organisation scolaire présente.

En particulier, il pourrait être signalé au besoin que la vocation des classes du Cycle III est double :

— réinsertion dans le Cycle I ou II en vue de l'obtention du B.E.P.C., B.E.P. ou C.A.P.

— préparation au C.A.P. par l'entrée en C.E.T. ou classe préparatoire à l'apprentissage.

En raison de ce double objectif, il ne peut être envisagé une préparation au C.E.P. dans les classes du Cycle III.

——— ♦ ———



## LA QUALIFICATION DES MAITRES
## des Enseignements préscolaire, du premier degré,
## des classes élémentaires du Secondaire, et de l'Enseignement Agricole

Texte adopté par le Comité National en sa session des 20 et 21 octobre 1973 et accepté par la Commission Paritaire Nationale de l'Enseignement Primaire Catholique.

Ce texte précise et rassemble en un seul document les dispositions arrêtées en 1966, 1968 et 1972 par le Comité National. Pour les maîtres des enseignements préscolaire, du premier degré, des classes élémentaires du Secondaire et de l'Enseignement agricole, ce nouveau texte remplace et annule les précédents à dater du 1er février 1974.

**PRÉAMBULE :**

1°) Dans l'Enseignement primaire Catholique, un maître, qu'il soit contractuel, agréé ou hors contrat, peut obtenir sa qualification professionnelle, s'il répond aux normes ci-dessous définies.
Pour les personnels hors contrat ou sous contrat simple de cet enseignement, la qualification de maître de l'Enseignement Catholique est condition contractuelle au titre de la Convention Collective, en vertu des articles 3 et 4 (b et c) de cette Convention.

2°) Dans l'Enseignement agricole, les Conventions Collectives définissent dans l'état actuel des textes les conditions à remplir pour obtenir le titre de maître de carrière, indépendamment des critères retenus pour la qualification de maître de l'Enseignement Catholique.
Pour les personnels de cet enseignement, la qualification de maître de l'Enseignement Catholique n'est donc pas condition contractuelle au titre de la Convention Collective, mais les autorités compétentes doivent donner une priorité aux candidats à un poste d'enseignement, ayant obtenu cette qualification.

**I — DÉFINITION**

La qualification professionnelle des maîtres de l'Enseignement Catholique comporte :

1) La volonté de participer à la tâche d'éducation chrétienne définie par la Déclaration Conciliaire en date du 28 octobre 1965 et la communication des Evêques de France du 14 novembre 1969.

2) La possession des titres exigés par la réglementation en vigueur pour l'exercice de leur fonction.

3) La correspondance aux conditions prévues par les conventions collectives des différents ordres d'enseignement et le présent dispositif.

4) L'engagement d'une formation permanente au cours de la carrière d'enseignant.

Ces quatre éléments ne peuvent être disjoints.

## II — AUTORITÉ CHARGÉE DE RECONNAITRE LA QUALIFICATION

Le Directeur Diocésain est habilité à décerner la qualification de Maître de l'Enseignement Catholique aux Directeurs et aux maîtres exerçant dans le Diocèse, qui en ont fait la demande écrite.

A) — Pour les personnels des enseignements préscolaire, du premier degré et des classes élémentaires du second degré, il décerne cette qualification après avis d'une Commission de Directeurs et de Maîtres institués par le Comité Diocésain de l'Enseignement Catholique, les Inspecteurs et le Président de l'U.D.O.G.E.C. entendus. S'il s'agit d'un maître adjoint, l'avis du Directeur de l'Etablissemenet doit être exprimé.

B) — Pour les Directeurs et Professeurs des Cours Complémentaires, mêmes règles que pour les maîtres du premier degré.

C) — Pour les professeurs de l'Enseignement Agricole, il décerne cette qualificaction sur rapport du chef d'établissement et après avis d'une Commission de Directeurs et de maîtres institués par le Comité Diocésain.

## III — CONDITIONS D'OBTENTION DE LA QUALIFICATION

A) — **Enseignement préscolaire, du premier degré et des classes élémentaires du second degré.**

La qualification est accordée aux conditions suivantes :

1 — Justifier après le baccalauréat de la formation pédagogique normalement acquise dans les Centres de Formation Pédagogique de l'Enseignement Catholique, par la présentation d'un certificat attestant de cette formation.

2 — Avoir satisfait aux épreuves d'aptitude, c'est-à-dire, en règle générale avoir réussi le C.A.P. sauf dérogations prévues par les textes réglementaires et permettant d'obtenir un agrément définitif.

3 — Avoir enseigné à temps complet pendant au moins deux années dans une école relevant du Service de l'Enseignement Catholique, et ce à l'issue de la formation prévue à l'alinéa 1 ci-dessus.

4 — Les maîtres qui ne remplissent pas la condition prévue au paragraphe 1 peuvent être qualifiés après avoir enseigné à temps complet dans une école relevant du Service de l'Enseignement Catholique, au moins pendant quatre années dont deux années après l'obtention du C.A.P.

5 — Pour les maîtres visés par les paragraphes 3 ou 4, dans les obligations des années d'enseignement, est incluse l'obligation de participer de façon habituelle aux activités pédagogiques proposées ou organisées à leur intention par l'Enseignement Catholique.

6 — Avoir suivi effectivement des actions de formation permanente depuis l'entrée en fonction : au moins une session pédagogique pour les maîtres mentionnés au paragraphe 1 et trois sessions pour les maîtres mentionnés au paragraphe 4 ; ces sessions, organisées ou approuvées par l'un des organismes de l'Enseignement Catholique, doivent être de nature pédagogique.



7 — Participer de façon habituelle aux activités de formation catéchétique ou pastorale proposées ou organisées à leur intention par l'Enseignement Catholique, et s'associer de manière effective à la vie de l'établissement, notamment à sa mission d'éducation chrétienne.

La participation à cette mission s'exerce en particulier dans les activités catéchétiques ou pastorales assurées à l'intérieur ou hors de l'école sauf cas d'impossibilités reconnues par le Directeur Diocésain.

B — **Enseignement Agricole**

Les dispositions prévues à la Convention Collective étant sauves, la qualification des maîtres de l'Enseignement Catholique peut être accordée aux personnels enseignants ou de direction, employés à plein temps dans un ou plusieurs établissements catholiques, aux conditions suivantes :

1 — Posséder les titres prévus par la réglementation en vigueur pour l'exercice de leur fonction.

2 — témoigner d'une formation pédagogique satisfaisante, celle-ci étant attestée :
— soit par l'acquisition de diplômes pédagogiques décernés par l'enseignement public ou privé et par deux années d'enseignement à temps complet dans une école relevant du service de l'Enseignement Catholique ;
— soit par quatre années d'enseignement à temps complet dans une école relevant du Service de l'Enseignement Catholique.

3 — Avoir suivi au moins trois sessions de formation culturelle, pédagogique et religieuse, organisées ou approuvées par l'un des organismes de l'Enseignement Catholique.

4 — Participation à l'éducation — Participer de façon effective à la vie de l'établissement, notamment à sa mission d'éducation chrétienne.

C — **Dispositions transitoires**

1 — Seront de plein droit qualifiés, sur leur demande écrite, les maîtres des enseignements préscolaire, du premier degré, des classes élémentaires du Secondaire et de l'Enseignement Agricole qui, remplissant les conditions prévues par l'article 2 de la Convention Collective du Primaire du 22 septembre 1957, avaient reçu l'agrément de la Direction Diocésaine (1). Cette qualification prend effet à la date à laquelle cet agrément a été accordé.

2 — Les maîtres titulaires du C.L.A.P., mais sans l'agrément précité, seront qualifiés, sur leur demande écrite. Cette qualification prendra effet à partir de la rentrée scolaire précédant de cinq ans la date de reconnaissance de cette qualification.

---

(1) Art. 2 de la Convention Collective du 22 septembre 1957 :
« Est dit agréé, l'instituteur qui, après avoir été stagiaire pendant deux ans minimum et avoir satisfait, avant quarante ans, aux épreuves du Certificat Libre d'Aptitude Pédagogique (C.L.A.P.), reçoit l'agrément de la Direction Diocésaine. »

3 — Les directeurs et directrices, ainsi que les maîtres des enseignements mentionnés à l'alinéa 1 ci-dessus, en fonction de la rentrée scolaire de 1966 et qui justifient à cette date de sept années de service à temps complet dans l'Enseignement Catholique peuvent, sur leur demande écrite, bénéficier de la qualification. Cette qualification prend effet à partir de la rentrée scolaire précédant de cinq ans la date de reconnaissance de cette qualification.

## IV — DÉLAI D'INSTRUCTION DES DOSSIERS DE DEMANDE

a) les demandes de qualification doivent être adressées par écrit aux autorités compétentes, par les maîtres de l'Enseignement Catholique, au cours du premier trimestre de chaque année scolaire. En conséquence, le dossier complet doit être déposé avant le 31 décembre de chaque année civile.

b) la qualification est obtenue de plein droit si aucune réponse n'a été apportée à la demande précitée le jour de la rentrée du troisième trimestre de chaque année scolaire. Le Directeur Diocésain est alors tenu de délivrer l'attestation de qualification.

c les candidats qui ne remplissent pas les conditions requises aux précédents alinéas seront personnellement avisés par le Directeur Diocésain des motifs pour lesquels cette qualification n'a pu leur être décernée et de ce qu'ils ont éventuellement à faire pour l'obtenir ou pour faire appel de la décision dans les deux mois.

## V — DATE D'EFFET ET INFORMATION

Sauf dans les cas où un maître bénéficie des dispositions transitoires prévues au titre III paragraphe C, la qualification prend effet à la rentrée scolaire précédant la date de reconnaissance de la qualification.

Si la qualification est accordée, le Directeur Diocésain en informe avant la fin du 2e trimestre de l'année scolaire, le maître intéressé, le directeur de l'établissement et le président de l'organisme de gestion de l'établissement de ce maître.

## VI — LITIGES

En cas de refus de qualification, le maître pourra, dans les deux mois, demander au Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique la réunion d'une Commission d'arbitrage.

Constituée au niveau de la région académique, cette Commission doit comprendre sept membres :
— un Directeur Diocésain,
— un Inspecteur Diocésain,
— un Chef d'établissement de l'ordre d'enseignement concerné,
— trois maîtres qualifiés,
— un représentant régional de la F.N.O.G.E.C.

Les membres de cette Commission doivent être pris en dehors du Diocèse concerné.



## VII — LIVRET PROFESSIONNEL

A — Le curriculum vitae des maîtres de l'Enseignement Catholique et le déroulement de leur carrière sont consignés dans un livret professionnel, propriété de ces maîtres. Il constitue la preuve de leur appartenance au service de l'Enseignement Catholique et la justification de leurs droits. Il permet aux autorités responsables de ce service de connaître facilement et avec sécurité la qualité des maîtres qui sollicitent une fonction.

B — Le livret professionnel est obligatoire à partir du 15 septembre 1967 :

il est établi et délivré :

1) pour les enseignants du pré-scolaire, du premier degré, des Cours Complémentaires, par les Directeurs Diocésains ;

2) pour les maîtres des classes élémentaires de l'Enseignement secondaire et pour ceux de l'Enseignement Agricole, par les chefs d'établissement.

## VIII — MAITRES NON-LAICS

Les maîtres non laïcs, sous réserve de l'accord de leur Supérieur, peuvent obtenir leur qualification dans les mêmes conditions que les maîtres laïcs.

—— ◆ ——

# EXAMEN DU C. A. P.

## Session de Janvier 1974

(Académie de RENNES)

## 1 — ETUDE D'UN TEXTE RELATIF A LA PÉDAGOGIE ET A LA CONNAISSANCE DE L'ENFANT

« Le passé, d'autre part, reste attaché à cette idée que l'enseignement doit être ennuyeux et triste, qu'il l'est par vocation, ou par nécessité. A travers tous les degrés, la connaissance semble devoir être véhiculée dans un effort rebutant et dans une relative souffrance. Ce n'est pas la faute des enseignants qui subissent à la fois la formation qu'ils ont reçue, les programmes qu'ils doivent suivre, les méthodes qu'ils doivent appliquer. C'est, pour une large part, la conception de notre société pour qui l'enseignement est instruction et non éducation, leçon apprise, et non formation offerte. La mémoire est la faculté suprême à laquelle l'enseignement doit avoir recours et devant laquelle doivent s'incliner l'intelligence et la raison. Ce n'est rien encore d'apprendre le récit de Théramène. Mais il faut aussi réciter par cœur quatre pages d'un résumé d'histoire, et la liste des verbes irréguliers. Il n'importe pas d'avoir lu et aimé Tacite et Virgile, mais d'en avoir récité sans erreur vingt lignes dans le texte latin. Les programmes fondés sur l'accumulation des connaissances, les méthodes, centrées sur l'effort de mémoire, semblent ainsi impliquer que la connaissance ne se transmet que dans la peine.

La souffrance et l'ennui n'apparaissent pas seulement comme une inévitable nécessité. Ils semblent être des objectifs de la connaissance. Il suffirait d'interroger la plupart des familles françaises pour vérifier cette conception doloriste de la

culture. Apprendre est en soi ascèse, discipline, épreuve. On en trouverait, dans notre enseignement, de nombreuses manifestations. La retenue, la consigne, la « punition » sanctionnent la défaillance dans le travail au même titre que la mauvaise conduite. Inversement, à un enfant puni pour indiscipline, on ordonne d'apprendre par cœur quarante vers de Racine. L'examen est le triomphe de cette conception lapsariste. Il participe un peu du châtiment.

De là encore la méfiance instinctive qui entoure toutes les disciplines et toutes les méthodes capables de susciter l'intérêt. Que l'on use du cinéma pour transmettre la connaissance, ou que l'on prétende ouvrir l'esprit des enfants ou des adolescents à la réalité économique ou sociale du monde, et les bons esprits, qui sont en nombre, s'inquiètent. Comme méthode d'enseignement, ils n'aperçoivent que le cours, la leçon, c'est-à-dire le rapport d'enseignant à enseigné le plus simple, le plus austère, parfois le plus fastidieux. Comme disciplines, ils ne reconnaissent de vraie dignité qu'aux matières difficiles. Si les exercices du corps et l'enseignement des arts n'ont obtenu la place qu'ils méritaient, c'est principalement parce qu'ils suscitaient l'intérêt, l'animation, la joie, l'affirmation ludique de la personnalité, la confirmation hédonique du progrès individuel. La seule connaissance est, pour beaucoup, la plus ardue, la plus redoutée, et encore sous condition d'être transmise de la manière la plus aride.

Ces préjugés tiennent au poids spécifique du conservatisme social, et surtout du conservatisme culturel, beaucoup plus vigoureux, beaucoup plus provocant que le conservatisme social parce que des décennies d'accusation ont donné au conservatisme social une mauvaise conscience que le conservatisme culturel ne partage pas. Compris, le conservatisme culturel doit être combattu : il ne suffit pas de désaliéner l'accès à la connaissance, mais la connaissance elle-même, le besoin et le désir de connaître et, par là, de devenir ».

⁂

— Dégagez les idées essentielles de ce texte et rédigez ensuite un **commentaire** critique.

**N. B. :** Ce texte est extrait de « l'âme du combat », d'Edgar FAURE, Editions Fayard — 1970.

## 2 — PRÉPARATION D'UNE SÉQUENCE D'ACTIVITÉS SCOLAIRES MATHÉMATIQUES « OPTION ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE »

La situation suivante, représentée par un schéma, est proposée à des élèves de C.M.

Il s'agit d'une place (place de l'Etoile à Paris), entourée de rues, certaines à double sens de circulation, d'autres à sens unique.

Les traits pleins figurent les rues à double sens, les pointillés les rues à sens unique. Le sens autorisé est indiqué par une flèche.

Le maître envisage diverses utilisations mathématiques de ce schéma : codage — décodage — catalogue (liste) d'itinéraires équivalents — composition des chemins (itinéraires) — classes d'équivalence — structure de groupe...

Décrivez le déroulement d'une séance permettant d'atteindre quelques-uns de ces objectifs.



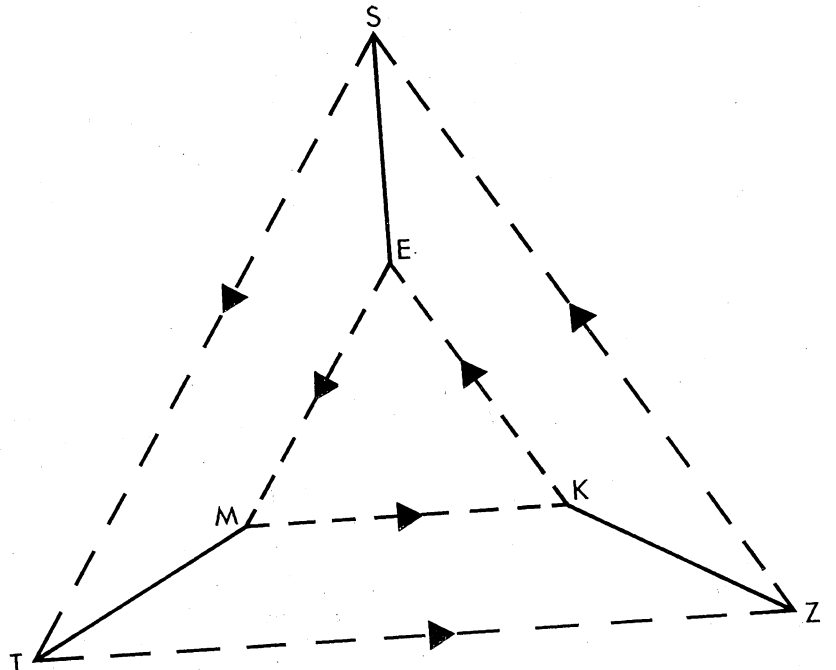


**N. B. :** Des itinéraires sont dits « équivalents » lorsqu'ils ont même point de départ et même point d'arrivée. Ainsi le chemin MK est équivalent au chemin MTZK.

## 3 — PRÉPARATION D'UNE SÉQUENCE D'ACTIVITÉS SCOLAIRES RELATIVE A LA LANGUE FRANÇAISE « OPTION ECOLE ELÉMENTAIRE »

**Texte libre mis en forme :**

### LA CHASSE

Le chasseur est allé à la chasse dans un bois. Son chien a flairé un gibier. Le chasseur voit le lapin : il le vise et tire. Le chien apporte la proie à son maître qui le met dans sa gibecière. Le chasseur est content de sa prise. « Je ne vais pas rentrer bredouille » dit-il.

Vous avez sous les yeux un texte libre rédigé par un élève du C.E. 2e année. Vous voulez tirer parti de ce texte en vue d'organiser des activités de français.

Déterminez, tout en apportant vos raisons :

les objectifs que vous entendez poursuivre,
les activités que vous retenez,
le déroulement que vous pensez pouvoir adopter pour l'ensemble.

Privilégiant ensuite l'une de ces activités vous élaborerez les diverses phases du travail en y insérant les exercices pédagogiques utiles. Vous n'omettrez pas d'apporter la justification de vos démarches et de vos choix.

### 4 — PRÉPARATION D'UNE SÉQUENCE D'ACTIVITÉS SCOLAIRES ACTIVITÉS D'ÉVEIL « OPTION ECOLE MATERNELLE »

Il est 9 h du matin, les enfants viennent d'arriver à l'école. C'est le moment d'éducation motrice en grande section.

1) La maîtresse commence par faire allonger les enfants, plat-dos sur le sol, pendant 5 minutes en silence.

2) Pendant les 15 minutes qui suivent, à l'aide du tambourin, la maîtresse fait suivre aux enfants différents ryhmes, marche, saut, course avec arrêt au signal donné. Elle les incite à occuper toute la salle de jeux. Des rythmes sont également reproduits par des frappements de mains.

Les enfants en outre, à certains moments, doivent se diriger vers tel ou tel endroit de la salle de jeux.

3) Les enfants reçoivent ensuite chacun un cerceau ; ils manipulent et se déplacent librement pendant un moment. La maîtresse fait éparpiller les cerceaux sur le sol. Soutenus par une musique très vive les enfants se déplacent dans la salle et quand le disque s'arrête chacun doit chercher refuge dans un cerceau (il y a toujours un cerceau de moins que d'enfants).

Cette activité dure 20 bonnes minutes.

4) Pendant 5 à 10 minutes les enfants allongés sur le sol, dans toutes les positions, écoutent un passage de disque du genre berceuse.

Cette succession d'exercices proposés dans une classe maternelle ne constitue en aucune façon une leçon modèle, bien au contraire.

Quelles sont les remarques et critiques que vous pouvez faire en ce qui concerne, le contenu, les objectifs, la durée des différents exercices et le déroulement d'ensemble de cette leçon d'éducation motrice ?

La leçon est-elle complète, équilibrée ?

Elaborez-vous-mêmes une séquence d'éducation motrice en partant des éléments qui existent dans cette leçon, en ajoutant éventuellement d'autres exercices.

———— ♦ ————

## SESSIONS PÉDAGOGIQUES ORGANISÉES EN JUILLET ET SEPTEMBRE 1974 A ANGERS, PAR L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE L'OUEST

— du 1er au 6 juillet, **session d'information et d'initiation à l'enseignement dans les classes de perfectionnement,** animée par M. JONCHERAY et son équipe. Cette session s'adresse aux maîtres qui vont enseigner en classe de perfectionnement, aux enseignants, aux directeurs et directrices d'écoles désirant s'informer sur cette pédagogie.



— du 1er au 6 juillet, **session de mathématiques appliquées aux Sciences Economiques et Humaines,** organisée par l'Institut de Mathématiques Appliquées, à d'intention des professeurs du Second degré.

Au programme : « la géométrie euclidienne et l'algèbre linéaire au service du traitement des données : statistique et analyse des données ».

— du 2 au 19 juillet, **stage de Formation mathématique organisé par le C.E.R.E.M.O.** (Centre d'Etudes et de Recherches sur l'Enseignement des Mathématiques dans l'Ouest) à l'intention des enseignants du Premier Cycle. Cette session a pour but de faire acquérir aux participants les notions mathématiques indispensables à une bonne compréhension des programmes actuels du Premier cycle.

— du 8 au 10 juillet, **session « méthode audio-visuelle Die Deutschen »,** à l'intention des professeurs d'allemand du premier cycle, session animée par M. ROCHARD-JANSEN, Directeur du Centre audio-visuel de la Baule.

— du 8 au 11 juillet, **session « Langage total »,** à l'intention des enseignants du Primaire et du Premier Cycle, session animée par l'équipe du Fr. VALLET, Directeur de l'Institut du Langage Total de Saint-Etienne.

— du 9 au 11 juillet, **session « Adolescence et Education »,** animée par M. CAILLEAU et le R. P. COUTURIER. Cette session s'adresse à tous ceux, professeurs, surveillants-éducateurs, parents, responsables de l'aumônerie, qui s'intéressent aux jeunes, à leurs problèmes comme à leur psychologie.

— du 3 au 5 septembre, **session préparatoire aux épreuves écrites du C.A.P. primaire.** Animation pédagogique : M. CAILLEAU et son équipe.

— les 9 et 10 septembre, session **« caractérologie et éducation »** à l'intention des enseignants du primaire, des classes de perfectionnement, transition, et du Premier cycle. Animation pédagogique : M. CAILLEAU.

Pour tous renseignements et pour obtenir un bulletin d'inscription, prière d'écrire sans tarder à :

Monsieur le Directeur du Centre de Pédagogie,
Université Catholique de l'Ouest,
B.P. 858 — 49005 ANGERS CEDEX.

———— ♦ ————

## RAPPEL DES SESSIONS DE KÉRIVOAL

— du 8 au 12 juillet : Education Musicale.
— du 22 au 26 juillet : Education Manuelle : C.E.-C.M.
— du 29 au 31 juillet : Education Manuelle : Maternelles et C.P.
— du 29 au 31 juillet : Enseignement régionalisé et activités d'éveil.

———— ♦ ————

## INITIATION A LA FLUTE

— dernière réunion : 15 mai 1974.

— expositions par représentants : mercredi 5 juin de 10 h à 16 h.

———— ♦ ————

## LE CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 74-75

**RENTRÉE :**

16 septembre 1974 pour les élèves des enseignements des premier et second degrés.

**Prérentrée :**

Pour les enseignants du premier degré : 13 septembre 1974.
Pour les enseignants du second degré : 12 septembre 1974.

**TOUSSAINT :**

du 29 octobre après les classes au 4 novembre au matin.

**NOËL :**

du 21 décembre 1974 au 3 janvier 1975.

**FÉVRIER :**

Zone A (Bretagne) : du 1er au 10 février.
Zone B : du 8 au 17 février.
Zone C : du 15 au 24 février.

**PAQUES :**

du 23 mars au 7 avril (les fêtes de Pâques coïncident avec les vacances).

**GRANDES VACANCES :**

du 28 juin au 15 septembre 1975.

**Prérentrée :**

Pour les enseignants du premier degré : 12 septembre 1975.
Pour les enseignants du second degré : 11 septembre 1975.

———— ♦ ————

## RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

**A.S.S.E.D.I.C. :**

La circulaire n° 74 020 du 17 janvier 1974 (B.O.E.N. n° 5 du 31-01-1974) précise que les établissements d'enseignement privé sous **contrat simple** qui ont versé à tort la cotisation A.S.S.E.D.I.C. sur les traitements des maîtres agréés peuvent en demander le reversement aux A.S.S.E.D.I.C.



Nous avions demandé aux écoles de ne pas effectuer de versement. Rares sont donc celles qui auront à effectuer cette demande.

⁂

## GARANTIE DE PAIEMENT DES SALAIRES

La Loi 73 1194 du 27 décembre 1973 — J.O. du 30 — prévoit que les employeurs doivent assurer leurs salariés contre le risque de non paiement des salaires en cas de règlement judiciaire ou de liquidation des biens de l'entreprise. Ce nouveau régime d'assurance est financé par une cotisation à la seule charge de l'employeur et est assise sur les salaires servant de base au calcul des cotisations d'assurance chômage. C'est d'ailleurs l'A.S.S.E.D.I.C. qui est chargée de la gestion de cette assurance qui sera perçue en même temps que l'assurance chômage. Le taux est fixé pour 1974 à 0,02 % des salaires versés depuis le 1er janvier 1974.

Cette cotisation n'est pas due pour les salariés de plus de 65 ans.

⁂

## ATTESTATION ANNUELLE D'ACTIVITÉ SALARIÉE

En application du décret 73 1213 du 29 décembre 1973 (J.O. du 30), tous les employeurs doivent remettre à leurs employés une attestation annuelle d'activité salariée qui permettra aux assurés sociaux de bénéficier des assurances maladie et maternité ainsi que des allocations familiales.

Cette attestation doit être remise avant le 15 mars 1974, pour l'année 1973, en trois exemplaires. Modèle à demander aux organismes de Sécurité Sociale. A défaut, à titre transitoire, le relevé des salaires pour la déclaration d'impôts peut en tenir lieu à condition d'y faire figurer les renseignements suivants :

— identification de l'entreprise et du salarié ;

— activité professionnelle du salarié, c'est-à-dire, période d'emploi et temps de présence s'il est inférieur à 1 200 heures dans l'année. La Sécurité Sociale admet pour simplifier les calculs que :
- un mois de présence équivaut à 175 heures (et non 173, 1/3)
- une quinzaine équivaut à 80 heures
- une semaine équivaut à 40 heures
- une journée équivaut à 6 heures.

Ceci dans le cas de salariés permanents.

Dorénavant, en cas de départ, au cours de l'année civile (démission ou licenciement) l'employeur est tenu de remettre au salarié une attestation.

Ceci ne pose pas de problème pour le personnel payé par les organismes de gestion.

**Cas des enseignants :**

L'Inspection d'Académie ne sera sans doute pas en mesure de fournir cette année le document. Les établissements pourront donc, pour éviter des démarches aux enseignants, leur fournir cette attestation. Les équivalences ci-dessus pourront être utilisées. D'autre part, le numéro employeur à indiquer sera celui de l'Inspection d'Académie.

**Contrat simple :**

NORD-FINISTÈRE : 957 29 019 0041 B 00
SUD-FINISTÈRE : 957 29 232 0002 C 00

**Contrat d'Association :**

NORD : 908 29 019 0100 B 00
SUD : 908 29 232 0500 C 00

⁂

HAUSSE DE L'INDICE DES PRIX EN 1973 : 8,15 %
HAUSSE DU S.M.I.C. en 1973 : 20 %

⁂

**RELÈVEMENT DU S.M.I.C.**

A compter du 1er mars 1974, le S.M.I.C. passe à 5,60 (au lieu de 5,43 F).

L'évaluation des avantages en nature est fixée à 4,39 F pour un repas.

**A.P.E.C.** (Association pour l'Emploi des Cadres)

La cotisation annuelle de 1973 sera versée au cours du 1er trimestre 1974 au taux de 0,04 %.

A partir du 1er janvier 1974, elle passe à 0,06 et sera appelée chaque trimestre en même temps que les cotisations aux Caisses de Retraites.

Nous rappelons que cette cotisation est due uniquement sur la tranche B des salaires des Cadres.

**FORMATION PROFESSIONNELLE**

Les états modèle 2483 doivent être déposés avant le 5 avril 1974.

**CONVENTION COLLECTIVE DU PERSONNEL NON ENSEIGNANT DU PRIMAIRE**

Un texte de contrat type est à l'étude et sera communiqué dès qu'il sera au point.

**AUGMENTATION DE L'ELECTRICITÉ**

A la date du 2 mars 1974, les tarifs Basse Tension (usages domestiques) ont été relevés de 12 % pour la 1re tranche et de 17 % pour la seconde.

—— ♦ ——



ECOLE TECHNIQUE PRIVÉE
SAINT-GABRIEL
29120 PONT-L'ABBÉ

## ORIENTATION VERS UN C.E.T. EN VUE D'UN C.A.P. EN 3 ANS

L'école Technique SAINT-GABRIEL en section industrielle assure la préparation aux C.A.P. suivants :

1 — Mécanicien tourneur,
2 — Mécanicien fraiseur.

A partir de la rentrée 1974, elle recevra des élèves en vue de la préparation d'un nouveau C.A.P.

### MÉCANICIEN RÉPARATEUR-AUTO

Cette nouvelle option s'inscrit dans la vocation de l'école qui est déjà équipée en mécanique auto en vue de la préparation au C.A.P. routier en deux ans.

D'autre part, dans le Finistère, aucun établissement privé n'assure cette préparation et cependant les débouchés restent importants.

Les élèves intéressés par ces orientations peuvent être :
— Les élèves issus de 5e III à 14 ou 15 ans.
— Les élèves issus de la classe préprofessionnelle de niveau.
— Les élèves de 4e de type II aménagé.
— Les élèves de 5e I ou 5e II âgés de 14 ans au moins.

L'enseignement conduisant au C.A.P. associe la formation générale et technique (français, technologie, mathématiques).

Les travaux de l'atelier occupent près de la moitié de l'horaire qui est d'environ 36 heures par semaine.

C'est une préparation valable à la fois à la vie professionnelle et à la vie d'adulte.

—— ♦ ——

## VISITE DES MONUMENTS APPARTENANT A L'ETAT

(Note du Ministère des Affaires Culturelles)

Un certain nombre de modifications ont dû être apportées dans l'application du règlement des visites scolaires à l'intérieur des monuments appartenant à l'Etat.

Ce règlement accorde la gratuité aux élèves accompagnés de leur professeur, à condition de présenter aux caissières des monuments, une attestation du Directeur de l'Ecole.

Cette condition n'étant pratiquement jamais remplie par les intéressés, il a été décidé que **tout groupe non muni de ce document devra acquitter le plein tarif du droit d'entrée.**

Cette attestation devra **obligatoirement** être libellée comme suit :

Papier à en-tête
de l'école

Date

**DEMANDE D'AUTORISATION**
**DE VISITE DES MONUMENTS APPARTENANT A L'ETAT**

Un groupe de ..... (nombre) élèves de l'école de.....
sollicite l'autorisation de visiter gratuitement .....
(monument), sous la direction de ..... (nombre de professeurs)
MM. ou Mmes ..... (nom des professeurs), le ..... (date)

Signature de l'Architecte
des Bâtiments de France.

Cachet et signature du
Directeur de l'Ecole

Ce formulaire, dont aucune photocopie ne sera admise devra être validé par l'Architecte des Bâtiments de France puis adressé à la Caisse Nationale des Monuments Historiques (62, rue St-Antoine, PARIS 4e) par le gardien du monument après usage.

Il est précisé en outre que les groupes devront être fractionnés par 40, afin de conserver à la visite son caractère éducatif.

Par ailleurs, ces groupes devront convenir au préalable avec le gardien-chef, de l'heure de la visite, afin d'éviter des arrivées simulatnées.

Ces nouvelles dispositions entreront en vigueur à compter du **1er février 1974.**

## INONDATIONS DES 11 ET 15 FÉVRIER 1974

Les inondations de février dernier ont causé d'importants dégâts dans plusieurs écoles de QUIMPER et QUIMPERLÉ (Ecole Jean-Baptiste Le Mel et Ecole du Manoir des Salles à Quimper — Ecole Sainte-Jeanne d'Arc et Ecole Sainte-Croix à Quimperlé).

Les dégâts (particulièrement importants à Quimperlé) sont évalués à environ 60 000 F au total. Mais c'est une estimation probablement en dessous du coût réel de la remise en état des locaux et du remplacement du matériel détérioré.

Un geste de solidarité est sans doute nécessaire, et les écoles qui sont en mesure de le faire pourront adresser à la Direction Diocésaine, qui les transmettra aux établissements sinistrés, les dons en espèces (C.C.P. RENNES 528-80).

Le Directeur : Ch. J. Prigent

C.P.P.P. 33-741

Quimper — Imp. Cornouaillaise

64e Année N° 308 Mai-Juin 1974

# LE SENTIER

**BULLETIN DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON**

Directeur responsable :
M. le Chanoine PRIGENT, Directeur diocésain de l'Enseignement.

Administration et rédaction :
**Direction diocésaine de l'Enseignement Catholique, 2, rue César-Franck, Quimper.**
Téléphone : 95-16-06 C.C.P. Rennes **528-80**

Prix de l'abonnement annuel : **10 F.** — Tirage : 1.100 ex.

**SOMMAIRE :**

— Les initiatives dans les écoles
— Pour les écoles de tous ordres d'enseignement
— Stages de formation - Cycle III
— Sessions
— Rappel de quelques activités de Kérivoal
— Guide Annuaire de l'Enseignement
— U.G.S.E.L. Finistère-Sud
— Succès au C.A.P.
— Prévention routière
— Les retraites dans l'Enseignement Privé
— Renseignements administratifs

## LES INITIATIVES DANS LES ECOLES

En vue du Congrès de Strasbourg de la Pentecôte 1975, les écoles étaient invitées à relater brièvement quelques initiatives prises dans l'un des domaines suivants :

- La vie de l'établissement et son projet éducatif ;
- Le renouveau pédagogique en classe ;
- L'éducation de la foi ;
- Les activités éducatives para-scolaires.

64 établissements nous ont fait parvenir un rapport : 54 écoles primaires ; 3 C.E.G., 1 C.E.S., 5 écoles secondaires de premier et second cycles, 1 école Technique (court et long).

Nous remercions et nous félicitons tous ceux qui nous ont communiqué leurs rapports, qui manifestent que l'esprit d'entreprise et de collaboration, la volonté de recherche et de progrès, ne sont plus seulement affirmés au plan des bonnes intentions mais sont déjà réalisés dans le concret de la vie, témoignant que la « communauté éducative » peut réellement exister.

L'extrême simplicité des rapports met en évidence que les initiatives relatées sont à la portée de tous sans qu'il soit nécessaire de disposer de grands moyens, à la seule condition de vouloir vraiment — et ensemble — le bien et le mieux. Ce qui est dit n'est nullement extraordinaire, ni « triomphaliste », c'est en cela que ces initiatives sont exemplaires et stimulantes pour tous.

Nous savons que beaucoup d'écoles — la plupart peut-être — auraient pu en dire tout autant que celles qui ont pris la peine de nous écrire : nous regrettons qu'elles n'aient pas jugé utile, ou qu'elles n'aient pas pris le temps de le faire. Qu'elles sachent que nous accueillerons encore avec plaisir les articles qu'elles jugeront bon de nous adresser.

⁂

### UN APERÇU DES INITIATIVES RELATÉES

- **Vie de la Communauté et projet éducatif :**

38 écoles en parlent — Quatre d'entr'elles détaillent la manière dont elles ont élaboré le « projet éducatif » avec la participation des parents, des enseignants et des élèves.

La participation des parents se manifeste notamment dans les trois domaines suivants :

— **pour les travaux** — 13 écoles signalent les journées de travail fournies bénévolement par les parents : réfection des cours, construction de sanitaires, préaux, salles de classes, aménagements extérieurs, peintures, décoration... entretien constant des pelouses, jardins...

— **pour la catéchèse** (20 écoles) ; soit d'une manière régulière, quelques parents (surtout des mamans) s'associant aux enseignants pour l'activité catéchétique de la semaine ; soit occasionnellement, par exemple pour la préparation des enfants à leur première communion et à leur profession de foi : il s'agit alors de tous les parents des enfants concernés.

— **pour la pédagogie** — 10 écoles relatent leurs expériences « portes ouvertes » étalées sur une semaine ou deux : les parents, par groupes de 5 à 10, assistent aux travaux des enfants puis se retrouvent en réunion avec les enseignants à la fin de l'expérience... Plusieurs écoles signalent la participation des parents aux journées de pré-rentrée, aux sorties des élèves pour enquêtes, découverte de la nature, des sites et des monuments, pour des séances d'initiation artistique... Des mamans viennent régulièrement dans des écoles aider aux travaux manuels et à certaines disciplines d'éveil...

- **Renouveau pédagogique :**

Il est signalé dans 20 rapports qui décrivent surtout des expériences d'enseignement individualisé et en groupes de recherche ; la création et l'activité des classes d'enseignement spécialisé ; des échanges de classes avec des écoles de l'Est de la France ; l'ouverture aux techniques d'éveil et à l'éducation artistique ; des activités pédagogiques hors du cadre scolaire avec la participation de parents ; un journal (école primaire) rédigé par les élèves...

Deux établissements du second degré font part d'expériences intéressantes pour l'éducation affective et sexuelle.

Un établissement technique présente son expérience de prise en charge personnelle par les élèves de leur travail et de toute leur vie à l'école.

- **Education de la Foi :**

Elle est traitée explicitement dans 16 rapports et évoquée dans beaucoup d'autres. Ce qui en ressort c'est le développement rapide, dans un nombre de plus en plus grand d'écoles, de la constitution d'équipes de catéchètes comprenant des enseignants et des parents autour d'une personne animatrice du groupe (la plupart du temps une religieuse ou un religieux). Dans bien des cas, les équipes de catéchètes se retrouvent régulièrement pour des réunions de réflexion, de formation et de préparation pédagogique et aussi pour des célébrations avec les élèves. La préparation des « communions privées » et des « professions de foi » avec les familles concernées sont très souvent mentionnées.

- **Activités para-scolaires :**

Mentionnées par 14 rapports, elles concernent souvent des fêtes de l'école, des sorties de type familial, des journées « missionnaires » ou « Tiers-Monde », mais aussi des activités de loisirs éducatifs : sports, théâtre, ateliers divers, montages audio-visuels... Outre leur valeur intrinsèque, ces réalisations présentent l'intérêt capital d'associer les adultes (parents et maîtres) et les jeunes dans une même activité, et d'établir des relations et un esprit nouveaux dans le contexte scolaire lui-même dont elles sont comme un prolongement.

⁂

## TROIS EXEMPLES :

Réservant pour un prochain bulletin la présentation de quelques initiatives dans le domaine pédagogique, l'éducation de la foi, les activités para-scolaires, nous rapportons ici trois expériences d'écoles concernant « la vie de l'établissement et son projet éducatif ».

### 1 .. Une école primaire rurale :

Une classe enfantine, quatre classes primaires, un total de 140 élèves venant de quatre petites communes totalisant 1 500 habitants.

« L'école est depuis deux ans et demi l'unique Ecole Catholique du Canton. Elle groupe 140 élèves environ, garçons et filles de 3 à 11-12 ans, venus de quatre communes.

### PRÉ-HISTOIRE :

Depuis quatre ans, la préparation du Congrès d'Angers et la nécessité, dans l'intérêt de tous, de regrouper les enfants en une seule Ecole, ont été l'occasion de multiplier les réunions et Cercles de familles. Là nous avons compris l'importance d'une Communauté Educative.

Aussi, conscients de l'évolution rapide et générale, les Parents veulent avec la collaboration de la Direction et des Enseignants, préparer les enfants à devenir les hommes de demain. Le milieu relativement homogène quant aux aspirations, facilite le travail et permet d'avancer. C'est ainsi que la Communauté éducative a précisé son projet en trois points :

- faire naître à la liberté,
- former des chrétiens vivant leur Foi,
- donner le goût d'apprendre.

### DÉROULEMENT : Faire naître à la liberté

Au cours des discussions et réflexions nous avons revu la nécessité d'entraîner nos enfants à l'acquisition de certains automatismes, premiers pas vers la liberté, à savoir : l'ordre, la propreté, l'exactitude, la politesse, le respect du bien commun... Nous avons compris l'urgence d'éveiller nos enfants, dès leur jeune âge, au sens de la responsabilité, à la maison comme à l'école, en leur confiant des tâches à leur taille.

La pratique des nouvelles méthodes pédagogiques amène les enfants à s'exprimer de différentes manières. Ici, un effort a été entrepris pour développer l'expression orale. Les exposés oraux, par exemple, entraînent les enfants à parler en public ; l'emploi du magnétophone leur permet de reconnaître leurs erreurs de langage...

D'autre part, Parents et Maîtresses favorisent l'esprit d'équipe, d'initiative... Avant chaque Cercle de Parents, les enfants donnent aussi leur avis sur les questions étudiées, les changements à effectuer, les améliorations à apporter : ils y mettent d'ailleurs volontiers la main. C'est ainsi qu'à côté de l'école, dans un petit



terrain vague, ils ont tracé des parterres, y ont apporté des plants. Ils ont prié M. le Maire (lui-même parent d'élèves) de leur envoyer du sable de carrière pour aménager un jeu de boules à l'ombre des rhododendrons.

Depuis quatre ans, la séance de variétés de Noël se voit suivie d'une fête de fin d'année qui rassemble tous les amis de l'école. Quatre plateaux de remorque forment un magnifique podium où nous avons vu se dérouler des jeux scéniques, des chants, des danses... qui permettent aux enfants d'exprimer leur joie pour le plaisir de tous.

### La Formation de Chrétiens vivant leur foi :

nous a fait réfléchir sur les moyens de transmettre « le flambeau ». L'accent a été mis sur l'environnement, le climat familial propice à l'éducation et à l'éveil religieux de l'enfant. Nous avons pensé que notre exemple est primordial car l'enfant observe et suit. Mais il faut aussi que l'Evangile soit proposé à tous. C'est pourquoi, chaque maîtresse enseigne la catéchèse dans sa classe. M. le Curé et M. le Recteur de... rencontrent les enfants à l'école, à l'église ou ailleurs, une 1/2 heure par semaine et les Parents aident leurs enfants dans l'exécution des activités, donnant ainsi un témoignage de leur adhésion à l'Evangile.

### Donner aux enfants le goût d'apprendre.

Sur ce point, l'écoute des enfants et la création de bibliothèques familiales continuent le travail commencé à l'école où le renouveau pédagogique s'installe peu à peu.

Pour mieux saisir la nouvelle manière de travailler des Elèves et connaître les nouveaux programmes, les Parents ont été invités à des cours du soir : séances de maths notamment, où nous avons eu plaisir à nous retrouver.

Le cadre et les conditions de travail ont été améliorés, ces dernières années, avec l'aide de toute la Communauté éducative : agrandissement des cours de récréation, transport de pierres, de sable : construction d'un grand préau, installation d'agrès, acquisition d'un nouveau portique, création d'une pelouse pour permettre aux petits de s'ébattre, installation du chauffage central dans les classes qui en étaient encore privées.

Une convention a été passée avec chacune des Municipalités, permettant à l'école de boucler convenablement son budget.

### RÉSULTAT :

Les parents tendent de plus en plus à former avec le corps enseignant une Communauté Educative. Rencontres et réalisations communes les rapprochent alors que l'esprit de clocher avait tendance à les séparer. Personne ne boude l'Ecole. Chacun participe à sa façon et est prêt à répondre au moindre appel concernant les enfants. Somme toute, on note une évolution continue dans le meilleur esprit avec une influence heureuse à long terme.

⁂

2 — **Une autre école primaire plus importante en milieu rural :**

260 élèves, trois classes enfantines, cinq classes primaires, commune de 2 500 habitants.

**« Prise de conscience et élaboration du Projet Educatif »**

Ce travail fut entrepris en 1972 par l'APEL et les enseignantes dans notre commune rurale, autour d'une école comptant 260 enfants de 125 familles.

**Juin 1972 :**

Le Bureau APEL se réunit pour chercher ce qui doit être l'essentiel du Projet Educatif, ici, aujourd'hui :

- l'annonce de Jésus-Christ,
- la collaboration parents-enseignants dans le renouveau pédagogique,
- l'intérêt porté à tous les enfants.

Les enseignants, de leur côté, se réunissent pour exprimer ce qui leur semble important :

- volonté de collaboration avec les parents dans l'éducation de la catéchèse ;
- importance du climat évangélique
  du style de relations
  de l'ouverture au milieu.

**Pré-rentrée Septembre 1972 :**

— Les enseignants et tout le personnel de l'école reprennent le travail ébauché en juin par eux-mêmes et par les parents.

Une réflexion faite en trois équipes permet de dégager les constances et des aspects nouveaux.

**L'attitude éducative** est commandée par les objectifs suivants :

- aider chaque personnalité,
- éduquer à la liberté,
- éduquer au sens de la responsabilité personnelle et collective.

**La relation pédagogique** se veut marquée par l'intérêt porté à tous les enfants, l'ouverture sur le milieu, le souci d'apprendre à se former et à s'informer personnellement et en équipe, enfin, l'équilibre des diverses activités.

**Début Octobre 1972**

De nouveau les bureaux APEL et AEP étudient le Projet Educatif à partir de deux textes : d'une part, l'ébauche déjà faite par l'APEL en juin 72, d'autre part, réflexion déjà menée par les enseignants à l'occasion de la pré-rentrée.

A ce moment de la recherche, la question est de savoir comment y faire participer **tous** les parents. A ce propos, l'idée d'une enquête est suggérée et adoptée.



Des idées sont ainsi proposées et l'on est invité à les coter : très importantes, importantes ou sans importance. En une semaine, 55 % des familles répondent et écrivent leurs suggestions.

**Fin Octobre 1972**

Dépouillement de l'enquête par une équipe de parents, et compte rendu à l'Assemblée Générale des APEL-AEP.

**Hiver 72-73**

Trois cercles de parents sont organisés :

— au niveau des classes maternelles et C.P.

— au niveau des C.E.

— au niveau des C.M.

Tous sont l'occasion d'approfondir l'un ou l'autre aspect jugé important dans la préparation du Projet Educatif.

**Avril 73**

Rédaction du texte suivant qui est remis à toutes les familles :

**« A chaque enfant, la Communauté Educative (parents et autres éducateurs) veut offrir les meilleures conditions pour développer au mieux toutes ses possibilités, en reconnaissant Jésus-Christ vivant aujourd'hui ».**

1 — Chaque personnalité est appelée à se développer dans le respect des autres. Nous avons l'ambition que **tous les enfants** puissent s'exprimer, se sentir aimés, et s'épanouir.

2 — L'éducation à la ilberté se fait en tenant compte de l'âge. Nous pensons qu'il faut, non seulement apprendre à obéir, mais encore écouter les enfants et encourager leurs initiatives et leur créativité.

3 — Le sens de la responsabilité personnelle et collective s'éveille dans les activités du groupe. Les enfants découvrent qu'ils ont besoin les uns des autres, au jeu comme en classe. Et, en tout cela, nous voulons faire comprendre que l'effort est indispensable.

4 — Avec la participation des enfants, nous avons le souci d'entretenir un esprit de recherche (observations, enquêtes...) et un climat de joie, de franchise, d'amitié, et d'entraide. Nous savons qu'il y a des disputes, mais nous croyons aux réconcililations.

5 — Les relations franches, cordiales et assez fréquentes entre les parents et les éducateurs scolaires favorisent la sécurité et l'épanouissement des enfants. Pour cela, nous y attachons une grande importance (réunions, rencontres...)

6 — Notre école se déclare « catholique », de ce fait, elle se veut accueillante à toutes les familles.

7 — Ce projet sera revu et précisé de nouveau à la prochaine rentrée scolaire.

**Septembre 73**

A la pré-rentrée, ce projet est encore le point de départ de la réflexion de la Communauté Educative ; en effet, chacun le sait, un projet éducatif n'est pas fait une fois pour toutes.

⁂

3 — **Deux Ecoles jumelées** dans une commune mi-urbaine, mi-rurale, de 7 000 habitants : quatre classes enfantines, 14 classes primaires, 12 classes de C.C., un total de 900 élèves.

**« La vie des deux établissements » :**

1 — **Pré-histoire de l'initiative :** Participation de deux membres de la Communauté éducative au Congrès d'Angers, puis information sur les idées essentielles du Congrès.

Réflexion au niveau du corps professoral et avec le clergé de la paroisse sur la « Lettre aux Parents ».

2 — **But de l'initiative :** Application du dernier point de cette lettre : participation de plus en plus effective des parents à la vie de l'école et ouverture de l'école surtout aux plus pauvres.

3 — **Déroulement de l'initiative :**

**Personnes en jeu :** les membres des Associations et des Parents d'élèves de plus en plus nombreux.

**Points critiques :**

— on retrouve les mêmes parents dans plusieurs responsabilités d'où risque d'essoufflement.
— les parents font trop confiance aux religieux et aux religieuses pour la gestion.
— Réticences de la part de certains maîtres vis-à-vis de la participation des parents à la vie de l'école.

4 — **Moyens mis en œuvre**

● **Création d'une caisse de solidarité** en vue de réduire les frais de la scolarité de certaines familles en difficulté financière. La gestion de cette caisse est confiée à une commission d'une quinzaine de parents et d'amis de l'école qui, ces temps-ci, s'active à la préparation, pour le 31 mars, d'une fête sportive et d'un Fest-Noz, activités qui y apporteront les premiers fonds.

● **Participation des parents au niveau pédagogique :** par une aide efficace pour l'étude du milieu : réponses aux enquêtes des élèves, visites de fermes, d'ateliers, de bateaux, etc...

Interventions dans les classes, certains acceptant de venir parler aux élèves de leur profession : (banque, PTT, pêche, agriculture, élevage, aviation, commerce) et de leurs voyages (projection de diapositives ou de films).



● **Participation des parents dans les activités para-scolaires :**

a) **Sport :** des pères et mères de famille apportent leur aide pour l'entraînement sportif des enfants chaque semaine, le mercredi et le samedi.

b) **Catéchèse et mouvements d'action catholique :** chaque semaine, sept mamans font la catéchèse à un groupe d'élèves au niveau de C.E.2, en collaboration avec les enseignants.

Une dizaine de mamans, aidées de jeunes, ont accepté de prendre la responsabilité d'un groupe dans les deux mouvements existants dans les deux écoles : l'A.C.E. et le M.E.J.

5 — **Résultat de l'Initiative**

La plupart des enseignants se réjouissent grandement de cette collaboration amicale et se sentent à la fois plus forts et plus engagés dans leur mission d'éducateurs chrétiens. Les élèves sont aussi plus heureux de sentir que leurs parents s'intéressent et participent à leurs activités.

6 — **Avenir de l'initiative**

Le nombre de parents s'intéressant à cette initiative ne cessant le s'accroître « le vent est à l'espérance »...

——— ◆ ———

## POUR LES ECOLES DE TOUS ORDRES D'ENSEIGNEMENT

A — **Paiement des maîtres en fonction dans les établissements d'enseignement privé sous contrat.**

Il s'agit de l'application de la Circulaire Ministérielle du 13 mars 1968 (Cf. « Sentier » de mai-juin 1968, page 97).

Tous les chefs d'établissement sous contrat devront adresser à la Direction Diocésaine, **avant le 1er juillet 1974,** l'Etat du personnel qui demeure **certainement** en fonction dans l'établissement à la rentrée de septembre 1974. Cet état, à fournir en double exemplaire (sur format 21 × 29,7) devra être présenté conformément au modèle ci-dessous :

| DÉPARTEMENT : | | ECOLE : | |
|---|---|---|---|
| COMMUNE : | | ADRESSE : | |
| **ETAT NOMINATIF DES MAITRES DEMEURANT EN FONCTION A LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 1974** | | | |
| CLASSE | NOM et PRÉNOM | L R | Horaire hebdomadaire (Pour le second degré, préciser les matières |
| | | | |

**B — Etat du personnel - Etats des Postes**

Divers états doivent être fournis à l'Inspection Académique ou au Rectorat avant la rentrée de septembre 1974.

Les circulaires adressées par l'Inspection Académique ou par le Rectorat en fin d'année scolaire donneront toutes précisions utiles à ce sujet. Se reporter à la dernière circulaire en date (11 juillet 1973).

**C — Aux Etablissements secondaires et techniques sous contrat d'association**

Dès que le Rectorat aura fait connaître aux écoles ses premières propositions de nominations, les chefs d'établissements voudront bien adresser à la Direction Diocésaine un état comportant :

a) l'indication des postes définitivement pourvus ;
b) la liste des postes qui restent à pourvoir (nombre d'heures et niveau des classes).

Au besoin, ils pourront consulter les fiches de candidatures à la Direction Diocésaine.

———— ♦ ————

## STAGES DE FORMATION — CYCLE III

(Consulter « ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE DOCUMENTS » Janvier 1974 — pages 25-26)

**Stages organisés par la Commission Régionale de l'OUEST**

| Date et lieu du stage | Objet du stage | Renseignements Inscriptions |
|---|---|---|
| 1-5 juillet NANTES | Initiation à la pédagogie Section III | M. Joseph LERAY 31, rue de la Michaudière 44000 - NANTES |
| 1-6 juillet ARADON (près de VANNES) | Perfectionnement : a) pédagogie en section III b) préparation CAET - CAEP | Michel NAEL 5, rue de la Loi 56000 - VANNES |
| 4-13 juillet ou 8-13 juillet à la Baronnerie (près d'ANGERS) | Initiation à la pédagogie en C.P.P.N. et C.P.A. Perfectionnement à pédagogie en C.P.P.N. et C.P.A. Enseignement général Enseignement Technologique | L. BRAGUIER La Garde B.P. 17 49240 - AVRILLE |
| 2-6 septembre SAINT-MALO | Initiation à l'Enseignement en section III | Frère MENARD D.D.E.C. 6, rue Martenot 35000 - RENNES |
| 1-10 septembre ANGERS | Pédagogie générale Premier cycle sans couloir avec élèves mais ateliers divers — groupes d'animation dans le sens de la Réforme Fontanet | L. BRAGUIER ou A.I.R.A.P. 15, rue Louis David 75016 - PARIS |



## SESSIONS

Deux sessions de musique sont organisées par le Service diocésain de Pédagogie de RENNES, à REDON.

a) du 1 au 7 juillet 1974
b) du 8 au 13 juillet 1974.

**Ateliers prévus :** Flûte à bec, guitare, instruments ORFF, direction chorale, trompette d'harmonie, danse, cours spécial maternelle.

S'adresser à la D.D.E.C. — B.P. 38 — 29102 QUIMPER.

———— ♦ ————

## RAPPEL DE QUELQUES ACTIVITÉS DE KERIVOAL

**Mercredi 5 juin :** Journée des Représentants (10 h-12 h - 14 h-16 h)

15 Maisons d'éditions scolaires y présenteront leurs nouveautés, distribueront leurs catalogues et enregistreront les demandes de spécimens.

Cette journée est organisée à l'intention des enseignants des classes maternelles, du 1er degré et du 1er cycle.

**Mercredi 12 juin :**

De 14 h 30 à 16 h 30 : présentation d'un nouveau fichier de lecture destiné aux C.M. — Echanges avec les Auteurs.

Un fichier du même type devant sortir l'an prochain pour le C.E., les enseignants de ce niveau qui le désirent ont toute liberté de se joindre ce jour à leurs collègues de C.M.

**Samedi 22 juin :**

De 14 h 15 à 16 h 45 : les activités d'éveil en C.E.

⁂

En ce qui concerne les sessions de juillet :

**Education manuelle :**
Inscriptions closes pour les deux sessions — Effectifs dépassés.

**Pédagogie musicale :**
8 places disponibles pour enseignantes de maternelles ou C.P.

**Eveil et découverte du Milieu :**
(Tous niveaux du 1er degré) 100 inscrits. Inscriptions closes.

———— ♦ ————

## GUIDE ANNUAIRE DE L'ENSEIGNEMENT

Le Comité Diocésain et la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique du Finistère sont heureux de présenter ce Guide Annuaire, espérant que les informations qu'il contient concernant les structures de l'Enseignement — et particulièrement celles de l'Enseignement Catholique — seront utiles aux usagers de l'Enseignement Catholique.

Les Directeurs et Directrices pourront retirer à la Direction Diocésaine un nombre d'exemplaires de ce Guide Annuaire offert gratuitement, correspondant à l'importance de leur école.

———— ♦ ————

## SUCCÈS AU C.A.P.

BROHARS N.-D. de Lourdes (M)
BRELES St--Joseph (M)
BREST N.-D. de Kerbonne (F)
BREST - 9, rue du Dauphiné (M)

BREST St-Joseph - (St-Pierre) (F)
BREST N.-D. de Bonne-Nouvelle (F)
BRIGNOGAN N.-D. (M)
CHATEAULIN - La Plaine (F)
CLEDER - St-Joseph (M)
FOUESNANT - St-Joseph (M)
GUILERS - Ste-Marie (CCM)
LE GUILVINEC - St-Joseph (CCM)
KERLOUAN - Skol-ar-Groaz (M)
LAMPAUL-GUIMILIAU (M)
LANDERNEAU - St-Julien (F)
LANDUNVEZ (M)
MILLIZAC - N.-D. des Victoires (F)
MORLAIX Ste-Melaine (M)

NEVEZ - Ste-Barbe (M)
PLOBANNALEC - St-Joseph (M)
PLOUGAR - St-Joseph (M)
PLOUGOULM - Ste-Thérèse (F)
PLOUHINEC (M)
PLUGUFFAN - N.-D. (M)
POULDREUZIC - N.-D. de Loriette (M)
QUIMPER - St-Julien (M)
ST-POL-DE-LEON - La Charité (M)

ST-RENAN - N.-D. de Liesse (F)

TREFFIAGAT (M)

Mlle DONVAL Jocelyne
Mlle LE PORS Marie-Christine
Mme ALIX Jocelyne
Mme DOUGUET Jeanine
Mme PETITBON Monique
Mme QUEMENER Françoise
Mlle MINGAM Geneviève
Mme GUEGUEN Odile
Mlle PAUGAM Nicole
Mlle CAPITAINE Marie-France
M. GOLHEN Yves
Mlle ALIX Marie-Thérèse
M. GOENVEC Jean-Michel
Mme BILLANT Marie-Josèphe
Mme QUEINNEC Marie-France
Mlle GUERNION Madeleine (R)
Mme PETILLON Denise
Mme GOURVIL Renée
Mme CREACH Marie-Paule
Mlle QUERE Marie--Thérèse
Mlle GOURMELON Lucienne
Mme STEPHAN Nicole
Mme DIVERREZ Catherine
Mlle OMNES Marie-France
Mme LE BERRE Annick
Mlle CUZON Gabrielle
Mme LE CLEACH Claudine
Mme LE ROY Monique
Mme DANIELOU Nicole
Mme LEON Marie-Claude
Mme BOULIC Michèle
Mlle BILHANT Hélène
Mlle RICHARD Simone
Mme CAP Monique

## U.G.S.E.L. FINISTÈRE-SUD

La traditionnelle journée d'« ATHLÉTISME PRIMAIRE » se déroulera **le MERCREDI 19 JUIN** à partir de 14 h au stade de PENVILLERS à QUIMPER.

**EPREUVES :**

**Garçons :** 50 m., hauteur, poids (2 kgs), relais 4 × 50.
**Filles.. :** 50 m., hauteur, lancer de balle, relais 4 × 50.

**RÈGLEMENT :**

— Trois catégories : Elèves nés en 1962, 1963, 1964.
— Chaque athlète peut participer à 2 épreuves + le relais.
— Le classement par équipe se fera sur les deux meilleurs par épreuve.
— Pour éviter un trop grand nombre d'engagés chaque école fera sa propre sélection (6 athlètes au maximum par épreuve et par catégorie).

**ENGAGEMENTS :**

A faire parvenir à F. MARC, 46, route de Brest, QUIMPER, **pour le lundi 17 juin.**



## PRÉVENTION ROUTIÈRE

### CONCOURS NATIONAL SCOLAIRE 1974

Nous avons reçu du Président du Comité Départemental du Finistère de la Prévention Routière, la lettre suivante :

« J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats détaillés du 21e concours National Scolaire de la PRÉVENTION ROUTIÈRE, organisé sous le patronage de Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale.

36 616 élèves ont participé, ils appartiennent à 292 écoles réparties entre 143 communes du Finistère.

14 923 élèves ont été retenus par leurs maîtres et leurs copies nous ont été transmises. Ces candidats recevront 5 152 brevets (1er cycle) et 9 771 certificats (section élémentaire).

Le Jury Départemental a classé les dix meilleurs devoirs dans chaque section. Ces 20 élèves recevront des prix (liste en annexe) qui seront remis aux directeurs d'écoles intéressées.

Nous soulignons l'importance de la participation mais nous déplorons toujours la non-participation de nombreuses écoles...

Veuillez agréer...

**EXTRAIT DU PALMARÈS**

SECTION 1er CYCLE :

| | |
|---|---|
| 1er : SEZNEC Marie-Claire | C.C. mixte Ste-Jeanne d'Arc CROZON |
| 4e : VOGLEVETTE Thierry | École St-Stanislas - SAINT-RENAN |
| 5e : L'HOSTIS Jacques | Ecole Dom Michel Le Nobletz LE CONQUET |
| 6e : KERVRAN Didier | École Le Likès - QUIMPER |
| 7e : GOUCROU Gaëtan | |
| 9e : JAFFRE Bruno | Institution St-François - LESNEVEN |

SECTION ELEMENTAIRE :

| | |
|---|---|
| 3e : KERNAFLEN Claude | Ecole privée mixte - HANVEC |
| 4e : GOURVES Patricia | Ecole Saint-Jacques - GUICLAN |
| 6e : DELAPORTE Elisabeth | Ecole Sainte-Anne - BREST |
| 7e : CHRISTIEN Catherine | Ecole Sainte-Anne - BREST |

Nos félicitations aux lauréats.

## LES RETRAITES DANS L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

C'est un problème complexe. Pour en saisir tous les aspects, il est indispensable d'en faire l'historique.

Pour l'Enseignement Libre en Bretagne il ne s'est posé pratiquement que depuis la Loi Debré de décembre 1959, quand, à la suite des contrats, des laïcs sont entrés en masse dans l'enseignement, que les professeurs ont été payés par l'Etat et inscrits de ce fait à la Sécurité Sociale, avec aussi des cotisations aux Caisses de Retraite, obligatoires pour les agents non titulaires de l'Etat, autrement dits « non-fonctionnaires ».

Aussitôt après la deuxième guerre mondiale, les salariés qui estimaient insuffisantes les pensions de la Sécurité Sociale auxquelles ils pouvaient prétendre, se sont préoccupés d'obtenir des avantages « vieillesse » supplémentaires, le plus souvent par voie d'accords paritaires à l'échelon national, à l'échelon professionnel, ou sur le plan de l'entreprise.

C'est ainsi qu'on assista tout d'abord à la signature de la Convention Collective Nationale de Retraite et de Prévoyance des Cadres du 14 mars 1947, puis à la naissance de nombreuses Caisses complémentaires pour salariés de toutes catégories, pour aboutir à la généralisation des régimes de retraites complémentaires pour tous les salariés non cadres grâce à l'accord du 8 décembre 1961.

⁂

L'Enseignement Privé de France a adhéré à la Convention Collective Nationale des Cadres à partir du 1er janvier 1949. Mais à l'époque elle n'intéressait que quelques grosses maisons d'enseignement privé de Paris ou de grandes villes, employant des professeurs laïcs, payés au-dessus du plafond de la Sécurité Sociale (c'est-à-dire la tranche B du salaire).

Cependant, un certain nombre d'établissements secondaires n'ayant pas trouvé dans le régime des Cadres le moyen de constituer une retraite pour leurs professeurs, décident individuellement de s'affilier volontairement à diverses Caisses de retraite complémentaire qui acceptent des cotisations calculées à des taux différents, selon l'option choisie, sur la totalité du salaire. Ils permettaient ainsi à leurs professeurs de se constituer une retraite.

Telle était la situation jusqu'au 1er janvier 1962. En effet les organismes signataires de la Convention Collective Nationale des Cadres de 1947, émus de constater que certains cadres percevaient des salaires trop faibles pour acquérir des droits à la retraite dans le système initial, décident d'instaurer une cotisation minimum. Ces dispositions ont fait l'objet de l'avenant A6 de la Convention Collective du 14 mars 1947 : à compter du 1er janvier 1962, aucun cadre, quel que soit son traitement, ne peut verser une cotisation inférieure à 2,50 % de son salaire total, s'il dépasse le plafond de la Sécurité Sociale — inférieure à 2,50 % du plafond de la S. S. s'il a un traitement qui n'atteint pas celui-ci.

Par le jeu de cet avenant tous les Etablissements devaient s'affilier à des Caisses de Retraite puisque désormais des cotisations devaient être versées dans tous les cas. Aussi, devant les charges nouvelles qu'impose à certains d'entre eux l'Avenant A6, ils expriment le vœu de voir définir avec précision des critères que doit remplir un professeur ou un collaborateur administratif pour être classé comme Cadre.



Cette question a été favorablement réglée par différents protocoles d'accord :

1°) — Pour le Secondaire : par l'accord paritaire du 15 septembre 1965 sont Cadres au titre de l'Article 4 de la Convention Collective Nationale du 14 mars 1947 :

- Les professeurs titulaires d'une licence d'enseignement ou d'un titre reconnu équivalent, enseignant dans une classe dispensant un enseignement du second degré, assurant au minimum un demi-service ;
- Les chefs d'Etablissements, Préfets des Etudes, Surveillants Généraux, titulaires d'une licence ou d'un titre équivalent, les économes ou intendants titulaires d'une Licence en Droit ou en Sciences Economiques.

Sont cadres au titre de l'Article 4 bis de la Convention du 14 mars 1947 :

- les chefs comptables ayant la responsabilité de l'établissement du bilan, les chefs de Personnel ayant au moins 10 personnes sous leurs ordres, ayant délégation permanente pour embaucher et licencier le personnel sans en référer au chef d'Etablissement, organisant et surveillant le travail du personnel sous leurs ordres.

Une réponse du 16 novembre 1973 de l'A.G.I.R.C. précise que tous les professeurs de C.E.S. (y compris ceux des cycles II et III, même si ce sont des instituteurs) doivent être affiliés au régime de retraite des cadres.

2°) — Pour le Technique, par l'accord du 5 mai 1970, sont Cadres :

- Les chefs d'établissement salariés ;
- Les professeurs classés M.A. I ou M.A. II et assurant au moins un demi-service ;
- Les chefs de travaux, les cadres éducatifs, administratifs et économiques.

Quelques écoles techniques avaient demandé à ce que tout leur personnel enseignant adhère aux Caisses Cadres. Jusqu'à l'application de l'accord paritaire du 5 mai 1970, tous les membres du personnel enseignant ont profité de cette adhésion.

Enfin les Conventions Collectives signées le 23 juillet 1964 entre les Directeurs et Chefs d'Etablissement Libre et les Syndicats chrétiens alors existants (C.F.T.C. et S.P.E.L.C.) affirmaient la volonté des parties signataires d'affilier l'ensemble des professeurs et du personnel à un régime de retraite s'ajoutant au régime de base de la Sécurité Sociale.

### L'U.R.C.R.E.P.

Depuis les contrats, en même temps qu'il acceptait de payer les salaires d'un certain nombre de professeurs, l'Etat renonçait à les traiter sur le plan retraite de la même manière que l'ensemble des Agents contractuels et Temporaires de l'Etat qui se trouvent affiliés à des Caisses spécialement créées à leur intention.

L'Etat acceptait de participer aux Caisses de Retraite auxquelles adhéraient les établissements de l'Enseignement Privé dans les conditions suivantes :

1°) — L'Etat voulait retenir pour les professeurs sous contrat le même système de cotisations que celui qu'il appliquait pour ses Agents contractuels, c'est-à-dire :

Agents contractuels non Cadres : 1,50 % sur tranche A et B

Agents contractuels Cadres : 1,50 % sur tranche A { 1,26 % depuis le
4,85 % sur tranche B { 4,95 % 1-01-71

2°) L'Etat voulait verser les cotisations (part à l'Etat + précompte) à un organisme unique chargé de les redistribuer aux différentes Caisses. (Depuis le 1er Janvier 1972, l'Etat précompte uniformément, sur les tranches A et B, 1,60 % en ce qui concerne la part de cotisation à la charge des salariés). Cet organisme est l'Union de Recouvrement des Cotisations de Retraite de l'Enseignement Privé ou U.R.C.R.E.P., l'équivalent des U.R.S.S.A.F. de la Sécurité Sociale.

Pour se conformer à cette réglementation, l'Enseignement Catholique du Finistère et du Morbihan adhérait, avec effet à partir de la date de la conclusion des contrats avec l'Etat :

**POUR LES CADRES :**

1°) — A la Caisse Interprofessionnelle de Répartition des Ingénieurs Cadres et Assimilés (C.I.R.I.C.A.) — 13, 15, rue Bachaumont - 75081 Paris-Cedex 02.

La cotisation à cette caisse est réglée par l'Avenant A 17 du 6 décembre 1965 à la Convention Collective Nationale des Cadres du 14 mars 1947. Il remplace l'avenant A 6 depuis le 1er janvier 1967 :

— pour les Cadres dont la rémunération totale est inférieure au plafond de la Sécurité Sociale : taux 4 % de la rémunération (3 % à la charge de l'employeur — 1 % à la charge du salarié).

— pour les Cadres dont la rémunération totale est supérieure au plafond de la Sécurité Sociale, une somme égale à 4 % de la tranche A + 8 % de la tranche B (6 % à la charge de l'employeur — 2 % à la charge de l'employé).

Monsieur Henri CLOAREC — 2, Gicquel Destouches - 29200 BREST, professeur au Cours Fénelon, est membre du Conseil d'Administration de la C.I.R.I.C.A., au titre de l'Enseignement Privé.

2°) — A l'A.N.I.R.S.C.A. (Association Nationale Interprofessionnelle de Retraite Supplémentaire des Cadres et Assimilés), car, de fait un certain nombre de professeurs ne dépassaient pas le plafond de la Sécurité Sociale, et n'auraient donc bénéficié que de cotisations à 4 %. Or, les enseignants des classes primaires et C.E.G. (non cadres par définition) cotisaient à la C.R.I. (Caisse de Retraite Interprofessionnelle) à 6 %. Dans un souci d'équité, le Finistère et le Morbihan adhéraient donc à l'A.N.I.R.S.C.A. pour un supplément de retraite au taux de 2,50 % sur la totalité de la tranche A, quel que soit le salaire réel. En réalité, à cause de notre situation démographique favorable, les cotisations ont été appelées à 2 % (1 % pour l'Employeur — 1 % pour le Salarié).

3° Enfin pour les Cadres, il existe un Régime obligatoire de Prévoyance, au taux de 1,50 % sur la tranche A (jusqu'au plafond de la Sécurité Sociale) des



salaires, à la charge exclusive de l'Employeur. L'Etat ne participe pas à ce régime de Prévoyance, qui est donc à la charge totale des écoles.

Cette cotisation est destinée actuellement au versement d'un Capital en cas de décès, elle pourrait être étendue à des garanties accessoires : maladie, chirurgie, invalidité... dans des proportions à définir, par exemple : 0,50 % décès, et 1 % autres garanties. Ce régime pourrait être modifié à échéance annuelle, comme n'importe quel contrat d'assurance, après les préavis nécessaires, et avec l'accord des intéressés. Mais à l'époque où le régime a été instauré, M. ABALAIN pour le Finistère, M. LE ROY pour le Morbihan, avaient insisté pour que la Prévoyance ne couvre que le décès. M. DOUSSAIN qui gère le contrat, est prêt à revoir les conditions, c'est-à-dire à diminuer la garantie décès pour ajouter des garanties supplémentaires. Toutefois, cette modification ne saurait intervenir qu'à la suite d'un accord paritaire entre les intéressés (Ecoles et Professeurs).

Toutes les Caisses de Cadres sont contrôlées par l'A.G.I.R.C. : l'Association Générale des Institutions de Retraite des Cadres, qui édicte les règles de fonctionnement des Caisses, définit les modalités d'application des nouveaux décrets, tranche les différends et les litiges éventuels entre Caisses. Il existe entre les Caisses, grâce à cette association, une compensation intégrale : il n'y a donc pas de différence lorsqu'on choisit une Caisse Cadre plutôt qu'une autre.

**POUR LES NON-CADRES :**

Tout le personnel non-cadre de l'Enseignement Privé (enseignants, surveillants, personnel des services administratifs et économiques) a été inscrit à des Caisses de Retraite Complémentaire au fur et à mesure des progrès de la législation sociale, ou à la suite d'accords paritaires ou de conventions collectives.

Dès les contrats, les professeurs du Primaire et des C.E.G. étaient affiliés à la C.R.I. (Caisse de Retraite Interprofessionnelle) au taux de 6 %. Le personnel non enseignant de ces mêmes établissements était affilié à la C.R.I.P. (filiale de la C.R.I.) au taux de 4 %.

Pour le contrat simple, le décret du 31 mai 1961 limitait à 50 % la participation de l'Etat aux charges sociales, et une partie des fonds Barangé était affectée à ce paiement ; un nouveau décret du 9.09.70 l'annulait, et la Loi de Finances du 31.12.70 rétablissait la justice. Enfin une circulaire du 10.12.71 étendait, à partir du 1er janvier 1972, la participation de l'Etat pour tous les maîtres qu'il rémunère : contractuels, agréés, auxiliaires, à temps complet ou à temps partiel, à l'exception des maîtres non-laïcs sous contrat simple, sauf s'ils justifient d'un contrat de travail avec l'établissement qui les emploie.

Par contre, la plupart des établissements secondaires et Techniques, adhérents du groupe C.I.R.I.C.A.-A.N.I.R.S.C.A., avaient inscrit leur personnel non-cadre et non-enseignant au G.I.P.S. (Groupement Interprofessionnel de Prévoyance des Salariés), caisse parallèle du même groupe. D'ailleurs, l'A.N.I.R.S.C.A. n'était à l'origine qu'une filiale du G.I.P.S., utilisant les mêmes locaux, le même secrétariat, et participant au même fonds de compensation.

A l'origine, l'adhésion à un régime de retraite complémentaire ne pouvait résulter que d'un accord particulier pour une entreprise ou une branche professionnelle à la suite d'une convention collective. L'adhésion n'avait pas un caractère obligatoire pour tous les salariés non-cadres.

L'ACOCRD du 8 DECEMBRE 1961, conclu entre le Centre National du Patronat Français et les organismes syndicales, agréé le 27 mars 1962, a fait obligation à toute entreprise adhérant au C.N.P.F., d'affilier son personnel salarié à un régime de retraite complémentaire à partir du 1er avril 1962.

La LOI du 23 DECEMBRE 1972 rend obligatoire à partir du 1er juillet 1973 l'affiliation à un régime de retraite complémentaire de tout salarié ou ancien salarié assujetti à l'assurance vieillesse du régime général de la Sécurité Sociale. Depuis la même date, il n'y a plus de limite d'âge inférieure. Les salariés doivent donc désormais être affiliés dès leur entrée dans l'entreprise, et non plus à partir de 21 ans.

## L'A.R.R.C.O.

A la suite de l'accord du 8 décembre 1961, a été créée l'ASSOCIATION des Régimes de Retraites Complémentaires (A.R.R.C.O.) regroupant toutes les institutions de retraite gérant les régimes obligatoires issus de cet accord. C'est le correspondant de l'A.G.I.R.C. pour le régime des Cadres.

Le rôle de l'A.R.R.C.O. est de contrôler les Caisses, d'assurer une coordination entre les régimes, de réaliser une compensation financière qui permet à chacun d'eux de servir, pour un même montant de cotisation, la même retraite.

L'Enseignement Primaire et Secondaire Privé a adhéré à l'accord du 8 décembre 1961 par un protocole signé le 23 mars 1972 entre la Fédération Nationale des Organismes de Gestion de l'Enseignement Catholique (F.N.O.G.E.C.), la Fédération Nationale de l'Enseignement Privé laïque, le Syndicat National des chefs d'établissement d'enseignement Libre d'une part — la F.E.P.-C.F.D.T., le S.N.E.C.-C.F.T.C., et la F.N.-S.P.E.L.C. d'autre part. Cet accord prend effet à partir du 1er janvier 1973 (J.O. du 30-12-72).

L'Enseignement Technique Privé a signé un accord similaire le 10 janvier 1970, agréé par arrêté ministériel le 28 septembre 1971 (J.O. du 6 novembre) prenant effet au 1er janvier 1972.

A la suite de ces accords, tous les personnels non-cadres de l'Enseignement Privé doivent être inscrits à des caisses de retraite complémentaire agréées par l'A.R.R.C.O.

## LA C.A.N.A.R.E.P.

Précisément des Caisses de Retraite Professionnelles de l'Enseignement Privé s'étaient créées en France. Pour obtenir l'agrément de l'A.R.R.C.O. elles ont fusionné entre elles et sont devenues la Caisse Nationale de Retraites Complémentaires de l'Enseignement Privé ou C.A.N.A.R.E.P. En effet, l'Enseignement Privé de France adhérait à 72 Caisses de retraite différentes ; plusieurs d'entre elles n'obtenaient pas l'agrément de l'A.R.R.C.O. et devaient donc disparaître.

La création de la C.A.N.A.R.E.P. a été le résultat des accords paritaires du 23 mars 1972 signés entre les organismes adhérant au C.N.P.F. et les syndicats CGT, CGC, CFTC, CFDT, et CGT-FO. La C.A.N.A.R.E.P. répondait à un double but :

— la recherche d'une unification des avantages en matière de retraite pour tout le personnel de l'Enseignement Privé ;



— la simplification des opérations de l'U.R.C.R.E.P., par laquelle transitaient les cotisations de retraite précomptées sur les salaires des maîtres sous contrat, avant d'être reversées aux Caisses de retraite. Pratiquement, c'est l'U.R.C.R.E.P. qui gère la C.A.N.A.R.E.P. grâce à son système d'ordinateurs. D'où économie et efficacité.

## L'ACCORD DU 6 JUIN 1973

Depuis 1968, le nombre des Cadres a considérablement augmenté en France, tandis que le nombre des salariés non-cadres est resté pratiquement stable. Il en est résulté une dégradation du régime A.R.R.C.O. par suite de la diminution du rapport cotisants-retraités.

L'accord du 6 juin 1973 manifeste la solidarité du régime des cadres (A.G.I.R.C.) au profit du régime A.R.R.C.O. (non-cadres). Cet accord pose le principe que les entreprises, membres du C.N.P.F. et adhérant à la Convention Collective Nationale des Cadres du 14 mars 1947, sont tenues d'affilier leurs cadres à une Caisse adhérente à l'A.R.R.C.O., et de cotiser pour les intéressés à raison de 4 % sur la tranche A de leurs salaires. Cette obligation prend effet le 1er janvier 1974 pour les entreprises dont le taux de cotisation ne dépasse pas 12 % (Circulaire de l'A.G.I.R.C. du 1er juillet 1973).

L'Avenant A 54 du 6 juin 1973 prévoyait que l'adhésion à une caisse A.R.R.C.O. à 4 % entraînait automatiquement la suppression de la garantie de l'Avenant A 17 (obligation de cotiser à une caisse cadre à 4 % sur la tranche A du salaire) sauf pour les entreprises qui avaient accepté le cumul de la garantie A 17 et d'un régime de cotisations au moins égal à 2 % sur la tranche A auprès d'une institution autre qu'une caisse Cadre. Toutefois, les entreprises qui en feraient la demande, avec l'accord de tous les syndicats de salariés, ou l'accord de la majorité des participants en activité, peuvent renoncer à la clause de garantie de l'avenant A 17 (C'est-à-dire le cumul des cotisations en tranche A : 4 % CIRICA + 4 % ARRCO) sous réserve qu'elles justifient de leur adhésion au régime supplémentaire à une date antérieure au 6 juin 1973.

C'était précisément la situation des Etablissements Secondaires (et quelques écoles techniques) du Finistère et du Morbihan qui adhéraient à l'A.N.I.R.S.C.A., caisse supplémentaire à 2,50 %.

## LE PROBLÈME DE L'A.N.I.R.S.C.A.

Le protocole du 23 mars 1972 créant la C.A.N.A.R.E.P., signé entre les syndicats et les entreprises adhérant au C.N.P.F., et lui conférant le statut de Caisse Professionnelle à l'intérieur de l'A.R.R.C.O., désignait donc normalement la C.A.N.A.-R.E.P. comme structure d'accueil obligatoire pour tous les nouveaux cotisants. Il n'en était pas de même pour les Etablissements régulièrement affiliés à une Institution de Retraite Complémentaire ou supplémentaire antérieurement à cette date. Ils satisfaisaient aux obligations légales si la Caisse supplémentaire ou complémentaire à laquelle ils cotisaient déjà avait l'agrément de l'A.R.R.C.O.

Dans le Finistère et le Morbihan les Cadres auraient pu satisfaire à cette obligation en transférant les 4 % C.I.R.I.C.A. de la tranche A à l'A.N.I.R.S.C.A. où ils cotisaient déjà à 2,50 %, si précisément l'A.N.I.R.S.C.A. obtenait l'agrément de

l'A.R.R.C.O. C'était d'ailleurs la procédre normale prévue par les circulaires CICAS n°s 17 et 25 de l'A.R.R.C.O., datées des 11 et 17 décembre 1973, concernant l'affiliation des cadres sur la tranche A, et recommandant l'unicité de la Caisse pour l'application du protocole du 6 juin 1973.

C'est pourquoi le Conseil d'Administration de l'A.N.I.R.S.C.A., dans sa réunion du 22 juin 1973, s'était préoccupé de demander l'agrément de l'A.R.R.C.O., et avait prié le Directeur de l'Institution de faire immédiatement les démarches nécessaires.

Le Finistère est représenté au Conseil d'Administration de l'A.N.I.R.S.C.A. :

— par M. LE JOLLEC, Directeur de l'Ecole Saint-Yves - 29109 Quimper, au titre du Syndicat des Chefs d'Etablissement.

— par M. Henri CLOAREC, Professeur au Cours Fénelon à Brest, au titre du S.P.E.L.C.

Le Morbihan par :

— M. ALLOT, Directeur de l'Institution Lamennais à Ploërmel.

— M. E. LEROY, actuellement Professeur au Collège Charles de Foucauld à Brest, mais auparavant à l'Institution Saint-Louis à Lorient, au titre du syndicat C.F.D.T.

A la réunion suivante du 10 octobre, la question fut de nouveau examinée, en l'absence de réponse de l'A.R.R.C.O., plusieurs administrateurs, dont moi-même, manifestèrent des craintes sur l'avenir de la Caisse, vu son faible effectif. En effet, l'Enseignement Libre (Finistère et Morbihan) constituait les 2/3 des effectifs, soit 2 077 participants sur un total de 3 183 ; les 1 106 autres appartenant à d'autres secteurs professionnels très divers.

Un nouveau conseil réuni le 12 décembre est avisé du refus d'agrément de l'A.N.I.R.S.C.A., notifié le 25 octobre par l'A.R.R.C.O. :

Le Conseil d'Administration de l'A.R.R.C.O. n'a pas estimé possible de donner une suite favorable à la demande d'adhésion de l'A.N.I.R.S.C.A. en raison de la faible importance des effectifs de l'Institution dont plus de la moitié relève d'une Convention Collective désignant une autre Institution.

Afin d'éviter que les entreprises visées par l'accord du 6 JUIN 1973 et adhérentes à votre Institution ne se trouvent dans une situation irrégulière à l'égard de cet accord, le Conseil d'Administration vous propose de vous rapprocher d'Institutions effectuant des opérations de même nature et plus particulièrement de la Caisse professionnelle dont relève une partie importante de vos effectifs ».

Par cette réponse, l'A.R.R.C.O. demandait pratiquement à l'A.N.I.R.S.C.A. de s'intégrer à la C.A.N.A.R.E.P., au moins pour ses adhérents de l'Enseignement Privé.

Comme les Chefs d'Etablissement devaient se mettre en règle le 1er janvier 1974 avec les dispositions de l'accord du 6 juin 1973, conformément aux normes édictées par l'A.G.I.R.C. dans sa note du 1er juillet 1973, Monsieur DOUSSAIN, de Rennes, Délégué pour l'Ouest de la C.I.R.I.C.A., de l'A.N.I.R.S.C.A. et de la Compagnie LE MONDE, réunit le 19 décembre 1973, à la Direction Diocésaine de Quimper, les responsables pour étudier les modalités de transfert à la C.A.N.A.R.E.P.



Une deuxième réunion de travail eut lieu le 27 décembre avec les représentants du Morbihan, dirigée cette fois par Monsieur HEBRARD, de Paris, délégué de l'U.R.C.R.E.P. et de la C.A.N.A.R.E.P. Il y fut décidé d'une rencontre avec les représentants des syndicats de maîtres et des « employeurs » (F.N.O.G.E.C., Chefs d'Etablissements) pour étudier les conséquences financières qui résultaient de cette modification : abandon de l'Avenant A 17, taux de cotisation, répartition entre « employeurs » et salariés.

Cette rencontre eut lieu le 9 janvier à la Direction Diocésaine de Quimper, avec la participation de M. DOUSSAIN, spécialiste des questions de retraite et d'assurances. Un projet de protocole d'accord entre « employeurs » et syndicats fut proposé. Ces derniers demandèrent un délai de réflexion et d'études, et l'on prit date pour une nouvelle rencontre le 30 janvier.

Entre temps, le Syndicat C.F.D.T. fit des contrepropositions, contestant les informations et les directives de Monsieur DOUSSAIN, et demandant, pour l'objectivité de l'affaire, que l'on entende le point de vue de M. FARRARD, représentant de la C.R.I., Caisse de Retraite Complémentaire, agréée par l'A.R.R.C.O., à laquelle adhère le personnel de l'Enseignement primaire et C.E.G. La C.F.D.T. affirmait que la C.R.I. possédait un droit de priorité sur toute autre caisse A.R.R.C.O.

Le 30 janvier, les mêmes partenaires se trouvèrent en présence, et, à la demande de la C.F.D.T., acceptèrent d'entendre le point de vue de la C.R.I., exposé par M. FARRARD. Cette rencontre n'aboutit à aucun résultat ni à aucun accord, les informations des spécialistes étant trop divergentes. Puis la question fut portée sur la place publique par le Syndicat C.F.D.T., qui en fit une campagne d'opinion et un procès d'intention, alors qu'il s'agissait d'une affaire technique à régler par des spécialistes.

Le Syndicat des Chefs d'Etablissement, qui n'est lié à aucune affaire commerciale, mais qui a le souci de défendre les intérêts des professeurs et des familles de l'Enseignement Catholique, prit la décision de s'informer lui-même à Paris aux instances nationales. D'ailleurs, un nouveau Conseil d'Administration de l'A.N.I.R.S.C.A. était prévu le 1er mars.

Je demandais donc à Monsieur SORGENFREI, Directeur de l'A.N.I.R.S.C.A., de venir lui-même à Quimper le 27 février répondre aux questions du Syndicat et de la F.N.O.G.E.C., représentée par M. BOTHOREL, M. NICOLAS, M. LE JOLLEC pour le Finistère, Messieurs ALLOT et LE STANG pour le Morbihan. M. SORGENFREI ne put nous donner aucun élément nouveau, étant lui-même à la recherche d'une solution pour sauver sa caisse.

Par contre, la réunion du Conseil d'Administration du 1er mars réserva des surprises : on reprocha aux Administrateurs représentant les « Employeurs » de l'Enseignement Privé leur adhésion à la C.A.N.A.R.E.P. comme étant illégale, et la Caisse menaçait d'engager contre eux des poursuites avec pénalités de départ de l'ordre de 270 millions (anciens !). Aussi, le seul moyen de dirimer la question était de consulter à la fois les directions de l'A.R.R.C.O., de l'U.R.C.R.E.P. et de la C.A.N.A.R.E.P., avant la réunion du Conseil d'Administration du 12 mars qui devait statuer sur l'avenir de la caisse et décider de la convocation de l'Assemblée Générale extraordinaire.

C'est ce que fis entre le 7 et le 12 mars. Des différents contacts que je pris, aussi bien à la Direction de l'A.R.R.C.O., que de l'U.R.C.R.E.P. et de la C.A.N.A.R.E.P., j'obtins la confirmation de l'exactitude des directives données par M. DOUS-

SAIN pour la mise en application de l'accord du 6 JUIN 1973. Il me fut précisé en outre que l'A.N.I.R.S.C.A. n'aurait jamais l'agrément de l'A.R.R.C.O., et que, de plus, elle ne pourrait adhérer à une fédération de caisses, comme l'affirmait M. SORGENFREI, qui ne se faisait plus aucune illusion sur l'avenir de son Institution, puisqu'il demandait le 1er mars au Conseil d'Administration de lui envoyer le plus tôt possible une lettre de licenciement avec les indemnités de perte d'emploi.

Le 12 mars, les représentants des « Employeurs » de l'Enseignement Privé maintiennent leur position vis-à-vis de l'A.N.I.R.S.C.A. et, au nom de la C.A.N.A.R.E.P., demandent à Monsieur SORGENFREI de prendre contact avec M. Leclerc pour régler les modalités de passage à sa Caisse (remise des dossiers, paiement des retraites du 1er trimestre) pour les adhérents de l'Enseignement Privé. Le R.E.S.U.R.C.A. (Caisse A.R.R.C.O. du groupe C.I.R.I.C.A.) offrait d'étudier l'intégration des autres entreprises par solidarité avec l'Enseignement Privé, sinon on aboutissait à la dissolution de la caisse au plus grand dommage des retraités et des participants encore affiliés.

Malgré l'incertitude de ces tractations, une assemblée générale extraordinaire est décidée pour le 4 avril, jour de la rentrée des vacances de Pâques. Les pouvoirs n'ayant pas été expédiés à temps et les professeurs étant en vacances, le quorum ne fut pas atteint, si bien que l'Assemblée ne put se tenir légalement. D'ailleurs cette assemblée était fixée à une date trop tardive, puisque toutes les entreprises devaient avoir régularisé leur situation A.R.R.C.O. au plus tard le 31 mars. Ce jour-là M. SORGENFREI reconnaissait que l'Enseignement Privé avait eu raison d'adhérer à la C.A.N.A.R.E.P. à dater du 1er janvier. Il demandait de plus aux représentants de l'Enseignement Privé de l'accompagner avec le Président VUILLAUME auprès de M. LECLERC, Président Directeur Général du Bureau Commun des Assurances de Groupes, qui gère l'U.R.C.R.E.P., la C.A.N.A.R.E.P., la C.I.R.I.C.A., le R.E.S.U.R.C.A., et plusieurs autres Caisses de Retraite, pour plaider sa cause et obtenir que le R.E.S.U.R.C.A. veuille bien pprendre les adhérents du secteur interprofessionnel pour sauvegarder les droits des participants. Messieurs LE JOLLEC, ALLOT et CLOAREC participèrent à cette entrevue.

Enfin, le 25 avril, les Administrateurs se trouvent à nouveau à Paris : mais l'Assemblée Générale prévue ce jour-là pour légaliser l'intégration de l'A.N.I.R.S.C.A. au R.E.S.U.R.C.A. est devenue sans objet. En effet, un arrêté du Ministère de tutelle (Santé Publique et Sécurité Sociale), publié au Journal Officiel du 26 avril 1974, page 4494, avait enlevé à l'A.N.I.R.S.C.A., à dater du 1er avril, l'agrément ministériel, et avait décidé le rattachement obligatoire au R.E.S.U.R.C.A. du secteur interprofessionnel qui ne pouvait adhérer à la C.A.N.A.R.E.P. Mais celui-ci aura à supporter les inconvénients de la pesée démographique et les majorations de cotisations éventuelles.

Donc le contentieux de l'Enseignement Privé était réglé au mieux des intérêts des participants, qui retrouvent dans la nouvelle caisse d'accueil, en plus de la garantie de tous leurs droits et le maintien des avantages acquis, l'assurance de structures sérieuses et solides, bénéficiant de la compensation A.R.R.C.O., assorties d'un fonds social intéressant, du fait que les chefs d'établissements avaient adhéré à la C.A.N.A.R.E.P. **avant le retrait d'agrément ministériel de l'A.N.I.R.S.C.A.**

Il est bon de rappeler que les Caisses de Cadres, comme les Caisses Complémentaires fonctionnent selon le principe de la répartition : les cotisations des participants sont dépensées immédiatement pour payer la retraite des anciens



cotisants ayant cessé leur activité. Ce système instaure donc une solidarité étroite entre générations, et permet de servir des retraites dont le pouvoir d'achat est lié aux ressources des participants en activité, et non d'un montant en francs définitivement fixé et vite érodé par l'inflation et les dévaluations.

Entre temps, les arrêtés d'extension appliquant à l'Enseignement Privé le bénéfice des avenants A 54 (A.G.I.R.C.) et A 7 (A.R.R.C.O.) avaient été publiés au J.O. les 24 février (page 2 194) et 15 mars (page 3 005).

Si les chefs d'établissements du Finistère et du Morbihan n'avaient pas pris la décision d'adhérer à la C.A.N.A.R.E.P. le 1er janvier 1974, et en l'absence de décision impérative de l'A.R.R.C.O. (qui est intervenue et a ratifié la position des Chefs d'Etablissement et de la F.N.O.G.E.C., l'avenant n° 7 à l'accord du 8 décembre 1961, en date du 23 novembre 1973 leur aurait fait obligation d'adhérer au 1er avril 1974 pour leurs cadres à la Caisse de Retraite complémentaire qui a recueilli l'adhésion de leur personnel non-cadre. Pour la plupart des Etablissements Secondaires et Techniques, la Caisse obligatoire est toujours la C.A.N.A.-R.E.P., à laquelle étaient déjà passés depuis le 1er janvier 1973 leurs salariés non-cadres, auparavant affiliés au G.I.P.S. Comme dans le cas du G.I.P.S., un accord direct entre Caisses, au sommet, aurait évité toutes ces maladresses et cette incertitude, dues au retard des décrets et des textes d'application.

Finalement dans le Finistère un accord paritaire, prenant effet le 1er janvier 1974, entre la Direction Diocésaine, l'U.D.O.G.E.C., le Syndicat des chefs d'Etablissements Secondaires et Technique d'une part — les représentants des Syndicats C.F.D.T., S.N.E.C.-C.F.T.C. et S.P.E.L.C. des Professeurs d'autre part, a été signé. Cet accord, qui comporte deux annexes, prévoit l'abandon de la garantie de l'avenant A 17 (non cumul de cotisation sur la tranche A à 4 %) le transfert de la cotisation A.N.I.R.S.C.A. à 2,50 % à la C.A.N.A.R.E.P., la répartition des charges entre « employeurs » et salariés.

La cotisation à la C.A.N.A.R.E.P. est donc de 6,50 % sur la tranche A des salaires pour tous les enseignants cadres ; elle est appelée à 6,90 % du fait du taux A.R.R.C.O. en 1974. Elle remplace celle de la C.I.R.I.C.A. et celle de l'A.N.I.R.S.C.A. (4 % + 2,50 %). **Mais il est évident que tous les cadres restent adhérents à la C.I.R.I.C.A. et doivent y être inscrits, même si éventuellement ils n'y cotisent pas à 8 % sur la tranche B, leurs salaires ne dépassant pas dans le moment le plafond de la Sécurité Sociale.**

La répartition du taux de cotisation à la C.A.N.A.R.E.P. est 65 - 35 pour ceux qui sont en service au 1er avril 1974 : c'est un compromis entre la répartition des Caisses Cadres (75 - 25), celles des Caisses non-cadres ou A.R.R.C.O. (60 - 40), et celle de l'A.N.I.R.S.C.A. (50 - 50).

Les signataires de l'accord s'engagent à tout mettre en œuvre pour que l'Etat paie effectivement la part de cotisation qui lui revient. En effet, depuis l'accord du 6 juin 1973, la cotisation à 4,40 % à une Caisse A.R.R.C.O. est devenue obligatoire pour les Cadres sur la tranche A des salaires. Comme c'est l'Etat qui est le payeur, sinon l'employeur, il lui convient de respecter lui-même ses propres obligations. Car il ne faut jamais perdre de vue que l'Enseignement Catholique n'a d'autres ressources que le forfait d'externat versé par l'Etat (et qui a bien besoin d'être réajusté et réévalué) et la contribution des familles. Des charges trop lourdes incombant aux parents risquent d'interdire l'accès de nos écoles aux familles modestes. Actuellement la part des établissements aux Caisses de retraite des professeurs représente près du tiers de la contribution des familles.

Loin donc de vouloir brader les Caisses de Retraite, la Direction Diocésaine, l'U.D.O.G.E.C., le Syndicat des Chefs d'Etablissement et les représentants des Syndicats de maîtres ont eu le souci permanent de défendre les intérêts, non seulement des professeurs, mais de tout l'ensemble de l'Enseignement Catholique.

J. LE JOLLEC,
Délégué du Syndicat des Chefs d'Etablissement
au Conseil d'Administration de l'A.N.I.R.S.C.A.

## RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

I — A compter du 1er avril 1974, la valeur du point annuel est fixé à 82,74.
Ce qui donne pour l'indice 155 : 1 068,75 F par mois.
**Valeur de l'heure : 6,03 F.**

II — A compter du 1er mai 1974, le S.M.I.C. passe de 5,60 à 5,95.
Salaire minimum mensuel pour 40 heures : 1 031,35 F.
Le minimum garanti est porté à la même date à 4,50 F. C'est ce minimum garanti qui sert de base de référence aux avantages en nature : repas du personnel de cuisine.

III — L'indice des prix à la consommation a enregistré une hausse de :
1,20 % en mars 1974.
1,60 % en avril 1974.

IV — **Tarifs du personnel** (décision du Comité Diocésain en date du 26-04-1974)

— **à compter du 1er mai 1974 :**

| | |
|---|---|
| Journée complète | : 15,50 F |
| Petit déjeuner | : 2,00 F |
| Déjeuner | : 8,00 F |
| Diner | : 5,50 F |
| Logement | : sans changement. |

— **à compter du 1er septembre 1974 :**

| | |
|---|---|
| Journée complète | : 16,80 F |
| Petit déjeuner | : 2,40 F |
| Déjeuner | : 8,40 F |
| Diner | : 6,00 F |
| Logement | : 108,00 F |

D'autre part, le Comité a estimé nécessaire une révision trimestrielle des tarifs, compte tenu du rythme actuel de la hausse des prix.

⁂

V — **Fermeture annuelle de la Direction Diocésaine :**
Les Bureaux de la Direction Diocésaine seront fermés **du 29 juillet au 19 août.**

Le Directeur : Ch. J. Prigent
C.P.P.P. 33-741
Quimper — Imp. Cornouaillaise

65e Année — N° 309 — Septembre-Octobre 1974

# LE SENTIER

BULLETIN DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

Directeur responsable :
M. le Chanoine PRIGENT, Directeur diocésain de l'Enseignement.

Administration et rédaction :
**Direction diocésaine de l'Enseignement Catholique, 2, rue César-Franck, Quimper.**
Téléphone : 95-16-06 — C.C.P. Rennes **528-80**

Prix de l'abonnement annuel : **12 F.** — Tirage : 1.100 ex.

**SOMMAIRE :**

— Rentrée 1974
— Direction diocésaine de l'Enseignement Catholique
— Commission Nationale de Pastorale
— Les initiatives dans les écoles (suite)
— Carte des circonscriptions
— Inscription aux épreuves écrites du C.A.P.
— Sessions ouvertes de l'I.S.P.E.C.
— Le Congrès de Strasbourg
— Concours national de reportage sur les professions
— Questions administratives
— Service de psychologie
— Ar skol dre lizer
— Succès au C.A.P.
— Concours scolaire de la Prévention Routière

## RENTRÉE 1974

Dans un prochain SENTIER, nous serons à même de présenter avec plus de précision la physionomie de cette rentrée, lorsque tous les établissements nous auront adressé les statistiques et les renseignements divers que nous leur avons demandés : ils veilleront à le faire sans délai.

Présentement un peu plus des deux tiers des écoles nous ont adressé les documents réclamés. D'après ces états, il apparaît que les effectifs des **CLASSES ENFANTINES** seraient en légère augmentation, que la diminution des élèves entrant en **COURS PRÉPARATOIRE** serait moins importante cette année.

Dans le second degré, les entrées en **SIXIÈME** seront nettement en baisse : c'est normal du fait que depuis longtemps déjà les effectifs des classes de CM2 (7e) diminuaient chaque année. Par contre, l'ensemble du PREMIER CYCLE ne devrait guère varier.

Dans les **SECONDES** de **l'Enseignement Secondaire** les entrées sont nettement inférieures cette année ; mais ce fléchissement semble devoir être compensé par l'augmentation des entrées en secondes de **l'Enseignement Technique** long. Cette tendance était déjà nette l'an dernier.

Les entrées en **1re ANNÉE de BEP** semblent aussi devoir être plus nombreuses cette année. Au total, le secteur de l'Enseignement Technique augmenterait plus que ne diminuerait le secteur de l'Enseignement Secondaire.

Quant **aux postes d'enseignement :** dans le second degré, on les retrouve, avec quelques postes supplémentaires, notamment dans le Technique. Dans le premier degré, les fermetures de postes (10) sont en gros compensées par les ouvertures (13). Les maîtres dont le poste a été supprimé ont tous retrouvé un nouveau poste à la rentrée. Du fait qu'il n'y avait pas cette année de candidats à l'enseignement à sortir du CFP (création d'une 2e année de formation), 40 suppléants ont pu trouver un poste stable.

La Commission de l'Emploi prendra acte au plus tôt de la situation globale afin de prendre les dispositions utiles en fonction des évolutions prévisibles.

——— ◆ ———

## DIRECTION DIOCÉSAINE DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE
**2, rue César Franck — B. P. 38 — 29102 QUIMPER — Tél. : 95.16.06**

Bureaux ouverts tous les jours ouvrables
— sauf le samedi —
de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h.

On trouvera dans « LE SENTIER », n° 304 de Novembre 1973, et dans le GUIDE ANNUAIRE, page 35, les noms et les fonctions des personnes attachées à la Direction Diocésaine. Nous ne signalons ici que les modifications intervenues cette année.

Sur proposition du Comité Diocésain de l'Enseignement Catholique, Monseigneur l'Evêque a nommé, comme Directeur diocésain-adjoint, Monsieur l'Abbé Louis JESTIN, supérieur de l'Institution Saint-François de LESNEVEN. Monsieur



l'Abbé JESTIN conserve pour l'année 1974-1975 ses fonctions de directeur d'établissement et réside donc à Saint-François de Lesneven. Il suivra, tout au long de la présente année, les réunions de travail des commissions et des divers organismes de l'Enseignement Catholique au plan diocésain, régional et national et sera l'an prochain totalement libéré pour ses nouvelles fonctions.

Sœur CLAIRE (Marie-Françoise LE VEN), qui fut directrice de l'Ecole Notre-Dame du Mur à MORLAIX de 1968 à 1972, a été nommée directrice du Centre de Formation Pédagogique diocésain. Ce centre a été transféré de QUIMPER à BREST - 8, rue de l'Harteloire. Il comporte deux annés de formation (deux promotions de 30 élèves). Il bénéficie d'une convention avec l'Etat, qui lui assure des fonds de fonctionnement et qui permet aux élèves de jouir du statut des étudiants, notamment des bourses d'études supérieures. Une nouvelle équipe d'animation et d'enseignement (conseillers pédagogiques, professeurs, psychologues) a été constituée autour des deux permanentes du C. F. P. : Sœur Claire LE VEN et Sœur Thérèse BÉGOT.

Au Service de Psychologie Scolaire, nous retrouvons les mêmes personnes : on notera que Mademoiselle KERRIEN, en résidence au Foyer Saint-Paul de Kéraudren, est devenue Madame PRIGENT de par son mariage en Août 1974.

——— ◆ ———

## COMMISSION NATIONALE DE PASTORALE

Le texte ci-dessous fera l'objet d'un document dans les publications nationales de l'Enseignement Catholique. Nous jugeons utile de le reproduire dans le « Sentier » et d'inciter les écoles à s'en inspirer pour les réflexions entre éducateurs et pour les catéchèses au bénéfice des jeunes.

### ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION SUR L'ORIENTATION : LIBERTÉ OU CONTRAINTE ?

Ce texte a été rédigé par la Commission de Pastorale. Il ne veut pas tout dire sur l'Orientation. Son originalité voudrait être de situer dans une vision globale chrétienne les préoccupations de la communauté éducative afin de permettre aux jeunes d'éduquer leur liberté. Il s'adresse donc aux Parents, aux Enseignants, aux Elèves, soucieux d'harmoniser l'orientation scolaire et l'orientation de la vie professionnelle. Son ambition serait de les aider dans leur travail et leur réflexion en commun.

Le document comprend trois parties :

1°) L'orientation confrontée à la vie : contradictions, motivations.
2°) L'éclairage de la Révélation.
3° Exemples de propositions concrètes de réflexion.

⁂

### 1°) — L'ORIENTATION CONFRONTÉE A LA VIE

L'orientation, qui touche à la fois le déroulement de la scolarité et l'insertion dans la vie, se présentant dans un appareil technique contraignant, nous amène à concilier des contradictions et à examiner des motivations :

**CONTRADICTIONS :**

— le respect de la liberté, de la personnalité, la considération du niveau intellectuel, du rythme de travail,
et
le déterminisme des structures,
le mécanisme des contrôles de niveau et des examens.

— le souci de préparer à la vie en fonction des capacités réelles de l'enfant
et
ses rêves, ceux de ses parents ainsi que les contraintes sociales.

— l'autonomie des établissements soucieux de leur bonne marche
et
la création d'une carte scolaire permettant une plus grande ouverture à tous, une formation à court terme, une réorientation à prévoir, une formation permanente.

— l'esprit de service, une attention à tous, chez les éducateurs,
et
la nécessité d'inciter les jeunes à prendre conscience d'une lutte inévitable pour aboutir.

**MOTIVATIONS :**

Parmi tant d'autres, certaines pourraient être étudiées en référence à des valeurs spirituelles :

— **SÉCURITÉ :** gagner sa vie, avoir une situation, trouver une place, acquérir son indépendance, avoir de l'argent, être à l'abri des difficultés.

— **VALORISATION PERSONNELLE :** s'épanouir, se plaire dans son métier.

— **SERVICES DES AUTRES :** être utile à la société, à certaines catégories sociales (malades, inadaptés).

— **PROGRÈS :** perfectionner le monde qui nous entoure, réussir une grande œuvre.

— **ADAPTATION :** savoir risquer, utiliser le dynamisme de l'esprit, le goût de l'aventure.

L'Orientation, œuvre délicate, se heurte à des obstacles de toutes sortes : mauvaise information, conditions économiques et financières, structures imparfaites ; mentalités aussi, qui, pour se réformer, ont besoin d'être éclairées.

Permettre à l'élève de s'orienter plutôt que de l'orienter, tel devrait être le souci de la Communauté Educative.

⁂

## 2°) — ÉCLAIRAGE DE LA RÉVÉLATION

Comment se sentir libre d'organiser sa vie quand, en face de soi, se dressent des contraintes, des limites, des risques, des lois ? La liberté s'exerce-t-elle dans le conflit ou dans le choix ?

— A la lumière de l'Histoire du Peuple de Dieu, on découvre, à l'image d'Israël, que l'orientation (la vocation) n'est pas l'organisation d'un destin mais une libération (cf. Exode) :



Dieu permet à son peuple :

- de se libérer de la servitude de l'Egypte,
- de prendre conscience de son existence comme peuple,
- de comprendre que le Dieu Libérateur est aussi son Créateur,
- de reconnaître que le Dieu Créateur loin d'écraser l'homme, lui fait prendre sa dimension et l'associe à son œuvre créatrice : « Croissez, multipliez et soumettez la terre » (Gen.)

— De même Dieu n'organise pas le destin de l'humanité mais, à travers l'Incarnation du Christ, Il lui permet de se libérer de la servitude du péché. Idée explicitée par Saint-Paul dans les épîtres aux Galates et aux Romains : « Servir Dieu dans un esprit nouveau et non selon une lettre surannée ».

Pour le Chrétien, l'avenir n'est pas un destin imposé et tout fait par un dieu extérieur. C'est une réalité à construire par l'homme responsable, gratuitement appelé et fortifié par Dieu Incarné ; appelé et éclairé, non isolément mais avec les autres, il le professe dans le déroulement d'une vie organisée et guidée, en Jésus-Christ Sauveur et Libérateur.

En conséquence, aux parents et aux éducateurs d'unir leurs efforts, pour éviter d'enfermer le jeune dans un schéma balisé par une série de comportements, pour lui apprendre à faire usage de sa liberté. Cette liberté n'est pas absence de toute contrainte : elle est acceptation par chacun de ses propres responsabilités. Elle nécessite une large ouverture de l'intelligence éclairée par la Foi, un épanouissement aussi complet que possible de la vie de chacun.

⁂

## 3°) — EXEMPLES DE PROPOSITIONS CONCRÈTES DE RÉFLEXION

Ces grilles de réflexion pourraient être utilisées, par exemple, au cours des réunions préparatoires à la rentrée, au cours de rencontres parents, enseignants, jeunes, responsables de l'activité économique et sociale et de l'emploi, dans les comités diocésains, dans les conseils de classe, etc...

**L'ECOLE ET LES PERSONNES :**

1°) — Un jeune désire parfois préparer une profession, où nous savons que les débouchés sont minimes. Comment concilions-nous la liberté de choix et le déterminisme des structures ?

2°) — Dans une même classe, les élèves se situent à des niveaux différents. Comment concilions-nous l'attention aux plus faibles et l'épanouissement des plus forts ?

3°) — Quel but poursuivons-nous :
— une réussite scolaire immédiate ?
— une réussite dans la vie à plus long terme ?

Comment cela se traduit-il concrètement ? :
— dans nos décisions ?
— dans les conseils de classes ?
— face aux réclamations ?
— face à l'accueil de tous ?

4°) — Quelle collaboration cherchons-nous à établir entre parents, éducateurs, jeunes, responsables de la vie économique et sociale pour harmoniser nos efforts en vue d'une orientation humaine ?

**A LA LUMIÈRE DE LA RÉVÉLATION**

1°) — La Bible nous apprend que le peuple d'Israël a connu son Dieu à travers l'expérience d'une libération.
Comment pouvons-nous aider les jeunes à vivre leur orientation comme une libération et non comme l'organisation d'un destin ?
Pouvons-nous préciser ce que nous mettons exactement sous des mots comme : « faire la volonté de Dieu », réaliser sa « vocation »... ?

2°) — Libération signifie accession à la **vraie** liberté.
Comment pouvons-nous coordonner les efforts entre parents et enseignants pour amener les jeunes non pas « à faire ce qu'ils veulent », mais « à vouloir ce qu'ils font » ?

3°) — Tout homme est sous la mouvance de Dieu, dès lors qu'il fait quelque chose de valable.
Cependant l'homme n'atteint sa plénitude d'humanité que s'il sait d'où il vient et où il va. C'est dire le droit de tout homme à être évangélisé.
Comment pouvons-nous, comme éducateur, contribuer à l'annonce de Jésus-Christ, à sa reconnaissance ?

———— ♦ ————

## LES INITIATIVES DANS LES ECOLES (Suite)

Nous continuerons à recevoir volontiers les relations que nous feront les écoles sur divers aspects de leur vie communautaire, afin de nous en faire l'écho par le bulletin.

Voici trois exemples — sur une vingtaine de rapports reçus au troisième trimestre de l'année scolaire 1973-1974 — portant sur l'EDUCATION de la FOI.

⁂

### I — DANS UNE ECOLE PRIMAIRE MIXTE DE QUIMPER :

**1 — PRÉHISTOIRE DE L'INITIATIVE :**

— De plus en plus les cours d'Instruction Religieuse se font dans les quartiers par des mères de familles.
— Un certain nombre des élèves de C.M.I. avaient déjà « goûté » à cette expérience.
— Tous les élèves de C.E. 2 ont leur catéchisme de quartier, ces élèves seront en C.M. 1 l'an prochain. Il fallait donc faire quelque chose...

**2 — BUTS DE L'INITIATIVE :**

— Créer pour l'Education Religieuse de plus petits groupes permettant une discussion plus fructueuse.
— Donner aux cours un « cachet » moins scolaire.
— Intéresser des parents à l'Instruction Religieuse à l'école.



**3 — DÉROULEMENT DE L'INITIATIVE :**

**Lieu :** Dans les locaux de l'école : l'école dispose de deux classes vides, les institutrices de C.M. 1 se sont arrangées pour mettre leur heure d'I.R. à des jours différents de 8 h. 45 à 9 h. 45. Chaque personne se trouve dans un local avec ses élèves.

**Personnes :** 6 mères de famille + 3 institutrices, chacune prenant en charge 8 ou 9 élèves (trois groupes par classe : 2 mères de famille + l'institutrice).

**Classes :** 3 C.M. 1 garçons et filles (78 élèves).

**Points fondamentaux :** l'expérience se fait en rapport avec la paroisse, réunion mensuelle des catéchistes avec les catéchistes de la paroisse et le prêtre responsable.

Manuel servant aux leçons : « Ami de Dieu » utilisé pour la première fois à titre expérimental cette année.

**Difficultés rencontrées :**

— Certains parents préfèreraient un cadre extra-scolaire.
— Peu de contacts « Enfant-prêtre » (une célébration par trimestre).
— Peu de rapports « Catéchistes-parents », « Catéchistes-Enfants » en dehors de l'heure de catéchisme.
— Critique de certains parents : le maître est « celui qui sait » et devrait enseigner l'I.R. à toute sa classe.
— Les catéchistes voudraient être plus « dirigés » par le responsable (sentiment de ne pas se sentir à la hauteur).

**4 — RÉSULTATS :**

— Resituer le rôle spécifique de l'école catholique.
— Faire pénétrer les parents dans l'établissement.
— Les rapports « Parents catéchistes-Maîtres » évitent la vie en vase clos.
— Les buts poursuivis ont été en partie atteints...

**5 — AVENIR DE L'INITIATIVE :**

— Dépendra aussi des décisions paroissiales. Deux possibilités :
a) Catéchisme dans les quartiers pour tous le Mercredi et reprise par le maître seul à l'école en cours de semaine.
b) Catéchisme des enfants de l'école publique le Mercredi dans les locaux de l'école privée : extension de l'expérience décrite aux C.M. 2 de l'an prochain avec si possible 3 parents par classe (Il y aurait au total, dans ce cas, 18 parents).

⁂

### II — DANS UN 1er CYCLE (C.E.S.) MIXTE — VILLE DE 6.500 HABITANTS :

L'éducation de la Foi est-elle seulement l'affaire de l'école ? Telle est la question qui se posait à nous avec, au fil des ans, de plus en plus d'acuité. Le temps n'est plus, en effet au catéchisme traditionnel que le professeur dispensait à ses élèves du haut de sa chaire.

Nous devions donc découvrir un moyen d'éveiller et d'éduquer la foi de nos élèves en leur faisant bien comprendre que celle-ci n'est rien si elle ne trouve pas d'application dans la vie quotidienne. Pour cela, il ne fallait pas que l'école restât fermée sur elle-même : il devenait indispensable d'élargir son horizon et de la rendre encore plus proche de chacun de ses membres.

Cette ouverture, seule la Communauté éducative était en mesure de la susciter et de la faire vivre.

Voilà pourquoi le Directeur, les Comités d'A.P.E.L. et les enseignants se sont tournés vers les parents et leur ont demandé de venir participer activement, dans le cadre de l'école, à l'éducation de la Foi de leurs enfants.

Certes, au départ, voici deux ans, tout n'a pas été sans mal. Les parents, peu accoutumés pour la plupart à « affronter » une classe ont objecté qu'ils n'avaient pas l'habitude de parler devant des élèves, qu'ils n'oseraient pas, bref qu'ils ne se sentaient pas capables de mener à bien la tâche qu'il leur était demandé d'assumer. Cependant, après quelques explications qui se révélaient indispensables, l'idée a fait son chemin, tant et si bien qu'actuellement une quarantaine d'adultes étrangers à l'école ont accepté de venir une fois tous les quinze jours aider les professeurs dans leur tâche en prenant en charge un petit groupe d'élèves.

Comment se déroule donc ce que nous pourrions appeler cette « éducation communautaire de la Foi » ?

En toute simplicité, comme il convient.

Dans une première phase, parents et professeurs se réunissent pour étudier ensemble le thème choisi, (c'est-à-dire le plus souvent une fiche du programme) et pour se pencher sur le questionnaire ou les activités qu'on proposera aux élèves.

Dans une seconde phase la fiche dans son ensemble est présentée aux élèves, en présence des adultes qui s'en occuperont, par le professeur principal. Après cette rapide présentation (de 10 à 15 minutes) — et éventuellement après quelques précisions supplémentaires — chaque adulte prend en charge un petit groupe d'élèves, le moins nombreux possible (en général sept ou huit). La répartition au sein des groupes d'une classe est parfaitement libre : les élèves se sont rassemblés suivant leurs goûts et leurs sympathies, ce qui nous permet d'avoir affaire à des équipes à peu près homogènes.

Ces équipes se répartissent dans tous les locaux libres de l'établissement, en essayant de gêner les autres le moins possible (chaque « séance » hebdomadaire concerne plus de deux cent élèves).

Cette réflexion en équipe dure environ une heure, une heure et quart, ou un peu plus, l'adulte chargé du groupe agissant de manière à ce que chaque membre puisse s'y exprimer, confrontant les avis... et tâchant d'éviter les digressions trop lointaines.

Au cours de la dernière demi-heure, toute la classe se retrouve et la mise en commun est faite par les élèves sous la houlette du professeur responsable et en présence des parents animateurs de groupe qui sont, en général, très intéressés par les échanges d'idées, et même par les oppositions qui se produisent durant ce court laps de temps dans une ambiance très libre. C'est au cours de cette discussion finale qu'on s'efforce non seulement de faire la synthèse des différents travaux des équipes, mais encore et surtout de les faire déboucher vraiment sur la vie chrétienne et sur l'Evangile.



Enfin, pour couronner chaque trimestre de travail en commun, nous avons l'habitude de nous retrouver par niveau de classe (6e, 5e, 4e, et 3e) à l'occasion d'une célébration sacramentelle, pénitence et eucharistie, soit à l'église paroissiale, soit pour les plus grands, à l'extérieur même.

Certes, tout n'a pas été sans mal au départ et parfois encore de légères difficultés se présentent qu'il nous faut surmonter, mais, de l'avis, général, cette expérience a été bénéfique à bien des égards.

Les élèves sont davantage sensibilisés à l'ouverture de leur religion sur la vie, et ils apprécient de voir les personnes étrangères à l'école se déranger pour venir les aider. Les professeurs sont réconfortés de sentir que les parents ne se déchargent pas entièrement sur eux, mais qu'ils sont, bien au contraire, tout disposés à les aider. Les parents enfin, tous les parents, qu'ils y participent ou non, ont été témoins de l'effort qui a été fait en faveur de l'éducation de la foi de leurs enfants et cela les a aidés à prendre conscience de bien des problèmes.

C'est d'ailleurs cette satisfaction quasi générale qui nous porte à croire que nous sommes sur la bonne voie et que la formule que nous avons adoptée est celle de l'avenir, parce qu'il ne faut pas que l'école reste repliée sur elle-même surtout lorsqu'il s'agit d'un problème aussi grave que l'éducation de la foi de nos jeunes.

⁂

## III — DANS UN SECOND CYCLE SECONDAIRE DE FILLES — VILLE DE 8.800 HABITANTS.

« L'initiative » prise dans cet établissement et évoquée ici, concerne l'éducation de la foi au niveau de la classe de Seconde : trois classes, soit un effectif de 78 élèves.

Jusqu'à l'année scolaire 1972-1973 (incl.) la catéchèse dans ces trois classes était assurée par deux personnes dans chaque classe (aumônier + professeur) intervenant chacune une heure par semaine dans chaque moitié de la classe. Ces heures de catéchèse étaient imbriquées dans l'horaire général. Cette manière de faire ne satisfait plus personne, ni les élèves, ni les animateurs, ni les parents. Ces diverses personnes insatisfaites se sont rencontrées et concertées au cours d'une soirée de réflexion en juin 73. Il fallait « essayer » autre chose, mais pour cela il fallait une équipe plus nombreuse d'animateurs. Quelques parents présents ont proposé leurs services, se proposant de solliciter d'autres personnes... et assez vite s'est constituée une équipe comprenant une douzaine d'animateurs : deux prêtres, une religieuse, des parents, une étudiante (ancienne élève).

Le but recherché, évidemment, était de nous mettre dans des conditions plus favorables à une authentique annonce de Jésus-Christ, aux 78 filles de seconde (la participation à la catéchèse étant « obligatoire » pour toutes). Un certain nombre de modifications nous ont paru pouvoir y contribuer. D'abord, nous libérer de ce rythme assez pesant des deux heures de catéchèse par semaine, et démarquer le temps de catéchèse par rapport aux disciplines scolaires. Nous avons donc opté pour une matinée par mois, le samedi de 9 h. à 12 h. (le samedi étant d'ailleurs le seul jour où certains animateurs pouvaient se rendre libres). Nous espérons ainsi écarter l'impression de lassitude et de saturation fréquemment éprouvée par les filles du deuxième cycle (depuis la sixième elles connaissent ce rythme de deux heures par semaine). Nous nous disions aussi que mieux valait aborder

moins de sujets, mais les étudier plus sérieusement. Nous nous proposions aussi d'aider et de faciliter l'intérêt des élèves en faisant appel, chaque fois que cela serait possible, à quelqu'un susceptible d'introduire le sujet du jour d'une manière « intéressante » (dans tous les sens de ce mot).

Nous sommes « partis » au début de l'année sans programme préétabli. L'équipe des animateurs se réunit une fois par mois, dans l'intervalle de deux catéchèses, pour prévoir la suivante, compte tenu de la précédente.

En principe, les trois heures comportent deux temps. Le plus souvent, en un premier temps le sujet est introduit (et l'intérêt éveillé) par une intervention « étrangère », genre témoignage. Une première fois c'étaient deux missionnaires en congé, qui ont parlé de leur travail, et dit pourquoi ils ont choisi de le faire ; la fois suivante c'était une religieuse « responsable » d'un secteur très pauvre du Brésil ; une autre fois sont venus trois étudiants dire pourquoi ils « croient » et « pratiquent » ; il y a eu aussi une autre étudiante, non encore baptisée, mais qui doit l'être prochainement... En un deuxième temps, les filles, en petits groupes, avec un animateur, réagissent ensemble sur le sujet introduit : « Pourquoi annoncer Jésus-Christ partout dans le monde ? » — « Pourquoi consacrer sa vie au service des pauvres comme religieuses ? » — « Les jeunes et la foi, et la « pratique » — « le baptême » — « Le sacrement de la réconciliation ». Certaines fois la réunion en groupes commence tout de suite, et la matinée se termine par une célébration, qui, jusqu'à présent, a été la messe.

En principe les animateurs retrouvent les mêmes groupes, et peuvent ainsi faire un travail progressif, malgré l'éloignement des séances.

Il est, bien sûr, trop tôt pour juger la fécondité de cette manière de faire, qui d'ailleurs se pratique avec des variantes dans bien d'autres établissements. Dans l'ensemble, les élèves sont satisfaites : elles apprécient le fait de pouvoir échanger avec des adultes qui ne soient ni leurs professeurs habituels, ni des prêtres ni des religieuses (dans la mesure où c'est le cas, car pour le moment, cette possibilité n'existe pas pour tous les groupes). Elles sont aussi sensibles, en général, aux témoignages qui introduisent la séance. Certains groupes se trouvent très à l'aise dans une recherche maintenue au niveau proprement catéchétique. D'autres sont portés à juger que les sujets sont « trop religieux ».

Une autre chose se fait jour clairement : les animateurs laïcs prennent de plus en plus conscience d'une préparation insuffisante à un rôle tout nouveau pour eux. Plus nous allons, et plus nous constatons ensemble que d'avoir la foi et de désirer la faire partager à des jeunes, ne suffit pas pour les aider aussi efficacement que souhaitable dans leur recherche. Il nous arrive de « soupirer » après une sérieuse préparation théologique et scripturaire. Les deux prêtres de l'équipe s'efforcent de les aider... mais reste posé à l'enseignement catholique, pour sa survivance en tant que tel, le problème de la formation de laïcs en vue de la catéchèse (c'est du moins notre avis). Dans l'ensemble, les animateurs trouvent l'expérience assez difficile, mais intéressante et enrichissante pour eux-mêmes aussi.

Quel avenir pouvons-nous prévoir pour cette initiative ? Normalement, elle sera reconduite au niveau de la classe de seconde de nouveau l'an prochain, à condition que nous puissions constituer une équipe d'animateurs assez nombreuse. Ceci n'est pas si facile dans une petite ville comme la nôtre. Ceux de cette année vont-ils reprendre l'année prochaine ? Trouverons-nous d'autres pour les remplacer éventuellement ? En tout cas nous aimerions poursuivre cette expérience.

——— ♦ ———



## CARTES DES CIRCONSCRIPTIONS
### Année Scolaire 1974

I — **BREST I :** M. LE ROUX.
— Brest : sous-secteurs de Kérichen, Lanrédec, Lesven, Pen ar ch'leuz.
— Secteur de Porspoder.

II — **BREST II :** M. DAGES.
— Brest : sous-secteurs « Amiral Ronarch - 4 moulins » et « St Pol Roux ».
— Secteur de Saint-Renan.

III — **BREST III :** Mme LE ROUX.
— Brest : sous-secteurs de « l'Harteloire » et de « Saint-Marc ».
— Secteur de Lannilis.

IV — **BREST IV :** M. PAULE.
— Brest : sous-secteurs de Guilers, Kergoat II, Kerhallet, Le Relecq-Kerhuon.
— Secteurs de Daoulas, Landerneau, Sizun.

V — **BREST V :** M. RENÉ.
— Brest : sous-secteur de Kéranroux.
— Secteur de Landivisiau et Lesneven.

VI — **CHATEAULIN :** M. MORISSET.
— Secteurs de Châteaulin, Crozon, Pleyben et Pont-de-Buis.
Pédagogie et interventions diverses relatives au Cycle III (transition pratique, CPPN, CPA).

VIII — **MORLAIX I :** M. BELGACEM.
— Morlaix.
— Secteurs de Carantec, Lanmeur, Saint-Pol-de-Léon.

VIII — **MORLAIX II :** M. DESPIERRES.
— Secteurs de Carhaix, Guerlesquin, Huelgoat, Plonéour-Lanvern.

IX — **QUIMPER I :** M. BOUTHEMY.
— Quimper : sous-secteur de la Tour d'Auvergne.
— Secteurs d'Audierne et de Plozévet.

X — **QUIMPER II :** Mme MACÉ.
— Secteurs de Bannalec, Quimperlé, Rosporden et Scaër.

XI — **QUIMPER IV :** Mme GRÉGOIRE.
— Quimper : sous-secteur de Brizeux et Kermoysan.
— Secteur de Douarnenez.

XII — **QUIMPER V :** M. BERTHELEMY.
— Secteurs de Briec et de Châteauneuf-du-Faou.
Inspection de l'Adaptation et de l'Education Spécialisée.

XIII — **QUIMPER VI :** M. DUSSAULT.
— Quimper : sous-secteur de la Tourelle.
— Secteurs de Fouesnant, Le Guilvinec, Pont-l'Abbé.

XIV — **QUIMPER VII :** M. DAIGNE.
— Secteurs de Concarneau, Moëlan, Pont-Aven.

La composition des circonscriptions d'inspection pour les P.E.G.C. (sections I, II, III et IV), valable pour l'année scolaire 1974-1975 a été communiquée aux établissements.

——— ♦ ———

## INSCRIPTION AUX EPREUVES ECRITES DU CERTIFICAT D'APTITUDE PÉDAGOGIQUE
### Session 1975

Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies sur papier format 21 × 29,7 et adressées pour le 15 novembre 1974 à l'Inspection Académique - Division IV/3 - B.P. 510 - 29107 QUIMPER.

Modèle à reproduire :

**DEMANDE D'INSCRIPTION AUX EPREUVES ECRITES DU CERTIFICAT D'APTITUDE PEDAGOGIQUE**
**Session 1975**

NOM ..... Née.....
(Nom de jeune fille)
Prénoms ..... (Souligner le prénom usuel)
Né (e) le ..... A .....
Diplôme : .....
Date d'entrée en fonctions : .....
Postes occupés : (préciser la date) .....
.....
Poste actuel : (école, classe) .....
Adresse personnelle : .....
Centre d'examen choisi : .....
(Brest - Morlaix - Quimper)

A ....., le.....
Signature :

**P. J. :** 2 enveloppes autocollantes timbrées avec nom et adresse du candidat.

### CONDITIONS D'INSCRIPTION AU C.A.P.

1) Avoir 20 ans au cours de l'année de l'examen.
2) Etre titulaire d'un diplôme de capacité.
3) Pouvoir justifier de deux années d'enseignement à la fin de l'année civile de l'examen (donc au 31 décembre 1975).

Peuvent donc présenter leur candidature :
— Ceux qui justifient déjà 2 années (ou plus) d'enseignement.
— Ceux qui réalisent actuellement leur seconde année d'enseignement.
— Les suppléants qui ont effectué au moins 100 jours d'enseignement en 73-74 et continuent à enseigner régulièrement en 74-75, soit en poste fixe, soit en qualité de suppléants.



Les institutrices qui sont ou seront en congé de maternité doivent s'inscrire. Si leur congé n'est pas terminé le jour de l'examen (en principe fin janvier), elles devront écrire à Monsieur l'Inspecteur d'Académie pour expliquer leur absence et fourniront à l'appui un certificat médical. Elles pourront se présenter à la session de remplacement au 3e trimestre.

Cette démarche est également à faire par tout candidat qui se trouverait en congé de maladie le jour de l'examen.

⁂

## PRÉPARATION A L'ECRIT DU C.A.P.

Les journées de préparation à l'écrit du C.A.P. reprendront dans le courant du mois de novembre :

— Le Mercredi 6 novembre à Brest - Ecole de « La Croix-Rouge ».
— Le Mercredi 4 décembre à Quimper - à Kérivoal.

Pous assurer leur préparation, les candidats sont invités à s'inscrire à un cours par correspondance.

Voici quelques adresses :

— « L'école et la Famille » - 28, rue du Bon Pasteur - LYON 1er.
— « L'école » - 11, rue de Sèzezq - 75278 PARIS Cédex 06.
— Cours Legendre - 7, boulevard Morlan - 75004 PARIS.
— Télé Enseignement - 60, boulevard du Lycée - 92 VANVES.
— « L'école et la Vie » (Librairie A. Colin) - 103, boulevard St Michel - 75014 PARIS.
— « Journal des Instituteurs » (Nathan) - 9, rue Méchain - 75014 PARIS.

——— ◆ ———

## SESSIONS OUVERTES DE L'I.S.P.E.C. — ANNÉE 1974-1975

**N° 3 — GESTION ET COMPTABILITÉ.**

Lundi 18 Novembre à 10 h. au mercredi 21 Novembre 1974 à 17 h.

Cette session est destinée aux personnes n'ayant pas reçu de formation préalable en gestion et comptabilité, et qui se trouvent, de par leurs fonctions, avoir à prendre connaissance de documents comptables et participer à la gestion d'un établissement ou d'un service.

**N° 4 .. PÉDAGOGIE : La documentation.**

Lundi 25 Novembre à 14 h. au jeudi 28 Novembre 1974, à 17 h.

L'organisation d'un centre de documentation et la rénovation pédagogique dans un centre de formation pédagogique.

Cette session est réservée aux directeurs diocésains, directeurs et professeurs des Centres de formation pédagogique.

N. B. — D'autres sessions, dans les années à venir, traiteront de l'adaptation d'un centre de documentation à des établissements scolaires des 1er et 2e degré.

**N° 5 — Session de recyclage pour directeur de C.E.G.**

Du 3 au 5 décembre 1974.

Places réservées en priorité à la Bretagne.

**N° 6 — PÉDAGOGIE : La définition des objectifs en pédagogie.**

Lundi 9 décembre à 14 h. au vendredi 13 décembre 1974 à 11 h.

Comment analyser le contenu de l'enseignement donné et l'adapter de telle sorte que l'enseignement effectivement reçu corresponde aux intentions du maître ? Y a-t-il cohérence entre les intentions qui nous ont guidé dans le cours ou la leçon et les contenus effectivement donnés et reçus ? Etude des moyens d'évaluation.

Cette session peut intéresser tous ceux qui, d'une façon ou d'une autre, sont responsables de la vie pédagogique d'une école ou de la formation permanente ou initiale des maîtres ou professeurs.

**N° 7 — PÉDAGOGIE : La pédagogie différenciée.**

Lundi 13 janvier à 14 h. au jeudi 16 janvier 1975 à 17 h.

Une pédagogie différenciée est-elle possible ? Analyse des conditions d'efficacité d'un enseignement individualisé, personnalisé, en travail indépendant, en travail de groupe.

**N° 8 — L'ÉDUCATION DE LA FOI.**

Lundi 20 janvier à 14 h. au jeudi 23 janvier 1975 à 17 h.

Etude à deux niveaux ; de 2 à 7 ans et de 15 à 20 ans, des besoins religieux des jeunes et de la part de l'école dans leur formation chrétienne.

**N° 9 — LA FONCTION DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT.**

Lundi 10 février à 10 h. au samedi 15 février 1975 à 11 h.

Cette session est réservée exclusivement aux chefs d'établissement nouvellement nommés (septembre 1974) à la tête d'un établissement de 1er ou de 2e cycle.

**N° 10 — GESTION ET COMPTABILITÉ.** (Voir session n° 3)

Mai 1975 (date non encore précisée)

Cette troisième session sera programmée en fonction des besoins dégagés aux Sessions 1 et 3 et traitera des questions demandées par les participants.

**Pour tous renseignements s'adresser à :**

I.S.P.E.C.

B. P. 858

49005 ANGERS Cédex

**Tél. :** (41) 88.22.22



## LE CONGRÈS DE STRASBOURG

L'éloignement du lieu du Congrès aura pour conséquences que la participation finistérienne sera sans doute très faible. Mais il nous faut faire connaître au reste de la France nos réalisations.

Or, aucune des réalisations que nous avions proposées n'a été retenue pour faire l'objet d'un document filmé présenté lors du Congrès.

Il existera bien un « Salon des Indépendants » où les écoles qui ont réalisé par elles mêmes un montage audio visuel auront la possibilité de le présenter aux Congressistes (15 minutes), mais elles devront amener sur place tout le matériel. Si certaines peuvent le faire qu'elles se fassent connaître immédiatement.

Il nous reste la solution du « LIVRE BLANC ». La conception qui vous a été présentée a été légèrement modifiée. Le but qui lui a été fixé en définitive, c'est de permettre à chaque responsable d'APEL de connaître les grandes lignes de ce qui se fait ailleurs et de lui donner les moyens de se documenter sérieusement auprès d'une école, ou même d'une personne capable de lui répondre en fournissant tous les détails utiles sur les expériences réalisées.

Chaque APEL Académique est responsable de son chapitre dans le Livre Blanc. Il est probable que chaque département de l'Académie de RENNES devra constituer son « sous-chapitre ». Le Finistère n'a pas le droit d'être absent.

Il faut donc que **chaque école réfléchisse et nous fasse parvenir pour le 15 Novembre** un document très court — format demi commercial — se présentant sous la forme suivante :

NOM de l'école — Cycle : Elémentaire

Adresse — I

Numéro de téléphone — II

Ses caractéristiques : Nombre d'élèves ..... (internes.....
(externes .....
(Filles .....
(Garçons .....

Nombre de classes ....

Type de direction ....

La description succinte de la ou des réalisations : 4 ou 5 lignes maximum, en soulignant le **centre d'intérêt principal.**

Ex : Cinq années d'expérience des **classes de transition.**

En raison du succès obtenu tant par l'acquisition des connaissances que par **l'apprentissage des méthodes de travail** et la joie de vivre, la pédagogie employée ne devrait-elle pas inspirer les autres classes ?

Enfin la personne à contacter éventuellement :

S'adresser à M. X.

***

Les centres d'intérêts principaux ont été regroupés sous 4 grands chapitres.

I — **VIE DE L'ETABLISSEMENT.**

11 — **Vie de la Communauté Educative :**
— Etablissement du projet éducatif de l'école.
— les délégués de classe et les approches d'une auto-discipline.

12 — **L'école, lieu de rencontre, de relations, de communications.**
Accueil des nouveaux (professeurs, élèves, parents).
Accueil des défavorisés, accueil des autres (mixité, transition...)
— Ouverture sur l'extérieur : aide des parents, des anciens élèves,
— Orientation scolaire et professionnelle,
— Création d'un cadre de vie agréable avec participation des professeurs, des parents, des élèves,
— Les fêtes, les journées « portes ouvertes »
— Les bulletins de liaison.

13 — **L'Entraide dans l'école et entre établissements d'une même région.**

14 — **Les Transports scolaires.**

II — **RENOUVEAU PÉDAGOGIQUE EN CLASSE.**

**Les Elèves**

21 — **Prise en charge par les élèves de leur propre formation :**
— autonomie, sens de l'effort, prises de responsabilités (choix des disciplines, des horaires...)
— recherche personnelle et centre de documentation et d'information, Bibliothèque.
— initiation au travail de groupe : la pédagogie de l'entraide.

22 — **Communication des connaissances de base et éveil de l'intérêt des élèves pour les diverses disciplines :** histoire, géographie, physique, et apprentissage des divers langages : Français, langues vivantes, mathématiques.
— contrôle des acquisitions : unités de valeur, annotation, etc...

23 — **Développement de l'imagination, de la créativité :**
— les « 10 % » (interdisciplinarité et ouverture sur le monde).
— les divers moyens d'expression : écrite, orale, audio-visuelle.

24 — **Classes vertes, classes de neige, de mer.**

**Les Parents**

35 — leur initiation aux méthodes nouvelles,
— leurs résistances face aux changements,
— l'aide apportée par eux ou par les élèves plus âgés,
— les relations : parents - maîtres.

III — **EDUCATION DE LA FOI.**

31 — Incitation à un **comportement chrétien** et création d'un climat dans l'école.

32 — Incitation à une **recherche de la doctrine** et enseignement de celle-ci



33 — **Rôle des parents** (témoignage, enseignement), leur formation en vue d'être capables de transmettre leur foi.

34 — **Rôle des élèves** plus âgés à l'égard des plus jeunes (et réciproquement).

35 — Activités diverses **d'action catholique dans et hors de l'école.**

IV — **ACTIVITÉS PARA-SCOLAIRES.**

41 — la détente et les possibilités de prise en charge par les élèves de certaines de ces activités : les clubs, les cercles.

42 — Le foyer : son animation.

43 — Les sports.

44 — Les travaux manuels.

45 — La musique, la danse, le dessin, la peinture.

46 — Les camps de neige.

47 — Les ciné-clubs.

48 — Services rendus par l'école aux anciens élèves (formation permanente).

Il est évident que cette grille n'a pas la prétention de couvrir toutes les activités. Si votre réalisation ne semble pas entrer dans le cadre, cela n'a pas d'importance : le département améliorera sa grille en fonction des besoins.

——— ♦ ———

## CONCOURS NATIONAL DE REPORTAGES SUR LES PROFESSIONS

Le S.I.F. (Service d'Information des Familles) organise en 74-75 un concours de monographies professionnelles à l'intention des élèves de 5e-4e.

Il s'agit pour les élèves d'effectuer des reportages a l'aide d'appareils photo et de magnétophones mini cassettes. Ces reportages devront répondre à deux préoccupations importantes :

— Eviter les monographies trop livresques.

— Conduire l'élève ou le groupe d'élèves à réaliser du travail plus personnel, plus « dans la vie ».

La FAMILLE EDUCATRICE d'Octobre 1974 va donner des précisions sur ce concours. Les enseignants qui désireraient organiser la participation de leurs élèves peuvent demander des documents au SIF, 277, rue Saint-Jacques 75005 PARIS.

——— ♦ ———

## QUESTIONS ADMINISTRATIVES

**GARANTIE DE CRÉANCE DES SALAIRES.**

— Instituée par la Loi 73 1194 du 23 Décembre 1973.
— Y sont assujettis tous les employeurs depuis le 1-1-1974.
— La cotisation fixée au départ à 0,02 % du montant des salaires servis a été portée à 0,05 % avec effet rétroactif du 1er Janvier. Cette cotisation est à la charge exclusive de l'employeur. Elle est à verser en même temps que la cotisation à l'ASSEDIC.

**TRAITEMENT DES SALAIRES DES ENSEIGNANTS PAR L'ORDINATEUR DE RENNES**

L'ensemble des salaires des enseignants est calculé par RENNES. Ceci entraîne comme première conséquence que tous les éléments doivent parvenir à QUIMPER avant le 25 du mois précédent : par exemple le salaire de Septembre a été calculé à partir des éléments connus le 25 Août. Pour Octobre RENNES a accepté exceptionnellement les documents jusqu'au 30 Septembre. Ceci aura pour conséquence que les dossiers incomplets ou non parvenus à cette date ne seront traités qu'en Novembre. Il est probable cependant que pour ceux qui ne seraient pas normalement payés en Octobre, une avance, sur la base d'un mois de salaire serait faite au début de Novembre et la situation régularisée à la Fin de Novembre.

**REMBOURSEMENT DES DÉPLACEMENTS AVEC VÉHICULE PERSONNEL.**

A compter du 1er Octobre 1974, le taux de remboursement du kilomètre effectué avec un véhicule personnel est fixé à 0,40 F. Il s'agit évidemment de déplacement à partir du lieu de travail et non de déplacement pour se rendre à son travail ou en revenir. En effet les frais de transport du domicile au lieu de travail sont considérés par l'Administration comme étant couverts par la déduction de 10 % pour frais professionnels.

Ceci doit entraîner également une diminution des transports individuels, un regroupement des déplacements et l'utilisation des transports collectifs chaque fois que cela est possible.

**PARTICIPATION A L'EFFORT DE CONSTRUCTION.**

N'intéresse que les établissements rémunérant plus de 9 salariés. Pour les modalités se reporter au SENTIER de JANVIER - FEVRIER 1974 page 26.

**VALEUR DES AVANTAGES EN NATURE :**

Le SMIC étant passé à 6,55 F. à compter du 1-9-1974, le taux des avantages en nature est passé à la même date à 4,74 F. pour un repas.

**CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL DES PERSONNELS LAICS DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET ÉCONOMIQUES DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE PRIMAIRES.**

Le texte a été diffusé à toutes les écoles en Février 1974. Des directives d'application ont été adressées au mois de JUILLET. Cette convention est à appliquer dans sa lettre et dans son esprit. Les problèmes particuliers doivent être soumis par écrit à l'UDOGEC.

**AUGMENTATION DES POINTS D'INDICE.**

Les indices de la Fonction publique ont été augmentés de 5 points au 1er JUIN et de 2 points au premier Juillet. Les Commissions Paritaires nationales avaient entériné l'augmentation de 5 points au 1er Juin. Certaines viennent seulement d'approuver l'augmentation de 2 points à compter du 1er Septembre 1974. Il faut donc retenir que toute augmentation des indices ne pourra se faire à l'avenir qu'après décision de la Commission Paritaire.

**VALEUR DU POINT D'INDICE.**

— 1er Juillet 1974 : 84,81 F.
— 1er Septembre 1974 : 86,39 F.
— 1er Novembre 1974 : 88,79 F.

## SERVICE DE PSYCHOLOGIE

Le Service de Psychologie assurera les mêmes tâches que l'année passée. Quelques modifications interviennent cependant. Au niveau 3e, des possibilités nouvelles ont été proposées aux écoles : information, animation de groupes d'élèves, participation aux 10 %. Par ailleurs, deux rencontres sont organisées au 1er trimestre pour les professeurs titulaires de 3e, proposant une réflexion sur l'orientation et les questions qu'elle soulève.

Au niveau CM 2, compte-tenu des nouvelles structures qui seront en place à la prochaine rentrée dans le premier cycle, la perspective de l'examen collectif change ; il ne s'agit plus tant d'un examen d'orientation que d'une intervention permettant une meilleure connaissance de l'élève qui va rentrer en 6e. Que les écoles qui désirent cet examen nous le fassent savoir dès maintenant.

Dans les autres classes élémentaires, le problème de l'inadaptation reste préoccupant ; les actions de dépistage et plus encore de prévention apparaissent primordiales. Il revient aux écoles qui le jugent utile de signaler au plus tôt au Service de Psychologie, après accord des parents, les enfants dont le cas est le suivant :

— Ceux qui auront 12 ans cette année et devront quitter l'école élémentaire, sortant du CM 1 ou même du CE 2.

— Ceux qui, plus jeunes, accusent un retard de 2 ans dans leurs études.

— Ceux qui, redoublant un Cours Préparatoire, ont encore des difficultés à suivre.

— Ceux qui ne peuvent passer à 6 ans en Cours Préparatoire.

Pour les autres enfants qui poseraient un problème, des examens individuels sont possibles dans les Services de Quimper et de Brest.

Les tarifs seront fixés et communiqués ultérieurement.

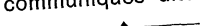

## AR SKOL DRE LIZER
### Cours de Breton par correspondance

« AR SKOL DRE LIZER » a été fondée à Roscoff en 1945 et érigée en Association déclarée en 1953. Elle a pour but d'aider tous ceux qui désirent apprendre la langue bretonne ou s'y perfectionner.

Elle s'adresse aussi et surtout aux étudiants qui désirent préparer l'option bretonne du baccalauréat. Elle utilise la méthode universitaire.

« AR SKOL DRE LIZER » est présidée par M. Xavier TRELLU, député honoraire du Finistère et dirigée par V. SÉITÉ, co-auteur avec L. STÉPHAN de plusieurs ouvrages scolaires de langue bretonne.

Pour l'année scolaire 1973-1974, 846 élèves au total étaient inscrits. Les inscriptions nouvelles à « AR SKOL DRE LIZER » sont à faire parvenir à V. SÉITÉ, Ty Carré - 29150 CHATEAULIN - qui, sur demande, adressera aux intéressés tous renseignements. (Joindre enveloppe timbrée pour réponse). Sauf l'achat des livres, les cours sont gratuits.

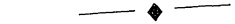

## SUCCÈS AU C.A.P.

BOHARS - N.D. de Lourdes (M)
BREST - Sainte-Marie (M)
BREST - N.D. de Bonne-Nouvelle (F)
CARHAIX - Saint-Trémeur (M)
CROZON - Sainte-Anne (M)
ERGUÉ-ARMEL (M)
GUISSENY - Sainte-Jeanne d'Arc (M)
GUISSENY - Sainte-Jeanne d'Arc (M)
LE HUELGOAT - N.D. des Cieux (M)
LANDERNEAU - Saint-Julien (F)
LANDERNEAU - Saint-Julien (F)
LESNEVEN - N.D. de Lourdes (F)
LESNEVEN - N.D. de Lourdes (F)
OUESSANT - Sainte-Anne (M)
OUESSANT - Sainte-Anne (M)
PLABENNEC - St-Joseph C. C. (M)
PLOUGOURVEST (M)
PLOUGUERNEAU - St-Joseph (F)
PLOUGUERNEAU - St-Joseph (F)
PLOUVIEN - Ste-Bernadette (M)
PLOUVORN - Notre-Dame (F)
PLOUVORN - Notre-Dame (F)
QUIMPER - Saint-Mathieu (F)
QUIMPER - Saint-Raphaël (M)
QUIMPER - Sainte-Thérèse (M)
LE RELECQ-KERHUON - St-Pierre (C.C.)
LE RELECQ-KERHUON - St-Pierre (C.C.)
LE RELECQ-KERHUON - St-Pierre (C.C.)
LE RELECQ-KERHUON - St-Pierre (C.C.)
LE RELECQ-KERHUON - St-Pierre (C.C.)
ROSCOFF - Ange Gardien (F)
SAINT-FRÉGANT - Ste-Anne (M)
SAINT-POL - La Charité (F)

Mlle BAUTHANY Claudine (R)
Mlle FOURNET Jacqueline
Mme COROLLEUR Monique
M. LOSTANLEN Roger
Mme PIRIOU Claudine
Mme GUILLOU Marie-Noëlle
Mlle KERMARREC Martine
Mlle MADEC Marie-Thérèse
Mlle LE ROY Elisabeth
Mlle APPERE Christiane
Mme NÉDÉLEC Annie
Mlle LE MEUR Renée
Mme CAROFF Jeannine
Mlle LE VAILLANT Anne
Mlle RONVEL Elisabeth
Mlle LE JEUNE Solange
Mme FAVENNEC Anne
Mlle ARGOUALCH Jacqueline
Mlle CORVEZ Marie-France
Mlle KERJEAN Marie-Claire
Mlle GEOFFROY Marie-Louise
Mlle GUÉGUEN Marie-Josée
Mlle TROMEUR Anne-Marie (R)
Mlle TOULEMONT Marie-Josée
Mme CHARROT Danielle
M. CRENN Henri
Mme GAYARD Nicole
M. GUIZIEN Roger
M. LE BOUC Jean-Luc
M. OLLIER Jean-Paul
M. TANGUY Christian
Mlle GUÉGUEN Marie-Françoise
Mlle CARAES Marguerite
Mlle ROPARS Martine

## CONCOURS SCOLAIRE DE LA PRÉVENTION ROUTIÈRE

Un concours scolaire de la Prévention Routière s'est déroulé à Rennes le mercredi 5 Juin 1974.

Au palmarès, nous relevons le nom de **Marie-Claire SEZNEC,** Ecole « Sainte-Jeanne d'Arc » **CROZON,** classée première aux épreuves de la section 1er cycle. Elle sera invitée à passer 24 heures à Paris en compagnie de son professeur pour participer, au mois de novembre, à la finale nationale.

Toutes nos félicitations.

Le Directeur : Ch. J. Prigent

Quimper — Imp. Cornouaillaise

C.P.P.P. 33-741

65e Année — N° 310 — Novembre-Décembre 1974

# LE SENTIER

BULLETIN DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

Directeur responsable :
M. le Chanoine PRIGENT, Directeur diocésain de l'Enseignement.

Administration et rédaction :
**Direction diocésaine de l'Enseignement Catholique, 2, rue César-Franck, Quimper.**
Téléphone : 95-16-06 C.C.P. Rennes **528-80**

Prix de l'abonnement annuel : **12 F.** — Tirage : 1.100 ex.

**SOMMAIRE :**

— Statistiques de l'Enseignement Catholique du diocèse de Quimper
— Comité diocésain du 6 octobre 1974
— Contrat simple — Contrat d'association
— Formation permanente des maîtres du premier cycle
— Réunions des Directeurs et Directrices d'écoles
— U.G.S.E.L. - Finistère-Sud
— Enseignement pré-élémentaire et élémentaire — Intervention du service de santé scolaire
— APEL
— Renseignements administratifs
— Mobilier scolaire
— Grève du 14 octobre 1974
— Succès au C.A.P. (Suite)
— Bibliographie : Interrogation sur l'existence humaine
— Mise au point concernant « Les retraites dans l'Enseignement Privé »
— Code de la Route
— Concours de la Journée Européenne des Ecoles
— Vacances de Noël

**Le Directeur Diocésain et les membres de la Direction Diocésaine, le Président et le Bureau du Comité Diocésain, présentent leurs meilleurs vœux de JOYEUX NOEL et de BONNE ANNÉE, aux Directeurs, aux enseignants, au personnel des écoles catholiques, aux parents et aux élèves et tout particulièrement à ceux qui acceptent des responsabilités pour assurer la marche et l'animation des écoles. Que le Seigneur leur donne la volonté d'entreprendre, le courage de persévérer et la joie de travailler ensemble au mieux-être de tous.**

# STATISTIQUES DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE DU DIOCÈSE DE QUIMPER

## Année 1974-1975

### I — NOMBRE D'ECOLES :

| | |
|---|---|
| a) Ecoles maternelles | 16 |
| b) Ecoles primaires élémentaires (C.P. ou 11e au C.M. 2) | 271 |
| c) Cours Complémentaires | 30 |
| d) Ecoles secondaires | 36 |
| e) Ecoles Techniques | 17 |
| f) Enseignement Agricole | 11 |

### II — NOMBRE D'ELÈVES :

a) Classes Enfantines ..... 17.660

b) Classes Primaires Elémentaires (C.P. ou 11e au C.M. 2) ..... 30.993
dont 18 classes de perfectionnement totalisant 247 élèves.

c) Classes du Premier Cycle (6e à 3e) ..... 25.310
— en Cours Complémentaires : 6.364
— En Premier Cycle Secondaire (C.E.S.) — y compris les P.P.N. et C.P.A. du Technique : 18.946

d) Second Cycle Secondaire (2des à Terminales) ..... 5.600

e) Enseignement Technique ..... 6.932
— Technique long (Bacc.) : 2.252
— Préparation des B.E.P. : 2.745
— Préparation des C.A.P. : 1.935
— (C.P.P.N. et C.P.A. : 324, comptabilisés dans le 1er cycle)

f) Enseignement Agricole ..... 1.376
— Enseignement Agricole long : F : 310 — G : 248 = 558
— Enseignement Agricole court : F : 665 — G : 153 = 818

TOTAL GÉNÉRAL : 87.871
(en 1973-1974 : 87.469)



# COMMENTAIRES

**Remarque :**

Pour suivre l'évolution des effectifs on pourra se référer au SENTIER de janvier 1974 en complétant les tableaux par les chiffres de la présente année.

### 1°) — PREMIER DEGRÉ :

Légère augmentation globale : **48.653** en 1974, contre 48.574 en 1973.

a) **Classes maternelles et enfantines.**

Nous soulignions l'an dernier que l'augmentation (plus d'un millier d'élèves) par rapport à 1972 était due à l'inscription plus importante — dès la rentrée de septembre — des élèves âgés de deux ans. Cette année, le nombre des élèves en classes enfantines a encore augmenté de près de 500 élèves : 17.660, contre 17.170 en 1973-1974. Cela représente **2,84 %** d'augmentation, c'est-à-dire à peu près l'augmentation annuelle de 1964 à 1972 (celle-ci était en moyenne de 2,73 %).

La moyenne par classe est de 39,7 contre 35,7 dans l'enseignement public.

**b) Classes primaires.**

5.790 élèves sont entrés en C.P. en septembre 1974, soit une centaine de moins qu'en 1973 (où nous avions compté 5.925 élèves, dont quelques-uns étaient en fait en grande section enfantine.).

La baisse à ce niveau est de l'ordre de 1,7 % contre 2,15 % en moyenne dans les neuf années précédentes — L'ensemble des classes de C.P. à C.M. 2 est de 30.993 élèves en 74-75, contre 31.404 en 73-74, soit 1,3 % de baisse, tandis que la diminution de cet ensemble a été de 1,7 % en moyenne dans chacune des trois années précédentes. A noter qu'une baisse de 1,3 % par an était enregistrée sur le primaire (C.P. à C.M. 2) dans l'enseignement public du Finistère entre 1970 et 1972 ; nous n'avons pas aujourd'hui de statistiques plus récentes concernant ce secteur de l'enseignement public.

La moyenne par classe primaire est de 25,8 contre 23,12 dans l'Enseignement public.

### 2° — PREMIERS CYCLES DU SECOND DEGRÉ (C.E.S. et C.C.) :

Le total des premiers cycles, **25.310 élèves,** est en diminution de 156 unités par rapport à l'an passé.

Cela est surtout dû à la diminution importante des entrées en **sixième :** 349 élèves de moins (**6.723** en 1974 contre 7.072 en 1973), soit une baisse de près de 5 %. Cette baisse était prévisible puisque les C.M. 2 de 1973 comptaient 342 élèves de moins que les C.M. 2 de 1972 ; notons qu'en 1974-1975 les C.M. 2 comptent 6.757 élèves contre 6.555 en 1973-1974 : la rentrée de 6e 1975 devrait de ce fait être un peu meilleure que celle de cette année, aux alentours des 6.900 élèves sans doute.

648 élèves des C.M. 2 de 1973-1974 redoublent cette année ; il n'y a donc que 5.907 élèves de nos C.M. 2 à être entrés en 6e en 1974. Comme chaque année nous avons un excédent — de 816 élèves cette année — à l'entrée en 6e.

705 élèves sont en 6e III (ou « programme allégé ») soit 10,5 %.

Du fait de nouvelles transformations de C.C. en C.E.S., il n'y a plus que 25,14 % des élèves du 1er cycle situés en Cours Complémentaires.

### 3°) — SECONDS CYCLES LONGS ET COURTS :

Le **Second Cycle secondaire** compte **5.600** élèves contre 5.674 en 1973-1974.

La baisse des entrées en **seconde secondaire** était de 31 unités en 1973 ; cette année les entrées en seconde ont encore baissé de 39 unités : **2.096** élèves contre 2.135 en 1973.

Cette année l'**ensemble du Technique** compte **6.932** élèves contre 6.387 en 1973 (nous n'y avons pas inclus les élèves des classes préprofessionnelles ou des C.P.A. : 324 dans les écoles techniques).

Les entrées dans les **classes de seconde** de l'Enseignement Technique ont augmenté : **913** élèves en 1974, 786 en 1973, au détriment des entrées en « Secondaire ».

En **1re année de B.E.P.,** la progression est constante depuis la création de ces examens : **1.522** élèves en 1974, contre 1.453 en 1973.

Le Secteur **C.A.P.** progresse également : **2.435** élèves contre 2.239 en 1973.

En comparant les rentrées 1972 et 1974, on voit :
— que les entrées en Seconde Secondaire ont baissé de 70 élèves ;
— que les entrées en Seconde Technique ont augmenté de 100 élèves et les entrées en 1er année de B.E.P. ont augmenté de 225 élèves ; soit un supplément de 325 élèves pour le Technique (Bacc. ou B.E.P.).

En prenant comme termes de comparaison les rentrées 1968 et 1974 :
— Secondes Secondaires : + 323, soit + 18,2 %
— Secondes Techniques : + 337, soit + 58,5 %
— 1res années B.E.P. : + 772, soit + 102 %
— Dans le même temps, le secteur des C.A.P. augmente de 31,57 %.

Au total l'Enseignement Technique a augmenté de 1967 élèves (39,62 %), le Second cycle secondaire de 1.248 élèves (28,67 %). Mais il semble bien que l'Enseignement Technique va progresser, tandis que le Secondaire diminuera chaque année dans le proche avenir.

### 4°) — ENSEIGNEMENT AGRICOLE :

La légère remontée des effectifs amorcée l'an dernier se confirme cette année : 28 élèves de plus (51 en 2 ans). C'est le cycle long qui progresse tandis que le cycle court se maintient :
— cycle long féminin : 310 (+ 22)
— cycle court féminin : 665 (— 9)
— cycle long masculin : 248 (+ 6)
— cycle court masculin : 153 (+ 9)

### 5°) — POUR L'ENSEMBLE DE LA FRANCE

Les Services Statistiques de l'Education Nationale nous fournissent les résultats suivants concernant les effectifs de l'**Enseignement Catholique** français en l'année 1973-1974 et le pourcentage de variation en un an en comparaison de la variation correspondante dans l'Enseignement public. (Nous n'avons pas reçu les statistiques concernant le premier degré).



| | Total E.C. | Variation en un an | |
|---|---|---|---|
| | | Enseignement Catholique | Enseignement Public |
| Classes de Sixième | 154.889 | + 1,26 % | — 0,6 % |
| Classes de Cinquième | 148.253 | + 2,72 % | + 2,6 % |
| Classes de Quatrième | 116.711 | + 1,87 % | — 3,8 % |
| Classes de Troisième | 107.076 | + 4,42 % | + 0,7 % |
| TOTAL PREMIER CYCLE | 527.703 | + 2,40 % | — 0,2 % |
| TOTAL CYCLE COURT ENSEIGNEMENT TECHNIQUE (B.E.P. et C.A.P.) | 100.544 | + 1,41 % | + 1,78 % |
| Secondes Secondaires | 57.471 | — 4,71 % | |
| Secondes Techniques | 11.944 | + 2,55 % | |
| **Total Secondes** | 69.415 | — 3,54 % | — 5,7 % |
| Premières Secondaires | 47.261 | + 3,35 % | |
| Premières Techniques | 12.106 | + 9,59 % | |
| **Total Premières** | 59.367 | + 4,57 % | + 4,1 % |
| Terminales Secondaires | 47.183 | + 0,73 % | |
| Terminales Techniques | 9.686 | + 7,78 % | |
| **Total Terminales** | 56.869 | + 1,86 % | + 3,2 % |
| Total 2nd cycle Secondaire | 151.915 | — 0,63 % | |
| Total 2nd cycle Technique long | 33.736 | + 6,49 % | |
| TOTAL SECOND CYCLE | 185.651 | + 0,58 % | + 0,04 % |
| **TOTAL GÉNÉRAL DU SECOND DEGRÉ** | 822.312 | + 2,04 % | + 1,6 % |

En comparant l'évolution des effectifs de l'Enseignement Catholique du Finistère à celle qui ressort de ce tableau nous pouvons faire les probabilités suivantes pour le proche avenir :

**Entrées en 6e :**

En baisse, avec un pourcentage moyen, en trois ans, de l'ordre de celui de l'Enseignement Public.

**Premier cycle :**

En 75-76, nous devrons retrouver le même nombre qu'en 1972 ; la baisse que connaît l'Enseignement Public devrait affecter nos effectifs à partir de 1976.

**Cycle Technique court :**

L'augmentation très supérieure au taux national actuel (+ 6,67 % en 1973, + 7,45 % en 1974) devrait se poursuivre dans les prochaines années, spécialement dans le secteur B.E.P.

**Second cycle long :**

Après une baisse en 1973 dans les entrées en seconde (secondaire et technique), moins importante chez nous (— 1,94 %) que dans l'Enseignement public français (— 5,7 %), nous retrouvons une progression (+ 3 %) en 1974 ; les entrées en seconde technique semblent devoir nous maintenir au-dessus des moyennes nationales (+ 0,31 % en 1973, contre + 0,04 pour l'Enseignement public ; + 1,44 en 1973).

—— ♦ ——

# COMITÉ DIOCÉSAIN
# COMPTE-RENDU DES CARREFOURS

## I — QUELQUES RÉFLEXIONS SUR LE PROBLÈME DE L'EDUCATION DE LA FOI DANS LE PREMIER DEGRÉ

Le constat que l'on fait au sujet des adolescents et des jeunes (phénomène de saturation, manque d'intérêt, refus ou rejet...) doit nous faire réfléchir sur notre pédagogie au niveau des premiers âges et dans l'enseignement élémentaire.

Les axes d'une telle réflexion : ce que vivent les enfants — les responsabilités des éducateurs adultes, parents et maîtres — la concertation dans le domaine de la catéchèse : à l'école et en dehors — les liens avec la pastorale locale...

**Les enfants.**

**Ils sont réceptifs,** tout les intéresse surtout aux premiers âges, et notamment dans le domaine religieux. Ils sont attentifs aux événements de leur vie et de celle de leur entourage (naissances, baptêmes, mariages, décès, ou simplement le fait d'aller à l'église avec leurs parents...) et ils en sont marqués. Mais ils sont aussi intéressés et « impressionnés » par ce qui leur est dit de l'Histoire du salut, de la vie de Jésus, de la vie des Saints... Des documents occasionnels (télé, enregistrements, revues...) sont pour eux très accrochants : on cite par exemple une catéchèse faite à partir d'un reportage dans « Paris-Match » sur le Saint Suaire de Turin... A ce propos on signale le danger d'une catéchèse qui resterait trop au ras de l'humain : s'il faut partir de la vie, il ne faut pas oublier que Dieu est transcendant à l'homme et qu'on le découvre, dans toute la plénitude de son mystère, dans la Révélation ; ce Dieu doit être révélé aux enfants, à la mesure de leur réceptivité.

On souligne l'**importance du milieu,** spécialement de la famille. La catéchèse de l'enfant est aisée quand ses parents vivent et « pratiquent » leur foi. Mais il s'interroge très vite quand il décèle le manque de logique entre la pratique religieuse et les contradictions de la manière de vivre des adultes ; quand il constate que des adultes, et des camarades de son âge ne « pratiquent » pas. Il faut donner réponse à ces interrogations de l'enfant qui découvre très tôt le pluralisme des opinions et des manières de vivre. Il faut en profiter pour le faire réfléchir et découvrir la responsabilité personnelle dans le domaine religieux et dans la vie de foi.



Il faut constamment se souvenir que **l'enfant n'est pas un adulte :** le langage, les actes qu'on l'invite à poser doivent être adaptés à son âge. Par exemple la messe : peut-il la suivre vraiment ? S'il est heureux qu'il y assiste avec les adultes (ses parents) il lui faut aussi des célébrations qui soient pour lui compréhensibles, parlantes et significatives et donc spéciales à des assemblées d'enfants.

On constate que l'enfant est très actif et fournit des efforts considérables **quand son intérêt est en éveil :** c'est vrai pour les activités et les jeux de sa vie d'enfant. Par contre, beaucoup sont rebutés dès qu'ils sont dans un contexte scolaire : ils ne sont plus eux-mêmes... Et cela est vrai aussi pour l'Enseignement religieux, handicapé souvent par des groupes trop lourds, un contexte scolaire « artificiel »...

**Les éducateurs.**

Parents et maîtres pensent généralement qu'il n'y a pas de gros problèmes tant que les enfants sont jeunes (par contre c'est souvent la panique à l'âge de l'adolescence où les « décrochages » sont nombreux).

Cependant ils sont de plus en plus conscients que c'est de la qualité de la catéchèse des enfants que dépend, pour une grande part, leur vie de foi de demain.

Quelques points majeurs ressortent de l'échange du groupe :

— Il est nécessaire que l'enfant perçoive la logique dans l'attitude de ses éducateurs : accord entre la vie et les principes professés (valeur du témoignage).

— Il arrive que des parents, dépassés par les problèmes éducatifs et débordés par leurs propres activités, se déchargent sur les enseignants qu'ils croient plus compétents et mieux armés : cette démission est néfaste et retentit dans la conscience des enfans. Ceux-ci doivent découvrir, dans l'attitude même de leurs parents, l'importance primordiale de la connaissance de Dieu et de la relation à Dieu.

— Il importe aussi que les parents, comme les maîtres, ne soient pas polarisés par le succès, la rentabilité scolaire et qu'ils donnent toute sa place à l'éducation de la foi.

— Dans le domaine de la pédagogie et des moyens : l'accord est total sur la nécessité de faire une catéchèse par petits groupes et à partir des centres réels d'intérêt des enfants. La difficulté est de trouver assez d'adultes (parents et enseignants) pour suivre et accompagner ces groupes : il n'y a pas encore assez de parents conscients qu'ils doivent être présents — et actifs — à la catéchèse des enfants, bien que l'on constate un réel progrès dans ce sens (beaucoup de réalisations très positives ont été signalées).

Même là où beaucoup de parents participent à la catéchèse, on signale les lacunes et les limites : besoin de livrets ou de fiches, bien travaillés dans des séances préalables aux séances de catéchèses. Nécessité d'une sorte de « guide de lectures » pour les parents et les enfants : si l'on est unanime à reconnaître la qualité de « Pomme d'Api » pour les petits, on déplore que cette publication n'ait pas de correspondant aussi bien fait pour les âges ultérieurs.

Outre les moyens et la formation pédagogiques, les adultes catéchètes réclament tous une formation « doctrinale », une réflexion sur la foi et son contenu. Ils voudraient avoir l'aide de « spécialistes » au niveau des classes enfantines et des classes primaires : certaines réflexions, dans des sessions ou soirées théologiques,

les dépassent ou les prennent au dépourvu ; ils réclament une formation de base pour « tout venant » et non pour personnes déjà formées : un enseignement à la fois doctrinal et pédagogique.

On souhaiterait que KERIVOAL, plutôt que d'organiser de loin en loin quelques soirées lors du passage d'un « spécialiste », s'attache à assurer une formation dans chaque secteur pour 10 à 20 personnes, soit par un permanent de Kérivoal, soit par un animateur de secteur en lien avec Kérivoal, et cela à deux niveaux : la formation personnelle des catéchètes et la pédagogie adaptée aux divers âges. Si l'impulsion est attendue d'un tel centre, on pense que c'est à chaque secteur de s'organiser, le plus tôt possible, autour de son animateur, en veillant à ne pas restreindre les problèmes d'éducation de la foi au domaine scolaire mais à les situer dans le donné pastoral du secteur.

— Une autre question est soulevée : établir le lien entre la catéchèse qui se donne à des groupes de quartier, en dehors de l'école, et celle que l'on fait dans l'école : que doit-être alors la catéchèse spécifique de l'école ? On pense qu'il faut encourager la catéchèse de groupe donnée à tous les enfants, quelle que soit l'école fréquentée ; mais en même temps, il faut que l'école catholique fasse explicitement une catéchèse pour les enfants d'une même classe : la forme de l'échange, de la recherche plus libre des élèves, de la connaissance de « l'Histoire Sainte », est suggérée.

— Enfin on envisage que des catéchètes suivent les mêmes enfants plusieurs années de suite, pour éviter les ruptures et permettre une meilleure continuité dans l'éducation de la foi.

## II — « LES JEUNES ET LEUR ATTITUDE VIS-A-VIS DE LA FOI »

### 1 — Constat de rejet :

Educateurs et Parents sont unanimes à reconnaître que les jeunes d'aujourd'hui, leurs élèves ou leurs enfants, ont face au religieux, à la foi au Christ, une attitude de non-intérêt, voire même de refus catégorique. Cela se manifeste de façon constante :

— refus de la vie future — refus de croire en la résurrection du Christ — refus de la prière — refus d'une vie chrétienne guidée par le souffle de Dieu...

Pourtant ces mêmes jeunes se posent un certain nombre d'interrogations mêlées d'inquiétude ; le problème de la mort, par exemple, les préoccupe : « n'y a-t-il rien après ? Ce n'est pas possible que tout finisse ainsi... » Ils cherchent à comprendre. Mais le spirituel, pour eux, semble difficilement compréhensible.

L'intervention de Dieu dans le monde, dans la lente évolution de l'homme, leur paraît insaisissable, de même que l'existence d'une âme, de son immortalité.

Dans le cadre même de la vie chrétienne deux attitudes se manifestent de façon spéciale : ou bien l'on suit en voyant, avant tout, le côté « bonne entente », sans conviction profonde ; ou bien l'on se « coupe » complètement.

Il est vrai aussi que le domaine de la foi n'est pas seul à être contesté par les jeunes. Ceux-ci ont facilement tendance à rejeter tout ce qui constituait souvent le fondement même de la vie pour les générations précédentes (ex. : la famille). Ils jugent leurs aînés et les rejettent souvent dans leur façon de penser, dans leur analyse des valeurs.



Pourtant, inconsciemment, n'éprouvent-ils pas le besoin de la présence de l'adulte même s'ils semblent vouloir le « refuser ».

### 2 — Pourquoi cette attitude de rejet ?

Le jeune d'aujourd'hui vit dans un climat spécial, affolant : d'un côté il se trouve sollicité (publicité, télé, presse...) par tout un réseau de confort matériel : le bonheur humain, immédiat, lui est à chaque instant proposé ; d'un autre côté il ne trouve qu'un petit mouvement de spirituel don l'impact est bien mince. Le « monde meilleur », dont ils entendent la promesse, bien timidement parfois, pour plus tard... leur est chaque jour proposé... Pourquoi attendre, pourquoi chercher autre chose ?

L'Eglise d'aujourd'hui apparaît comme moins contraignante... Peut-on dire si c'est un mal, ou si c'est un bien ? Certainement un bien si cela peut conduire à la foi.

L'Eglise reconnaît elle-même se trouver en recherche : peut-elle, face aux jeunes surtout, paraître solide, sûre ?

Devant les diverses propositions des Théologiens, l'obligation d'un discernement s'avère nécessaire. Les jeunes peuvent-ils y parvenir alors que les adultes eux-mêmes s'y perdent parfois ?

Les jeunes n'acceptent pas aujourd'hui des explications sommaires. Bien plus, chaque jour ils sont confrontés à des problèmes pour lesquels ils sont accoutumés à trouver des solutions basées sur des preuves. Bien évidemment, devant l'impossibilité de preuves matérielles, « solides », mathématiques de la foi, du Spirituel, de l'existence de Dieu, ils deviennent parfois sceptiques.

### 3 — Quelles solutions ?

Il est important de se « persuader » que les jeunes d'aujourd'hui ne voient ni entendent avec nos yeux et avec nos oreilles et que de ce fait leurs motivations ne peuvent être les mêmes que les nôtres. Il est important aussi que les adultes se gardent eux-mêmes de rejeter systématiquement les valeurs mises en avant par les jeunes, d'autant plus que tout, dans leurs attitudes, n'est pas refus. Tout espoir de solution apparaît vain si les adultes adoptent une attitude qui les heurte chez les jeunes.

Comment accrocher les jeunes ?

— ni la famille, ni l'école ne doivent se démettre de leurs responsabilités dans le domaine de l'éducation de la foi.

— des faits concrets de la vie quotidienne paraissent être des points de départ importants, qu'il convient d'exploiter au maximum.

— l'Evangile, la Bible peuvent l'être aussi. Peut-être a-t-on tendance à l'oublier... Cela peut choquer certes, mais le choc n'est pas toujours néfaste.

— trouver des moyens (mais lesquels ?) de faire admettre, comprendre que tout ne peut pas être expliqué ou mis en équation. Le mystère existe et vouloir à tout prix l'expliquer serait mauvais. Mais quel langage, quel voie prendre pour faire comprendre l'essentiel de la foi ?

— une certaine mise en action mérite d'être soutenue, encouragée, avec comme but la concrétisation d'une vie de foi. L'importance de l'engagement, meilleure manière, en prenant les jeunes au cœur même de leur vie, pour essayer de voir comment la foi anime le tout, ne doit pas échapper.

— l'urgence de retrouver une sécurité qui n'existe plus devient chaque jour plus pressante.

## III — DIFFICULTÉS ET CONFLITS : LA CONCERTATION NÉCESSAIRE

Il existe des endroits où le Recteur se considère encore comme le « Chef » de l'Ecole et est encore considéré comme tel.

Mais en d'autres lieux, l'Ecole libre n'est plus considérée comme « l'Ecole de l'Eglise ». Une partie du clergé ne reconnaît pas l'école libre. Les heurts existent surtout là où il y a des éléments dynamiques de part et d'autre.

On peut dire qu'il y a souvent désengagement de la paroisse par rapport à l'école et parfois même une opposition entre école et paroisse. C'était l'école de la paroisse et cela n'est plus. La tutelle de la paroisse n'a pas été remplacée par une autre tutelle reconnue. Le danger c'est que le directeur (ou la directrice), face à une situation difficile, ne pourra pas tenir parce qu'il ne sait pas sur qui s'appuyer.

La foi s'enracine dans un contexte culturel et l'on constate qu'il est plus facile de faire quelque chose en commun quand cela ne remet pas en cause les personnes, ce qu'elles sont et ce qu'elles pensent.

L'action de l'école sur les jeunes n'est pas toujours très profonde. Mais il faut constater que la paroisse n'atteint pas non plus beaucoup de jeunes, ni même les mouvements d'action catholique : ceux-ci ne reconnaissent guère l'action des Aumôneries (tant dans l'Enseignement public que dans l'école catholique). Finalement tout le monde est dérouté par les prises de positions, et le manque de directives. Quant aux jeunes ils le sont aussi par les courants contradictoires dans l'Eglise.

L'Eglise n'a-t-elle pas de vérités à affirmer ? On y rencontre des gens qui ont des visions du monde très différentes et dont certains ont des positions très tranchées, voire sectaires.

Les jeunes ne semblent pas avoir d'appétit pour la catéchèse proposée et plusieurs cherchent ailleurs à satisfaire leurs aspirations, leur désir de trouver un sens à leur vie.

Quand on parle de catéchèse, on pense développement et approfondissement de la foi, mais ceux à qui on la propose ont-il la foi ? Les jeunes refusent l'embrigadement et veulent choisir eux-mêmes. On veut aussi leur faire prendre trop tôt des positions sur des problèmes qui ne sont pas de leur âge. Ne sont-ils pas exploités par les adultes, par la publicité, par les sollicitations de toutes les « mass média » (films, disques, revues...) Et pourtant ils aiment rencontrer des gens qui croient et qui vivent dans la logique de ce qu'ils croient.

Les élèves sont de moins dans l'école. Que va faire cette dernière pour remplir son rôle ? Ses structures évoluent et doivent s'adapter aux situations et mentalités nouvelles si elle veut atteindre ses buts.

On va vers une déscolarisation de l'enseignement religieux et une nouvelle manière de voir l'école catholique. Déscolarisation ne signifie pas exclure de l'école l'éducation de la foi, mais ne pas en faire un acte scolaire comme les autres. Le témoignage donné par l'enseignement catholique par son style même, devrait être un moyen d'éduquer la foi.



L'école, les mouvements, toutes les forces apostoliques existent : chacun doit se développer mais il faut des points de rencontre pour une meilleure connaissance des uns et des autres et une convergence des efforts. C'est normalement au niveau du secteur que doit se faire la coordination des « forces apostoliques » diverses, car la paroisse n'est plus la structure de rencontre. Les rencontres pourraient peut-être se faire dans le cadre des visites pastorales ?

La Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique doit jouer un rôle de coordination et de stimulation, dans le domaine de l'éducation de la foi : elle doit avoir ce souci en tout premier lieu.

On semble être d'accord pour substituer à l'enseignement religieux traditionnel dans l'école, le témoignage des parents et des enseignants. Et ce n'est pas seulement parce qu'il y a des difficultés qu'il faut faire appel aux parents, mais parce que la collaboration de tous les éducateurs est nécessaire.

—— ◆ ——

# CONTRAT SIMPLE - CONTRAT D'ASSOCIATION

## Quelques réflexions pour aider à faire le point

A la demande du Général de GAULLE, Monsieur BOULLOCHE, Ministre de l'Education Nationale en 1959, prépare le projet de loi concernant l'Enseignement Privé, discuté à l'Assemblée Nationale en fin décembre 1959.

La conjoncture rendait pratiquement nécessaire une solution nouvelle pour assurer la scolarisation des jeunes générations qui affluaient dans les écoles. « La vague démographique » née après la guerre avait nécessité une augmentation considérable des classes du premier degré (maternelles et primaires). En 1959 elle avait atteint le second degré qui augmentait ses effectifs de 50 % en cinq ans. La disparition de l'Enseignement privé aurait posé des problèmes insolubles à l'Education Nationale ; aussi, malgré la campagne de pétitions lancée par le Comité National d'Action Laïque dans toute la France, les esprits étaient largement disposés — à l'Assemblée Nationale en particulier — à accepter et même à souhaiter que l'Enseignement Privé soit aidé dans sa fonction, rendue pratiquement indispensable au moins momentanément. Cependant dans l'esprit des partisans de l'école unique cette aide devait être seulement temporaire et la loi en projet devait préparer l'intégration progressive des écoles privées. C'était la pensée de Monsieur BOULLOCHE (Radical-Socialiste).

Pour les responsables de l'Enseignement Privé et pour ses défenseurs, la loi qui se préparait ne devait pas être une « loi d'aide » à un secteur qui ne serait que le supplément temporaire de l'Enseignement public, mais une loi donnant à l'Enseignement privé sa pleine existence dans la Nation et les moyens d'assurer cette existence, voire son extension si telle était la volonté de ses usagers, en évitant que la liberté du choix de l'école ne soit réservée aux privilégiés de la fortune.

Pour tous une telle loi devait régler le « problème scolaire » en France : pour les uns en amenant progressivement, mais sans troubles, la disparition du secteur privé par son absorption dans le secteur public ; pour les autres en donnant « définitivement » au secteur privé d'enseignement son statut et les moyens suffisants à l'existence d'une liberté effective d'enseignement.

Monsieur BOULLOCHE démissionna de son poste de Ministre le 21 décembre à cause des amendements introduits dans son projet de loi, amendements par lesquels s'estompaient les perspectives intégrationnistes à l'égard de l'enseignement privé contractuel et par lesquels se trouvait confirmé que les établissements privés étaient invités à entrer, par le jeu des contrats, dans la voie « d'une politique nouvelle essentiellement fondée sur l'idée de la coopération », tout en restant des établissements « d'enseignement libre », dont le « caractère propre » serait sauvegardé, selon les termes mêmes de la loi.

C'est dans cet esprit que la loi fut votée le 31 décembre 1959, Monsieur DEBRÉ, Premier Ministre, étant Ministre de l'Education Nationale par intérim depuis la démission de Monsieur BOULLOCHE. La loi portait officiellement le nom de « Loi sur les rapports entre l'Etat et les établissements d'enseignement privés » (et non pas « Loi d'aide aux établissements d'enseignement privés »).

Cette loi prévoit deux types de contrat :

— Un **contrat « d'Association** à l'enseignement public », accordé si l'école répond à « un besoin scolaire reconnu ». Dans ce cas les maîtres de l'école sont, soit des maîtres de l'enseignement public, soit des maîtres contractuels de l'Etat ; l'enseignement est dispensé selon les règles et méthodes de l'Enseignement public ; les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que les classes correspondantes de l'enseignement public.

— Un **contrat simple,** accordé si l'école remplit quatre conditions : une certaine durée de fonctionnement, des maîtres qualifiés, un nombre suffisant d'élèves, des locaux répondant aux exigences de salubrité.
Comme pour le Contrat d'Association, les maîtres sous contrat simple sont rémunérés par l'Etat à parité avec ceux de l'Enseignement public, à égalité de diplômes et d'heures de service hebdomadaire ; ils demeurent sous le régime du droit privé, mais ils sont « agréés » par l'Etat. Dans les classes sous contrat simple, « l'enseignement pris en charge restera conforme aux principes fondamentaux de l'Etat mais les règles pourront être assouplies, les horaires aménagés, les méthodes adaptées » à l'initiative de l'école.

Les décrets qui ont suivi le vote de la loi et l'application qui en a été faite ont sans cesse oscillé entre deux pôles en opposition : le pôle de l'intégration (suppression progressive du secteur privé) et le pôle de la liberté (aménagement et consolidation du statut de l'enseignement privé). Dans l'exposé des motifs de la loi il y avait déjà des considérations qui permettaient d'accentuer l'une et l'autre tendance. Ainsi, il était dit que « l'Etat n'entendait pas altérer la personnalité des écoles privées qui passeraient contrat avec lui ». Mais dans le même temps le contrat simple, moins contraignant pour les écoles, était présenté comme « devant permettre aux écoles privées de faire l'expérience de la coopération avec l'Etat et d'en mesurer à la fois l'efficacité et le libéralisme »... On pouvait sous-entendre que ce Contrat Simple ne serait qu'une étape vers le Contrat d'Association, celui-ci conduisant lui-même à l'intégration ultérieure... C'est si vrai que la loi elle-même fixait un délai de 9 ans au moins, 12 au plus, à l'expérience du Contrat Simple.

L'Enseignement Catholique unanime — sauf, depuis quelques années, les responsables syndicaux et un certain nombre de militants C.F.D.T. de l'Enseignement privé — tout en voulant entrer résolument dans la voie de la coopération, revendique de conserver son identité, son caractère spécifique d'école d'initiative privée, fidèle à la pensée et à la tradition qui justifient son existence. C'est pourquoi les



responsables ont constamment réclamé que les textes et leur application reconnaissent le pluralisme scolaire et garantissent aux écoles de droit privé un vrai statut au sein de l'Education Nationale à laquelle elles coopèrent ; ils ont ainsi voulu s'opposer aux intentions intégrationnistes que les décrets pouvaient favoriser, suivant la manière dont ceux-ci interpréteraient la loi.

C'est cette volonté de maintenir, par l'existence du secteur des écoles privées, la liberté d'enseignement et du choix de l'école qui a présidé à la « politique » menée par les responsables de l'Enseignement Catholique. Cela se manifeste particulièrement dans leur attitude vis-à-vis des deux types de contrat.

Ils constatent que le régime du Contrat d'Association appliqué aux écoles du Second Degré sauvegarde en gros l'exercice de la liberté et les implications du « caractère propre » dans la vie de l'école, du fait même des structures existant dans un tel établissement. Ils ont cependant souligné les carences des textes, et s'ils ont obtenu certaines précisions et améliorations, il reste encore bien des points rendant insatisfaisante la situation des écoles et des personnels placés sous ce régime.

Ils constatent que l'obtention, le maintien et le fonctionnement du Contrat d'Association appliqué aux écoles du premier degré, dans la teneur actuelle des textes, seraient pour beaucoup, sinon pour la majorité des écoles, sources de conflits et de menaces sur leur existence même et sur leur vie interne. C'est pourquoi, tout en demandant que les textes permettent, sans risque mortel, aux écoles qui le désireraient de choisir le Contrat d'Association, ils ont lutté pour que le Contrat Simple demeure une possibilité permanente pour les écoles primaires et pour que celles-ci ne se précipitent pas vers le Contrat d'Association sans discernement, dans l'état actuel de ce Contrat d'Association. Le législateur lui-même a eu conscience de cet état de fait puisqu'il a, par la loi du 1er juin 1971 (modifiant la loi du 31 décembre 1959), décidé que les écoles du premier degré pourraient continuer à passer des contrats simples sans limitation dans le temps. « Le nouveau projet de loi assure la consolidation, à titre définitif, du régime du Contrat Simple pour les établissements du premier degré.

⁂

Après 14 ans d'expérience on peut affirmer que la coopération de l'Enseignement Privé avec l'Education Nationale est aujourd'hui bien établie. L'Enseignement Catholique dans son ensemble est résolu à poursuivre et à accentuer cette coopération. Il doit prendre sa part dans les réformes de l'Enseignement devenues nécessaires et appelées par les vœux de tous ; il est sans nul doute le plus apte à les entreprendre dès lors que l'on veut une pédagogie plus souple et plus adaptée au contexte de chaque établissement, dès lors que l'on parle d'autonomie, de décentralisation, de communauté scolaire, d'initiatives éducatives, de concertation entre éducateurs et jeunes...

Dans ces perspectives l'avenir de notre Enseignement Catholique ne doit pas nous inquiéter, bien au contraire. Encore faut-il que le cadre législatif et réglementaire esquissé depuis 1959 lui permette d'exister et de se développer pour répondre au service qu'il doit apporter à l'œuvre nationale d'éducation et d'enseignement. C'est ce à quoi s'emploient ceux qui sont, de par leurs fonctions et leurs responsabilités, comptables de l'avenir de l'Enseignement Catholique : n'est-il pas nécessaire de les épauler et de s'efforcer de comprendre les enjeux de leur combat ?

J. PRIGENT.

# FORMATION PERMANENTE DES MAITRES DU PREMIER DEGRÉ

## Calendrier des réunions pour le second trimestre

**FRANÇAIS - C.E. :**

Ces réunions sont destinées à tous les enseignants des Cours Elémentaires. Les enseignants veilleront à se munir du texte du programme officiel (circulaire du 4 décembre 1972) ainsi que des livres qu'ils utilisent ou spécimens qui leur paraissent particulièrement intéressants.

**Pour les secteurs de :**

| | |
|---|---|
| QUIMPER<br>ROSPORDEN<br>QUIMPERLÉ | Le mercredi 19 février à 14 h. 15 à KERIVOAL. |
| DOUARNENEZ<br>PONT-L'ABBÉ<br>PLEYBEN | Le samedi 22 février à 14 h. 15 à KERIVOAL. |
| BREST (Ville) | Le samedi 22 février à 14 h. 15<br>au C.F.P. — 8, rue de l'Harteloire (BREST). |
| BREST (N.E.)<br>PLOUGASTEL<br>LANDERNEAU<br>GUIPAVAS<br>PLABENNEC | Le mercredi 19 février à 14 h. 15<br>au C.F.P. — 8, rue de l'Harteloire (BREST). |
| SAINT-RENAN<br>PLOUDALMÉZEAU | Le samedi 1er mars à 14 h. 15<br>au C.F.P. — 8, rue de l'Harteloire (BREST). |
| LESNEVEN | Le samedi 15 février à 14 h. 15<br>à N.-D. de Lourdes - LESNEVEN |
| MORLAIX | Le mercredi 19 février à 14 h. 15<br>à N.-D. du Mur — MORLAIX. |
| SAINT-POL-DE-LÉON | Le vendredi 21 février à 17 h. 15<br>à « La Charité » — SAINT-POL-DE-LÉON. |

**MATHÉMATIQUE :**

**Classes expérimentales C.P. (N)**
Mercredi 8 janvier à 14 h. 15 et samedi 22 février - N.-D. de Lourdes, Lesneven.

**Classes expérimentales C.E. (N)**
Samedi 11 janvier à 14 h. 15 et mercredi 19 février - N.-D. de Lourdes, Lesneven.

**Classes expérimentales C.P. et C.E. (S)**
Samedi 18 janvier à 14 h. 15 et mercredi 26 février - Kérivoal.

**QUIMPERLÉ**
Vendredi 7 mars à 17 h. 30 - à la Retraite.



**ROSPORDEN - CONCARNEAU**
Samedi 8 mars à 14 h. 15 - à Sainte-Thérèse.

**QUIMPER I (Saint-Mathieu)**
Mercredi 29 janvier à 14 h. 15 - à Kérivoal.

**QUIMPER II**
Mardi 28 janvier à 17 h. 30 - à Kérivoal.

**PONT-L'ABBÉ**
Vendredi 28 février à 17 h. 30 - aux Carmes.

**DOUARNENEZ**
Samedi 1er mars à 14 h. 15 - aux Saints-Anges.

**PLEYBEN**
Mercredi 12 mars à 14 h. 15 - à Saint-Joseph.

**CROZON**
Vendredi 21 février à 17 h. 30 - à Sainte-Jeanne d'Arc.

**BREST I** (rive droite et secteur N.O. de la Ville)
Vendredi 14 février à 17 h. 30 - au C.F.P., 8, rue de l'Harteloire, Brest.

**BREST II** (secteur Ch. de Foucauld)
Samedi 15 février à 14 h. 15 - au C.F.P.

**BREST III** (Centre Ville - et Lambézellec)
Mercredi 12 février à 14 h. 15 - au C.F.P.

**LANDERNEAU**
Samedi 15 mars à 14 h. 15 - à Saint-Sébastien.

**PLABENNEC - LANNILIS**
Mercredi 5 mars à 14 h. 15 - à Sainte-Anne.

**SAINT-RENAN**
Mercredi 22 janvier à 14 h. 15 - à N.-D. de Liesse.

**LESNEVEN**
Samedi 25 janvier à 14 h. 15 - à N.-D. de Lourdes.

**LANDIVISIAU**
Vendredi 24 janvier à 17 h. 30 - à N.-D. des Victoires.

**SAINT-POL-DE-LÉON**
Mercredi 15 janvier à 14 h. 15 - au Kreisker.

**MORLAIX**
Mercredi 19 mars à 14 h. 15 - à N.-D. du Mur.

**EXPRESSION CORPORELLE :**

Mercredi 8 janvier
Samedi 11 janvier
Mercredi 22 janvier
Samedi 25 janvier
Samedi 15 février
Samedi 15 mars
Mercredi 19 mars

à KÉRIVOAL

Seuls les enseignants déjà inscrits pourront se présenter aux ateliers d'expression corporelle. Il n'est plus possible de retenir de nouvelles inscriptions.

**FRANÇAIS - CLASSES ELÉMENTAIRES :**

Monsieur ROUQUETTE, du C.E.R.P., vient de confirmer son accord pour la réunion de synthèse du 30 décembre. Cette réunion aura lieu à BREST.

S'inscrire par équipes constituées en écrivant à la D.D.E.C., B.P. 38, 2, rue César Franck — 29102 QUIMPER. Joindre une enveloppe pour l'expédition de la circulaire qui donnera les précisions complémentaires.

**PRÉPARATION AU C.A.P. :**

Une session est organisée à BREST, à l'Ecole de la Croix-Rouge, les 26 décembre (14 h.) et 27 décembre (jusqu'à 17 h.). On y travaillera les devoirs de pédagogie appliquée.

(Prière de demander les bulletins d'inscription à la D.D.E.C. — B.P. 38 — 2, rue César Franck — 29102 QUIMPER).

Deux journées seront consacrées à la pédagogie générale :

Le mercredi 8 janvier, C.F.P., rue de l'Harteloire, BREST.
Le mercredi 15 janvier - Kérivoal - QUIMPER.

Ces journées commenceront à 10 heures.

—— ♦ ——

## RÉUNIONS DES DIRECTEURS ET DIRECTRICES D'ÉCOLES

Les réunions du Second Trimestre, pour les directeurs et directrices des établissements scolaires de tous ordres d'enseignement, se tiendront par secteur, ou groupe de secteurs, afin de permettre d'étudier dans chaque cas l'organisation du réseau scolaire et les prévisions d'avenir à court terme.

Toutes les réunions commenceront à 17 heures et se termineront au plus tard à 19 h. 30 (les intéressés voudront bien s'efforcer d'arriver dès 17 heures). Elles se dérouleront tout au long du mois de janvier aux dates et lieux ci-dessous indiqués :

**Mardi 7 janvier — Le Likès QUIMPER :**
Ecole des cantons de Quimper et Briec, + Guengat, Plogonnec, Quéménéven, Gouesnac'h, Saint-Evarzec, Coray.

**Jeudi 9 — Ecole Saint-Joseph CONCARNEAU :**
Ecoles des cantons de Concarneau, Fouesnant, Rosporden + Melgven.

**Vendredi 10 — Ecole N.-D. de Kerbertrand QUIMPERLÉ :**
Ecoles des cantons de Quimperlé, Arzano, Scaër, Bannalec, Pont-Aven.

**Lundi 13 — Ecole Saint-Gabriel-Carmes PONT-L'ABBÉ :**
Ecoles des cantons de Pont-l'Abbé et Plogastel-Saint-Germain.



**Mardi 14 — Ecole des Saints-Anges, DOUARNENEZ :**
Ecole des cantons de Douarnenez et Pont-Croix + Locronan et Plonévez-Porzay.

**Jeudi 16 — Ecole Saint-Louis CHATEAULIN :**
Ecoles des cantons de Châteaulin, Crozon, Pleyben, Châteauneuf, Carhaix, + Plouyé et Rosnoën.

**Vendredi 17 — Ecole Technique Le Porsmeur MORLAIX :**
Ecole des cantons de Morlaix, Plouigneau, Lanmeur, Saint-Thégonnec, Landivisiau + Taulé, Guiclan et Commana.

**Lundi 20 — Le Kreisker SAINT-POL-DE-LÉON :**
Ecoles des cantons de Saint-Pol et Plouzévédé, + Plouescat, Carantec et Henvic.

**Jeudi 23 — N.-D. de Lourdes LESNEVEN :**
Ecoles des cantons de Lesneven et Lannilis + Kernilis, Lanhouarneau, Plougar, Tréflez et Plounévez-Lochrist.

**Vendredi 24 — Saint-Sébastien LANDERNEAU :**
Ecoles des cantons de Landerneau, Plabennec et Ploudiry + Sizun.

**Lundi 27 — Saint Stanislas SAINT-RENAN :**
Ecoles des cantons de Saint-Renan et Ploudalmézeau.

**Mardi 28 — N.-D. de Bonne-Nouvelle BREST :**
Ecoles de la ville de Brest.

**Jeudi 30 — Ecole de Bonne-Nouvelle BREST :**
Ecoles de la périphérie brestoise, y compris Le Relecq.

Nous remercions les écoles désignées pour l'accueil de bien vouloir mettre une salle à la disposition des personnes convoquées (de 25 à 35 personnes suivant les cas).

Le découpage pour l'organisation des centres de réunions se réfère à la description des secteurs faite dans l'Annuaire de l'E.C. du Finistère ; ceux qui ne pourraient se rendre à la réunion prévue pour leur secteur auront intérêt à participer à celle du secteur le plus proche.

—— ♦ ——

## U.G.S.E.L. - FINISTÈRE-SUD

### Journée « PRIMAIRE ENDURANCE »

Cette journée aura lieu
le mercredi 15 janvier à partir de 14 heures,
aux environs de POULLAN-SUR-MER.

Des courses variant entre 800 et 1 500 mètres, suivant les âges, sont prévues pour garçons et filles du primaire nés en 1963-64-65.

**Engagements** sur place :

Chaque concurrent se munira d'un bristol de 10 × 12 cm épinglé sur la poitrine, ce carton devra porter : nom, prénom, année de naissance et école.

—— ♦ ——

## ENSEIGNEMENT PRÉ-ÉLÉMENTAIRE ET ÉLÉMENTAIRE
## INTERVENTION DU SERVICE DE SANTÉ SCOLAIRE

Un certain nombre d'enfants rencontre des difficultés importantes au niveau de leur scolarité :

— Enfants souffrant d'un handicap physique, même léger ;
— Retardés intellectuels ;
— Enfants présentant des troubles de comportement ;
— Enfants qui n'arrivent pas à suivre le rythme de la classe.

Le Service de Santé Scolaire propose que des médecins voient en priorité ces enfants, lors de leurs visites dans les écoles. Ces visites sont très importantes et permettent pour chaque enfant de faire le point et de proposer, si l'enfant en a besoin, des examens complémentaires (médecins, psychologues ou sociaux). Cette intervention du Service Médical est indispensable si l'enfant doit suivre une scolarité spéciale (classe de perfectionnement, d'adaptation, IMP, maisons spécialisées).

Nous demandons à chaque école primaire de faire parvenir à la Direction de l'Enseignement Catholique la liste (en double exemplaire) de ces enfants sur une feuille 21 × 29,7 où figurera en en-tête le nom de l'école et son adresse. S'il n'y a aucun enfant à signaler, prière d'adresser un état néant pour **le 20 décembre au plus tard.**

———— ♦ ————

## A.P.E.L.

### Congrès de Strasbourg.

Le Congrès des APEL de Strasbourg sera très important. Il va permettre de faire le point des réalisations (succès et échecs) depuis ANGERS 1971.

Ce sera un Congrès International. Des représentants des autres pays européens seront invités. En dehors des échanges au plan pédagogique et éducatif, il sera intéressant de comparer la situation de l'Enseignement Libre dans les autres pays de la Communauté Européenne.

Ceci est très important car l'Europe se fera. Il est probable qu'il en sortira une politique commune dans le domaine de l'Education. Quand on connaît ce qui est fait en Belgique et en Hollande en particulier, on se rend compte de l'impact que cela aura pour l'Enseignement Libre Français.

Pour toutes ces raisons, le Finistère doit être représenté en proportion de ses effectifs. Dans certaines écoles, toutes les cartes ont déjà été vendues. Bravo ! Il faut que le même effort soit fait partout. La circulaire que vous avez reçue avec les cartes explique nettement le but de l'opération. Mais c'est évidemment à la Communauté Educatrice de décider sous quelles formes le placement des cartes se fera :

— vente directe par les élèves ;
— vente au cours des diverses assemblées générales et des cercles.

La préparation du Livre Blanc a pris un retard considérable. Il faut cependant le réaliser. Pour une question de rapidité, nous demandons aux écoles de nous fournir le travail demandé par le Sentier de septembre-octobre 1974 (page 15 et suivantes) en **double exemplaire.**

———— ♦ ————



## RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

### I ARPEC

Une note en date du 2 septembre 1974 de l'ARPEC de BRETAGNE a rappelé que :

— la contribution de 1972 doit être utilisée avant le 31 décembre 1974. Au delà, l'excédent sera reversé au Trésor.

— la contribution de 1973 pourra être utilisée jusqu'au 31 décembre 1975.

La même note précise que dorénavant l'ARPEC ne peut rembourser que les frais d'inscriptions et donne un exemple pratique pour faire le calcul de la somme à verser à l'ARPEC.

### II CAISSES DE RETRAITE

Le protocole ci-dessus a été signé le 4 décembre 1974 à BREST.

« Dans le but d'aligner tout le personnel de l'Enseignement Catholique du FINISTÈRE sur le taux actuel des Cadres Tranche A, c'est-à-dire 6,50 %,

a) Le taux de cotisation des non-enseignants à la Caisse de Retraite passe de 4 à 5,50 % à compter du 1er janvier 1975 ;

b) le taux passera à 6,50 à compter du 1er janvier 1976 ;

c) le taux de cotisation des enseignants du primaire et des C.C. sera porté de 6 à 6,50 % à compter du 1er janvier 1976 ;

d) la répartition 60/40 est maintenue ;

e) tous ces taux s'entendent sans la majoration ARRCO qui est de 0,40 % en 1974.

Ils constituent uniquement un ajustement et ne peuvent être considérés comme comportant un supplément automatique contractuel au taux réglementaire.

Le taux de cotisation du personnel non-enseignant passera donc de 4 % (taux réglementaire) à 5,50 % à partir du 1er janvier 1975. Il y aura lieu d'ajouter la majoration ARRCO qui est actuellement de 0,40.

### III ASSEDIC

A compter du 1er janvier

— LA COTISATION ASSEDIC passe de 0,80 à 1,80 % (répartition : employeur : 1,44 % ; salarié : 0,36 %).

— Dans le même temps, le taux de garantie des salariés (versé également à l'ASSEDIC passe de 0,05 à 0,20 % (uniquement à la charge de l'employeur).

### IV CONVENTION COLLECTIVE DU PERSONNEL NON-ENSEIGNANT DU PRIMAIRE

— la Commission Paritaire Nationale réunie le 16-10-1974 a confirmé que :
— la majoration d'ancienneté est de 1 % tous les ans pour les personnels faisant au moins un demi-service = 20 heures ;

— pour le personnel faisant moins d'un demi-service, le taux est de 0,50 % ;

— le temps passé en longue maladie compte dans l'ancienneté ;

— les majorations uniformes de point des indices de la fonction publique sont applicables automatiquement et aux mêmes dates d'effet à la grille constituant l'annexe à la Convention Collective des personnels d'administration, d'entretien et de service, sauf demande de réunion de la Commission Paritaire Nationale par l'une des parties signataires dans un délai de trente jours après parution au Journal Officiel ;

— à l'article 9, le terme « Parents » est explicité par le terme voisin « Beaux-Parents » ; il couvre le père et la mère.

## MOBILIER SCOLAIRE

L'année dernières quelques écoles ont pu se procurer, à titre gratuit, du matériel scolaire, en bon état, à condition d'aller le prendre à PARIS sur place et d'en assurer le transport. Il nous a été dit dans le courant du mois d'octobre que 1.500 tables étaient, à nouveau, disponibles.

Les établissements intéressés peuvent prendre directement contact avec Monsieur PLANAZE, Préfecture de la Seine — 7, rue Duranté - 75011 PARIS.

La cession de ce mobilier scolaire à titre gracieux n'est assortie d'aucune condition financière. Il appartient à ceux qui effectuent le transport de s'assurer que les formalités de cession sont régulièrement faites.

## GRÈVE DU 14 OCTOBRE 1974

Par lettre en date du 22 octobre 1974, l'Inspection Académique demande qu'on lui adresse la liste des Maîtres de l'Enseignement Privé **qui ont participé à la grève** du 14 octobre. Cette liste aurait dû être fournie pour le 15 novembre. (Inspection Académique — Div. V — Comptabilité Enseignement Privé).

## SUCCÈS AU C.A.P. (suite)

| | |
|---|---|
| BREST — 9, rue du Dauphiné (M) | Madame CAER Madeleine |
| LANDÉDA — (M) | Madame ABALÉA Adèle |
| LANNILIS — Sacré-Cœur (M) | Mademoiselle RIOU Marie-Lise |
| PLOUGASTEL-DAOULAS — Ste-Anne (M) | Monsieur TOUBLANC Gérard |
| PLOUGUERNEAU — Le Grouanec (M) | Mademoiselle JAOUEN Gabrielle |
| PLOUZÉVÉDÉ (M) | Madame MILIN Marie-Paule |
| » | Madame RICAUD Marie-Hélène |
| PORSPODER (M) | Madame GORDET Monique |
| RIEC-SUR-BELON (M) | Madame NOEL Andrée |



# BIBLIOGRAPHIE

## Interrogation sur l'existence humaine

### DIALOGUE DE L'ATHÉISME ET DE LA FOI par Pierre CROZON

L'auteur, né au Juch, est un prêtre de Quimper qui a consacré de nombreuses années à l'enseignement de la philosophie et à diverses expériences de catéchèse dans le diocèse et tout récmment au service de l'Eglise en Afrique. Son œuvre dénote d'incontestables qualités pédagogiques : précision du style, clarté et vigueur de l'exposé, compréhension, honnêteté du jugement, nombreuses références et citations...

De quoi s'agit-il ? — d'une question essentielle et actuelle, d'une question à laquelle « on ne coupe pas » : le sens de la vie. Elle est commune à tous : jeunes et moins jeunes ; croyants, incroyants, ou mal croyants... Il est même curieux de constater comment, chez les adolescents de maintenant elle vient très vite ; dommage que la plupart du temps on n'aille pas très loin ; car il faut du souffle pour la pousser jusqu'au bout.

Alors, dit l'auteur, puisque « le sens de la vie est, suivant l'expression de Camus, la plus pressante des questions », puisqu'elle se pose à tant de gens, venus des horizons les plus divers, pourquoi ne pas l'examiner ensemble, en esprit de dialogue ? Il écoute les uns et les autres ; et, sans condamner personne, il pose les questions qui ne peuvent pas ne pas se poser aujourd'hui. Très vite, en pareil cas, on en arrive à l'idée de Dieu. Et c'est ainsi qu'ils sont là ceux qui, de multiples façons, dans l'indifférence, l'angoisse ou la révolte, disent : « Non, il n'y a pas, il ne peut pas y avoir de Dieu ». Et ils sont là aussi, également bien divers, ceux qui pensent au contraire qu'une vie humaine est en relation avec Dieu.

L'auteur, lui, dit sa propre foi, avec la conscience de la différence et des exigences qu'elle implique. Rejetant tout fidéisme peureux, il pense que cette foi en Jésus-Christ, dans le monde d'aujourd'hui, est capable de se dire dans la lumière de l'intelligence. En un temps de crise il réalise ainsi une œuvre de discernement qui est toujours à poursuivre. Bien des croyants pourront y trouver une parole de confiance, ouverte à la recherche et en même temps fondée et ferme.

C'est enfin un livre qui, malgré sa profondeur, est d'usage pratique : des chapitres clairement ordonnés, un index des auteurs, l'abondance des citations en font en particulier un véritable manuel de références pour les catéchètes, continuellement affrontés aux grandes interrogations du monde moderne.

Aux EDITIONS OUVRIÈRES — 208 pages — Prix : 21 F.

# MISE AU POINT

## concernant l'étude parue dans LE SENTIER N° 308 de Mai-Juin 1974 sous le titre « LES RETRAITÉS DANS L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ »

M. LE ROY, Président du Syndicat CFDT de l'Enseignement Privé du Finistère, mis en cause dans l'étude précitée, tient à préciser ce qui suit, concernant son rôle personnel et celui du syndicat.

**1° Garantie-Décès des cadres — Cie LE MONDE (p. 17)**

a) M. LE ROY s'honore d'avoir, comme responsable CFDT Enseignement Privé du Morbihan, favorisé et activé la mise en place dans ce département, en 1964-1965, du système de prévoyance qui s'imposait depuis 1949 à tous les établissements secondaires privés. Mais il est inexact d'écrire qu'il ait « insisté » pour l'application de la seule garantie-décès. Présentée à l'époque par l'agent de la Cie LE MONDE, M. DOUSSAIN, comme la meilleure couverture à assurer aux cadres, elle fut acceptée par le syndicat CFDT comme par tous les chefs d'établissements réunis à VANNES, avant d'être entérinée par contrat sous la seule signature du Directeur Diocésain. A quelques détails près, la procédure et la conclusion furent les mêmes dans le Finistère, suivant le témoignage de M. ABALAIN, ancien responsable CFDT de ce département, mis en cause également par LE SENTIER.

b) Si M. DOUSSAIN, aujourd'hui, est « prêt à diminuer la garantie-décès pour ajouter des garanties supplémentaires », il est bon de préciser que c'est le syndicat CFDT qui a proposé cette révision, dans le cadre d'une convention globale de prévoyance intéressant tous les personnels de l'enseignement privé du Finistère.

**2° Conseil d'administration de l'ANIRSCA — Représentation des maîtres (p. 20)**

Messieurs CLOAREC et LE ROY représentaient conjointement les salariés de l'enseignement privé du Finistère et du Morbihan, les deux départements affiliés à l'ANIRSCA. La mutation de M. LE ROY du Morbihan au Finistère en 1970, et le passage de M. CLOAREC de la CFDT au SPELC en 1972, ne pouvaient spécialiser le premier au titre de son ancien département, ni le second au titre de son nouveau syndicat.

**3° Transfert des cadres à la CANAREP (pp. 19 à 23)**

Quoi qu'on en ait dit, il est certain que le transfert des cadres de l'enseignement privé à la CANAREP ne s'imposait pas pour le 1er janvier, et que le choix d'une nouvelle caisse était possible jusqu'au 31 mars 1974. Ce choix eût dû, sinon juridiquement du moins par esprit « communautaire » être déterminé par concertation entre les employeurs et les maîtres. LE SENTIER montre que les employeurs se contentèrent de convoquer les organisations syndicales des personnels en vue de leur faire entériner la décision, dans le contexte d'un protocole plus large, obligatoire celui-là, au sujet duquel le syndicat CFDT seul exigea un délai.

La même organisation prit dès lors l'initiative et la responsabilité d'une campagne d'information qui avait jusque là totalement fait défaut auprès des personnels intéressés. Elle ne pouvait en effet admettre que le transfert des cadres à la CANAREP pût se traiter comme une simple « opération technique » et par « un accord direct entre caisses ». Le syndicat CFDT revendique hautement pour les personnels le droit d'être informés et consultés sur les problèmes qui engagent directement leur sort. Il avait déjà protesté à l'occasion du transfert, en juin 1973, de certains personnels non-enseignants, de la CRIP à la CANAREP, affaire dont LE SENTIER ne souffle mot.

**4° Accord paritaire (p. 23)**

Conclu effectivement le 21 mars 1974, avec effet du 1er janvier, cet accord a recueilli la signature de la CFDT, soucieuse de ne pas bloquer la négociation. Il



est cependant bon d'ajouter que ce syndicat a été le seul à refuser la discrimination établie par le protocole et son annexe I, et qui fait un sort différent aux maîtres et personnels déjà en service par rapport à ceux qui débuteront à partir de 1974. Il a également souligné la régression que représente le nouveau régime par rapport au précédent.

**5° Conclusion (p. 24)**

Un syndicat de personnels comme celui de la CFDT / Enseignement Privé a bien, avant tout, le souci permanent de défendre les intérêts de ces personnels et non ceux de l'entreprise. C'est dans cet esprit que ses représentants ont abordé la négociation sur le problème d'ensemble des retraites et de la prévoyance, dont le principe avait été accepté par toutes les parties le 21 mars 1974.

E. LE ROY.

**N.D.L.R. :** La « mise au point » ci-dessus ayant été souhaitée par M. LE ROY, nous l'avons insérée dans ce numéro telle qu'elle a été rédigée par l'auteur, sans aucun commentaire de notre part.

## CODE DE LA ROUTE

Des accidents se sont produits depuis la rentrée, certains de nos élèves en ont été les victimes, et le plus souvent ces accidents sont liés à la non-observance du code de la route.

Nous nous permettons de rappeler aux maîtres, tant du premier que du second degré, que « l'enseignement du Code de la Route est obligatoire ». (Loi du 26-07-1957).

Pour être efficace, cet enseignement ne doit pas être purement théorique. Il doit comporter « des exercices pratiques ». (Décret du 28-11-58).

L'enseignement théorique (1/2 heure par mois) fait partie de l'enseignement moral et civique.

Les exercices pratiques (1 h. à 1 h. 1/2 par mois) sont compris dans l'horaire de l'Education Physique et des activités de plein air. (Même Décret + Arrêté du 31-07-59).

« Divers sondages peuvent laisser penser que l'effort accompli... ne l'a pas été partout avec la même ponctualité ».

« On ne saurait admettre qu'un enseignement légalement obligatoire, dont dépend la vie des élèves qui nous sont confiés et, plus tard, celle de tous les usagers de la route... puisse être négligé ». (Cir. du 22-11-66).

PROGRAMMES DE L'ENSEIGNEMENT DES RÈGLES DE LA SÉCURITÉ RELATIVES A LA CIRCULATION ROUTIÈRE :

Article premier. — Les programmes de l'enseignement théorique des règles de la sécurité relatives à la circulation routière sont fixés comme suit :

A) Ecoles maternelles — jardins d'enfants, sections préparatoires des écoles primaires ; jardins d'enfants et classes de Onzième des lycées et collèges.

Conseils, récits, jeux et petites scènes simples montrant les précautions à prendre pour circuler sur la chaussée, notamment au voisinage de l'école.

B) Cours élémentaires des écoles primaires, classes de Dixième et de Neuvième des lycées et collèges.

Précautions à prendre sur les trottoirs et accotements, interdiction des jeux sur la chaussée, sens de la circulation, traversée de la rue, usage des passages réservés aux piétons, signification et utilité des signaux lumineux, rôle des agents de l'autorité chargés de régler la circulation routière, traversée des places et carrefours, circulation des piétons en dehors des agglomérations (circulation à gauche recommandée), circulation des piétons la nuit, circulation des piétons en groupe.

C) Cours moyens des écoles primaires, classes de Huitième et de Septième des lycées et collèges.

Fonctionnement, vérification et entretien des principaux organes de la bicyclette, dispositifs obligatoires (freins, éclairage, avertisseur), plaque d'identité, circulation normale, fautes et imprudences à éviter, usage des pistes cyclables, maîtrise de la vitesse, danger des obstacles imprévus, risques dûs à l'état de la chaussée, dépassements, virages, règles de la priorité, principaux panneaux de signalisation, circulation des cyclistes la nuit, conduite de jour et de nuit des animaux isolés ou en groupe et des troupeaux.

—— ♦ ——

## CONCOURS DE LA JOURNÉE EUROPÉENNE DES ÉCOLES

Il se déroulera du 3 au 31 janvier. Il est ouvert à trois catégories d'élèves :

1° de 12 à 14 ans : un dessin-format.
2° de 14 à 16 ans (3e et 2des) : une rédaction, 4 pages maximum.
3° de 16 à 19 ans (1re à Terminales) : une dissertation.

Les établissements qui songent à proposer ce concours à leurs élèves sont invités à le signaler à la Direction Diocésaine de l'Enseignement qui leur fera parvenir les documents utiles.

—— ♦ ——

## VACANCES DE NOEL
## (Arrêté du 5 décembre 1974)

Modification et complément de l'arrêté du 5 juin 1974 relatif au calendrier de l'année scolaire 1974-1975.

**Article premier.** — Les dispositions de l'article 2 de l'arrêté susvisé du 5 juin 1974 sont modifiées en ce qui concerne la date de rentrée des classes après les vacances de Noël, qui est fixée au lundi 6 janvier 1975 au matin au lieu du vendredi 3 janvier 1975 au matin.

**Art. 2.** — Les demi-journées de congé mobile qui auraient été fixées entre le vendredi 3 janvier 1975 au matin et le lundi 6 janvier 1975 au matin, redeviendront disponibles et seront utilisées selon les modalités prévues à l'article 5 de l'arrêté du 5 juin 1974 susvisé.

Le Directeur : Ch. J. Prigent

C.P.P.P. 33-741

Quimper — Imp. Cornouaillaise

65e Année — N° 311 — Janvier-Février 1975

# LE SENTIER

BULLETIN DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

—— ♦ ——

Directeur responsable :
M. le Chanoine PRIGENT, Directeur diocésain de l'Enseignement.

Administration et rédaction :
**Direction diocésaine de l'Enseignement Catholique, 2, rue César-Franck, Quimper.**
Téléphone : 95-16-06 C.C.P. Rennes **528-80**

Prix de l'abonnement annuel : **12 F.** — Tirage : 1.100 ex.

**SOMMAIRE :**

— La Commission départementale de l'emploi de l'Enseignement catholique primaire
— Travaux du Comité diocésain
  Autorité de tutelle
  Résolution sur les biens immobiliers scolaires
— Commission de la carte scolaire
— Résultats aux examens 1974
— Demande de mixité - Ouverture de classe de perfectionnement
— Réunions du 3e trimestre pour les Directeurs et Directrices
— Formation des maîtres du 1er degré : calendrier des réunions
— Sessions
  Stage pour Directeurs et Directrices du 1er degré
  Sessions de juillet à Kérivoal
  Institut du langage total
— Renseignements pour certains examens
  Certificat d'études primaires 1975
  Enseignement agricole : épreuve de mathématiques
  CAPES de Sciences physiques
  CAP 1975 - Académie de Rennes
— Renseignements administratifs
— Orientation vers un CET en vue d'un CAP en 3 ans
— Succès au C.A.P.

# La commission départementale de l'emploi de l'enseignement catholique primaire

**Article 1 — RESSORT TERRITORIAL DE LA COMMISSION DE L'EMPLOI DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE CATHOLIQUE :**

La commission de l'Emploi de l'Enseignement Primaire Catholique a le même ressort territorial que celui des Commissions Paritaires correspondantes prévues. à l'article 27 de la Convention Collective.

**Article 2 — COMPOSITION DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'EMPLOI DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE CATHOLIQUE :**

Cette commission comprend :

— le Directeur Diocésain, ou son représentant, Président de la Commission,
— un représentant des Inspecteurs,
— un représentant de chacune des organisations syndicales de maîtres représentatives et existant dans le Diocèse,
— un représentant des Directeurs d'Ecole Primaire, élu par ses pairs pour une durée de trois années renouvelable,
— un représentant des Directeurs de Cours Complémentaire élu par ses pairs pour une durée de trois années renouvelable,
— le cas échéant, pour l'affectation ou la mutation d'un Instituteur dans les classes préscolaires et élémentaires d'un établissement secondaire, la présence ou l'avis d'un directeur d'établissement secondaire paraît opportun,
— des représentants désignés par l'U.D.O.G.E.C. dont le nombre est au maximum égal à celui des représentants des organisations syndicales de Maîtres,
— enfin, pour la nomination des candidats sortant d'un C.F.P., la présence ou l'avis du directeur du C.F.P. semble particulièrement opportun.

**Article 3 — ROLE DE LA COMMISSION :**

Son rôle est consultatif. Elle peut être saisie par l'un de ses membres et par les enseignants concernés, de tout problème relatif à l'emploi. Son avis est obligatoirement requis.

1o) — Pour les mouvements du personnel qui sont préparés par les Services de la Direction Diocésaine, la Commission vérifie si les projets présentés respectent l'ordre des priorités. Si, pour un cas individuel, cet ordre ne semble pas suivi, la Commission peut en demander la raison au Directeur Diocésain. Ces raisons étant données (et en particulier si elles font allusion à la discrétion prévue à l'article 22 de la Convention Collective) la Commission peut, à la majorité des membres présents, demander qu'une autre solution à ce cas individuel soit soumise à son avis par le Directeur Diocésain.

L'avis de la Commission de l'Emploi ne fait pas obstacle à la compétence propre des Commissions paritaires prévues par les Conventions Collectives.

2o) — Pour les projets de la Commission Diocésaine de la carte scolaire, la Commission s'assure que la sécurité d'emploi du personnel est sauvegardée. A cet effet, elle sera obligatoirement informée de ces projets avant qu'ils ne soient soumis au Comité Diocésain.



**Article 4 — L'EXERCICE DES PRIORITES DEVANT LA COMMISSION DE L'EMPLOI :**

1o — PRECISIONS PREALABLES :

Le présent dispositif a pour objet de garantir la sécurité de l'emploi à l'intérieur du corps de l'enseignement primaire catholique. Les dispositions qui suivent, précisent donc les priorités attribuées par les Commissions de l'Emploi, aux maîtres de carrière, aux maîtres qualifiés et aux maîtres issus d'un C.F.P., voie normale d'accès à ce corps.

**a) Définition des postes disponibles et des postes vacants :**

1. un poste est déclaré **disponible** par le décès, la mise à la retraite, la démission, le licenciement, l'affectation à un autre poste, d'un maître de carrière ou qualifié.
2. un poste est déclaré **vacant**, au sens des articles 3 et 4 de la Convention Collective, lorsqu'il est occupé par un maître remplaçant ou par un maître stagiaire non issu d'un Centre de Formation Pédagogique.

**b) Conditions d'exercice des droits de priorité :**

1. Pour l'exercice du droit de priorité, il est précisé, conformément aux dispositions de l'Article 3 de la Convention Collective de l'Enseignement Primaire Catholique, que les maîtres qualifiés constituent le corps enseignant de l'Enseignement Catholique. Ce Corps enseignant est Diocésain et la notion de postes disponibles ou de postes vacants s'entend dans ce cadre. La garantie d'emploi doit également être étendue à ceux qui se préparent à la fonction enseignante, dès lors qu'ils ont effectué une scolarité complète dans un Centre de Formation Pédagogique du Diocèse ou au titre du Diocèse.
2. Toutefois, ces dispositions ne sont pas exclusives d'une certaine mobilité du corps enseignant d'un diocèse à un autre, à la condition cependant de respecter un dispositif écartant les demandes injustifiées. C'est pourquoi le mouvement du personnel peut s'effectuer chronologiquement de la manière suivante :

2.1. **Cas du maître qualifié ou de carrière désirant changer de diocèse :**

Lorsqu'un maître qualifié ou de carrière exprime le désir de changer de diocèse, il ne pourra faire valoir ses priorités dans le mouvement du personnel du diocèse d'accueil que s'il a obtenu préalablement sa **nomination** dans le corps enseignant de ce diocèse.

Les demandes de nomination doivent être adressées, avant le 31 janvier, par le maître intéressé, au Directeur du diocèse d'accueil qui sollicite l'avis du Directeur Diocésain du Diocèse d'origine.

Cette nomination dans le Corps enseignant du Diocèse d'accueil est faite par le Directeur Diocésain d'accueil en tenant compte de l'avis du Directeur Diocésain du diocèse d'origine. Le nombre de nominations possibles dans chaque Diocèse est fixé en début d'année scolaire par la Commission de l'Emploi, notamment en fonction de la prévision du nombre de postes vacants ou de postes disponibles et du nombre de jeunes maîtres issus du Centre de Formation Pédagogique du Diocèse. Dans le cas où le nombre de demandes dépasse ce nombre, la Commission de l'emploi est consultée sur les choix à faire.

Les nominations dans le corps enseignant du diocèse, des maîtres originaires d'un autre diocèse, prennent effet à la rentrée scolaire suivante. Elles doivent être décidées, avant le 1er mars, et notifiées, aux intéressés, avant le 20 mars afin de permettre à ceux-ci de prendre à l'égard de leurs employeurs, les dispositions prévues par la Convention Collective.

2.2. Le mouvement du personnel du Diocèse, reclassé ou muté peut alors se faire entre le 1er et le 30 juin, selon les modalités indiquées ci-après.

2.3. Le mouvement relatif aux demandes de poste intervient en dernier lieu.

2o) — ORDRE D'EXERCICE DES PRIORITES :

**a) Cas de suppression de poste :**

1.1. En cas de suppression de poste, les dispositions de la Convention Collective étant sauves, le droit de priorité s'exerce impérativement sur tout poste disponible, d'abord pour les maîtres de carrière puis pour les maîtres qualifiés.

1.2. Pour des motifs valables, appréciés par la Commission de l'emploi, ce droit peut s'exercer également sur les postes vacants.

1.3. En cas de refus par le maître du poste proposé, le Directeur Diocésain prend toutes dispositions pour communiquer à l'intéressé et au fur et à mesure, la liste des postes disponibles et cela pendant une période n'excédant pas trois ans. Au-delà de trois refus, le maître ne peut se prévaloir de priorités que dans le cadre des demandes de postes.

**2) Cas de demande de mutation, de nomination ou d'attribution de poste**

2.1. A l'intérieur du Diocèse on respectera les priorités suivantes :
— Maîtres de carrière,
— Maîtres qualifiés,
— Maîtres stagiaires sortant d'un C.F.P.,
— Autres maîtres stagiaires,
— Maîtres remplaçants,
— Maîtres suppléants.

2.2. Ce droit de priorité s'exerce pour les trois premières catégories des maîtres cités ci-dessus sur les **postes disponibles.** Il peut s'exercer également sur les postes vacants dans la mesure où la Commission de l'emploi est assurée qu'un autre poste est offert au maître qui occupait le poste sollicité.

2.3. Les maîtres originaires d'un autre diocèse, nommés dans le corps enseignant du diocèse d'accueil, selon la procédure indiquée à l'article 4, 1o b) 2.1., rentrent dans ce mouvement pour la catégorie à laquelle ils appartiennent, à la condition que leur demande de mutation corresponde à un cas de force majeure dûment prouvé (déplacement du conjoint, mariage...) et dont les motifs sont appréciés par la Commission de l'Emploi.

2.4. Lorsqu'un maître d'un autre Diocèse qui n'a pas pu en temps opportun faire une demande, sollicite un poste pour un cas de force majeure dûment prouvé (déplacement du conjoint, mariage...) il appartient à la Commission de l'emploi d'apprécier sa situation et de faire entrer ou non le maître intéressé dans le mouvement de mutation annuel.

3o) — CAS DE DEMANDE DE POSTE:

3.1. Il y a demande de poste dans les cas suivants :
— Maîtres qualifiés, originaires du diocèse, et sollicitant à nouveau un emploi, après une interruption de service, à l'exception des congés prévus à l'article 16 de la Convention Collective.
— Maîtres qualifiés, venant d'un autre diocèse et qui n'ont pas obtenu leur nomination par la procédure prévue ci-dessus. Ces maîtres doivent cependant avoir reçu **l'exéat** de leur Directeur Diocésain (Article 7 de la Convention Collective).
— Maîtres non qualifiés, originaires ou non du Diocèse.



3.2. Dans ces cas on respectera les priorités suivantes :
— Maîtres de carrière originaires du diocèse après interruption de service.
— Maîtres qualifiés originaires du Diocèse après interruption de service.
— Maîtres stagiaires sortant d'un C.F.P.
— Maîtres de carrière originaires d'un autre Diocèse.
— Maîtres qualifiés originaires d'un autre Diocèse.
— Autres maîtres stagiaires originaires du diocèse.
— Maîtres remplaçants originaires du Diocèse.
— Autres Maîtres stagiaires originaires d'un autre Diocèse.
— Maîtres remplaçants originaires d'un autre Diocèse.

Ces demandes de poste ne peuvent être satisfaites que dans la limite des postes restant libres et une fois respectés les ordres de priorités définis en cas de suppression de postes et en cas de demande de mutation. (cf 1o) b 1 et 2o) 1 et 2 ci-dessus).

4o) — ELEMENTS D'APPRECIATION COMPLEMENTAIRES :

a) Afin de départager des maîtres justifiant de la même priorité, la Commission de l'emploi tiendra compte, notamment, des éléments d'appréciation complémentaires suivants :
- Ancienneté de service dans l'Enseignement Catholique,
- Charges familiales,
- Appréciations pédagogiques,
- Comptabilité entre les aptitudes du maître et les caractéristiques propres à l'établissement d'accueil.

L'ordre d'énumération de ces éléments ne constitue pas une nouvelle échelle prioritaire.

b) La Commission Départementale ou Diocésaine de l'emploi devra veiller à ce que les jeunes issus d'un Centre de Formation Pédagogique ne soient pas, du fait du jeu des priorités, généralement affectés dans des postes ruraux ou de petites villes.

**Article 5 — MODALITES DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION :**

**1) Dépôt des demandes de nomination, de reclassement, de mutation et de poste :**

Les maîtres qualifiés originaires d'un autre diocèse doivent adresser par écrit, au Directeur Diocésain d'accueil, leur demande de nomination et de mutation avant le 31 janvier. Un double de cette demande est à adresser par le maître au Directeur Diocésain du diocèse d'origine.

Les maîtres originaires du diocèse doivent adresser leur demande avant le 30 avril.

**2) Publication des listes des postes disponibles et des postes vacants :**

Après consultation de la Commission de l'emploi, le Directeur Diocésain communique régulièrement à toutes les écoles pour émargement, et aux candidats à un poste, les listes des postes disponibles et, le cas échéant, des postes vacants. La première publication de ces listes doit être effectuée au plus tard le 30 avril.

**3) Délai de réponse à une proposition de poste :**

Lorsqu'une proposition de poste est adressée par écrit à un maître ayant sollicité une mutation ou un poste, celui-ci dispose d'un délai de quinze jours pour adresser sa réponse écrite au Directeur Diocésain. Faute de cette réponse, le maître concerné perd tous ses droits à une priorité quelconque.

⁂

**Le présent dispositif prend effet à compter du 1er janvier 1975.**

———— ◆ ————

# TRAVAUX DU COMITE DIOCESAIN

## I

## Autorité de tutelle

**Texte adopté par le Comité Diocésain de QUIMPER, le 21 décembre 1974**

### I — LE ROLE DE L'AUTORITE DE TUTELLE :

— Sauvegarder la finalité de chaque établissement de l'Enseignement Catholique et permettre son bon fonctionnement en tant qu'établissement d'Enseignement Catholique ;

— L'autorité de Tutelle garantit l'esprit, la finalité de l'institution et sa responsabilité s'étend à tous les domaines : éducatif, spirituel, économique et juridique.

Son point d'application principal : l'initiative dans le choix et la désignation des Chefs d'Etablissements, et ensuite la relation constante avec les partenaires de l'école : le chef d'établissement, le corps enseignant, l'organisme de gestion, les parents.

### II — UN ORGANISME UNIQUE :

— Une seule et même autorité de tutelle doit s'exercer sur tous les établissements situés dans le diocèse. Elle doit intégrer — sans l'éliminer — la tutelle particulière (d'une congrégation, d'un institut religieux...) qui s'exerce de fait sur tel établissement.

— La personne morale qui détient l'autorité de tutelle est le Comité Diocésain constitué par tous les élémens qui font exister l'Enseignement Catholique.

— Les responsabilités jusqu'à ce jour assurées par des congrégations ou le Clergé diocésain se transfèrent progressivement à la nouvelle autorité de tutelle :
- Les Congrégations feront dévolution à la nouvelle autorité de tutelle de toutes les institutions dont elles veulent se dessaisir du point de vue de tutelle. Cette dévolution doit être faite pour chaque établissement nommément, restant saufs les délais utiles en la matière ;
- Au cours de cette période transitoire, compte tenu des responsabilités matérielles, spirituelles, pédagogiques, éducatives, administratives, les Congrégations veulent rester des partenaires soucieux des engagements assumés par leurs membres. Leur représentation en tant que Congrégation doit être maintenue au sein du Comité pendant cette période de transition.

### III — LA PRATIQUE DE L'AUTORITE DE TUTELLE :

— L'organisme qui exercera l'autorité de tutelle sera le bureau du Comité Diocésain et la personne qui en sera « l'exécutif » : le Directeur Diocésain ;

— les congrégations donnent mandat à des membres du bureau, de leur choix, pour les représenter ;

— les congrégations se feront représenter lors des examens des candidatures de Directeurs religieux ;

— la nouvelle autorité de tutelle se donne des organes d'animation et de décision et dégage des personnes suffisamment disponibles pour établir une communication permanente entre toutes les écoles et les instances diocésaines.



### IV — STATUT :

L'autorité de tutelle sera dotée d'un statut juridique (Association).
— Une structure fédérative d'autorités de tutelle sera mise en place au plan régional dans le but par exemple d'opérer la mutation des Chefs d'Etablissements d'un département à l'autre.

### V — NOMINATION DES CHEFS D'ETABLISSEMENTS :

L'appel des candidatures doit se faire à l'initiative de la Direction Diocésaine.

L'autorité de Tutelle :
— décèle les candidats et fait pour cela les consultations utiles :
— juge de leurs aptitudes, capacités et de leur accord avec les statuts de l'Enseignement Catholique ;
— leur assure une préparation aux fonctions de Chef d'Etablissement.

Toute désignation de Chef d'Etablissement par le Directeur Diocésain sera soumise à l'approbation de l'autorité de tutelle : candidats laïcs et religieux mis à la disposition de l'Enseignement Catholique par sa congrégation.

### VI — PROPRIETES SCOLAIRES :

L'autorité de Tutelle est habilitée à prendre toutes initiatives en vue de garantir le patrimoine scolaire de l'Enseignement Catholique Diocésain.

### VII — RECOMMANDATIONS PARTICULIERES :

La dévolution de tutelle doit tenir compte des régimes ou situation en vigueur ;
— on y précisera toutes les clauses que peuvent comporter des actes de donation, fonds, legs, etc... en matière de responsabilité ;
— seront précisés : les engagements ou orientations apostoliques particulières, pris localement par une Communauté de religieux enseignants en conformité avec la tradition de leur Institut, ainsi que les modalités d'insertion communautaire (habitat...) ;
— aux bilans des Associations gestionnaires ou propriétaires figurent des créances communautaires, le plus souvent conséquence d'investissements assurés par des Congrégations ou des particuliers. Il sera précisé la façon dont elles doivent être gérées ;
— l'Autorité de Tutelle doit pouvoir, de ce fait, être amenée à fournir des directives à l'intention de l'organisme de gestion.

## II

## Résolution sur les biens immobiliers scolaires

**adoptée par le Comité Diocésain le 25-1-75**

Dans le cadre de l'effort entrepris par l'Eglise de France, et commencé au plan diocésain, dans le domaine des finances et des biens immobiliers, il nous paraît nécessaire de formuler quelques orientations pour la gestion et la propriété des biens à usage scolaire. Le texte ci-dessous, qui les exprime, a reçu l'accord du Conseil Episcopal et des Congrégations enseignantes.

### 1 — LA GESTION :

La distinction est pratiquement faite partout entre le budget de l'école et celui de la paroisse ; de même entre le budget de l'école et celui d'une Communauté religieuse résidant à l'école. Dans les cas où des confusions existeraient encore, il faut sans délai opérer la distinction entre les deux gestions et confier la gestion proprement scolaire à une A.E.P. qui soit effectivement responsable des finances de l'école.

### 2 — LA PROPRIETE :

C'est dans ce domaine qu'il y a encore aujourd'hui bien des situations complexes susceptibles d'entraîner des difficultés.

**2.1.** Afin d'éviter ces difficultés, nous demandons la constitution d'une **association spécifique** pour la propriété des biens scolaires, par voie d'apport entre l'association actuellement propriétaire de biens à usages divers et celle créée pour la propriété scolaire.

**2.2.** Quand une telle Association propriétaire des seuls biens scolaires existe, elle sera en relation habituelle avec l'autorité de tutelle définie par le Comité Diocésain de l'Enseignement Catholique (par exemple en cas de vente du bien, ou d'une partie du bien, ou encore dans le cas d'achat ou de construction d'immeubles nouveaux...), compte tenu des dispositions des points 2.3. et 2.4. suivants.

**2.3.** Si l'Association propriétaire est « paroissiale » : en cas d'apport à une nouvelle Association, en cas de vente ou d'achats nouveaux, le chef de paroisse doit avant toutes choses s'adresser à **l'Evêché,** autorité de tutelle de la paroisse. L'Evêché et l'autorité de tutelle de l'Enseignement Catholique donneront alors conjointement les directives utiles.

**2.4.** Si l'Association propriétaire est « congréganiste », les mêmes dispositions seront observées, le « Supérieur majeur » étant alors l'autorité de tutelle aux lieu et place de l'Evêché.

### 3 — LES CRITERES A APPLIQUER QUANT A LA PROPRIETE :

**3.1.** Afin de sauvegarder l'équité et la justice, dans chaque situation concrète — attribution de la propriété à une association spécifiquement scolaire ou vente de biens... — il faut tenir compte de trois critères :

a) rechercher l'origine de la propriété ;

b) respecter les intentions des donateurs à l'origine et dans les apports ultérieurs au cours du temps ;

c) respecter la finalité des biens en question, compte tenu de l'évolution des besoins.

**3.2.** Ces trois critères sont indissociables et doivent être toujours considérés ensemble. C'est à ces critères qu'il sera fait référence pour toutes opérations évoquées aux paragraphes 2.1. à 2.4.

———— ◆ ————

## Commission de la carte scolaire

### Admission en 6e — Demande de Dérogation

Les élèves issus des classes de C.M. 2 (7e) sont normalement reçus en 6e dans l'établissement de second degré le plus proche du domicile des parents.



Les familles qui désirent inscrire un enfant dans un établissement autre que le plus proche doivent obligatoirement remplir une demande de dérogation. La commission compétente jugera si leur demande est justifiée.

Modèle de la demande:

— Nom et prénoms de l'élève :
— Adresse familiale :
— Date de naissance :
— Ecole actuellement fréquentée par l'élève:
— Etablissement du second degré le plus proche :
— Etablissement choisi pour l'entrée en 6e :
(indiquer l'ordre de préférence s'il y a plusieurs établissements possibles) :
— Motif du choix de la famille :

Signature des parents.

Cette demande sera remise par la famille au directeur ou à la directrice de l'école primaire fréquentée par l'élève ; ce directeur donnera son avis et transmettra la demande au directeur de l'établissement sollicité. Celui-ci soumettra la demande à la Commission de la Carte scolaire avant d'admettre l'élève en 6e.

———— ◆ ————

## Résultats aux examens 1974

| | REÇUS | CANDIDATS | POURCENTAGE |
|---|---|---|---|
| — **Baccalauréat :** | | | |
| A | 364 | 526 | 69,20 % |
| B | 331 | 462 | 71,64 % |
| C | 227 | 302 | 75,16 % |
| D | 368 | 625 | 58,88 % |
| E | 58 | 101 | 57,42 % |
| F | 89 | 163 | 54,60 % |
| G | 195 | 254 | 76,77 % |
| **Total** | 1 632 | 2 433 | → 67,08 % |
| | 4 298 | 5 020 | → 85,61 % |
| — **B.E.P.C. :** | | | |
| — **C.A.P.** Industriel (F) | | 101 reçus sur 125 | Total C.A.P. : |
| C.A.P. Industriel (G) | | 316 reçus sur 428 | 702 sur 1 010 |
| C.A.P. Commerciaux | | 285 reçus sur 457 | (69,50 %) |
| — **B.E.P.** Industriel (G) | | 62 reçus sur 160 | Total B.E.P. : |
| B.E.P. Agents-Administ. | | 134 reçus sur 193 | 609 sur 998 |
| B.E.P. Sténod-Corresp. | | 244 reçus sur 290 | (61,03 %) |
| B.E.P. Comptable-Méca. | | 97 reçus sur 232 | |
| B.E.P. Commerce | | 48 reçus sur 73 | |
| B.E.P. Sanitaire | | 15 reçus sur 36 | |
| B.E.P. Social | | 9 reçus sur 14 | |
| — Baccalauréat D' | | 20 reçus sur 47 | |
| — Brevet de Tech. Agric. | | 46 reçus sur 68 | |
| Brevet d'Etudes prof. Ag. | | 67 reçus sur 111 | |
| Brevet d'Apprent. Agric. | | 16 reçus sur 29 | |

———— ◆ ————

## Demande de mixité
## Ouverture de classe de perfectionnement

Les Instructions concernant la demande de mixité, ou l'ouverture d'une classe de perfectionnement ne sont pas modifiées. Voir « Le Sentier » de janvier-février 1974 — pages 19 et 20.

———— ◆ ————

## Réunions du troisième trimestre pour les directeurs et directrices

Les Directeurs et Directrices des écoles de tous ordres d'enseignement sont invités à l'une des réunions suivantes (prière d'en prendre note dès maintenant) :

à BREST : N.D. de Bonne-Nouvelle — le lundi 21 avril à 17 h 15.

à LESNEVEN : N.D. de Lourdes — le mardi 22 avril à 17 h 15.

à QUIMPER : Le Likès — le mercredi 23 avril à 15 h.

à MORLAIX : N.D. des Vertus - Le Porsmeur — le vendredi 25 avril à 17 h 15.

———— ◆ ————

## Formation des maîtres du premier degré

| | |
|---|---|
| Classes expérimentales - C.P. (Nord) | Mercredi 9 avril à 14 h 15 à N.D. de Lourdes - Lesneven |
| Classes expérimentales - C.E. (Nord) | Vendredi 11 avril à 17 h 30 à N.D. de Lourdes - Lesneven |
| Classes expérimentales - C.P. (sud) - C.E. (Sud) | Samedi 12 avril à 14 h 15 - Kérivoal |
| QUIMPERLE | Mercredi 14 mai à 14 h 15 à la Retraite |
| ROSPORDEN-CONCARNEAU | Mardi 13 mai à 17 h 30 à Ste-Thérèse |
| QUIMPER I (Saint-Mathieu) | Mardi 22 avril à 17 h 30 à Kérivoal |
| QUIMPER II (Sainte-Thérèse) | Mercredi 23 avril à 14 h 15 à Kérivoal |
| PONT-L'ABBE | Mercredi 21 mai à 14 h 15 à N.D. des Carmes |
| DOUARNENEZ | Samedi 10 mai à 14 h 15 aux Saints-Anges |
| PLEYBEN | Samedi 24 mai à 14 h 15 à St-Joseph |
| CROZON | Vendredi 9 mai à 17 h 30 à Sainte J. D'Arc |
| BREST I (rive droite) | Samedi 26 avril à 14 h 15 au C.F.P. - (8, rue de l'Harteloire - Brest) |
| BREST II (Secteur Ch. de Foucauld) | Vendredi 2 mai à 17 h 30 au C.F.P. |
| BREST III (Centre Ville et Lambézellec) | Vendredi 25 avril à 17 h 30 au C.F.P. |
| LANDERNEAU | Vendredi 16 mai à 17 h 30 à Saint-Sébastien |
| PLABENNEC-LANNILIS | Samedi 3 mai à 14 h 15 à Sainte-Anne |
| SAINT-RENAN | Mercredi 16 avril à 14 h 15 à N.D. de Liesse |
| LESNEVEN | Samedi 19 avril à 14 h 15 à N.D. de Lourdes |
| LANDIVISIAU | Vendredi 18 avril à 17 h 30 à N.D. des Victoires |
| SAINT-POL-DE-LEON | Mardi 15 avril à 17 h 30 au Kreisker |
| MORLAIX | Vendredi 23 mai à 17 h 30 à N.D. du Mur. |



———— ◆ ————

# SESSIONS

## Stage pour directeurs et directrices du 1er degré

L'Association Nationale des Inspecteurs a organisé en juillet 1974, au Puy, une session ouverte aux Directeurs et Directrices du 1er degré. Un grand nombre de demandes n'ayant pu être satisfaites, le Conseil d'Administration a décidé de renouveler cette expérience en organisant un stage à Rodez au cours des vacances de Pâques 1975 du dimanche soir 23 mars à 18 heures au jeudi 27 mars à midi.

Le programme de ce stage portera sur les points suivants :

— Problème de relation et d'animation de groupe.
— L'esprit de la rénovation pédagogique dans l'Enseignement du 1er degré.
— L'animation pédagogique d'une école (organisation matérielle et pédagogique des classes enfantines et primaires).
— La catéchèse et l'éducation de la Foi des enfants.
— Les problèmes administratifs inhérents aux Directeurs (trices) d'Ecoles du 1er degré.
— L'éducation physique à l'école primaire.
— Les difficultés scolaires de l'enfant à l'Ecole primaire.

Les demandes d'inscription pourront être sollicitées à partir du 1er février 1975, auprès de

Sœur Françoise TUNIS
Secrétaire de l'A.N.I.E.C.
67, rue de Sèvres — **75006 PARIS**

Tous renseignements complémentaires seront alors envoyés aux personnes inscrites.

⁂

**FRANÇAIS :**

**10-12 juillet — à BREST :**
Session d'initiation par l'équipe du C.E.R.P. pour enseignants du C.P., C.E. et C.M.

**15-17 juillet — à BREST :**
Session de reprise par l'équipe du C.E.R.P. pour enseignants de C.E. et C.M., qui ont déjà suivi au moins une session.

**MATHEMATIQUE :**

**30 juin, 2 juillet :**
Pour les enseignants de C.P.

**3-5 juillet :**
Pour les enseignants de C.E.

**7-9 juillet :**
Pour les enseignants de C.M.

Ces sessions auront lieu à la « Croix-Rouge » — 2, rue Mirabeau à BREST.

**4-6 septembre :**
Pour les enseignants de C.E.

**8-10 septembre :**
Pour les enseignants de C.M.

Ces sessions auront lieu au « Likès » — Place de la Tourbie à QUIMPER.

Pour toutes ces sessions, les bulletins d'inscription sont distribués au cours des réunions de secteur — ou écrire à la D.D.E.C. — B.P. 38 — 29102 QUIMPER.

**ENFANCE DE L'ART :**

Une session se tiendra à BREST, les 1, 2 et 3 septembre.

Pour tout renseignement, s'adresser au Secrétariat de l'Enfance de l'Art — 8, rue de l'Harteloire — 29200 BREST.

## Sessions de juillet à Kerivoal

**30 juin - 4 juillet :**
**Initiation à l'audio-visuel** par Film et Culture.

**30 juin - 4 juillet :**
**Expression corporelle** (deuxième niveau).
Inscription : 65 F - 30 places. **Prioritaires** : maternelles et C.P. ayant une initiation et ayant suivi l'une des sessions de pédagogie musicale... puis les autres ayant participé à des ateliers d'expression corporelle.

**7 - 12 juillet :**
**Pédagogie musicale** (premier niveau) pour maternelles et C.P. 80 places - 65 F.

**22 - 26 juillet :**
**Education manuelle** (premier niveau) — C.E. - C.M. en lien avec Eveil à dominante intellectuelle. 40 places - 60 F.

**28 - 30 juillet :**
**Education manuelle** (premier niveau) — Maternelle et C.P. 40 places - 36 F.

**28 - 30 juillet :**
**Enseignement régionalisé** (premier niveau). Inscription : 20 F.

Noter aussi le week-end sur l'**enseignement régionalisé** devant se tenir à KERIVOAL du samedi 1er mars à 17 heures au dimanche midi.



Ce week-end s'adresse par priorité aux enseignants ayant participé à la session de juillet 74.

Pour toutes ces sessions, faire acte de candidature dès que possible. (Joindre une enveloppe timbrée portant l'adresse, pour renseignements ultérieurs - en avril) auprès du

Frère Dominique INIZAN
Centre d'Animation Pédagogique
**KERIVOAL — 29000 QUIMPER — ☎ 95.40.20**
C.C.P. : INIZAN Yves - 3-323-16 Nantes

## Institut du langage total

L'Institut du Langage Total (21, rue de la Paix - 42000 SAINT-ETIENNE) organise, chaque année, dans divers centres, des **sessions** et des **journées pédagogiques** ainsi que des stages pour les Centres et Instituts de Formation Pédagogique.

Il assure à Saint-Etienne et Lyon des **Cours et Travaux Pratiques** dans divers Instituts ou Facultés :

— Institut de Formation et de Recherche pour Educateurs et Professeurs ;
— Préparation d'une unité de valeur pour le D.E.U.G. Lettres et pour le D.E.U.G. Sciences ;
— Institut de langue et de Culture Française ;
— Stages d'entrainement à l'expression et à la Communication pour les Etudiants des Instituts et Grandes Ecoles.

L'Institut du Langage Total réalise à la demande des documents audiovisuels — enregistrements au magnétoscope, films S. 8 sonores, montages, diapositives — sur des questions pédagogiques : leçons-types, méthodes nouvelles...

Il édite une revue « LE LANGAGE TOTAL », des documents, des diapositives : Peintres, nos amis, l'expression photographique... (catalogue détaillé sur demande).

# RENSEIGNEMENTS POUR CERTAINS EXAMENS

## Certificat d'études primaires 1975

L'Inspection Académique, par une note en date du 23 janvier 1975, a fait connaître que les épreuves du Certificat d'Etudes Primaires auront lieu le **jeudi 22 mai 1975.**

Cet examen se déroulera sous sa forme traditionnelle et un programme limitatif est proposé en Histoire - Géographie et Sciences.

Voir à ce sujet le texte de l'Arrêté du 8-8-1953 dont les instructions restent valables, et le programme retenu, dans « Le Sentier » n° 305 de décembre 1973 page 9 et suivantes. (En sciences : ajouter : le moteur à explosion - Principe).

On rappelle qu'il ne peut être envisagé une préparation du C.E.P. dans les classes du cycle III.

Les Circulaires Ministérielles relatives au répertoire vocal commun aux établissements de l'enseignement élémentaire et aux écoles normales, pour l'année scolaire 1974-1975 n'apportent aucune précision contrairement aux années passées, sur la liste des chants que les candidats au C.E.P. doivent étudier en vue de la session 1975.

## Enseignement agricole

**Epreuve de mathématiques au B.E.P.A. — Session 1975**

L'ingénieur Général d'Agronomie de la Région Bretagne nous fait savoir qu'il est prévu que l'épreuve écrite de mathématiques de la session 1975 sera organisée dans les conditions ci-après :

1o) — Pour les élèves achevant normalement leur scolarité en 1974/1975, le sujet sera formulé en mathématiques modernes et portera sur le nouveau programme défini par la circulaire du 7 août 1973.

2o) — **Exclusivement** pour les élèves redoublants, il sera posé un sujet formulé en mathématiques traditionnelles et portera sur l'ancien programme.

## C.A.P.E.S. de sciences physiques

La présente note, émanant du MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE nous a été transmise par Monsieur BELQUELIN, Inspecteur Pédagogique Régional, qui nous prie de la porter à la connaissance des candidats au C.A.P.E.S. de Sciences Physiques.

⁂

### EPREUVES PRATIQUES du C.A.P.E.S.

**Annexe I : Sur l'épreuve de TECHNOLOGIE**

Il importe que cette épreuve ne fasse pas double emploi avec les épreuves de Sciences Physiques proprement dites.

Toute leçon de TECHNOLOGIE est possible, sous la réserve précédente. Mais le jury préfère éliminer quelques types de sujets, afin d'homogénéiser le concours.

**DESSIN TECHNIQUE :**

Il est déconseillé de prévoir une épreuve qui serait seulement une séance d'EXECUTION de dessin par les élèves.

Mais au cours d'une leçon de Technologie, il n'est pas exclu, au contraire, d'utiliser une lecture de Dessin distribué aux élèves, d'utiliser le Dessin dans un exercice de créativité.

**PROGRAMME DE QUATRIEME :**

Les sujets suivants paraissent faire double emploi avec les Sciences Physiques :

Etude du principe du vernier ;

Leçon consacrée aux incertitudes ;



Toute leçon consacrée aux notions du paragraphe III 3 du programme.

Etude des qualités de la balance (au contraire, l'étude technologique d'une balance peut être choisie).

**PROGRAMME DE TROISIEME :**

Les sujets suivants paraissent faire double emploi avec les Sciences Physiques :

Nature électronique du courant électrique ;

Notion d'intensité — Notion de tension :

Notions sommaires sur la puissance de l'énergie électrique. Relation $P = U I$

Expérience sur les combustibles solides et les combustibles liquides.

Notion de quantité de chaleur et de pouvoir calorifique d'un combustible.

Tout le paragraphe III. 2. du programme.

Leçon consacrée au principe du moteur à quatre temps, s'il s'agit d'une leçon transposée de l'ancien programme du Baccalauréat sur ce sujet.

⁂

Il est rappelé aux Conseillers Pédagogiques que l'ordre des trois grandes divisions du programme de Troisième n'est nullement imposé et qu'il leur appartient de le choisir au mieux de l'organisation de leurs périodes de stages.

## C.A.P. 1975 - Académie de Rennes

### 1 — ETUDE D'UN TEXTE RELATIF A LA PEDAGOGIE ET A LA CONNAISSANCE DE L'ENFANT

« Instruire, c'est apprendre quelque chose à quelqu'un, communiquer un savoir organisé et en même temps favoriser une mise en œuvre aussi efficace que possible des ressources de l'intelligence et de la mémoire. Eduquer, c'est ajouter à ce savoir un apport personnel, dans la perspective de la formation d'un être complet, avec l'apparition de l'idée d'activité du sujet coopérant à l'œuvre éducative. Eduquer, c'est proposer un Savoir-Etre en même temps qu'un Savoir-Vivre. Animer, qu'est-ce donc alors ? C'est d'abord pour l'éducateur accepter de s'effacer, et s'attacher à mettre en relation, susciter le développement de réseaux de communication et d'information au moyen desquels on peut s'instruire et s'éduquer. Animer, c'est éveiller en respectant autrui, et en le considérant dès la mise en relation comme une personne à qui l'on donne mais de qui déjà l'on reçoit ».

C'est en ces termes que Monsieur TORAILLE (« L'animation pédagogique » p. 59) caractérise une évolution souhaitée des rapports entre le maître et ses élèves.

Les réserves vis-à-vis de cette évolution sont fréquentes :

« Faire du maître un simple observateur, même privilégié, ou encore un meneur de jeu, ou une sorte d'animateur culturel, c'est un étrange parti, lorsqu'il s'agit d'enfants de l'école primaire qui ignorent tout et jusqu'au rudiment ».

(Raymond PICARD dans la « Revue des Deux-Mondes »)

A l'opposé, les doutes quant à l'efficacité de l'institution scolaire sont de moins en moins rares :

« Par définition, qui dit enfant, dit élève. Il convient alors de bâtir des édifices pour les recevoir, et la demande de maîtres qualifiés ne parvient plus à être satisfaite. L'école est une institution fondée sur l'axiome que l'éducation est le résultat d'un enseignement. La sagesse, que nous tenons de l'institution, continue de faire sienne ce précepte — en dépit des preuves accablantes du contraire.

Où avons-nous donc appris la plus grande part de ce que savons ? En dehors de l'école. Le plus souvent, les élèves font leur éducation sans l'aide de leur maître, parfois malgré lui. Or, la majorité des hommes tiennent leurs leçons de l'école, alors même qu'ils n'y sont jamais entrés. Voilà qui est grave.

C'est sorti de l'école, ou en dehors, que tout le monde apprend à vivre, apprend à parler, à penser, à aimer, à sentir, à jouer, à jurer, à se débrouiller, à travailler. Les enfants qui, jour et nuit, sont confiés à des maîtres, ne font pas exception à la règle : qu'ils soient orphelins, débiles mentaux, fils et filles d'enseignants, ils apprennent eux aussi la plus grande part de leur savoir en dehors du système éducatif que l'on avait si bien défini pour eux. Lorsqu'ils veulent améliorer l'instruction des pauvres, de quels beaux résultats les enseignants peuvent-ils bien se targuer ? Quant aux parents nécessiteux qui entendent que leurs enfants aillent à l'école, ils se soucient moins de ce qu'ils apprennent que du diplôme promis et de l'argent qu'ils seront à même plus tard de gagner. Les parents de situation plus aisée confient, pour leur part, leurs enfants à la tutelle d'un éducateur, pour qu'il les détourne d'apprendre ce que les malheureux apprennent dans les rues. Constatons enfin que les recherches conduites en matière d'éducation font apparaître que les enfants apprennent souvent ce que leurs maîtres prétendent leur enseigner au sein d'un groupe de leur âge, dans les bandes dessinées, par des observations fortuites et, par-dessus tout, par le seul fait de participer au rituel de l'école. Il apparaît que les enseignants font parfois obstacle à l'acquisition des matières enseignées ».

(Ivan ILLICH « Une société sans école »)

1. — Commentez les définitions proposées dans le premier texte
2. — Dégager, à partir des espoirs et des craintes exprimées par les différents auteurs, le sens qu'a pour vous l'action éducative.

## 2 — PREPARATION D'UNE SEQUENCE D'ACTIVITES SCOLAIRES ACTIVITES D'EVEIL « OPTION ECOLE MATERNELLE »

« Si « Peau d'âne » m'était conté, j'y prendrais un plaisir extrême »

Il était une fois... C'est, évoquée, toute la magie de cette activité de choix : le conte.

Ils sont nombreux ceux qui charment les enfants des Ecoles Maternelles.

Choisissez l'un deux, dont vous indiquerez, autant que possible, les références ; puis composez la séquence d'activités d'éveil en résultant, pour telle section de l'Ecole Maternelle.

## 3 — PREPARATION D'UNE SEQUENCE D'ACTIVITES SCOLAIRES RELATIVE A LA LANGUE FRANÇAISE OPTION ECOLE MATERNELLE

Voici un conte que vous décidez de raconter à vos élèves.

— Quelles sont les raisons de votre choix ?
— Quel est l'âge des enfants auxquels vous le destinez ? Pourquoi ?



— Lorsque vous dites un conte aux enfants, le faites-vous à un moment particulier de la journée ?
— Décrivez votre installation matérielle et le déroulement de la séance.
— Envisagez-vous d'exploiter ultérieurement ce conte en activités de langage ? Sinon, pourquoi ? Si oui, de quelle façon ?

Conte : DEUX PETITS ANES D'ITALIE

### MONOPRIX

Sur l'étagère du rayon « jouets »
la POUPEE BLONDE s'ennuie :
elle voudrait sortir, voir des amis,
[danser,
choisir et acheter de belles robes.
Elle s'ennuie tant et tant
qu'elle perd chaque jour son éclat,
sa peau se ride,
son teint se fane.

LE GRAND CHEVAL DE BOIS
ne mange que de la poussière.
Il voudrait de l'avoine et de l'herbe
[fraîche.

L'OURS,
L'OURS blanc des régions polaires
ne voit plus jamais la neige !
Il a trop chaud
et perd ses longs poils blancs,
un par un,
tandis que les autres grisonnent
sous la poussière.

— « Si nous sortions ? »
dit la poupée blonde,
« un soir, à la nuit,
quand tous nos amis sont partis,
couchés dans leur lit.
quand il n'y a plus d'acheteurs
ni de vendeurs
ni de petits clients »,
« Je monterais sur ton dos à califour-
[chon
mon bon cheval,
et je te tiendrais très fort, par le collet
et toi, OURS, tu grimperais sur mes
[épaules.

— « Oui, oui dirent le cheval et l'ours,
Si nous sortions
un soir, à la nuit,
quand tous nos amis sont partis,
couchés dans leur lit
quand il n'y a plus d'acheteurs
ni de vendeurs
ni de petits clients ?

Et le soir,
quand tout le monde fut parti
acheteurs
vendeurs
ou petits clients,
tous couchés dans leur lit,

A l'heure où toutes les bouteilles
se mettent à valser
vêtues des belles robes
du rayon « Couture » ;
où les moulins à café
se mettent à moudre ;
les aiguilles à coudre ;
les fers à repasser
les manteaux des mannequins
qui valsent, valsent, tournent
sans jamais regarder...

La POUPEE BLONDE sauta sur le
[CHEVAL

« Hop, hop, hop, au trot ! »
L'OURS sur le dos de la Poupée
qui se tenait très fort au cou du
[CHEVAL

Et au galop !

Mais les voilà devant la porte de
[sortie

« Ouvre ! »
dit la poupée au cheval !

« Je ne peux pas, dit celui-ci :
j'ai besoin de mes quatre pattes
pour vous porter.
Ouvre, toi ! »

— « Je ne peux pas, dit la poupée,
j'ai besoin de mes deux mains
pour te serrer
Ouvre, ours ! »

« Je ne peux pas, dit l'ours
j'ai besoin de mes quatre pattes
pour m'accrocher à vous ».
Comment faire ?

« Je sais ! — dit la poupée blonde
Allons voir les petits ânes.
« Les petits ânes, oui, oui, oui ! »

C'étaient deux petits ânes gris,
Deux petits ânes verts,
Deux petits ânes vert de gris,

Une couronne rose sur l'oreille droite
et qui venaient d'Italie,
Sorrente, Naples et Capri.
On alla les chercher ;
Petits ânes verts,
Petits ânes gris,
Petits ânes vert de gris,
Sous une panoplie.
Les roses de leurs couronnes
pâlissaient dans la nuit !
Venez avec nous, petits ânes verts,
Petits ânes jolis, petits ânes gentils,
Petits ânes d'Italie,
Sorrente, Naples et Capri.
Nous irons tous en Italie !

Timides petits ânes ! Ils firent « oui » !
Ils ouvrirent la porte
Et l'on partit !
La Poupée Blonde se mit à leur cou
Une grande corde
Qu'elle attacha à la queue du cheval
Et en avant sur l'avenue de Paris !

Dans l'ombre de la nuit
les oiseaux s'endormaient
Les lumières brillaient
Comme c'était joli
« Galopez, galopez
mes petits ânes gris,
partons en Italie !

Mais le cheval de bois
n'avançait toujours pas
« En Italie ? Pourquoi ?
Je veux l'herbe des prés
Je ne veux pas marcher ».
« Marche ! — dit la poupée
« Si nous ne partons pas
dans un autre pays
Je ne danserai pas »
« Moi », dit l'ours
« J'aurai toujours trop chaud »

Un petit âne dit :
« Nous n'irons pas en Italie ? » —
« Je ne suis pas de bois » — dit le
[cheval

« J'ai peur
Que fera-t-on de toi,
Que fera-t-on de moi,
Quand le jour reviendra ? »
« J'ai peur » dit l'ours
alors on nous prendra
on nous enfermera »
« Si tu n'avances pas
Je pleure » dit la poupée.
« Et moi je crie » dit l'ours

Tout à coup, dans la nuit,
Une grosse voix dit :
« Deux ânes d'Italie
dans les rrroues de Parris ?
ma perrrqué ? perrrqué ? »
Tout le monde trembla :
C'était... Pompoloni
du cirque de minuit !
« Nous allons tous en Italie ! »
dit la POUPEE
« Montez montez dans mon grand
[cirque
Montez mes chers amis ! »

Et l'on m'a raconté que, depuis ce temps-là, nos chers petits amis ont fait le tour du monde. Tous les soirs, sous les lumières du grand cirque, la poupée blonde danse, tourne, fait des pointes et se réjouit de voir du monde. Dans la journée, pendant les longs voyages, le cheval est conduit dans les prés où il galope et fait des cabrioles. L'ours a maintes fois patiné sur la glace des régions polaires.

Quant aux petits ânes gris, ils sont restés en Italie.

## 4 — PREPARATION D'UNE SEQUENCE D'ACTIVITES SCOLAIRES RELATIVE A LA LANGUE FRANÇAISE « OPTION ECOLE ELEMENTAIRE »

Voici la copie d'une dictée relevée dans le cahier d'un élève du C.M. 2. Les autres élèves du cours moyen commettaient, à très peu de choses près, le même nombre de fautes et des fautes du même genre.

Les élèves du cours élémentaire qui fréquentaient également cette classe faisaient preuve de la même faiblesse en orthographe.

Imaginez que vous soyez nommé(e) dans cette classe (C.E. - C.M.) et que vous constatiez ces carences : il vous faut essayer de les vaincre.

Pour cela, il vous revient de dresser d'abord un inventaire des erreurs commises, vous essaierez ensuite d'en définir rapidement les causes principales puis,



dans un troisième temps, conformément aux termes mêmes des textes régissant le C.A.P., « vous préciserez les objectifs que vous poursuivrez et les moyens pédagogiques que vous mettrez en œuvre ».

**Les vrèes ami de Cui-Cui**

**Un beau jour de primtemps, Cui-Cui a voulu éssaillé s'est aillent n'œuf en coupagni de grand papa rosignole. Il s'envolère. La foret lui senbla un vaste roillaume ranplis de retraite verdoillante pour jouer à cache cache. sur la mousse une nichée de lapin au yeux rose jouè à saut de mouton. plus loin, des écureulles se bonbardes à coup de noisette.**

## 5 — PREPARATION D'UNE SEQUENCE D'ACTIVITES SCOLAIRES-MATHEMATIQUE « OPTION ECOLE ELEMENTAIRE »

Document extrait des commentaires des programmes définis par l'arrêté du 2 janvier 1970.

2e partie — **Exercices d'observation et travaux sur des objets géométriques.**

L'espace physique et les objets qui le peuplent fournissent une matière sur laquelle la pensée mathématique a bien des occasions de s'exercer. Ces exercices doivent, en même temps, aider l'enfant à s'adapter à ce milieu. Ils font appel, non seulement à l'observation mais aussi à l'activité manuelle qui soutient, complète l'observation et l'étude des situations et des choses. L'enfant doit acquérir le goût de travaux manuels : tracer, dessiner, plier, découper pour construire. L'emploi des instruments (règle, équerre, compas...) pour la réalisation de ces constructions développera l'habileté et le soin.

On se devra de proposer aux enfants des thèmes et des buts d'activité à leur mesure et conforme à leur intérêt.

Il y aura souvent avantage à réaliser ces exercices en équipes.

Les démarches mathématiques porteront, comme dans le domaine numérique, sur la découverte de propriétés, les classements selon telle ou telle propriété, l'étude de relations sur un objet ou entre des objets.

On reconnaît :

— que deux lignes droites sont perpendiculaires ou forment un angle droit par un pliage convenable ou à l'aide de l'équerre ;

— que deux lignes droites sont parallèles à l'aide de la règle et de l'équerre ;

— qu'un polygone découpé dans du carton épais et rigide est convexe par exemple en l'entourant d'un élastique et constatant que cet élastique est en contact avec tous les sommets.

Pour un polygone, on peut s'intéresser aux propriétés suivantes : convexité, nombre de côtés, nombre de sommets, longueur des côtés, existence des côtés parallèles, etc...

Les enfants ayant construit différents polygones, ils pourront les classer selon l'une ou l'autre de ces propriétés : ainsi, s'il s'agit de quadrilatères, ils distingueront, par exemple, les parallélogrammes et, parmi ceux-ci, les rectangles, les losanges. Ils découvriront ainsi que les carrés sont les quadrilatères qui ont la propriété d'être à la fois des rectangles et des losanges ».

⁂

Vous proposerez à vos élèves l'étude de l'un des quadrilatères suivants : (au choix)

— parallélogramme,
— rectangle,
— losange,

Cette étude doit porter sur ses propriétés exclusivement.

Vous indiquerez la durée et la progression de la séquence en justifiant brièvement par des considérations d'ordre pédagogique, logique, psychologique les exercices pédagogiques correspondants.

Vous préciserez les objectifs poursuivis et les moyens pédagogiques mis en œuvre.

———— ◆ ————

## Renseignements administratifs

*1°) - AU SUJET DES CAISSES DE RETRAITES :*

1) Le personnel cotise obligatoirement à la Caisse à laquelle adhère l'établissement. Toutes les Caisses de Retraites Complémentaires sont groupées au sein de l'A.R.R.C.O., Association des Régimes de Retraites Complémentaires. C'est la dernière caisse qui liquide le dossier de retraite. Il suffit que chacun prenne la précaution, lors d'une mutation, de réclamer une attestation de services précisant le temps de service effectué dans l'établissement et la Caisse à laquelle les cotisations ont été versées. Ceci n'a pas grande importance dans le département puisque toutes les écoles, sauf 3, adhèrent à la même Caisse pour le même mode d'enseignement.

2) Les Bordereaux U.R.C.R.E.P. 1972 viennent de nous parvenir. Ils doivent permettre de vérifier que les sommes déclarées par l'Académie (et donc sur lesquelles l'Etat va verser sa part) sont conformes à celles déclarées par l'établissement. En principe il ne devrait pas y avoir de discordance. Quand cela se produit, il suffit de vérifier si l'erreur ne vient pas de l'établissement - et de la signaler - Normalement tous les bulletins de salaire doivent être relevés avant de les remettre aux enseignants. Mais comme le complément doit leur être réclamé, c'est une garantie supplémentaire.

3) Il y a le cas où des sommes sont versées directement sans que l'école ait connaissance des chiffres. Si l'enseignant le déclare, il faut en tenir compte. Mais l'école ne peut pas être tenue pour responsable des renseignements qui ne lui sont pas communiqués.

4) L'obligation de cotiser pour tout le personnel dès l'entrée au travail ne joue qu'à partir du 1er Juillet 1973. Il se peut donc que des enseignants qui n'avaient pas 21 ans figurent sur les états que vous avez reçus. Il suffit donc de le signaler dans la colonne « observations » de la feuille « Renseignements ».

*2°) - MAJORATION DES INDICES DE LA FONCTION PUBLIQUE*

Par décret n° 74-1075 du 19 décembre 1974 publié au J.O. du 20 décembre 1974, les indices ont subi, à compter du 1er janvier 1975, une majoration uniforme de 3 points.

Ceci est automatique pour les enseignants sous contrat.



Pour les autres personnels (hors contrat, administratif ou de service) les Commissions Paritaires Nationales ont pris les décisions suivantes concernant la majoration uniforme.

— *Convention Collective des Animateurs-Educateurs :*
Applicable, sauf appel à la Commission Paritaire Nationale dans les 30 jours suivant la parution du décret au J.O.

— *Convention Collective des Cadres Educatifs :*
Mesure identique à celles des professeurs hors contrat ou sous contrat.

— *Convention Collective des Professeurs Hors contrat (secondaire) :*
Applicable, sauf appel dans un délai de 30 jours à partir de la date de publication du décret au J.O.

— *Convention Collective des Surveillants (secondaire) :*
Applicable sauf appel dans un délai de 30 jours.

— *Conventions Collectives des Services administratifs et économiques (secondaire) :*
Applicable, sauf appel dans un délai de 10 jours...

— *Convention Collective des professeurs hors contrat (technique) :*
Applicable, sauf appel dans un délai de 30 jours...

— *Convention Collective des Surveillants (technique) :*
Applicable, sauf appel dans un délai de 30 jours...

— *Convention Collective des services administratifs et économiques (primaire) :*
Applicable, sauf appel dans un délai de 30 jours...

Appel a été fait partout. Il faut donc attendre que les Commissions Paritaires Nationales aient statué. Les établissements seront avertis le plus tôt possible.

*3°) - RAPPEL DES TAUX ET PLAFONDS POUR 1975 :*

*Plafond Sécurité Sociale* (Tranche A) : 2 750 F. par mois.
Taux C.R.I. = 6,40 %
Taux C.A.N.A.R.E.P. = 6,90 % pour enseignants.
Taux C.A.N.A.R.E.P. = 5,90 % pour non-enseignants.
Taux C.I.R.C.A. (Tranche B) = 8 %

*A.S.S.E.D.I.C.* = 1,80 % : Employeur : 1,44 % - Salarié : 0,36 %

*S.M.I.C.* = 6,75 % depuis le 1-12-1974

*S.M.I.G.* = 4,85 % depuis le 1-12-1974

*4°) - CONSEQUENCES DU RELEVEMENT DU TAUX DES COTISATIONS DES NON-ENSEIGNANTS :*

— Pour les actifs : augmentation des points acquis.
— Pour les retraités : réévaluation de la rente trimestrielle en fonction du nouveau taux.

Cette réévaluation sera faite automatiquement par la C.A.N.A.R.E.P. pour les retraités servis par elle. Pour ceux qui sont servis par la C.R.I.P., ils doivent se faire connaître au Secrétariat de l'U.D.O.G.E.C.

*5°) - COTISATONS DE SECURITE SOCIALE - EMPLOYES DE MAISON :*

A compter du 1er janvier 1975, les cotisations de Sécurité Sociale dues pour les employés de maison sont calculées sur la base d'un salaire forfaitaire égal au S.M.I.C., au tarif en vigueur au 1er jour du trimestre civil.

———— ◆ ————

## La responsabilité civile de l'enseignant

Rappel pour tous les enseignants - Ces lignes sont très spécialement recommandées aux candidats au C.A.P.

*I - FONDEMENT DE LA RESPONSABILITE :*

Comme tout le monde, l'enseignant est responsable des dommages causés à autrui par sa faute (article 1382 du Code Civil) par imprudence, inattention, négligence ou maladresse (article1383). Mais en outre, l'enseignant est responsable des enfants qui lui sont confiés. Autrement dit, l'enseignant est responsable si un enfant confié à sa charge se blesse, en blesse un autre ou cause un dommage à autrui, mais à la condition que la victime prouve une faute de sa part ; la faute sera en général un défaut de surveillance.

*II - MISE EN JEU DE CETTE RESPONSABILITE :*

L'enseignant est responsable des élèves qui lui sont confiés « pendant la scolarité dans un but d'éducation morale et physique non interdit par les règlements ». La responsabilité des enseignants peut être mise en jeu à l'occasion de dommages corporels ou matériels causés soit à des personnes étrangères à l'établissement scolaire, soit à des élèvees, soit par des élèves à d'autres élèves. Les parents auraient tort cependant de penser que l'enseignant est responsable de n'importe quel accident survenu à l'école. En effet, lorsqu'aucune faute, aucune imprudence, aucun défaut de surveillance ne peut leur être reproché, les instituteurs et professeurs sont exonérés de toute responsabilité.

*III - LES MEMBRES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC :*

Cette responsabilité si large des enseignants est, pour les membres de l'enseignement public, largement couverte par l'Etat. En effet, l'article 2 de la Loi du 5 avril 1937 précise : « dans tous les cas où la responsabilité des membres de l'enseignement public est engagée, à la suite ou à l'occasion d'un fait dommageable commis soit par des enfants ou jeunes gens qui leur ont été confiés à raison de leurs fonctions, soit à des enfants ou jeunes gens dans les mêmes conditions, la responsabilité de l'Etat est substituée à celle des dits membres de l'Enseignement ».



*IV - LA RESPONSABILITE DES MEMBRES DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE :*

Dans l'enseignement privé, la victime a le choix entre une action civile dirigée contre l'éducateur lui-même ou contre la personne physique ou morale qui répond juridiquement de l'école. Il peut aussi assigner les deux à la fois.

*V - LES ASSURANCES :*

Les membres de l'Enseignement privé, sont, en général, assurés par la police «responsabilité civile » de l'établissement scolaire qui doit garantir la responsabilité de ses enseignants pour tout dommage subi par les élèves ou causé par des élèves à des tiers pendant la scolarité ou en dehors de la scolarité, toutes les fois que des enfants ou jeunes gens leur seront confiés dans un but d'éducation morale ou physique non interdit par les règlements. Il faut donc que toutes les activités scolaires ou extra-scolaires soient minutieusement déclarées à l'assureur, qu'il s'agisse des sports pratiqués, des voyages culturels à l'étranger, des groupes de sport d'hiver, des activités du club des loisirs, de la fête annuelle, etc... Bien entendu, avant d'autoser de telles activités, les chefs d'établissements devront avoir obtenu l'accord de l'assureur. Sont exclues de l'assurance les conséquences des sévices ou de mauvais traitements provoqués par le personnel enseignant ou non de l'établissement.

D'après un texte publié
par le Centre de Documentation
et d'Information de l'Assurance :
2, chaussée d'Antin - PARIS IXe

———— ◆ ————

## Orientation vers un C.E.T. en vue d'un C.A.P. en 3 ans

L'Ecole Technique Saint Gabriel de Pont-l'Abbé en section industrielle assure la préparation aux C.A.P. suivants :

1 Mécanicien tourneur

2 Mécanicien fraiseur

3 Mécanicien réparateur auto (depuis la rentrée 1974)

Cette dernière option s'inscrit dans la vocation de l'école qui est déjà équipée en mécanique auto en vue de la préparation au C.A.P. Routier en 2 ans.

2 sections sont possibles :

*Section A* - Réparation véhicules particuliers

*Section B* - Réparation véhicules industriels (poids lourds)

Dans le Finistère-Sud aucun établissement privé n'assure cette préparation et cependant les débouchés restent importants. Pour le Nord- Finistère, l'école de la Croix Rouge (Brest) offre des sections similaires.

Les élèves intéressés par cette orientation peuvent être issus :

— de 5ème III (14 ou 15 ans)
— d'une C.P.P.N.
— d'une 4ème du type II aménagée
— d'une 5ème I ou II (âgés de 14 ans au moins)

## Succès au C.A.P. (suite)

| | |
|---|---|
| AUDIERNE - Sainte-Anne (M) | Mademoiselle TEXIER Madeleine (R) |
| AUDIERNE - Saint-Joseph (M) | Madame COZIC Marie-Françoise |
| AUDIERNE - Saint-Joseph (M) | Monsieur PORSMOGUER Raymond |
| BREST - Kermaria (M) | Mademoiselle CORNEC Geneviève |
| CLEDER - Saint-Joseph (M) | Madame PRIGENT Marie-Aline |
| CLEDER - N.D. d'Espérance (M) | Mademoiselle ABAZIOU Marie-Paule |
| CLEDER - N.D. d'Espérance (M) | Mademoiselle LE DUC Marie-Louise |
| CROZON - Sainte-Anne (F) | Madame KERDONCUF Nicole |
| CROZON - Sainte-Anne (F) | Mademoiselle MARC Jacqueline |
| CROZON - Sainte-Jeanne d'Arc (G) | Mademoiselle HENAFF Thérèse |
| GUICLAN (M) | Madame NICOLAS Jeannine |
| GUILERS - Sainte-Marie (M) | Madame UGUEN Marie-Josephe |
| KERSAINT-PLABENNEC (M) | Madame LE BORGNE Marie-Claude |
| LANDREVARZEC (M) | Madame LE SANN Marie-Louise |
| LANDUDEC - Saint-Joseph (M) | Madame LE GOFF Monique |
| OUESSANT - Sainte-Anne (M) | Mademoiselle SALIOU Yolande |
| PLEYBEN - Saint-Germain (M) | Mademoiselle LARVOR Marie-Josephe |
| PLOMELIN (M) | Madame STEPHAN Marie-José |
| PLOUDANIEL - Sainte-Anne (F) | Madame MADEC Christine |
| PLOUESCAT - Saint-Joseph (M) | Monsieur CUEFF Jean |
| PLOUESCAT - Saint-Joseph (M) | Monsieur GAUDEC Joseph |
| PLOUESCAT - Saint-Joseph (M) | Madame GUILLERM Marie-Louise |
| PLOUGONVEN - Saint-Bernard (M) | Madame BIZIEN Jeannine |
| PLOUNEVEZ-LOCHRIST (M) | Madame LION Marie-Danielle |
| PONT-L'ABBE - N.D. des Carmes (M) | Monsieur LOZACHMEUR Francis |
| PORTSALL-PLOUDALMEZEAU (M) | Mademoiselle AUTRET Nicole |
| POULDREUZIC - N.D. de Penhors (M) | Monsieur FOUQUET Jean-Pierre |
| POULLAN (M) | Mademoiselle POENOT Michèle |
| QUIMPER - Le Likès | Monsieur BERNARD Joël |
| ROSPORDEN - Saint-Michel (M) | Mademoiselle SALAUN Monique (R) |
| SAINT-MEEN - Saint-Joseph (M) | Mademoiselle NICOL Hélène |

Le Directeur : Ch. J. Prigent C.P.P.P. 33-741

Quimper — Imp. Cornouaillaise

65e Année N° 312 Mars-Avril 1975

# LE SENTIER

BULLETIN DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

Directeur responsable :
M. le Chanoine PRIGENT, Directeur diocésain de l'Enseignement.

Administration et rédaction :
**Direction diocésaine de l'Enseignement Catholique, 2, rue César-Franck, Quimper.**
Téléphone : 95-16-06 C.C.P. Rennes **528-80**

Prix de l'abonnement annuel : **12 F.** — Tirage : 1.100 ex.

**SOMMAIRE :**

— Education de la Foi : témoignage et enseignement
— Réflexion sur le projet Haby
— Rentrée de septembre 1975
— Mouvement du personnel et recrutement de nouveaux enseignants
  I. Ecoles du Premier degré
  II. Ecoles du Second degré
— Enseignement agricole diocésain
— Informations administratives
  — calendrier des examens 1975
  — B.E.P.C. : épreuve de français
  — Bourses aux élèves des CFP
  — C.A.P. des classes pratiques et de transition
— Sessions
— Succès au C.A.P.
— Distinctions
— Vient de paraître

## L'ÉDUCATION DE LA FOI : TÉMOIGNAGE ET ENSEIGNEMENT

Education de la foi, éducation de la personne, n'est-ce pas, dans un climat chrétien, la même démarche ?

La circulaire de rentrée de l'A.P.E.L. souhaite « une communauté éducative en actes » favorisant « la formation de la personne, la qualité d'une vie de relation, l'ouverture à la vie, aux autres, au monde ».

Voici, conçu en référence à Jésus-Christ, le projet même d'une éducation de la foi.

Qui peut réaliser ce projet ?

La **communauté des croyants,** famille - école, paroisse, **témoignant** des réalités dont **elle vit.**

Car il s'agit bien de vie, vivre d'une façon de plus en plus consciente et profonde une relation à J.C. vivant ; relation qui, à son tour, donne sens et valeur à ma relation aux autres et au monde.

Avant d'être un enseignement, l'initiation à la foi est d'abord une **propostion de vie :** J.C. m'appelle à vivre selon son dynamisme.

Il s'agit donc d'une rencontre avec quelqu'un ; tout est à mettre en œuvre pour que cette rencontre soit possible.

Ce qui complique singulièrement les choses, c'est qu'il s'agit ici d'une expérience intérieure, invisible ; alors que l'enfant ou le jeune est tourné vers l'extérieur, le palpable.

La pédagogie moderne le pousse à contrôler, mesurer, expérimenter, elle aiguise son sens critique.

Or Dieu s'est mis dans une position difficile.

Il n'est pas évident, on ne le croit ni ne l'entend. Scientifiquement parlant, on peut se passer de lui pour expliquer le monde et l'homme ; les techniciens et les scientifiques ne s'en privent pas.

Dans ce monde de l'évidence, qui aiguisera l'intérêt de la jeunesse pour un Dieu invisible ?

Dans ce monde de la violence, qui voudra rencontrer un Dieu de discrétion et de tendresse ?

Dans ce monde de la publicité tapageuse, qui aura le goût d'un Dieu qui appelle à une expérience intérieure ?

On entend souvent des constats pessimistes :

« Les jeunes n'ont plus la foi. Ils ne veulent plus aller à la messe. Dieu ne les intéresse pas ». Les parents sont inquiets, désorientés, ils regrettent le passé et la sécurité d'un code strict jadis respecté.

On accuse : la jeunesse : « Ils ne pensent qu'à s'amuser : la télé, la moto !... dépenser beaucoup d'essence pour faire le maximum de bruit et n'aller nulle part ! »

les éducateurs : « On ne leur donne plus le sens de l'effort. On ne leur apprend plus rien ».



la société : « Seuls comptent le profit, le confort, le plaisir... »

N'y a-t-il donc plus rien à espérer ?

Dieu a-t-il cessé d'être intéressant ?

Peut-être faudrait-il poser la question autrement. Là où vivent ces adolescents, Dieu est-il important ? Qui, autour d'eux, **vit** de l'Evangile ? Que leur propose-t-on comme raison de vivre ? Pour quoi, pour qui les enthousiasme-t-on ? Rencontrent-ils des chrétiens dont la foi adulte, responsable, est capable de rendre compte d'elle-même ? Nous avons, nous dit Pierre à « rendre compte de notre espérance à ceux qui nous en demandent raison ».

L'éducateur est celui qui éveille l'intérêt, un intérêt assez fort pour faire désirer l'expérience. Comment les éducateurs de la foi peuvent-ils, aujourd'hui, faire désirer une expérience de Dieu ?

D'abord, par la **force de leur témoignage.**

Dieu fait confiance à ses témoins pour être annoncé.

De quel Dieu témoignons-nous ? D'un Dieu moralisateur et morose ou du Dieu vivant qui nous appelle à vivre en plénitude ?

Ensuite par la mise en place des éléments d'une **culture religieuse :** information, documents, réflexion, confrontation. Nous avons à transmettre « l'héritage » : 2.000 ans de foi dans le Dieu de J.C. Des communautés successives de croyants ont inventé leur manière d'approcher Dieu, de lui parler, de le célébrer ; des générations ont vécu de l'Evangile. C'est dans ce courant de foi vécue que le message de J.C. nous est proposé.

C'est pourquoi il est d'une telle importance que cette proposition de vie selon le Christ soit faite par et dans une communauté témoin. Qu'est-ce qu'un témoin sinon celui qui, ayant vécu un évènement significatif, en parle autour de lui et se porte garant de la vérité qu'il proclame.

Savoir beaucoup de choses sur Dieu et J.C. n'amène pas forcément à la foi, mais lorsque ce savoir prend vie et signification dans la façon de penser et d'agir d'un groupe, il devient **invitation à croire.** Une communauté éducative de la foi ne peut guère aller au-delà de cette invitation : au-delà, c'est affaire entre le travail de l'Esprit et la liberté de chacun.

Puissions-nous être pour les jeunes de ce temps des éveilleurs d'intérêt pour J.C., des témoins de l'espérance, qui puissent s'entendre dire comme à la Samaritaine : « Ce n'est plus à cause de ce que tu nous as dit de Lui que nous croyons, mais parce que nous l'avons rencontré nous-mêmes ».

⁂

Nous remercions Mme LE FLOC'H (de Pont-Croix) d'avoir bien voulu rédiger le texte ci-dessus qui met en relief les principales idées de son intervention auprès des enseignants en stage au stage du C.F.P - Catéchètes, éducateurs et enseignants pourront en tirer profit.

## RÉFLEXIONS SUR LE PROJET HABY :

## « Pour une modernisation du système Educatif »

Au cours de ce mois d'avril, nous remettons aux chefs d'établissements, quelques exemplaires de la « lettre aux délégués de classe » que Monsieur le Ministre de l'Education Nationale nous a fait parvenir à l'intention des élèves des seconds cycles.

Le mensuel « Enseignement Catholique-Actualités » consacre son N° 23 du 15 mars 1975 à une étude du projet HABY. Madame FONTAINE, secrétaire Général-Adjoint de l'Enseignement Catholique en soulignera certains aspects à l'Assemblée Générale des APEL et AEP du Finistère, le 20 avril à Morlaix.

Plusieurs d'entre vous se sont procuré le document complet de Monsieur HABY, intitulé « Pour une modernisation du système éducatif ».

Il est indispensable que dans chaque école, ou par groupe d'écoles, on étudie ce projet pour discerner les orientations, analyser les éléments positifs et aussi les risques ou les lacunes qu'il comporte, les critiques que l'on peut lui faire.

Pour aider ce travail de discernement, nous publions ci-dessous une grille, proposée par le secrétariat général de l'Enseignement Catholique, que l'on pourra suivre pour organiser une discussion entre directeurs, enseignants, parents, élèves... Nous invitons les groupes qui se seront attachés à une telle réflexion à écrire, en quelques lignes, les remarques les plus importantes qu'ils auraient à formuler au sujet de ce projet, et à les adresser à la Direction Diocésaine, 2, rue César Franck, BP 38, 29102 QUIMPER.

⁂

### I. — ANALYSE GÉNÉRALE DU POINT DE VUE EDUCATIF

**1. 1. — Quels sont les aspects de cette réforme que l'Enseignement Catholique considère comme POSITIFS ?**

111. **Un système scolaire plus souple**

— Flexibilité, libéralisme, individualisation de l'enseignement (par la modulation du cursus scolaire, la souplesse dans l'âge d'accès aux différents degrés d'enseignements...)

— Autonomie accrue des établissements scolaires : budget, organisation de la semaine...

— Formation à la liberté par le jeu des options.

— Système d'unités de valeurs (CAP par exemple) permettant d'articuler la formation initiale et la formation continue dans une conception globale d'éducation permanente.

— Atténuation des coupures brutales (introduction d'un C.P. 1, distinction des fonctions du BAC...)

112. **Un enseignement plus moderne**

— Projet « d'humanités modernes ».

— Insistance sur les méthodes plus que sur les connaissances.



— Insistance sur les instruments divers du savoir plus que sur les manuels

— Ouverture sur les mass-media.

— Ouverture sur l'éducation permanente pour les élèves et pour les professeurs.

— Possibilité de « classes hors lycées ».

— Développement de l'enseignement technologique et professionnel.

— Préparation directe à la vie active.

— Diversification de l'éventail des options.

113. **Une volonté de plus grande justice sociale entre tous les enfants.**

— Compenser les inégalités dues au milieu familial d'origine : accueil précoce en classe maternelle, pédagogie de soutien...

114. **Une conception éducative de l'école, du maître et de l'élève qui est proche à bien des égards de celle de l'Enseignement Catholique.**

— L'enfant recentré en premier dans le système scolaire, plutôt que la société à laquelle il doit s'adapter.

— Conception éducative globale du rôle de l'enseignant.

— Importance donnée à réussir sa vie, et pas seulement ses études.

— Formation de la liberté par le jeu de contrat avec l'élève.

— Equilibre entre l'éducation à la vie sociale et l'enseignement personnalisé.

— Equilibre entre l'effort, la rigueur et l'adaptation aux intérêts.

— Attention portée au rythme de chaque enfant.

— Conception éducative d'une orientation dont les premiers responsables redeviennent les jeunes, les parents et les enseignants.

— Conception éducative de la laïcité.

— Valorisation des activités manuelles et techniques.

— Volonté d'intégrer les handicapés dans le milieu scolaire normal.

⁂

**1. 2. — Quels sont les aspects qui appellent des INTERROGATIONS fondamentales, ou à tout le moins des compléments d'information ?**

21. **Des « Humanités modernes », soit ! mais quel en sera le prix ?**

L'enseignement français s'engage-t-il vers un « learning by doing » et un pragmatisme de type Américain ?

Faut-il partager les craintes de Pierre EMMANUEL parlant d'un « ratatinement de la culture » ou faut-il penser qu'une autre culture naîtra, dont les bases seront l'action et la technique ?

22. **La volonté d'égalisation des chances est modulée tout au long de la scolarité par une autre volonté :** celle de former les élites dont la Nation a besoin. Doit-on craindre que « la liberté des forts devienne l'esclavage des faibles », c'est-

à-dire que les mesures d'assouplissement visant au respect du rythme individuel des enfants deviennent en fait, des mesures accentuant le jeu des sélections sociales d'origine : possibilité de hâter l'accès en cours préparatoire, retard de l'orientation vers le technique à la fin de la troisième... ?

23. **La formation philosophique risque-t-elle de s'appauvrir ?**

Pour certains, l'enseignement de la philosophie en seconde et première est trop précoce et trop bref pour une véritable formation. Ils craignent qu'en classe terminale, très peu de jeunes choisissent une discipline qui ne sera pas obligatoire, mais seulement proposée en option.

Pour d'autres, au contraire, les élèves de première actuelle ont souvent l'âge et la maturité de réflexion qu'avaient leurs aînés de naguère en terminale. Il ne sert à rien de vouloir imposer un enseignement de la philosophie à des élèves dont beaucoup seront majeurs, et il faut être logique avec une éducation de la liberté par le jeu des options.

Beaucoup d'adolescents sont d'ailleurs préoccupés des problèmes métaphysiques : si l'enseignement de la philosophie, au lieu d'être un surcroît de connaissances, est une réflexion sur leur vie, et rejoint les interrogations fondamentales des adolescents devant l'existence, beaucoup la choisiront. Enfin, il vaut mieux que tous les élèves de première reçoivent une initiation à la philosophie, plutôt qu'une fraction en classe terminale, comme c'était le cas jusqu'à présent.

24. **Est-il bon ou mauvais de retarder à l'entrée en seconde l'orientation vers les lycées d'enseignement professionnel destinés à remplacer les CET ?**

Ce projet vise à protéger l'élève d'une orientation prématurée vers l'enseignement technologique à la suite de retards ou d'échecs scolaires. Mais dans la pratique, que deviendront les élèves qui auront 16 ans en fin de cinquième, parce qu'ils auront pris « leur temps » au cours des classes élémentaires ou qui atteindront 16 ans, sans formation professionnelle, à la fin de la troisième ?

25. **Que deviendront les élèves et les maîtres actuels des classes de Cycle III ?**

Il semble que la pédagogie de ces classes est étendue aux autres classes, que les élèves se retrouveront dans le cadre des classes à programme allégé ou de classes à orientation pré-professionnelle à partir de la quatrième. Mais ceci reste imprécis.

Que va-t-on perdre, que va-t-on gagner à la suppression des classes de Cycle III ?

26. **Quelles seront les incidences de la liberté laissée aux établissements d'organiser la semaine continue, voire la semaine « concentrée » sur quatre jours ?**

27. **Par quelle voie, les maîtres en exercice, et les futurs maîtres seront-ils préparés à la mise en œuvre de cette réforme ?** Le chapitre de la formation apparaît faible, à défaut d'autres informations.

28. Mise à part la perspective d'effectifs d'élèves plus réduits dans les classes, de **quels moyens** accrus disposera le Ministre de l'Education pour que les intentions de la réforme débouchent effectivement ?



2. 9. **Il est peu parlé de l'enseignement spécialisé.**

2. 10. Que faut-il penser de la présentation, un peu marginale, des heures de **formation sportive ?**

⁂

## 1. 3. — Quelles sont ses FAIBLESSES, voire ses ERREURS ?

### 131. Principales critiques lues à travers la presse

— « La réforme renforcera le jeu des sélections sociales.
— « Ce jeu favorisera l'Enseignement Privé.
— « C'est une réforme d'intentions peut-être positives, mais sans moyens.
— « Le projet introduit une volonté d'appauvrissement culturel ».

### 132. Critiques à étudier éventuellement par l'Enseignement Catholique.

#### 1. Questions précises

● **Orientation**

Dans la procédure prévue, l'élève reste « prisonnier » de son établissement puisque c'est le Directeur qui est Président de la Commission d'appel.

● **Surveillants**

Une école a-t-elle besoin de « surveillants » tels qu'on semble les entendre dans le projet (recrutés pour une année, donc sans formation ?)

● **Enseignement Agricole**

Deux lignes d'allusion.

● **Corps d'inspection**

Un chapitre qui reste très corporatiste et peu harmonisé avec le reste du projet.

● **Statut des maîtres**

Aucune solution apportée aux inégalités, liées non pas à la responsabilité éducative, mais à la possession de diplômes universitaires plus ou moins élevés.

#### 2. Questions d'ordre général

● **Lien entre l'école et la profession**

La loi ROYER avait déjà soulevé des polémiques à ce sujet. La manière dont seront créées les classes de certificat d'éducation professionnelle peut faire craindre que le besoin d'entreprises locales en main d'œuvre, rejoigne le désintérêt scolaire de certains élèves. Ceux-ci arrêteront leur scolarité prématurément, sans se rendre compte des voies ultérieures de promotion professionnelle et sociale qui leur seront fermées. La Formation Continue pourra-t-elle pallier ce danger ?

● **« Syncrétisme et concordisme »**

On trouve dans le projet de réforme toutes les idées et leurs contraires, ou du moins leur atténuation. Il en résulte que l'on saisit mal quelles sont les véritables intentions et ce qui prévaudra, dans les faits.

● **Le langage éducatif** du projet apparaît excellent pour l'école élémentaire et le Premier Cycle. Mais pour les adolescents-lycéens, il omet une dimension fondamentale : ce que les jeunes peuvent apporter à la société. Dans tout ce projet, jusqu'à la fin de ses études, l'élève reçoit, il n'apporte pas. Est-ce suffisant ?

● Plus le projet se veut éducatif, plus il fait apparaître **les contradictions fondamentales de la laïcité.**

⁂

## II. — LES RETENTISSEMENTS DE LA RÉFORME SUR L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

### 2. 1. — Les maîtres

— Conditions d'accès normales au nouveau corps des professeurs ?
— Initiative de l'Enseignement Catholique en matière de formation initiale des professeurs du Second Degré ?
— Mesures de promotion interne en faveur des enseignants ?
— Problèmes d'emploi liés aux bouleversements d'horaires ?
— Problèmes des activités extra-scolaires rejetées sur le samedi ?
— Conception étriquée, dans la loi DEBRÉ, de la notion de service d'enseignement ?

### 2. 2. — Les élèves

— Orientation ?
— Examens et diplômes ?
— Mesures sociales en faveur des familles ?

### 2. 3. — Les établissements

— Problèmes de carte scolaire posés par l'introduction d'options à faibles effectifs d'élèves.
— Charges financières nouvelles : aide-éducatrices, moyens audiovisuels...
— Une interrogation plus globale : le projet porte sur la réforme des « enseignements **publics** élémentaires et du Second Degré »...

⁂

## III. — PROPOSITIONS

### 3. 1. — Propositions DE l'Enseignement Catholique : quels sont les amendements que devrait proposer l'Enseignement Catholique ?

ex. : — Que le Président de la Commission d'A.P.E.L. d'orientation ne soit pas le Directeur de l'établissement, mais une personne extérieure à celui-ci.



### 3. 2. — Propositions POUR l'Enseignement Catholique : quels sont, d'ores et déjà, les domaines de ce projet qui ouvrent à l'Enseignement Catholique, un champ nouveau d'initiatives pédagogiques, sociales et pastorales ?

Idées en vrac proposées en parcourant le texte de Monsieur HABY :

— L'école et la classe, « communauté sociale ».
— Problèmes d'aménagement éducatif de l'espace scolaire. Architecture éducative dans les constructions nouvelles.
— Préparer les jeunes à saisir les messages les plus variés de l'information environnante.
— La « laïcité doit abandonner toute fausse neutralité et se vouloir résolument éducative ».
— « Demander à l'école de compenser les handicaps culturels liés au milieu d'origine ».
— L'école doit rechercher dans les acquis de la psychologie et de la physiologie les moyens d'améliorer les résultats scolaires.
— « Faire correspondre les contenus éducatifs et les intérêts des jeunes ».
— Technologie et pluri-disciplinarité.
— Relations famille et école primaire.
— Educatrices itinérantes en milieu rural.
— Pédagogie différentielle.
— Carte scolaire entre les établissements et les établissements publics.
— Participation des enseignants à la formation des adultes.
— Contrat avec les jeunes majeurs de 18 ans.
— Egalité des jeunes face à la vie et pas seulement face aux études, etc...

——— ◆ ———

## RENTRÉE DE SEPTEMBRE 1975

## C.C., C.E.S., Etablissements Secondaires et Techniques

I. — La circulaire du 26 Juin 1974, proposait pour Septembre 1974 des modifications dans l'organisation scolaire en classe de 6e. Ces dispositions sont étendues aux classes de 5e.

Ces dispositions esentielles étaient les suivantes :

a) Abandon de la terminologie relative aux filières à l'intérieur de l'établissement, en classes de 6e (1974-1975) et en classes de 6e-5e (1975-1976).

b) Possibilité d'initiative dans l'assouplissement des modalités de répartition des élèves et de ventilation des services d'enseignement.

c) Possibilité de regroupement d'élèves en difficultés en classe à effectifs limités (moyenne : 24) avec programme allégé.

Ces dispositions (b et c) conservent un caractère facultatif (bien qu'il soit questions d'« abandon nécessaire ») (ou les modifications concernant les structures dont il est question en **b** et **c** demeurent facultatives, d'après les textes actuellement parus).

**En conséquence, 3 possibilités :**

1°) Le Chef d'Etablissement peut conserver les 3 couloirs I, II, III. Administrativement, c'est souvent préférable pour la répartition des élèves, et la détermination des postes d'enseignement (nombre de classes, et horaires) par catégorie.

2°) Le Chef d'Etablissement regroupe les élèves qui ne pourraient suivre avec profit les programmes actuels de type I ou II en classe à programme allégé (classe à effectifs limités à 24 de moyenne).

Les autres élèves appartiennent aux 6e ou 5e non différenciées, du fait de la suppression des filières I et II avec comptabilisation globale des effectifs de ces derniers (6e d'une part, 5e de l'autre).

3°) Le Chef d'Etablissement répartit tous les élèves en classes de niveau, classes hétérogènes dédoublables ou non dédoublables — avec suppression de toutes les filières.

**N.B.** 1) Dans les deux derniers cas (2° et 3°) il faut faire attention aux termes du contrat, aux postes d'enseignement (création ou suppression), et essentiellement au respect des élèves concernés (forme d'intelligence et maturité, rythme de travail, environnement socio-culturel, etc...).

2) Se référer à l'annexe de l'arrêté du 2-5-72 : tableau des horaires. Pour les classes à « programme allégé » les horaires appliqués sont strictement ceux des filières I et II (ce sont les programmes et non les horaires qui sont « allégés ») voir « Le Sentier » n° 303 Mai-Juin 1972.

## II. — LES DÉDOUBLEMENTS.

a) **Heures dédoublées :** Il est nécessaire d'assurer toutes les heures dédoublées prévues par les horaires si l'effectif de classe dépasse 24 élèves.

b) **Classes dédoublées :**

1 — **Section I et II (1er cycle) et section de second cycle.**

Comme les établissements sont tous sous contrat d'association, les normes d'effectifs sont établies en fonction de ce qui est pratiqué dans les établissements publics (C.M. 68.367 du 24.09.68 - BO n° 36 du 17.10.68) concernant les seuils de dédoublement des divisions dans les établissements du second degré. Cf. : la note de l'Inspection Académique en date du 25 juin 1974 — page 7 — pour les horaires des classes du 1er cycle.

« 35 élèves pour les divisions du 1er cycle et de CET ».

« 40 élèves pour les divisions de 2d cycle long ».

« 35 élèves pour les classes Terminales ».

Ce seuil semble impératif pour la création d'une nouvelle classe dans un niveau donné.



2 — **Classes à programme allégé (6e et 5e).**

Pour maintenir deux classes de même niveau ou de niveaux différents, il faut plus de 24 élèves.

3 — **C.P.P.N. et C.P.A.**

C.P.P.N. : effectif minimum 13 — maximum 24.
C.P.A. : effectif minimun 20 — maximum 30.

c) **Dédoublement spéciaux relatifs à l'enseignement technique :**

1 — **Enseignement industriel « garçons » (CET et Lycée).**

Pour les séances d'atelier (sauf pour l'électronique et l'électrotechnique) un minimum de 12 élèves est accepté.

Pour les les séances d'atelier en électronique et électrotechnique on peut fractionner la classe en deux groupes égaux (effectif minimum de chaque groupe : 18 élèves).

2 — **Enseignement industriel « filles » (CET et Lycée).**

Pour les séances d'atelier, le groupe est la demi-classe (minimum : 18 élèves).

3 — **Enseignement ménager.**

Le groupe est de 12 élèves.

4 — **Enseignement commercial.**

Le « bureau commercial » ne doit faire l'objet d'aucun dédoublement. (Pas de groupes inférieurs à 30 élèves).

## III. — LES OPTIONS.

Pour chaque option existante (1er et 2d cycle), il semble qu'un minimum de 10 élèves soit toujours requis.

## IV — ETABLISSEMENT DES POSTES D'ENSEIGNEMENT POUR 1975-1976.

a) **Faire le nécessaire pour :**

1 — Constituer des **postes stables** durant toute l'année (temps complet, mi-temps, temps partiel) pour éviter les erreurs et les complications administratives qui entraînent des perturbations de traitements.

2 — En cas de **maladie** ou de **congé de maternité** et si un suppléant n'est pas nommé, répartir les heures à assurer sur d'autres postes, en heures supplémentaires et sans modifier la structure essentielle de chaque poste prévu au départ de l'année.

3 — **Eviter les postes qui chevaucheraient sur plusieurs secteurs pédagogiques** différents :

— dans **les CES** — classes de type I et classes de type II : les statuts des maîtres sont différents (sauf en EPS et en disciplines artistiques), les complications administratives sont importantes (maximum de service, cotisation de retraite, etc...)

— dans **les établissements techniques,** classes de type CET et classes de type Lycée (là encore les maxima de service sont différents....).

b) **Postes à mi-temps et temps partiel** (Décret n° 70.795 du 9.9.70).

— nombre de demi-services possibles : la moitié du nombre des maîtres à temps complet.

— 10 % des heures globales d'enseignement (général) peuvent être assurées en temps partiels.

c) **Heures supplémentaires.**

Le maximum d'heures supplémentaires que peut assurer un professeur est fixé à 8 heures (6 heures pour les professeurs d'Education Physique).

d) **Education Physique :**

1 — **Considérations générales.**

Pour qu'un professeur d'éducation physique à temps complet puisse bénéficier des heures de préparation, il doit suivre les réunions de recyclage prévues dans l'année. En tenir compte pour le décompte des heures supplémentaires.

2 — **Cas de l'E.P.S. en Section II des C.E.S.**

Aucune modification n'est apportée aux horaires d'E.P.S., assurés en 74-75. Les professeurs d'EPS se classent donc selon les 3 catégories suivantes :

— ceux qui n'ont aucune qualification sportive : 5 h maximum.

— ceux qui ont une qualification sportive (y compris examen probatoire de fin de 1re année de la maîtrise 2e degré UGSEL) : 20 h maximum.

— ceux qui sont titulaires d'un diplôme ou brevet prévu à l'annexe I de la C.M. du 10.09.73 (BO n° 35) : 21 h.

La maîtrise 2e degré U.G.S.E.L. correspond dans la C.M. au « diplôme de moniteur d'éducation physique de l'Enseignement Libre (2e degré) ».

Il faut éviter des horaires d'E.P.S. inférieurs à 5 h. Et il parait logique que le maître qui assurera ainsi ces 5 heures les assure dans la classe dont il est responsable.

V. — **LES HORAIRES des classes du PREMIER CYCLE DU SECOND DEGRÉ** sont fixés par l'arrêté du 2 mai 1972 publié au B.O.E.N. n° 2 du 25 mai 1972.

(Cf. « Le Sentier » - n° 303 de mai-juin 1972 - page 133).



## MOUVEMENT DU PERSONNEL ET RECRUTEMENT DE NOUVEAUX ENSEIGNANTS (Rentrée scolaire 1975)

### I. — ECOLES DU PREMIER DEGRÉ (Contrat simple)

1) Les Directeurs et Directrices fourniront à la Direction de l'Enseignement pour le **3 mai,** délai de rigueur, la liste des postes qui seront **disponibles** ou **vacants,** ou **susceptibles d'être disponibles.** (cf. : Sentier Janvier-Février 1975, page 3). (on pourra éventuellement préciser le nom des candidats à ces postes).

a) Définition du **poste disponible :** Un poste est déclaré **« disponible »** en cas de décès, en cas de départ en retraite, en cas de démission, en cas de licenciement d'un maître laïc. Est également déclaré **disponible,** un poste nouveau dont la création est certaine, un poste libre attribué à un maître suppléant ou nouvellement recruté et nommé pour un an, Un poste précédemment occupé par un maître non laïc qui se retire et qui n'est pas remplacé par un autre non laic.

b) Définition du **poste vacant :** Un poste est **« vacant »** au sens des articles 3 et 4 de la Convention Collective lorsqu'il est occupé par un maître stagiaire non issu d'un Centre de Formation Pédagogique ou par un maître remplaçant.

c) Définition du **poste susceptible d'être vacant.** Un poste est déclaré **susceptible d'être « vacant »** lorsque son titulaire demande son affectation à l'un des postes disponibles ; quand son titulaire donne sa démission conditionnelle (cas de maîtres qui ne quittent leur poste que s'ils obtiennent un poste dans un autre département).

Tous les candidats à un poste, doivent le solliciter auprès de la Direction Diocésaine, et aucun chef d'établissement ne doit engager d'emblée un candidat qui n'aurait pas effectué cette démarche.

2) L'Etat prévisionnel doit être établi conformément au modèle ci-dessous (format 21 × 29,7).

Pour les **postes disponibles** ou **suceptibles de l'être,** ou **vacants** dans les écoles primaires et maternelles : indiquer la classe et les divisions.

Dans les autres établissements : préciser les classes, les matières principales et si possible les horaires.

En cas de **suppression de postes :** indiquer la classe et le nom du titulaire (sur le même état).

| ETAT DES POSTES POUR 1975-1976 | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Ecole..... | | Adresse ..... | | Commune ..... |
| Postes disponibles ou susceptibles de l'être | Postes vacants | Nom et adresse du titulaire | Motif de la disponibilité ou de la vacance | Nom des candidats éventuels. Adresse et diplômes |

N.B. — Toutes les écoles doivent fournir un état. Si aucun changement n'est prévu, on indiquera : **néant.**

Il reste entendu que le chef d'établissement garde la possibilité de réorganiser son école en fonction des qualités pédagogiques, de la spécialisation éventuelle de chaque maître, et des effectifs au moment de la rentrée.

L'indication de classes et de matières ne peut donc être considérée comme définitive.

3) La Direction Diocésaine établira le tableau des postes disponibles ou susceptibles de l'être, et des postes vacants, et la liste des mutations sollicitées.

Ce tableau sera communiqué :

a) aux maîtres désireux d'obtenir une mutation et qui en auront fait la demande **avant le 3 mai.**

b) aux maîtres de carrière et aux maîtres qualifiés venant d'un autre département et ayant reçu leur nomination dans le corps enseignant du diocèse.

c) aux maîtres de l'enseignement catholique de carrière ou qualifiés ayant interrompu l'enseignement et désirant reprendre un poste.

Ces maîtres préciseront par lettre à la Direction Diocésaine, le poste auquel ils souhaitent être affectés. Cette lettre devra parvenir **avant le 1er juin.**

4) Dans le courant du mois de juin, la Direction Diocésaine établira le tableau des propositions de nomination aux divers postes vacants.

Pour le calcul du nombre de postes dans les écoles maternelles et les écoles élémentaires, on se rapportera au décret n° 70.1135 du 8.12.70 dont les dispositions ne sont pas modifiées. (voir « Le Sentier » Janvier, Février 1971 n° 296 page 72). Ce sont les effectifs des élèves inscrits à la rentrée de septembre qui déterminent le nombre de classes susceptibles d'être mises sous contrat.

La note de l'Inspection Académique en date du 25 juin 1974 donne les droits en heures d'enseignement des établissements du 1er cycle. (pages 6 et 7). Ces dispositions sont reconduites pour la rentrée scoalire 1975-1976.

⁂

## APPEL AUX ADJOINTS LAICS

Cette année encore, dans plusieurs écoles dirigées jusqu'alors par des religieux ou religieuses, le relais sera proposé à des maîtres laïcs.

Tout maître muni du CAP et à plus forte raison, tout maître qualifié ou de carrière, doit normalement pouvoir envisager d'assurer, durant quelques années, un service de direction d'école.

Les équipes pédagogiques en place doivent également comprendre que l'administration et la vie de l'école ne sont pas du seul ressort du chef d'établissement. Elles doivent donner lieu à participation et partage des responsabilités.

La Commission de l'Emploi espère que des candidatures se manifesteront — Chacun doit se sentir concerné par cet appel.

⁂



## II. — ECOLES DU SECOND DEGRÉ (Contrat d'association)

**INTRODUCTION :** — Le travail du Mouvement du Personnel est préparé en collaboration par :

- les Directions Diocésaines,
- les Chefs d'Etablissements.

— Les désignations sont faites par le Recteur.

### 1 — POSTES VACANTS

A — **Définition** « Sont vacants »

1) les postes des professeurs qui quittent l'établissement (ex. décès, retraite, démission, etc...),

2) les postes nouveaux créés à la rentrée 75-76.

3) les postes occupés par des auxiliaires (délégation rectorale) dont la rémunération cesse à la fin de l'année scolaire ».

4) les postes quittés par des maîtres pour raison de mutation.

Dans la catégorie des Auxiliaires, il y a lieu de distinguer :

— les auxiliaires à temps partiel, dont la délégation pourra être reconduite, sans grande difficulté,

— les auxiliaires à temps complet, qui seront remplacés si des professeurs licenciés en nombre suffisant font acte de candidature auprès du Rectorat.

L'avis du chef d'établissement sera très important, pour le renouvellement ou non d'une délégation rectorale.

**N.B. : Cessation de fonction des professeurs :** Les professeurs qui se retirent de l'enseignement catholique ou qui quittent l'Académie de RENNES ont à faire acte de cessation de fonction. Ils devront :

1) Etablir un avis de cessation de fonction, en utilisant l'imprimé fourni par le Rectorat, et le remettre au chef d'établissement,

2) Adresser au chef d'établissement une lettre de démission.

B — **Liste des postes vacants**

La D.D.E.C. établira la liste des postes vacants.

Pour permettre ce travail, il est demandé aux établissements d'envoyer à la D.D.E.C. une liste récapitulative de leurs besoins en professeurs pour 1975-1976. Cette liste devra parvenir à la D.D.E.C. **pour le 30 Avril 1975.**

C — **Publication de la liste des postes vacants.**

A la date du 10 Mai 1975, le Directeur Diocésain publie la liste départementale des postes vacants.

Cette liste indique : — le nom de l'école,
— le numéro du poste,
— les disciplines et classes,
— l'horaire.

Il en est de même dans chaque département dépendant du Rectorat de RENNES.

Il reste entendu que le chef d'établissement garde la possibilité d'aménager les horaires en fonction des qualités pédagogiques, de la spécialisation éventuelle de chaque maître, et des effectifs au moment de la rentrée.

D — **Destinataires de cette liste.**

La liste départementale des postes vacants est communiquée à toutes les écoles secondaires et techniques sous contrat d'association du département.

Les chefs d'établissements recevront, sur leur demande, les listes établies dans les autres départements dépendant du Rectorat de RENNES. Ils les communiqueront aux professeurs qui souhaiteraient une mutation.

La liste départementale sera éventuellement communiquée aux professeurs bénéficiant d'un contrat individuel dans une autre académie et qui auraient posé, à cette date, leur candidature pour un établissement secondaire ou technique de l'Enseignement Catholique du département.

## 2 — CANDIDATURES

A — **Dossier de candidatures :** deux catégories de candidatures sont à distinguer :

1) les candidats qui s'adressent directement à la D.D.E.C. : le Directeur Diocésain leur demande de constituer un dossier.

2) les candidats qui s'adressent aux chefs d'établissements : le plus tôt possible les chefs d'établissements communiquent leurs noms et adresses, ainsi que leurs spécialités, au Directeur Diocésain qui leur envoie à remplir un dossier de candidature. Pour ces personnes, il reste entendu que le chef d'établissement qui les propose garde la priorité de leur affectation.

Dans le même temps, les chefs d'établissement inviteront les candidats à constituer immédiatement un dossier auprès du Rectorat d'Académie, en s'adressant à :

**DIPER 3 — 96, rue d'Antain — .35000 RENNES**

B — **Acte de candidature.**

Dès la parution de la liste des postes vacants, les candidats demandent leur affectation à un ou plusieurs postes de la liste en indiquant un ordre de préférence. Il ne peut être fait acte de candidature à plus de 3 postes.

La demande de mutation est à adresser, par l'intermédiaire du chef d'établissement qui met son visa, à la Direction de l'Enseignement Catholique où se trouve le poste occupé actuellement, et à la Direction de l'Enseignement où se trouve le poste sollicité.



Un maître faisant une telle demande s'engage automatiquement à accepter celui des postes demandés qui pourra lui être proposé.

Si, en raison d'autres priorités, aucun des postes demandés ne peut lui être attribué, le maître conserve son poste précédent.

Les demandes doivent parvenir à la D.D.E.C. pour le 21 MAI 1975.

Après cette date, la Direction de l'Enseignement et les Chefs d'Etablissements travaillent à partir des documents reçus.

C — **Etude des mutations et nominations.**

Les chefs d'établissements secondaires et techniques se réuniront avec les directeurs diocésains pour examiner la liste des postes vacants, étudier les dossiers de candidatures et établir un premier MOUVEMENT DU PERSONNEL.

A la suite de cette première réunion, des propositions seront adressées aux candidats retenus, et les chefs d'établissements fixeront la date d'une seconde séance de travail, s'ils la jugent opportune.

Les chefs d'établissements transmettent au Rectorat, par le moyen de l'imprimé réglementaire, et pour la date indiquée par le Rectorat, les candidatures qu'ils ont retenues.

| A. LE BOURHIS | J. PRIGENT | P. PLATEAU | V. MOULLAC |
|---|---|---|---|
| Directeur Diocésain des Côtes-du-Nor | Directeur Diocésain du Finistère | Directeur Diocésain d'Ile-et-Vilaine | Directeur Diocésain du Morbihan |

## ENSEIGNEMENT AGRICOLE DIOCÉSAIN

Onze établissements de l'Enseignement Catholique distribuent à des jeunes une formation professionnelle agricole ou familiale rurale.

L'Enseignement comporte une formation cycle court et une formation cycle long.

● **Le Cycle court** prépare à deux types d'examens :

— **le C.A.P.A.** (Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole), diplôme de métier avec de nombreuses spécialisations : conducteur de machines, employé d'élevage (berger, vacher, porcher...), employé horticole (cultures légumières, floriculture, pépinières...), employé d'entreprise agricole et rurale (productions animales et végétales, vente au détail, auxiliaire familiale, tourisme rural)...

— **le B.E.P.A.** (Brevet d'Etudes Professionnelles Agricoles) — formation professionnelle à partir d'une formation générale de niveau de classe de 3e acquise dans un premier cycle, ou dans les classes de 4e-3e de l'enseignement agricole — Différentes spécialisations sont proposées : exploitant agriculture-Elevage, horti- Différentes spécialisations sont proposées : exploitant agriculture-Elevage, horticulture, Economie Familiale Rurale (organisme agricole et para-agricoles, entreprise et accueil en milieu rural, auxiliaire sociale en milieu rural)...

● **Le Cycle long** assure une formation secondaire en 3 ans, à l'issue de la classe de 3e — soit du premier cycle, soit de l'enseignement agricole. Il conduit :

— **à un B.T.A. (Brevet de Technicien Agricole).**
- ● général,
- ● ou à options (conduite de l'entreprise agricole, économie agricole, horticulture, économie familiale rurale, laboratoire agricole....)

— **à un Baccalauréat D'** passé en relation avec l'Education Nationale.

Les jeunes issus des établissements d'enseignement agricole ont, ces dernières années, trouvé place sur les exploitations, dans les organismes agricoles ou para-agricoles, dans des entreprises diverses. Les employeurs ont généralement apprécié la formation reçue, tant sur le plan des connaisances que sur le plan des relations humaines et sociales. Ces établissements apportent des possibilités supplémentaires dans la formation de nos jeunes de l'enseignement catholique. Il serait dommage de les ignorer dans l'information des familles et surtout au moment de l'orientation scolaire.

## ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

**LESNEVEN — C.E.F.A. Le Cleusmeur :**
— **Cycle court :** C.A.P.A. Employée d'entreprise agricole — a ; b ; c ; d ; (1)
B.E.P.A. Auxiliaire sociale en milieu rural.
— **Cycle long :** Bac D'
— **une section formation adultes** (Promotion sociale).

**LOPEREC — Le Nivot :**
— **Cycle long :** B.T.A. — général
— conduite de l'entreprise agricole.
: Bac D'
— **Section B.T.S.** — (Productions animales) envisagée.

**OUESSANT — C.E.F.R. Sainte-Anne :**
— **Cycle court :** B.E.P.A. Entreprise et accueil en milieu rural.

**PLABENNEC — C.E.F.R. Jeanne d'Arc :**
— **Cycle court :** C.A.P.A. — Employée d'entreprise agricole - b ; c ; d ; (1)
B.E.P.A. — Entreprise et accueil en milieu rural.

**PLOMELIN — Centre Agricole et Horticole de Kerbernès :**
— **Cycle court :** C.A.P.A. Employé Horticole (floriculture, Pépinières ; jardins et espaces verts).
B.E.P.A. Exploitant Agriculture-Elevage
Horticulture (3 sous-options)

**PLOUESCAT — Foyer Pierre Trémintin :**
— **Cycle court :** C.A.P.A. — Employée d'entreprise agricole b ; c ; (1)
B.E.P.A. — Secrétariat Organisme Agricole et para-agricole.



**PLOUIGNEAU — C.E.F.R. - Sainte-Marie :**
— **Cycle court : B.E.P.A.** Secrétariat organisme agricole et para-agricole.
Auxiliaire sociale en milieu rural.

**QUIMPER — C.E.F.A. Kérustum :**
— **Cycle court :** C.A.P.A. — Employée d'entreprise agricole : a ; b ; c ; (1)
B.E.P.A. — Secrétariat organisme agricole et para-agricole.
— auxiliaire sociale en milieu rural.
B.T.A. Economie Agricole — Secrétariat
Laboratoire agricole.

**QUIMPERLE — C.E.F.R. - La Retraite :**
— **Cycle court :** C.A.P.A. — Employée d'entreprise agricole b ; c ; (1)

**SAINT-POL-DE-LEON .. C.E.F.R. - rue Corre :**
— **Cycle court :** C.A.P.A. — Employée d'entreprise agricole a ; b ; c ; (1)

**SPEZET — Centre Ménager Rural :**
(N'a pas demandé à être reconnu par le Ministère de l'Agriculture).

**N.B. : Le C.A.P.A. — Employée d'entreprise agricole** comporte 4 sous-options :

a) Productions animales et végétales.
b) Vente au détail des produits agricoles.
c) Auxiliaire familiale.
d) Tourisme rural.

## INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

### 1 — CIRCULAIRE n° 75-038 du 20 janvier 1975

**Objet :** Calendrier des examens 1975. Premier cycle du second degré.

Veuillez trouver, ci-dessous, pour l'année 1975, le calendrier des dates arrêtées pour différents examens intéressant les établissements de premier cycle relevant de la direction des Collèges :

**Session de juin.**

**1° Brevet d'études du premier cycle.**

a) **Session normale.**
— épreuves écrites : lundi 23 juin 1975 ;
— épreuves orales : à partir du 24 juin 1975.

b) **Session de remplacement.**
— épreuves écrites : lundi 8 septembre 1975 ;
— épreuves orales : à partir du 9 septembre 1975.

2° **Brevet Elémentaire.**

a) **Première session :**
Mercredi 18 et jeudi 19 juin 1975.

b) **Deuxième session :**
Mercredi 10 et jeudi 11 septembre 1975.

3° **Examen d'admission dans les classes de sixième à secondes incluses et examen d'appel dans la classe de sixième.**

Les dates en seront fixées par les recteurs.

⁂

Le calendrier des examens arrêté pour 1975 en ce qui concerne le premier cycle du second degré tient compte de deux éléments :

1° Le report de la session de remplacement du B.E.P.C. à la dernière semaine des vacances scolaires.

2° La désorganisation relative du dernier trimestre scolaire en raison d'un étalement exagéré de la période d'organisation de cet examen en particulier.

Le report de l'examen du B.E.P.C. à la dernière semaine de l'année scolaire devrait permettre d'améliorer cette situation.

A cet effet, j'attacherais du prix à ce que toutes dispositions soient prises afin que les épreuves du B.E.P.C. se déroulent au cours de la semaine du 23 au 28 juin et que les résultats définitifs soient proclamés avant le départ en vacances des candidats.

⁂

## 2 — ARRETE DU 14 JANVIER 1975.

**Objet :** Réglementation du brevet d'études du premier cycle.
Epreuve de français.

Article premier. — L'article 2 de l'arrêté du 4 janvier 1961, modifié par l'arrêté du 23 décembre 1968, est modifié ainsi qu'il suit :

Article 2 (nouveau). — Les épreuves obligatoires sont les suivantes :

I — Epreuves écrites.

1° Français
Coefficient total : 6
Durée de l'épreuve : 3 heures réparties par moitié en deux séances donnant lieu à deux copies distinctes.

a) première séance : dictée d'une quinzaine de lignes suivie de questions portant sur la compréhension du texte et sur le maniement et la connaissance de la langue.

Coefficient : 3 (1 pour la dictée, 1 pour chacune des deux séries de questions).

Durée : 1 h. 30, y compris le temps de la dictée du texte et des questions.



b) deuxième séance : composition française à partir d'un texte différent du premier et remis aux candidats au début de cette séance.

Coefficient : 3.

Durée : 1 h. 30.

.....

Art. 2. — Le Directeur des Collèges et les recteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet pour la session 1975 de l'examen.

Le ministre de l'Education :
René HABY.

⁂

## 3. — CIRCULAIRE n° 75-077 du 10 FEVRIER 1975.

**Objet :** Epreuve de français au B.E.P.C.

Les dispositions de l'arrêté du 14 janvier 1975 portant réglementation du brevet d'études du premier cycle (épreuve de Français) appellent, en ce qui concerne la nature et la correction de l'épreuve, les précisions suivantes :

### Première séance

**I — Dictée (Coefficient : 1 — Durée : 30 minutes)**

Le texte n'offrira pas de difficulté, majeure de vocabulaire ou de syntaxe. Il comportera un titre, sauf le cas où sera prévue une question demandant aux candidats d'en proposer un eux-mêmes. Il sera lu très distinctement dans son entier, intonations et pauses étant bien marquées, puis dicté lentement. Certains mots, dont l'orthographe prête sans profit à ambiguïté et qui auront été soulignés d'un trait dans la présentation typographique, seront écrits au tableau. Une dernière lecture suivra sur le modèle de la première. Les candidats disposeront du temps restant pour revoir leur copie.

On enlèvera deux points par faute grave, portant sur un accord ou aboutissant à dénaturer le sens par substitution d un mot à un autre (par exemple : « voix » au lieu de « voie », « mètre » au lieu de « maître » ou de « mettre ») et un point pour les autres. On pourra en outre, enlever jusqu'à deux points en tout pour l'accentuation et jusqu'à deux points en tout pour la ponctuation.

Les correcteurs tiendront soigneusement compte des tolérances énumérées dans la liste annexée à l'arrêté du 26 février 1901 relatif à la simplification de l'enseignement de la syntaxe française.

**II — Questions (Coefficient : 2 — Durée : 1 heure)**

Les questions relatives à la compréhension du texte ainsi qu'au maniement et à la connaissance de la langue seront dictées en une seule fois, chaque question ou chaque série de questions étant affectée d'un numéro d'ordre qui sera énoncé clairement. L'ensemble sera relu.

Les candidats auront toute liberté pour répartir entre les questions le temps prévu pour cette partie de l'épreuve.

A — **Compréhension du texte (Coefficient : 1)**

1. Sur la signification de l ensemble, on posera une ou plusieurs questions, selon l'opportunité ; par exemple :

— relever une expression, une phrase, un passage qu'ils jugent particulièrement importants et justifier leur choix ;

— résumer en quelques lignes le contenu du texte ;

— mettre en évidence l'enchaînement des faits, des idées, des sentiments ;

— proposer un autre titre (ou en inventer un si le texte n'en comporte pas).

2. En second lieu, on indiquera trois ou quatre mots (ou expressions) susceptibles d'avoir, dans un autre contexte, une acception différente. Les candidats devront en retenir deux et expliquer d'abord le sens qu'ils ont dans le texte. Pour chacun d'eux, ils devront ensuite à leur gré soit rédiger une phrase où ils emploieront dans un sens différent de celui qu'ils ont dans le texte, soit trouver un mot différent (ou une expression différente), mais de sens voisin, qu'ils emploieront avec justesse dans une phrase de leur composition.

**B — Maniement et connaissance de la langue (Coefficient : 1).**

3. On indiquera dans le texte, deux mots ou groupes de mots pour chacun desquels les candidats devront trouver un nombre donné de substitutions entraînant une différence de construction ; par exemple, nom substitué à un pronom, adjectif à une proposition relative, ou l'inverse.

On pourra préciser le type de substitution à opérer ou laisser le choix aux candidats qui auront alors à expliquer à quelle substitution ils ont procédé. Dans l'un ou l'autre cas, ils devront identifier la fonction du mot ou du groupe de mots sur lequel porte la substitution.

4. On indiquera, dans le texte, une phrase complexe dans laquelle les candidats devront, sans changer le sens, modifier le rapport existant entre deux propositions ; par exemple, passer de la juxtaposition à la subordination (ou l'inverse), transformer un rapport de cause en un rapport de conséquence (ou l'inverse).

Ou bien, autre possibilité, on leur demandera des changements de modes ou de temps entraînant des concordances différentes, des transpositions du style direct au style indirect (ou l'inverse), des substitutions de tournures actives à des tournures passives (ou l'inverse) ou des transformations de tournures affirmatives en des tournures interrogatives, négatives ou interro-négatives, etc.

La terminologie utilisée dans les réponses aux questions 3 et 4 sera celle de la nomenclature officielle.

**Deuxième séance.**

**Composition française (Coefficient : 3 — Durée : 1 h. 30)**

Au début de la deuxième séance, on distribuera un texte différent de celui de la dictée. A partir de ce texte, les candidats auront à rédiger vingt à trente lignes environ en choisissant une des formules qui leur seront proposées selon la nature du texte, par exemple :

— imaginez une scène immédiatement antérieure à celle que rapporte le passage (ou une suite, ou les deux) ;



— imaginez une autre scène où soit respecté, dans un cadre différent, le caractère du (ou des) personnage (s) ;

— imaginez, à partir du thème (ou d'un thème) fourni par le texte, un développement de votre choix ;

— présentez, en les ordonnant, les impressions que le texte produit sur vous.

Le correcteur tiendra le plus grand compte de la personnalité du candidat (sensibilité, imagination, réflexion) et des qualités dont il fait preuve dans la rédaction (clarté, aisance, correction). Les fautes d'orthographe, d'accentuation, de ponctuation, les négligences dans la présentation matérielle seront sanctionnées dans la limite de quatre points sur vingt.

Pour cette partie de l'épreuve, les candidats seront autorisés à se servir d'un dictionnaire.

Pour le ministre et par délégation :
Le Directeur des Collèges,
H. LE GALLO.

⁂

4. — **DECRET n° 75-37 du 22 janvier 1975**

**Objet : Attribution de bourses d'enseignement supérieur aux élèves des centres de formation pédagogique des maîtres de l'enseignement privé du premier degré.**

**Article Premier :** Par dérogation aux dispositions de l'article 6 de la Loi n° 53-49 du 3 février 1953, sont habilités de plein droit à recevoir des boursiers de l'enseignement supérieur les centres de formation pédagogique des maîtres de l'enseignement privé du premier degré, déclarés sous le régime de la loi du 12 juillet 1875, ayant passé convention avec l'Etat.

**Article 2 :** Les élèves de ces établissements, titulaires du baccalauréat et préparant le certificat d'aptitude pédagogique à l'enseignement du premier degré, peuvent bénéficier de bourses, dans les conditions fixées par la réglementation concernant les élèves des établissements d'enseignement supérieur publics et pour une durée maximale de deux ans.

**Article 3 :** Il est ajouté à la fin de l'article Premier du Décret n° 54-544 du 26 mai 1954 la mention suivante : « Candidats au Certificat d'aptitude pédagogique à l'enseignement du premier degré, élèves des centres de formation pédagogique des maîtres de l'enseignement privé du premier degré ayant passé convention avec l'Etat. »

**Article 4 :** Le Ministre de l'Economie et des Finances et le Secrétaire d'Etat aux Universités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal Officiel de la République Française et prendra effet à la rentrée scolaire 1974.

⁂

5. — **ARRETE du 23 janvier 1975**

**Objet :** Ouverture de la session de 1975 des épreuves de la première partie du certificat d'aptitude à l'enseignement dans les classes pratiques et du certificat d'aptitude à l'enseignement dans les classes de transition.

**Aritcle premier :** il est ouvert à la fin de l'année scolaire 1974-1975 une session des épreuves de la première partie du certificat d'aptitude à l'enseignement dans les classes de transition et du certificat d'aptitude à l'enseignement dans les classes pratiques.

**Article 2 :** Pour ces épreuves, des centres d'examen sont ouverts dans les conditions précisées ci-dessous :

Certificat d'aptitude à l'enseignement dans les classes de transition, un centre d'examen par académie ouvert au chef-lieu de l'académie.

Certificat d'aptitude à l'enseignement dans les classes pratiques, un centre d'examen ouvert dans les académies et les villes ci-dessous :
Rennes : pour l'Académie de Rennes.

———— ◆ ————

## SESSION « L'ENFANCE DE L'ART »
## 16-27 juillet 1975

I — Session « Initiation à la peinture moderne » à la Baume Sainte-Marie près d'Aix-en-Provence.

### PROGRAMME

Conférence avec diapositives par le Père J.M. TEZE, S.J.

1 — L'IMPRESSIONNISME (Monet, Sisley, Picasso, Renoir, Degas)
LE NEO IMPRESSIONNISTE : Seurat — Nombre d'or et Spiritualisme.

2 — CEZANNE : atmosphère et architecture.
VAN GOGH : Expressionnisme (couleur et rythme).

3 — GAUGUIN : symbolisme et exotisme.
FAUVISME : l'explosion de la couleur — Vlaminck, Derain, Dufy.

4 — MATISSE : la pureté des moyens.
CUBISME : analytique, synthétique, vision du monde.

5 — PICASSO : l'inventeur des formes.
BRAQUE

6 — LEGER — peintre de la civilisation industrielle.
ROUAULT — artisan et expressionniste

7 — L'ART ABSTRAIT : abstraction lyrique (Kandinsky, Pollock, Bazaine, Matthieu, abstraction géométrique (Mondrian, Vasarely).

8 — Tendances diverses : Tachisme, Art brut.

Conclusions.

II — Le **Tome I** « L'Enfance de l'Art » petite méthode pour accompagner les enfants dans la peinture, épuisé depuis 2 ans, est réédité sur la demande d'un grand nombre d'enseignants, d'éducateurs, de bibliothécaires.



On peut se le procurer au Secrétariat de l'Enfance de l'Art, 8, rue de l'Harteloire, 29200 BREST.

Prix de lancement : 25 F jusqu'à fin mai 1975,
29,50 F après mai.

**Tome II :** 25 F.

———— ◆ ————

## SESSIONS PÉDAGOGIQUES D'ÉTÉ
## A L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE L'OUEST
## ANGERS

**— Du 30 juin au 2 juillet, Nouvelle critique et Enseignement du Français.**

Animation : M. Cesbron, M. de conf. à l'Université d'Angers, Sœur Leon, Mme Dongala, M. Bouletreau, M. l'abbé Augrain, professeurs à l'UCO.

Programme : conférences, suivies de discussion : « Psychanalyse et critique littéraire », « Pratique marxiste des textes », « Linguistique et critique littéraire »... Echanges sur une approche de textes et de thèmes.

Destinataires : Professeurs de français du second cycle (éventuellement de troisième et de quatrième), mais aussi de Philosophie, de Langues vivantes et Histoire.

**— Du 30 juin au 3 juillet, Langage Total I - Initiation — II - Perfectionnement.**

Animation : M. l'abbé J.B. Papin et animateurs du Centre Langage Total de l'UO.

Programme : nombreux travaux pratiques dans les divers domaines de l'audio-visuel.

Destinataires : enseignants du Primaire, du Premier et du Second Cycle.

**— Du 30 juin au 5 juillet, Mathématiques appliquées aux Sciences Economiques et Humaines.**

Animation : professeurs de l'Institut de Mathématiques Appliquées de l'UCO. Conférences de MM. Kaufmann, Cherruau, Hansen.

Programme : recherche opérationnelle : programmation linéaire, graphes, applications.

Destinataires : professeurs de mathématiques du Secondaire, étudiants de licence ou maîtrise.

**— Du 30 juin au 4 juillet, Approche nouvelle de l'arithmétique en Primaire.**

Animation : M. Heraud, Directeur du Ceremo, et des enseignants du Primaire, membres du Centre.

Programme : les méthodes actuelles appliquées à l'enseignement de l'arithmétique. Exposés et travaux pratiques.

Destinataires : instituteurs, directeurs du Primaire.

— **Du 30 juin au 11 juillet, Pédagogie des Mathématiques au Premier Cycle.**

Animation : Frère Morfin et responsables du Ceremo.

Programme : exposés et travaux pratiques sur les thèmes du programme (notamment géométrie et structures).

Desitnataires : enseignants du Premier cycle.

— **Du 3 au 5 juillet, Adolescence et liberté.**

Animation : M. Cailleau, Directeur du Centre de Pédagogie de l'UCO.

Programme : Approches psychologiques et pédagogiques, philosophiques et religieuses, des problèmes de la liberté lors de la crise d'originalité juvénile.

Destinataires : Parents, professeurs, surveillants-éducateurs, responsables de l'Aumônerie et directeurs des Premier et Second Cycles.

— **Du 8 au 10 juillet, l'éducation aujourd'hui : présupposés et fondements.**

Animation : Frères Texier et Letard, de l'Institut de Formation de Professeurs de l'UCO, M. Cailleau.

Programme : Réflexions et échanges sur quelques-unes des idées qui fondent ou mettent en cause nos pratiques pédagogiques : nature, liberté, solitude, communion, laïcité, foi.

Destinataires : Enseignants des divers ordres, surveiliants-éducateurs, responsables de l'aumônerie, directeurs.

## SEPTEMBRE 1975

— **Du 1 au 3 septembre, Préparation aux épreuves écrites du CAP Primaire.**

Animation : M. Cailleau et une équipe d'inspecteurs et de conseillers pédagogiques.

Programme : Quelques exposés, nombreux travaux de groupes préparant aux dissertations de pédagogie générale et appliquée.

Destinataires : enseignants du Pré-scolaire, du Primaire et des CEG.

— **Du 1 au 6 septembre, Information et Formation concernant l'enseignement spécialisé.**

Animation : M. Joncheray, inspecteur à la DDEC d'Angers et une équipe de spécialistes.

Programme : exposés et discussions, travaux pratiques, projection de films sur l'enfance en difficulté.

Destinataires : futurs enseignants des classes spécialisées (Perfectionnement-adaptation, IMP), directeurs ayant des classes de ce type et y orientant certains de leurs élèves, maîtres désirant s'informer sur la pratique de ces classes.

— **Du 4 au 6 septembre, Education et caractérologie.**

Animation : M. Cailleau.

Programme : typologies et caractérologies : leur apport psychologique et leur intérêt pédagogique.



Destinataires : enseignants du Primaire, des classes de perfectionnement, et du Premier cycle, surveillants-éducateurs, aumôniers, directeurs.

Pour tous renseignements et pour obtenir un bulletin d'inscription, veuillez écrire, en joignant une enveloppe timbrée à votre adresse, à M. le Directeur du Centre de Pédagogie U.C.O. - B.P. 858 - 49005 ANGERS CEDEX.

◆

## VIII[e] CONGRES MUSICAL
## Redon - 30 Juin - 5 Juillet 1975

Cette session s'adresse aux instrumentistes de tous niveaux (débutants compris) poursuivant un but pédagogique (enseignants) ou culturel (animateurs) ainsi qu'aux amateurs de musique ancienne.

Pour tous renseignements et pour les inscriptions, s'adresser au Service de Pédagogie — 13, rue Martenot — B.P. 1115 — 35014 RENNES.

◆

## SUCCÈS AU C.A.P. (suite)

ARZANO - Notre-Dame (M)
BANNALEC - Saint-Jean Bosco (M)
BREST - Saint-Joseph (Saint-Pierre) (M)
BREST - Saint-Joseph (Saint-Pierre) (M)
BREST - Saint-Joseph (Saint-Pierre) (M)
CARHAIX - L'Enfant Jésus (M)
CHATEAULIN - Saint-Louis (M)
CLEDEN-POHER (M)
LE DRENNEC - Saint-Adrien (M)
LA FORET-FOUESNANT - Notre-Dame (M)
GUIPAVAS - Saint-Charles (M)
KERLOUAN - Sainte-Anne (M)
KERLOUAN - Sainte-Anne (M)
KERSAINT-PLABENNEC (M)
LANDERNEAU - Saint-Joseph (G)
LOC-EGUINER - Saint-Thégonnec (M)
PLABENNEC - Sainet-Anne (M)
PLABENNEC - Sainte-Anne (M)
PLOUGASTEL-DAOULAS - Sainte-Anne (M)
PLOUGASTEL-DAOULAS - Sainte-Anne (M)
PLOUGASTEL-DAOULAS - Saint-Pierre (M)
PLOUGUERNEAU - Saint-Joseph (M)
PLOUGUERNEAU - Saint-Joseph (M)
PLOUIDER - Notre-Dame (M)
PLOUZANÉ - Saint-Michel (M)
PLOUZANÉ - Saint-Michel (M)

Mlle BILLART Annie
Mme HUIBAN Jeanine
Mlle LOZACH Marie-José
Mme SECHOY Jacqueline
M. SIMON Jean-François
Mme LE GALL Marie-Françoise
Mlle SALAUN Danièle
Mlle DERRIEN Annick
Mme CLIQUET Michelle
Mme TRIPPE Marie-Claire
Mme PANATTONI Marie
Mlle KERGOAT Solange
Mlle MAUDIRE Yvette
Mlle COZIAN Marie-Françoise
M. MAUBIAN Gabriel
Mlle ABGRALL Marie-Josèphe
Mme GUIRRIEC Marie-Rose
Mlle PORHEL Marie-Odile
Mme LE CLECH Flore
Mme LE ROUX Jacqueline
M. POREE Gérard
Mlle ABALEA Yvonne
Mlle RIOU Armelle
Mlle ABAUTRET Denise
Mlle VELLY Jeanne
Mme THEPAUT Maryvonne

| | |
|---|---|
| PLOUZANÉ-LA-TRINITÉ (M) | |
| ROSPORDEN - Saint-Michel (M) | Mlle EVAIN Agnès (R) |
| SAINT-RENAN - Saint-Stanislas (M) | Mme CLEQUIN Simone |
| SAINT-RENAN - Saint-Stanislas (M) | M. CALVEZ Jean-Yves |
| SAINT-RENAN - Saint-Stanislas (M) | M. LE GOFF Gilles (R) |
| | Mme ROUDOT Janine |

## DISTINCTIONS

Nous sommes heureux de présenter nos félicitations à Monsieur Yves TOULLEC, Directeur de l'école primaire « Charles de Foucauld » à Brest, qui a été élevé au grade de Chevalier dans l'ordre des Palmes Académiques,

et à Monsieur Isidore DANIELOU, Professeur d'Education Physique depuis 1939 à l'Institution « N.-D. du Kreisker « à Saint-Pol-de-Léon, qui a reçu la Médaille d'Or de la Jeunesse et des Sports.

## VIENT DE PARAITRE

« Le Breton par les Ondes »
« Ar Brezoneg dre Radio »

Méthode de Breton pour débutants — Tome I - par Visant SEITE.

En vente dans les librairies et chez l'auteur :

V. SEITE, Ty-Carré - 29150 CHATEAULIN
C.C.P. 544.22 NANTES

Le Directeur : Ch. J. Prigent

C.P.P.P. 33-741

Quimper — Imp. Cornouaillaise

65e Année — N° 313 — Mai-Juin 1975

# LE SENTIER

## BULLETIN DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

Directeur responsable :
M. le Chanoine PRIGENT, Directeur diocésain de l'Enseignement.

Administration et rédaction :
**Direction diocésaine de l'Enseignement Catholique, 2, rue César-Franck, Quimper.**
Téléphone : 95-16-06 — C.C.P. Rennes **528-80**

Prix de l'abonnement annuel : **12 F.** — Tirage : 1.100 ex.

**SOMMAIRE :**

— L'Enseignement de la Foi aujourd'hui
— Le Congrès de Strasbourg
— Comité diocésain et commissions
— Renseignements administratifs :
  — Maîtres qualifiés et Maîtres de carrière
  — Paiement des Maîtres en fonction
  — Calendrier de l'année scolaire 1975-1976
— Pédagogie : Documents et sessions
  — Commission régionale ouest des Filières III
  — Un enseignement des Sciences dès la sixième
  — Floralies pédagogiques
  — Formation permanente
  — Sessions diverses
— Informations diverses
  — Prévention routière
  — Transports scolaires : prévention des accidents
  — Concours et information sur l'alcoolisme
  — Succès au C.A.P.

## L'ENSEIGNEMENT DE LA FOI AUJOURD'HUI

Le Dimanche 27 Avril, Paul VI a procédé à la béatification d'un prêtre français du 16e siècle, César de BUS, fondateur de la congrégation des Pères de la doctrine chrétienne, dont le but est l'enseignement religieux.

Voici deux passages de l'homélie prononcée par le Pape à cette occasion.

### DONNER UNE BASE CATECHETIQUE SOLIDE, EXACTE, FACILE A RETENIR

... Nous voudrions vous inviter à un bref regard sur le monde contemporain et, plus précisément, sur l'enseignement de la foi à l'heure actuelle. Les circonstances s'y prêtent, n'est-il pas vrai ? Un effort a été fait ces dernières années, surtout depuis le Concile Vatican II, pour promouvoir une catéchèse accessible, compréhensible, proche de la vie. Il se traduit par une attention plus grande à la diversité des démarches individuelles et collectives, par un souci d'accompagner l'enfant ou l'adulte dans sa lente recherche de Dieu. Nous nous en félicitons car nous trouvons cette option pastorale vraiment évangélique, inspirée de l'attitude du Christ lui-même avec ses interlocuteurs. César de BUS, lui aussi, a choisi cette ligne de conduite. Il nous semble toutefois qu'en une période où le monde, comme jadis, est en crise, où la plupart des valeurs, même les plus sacrées, sont inconsidérément remises en question au nom de la liberté, si bien que beaucoup ne savent plus à quoi se référer, en une période où le danger ne vient certes pas d'un excès de dogmatisme mais plutôt de la dissolution doctrinale et du flou de la pensée, il nous semble qu'un effort supplémentaire devrait être entrepris avec courage pour donner au peuple chrétien, qui l'attend plus qu'on ne le croit, une base catéchétique solide, exacte, facile à retenir. Nous comprenons bien que l'adhésion de la foi soit difficile, au moins ont-ils droit de connaître avec précision le message de la Révélation qui n'est pas le fruit de la recherche, et d'être les témoins d'une Eglise qui en vit. C'est le but poursuivi d'ailleurs par le Directoire catéchétique général de la Congrégation pour le Clergé, publié récemment en application du Décret conciliaire Christus Dominus (n. 44). Et nous désirons que les pasteurs et les responsables de la catéchèse s'en servent pour alimenter leur réflexion et guider leurs travaux.

### UNE METHODE VIVANTE, MODERNE, ACTUELLE.

... Admirons l'idée, admirons les efforts de ce nouveau bienheureux et de son enseignement en vue de diffuser et d'inculquer à tous la pure et authentique science de la religion. C'est là la méthode fondamentale et traditionnelle pour accueillir la parole de Dieu, la révélation, pour ouvrir à la recherche de ses profondeurs merveilleuses et insondables, pour reconnaître sa vertu de lumière et de joie, tendant à la charité et à l'unité. C'est une méthode vivante, moderne, actuelle. Elle est entrée dans nos écoles et nous espérons qu'elle y sera toujours, d'une façon fidèle et florissante, pour le bonheur de nos jeunes, et pour confirmer ce principe fondamental de la psychologie et de l'activité humaine : la vérité doit être la racine de l'action, de la liberté. Le Seigneur nous l'a dit : « La vérité vous rendra libres ».



N'est pas sur la bonne voie celui qui fait passer l'action avant la pensée, la pratique avant la doctrine, le volontarisme avant la sagesse, la théologie dite de la libération avant la théologie de la révélation. Rappelons-nous cela pour les discussions actuelles. Que le bienheureux César de BUS éclaire nos pas et que nous assiste celle qui est le « Siège de la Sagesse ».

## LE CONGRES DE STRASBOURG

Il m'a été donné de participer aux derniers Congrès Nationaux des APEL : Caen, Nantes, Lyon, Angers, Strasbourg, ainsi qu'au grand colloque de Novembre 1968 à Paris.

De tous ces Congrès, celui de Strasbourg à la Pentecôte 1975 m'a paru le plus réaliste, le plus lucide et le plus encourageant. Et cette impression n'est sans doute pas strictement personnelle : les opinions de divers participants — responsables de tous ordres, parents ou élèves — recueillies au hasard des rencontres, au cours et à la fin du Congrès, me semblent très convergentes.

**CONGRES REALISTE,** parce qu'il a décrit ce qui a été vécu dans nos écoles et pas seulement des objectifs à atteindre.

Sur les quatre grands thèmes qui étaient évoqués au Congrès : Vie de l'établissement, Pédagogie, Education de la Foi, Activités para-scolaires, aucun discours d'exhortation, aucune conférence, aucune recherche théorique, mais des documents visuels et sonores. Chaque thème était illustré par trois films relatant une expérience vécue par une école, soit 12 films au total. Des membres des 12 écoles qui avaient vécu l'expérience en question (direction, enseignants, élèves, parents) étaient présents, dialoguant avec ceux qui venaient de voir et de discuter la réalisation présentée.

Outre ces 12 réalisations qui constituaient la base même du Congrès, 24 autres écoles présentaient les documents audio-visuels qu'elles avaient elles-mêmes montés et offraient dans 24 salles une sorte de cinéma permanent où s'instaurait de libres discussions avec les visiteurs.

Un livre blanc largement diffusé durant le Congrès (et que l'on peut se procurer maintenant), « **La Liberté d'Enseignement en acte** », relate en 700 pages des milliers de réalisations à partir de réponses rédigées par plus de 900 écoles de tous les départements de France.

**CONGRES LUCIDE** car il a présenté la vie réelle en mettant en lumière les réussites et les bavures, la richesse et les limites des expériences vécues, sans triomphalisme et sans auto-satisfaction. On a souvent entendu : « on aurait pu faire mieux », « tout n'est pas parfait », « il y en a qui s'engagent et d'autres qui restent en dehors du coup », etc...

Congrès lucide, parce qu'il n'a pas montré de choses tellement exceptionnelles mais d'humbles réalisations, que des centaines d'écoles vivent aujourd'hui et qui témoignent que l'on peut partout, même avec peu de moyens, rendre l'école plus efficace, plus heureuse, plus accueillante, plus communautaire...

Congrès lucide parce qu'il a interpellé d'abord l'école catholique elle-même sur ce qu'elle vit aujourd'hui, sur ce qu'elle veut réaliser et sur ses finalités mêmes. Parce qu'il a interpellé aussi l'Etat et les pouvoirs publics en montrant les déficiences du système scolaire avec ses contraintes, l'insuffisance des moyens, les carences dans l'application des lois, le besoin de libéraliser la recherche pédagogique et les structures scolaires et administratives pour donner à l'école ses meilleures chances de remplir son rôle éducatif et social.

**CONGRES ENCOURAGEANT** parce qu'il a manifesté que la Communauté éducative n'est pas une utopie, qu'elle n'est pas pour demain « quand les choses iront mieux », mais qu'elle est déjà réalisée.

Le Congrès a révélé ce que vivent aujourd'hui quantité d'écoles qui se veulent « libres » et « chrétiennes » :

— **l'attention aux enfants,** dans une école qui se met vraiment au service des personnes, qui accueille par prédilection les pauvres, l'étranger, le handicapé...

— **l'ouverture à la vie,** dans une école intégrée dans le milieu de vie, une école qui sort de ses murs, qui se fait dans la vie et qui s'ouvre aux adultes eux-mêmes...

— **l'utilisation de la liberté,** dans l'invention pédagogique, dans l'exploitation des 10 % de liberté à l'intérieur des horaires et programmes, dans le « règlement » de vie que se donnent les membres de l'école...

— **la rénovation pédagogique,** par une pédagogie de la relation, de la confiance, du partage et de l'échange, de l'éveil de la personnalité, de la recherche personnelle et en groupe, de la participation du jeune à sa propre formation et à son orientation...

— **l'éducation de la foi,** en lien avec les familles, diversifiée et riche de nombreuses propositions, en équipes d'adultes et de jeunes cheminant ensemble, dans la liberté qui n'exclut ni l'effort ni la recherche...

— **la vie communautaire,** qui se constitue et se renforce dans les réalisations concrètes où jeunes et adultes, élèves, parents, enseignants apportent chacun sa contribution...

Congrès encourageant car il prouve que nos écoles, tout en réclamant plus de moyens et plus de liberté, ne sont pas restées passives dans l'attente de conditions meilleures, qu'il y a toujours à faire pour vivre mieux, pour servir mieux et qu'il suffit de quelques moyens, d'un brin d'imagination, d'une bonne dose de foi de confiance, de disponibilité et surtout de beaucoup d'amour du métier et encore plus des personnes.

Dans le moment où l'on s'inquiétait de connaître la validité des rumeurs selon lesquelles l'enseignement libre serait liquidé par absorption dans une éducation nationale « enfin » uniformisée, dans le moment où l'on espère réformer un système scolaire que l'on dit déphasé, le Congrès de Strasbourg vient à point pour rassurer ceux qui s'interrogent sur l'avenir d'une école que d'aucuns disaient « dépassée », pour réconforter ceux qui croient en la liberté d'enseignement, ceux qui œuvrent chaque jour pour faire une meilleure école, pour manifester aussi qu'il n'y aura jamais de bonne réforme, quelle que soit la modification des situations, si les « ouvriers » de l'école ne s'y engagent avec foi et amour.

J. PRIGENT



## COMITE DIOCESAIN ET COMMISSIONS DIOCESAINES

A titre d'information, nous publions le calendrier des principales réunions et rencontres des trois derniers mois de l'année scolaire, depuis la réunion du Comité Diocésain du 22 mars.

| | |
|---|---|
| 9 Avril | Commission de le'mploi et du personnel |
| 14 Avril | Bureau du Comité Diocésain |
| 20 Avril | Assemblée Générale des APEL-AEP-UDOGEC |
| 23 Avril | Comité Diocésain |
| 28 Avril | Rencontre avec le Préfet (dépôt de motion sur les problèmes de l'Enseignement Catholique) |
| 5 Mai | Commission de la Psychologie Scolaire |
| 28 Mai | Commission de l'emploi et du personnel |
| 2 Juin | Bureau du Comité Diocésain |
| 9 Juin | Commission de la Psychologie Scolaire |
| 11 Juin | Commission de Pédagogie |
| 16 Juin | Bureau Départemental des UD des APEL et AEP |
| 18 Juin | Commission de l'Emploi et du Personnel |
| 25 Juin | Kérivoal : bilan et perspectives d'avenir du Centre de Kérivoal. |

## RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

### MAITRES QUALIFIES ET MAITRES DE CARRIERE

Nous prions les directeurs et directrices d'écoles et les enseignants de se reporter aux textes concernant la qualification des maîtres du premier degré, publiés dans le SENTIER n° 307 de Mars-Avril 1974 et de bien noter que la demande doit être déposée **avant le 31 décembre** pour que réponse puisse lui être donnée avant la rentrée du 3e trimestre scolaire.

La demande, dont le modèle figure dans le livret professionnel que doit posséder tout enseignant, doit être accompagnée d'un décompte des services d'enseignement effectués et de la liste des sessions — ou journées — de formation auxquelles on a participé (ou au moins des principales d'entre elles).

**Le titre de Maître de Carrière** s'obtient automatiquement quand un maître qualifié a accompli cinq années complètes d'enseignement après la date d'obtention de sa qualification. Mention en est alors portée dans le Livret Professionnel. Ceux qui désirent que cette mention soit « officialisée » par la signature du Directeur Diocésain sont priés de nous adresser leur Livret avec une enveloppe timbrée pour le renvoi à l'intéressé.

## PAIEMENT DES MAITRES EN FONCTION DANS LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVE SOUS CONTRAT (Ecoles de tous ordres d'enseignement)

Il s'agit de l'application de la circulaire Ministérielle du 13 Mars 1968. (Cf. « Le SENTIER » de Mai-Juin 1968, page 97).

Tous les chefs d'établissements sous contrat devront adresser à la Direction Diocésaine, avant le 1er juillet 1974, l'état du personnel qui demeure **certainement** en fonction dans l'établissement à la rentrée de septembre 1975. Cet état, à fournir **en double exemplaire** (sur format 21 x 29,7) devra être présenté conformément au modèle ci-dessous...

| DEPARTEMENT : | | ECOLE : | |
|---|---|---|---|
| COMMUNE : | | ADRESSE : | |
| ETAT NOMINATIF DES MAITRES DEMEURANT EN FONCTION A LA RENTREE DE SEPTEMBRE 1975. | | | |
| Classe | NOM et PRENOM | L R | Horaire Hebdomadaire (Pour le second degré, préciser les matières |
| | | | |

**Etat du Personnel — Etat des Postes** — Divers états doivent être fournis à l'Inspection Académique ou au Rectorat avant la rentrée de septembre 1975.

Les circulaires adressées par l'Inspection Académique ou par le Rectorat en fin d'année scolaire donneront toutes précisions utiles à ce sujet/Se reporter à la dernière circulaire en date (25 juin 1974).

**Aux Etablissements Secondaires et Techniques** sous contrat d'association :

Dès que le Rectorat aura fait connaître aux écoles ses premières propositions de nominations, les Chefs d'Etablissements voudront bien adresser à la Direction Diocésaine un état comportant :

— l'indication des postes définitivement pourvus,

— la liste des postes qui restent à pourvoir (nombre d'heures et niveau des classes).

**N.B.** — Les personnes qui quittent le département doivent faire connaître leur nouvelle adresse au Service de la Comptabilité de l'Inspection Académique qui leur fera parvenir un certificat de cessation de paiement.



## CALENDRIER DE L'ANNEE SCOLAIRE 1975-1976 (Arrêté du 21 mars 1975)

**Article Premier**

Les élèves des écoles pré-élémentaires et élémentaires et ceux des établissements d'enseignement secondaire rentreront le lundi 15 septembre 1975 au matin, conformément aux dispositions de l'arrêté du 5 juin 1974.

La rentrée des personnels enseignants (écoles pré-élémentaires, et élémentaires, établissements d'enseignement secondaire) est fixée au vendredi 12 septembre 1975 au matin. Elle s'effectue dans les conditions fixées à l'article 3 de l'arrêté du 5 juin 1974.

**Article 2**

Les périodes d'interruption des classes au cours de l'année scolaire 1975-1976 sont fixées comme suit :

**Vacances de la Toussaint :**

Du mardi 28 octobre 1975 après la classe au lundi 3 novembre 1975 au matin.

**Vacances de Noël :**

Du samedi 20 décembre 1975 après la classe au lundi 5 janvier 1976 au matin.

**Vacances de février :**

Zone A : du samedi 31 janvier 1976 après la classe au lundi 9 février 1976 au matin.

Zone B : Du samedi 7 février 1976 après la classe au lundi 16 février 1976 au matin.

Zone C : Du samedi 14 février 1976 après la classe au lundi 23 février 1976 au matin.

**Vacances de printemps :**

Du samedi 20 mars 1976 après la classe au lundi 5 avril 1976 au matin.

**Grandes Vacances :**

Du mercredi 30 juin 1976 après la classe au mardi 14 septembre 1976 au matin pour les élèves de tous les ordres d'enseignement.

**Article 3.**

La rentrée des personnels enseignants (écoles pré-élémentaires et élémentaires, établissements d'enseignement secondaire) aura lieu le : lundi 13 septembre 1976 au matin.

**Article 4.**

La zone A comprend les Académies suivantes : Aix, Marseille, Amiens, Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Lille, Lyon, Nancy-Metz, Nice, Orléans-Tours, Rennes, Rouen, Toulouse.

La zone B comprend les académies suivantes : Besançon, Dijon, Grenoble, Limoges, Montpellier, Nantes, Poitiers, Reims, Strasbourg.

La zone C comprend les académies suivantes : Antille-Guyane, Créteil, Paris, Versailles.

**Article 5.**

Quatre demi-journées consécutives ou non pourront être accordées en supplément dans le cadre de l'année scolaire, selon les modalités prévues par l'arrêté du 23 juin 1971.

Ces quatre demi-journées de vacances mobiles ont été prévues essentiellement afin de répondre à des nécessités locales.

Les chefs d'établissement et directeurs d'école feront connaître avant le 15 novembre 1975 leurs propositions aux inspecteurs d'académie, pour approbation, en vue des coordinations nécessaires.

**Article 6.**

Le directeur des Ecoles, le directeur des Collèges et le directeur des Lycées sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République française.

## PEDAGOGIE : DOCUMENTS ET SESSIONS

### COMMISSION REGIONALE « OUEST » DES FILIERES III DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE CATHOLIQUE

Le rapport ci-dessous a été remis à Monsieur René HABY, Ministre de l'Education, le 24 Mai 1975, par la Commission constituée de Conseillers Pédagogiques et de représentants des Directions Diocésaines des Académies de Rennes et Nantes.

Monsieur le Ministre a adressé à Monsieur LERAY une réponse de sa propre main, dans laquelle il exprime son intérêt pour le rapport en question et affirme sa volonté de développer un effort pédagogique particulier au bénéfice des élèves qui relèvent des filières III.

A l'attention de

Monsieur le MINISTRE DE L'EDUCATION

### A QUEL TITRE NOUS PERMETTONS-NOUS D'INTERVENIR ?

— Les I.O. du 15-7-63 intégraient à l'Enseignement du Premier Cycle les « Classes de Transition », assurant ainsi la relève officielle des Classes de Fin d'Etudes. Elles insistaient alors sur la nécessité de rechercher **une pédagogie nouvelle,** conduite par des maitres porteurs d'une solide expérience et ayant acquis une formation spécialisée.

— C'est dans l'optique d'un tel réaménagement qu'une session regroupe, à Pâques 1966, les Responsables diocésains de l'animation pédagogique des 12-16 ans pour une dizaine de départements proches de Nantes. Plusieurs stages d'initiation sont organisés au cours des grandes vacances et les premières classes de transition de l'Enseignement privé catholique de l'Ouest sont ouvertes lors de la rentrée de septembre 1966.



— Les problèmes absolument nouveaux posés par ces classes sont tels que les Animateurs concernés éprouvent l'impérieux besoin de se retrouver, en équipe et de façon régulière. Dès février 1967, les Directeurs diocésains intéressés sont invités à déléguer quelqu'un pour les représenter à la **Commission interdiocésaine** dont la mise en place s'avère aussi urgente qu'indispensable.

— Voilà donc bientôt 8 ans que les délégués de 15 diocèses de l'Ouest (16 départements) se retrouvent, trois ou quatre fois au fil de chaque année scolaire, pour réfléchir aux questions posées par la vie de ces classes bien particulières, envisager des orientations nouvelles, dresser le bilan de ce qui a été vécu et approfondi quant aux améliorations possibles en un tel secteur pédagogique.

— Cette Commission a d'ailleurs eu l'occasion de participer à une recherche officielle puisqu'en mars 1970, Monsieur HABY (alors chargé de mission par Monsieur le MINISTRE) avait accepté de rencontrer plusieurs d'entre nous, à ANGERS. En novembre de la même année, il associait l'un des participants de nos rencontres aux « Journées de Sèvres », préparant une refonte des Classes pratiques et des orientations pour les Classes de 6e et 5e III.

— Animateurs pédagogiques ou titulaires de classes, les membres de la Commission ont un souci commun : **contribuer au sauvetage des filles et garçons de 12-16 ans qui n'ont pas connu la réussite scolaire.** Et ceux-ci sont nombreux si l'on considère que, pour l'année scolaire 73-74, nos rencontres « couvraient » 362 sixièmes (7 312 élèves) et 380 cinquièmes (8 157 élèves) relevant des « filières III ».

### QUELLES RAISONS JUSTIFIENT NOTRE DEMARCHE ?

— Si le « projet de modernisation du système éducatif » récemment publié, se propose de donner à tous une formation de base commune, les circulaires 74-239 du 26-06-74 et 74-1052 du 22-7-74 semblent bien constituer les amorces de la réorganisation du 1er cycle.

— Si l'orientation envisagée nous réjouit en ce qu'elle renonce à une terminologie « maudite » et envisage un brassage systématique des arrivants en 6e, elle ne manque pas de nous inquiéter quant aux conséquences qu'engendrerait immanquablement un tel amalgame s'il nuisait, en fait, à l'enseignement des disciplines fondamentales et plus encore **à l'atmosphère sécurisante absolument indispensable à tout être en difficulté.** Et la mise en place de groupes « à programme allégé » ne suffit pas à nous rassurer, pour des raisons que nous allons préciser plus loin.

### CE QUI — DANS L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE DE L'OUEST — S'EST VECU EN « TRANSITION FILIERES III » DEPUIS 8 ANS

— **Un accueil authentique** d'élèves « marqués » par les échecs accumulés. Les causes, multiples et diverses, souvent concourantes, se trouvent assez fidèlement précisées par le document joint au présent rapport.

— **Un épanouissement** — parfois spectaculaire — de filles et de garçons réalisant qu'ils sont reconnus, appréciés, écoutés, encouragés, aidés et mis à même de prendre des initiatives à leur portée et de réaliser quelque chose qui soit bien « leur œuvre ».

— C'est **en 6e** que sont enregistrées les manifestations les plus évidentes d'une telle libération, car l'année suivante les replonge (et leur famille encore plus tôt qu'eux) dans la perspective — devenue traumatisante — du « Certificat d'études » et de l'orientation de fin d'année.

— De nombreux « re-départs », suscités et épaulés par une pédagogie « tripode » (rattrapage personnalisé, auto-correction confiante, travaux de groupe) vécue dans **un climat générateur d'enthousiasme et de reconnaissance de l'effort** (quel que puisse être le résultat immédiat).

## CES CLASSES SONT-ELLES CONSIDEREES AUTOUR DE NOUS ? COMMENT, EN FAIT,

— Chez les Parents, une orientation vers la 6e III déclanche de véhémentes protestations, à moins que ce soit une résignation à cette humiliation supplémentaire (le petit voisin et la jeune cousine entrent, eux, en 6e « normale »).

— Ils sont convaincus qu'il s'agit d'une voie sans issue, de classes faites pour les anormaux, et, pour peu que leur enfant s'y plaise et s'intéresse au nouveau mode de travail rencontré, c'est considéré comme peu sérieux... puisqu'on y éprouve de la joie et qu'on aime s'y retrouver.

— Notons cependant un changement de comportement assez fréquemment signalé : après avoir violemment protesté lors d'une entrée en 6e III, des familles témoins d'une véritable « résurrection » de leur fille ou garçon, ne veulent plus rien entendre lorsqu'on leur annonce l'éventualité d'un recyclage vers les filières dites « normales ». Et il ne nous paraît pas outrancier de faire état d'une véritable inquiétude parentale, enregistrée ici et là devant l'éventualité d'une suppression pure et simple des « Classes de transition » ou des « Filières III ».

— **Les Enseignants des classes élémentaires** n'accordent — sauf assez rares exceptions — guère de crédit à ces classes. Comme on brandissait, voilà une dizaine d'années, la menace de la classe de fin d'études, il n'est pas rare d'entendre : « Si tu travailles de cette façon, tu finiras en transition ! ».

— Il est d'ailleurs certain que, pour l'opinion, un Enseignant qui oriente des élèves vers les filières III ne peut être un bon maître ; dans ce cas pour ne pas « faciliter » une accession à la 6e II, il faut, souvent, de l'héroïsme.

— Ajoutons que l'environnement de Premier Cycle s'avère très souvent peu intéressé par ce type de classes... et d'élèves. Il en faut bien « puisqu'on a le souci des plus déshérités » mais, inconsciemment, on ajoute à la pauvreté de ceux-ci par les installations et le matériel mis à leur disposition. Et la déception est profonde lorsqu'on constate combien s'avère minime la proportion des « recyclages » réussis à l'issue de la 6e III ; ce qui confirme l'opinion selon laquelle une orientation vers la 5e III n'en est pas une à part entière. (Il y aurait lieu, ici, de s'interroger sur les **seuils de recrutement** arrêtés lors des admissions en couloir II et **du type de « normalité »** alors considéré).

— De remarquables exceptions méritent d'être reconnues à leur juste valeur, mais il demeure qu'une authentique prise en charge reste rare, vraisemblablement en raison d'une conception de la réussite dont nous allons reparler.

— S'il était besoin d'une preuve irréfutable de l'état d'esprit le plus répandu, il suffirait d'évoquer la façon dont les élèves des filières « normales », dans leur quasi-totalité, parlent de leurs camarades « des Transitions ».

— Il faut reconnaître que l'information diffusée et répétée par la télévision, la radio et la presse est loin de conférer à nos classes une image de marque.

— La présentation qu'en avait assurée — avec un bonheur indéniable — le Recteur GAUTHIER, avait conduit nombre d'auditeurs et de lecteurs à conclure que le passage en transition permettrait aisément de retrouver la route du Baccalauréat à tout élève en difficulté.



— Pour qui connaît l'essentiel du recrutement des « filières III » la réalité est tout autre ; si le critère de réussite doit être le recyclage vers les classes dites « normales », l'échec scolaire ne peut être évité... et la partie est perdue d'avance.

— Quant à l'accusation portée par certaines organisations politiques ou syndicales, voire familiales : « un tel système serait le pourvoyeur d'une main-d'œuvre à bon marché, exploitable à loisir », elle ne peut qu'attiser un accueil déjà largement défavorable chez les parents... alors qu'elle révèle une ignorance affligeante de l'esprit qui sous-tend et anime notre tâche quotidienne.

## ET CEPENDANT CETTE PEDAGOGIE FAIT TACHE D'HUILE :

— Depuis sa mise en œuvre, la pédagogie « des Transitions », inspirée de la perspective « Ecole Nouvelle », s'est répercutée en dehors de ces classes, imprégnant lentement les autres secteurs scolaires.

— Si le primaire s'avère déjà assez touché par cette imprégnation, le 1er cycle, à des degrés assez divers, commence à entrer dans le mouvement. Ainsi, cette pédagogie, malgré les implacables attaques dont elle est l'objet, sert en quelque sorte, de référence à la rénovation actuelle de tout l'enseignement.

— Comment concilier une pareille extension avec ce que beaucoup considèrent — et le proclament haut et clair — comme un échec ?

## EN FAIT, DE QUEL ECHEC S'AGIT-IL ?

— Au départ, répétons-le, une foncière incohérence entre le projet initial : assurer des actions de renforcement aux élèves faibles afin de leur permettre l'accès aux filières considérées comme « normales », et la réalité des classes en question : extrême diversité du recrutement et incroyable disparité des « niveaux ».

— Les filles et les garçons regroupés dans ces classes nous paraissent pouvoir être partagés en deux grandes catégories :

— Ceux qui n'ont pu s'adapter au système scolaire dans lequel ils entraient, en raison de leur forme d'intelligence, de leur culture, de leur langue, de leur mode de vie, de leur rythme personnel, ou de la pédagogie qu'on leur a fait subir.

— Ceux qui auraient pu réaliser un très honorable cursus d'études, mais que des « accidents de la route scolaire » : santé, famille, classes fréquentées, conditions pratiques de vie, ont profondément « marqués », en faisant de véritables « handicapés », donc relevant d'une **thérapie profondément adaptée...** et non d'un simple allègement de ce qui est prévu pour l'ensemble.

— Mais plus fondamentalement que cela, il semble bien qu'existe un lourd malentendu en ce qui concerne **l'égalité des chances.**

### Quelles chances sont considérées ?

— La lecture attentive des textes actuellement publiés ou des relations d'interview de l'actuel Ministre de l'Education, nous ferait craindre que l'objectif poursuivi : « ... permettre aux élèves qui l'auront suivi (le programme allégé) de continuer normalement leur scolarité... » demeure dans la ligne d'une finalité qui nous paraît inadaptée au genre d'élèves qui nous préoccupe.

— Sans l'exclure, nous voulons déborder largement l'acquisition des connaissances et concevoir toute notre intervention pédagogique en fonction du postulat suivant : « **Chaque** élève d'ex-filières III est porteur de dons et de possibilités : nous avons le devoir de le mettre à même de se réaliser aussi totalement que possible,

d'épanouir **toutes** ses potentialités dans la **totalité** des dimensions de sa personne (y compris pour la dimension de fils de Dieu). Cela recquiert que nous l'amenions à vivre pleinement la période où il se situe, le soutenant et lui assurant les moyens qui lui permettront la réussite... à son niveau. Pour nous, **« donner ses chances » à un enfant, c'est correspondre à un tel besoin.**

— Les filles et les garçons considérés se trouvent être ceux qui se heurtent à d'insurmontables difficultés au plan du conceptuel, et il ne nous paraît pas honnête de parler de « chances » pour eux si la réussite envisagée se situe encore essentiellement dans une telle visée.

— Les considérations générales de la Circulaire du 22-7-74 — qui font référence au texte d'octobre 1972 — nous paraissent aller résolument dans le sens que nous espérons, mais nous devons avouer nos craintes quant à l'interprétation qui sera donnée au « programme » qui les suit et de la mise en œuvre à laquelle celui-ci donnera lieu. Et l'objectif de « programme unique d'enseignements et d'activités, proposé à tous les élèves » (Projet, p. 19 - première colonne) ne peut que cristalliser nos inquiétudes.

**Où se situe une authentique égalité ?**

— Pour nous, il ne peut s'agit que du devoir qu'à l'école de procurer à chacun le milieu qui l'aidera à grandir au mieux, à s'épanouir, **en fonction de ce qu'il est, des virtualités dont il est porteur, et de ce qu'il aspire à être.**

— La notion **d'équité** nous semblerait mieux correspondre à ce que nous souhaitons car celle d'égalité comporte le risque d'évoquer une certaine uniformité... incompatible avec un épanouissement personnalisé.

## CRAINTES EPROUVEES EN PRESENCE DES TEXTES ANNONCIATEURS DE LA REFORME QUI SE PREPARE

— L'amalgame envisagé comporte des aspects positifs que nous nous plaisons à reconnaître :

— Nos élèves ne seront plus « séparés », ils se sentiront, ainsi que tous leurs autres camarades, appartenir à un groupe-classe, à l'abri des méfaits d'un étiquetage humiliant, élèves « à part entière ».

— Vivant avec tous les autres certaines activités, ils échapperont au « complexe » qui les paralyse si souvent, faisant obstacle à leur réalisation. Des preuves nombreuses d'une telle libération ont été enregistrées dans le cadre des 10 % (certaines conditions d'accueil et de niveau étant remplies), où ce qu'ils avaient réalisé a révélé aux autres (tant professeurs que camarades) — et, par le fait, à eux-mêmes — des richesses et des aptitudes insoupçonnées.

— Cependant une telle perspective ne saurait suffire à apaiser nos craintes : l'impression générale se dégageant des textes nous inquiète : les voies royales à rétablir et renforcer nous semblent demeurer les voies intellectuelles, et cette réforme ne manquerait pas alors d'entraîner une « suractivation » de la réussite scolaire selon des normes qui ont été dans le passé, causes d'inadaptation pour nos élèves.

— La restructuration envisagée au niveau des 6e ne nous paraît pas susceptible de tenir suffisamment compte de la diversification des aptitudes fondamentales des élèves, d'offrir des chances similaires à **toutes** les formes d'intelligence, et plus spécialement celles tournées vers le concret.



— Les groupes « à programme allégé », outre qu'ils risquent de comporter des exigences numériques nettement moins favorables que celles qui nous étaient imposées jusqu'ici, ne nous semblent pas en mesure de correspondre aux besoins de l'immense majorité des élèves dont nous nous instituons les avocats, car parmi ceux-ci, les plus nombreux s'avèrent « faibles en tout ».

## QUELQUES ESPERANCES... A TRAVERS NOS SUGGESTIONS

— Précisons, tout d'abord, qu'il nous paraît hors de propos de conserver ou de restaurer des « filières » interprétées comme ségrégatives. Ce que nous souhaitons, c'est **alerter les Responsables de la Réforme** sur les conséquences susceptibles d'intervenir s'ils ne se montraient pas suffisamment conscients des **réalités de base.** (Celles que vivent quotidiennement les Enseignants concernés).

— Ajoutons aussi, qu'une initiative simple permettrait d'éviter pour les années à venir, la situation qui est celle des filles et des garçons dont il est question ici : la mise en place de classes de renforcement qui accueilleraient les enfants ayant redoublé, sans grand succès, un C.P., ou terminant un C.E.1 dans des conditions inquiétantes. Avec un effectif de 15 élèves, de telles classes devraient réussir à réduire de nombreux handicaps dans des proportions non-négligeables. (Des aménagements similaires demanderaient à être recherchés pour les petites écoles, au niveau d'une « section » ou de « postes itinérants » de renforcement).

— Nous ne pouvons donc qu'approuver sans réserves la partie de la Réforme qui envisage un étalement de l'apprentissage de la lecture, à condition qu'on veuille bien ne pas confondre trop aisément l'éveil d'un jeune enfant (fréquent en situation culturelle privilégiée) avec sa maturité réelle.

— Nous rappelons également que les classes de filières III recueillent parfois des élèves dont les difficultés et retards sont considérables : élèves de classes de perfectionnement, voire d'I.M.P. ou d'I.R.P. (en raison de l'absence ou des limites d'accueil des S.E.S.). Si certains enfants issus de perfectionnement s'adaptent parfaitement aux classes de filière III qui constituent un excellent tremplin vers l'entrée dans la vie active, il n'en va pas de même pour d'autres qui, incapables de tirer profit du travail proposé, deviennent inconsciemment mais réellement une source de perturbation dont les autres élèves risquent de faire les frais !

— Ceci posé, nous espérons que les modalités concrètes de réorganisation des sixièmes ne remettront pas en cause cette **ambiance** ou, mieux, cet **esprit** ayant engendré, dans les Transitions puis les filières III, ce que nous persistons — même s'il nous faut ramer à contre-courant — à considérer comme **une réussite** (tout au moins en ce qui concerne le secteur scolaire et géographique que nous représentons).

— La fidélité à un tel esprit exige de sauvegarder envers et contre tout, **la primauté absolue de l'enfant sur l'élève,** et cela requiert un infini respect de chaque individualité avec son type d'intelligence, son rythme propre et son niveau particulier.

— Dans la pratique, quelques incidences s'avèrent inévitables en même temps qu'essentielles :

— favoriser la sécurisation et la stabilisation de l'élève en lui épargnant un nombre trop élevé de professeurs ; trois ou quatre Enseignants suffiraient à constituer l'équipe pédagogique requise, à condition que l'un d'eux — **le Maître principal** — reste présent au groupe **plus de la moitié** du temps hebdomadaire.

— Accorder une attention beaucoup plus marquée à la période (suffisante en durée car la première quinzaine qui suit la rentrée s'avère souvent trompeuse en ce domaine) qui doit permettre de dresser (aussi objectivement que faire se peut) **un bilan des connaissances** effectivement acquises et assimilées, en même temps qu'un profil des aptitudes déjà épanouies ou encore demeurées à l'état latent. Une telle élaboration ne nous paraît sérieusement réalisable que dans la mesure où, dès le début de 6e, sera pratiquée une pédagogie (celle des transitions authentiques) partant de propositions de travail diversifiées et offrant un éventail suffisant d'activités révélatrices de ce qui est recherché.

— **Veiller à sauvegarder des groupes suffisamment permanents,** compte tenu du fait que tout éclatement de ceux-ci engendrera pour l'Elève une rupture, avec toutes les difficultés liées à une recherche d'intégration nouvelle.

— cesser de privilégier des pratiques collectives trop contraignantes pour des élèves dont les handicaps divers ne permettent absolument pas de « suivre le train »... ce qui suppose des **effectifs suffisamment allégés** pour favoriser un soutien pédagogique qui s'avère, en fait et le plus souvent, une véritable reconstruction à partir des bases les plus élémentaires : lectures, écritures (graphismes) et numération.

— rechercher une étroite coordination de **tous** les professeurs intervenant auprès de ces élèves : cela est souhaitable et important dans toutes les classes, mais devient **vital** lorsqu'il s'agit d'élèves en péril. Une telle coordination (qui se veut complémentarité) se situe **d'abord au niveau de l'esprit** dans lequel on aborde ces élèves : désir de service intégral dans une continuelle disponibilité ; elle ne manquera pas, cela va de soi, **d'influencer toute la pédagogie** vécue, au fil des jours, dans la classe.

— Dans l'ordre des moyens, l'officialisation de classes dont l'effectif ne dépasserait pas **20 élèves** nous paraît une condition inéluctable de réussite pour les groupes réunissant des **Enfants en difficulté.**

— Une telle mise en œuvre exige qu'une place privilégiée soit conservée aux **Enseignants préparés pour cette tâche,** et la plupart de ceux qui travaillent sur le tas depuis plusieurs années y ont acquis un savoir-faire, une compétence, qu'il ne peut être question de laisser se perdre ; d'ailleurs ceux qui n'y croient pas vraiment abandonnent d'eux-mêmes ce secteur pédagogique. Aussi, quelles que soient les structures adoptées, il nous paraît essentiel que ces « spécialistes » s'y trouvent intégrés en situation de **« chevilles ouvrières » au bénéfice des élèves en difficulté.**

## POUR NOUS RESUMER

— C'est après mûre réflexion en Equipe régionale, que nous avons envisagé la présente intervention.

— Nous le savons fort bien : les Responsables de la Réforme qui se prépare sont convaincus de ce que l'essentiel réside dans les **qualités fondamentales de l'Enseignant-éducateur :** esprit d'accueil et de tolérance ; réalisme pour bien voir les élèves tels qu'ils sont et découvrir au fil des jours leurs aptitudes : optimisme pour engendrer la confiance en évitant les comparaisons qui humilient et découragent ; patience pour mettre en route les actions de soutien ou de relance, en cheminant au pas de chacun ; conviction du fait que l'élément « temps » est facteur de progrès pour certains ; volonté persévérante d'œuvrer en équipe, d'échanger afin d'harmoniser les diverses démarches proposées aux enfants.



— Ce qui, par contre nous inquiète, c'est de voir mettre en place des structures qui, bien que motivées par de nobles et généreuses intentions : démocratisation de l'Enseignement, égalisation des chances, et même souci des plus démunis..., ne pourraient que **manquer leur but** en ce qui concerne les filles et les garçons dont nous parlons, que nous connaissons bien, et cela pour les raisons précisées ci-dessus.

— Ne pas tenir compte de ces réalités — aisément contrôlables par quiconque accepte de partager quelque peu la vie quotidienne des Classes d'ex-Filières III — constituerait, nous en avons l'intime certitude, **un nouveau massacre des innocents.**

Pour la Commission régionale,
Joseph LERAY
Nantes (Mai 1975)

## UN ENSEIGNEMENT DES SCIENCES DES LA SIXIEME

Le journal « La Croix » a publié sous ce titre un article dont voici un extrait :

« Une réforme présidée par le professeur André Larrigue et qui a donné son nom à une Commission d'études. Son but : moderniser des « programmes vieillots et livresques », mais aussi concevoir et expérimenter les éléments d'un enseignement scientifique et technique moderne pour les adolescents.

« Comment ça marche, comment ça fonctionne, comment ça se fabrique », ce sont les questions qui reviennent le plus souvent, nous a déclaré M. Delacotte, professeur à Paris VII. Et c'est ce qu'ont mis en évidence les expérimentations déjà réalisées depuis 1971 dans divers établissements. Actuellement, 15 villes et 200 professeurs sont concernés, ce qui porte sur un effectif de près de 10 000 élèves.

Ces enseignements sont conçus non pas sous forme de programmes au sens traditionnel du terme, mais autour de thèmes choisis en raison de leur intérêt et de leurs possibilités de travail. Sept « modules » correspondant grosso modo au travail d'une demi-année scolaire sont déjà expérimentés. Astronomie, chimie, électronique, automatisme, technique de fabrication, polymères et photographie.

A l'énoncé de ces thèmes, vous découvrez tout de suite l'intérêt de l'opération. Prenons par exemple la photographie. Lors de notre visite dans le CES Jean-Moulin d'Arpajon, nous avons vu une classe de 4e apprenant toutes les opérations de prises de vues, de développement et de tirage sur papier. Par ce biais, les élèves prennent aussi contact avec les lois élémentaires de l'optique et se frottent aux subtilités de la chimie en constatant le rôle de la lumière sur les grains de bromure d'argent.

Plus élaborée est la réalisation d'une petite voiture électrique entièrement automatique ou d'un ascenseur desservant trois étages. Et vous imaginez sans peine le nombre de connaissances qu'il a fallu aborder pour résoudre ces complexes problèmes d'automatisme.

Seulement, cette réforme très audacieuse est prise entre deux écueils. Le premier est de retomber dans le bricolage, dans la simple manipulation d'objets. Le deuxième, à l'inverse, est de vouloir trop systématiser, trop formaliser les notions

scientifiques abordées. En somme, de retomber dans le travers de l'enseignement du second cycle où on s'attache avant tout à l'énoncé de magnifiques formules. Mais quant aux applications concrètes on n'en parle jamais ».

Michel CHEVALET.

C'est en vue de cet enseignement que sont proposées en septembre, deux sessions portant l'une sur le module « automatismes », l'autre sur le module « électronique ». Quoique la date d'introduction de ces nouveaux programmes ne soit pas encore fixée, plusieurs motifs amènent à penser qu'il y aurait intérêt à commencer dès cette année le travail de recyclage : nombre limité de places par stage ; meilleure connaissance du matériel à utiliser et à acquérir par les écoles — sans doute assez onéreux — possibilité d'un travail plus approfondi et d'un murissement plus grand peut-être une expérimentation limitée (dans le cadre des 10 %)...

Les animateurs de cette formation sont des enseignants spécialisés d'écoles techniques du Finistère, dont plusieurs ont déjà animé de telles sessions avec compétence et un sens pédagogique averti. Leur collaboration permet en outre une meilleure connaissance réciproque d'enseignants de cycles différents et peut amener progressivement à décloisonner les enseignements.

## FLORALIES PEDAGOGIQUES

COLLOQUE D'EVALUATION ET DE RECHERCHE SUR L'INNOVATION PEDAGOGIQUE DU 4 AU 13 JUILLET 1975 A PARIS

### ROMPRE L'ISOLEMENT

De nombreux établissements scolaires catholiques sont engagés dans des initiatives originales d'innovation pédagogique.

Mais il arrive fréquemment que les responsables ou les enseignants de ces établissements se sentent isolés et qu'ils souhaitent rencontrer, au-delà de leurs propres régions, d'autres établissements, engagés dans une recherche identique, et avec lesquels ils aimeraient réfléchir pour évaluer en commun leurs expériences et aller plus en avant.

### DEVELOPPER LA RIGUEUR

Beaucoup d'innovations souffrent, trop souvent au départ, d'improvisation et de manque de rigueur. Faute d'un soutien compétent, elles ne résistent pas aux difficultés spécifiques qu'elles font naître et qui entraînent le découragement ou l'essoufflement des éducateurs qui les ont tentées.

Il est urgent d'ouvrir la voie d'une étude rigoureuse et approfondie des contraintes inhérentes aux innovations pédagogiques et des conditions globales de leur réussite.

### PROPOSER DES REALISATIONS

La connaissance des conditions dans lesquelles sont effectuées les innovations entreprises par certains établissements de l'Enseignement privé et de l'Enseignement public, rendrait service, à coup sûr, à beaucoup d'autres, au moment où ils s'interrogent sur une mise en œuvre intelligente de la réforme projetée de l'enseignement.



Sous le titre, inattendu sans doute, mais délibéré de « FLORALIES PEDAGOGIQUES » ce colloque invite tous ceux qui y participeront à marquer leurs échanges pédagogiques, de la liberté, du regard de sympathie, de la fraîcheur d'imagination, de la générosité, qui conviennent à ceux qui se réunissent pour créer et servir la jeunesse.

### PRINCIPAUX THEMES DE TRAVAIL

**Liste des domaines d'initiatives actuellement retenus**

- Les disciplines d'enseignement ; 13 ateliers sur les contenus et les méthodes, à partir des 13 commissions organisées à l'initiative du Ministère de l'Education : français, philosophie, langues anciennes, langues vivantes, sciences économiques et humaines, mathématiques, sciences physiques et naturelles, éducation manuelle et technique, option technologie du secondaire, du tertiaire et des services, formation dans LEP, éducation et culture artistiques, éducation physique et sportive.
- L'enseignement par « groupes de niveaux » ; problèmes de finalités, d'organisation, de coût, d'évolution.
- Recherches nouvelles sur l'évaluation des résultats de l'enseignement.
- Equipement et fonctionnement des centres de documentation scolaire et de travail indépendant.
- L'équilibre du temps scolaire ; semaine continue et rythmes nouveaux : horaires libres.
- Bâtiments neufs ou anciens ; l'aménagement de l'espace scolaire.
- L'école « hors ses murs » ; l'exploitation pédagogique des ressources culturelles régionales.
- L'usage didactique et créatif des instruments audio-visuels ; les moyens de communication de masse.
- L'information sexuelle et l'éducation affective.
- L'art ; celui qu'on crée et celui qu'on découvre.
- Les enfants handicapés.
- Les élèves en difficulté ; alternatives au redoublement pédagogie de soutien.
- La valorisation des minorités ; élèves de famille immigrées.
- La majorité à 18 ans et la formation politique.
- L'internat en 1975.
- L'école et la préparation à la vie professionnelle ; information, orientation, stages en entreprises des élèves et des maîtres.
- L'école et l'éducation permanente ; participation des enseignants à la formation continue des adultes, enseignement par alternance.
- L'adaptation du service d'enseignement à l'évolution pédagogique.
- Les équipes des professeurs ; le tean-teaching.
- Les initiatives de l'école catholique dans le domaine pastoral et catéchétique (ces ateliers seront établis en liaison avec le Congrès de l'ADDEC qui se tient au même moment et au même lieu).

Principal responsable :

Monsieur Paul AUBRET,
Secrétaire Général Adjoint de l'Enseignement Catholique.

Les Floralies Pédagogiques s'adressent à tous les enseignants et à tous les éducateurs, quelles que soient leur spécialité d'enseignement, leur expérience pédagogique ou leur secteur d'éducation : maîtres de l'enseignement élémentaire et professeurs du secondaire (enseignement général, technique et agricole), éducateurs spécialisés, animateurs culturels.

Elles ne concernent pas seulement les enseignants mais encore tous ceux qui ont à exercer une responsabilité de direction ou d'animation pédagogique : chefs d'établissements, directeurs d'études, conseillers pédagogiques, etc...

L'objectif principal des Floralies pédagogiques est de susciter des animateurs de renouveau pédagogique. Mais la mise en œuvre de ce renouveau exige que ceux qui enseignent et ceux qui assurent les fonctions d'autorité notamment au sein d'une même communauté éducatrice, puissent se concerter profondément dans leur action en participant à des expériences communes de réflexion et de renouvellement. Pour cette raison, les « Floralies Pédagogiques » accordent une priorité aux équipes d'un même établissement ou aux groupes de recherche déjà constitués. Les Floralies Pédagogiques sont également ouvertes aux membres de l'enseignement public et aux enseignants de pays étrangers...

**Pour tous renseignements, écrire à :**

« Floralies Pédagogiques »
277, rue St Jacques — 75005 PARIS

## FORMATION PERMANENTE

### MAITRES DES CLASSES ELEMENTAIRES ET MATERNELLES

**1) Réunions de lancement d'année**

Comme l'an passé, nous aurons, pour organiser le travail, une première série de réunions à laquelle participeront tous les enseignants des classes élémentaires et maternelles. Nous y ferons le point sur le travail déjà accompli les dernières années : pour cela nous demandons que chaque enseignant y soit à même de donner toutes précisions sur les stages ou sessions qu'il a suivis.

QUIMPERLE
le vendredi 19 septembre à 17 h 30 à la Retraite

PLEYBEN
le samedi 20 septembre à 14 h 15 à Saint-Joseph

PONT-L'ABBE
le mardi 23 septembre à 17 h 30 à N.D. des Carmes

BREST (St Pierre, Kerbonne, Recouvrance, St Louis, Ste Anne, Les Carmes, Cours Fénelon, St Martin, La Providence, l'Immaculée, St Yves, rue du Dauphiné)
le mercredi 24 septembre à 10 h à la Croix Rouge

BREST (Ch. de Foucauld, St Joseph, St Marc, Plougastel, Loperhet, Guipavas-Tourbian, Le Relecq-Kerhuon, Guilers, Bohars, Gouesnou, Bonne Nouvelle, St Laurent, La Croix-Rouge, Kermaria, Ange Gardien)
le mercredi 24 septembre à 14 h 15 à la Croix-Rouge

SAINT-RENAN
le mercredi 24 septembre à 17 h à N.D. de Liesse

DOUARNENEZ
le vendredi 26 septembre à 17 h 30 aux Saints-Anges



QUIMPER
le samedi 27 septembre à 14 h 15 au Likès

PLABENNEC
le mardi 30 septembre à 17 h 30 à Saint-Anne

SAINT-POL-DE-LEON
le mercredi 1er octobre à 14 h 15 au Kreisker

LANDIVISAU
le mercredi 1er octobre à 17 h à N.D. des Victoires

MORLAIX
le vendredi 3 octobre à 17 h 30 à N.D. du Mur

LESNEVEN
le samedi 4 octobre à 14 h 14 à N.D. de Lourdes

LANDERNEAU
le vendredi 10 octobre à 17 h 30 à Saint-Sébastien

**2) REUNIONS de MATHEMATIQUE (1er trimestre 1975-76)**

Classes expérimentales CE (Nord)
le mardi 7 octobre à 17 h 30 au CFP - Brest et le mardi 9 décembre à 17 h 30 au CFP - Brest

Classes expérimentales CP (Nord)
le mercredi 8 octobre à 14 h 15 au CFP - Brest et le mercredi 10 décembre à 17 h 30 au CFP - Brest.

Classes expérimentales CE (Sud)
le samedi 18 octobre à 14 h 15 à Kérivoal - Quimper et le vendredi 12 décembre à 17 h 30 à Kérivoal - Quimper

Classes expérimentales CP (Sud)
le mercredi 15 octobre à 14 h 15 à Kérivoal - Quimper et le mardi 16 décembre à 17 h 30 à Kérivoal - Quimper

Classes expérimentales CM
le mercredi 22 octobre à 14 h 15 au CFP - Brest et le mercredi 17 décembre à 14 h 15 au CFP - Brest.

QUIMPERLE
le mardi 14 octobre à 17 h 30 à la Retraite

ROSPORDEN
le vendredi 17 octobre à 17 h 30 à Sainte-Thérèse

BREST (rive droite, centre)
le mardi 21 octobre à 17 h 30 au C.F.P.

BREST (Ch. de Foucauld)
le vendredi 24 octobre à 17 h 30 au C.F.P.

QUIMPER (St Mathieu)
le mardi 4 novembre à 17 h 30 à Kérivoal

QUIMPER (Ste Thérèse)
le mercredi 5 novembre à 14 h 15 à Kérivoal

PONT-L'ABBE
le vendredi 7 novembre à 17 h 30 à N.D. des Carmes

DOUARNENEZ
le vendredi 14 novembre à 17 h 30 aux Saints-Anges

CROZON
le mardi 18 novembre à 17 h 30 à Ste Jeanne d'Arc

PLEYBEN
le mercredi 19 novembre à 14 h 15 à Saint-Joseph

LANDERNEAU
le vendredi 21 novembre à 17 h 30 à Saint-Sébastien

PLABENNEC
le mardi 25 novembre à 17 h 30 à Sainte-Anne

SAINT-RENAN
le mercredi 26 novembre à 14 h 15 à N.D. de Liesse

LESNEVEN
le vendredi 28 novembre à 17 h 30 à N.D. de Lourdes

LANDIVISIAU
le mardi 2 décembre à 17 h 30 à N.D. des Victoires

SAINT-POL-DE-LEON
le mercredi 3 décembre à 14 h 15 au Kreisker

MORLAIX
le vendredi 5 décembre à 17 h 30 à N.D. du Mur

### 3) FRANÇAIS CM

Ces réunions sont destinées à tous les enseignants des Cours Moyens. Les enseignants veilleront à se munir du texte du programme officiel (circulaire du 4 décembre 1972). Les orientations du travail seront précisées lors des réunions de lancement d'année.

Pour les secteurs de

QUIMPER — ROSPORDEN — QUIMPERLE
le mercredi 26 novembre à 14 h 15 à Kérivoal

DOUARNENEZ — PONT-L'ABBE — PLEYBEN
le mercredi 3 décembre à 14 h 15 à Kérivoal

BREST (ville)
le mercredi 5 novembre à 14 h 15 au CFP - 8, rue de l'Harteloire - Brest.

BREST (N.E.) — PLOUGASTEL — LANDERNEAU — GUIPAVAS — PLABENNEC
le samedi 15 novembre à 14 h 15 au CFP - Rue de l'Harteloire - Brest

SAINT-RENAN — PLOUDALMEZEAU
le mercredi 19 novembre à 14 h 15 au CFP - Rue de l'Harteloire - Brest

LESNEVEN
le samedi 8 novembre à 14 h 15 à N.D. de Lourdes - Lesneven

MORLAIX
le mercredi 5 novembre à 14 h 15 à N.D. du Mur - Morlaix

ST-POL-DE-LEON
le vendredi 7 novembre à 17 h 15 à « La Charité » - St-Pol-de-Léon.



## SESSIONS DE TRAVAUX MANUELS 1975

| | | | |
|---|---|---|---|
| Dimanche 6 juil. soir<br>Dimanche 13 juil. midi | QUIMPERLE | Carton. Décoration. Marionnettes. Métal repoussé. Poterie. Rotin. Travaux Manuels Décoratifs. Aide-Monitorat (Epreuves pratiques). | Tous Niveaux<br>Stagiaires | JOYEUX ATELIERS<br>AR STERIOU<br>154, rue de Pont-Aven<br>29130 QUIMPERLE |
| Mercredi 23 juil. soir<br>Mercredi 30 juil. soir | PONTIVY | Carton. Décoration. Emaux. Métal repoussé. Poterie. Rotin. | Tous Niveaux<br>Stagiaires | Mlle Emilie CHAUVEL<br>9, rue Général-Leclerc<br>56300 PONTIVY |
| Lundi 18 août matin<br>Samedi 23 août soir | VANNES | Carton. Décoration. Emaux. Marionnettes. Photo. Poterie. Rotin. Sérigraphie. Tissage. Aide-Monitorat (Epreuves pratiques). | Tous Niveaux<br>Stagiaires | Mme Françoise POUPEL<br>12, avenue Victor-Hugo<br>56000 VANNES |
| Lundi 25 août matin<br>Samedi 30 août soir | VANNES | Carton. Décoration. Emaux. Photo. Poterie. Rotin. Sérigraphie. Tissage. Travaux manuels décoratifs. Aide-Monitorat (Epreuves pratiques). | Tous Niveaux<br>Stagiaires | |
| Dimanche 31 août soir<br>Dimanche 1er sept. midi | BREST<br>(Croix-Rouge) | Carton. Décoration. Métal repoussé. Poterie. Rotin. Photographie. Travaux Manuels Décoratifs. Aide-Monitorat (Epreuves pratiques). | Tous Niveaux<br>Stagiaires | Mlle Gisèle LESUEUR<br>Ecole « Saint-Joseph »<br>29232 PLOUGUERNEAU |

**JOURNEES D'ETUDES « TRANSITION » - SAINT-MALO - PARAME**

Du lundi 1er septembre (14 h) au vendredi 5 septembre (midi).

Ces journées s'adressent aux enseignants qui se préparent à prendre la charge d'une classe de 6e ou de 5e III. Elles s'adressent aussi aux enseignants qui, sans avoir pu au préalable participer à une session d'initiation, ont dû effectuer une année en transition.

S'adresser au Frère MENARD — D.D.E.C. — 13, rue Martenot — B.P. 115 — 35014 RENNES Cédex.

## RELATIONS III

La revue « Relations III » qui propose aux enseignants des classes de transition, classes pratiques, CPPN, CPA, des informations utiles, des thèmes pédagogiques adaptés, des expériences intéressantes, termine sa quatrième année.

Les abonnés voudront bien renouveler leur abonnement pour 1975-1976, en adressant le bulletin d'abonnement à Louis Braguier — D.D.E.C. — 72, rue des Jardins — 49000 ANGERS. Joindre un chèque de 20 F (soit bancaire, soit 3 volets CCP) au Secrétariat de l'Enseignement Libre — CCP 626-56 N — NANTES.

**INSTITUT SUPERIEUR DE PEDAGOGIE.** — Eté I.S.P. 1975

L'I.S.P. propose pendant une ou deux semaines en juillet ou en septembre 3 types de stage :

— Didactique des Disciplines. Français. Physique. Mathématiques.

— Formation des Formateurs.

— Audio-Visuel.

Pour recevoir le programme détaillé de chaque stage, écrire à l'I.S.P. - 5, quai aux Fleurs - Paris 4e (joindre un timbre).

**STAGE DE FORMATION PEDAGOGIQUE** — C.P.P.N. - C.P.A. — Techno 4e-3e

Du lundi 7 juillet à 10 h au samedi 12 juillet 1975 à 14 h à l'école Technique « La Baronnerie » - St Sylvain d'Anjou (7 kms de la gare d'Angers).

S'inscrire en écrivant au Frère L. Braguier - La Garde - B.P. 17 - 49240 AVRILLE

**UNIVERSITE D'ETE 1975** — Le Laus (05)

Rencontres Culturelles du 12 au 18 juillet 1975

Rencontres - Spiritualité du 19 au 24 juillet 1975

Thème : le Symbole dans le Monde d'Aujourd'hui
Evangile, monde et sacrement.

Pour toutes démarches d'information et d'inscription, se mettre en rapport avec le Secrétariat des Rencontres Culturelles - Facultés Catholiques - 25, rue du Plat - 69288 LYON Cédex 1.

**SESSIONS « FILM ET CULTURE »** (54, rue St Marc - 29200 BREST)

1 — **Du 30 juin au 4 juillet** — Centre d'animation de Kérivoal - 29000 QUIMPER — « L'enfant - Les Images et les sons »

2 — **Du 30 juin au 4 juillet** — Centre Marie Balavenne - 47, boulevard Laënnec - 22000 SAINT-BRIEUC



3 — **Du 1er au 5 septembre** — à Vannes (56) « Les Langages de l'image »

4 — **Du 1er au 5 septembre** — à St Urbain (29) « Le montage audio-visuel ».

Pour les inscriptions, s'adresser au Secrétariat de « FILM et CULTURE » — 54, rue Saint-Marc — 29200 BREST.

## EDUCATION ET CULTURE

**Objet :**

STAGE de FORMATION CONTINUE en MATHEMATIQUES des Maîtres et Maîtresses de l'enseignement **primaire** organisé dans le cadre de l'UNAPEC par EDUCATION ET CULTURE.

**A qui s'adresse-t-il ?**

A tous les Maîtres et Maîtresses du C.P. au C.M.2 qui veulent appliquer le programme 1970 avec pour objectif principal d'apprendre aux enfants, non seulement à **raisonner,** mais aussi à **savoir calculer.**

**Par qui est-il animé ?**

Par Madame SUCH, professeur à l'Ecole Normale de Versailles et animatrice à l'IREM de Paris et son équipe.

**Quel programme est-il proposé ?**

Il résulte d'une expérimentation de ce programme pendant **CINQ ans**

— La pédagogie des mathématiques au cycle élémentaire :
Leçons collectives, travail de groupe et ateliers
Comment amener les enfants à une participation accrue, à fournir un effort personnel et à travailler à son rythme propre.

— Mise au point d'une PROGRESSION aux différents niveaux à partir du programme 1970.

— Fonctions de raisonnement

— Enseignement de structures logiques

— Apprentissage et entrainement au calcul numérique

— Liaison entre ces trois éléments dans le cadre de la Progression.

— Une partie de chaque séance du stage sera consacrée à résoudre les préoccupations et questions des participants.
(Pour de plus amples informations sur ce programme ECRIRE à EDUCATION ET CULTURE).

**Lieu des Stages :**

SAINT-FLOUR — 3 au 9 juillet 1975
LIMOGES — 1er au 6 septembre 1975

**Où peut-on s'inscrire ?**

EDUCATION ET CULTURE

— Mas du Calme - Chemin de la Tourache - 06130 GRASSE - Tél. (93) 36.63.27

soit :

— 1, boulevard d'Estourmel - B.P. 27 - 12003 RODEZ - Tél. (65) 68.21.02

## L'A.I.R.A.P.
### Association Internationale pour la Recherche et l'Animation Pédagogiques (Membre de l'U.N.A.P.E.C.)

Au cours de l'été 1975 propose :

DES SESSIONS PEDAGOGIQUES AVEC LES CLASSES EXPERIMENTALES, destinées aux enseignants, directeurs et conseillers pédagogiques de :

● **Classes enfantines :**

— à MENDE (Lozère) du 1er au 7 juillet
— à CAEN (Calvados) du 3 au 12 juillet
— à TOULOUSE (Haute-Garonne) du 1er au 10 septembre

● **Classes Elémentaires :**

— à FENETRANGE (Moselle) du 3 au 12 juillet
— à CAEN (Calvados) du 3 au 12 juillet
— à MONTAUBAN (Tarn et Garonne) du 7 au 16 juillet

● **Classes Spécialisées :** (perfectionnement et adaptation)

— à MENDE (Lozère) du 1er au 7 juillet
— à CAEN (Calvados) du 3 au 12 juillet
— à MONTAUBAN (Tarn et Garonne) du 7 au 16 juillet

● **Classes Secondaires :** 1er cycle (toutes disciplines)

— à PAU (Pyrénées Atlantiques) du 7 au 17 juillet

UNE SESSION D'APPROFONDISSEMENT, réservée aux enseignants ayant déjà participé à des sessions A.I.R.A.P. pour les

● **Classes Secondaires :** 1er et 2e cycle

— à NANCY (Meurthe et Moselle) du 1er au 9 septembre

Pour connaître les objectifs, les méthodes et les conditions de chaque session

Pour vous inscrire,

**Demander de toute urgence** la (ou les) notice(s) qui vous intéresse(nt) en écrivant au :

SECRETARIAT DE L'A.I.R.A.P. - 4, rue Léopold Robert - 75014 PARIS

## FORMATION DES FEMMES DE SERVICE DES MATERNELLES ET CLASSES ENFANTINES

Conformément à la circulaire du 21 avril 1975, ayant pour objet la « réciprocité globale » au titre de l'année 1973, l'A.R.P.E.C. de la Région Académique de Rennes organise une action de formation gratuite au profit du personnel d'écoles non assujetties adhérentes à la Convention.

Cette action touchera les femmes de service des maternelles et classes enfantines. La session se déroulera les lundi, mardi, mercredi 8, 9, 10 septembre 1975, à Rennes (La Retraite - 54, rue Saint-Hélier).

Les écoles intéressées par cette session peuvent s'adresser au Secrétariat Administratif de l'A.R.P.E.C. — 13, rue Martenot - 35000 RENNES - Tél. 36.58.76



# INFORMATIONS DIVERSES

## PREVENTION ROUTIERE

### CONCOURS NATIONAL SCOLAIRE 1975.

Nous avons reçu du Président du Comité Départemental du Finistère de la Prévention Routière la lettre suivante :

« J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats détaillés du 22e Concours National Scolaire de la Prévention Routière organisé sous le patronage de Monsieur le Ministre de l'Education Nationale.

40 113 élèves ont participé. Ils appartiennent à 285 écoles réparties entre 128 communes du Finistère.

7 519 élèves ont été retenus par leurs maîtres et leurs copies nous ont été transmises. Ces candidats recevront 4 274 brevets (1er cycle) et 3 245 certificats (section élémentaire).

Le Jury Départemental a classé les dix meilleurs devoirs dans chaque section. Ces 20 élèves recevront des prix qui seront remis aux directeurs d'écoles intéressés.

Nous soulignons la progression de la participation mais nous déplorons toujours la non-participation de nombreuses écoles...

### EXTRAIT DU PALMARES

**Section Elémentaire**

6e — GOYAT Maryannick - Ecole Ste Anne - BREST
7e — LANDURE Jean-Pierre - Ecole Ste Anne - KERNILIS

**Section 1er cycle**

2e — CUEFF Philippe - N.D. du Kreisker - ST POL
5e — CRENN Alain - Collège St François - LESNEVEN
6e — HERRY Philippe - Ecole St Joseph - LANDUDEC
7e — GILET Jean-Yves - N.D. du Kreisker - ST POL
8e — LOUARN Gabriel - N.D. de Lourdes - MORLAIX
9e — PEUZIAT Sylvie - Ecole N.D. de Penhors - POULDREUZIC
10e — FRIANT Marcel - Ecole St Joseph - LANDUDEC

Nos félicitations aux lauréats.

### TRANSPORTS SCOLAIRES : Prévention des accidents de la circulation

Monsieur le Préfet du Finistère écrit à Monsieur le Directeur Diocésain de l'Enseignement Catholique la lettre suivante que nous portons à la connaissance des écoles de tous ordres. Nous demandons aux directeurs et directrices ainsi qu'aux enseignants de mener auprès des élèves, notamment des plus jeunes, **une action constante d'information** sur les consignes de sécurité à respecter dans le domaine de la circulation.

« Monsieur le Vicaire Général,

J'ai reçu, le 15 mai, une délégation de l'Union Départementale des Entreprises de Transports d'Ecoliers du Finistère (U.D.E.T.E.), venue m'exposer les problèmes de cette profession.

Au cours de l'entretien, les transporteurs ont insisté sur les risques encourus par les enfants, très souvent par leur propre faute, au moment de la montée dans les véhicules et surtout de la descente.

J'ai constaté moi-même que des bousculades se produisaient notamment lors de la sortie des élèves, tandis que les enfants se dirigeant vers l'école couraient de grands risques en marchant sur la chaussée.

Par ailleurs, certains s'abstiennent de circuler sur la partie gauche de la chaussée, face au trafic, et continuent à circuler à droite sur une partie de la voie où le véhicule survenu dans le même sens peut, à tout moment, les renverser sans qu'ils puissent esquisser un geste de défense.

Compte tenu de ces indications et des observations présentées au cours de l'Assemblée Générale de la Prévention Routière, je vous demande de bien vouloir inviter le personnel enseignant, placé sous votre autorité, à rappeler aux élèves qui utilisent ou non les services de transports scolaires, un certain nombre de consignes de sécurité propres à éviter les accidents de trajet.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'informer des mesures qu'il vous aura été possible de prendre à ce sujet.

Veuillez agréer, Monsieur le Vicaire Général, l'assurance de ma considération très distinguée.

LE PREFET,
François BOURGIN »

## CONCOURS ET INFORMATION SUR L'ALCOOLISME
## CIRCULAIRE N° 75-169 DU 7 MAI 1975

(Programmation et Coordination : bureau DGPC 6)

aux Recteurs, aux Inspecteurs d'académie, aux Chefs d'établissement.

**Objet :** Concours organisé par le Haut Comité d'étude et d'information sur l'alcoolisme.

Le Haut Comité d'étude et d'information sur l'alcoolisme organise un concours, doté de prix importants, réservé aux élèves des établissements d'enseignement, âgés d'au moins 16 ans au 1er janvier 1975.

Ce concours, dont le thème général est « l'alcoolisme et la qualité de la vie », comportera un travail d'enquête à réaliser au cours de l'année 1975, par lequel les candidats pourront montrer leurs qualités d'intelligence, de dynamisme et de volonté.

Les chefs d'établissement sont invités à attirer l'attention de leurs élèves sur l'intérêt du thème imposé et sur l'importance des prix, soit en s'adressant directement à eux, soit en sollicitant l'intervention des professeurs : professeurs principaux de biologie, d'histoire et de géographie, d'instruction civique, de langues vivantes, de sciences économiques et tout professeur qualifié par son expérience éducative et désireux de conseiller les candidats éventuels dans la conduite de leur travail et l'établissement de leurs mémoires : les candidats devront pouvoir également trouver une aide efficace auprès des documentalistes des centres de documentation et d'information des établissements.



Il convient de préciser par ailleurs qu'il n'y a aucun inconvénient, bien au contraire, à ce que la recherche demandée, qui consiste essentiellement en un travail d'enquête, s'effectue dans le cadre du contingent par le Haut Comité d'étude et d'information sur l'alcoolisme.

Tous renseignements complémentaires pourront en outre être obtenus en s'adressant au Haut Comité, 27, rue Oudinot, 75700 PARIS.

Pour le ministre et par délégation :
le directeur général
de la Programmation et de la Coordination
M. PINET

## SUCCES AU C.A.P.

BODILIS - N.D. (M)
BREST - 9, rue du Dauphiné (M)
BREST - St Joseph P.R.
CHATEAULIN - St Louis
CLEDER - N.D. d'Espérance (M)
CLEDER - N.D. d'Espérance (M)
CLEDER - St Joseph (M)
GUICLAN - Sacré-Cœur (M)
GUILLIGOMARCH (M)
GUIMILIAU (M)
KERNOUES (M)
LAMPAUL PLOUARZEL (M)
LANDERNEAU - N.D. du Tromeur (M)
LANDIVISIAU - N.D. des Victoires (M)
LANDIVISIAU - St-Joseph (M)
LANDIVISIAU - St-Joseph (M)
LOCUNOLE (M)
LOGONNA DAOULAS (M)
MILIZAC - N.D. des Victoires (F)
NEVEZ - Ste Barbe (M)
PLABENNEC - Ste Anne (M)
PLOUZANE - Ste Anne (M)
QUIMPER - Ste Anne
ST EVARZEC (M)
ST FREGANT (M)
ST POL - Le Kreisker
ST POL - St Jean Baptiste (M)
ST POL - St Jean Baptiste (M)
ST RENAN - N.D. de Liesse (M)
TAULE (M)

Mme LE FUR Marie-Françoise
Mme LAGOUTTE Marlène
Mlle TOUDIC Marie-Josée (R)
Mlle CLOAREC Marie-Thérèse
M. AUTRET Marcel
M. CROGUENNEC Jean
Mme LE HER Marie-Thérèse
Mme GESTIN Charlotte
Mlle SCOARNEC Annick
Mme GUEVEL Marguerite
Mme GUENNOC Marie-Paule
Mme YVEN Marie-Louise
Mme COADOU Jacqueline
Mlle LE REST Marie-Françoise
M. BALCON Yves (R)
M. LANGONNE Michel
Mlle LE DOZE Josiane
Mlle GOUEZ Anne-Marie
Mlle LE GUEN Marie-France
Mme ROYER Evelyne
Mlle HASCOET Annick
Mme MAGUEUR Monique
Mme UGUEN Marie-Hélène
Mme JOCHAUD Marie-Claude
Mlle LE BARS Marie-Claire
M. LE DREN Jean
Mme POISSON Jeanne
M. ROZEN Jean
Mme LABAT Eliane
Mme LE GUILLOU Danielle

L'école Saint Joseph de PLOUYE, à six (6) kms de HUELGOAT, dans un cadre touristique exceptionnel, peut mettre à la disposition de familles, ou de groupes d'excursion, pour quelques semaines ou quelques jours, des chambres individuelles, ou dortoir, avec salles munies d'appareils ménagers pour repas.

Les personnes intéressées voudront bien se mettre en rapport avec la Directrice.

Sœur Directrice
Ecole Saint-Joseph — Plouyé
29218 HUELGOAT.

**ADDITIFS :**

1) La session de Mathématiques pour le 1er Cycle prévue du 30 juin au 2 juillet, est annulée, le nombre des inscrits étant insuffisant.

2) **Personnel de cuisine.** Les écoles qui chercheraient à embaucher du personnel de cuisine sont invitées à s'adresser à la Direction Diocésaine, 2, rue César-Franck, Quimper, qui a reçu quelques candidatures.

3) **Développement des Pays du Tiers-Monde.** Le Père Henri MEHU, directeur diocésain des Ecoles, Bertoua (Cameroun), recherche 2 professeurs de secrétariat (avec B.T.S.) et un professeur de mathématiques qui seraient volontaires pour contribuer pendant deux ans au développement des Pays du Tiers-Monde au Cameroun. Les demandes de renseignements complémentaires sont à adresser à la Direction Diocésaine de l'Enseignement, B.P. 40, Bertoua (Cameroun).

4) **Fermeture annuelle** des bureaux de la D.D.E.C. :
— du 28 juillet au 18 août 1975.

Le Directeur : Ch. J. Prigent
C.P.P.P. 33-741
Quimper — Imp. Cornouaillaise

65e Année N° 315 Septembre-Octobre 1975

# le sentier

Administration et rédaction :
**Direction de l'Enseignement Catholique, 2, rue César-Franck - B.P. 38**
C.C.P. Rennes **528-80** **29102 Quimper-Cedex**

Prix de l'abonnement annuel : **15 F.**

**SOMMAIRE :**

Pages

— Rentrée 1975 ..... 2
— 19 ans à la Direction Diocésaine ..... 4
— En guise d'au revoir ..... 7
— Organigramme de la Direction Diocésaine ..... 10
— Qualification des maîtres du primaire ..... 15
— Kerivoal : bilan 1970-1975 ..... 17
calendrier du 1er trimestre ..... 20
— Service de psychologie ..... 20
— Informations diverses ..... 22
— Les religieux et l'école ..... 30
— Enseignement agricole ..... 31
— Nouvelles des écoles ..... 33
— Succès aux examens ..... 34
— Bibliographie ..... 35

## RENTRÉE 1975

Ce numéro du SENTIER est le 315e d'un longue série. En effet, le bulletin de l'enseignement catholique du diocèse a été fondé en 1910 ; il en est donc à sa 65e année. D'aucuns pourraient faire remarquer malicieusement qu'il a bien mérité sa retraite ! Et bien non, « sentier battu » ou pas, il continuera longtemps encore, je l'espère, son bonhomme de chemin, si j'ose dire... C'est un bulletin de liaison indispensable entre les services diocésains et les écoles ; il pourrait devenir un peu plus, peut-être, un bulletin des écoles ; on aimerait y trouver davantage de nouvelles des quatre coins du Finistère...

Ce bulletin de rentrée sera consacré en partie aux adieux à Monsieur PRIGENT. D'autres diront mieux que moi tout ce qu'il a apporté, durant 19 ans, à l'enseignement catholique du diocèse, sa compétence éprouvée, l'aisance et la liberté d'esprit avec lesquelles il abordait les problèmes les plus divers, la chaleur de son accueil qui lui a valu de nombreuses amitiés à Quimper et ailleurs.

Pour le remplacer à un poste qui n'est tout de même pas une sinécure, on a jugé bon de faire appel à deux personnes. Frère Jean LE FLÉCHER, tout en demeurant directeur du Likès, a bien voulu accepter la fonction de directeur-adjoint, chargé spécialement des services administratif et financier. On trouvera plus loin quelques éléments de l'organigramme de la Direction Diocésaine.

Quoi de neuf, par ailleurs, en ce début d'année scolaire ? Apparemment la rentrée s'est bien passée dans l'ensemble aussi bien pour les élèves que pour les maîtres. Espérons que la reprise de contact s'est faite dans de bonnes conditions, que les structures, les horaires et les programmes ne seront pas un obstacle insurmontable pour la réalisation des projets élaborés à la rentrée. La Loi HABY, relative à la modernisation du système éducatif, aidera peut-être la communauté scolaire à mieux se situer dans le monde d'aujourd'hui, si l'on en juge du moins par les intentions affichées dans l'exposé des motifs. Nous pouvons en tout cas nous féliciter de ce que les dispositions de la loi seront applicables simultanément aux enseignements public et privé. Nous le devons à l'action courageuse et vigilante des parlementaires de l'Association pour la liberté de l'enseignement.

Dans le domaine financier, par contre, peu de satisfaction. L'augmentation du forfait d'externat demeure très insuffisante. La charge à supporter par les familles en est alourdie injustement. L'Etat n'applique pas la loi. Il propose 5 % au lieu des 66 % de retard reconnu. Le Ministre de l'Education avait proposé un plan de rattrapage sur 3 ans : trois fois 22 %. Le Ministre des Finances fait la sourde oreille...

Qu'allons-nous faire cette année dans nos écoles ? C'est à chaque communauté éducative de répondre. Les suggestions, les encouragements n'ont pas manqué au Congrès A.P.E.L. de Strasbourg. Des orientations intéressantes y ont été proposées aussi bien dans les films que dans les conférences...

Au milieu des multiples soucis qui, peut-être, nous obsèdent à longueur de jours et de mois, nous n'oublierons pas les buts que nous poursuivons. « Insister uniquement sur les difficultés actuelles et réelles de l'éducation de la foi, qui demeure le spécifique des institutions catholiques, finit par décourager tout le



monde, écrit le Cardinal VILLOT, dans le message qu'il a adressé aux parents au nom de Paul VI. Certes les mutations culturelles engendrent chez certains une crise profonde : c'est non seulement le langage, c'est le contenu de la foi qui est mis en question. Mais pourquoi douter des jeunes ? Sans pouvoir ou sans vouloir l'exprimer toujours, ils cherchent quelque chose d'autre que le relatif et le contingent. N'est-ce pas le signe qu'ils ont faim et soif de Dieu ? » A nous, parents et éducateurs, de nous interroger sur la qualité de notre témoignage. « De quel Dieu témoignons-nous ? D'un Dieu moralisateur et morose ou du Dieu vivant qui nous appelle à vivre en plénitude ? ».

L. JESTIN.
DIRECTEUR DIOCÉSAIN.

◆

Nous vous prions de bien vouloir noter la modification apportée à notre adresse :

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE
2, rue César-Franck
B.P. 38
29102 QUIMPER **CEDEX**

◆

# 19 ans à la direction de l'enseignement catholique ou... le sens d'une liberté

« Dans l'histoire de l'enseignement catholique une page vient d'être tournée... Que cette nouvelle année vous trouve prêts à inscrire dans la paix et la joie une nouvelle page au livre d'or de la grandeur et du dévouement ».

Ces mots ont été écrits en janvier 1960, dans le SENTIER, par Monsieur le Vicaire Général PRIGENT, Directeur de l'enseignement catholique. La loi DEBRÉ venait d'être votée et des perspectives nouvelles allaient s'offrir à tous les usagers et bénéficiaires de l'école chrétienne.

Ces mots s'appliquent aujourd'hui à Monsieur PRIGENT lui-même, car après 19 ans passés à la Direction de l'enseignement, qu'il sache qu'une autre nouvelle page est tournée, toute empreinte de grandeur et de dévouement.

En 1956 je l'ai vu arriver à QUIMPER. Je l'ai observé comme un jeune enseignant dont le regard ne dépasse guère l'univers de sa classe ou de son école. Les circonstances, les solidarités communes m'ont amené progressivement à le côtoyer de plus en plus près c'est-à-dire à l'apprécier ; la qualité de son travail lui donnait le droit de parler en notre nom à tous et de combattre, pour nos objectifs communs, au premier rang.

Au risque d'oublier bien des aspects, j'ai succombé à la tentation facile de grouper ces 19 années autour de 3 thèmes, mieux de 3 grandes manifestations de la vie, de la grandeur, du dévouement qui l'habitaient.

## 1. LA GRANDE ATTENTE

De 1956 à 1960, l'école catholique voulait vivre, autant qu'aujourd'hui. Mais, partout, à tous les niveaux, les convictions chrétiennes et les ambitions éducatives se heurtaient aux obstacles économiques : chacun se devait de trouver, Dieu sait avec quel désintéressement, le moyen de bâtir, de recruter, de payer les maîtres, de former les enseignants.

La liberté de l'enseignement reconnue en droit, ne l'était pas dans les faits. L'école libre allait connaître l'asphyxie. Ce seul « ballon d'oxygène » chichement assuré par l'Etat, l'allocation BARANGÉ, allait être supprimée. L'impatience grandissait. On se souvient, par exemple, de la détermination des A.P.E.L. du Finistère (Concarneau 1956, Saint-Pol-de-Léon 1959...). Monseigneur l'évêque lui-même soutenait de toute son autorité la ferme revendication des parents. « Ce capital moral et spirituel que représente l'enseignement libre — tant de la part des familles que des maîtres — je voudrais que tous puissent en faire l'inventaire pièce par pièce, car je suis sûr qu'alors la loi BARANGÉ n'aurait plus aucun adversaire de bonne foi ».

Les A.P.E.L. étaient combatives, les établissements — spécialement secondaires et techniques — isolés, voire quelque peu individualistes, les maîtres inlassablement dévoués... Le Directeur diocésain était le ciment de cette communauté qui se cherchait, s'édifiait, s'affermissait chaque jour. Il en devinait les aspirations, les faisait reconnaître par les uns et les autres. Il canalisait tous les espoirs. Il allait devenir tout naturellement, au moment du vote de la loi en décembre 1959



qui allait normaliser les rapports de l'enseignement catholique avec l'Etat, le porte-parole des familles et de tout le département, le leader incontesté de toute une région, le conseiller le plus écouté à Paris.

Il allait faire face à une première Rénovation de l'enseignement catholique, provoquée celle-là de l'extérieur.

## 2. LA PREMIÈRE RÉNOVATION DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

Monsieur PRIGENT fut le Maître d'œuvre de l'édifice qu'il fallait construire au lendemain du vote de la loi DEBRÉ qui enfin, donnait un statut à l'enseignement libre.

400 et quelques dossiers de demande de contrat déposés à la Préfecture représentant plus que des kilos de papier : un poids très lourd de travail, de soucis, de démarches (n'avouera-t-il pas qu'il aura effectué au cours de son mandat 3 000 visites à la Préfecture), mais aussi un espoir partagé avec les parents et les maîtres de voir enfin entrer en application une loi dont on attendait tant.

Et quelle loyauté dans cette entreprise. Il a écrit un jour, dans le SENTIER : « Nous nous sommes présentés devant l'Etat tels que nous sommes, avec nos richesses dont nous sommes fiers, avec notre pauvreté dont nous ne rougirons pas. Cette loyauté il faut la conserver dans toutes nos attitudes. Nous affirmons que nous voulons collaborer à l'œuvre de l'éducation — vraiment — nationale et nous soumettre sans réticence aux contrôles et exigences légitimes de l'Etat. Mais il nous faut affirmer avec autant de force, que nous voulons rester fidèles à nous-mêmes, fidèles à notre Mission, fidèles à l'Eglise ».

Il savait qu'une loi, qu'un décret ne suffirait pas pour apporter la paix... La « Paix scolaire » dont on a tant parlé il la recherchait en forçant le respect, l'admiration de ses partenaires de l'enseignement public, des pouvoirs publics, par sa grande modération dans les requêtes, par ses analyses et les réfutations d'un juriste consommé, par l'estime qu'il manifestait à tous ses contradicteurs malhabiles dans un domaine qu'ils n'avaient pas suffisamment inventorié.

Ce fut la grande explosion au sein de l'enseignement catholique qu'il sut maîtriser : croissance des effectifs, jaillissement de constructions scolaires, recrutement des maîtres, qualifications décernées au plus grand nombre (ah ! cette bataille des C.A.P.!), orientation scolaire et les problèmes de carte scolaire... Monsieur PRIGENT était partout, appelé par tous ceux qui se trouvaient désorientés, déviés comme l'aiguille aimantée qu'un magnétisme détournait de son pôle.

Le pôle il ne le perdait pas, lui. Il soutenait et affermissait ses troupes : « Nous ne pouvons pas cesser d'être nous-mêmes afin de ne gêner personne et d'éviter les histoires. Ne ravalons pas notre vocation enseignante en acceptant de nous réduire à l'état de fonctionnaires honnêtes, sans plus. Notre Mission d'enseignant possède une autre grandeur, ne l'oublions pas dans le fatras des paperasses, dans le dédale des sentiers administratifs ; sa grandeur est d'être l'une des expressions, et non la moindre, de la Mission éducatrice de l'Eglise. Fidèles au passé, aux principes, à la réalité de l'école chrétienne, regardons l'avenir sans peur : il nous faudra progresser, nous adapter à une réforme de l'enseignement dans laquelle nous aurons mieux à faire que d'actionner le frein ou de porter la lanterne rouge. » (SENTIER de nov. 1960).

A l'image des établissements scolaires qui organisent les services administratifs, relançaient une pédagogie plus adaptée, enrichissaient leurs unités pédagogiques d'options, de sections techniques, en réponse aux impératifs de la Réforme de l'Enseignement, Monsieur PRIGENT avait vite compris que les services diocésains devaient également se moderniser. Le transfert de ses services de la rue Vis à la rue César-Franck allait donner à la Direction de l'Enseignement Catholique des locaux, des structures adaptées, des lieux de concertation et d'impulsion, et surtout des moyens en personnel. Tout un chacun, par téléphone, avec ou sans rendez-vous, trouvait désormais le renseignement voulu, que ce soit la demande d'une suppléance à assurer dans les plus brefs délais ou les conclusions d'un examen d'orientation par le service de psychologie. Les équipes d'inspecteurs multipliaient les préparations aux C.A.P., coordonnaient les activités du centre de formation pédagogique ; les secrétariats des organismes de parents (APEL) ou de gestion (AEP) restaient eux aussi en relation constante avec les autres services administratifs des écoles.

Monsieur PRIGENT, par sa compétence, ses relations, sa modération mais son inébranlable détermination, était vraiment le « mandataire » combien habilité pour traiter avec les pouvoirs publics, l'Académie, les parlementaires, les congrégations, les organismes professionnels, etc...

La connaissance des problèmes et des situations qui était la sienne n'échappait pas à ses collègues Directeurs diocésains. Il était leur porte-parole, et de longues années il les représentera aux instances nationales de l'Enseignement Catholique. C'est aussi ce qui lui valut, durant une période, d'être l'un des Conseillers nationaux dont s'était entouré Monseigneur CUMINAL, secrétaire général de l'Enseignement Catholique.

L'Enseignement Catholique, grâce à lui, se faisait connaître, respecter, apprécier et envier. L'Enseignement Catholique se rénovait en fonction d'une nouvelle loi et de ses conséquences. Travail de longue haleine : en 1965, Monsieur PRIGENT avouait encore que : « Cinq années d'une pratique nouvelle sont insuffisantes pour donner à notre enseignement son statut, sa stabilité et le visage nouveau que les conditions qui lui sont faites devraient lui faire acquérir ». (SENTIER octobre 1965).

Provoquée en profonde mutation, l'école catholique courait le risque de se trahir elle-même ou bien elle trouvait la chance d'affirmer de mieux en mieux ce qui faisait son caractère propre et sa valeur éducative originale. Cette chance allait apparaître peut-être du côté où on ne l'attendait pas.

### 3. LA SECONDE RÉNOVATION DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

La liberté qui était reconnue par l'Etat devenait subitement contestée à l'intérieur de l'Eglise. Des vents de contestation venaient frapper l'école catholique qualifiée de ghetto, cataloguée obstacle à l'évangélisation, à l'action pastorale de l'Eglise. Les plus ébranlés gémissaient : « Pitité pour les Institutions chrétiennes », les plus fervents s'appuyaient sur la déclaration conciliaire sur l'Education Chrétienne. (Octobre 1965).

Rude tâche pour un Directeur de l'Enseignement, mais quelle tranquille assurance de sa part dans tous les combats qu'il dût mener. Il avait le sens de la liberté, il en connaissait le prix.



Il reconnaissait l'autonomie des groupes naturellement ou légalement constitués et les faisait reconnaître : le droit de la famille avant le droit de l'Etat ou le conditionnement clérical, le droit des organismes professionnels dans leurs légitimes revendications, le droit des laïcs d'implanter des institutions de leur choix en réponse aux besoins de scolarisation du pays...

Il favorisait la rencontre de tous les partenaires de cet Enseignement Catholique : au Comité diocésain, le lieu souhaité de la concertation, l'acord entre ses divers membres se faisait par Monsieur PRIGENT.

Il savait les valeurs à promouvoir au sein des Institutions afin de les rendre crédibles, missionnaires, évangéliques. « Certains découvrent toute leur dimension et leur signification humaines et chrétiennes dans la vie même de Jésus-Christ : c'est précisément cette démarche et cette recherche que l'école catholique veut favoriser chez ceux qui la constituent ». (Lettre aux parents, 1971). A combien d'assemblées ou de réunions n'a-t-il pas participé pour une adhésion toujours à renouveler à un tel programme : un projet éducatif pour une communauté éducative.

Cela n'était pas toujours facile pour l'école catholique de trouver sa place dans l'Eglise c'est-à-dire obtenir la reconnaissance et la solidarité de la part de tous les prêtres et chrétiens engagés. Peut-on évoquer aujourd'hui le déchirement qui fut le sien au moment de l'implantation d'une école catholique dans la Z.U.P. de Brest ? Il était, ô combien, aux côtés de Monsieur LE NAOUR et de ses militants parents et enseignants... Il était aussi, il le devait, aux côtés du Pasteur du diocèse et de ses militants prêtres et laïcs. Il connut des heures difficiles : il préféra démissionner plutôt que de désavouer son Pasteur... Du même coup il laissait les mains libres aux promoteurs de l'école catholique. Ceux-ci, leur entreprise achevée, lui montrèrent que leur confiance n'était en rien entamée. Ils le plébiscitèrent pour un nouveau mandat à la tête de l'Enseignement Catholique diocésain.

⁂

Dans le dernier numéro du SENTIER (juin 1975) que Monsieur PRIGENT éditait, il livrait ses réflexions sur le congrès de Strasbourg. Ce qu'il en dit s'appliquerait à l'Enseignement diocésain qu'il a aimé et servi et tout particulièrement ces mots : « Congrès encourageant car il prouve que nos écoles, tout en réclamant plus de moyens et plus de liberté, ne sont pas restées passives dans l'attente de conditions meilleures, qu'il y a toujours à faire pour vivre mieux, pour servir et qu'il suffit d'un brin d'imagination, d'une bonne dose de foi, de disponibilité et surtout de beaucoup d'amour du métier et encore plus des personnes ».

F. KERDONCUF.

## EN GUISE D'AU REVOIR A MONSIEUR LE CHANOINE PRIGENT

Monsieur le Chanoine PRIGENT vient en effet de quitter la Direction de l'Enseignement Catholique du Diocèse de Quimper après y avoir consacré dix-neuf ans de sa vie sacerdotale : vie sacerdotale passée jusqu'à ce jour d'ailleurs au service exclusif de l'Enseignement. Et c'est à 55 ans que M. PRIGENT retrouve une nou-

velle jeunesse en abordant pour la première fois aux rives du ministère spécifiquement pastoral : Monseigneur l'Evêque vient de lui confier la responsabilité de la Paroisse Saint-Mathieu de Quimper.

## PRÊTRE AU SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

● Toute sa jeunesse l'y avait préparé. Il fit ses études secondaires à l'Institution Notre-Dame du Kreisker. Etudes solides bien sûr, mais formation sûre aussi dans ce vieux Collège plus que séculaire.

C'est là qu'il vécut ses premières expériences de mouvements de jeunes par le SCOUTISME. Il fut un moment tenté par « la grandeur et la servitude militaire », mais tel le centurion fidèle, le Seigneur l'attendait au détour du chemin. Et Joseph PRIGENT rentrait au Grand Séminaire de Quimper avec un léger retard en 1938. Il en sortit à l'heure en 1944. Prêtre à la disposition de son Evêque. L'Esprit-Saint, bien secondé sans doute, le fit récupérer par son ancien collège où il fut nommé professeur.

● Tour à tour professeur, étudiant aux Facultés Catholiques de l'Ouest, professeur de nouveau, expert en sciences physiques, il fut surtout animateur infatigable de Mouvements de Jeunesse, formels ou informels. Les structures n'ayant jamais paru à ses yeux comme une religion, mais comme pouvant servir parfois de moyens à l'apostolat : le Scoutisme, la Route, les Compagnons de la Joie, la J.A.C. pour son Congrès départemental de 1955 lui doivent beaucoup, pour ne nommer que cela.

Très vite, les voies de la Providence, par la volonté de son Evêque, allaient l'enfermer dans des tâches plus austères, sur des routes plus banalisées.

D'abord en 1955, il est nommé Supérieur du Petit Séminaire Saint-Vincent à Pont-Croix. Et il allait devoir apprendre comme tout un chacun dans la même fonction, la valeur des humbles choses matérielles : le prix des portes fermées sans bruit, l'existence des toits qu'il faut refaire ; pas tous à la fois, et tout de suite, mais successivement et par ordre de priorité à cause du budget ! N'est-ce pas Monsieur le Supérieur ? « C'est ! », pourrait-il dire s'il avait droit de réponse et un peu de mémoire.

● Un an après, en 1956 — trop tôt pour un correct apprentissage — avaient dit à l'époque quelques méchantes langues, il succède à Monsieur le Chanoine BELLEC à la Direction de l'Enseignement. C'est que Monsieur BELLEC est nommé Evêque de Saint-Jean-de-Maurienne.

Donc M. PRIGENT devient Vicaire Général, et il est « fait » Chanoine évidemment ! La fonction n'allant pas à l'époque sans l'habit. Il a 36 ans.

● Directeur Diocésain, il le fut pendant cette longue période, car il dirigea réellement l'Enseignement Catholique du Diocèse.

Il dirigea, trop peut-être au gré de certains, pas assez sûrement pour d'autres. Mais M. PRIGENT, qui avait fait des études scientifiques, avait trop bonne mémoire pour avoir oublié ses vieux auteurs littéraires, y compris Jean de La Fontaine.

A un poste difficile, il eut toujours suffisamment de philosophie pour savoir qu'il est impossible de contenter tout le monde.

Il acceptait volontiers d'écouter, de dialoguer à tous les niveaux, mais jamais il n'a voulu se substituer aux autorités intermédiaires pour résoudre les problèmes qui relevaient d'elles.



● Et des problèmes il en eut à connaître pendant ces dix-neuf années. Il eut notamment la charge de guider l'évolution rapide et l'extension marquée de l'Enseignement Catholique après la difficile mise en place de la loi Debré. Mise en place qui ne relevait pas seulement des paperasseries administratives, mais bien plus d'une acceptation des cœurs, d'une coexistence pacifique au service d'un même but : l'éducation des jeunes. C'est l'époque qui vit le transfert de la Direction Diocésaine des locaux étriqués de la rue Vis, en la résidence de la rue César-Franck, où allaient se regrouper et se côtoyer toutes les forces vives de l'Enseignement Catholique.

Problèmes nombreux, parfois fumeux soulevés par Mai 1968, où le Directeur Diocésain fut évidemment, et souvent, au creux de la tempête qui soufflait. Il ne sombra point.

Problème grave posé à l'Enseignement Catholique par la raréfication des vocations enseignantes. Le regroupement parfois nécessaire de ces vocations et l'appel au laïcat pour des responsabilités nouvelles. C'est l'époque où M. PRIGENT est appelé comme Conseiller au Comité National ; car il se pose alors la question de la tutelle, toujours à l'étude depuis, mais la solution provisoire proposée par Quimper n'est-elle pas à l'heure actuelle considérée en France comme la moins mauvaise des solutions apportées à ce problème difficile.

Enfin problèmes souvent épineux, provoqués par l'exode rural et la concentration urbaine avec la répercussion inévitable sur le développement scolaire dans les banlieues nouvelles. Ce problème, M. PRIGENT l'avait à cœur, et il soutint avec fermeté les pionniers, parfois incompris, qui luttèrent pour la construction de nouvelles écoles. Tout ceci bien sûr présuppose un problème financier, révèle les insuffisances de la Loi Debré, l'injustice du forfait d'externat.

Sans me laisser entraîner par une amitié « inconditionnelle », je pense pouvoir conclure en guise d'au revoir, que M. PRIGENT fut avant tout l'homme du dialogue tant avec les Pouvoirs publics qu'avec les instances académiques et les multiples composantes de la Communauté Educative.

Cette communauté, il a lutté de toutes ses forces, pour la faire bâtir dans chaque école. Dans les situations parfois pénibles, il avait assez de force d'âme, de « vertu » pour garder la Sérénité et inspirer confiance.

Sans être du tout l'homme des tempêtes, il savait fort bien naviguer, lorsque celles-ci se déchaînaient de loin en loin. Il savait toute la solidité d'un compromis négocié, toute la valeur d'une concertation, même si sur-le-champ son action pouvait paraître quelque peu temporisatrice à des tempéraments plus jeunes, plus impétueux, plus aux prises avec les dures réalités de la vie quotidienne.

En effet, dans son rôle de Directeur diocésain, sa personne solide, sa santé robuste, n'ont jamais compté. Il s'était donné tout entier à un Enseignement Catholique ouvert, mais sérieux.

Je n'oserai pas souhaiter à M. PRIGENT une heureuse retraite, ayant parlé au début de jeunesse nouvelle. Il est permis cependant de lui désirer un peu de repos, le loisir étant parfois un changement d'occupation, après tant d'années de loyal et fidèle service. Je crois que c'est là le maître mot. Il a été dix-neuf ans au SERVICE de l'Enseignement Catholique, et il ne faisait que diriger les multiples services de cet Enseignement.

A son sucesseur dont la tâche est lourde, nous souhaitons la Bienvenue, et nous l'assurons de notre concours et de notre fidélité.

Joseph SÉNÉCHAL.

## A L'OCCASION DU DÉPART...

Le départ de M. PRIGENT a été l'occasion pour le Comité Diocésain d'inviter un certain nombre de personnalités à un vin d'honneur au Likès le 17 septembre. Autour de Monseigneur BARBU avaient pris place M. LEFÈVRE, directeur du Cabinet du Préfet ; M. MOREL, Inspecteur d'Académie ; le Colonel DREVES, délégué militaire départemental ; MM. BÉCAM et CRENN, Députés ; M. SERGENT, Conseillre Général ; M. le Curé de la Cathédrale ; les représentants des diverses congrégations et des syndicats d'enseignants et de chefs d'établissement.

M. NASTORG, Président du Comité a évoqué avec humour quelques étapes et quelques aspects de la carrière de M. PRIGENT et a souhaité la bienvenue à son successeur. M. PRIGENT s'est plu à souligner l'amélioration sensible, durant ces vingt dernières années, des relations entre l'Enseignement Catholique et les instances administratives officielles.

———— ◆ ————

## DIRECTION DIOCÉSAINE

### I — SERVICES ADMINISTRATIF ET FINANCIER :

Directeur-Adjoint : M. LE FLÉCHER
Secrétaire : M. UGUEN

| | 1er DEGRÉ | SECOND DEGRÉ |
|---|---|---|
| **Contrats :** | M. LE FLOCH | M. LE FLÉCHER |
| **Personnel enseignant :** | M. LE FLOCH | M. GUÉVEL |
| **Directeurs :** | | |
| ● **Nomination :** | MM. LE FLOCH ET GUÉVEL | Le Directeur Diocésain |
| ● **Formation :** | Le Directeur Diocésain | |

**Enseignement agricole** : MM. GUÉVEL et UGUEN
**Carte Scolaire** : Le Directeur Diocésain et M. GUÉVEL
**Santé Scolaire** : M. LE FLÉCHER
**Bourses - Transports** : M. UGUEN
**Comptabilité de la Caisse Diocésaine** : M. UGUEN
**U.D.A.P.E.L. et U.D.O.G.E.C.** : M. UGUEN
**Caisse de Retraite** : MM. UGUEN et GUÉVEL
**Le Secrétariat est assuré par** : Mlle LANCIEN
Mmes TYMEN et AUTRET



### II — SERVICES DE PÉDAGOGIE :

1 — **Centre de Formation Pédagogique (C.F.P. de Brest) :**

Sœur Claire LE VEN
Sœur Thérèse BÉGOT

2 — **Conseillers pédagogiques du Premier degré :**

— **Permanents :**

Abbé Guy FORTIN, coordinateur
Sœur Anne COTONÉA (Quimper)
Frère Dominique INIZAN (Kérivoal)
Sœur Françoise QUÉRÉ (Brest)

— **Non-permanents :**

Sœur Thérèse BÉGOT (Brest)
Madame Annick LE BRUN (Morlaix)
Sœur Anna ARZUR (mathématiques)
Abbé Lucien LE BRETON (Bohars)

3 — **Conseillers pédagogiques du Second degré :**

**Coordinateur** : Frère François KERDONCUF (Quimper) ;
**Français** : Monsieur GAUTHIER (Saint-Pol) ;
**Anglais** : Mademoiselle SIMON (Quimper) ;
**Histoire-Géographie** : Frère LECLERC (Châteaulin) ;
**Espagnol** : Monsieur QUINQUIS (Brest) ;
**Maths 1er cycle - BEP** : Frère COAT (Quimper) ;
**Maths Second cycle** : Frère KEROUANTON (Brest) ;
**Secrétariat niveau BEP** : Madame PERVES (Brest) ;
**Comptabilité niveau BEP** : Madame QUINIOU (Brest) ;
**Mécanique Electricité** : Frère CORNEC (Landerneau).

### III — SERVICE DE PSYCHOLOGIE ET D'ORIENTATION :

Monsieur Louis DUIGOU (Quimper)
Madame Monique DUIGOU (Quimper)
Mlle Christiane PAUGAM (Quimper)
Madame M.-Thérèse OLLIVIER (Brest)
Madame Maryvonne PRIGENT (Brest).

## IV — PASTORALE ET CATÉCHÈSE :

Service peu structuré - Tâche immense - Tous responsables.

En particulier : le Directeur Diocésain, l'Abbé Guy FORTIN, l'aumônerie de l'Enseignement Catholique dont le délégué au Comité Diocésain est l'Abbé Hervé CARAES, Frère Jean PUNGIER, animateur du Centre de Kérivoal et coordinateur pour les « conseillers en éducation de la foi ».

En collaboration avec la Direction de l'Enseignement religieux, les mouvements de laïcs, les paroisses, et tous ceux qui s'intéressent à l'éducation religieuse des enfants et des jeunes.

⁂

## A PROPOS DE TUTELLE

Pour les écoles qui relèvent des Congrégations religieuses, la tutelle est exercée par les supérieurs provinciaux en lien avec la Direction Diocésaine et les autres organismes compétents. Le rôle de l'autorité de tutelle est de garantir la finalité et les orientations majeures de l'institution ; sa responsabilité s'étend aux domaines éducatif, spirituel, économique et juridique. Son point d'application principal : l'initiative dans le choix et la désignation des chefs d'établissement, et ensuite la relation avec les partenaires de la communauté éducative : chefs d'établissement, corps enseignant, l'organisme de gestion, parents.

——— ◆ ———

## DÉPARTS

Trois noms ont disparu de la liste des membres de la Direction Diocésaine : Mademoiselle Annie LE DUC, Frère STÉPHAN, Monsieur Guillaume LE FLOCH.

Annie LE DUC nous a quittés après 16 années passées au service de l'enseignement diocésain. Appelée à prendre de plus grandes responsabilités dans l'Institut auquel elle appartient, elle a dû chercher un lieu de travail qui lui permette de concilier ces nouvelles obligations et sa profession de psychologue, qu'elle exercera désormais à Lyon.

C'est à elle que nous avons fait appel en 1959, au terme de ses études à l'Institut Catholique de Paris, pour fonder le Service de Psychologie Scolaire que le Comité Diocésain de l'époque avait décidé d'adjoindre à la Direction de l'Enseignement.

C'est bien le mot « Service » qui convient pour définir la présence et le travail de Mademoiselle LE DUC parmi nous. Intelligente et fine, douée des talents de l'esprit et du cœur, elle rayonne l'espérance et la joie de vivre puisées dans la prière et la contemplation de Dieu. Elle s'est mise au service des personnes sans mesurer son temps, avec une gentillesse et une simplicité qui donnent à son travail, à ses rencontres, une dimension de charité et de chaleur humaine, plus appréciée encore que la compétence professionnelle d'une « spécialiste ».



Nous lui exprimons aujourd'hui notre reconnaissance, au nom de tous ceux auxquels elle a apporté sa disponibilité, son dévouement, son travail : parents et élèves, éducateurs et enseignants, élèves du Centre de Formation Pédagogique — dont elle fut « l'animatrice » pleine de dynamisme —, au nom de ses collègues du service de psychologie et des membres de la Direction Diocésaine.

Avec notre grand merci et l'assurance de notre fidèle amitié, nous lui exprimons tous nos vœux pour la fécondité de son apostolat et de son travail sous d'autres cieux.

Quant au Frère Louis STÉPHAN, visiteur des Frères de Ploërmel, dont tout le monde appréciait la bonhomie et la cordialité, il a été nommé directeur à Saint-Illan, dans les Côtes-du-Nord. Il continuera cependant à s'intéresser à l'enseignement agricole du Finistère. Il a été remplacé comme visiteur par Frère Louis Balanant, originaire de Cléder : qu'il soit le bienvenu parmi nous.

Enfin, l'équipe des Conseillers Pédagogiques a perdu l'un de ses membres les plus éminents. En effet, vers la fin des vacances nous est parvenue la nouvelle de la mort subite de Monsieur Guillaume LE FLOC'H, de Pont-Croix. Ancien Inspecteur Pédagogique Régional, il avait accepté de mettre sa compétence au service des jeunes professeurs d'anglais.

A Madame LE FLOC'H, nous adressons nos condoléances les plus sincères.

⁂

Le SENTIER se doit de rendre hommage aussi à la mémoire d'un ancien Inspecteur de nos écoles libres : Monsieur le Chanoine Corentin GRILL (1899-1975). Mgr FAVÉ, qui a présidé ses obsèques à Landudal, le 5 septembre, a évoqué la figure vigoureuse de cet homme tout d'une pièce : « C'est le mot « absolu » qu'il faudrait employer pour caractériser M. GRILL : absolu dans ses jugements, absolu dans ses décisions, absolu dans le don de lui-même aux différentes fonctions qui lui furent confiées, comme face aux différentes situations où les événements — instruments de la Providence — l'ont placé.

Cela devait nécessairement entraîner chez lui une sévère austérité de vie, enrobée dans une charité fraternelle qui avait nom : esprit d'accueil, large hospitalité et franche libéralité...

C'est à l'enseignement catholique qu'il fut d'abord affecté et qu'il consacra une grande part de sa vie. Il fut instituteur aux temps difficiles de l'avant-guerre 1914 et s'y révéla pédagogue et éducateur averti. Et le voilà bientôt inspecteur diocésain, parcourant le diocèse et visitant les écoles, toujours à bicyclette par tous les temps.

L'on manque de manuels pour les écoles catholiques... M. GRILL trouvera le moyen d'en composer, qui eurent — et ont encore — un grand succès dans toute la France et jusque dans ce qui était alors les colonies. Et c'est ainsi qu'il lui fut demandé de reprendre ses ouvrages pour les adapter aux enfants d'Afrique Noire d'expression française. Soucieux de perfection, il fit un séjour au Cameroun pour mieux connaître la mentalité et l'environnement des nouveaux usagers de ses manuels...

Déjà du reste, il s'était attaché aux Missions lointaines et depuis 1949 il était devenu directeur diocésain de l'Œuvre de la Propagation de la Foi et de la revue missionnaire diocésaine « Lizeri Breuriez ar Feiz ». Il entretenait une correspondance assidue avec les missionnaires et recevait beaucoup de visites de leur part...

A la guerre de 1939, M. GRILL s'engage comme aumônier militaire dans les régiments bretons en position sur la Meuse... Différentes citations, la croix de guerre, la Légion d'honneur viennent témoigner de l'estime que lui portaient ses chefs.

L'armistice survient mais il ne se laisse pas démobiliser. Il s'engage dans la résistance, le maquis, sur le front de Lorient, toujours comme aumônier, donnant aux hommes l'exemple du courage et de la confiance. Puis c'est l'occupation en Allemagne et les combats d'Indochine. Nous le retrouvons enfin comme aumônier des troupes cantonnées à Quimper.

Que d'anecdotes savoureuses ou dramatiques ne pourrait-on pas raconter... depuis cet appel « à moi les Paras ! » sur les quais de l'Odet à Quimper, jusqu'à cet épisode de la bataille des Flandres : dans la débandade des troupes françaises, un capitaine d'artillerie pointe ses canons pour arrêter la déroute. M. GRILL se place devant la bouche d'un canon et dit simplement : Maintenant, tirez ! ». C'est le GRILL que nous avons connu, prêt à tous les sacrifices pour sauver ses frères ».



# Enseignement du premier degré : Qualification des Maîtres

Ceci concerne tous les maîtres des enseignements préscolaires, primaire et agricole des classes sous contrat simple. Dans les cas de demande de mutation, de nomination ou d'attribution de poste, la Commission de l'emploi du primaire respecte les priorités suivantes :

1) Maîtres de carrière.
2) Maîtres qualifiés
3) Maîtres stagiaires sortant du C.F.P. (a(vec le diplôme de sortie ou « certificat de fin d'études »).
4) Autres Maîtres stagiaires ayant obtenu le C.A.P.
5) Maîtres remplaçants.

A noter que les 20 enseignants qui cette année avaient perdu leur emploi par suppression de poste ont été replacés. La qualification est cependant un élément important pour la sécurité de l'emploi.

I — **Quelles sont les conditions requises pour devenir Maître Qualifié ?** (Voir le texte in-extensio dans le SENTIER de mars-avril 1974, tel qu'il a été adopté par le Comité National en octobre 73).

**A — Conditions Générales.**

1 — La volonté de **participer à la tâche d'éducation chrétienne** définie par le Concile et les évêques de France (Lourdes 1969). La participation à cette mission s'exerce de diverses manières, et, en particulier, dans les activités catéchétiques ou pastorales assurées à l'intérieur ou hors de l'école. Ce qui implique le souci de sa propre formation en ce domaine.

2 — **L'engagement d'une formation pédagogique permanente** au cours de la carrière d'enseignant, formation obtenue normalement en participant aux sessions prévues à cet effet.

**B — Conditions Particulières.**

1 — Maîtres recrutés en dehors du C.F.P.

- Agrément définitif.
- 4 années d'enseignement dont 2 après l'obtention du C.A.P.
- 3 sessions pédagogiques.

2 — Maîtres issus du C.F.P., munis du « diplôme de sortie »

- Agrément définitif.
- 2 années d'enseignement après la sortie du C.F.P.
- Une session pédagogique.

**II — Quelles sont les démarches à faire pour obtenir la Qualification ?**

Il faut en faire la demande par lettre personnelle adressée au Directeur Diocésain. Chaque candidat doit veiller à joindre à sa demande une enveloppe normale

libellée, codée et timbrée. Si la demande émane d'un religieux ou d'une religieuse, elle doit être revêtue ou accompagnée de l'accord écrit du Supérieur (soit local, soit provincial).

La démarche est à faire dès le début de l'année scolaire, le dossier complet devant être transmis ou déposé à la D.D.E.C. **« avant le 31 décembre ».**

Dès la rentrée de janvier, les demandes sont réparties, pour étude, entre les Inspecteurs compétents. C'est pourquoi, il ne peut être tenu compte des dossiers ou des demandes qui parviennent après le 1er janvier.

En février-mars, les demandes sont soumises, pour avis, à une Commission désignée par le Comité Diocésain. A Pâques, la décision est prise par le Directeur Diocésain.

⁂

## MAITRE DE CARRIÈRE

Le titre de **Maître de Carrière** s'obtient automatiquement quand un maître qualifié **a accompli cinq années complètes** d'enseignement après la date d'obtention de sa qualification. Mention en est alors portée dans le **Livret Professionnel.** Ceux qui désirent que cette mention soit « officialisée » par la signature du Directeur Diocésain sont priés de nous adresser leur Livret avec une enveloppe timbrée pour le renvoi à l'intéressé.



# Kerivoal : 5 ans d'animation catéchétique

A la demande du Comité Diocésain, le Centre d'animation pédagogique, animé par le Frère Jean PUNGIER, assure depuis 5 ans une éducation permanente de la foi. Le 25 juin dernier, il a dressé un bilan d'activité 1970-1975.

⁎ **Les journées de réflexion** (les « mercredis mensuels ») — avec M. François Puluhen. Elles ont eu lieu très régulièrement les trois premières années et réunissaient des personnes ayant, pour la plupart, une formation théologique et catéchétique réelle.

Elles ont constitué une sorte d'école de « cadres moyens » de la catéchèse. La réflexion a eu successivement pour objet les thèmes suivants :

— qu'est-ce que la catéchèse ?
— la lecture chrétienne de la vie.
— vie et liturgie : qu'est-ce que célébrer ?
— des « signes » au sacrement...

⁎ **Les week-ends doctrinaux**
Avec le f. André Fermet.

But : aider à la mise en place d'un langage théologique renouvelé.

Fréquence : tous les trimestres.

Thèmes :

— de nouveaux théologiens (5 w. e. : J. Robinson, H. Cox, J. Ratzinger H. Zahrnt, D. Bonhoeffer).
— « Comment parler de l'Evangile aujourd'hui » (3 w. e. dédoublés).
— Quelle morale pour aujourd'hui » (3 w. e.).

⁎ **Les week-ends anthropologiques**
Avec le f. Vincent Ayel.

But : aider à la découverte d'un langage vraiment catéchétique (approfondissement de l'expérience... signification...)

Fréquence : depuis un an et demi, un par trimestre.

Thèmes abordés :

— Anthropologie et catéchèse.
— Comment parler en langage catéchétique :
de l'Eucharistie ?
de la Trinité ?
du péché originel ?
du miracle ?

⁎ **Des sessions doctrinales** (juillet et Pâques)

Les trois premières années — de 3 ou de 5 jours.
Conférenciers ou animateurs : A. Fermet, P. Coquet, Mulmann.

⁎ **Présentation et élaboration de catéchèses**

**a) niveau classes primaires :**
Avec le f. Théophile Pendu.

Dans un secteur de Brest et de Lannilis-Ploudalmézeau.
Pour les éducateurs du C.M. (scolaires et paroissiaux).
Des rencontres mensuelles (préparation des thèmes à présenter — recyclage des adultes).

Quelques thèmes :

Pourquoi partir de l'expérience de vie ?
Comment présenter les récits bibliques ?
L'éducation de la conscience morale.
Le problème du mal ? le Salut ?...

b) **niveau 1er cycle**

Avec Sr Simone Riguidel et f. Jean Pungier.

Pendant 3 ans — dans les secteurs de Quimperlé, Quimper, Châteaulin, Brest, Ploudalmézeau, Landivisiau, Morlaix.

Quelques thèmes élaborés :

Dieu m'appelle par mon nom.
A l'écoute des appels du monde.
Partage.
Que ton corps soit lumière.
Liturgie et vie.
Paix et réconciliation...

c) **niveau second cycle**

— deux dossiers de f. J. Pungier :

« Jésus et le monde palestinien de son temps ».
« Initiation à l'exégèse des Evangiles synoptiques ».

— les interventions des ff. A. Fermet et V. Ayel auprès des jeunes de Lesneven et de Morlaix.

*** Recyclage doctrinal ou formation permanente des adultes**

Il faut signaler ici :

a) **l'initiation à la lecture de l'Ancien Testament**

Avec Sr Michelle Paul.

Cycle de deux ans (5 rencontres de 2 h).
A Quimper, Brest, Landivisiau, Quimperlé, Concarneau...

b) **l'initiation à l'exégèse des Evangiles**

Avec f. J. Pungier.

A Quimper et à Brest (1 an).

c) **les interventions des ff. A. Fermet ou (et) V. Ayel**

A Quimperlé, Quimper, Plougastel-Daoulas, Lesneven, Morlaix, Saint-Pol.

Le thème de ces soirées est choisi soit par les participants, soit par les organisateurs en accord avec le conférencier.

Elles ont lieu une fois par trimestre.

d) **des rencontres diverses :**

— autour de la « Lettre aux Parents » : ce fut le thème de beaucoup de soirées APEL.



— sur « Le pluralisme des niveaux de foi dans nos écoles ».
sur « Une foi qui rencontre l'incroyance ».
C'est le f. V. Ayel qui sut traiter ces deux thèmes avec sérieux et profondeur.

— pour l'éducation de la foi des petits : deux rencontres, à Brest et à Quimper, avec Françoise Destang.

— participation au « Centre de Formation doctrinale des Educateurs » : un nombre imposant d'enseignants ont profité du recyclage doctrinal proposé par la Direction de l'Enseignement Religieux.

Thèmes fréquemment demandés :

la Résurrection,
le Péché Originel,
l'Eucharistie,
la Pénitence...

— participation à des rencontres « personnalités chrétiennes » sur Quimper.
Invités : B. Besret, Abbé Pierre, Taizé, J.-François Six (P. Iratzoquy).

e) **la vente de documents** ou d'ouvrages utiles à la réflexion doctrinale ou catéchétique :

— **les dossiers « Foi et langages ».** Voici, indépendamment des abonnements relativement nombreux dans le Finistère, quelques titres particulièrement bien vendus :

Problème historique de Jésus et la Résurrection (285 ex.).
Qui est notre Dieu ? (265).
Création et péché originel (265).
Une foi qui critique la foi (150).
Christologie actuelle (225).
Une prière vraie pour aujourd'hui (260).
Libérer la morale (145).
Lois humaines et évangéliques de la communauté (195).
Engagement et fidélité dans un monde changeant (125).
Comment lire l'Evangile aujourd'hui (100).

— divers ouvrages :

« Des évangiles à Jésus », par Delorme (110).
« Comment sont nés les évangiles », par R. Josse (201).

f) les **prêts de livres** et de documents catéchétiques (audio-visuels...)

La bibliothèque contient 300 ouvrages. Trop peu de prêts.
Plus de 2 000 diapos : les prêts pourraient se développer.

g) **Diffusion de textes** pouvant servir à des rencontres d'éducateurs de la foi. En vue des journées de pré-rentrée, particulièrement.

h) Invitation à s'abonner aux « Dossiers bleus de la Tourette »... des groupes sont nés...

*** Formation permanente à l'expression**

— **initiation au langage audio-visuel**

Avec M. Pierre Coquet.

Pendant deux ans (une rencontre par trimestre).

A Brest et à Quimper, puis lors des sessions de juillet).

— Le groupe 74-75, des **« Conseillers-Animateurs en éducation de la foi »,** ont opté pour un travail prolongé avec Michel Scouarnec et Sr Jeanne Signard (5 W.E., dans l'année) sur le thème : les divers modes d'expressions et de célébrations.

— Rem. le f. Yves Inizan a lancé, au niveau des classes primaires :

un cycle de formation à **l'expression corporelle** (Mme Jocelyne Boënnec) : 5 séances de 3 h plus une session de 5 jours.

une formation à **la flûte** (5 séances de 2 h, plus une session).

⁂

## CENTRE DE KÉRIVOAL
### AU CALENDRIER DU 1er TRIMESTRE

Du **samedi 25 octobre** à 17 h jusqu'au **dimanche 26** à midi : Week-end anthropologique : « Comment parler de **Marie Vierge et Mère** en langage catéchétique ? » Animateur : F. Vincent Ayel.

Du **samedi 6 décembre** à 17 h jusqu'au **dimanche 7 décembre** à midi : Week-end doctrinal : « Comment parler aujourd'hui des **Sacrements** ? » Animateur : F. André Fermet.

Du **samedi 27 décembre** à 17 h jusqu'au **mardi 30** à 16 h, à Kérivoal : Session animée par M. l'Abbé Michel Scouarnec, autour du thème : **« Célébration »,** comportant différents ateliers de moyens d'expression (orale, graphique, corporelle..., chants...).

Le Centre d'Animation Pédagogique de Kérivoal vient de publier un fascicule : « Comment parler aujourd'hui... de **la création** ? » (38 p, 5 f).

C'est là un instrument de travail où interviennent tour à tour un bibliste (Robert Josse), un théologien (André Fermet), un anthropologue (Vincent Ayel), un catéchiste (Madeleine Le Saux). L'on sait qu'il est difficile de parler de cette affirmation de la foi. Ce dossier indique des écueils à éviter, des accents à mettre, des points de vue possibles.

——— ♦ ———

## SERVICE DE PSYCHOLOGIE — QUELQUES INFORMATIONS

Les Directeurs et Directrices du Premier Degré et du Premier Cycle ont reçu en début d'année scolaire une circulaire contenant des propositions de travail pour l'année 1975-1976. Pour une meilleure information de tous, voici les grands axes d'interventions pour cette année :

### I — ENSEIGNEMENT ELÉMENTAIRE.

L'orientation en CM2 est un acte éducatif important et qui nécessite une analyse sérieuse du vécu scolaire de l'enfant. Il faut cependant noter l'assouplissement progressif du passage entre les différentes filières du premier cycle, ce qui contribue à diminuer l'intérêt présenté par une intervention collective pour la recherche des aptitudes et des possibilités de rendement scolaire. De plus, cette intervention se situe à un âge où il est facile de faire des constats d'échec... et



plus difficile de trouver la solution à un problème scolaire par l'aide appropriée qui pourrait être apportée.

C'est pourquoi, il nous a semblé intéressant d'abandonner ce type d'interventions au profit des actions de dépistage précoce des difficultés. Toutefois, des examens individuels pourront être envisagés pour des enfants qui posent des problèmes importants d'orientations.

Des examens seront effectués dans les écoles pour les enfants qui ont des difficultés scolaires importantes dues à un manque de possibilités intellectuelles. Si le problème est autre, il y a lieu d'envisager un examen psychologique plus approfondi qui pourra avoir lieu à Quimper ou à Brest.

Il est important, pour un meilleur service des enfants, qu'aucun enfant ne soit laissé en situation d'échec scolaire grave. Trop souvent, dans des commissions Médico-Pédagogiques ou dans des commissions d'admission en 6e, il faut se pencher sur des cas d'enfants pour lesquels une mesure d'assistance pédagogique ou un placement auraient dus être envisagés bien plus tôt. Par exemple, il est absolument anormal qu'à 10 ans, un enfant ne sache pas lire et se trouve dans l'Enseignement Elémentaire Normal alors qu'aucune démarche n'a été effectuée à ce sujet... Le Service reste à la disposition de tous pour que des problèmes de ce genre soient étudiés et si possibles résolus.

### II — ENSEIGNEMENT DE PREMIER CYCLE.

A ce niveau, il y a des élèves en difficultés pour qui un examen individuel s'avère utile en vue de la clarification d'un problème qui se pose à l'école ou dans la famille. Ces examens pourront avoir lieu à Quimper ou à Brest.

L'orientation des élèves de 3e est l'un des problèmes essentiels qui se pose dans les CEG et CES. Trois modes d'intervention sont possibles :

— Dans quelques CEG, nous envisageons une aide aux professeurs pour la mise en place des actions d'orientation dans leurs classes, sous forme de trois rencontres dans l'école. Lors de la 3e réunion, sera élaborée la proposition d'orientation à partir de tous les éléments rassemblés pour cette proposition. Les élèves subiront un examen collectif d'aptitudes.

— Pour les professeurs nouvellement titulaires d'une classe de troisième, nous prévoyons trois réunions ayant pour objet une réflexion sur leur rôle dans l'orientation.

— Dans tous les établissements qui en feront la demande, nous envisageons des examens collectifs. Vraisemblablement, compte tenu de l'importance des demandes, nous ne pourrons voir qu'une proposition d'élèves par établissement.

Au niveau des cycle III PA et des cycles pratiques, des examens collectifs seront pratiqués et donneront lieu à un échange avec le maître sur l'orientation à envisager pour chacun des élèves. Cependant, nous pensons que cet examen ne constitue pas le seul élément permettant une connaissance plus précise et une meilleure orientation des élèves. Nous prévoyons la mise sur pied d'autres procédures d'intervention.

### III — POUR TOUS LES ETABLISSEMENTS.

Le Service reste à votre disposition pour toute action que vous jugerez utile de lui demander et étudiera avec vous les modalités de ces interventions.

## LANGUE ET CULTURE BRETONNES

### DÉCLARATION DE LA COMMISSION PÉDAGOGIQUE DU BLEUN-BRUG le 23 septembre 1975.

Les mouvements CULTURELS bretons ont rendu publique, le 18 juillet dernier, une DÉCLARATION, réclamant que des mesures soient prises en faveur de la langue et de la culture bretonnes.

Aucun changement n'étant intervenu, ces mouvements entament une campagne nouvelle, qui débutera par la JOURNÉE D'ACTION du 7 OCTOBRE.

Cette journée ne sera pas une journée de grève, mais prendra l'aspect d'une INFORMATION sur la situation scandaleuse actuelle du breton, dans les écoles secondaires et techniques particulièrement. Sait-on par exemple,

— que dans le premier cycle les cours de breton fonctionnent à des heures difficiles, durant l'interclasse de midi ou le soir après la fin des classes...

— que ces cours, donnés en plus des services des maîtres, ne sont pas rémunérés...

— qu'on est dans l'obligation de grouper des débutants et les enfants parlant couramment la langue, de grouper aussi parfois des élèves d'âges et de classes différentes...

— que le breton n'est même pas reconnu matière facultative au même titre qu'une deuxième ou troisième langue.

(— aucune option possible au BEPC
— langue d'option au BAC, où seule comptent les points obtenus au-dessus de la moyenne).

La situation dans le Primaire est différente, ou du moins pourrait l'être, puisque dans l'organisation du TIERS-TEMPS pédaggique et le cadre des DISCIPLINES D'EVEIL, beaucoup de portes sont ouvertes pour un enseignement régionalisé :

— L'enseignement du breton et des civilisations régionales est possible. (Loi du 11 janvier 1951, circulaire du 17-2-69).

— L'étude de l'histoire et de la géographie locales, la découverte du MILIEU NATUREL et HUMAIN sont fortement conseillées (circulaires du 1-4-68, du 18-6-69, du 2-9-69 ; rapport de la Commission Ministérielle pour la rénovation de l'enseignement préscolaire et élémentaire).

MAIS

aucun effort officiel n'est entrepris

pour encourager les maîtres compétents, à se lancer,

pour décider ceux qui pratiquent la langue, à l'enseigner,

pour faire connaître et appliquer la circulaire de 1969 sur l'enseignement régionalisé.



En conséquence, le Bleun-Brug demande aux instituteurs qui déjà pratiquent un tel enseignement et en connaissent la RICHESSE, de SOUTENIR l'action des professeurs du secondaire dans la journée du 7 octobre

EN INFORMANT leurs collègues du Primaire de toutes les possibilités qu'ils ont de régionaliser leur enseignement,

EN INSISTANT sur l'intérêt d'une telle pédagogie, pour un éveil véritable des enfants,

EN FAISANT CONNAITRE la circulaire du 17-2-69 sur l'enseignement des langues et cultures régionales.

———— ◆ ————

## KÉRIVOAL

**EXPRESSION CORPORELLE :**

**Atelier I :** 4 octobre - 11 octobre - 5 novembre - 8 novembre.

**Atelier II :** 12 novembre - 22 novembre - 29 novembre - 6 décembre - 10 décembre.

Lorsque l'on ne peut venir à la date prévue, ne pas hésiter à venir un autre jour, sans prévenir.

**FLUTE :**

8octobre - 12 novembre.

**AUDIO-VISUEL :**

Le mercredi 19 novembre : de 10 h à 16 h 30.

Dix maisons présenteront aux enseignants, de maternelles aux terminales, leurs divers matériels audio-visuels : diapos, films, cassettes (langues), rétroprojecteurs, magnétoscopes... instruments de musique...

Le Frère Dominique INIZAN (Kérivoal) recevra volontiers des suggestions pour assurer des prolongements pédagogiques.

Dans la matinée du 19, Sœur Anna-Marie ARZUR expliquera par manipulations la technique du photogramme (1er atelier à 10 h — 2e atelier à 10 h 30). L'après-midi (1er atelier - 14 h), le Frère LE DORÉ montrera aux enseignants intéressés comment réaliser eux-mêmes des diapositives.

Lors de la journée des représentants, en juin, 274 enseignants nous ont honorés de leur visite, souhaitons à cette journée du 19 un égal succès.

———— ◆ ————

## ISPEC 1975-76 :

Quatre cycles de sessions sont organisés cette année par l'ISPEC :

1. — Initiation à la gestion d'un établissement scolaire (ensemble de trois sessions qui forment un tout, en novembre, janvier et mai).

2. — Session pour les chefs d'établissements nommés en septembre 1974 (en prolongement de la 1re session de février 1975). Du 2 au 6 février.

3. — Session pour les chefs d'établissements nommés en septembre 1975. Du 16 au 20 février.

4. — Cycle de trois sessions à l'intention des cadres administratifs, des établissements secondaires et techniques.

**N.B.** — Ce quatrième cycle de sessions débute le 13 octobre. Les personnes intéressées doivent donc très rapidement prendre contact avec MM. les Directeurs de l'ISPEC, 3, place André-Leroy, BP 858, 49005 Angers Cédex.

**Le programme complet** de ces différentes sessions, leurs dates et les conditions de participation seront publiés dans le n° 25 d'**Enseignement catholique Documents.**

⁂

## STAGES

A NOEL, l'ADEC propose des stages d'EXPRESSION CORPORELLE ET DE MARIONNETTES.

Du 26 au 31 décembre, l'ADEC — art dramique expression culture — Union Ouest de la FNSTA propose différents stages :

EXPRESSION CORPORELLE 1er degré (à Quimper 29). Ce stage est ouvert à toutes personnes et principalement aux enseignants et éducateurs (animation : Jocelyne Mareuil. Maximum de participants : 25.

MARIONNETTES 1er degré (à Rennes Chantepie 35). Au programme de ce stage, animé par Bernard Libault : création de marionnettes et insertion des créations dans une œuvre collective faisant appel à diférentes formes d'expression. Maximum de stagiaires : 20.

ANIMATEURS-METTEURS EN SCÈNE (à Rennes Chantepie 35). Organisé parallèlement au stage marionnettes, il est ouvert aux personnes désireuses de prendre en charge un groupe théâtral (rural, urbain, scolaire...) et acquérir ainsi une formation à la mise en scène et au langage théâtral. Animation : Michel Estier. Maximium de participants : 15.

Pour tous renseignements, écrire, en joignant timbre pour la réponse à l'ADEC, 93, avenue Rochester 35000 RENNES (Tél. 36.37.03).



## ANIMATION PÉDAGOGIQUE GLOBALE

Rénovation pédagogique, nouvelles formes d'expression, travail indépendant, centre de documentation, etc...

Tout un travail est à entreprendre et à reprendre inlassablement pour susciter un climat scolaire plus favorable à la croissance de la liberté et de la responsabilité, non seulement dans le para-scolaire mais surtout dans l'acte pédagogique lui-même (choix des méthodes de travail, analyse du « vécu » de la classe : relation, écoute mutuelle...).

Les écoles qui voudraient se faire aider dans cette recherche peuvent s'adresser à Sœur Jeanne SIGNARD — E.T.P. Le Paraclet 29000 QUIMPER.

## STATISTIQUES

Nous donnerons les résultats d'ensemble dans le prochain numéro. Nous pouvons déjà indiquer l'évolution pour Brest-ville et la communauté urbaine.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Niveau lycée | : | 2 970 | (+ 108) |
| Niveau B.E.P. | : | 903 | (+ 126) |
| Niveau C.E.T. | : | 1 117 | (+ 54) |
| C.E.S. - C.E.G. | : | 6 273 | (+ 19) |
| Primaires | : | 7 256 | (+ 59) |
| Maternelles | : | 4 581 | (+ 300) |
| TOTAL | : | 23 160 | (+ 666) (soit + 18 classes) |

## ENQUÊTE SUR L'ALCOOLISME

Le Haut Comité d'étude et d'information sur l'alcoolisme organise un concours scolaire ouvert à tous les élèves âgés d'au moins 16 ans sur le thème : « Qualité de la vie et alcoolisme ».

Ce travail d'enquête personnelle ou collective peut être mené dans le cadre des 10 % et du travail indépendant. Il peut prendre la forme écrite ou audio-visuelle et devra parvenir au Haut Comité avant le 15 janvier 1976. Les prix varieront entre 200 et 2 000 F.

Pour obtenir le règlement du concours, on peut s'adresser au Haut Comité d'étude et d'information sur l'alcoolisme, Service du premier ministre, 27, rue Oudinot, 75700 Paris. (Joindre une enveloppe timbrée).

## LES DATES DES VACANCES SCOLAIRES POUR L'ANNÉE 1975-1976

● **Rentrée de septembre 1975.**

— Prérentrée. — Vendredi 12 septembre au matin pour les enseignants des écoles préélémentaires et élémentaires et des établissements d'enseignement secondaire.

— Rentrée des élèves. — Lundi 15 septembre au matin.

● **Toussaint.**

Du mardi 28 octobre après la classe au lundi 3 novembre au matin.

● **Noël.**

Du samedi 20 décembre après la classe au lundi 5 janvier au matin.

● **Février.**

— Zone A (académies d'Aix-Marseille, Amiens, Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Lille, Lyon, Nancy-Metz, Nice, Orléans-Tours, Rennes, Rouen et Toulouse).
— Du samedi 31 janvier après la classe au 9 février au matin.

● **Printemps.**

Du samedi 20 mars après la classe au lundi 5 avril au matin.

● **Grandes vacances.**

Du mercredi 30 juin après la classe au mardi 14 septembre au matin pour les élèves.

Quatre demi-journées « mobiles », consécutives ou non, seront mises d'autre part à la disposition des chefs d'établissement.

◆

## F.N.O.G.E.C. : PERSONNEL DE SERVICE

A propos de la réorganisation dans certains de nos établissements de leurs services matériels, notre attention vient d'être attirée sur les difficultés pouvant éventuellement en résulter.

En effet, dans un souci fort louable de bonne gestion et d'amélioration de prestations, des organismes de gestion en viennent à confier à des entreprises spécialisées leurs services de restauration et de nettoiement. Mais l'ancienneté et le dévouement du personnel ainsi libéré posent un délicat problème non seulement de droit mais de justice.

Nous vous prions donc de rappeler à nos organismes de gestion la nécessité d'être très attentifs sur les deux points suivants :

1°) respecter scrupuleusement les dispositions légales et réglementaires en vigueur vis-à-vis du personnel,

2°) ne pas oublier avant de prendre des décisions de réorganisations d'avoir les égards indispensables vis-à-vis de ce personnel en raison de son dévouement passé à l'Enseignement Catholique.

Le Président : Y. TEQUI.



## CARTE DES CIRCONSCRIPTIONS
## ANNÉE SCOLAIRE 1975-1976

**1) — BREST I : Monsieur LE ROUX**
— Brest — Sous-secteurs de Kérichen, Lanrédec, Lesven, Pen ar Ch'leuz.
— Secteur de Porspoder.

**2) — BREST II : Monsieur DAGES**
— Brest — Sous-secteurs « Amiral-Ronarch / 4 Moulins » et « St Pol Roux ».
— Secteur de Saint-Renan.

**3 — BREST III : Madame LE ROUX**
— Brest — Sous-secteurs de l'Harteloire et de Saint-Marc.
— Secteur de Lannilis.

**4) — BREST IV : Monsieur PAULE**
— Brest — Sous-secteurs de Guilers, Kergoat II, Kerhallet, Le Relecq-Kerhuon.
— Secteurs de Daoulas, Landerneau, Sizun.

**5) — BREST V : Monsieur RENE**
— Brest — Sous-secteur de Kéranroux.
— Secteurs de Landivisiau et Lesneven.
Pédagogie et interventions diverses relatives au cycle III (transition, pratique, C.A.P., C.P.P.N., etc...).

**6) — CHATEAULIN : Monsieur MORISSET**
— Secteurs de Châteaulin, Crozon, Pleyben et Pont-de-Buis.

**7) — MORLAIX I : Monsieur VIOUGEAT**
— Morlaix — Sous-secteurs du C.E.S. place du Château et St-Martin-des-Champs.
— Secteurs de Carantec, St-Pol-de-Léon, Plounéour-Ménez.

**8) — MORLAIX II : Monsieur DESPIERRES**
— Secteurs de Carhaix, Guerlesquin, Huelgoat, Lanmeur.

**9) — QUIMPER : Monsieur BOUTHEMY**
— Quimper — Sous-secteur de La Tour d'Auvergne.
— Secteurs d'Audierne et de Plozévet.

**10) — QUIMPER II : Monsieur GAUDIN**
— Secteurs de Bannalec, Quimperlé, Rosporden et Scaër.

**11) — QUIMPER IV : Madame GRÉGOIRE**
— Quimper — Sous-secteurs de Brizeux et Kermoysan.
— Secteur de Douarnenez.

**12) — QUIMPER V : Monsieur BARTHELEMY**
— Secteurs de Briec et de Châteauneuf-du-Faou.
— Inspection de l'Adaptation et de l'Education Spécialisée.

**13) — QUIMPER VI : Monsieur DUSSAULT**
— Quimper — Sous-secteur de La Tourelle.
— Secteurs de Fouesnant, Le Guilvinec, Pont-l'Abbé.

**14) — QUIMPER VII : Monsieur GUYOMARCH**
— Secteurs de Concarneau, Moëlan, Pont-Aven.

◆

## INSCRIPTION AUX ÉPREUVES ÉCRITES DU CERTIFICAT D'APTITUDE PÉDAGOGIQUE

**Session 1976**

Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies sur papier format 21 × 29,7 et adressées pour le 15 novembre 1975 à l'Inspection Académique — Division IV/3 — B.P. 510 — 29107 QUIMPER.

Modèlèe à reproduire :

**DEMANDE D'INSCRIPTION AUX EPREUVES ECRITES DU CERTIFICAT D'APTITUDE PÉDAGOGIQUE**
**Session 1976**

NOM ..... Née .....
(Nom de jeune fille)

Prénoms ..... (souligner le nom usuel)

Né (e) le ..... A .....

Diplôme : .....

Date d'entrée en fonction : .....

Postes occupés : (préciser la date) .....

.....

Poste actuel : (école - classe) .....

I.D.E.N. de votre circonscription : .....

Adresse personnelle : .....

Centre d'examen choisi : .....
(Brest - Morlaix - Quimper)

A ....., le .....

Signature :

P.J. : 2 enveloppes autocollantes timbrées avec nom et adresse du candidat.

⁂

**CONDITIONS D'INSCRIPTION AU C.A.P. :**

1) — Avoir 20 ans au cours de l'année de l'examen ;
2) — Etre titulaire d'un diplôme de capacité.
3) — Pouvoir justifier de deux années d'enseignement à la fin de l'année civile de l'examen (donc au 31 décembre 1976).



Peuvent donc présenter leur candidature :

— Ceux qui justifient déjà 2 années (ou plus d'enseignement) ;
— ceux qui réalisent actuellement leur seconde année d'enseignement ;
— les suppléants qui ont effectué au moins 100 jours d'enseignement en 1974-1975 et continuent à enseigner régulièrement en 75-76, soit en poste fixe, soit en qualité de suppléants.

Les institutrices qui sont ou seront en congé de maternité doivent s'inscrire. Si leur congé n'est pas terminé le jour de l'examen (en principe fin janvier), elles devront écrire à Monsieur l'Inspecteur d'Académie pour expliquer leur absence et fourniront à l'appui un certificat médical. Elles pourront se présenter à la session de remplacement au 3e trimestre.

Cette démarche est également à faire par tout candidat qui se trouverait en congé de maladie le jour de l'examen.

⁂

## PRÉPARATION A L'ÉCRIT DU C.A.P.

Les journées de préparation à l'écrit du C.A.P. auront lieu aux dates indiquées ci-dessous. Elles seront consacrées à la pédagogie générale. Le travail commencera à 10 heures et s'achèvera à 16 heures :

— le mercredi 19 novembre, à Brest, au C.F.P., 8, rue de l'Harteloire,
— le mercredi 10 décembre, à Quimper, à Kérivoal.

Une session de deux jours, consacrée à la pédagogie appliquée, se tiendra pendant les vacances de Noël, les 29 et 30 décembre, à Quimper. Les feuilles d'inscription seront distribuées lors des deux réunions annoncées ci-dessus (ou les demander à la D.D.E.C. — B.P. 38 — 29102 Quimper Cédex).

——— ♦ ———

# Les religieux et l'école

Les Frères des Ecoles Chrétiennes ont tenu leur chapitre national au Likès en juillet dernier. Le bulletin « Quimper et Léon » a demandé au Frère François Kerdoncuf de faire part de ses réflexions à la suite de ce chapitre. Le Sentier reproduit ici la deuxième partie de l'interview.

**Vous avez retenu quelques urgences à privilégier pour le service des jeunes en 1975 devant la montée de l'incroyance, la poussée de la marginalisation des jeunes (inadaptés, exclus, laissés pour compte...). Dans ces conditions, comment pouvez-vous traduire votre attachement à l'école ?**

Le pluralisme est entré dans les faits depuis le Chapitre général de 1966, qui avait élargi les objectifs en matière d'éducation. A côté de l'école, et souvent dans le prolongement naturel de celle-ci. Il y a place pour toute une gamme d'activités ou pour d'autres lieux éducatifs dans lesquels l'action d'éducateurs disponibles et préparés peut être importante. Pour nous, il est essentiel que soit toujours recherché dans l'action éducative, un lien très fort entre la culture à diffuser et la foi à proposer.

Ce pluralisme qui a été préconisé il y a près de 10 ans, a été enfanté quelques fois dans la douleur ou dans les tensions. Aujourd'hui, il nous apparaît comme une richesse.

D'ailleurs le pluralisme des œuvres (ressenti comme un choix entre le scolaire et l'extra-scolaire) semble être largement dépassé et remplacé par le pluralisme des attitudes éducatives.

C'est ainsi que le Chapitre national a constaté que les Frères sont entrés dans la rénovation selon deux voies différentes, quel que soit le lieu où s'exerce leur Mission, scolaire ou extra-scolaire.

a) Une voie plus traditionnelle où l'action éducative part des groupes de jeunes tels qu'on les reçoit, provenant de tous les milieux. Les éducateurs s'efforcent de connaître les jeunes en rapport avec leur milieu d'origine, de déceler ceux qui souffrent de carences (intellectuelles, affectives ou économiques) ; de les former dans une perspective où le scolaire, comme toute autre influence, devient un moyen au service d'une vision globale de leur devenir et de leur insertion sociale.

b) Une deuxième voie, plus nouvelle, et qui se rencontre surtout dans les milieux plus homogènes : le monde rural ou le monde ouvrier, plus compacts en certaines régions. Les éducateurs s'attachent d'abord à s'insérer dans ce milieu pour mieux le connaître de l'intérieur et pour travailler en lien avec les organismes pastoraux, professionnels que le milieu s'est donnés. Ils sont ainsi appelés à participer aux dynamismes qui s'opposent à ce qui perpétue inlassablement, dans notre société, un peuple de pauvres.

**Devant une telle analyse, quelles orientations avez-vous été appelés à prendre ?**

Nous n'avons pas cherché à définir un institut idéal, la substance de l'école chrétienne ou la catéchèse parfaite. Après l'expression de ce que nous vivons



ici ou là, accompagnée d'une réflexion critique, dans un souci d'efficacité, nous avons voulu proposer des moyens concrets pour généraliser notre effort.

Le dynamisme doit être contagieux et c'est par des propositions d'action stimulante que les équipes de Frères pourront progresser. Ainsi, à titre d'exemple :

— plutôt que de discourir sur la catéchèèse impossible, devenir permanent ou semi-permanent de la catéchèse afin de susciter des communautés adultes, témoignant de leur foi, vivant le partage et la prière, où les jeunes puissent s'intégrer.

— plutôt que de redéfinir une pédagogie, demander une dérogation dans l'école où l'on travaille, qui permette à une équipe de professeurs de repenser les méthodes et les relations avec les jeunes.

— plutôt que de redéfinir l'ouverture de la Communauté, demander que l'un de ses membres prenne à temps partiel un engagement à l'extérieur qui amorcera un autre réseau de relations sociales ou spirituelles.

— choisir un type de formation ou de recyclage non pas en vue d'un épanouissement, mais parce qu'on a prévu un programme d'action auprès des défavorisés.

— plutôt que gémir sur le petit nombre de vocations, rejoindre ceux qui sont en quête d'une communauté de foi, afin de poursuivre ou d'approfondir leur expression spirituelle.

F. KERDONCUF.

## ENSEIGNEMENT AGRICOLE

L'enseignement agricole privé du Finistère a ouvert un Centre de Formation d'Apprentis préparant les C.A.P.A. du Ministère de l'Agriculture. Ce C.F.A. a son siège au Centre d'Etudes Féminines Agricoles de Kérustum, Quimper.

Au Centre sont rattachées les annexes suivantes :

1) Centre de Formation Horticole - Kerbernès - Plomelin.
2) C.E.F.A. Notre-Dame - Le Cleusmeur - Lesneven.
3) Les Centres d'Enseignement Féminin Rural de Quimperlé, Saint-Pol-de-Léon, Plouescat et Plabennec.

**En 1975-1976,** seule l'annexe de Kerbernès fonctionnera et assurera les cours théoriques préparant au C.A.P.A. Horticole.

Les autres annexes ne fonctionneront pas à moins qu'il n'y ait des demandes.

Dès maintenant, les inscriptions peuvent se faire près de la directrice de Kérustum, Quimper. Tél. 95.19.79. Il est même souhaitable qu'elles se fassent le plus rapidement possible.

**Certaines conditions,** concernant l'apprenti et l'employeur de cet apprenti, sont à remplir :

1°) **L'APPRENTI**

**Age :**

Il doit être âgé de 16 ans ou de 15 ans, s'il a accompli la totalité du premier cycle de l'enseignement secondaire.

**Pièces à fournir :**

- Un avis d'orientation du Centre public d'information et d'orientation (C.I.O.).
- Un certificat médical établi par le médecin du C.I.O. ou par le médecin du travail.

**Obligations :**

- Suivre les enseignements et les activités pédagogiques du C.F.A. (au moins 400 heures chaque année).
- Se présenter à l'examen prévu, en fin de contrat, pour obtenir un diplôme de l'enseignement technologique : les C.A.P.A. (Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole).

2°) **L'EMPLOYEUR**

Nul ne peut recevoir des apprentis, s'il n'est majeur, titulaire d'un diplôme professionnel ou exerçant cette profession au moins depuis cinq ans, et s'il n'a fait l'objet d'un agrément, accordé par le Comité Départemental de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi.

Le contrat d'apprentissage fixe la date du début de l'apprentissage et la durée est fixée à deux ans, mais peut exceptionnellement être portée à trois ans. Le contrat d'apprentissage doit parvenir à l'Inspection Départementale des Lois Sociales en Agriculture qui s'assure de sa validité, avant le 1er décembre. Toutefois, des dérogations peuvent être admises, mais la demande doit être adressée à l'Ingénieur Général d'Agronomie.

**Complément**

A l'heure où le problème de l'emploi est crucial, il est regrettable que des jeunes quittent l'école sans une qualification professionnelle suffisante. Cette qualification, ils peuvent l'acquérir par la voie de l'apprentissage.

⁂

N.B. — Le Conseil Régional de l'Enseignement Agricole Privé de Bretagne a désigné un délégué régional, M. Michel NAEL, inspecteur diocésain de Vannes ; il sera l'Animateur permanent régional, chargé d'un rôle de liaison avec Paris et diverses instances officielles, et d'un rôle d'animation pédagogique.



# NOUVELLES DES ÉCOLES

**A titre d'exemple, parmi beaucoup d'autres, voici une forme d'animation pédagogique intéressante.**

L'E.T.P. « LE PARACLET » organise, au cours de cette année 1975-1976, une série de rencontres pédagogiques. Pour répondre aux demandes exprimées de divers côtés, ces rencontres seront ouvertes à tous les professeurs des écoles de QUIMPER.

Voici le programme du 1er trimestre :

**SAMEDI 11 OCTOBRE** (9 H - 17 H) — Animateur : Jean-Luc PAQUOT.

LE MAGNÉTOPHONE :

— les minicassettes mono et stéréo ;
— les magnétophones à bandes (vitesses, pistes, mixage) ;
— les accessoires (casques, synchronisateurs, passeurs automatiques...)

**VENDREDI 24 OCTOBRE** (17 H - 21 H) — Animatrice : Jeanne SIGNARD.

Etude expérimentale de la vie d'un groupe travaillant sur documents.

**SAMEDI 8 NOVEMBRE** (9 H - 17 H) — Animateur : Jean-Luc PAQUOT.

LE MONTAGE AUDIO-VISUEL :

— les appareils ;
— le traitement du son : texte, musique, bruitage ;
— le traitement de l'image : diapos, photos, objets.

**VENDREDI 14 NOVEMBRE** (17 H - 21 H) — Animatrice : Jeanne SIGNARD.

Expérience de photo-langage.

**SAMEDI 22 NOVEMBRE** (9 H - 17 H) — Animateur : Jean-Luc PAQUOT.

INITIATION A LA PHOTOGRAPHIE :

— les appareils ;
— la prise de vue.

**SAMEDI 6 DÉCEMBRE** (9 H - 17 H) — Animateur : Jean-Luc PAQUOT.

INITIATION A LA PHOTOGRAPHIE (suite de la journée du 22 novembre)

— Visionnement des photos prises à la séance précédente.
— Nouvelles prises de vue.

## SUCCÈS AUX EXAMENS EN 1974-1975

| ECOLE | NOM et PRÉNOM | EXAMEN | SECTION |
|---|---|---|---|
| **BREST** Saint-Marc | — Mme BARZIC, née Anne Lagadec | CAPES Epr. Théor. | Physique |
| | — M. DERRIEN Joseph | CAPES Epr. Théor. | Anglais |
| **BREST** Croix-Rouge | — LE GOFF Jean-Noël | CAECET | Métaux en feuilles |
| | — LE POUESARD Jean-François | CAPES | Physique-Chimie |
| | — PRIGENT Daniel | CAPES (Assez Bien) | Lettres Modernes |
| | — QUERO Jean-Claude | CAEM (Assez Bien) | Musique et chant chor. |
| | — QUEMENEUR Jean-Yves | CAECET | Electricité |
| | — ELAIN Bernard | CAECET | Electricité |
| | — LE BERRE Yves | CAPET B4 | Fab. électro-techniq. |
| | — LE BOT Roger | CAPES | Physique-Chimie |
| | — LE GUEN Joël | CAPES | Physique et électricité appliquée |
| | — LE GUEN Joël | CAPET B4 | Fab. électroniques |
| **CHATEAULIN** Saint-Louis | — TANGUY Loïc | CAPES (Bien) | Sc. Physiques |
| **LANDERNEAU** Saint-Sébastien | — BRIANT Marie-Françoise | CAPES (AB) | Mathématiques |
| **MORLAIX** Notre-Dame du Mur | — DIVERRES François | CAPES (Bien) | Allemand |
| | — NEDELEC Monique | CAPES | Maths |
| **QUIMPER** Le Likès | — COADIC Jean-Pierre | CAPES (AB) | Services économiques et sociaux |
| **PLOUDALMÉZEAU** Saint-Joseph | — KERMAIDIC Jacqueline | CAP | Français - Anglais |
| **PLOUGASTEL** Sainte-Anne | — GUILLERM Françoise | CAP | |
| | — LE ROUX Jacqueline | CAP | |
| | — LE CLECH Flore | CAP | |

## SUCCÈS AU C.A.P.

| | |
|---|---|
| BRELES - Saint-Joseph (M) | : Madame KEREBEL Alice |
| BREST - N.-D. de Kerbonne | : Madame FLOH Marie-Louise |
| BREST - Saint-Yves (M) | : Madame SALOU Marie-Louise |
| CARANTEC - Saint-Joseph (M) | : Mlle CAROFF Anne-Marie |
| GUILERS - Sainte-Thérèse (M) | : Mlle CHARIDET Marie-Annick |
| GUILERS - Sainte-Marie (M) | : Mlle TUAL Annie |
| HENVIC - Sainte-Juvelte (M) | : Mlle OLLIVIER Michèle |
| LILIA-PLOUGUERNEAU - Sainte-Thérèse (M) | : M. BERGOT Albert |
| » | Madame PILVEN Anne-Marie |
| » | Mlle QUERE Marie-Françoise |
| » | Mlle THERENE Anne |
| » | : Mlle FLEOUTER Anne-Marie |
| PLUGUFFAN - Sainte Jeanne d'Arc (M) | : Madame CONGAR Claire |
| QUIMPER - Sainte-Anne (M) | Mlle PLUCHON Yvonne (R) |
| » | : Mlle CANEVET Janine |
| SPEZET - N.-D. du Crann (M) | |

**Bibliographie :**

Pierre JONCOUR

### L'ECOLE, UNE MACHINE DÉCORANTE

41 ans, instituteur depuis 20 ans, Pierre JONCOUR vient de publier aux éditions Galilée un petit ouvrage sur l'école. C'est un pamphlet (« court écrit satirique qui attaque avec violence une institution »,... selon la définition du **Petit Robert**). Ce genre littéraire permet bien des outrances. C'est une réflexion sérieuse cependant sur la finalité du système scolaire et sur les résultats obtenus. Que veut la société ? L'égalisation des chances ? Allons donc ! dit P. JONCOUR. La fonction du maître est bien plutôt de débarrasser les parents de leurs enfants durant la journée, d'empêcher ces petits de faire des bêtises dans la rue et de leur apprendre les bienfaits de la hiérarchie sociale ! « On peut se demander pourtant si les enfants ne finissent pas par apprendre quelque chose dans nos écoles malgré nos méthodes ». Voilà qui est tout de même réconfortant !...

Sans avoir la saveur de **Picou,** fils de son père, le livre de P. JONCOUR se laisse lire. Il compte bien des pages pittoresques, mais surtout il nous interroge sur notre « projet éducatif » et ses implications politiques, dont il est bon d'être conscient. Il peut aider à dissiper des malentendus ; peut-être en créera-t-il d'autres ? C'est le risque du genre. Profitez donc de la prochaine grève pour le lire !

## COMMENT PARLER AUJOURD'HUI DE... LA CRÉATION ?

Catéchistes, vous vous disposez à « parler de la Création » à vos enfants. Ils sont en C.E., en C.M., voire en 6e, 5e, 4e...

Les recommandations que l'on vous a faites vous reviennent à la mémoire. Parmi elles, vous avez peut-être retenu :

- qu'il y a des choses qu'il ne faut pas dire quand on explique le texte de la Bible (le monde ne s'est pas fait en sept jours, la femme n'a pas été tirée de la côte d'Adam...) ;
- qu'il faut tenir compte des données de la science et de la culture actuelle dans laquelle baignent les enfants (l'homme et le monde sont fort anciens, les découvertes préhistoriques, les théories évolutionnistes...) ;
- qu'il faut employer un langage accessible pour eux ; tenir compte de leur expérience...

Si l'on a employé des mots savants pour dire tout ceci, on a parlé d' « exégèse », de « théologie », d' « anthropologie ».

Il reste que vous aimeriez en savoir plus sur ce thème — que vous êtes disposés à le travailler pour vous-même, avec d'autres peut-être.

**Le Centre de KÉRIVOAL, Quimper,** vous propose **un cahier de 40 pages** pour vous aider.

## 2.000 ANS DE CHRISTIANISME

3 000 pages, 2 000 illustrations noir et couleur, 150 cartes, 10 volumes. C'est une nouvelle histoire de l'Eglise, une sorte d'encyclopédie de la civilisation chrétienne. Présentation comparable à « Aujourd'hui La Bible ». Chaque étude sur un ensemble d'événements passés est suivie d'un dossier sur un problème actuel : l'athéisme, la morale, l'œcuménisme, le Vatican, etc...

Quelques collaborateurs : P. Berthier, P. Chenu, P. Congar, Olivier Clément, Jacques Duquesne, Pierre Emmanuel, Mandouze, Marrou, Rahner...

Encyclopédie fort intéressante, à mettre à la disposition des adultes et des jeunes dans les bibliothèques et les Centres de Documentation...

Le Directeur : L. Jestin C.P.P.P. 33-741

Quimper — Imp. Cornouaillaise

65e Année N° 316 Novembre-Décembre 1975

# le sentier

Administration et rédaction :
**Direction de l'Enseignement Catholique, 2, rue César-Franck - B.P. 38 29102 Quimper-Cedex**
C.C.P. Rennes **528-80**

Prix de l'abonnement annuel : **15 F.**

**SOMMAIRE :**

Pages

— Des jeunes, des adultes, des communautés... Quelle Eglise ? Par H. CARAES ..... 2
— **Statistiques et commentaires** ..... 6
— Formation des maîtres du Premier Degré ..... 9
— Recrutement des maîtres ..... 11
— L'A.R.P.E.C. et les jeunes en chômage ..... 13
— Les Travailleurs Immigrés dans le Finistère ..... 14
— Liaisons Rectorat - Préfecture - Organismes Professionnels. 15
— **Le M.E.J. (Mouvement Eucharistique des Jeunes)** ..... 16
— Stages - Sessions - Informations diverses ..... 20
— Congé pour convenance personnelle : premier degré ..... 22
— Bourses ..... 23
— A.P.E.L. - A.E.P. ..... 23
— U.D.O.G.E.C. ..... 24
— Sœur BENJAMIN BOIVINEAU au P.A.C. de Brest ..... 25
— Succès aux examens ..... 26
— Lecture-enseignement : opération « colis-sélection » ..... 26
— Bibliographie : Dossiers Ensemble 11-15 ans
V. Séité. Le breton par les ondes ..... 28

**Le Directeur Diocésain et les membres de la Direction Diocésaine, le Président et le Bureau du Comité Diocésain, présentent leurs meilleurs vœux de BONNE ANNÉE, aux Directeurs, aux enseignants, au personnel des écoles catholiques, aux parents et aux élèves et tout particulièrement à ceux qui acceptent des responsabilités pour assurer la marche et l'animation des écoles. Que le Seigneur leur donne la volonté d'entreprendre, le courage de persévérer et la joie de travailler ensemble au mieux-être de tous.**

## DES JEUNES, DES ADULTES, DES COMMUNAUTÉS... QUELLE EGLISE ?

par Hervé CARAËS.

Dans le dernier numéro de BLADECO (vous connaissez ? Bulletin de liaison de l'Aumônerie de l'Enseignement Catholique de l'Ouest), Hervé Caraës tire les conclusions du week-end de réflexion qui a rassemblé 300 délégués des aumôneries de l'enseignement catholique à Nantes les 11 et 12 novembre. Cette rencontre, animée par le P.X. de Chalendar, réunissait des adultes très divers (laïcs, religieux, religieuses, prêtres) qui veulent « faire route avec les jeunes ». Parmi les jeunes présents à Nantes, il y en avait quelques-uns du Finistère, notamment de Morlaix et de Quimper. Les lecteurs trouveront ici l'essentiel de l'article de H. Caraës.

### DES COMMUNAUTÉS.

Aumôneries, communautés, ce sont des mots qui viennent d'ailleurs. Si nous les avons adoptés, est-ce par mode ? Les modes s'usent vite aujourd'hui. Et s'ils nous venaient de très loin ? Déjà, en 71, à Nantes, Mgr Honoré nous rappelait que l'enseignement catholique avait trop oublié sa vocation de « fondateur d'Eglise », que nous nous étions trop vite crus au temps de saint Benoît et des cathédrales, alors qu'il nous fallait vivre au temps de Jean-Baptiste ou de Paul, en cet instant où l'Eglise est toujours à faire, et où elle ne peut présenter que le visage très humble de communautés d'accueil.

### QUELLE ÉGLISE ?

C'était déjà la question de 73 : « Quelles aumôneries pour quelle Eglise ? ». Si nous acceptons d'entrer dans le monde des jeunes, il faut que ces communautés soient des communautés de cheminement. Cela veut dire qu'elles ne sont pas un héritage d'Eglise déjà fourni, mais au contraire quelque chose de nouveau qui est en train de « se faire ». C'est aux adultes de le permettre. Comment cela ? A quel prix ?.

Il y a un mot qui ne figurait pas à l'invitation; mais il est évidemment présent derrière les autres ; d'abord parce que ce sont des scolaires que nous rencontrons, ensuite parce que la crise de **l'école** c'est la nôtre, enfin parce que nous en



savons trop l'enjeu : « l'enjeu de toute école devient la promotion d'hommes et de femmes, capables de rechercher librement le vrai, de maîtriser scientifiquement la nature, et de se conduire, grâce aux connaissances acquises, en êtres responsables de leur destin ». (Les Evêques à Lourdes, 1974).

⁂

## NANTES 75

C'est à cause de cette histoire que nous nous étions reconnus dans le parcours que X. de Chalendar décrivait dans son livre « Sommes-nous les derniers ? », dans les questions essentielles qu'il posait et qui sont les nôtres, et dont nous avions fait le fil conducteur de ce W.-E. de Nantes : « Au moment décisif où les jeunes découvrent les choses de l'esprit, apprennent à réfléchir, modèlent leurs convictions, sont affrontés à toutes sortes de doctrines et prennent leurs premiers engagements dans l'action, il n'est pour eux guère d'espoir de vie chrétienne s'ils ne trouvent des **LIEUX d'information, de réflexion et d'expression à la lumière de l'Evangile.** Que peut la communauté chrétienne face à cette exigence ? ».

Cette interrogation, nous l'avons retrouvée tout au long de ces deux jours, dans les montages et les témoignages des jeunes, dans les carrefours du samedi soir et la table ronde, dans l'exposé de X. de Chalendar, et surtout dans toutes nos questions écrites et orales, qui n'ont pu avoir de réponse. Elles ne sont pas perdues ; je ne pense pas les trahir, en dégageant trois lignes de force, qui sont, vous vous en doutez bien, la source d'autant de questions nouvelles :

1) Il faut **des lieux, des temps et des personnes pour prendre** le temps de faire l'Eglise avec les jeunes : c'est ainsi que résonne le mot aumônerie.

Pour être signe de sa foi, la communauté chrétienne doit être visiblement **accueil** dans des lieux, des personnes, dans le temps. Si notre foi n'est pas capable d'engendrer pour les jeunes une qualité d'accueil, est-elle encore la foi de l'Eglise ?

2) La foi n'est pas un catalogue de vérités à communiquer, elle est d'abord une bonne nouvelle à confesser, c'est d'abord VIVRE. La catéchèse n'est pas le tout de la vie chrétienne. Ainsi la conversion à Jésus-Christ doit-elle s'exprimer à travers des modes de relation réels et concrets entre jeunes, entre jeunes et laïcs et prêtres : toutes les relations et pas seulement les relations de personne à personne, mais aussi celles qui passent par la pesanteur des structures et des institutions, et par la grâce de la créativité et de l'expression, c'est toute la question aumônerie ET école.

3) **Il ne va pas de soi d'être chrétien** (cf Assemblée de Lourdes 75).

Combien serons-nous à pouvoir témoigner devant des jeunes qu'il est « étonnant de croire » ? Combien serons-nous à trouver que ce n'est pas « normal » d'être chrétien ? Que ce n'est pas « normal » que l'Eglise existe ? Avons-nous la patience, le sens des délais, le respect des cheminements pour reconnaître en chaque petit groupe de jeunes que nous accompagnons, une Eglise à fonder et à naître ?

Voulons-nous former avec les jeunes des communautés évangéliques, d'un évangile qui ne va pas de soi, d'une bonne nouvelle qui ne doit pas être seulement une foi pour gosses : nous sommes, comme eux, confrontés à **l'incroyance.**

⁂

## RÉALISER L'AVENIR

Il est dangereux de prévoir, on risque de tomber à côté (ça arrive même plutôt souvent de ce temps, et même aux grands de ce monde !). Et pourtant il faut prévoir — nous savons qui nous sommes, nous savons où nous sommes : au confluent des JEUNES, de l'ÉCOLE, de l'ÉGLISE. Et ce confluent tumultueux peut être un des lieux où les chrétiens inventeront d'autres façons de vivre l'Evangile ?

Dans ce lieu qui est le nôtre, nous posons TROIS questions, à nous-mêmes, à nos frères dans la foi, et à nos Evêques:

1) Quelle place pour les jeunes dans l'Eglise ?
   Comment les aider à vivre une expérience de communauté, où puisse naître l'Eglise ?
2) Beaucoup de jeunes désormais viennent de ce monde qui se dit, à tort ou à raison, de l'incroyance. Comment retisser des liens entre foi et intelligence ? Dans la crise actuelle de la culture, dans notre société éclatée, resterons-nous muets ?
3) Quels animateurs pour ces communautés nouvelles ?
   Vous, laïcs, qui travaillez déjà dans l'aumônerie, qui n'avez pas envie qu'on vous colle une étiquette, vous accomplissez un service d'Eglise. Là aussi, il faut prévoir l'avenir...

⁂

Nul ne sait ce qui sera possible en 1987, mais nul ne peut travailler sans prévoir quelque peu ce qui se passera dans 3 ou 4 ans, nous a dit X. de Chalendar. Si nous avions quelque scrupule à planifier le Saint-Esprit, il suffirait de nous rappeler qu'avec des jeunes, nous serons immunisés contre le virus technocratique, car, avec des jeunes, nous serons toujours à l'heure où l'Eglise se fonde, rarement au temps où elle se récolte...

**H. CARAES.**

———— ◆ ————

## LETTRE DES ÉVÊQUES DE FRANCE AUX PARENTS (extraits)

L'annonce de la foi nous concerne tous : prêtres, religieux et religieuses, parents, catéchistes et éducateurs. Il nous faut devenir de plus en plus capables, non seulement d'avoir une foi solide et d'en vivre, mais aussi de la dire.

— On ne vit pas seul la foi chrétienne : on la vit avec d'autres.

Pour l'enfant, la famille est, normalement, la première communauté où il peut apprendre à vivre en chrétien. A mesure qu'il grandit, il élargit ses horizons. Paroisse, mouvements d'enfants, communautés de quartiers ou de villages sont autant de lieux où sa foi s'ouvre aux autres.

En tout cela, se fait l'apprentissage de la vie en Eglise.



Un point seulement, mais il est important :

Nous souhaitons que les enfants découvrent l'Eucharistie en y prenant peu à peu toute leur place. Pour s'y préparer, ils se retrouveront dans des célébrations où ils exprimeront à leur manière leur foi en Jésus-Christ. Leur simplicité et leur joie seront aussi une grâce pour les adultes.

— Souvent, il est bien tard quand les enfants découvrent la possibilité d'une vie chrétienne. Et pourtant, n'est-ce pas dans la petite enfance que l'avenir se dessine ?

Nous invitons les jeunes foyers, les éducateurs des jeunes enfants à se préoccuper très tôt de l'éveil de la foi. Le tout-petit est capable de parler à Dieu et de vivre avec lui.

⁂

Les conditions dans lesquelles peut se vivre la foi ont changé. Les chemins sont différents, mais le but reste le même. Nous cherchons ensemble. Une certitude est là : Dieu veut se faire connaître. Dieu compte sur nous pour cela.

Aujourd'hui comme hier, l'appel de Jésus retentit :

« Faites des disciples ! ».

———— ◆ ————

# Statistiques de l'enseignement catholique du diocèse de Quimper

**Année 1975-1976**

## I — NOMBRE D'ECOLES.

| | |
|---|---|
| a) Ecoles Maternelles | 16 |
| b) Ecoles Primaires Elémentaires (CP ou 11e au CM2) | 272 |
| c) Cours Complémentaires | 30 |
| d) Ecoles Secondaires | 36 |
| e) Ecoles Techniques | 17 |
| f) Enseignement Agricole | 10 |

## II — NOMBRE D'ELÈVES.

| | | |
|---|---|---|
| a) Classes Enfantines | 18 101 | (+ 441) |
| b) Classes Primaires Elémentaires (CP ou 11e au CM2) dont 17 classes de perfectionnement totalisant 253 élèves | 30 195 | (— 798) |
| c) Classes du Premier Cycle (6e à 3e) | 25 246 | (— 64) |
| — en Cours Complémentaires : 6 416 | | |
| — en Premier Cycle Secondaire (CES) y compris les CPPN et CPA du Technique : 18 830 | | |
| d) Second Cycle Secondaire (2des à Terminales) | 5 780 | (+ 180) |
| e) Enseignement Technique | 7 261 | (+ 329) |
| — Technique long (Bacc) : 2 345 (+ 93) | | |
| — Préparation des BEP : 2 717 (— 28) | | |
| — Préparation des CAP : 2 199 (+ 264) | | |
| — CPPN et CPA : 523 (+ 199) comptabilisés dans le 1er cycle. | | |
| f) Enseignement Agricole | 1 437 | (+ 61) |
| — Enseignement long F : 300 G : 128 = 428 | | |
| — Enseignement court F : 707 G : 302 = 909 | | |
| **TOTAL GÉNÉRAL** (En 1974-1975 : 87 871) | 88 020 | (+ 149) |



## III — RÉSULTATS AUX EXAMENS.

**Bacc.**

| Séries | Reçus | Candidats | Ens. diocés. Quimper | Académie de Rennes |
|---|---|---|---|---|
| A | 332 | 449 | 73,9 % | 69,2 % |
| B | 324 | 425 | 76,2 % | 68,1 % |
| C | 213 | 282 | 75,5 % | 69,6 % |
| D | 442 | 623 | 70,9 % | 62,4 % |
| E | 56 | 95 | 58,9 % | 60,3 % |
| F | 90 | 169 | 53,2 % | 59,5 % |
| G | 204 | 260 | 78,4 % | 65,6 % |
| D' | 34 | 48 | 70,8 % | 59,8 % |
| **Total** | 1 695 | 2 351 | 72,1 % | 66,3 % |

| | Reçus | Candidats | |
|---|---|---|---|
| **B.E.P.C.** | 4 338 | 5 080 | 85,3 % |
| C.A.P. Industriels | 477 | 624 | 965 sur 1 267 |
| C.A.P. Commerciaux | 488 | 643 | 76,1 % |
| B.E.P. Industriels | 219 | 327 | |
| B.E.P. Ag. Administ. | 182 | 229 | |
| B.E.P. Sté. Corresp. | 211 | 326 | 796 sur 1 205 |
| B.E.P. Compt. Mécano | 115 | 235 | 66,05 % |
| B.E.P. Commerce | 13 | 27 | |
| B.E.P. Sanitaire | 46 | 51 | |
| B.E.P. Social | 10 | 10 | |
| Brevet Techn. Agric. | 57 | 79 | 72,1 % |
| Brevet Etud. Prof. Agr. | 93 | 136 | 68,3 % |
| Brevet Appr. Agr. | 10 | 35 | 28,5 % |
| C.E.P. | 43 | 81 | 53,1 % |

⁂

## I — PRIMAIRE.

| | |
|---|---|
| Classes Maternelles | 18 101 |
| Classes Elémentaires | 30 195 |
| TOTAL | 48 296 |

## II — 1er CYCLE.

| | |
|---|---|
| 6e | 6 880 |
| 5e | 6 528 |
| 4e | 5 801 |
| 3e | 5 514 |
| CPPN | 447 |
| CPA | 76 |
| TOTAL | 25 246 |

## III — SECOND CYCLE LONG.

### ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

| Séries | Secondes | Premières | Terminales | Total |
|---|---|---|---|---|
| A | 405 | 344 | 519 | 1 268 |
| B | AB 616 | 426 | 423 | 1 465 |
| C | 1 211 | 393 | 329 | 1 933 |
| D | | 506 | 608 | 1 114 |
| **Total** | 2 232 | 1 669 | 1 879 | 5 780 |

## IV — ENSEIGNEMENT TECHNIQUE LONG.

### INDUSTRIEL

| Séries | Secondes et Premières | Terminales | | Total |
|---|---|---|---|---|
| | | Filles | Garçons | |
| E | | | 102 | |
| F | 829 | F1 ..... | 50 | |
| | | F2 ..... | 17 | |
| | | F3 .. 1 | 112 | |
| | | F8 .. 49 | | |
| **Total** | 829 | 50 | 281 | 1 159 |

### COMMERCIAL

| | Secondes AB 3 | Premières G | Terminales G | | Total |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | Filles | Garçons | |
| | 412 | 444 | G1 .. 101 | | |
| | | | G2 .. 74 | 67 | |
| | | | G3 ..... | 87 | |
| **Totaux** | 412 | 444 | 175 | 154 | 1 185 |



# COMMENTAIRES

## I — PREMIER DEGRÉ.

Légère diminution : **48 296** contre 48 653 en 1975.

**Classes enfantines :**
augmentation de plus de 400 élèves.

**Classes primaires :**
diminution de 800 élèves, mais les effectifs du Cours Préparatoire sont légèrement plus nombreux que l'an dernier.

Dans le Finistère, l'Enseignement Privé scolarise 38,45 % des enfants en préscolaire et 43,33 % en primaire.

## II — SECOND DEGRÉ (Proportion : 45,79 %).

— **Premier Cycle :**
64 élèves de moins au total, mais 157 de plus en 6e.

— **Seconds Cycles :**

- Enseignement Général : redressement de la courbe des entrées en Seconde, qui baissait depuis 1973. Effectifs globaux en augmentation de 180 élèves.
- Enseignement Technique : augmentation globale de 329 élèves. Stabilité pour les entrées en Secondes Techniques et en Première Année de B.E.P. Accroissement régulier depuis 1962 des effectifs CAP et des élèves qui préparent les baccalauréats technique et « de techniciens » (E, F, G).

## III — ENSEIGNEMENT AGRICOLE.

La courbe qui baissait depuis 1964, continue la remontée amorcée en 1973 : + 61 élèves.

⁂

En chiffres absolus, l'effectif global continue donc à croître dans l'Enseignement Catholique du Finistère : le total est passé de 82 673 en 1965 à 86 044 en 1970, puis à 88 020 en 1975.

—— ◆ ——

# FORMATION PERMANENTE

## Maîtres des Classes Elémentaires et Maternelles

**N.B. Correctifs :**

— Pour le secteur de **Quimperlé,** les réunions de Mathématique auront lieu **non plus à la Retraite mais à N.-D. de Kerbertrand** (dans la salle de l'Audio-Visuel, 1er bâtiment à droite de l'entrée, 2e étage, au fond du couloir).

— **Classes d'application — CM — Nord-Finistère.** La réunion prévue pour le mercredi 18 février est reportée au samedi 21 février (à 14 h 15 au CFP).

Toutes les réunions
des mercredi et samedi commencent à 14 h 15
des mardi et vendredi commencent à 17 h 30.

### FRANÇAIS - CM

Les réunions sont destinées à tous les enseignants des Cours Moyens. Les enseignants veilleront à se munir du texte du programme officiel.

**Quimper - Rosporden - Quimperlé :**
Le mercredi 3 mars à Kerivoal.

**Douarnenez - Pont-l'Abbé - Pleyben :**
Le mercredi 10 mars à Kerivoal.

**Brest (Ville) :**
Le mardi 27 janvier au C.F.P.

**Brest (NE) - Plougastel - Landerneau - Guipavas - Plabennec :**
Le mercredi 28 janvier au C.F.P.

**Saint-Renan - Ploudalmézeau :**
Le mercredi 11 février au C.F.P.

**Lesneven :**
Le samedi 14 février à N.-D. de Lourdes.

**Morlaix :**
Le mercredi 28 janvier à N-D- du Mur.

**Saint-Pol-de-Léon :**
Le mardi 27 janvier (à 17 h 15) à la Charité.

———— ♦ ————

### MATHÉMATIQUE

**CLASSES D'APPLICATION.**

**Nord-Finistère** (au C.F.P.) :

**C.P.** : le mardi 27 janvier, le mercredi 10 mars, le mardi 27 avril.
**C.E.** : le vendredi 13 février, le mardi 9 mars, le mercredi 28 avril.
**C.M.** : le samedi 21 février, le vendredi 12 mars, le vendredi 14 mai.

**Sud-Finistère** (Kerivoal) :

**C.P.** : le mardi 10 février, le mercredi 17 mars, le mardi 4 mai.
**C.E.** : le mercredi 11 février, le mardi 16 mars, le mercredi 5 mai.
**C.M.** : le samedi 17 janvier, le vendredi 11 mars, le mardi 11 mai.

**RÉUNIONS DE SECTEURS.**

(Les mercredi et samedi à 14 h 15
Les mardi et vendredi à 17 h 30)

**Quimperlé** (à Kerbertrand) :
le mardi 6 janvier, le mercredi 7 avril.

**Rosporden - Concarneau** (à Sainte-Thérèse) :
le mercredi 7 janvier, le mardi 6 avril.

**Quimper** (Saint-Mathieu) (à Kérivoal) :
le mercredi 21 janvier, le mardi 20 avril.



**Quimper** (Sainte-Thérèse) (à Kérivoal) :
le mardi 20 janvier, le mercredi 21 avril.

**Pont-l'Abbé** (aux Carmes) :
le vendredi 16 janvier, le mercredi 14 avril.

**Douarnenez** (Saints-Anges) :
le mercredi 14 janvier, le vendredi 23 avril.

**Pleyben** (à Saint-Joseph) :
le mercredi 28 janvier, le mercredi 12 mai.

**Crozon :**
le vendredi 23 janvier, le vendredi 16 avril.

**Brest I** (Rive droite et Centre) (au C.F.P.) :
le vendredi 9 janvier, le mardi 13 avril.

**Brest II** (Foucauld) (C.F.P.) :
le mardi 13 janvier, le vendredi 9 avril.

**Landerneau** (Saint-Sébastien) :
le mardi 2 mars, le vendredi 7 mai.

**Plabennec** (Sainte-Anne) :
le mardi 17 février, le mercredi 19 mai.

**Saint-Renan** (Notre-Dame de Liesse) :
le vendredi 20 février, le mardi 18 mai.

**Lesneven** (Notre-Dame de Lourdes) :
le mercredi 25 février, le vendredi 21 mai.

**Landivisiau** (Notre-Dame des Victoires) :
le mardi 24 février, le mardi 25 mai.

**Saint-Pol-de-Léon** (Kreisker) :
le vendredi 27 février, le vendredi 28 mai.

**Morlaix** (Notre-Dame du Mur) :
le mercredi 3 mars, le mercredi 26 mai.

———— ♦ ————

## RECRUTEMENT DES MAITRES ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRÉ

### MODALITÉS DE RECRUTEMENT

Le concours de recrutement pour le Centre de Formation Pédagogique de Brest, préparant à l'enseignement dans les classes maternelles et primaires, est ouvert à un corps de suppléants (une soixantaine), qui ont fait acte de candidature au concours d'entrée de juin 76. Ces suppléants assurent, en priorité, les suppléances qui se présentent et sont suivis par un conseiller pédagogique et par le chef d'établissement.

Les élèves de Terminale qui souhaitent faire de l'enseignement présentent leur candidature à la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique, 2, rue César Franck - Quimper. Ils recevront un dossier à remplir **avant le 15 avril** et subiront des tests de présélection pour constituer ce corps de suppléants (60-70) candidats au **concours de juin 77,** après avoir assuré des suppléances en cours d'année 76-77.

**Les garçons** ne sont pas obligés d'effectuer cette année de suppléance. Ceux qui veulent faire acte de candidature doivent se présenter au C.F.P. au cours du 2e trimestre de l'année scolaire et l'école d'origine fournira un dossier.

**STATUT ADMINISTRATIF DU C.F.P.**

L'établissement est un établissement d'enseignement supérieur et les élèves du C.F.P. ont le statut des étudiants de l'enseignement supérieur : bourses, carte d'étudiant leur permettant l'accès au Restaurant Universitaire, tarifs d'étudiants pour activités culturelles, Sécurité Sociale - étudiante.

Le cycle d'étude est de 2 ans. Pendant ce temps de formation, cours théoriques et stages pratiques alternent. **Au terme de ces deux années, les étudiants du C.F.P. sont autorisés à passer l'écrit du C.A.P.**

⁂

## ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ
## (C.E.G., C.E.S., lycées secondaires, techniques, C.E.T.)

**Diplômes exigés :**

En règle générale la licence d'enseignement. Cependant, le DUEL, le DUES ou le DEUG peuvent suffire pour un poste dans les C.E.G. (enseignement court du premier cycle). Se renseigner auprès de la Direction Diocésaine.

A noter que les places disponibles sont limitées, sauf en mathématiques. Pour poser sa candidature, il faut s'adresser **à la fois à**

**la Direction Diocésaine**
de l'Enseignement Catholique
2, rue César Franck
B.P. 38
29102 - QUIMPER CEDEX

et au **Rectorat d'Académie**
D.I.P.E.R. III
Service de l'Enseignement Privé
rue d'Antrain
RENNES
(bien préciser qu'on demande à entrer dans l'Enseignement Privé).

On doit faire acte de candidature normalement **avant le 31 mai.**

**Procédure suivie :**

Les Chefs d'établissement font connaître leurs besoins en professeurs fin mai ou début juin. La Direction Diocésaine centralise les offres et les demandes d'emploi pour en informer les uns et les autres.

C'est le Rectorat d'Académie et non la Direction Diocésaine qui nomme les professeurs, **après accord du chef d'établissement ;** celui-ci, avant de donner son accord, demande généralement à **rencontrer les candidats.** Les nominations se font en juillet, parfois en septembre. Si les candidats n'ont été contactés par aucun chef d'établissement avant fin juillet, ils doivent en conclure, sauf exception, qu'ils n'ont aucune chance d'obtenir un poste.

**Dans l'enseignement court** (filières II et III), le Rectorat laisse aux Instances départementales (Inspection Académique et Direction Diocésaine) le soin de procéder aux nominations. En effet, l'enseignement court relève de l'Inspection Académique, tout comme l'enseignement du premier degré. Ls nominations s'y font par **concertation entre chefs d'établissement, Direction Diocésaine et Inspection Académique.**



Les concours de l'Education Nationale sont ouverts aux enseignants des écoles privées : C.A.P.E.S. - C.A.P.E.G.C. - Agrégation... Les maîtres en exercice dans l'enseignement privé peuvent, à l'issue de ces concours, opter pour l'enseignement privé.

⁂

Les écoles catholiques sont des écoles privées sous contrat. L'Etat en contrôle le fonctionnement et prend en charge la rémunération des enseignants. Ceux-ci sont soit agents contractuels de l'Etat soit agréés ; ils ne sont pas fonctionnaires ; ils relèvent à la fois de l'Etat et des autorités privées.

Il faut savoir en outre que l'école catholique a un projet éducatif qui se fonde sur la vision de l'homme que révèle l'Evangile. Elle s'efforce de constituer une communauté éducative qui soit un lieu de convergence de l'acquisition du savoir, de la formation de la liberté et de l'éducation de la foi, dans un climat d'ouverture et d'accueil.

Le recrutement des enseignants se fait par une concertation entre les pouvoirs publics (ministère de l'Education) et les autorités privées (direction d'école, associations de parents, direction diocésaine).

———— ◆ ————

## L'A.R.P.E.C. et les jeunes chômeurs

### ÊTES-VOUS SENSIBLE AU PROBLÈME DES JEUNES EN CHOMAGE ?

Nombreux sont les jeunes à la recherche d'un emploi.

Si le chômage est une épreuve pénible pour un adulte, à combien plus forte raison pour un jeune qui a peur de ne pouvoir réussir dans la vie professionnelle.

C'est pour aider les jeunes à vivre cette situation difficile, les aider aussi à découvrir la vie professionnelle et à choisir un métier en connaissance de cause que l'Enseignement Catholique a décidé de participer à l'opération 50 000 JEUNES SANS EMPLOI.

De quoi s'agit-il exactement ?

Cette action s'adresse aux jeunes de 16-20 ans de tout niveau (5e, B.E.P.C., Bac.) à la recherche d'un emploi, ayant quitté l'école et n'ayant pas de diplôme professionnel ou un diplôme inadapté au marché de l'emploi. La première démarche à faire pour en bénéficier est de s'inscrire à l'Agence de l'Emploi. Nous avons la possibilité d'offrir aux jeunes soit des stages de préformation de 4 mois, soit des stages d'initiation à la vie professionnelle de 6-8 mois : agent hospitalier, employé de collectivité, cultures maraîchères, mécanique, électricité, électronique, métiers de la restauration, laborantine, enseignement ménager... Pendant ce temps, les jeunes perçoivent 370 F par mois. Les frais de déplacement et d'hébergement sont pris en considération. Les jeunes peuvent en outre bénéficier de l'allocation chômage s'ils ont suivi un stage complet de préformation ou d'initiation à la vie professionnelle. La formation consiste en une alternance de formation théorique et de stages pratiques.

La circulaire ministérielle du 25 juin précise, à juste titre, que « l'efficacité dépend des propositions offertes aux jeunes de suivre plusieurs stages courts dans différentes entreprises ». Nous avons donc besoin de beaucoup de bonnes volontés et sollicitons les chefs d'entreprise, commerçants, artisans pour nous aider à dépanner ces jeunes. Il s'agirait de les accueillir, comme stagiaires bénévoles, dans les différents milieux professionnels. La couverture sociale est assurée par l'A.R.P.E.C. qui organise cette action.

Une vaste campagne d'information va être organisée par la presse régionale et par l'Agence Nationale pour l'Emploi. Celle-ci va sans doute organiser des réunions d'informations auxquelles elle convoquera individuellement les jeunes concernés par cette opération. Nous participerons nous-mêmes à ces réunions, M. BINEAU ou moi-même, et nous pensons qu'il est très important que les jeunes répondent à ces invitations. Nous aurons alors l'occasion de les rencontrer directement et de confronter nos projets avec leurs désirs.

C'est une opération de vaste envergure qui ne peut réussir que grâce à une concertation importante mais nous pensons qu'il est difficile de rester insensible à ce problème et nous espérons que chacun, suivant ses possibilités, aura à cœur de répondre à notre appel.

**Pour tout renseignement ou offre de service,** s'adresser à :
Mlle GAUBERT — A.R.P.E.C., 13, rue Martenot, RENNES — 36.58.76

Marie DENIS,
Secrétaire Générale de l'A.R.P.E.C.

◆

0.27.79

## ET LES MIGRANTS DU FINISTÈRE ?

Ils sont 3 750 personnes environ à Brest, 780 à Quimper, 400 à Landerneau. Parmi eux, 2 350 Portugais, 1 700 de langue arabe.

Que peuvent faire nos écoles au service des immigrants ? Il existe au sein du Comité Départemental de la Formation Professionnelle un groupe de travail « Action Educative en faveur des migrants » qui se préoccupe notamment d'alphabétisation, d'adaptation socio-professionnelle... On peut se renseigner soit auprès de l'A.S.T.I. (Association de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés - rue de Kérivin, à Brest), soit auprès de l'A.F.T.I. (Association Finistérienne d'Accueil des Travailleurs Immigrés) au Foyer International de Pontanézen.

◆

## FORMATION CONTINUE

Les écoles, spécialement les écoles techniques, qui souhaitent se faire aider dans le domaine de la formation continue peuvent entrer en contact avec le « Centre Départemental de Productivité du Finistère, 10, rue Tourville - B.P. 52 BREST — Tél. 44.52.58.

◆



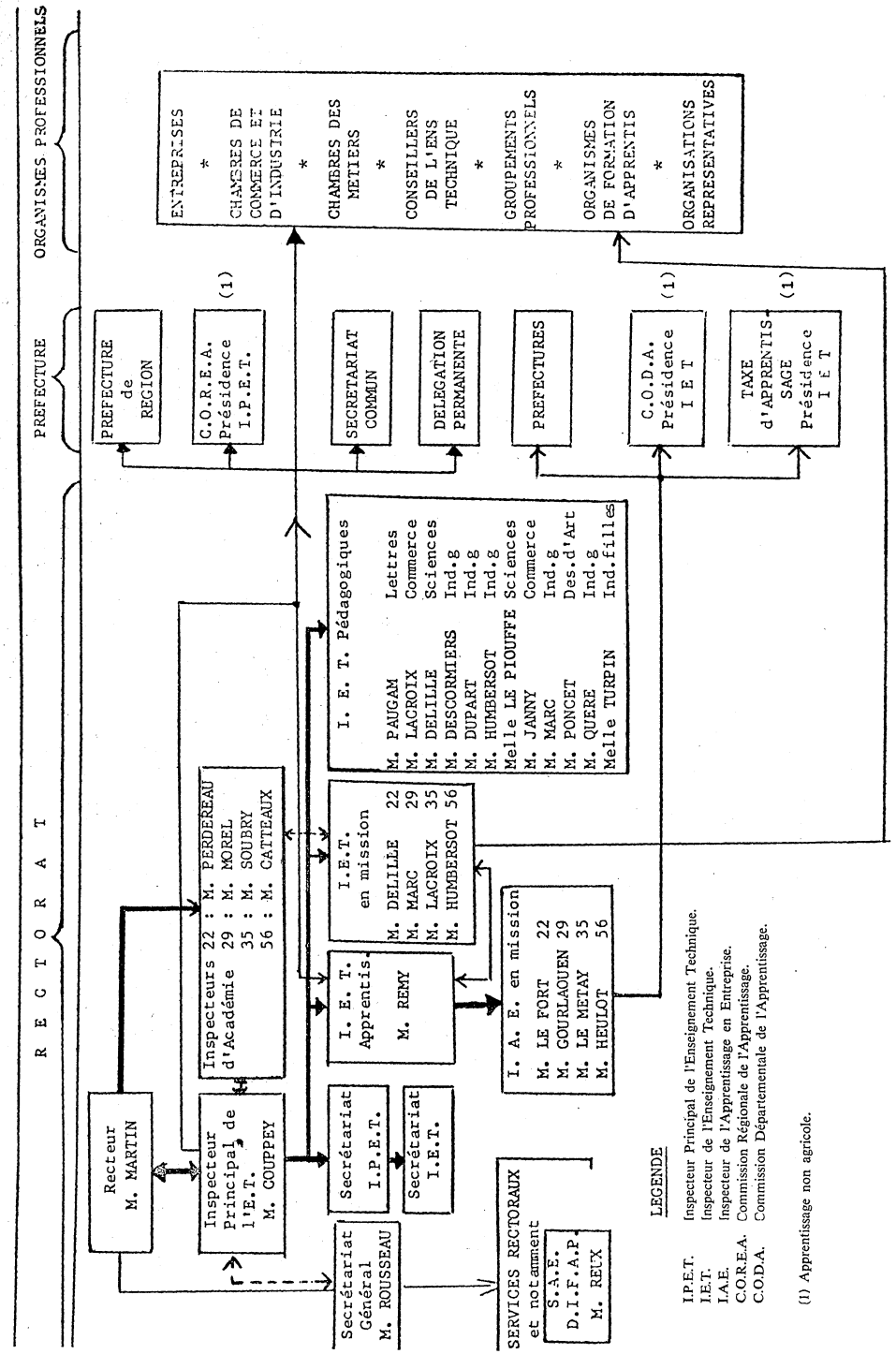

# Le Mouvement Eucharistique des Jeunes (M.E.J.)
## «Ça» existe toujours

Eh oui ! malgré son étiquette — disons traditionnelle — (peut-être même vieillotte, si on pense à son ancêtre « La Croisade Eucharistique ») il montre des SIGNES certains de VITALITÉ en 1975, et répond indéniablement à l'attente de certains jeunes :

On compte actuellement à peu près **80 000 jeunes** en France qui se réunissent chaque semaine pour :

— Apprendre à mieux **VOIR** et mieux comprendre CE QU'ILS VIVENT avec d'autres (en famille, en quartier, en école...). Ils essaient, avant de se rencontrer, de NOTER ce qu'ils ont vu et entendu durant la semaine.

— Et ils **partagent** leurs découvertes, leurs expériences, leurs initiatives en même temps qu'ils apprennent à **s'écouter** vraiment les uns les autres.

— Puis ensemble, dans la foi, ils essaient, avec l'aide d'un adulte et souvent d'un jeune de 1re ou Terminale (J.K.), de discerner les **SIGNES du Royaume** là-dedans — les APPELS que le Seigneur leur lance, à eux, à leur équipe, à leur milieu de vie...

— Cette démarche s'achève par une **CÉLÉBRATION,** la plupart du temps très simple : une prière spontanée, ou composée par l'un d'entre eux, une Eucharistie parfois.

Le MEJ veut aider les jeunes qui en font partie à « RECONNAITRE dans leur vie avec les autres la présence et l'action de l'Esprit de Jésus-Christ ; reconnaître que tout nous est donné gratuitement, par amour, c'est se donner la possibilité de dire merci » et d'entrer, à notre tour, en **action de grâce** par le don de notre vie à nos frères, comme Jésus. C'est là le sens profond du terme **« EUCHARISTIQUE »** qu'on a voulu maintenir pour définir le Mouvement, même en 1975, lors des Assises Nationales de la Toussaint, à Paris. Entrer, comme Jésus, dans le dynamisme de l'**OFFRANDE** qu'il a faite de lui-même au Père **et** aux hommes.

**A QUI S'ADRESSE-T-IL ?** Pas à une élite en tout cas, mais à des enfants ou des jeunes chrétiens qui se disent tels et veulent le devenir davantage.

Il se trouve, en fait, que de plus en plus, dans des équipes il y ait des **jeunes en recherche de la foi.** Ils y viennent parce qu'ils sont en amitié avec tel ou tel du Mouvement.

**QUI TROUVE-T-ON DANS LE MEJ ?** On pourrait dire, en gros, les jeunes qui fréquentent l'école libre, avec les nuances propres à chaque région de France : l'école libre de Paris n'est pas celle du Finistère, par exemple. Chez nous, dans le secondaire, une majorité du monde indépendant, cadre moyen ; mais en école primaire, le milieu rural est sûrement le mieux représenté. Pour le moment du moins, dans le Finistère, le MEJ touche très peu les élèves de l'enseignement public. Ce n'est pas vrai des autres régions de France...



**STRUCTURATION DU MOUVEMENT :** Le M.E.J. s'articule en 3 sections ayant chacune sa propre revue et sa propre pédagogie :

— les FEU NOUVEAU **(9-11 ans)** correspondant aux classes de 8e-7e

— les JEUNES TÉMOINS **(11-13 ans)** correspondant aux classes de 6e-5e.

— les TÉMOINS AINÉS **(13-16 ans)** correspondant aux classes 4e-3e

Depuis le mois de mars 74, la Commission Enfance et Jeunesse de l'Episcopat français a demandé au Mouvement d'ouvrir une autre section **pour les 16-19 ans.** C'est chose faite depuis septembre 74 ; elles correspondent aux âges de 1re et Terminales.

On souhaite que **l'année de Seconde** soit une année de transition où les jeunes qui veulent faire équipe pour réfléchir sur leur vie ne soient pas (ou plus) affiliés au Mouvement ; ils constituent alors des **EQUIPES-TEST,** plus ou moins autonomes ; l'Equipe Nationale se contente de leur proposer des dossiers de réflexion sur leur avenir, les relations Jeunes-Adultes, les loisirs, leur vie de prière, etc...

A la fin de l'année, ils optent pour une expérience en **Equipe Apostolique** ou en **Action Catholique spécialisée :** JIC - JEC - JOC, etc...

Les Jeunes de 1re et Terminales qui **encadrent** des équipes de plus jeunes (Jeunes Témoins ou Témoins Aînés) — on les appelle **les J.K.** — ne forment pas une section du MEJ, à proprement parler. On leur demande de vivre eux-mêmes en équipes, à leur niveau avant de le demander à des plus jeunes. Il y en a ainsi en Equipes Apostoliques, mais aussi en JIC, en JOC. Au contact des jeunes du MEJ, ils essaient d'être des animateurs et des Témoins de leur foi, comme peuvent l'être des frères aînés...

**D'OU VIENNENT LES RESPONSABLES ?**

Je ne parle ici que des **responsables adultes.**

Sur les 130 responsables adultes environ qui suivent une ou plusieurs équipes de jeunes,

45 sont des laïcs, enseignants ou pères et mères de famille, étudiants...

80 sont religieux ou religieuses, en majorité aussi enseignants, et quelques prêtres.

Jusqu'ici, **le MEJ a été très lié à l'école,** il faut le reconnaître. Pourquoi ? Parmi d'autres raisons :

— L'Action Catholique qui met très fort l'accent sur les milieux de vie s'est implantée hors de l'école, dans les paroisses, les quartiers... sauf la JEC évidemment. Le MEJ a donc en théorie beaucoup de liberté d'action au sein de l'école ; et même là où existe la JEC, il doit y avoir place aussi pour le MEJ. Tous les gens ne sont pas bâtis de la même façon, n'ont pas les mêmes sensibilités, les mêmes aspirations ; ils ne vivent pas dans les mêmes situations. A la dernière assemblée des Evêques à Lourdes on a beaucoup parlé de la nécessité d'un pluralisme dans l'Eglise...

— Beaucoup de religieuses et religieux se sont sentis accordés — il faut le dire — dans la ligne de leur propre vocation à répondre aux aspirations spirituelles de jeunes qu'ils catéchisaient par ailleurs, pendant que les prêtres de paroisse portaient essentiellements leurs efforts sur l'évangélisation

des jeunes, en milieu de vie, à partir de leurs bandes de quartier, leur vie familiale, etc... L'Action Catholique n'a pas le droit d'oublier la dimension spirituelle — même personnelle — des jeunes, sa relation personnelle à Jésus-Christ et le MEJ ne doit pas ignorer non plus la dimension communautaire du salut, l'importance du milieu auquel appartient l'enfant ou le jeune, ni ceux qui sont loin.

— Actuellement, **le MEJ a tendance à sortir davantage de l'école** parce que les horaires scolaires, les systèmes de cars limitent considérablement les possibilités de réunions du lundi au vendredi soir ; et on voit assez souvent des enseignants rejoindre les enfants dans leurs quartiers, collaborer avec des pères et mères de famille. N'est-ce pas vers là qu'il faut aller ?

Des responsables de Pastorale dans les paroisses commencent à voir de leur côté l'intérêt de proposer le MEJ en même temps que l'ACE ou la JIC ou le Scoutisme...

**QUELQUES MOYENS PÉDAGOGIQUES UTILISÉS :**

— Au centre de la pédagogie du Mouvement, il y a **la vie d'EQUIPE,** petit groupe de 5-7 jeunes, lieu idéal de partage de vie, d'amitié où chacun se sent accueilli, reconnu, écouté...

Les jeunes font ainsi une expérience concrète de Communauté d'Eglise, à leur niveau, reliés à d'autres équipes qu'ils rencontrent à

— des **récollections** trimestrielles,
des **rassemblements** ou des **camps** diocésains, régionaux ou nationaux...
des **fêtes,** des **journées** avec d'autres groupes de l'Action Catholique de l'Enfance...

Les Jeunes ont absolument besoin de **ces temps forts** pour vivre en Témoins au jour le jour.

— Chaque section a sa **REVUE,** souvent rédigée par les jeunes eux-mêmes. Les responsables adultes ont aussi la leur : PARTAGE, tous les mois.
Depuis deux ans, un groupe de parents a entrepris la rédaction de « AVEC EUX » pour mettre le maximum de parents dans le coup, avec leurs enfants en Mouvement.

**COMMENT EST ORGANISÉ LE MOUVEMENT DANS LE FINISTÈRE ?**

— **Chaque responsable** adulte du Mouvement fait partie **d'une équipe de secteur** (Quimper, Quimperlé, Douarnenez, Châteaulin et Crozon, Brest, Landerneau, Lesneven, Saint-Pol).
Dans chaque secteur, un ou une responsable cordonne le travail et fait partie de l'équipe diocésaine.

Dans cette équipe, tel ou tel membre est plus particulièrement chargé de penser la pédagogie propre à tel âge. Pour donner quelques exemples :

— Sr Hélène Inizan (Ecole primaire libre - Plogonnec) est chargée de suivre les Equipes Feu Nouveau.

— Fr. Louis Séité (St-Joseph de Landerneau), les Témoins Aînés (4e-3e).

— Sr Marie-Bernadette Bouttier (N.-D. de Kerbertrand - Quimperlé), les Jeunes Témoins (6e-5e).

— Fr. Paul Etienne (Le Likès-St-Yves - Quimper) est chargé, lui, de suivre les Jeunes Cadres, de 1re - Terminales (J.K.).



— P. Yves Le Clech (Le Likès - Quimper) est, depuis 5 ans, le coordinateur du Mouvement dans le diocèse ; il est en lien particulièrement avec le P. Lescop, vicaire général, et aussi, bien sûr, avec l'Equipe Nationale de Paris.

Celle-ci est composée actuellement de 10 Membres : 3 prêtres - 2 religieuses - 5 Jeunes laïcs.

**EVOLUTION DU MOUVEMENT — QUESTIONS**

Comme tout Mouvement qui se respecte, qui veut être fidèle à la vie, le MEJ évolue...

**Aux ASSISES NATIONALES** qui viennent de se tenir à Paris à la Toussaint 75, il n'y a pas eu de surprise... Les déclarations qui ont été faites ont été le fruit d'un long travail d'écoute des jeunes, spécialement sur les deux dernières années.

Vous en aurez un écho fidèle en lisant :

— le dernier numéro de **Fêtes et Saisons « JEUNES TÉMOINS DE L'ESPÉRANCE »** (2,80 F)

— et **le livre,** paru aux éditions du Centurion : **RISQUER L'ESPÉRANCE.**
1 500 esponsables écoutent des Jeunes.

— Vous pouvez vous le procurer soit auprès de :
Sr Marie-Ange Le Derff - Educatrice paroissiale,
58, rue Pierre Belbéoc'h - 29100 Douarnenez - Tél. 92.02.84)
ou à LA PROCURE SAINT-CORENTIN - 9, rue du Frout.
(Prix de librairie : 23 F).

Des jeunes, de tous âges, y prennent longuement la parole et nous invitent à l'Espérance, à la conversion aussi ; ainsi Odile (14 ans 1/2) que je cite pour finir :

« Ils ont peint en noir les visages humains
Ils ont effacé les sourires des lèvres,
Ils ont réglé la vie au rythme de la montre,
Ils ont crevé les yeux,
Ils ont lié les mains,
Ils ont sali l'Amour,
Ils ont tué Dieu... et se disent chrétiens...
Et cette odeur de Fric qui pollue les cœurs...
Et cette odeur de Maths qui détruit les rêves...
Et je suis là seule... prisonnière...
Et je crie, je crie au secours !
Mais personne ne viendra...
Je suis seule parmi ces hommes.
Ces hommes ? Que dis-je ?
Ces consommateurs de science, de progrès et de Bifteak,
Ces profiteurs, ces Judas qui crucifient l'Amour,
qui sacrifient leurs cœurs pour une poignée de dollars...

Mais moi, j'ai soif d'Amour...
Je crie et personne ne m'écoute,
Je pleure et personne ne m'entend... et pourtant
J'AI BESOIN D'ETRE AIMÉE... »

Yves LE CLECH, Quimper.

## LES FILIÈRES DANS LE PREMIER CYCLE

Circulaire nº 75-443 du 1-12-75 (B. O. nº 45)

**MESURES D'ORDRE PÉDAGOGIQUES :** Abandon de la terminologie des filières en 4e et 3e à compter de la rentrée 1976. Les dispositions déjà prises au niveau des 6e et 5e sont ainsi étendues d'un seul coup à tout le premier cycle.

**CONSÉQUENCES.**

**Organisation pédagogique :** disparaissent les classes de transition et les classes pratiques. Cependant, pour les élèves en difficulté, sont prévues des classes à programme allégé en 6e et 5e, des classes aménagées en 4e et 3e, qui doivent leur offrir les mêmes possibilités d'orientation. Ainsi à l'issue de la 5e à programme allégé, les élèves peuvent être admis : en 4e, en CET, en 4e CPPN, en 3e CPA, à redoubler.

**Professeurs :** ils pourront enseigner indifféremment dans toutes les classes du premier cycle. S'ils appartiennent au secondaire, ils sont nommés et rémunérés par le Rectorat ; les autres dépendent de l'Inspection Académique.

Les anciens professeurs des classes de transitions n'auront plus que 21 h à assurer. Les licenciés auront sans doute intérêt à dépendre du secondaire (18 h au lieu de 21 h ; inspection au lieu du CAP). Les professeurs qualifiés d'EPS, TME, Dessin, Musique, pourront enseigner leur spécialité dans toutes les classes du premier cycle.

——— ◆ ———

## KÉRIVOAL

1 — **EXPRESSION CORPORELLE :**

1er niveau : 10 et 24 janvier
2e niveau : 17 et 31 janvier.

2 — **FLUTE :** 7 janvier.

3 — **SESSION LE SABLIER - QUIMPER PAQUES 76 :**

Des démarches sont en cours pour obtenir
a) une réduction des droits d'inscription,
b) la limitation à quatre jours de la durée de la session.

De ce fait, les inscriptions fermes ne seront pas demandées avant Noël, mais dans le courant de janvier.

4 — **SESSION DE DANSES FOLKLORIQUES :**

Il s'agit de danses caractéristiques des divers pays dont la musique est diffusée par les disques « Unidisc », utilisés par de nombreuses écoles. Au lieu de se tenir durant les vacances de février, ce stage se déroulera, sans doute, sous forme de week-end : d'un samedi 15 heures au dimanche suivant 16 heures. Les animateurs seront des spécialistes délégués par Unidisc.

Toutes précisions complémentaires sur ces divers stages ou interventions seront communiquées aux écoles dès qu'elles seront connues.

5 — **ACTIVITÉS CATÉCHÉTIQUES :**

**Janvier :**
du samedi 24 (17 h) à dimanche 25 (midi), à Kérivoal :
Week-end du F. Vincent AYEL : « Comment parler de la réalité du MAL dans le monde et de l'existence d'un Dieu BON ? Quels mots — ou quels silences pudiques — pour parler du malheur de manière pleinement humaine, honnête... et chrétienne ?... »

**Février :**
du samedi 21 (17 h) à dimanche 22 (midi), à Kérivoal :
Week-end du F. André FERMET : « Comment parler aujourd'hui de l'Eucharistie ? »

**Mars :**
Samedi 6 (de 14 h 30 à 17 h), Ecole de la Croix-Rouge à Brest
Dimanche 7 (mêmes heures), Ecole Le Likès à Quimper :
Une rencontre est proposée à tous (enseignants et parents) pour réfléchir, avec le F. Vincent AYEL, sur une réalité d'aujourd'hui qui fait question : « Nous vivons des **tensions,** des **conflits** au sein de nos familles, de nos communautés, de nos écoles : Comment les vivre en adultes ? en éducateurs ? en Chrétiens ?... »

⁂

6 — **ACTIVITÉS D'EVEIL :**

Deux I.D.E.N., auteurs de manuels d'histoire, ont accepté d'animer des réunions de réflexion sur les activités d'éveil. Ils présenteront, en conclusion, les livres dont ils sont auteurs, puis répondront aux questions de l'auditoire. Les enseignants de C.E. et C.M. y sont particulièrement invités :

**Mercredi 18 février :**
9 h 30 à l'auditorium du Likès, Quimper,
14 h 30 à l'auditorium de la Croix-Rouge, Brest :
Intervention de Monsieur Pierre, auteur chez Hachette de « Documents et Civilisations » (1974).

**Mercredi 10 mars :**
14 h 30 à l'auditorium du Likès, Quimper :
Intervention de Monsieur Parisse, auteur chez Hatier de la collection « Eveil à l'histoire ».
(Une possibilité d'intervention à Brest, le matin de ce même jour, est à l'étude).

——— ◆ ———

## BACCALAURÉAT 1976 :
## EPREUVES D'EDUCATION PHYSIQUE : DISPENSE

La D.D.A.S.S. organise des permanences spéciales à l'intention des candidats de l'Enseignement Privé qui désirent obtenir une **dispense.**

Ces permanences auront lieu **le mercredi de 9 h à 12 h** dans les **centres médico-scolaires** des villes suivantes :

**Quimper** — Les 7, 14 et 21 janvier.
**Pont-l'Abbé** — Les 14 et 21 janvier.
**Douarnenez** — Le 14 janvier.
**Concarneau** — Les 14 et 21 janvier.
**Quimperlé** — Les 14 et 21 janvier.
**Carhaix** — Les 7, 14 et 21 janvier.
**Pont-de-Buis** — Le 14 janvier.
**Châteaulin** — Le 21 janvier.
**Saint-Pol-de-Léon** — Le 7 janvier.
**Morlaix** — Les 14 et 21 janvier.
**Landerneau** — Les 14 et 21 janvier.
**Brest** — Les 7, 14 et 21 janvier.

## CONGÉ POUR CONVENANCE PERSONNELLE

Une institutrice qui a plusieurs enfants en bas âge, peut-elle interrompre son service et le reprendre quelques années plus tard ?

● Dans l'Enseignement Public, l'institutrice qui désire interrompre son service d'enseignement pour un motif valable reçoit une mise en disponibilité.

● Dans l'Enseignement Privé sous Contrat d'Association, elle informe l'Inspection Académique qu'elle cesse ses fonctions

● Dans l'Enseignement Privé sous Contrat Simple, elle demande un congé à son employeur légal, c'est-à-dire au Président de l'Association qui gère l'école. Celui-ci peut l'accorder ou le refuser. Si l'institutrice est « maître qualifié » ou « maître de carrière » de l'Enseignement Catholique, elle conserve, pendant cinq ans (maximum) le droit de retrouver un poste dans l'Enseignement Catholique, à condition qu'elle se soit conformée strictement aux stipulations de l'article 16 (nouveau) de la Convention Collective.

Et que dit, à ce sujet, l'article 16 nouveau de la Convention Collective ?

Des congés non rémunérés pour convenances personnelles peuvent être accordés aux maîtres qualifiés et aux maîtres de carrière.

L'attribution d'un congé de convenances personnelles n'est pas un droit ; elle est subordonnée à l'intérêt du service et aux besoins en personnel. En général, il est accordé toutes les fois que le motif est valable (études, maladie grave d'un conjoint ou d'un enfant, délégation syndicale, enfants en bas âge, situation de famille difficile, etc...).

Les congés pour convenances personnelles ont pour effet de suspendre tous les droits liés à l'exercice de la fonction.

Les congés sont accordés par l'employeur à qui la demande doit être présentée avant le 30 avril pour l'année scolaire suivante. Leur durée est d'un an et ils doivent coïncider avec l'année scolaire. Ils sont renouvelables pour une durée égale jusqu'au terme extrême de cinq ans. Le maître bénéficiaire d'un tel congé doit faire connaître à son employeur, avant le 30 avril, ou son désir de reprendre un poste ou son désir de solliciter un renouvellement de congé ou sa démission, celle-ci entraînant la perte de tous les droits acquis antérieurement.

N.B. — Il va sans dire que si l'interruption de service dure plus d'un an, la réintégration nécessitera un recyclage préalable.

L'institutrice non qualifiée qui prend un congé pour convenances personnelles ne peut prétendre à une quelconque réintégration que si, dans l'ordre des priorités établi par le Règlement National, le Directeur Diocésain dispose de postes vacants et si l'intéressée a fait l'effort de recyclage indispensable.



## BOURSES

Y a-t-il du nouveau, cette année, pour les Bourses Nationales ?

Les principes généraux restent inchangés. Toutefois, des dispositions nouvelles visent à alléger les formalités imposées aux familles et à mieux personnaliser les conditions d'octroi des Bourses.

● Tous les dossiers comporteront une « Déclaration sur l'Honneur » ; mais seules les familles non imposables sur le revenu devront la fournir.

● **La date limite de dépôt des demandes de Bourse est avancée de 15 jours : 31 janvier, au lieu du 15 février.**

● Le plafond des ressources donnant droit à une bourse est relevé de 12 %.

● Les charges familiales sont augmentées d'un point pour père ou mère seul (e) au foyer, d'un point pour enfant infirme permanent, d'un point dans les communes rurales de moins de 2 000 habitants, sans C.C. ou C.E.S.

● Les élèves de nationalité étrangère peuvent demander les bourses si leur famille réside en FRANCE. Cette condition n'est pas exigée des enfants originaires d'INDOCHINE.

## A. P. E. L. - A. E. P.

### QUELQUES ECHOS :

Le premier trimestre scolaire fournit aux A.P.E.L. et aux A.E.P. une bonne occasion de faire le point de la situation, à l'occasion de leurs assemblées générales. Les nombreux comptes rendus qu'on peut en lire dans les journaux mériteraient un écho dans le SENTIER, tout comme il serait intéressant de faire une analyse des sujets traités, reflets des préoccupations des familles. Rares sont sans doute les associations qui rassemblent autant de personnes soucieuses de prendre leurs pleines responsabilités, de réfléchir ensemble sur les problèmes d'éducation.

On retiendra seulement la journée de formation qui a réuni 250 parents responsables des associations de l'arrondissement de Morlaix, à l'école Saint-Joseph de Landivisiau, le dimanche 23 novembre. Quelques enseignants, élèves et chefs d'établissement s'étaient joints aux parents. Journée de travail dans un climat de gravité et de cordialité. Après le mot d'accueil de M. MAGUER, M. RIOU, militant des A.P.E.L. depuis 15 ans, fit un exposé très clair sur ce qu'est l'A.P.E.L., sur les structures de l'enseignement catholique en France et dans le diocèse et invita toutes les associations locales à remplir pleinement leur mission auprès des écoles. L'exposé fut suivi d'un débat sur la collaboration parents-école, sur la catéchèse, sur les organismes de gestion. Puis la matinée se termina par la messe célébrée par M. l'Abbé JESTIN, Directeur Diocésain et M. l'Abbé QUINQUIS, Directeur d'école à Morlaix. L'après-midi, les participants se réunirent en groupes de 30 personnes pour échanger sur les problèmes de gestion, avec M. MORVAN, sur le renouveau pédagogique, sur l'éducation de la foi, à partir de quelques films réalisés à l'occasion du Congrès de Strasbourg. Les jeunes prirent une part importante dans les carrefours et au cours de la dernière réunion ; ils aidèrent ainsi les adultes à mieux saisir la manière dont la jeunesse

d'aujourd'hui se situe devant l'école et l'éducation en général. Ce fut une journée enrichissante pour les uns et pour les autres, grâce à une grande qualité d'écoute mutuelle.

⁂

Ce premier trimestre est aussi l'occasion d'inaugurer de nouvelles classes, parfois de nouvelles écoles, comme l'école maternelle Saint-Jean à Plougastel-Daoulas, l'école de Pontanézen à Brest.

⁂

Une idée intéressante cueillie dans un compte rendu d'assemblée générale : 26 % des parents d'une école primaire acceptent de verser une contribution plus forte pour aider les familles plus modestes.

◆

## U. D. O. G. E. C.

### QU'EST-CE QUE L'U.D.O.G.E.C. ?

L'Union Départementale des Organismes de Gestion de l'Enseignement Catholique du Finistère (siège social : 2, rue César Franck, QUIMPER) est une Association Loi 1901 qui regroupe l'ensemble des organismes de gestion et des A.E.P. du Département.

Le but de cette Union est d'assurer la coordination entre tous les organismes affiliés, de les représenter auprès des autres organismes publics ou privés qui s'occupent d'enseignement, soit pour exercer une action collective, soit en tant qu'employeur dans les commissions paritaires.

L'Union fournit une assistance technique et administrative aux organismes affiliés, veille à la défense de leurs intérêts, apporte son aide à la formation du personnel des établissements d'enseignement.

### COMMENT EST-ELLE ADMINISTRÉE ?

Elle est administrée par un conseil de 12 membres. En voici la composition, après l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 octobre 1975 à Châteaulin :

**Président :**
M. R. BOTHOREL, Brest.

**Vice-Président et Trésorier :**
M. A. MORVAN, Ploujean.

**Vice-Président et Secrétaire :**
M. P. CORNEC, Douarnenez.

**Membres :**
Le Directeur Diocésain.
M. B. COLLET, Brest.
M. J.C. WIEJOTA, Brest.
M. J. NASTORG, Pont-l'Abbé.
M. L. STEPHAN, Landerneau.
M. R. LE MARC, Lopérec.
M. J. TREVIEN, Henvic.
M. J. BERNARD, Brest.
M. J.F. NICOLAS, Saint-Pol-de-Léon.



### ET L'U.R.O.G.E.C. ?

L'U.R.O.G.E.C. est l'Union Régionale des Organismes de Gestion des quatre départements de l'Académie de Rennes. Son rôle est comparable à celui de l'U.D.O.G.E.C., mais au niveau régional.

Au niveau national, les organismes de gestion sont fédérés dans la F.N.O.G.E.C. (Fédération Nationale).

◆

## UNE EXPOSITION A BREST

A BREST, du 14 décembre 1975 au 18 janvier 1976, au Palais des Arts et de la Culture, exposition de tableaux (peintures et dessins) de SŒUR R. BENJAMIN BOIVINAU.

Née à Brest le 26 octobre 1907.
Etudes secondaires classiques à Brest.
Beaux-Arts à Quimper.

En 1931, entre dans la Congrégation des Filles du Saint-Esprit. Après ses années de probation et de formation littéraire est nommée directrice d'école secondaire à Quimper. Passionnée d'Art et des enfants, elle découvre le rôle, la valeur de la peinture, du dessin comme moyen privilégié d'éducation à l'école, tout en poursuivant parallèlement sa démarche personnelle de peintre.

1951 Edition du film « Les enfants et la couleur ».

1953 Rencontre avec un peintre, élève de Fernand Léger, le Père André Bouler, s. j. Une étroite collaboration s'établit. L'idée d'un livre naît...

1959 Parution du 1er tome de « L'ENFANCE DE L'ART », petite méthode pour accompagner les enfants dans la peinture.

1963 Elle organise à l'Hôtel de Ville de Brest une exposition internationale de peintures d'enfants à laquelle participent 30 nations.

A partir de cette date se consacre à la formation artistique des éducateurs, en France et à l'étranger :

1966 Parution du second tome de « L'ENFANCE DE L'ART ».

1966 Exposition de ses œuvres à la « Cimaise » de Brest.

1970 Exposition de peintures d'enfants à l'I.N.E.P. de Marly-Le-Roi.

1972 Exposition au GRAND PALAIS de peintures d'enfants de Brest. Exposition présentée à Brest et dans différents musées et maisons de la culture de France.

Les œuvres présentées aujourd'hui (à part les deux premières toiles) se situent entre 1969 et 1975 : Lumière de Brest, de Bretagne, du midi...

◆

## SUCCÈS AUX EXAMENS EN 1974-1975

| Ecole | Nom et prénom | Examen | Section |
|---|---|---|---|
| BREST<br>Ch. de Foucauld | Mme PENNEC Patricia<br>M. BRIANT Alexis | C.A.P.E.S.<br>Agrégation | Mathématique<br>Anglais |
| BREST<br>Sainte-Anne | RIOU Anne-Marie | C.A.P.E.S.<br>Epr. Théor. | Mathématique |
| QUIMPER<br>Le Paraclet | BONNAL Marie-Anne<br>GUYOMARD Mie-Bernadette | P.E.T.T.<br>P.E.T.T. | Comptabilité<br>Comptabilité |

◆

## BUREAU DE COORDINATION PÉDAGOGIQUE DE L'E.C. PARIS

### LECTURE-ENSEIGNEMENT
### OPÉRATION « COLIS-SELECTION »

A la faveur de la réforme de l'enseignement du français, une promotion de la lecture suivie, accompagnée d'activités d'éveil a été entreprise au niveau des enseignants.

Elle s'est heurtée à de nombreuses difficultés : absence d'information sur les productions actuelles de la littérature pour les jeunes, pénurie de temps et de renseignements précis pour analyser en détail les volumes et mettre au point d'éventuelles activités, etc...

L'opération « Colis Sélection » s'est alors mise en place. Elle est animée par le Bureau National de Coordination Pédagogique de l'Enseignement Catholique de l'Office Chrétien du Livre, avec le concours d'éditeurs, d'enseignants, de spécialistes du livre d'enfants, de documentaires, etc...

Les modalités sont les suivantes :

— une sélection est établie en fonction de catégories d'âge bien précises et comprend environ 6 ouvrages par classes concernées.

— Chaque livre est équipé d'une fiche technique d'utilisation pédagogique proposant, à partir des thèmes contenus dans le livre :
  — une liste d'activités d'éveil
    (visiter - écouter - rencontrer - rechercher - réaliser, etc...).
  — une liste d'activités pluridisciplinaires
    (français - histoire - géographie - dessin, etc...).
  — une liste bibliographique
    (a - pour les enfants ; b - pour l'ensemble de la classe ; c - pour les professeurs).
  — une liste d'adresses utiles
    (clubs - organismes de documentation, location de diapos et de films, etc...).



Il est évident que ces activités n'ont rien d'impératif ni d'exhaustif. Ce sont des suggestions propres à faciliter le travail de l'enseignant.

— Les classes concernées sont les C.M.1-C.M.2 et les 6e-5e.

— Les professeurs intéressés s'inscrivent auprès du Bureau National de Coordination Pédagogique qui transmet à l'Office Chrétien du Livre, ou directement auprès de l'O.C.L.

— Chacun reçoit, selon un circuit préétabli, un colis contenant les ouvrages sélectionnés pour la classe concernée et équipés chacun d'autant de fiches techniques que d'enseignants inscrits pour le circuit de ce colis.

— Il le garde 15 jours maximum — temps nécessaire pour consulter les livres et décider en connaissance de cause celui ou ceux qui lui conviennent le mieux.

— Il renvoie alors l'ensemble du colis à l'adresse indiquée sur une note qui accompagne le colis et en indique les étapes, jusqu'à son retour à l'O.C.L.

— Il garde la ou les fiches concernant le ou les livres qu'il a choisi d'approfondir avec ses élèves.

— Une somme de 15 F lui est demandée par l'O.C.L. comme participation aux frais.

— Pour procurer les livres à chacun de ses élèves, l'enseignant peut envisager plusieurs éventualités selon le contexte local :
  — arrangement avec la bibl. scolaire de l'établissement,
  — arrangement avec la bibl. municipale,
  — en dernier ressort, l'enseignant peut solliciter l'O.C.L. pour chercher une solution.

— Les sélections seront renouvelées, en tout ou partie, chaque année.

Pour s'inscrire, écrire à :
Bureau National de Coordination Pédagogique de l'Enseignement Catholique,
277, rue Saint-Jacques — 75005 PARIS
ou à l'Office Chrétien du Livre.

**Sélection de livres pour les 6e-5e :**

**La terre des autres** — M. GRIMAUD — G.T. Rageot « Les Chemins de l'amitié ».
**Quand chassent les vautours** — J. SEVERIN — Laffont « Plein Vent ».
**Le hibou sur la porte** — P. PELOT — G.T. Rageot « Bibl. de l'Amitié ».
**Les captifs de Babylone** — J. RIVERAIN — G.P. Rouge et Or « Spirale ».
**L'expédition de l'intrépide** — L.N. LAVOLLE — G.P. Rouge et Or « Olympic ».
**La ville sans soleil** — M GRIMAUD — Laffont « Plein Vent ».

◆

## LES DOSSIERS TRIMESTRIELS « ENSEMBLE » POUR LES 11-15 ANS

Réalisés par une équipe d'éducateurs en lien avec le Centre National des Vocations, ils proposent une aide spécifique aux filles et garçons de 11-15 ans, mais avec le souci de la relier à l'effort des aumôneries, des mouvements, etc...

Chaque numéro se compose de cinq fiches qui forment un tout, mais qui peuvent aussi être utilisées séparément. Certaines correspondent mieux aux plus jeunes (5e-6e), d'autres sont mieux adaptées aux aînés (3e-4e).

Le numéro de rentrée voudrait aider les 11-15 ans à vivre leur vie comme un accueil des appels qu'ils perçoivent. Plutôt que de partir de thèmes éducatifs, nous avons choisi des centres d'intérêt, des questions, des projets de cet âge.

Voici le sommaire de ce numéro :

— Fiche 1 : Dépaysement.
— Fiche 2 : La Prière.
— Fiche 3 : Du rêve à la réalité.
— Fiche 4 : Chacun à son poste.
— Fiche 5 : Je ne suis pas venu pour être servi.

La fiche n° 2 peut être recommandée en nombre pour un temps fort, un travail de catéchèse.

L'abonnement est utile comme un matériel pour les éducateurs et pour le soutien personnel de tel jeune.

Spécimen gratuit sur demande.
Abonnement individuel : 12 F.
Abonnement pour 10 numéros : 10 F.

ENSEMBLE :
68, avenue Denfert-Rochereau,
75014 PARIS
CCP : ENSEMBLE 15-262-38 PARIS.

**Bibliographie :**

### VISANT SEITÉ : LE BRETON PAR LES ONDES - TOME II

Visant Séité vient de faire paraître le deuxième tome du « Breton par les ondes ». 146 pages, trente leçons, dix lectures dialoguées, quatre fables, six chansons et, pour terminer l'ouvrage, quelques tableaux pratiques : conjugaisons, mutations. Orthographe dite universitaire. Si l'on a travaillé le premier tome en Seconde et Première, le second qui suit la même méthode peut être utilisé avec profit en classe de terminale.

A commander en librairie ou chez l'auteur (Ty Carré - Châteaulin 29150). C.C.P. 544.22 Nantes. Prix : 19,50 F. Chaque tome est accompagné d'une cassette, pour 30 F, en vente chez l'auteur. Radio-Brest diffuse les cours de « Ar skol dre lizer » tous les mercredis et vendredis à 12 h 30.

### SKI ET CHANT CHORAL

Un stage « SKI et CHANT CHORAL » aura lieu du 31 janvier 1976, au 8 février 1976, à **Villard de Lans** (Vercors).

Le prix (475 F) comprend : le voyage aller-retour, la pension complète dans un chalet, l'assurance complémentaire à la Sécurité Sociale.

Pour tous renseignements et inscription s'adresser à : S.P.A.M. - 13, rue Martenot - 35000 RENNES.

Le Directeur : L. Jestin

Quimper — Imp. Cornouaillaise C.P.P.P. 33-741

66e Année N° 317 Janvier-Février 1976

# le sentier

Administration et rédaction :
**Direction de l'Enseignement Catholique, 2, rue César-Franck - B.P. 38**
C.C.P. Rennes **528-80** **29102 Quimper-Cedex**

Prix de l'abonnement annuel : **15 F.**

**SOMMAIRE :**

Pages

— L'enseignement catholique dans la pastorale ..... 2
— Echos du Comité Diocésain ..... 5
— Rapport de la Commission de Pédagogie ..... 6
— Formation initiale des professeurs ..... 8
— Ce qu'on fait à l'I.F.P. d'Angers ..... 9
— Nouvelles de l'enseignement primaire ..... 11
— Informations diverses - Stages - Sessions ..... 11
— Enseignement agricole : signature de la Convention ..... 18
— Carême et éducation à l'universel ..... 18
— A l'écoute des jeunes de Quimper ..... 20
— Après la traversée du désert... dire sa foi ..... 23
— Quelques propositions pour une recherche de vérité dans nos écoles ..... 24
— Bibliographie ..... 27

## L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE DANS LA PASTORALE

La lettre pastorale, dont nous reproduisons ci-dessous de larges passages, est extraite du Bulletin diocésain de Nîmes. Mgr Rougé, évêque de Nîmes, nous incite à une réflexion sur un des aspects essentiels de la mission de l'Enseignement catholique.

### UNE FORME DE L'APOSTOLAT DE L'EGLISE EN MILIEU SCOLAIRE

Pour comprendre l'affirmation qui ouvre ce premier point, on voudra bien se rappeler qu'en droit français **la liberté scolaire est un fait** et que, par conséquent, les chrétiens comme les autres citoyens ont parfaitement le droit d'ouvrir des écoles privées, même confessionnelles par tels ou tels de leurs aspects. Seule l'école catholique se trouve, par contre, à la jonction non seulement de la volonté des familles et de tels ou tels membres de la hiérarchie, mais aussi de l'Eglise elle-même en tant qu'institution.

On voudra bien considérer ensuite que si toute forme d'activité humaine, convenablement éclairée par la foi et vivifiée par elle, peut donner lieu à l'**exercice d'un apostolat, l'école catholique a ceci de particulier que c'est dans son existence même, en tant qu'école, avec tout ce que représente cette forme d'activité, qu'elle est apostolique.** Cela la caractérise en propre. Il est réaliste, enfin, d'ajouter que si telle est bien sa spécificité, comme toute institution humaine elle est plus ou moins fidèle à sa mission.

Mais si l'on veut y voir clair, il faut se garder à tout prix de jauger la réalité et la vitalité de la mission elle-même à la fidélité de ceux et celles qui sont chargés de la remplir.

Une école catholique peut se voir retirer son label, s'il apparaissait que la contradiction entre sa mission et sa vie réelle est irrémédiable. En attendant, elle demeure école catholique et forme d'apostolat.

Ce premier point se justifie à mes yeux par le fait que l'école catholique est trop souvent regardée de l'extérieur comme une institution tierce, objet d'une simple tolérance de la part de ceux qui ne souhaitent pas pour eux cette forme d'engagement. On aurait le loisir de contester son existence au nom de sa plus ou moins grande fidélité à la mission.

**Avec l'Eglise universelle et, notamment, le Concile Vatican II,** je tiens donc à redire clairement l'opportunité de cette forme d'apostolat, d'autant plus qu'il nous appartient de faire en sorte que la réalité vécue corresponde mieux à son contenu et au contexte dans lequel elle est vécue.

### UNE ÉVOLUTION DIRECTEMENT LIÉE A CELLE DE L'ÉGLISE ET DE SES DIFFÉRENTES FORMES D'APOSTOLAT

Hormis pour ses propres affaires, l'Eglise tend à se dégager de la plupart de ses formes d'engagement temporel. Or il est bien évident que pédagogie, éducation, gestion relèvent de ce domaine. Alors **pourquoi maintenir cette forme d'engagement temporel** qui consiste en l'école ?

● **Simplement et avant tout parce qu'il s'agit d'enfants et de jeunes** et, par par conséquent, de pédagagie et d'éducation. Ces dernières, en effet, ne sont en aucun cas ni d'aucune manière neutres. En outre, la personnalité de celles et de ceux qui sont les destinataires et les partenaires premiers de ces activités est, par



nature, « une» (à la différence du monde des adultes, qui distingue les idées, les sentiments, les choses et les formes d'engagement correspondantes). Les enfants et les jeunes postulent que le milieu scolaire facilite, sinon réalise, la synthèse entre les différents éléments constitutifs de leur personnalité ; il apparaît donc éminemment souhaitable que ce milieu scolaire existe, et c'est cette situation que l'Eglise choisit d'assumer. Le caractère temporel n'est donc ni une survivance ni une habileté de sa part, mais la conséquence logique de la nature de l'école et de l'apostolat correspondant.

● **Il faut considérer ensuite son caractère institutionnel, c'est-à-dire l'organisation cohérente, dans un but déterminé, d'un ensemble de réalités et de personnes en fonction d'une finalité.**

Là encore, nos mentalités risquent d'être désaccordées, ne serait-ce d'ailleurs que parce que l'école institution est l'objet d'une remise en cause radicale à laquelle il est normal que l'école catholique n'échappe pas... Pourquoi y échapperait-elle ? Son caractère catholique, loin de l'abstraire de la réalité à laquelle elle participe, doit aiguillonner le sens de ses responsabilités dans ce domaine comme dans les autres.

Cependant, ne faut-il pas craindre aussi que par l'école catholique l'Eglise apparaisse comme un des tenants de la réalité institutionnelle ?

Si elle accepte loyalement de se laisser interroger par la société dans laquelle elle vit, l'école catholique, comme l'école en général, doit être capable de redécouvrir et de faire exister pour notre temps les formes actuelles que doit revêtir aujourd'hui cette fonction sociale qu'est la vie scolaire.

● Il ne faut pas craindre, enfin, d'ajouter que, comme **institution d'Eglise,** l'école catholique demeure fortement marquée par sa dépendance vis-à-vis de la hiérarchie ou des congrégations religieuses. Elle a plus que d'autres du mal à redéfinir sa place comme réalité du peuple de Dieu tout entier.

Cette situation n'est pas sans entretenir certaines équivoques. Des expressions comme « l'école catholique n'est pas l'affaire des curés » ou, à l'inverse, « le curé doit en rester le maître », ou encore la recherche actuellement entreprise par les congrégations enseignantes sur leur place particulière dans des communautés catholiques sont, assurément, des signes qu'une évolution est en cours. **Chaque partie prenante de l'Ecole catholique doit être capable d'y trouver ou retrouver sa place.**

### AU SERVICE D'UNE MISSION

Je voudrais donc des principes ci-dessus vous aider à tirer **certain nombre de conclusions pratiques.**

Leur mise en œuvre par les responsables locaux des écoles rendra à ces dernières leur vrai visage dans l'Eglise diocésaine et dans le cadre de la mission de celle-ci.

● La direction, l'enseignement, l'éducation directe, les multiples tâches matérielles qui y concourent, la gestion, la prise de responsabilité des parents d'élèves peuvent et doivent être de **véritables engagements d'Eglise.** Nous avons tous ensemble à promouvoir ces tâches comme telles, comme nous le faisons pour n'importe quelle forme d'engagement des laïcs chrétiens.

— **Les promouvoir, cela veut dire d'abord les reconnaître** en dehors même de tout lien de dépendance avec la fondation cléricale ou la qualité de religieux

consacrés. Ces personnes et ces groupes ne font pas le travail des prêtres, des religieux ou des religieuses, mais le leur. Ils ou elles ne nous secondent même pas dans notre mission de clercs ou de laïcs consacrés : c'est leur propre mission de laïcs baptisés qui s'accomplit par elles et par eux dans l'Eglise...

— **Les promouvoir, cela veut dire ensuite leur donner les moyens** d'être effectivement exercés. Il y a des formes de tutelle, il y a des formes d'abandon qui ferment absolument au laïcat l'accès à ses propres responsabilités...

— **Les promouvoir, cela peut vouloir dire enfin accepter momentanément, à titre de suppléance,** d'exercer telle ou telle responsabilité, partielle ou ponctuelle, dont l'accomplissement par nous facilitera leur mise en œuvre par les laïcs eux-mêmes.

**En ce sens-là, une communauté scolaire catholique peut, si nous le voulons, redevenir le lieu de l'engagement de chacun à sa vraie place dans une communauté d'Eglise tout entière en mission.**

● Ce faisant, il peut être tentant de céder à l'impatience et de brûler les étapes. Parce qu'il en va des institutions comme des personnes et qu'une école n'est pas forcément catholique parce qu'elle en porte le nom, peut-on tolérer qu'une école catholique digne de ce nom se permette des attitudes ou des comportements plus ou moins contraires à sa mission ?

Pour évoluer dans le sens souhaité, l'école catholique dispose en elle-même de deux moyens de devenir ce qu'elle est : **l'organisme de gestion** appelé jusqu'ici AEP et le **Conseil d'établissement ou de maison,** deux lieux où s'édifie l'école.

[...] On comprendra, cependant, que je me refuse à entrer dans le détail de leur fonctionnement. Leur mise en œuvre concrète dépend le plus souvent des circonstances locales. Je demande toutefois avec force, en raison même de ma situation de pasteur, que **chacun sache y trouver et y prendre sa place, dans le respect d'autrui, mais aussi avec une conscience aiguë de l'enjeu : nous sommes au service d'une mission ; des exigences en découlent à tous les plans.**

● Parce que l'école catholique n'est pas un « en soi », ses membres ne rempliront leurs fonctions propres que dans la mesure où ils travailleront **en harmonie avec la pastorale diocésaine ou locale, au service de l'évangélisation.** Leur participation à la catéchèse, même en dehors de l'école, ou aux mouvements d'apostolat des laïcs qui répondent le mieux à leurs engagements personnels sont des signes, parmi d'autres, de cette volonté d'insertion.

● **Il va de soi, en effet, qu'une des sources premières de la vitalité de l'école catholique est sa volonté de confronter sans cesse ce qu'elle vit avec le projet de Dieu** révélé dans l'Evangile et vécu en Eglise, en raison même de la mission dans le monde et pour le monde d'aujourd'hui.

Il serait grave que les difficultés rencontrées, la complexité de la tâche, l'insécurité qui en résulte pour les personnes soient autant de dispenses, de fait sinon de droit, à examiner de manière lucide, avec les yeux de la foi ou simplement ceux de l'honnêteté élémentaire, ce qui est vécu et ce qui ne l'est pas par la communauté scolaire.

En ce sens, se considérer comme engagé par elle simplement parce qu'on y trouve son travail, parce qu'on y exerce des responsabilités, parce qu'on y a ses enfants ou parce qu'on s'y dévoue serait se tromper gravement sur la **spécificité de l'école catholique.** Elle n'est pas simplement le lieu de l'engagement de chacun, mais aussi et surtout la matière première et le but de cet engagement.



En ce sens-là, **être pasteur d'une école catholique** c'est s'y sentir engagé comme dans n'importe quelle autre forme de mission spécifiquement sacerdotale au service du laïcat, par le service de l'Evangile, dans l'Eglise.

**Appartenir à une communauté d'hommes ou de femmes consacrés** et travailler dans une école catholique c'est porter en commun jusqu'au cœur des réalités temporelles qui font ou défont l'école, les exigences évangéliques sur lesquelles se fonde sa propre vie.

**Etre laïc engagé dans une école catholique** par son travail, par ses responsabilités, par ses enfants c'est accepter de pousser le plus loin possible avec d'autres les conséquences de sa foi ou de ses convictions simplement humaines les plus profondes. Dans ce domaine, comme dans les autres, tenir sa place et respecter celle d'autrui sont des attitudes complémentaires qui découlent directement de la diversité des membres du peuple de Dieu.

● **Puisque l'Eglise veut l'école catholique, elle doit, comme quelqu'un qui veut la fin, en prendre les moyens.** Ceci pour dire que l'effort financier ou d'équipement accompli par le diocèse, les communautés locales, les Comités d'école est légitimement fait au nom de toute l'Eglise.

Il n'est pas laissé à la fantaisie de chacun d'y satisfaire ou pas.

**Telles sont les réflexions que j'ai tenu à partager avec vous, après deux années de route attentive à ce qui est vécu chez nous en école catholique.**

**P.-M. ROUGÉ, évêque de Nîmes.**

(Extrait du Bulletin diocésain de Nîmes, janvier 1976).

## ECHOS DU COMITÉ DIOCÉSAIN

Le Comité s'est réuni à Châteaulin le 7 février 1976.

A l'ordre du jour : pédagogie, finances, éducation de la foi.

Les conclusions de la rencontre de l'aumônerie de l'Ouest ont retenu l'attention du Comité. Les difficultés sont nombreuses. On note une certaine allergie des jeunes à ce qui est organisé ; leur première réaction est souvent de refuser d'entrer dans les institutions existantes. Une certaine rigidité des structures scolaires ne facilite pas les choses. Le Père CARAES propose qu'on s'efforce de créer des lieux et des temps où les jeunes puissent faire une expérience d'église, des lieux d'information, de réflexion, d'expression à la lumière de l'Evangile.

Le Directeur Diocésain souhaite que les divers responsables (chefs d'établissement, aumônerie...) se rencontrent de temps à autre, par secteurs ou par district, pour faire le point. Cela permettrait d'éviter certains malentendus. Regarder ensemble ce qui se fait aux divers niveaux : primaire, premier cycle, second cycle ; analyser, évaluer, dégager éventuellement des orientations communes, cela aiderait les uns et les autres à mieux remplir leur tâche.

Le rapport de la Commission pédagogique a été présenté par le Frère KERDONCUF : on en trouvera le texte plus bas. A l'issue du débat, décision est prise de mettre à l'étude un projet de Service de Formation des Professeurs.

## RAPPORT DE LA COMMISSION DE PÉDAGOGIE

La réunion s'est tenue le samedi 29 novembre.

**Etaient présents :** 5 Conseillers Pédagogiques du 1er degré, 5 Conseillers Pédagogiques du 2nd degré, 3 Chefs d'établissements, la Directrice du C.F.P., un délégué du Centre de Psychologie, le responsable du centre de Kérivoal. Il n'y avait aucun représentant des enseignants et des parents.

On trouvera ici les insistances qui se sont exprimées tout au long des discussions. Peu de propositions à l'intention des membres du Comité Diocésain : il paraît plus normal que ceux-ci se mettent au diapason des préoccupations des personnes concernées par la pédagogie, s'y sentent compromis et soutiennent les actions menées.

### I — FAVORISER UNE PLUS GRANDE COLLABORATION ENTRE LES NIVEAUX D'ENSEIGNEMENT :

— entre premier et second degrés ;
— C.P.P.N. et C.E.T. ;
— C.E.G. et les classes de seconde ;
— Conseillers Pédagogiques et chefs d'établissements, professeurs ;
— Entraide des Conseillers Pédagogiques dans les départements de l'Ouest.

On met en route ici ou là :

- Meilleure coordination entre les classes de 7e et 6e ; coordination nécessaire pour éviter des malentendus, pour réfléchir à une pédagogie progressive des enseignants.

  A l'initiative du Conseiller Pédagogique du premier degré, provoquer une rencontre entre professeurs de 7e et 6e appartenant à plusieurs établissements du secteur. L'appui des Chefs d'établissements du second degré est indispensable.

- Rencontre des professeurs de C.P.P.N. et C.E.T. Une session est prévue à l'initiative du Frère CORNEC.

- Contacts entre Conseillers Pédagogiques du second degré, d'une part, et Chef d'établissements, professeurs, d'autre part.

  Le Conseiller Pédagogique intervient ponctuellement, il conseille successivement un certain nombre de professeurs qui comptent sur lui pour préparer une inspection ; après quoi, sauf exception, il n'est plus en relation avec eux.

  Le Conseiller Pédagogique souhaiterait pouvoir s'appuyer sur un groupe existant dans l'école pour un prolongement de travail pédagogique. L'initiative doit en revenir au Chef d'établissement, animateur pédagogique de son établissement. S'il est, et c'est souvent le cas, sollicité de plus en plus par des tâches administratives, il doit avoir un adjoint qui sera revêtu de responsabilités précises en ce domaine.

- Entraide régionale des Conseillers Pédagogiques.

  Des enseignements ne sont pas suivis dans notre département (sciences naturelles, allemand, industrie de l'habillement), etc... ailleurs ce sont d'autres enseignements qui ne le sont pas. De nouvelles liaisons s'établissent dans l'Ouest (en octobre à Loudéac), mais l'absence de coordinateur paralyse toute progression.

- Une fois de plus, la carence de coordinateur permanent est évoquée. Beaucoup de projets sont morts-nés en l'absence d'une personne disponible pour recueillir les demandes, lancer et coordonner les initiatives, et surtout pour garantir une représentativité efficace auprès de l'administration-Education Nationale, auprès des services diocésains.



### II — DÉVELOPPER LA CAPACITÉ DE RELATION

Il faut le reconnaître, cette insistance de la part des participants était quasi générale. Elle fut exprimée de différentes façons :

— Adopter des modes d'expression qui fassent appel à l'imagination, à la spontanéité, aux techniques audio-visuelles (pour certains, seules comptent l'expression écrite et l'expression orale).
— Analyser la place du professeur dans un groupe-classe (qui doit rendre possible la construction de la personnalité de chacun). De très rares rencontres ont été organisées : tous les participants en disent retirer profit.
— La considération apportée aux disciplines artistiques, au temps Fontanet 10 %, etc... (le profit qu'apportent les voyages professeurs-élèves).
— Où en est l'innovation dans les « Etablissements chargés d'expérimentation » ?
— L'impossibilité de certains de remettre en cause leur enseignement, de prendre des libertés par rapport aux programmes, d'accueillir la critique du Conseiller Pédagogique.
— L'animation dans les C.E.G. qui doivent trop compter sur eux seuls : les problèmes d'orientation, de liaisons cycles II et III, méthodes figées...
— Les obstacles à surmonter pour arriver à une pédagogie de base de pluridisciplinarité. (D'abord travailler ensemble, puis enseigner ensemble).
— Former des éducateurs conscients de ce qui se vit dans les groupes est primordial. On ne met pas le « paquet » dit quelqu'un.

On met en route ici ou là :

- La Sœur SIGNARD (Le Paraclet) est à la disposition des équipes de professeurs qui tentent l'étude expérimentale du travail en groupes.

- On envisage une journée : « Le Chef d'établissement, animateur pédagogique ». (Cette journée s'est tenue à Kérivoal, le 21 janvier 1976).

- Le deuxième groupe « d'animateurs en éducation de la foi » a du mal à se constituer. L'initiative de l'information, voire la démarche, revient au chef d'établissement...

- La préparation des cadres éducatifs est assurée par l'I.S.P.E.C. d'Angers. Le Finistère n'a aucun représentant à l'I.S.P.E.C.

- L'activité des animateurs doit être reconnue et donc rémunérée. Tout le monde est d'accord jusqu'au moment où il faut mandater un chèque ou

verser sa cotisation. On doit aussi comprendre la discrétion de celui qui a pris l'initiative d'une responsabilité. Il y a par exemple des animateurs de catéchèse en primaire, à mi-temps ; les institutrices viennent isolées ou irrégulièrement. Le Comité diocésain ne pourrait-il pas garantir le statut et donc la rémunération de tels animateurs ? (N.D.L.R. **Cette proposition a été adoptée par le Comité dans sa réunion du 2 février).**

III — **UN PLUS GRAND INTÉRÊT A LA MARCHE DU C.F.P.**

— La formation des étudiants. Le style de l'examen d'entrée est en révision. La formation n'exigera-t-elle pas qu'on recrute des étudiants nantis du D.E.U.G. ?

— Liens entre C.F.P. et les directeurs du 1er degré. Stages pour ces derniers sont en route. Pour les responsables du Centre une question reste posée : où sont les instances de réflexion et de coordination pédagogique ?

IV — **QUELQUES ASPECTS PARTICULIERS :**

— Dans le premier degré, les priorités retenues par les Conseillers Pédagogiques sont les suivantes : visite des suppléants candidats au C.F.P. — visite des enseignants des cours élémentaires — liens à accroître entre les institutrices des C.P. et des C.E. ...

— Dans le second degré : réduction des crédits d'heures pour certains Conseillers Pédagogiques, réticences de professeurs à se faire suivre, impossibilité de connaître à l'avance les personnes à suivre et donc difficulté de prévoir et d'organiser son crédit d'heures.

41 professeurs techniques au stage pédagogique (LORIENT), 50 débutants à celui de LANDERNEAU. On évoque, à cette occasion, l'intérêt d'un Institut de Formation de Professeurs avec toute la souplesse que cela exigerait. Nous déplorons tous qu'il verra le jour, non pas sous notre propre impulsion, mais parce que nous y serons contraints par l'Administration. Nous avons encore la possibilité d'en investir un, il ne faudrait pas être astreint à copier totalement celui qui serait imposé.

Pour l'équipe :
F. KERDONCUF.

———— ◆ ————

## FORMATION INITIALE DES PROFESSEURS

Tout le monde en parle, depuis des années. Chacun a son idée sur la question. Le problème n'est pas simple, en effet, aujourd'hui moins que jamais. Et pourtant une solution serait urgente : chaque année, les écoles du second degré du Finistère engagent plus de cent nouveaux maîtres, répartis comme suit.



| | | | |
|---|---|---|---|
| ● Enseignement général | 130 | 119 | 110 |
| dont français | 28 | 27 | 27 |
| math. | 27 | 30 | 30 |
| anglais | 26 | 27 | 18 |
| ● Enseignement industriel | 20 | 16 | 12 |
| ● Enseignement commercial | 13 | 12 | 9 |
| ● Divers | 4 | 2 | 1 |
| TOTAL : | 185 | 168 | 144 |

Il existe bien un Institut de Formation des Professeurs à l'Université Catholique de l'Ouest. Mais rares sont les étudiants du Finistère inscrits à Angers. Aussi la Direction Diocésaine, après avis favorable du Comité Diocésain, a décidé de mettre à l'étude un projet de création d'un Service de Formation des Professeurs, dans le cadre d'une politique générale en matière de Formation des Maîtres dans l'Enseignement Privé. Eu vue d'une concertation à ce sujet entre toutes les parties intéressées, une réunion se tiendra à Châteaulin, le **mercredi 10 mars 1976, à 14 h 30.**

———— ◆ ————

## CE QU'ON FAIT A L'I.F.P. D'ANGERS

### FORMATION PÉDAGOGIQUE DES FUTURS PROFESSEURS DU SECOND DEGRÉ

La formation pédagogique s'étend normalement sur les trois ou quatre ans d'études universitaires.

Dans certains cas, l'entrée en deuxième ou troisième année est possible sous réserve d'un « rattrapage » pédagogique.

1 — OBJECTIFS :

L'Institut cherche à former des professeurs :

— équilibrés, maîtres d'eux-mêmes ;
— aptes à entrer en relation avec les jeunes et à travailler en équipe ;
— capables de situer leur action pédagogique dans la société actuelle.

Ce développement personnel, cette qualité de relation et cette exigence professionnelle se réfèrnt implicitment à l'Evangile.

2 — MOYENS :

Ils sont de trois ordres :

— enseignement et formation,
— insertion en milieu scolaire,
— prise de responsabilité à l'intérieur de l'I.F.P.

a) **Enseignement et Formation :**

La progression proposée permet au futur professeur :

- de développer sa connaissance du milieu scolaire,
- d'éprouver ses motivations,
- et de mettre peu à peu sa personnalité en jeu dans la fonction enseignante.

**Première année :**

- réflexion et analyse à partir de l'expérience scolaire passée et présente,
- ouverture aux aspects les plus larges de l'enseignement et de l'éducation :
  - — sociologie de l'Education,
  - — psychologie de l'adolescent,
  - — initiation aux moyens modernes de communication (niveau I).

**Deuxième année :**

- formation à la relation,
- connaissance et développement de soi :
  - — communications et relations dans la classe,
  - — initiation aux moyens modernes de communication (niveau II),
  - — expression corporelle, psychophonie (niveau I).

**Troisième année :**

- préparation directe à l'activité professionnelle,
- réflexion sur les finalités de l'éducation,
- approfondissement de la formation personnelle
  - — didactique des mathématiques, de l'anglais, etc...
  - — éducation : philosophie et problèmes,
  - — information sur divers aspects de la vie de l'enseignant selon la demande des participants,
  - — expression corporelle, psychophonie (niveau II).

b) **Insertion en milieu scolaire :**

Ces éléments théoriques ne prennent tout leur sens qu'en référence au milieu scolaire. Le futur professeur s'y intègre progressivement selon différentes modalités.

— avant le début des cours universitaires :

- **stage de sensibilisation** pour les étudiants entrant en première année,
- **suppléance** pour les étudiants de 2e et 3e années qui ont réussi leur examen en juin.

— pendant l'année :

- **stage** pour tous en février,
- **contacts réguliers** avec une classe pour les étudiants de 2e et 3e années.



## NOUVELLES DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Depuis quelques semaines existe un « Comité des 28 », constitué par les 28 directeurs délégués, élus par leurs collègues. Ce Comité est une instance de réflexion, de concertation qui a pour but d'aider les directeurs des écoles élémentaires et maternelles à mieux faire face à leurs responsabilités dans les domaines éducatif, pédagogique, administratif, financier...

Une première journée de travail se tiendra à Châteaulin, le mercredi 3 mars.

Voici la composition du Comité.

Sr Madeleine BELLEC, Ploudalmézeau. — Mlle Thérèse CORNEN, Loc-Maria-Plouzané. — Mlle Françoise LE BARS, Brest. — M. Yves TOULLEC, Brest. — Mlle Yvonne LE MEUR, Brest. — M. Pierre JOLLE, Brest. — Sr Agnès LE ROUX, Lesneven. — Mme BARBIER, Kernouès. — Fr. M.F. CORFA, Cléder. — M. BERNAS, Plouénan. — Mlle BODENAN, Lampaul-Guimiliau. — Abbé SENECHAL, Morlaix. — Sr Françoise CALVEZ, Lanmeur. — Abbé René QUENTEL, Plougastel-Daoulas. — Fr. ROUDAUT, Châteaulin. — Sr Raymonde ROUALEC, Brasparts. — M. BERGOT, Carhaix. — Mlle ANSQUER, Ploaré. — Mme GAMART, Audierne. — Sr M.A. GOURLAOUEN, Pouldreuzic. — M. Hubert KERVEVANT, Plobannalec. — M. François MARC, Quimper. — Fr. CASTEL, Odet. — Sr Yvonne CORFA, Concarneau. — M. LE GALLIC, Moëlan. — Mlle TALLEC, Pont-Aven.

## QUALIFICATION DES MAITRES DU PREMIER DEGRÉ

**Rappel des dispositions prises par le Comité National de l'Enseignement Catholique et accepté par la Commission Paritaire Nationale de l'Enseignement Primaire Catholique. Dispositions applicables depuis le 1er février 1974.**

**Autorité chargée de reconnaître la qualification.**

Le Directeur Diocésain est habilité à décerner la qualification de Maître de l'Enseignement Catholique aux Directeurs et aux maîtres exerçant dans le Diocèse, qui en ont fait la demande écrite.

Pour les personnels des enseignements préscolaire, du premier degré et des classes élémentaires du second degré, il décerne cette qualification après avis d'une Commission de Directeurs et de Maîtres instituée par le Comité Diocésain de l'Enseignement Catholique, les Inspecteurs et le Président de l'UDOGEC entendus. **S'il s'agit d'un maître adjoint, l'avis du Directeur de l'Etablissement doit être exprimé.**

**N.D.L.R.** La Direction Diocésaine s'étonne des commentaires parus dans la presse au sujet de l'avis à donner par le directeur de l'établissement.

## REUNIONS DU TROISIÈME TRIMESTRE POUR LES DIRECTEURS ET DIRECTRICES

Les Directeurs et Directrices des écoles de tous ordres d'enseignement sont invités à l'une des réunions suivantes : (prière d'en prendre note dès maintenant).

à BREST : N.D. de Bonne Nouvelle — Le mardi 20 avril à 17 h 15.

à QUIMPER : Le Likès — Le mercredi 21 avril à 15 h.

à LESNEVEN : N.D. de Lourdes — Le jeudi 22 avril à 17 h 15.

à MORLAIX : N.D. des Vertus - Le Porsmeur — Le vendredi 23 avril à 17 h 15.

◆

## JOURNÉE D'ETUDE « 6e A PROGRAMME ALLÉGÉ »

Une session régionale pour les professeurs de 6e et 5e à programme allégé (6e et 5e III) est organisée du lundi 5 juillet 10 h au vendredi 9 juillet 16 h — à l'Ecole Technique de la alle : 14, rue Ballet, 44000 NANTES.

Frais à prévoir : l'inscription s'élève à 100 F, et le prix de pension est fixé à 36 F par journée complète.

Une fiche individuelle d'inscription sera adressée à ceux qui en feront la demande par le Frère MENARD — D.D.E.C. — B.P. 1115 — 35014 RENNES CEDEX.

Date limite d'inscription : le 1er juin 1976.

◆

## FINISTÈRE-SUD : INSPECTIONS DÉPARTEMENTALES DE L'EDUCATION NATIONALE

Les Bureaux des Inspections Départementales de l'Education Nationale du Sud-Finistère, circonscription de Quimper I, II, IV, VI, VII, maternelles, ont été transférés, 4, route de Bénodet à Quimper. (immeuble de la Médecine Préventive, 2e étage).

**Correspondance à adresser :** Boîte Postale 517 - 29107 QUIMPER CEDEX.

**Numéros de Téléphone :** 95.53.83 — 95.65.06.

◆

## HORAIRES D'EDUCATION PHYSIQUE

Circulaire n° 76-042 du 30 janvier 1976
(se référer à la circulaire n° 73-308 B du 15 novembre 1973)

La circulaire n° 73-308 B du 15 novembre 1973 dispose que les horaires d'éducation physique et sportive qui devront être appliqués dans tous les établissements scolaires à la fin du VIe Plan sont de trois heures hebdomadaires dans le premier cycle et de deux heures dans le second cycle.



Pour répondre à des questions qui m'ont été posées, je précise que, l'organisation des services d'enseignement des établissements d'enseignement privés sous contrat étant fixés par référence aux horaires en vigueur dans l'enseignement public, la circulaire du 15 novembre 1973 concerne le secteur privé sous contrat comme le secteur public.

Pour apprécier équitablement les situations respectives, il convient de tenir compte des circonstances locales, notamment de l'horaire donné aux élèves des établissements publics, à titre optionnel, dans les centres d'animation sportive dont on poursuit la création, afin d'éviter toute disparité entre les deux secteurs — public et privé — sous contrat.

Je vous demande cependant de prévoir des dispositions transitoires qui tiennent compte de la situation des maîtres en fonction dont l'horaire normal ne devra pas être remis en cause.

Le Ministre de l'Education,
René HABY.

◆

## CERTIFICAT D'ETUDES PRIMAIRES 1976

L'Inspecteur Académique par une note en date du 22 janvier 1976 a fait connaître que les épreuves du Certificat d'Etudes Primaires auront lieu **le jeudi 22 mai 1976.**

Cet examen se déroulera sous sa forme traditionnelle et un programme limitatif est proposé en Histoire-Géographie et Sciences.

Le détail des épreuves est fixé conformément aux instructions de l'Arrêté du 28-10-1947, reprises par l'Arrêté du 8-08-1953 (cf. « Le Sentier » n° 305 de décembre 1973 — page 9 et suivantes).

On rappelle qu'il ne peut être envisagé une préparation du C.E.P. dans les classes de cycle III.

Le répertoire vocal commun aux élèves d'enseignement élémentaire et aux élèves-maîtres des écoles normales en vigueur en 1974-75, est reconduit pour la présente année scolaire (voir le B.O. n° 32 du 11-09-75 - p. 2607).

Aucune précision n'est cependant apportée sur la liste des chants que les candidats au C.E.P. doivent étudier en vue de la session de 1976.

◆

## SESSION D'EDUCATION ARTISTIQUE « L'ENFANCE DE L'ART »

30 AOUT - 4 SEPTEMBRE.

La session se tiendra à l'école Sainte-Anne à QUIMPER.

1) — **Débutant — 1er niveau** (pour les personnes qui n'ont jamais fait de session de l'Enfance de l'Art) :

du lundi 30 août au mercredi 1er septembre.

2) — **Perfectionnement — 2e niveau :**
du lundi 30 août au samedi 4 septembre.

Pour tous renseignements, s'adresser au secrétariat de l'Enfance de l'Art, 6, rue Scheidhauer - 29200 BREST - en joignant une enveloppe timbrée portant votre adresse.

Inscriptions closes au 1er juin.

## TRAVAUX MANUELS — SESSION 1976

Fédération Louis COMBET — 5, rue Sainte-Hélène — 69002 Lyon
(Ouvert à tous : Amateurs, enseignants (primaire et secondaire), éducateurs, animateurs, chargés de rééducation, d'ergothérapie, de clubs de jeunes ou du 3e âge, etc.).

**Dates**

Dimanche 4 juillet (soir)
Dimanche 11 juillet (midi).

**Lieu**

Quimperlé.

**Ateliers**

Carton, décoration, marionnettes, poterie, métal repoussé, rotin, travaux manuels décoratifs. Aide-Monitorat (épreuves pratiques). Tissage.

**Pour renseignements et inscriptions :**

Joyeux Ateliers Ar Stériou — Mme ROEGIERS — 154, rue de Pont-Aven
29130 QUIMPERLE — Tél. 96.02.37.

⁂

**Dates**

Dimanche 22 août (soir)
Dimanche 29 août (midi).

**Lieu**

Brest.

**Ateliers**

Carton, décoration, métal repoussé, modelage, poterie, peinture, rotin, travaux manuels décoratifs.

Ateliers Educations « Ar Brug » — 7, rue des Ecoles
29232 PLOUGUERNEAU — Tél. 84.71.32.

⁂



**WEEK-END DE TRAVAUX MANUELS :**

**Lieu :**

Ecole de la Croix-Rouge — 2, rue Mirabeau - BREST.

**Dates**

19 octobre - 16 novembre.
14 décembre - 18 janvier.
15 févirer - 21 mars.

Conditions : 250 F, plus les charges fédérales.

**Ateliers**

Fer forgé, vannerie, cartonnage, poterie, aluminium.

Pour tous renseignements :

Madame Gisèle LESUEUR, 7, rue des Ecoles - 29232 PLOUGUERNEAU.

## MATHÉMATIQUE

Nous entreprenons un nouveau cycle de recherche sur la pédagogie de la mathématique qui portera sur cinq ans. Le thème, pour cette année sera « SAVOIR CALCULER ».

« L'art du calcul rapide et mental suppose sans doute l'acquisition du sens des opérations et des techniques opératoires mais aussi la maîtrise de la numération et des secrets des nombres (parité, congruences, nombres carrés, triangulaires, etc.). Ceci suppose des approches nombreuses et variées dont l'étude constituera le thème de la session. »

**A Quimper, au Likès, place de la Tourbie :**

pour les enseignants de C.P. : les 1er, 2, 3 juillet
pour les enseignants de C.E. : les 5, 6, 7 juillet
pour les enseignants de C.M. : les 8, 9, 10 juillet.

**A Brest, à la Croix-Rouge, 2, rue Mirabeau**

pour les enseignants de C.E. : les 2, 3, 4 septembre
pour les enseignants de C.M. les 6, 7, 8 septembre.

Pour toutes ces sessions, les bulletins d'inscription seront distribués au cours des réunions de secteur — ou écrire à la D.D.E.C. : B.P. 38 - 29102 QUIMPER.

## DATES DES SESSIONS DE JUILLET A KERIVOAL

**EXPRESSION CORPORELLE :**

2e niveau : 30 juin - 1-2-3 juillet,
débutants : 4-5-6-7-8 juillet.

**EDUCATION MANUELLE :**

maternelles et C.P. : 12-12-14 juillet,
C.E. - C.M. : 26 (15 h) 27-28-29-30 (midi) juillet.

Cette deuxième sera très en lien avec les activités d'éveil à dominante intellectuelle : histoire, géographie, sciences.

**EDUCATION MUSICALE ET PSYCHO-MOTRICE :**

pour maternelles et C.P. : 12-16 juillet.

**ENSEIGNEMENT DU BRETON, LITTÉRATURE BRETONNE, DANSES :**

29-30-31 juillet.

Pour toutes ces sessions, faire acte de candidature le plus tôt possible sur papier à lettre ordinaire en joignant une enveloppe timbrée avec adresse. Les détails sur chacune de ces sessions seront communiqués aux inscrits après les vacances de Pâques.

Frère Dominique INIZAN
Centre d'Animation Pédagogique - KERIVOAL
29000 - QUIIMPER — Tél. 95.40.20

◆

## COMMUNICATION AUX CHEFS D'ETABLISSEMENT

Le Foyer du Comité arisien A.C.I.S.J.F. dispose de locaux lui permettant de recevoir des Groupes de Jeunes Filles (10-25 ans).

Cet accueil, pouvant se faire à toutes périodes de l'année, faciliterait peut-être l'organisation de tel voyage ou de telle activité scolaires.

Pour tous renseignements, s'adresser — **par écrit** — à Madame la Directrice du Foyer Comité Parisien A.C.I.S.J.F., 70, avenue Denfert-Rochereau - 75014 Paris.

◆

## C.E.G. SAINT-BERNARD
## Rue de Pontrieux, 22140 BEGARD - Tél. 43.20.44

Ce collège mixte avec pensionnat accepte de prendre en charge les garçons pendant les week-ends.

Classes de 7e, 6e, 5e, 4e, 3e.

1re langue : anglais - option en 4e : espagnol, allemand.

◆



## ENSEIGNEMENT TECHNIQUE :
## SECTIONS NOUVELLES DONT L'OUVERTURE A ÉTÉ DEMANDÉE :

**CONCARNEAU :** Ecole Saint-Joseph
2 T4 : Sciences Médico-Sociales
B.E.P. commerce, option vente.

**BREST :** Ecole Fénelon
Section préparatoire au Brevet de Technicien tourisme.

**SAINT-POL-DE-LÉON :** Le Kreisker
2 T3 Sciences Biochimiques.

**QUIMPER :** Le Likès
B.T.S. : comptabilité
B.T.S. : commerce international.

◆

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DEPARTEMENTALE A.P.E.L. - A.E.P.

L'Assemblée Générale Départementale APEL-AEP du Finistère se tiendra le dimanche 25 avril à CARHAIX, en présence de Monseigneur l'Evêque.

Matin : assemblée statutaire — réponses aux questions.
11 h 15 : Messe.
15 h 00 : « Les parents dans l'école ».

Les associations de base sont invitées à réfléchir sur le questionnaire qui leur a été transmis le 11 février 1976 et à faire parvenir les réponses, même si la date limite est dépassée. La réunion de l'après-midi sera d'autant plus profitable qu'un grand nombre d'associations accepteront de venir présenter leurs expériences... Intervention pouvant aller du simple flash (1 à 2 minutes) à l'exposé plus étoffé (8 à 10 minutes).

◆

Il serait intéressant de connaître les succès et aussi les échecs des efforts faits par la Communauté Educative pour :

— contribuer à plus de justice ;
— permettre l'expression et l'éducation de la liberté ;
— favoriser les relations ;
— ouvrir l'école à la vie ;
— permettre aux jeunes de donner un sens à leur vie.

◆

## SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PRIVÉ

C'est en présence de nombreuses personnalités représentants de la fonction publique des organisations professionnelles agricoles de l'Enseignement privé catholique, en présence de Monsieur Guermeur député du Finistère, secrétaire général de l'Association Parlementaire pour la liberté d'enseignement, que Monsieur Christian Bonnet, Ministre de l'Agriculture, et le président du Conseil national de l'Enseignement agricole privé ont procédé à la signature de la Convention qui va organiser les relations entre l'Etat et les établissements agricoles privés.

La Convention qui vient d'être signée va permettre à ces établissements de fonctionner dans des conditions acceptables, leur offrant des garanties d'avenir indispensables pour remplir la mission qui leur incombe.

La mise en œuvre de la Convention va reposer sur le C.N.E.A.P. qui devra se porter garant de la qualité d'enseignement et de la rigueur de la gestion à l'intérieur des établissements conventionnés.

Si, selon les termes du président Collet, ce texte n'apporte pas toutes les améliorations escomptées, il porte en germe par la procédure qu'il institue, des espoirs de redressement plus profonds. C'est tout particulièrement au sein de la Commission nationale de concertation que seront étudiées en commun les étapes ultérieures nécessaires au progrès.

Monsieur Christian Bonnet a rappelé l'intérêt prioritaire qu'il accorde au problème de la formation : « les besoins sont grands et il est nécessaire, par des engagements réciproques, d'améliorer sans cesse la valeur de la formation dispensée ainsi que la rigueur de la gestion et la cohérence d'ensemble du dispositif scolaire. Certes, la loi de 1959 a imposé à l'enseignement général et technique privé de nombreuses contraintes qui, en définitive, se sont avérées bénéfiques. Bien sûr, il est impossible de couler toutes les formes d'enseignement dans le même moule, d'autant plus que l'enseignement agricole comporte des caractéristiques propres dont il faut tenir compte. Mais, on doit rechercher des formules nouvelles qui se traduiront par des efforts supplémentaires de l'Etat en contrepartie des garanties reçues. »

Il appartiendra à la Commission Nationale de Concertation mise en place par la Convention d'élaborer en commun une politique d'avenir permettant aux établissements scolaires agricoles privés de fonctionner d'une manière satisfaisante, de participer à la recherche pédagogique, de s'ouvrir plus largement au monde rural.

———— ◆ ————

## CARÊME ET EDUCATION A L'UNIVERSEL

Nous savons l'impact pédagogique que peut avoir ce temps du Carême pour une éducation à l'effort, au renoncement à soi-même, au partage, à l'ouverture aux autres et à l'universel.



Pour les enfants des écoles catholiques, en particulier, il serait navrant que ce moment de réflexion, de prière, de don de soi, passe inaperçu.

La sensibilisation se fera de façons variées selon les âges, les milieux, les préoccupations locales, les « charismes » des responsables de chaque école et même de chaque classe.

Toutefois, pour faciliter la tâches de chacun et aider les imaginations, nous nous permettons de vous rappeler les opérations traditionnellement proposées au plan national.

La crise alimentaire mondiale a conduit le Secours Catholique à adopter pour les « Kilomètres de Soleil » la formule « PIC-NIC ». La campagne fera connaître la situation d'enfants qui sont démunis, au Guatémala, au Pérou, en Egypte, au Soudan... et en France. Elle invitera nos enfants à partager avec ces pauvres.

— Pour les préadolescents, l'opération « Arc en Ciel 1976 » offrira un thème voisin mais d'abord un peu plus difficile : « Organiser le monde pour vivre mieux, pour vivre avec les autres ». Ce sera la découverte de l'importance de l'Agriculture, d'une Agriculture au service des hommes, pour gagner la bataille de la Faim. L'illustration du thème est faite au moyen de la « Guinée Bissau ».

— Les plus grands, les jeunes de 15 à 17 ans seront invités dans une opération W, un peu renouvelée, à découvrir les causes et les conséquences du sous-développement, à engager quelques actions de soutien et de solidarité avec des personnes ou des groupes qui s'appliquent à porter remède à des situations difficiles. L'opération W se voudrait cette année particulièrement éducative, en formant l'esprit critique des jeunes par un apprentissage de la lecture, des journaux, de la radio, de la télévision, des affiches, en aidant leur imagination à trouver des solutions à tel ou tel problème auquel se trouvent affrontés les pays en voie de développement.

— Quant aux jeunes qui sont « majeurs », il faut leur proposer de s'associer aux efforts du diocèse et de soutenir les projets qui auront été choisis dans le catalogue annuel du C.C.F.D.

Le C.C.F.D. propose un thème qui présente beaucoup d'intérêt pour les grands élèves. Face à la crise alimentaire permanente, il les interroge sur l'Ordre Economique International, les invite à œuvrer pour assurer un développement solidaire des peuples, une jouissance croissante des Droits Fondamentaux de la personne et des Communautés.

P.S. — « Enseignement Catholique Actualités » n° 31 du 15 janvier 1976, donne, en page 2, les indications pratiques désirables.

———— ◆ ————

## UN MONTAGE SUR LE DÉVELOPPEMENT : MAINS OUVERTES

Ce montage, réalisé par l'UOCF-Fleurus s'adresse directement aux enfants et aux pré-adolescents. Se basant sur la perception qu'ils ont des problèmes touchant au développement, il veut les aider à en comprendre un peu les raisons essentielles et leur montrer comment des enfants, des jeunes et des adultes agissent pour changer les situations.

Il se compose de quatre grandes parties :

— **Eléments de base de la vie :** l'eau et la nourriture, la santé et l'hygiène, le logement, l'instruction et l'école.

— **Quelques exemples d'actions menées** tant chez nous que dans les pays moins favorisés.

— **Analyse de quelques obstacles au développement :** situations géographiques, catastrophes naturelles, œuvres des hommes...

— **Axes majeurs pour le développement :** chacun doit pouvoir se développer dans sa propre culture. Tous les hommes sont responsables et solidaires...

**Eléments techniques :**

Le montage comporte :

- 108 diapositives,
- 1 cassette avec le commentaire,
- le texte écrit de ce commentaire,
- quelques réflexions pédagogiques (n° 2 d'ENJEU février 1976).

Prix de vente : 150 F l'exemplaire.

◆

## A L'ECOUTE DES JEUNES DE QUIMPER

(Extrait de Bladeco)

Trois points dans cette interview des Jeunes de Quimper :

I — Des Jeunes qui s'interrogent face aux Institutions...

II — Des Jeunes qui ont faim...

III — Des Jeunes qui se réfèrent à Jésus-Christ...

### I — DES JEUNES QUI S'INTERROGENT FACE AUX INSTITUTIONS

— Vous semble-t-il impossible de faire quelque chose à l'école ?

**Dans la classe :**

On ne partage pas. On aurait beaucoup à partager : on ne le fait que dans un tout petit groupe d'amis, des gens avec qui on a des affinités, qui ont les mêmes origines. Sans un minimum d'accord on ne peut pas avoir envie de partager.

**L'école chrétienne... et l'aumônerie :**

Si on la compare aux lycées, on y a quand même plus de liberté. On peut y faire plus de choses (pour des réalisations (pour des réalisations sur le Tiers-Monde, on a été très soutenues par la Communauté des religieuses). On devrait pouvoir faire davantage. Mais, quand il n'y a plus d'aumônier dans une école libre ? (les lycées ont au moins des aumôneries : on en connaît qui marchent bien, apparemment du moins). Quand on veut organiser une célébration ? Cela ne marche pas tellement, parce que c'est un temps isolé du reste. Si l'école chrétienne était une une école qui **vit** sa foi, on aurait quelque chose à partager et à célébrer ensemble. Quand un local manque pour les rencontres ?



**Suggestions et perspectives** (avis partagés)

— Il faut une **personne** plus disponible pour la catéchèse, qui ait du temps, la compétence, le dynamisme voulu pour être présente aux jeunes et soutenir leurs initiatives. Seuls, les jeunes en ont souvent ras-le-bol, d'autant plus que ce sont toujours les mêmes qui veulent faire quelque chose.

— un **lieu** est nécessaire, aussi accessible que la salle de documentation, un lieu toujours ouvert, attirant, habité.

— mais personne ne peut obliger à croire en Dieu. Les laïcs doivent prendre en charge la vie de l'Eglise. Il faut qu'on se débrouille, sans attendre d'avoir le temps d'être aidées.

— le trimestre dernier, on a organisé un week-end à Penmarc'h, au bord de la mer. Il y avait 20 filles et une dizaine de profs sont venus. On a fait un photo-langage et parlé de l'avenir. Même si le thème de Dieu n'a pas été abordé, des questions aussi fondamentales ont été posées et ont apporté à chacun un enrichissement.

### II — DES JEUNES QUI ONT FAIM...

— Croyez-vous que la question de Dieu intéresse moins les jeunes d'aujourd'hui que ceux d'autrefois?

Non, c'est plutôt le contraire. Enfin, c'est ce qu'on croit puisqu'on n'était pas là pour voir. En discutant avec les filles de la classe, jai été frappée de voir qu'elles ont toutes une certaine inquiétude, le besoin de donner un sens à leur vie. **Ça ne prend pas nécessairement le nom de Dieu.** Mais, à 17-18 ans, on veut savoir pourquoi on vit. Alors, on se pose le problème de Dieu. La religion intéresse aussi un niveau pratique : on cherche comment faire pour qu'il y ait plus de justice, pour que les gens soient plus heureux.

**On ne devrait pas se situer d'emblée dans la foi.**

Avant de faire de la catéchèse, comme s'il allait de soi de croire, on devrait poser les questions fondamentales :

— Dieu existe-t-il ?
— Qu'est-ce que cela veut dire, croire en Dieu créateur ?
— N'est-ce pas ridicule de prier ?
— Est-ce que ce n'est pas toujours à soi-même qu'on parle ?

On aimerait avoir un groupe de réflexion qui aborde toutes ces questions. Quand on rencontre des incroyants, cela fait un choc. Eux aussi font des tas de choses et on se pose des questions.

**Aller voir du côté de la Bible.**

— Vous ne trouvez pas pas l'Evangile intéressant ?

Au contraire, on va faire un atelier biblique à l'école. Il a été demandé à la fois par un groupe de parents, par des professeurs et des élèves. On ne l'ou-

vrira qu'aux terminales et aux premières parce qu'on veut étudier d'abord le texte pour lui-même. Des questions comme les genres littéraires dans les Evangiles risquent en effet d'être assez ardues et rébarbatives. Mais on veut travailler le texte avant de partager sur le fond. Autrement, c'est faussé au départ et chacun interprète un peu trop à sa façon.

**Rêve ou utopie créatrice ? Allier « lutte et contemplation »...**

— Verriez-vous une Eglise sans structure aucune, sans moments de rassemblements précis et périodiques ?

Non, sans doute. Mais pourquoi n'utiliserait-on pas autrement le temps de la Messe ? Puisque les gens sont contents de donner une heure le samedi ou le dimanche, pourquoi n'y mettrait-on pas autre chose que ce qu'on fait maintenant ? De la recherche ensemble, par exemple. Ou des actions communes où l'on vivrait une parole d'Evangile comme : « Aimez-vous les uns les autres. » Il y aurait quand même une célébration de temps en temps et elle serait l'aboutissement de ce qui aurait été vécu ensemble. Il serait normal de montrer que la prière mène à quelque chose, qu'on peut pallier « lutte et contemplation », comme on dit à Taizé (1).

## III — DES JEUNES QUI SE RÉFÈRENT A JÉSUS-CHRIST

— Jésus-Christ peut-il donner un sens à la vie ? Est-ce que cela change la vie de croire en Jésus-Christ ?

Certains disent croire en Dieu créateur et pas en Jésus-Christ.

D'autres pensent que Dieu donne un sens à la vie, parce qu'autrement la mort n'aurait pas de sens.

Nous, ce qui nous intéresse, c'est le présent, la vie de tous les jours. Même s'il n'y avait pas Jésus-Christ, on essaierait de faire un monde plus juste, plus heureux. La foi ne change rien concrètement. C'est difficile à dire. On ne ressent pas la différence. Peut-être s'agit-il d'une autre dimension qui serait donnée à la vie.

---

« A mon avis, il y aurait à inventer des célébrations chrétiennes qui ne soient pas eucharistiques et ceci non pas pour dévaluer l'Eucharistie mais, au contraire, pour qu'elle soit soutenue et accompagnée par d'autres types de célébrations, comme cela a toujours été la tradition dans l'Eglise. Dans ces célébrations quelle est la place à donner aux jeunes ? Il est souhaitable qu'il y ait « portes ouvertes », c'est-à-dire possibilité pour que les adultes soient invités et présents. Il y a dans l'ensemble de l'Eglise, et spécialement dans l'école catholique, à créer des ateliers de recherche où nous puissions trouver un style d'expressions de la foi, de célébrations, de liturgies qui soient adaptées à la sensibilité des jeunes et où ils ne s'ennuient pas... Il faut évoquer les questions posées par les jeunes au sujet du mariage religieux, du baptême des enfants, de la confession. Nous sommes invités, nous adultes, à réagir et ce n'est pas une bonne attitude que de nier l'importance des questions ainsi soulevées. »

P. de Chalendar, à Nantes, le 12 octobre 1975.



**Ici les expériences diffèrent.**

A. Pour le moment, je crois que j'aurais le même idéal, même si je ne croyais plus en Jésus-Christ. La religion m'a aidée à avoir un idéal. Maintenant, il tient par lui-même. Je crois que cela aussi est lié à une étape dans la vie.

B. Il y a des paroles d'Evangile qui ont changé ma vie. Ainsi : « Celui qui veut garder sa vie la perd ; celui qui accepte de perdre sa vie la gagne ». Ce mot m'a fait prendre une décision importante à un moment de ma vie. Une autre fois, je me suis souvenue du mot de l'Apocalypse : « Que n'es-tu froid ou chaud ! Parce que tu es tiède, je vais te vomir de ma bouche ». Quand on a compris cela, cela engage pas mal pour l'avenir. On ne peut plus se contenter d'être chrétien seulement quand cela ne nous gêne pas trop.

C. Un jour, Olivier m'a dit qu'il était poussé à aller toujours de l'avant parce que Dieu a fait l'homme à son image. Depuis j'y pense toujours. Croire oblige à aller toujours de l'avant, non par prétention, mais parce que Dieu invite à lui ressembler et qu'on n'a jamais fini d'aller de l'avant même si la foi n'est pas comprise des autres et crée ainsi une certaine solitude. Le croyant essaie de se changer lui-même et pas seulement le monde autour de lui, dans l'optique de l'Evangile. Dans ce sens, la foi change beaucoup la vie.

**Accord total sur un point :**

Que notre idéal ne reste pas au niveau des idées, mais qu'il se concrétise le plus possible.

## APRÈS LA TRAVERSÉE DU DÉSERT... DIRE SA FOI.

... Beaucoup de croyants, dont l'histoire personnelle épouse les rythmes mêmes de celle de l'Eglise, viennent de franchir une étape....

Il y eut d'abord l'euphorie conciliaire : le grand espoir porté par une naïveté heureuse de voir surgir une nouvelle Pentecôte. Naïveté heureuse... car l'Esprit de la Pentecôte est un feu dévorant. Le bois, le foin, la paille y sont consumés. L'Eglise ne peut, elle aussi, se rénover que par l'eau et le feu.

On avait voulu ouvrir les portes. Et ce fut la ruée des grandes eaux. Toutes les incertitudes, les débats, les recherches, les conflits du monde se sont engouffrés dans l'espace autrefois protégé. Raz de marée d'une humanité en pleine crise, connaissant, comme jamais peut-être dans le passé, l'éclatement des cultures, la remise en cause de tous les systèmes de valeurs.

Les lendemains du concile ont été amers. La crise du monde a atteint à l'intérieur même de l'Eglise son maximum de résonance. Impossible d'y échapper. Vouloir la naïveté heureuse d'une foi sans problèmes serait coupable. Mais beaucoup perdent pied. « La masse de tes flots et de tes vagues, au fracas de tes écluses, a passé sur moi » (Ps. 42, 8). C'est le ruisseau débordant de toutes les critiques qui a déferlé sur le croyant. Les fondements mêmes ont paru ébranlés. Qu'on songe à la fidélité tellement proche de la foi. Est-il encore possible de

croire aujourd'hui ? Telle est, secrète ou explicite, la question que beaucoup se posent. La foi est menacée de l'intérieur même par un autosoupçon. C'est le temps de l'épreuve du réel.

Est-il encore possible de dire sa foi ? Qui en aurait la présomption alors que la foi ne trouve plus, pour se dire, de lieu protégé ? Alors vient la tentation du silence. Chez beaucoup de croyants la parole s'éteint. La foi s'enfonce dans le silence. Tentation grave. Car il est un silence qui est ou qui devient vite désintérêt, sentiment croissant d'insignifiance. A quoi bon risquer une parole toujours contestable ? Mais, en ce domaine comme en tout autre, à force de ne pas dire ce que l'on vit, on finit par ne plus vivre ce dont on ne parle plus.

Il est un autre silence, celui de la purification et de l'attente. Après le bavardage naïf, la répétition obstinée d'un discours reçu, on s'enfonce en ce résert où la question de l'Autre fera renaître en nous la parole : « Et vous, qui dites-vous que je suis ? » On peut entendre alors la Parole première qui sucite notre parole.

Des hommes et des femmes de plus en plus nombreux ont connu l'épreuve. Ils la connaissent toujours... « L'abîme appelant l'abîme » ... Et pourtant, sans rêver un impossible retour en arrière dans la paix du jardin hermétiquement clos, sans se leurrer de l'illusion d'une impossible restauration, ils vivent une expérience étrange. Tous les torrents sont passés sur la flamme de leur foi. Ils n'ont refusé aucune question, aucune interrogation. Et voilà que fragile, vacillante, mais indestructible, elle demeure. Du silence s'élève aussi ténu peut-être que le bruit d'une brise légère un aveu, une parole : « Et pourtant... je crois ! ».

Oui, je sais, je sais... Inutile désormais de prétendre me terroriser en analysant les difficultés du langage, les déplacements de la problématique. Inutile de me ramener aux préalables. Dans ce baptême de l'eau et du feu, quand il ne reste plus rien, alors tout est possible ; bien mieux, tout est déjà là.

Et comme à l'aube d'un jour neuf une question surgit : « Et maintenant, que faire ? Que dire ? » Nouveauté, naïveté, naissance...

J. THOMAS (dans Christus, n° 89).

———— ◆ ————

## QUELQUES PROPOSITIONS POUR UNE RECHERCHE DE VÉRITÉ DANS NOS ECOLES

### 1 — UNE ECOLE QUI CONTRIBUE A PLUS DE JUSTICE :

Une école contribue à plus de justice

— lorsque, dans l'appréciation des résultats scolaires bruts et dans l'évaluation des aptitudes, les adultes qui siègent aux conseils de classe prennent en considération les situations personnelles des élèves : logement exigu, indisponibilité des parents par suite de leur travail professionnel ou des charges de famille, transports scolaires longs et fatigants, drames familiaux, fatigue qui ne se confond pas avec la paresse...



Par contre, une école est-elle juste

— lorsqu'elle écarte les « moins doués », ceux qui suivent difficilement et ne se sent pas responsable de leur donner, par la voie d'une orientation concertée avec d'autres écoles, privées ou publiques, la possibilité d'une nouvelle insertion scolaire mieux adaptée à leurs goûts et à leurs aptitudes.

— lorsque la préoccupation de maintenir une renommée fondée trop exclusivement sur le bilan quantitatif des résultats scolaires, devient tellement prédominante qu'elle prépare dans la vie sociale, par le jeu de la compétition, et au delà d'une émulation normale, la domination des plus forts ?

Une école contribue à plus de justice

— lorsque, sans refuser aux élèves plus doués ou plus avancés, les moyens particuliers de leur développement, elle se préoccupe non seulement de promotion des élèves, mais également de la promotion collective de leur milieu.

— lorsqu'elle tient à se rendre aussi accessible aux familles modestes qu'aux plus aisées, lorsqu'elle ne se contente pas à cette fin de dispenses de frais de scolarité qui pourraient heurté la dignité de certains foyers, mais propose au libre choix de toutes les familles, par équité, des tarifs différenciés selon leurs ressources.

— lorsqu'elle prend des initiatives pour réduire les « secteurs » de pauvreté dans l'Enseignement Catholique en mettant en œuvre avec d'autres écoles, et notamment sur le plan financier, une véritable solidarité.

### 2 — UNE ECOLE QUI PRÉPARE A LA LIBERTÉ :

Une école prépare à la liberté

— lorsqu'elle rend possible l'expression des diversités et des divergences ;

— lorsqu'elle permet à chacun de s'exprimer sans être jugé à priori ;

— lorsqu'elle défend contre la domination du plus grand nombre ou celle de minorités actives et doctrinaires ;

— lorsque le pluralisme, au lieu de n'être qu'une situation de fait, devient une richesse pour toute la communauté scolaire.

Une école prépare-t-elle à la liberté

— lorsqu'elle ne permet pas aux jeunes de réfléchir à leurs futures responsabilités sociales, civiques et politiques, et en croyant les protéger, les rend plus vulnérables face aux affrontements auxquels ils seront mêlés, dès leur entrée dans la vie active, ou dans l'enseignement supérieur ?

Une école répond-elle aux conditions qui permettent l'expression et l'éducation de la liberté

— lorsque le temps y est saturé d'activités encadrées et obligatoires.

— lorsqu'il n'y a pas de place pour des choix,

— lorsque l'école respire « l'ennui »,

— lorsque seuls quelques-uns détiennent l'information,

— lorsque les jeunes ne se sentent pas pris au sérieux et que les adultes sont trop faibles pour assumer le risque des tâtonnements de leurs élèves,

— lorsque les uns et les autres vivent dans la crainte d'être jugés à la moindre erreur,

— lorsque l'école n'a pas de projet ni d'espérance ?

### 3 — UNE ECOLE OUVERTE SUR LA VIE :

Une école est-elle ouverte sur la vie

— lorsqu'elle s'enferme dans l'univers du livre, reste étrangère aux apports et à l'influence des moyens de communication de masse, et ne prépare pas les jeunes aux bouleversements de la civilisation nouvelle qui s'édifie ?

— lorsqu'elle vit rétractée face aux engagements syndicaux de ses membres, soit qu'elle ne tolère pas ces engagements, soit que l'attitude de ses membres syndiqués fige des antagonistes qui paralysent d'emblée toute initiative de la communauté scolaire ?

Une école est ouverte sur la vie

— lorsqu'elle est attentive à son milieu local et régional d'insertion,

— lorsqu'elle favorise l'étude de l'histoire particulière de ce milieu, de ses problèmes économiques, sociaux, religieux, culturels et politiques,

— lorsqu'elle développe la participation progressive des professeurs, des parents et des élèves à son animation,

— lorsqu'elle ne se contente pas de projeter les jeunes vers leur vie future, mais sait les aider à vivre pleinment le temps présent de leur enfance et celui de leur adolescence.

### 4 — UNE ECOLE QUI FAVORISE LES RELATIONS :

— lorsqu'elle sait libérer les enseignants de l'anxiété, notamment face aux groupes d'élèves,

— lorsqu'elle « dédramatise » l'école,

— lorsqu'elle permet de retrouver le sens du rire, de l'humour, de la détente.
Une école favorise de nouvelles relations

— lorsque le temps cesse d'y être oppressant,

— lorsqu'elle aménage des plages de rencontre et de vie en commun,

— lorsqu'elle réussit même à redonner aux jeunes et aux daultes l'envie et la possibilité de réinventer ensemble l'usage du temps scolaire.



### 5 — UNE ECOLE QUI PERMET AUX JEUNES DE DONNER UN SENS A LEUR VIE :

— Une école permet aux jeunes de donner un sens à leur vie

— quand elle offre à leur générosité, des possibilités concrètes d'engagement leur permettant de mûrir, par l'action, leurs choix les plus profonds.

Mais une école permet-elle aux jeunes de donner un sens à leur vie

— lorsque la philosophie qui soutend l'enseignement, fait de la réussite professionnelle une fin en soi, et qu'elle exacerbe en fait l'ambition et l'individualisme ?

— quand elle ne fait de place au « non utilitaire », quand on n'y fait pas autre chose que ce qui est immédiatement rentable, quand les activités gratuites sont dépréciées ou oubliées, quand la recherche spirituelle est marginalisée ?...

◆

## BIBLIOGRAPHIE

**ENJEU — Enfance-Jeunesse**

Vous vous préoccupez, en tant qu'éducateur, animateur ou responsable de groupe de jeunes, de mieux connaître les enfants et les adolescents et de vous tenir au courant de ce qui se passe dans les divers secteurs de l'éducation.

ENJEU, chaque mois, grâce à ses informations, ses enquêtes, son dossier, son reportage, ses chroniques spécialisées, vous permet de savoir ce que disent et vivent les jeunes, de suivre les réalisations et les projets des institutions et professions qui interviennent dans le monde de l'éducation.

ENJEU est une revue soucieuse d'être à l'écoute des jeunes et de contribuer à une vision plus globale, moins « cloisonnée » de l'éducation.

ENJEU traite l'information-jeunesse dans une perspective chrétienne où les enfants et les jeunes ne sont plus considérés comme « objets » mais comme partenaires de tout projet éducatif.

ENJEU est une revue de l'U.O.C.F./Fleurus. Abonnement annuel (9 numéros par an) : 40 F — 31, rue de Fleurus, 75260 Paris Cedex 06 — C.C.P. à l'ordre de : UNION 414-72 PARIS (spécimen sur demande).

**L'ANIMATEUR ET LE GROUPE DE JEUNES,**

par Edouard LIMBOS, préface de André de Peretti - Fleurus.

Diverses sont les attitudes conscientes ou inconscientes des animateurs : despotique, démagogique, magistrale, bonasse, autocratique, désemparée, caporaliste, paternaliste, « dans le vent », indifférente... Un tel est directif, tel autre non-directif, un troisième semi-directif... Vous saurez tout sur l'art et la manière de conduire un groupe, une classe en lisant cet ouvrage rédigé par le Directeur du Centre de Formation d'Animateurs de Bruxelles.

◆

## SESSION DE C.A.P. 1976

Date des épreuves écrites : le mercredi 28 avril 1976 (Centres : Quimper, Brest, Morlaix).

## « SESSION SPECIALE » D'INITIATION D'APPROFONDISSEMENT TRAVAIL PERSONNALISÉ

A.I.R.A.P., 4, rue Léopold Robert, 75014 PARIS - Tél. 633.73.67

Beaucoup d'anciens sessionnistes nous ont réclamé une session particulière d'approfondissement du travail personnalisé. Nous allons pouvoir les satisfaire.

En effet, cet été, nous organisons un stage où «les habitués» pourront travailler en ateliers, réfléchir avec un animateur, élaborer des instruments de travail, organiser une recherche, observer une classe s'ils le désirent dans le temps qui leur convient.

Parallèlement à cette activité, des classes d'observation, en travail personnalisé, fonctionneront pour les « non initiés » et des ateliers particuliers leur seront réservés.

Des rencontres communes pourront permettre des échanges.

**LIEU :**

Ecole Le Likès - Place de la Tourbie, 29109 Quimper — Tél. 95.04.86.

**DATE :**

Du 26 août, 9 h au 3 septembre 14 h.

**ANIMATION :**

Responsable général : Jean-Marie DIEM.
Responsable des ateliers d'approfondissement : Monique LE GALL.
Responsable d'ateliers et psychomotricité : Isabelle PATTYN.
Animation des classes d'observation et ateliers assurée par plusieurs enseignants et conseillers pédagogiques de l'A.I.R.A.P.

**RENSEIGNEMENTS PRATIQUES :**

**Séjour :**
pension complète : 40 F par jour (chambres individuelles)
possibilité de louer des draps: 7 F.

**Inscription :** 150 F.
350 F pour les bénéficiaires de la loi sur la formation permanente (remplir et nous adresser le feuillet 75 A).

Le montant de l'inscription est à envoyer en même temps que le bulletin d'inscription.
Aucun remboursement ne sera possible en cas de désistement.
Pour recevoir votre numéro d'inscription, veuillez joindre une enveloppe timbrée, préparée à votre adresse.

Le Directeur : L. Jestin C.P.P.P. 33-741
Quimper — Imp. Cornouaillaise

66e Année N° 318 Mai 1976

# le sentier

Administration et rédaction :
**Direction de l'Enseignement Catholique, 2, rue César-Franck - B.P. 38 29102 Quimper-Cedex**
C.C.P. Rennes **528-80**

Prix de l'abonnement annuel : **15 F.**

**SOMMAIRE :**

Pages

— **L'école, reflet de la société ou espérance d'un monde nouveau** ..... 2
— **Mouvement du personnel enseignant (2d degré)** ..... 4
— L'orientation après la classe de perfectionnement ..... 6
— **Nouvelles des congrégations :** ..... 9
— Frères des écoles chrétiennes ..... 10
— Frères de Ploërmel ..... 11
— **Enseignement primaire : Commission catéchèse** ..... 15
— Mutations dans la société contemporaine ..... 16
— Evangélisation et catéchèse ..... 18
— **L'I.S.P.E.C. d'Angers** ..... 21
— Actualités UNAPEC ..... 22
— L'enseignement du breton ..... 24
— Informations diverses - Stages - Sessions ..... 32
— Nouvelles de nos écoles : ..... 34
— Plomelin ..... 35
— Brest ..... 36
— Succès aux examens - Distinction ..... 37
— L'ordinateur au service des écoles ..... 37
— Petites annonces

# L'ÉCOLE, REFLET DE LA SOCIÉTÉ OU ESPÉRANCE D'UN MONDE NOUVEAU ?

L'Enseignement Catholique aujourd'hui qu'apporte-t-il de particulier au pays et à l'Eglise dans le domaine de l'Education ? En quoi la foi des chrétiens qu'il réunit est-elle un souffle qui le rend imaginatif, capable d'invention, de courage ?

Voilà la question, essentielle, posée en introduction aux « Propositions de recherche de vérité pour une école catholique » publiées en janvier dernier par le Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique, avec l'approbation du Comité National. C'est donc un texte important, à méditer. C'est une sorte de radioscopie, assez minutieuse, qui peut nous aider à voir ce qui se cache sous certains comportements apparemment tout à fait normaux.

Monseigneur l'Evêque y a fait allusion dans son homélie du 25 avril à Carhaix, au Congrès des A.P.E.L. « Ce souci (de transmettre la foi) qui est le vôtre, parents et éducateurs chrétiens, vous voulez qu'il s'exprime aussi à travers cette institution qui se dit et se veut école catholique. N'est-ce pas la visée profonde de ce Document (Propositions de recherche de vérité...) ? Vous vous interrogez sur des valeurs extrêmement chères au cœur des jeunes, non comme des thèmes de discussion, mais comme à des réalités vécues ou à vivre : la justice, la liberté, l'ouverture aux problèmes d'aujourd'hui, les relations entre les hommes, le sens de la vie. Je me plais à souligner la valeur de ce document et son importance pour l'Institution qu'est l'École Catholique. A condition, bien sûr, que vous n'en restiez pas au plan des interrogations, mais que vous passiez à celui du témoignage. Sans quoi, ni vous, ni l'école catholique que vous voulez promouvoir ne serez crédibles pour les jeunes, épris d'authenticité » (1)

Serons-nous crédibles ?...

Je me suis amusé, pour mon compte personnel, à relire le chapitre le plus court (pour une école qui favorise les relations) et à réagir comme je l'aurais fait si j'avais été professeur ou directeur d'établissement.

« Retrouver le sens du rire, de l'humour, de la détente ». L'école serait-elle devenue, à ce point, un lieu de morosité, d'ennui, de tristesse ? Ce n'est certainement pas vrai pour le primaire : mais il est sûr que pour les adolescents de 14-18 ans, être assis 6 heures par jour ou presque, à 35 ans dans un même local, ce n'est pas toujours gai. Il y a bien quelques professeurs qui possèdent ce don de détendre une classe, grâce à quelques digressions non prévues par les programmes : ainsi mon professeur de philosophie, autrefois, pour introduire l'étude de Bergson sur le rire, soulevait sa soutane bien haut pour nous exhiber ses cuisses velues, provoquant ainsi un immense éclat de rire, à demi-scandalisé...

Mais soyons sérieux. C'est vrai que trop d'enseignants et de responsables vivent dans une certaine anxiété. Est-ce inévitable ? Affronter régulièrement des groupes de jeunes aujourd'hui exige d'abord qu'on soit bien dans sa peau et, en outre, que le système scolaire si contraignant de notre pays retrouve un petit

(1) Le texte intégral de l'homélie sera publié dans le prochain numéro du SENTIER.



air de liberté. Alors, il serait peut-être possible de « réinventer le rythme du temps » (proposition 52), « d'aménager des plages de rencontre et de vie en commun », les éducateurs seraient plus disponibles pour accueillir aussi bien les élèves que les parents, pour, avec les jeunes, « convertir les programmes en projets » (proposition 50), sans pour autant préférer toujours « l'initiative des élèves à leur assiduité », fût-elle passive, car l'école buissonnière, obtiendrait sans doute les faveurs d'un bon nombre de collégiens ! Mais nous sommes trop souvent tentés de penser que seule l'assiduité et la régularité obtiennent des résultats, d'où notre méfiance à l'égard des fameux 10 %, à l'égard du « travail indépendant ou autonome », à l'égard du travail de groupe...

Je vous conseille de lire le livre d'André de PERETTI, **Liberté et relations humaines** (éditions de l'Epi, Paris). Après une réflexion sur la portée pratique des principes de Carls ROGERS en matière de pédagogie, il passe en revue les problèmes de relation et de communication entre les groupes : élèves, professeurs, direction, parents. A. de PERETTI est ingénieur de formation, il a mis lui-même en pratique les principes qu'il préconise et révèle à quel point les personnes et les relations à l'intérieur de ces groupes en ont été transformés. Sa philosophie de l'éducation se fonde sur ce qu'il appelle le « paradoxe d'Abraham ».

Je ne vous en dis pas plus.

67 propositions, c'est beaucoup pour une seule fois ! On est tenté de faire un choix. Et pourtant aucune n'est sans intérêt. Certains préféreront le chapitre sur la justice (accueil des moins doués, des handicapés de toutes sortes, promotion collective...) ; les jeunes aimeront sans doute les propositions sur la liberté, qui rend possible « l'expression positive des diversités », ainsi que les propositions traitant de l'ouverture de l'école sur la vie (intégration de mass-média, etc...) ; parents et éducateurs méditeront sur les 10 dernières propositions : comment faire pour que l'école permette aux jeunes de donner un sens à leur vie ?

Bien des réunions et des rencontres pourront, durant les mois à venir, prendre comme objet de réflexion ce document, pour une rénovation de l'école dans ce monde qui change. A l'intention des directeurs et directrices des écoles du premier degré aura lieu une session, dans le Finistère, les 15, 16 et 17 juillet. Son objet : le directeur, animateur de son école. On peut déjà s'inscrire auprès de Mademoiselle LE BARS, 9, rue du Dauphiné, Brest. De plus amples renseignements seront adressés aux écoles par circulaire.

Faut-il une conclusion ? Ce sera sous la forme d'un vœu : n'ayons pas peur du Vent qui souffle, en ce temps de Pentecôte.

L. JESTIN.

# MOUVEMENT DU PERSONNEL 1976-1977

## de l'Enseignement Catholique dans les établissements SECONDAIRES et TECHNIQUES sous CONTRAT D'ASSOCIATION

### INTRODUCTION

— Le travail du mouvement du personnel est préparé en collaboration par :
- les Directions Diocésaines,
- les Chefs d'établissements.

— Les désignations sont faites par le Recteur.

### I — POSTES VACANTS

A) **Définition** — « Sont vacants :

1 — les postes des professeurs qui quittent l'établissement (ex. : décès, retraite, démission, etc...).

2 — les postes nouveaux créés à la rentrée 76-77.

3 — les postes occupés par des auxiliaires (délégation rectorale) dont la rémunération cesse à la fin de l'année scolaire.

4 — les postes quittés par des maîtres pour raison de mutation. »

Toutefois, le cas des anciens auxiliaires et des auxiliaires suivant les cours en faculté d'une manière assidue sera examiné avec bienveillance par le Rectorat. L'avis du chef d'établissement sera très important.

N.B. : Cessation de fonction des professeurs — Les professeurs qui se retirent de l'enseignement catholique ou qui quittent l'Académie de Rennes ont à faire acte de cessation de fonction. Ils devront :

1 — établir un avis de cessation de fonction, en utilisant l'imprimé fourni par le Rectorat, et le remettre au chef d'établissement,

2 — adresser au chef d'établissement une lettre de démission.

B) **Liste des postes vacants :**

La D.D.E.C. établira la liste des postes vacants.

Pour permettre ce travail, il est demandé aux établissements d'envoyer à la D.D.E.C. une liste récapitulative de leurs besoins en professeurs pour 1976-1977.

Cette liste devra parvenir à la D.D.E.C. pour le 8 mai 1976.

C) **Publication de la liste des postes vacants :**

A la date du 12 mai 1976, le Directeur Diocésain publie la liste départementale des postes vacants.

Cette liste indique :

— le nom de l'école,
— le numéro du poste,
— les disciplines et classes,
— l'horaire.



Il en est de même dans chaque département dépendant du Rectorat de RENNES.

Il reste entendu que le chef d'établissement garde la possibilité d'aménager les horaires en fonction des qualités pédagogiques, de la spécialisation éventuelle de chaque maître, et des effectifs au moment de la rentrée.

D) **Destinataires de cette liste :**

La liste départementale des postes vacants est communiquée à toutes les écoles secondaires et techniques sous contrat d'association des 4 départements de l'Académie.

### II — CANDIDATURES

A) **Dossiers de candidatures :**

Deux catégories de candidatures sont à distinguer :

1 — Les candidats qui s'adressent directement à la Direction de l'Enseignement Catholique : le Directeur Diocésain leur demande de constituer un dossier.

2 — Les candidats qui s'adressent aux chefs d'établissements : le plus tôt possible les chefs d'établissements communiquent leurs noms et adresses, ainsi que leurs spécialités, au Directeur Diocésain qui leur envoie à remplir un dossier de candidature. Pour ces personnes, il reste entendu que le chef d'établissement qui les propose garde la priorité de leur affectation.

Dans le même temps, les chefs d'établissements inviteront les candidats à constituer un dossier auprès du Rectorat d'Académie, en s'adressant à :

**DIPER 3 — 96, rue d'Antrain — 35040 RENNES CEDEX**

B) **Acte de candidature :**

Dès la parution de la liste des postes vacants, les candidats demandent leur affectation à un ou plusieurs postes de la liste en indiquant un ordre de préférence. Il ne peut être fait acte de candidature à plus de 3 postes.

La demande de mutation est à adresser, par l'intermédiaire du chef d'établissement qui met son visa, à la Direction de l'Enseignement Catholique où se trouve le poste occupé actuellement, et à la Direction de l'Enseignement où se trouve le poste sollicité.

Un maître faisant une telle demande s'engage automatiquement à accepter celui des postes demandés qui pourra lui être proposé.

Si, en raison d'autres priorités, aucun des postes demandés ne peut lui être attribué, le maître conserve son poste précédent.

Les demandes doivent parvenir à la D.E.C. pour le 19 mai 1976.

Après cete date, la Direction de l'Enseignement et les chefs d'établissements travaillent à partir des documents reçus.

C) **Etude des mutations et nominations :**

Les chefs d'établissements secondaires et techniques se réuniront avec les directeurs diocésains pour examiner la liste des postes vacants, étudier les dossiers de candidature et établir un premier MOUVEMENT DU PERSONNEL.

A la suite de cette première réunion, des propositions seront adressées aux candidats retenus, et les chefs d'établissements fixeront la date d'une seconde séance de travail, s'ils la jugent opportune.

Les chefs d'établissements transmettent au Rectorat, par le moyen de l'imprimé réglementaire, et pour la date indiquée par le Rectorat, les candidatures qu'ils ont retenues.

| A. LE BOURHIS | L. JESTIN | M. PLATEAU | M. LE MOULLAC |
|---|---|---|---|
| Côtes-du-Nord | Finistère | Ille-et-Vilaine | Morbihan |

—— ◆ ——

## L'ORIENTATION APRÈS LA CLASSE DE PERFECTIONNEMENT

L'orientation après la classe de perfectionnement est un problème important qui se pose chaque année pour les élèves de 12, 13 ou 14 ans. Chaque élève est un cas particulier pour lequel la solution la plus adaptée possible doit être recherchée.

### I — LES POSSIBILITÉS.

Les orientations offertes à ces élèves, quelles sont-elles ?

Dans les textes de l'Education Nationale, les débiles légers doivent être orientés vers les SES ou vers les ENP pour débiles légers.

a) **Les SES :** Ce sont les Sections d'Education Spécialisée annexées à des CES. Il n'y en a pratiquement pas dans l'Enseignement Catholique, si ce n'est à Laval et à Angers et les difficultés furent nombreuses pour leur mise en route. Il y en a quelques-unes dans l'Enseignement Public : Brest Keranroux, Kerhallet et Lesven, Concarneau, Pont-l'Abbé, Quimper, Quimperlé et Le Relecq-Kerhuon.

Elles reçoivent normalement 90 élèves de 12 à 16 ans. La formation est d'abord générale pendant 2 ans puis pré-professionnelle. En général, les SES n'ont pas d'internat.

b) **Les ENP :** Ecoles Nationales de Perfectionnement pour débiles légers. Pour les filles, Quimper et Dinan. Pour les garçons, Plœmeur (près de Lorient) et Rennes. Elles dispensent l'enseignement général et, à partir de 14 ans, une formation professionnelle appropriée au handicap et aux possibilités de l'élève. Ces établissements fonctionnent en internat avec quelques places en externat.

Concrètement, les orientations des élèves sortant de perfectionnement sont plus nombreuses. Il faut mentionner en plus :

c) **Le cycle III ou P.A.** (Programme Allégé) des CES. Filière souvent difficile car les élèves y rencontrent des élèves sortant de CM1 ou CM2. Notez que, souvent, ils ne sont pas les plus faibles de cette classe. Il s'agit là d'une orientation satisfaisante pour un certain nombre d'élèves, les meilleurs, qui rejoignent ainsi une scolarité dite normale ou presque...

d) **Les CPPN :** Pour des élèves âgés de 14 ans. C'est là une formule intéressante et qui évite le passage en 6e et 5e PA qui est mal vécu par certains élèves. Les CPPN ont une pédagogie un peu semblable à celle des classes de perfectionnement : alternance des matières scolaires (le matin en général) et des matières professionnelles (travail en ateliers, technologie). Cette classe assure les premiers



contacts pour l'élève avec le monde du travail pour que le choix du métier puisse se faire dans les meilleures conditions.

e) **Les IME et IMPro** pour débiles moyens peuvent accueillir des élèves dont le niveau est faible en classe de perfectionnement.

Il s'agit des IME de Carhaix, Kerlaz, Ar Brug Morlaix, Trévidy Plouigneau.

f) **L'enseignement Elémentaire.** Certains élèves doués peuvent parfois tirer profit d'un passage en CM1 ou CM2 à 12 ans en attendant de rejoindre le cycle III.

g) **Autres solutions :**

— Quelques établissements d'enseignement agricole peuvent recevoir en BAA ou en CAPA des élèves venant de l'Enseignment Spécialisé. Pour les garçons, il s'agit d'une préparation au métier d'agriculteur. Pour les filles, ces études correspondent aux anciens cours ménagers.

— Les établissements pour handicapés physiques peuvent intéresser quelques élèves.

### II — LES FAITS.

a) En 75-76, il y a dans les classes de perfectionnement 59 élèves nés en 64, 34 en 63, 5 en 62. 39 élèves ont donc dépassé 12 ans, sur un total de 240 élèves, soit 16 %. Pour certains, le maintien en perfectionnement peut être souhaitable en soi. Mais pour beaucoup, ce maintien est consécutif à un manque de structures d'accueil.

b) Orientations des élèves quittant la classe de perfectionnement à 12, 13 ou 14 ans.

Pourcentages pour les 3 dernières années.

| | 72-73 | 73-74 | 74-75 |
|---|---|---|---|
| Cycle III | 84 | 69 | 69 |
| IME | 0 | 4 | 12 |
| ENP | 4 | 9 | 5 |
| SES | 12 | 11 | 5 |
| Primaire | 0 | 0 | 4 |
| Autres orientations + Orientations inconnues | 0 | 4 | 4 |

### III — QUELQUES QUESTIONS.

— Les élèves de classe de perfectionnement doivent s'insérer à plus ou moins brève échéance dans la vie normale. Ils ont aussi besoin d'être spécialement suivis pour pouvoir développer au maximum leurs possibilités en bénéficiant d'une pédagogie spécifique.

A 12 ans, vaut-il mieux les maintenir dans une structure spéciale ou les faire rejoindre dans toute la mesure du possible, les autres élèves ? (en cycle III).

Ils auront sans doute des difficultés. Sont-ils capables de les assumer ou doit-on encore les « protéger » ?

Il n'y a pas une seule réponse mais la réponse doit s'adapter à chaque enfant en particulier. Est-il sohaiutable de regrouper des adolescents et adolescentes débiles légers, ou vaut-il mieux les « éparpiller » dans différentes structures si celles-ci peuvent les accueillir tels qu'ils sont ? Les avantages et inconvénients de ces deux formules peuvent être évalués en ce qui concerne les problèmes d'acquisitions scolaires, de vie de groupe, d'insertion dans la vie professionnelle.

— L'Enseignement Catholique au service de ces enfants. Est-ce suffisant de les accueillir dans des structures spéciales jusqu'à 12 ans ou faut-il envisager la création d'une structure de type SES ou classe atelier (Cf Vannes et La Roche-sur-Yon).

— L'insertion en 6e PA sera normalement plus difficile que dans une 6e III. Le but poursuivi par la 6e PA est de suivre le programme de 6e en l'allégeant. Ces 6e seront-elles capables d'accueillir les élèves venant de perfectionnement ? Il faudrait les y aider.

Dans certains cas, le départ d'élèves de perfectionnement vers des structures autres que la 6e prive le CES d'éléments dont il aurait besoin pour des problèmes d'effectifs. Faut-il tenir compte des problèmes de maintien des structures ?

## IV — LES DÉMARCHES.

— **SES :** Prendre contact avec le directeur de la SES ou le secrétariat de la CMPC.

— **ENP :** La CMPD se réunit au mois de février pour proposer les priorités à la Commission chargée des admissions en ENP (Commission régionale). Le travail préparatoire est assuré par le Service de Psychologie.

— **Cycle III ou PA :** Des contacts avec la direction du CES - et - ou - les enseignants de ces classes sont souhaitables.

— **IME et IMPro :** Prendre contact avec la direction de l'établissement.
+ Autres solutions.

— Les élèves de 12 ans et plus doivent être présentés devant la commission académique d'admission en 6e, s'ils sont candidats boursiers. La commission entérinera vraisemblablement la solution proposée par l'école ou le maître de classe de perfectionnement. Dans certains cas, la commission d'admission en 6e propose à la CMPD d'étudier le problème.

## V — LES RESPONSABILITÉS.

Ce travail d'orientation demande de nombreuses démarches et l'enseignant peut et doit se faire aider par différentes personnes :

— La direction de l'école.
— Les parents de l'élève ou d'autres parents (APEL).
— L'assistante sociale chargée de la famille.
— L'assistante sociale scolaire du secteur.
— Le service de psychologie. Noter que parfois un examen de niveau récent est intéressant et indispensable dans certains cas (si la structure d'accueil le demande).

L. DUIGOU,
Psychologue.



# NOUVELLES DES CONGRÉGATIONS

## UN ÉVÉNEMENT DANS L'INSTITUT DES FRÈRES DES ECOLES CHRÉTIENNES

A Rome, en avril et mai 1976, se tient le 40e Chapitre Général. 150 délégués représenteront les 12 500 Frères au service d'un million de jeunes dans 80 pays. 150 délégués préciseront le sens du témoignage et des activités éducatives des Frères dans le monde d'aujourd'hui.

L'évolution de la société, particulièrement la socialisation des moyens d'éducation, les nouveaux besoins de la jeunesse pauvre et abandonnée, appellent à des adaptations constantes.

Il y a de moins en moins d'écoles de Frères dans le monde, et de plus en plus de Communautés de Frères dans les écoles voulues par des chrétiens.

Dans certains pays l'existence d'un secteur scolaire laissé à l'initiative des groupes et des personnes ne se justifie pas ou n'est pas toléré.

Dans d'autres pays c'est en dehors de l'école officielle que les Frères peuvent ou doivent susciter des lieux éducatifs.

Et partout l'éducation des jeunes requiert la collaboration de tous les agents éducatifs...

L'école existait au temps de Saint Jean-Baptiste de la Salle, leur Fondateur. Celui-ci créa des Communautés pour garantir :

— Une pédagogie et un style d'éducation qui lient la culture à la foi,
— L'accueil de la jeunesse pauvre at abandonnée,
— La continuité et le sérieux dans la formation, l'ouverture sur toute la vie.

D'autres que nous sont enseignants, éducateurs, d'autres que nous sont catéchistes. Et ils témoignent autant que nous de la compétence, du dynamisme, du souci de la formation des jeunes.

Notre spécificité nous la redécouvrons chaque jour dans le choix original d'une vie : nous consacrons notre vie dans une association en communauté pour être disponibles, permanents, dans le monde de l'éducation.

Pour cette jeunesse qui risquerait de ne pas accéder au monde de la culture, de l'intelligence, des relations, de la foi, aujourd'hui comme hier, les Frères veulent vivre un Ministère d'Eglise. S'ils ont l'ambition d'aider les jeunes à découvrir le sens ultime de leur vie, ils le font en témoignant le mieux qu'ils peuvent de l'Evangile qui les inspire, et d'une Eglise dont la mission est de rassembler et unir tous les hommes.

Pour ceux d'entre vous qui
gardez l'amitié de beaucoup de Frères,
communiez à leurs perspectives éducatives,
regardez monter les jeunes générations,

ces mois peuvent être des mois d'échanges et de prière.

Province F.E.C., 6, rue A. Rimbaud à QUIMPER.

## INSTITUT DES FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE DE PLOERMEL

Les Frères de l'Instruction Chrétienne de Ploërmel, réunis en Chapitre Général à Rome du 7 mars dernier au 1er avril 1976, ont l'honneur de porter à votre connaissance la réélection pour six ans, le 22 mars 1976, des six Frères qui formaient le CONSEIL GÉNÉRAL de l'Institut depuis 1970 :

— R. F. Albert Tremblay (Canadien), Supérieur Général.

— F. Gilbert Ollivier (Français), Premier Assistant (chargé également des maisons d'Italie et d'Haïti).

— F. Michel Deman (Français), Assistant Général de France (et missions françaises : Tahiti, Iles Marquises, Sénégal), 38-40, boulevard Charner, B.P. 519, 22009 Saint-Brieuc.

— F. Laurier Labonté (Canadien).

— F. Henry Vanasse (Américain).

— F. Juan Ramon Rizzo (Espagnol).



# ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

## COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION « CATÉCHÈSE »

**SITUATION** — Telle qu'elle nous est apparue :

Dans la plupart des écoles, la catéchèse des enfants se fait à l'école ; elle est assurée par l'enseignant, souvent aidé d'un prêtre de la paroisse. Dans des cas assez fréquents, des parents viennent apporter leur concours à cette catéchèse. Leur participation est surtout nombreuse et réelle dans la préparation à la première communion privée.

Certaines écoles ont adopté un autre système : les enfants participent à la catéchèse dans leur quartier en même temps que les enfants de l'école publique. Mais l'horaire scolaire comprend toujours une heure d' « éducation de la foi ».

**PRINCIPES** — Nous avons retenu quelques principes :

1° — L'éducation de la foi ne se réduit pas à la catéchèse. Le **climat** de l'école a une grande importance.

2° — Si la catéchèse se fait en **paroisse,** l'**école** a quand même un rôle à ne pas négliger tout en évitant de « doubler » la catéchèse de la paroisse. Bien des activités trouvent place dans l'heure d'éducation de la foi : étude ou partage d'évangile, célébration, entretien où on aide l'enfant à **relire sa vie** à la lumière de l'évangile... précision ou insistance sur **l'aspect doctrinal** de telle question, etc...

On note que les enseignants sont parfois désarmés devant cette tâche et se trouvent plus sécurisés quand ils ont **un manuel** à suivre.

On note aussi l'importance de la **liaison paroisse-école** et la nécessité de la **formation** des enseignants catéchistes comme des parents catéchistes.

3° — Importance de trouver sur le plan du diocèse des **spécialistes** à la disposition des catéchistes enseignants et parents, et que ces spécialistes soient reconnus par la D.D.E.C.

Pourquoi pas un recyclage comme en mathématique ou en français ?

4° — Que notre pédagogie soit telle que, tout en donnant aux enfants un minimum de connaissances, elle **ne les « sature » pas,** mais les maintienne en appétit jusqu'à un âge plus avancé.

5° — Que les catéchistes soient bien conscients que l'enseignement ne vaut rien s'il n'y a pas **l'expérience d'une Eglise vivante** — de même **la Bible** na d'intérêt que si elle permet une **expérience actuelle.**

**EXPÉRIENCE** — qui nous a paru intéressante :

Dans une école, plusieurs mamans viennent aider les institutrices ; les enfants sont partagés en petits groupes. Ces mamans se rencontrent tous les 15 jours avec un prêtre pour approfondir leur foi, et tous les 15 jours avec une institutrice pour revoir le point de vue pédagogique.

Des enfants ont animé la messe paroissiale après une sérieuse préparation avec leurs catéchistes.

⁂

**Nous avons demandé à un praticien, M. l'abbé POULIQUEN, aumônier à Lesneven, de nous dire simplement ses réactions à la lecture de ce compte rendu.**

Les Directeurs du Primaire ont le mérite de se réunir autour du difficile problème de la Cathéchèse. Ils ont voulu noter quelques principes retenus lors de la rencontre. Les lignes suivantes sont des réflexions suscitées par ces principes.

1) « L'éducation de la foi ne se réduit pas à la catéchèse. Le climat de l'école a une grande importance. »

En effet, ce qui est essentiel en éducation est ce qui se fait et non ce qui se dit. Le « climat » de l'école permet d'entendre la parole ou au contraire, lui fait écran et parfois le contredit.

Il est bon de se demander si l'école où se dépensent beaucoup d'énergies sur le plan intellectuel et pédagogique est assez attentive au climat résultant des comportements et des relations à tous les niveaux.

Le climat favorable à l'éducation de la foi est le même que le climat favorable à l'éducation humaine. Ce n'est jamais le fruit d'une opération magique d'un encadrement et d'une direction assortis.

Par notre formation, ne sommes-nous pas portés à demander la solution des problèmes à ceux qui sont en tête ? « Donnez-nous un bon directeur, un bon gouvernement et tout ira bien. »

Une telle optique est bourrée de contradictions. Qui est « bon » ? D'autre part, l'attente d'une bonne direction « qui nous dira quoi faire » peut révéler des dispositions infantiles, contraires à la tâche d'éducateur dont le rôle est d'apprendre à se tenir debout et à se passer de lui.

La première tâche de l'éducateur n'est-ce pas celle de sa propre éducation ? Si nous ne sommes pas des êtres cohérents, intérieurement libres ou du moins passionnés de cette liberté intérieure, en bonne relation avec nous-mêmes et avec le monde ambiant, quel espoir y a-t-il de créer un climat détendu et libre dans l'espace d'une classe et de l'école, ensuite ?

2) « Si la catéchèse se fait en paroisse, l'école a quand même un rôle à ne pas négliger... »

D'où émanent ces réflexions ? De la concurrence surranée paroisse-école ? De la crainte de l'école de ne pas pouvoir justifier sa qualification de catholique ?

L'Institution, paroisse ou école, est servante, exactement comme l'éducateur est serviteur. Tout se dérègle quand le serviteur devient le « Maître » ou que le gérant devient « propriétaire ». Tout se fausse, lorsque chacun — homme ou institution — est plus préoccupé par le maintien ou le développement de son existence que par le « service » qui justifie son existence.

A l'origine, l'homme reçut la Vie en dépôt ; il s'est comporté comme propriétaire, se crispant sur son « avoir », sur sa Vie et l'a tuée. « Tu mourras », dit Dieu.

Quand l'église, la paroisse, l'école ont reçu en dépôt la Vérité, elles se sont souvent comportées comme si elles la possédaient. La Vérité, comme la Vie n'est propriété d'aucune créature. Elle « est », comme Dieu « est ». Personne ne



peut mettre la main sur Dieu. Nous sommes tentés de mettre la main sur la vie et la vérité afin que tout marche à notre pas et selon nos intérêt conscients ou inconscients.

Même si la paroisse prend en charge la catéchèse d'une école, celle-ci, à condition d'être Servante attentive, ne risque pas de chômer. Pour s'en convaincre, il suffirait de lire : ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE DOCUMENTS N° 28 - JANVIER 1976, Propositions de Recherche de Vérité pour une Ecole Catholique.

Le paragraphe 2 dit : « on note que les enseignants sont parfois désarmés devant cette tâche et se trouvent plus sécurisés quand ils ont un manuel à suivre. »

Pourquoi « désarmés » ? Peut-être parce qu'ils n'ont plus les certitudes d'antan. S'ils en ont, ils voient que beaucoup d'enfants ne les ont pas, témoin la réflexion d'un élève de 4e, ce matin : « nous croyons à la résurrection parce qu'on nous l'a dit. D'autres croient à la réincarnation. Certains ne croient à rien, tout dépend de ce qu'on nous a appris. »

Ceux qui s'attachent aux « certitudes » sont désarmés. Sous les feux des informations modernes on voit mieux que les certitudes, les dogmes, les manuels ne sont que l'expression imparfaite de la Vérité vivante. L'expression des certitudes porte l'empreinte de l'éducation, de la tradition, de la personnalité et aussi de l'ambition et des désirs de ceux qui les formulent. Il n'y a qu'à voir, par exemple, qu'autour du Culte, du Temple, du Sabbat, autrefois et aujourd'hui circulent des vérités et des intérêts mélangés. Ou encore, à la télévision, le Vendredi-Saint dernier, des chrétiens notables, sous prétexte de parler de Dieu, l'ont caché, dans l'ensemble, derrière l'affirmation de certitudes personnelles. On a cherché en vain dans ce débat sans horizon et parfois mesquin, la beauté, la grandeur de la Vérité qui rend l'homme Libre.

Le Manuel contient des textes officiellement contrôlés et habituellement rédigés par des équipes de personnes compétentes. C'st une garantie pour le contenu et un outil sécurisant pour le catéchiste ; toutefois, dans le monde actuel qui est un livre vivant dont les pages tournent très vite, le manuel ne peut être qu'un point de repère ou une rampe de lancement. De toute manière, avec ou sans livre, il s'agit d'être, en même temps que l'enfant, en quête de Vérité bien plus que détenteurs de formules figées.

La « note » concernant le manuel est suivie d'une autre, relative à « la formation des enseignants catéchistes comme des parents catéchistes ».

Il est vrai que cette formation est souhaitée. Beaucoup gardent la nostalgie de conférences faites par M. Puluhen sur des sujets fondamentaux comme la Providence, le péché originel, la Résurrection, la Réconciliation, l'Eglise, etc... Cette question entraîne celle des « spécialistes » du paragraphe suivant.

3) « Importance de trouver sur le plan du diocèse des spécialistes à la disposition des catéchistes enseignants et parents ».

La catéchèse comporte un aspect technique : des connaissances théologiques à approfondir et des moyens d'expression aptes à les communiquer. Pour réaliser ce travail il faut un personnel disponible et qualifié, et, pourquoi pas : « spécialisé » ? Dans ce domaine le recyclage est utile, voire nécessaire.

Toutefois, la catéchèse comporte un autre aspect : celui de l'éducation de la foi, le plus important, à mon sens, qui n'est réservé à personne et dans lequel chacun a vocation à être spécialiste de même que tout parent a vocation à être éducateur et toute personne a vocation à aimer. Sur ce plan, tout chrétien est appelé à être son propre maître car on ne peut apprendre que par soi-même et le recyclage se fait à longueur de vie en prise directe avec les événements et les personnes.

Est-il besoin de rappeler qu'à ce niveau les plus « petits » et les plus « pauvres » sont les plus compétents ? Ils ne savent pas toujours les formules et souvent hésitent à prendre la parole, mais ils comprennent ce qu'il y a au-delà des formules et des mots parce qu'ils en vivent.

Toutefois, il est nécessaire que les catéchistes se rencontrent en groupes homogènes pour partager leurs découvertes et leurs questions.

4) « Que notre pédagogie soit telle que, tout en donnant aux enfants un minimum de connaissances, elle ne les sature pas... »

C'est vrai des « connaissances » intellectuelles impliquées par la catéchèse ; ce n'est pas vrai de l'éducation de la foi qui concerne toute la vie et dont l'objet est l'infini où minimum et maximum coïncident.

Lorsqu'il s'agit d'accumuler des connaissances — qu'elles soient techniques ou spirituelles — le cerveau est vite « saturé », mais en bonne éducation la saturation ne joue pas, puisque son rôle est de résoudre les problèmes à mesure qu'ils surgissent et de mettre les individus en rapport juste avec les réalités, et, dans l'éducation de la foi, d'ouvrir l'être humain au « fruit de l'Esprit : amour, joie, paix, patience, bonté, bienveillance, douceur, maîtrise de soi et... Liberté » (Gal. 5/22).

5) « Que les catéchistes soient bien conscients que l'enseignement ne vaut rien s'il n'y a pas l'expérience d'une Eglise vivante... »

Oui, mais pas nimporte quelle « Eglise vivante » ; celle ceulement où l'on retrouve les fruits de l'Esprit cités plus haut, une Eglise vivante, SERVANTE LIBRE.

J.P. Thibaut dans CARMEL 2/1976, p. 132 précise : « Un tel objectif n'est réalisable qu'à la condition que notre esprit soit libre devant la vérité, dégagé de tout lien qui l'enchaînerait à telle ou telle manière de voir ou de faire. Cette liberté est celle dont le Christ nous a fait cadeau et qu'il nous faut préserver de tout nouvel asservissement, comme nous le répète l'Epître aux Galates. Or, la tentation de toute religion (ou de toute catéchèse), c'est d'ensevelir l'esprit qui l'a fait naître dans une lettre chargée de l'incarner et de le perpétuer... »

Paradoxalement une Eglise servante et pauvre est Libre et riche. Par contre, le propriétaire a beaucoup de soucis et il finit toujours par être dépouillé. « Celui qui s'attache à la vie la perd, celui qui la perd la retrouve ».

Jusqu'à un temps récent le chrétien a vécu sous le régime de certitudes sécurisantes. Trop attaché à ses « certitudes » qui n'étaient souvent que des habitudes, il n'était pas vraiment libre. Et voilà qu'il prend peur !

Va-t-il considérer son désarroi, sans tricher, pour en comprendre les causes ? Va-t-il se mettre en face des réalités telles qu'elles sont, en catéchèse comme ailleurs ? Aura-t-il assez de passion et d'intérêt pour faire la lumière en lui et



autour de lui ? Aura-t-il assez de sagesse pour se demander si ses yeux voient clair, si son regard est « libre » de voir, si son regard est dépouillé de tout mobile autre que celui de voir pour voir, dépourvu de tout intérêt, de toute dépendance, de toute peur, de toute avidité ?

Si l'homme, si le chrétien, a le courage de faire la vérité dans ses rapports immédiats avec lui-même, le monde et les gens, ce sera pour lui le temps de la Liberté où n'existe aucune crainte.

Albert POULIQUEN — 22-4-76.

———— ◆ ————

## CHANGEMENTS ET MUTATIONS DANS LA SOCIÉTÉ CONTEMPORAINE

Dans quel monde ?

Dans quelle Société vivons-nous aujourd'hui ?

Les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des hommes de ce temps, des pauvres surtout et de tous ceux qui souffrent, sont aussi les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des disciples du Christ, et il n'est rien de vraiment humain qui ne trouve écho dans leur cœur. Leur communauté, en effet, s'édifie avec des hommes, rassemblés dans le Christ, conduits par l'Esprit-Saint dans leur marche vers le Royaume du Père, et porteurs d'un message de salut qu'il leur faut proposer à tous. La communauté des chrétiens se reconnaît donc réellement et intimement solidaire du genre humain et de son histoire.

Pour mener à bien cette tâche, l'Eglise a le devoir à tout moment, de scruter les signes des temps et de les interpréter à la lumière de l'Evangile, de telle sorte qu'elle puisse répondre, d'une manière adaptée à chaque génération, aux questions éternelles des hommes sur le sens de la vie présente et future et sur leurs relations réciproques. Il importe donc de connaître et de comprendre ce monde dans lequel nous vivons, ses attentes, ses aspirations, son caractère souvent dramatique.

Le genre humain vit aujourd'hui un âge nouveau de son histoire, caractérisé par des changements profonds et rapides qui s'étendent peu à peu à l'ensemble du globe.

... L'on peut déjà parler d'une véritable métamorphose sociale et culturelle dont les effets se répercutent jusque sur la vie religieuse.

L'ébranlement actuel des esprits et la transformation des conditions de vie sont liés à une mutation d'ensemble qui tend à la prédominance, dans la formation de l'esprit, des sciences mathématiques, naturelles ou humaines, et, dans l'action, de la technique, fille des sciences. Cet esprit scientifique a façonné d'une manière différente du passé l'état culturel et les modes de penser. Les progrès de la technique vont jusqu'à transformer la face de la terre et, déjà, se lancent à la conquête de l'espace.

Sur le temps aussi, l'intelligence humaine étend en quelque sorte son empire : pour le passé, par la connaissance historique ; pour l'avenir, par la prospective et la planification. Les progrès des sciences biologiques, psychologiques et sociales ne permettent pas seulement à l'homme de les mieux connaître,

mais lui fournissent aussi le moyen d'exercer une influence directe sur la vie des sociétés, par l'emploi de techniques appropriées. En même temps le genre humain se préoccupe, et de plus en plus, de prévoir désormais son propre développement démographique et de le contrôler.

Le mouvement même de l'histoire devient si rapide que chacun a peine à le suivre. Le destin de la communauté humaine devient un, et il ne se diversifie plus comme en autant d'histoires séparées entre elles. Bref, le genre humain passe d'une notion plutôt statique de l'ordre des choses à une conception plus dynamique et évolutive : de là naît, immense, une problématique nouvelle, qui provoque à de nouvelles analyses et à de nouvelles synthèses.

Ainsi le monde moderne apparaît à la fois comme puissant et faible, capable du meilleur et du pire, et le chemin s'ouvre devant lui de la liberté ou de la servitude, du progrès ou de la régression, de la fraternité ou de la haine. D'autre part, l'homme prend conscience que de lui dépend la bonne orientation des forces qu'il a mises en mouvement et qui peuvent l'écraser ou le servir. C'est pourquoi il s'interroge lui-même.

Constitution « Gaudium et Spes »
(7 décembre 1965).

———— ◆ ————

## CATÉCHÈSE ET ÉVANGÉLISATION

« La catéchèse en notre temps », tel sera le thème du Synode 1977 à Rome. D'ici là les évêques français auront eux aussi étudié ce problème. Il existe déjà cependant un texte important, paru en décembre 1975 : l'exhortation apostolique du Pape Paul VI sur l'évangélisation dans le monde moderne. (A paraître aux éditions du Centurion). On peut en lire le texte intégral dans la documentation catholique du 4 janvier 1976.

Le texte est divisé en sept chapitres. Après avoir rappelé que l'Evangélisation est la vocation propre de l'Eglise, comme c'était la mission de Jésus, Paul VI définit ce qu'est l'évangélisation, avant d'en préciser les voies, les destinataires, les ouvriers, et enfin l'esprit. Ci-dessous, un résumé du chapitre II : qu'est-ce qu'évangéliser, puis le paragraphe sur la catéchèse.

1°) — **Evangéliser,** c'est **renouveler** l'humanité en profondeur, c'est chercher à convertir en même temps la conscience personnelle et **collective** des hommes, l'**activité** dans laquelle ils s'engagent, la vie et le milieu concrets qui sont les leurs. C'est bouleverser par la force de l'Evangile, les critères de jugement, les **valeurs** déterminantes, les **modèles de vie** de l'humanité qui sont en contraste avec la parole de Dieu. Les **cultures** doivent être régénérées par l'impact de la Bonne Nouvelle.

L'évangile doit être proclamé **d'abord par un témoignage,** qui est présence, participation, solidarité, et qui est un élément **essentiel, généralement** le **tout premier,** dans l'évangélisation.

Et cependant, cela reste toujours insuffisant. Ce témoignage doit être **explicité par une annonce claire** du Seigneur Jésus. Cette annonce, à son tour, fait surgir dans celui qui l'a reçue une **adhésion du cœur.** Adhésion aux vérités, au programme de vie, au Règne, c'est-à-dire au **« monde nouveau »,** à la nouvelle



manière d'être, de vivre, de vivre ensemble que l'Evangile inaugure. Adhésion qui se manifeste par une **entrée visible dans une communauté :** l'Eglise. Finalement, celui qui a été évangélisé évangélise à son tour : il est impensable qu'un homme ait accueilli la parole et se soit donné au Règne sans devenir quelqu'un qui témoigne et annonce à son tour que, dans son Fils, Dieu a aimé le monde et que le salut est offert à tout homme.

**Ce salut est un message de libération** qui concerne toute la vie, pour s'accomplir dans une **communion avec le seul Absolu, Dieu.**

2°) — **La Catéchèse**

Une voie à ne pas négliger dans l'évangélisation est celle de l'enseignement catéchétique. L'intelligence, surtout celle des enfants et des adolescents, a besoin d'apprendre, moyennant un **enseignement religieux systématique,** les données fondamentales, le contenu vivant de la vérité que Dieu a voulu nous transmettre et que l'Eglise a cherché à exprimer de façon toujours plus riche, au cours de sa longue histoire. Que cet enseignement doive être donné pour **éduquer des habitudes de vie chrétienne** et non pour demeurer seulement intellectuel, personne ne le contestera. Assurément, l'effort d'évangélisation gagnera beaucoup au plan de l'enseignement catéchétique donné à l'église, dans les écoles là où cela est possible, en tout cas dans les foyers chrétiens, si les catéchètes disposent de **textes appropriés,** mis à jour avec sagesse et compétence, sous l'autorité des Evêques. Les **méthodes devront être adaptées à l'âge, à la culture,** à la capacité des personnes, en cherchant toujours à fixer dans la mémoire, l'intelligence et le cœur les vérités essentielles qui devront imprégner la vie tout entière. Il faut surtout **préparer de bons catéchètes** — catéchistes paroissiaux, instituteurs, parents — soucieux de se perfectionner dans cet art supérieur, indispensable et exigeant, de l'enseignement religieux. D'ailleurs, sans qu'il faille négliger en quoi que ce soit la formation des enfants, on observe que les conditions actuelles rendent toujours plus urgent l'enseignement catéchétique, sur la forme d'un **catéchuménat,** pour de **nombreux jeunes et adultes** qui, touchés par la grâce, découvrent peu à peu le visage du Christ et éprouvent le besoin de se donner à lui.

⁂

**Conclusion de l'homélie de Mgr Barbu à Carhaix, au Congrès des A.P.E.L.**

Pour aider ces jeunes à accéder à une foi personnelle, il ne suffit pas de leur assurer une catéchèse, si bien structurée soit-elle — bien que je n'en méconnaisse pas l'importance qui est grande — il faut aussi que **cette annonce de Jésus-Christ rencontre leur attente et leurs interrogations** et stimule sans cesse leurs aspirations les plus généreuses. Cela suppose, de la part des parents et éducateurs, **présence** à des jeunes, **accueil, écoute,** respect de leur personnalité et de leur vocation propre. Cela suppose aussi une foi solide en la présence et l'**action de l'Esprit-Saint au cœur de ces jeunes,** même si parfois ils nous déconcertent. C'est de cet Esprit qu'en définitive nous sommes les collaborateurs dans cette œuvre de choix qu'est la transmission de la foi. Puisse-t-il trouver en nous et dans ceux auxquels nous avons le désir d'annoncer Jésus-Christ des cœurs ouverts et dociles, pour que l'Eglise, demain, connaisse une nouvelle Pentecôte !

———— ◆ ————

# I. S. P. E. C. ANGERS

## Institut Supérieur de Promotion des Responsables Pédagogiques et Administratifs de l'Enseignement Privé Catholique

Lieu : 3, place André Leroy

Adresse postale : B.P. 858 — 49005 ANGERS Cédex

### L'I.S.P.E.C., POUR QUI ?

— Les futurs responsables des Services Diocésains de l'Ensegnement Catholique :

- Directeurs Diocésains, Inspecteurs, Conseillers pédagogiques, Directeurs et Professeurs des C.F.P.

— Les futurs responsables des Etablissements d'Enseignement Catholique :

- Les chefs d'Etablissements.
- Les Responsables des Etudes ou les Conseillers Principaux d'éducation

dans les premier cycles de type C.E.G.
de type C.E.S.
de type C.E.T.

dans les seconds cycles « courts » et « longs » de l'Enseignement
Général
Technique
Agricole

L'I.S.P.E.C. est un Institut à vocation nationale créé en 1972 par le Comité National de l'Enseignement Catholique.

L'I.S.P.E.C. fonctionne sous la responsabilité directe de l'U.N.A.P.E.C., l'Union Nationale des Associations de promotion de l'Enseignement Catholique, 277, rue Saint-Jacques, 75005 PARIS.

### L'I.S.P.E.C., AVEC QUELS MOYENS ?

1 — Une formation dans et par un groupe riche de ses différences. En 1975-1976, dans la quatrième promotion de l'I.S.P.E.C.,

- le plus jeune a 25 ans, le plus âgé 51 ans.
- 38 sont laïcs (20 sont célibataires, 18 sont mariés).
- 24 sont Religieux, Religieuses, Prêtres.
- 3 viennent de l'Enseignement Technique, 16 de l'Enseigneemnt primaire, 29 de l'Enseignement Secondaire Général, 11 de C.E.G. 2 sont animateurs pédagogiques,, 1 est surveillant.
- 3 se rattachent à la Région Nord, 3 à la Région Parisienne, 7 à la Région Est, 23 à la Région Ouest, 7 à la Région Sud-Est, 11 à la Région Sud-Ouest, 5 aux Départements et Territoires d'Outre-Mer, 1 à la République du Togo, 1 à la République du Rwanda, 1 à la République du Tchad,
  soit un total de 62 participants.



2 — Une formation en alternance :

- A Angers, 20 semaines minimum pour un travail qui apporte des éléments d'information et de réflexion, sous la forme de cours, de travaux de groupes, de sessions centrées sur un thème.
- En dehors d'Angers, 20 semaines de stages organisés avec le stagiaire ; elles visent principalement à le mettre en relation avec les services, organismes et établissements de l'Enseignement Catholique. Des stages hors enseignement sont aussi possibles.

3 — La proposition d'une formation en Sciences de l'Education sanctionnée par un Certificat de Pédagogie Générale, ou un Certificat de Psychosociologie de l'Education, ou la licence en Sciences de l'Education. Nous encourageons chacun, — et plus particulièrement les futurs animateurs pédagogiques — à se lancer dans ce travail de niveau universitaire.

### L'I.S.P.E.C., AVEC QUEL PROGRAMME ?

1 — **Des apports communs** donnant les informations de base utiles à tous :

- L'administration et la gestion de l'école.
- La psychologie de l'enfant et de l'adolescent.
- Philosophie, Sociologie, et Histoire de l'éducation.
- L'Enseignement Catholique dans la vie de la Nation et de l'Eglise.
- Les relations interpersonnelles et les phénomènes de groupe dans l'école.
- Quelques grands thèmes de la pédagogie : les objectifs, la documentation, la pédagogie différenciée.

2 — **Des apports diversifiés,** en fonction des groupes de tâche qui se constituent et qui déterminent la forme et le contenu de leur recherche.

### L'ORGANISATION DES TEMPS DE PRÉSENCE A L'I.S.P.E.C. :

Sans préjuger des ajustements décidés dans le groupe, et sous réserve d'une modification possible du calendrier de l'année scolaire française, nous pouvons déjà indiquer les repères suivants :

- Date de la rentrée : lundi 13 septembre 1976
- Nombre de semaines de travail : 40
- Nombre d'heures-formation dans la semaine : 35
- Dans le temps de présence à Angers :
  début des activités — le lundi à 10 heures
  fin des activités — le vendredi à 17 heures
- Temps de présence à Angers pendant le premier trimestre :
  du 13 septembre au 8 octobre
  du 15 novembre au 18 décembre
- Pendant le reste de l'année (1er janvier 77-31 juillet 77) la répartition des temps de présence à Angers sera décidée avec le groupe.

## LES CONDITIONS D'ENTRÉE A L'I.S.P.E.C.e :

— Avoir au moins cinq années d'expérience éducative.
— Accepter de prendre une responsabilité dans l'Enseignement Catholique (1).
— S'engager pour une formation d'une durée d'un an.
— Avoir pris des contacts avec un organisme de l'Enseignement Catholique afin de prévoir la prise de responsabilité à l'issue de la formation (2). Dans la pratique, c'est souvent l'autorité responsable qui s'engage par rapport à la candidature présentée.
— Demander un dossier et le renvoyer à l'adresse ci-dessous :

**Messieurs les Directeurs de l'I.S.P.E.C.,**
**B.P. 858**
**49005 ANGERS Cédex.**

## LA SITUATION PERSONNELLE DU STAGIAIRE A L'I.S.P.E.C. :

— Après son acceptation comme stagiaire en stage de promotion, il reçoit une indemnité de salaire qui a été de 2 050,00 F par mois en 1975-1976. Le montant de l'indemnité qui suit les fluctuations des indices de la fonction publique du mois de juin n'a pas encore été fixé pour l'année 1976-1977.
— Il bénéficie du Régime de Sécurité Sociale des salariés et de congés annuels équivalents au 1/12e de la rémunération versée
— Sous certaines conditions, il peut bénéficier du remboursement de quelques voyages : entrée et sortie à l'I.S.P.E.C., un voyage familial au moins dans l'année, quelques voyages pour aller et retour de stage.
— Jusqu'à présent, le logement a pu être prévu à la convenance des intéressés, à l'Institution N.-D. de la Garde à Avrillé, dans les Communautés angevines, ou chez l'habitant.

Le Ministère du Tavail, qui peut être l'employeur du stagiaire, prend à sa charge les dépenses sociales afférentes à l'indemnité de salaire mais ne cotise pas aux Caisses de Retraites Complémentaires.

## L'I.S.P.E.C., ORGANISME DE FORMATION CONTINUE POUR LES RESPONSABLES DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE :

Parallèlement à la formation de longue durée réservée aux stagiaires permanents, l'I.S.P.E.C. a participé en 1975-1976 à la formation continue des Responsables de l'Enseignement Catholique en organisant

- 2 semaines de préparation aux fonctions de Chef d'Etablissement du Second Degré.
- 3 semaines à l'intention des Directeurs d'Etudes ou Conseillers principaux d'éducation sous le couvert de l'U.N.E.T.P. et du Syndicat National des Chefs d'Etablissements.
- 1 cycle de formation pour les Directeurs de C.E.G.
- 1 session d'initiation à l'usage de la statistique en Pédagogie.
- 1 session de perfectionnement pour les professeurs et directeurs des C.F.P.
- 3 sessions d'initiation à la gestion financière des Etablissements scolaires.



# ACTUALITÉS — U.N.A.P.E.C.

## I. — LA FORMATION DES ENSEIGNANTS

Commencée bien avant la loi du 16 juillet 1971, elle souffre depuis 4 ans du refus tacite de l'Etat d'assumer ses obligations financières à l'égard des maîtres sous contrat.

Cependant, deux faits nouveaux très importants viennent d'intervenir. Le premier est un jugement qui nous est favorable, du Tribunal de NANCY, condamnant l'Etat pour non-application de la loi du 16 juillet 1971 aux maîtres sous Contrat Simple. Le second, est contenu dans les orientations du VIIe Plan qui prévoient l'attribution pour chaque enseignant de l'équivalent d'une année de recyclage pendant la durée de sa carrière.

Il ressort de ces deux faits que le moment où la formation continue des maîtres bénéficiera pleinement de la loi du 16 juillet 1971 peut être raisonnablement considéré comme très proche.

## II. — LES JEUNES SANS EMPLOI NI QUALIFICATION

« Le problème de l'insertion professionnelle des jeunes non qualifiés, dont la gravité n'a fait que s'accroître au cours du VIe Plan, représentera vraisemblablement un des problèmes sociaux majeurs que devra affronter notre pays au cours du VIIe Plan. Sans chercher à dresser un bilan global de la situation actuelle, le rappel de quelques chiffres permet de situer l'ampleur des problèmes : sur 1 020 000 demandeurs d'emploi inscrits à l'Agence en novembre 1975, 478 000 étaient âgés de moins de 25 ans, 98 000 de moins de 18 ans, 259 000 étaient âgés de 18 à 21 ans. Il ne semble pas que la structure des sorties du système scolaire puisse être sensiblement modifiée au cours des 5 années du VIIe Plan, la loi du 12 juillet 1975 portant réforme de l'enseignement ne portant ses premiers effets qu'en fin de Plan.

C'est ainsi qu'en 1980, parmi les 733 000 jeunes sortant de l'appareil scolaire depuis la fin de la scolarité obligatoire jusqu'à la classe de terminale, 333 000 n'auront pas bénéficié d'une formation professionnelle et ne seront pourvus que d'une formation générale plus ou moins complète. En 1975 ? C'étaient 339 000 jeunes qui se trouvaient dans cette situation pour une sortie scolaire évaluée à 693 000 jeunes. En outre, une part très importante des jeunes ayant accédé à un enseignement technique continuera selon toute vraisemblance de sortir en cours de cycle ou en fin de cycle, sans titre professionnel.

En conséquence, il est clair que les difficultés d'insertion professionnelle de ces jeunes demeureront et les orientations assignées à la formation continue pendant le VIIe Plan devront en tenir compte ».

Depuis un an, plus de 30 000 de ces jeunes ont eu la chance de recevoir en même temps qu'une préformation professionnelle un enseignement adapté qui souvent leur a rendu le goût d'apprendre et donné confiance en eux-mêmes. Parmi eux, 1 800 ont été pris en charge par des établissements de l'Enseignement Privé Catholique. Néanmoins, cette année encore, 90 % des « 16-20 ans sans emploi » ne pourront recevoir la pré-formation qui leur conviendrait. Que feront-ils, aujourd'hui et demain ?

## L'ENSEIGNEMENT DU BRETON

### Prise en compte dans l'enseignement des patrimoines culturels et linguistiques français

(Circulaire n° 76-123 du 29 mars 1976 — B.O. n° 14)

Cette circulaire apporte des précisions concernant l'étude des patrimoines culturels locaux et des « langues locales ». Ci-dessous le texte sur les langues et dialectes locaux.

### Langues et dialectes locaux

A. — Un enseignement des langues et dialectes locaux reconnus par la loi du 11 janvier 1951 complétée par le décret du 16 janvier 1974 et confirmée par la loi du 11 juillet 1975 peut être donné, selon des formes et modalités appropriées, à tous les niveaux de l'enseignement — du pré-élémentaire au second cycle du second degré — dans les aires où la langue correspondante est traditionnellement pratiquée et dans de grands centres accueillant un nombre important d'élèves de ces régions. Je rappelle que les langues reconnues par la réglementation en vigueur sont : le breton, le basque, le catalan, les langues d'oc et le corse.

Chaque fois qu'une langue est pratiquée sous forme de dialectes différenciés, c'est le dialecte correspondant au lieu où l'enseignement est dispensé et la graphie la plus appropriée à ce dialecte qui seront utilisés.

Cet enseignement est entièrement facultatif à tous les niveaux, tant pour les enseignants que pour les enseignés et leur famille, étant entendu, en ce qui concerne les élèves, que l'engagement de prendre part à cet enseignement — comme à tout enseignement facultatif — crée pour eux une obligation d'assiduité.

La position prise en ce domaine est essentiellement libérale : il s'agit de répondre à la demande là où elle s'exprime réellement.

B. — Les modalités de cet enseignement sont les suivantes :

— dans l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire, une heure d'activité par semaine — prise pour l'élémentaire dans le cadre de l'horaire des activités déveil — peut être utilisée pour cet enseignement, qui est subordonné à une demande émanant de l'instituteur et faisant état de requêtes présentées par les parents, ainsi qu' une autorisation accordée par l'inspecteur d'académie ;

— dans le premier cycle du second degré, cet enseignement est dispensé sous la forme d'activités dirigées n'imposant pas aux élèves une contrainte supplémentaire de type scolaire qui aboutirait à une surcharge de l'horaire hebdomadaire de classe peu compatible avec les besoins biologiques et psychologiques de cet âge de l'enfance et de l'adolescence. Ces activités, intermédiaires entre la scolarité et les loisirs, semblent au contraire plus susceptibles de solliciter la curiosité des jeunes élèves et de susciter leur intérêt.

Le contingent d'heures d'activités dirigées étant majoré dans les académies où une langue locale est pratiquée, il vous appartiendra de satisfaire dans toute la mesure du possible les demandes d'heures formulées à ce titre et de vous assurer de la conformité de leur utilisation à leur destination ;

— dans le second cycle, cet enseignement est assuré dans la limite de trois heures par semaine et par groupe d'élèves à raison de dix élèves au moins par groupe. Ces cours sont inclus dans le service des professeurs ou rémunérés en heures supplémentaires au taux des heures-années d'enseignement. Les chefs d'établissement veilleront à placer ces heures de manière à les intégrer au mieux à l'emploi du temps des élèves concernés, compte tenu des exigences générales de l'emploi du temps de l'établissement.



Enfin, l'épreuve facultative de langue locale est étendue à la totalité des baccalauréats en vertu d'arrêtés pris le 29 janvier 1976.

C. — Par ailleurs, l'étude que j'ai fait effectuer au cours de l'année scolaire 1974-1975 ayant montré que les maîtres désireux de dispenser cet enseignement se heurtaient à deux obstacles essentiels — manque de formation, sentiment de total isolement — les mesures suivantes devraient permettre de lever progressivement ces difficultés :

— le perfectionnement technique et pédagogique des personnels enseignants du premier degré sera assuré par les écoles normales d'instituteurs dans le cadre de leurs formations initiale et continue ;

— un poste de conseiller pédagogique sera créé dans les académies les plus directement concernées lorsque le besoin s'en fera sentir ;

— pour les personnels enseignants du second degré, une formation pédagogique sera assurée par des stages courts placés sous votre responsabilité (circulaire du 21 novembre 1975). Les dispositions prévues ci-dessus pour les stages relatifs aux patrimoines culturels locaux s'appliquent, bien entendu, aux stages linguistiques ;

— les inspecteurs de votre ressort auront à prendre part aux tâches d'animation et de contrôle concernant cet enseignement, eu égard à leur compétence technique et pédagogique pour les missions d'ordre pédagogique, et à leurs responsabilités territoriales pour le contrôle administratif. Vous pourrez, dans ce domaine également, confier toute mission vous paraissant opportune à certains d'entre eux, selon la procédure indiquée ci-dessus pour l'enseignement des patrimoines culturels locaux.

L'élaboration d'une pédagogie originale de l'enseignement des langues et dialectes locaux représentera une tâche spécifique à laquelle seront appelés à coopérer les personnels enseignants, les conseillers pédagogiques et les inspecteurs concernés.

Toute question ou proposition relative à l'application des mesures énumérées ci-dessus devra m'être adressée sous le timbre de la direction générale de la Programmation et de la Coordination.

Par ailleurs, pour me permettre de prendre une vue d'ensemble de ce problème auquel j'attache une grande importance, je vous demande de bien vouloir m'adresser sous le même timbre, pour le 20 juin de l'année en cours :

— un rapport relatif aux actions visant à développer l'étude des patrimoines culturels locaux (pour toutes les académies) ;

— un rapport relatif aux actions concernant l'enseignement des langues et dialectes locaux (pour les académies où l'un de ceux-ci est pratiqué).

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du Cabinet,
Michel DENIEUL.

Pour une étude de texte en Terminale...

**AR PROFET**

pennadou troet diwar khalil gibran (1)

**AR VUGALE**

Hag eur vaouez o tougen eur bugel war he devreh, a lavaras :
Komzit deom euz ar vugale.
Hag e lavaras :
Ho pugale n'int ket ho pugale.
Bez int pôtred ha merhed da Halv ar Vuhez dezi heh unan.
Drezoh e teuont, med nan diouzoh.
Ha daoust dezo da veza ganeoh, n'int ket deoh.
Ho karantez a hellit rei dezo, med nan ho menoziou,
Rag o menoziou dezo o-unan o-deus.
Ho korfou a hellit digemer
Med nann o eneou,
Rag o eneou a zo o chom e ti an amzer da zond.
Eun ti a n'hellit ket anaoud,
Pas memez en hoh huñvreou.
klask a hellit beza evelto,
med na glaskit ket o stumma eveldoh.
Rag ar vuhez ne z'a ket war e hiz,
Ha ne jom ket da strana gand deh.

(1) Extrait publié dans « Bretagne aujourd'hui », n° 21.

# INFORMATIONS DIVERSES

## CARTE SCOLAIRE DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

Les directeurs de 1er cycle qui reçoivent les enfants en 6e sont invités à manifester concrètement leur souci de solidarité entre les écoles, en gardant à l'esprit le maintien des zones « naturelles » de recrutement, tout en respectant les désirs légitimes des familles.

Au moment où les familles se préoccupent d'inscrire leurs enfants dans les écoles en vue de la prochaine année scolaire, la Direction Diocésaine rappelle qu'il est nécessaire de respecter, autant que possible, la carte scolaire définie pour chaque secteur.

Chaque école, en effet, reçoit un contrat pour un certain nombre de classes, et ce nombre ne peut se maintenir que si les effectifs des élèves inscrits sont suffisants. Si les effectifs descendent au-dessous d'un seuil fixé par le décret du 8 décembre 1970, l'obligation est faite de fermer une classe et donc de réduire le personnel. Ce qui est toujours lourd de conséquences, surtout pour les petites écoles et source de graves inquiétudes pour les enseignants.



## Classes de neige, d'air pur, etc...

Tandis que les classes de neige se développent de façon continue depuis dix ans, de très nombreuses initiatives apparaissent actuellement en vue d'étendre cette expérience de mi-temps pédagogique à toutes sortes de réalisations d'inspiration similaire : classe d'air pur, classes vertes, classes de montagne, classes de mer, classes de soleil, classes d'altitude, etc. Les objectifs poursuivis en ce domaine sont de plusieurs ordres : il s'agit le plus souvent de permettre à de jeunes enfants des grandes cités urbaines de bénéficier, durant quelques semaines, des bienfaits d'un climat sain et ensoleillé et de s'initier à un sport (ski, voile, natation...) tout en demeurant soumis durant cette période aux obligations de la scolarité normale. Il peut s'agir aussi de rechercher pour de jeunes citadins une prise de contact directe avec la nature en utilisant les locaux scolaires désaffectés de petites communes rurales que la baisse des effectifs scolaires a privées de maîtres depuis un certain nombre d'années.

Ces diverses formules d'inspiration similaire posent des problèmes d'organisation voisins également. Elles supposent, pour les jeunes élèves, l'éloignement du milieu familial ainsi que l'aménagement d'un régime d'internat ; pour les maîtres accompagnateurs, la responsabilité permanente de l'encadrement des élèves durant cette période. Elles supposent en outre le dégagement de moyens financiers adéquats... »

Ces lignes sont extraites de la circulaire n° IV 68.450 du 14-11-68, adressée aux inspecteurs d'académie. Les directeurs qui envisagent d'organiser des classes de ce genre doivent s'informer d'abord des directives assez précises qui ont été adressées à ce sujet aux inspections académiques par le Ministère.

## STAGE DE FORMATION POUR LES DRECTEURS D'ÉCOLE PRIMAIRE

**Lieu et dates :**

Ce stage se tiendra : au Cours secondaire et technique commercial DE La Salle, 2, rue Saint-Maximin - 57000 Metz — du lundi soir 12 juillet à 18 heures au samedi midi 17 juillet après le déjeuner.

**A qui s'adresse-t-il ?**

Aux Directeurs et Directrices du premier degré qui n'ont pas participé soit au Stage du Puy, soit au Stage de Rodez.

**Le Programme :**

Il portera sur les points suivants :

- Problèmes de relation et d'animation de groupe ;
- L'animation pédagogique d'une école primaire dans l'esprit de la rénovation actuelle ;

La concertation au sein de l'école

- La catéchèse et l'éducation de la Foi des enfants ;
- Les problèmes administratifs inhérents à la fonction d'un Directeur d'école primaire ;

- L'éducation physique à l'école ;
- Les difficultés scolaires de l'enfant à l'école primaire ;
- Une information sur la Loi HABY du 11 juillet 1975.

**Les inscriptions :**

Les dossiers d'inscription pourront être sollicités à partir du 1er mai 1976 auprès de

Madame P. CORBINEAU,
26, boulevard Meusnier de Querlon — 44000 Nantes.

Le retour des fiches d'inscription devra se faire avant le 31 mai.

**Deux remarques :**

1) — Les 120 premières adhésions seront retenues ;
2) — Toute demande d'inscription en dehors des dates proposées ne pourra être acceptée.

◆

## ENFANCE DE L'ART

Secrétariat Général
6, rue Scheidhauer — 29200 BREST

I. — **STAGES de DEBUTANTS** (3 ou 4 jours) :

PEDAGOGIE d'une éducation artistique.
Expessions de l'Enfant par le dessin et la peinture en maternelle et classe élémentaire.
Valeur éducative de l'expression.
Réflexion sur « peinture libre ».
Ateliers d'expression des enfants.
Ateliers d'expression des adultes en vue des enfants.

II. — **STAGES d'initiation à la pratique du DESSIN et de la PEINTURE** (5 jours) :

Pour les non-spécialistes — tous niveaux.
Fortement recommandé aux professeurs d'enseignement général chargés du dessin (en dépit de leur incompétence !)
Tout le monde peut arriver à s'exprimer par le langage graphique et plastique.

III. — **STAGES de travaux manuels artistiques** (5 jours) :

Ces stages ne sont pas une compilation de techniques... car il ne s'agit pas tant de l'acquisition de techniques que de l'apprentissage d'une démarche créatrice adaptée aux différents stades du développement de l'enfant.

IV. — **STAGES CULTURELS** (4 jours) :

Art et Civilisation.
Art et vie quotidienne.
Recherche de l'interdisciplinarité.



V. — **STAGES D'ESTHETIQUE** (de 5 à 10 jours) :

Pour les professeurs de philosophie et de lettres et toute personne passionnée d'Art.
Deux stages ont eu lieu à Aix-en-Province en 1973 et en 1975.
Conférence du Père J.M. Tézé, Sculpteur.

VI. — **COLLOQUE de Professeurs de DESSIN de l'ENSEIGNEMENT Secondaire et Technique :**

41 départements ont été représentés à Quimper en 1968. Le prochain COLLOQUE se tiendra à Brest du 4 au 8 juillet 1977.

VII. — **JOURNÉES CULTURELLES**

— Conférence avec diapositives sur l'ART, pour les Enseignants de tous niveaux.
— Pour les Classes Terminales.

L'ENFANCE DE L'ART voudrait proposer aux Educateurs, tant primaires que secondaires, une réflexion fondamentale sur la Création artistique pour l'équilibre et l'épanouissement de la personnalité de chacun.

Pour nous permettre d'organiser notre planning, les demandes devront être adressées au Secrétariat Général de l'Enfance de l'Art, un ou deux ans avant le stage.

Sœur René-Benjamin BOIVINEAU et André BOULER,
auteurs de « l'ENFANCE de l'ART ».

L'ENFANCE DE L'ART :

Tome I — Petite méthode pour accompagner les enfants dans la Peinture : 30,00 F.

Tome II — Méthode pour accompagner les jeunes dans la Peinture : 30,00 F.

Tomes 1 et 2 groupés : 55,00 F.
Frais d'envoi en sus : 3,50 F pour 1 tome — 6,00 pour les deux.

Distribution :

« Association d'Education artistique, l'ENFANCE DE L'ART »,
6, rue Scheidhauer — 29200 Brest.

Prière de joindre le montant à la commande.
Soit par CCP Enfance de l'Art — 435-20 RENNES
Soit par chèque bancaire.

◆

## SESSIONS PÉDAGOGIQUES A L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE L'OUEST

— Du 1er au 3 juillet, SESSION « LANGAGE TOTAL » : quatre ateliers : Initiation au Langage Total, 1er niveau — Dessin animé — Lecture imagée des textes — Construction d'instruments de percussion et étude du rythme.
Animation : M. l'abbé PAPIN et l'équipe du Centre de Langage Total de l'U.C.O.

— Du 1er au 3 juillet, SESSION « L'EDUCATEUR ET L'EVOLUTION PSYCHOLOGIQUE DE L'ENFANT » (les grandes étapes du développement), à l'intention des enseignants des classes maternelles, élémentaires et de l'enseignement spécialisé.
Animation : M. CAILLEAU.

— Du 5 au 7 juillet, SESSION « INITIATION A L'ENSEIGNEMENT DE L'ANGLAIS PAR LA MÉTHODE AUDIO-VISUELLE », à l'intention des professeurs du Premier Cycle.
Animation : M. PASCO.

— Du 5 au 9 juillet, SESSION « LA GÉOMÉTRIE A L'ECOLE PRIMAIRE ».
Animation : M. HERAUD et l'équipe du C.E.R.E.M.O.

— Du 5 au 10 juillet, SESSION « L'INFORMATIQUE ET L'ENSEIGNEMENT DES MATHÉMATIQUES ».
Animation : F. FRIANT et l'équipe des enseignants de l'Institut de Mathématiques Appliquées de l'U.C.O., MM. BENZECRI et MAKAROVITCH.

— Du 8 au 10 juillet, SESSION « ADOLESCENCE ET LIBERTÉ » (étude psychologique, pédagogique, philosophique du problème), à l'intention des enseignants, surveillants-éducateurs, aumôniers, des Premier et Second Cycles.
Animation : M. CAILLEAU.

— Du 2 au 4 septembre, SESSION, « PRÉPARATOIRE AUX EPREUVES DU CAP PRIMAIRE », pour enseignants des classes maternelles, primaires et des C.E.G.
Animation : M. CAILLEAU et une équipe de conseillers pédagogiques.

— Du 6 au 10 septembre, SESSION SUR « L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ » à l'intention des futurs enseignants dans ces classes, des Directeurs ayant des classes de ce type et y orientant leurs élèves, des maîtres désirant s'informer sur la pédagogie de ces classes.
Animation : M. JONCHERAY et une équipe de spécialistes.

— Du 7 au 9 septembre, ESSION « EDUCATION ET CARACTEROLOGIE », à l'intention des enseignants du Primaire, des enseignants et surveillants-éducateurs du Premier Cycle.
Animation : M. AILLEAU.

Pour tous renseignements et pour obtenir un bulletin d'inscription, prière d'écrire sans tarder à :

Monsieur le Directeur du Centre de pédagogie,
Université Catholique de l'Ouest,
B.P. 858 — 49005 ANGERS-CEDEX.

———— ◆ ————

## SESSIONS — UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE L'OUEST

1 — L'Entretien d'Aide (1-2-3 juillet 1976).
2 — Apprentissage au Travail de Groupe (5-6-7 juillet 1976).
3 — Organisation et Conduite des réunions (8-9-10 juillet)

Ces sessions sont destinées à tous ceux qui sont confrontés à des problèmes relationnels et de travail de groupe.



## L'ENTRETIEN D'AIDE

**Objectif**

Cet atelier a pour objectif de permettre à chaque participant de repérer, et si possible, de maîtriser :

— les attitudes facilitatrices et inhibitrices chez le « conseiller » ;
— la dynamique de l'entretien ;
— les déterminations institutionnelles de l'entretien chez le « conseiller » et chez le « client ».

**Problématique**

Une relation d'aide positive est subordonnée à l''élucidation d'un certain nombre d'éléments personnels (attitudes...) et sociaux (fonction du conseiller...).

**Méthode**

Le point de départ sera constitué par les problèmes et les préoccupations apportées par les participants.

On analysera ces expériences, en s'aidant, au besoin, d'exercices de jeux de rôles pour vérifier certaines hypothèses ; on aura ainsi recours à des textes d'entretien que l'on analysera.

**Dates :** 1-2 et 3 juillet 1976.

**Lieu :** Centre de Psychologie — U.C.O. - B.P. 858 — 49005 ANGERS CEDEX.

**Animateur :** M. G. LE BOUÉDEC.

## APPRENTISSAGE AU TRAVAIL DE GROUPE

Le travail de groupe apparaît le plus souvent comme une méthode nouvelle, plus active, plus « pédagogique » ! Et cependant, les participants à un travail de groupe sont parfois déçus, il leur semble en particulier que la performance individuelle est supérieure à la performance collective. D'autres sont enthousiastes car ils font l'expérience d'une mise en commun des ressources individuelles pour une tâche collective.

**Buts du stage**

— sensibilisation à l'observation et à l'analyse des phénomènes de groupe ;
— découverte et acquisition d'attitudes et de méthodes propres à aider au fonctionnement d'un groupe de travail, et à son évolution.

**Méthode**

Des exercices sont proposés et chacun est invité à tenir les différents rôles dans un groupe de travail. L'analyse qui suit chacun des exercices permet de repérer et d'identifier les différents facteurs qui interfèrent dans la réalisation d'un travail de groupe (type de tâche, motivations et attitudes, objectifs, organisation, etc...). Les problèmes de communication et d'organisation seront particulièrement étudiés.

**Dates :** 5-6 et 7 juillet 1976.

**Lieu :** CENTRE DE PSYCHOLOGIE - U.C.O.

**Animateur :** M. F. MEIGNAN.

## ORGANISATION ET CONDUITE DES RÉUNIONS

**Encore une réunion ! Que de temps perdu !** — Apprendre des techniques et des méthodes serait-il suffisant pour faire disparaître les obstacles et réussir ? Ce serait oublier que deux autres facteurs importants interviennent :

— les attitudes et les relations dans le groupe,
— l'institution ou les institutions où ont lieu les réunions.

**But du stage**

— Eclairer les problèmes de fonctionnement des groupes.
— Permettre à chaque participant de vivre une expérience personnelle de groupe pour
  - percevoir les éléments affectifs et relationnels présents dans le déroulement de la réunion,
  - mieux saisir les problèmes que posent l'expression et la communication dans un groupe.

**Méthodes**

Chaque participant conduit une réunion sur un sujet choisi avec les autres stagiaires. Ensuite, les participants analysent ce qui s'est passé avec l'aide de l'animateur.

Des informations seront également données sur :
— les catégories de réunions,
— les fonctions et les rôles dans un groupe,
— les méthodes de conduite de réunions,
— les attitudes de l'animateur et des participants.

**Dates :** 8-9 et 10 juilet 1976.
**Lieu :** CENTRE DE PSYCHOLOGIE - U.C.O.
**Animateur :** M. F. MEIGNAN.

———— ◆ ————

## SESSIONS 1976 — ENSEIGNEMENT PERSONNALISÉ

Objectif de ces sessions : aider les enseignants et les responsables scolaires de tous niveaux à mettre en œuvre une **pédagogie qui réponde aux besoins des enfants et des familles dans une perspective personnalisée et communautaire.**

Les sessions 1976 seront diversifiées pour mieux répondre aux attentes de nombreux enseignants.

C'est ainsi que vous trouverez :

— des **sessions « expérimentales »** avec classes d'application pour ceux qui veulent observer des élèves en travail personnalisé et échanger sur leurs méthodes.
— des **sessions « d'approfondissement »** pour ceux qui ont déjà une certaine expérience qu'ils désirent confronter avec d'autres dans un esprit de recherche.
— des **sessions plus spécialisées** pour les Directeurs ou certains enseignants.

⁂



Pour tous renseignements, écrire à l'A.I.R.A.P., 4, rue Léopold Robert — 75014 PARIS.

**STAGES :**

C.P.P.N. — C.P.A. Technologie — Electricité — Dessin technique :
— du lundi 5 juillet 1976 10 H au jeudi 8 juillet 17 H — à l'école technique Saint-Joseph — 42, rue de Kerguestenen, 56100 LORIENT.
(Inscription avant 1er juin : D.D.E.C. — B.P. 196 - 56005 VANNES).

**SESSION SUR L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ :**

— du 6 septembre 1976 - 10 H - au 10 septembre 16 H. — à l'Université Catholique de l'Ouest — Place André Leroy - ANGERS.
Pour inscription : s'adresser d'urgence à Monsieur le Directeur du Centre de Pédagogie : B.P. 858 - 49005 ANGERS CEDEX.

**JOURNEES D'ETUDES — « 6e à programme allégé »**

— du lundi 5 juillet 1976 - 10 H - au vendredi 9 juillet - 16 H — à l'école technique de la Salle — 14, rue du Ballet - 44000 NANTES.
Date limite d'inscription : le 1er juin 1976 : D.D.E.C. — B.P. 1115 - 35014 RENNES CEDEX.

———— ◆ ————

## IXe CONGRÈS MUSICAL - REDON

Du 1er au 7 juillet prochain aura lieu au Collège Saint-Sauveur de REDON, une Session musicale s'adressant aux instrumentistes de tous niveaux poursuivant un but pédagogique (enseignants) ou culturel (animateurs). Age limite : 18 ans.

On pourra s'inscrire dans l'un des ateliers suivants :

— Flûte à bec.
— Guitare.
— Instruments à cordes.
— Flûte traversière.
— Trompette.
— Chants religieux et profanes du Moyen Age (grégorien...).
— Direction chorale.

Tous les Sessionnistes participent au chant choral, à la culture vocale, aux percussions et aux danses anciennes.

Les soirées sont consacrées à des concerts variés.

**Pour tous renseignements et inscription,** s'adresser à :

S.P.A.M., 13, rue Martenot - 35000 RENNES,

en joignant une enveloppe timbrée et libellée.

———— ◆ ————

## SESSION FILM ET CULTURE

### LE MONTAGE AUDIO-VISUEL

Du 3 0août au 3 septembre 1976 — Centre Marie Balavenne, 47, boulevard Laënnec - 22000 SAINT-BRIEUC.

— Différents types de montage.

— Technologie du matériel.

— Réalisation d'une séquence-image.

— Rapports texte-image-musique, etc...

## NOUVELLES DE NOS ECOLES

### Les enfants de Plomelin - (Extrait de la revue « Royaume »)

Lecteurs du **Royaume,** êtes-vous aussi lecteurs de **Famille éducatrice ?** Si oui, pour vous cet aperçu sur l'école privée mixte de Plomelin s'inscrit à la suite de la vie de l'école libre de Saint-Chinian, de Villeveyrac, de Castries ou d'ailleurs...

A la belle saison, nombreux sont les touristes qui font la descente de l'Odet ; plus d'un, parmi vous, en connaît le charme, mais ignore, sans doute, l'existence, dans cette si jolie contrée, de l'école Notre-Dame de l'Assomption de Plomelin.

Plomelin, commune de 2 175 habitants, est située sur la petite route de Pont-l'Abbé, à 10 kilomètres de Quimper ; petite route appelée aussi route des Châteaux, accidentée et peu rapide, mais beaucoup plus pittoresque que la N. 785 ; elle serpente sur les versants de la rive droite de l'estuaire de l'Odet, au milieu d'une luxuriante verdure. Nous vous engageons fort à la parcourir en vous arrêtant, bien sûr, à l'école située en plein bourg, à deux pas de l'église, un muret agréablement fleuri en limite l'entrée.

**Ecole Notre-Dame de l'Assomption.** Pourquoi ce vocable ? Parce que, depuis 1950, date de la fondation, les Oblates de l'Assomption en assurent la direction.

Comme toute école primaire rurale, elle vit modestement. Les scolarités demandées aux familles sont minimes, mais les membres des A.P.E.L. et A.E.P. avec les parents savent mettre la main à la pâte pour construire un mur, installer des sanitaires ou organiser des kermesses, etc.

La modicité de nos ressources, notre moindre effectif ne minimisent pas son importance. L'école est primordiale dans l'éducation et un lieu privilégié d'évangélisation. Plus encore l'école primaire. Ne connaît-on pas les conséquences, dans tous les domaines, d'un mauvais départ dès le plus jeune âge.

Lorsque les parents inscrivent leurs enfants à l'école libre, quel que soit le mobile qui les conduit, ils nous confient ce qu'ils ont de plus cher, et si leur choix n'est pas toujours motivé par un souci d'éducation chrétienne, ils comptent sur notre cœur, et n'est-ce pas le plus important ; déjà l'amour de Dieu les touche.



**L'école libre est une vie de famille.** Garder ou initier l'enfant à la vie de famille suppose : l'accueil cordial, la compréhension des différentes situations, une disponibilité, une adaptation continuelles. Car les cas sont nombreux et variés.

Dans un milieu rural comme le nôtre, les enfants se connaissent tous très bien, parfois ils sont apparentés et se retrouvent : deux, trois ou quatre frères et sœurs.

Le car scolaire les cueille dans les différents quartiers ou dans les lieux dits : Kervatret, Penfoul, Penhoat-Bras, Coët-Huella, etc., et les amène en plusieurs fois, car les routes du village ne se rencontrent pas. Il faut donc s'attendre pour commencer une vraie partie de foot, pour se raconter les histoires du jour ou de la veille, mais qu'importe, ce n'est pas toujours le tour des mêmes d'arriver premiers ou derniers. Les petits de la classe enfantine eux-mêmes discutent, parlent de ce qu'ils voient à la Télé et savent très bien juger, sans toujours apprécier ce qui leur est parfois montré.

Bien qu'en milieu rural, les enfants sont d'origine sociale et donc de niveaux de culture différents ; une vigilante attention est nécessaire pour que naisse et se développe parmi eux un esprit de camaraderie et de compréhension mutuelles ; les maîtresses le savent bien et s'y emploient avec tout leur savoir-faire.

Tels enfants timides et négligés reçoivent plus que d'autres les soins affectueux qui leur manquent ; plus encore que leurs aînés, les petits de la classe enfantine, suivant leurs heures, ont besoin de ce dévouement incessant. Leur visage mutin, confiant et ouvert, témoigne de leur joie de vivre et de leur reconnaissance.

Tels retardés scolaires, à cause de leur milieu social, ne peuvent pas suivre les autres ; un enseignement particulier qui ne les coupe pas de la classe leur est donné, et, à la joie de l'enseigné comme de l'enseignant, progressivement, l'esprit s'ouvre. Parfois, certains sont accueillis comme pensionnaires durant le séjour de la maman à l'hôpital. Ils sont ravis de vivre quelques jours avec les Sœurs ; leur entrain, leurs questions comme notre attitude à leur égard, sont un vrai partage.

Est-ce le vent du large, la fraîcheur des camélias, la vigueur et le soleil des ajoncs ou le balancement des mimosas qui donnent un air de fête aux petits Bretons, car ils sont beaux, les bambins. Non seulement jolis, mais ouverts ; dès la Maternelle, ils ont une capacité de réception et d'enregistrement remarquable (comme partout, les maîtresses de classe enfantine en sont convaincues) ; aussi, ne perdons pas de temps pour les ouvrir à la vie chrétienne, à la vie civique.

Chaque fête se prépare par des célébrations faites par eux et pour eux ; elle est l'occasion de partage, d'offrande pour les enfants malheureux dans le monde.

Le désordre est indescriptible à certaines heures d'activités d'éveil ; chacun doit s'exprimer, exercer ses talents de créativité. Que de jeux à sortir, de papiers à couper, de peinture à utiliser !... Qui aidera la maîtresse à ranger ? Qui exercera sa responsabilité : la plus grande fillette ou peut-être le garçon plus soigneux ? Avec quelle fierté, on devient chef, responsable, plus fort, plus gentil... et pourtant, combien avide de quêter un compliment, un merci, un baiser. « Comment tu ferais si je n'étais pas là ? » dit fièrement à la Sœur un petit bonhomme

de quatre ans. Et pour choisir ce responsable, en dignes citoyens futurs, on vote, la salle de jeux se transforme ; le guignol sert d'isoloir, l'urne préside, des bulletins de couleur différente désignent l'élu de la majorité. Tout se passe avec sérieux.

Un regard dans les autres classes permet, grâce aux dessins, de situer les enfants là où ils vivent et de connaître leurs activités. Les arbres avec leurs teintes d'automne, les châteaux savamment reconstitués rappellent les châtaigniers et les châteaux des bords de l'Odet. Après la promenade pédagogique, des bateaux très étudiés, des animaux moins ordinaires, un grand plan de parc exécuté par petits groupes autour d'une grande table ou, pourquoi pas, par terre, sont le souvenir de la visite du musée de la Marine, à Concarneau, ou du zoo de Guidel.

Il va sans dire que les maîtresses suivent cours et sessions, afin de donner à leurs élèves le programme sous la forme demandée actuellement pour que le passage en 6e leur soit facilité.

Il arrive vite ce départ, mais six ou neuf ans de vie communautaire, de collaboration, de foi commune dans un climat d'affection sincère, laissent au fond du cœur de bons et chauds souvenirs ; beaucoup, en effet, aiment se retrouver entre eux dans « leur école ».

Puisse cette amitié se poursuivre tout au cours de leur vie et les aider dans leurs tâches futures !

Sœur Marie de MASSABIELLE.

## Nouvelles des écoles catholiques de Brest

LA CAVALE BLANCHE... un ancien lieudit qui certainement doit son nom à l'enseigne d'une taverne.

Traduction du breton « Ar Gazeg Wenn », la jument blanche, c'était au XVIIIe siècle, un hameau de huit feux, près du domaine de Kervallon, propriété du grand armateur et négociant Riou-Kerhalet, sur le chemin allant de Rouisan à Penfeld.

Après la Z.U.P. (Brest II : 140 hectares, 35 000 habitants), la Ville de BREST organise la Z.A.C. de la « Cavale Blanche » dont la première zone comportera 290 hectares, 5 000 logements, dont 2 400 individuels.

L'enseignement catholique, par l'intermédiaire de l'Association Finistérienne de l'Enseignement Catholique (A.F.E.C.) a acquis, au centre de cette zone un terrain de 9 921 mètres carrés. Il est payé pour la grande partie par l'UDOGEC du Finistère ; il appartient à l'ensemble de l'enseignement catholique brestois d'apporter les 150 000 francs qui manquent pour le payer et ensuite étudier l'implantation d'une école primaire avec classes enfantines et sans doute une section d'enseignement de premier cycle ou d'enseignement technique.

Un Comité a été mis en place le 9 janvier 1976 pour suivre ce problème.

Sa première action a été la création d'une CAISSE MUTUELLE DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE DE BREST.



Cette CAISSE MUTUELLE sera approvisionnée par les cotisations annuelles des parents des élèves fréquentant les écoles catholiques de BREST (15 francs par famille) et par les DONS que peuvent lui apporter les amis de l'école catholique.

Tous les versements sont à affectuer à :
CAISSE MUTUELLE DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE DE BRÉST.

Ce libellé est valable :
— soit pour les chèques bancaires : Banque de Bretagne,
— soit pour les C.C.P. : RENNES N° 2 521 63 M.

## SUCCÈS AU C. A. P.

| | |
|---|---|
| Arzano - Notre-Dame (M) | Mlle DEREDEC Chantal |
| Brest - Avenue de Kerbonne (G) | Mme LE VAILLANT Jeannine |
| Brest - Saint-Joseph (Saint-Pierre) (M) | Mme HASCOET Jacqueline |
| » | Mme LE MOIGNE Christiane |
| Combrit - N.-D. de la Clarté (M) | Mlle DANIEL Marie-Louise |
| Le Conquet - Saint-Joseph (M) | Mlle LE VEN Jocelyne |
| Coray - Notre-Dame (M) | Mme DENIEL Antoinette |
| Crozon - Sainte-Jeanne d'Arc (M) | Mlle LE GUEN Anne |
| » | Mme PENSEL Anne-Marie |
| » | Mme TALAGAS Marie-Laurence |
| Dinéault (M) | Mlle PERON Agnès |
| Edern (M) | Mme JEAN Yvonne |
| Elliant (M) | Mlle CHAPELET Marthe |
| La Forêt-Fouesnant (M) | Mlle COMBOT Thérèse |
| Le Guilvinec - Sainte-Anne (M) | Mme HENAFF Thérèse |
| Kerlouan - Sainte-Anne (M) | Mlle RENAUD Anne-Marie |
| Langolen - Saint-Augustin (M) | Mlle LE ROY Marie-Françoise |
| Moëlan - Immaculée Conception (M) | Mlle TANGUY Janick |
| Penmarch - Saint-Guénolé (Mat) | Mme HELLEQUIN Marie |
| Penmarch - Saint-Joseph (M) | Mme BOEDEC Marie-Thérèse |
| Plobannalec - Saint-Joseph (M) | Mlle POULLELAOUEN Maryvonne |
| Plougonven - Sainte-Anne (M) | Mme GEREEC Odile |
| Plomeur - Notre-Dame (M) | Mlle BRICOUT Danielle |
| Pont-Aven - Saint-Guénolé (M) | Mlle KERMARREC Marie-Pierre |
| Pouldreuzic - N.-D. de Penhors (M) | M. COLLOCH Paul |
| Quimper - Saint-Raphaël (M) | Mlle RIVOAL Marie-Chantal |
| Le Relecq-Kerhuon - Saint-Pierre (G) | M. DOLL Patrick |
| Rosporden - Sainte-Thérèse (M) | Mlle SALAUN Annie |
| Saint-Goazec (M) | Mme DESTOMBES Alice |

⁂

C.A.E.C.E.T. : M. Yves NEDELEC, Ecole Technique, Guissény.

⁂

## DISTINCTION

M. Isidore DANIELOU, professeur au collège du Kreisker, Saint-Pol-de-Léon, a reçu la médaille d'or de la Jeunesse et des Sports le dimanche 28 mars.

Francis BERNAS, directeur de l'école Saint-Pierre de Plouénan, membre du Comité Diocésain, a reçu la médaille de Chevalier dans l'Ordre des Palmes Académiques le 16 mai, des mains de M. le Sous-Préfet de Morlaix.

Félicitations les plus sincères à tous deux !

———— ◆ ————

## L'ORDINATEUR AU SERVICE DES ECOLES

### LE PROGRAMME « LAVALLOT » DE LA SICAGRI DE LANDERNEAU

Beaucoup d'écoles s'interrogent sur la possibilité d'une réorganisation de leur comptabilité. Elles voudraient : 1° une simplification du travail comptable ; 2° des balances fréquentes et sans bavures ; 3° la possibilité d'une répartition sectorielle automatique.

La SICAGRI de Landerneau a mis sur pied **un programme spécial pour écoles** qui est de nature à répondre à ce besoin d'automatisation et de modernisation.

Ce programme couvre trois secteurs : 1° la comptabilité générale ; 2° la facturation-élèves ; 3° la comptabilité analytique ou sectorielle.

Il se distingue :

— par sa facilité d'emploi. Une ou deux heures d'initiation suffisent à un comptable pour se rendre maître du système ;

— par le fait que **toutes les écritures y sont en clair,** d'où consultation facile des comptes ;

— par la possibilité, à partir de la facturation-élèves, d'obtenir pour le service administratif des listes d'élèves de tous genres : par ordre alphabétique, par ordre de classes, par communes, par date de naissance, etc...

— par son prix modéré. En 1974-75 le traitement de la comptabilité générale à partir des documents manuscrits revenait à 3,50 F environ par élève et par an.

Ajoutons que Landerneau est proche des écoles du Finistère et des départements voisins. C'est là une commodité non négligeable surtout en cas de grève prolongée des PTT et de la SNCF.

Que les Directeurs et Economes qui désirent installer une comptabilité ordinatique dans leur école prennent la précaution, avant toute décision quant au choix du système, de se documenter sur les possibilités du programme « Lavallot ».

S'adresser à :

M. PHILIPPON,
SICAGRI
Route de Sizun
29220 LANDERNEAU — Tél. : 85.02.80.

———— ◆ ————



## PETITES ANNONCES

1°) — A céder : rayonnages Skandex, métal et bois pour bibliothèque — Etat neuf — Prix intéressant — Tél. : 95.70.51 QUIMPER.

2°) — Une école recherche une Pompe Guinard (ancien modèle) — Caractéristiques : diamètre extérieur : 20 cm — Diamètre des brides : aspiration 12 cm — Refoulement : 10,5 cm — Accouplement au moteur par plateau d'un diamètre de 9 cm — Moteur triphasé : 220/380 V — Puissance : 1 cheval — 2 850 tours minute — S'adresser à l'école de SAINT-HERBOT : Tél. 93.75.37.

———— ◆ ————

## RECHERCHE DE LOCAUX POUR 1977

Association Centres de Loisirs U.F.C.V. — CHAMBERY (Savoie) recherche pour juillet-août 1977 :

— Locaux bord de mer agréés Jeunesse et Sports, en conformité avec les normes de sécurité.

— Capacité de 90, 100 enfants + cadres ; sans pension.

— Proximité terrain ou parc pour tentes.

— Equipement sanitaire en rapport.

— Equipement cuisine complet.

— Possibilité de bail à long terme.

Ecrire à : CENTRES DE LOISIRS U.F.C.V., 12, faubourg Nezin — 73000 CHAMBERY — Tél. (79) 33.06.88.

Permanence tous les jours sauf le samedi — 10 h-12 h — 14 h-18 h.

———— ◆ ————

**U.F.C.V.**

**Comité Départemental de la Savoie**
12, faubourg Nezin — 73000 CHAMBERY

**Objet : Proposition de local.**

L'Association « Les Amis des Jeunes » à Saint-Genix-sur-Guiers (Savoie) peut mettre à la disposition d'éventuels locataires au mois de **juillet** sa colonie de vacances :

— situation : dans le massif de Chartreuse, dans le petit village de la Fracette au très bon ensoleillement. A 25 kms de Chambéry.

— altitude : 650 m.

— capacité d'accueil : 65.

Pour tous renseignements sur la location, écrire ou téléphoner à Monsieur Bouchard, Président de l'Association des « Amis des Jeunes », 73240 Saint-Genix-sur-Guiers — Tél. 16 (76) 35.91.11 et 66 à Saint-Genix.

———— ◆ ————

**L'A.D.E.C. (Art dramatique expression culture)** fait connaître le changement de son siège social intervenu début avril :

Nouvelle adresse :

A.D.E.C.
Union Ouest de la F.N.C.T.A.
5, rue du Pré-Perché
35100 RENNES — Tél : (99) 79.58.62.

◆

## UNE VIE DONNÉE A LA CAUSE DU BRETON : LE FRÈRE VISANT SÉITÉ

En mai et juin 1975, l'émission de télévision « Breiz o veva » a retracé la carrière de Frère Visant Séité à l'occasion du 30e anniversaire de « Ar skol dre lizer ». En janvier 1976, le Frère Paul CUEFF, directeur de la Chronique des Frères de l'Instruction chrétienne », a publié dans son bulletin un article de douze pages sur les multiples activités culturelles du Fr. Séité : publications bretonnes, « Ar skol dre lizer », le breton par les ondes, le secrétariat général du Bleun-Brug. Voici un extrait de cet article concernant les publications bretonnes et la conclusion du Frère Cueff.

### Les publications bretonnes.

Mise au point avec la collaboration du F. François Uguen, la méthode « Me a zesk brezoneg » (J'apprends le breton) sort en librairie pendant la guerre, en 1941. Le succès est immédiat, une épreuve facultative de breton figurant au programme du certificat d'études primaires : 22 500 exemplaires écoulés en moins de trois ans !

En 1944 paraît « Le breton par l'image », tiré à 10 000 exemplaires. « Yez hon tadou » (La langue de nos pères) est de 1949 ; les 3 000 volumes de l'édition, publiée avec la recommandation du cardinal Roques, archevêque de Rennes, et des trois évêques du pays bretonnant, s'épuisent vite... mais ne sont pas renouvelés car une nouvelle orthographe, dite universitaire, adoptée à Lorient après deux années de recherches, impose la refonte des livres scolaires.

Avec l'aide de F. Laurent Stéphan, le F. Séité publie, en 1956, l'un des premiers ouvrages parus avec la nouvelle orthographe : « Le lexique breton-français et français-breton ». Vif succès, ici encore : 14 éditions - 40 000 exemplaires (1975).

« Deskom brezoneg » (Apprenons le breton) prend, en 1957, la suite de « Yez hon tadou », complètement remanié (15 000 vol.). Cet ouvrage est désormais proposé aux étudiants qui désirent parfaire leur connaissance de la langue après avoir suivi, pendant deux ans, le cours par correspondance. A son tour, « Le breton par l'image » est rajeuni en 1962 (13 éditions, 35 000 vol.) et doublé d'une version en dialecte vannetais, rédigée sous la direction de l'abbé Mériadec Herrieu (2 éd., 6 000 vol.).

Le dernier-né de la collection, « Le breton par les ondes », a paru en 1975, le premier tome en mars, le second, en octobre (5 000 vol. - 3 000 vol.). Un troisième tome est prévu. Cet ouvrage est l'adaptation du cours diffusé par « Radio-



Brest » depuis 1969 et dont nous reparlerons. L'ensemble de 3 tomes devrait permettre aux professeurs de lycées et de collèges de « conduire leurs élèves de breton de la sixième à la terminale, chaque tome étant assimilé en deux ans ».

C'est donc 140 000 volumes et davantage que le F. Visant Séité et ses collaborateurs ont déjà mis à la disposition de la clientèle bretonnante soucieuse de préserver un antique trésor culturel et « la forme de sensibilté » qu'il recèle.

### La langue bretonne : Combat d'arrière-garde ou renaissance ?

Il ne sert de rien de se voiler la face. Il y a péril majeur pour la langue bretonne. Les statistiques le disent, la simple observation des faits le confirme. Il y avait 1 200 000 bretonnants en 1886. Sont-ils 700 000 ou 800 000 aujourd'hui ? Guère plus certainement et le recul n'est pas enrayé. Il ne pourra l'être tant que les foyers bretons n'auront pas renoué avec la pratique d'antan : celle de parler en breton — et pas exclusivement en français — aux jeunes enfants.

La démission des foyers ne s'explique que trop par l'énorme pression sociale qu'ils subissent. La langue bretonne est investie de toutes parts : l'école, la caserne, la bureaucratie, l'urbanisation, l'émigration temporaire, les mass-média... autant de facteurs qui jouent contre elle et gagnent.

C'est trop peu de dire que les pouvoirs publics ne la favorisent pas.

... A l'heure actuelle, schématiquement, la situation est la suivante : les Universités bretonnes sont dotées d''une chaire de grammaire et de philologie celtiques (titulaires actuels : M. Fleuriot à Rennes, le Chanoine Falc'hun à Brest). Dans la licence de langues vivantes, le celtique jouit du statut de seconde langue et peut donc faire l'objet d'un certificat. En lettres modernes, l'étudiant peut également choisir le celtique pour l'épreuve de langue vivante.

Le second cycle de l'enseignement secondaire s'entrouve timidement au breton, admis seulement si dix élèves au moins d'une classe le réclament. Au baccalauréat, l'épreuve facultative de breton compte pour les points au-dessus de la moyenne.

Au niveau de l'enseignement primaire, c'est le vide ou peu s'en faut. Si l'ambiance sy prête, une initiation à la langue bretonne peut cependant trouver place au sein des activités dirigées et des activités d'éveil.

Un nouveau pas vient d'être franchi en juin 1975. Les Chambres ont adopté cet amendement au projet de loi scolaire : « Un enseignement des langues et cultures régionales pourra être dispensé tout au long de la scolarité. » Plusieurs fois échaudés, les Bretons attendent, sans se faire trop d'illusions, la suite qui sera donnée à ce texte législatif.

Cette percée modeste, tant au plan scolaire qu'à la radio-télévision régionale, s'accompagne d'un sursaut étonnant de la conscience bretonne, notamment dans les milieux de jeunes. Cela se traduit par un jaillissement d'activités qui ne doit rien à l'impulsion du monde officiel Œuvres littéraires et dialectiques, revues, cours et stages en tous genres, groupes musicaux et récitals, « festou-noz » et autres manifestations populaires foisonnent et se succèdent à un rythme qui eût été inconcevable, il y a seulement dix ou vingt ans.

Constatation réconfortante, certes... Mais le péril déjà signalé demeure : si les parents, dans l'intimité du foyer, se refusent à être les premiers initiateurs de leurs enfants en langue bretonne, l'avenir ne s'éclaircira guère. Le milieu familial est « un terrain où les Bretons ne dépendent que d'eux-mêmes » (Mgr Favé). C'est tout d'abord sur ce terrain qu'ils ont à montrer si, ou ou non, ils tiennent à la conservation de leur langue.

Ils en ont le droit. L'Etat ne le conteste plus. La position de l'Eglise est connue. Jean XXIII y revient dans « Pacem in terris » (1963, § 96) : « Rien de plus conforme à la justice que l'action menée par les pouvoirs publics pour améliorer les conditions de vie des minorités ethniques, notamment en ce qui concerne leur langue, leur culture, leurs coutumes, leurs ressources et leurs entreprises économiques. » Deux ans plus tard, la Constitution conciliaire « Gaudium et Spes » (59, 5) intervenait à son tour : « Quant aux pouvoirs publics, il leur revient d'établir les conditions et de prendre les moyens susceptibles de favoriser la vie culturelle au bénéfice de tous, sans oublier les éléments minoritaires présents dans une nation. »

Pour sa part, le F. Visant Séité a compris ce langage et payé de sa personne. Sans les outrances que la passion ou le parti pris politique inspirent parfois, il a bien servi sa petite patrie dont le destin, depuis près d'un demi-millénaire, est lié à celui des autres provinces, au sein de la nation française.

F. Paul CUEFF.

Le Directeur : L. Jestin

Quimper — Imp. Cornouaillaise C.P.P.P. 33-741

66e Année N° 319 Juin 1976

# le sentier

Administration et rédaction :
**Direction de l'Enseignement Catholique, 2, rue César-Franck - B.P. 38**
C.C.P. Rennes **528-80** **29102 Quimper-Cedex**

Prix de l'abonnement annuel : **15 F.**

## SOMMAIRE :

Pages

— **L'accueil de la foi par les jeunes,** par Mgr Barbu ..... 2
— Le Comité Diocésain et l'autorité de tutelle ..... 5
— L'Eglise et les libertés publiques, par Mgr Etchegaray .... 6

— **Professeurs, qui sommes-nous ?** par S. Jeanne Suignard .. 8
— Kérivoal : documents, bonnes feuilles ..... 11
— Pour une typologie de nos interventions catéchétiques .. 12

— **Informations diverses** - Stages - Sessions ..... 17
— Enseignement agricole : l'orientation professionnelle ..... 20
— U.D. A.P.E.L. ..... 21

— **U.D.O.C.E.C.** ..... 23
  — Statut des directeurs du primaire ..... 23
  — Contrat-type ..... 27
  — Décisions des commissions paritaires ..... 29

— **Nouvelles des écoles** ..... 35
— Langue bretonne : une expérience ..... 37

— **Lectures de vacances** ..... 39
  — Les jeunes, l'avenir et la foi : J.-F. Six ..... 39
  — Pourquoi les sectes (Etudes de mai 1976) ..... 40
— Succès au C.A.P. - Distinctions ..... 41
— Concours général des Facultés Catholiques d'Angers ..... 42

## FERMETURE DES BUREAUX DE LA D.D.E.C.

**du 26 juillet au 16 août 1976 au matin.**

# L'ACCUEIL DE LA FOI PAR LES JEUNES

(texte paru dans « Quimper et Léon », n° 10)

Monseigneur l'Evêque a abordé cet important sujet le dimanche 25 avril, à Carhaix, au cours de l'Eucharistie célébrée à l'occasion de l'Assemblée Générale des APEL et AEP. Nous donnons ici de larges extraits de son homélie.

**... On me demande souvent, à l'occasion de mes visites pastorales : « Que faut-il faire pour que nos enfants, lorsqu'ils grandissent, restent fidèles à Jésus-Christ et à l'Eglise ? Comment devrions-nous nous y prendre ? » Dans ces appels, je saisis le témoignage combien émouvant de parents chrétiens qui estiment que la foi est, de tous les biens, celui qu'ils ont le plus à cœur de transmettre à leurs enfants. Et je réalise aussi mon impuissance à leur apporter la réponse sollicitée, bien conscient que les parents et les éducateurs, en contact constant avec les jeunes, sont mieux placés que moi pour trouver le langage et la pédagogie adaptés à ces interlocuteurs exigeants.**

**Mais, s'agit-il seulement de langage et de pédagogie ? On accuse des sectes comme celle de Moon d'user de techniques psychologiques particulièrement étudiées et efficaces. Il ne peut s'agir de rien de semblable dans la proposition de la foi, et l'adhésion à Jésus-Christ, pour être authentique, exige un climat de vérité et de liberté. Peut-être n'y sommes-nous pas assez attentifs ?**

⁂

**L'Evangile qui vient d'être proclamé peut nous aider, me semble-t-il, à mieux comprendre ce qui peut favoriser une adhésion personnelle et libre à la foi proposée par la communauté. Le cas de Thomas est particulièrement révélateur.**

**Thomas était un homme positif, qui avait parfois du mal à suivre la pensée de Jésus jusqu'au terme où il voulait entraîner les siens. Ainsi, quand Jésus parle de son retour vers la maison de son Père où il va nous préparer une demeure afin que nous soyons avec lui : il se refère à un enseignement déjà donné : « Quant au lieu où je vais, vous en savez le chemin ». Thomas, dépassé par cette théologie, lui réplique : « Seigneur, nous ne savons même pas où tu vas. Comment pourrions-nous en connaître le chemin ? » Il faut que Jésus reprenne sa catéchèse en termes plus explicites : « Je suis le chemin, la vérité et la vie. Personne ne va au Père si ce n'est par moi... »**



**Le jour de Pâques, lors de la première apparition de Jésus à ses disciples, Thomas est absent. A son retour, il reçoit de ses compagnons la grande nouvelle : « Nous avons vu le Seigneur ! » Est-il catéchèse plus autorisée et plus explicite ? Mais cette annonce ne peut l'amener à la foi en la résurrection. « Si je ne vois pas dans ses mains la marque de ses clous, si je ne mets pas mon doigt à l'endroit des clous, si je ne mets la main dans son côté, non, je n'y croirai pas. » Voilà des exigences bien semblables à celles des rationalistes les plus entêtés !**

**Huit jours plus tard, Jésus paraît de nouveau au milieu de ses disciples et les salue de son souhait habituel : « La paix soit avec vous ! » Puis il dit à Thomas : « Avance ton doigt ici, et vois mes mains ; avance ta main, et mets-la dans mon côté ; cesse d'être incrédule, sois croyant. » Mais Thomas n'a plus besoin de preuves : il répond par l'une des plus belles professions de foi de tout le Nouveau Testament : « Mon Seigneur et mon Dieu ! » Ce ne sont point les vérifications qu'il exigeait qui l'ont rendu croyant, mais le fait que Jésus l'a rejoint en ses préoccupations profondes et l'a connu jusqu'au fond de l'âme. Il réagit comme ce Nathanaël, dont nous parle saint Jean : mal disposé d'abord envers Jésus de Nazareth, alors que lui, il est de Cana, il s'écrie soudain : « Tu es le fils de Dieu... », parce que Jésus lui a révélé un secret personnel : « Je t'ai vu quand tu étais sous le figuier. » Ou encore comme Marie-Madeleine : indifférente à cet homme qu'elle voit dans le jardin et qu'elle prend pour le jardinier, elle se précipite vers lui en disant « Mon Maître », lorsque Jésus a prononcé son nom.**

**Ainsi Thomas accède à la foi, non pas seulement parce qu'il reçoit de la communauté apostolique l'annonce de la Résurrection avec toutes les garanties possibles qui lui furent certainement fournies pendant les huit pours qui séparèrent les deux apparitions, mais parce que Jésus a répondu à l'attente secrète et ardente de son cœur.**

⁂

**N'en serait-il pas de même pour les jeunes qui nous semblent souvent allergiques à la catéchèse, et qui sont capables pourtant d'une authentique recherche de Dieu, de prière, d'engagement, même s'ils s'en vont parfois dans des voies aberrantes ?**

**N'est-ce pas ce que prouvent la prolifération des sectes et l'attrait qu'elles exercent sur les jeunes ? Ou encore le succès de certains lieux de rassemblement, qu'ils baptisent volontiers lieux de liberté, même s'il leur arrive d'être victimes de tout un conditionnement dont ils n'ont pas conscience ? N'est-ce pas ce que signifie le désir de se retrouver par petits groupes, ou seulement entre jeunes, pour des célébrations qui expriment leur vie et leurs aspirations ?**

**Le message de Noël dernier du Souverain Pontife, auquel la Presse a fait écho en son temps, n'oppose-t-il pas au « vacarme assourdissant des mille voix qui remplissent l'atmosphère de la vie moderne... » un fait nouveau, « à la fois authentique et consolant : quelques-uns écoutent : quelques-uns savent accueillir l'annonce de la Bonne Nouvelle comme message révélateur et rénovateur. »**

**« Et qui sont, poursuit Paul VI, ces auditeurs inattendus, et pourtant prédestinés, du Verbe secret qui détient la vraie solution ? Ce sont les jeunes, me semble-t-il. C'est vous, jeunes gens : dans votre génération s'est manifestée, on pourrait dire avec une fureur subversive, la déception devant la fausseté, ou du moins l'insuffisance de la sagesse des générations qui vous ont précédés, elles qui vous ont inoculé la folie de la guerre pour la puissance, du bien-être matériel comme seul idéal de justice, du trouble plaisir conçu comme l'emportant sur les devoirs et la destinée supérieure de la vie humaine. Le vide a causé en vous, les jeunes, de grands ravages ; mais voici qu'une aspiration intime vous a ramenés presque inconsciemment à l'accueil de cette invitation qu'on ne peut repousser : « Venez à moi, vous tous qui peinez et ployez sous le fardeau, et moi je vous soulagerai. » Le drame est là, à ce point précis du oui ou du non de la génération qui monte et qui a manifestement l'intuition de la possibilité d'une rencontre heureuse avec le Christ. » Ainsi parlait Paul VI de l'ouverture des jeunes à l'annonce de Jésus-Christ, le 25 décembre dernier.**

**Mais il me semble que ces jeunes, que vous connaissez et aimez, hésitent à donner leur adhésion et qu'ils disent volontiers comme Thomas : « Si je ne vois les mains et les pieds percés, si je ne sens le cœur ouvert, non, je n'y croirai pas ». Comment répondre à leur attente ? Et qui va y répondre ? N'attendons pas que le Christ réapparaisse, comme au soir de Pâques, au milieu de ses disciples. Lui, il a accompli sa mission, jusqu'au bout, puis il l'a transmise à l'Eglise en lui communiquant l'Esprit-Saint.**

**C'est donc à l'Eglise, c'est-à-dire à nous tous, les chrétiens, qu'il revient désormais d'aider ces jeunes à discerner les signes de la permanence du Christ au milieu des siens : ces mains percées, qui ne se referment pas égoïstement sur les biens matériels, mais qui savent partager, — ces pieds attachés, pour un meilleur service des autres, surtout des plus pauvres, — et ce cœur ouvert, pour toujours accueillir, pour aimer sans réserve, pour se donner à l'exemple de Jésus lui-même. Quel programme ! Mais n'est-ce pas celui des Béatitudes et du Sermon sur la Montagne, celui du Discours après la Cène, que Jésus a résumé en une phrase dont nous n'avons pas fini de percevoir toutes les résonances : « Aimez-vous les uns les autres, comme je vous ai aimés. » ?...**

⁂

**... Pour aider ces jeunes à accéder à la foi personnelle, il ne suffit donc pas de leur assurer une catéchèse, si bien structurée soit-elle, — bien que je n'en méconnaisse pas l'importance qui est très grande, — il faut que cette annonce de Jésus-Christ rencontre leur attente et leurs aspirations et stimule sans cesse leurs aspirations les plus généreuses. Cela suppose, de la part des parents et éducateurs, présence à ces jeunes, accueil, écoute, respect de leur personnalité et de leur vocation propre. Cela suppose aussi une foi solide en la présence et l'action de l'Esprit-Saint au cœur de ces jeunes, même si parfois ils nous déconcertent. C'est de cet Esprit qu'en définitive nous sommes les collaborateurs dans cette œuvre de choix qu'est la transmission de la foi. Puisse-t-il trouver en nous et dans ceux auxquels nous avons le désir d'annoncer Jésus-Christ des cœurs ouverts et dociles, pour que l'Eglise, demain, connaisse une nouvelle Pentecôte !**



## LE COMITÉ DIOCÉSAIN ET « L'AUTORITÉ DE TUTELLE »

La dernière réunion du Comité Diocésain, en date du 12 juin, a été l'occasion d'un long débat sur le problème de l'autorité de tutelle dans l'enseignement catholique. C'est une question qui semblait déjà réglée dans le diocèse : le Comité Diocésain avait, en effet, adopté le 21 décembre 1974, un texte provisoire, qui a permis une clarification très appréciable dans ce domaine difficile. Le Comité Diocésain, représentant en fait toutes les parties prenantes de l'enseignement catholique, donnait mandat à son Bureau Permanent d'exercer la « tutelle » sur l'ensemble des écoles non congréganistes et invitait les « autorités de fondation » (congrégations et clergé diocésain) à transférer progressivement une part, au moins, de leurs responsabilités à cette nouvelle « autorité de tutelle ».

Pourquoi ce transfert de responsabilités ? Un nombre de plus en plus important d'établissements est dirigé par des laïcs, qui remplacent progressivement les prêtres et les religieux dans les écoles primaires et secondaires : une centaine d'écoles dans le premier degré, une dizaine dans le second degré. L'expérience a montré que ces changements n'allaient pas sans inconvénients : risque d'isolement et de découragement des responsables laïcs, risque de « privatisation » aux dépens de la finalité voulue par les fondateurs, risque d'impasse en cas de conflit entre le chef d'établissement et l'organisme de gestion. Le besoin se fait sentir d'une part d'étoffer les services diocésains chargés d'apporter une aide aux écoles dans les domaines éducatif, pastoral et même économique, d'autre part de donner un support juridique à l'autorité de tutelle.

Jusqu'à présent la tutelle était exercée par des autorités morales, qui n'étaient pas contestées : le consensus était tel que les différends étaient réglés à l'amiable. Il apparaît actuellement nécessaire de constituer une instance diocésaine juridiquement reconnue aussi bien par les pouvoirs publics que par les organismes de gestion et les chefs d'établissement. Cette instance, de contrôle et d'arbitrage, qui n'a pas à se substituer à celles qui existent déjà (Comité Diocésain, Direction Diocésaine, U.D.O.G.E.C...) interviendrait essentiellement dans la nomination des chefs d'établissement : elle serait chargée de donner ou de retirer « l'agrément » au chef d'établissement, en lien étroit avec l'organisme de gestion, qui est, à certains égards, l'employeur du directeur. Le contrat de ce dernier ainsi que la rupture éventuelle du contrat serait à ratifier par cette nouvelle instance, qui aurait pouvoir réel, légal, du fait de son statut d'association du type prévu par la loi du 1901.

Le Comité Diocésain peut-il être cette instance ? Cette solution semble présenter des inconvénients ; il manque en particulier de stabilité, puisqu'il est soumis à réélection tous les trois ans. Le Comité National de l'Enseignement Catholique doit, prochainement, étudier la question. Nous savons qu'il s'est déjà prononcé cependant sur quelques orientations générales : l'exercice de la tutelle serait confiée à deux instances complémentaires : le Comité Diocésain, à titre consultatif, et l'Association de tutelle, à titre juridique et délibératif. Comment seraient désignés les membres de cette association ? Une partie des membres (la moitié ?) serait élue par le Comité Diocésain, l'autre partie serait désignée par les instances qui détiennent actuellement l'autorité morale ou juridique : évêque, congrégations, directeurs, organismes de gestion. Cet ensemble constituerait un groupe d'une douzaine de personnes, assez proche du Bureau actuel du Comité Diocésain, mais il ne serait pas une simple émanation de ce Comité. Celui-ci d'ailleurs conserverait les prérogatives qui lui sont reconnues actuellement par les statuts de l'Enseignement Catholique ; instance de réflexion, de confrontation des idées, de concertation, son rôle demeurerait d'informer, de con-

seiller, de coordonner, de donner son avis sur tous les problèmes de l'enseignement, de saisir l'association de tutelle ...En outre, sa présence dans cette association de tutelle lui donnerait un poids juridique nouveau.

La nouvelle association serait responsable de l'ensemble de l'enseignement diocésain, mais ses interventions pourraient être rares. Outre la désignation des chefs d'établissement, elle interviendrait pour arbitrer dans des domaines importants qui conditionnent le bon fonctionnement des écoles : orientations fondamentales notamment en ce qui concerne le caractère spécifique des établissements, préservation du patrimoine immobilier...

Cette association, à la charnière du « spirituel » et du « temporel » comporte les mêmes ambiguités que toutes les institutions qui, dans l'Eglise, poursuivent une double finalité : action éducative (tâche qui n'est pas propre à l'Eglise) et éducation de la foi. « L'Enseignement Catholique doit avoir dans l'Eglise son organisation propre, sous la responsabilité conjointe des laïcs, des supérieurs religieux et de la hiérarchie » disait la déclaration adoptée par l'Episcopat à Lourdes en 1969. « Le véritable problème, écrit Monseigneur Honoré, est celui de créer les articulations qui permettent aux laïcs, parents et éducateurs, de porter l'animation des écoles, et à l'évêque de tenir sa place... L'évêque n'est pas le P.D.G. des écoles, mais il se présente comme l'ultime garant du caractère catholique de l'école, pour autant qu'il demeure celui qui assume et signifie le corps écclésial, auquel appartient l'école catholique... Au titre de sa juridiction, l'évêque porte, en dernier ressort, le jugement qui qualifie l'école catholique et lui reconnaît sa place et sa mission dans l'évangélisation ». (France Catholique - Ecclesia du 4 juin 1976).

**L. JESTIN.**

## L'ÉGLISE ET LES LIBERTÉS PUBLIQUES

### Intervention de Mgr Etchegaray à la Commission spéciale de l'Assemblée nationale sur les libertés

Le 5 mai, la Commission spéciale de l'Assemblée nationale sur les libertés, présidée par M. Edgar Faure, avait invité Maurice Druon, de l'Académie française ; Georges Séguy, secrétaire général de la C.G.T. (1), et Mgr Etchegaray à s'exprimer devant elle. Voici le deuxième paragraphe du texte de l'intervention de Mgr Etchegaray, président de la Conférence épiscopale française :

### LES LIBERTÉS ET LE PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ.

Toute réflexion de l'Eglise sur la question des liberté s'appuie sur un principe fondamental de philosophie sociale, connu sous le nom de « principe de subsidiarité ». Les Papes, depuis Léon XIII, n'ont cessé de s'y référer avec une insistance accrue, en contrepoint du libéralisme ambiant et à la mesure même d'une socialisation croissante.

C'est Pie XI qui en a donné la formulation la plus explicite : « De même qu'on ne peut enlever aux particuliers, pour les transférer à la communauté, les attributions dont ils sont capables de s'acquitter de leur seule initiative, ainsi ce serait commettre une injustice, en même temps que troubler de manière très dommageable l'ordre social, que de retirer aux groupements d'ordre inférieur, pour les confier à une collectivité plus vaste et d'un rang plus élevé, les fonctions qu'ils sont en mesure de remplir eux-mêmes ». (Quadragesimo anno, n. 86, cité par Jean XXIII dans Mater et Magistra, n. 54).



La principale garantie des libertés repose sur les citoyens eux-mêmes et les associations auxquelles ils participent. Tout ce qui peut être fait par chacun à son propre niveau et dans son environnement immédiat doit être encouragé, sans renvoyer toujours la solution des problèmes à l'étage supérieur. Cet enseignement, soutenu par l'Eglise, est d'une grande actualité, car il va à l'encontre d'un certain jacobinisme qui ne conçoit pas d'intermédiaire entre le pouvoir central et les citoyens de la base, et qui constitue aujourd'hui un grand danger pour la démocratie ; d'autant plus que la pente naturelle, comme le montre Dostoïevski dans la légende du Grand Inquisiteur, porte l'homme à considérer la liberté (et en particulier la liberté religieuse), comme un « fardeau » dont il cherche à se décharger entre les mains des plus forts. Contre les Créon, les Antigone sont rares ! Et il faut beaucoup de vertu à un pouvoir pour refuser ce supplément de puissance grâce auquel il passerait vite du service au despotisme.

L'application du principe de subsidiarité n'est pas tant affaire de délimitation des zones d'intervention réciproque de l'Etat et des particuliers ou groupes ; il s'agit plutôt de modalité d'intervention : que l'Etat intervienne toujours avec le souci d'aider les hommes à s'aider eux-mêmes. Une telle conception pédagogique, sérieusement prise en compte, éviterait sans nul doute bien des déchirures inutiles dans le tissu social de notre pays.

La densité de liberté dans une société se mesure à la qualité de la vie associative. La participation des citoyens à la vie sociale, dans leur travail, leur quartier d'habitation, leurs loisirs, l'éducation de leurs enfants est une nécessité pour toute société qui se veut démocratique et solidaire.

Les circonstances de la socialisation croissante font que, pour répondre à un nombre de plus en plus grand de leurs besoins, les hommes doivent agir par initiatives associées ou relais appelés « corps intermédiaires » dont l'Eglise souhaite la prolifération harmonieuse. « Nous estimons nécessaire que les multiples initiatives sociales, par lesquelles surtout la socialisation tend à s'exprimer et à se réaliser, jouissent d'une autonomie effective devant les pouvoirs publics et qu'ils poursuivent leurs intérêts spécifiques en rapports de collaboration loyale entre eux, en se subordonnant aux exigences du bien commun. Mais il n'est pas moins nécessaire que les corps en question présentent la forme et la réalité d'une vraie communauté ; c'est-à-dire que, en leur sein, leurs membres respectifs soient considérés et traités comme des personnes, et qu'ils soient incités à prendre une part active à leur vie ». (Jean XXIII, Mater et Magistra, n. 66).

On estime aujourd'hui qu'un Français sur deux, est membre d'une association. Il y a là une chance pour une véritable école de démocratie et de sauvegarde des libertés. En effet, l'essor d'une société technicienne et bureaucratique, s'il n'est pas compensé par des mécanismes permettant à chacun de s'engager dans des tâches concrètes, émousse la capacité de résistance aux déterminismes et favorise un dépérissement du goût de la liberté et de la créativité. La vie associative, en offrant des objectifs et des possibilités d'engagement à la portée de chacun, replace tout homme en situation d'exercer son jugement et de se déterminer ; elle contribue ainsi à recréer des hommes libres. La vie associative multiplie aussi les lieux d'exercice de solidarité vécues activement et non subies ; car pas plus que de la liberté, on ne peut s'acquitter de la solidarité par procuration. Une société où la vie associative est vivante, est une société où l'humus humain est beaucoup plus riche et par suite beaucoup plus fertile.

# PROFESSEURS, QUI SOMMES-NOUS ?

Notre société est marquée par quelques revendications fondamentales auxquelles notre monde scolaire ne peut échapper. Une telle prise de conscience exige de nous une modification progressive et réaliste de nos méthodes d'enseignement et des structures scolaires, ainsi qu'une adaptation personnelle courageuse et lucide.

## LES MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT OU « SAVOIR FAIRE » :

Pas de modèle-type, pas de méthode infaillible, pas de technique-miracle. Chacun doit désormais, avec l'aide de ses collègues et des groupes dont il a la charge, chercher sa « façon de faire », celle qui correspond le mieux à ce qu'il est.

Je connais certains professeurs (peu nombreux, il est vrai !) qui sont si vivants, si passionnés et passionnants, si agréables à écouter, dont les **cours magistraux** sont d'une telle clarté, qu'ils commettraient une grave erreur s'ils s'avisaient de les supprimer totalement, sous prétexte qu'ils ne sont plus de mise.

D'autres, malgré leur compétence « en la matière » ne parviendront jamais à « tenir » ou à intéresser une classe, mais établiront des rapports fructueux dans les **travaux de groupes** et la recherche sur documents, à condition toutefois d'avoir acquis un minimum de technique et de méthode dans ce domaine.

Quelques-uns, par contre, ont découvert l'intérêt du **travail indépendant,** qui exige une préparation minutieuse, méthodique, avec jalons et étapes, et qui privilégie la relation inter-personnelle.

La richesse d'une équipe éducative est faite de la diversité et de la complémentarité de ses membres. Elle devrait aider chacun à découvrir ses aptitudes, à les valoriser, ce qui suppose concertation, droit de regard et interrogations mutuels, classes « ouvertes », peut-être même réorganisation des lieux et des groupes. Quelques conseils de classes auraient intérêt à se transformer en recherches de ce genre !

En tout ceci, il va sans dire qu'il faut tenir compte du niveau, de l'âge des élèves et des disciplines enseignées. Le professeur de mathématiques, de sciences ou de matières visant l'acquisition des connaissances, devra tenir compte d'une progression plus structurée (ce qui ne veut pas dire rigide !), alors que le professeur de français pourra partir des besoins et désirs de ses élèves, qui, dans une même classe, peuvent être très divers... Certains feront du théâtre, d'autres se lanceront dans la poésie. Certains travailleront seuls, d'autres en groupes. Chacun, compte-tenu des locaux occupés cherchera le lieu qu'il estime le plus favorable au travail qu'il veut faire : dans ce domaine aussi, il faut avoir de l'imagination !

Une telle souplesse dans la façon de travailler, n'est d'ailleurs pas réservée au français. Mais cette pédagogie de choix suppose la préparation (avec les élèves si possible !) de fiches-guides auxquelles l'élève ou le groupe pourra toujours se référer. Elle exige à la fois audace, imagination, créativité et méthode. Il est conseillé de ne pas s'y aventurer sans le soutien ou au moins, la sympathie de ses collègues, et une autorité solidement établie dans sa classe. Il ne faut



cependant pas attendre des conditions matérielles idéales : l'action rend inventif et oblige à trouver des solutions à des problèmes jugés jusque là insolubles.

## LA PERSONNE DU PROFESSEUR OU « SAVOIR ÊTRE »

Quelle que soit la discipline qu'il enseigne, aucun professeur ne peut se contenter d'un savoir-faire ; tout aussi important est son « savoir-être ». Il ne peut échapper à cette tendance générale à abolir la notion de hiérarchie et à privilégier les « relations horizontales », basées sur **l'authenticité.** C'est ce qui explique le refus du « personnage », des comportements uniformes et impersonnels.

Au-delà du masque-professeur, les élèves voudraient trouver un homme ou une femme, avec ses richesses et ses limites, une manière personnelle de se comporter, de réagir, d'exercer une autorité, de se mettre en relation. Il est difficile d'enseigner, aujourd'hui, si on ne possède pas une certaine aisance, une grande sympathie pour les enfants ou les jeunes, du dynamisme, une capacité d'adaptation, et une imagination créatrice.

Or il est plus facile de modifier une méthode que de changer une manière d'être. Il faut accepter que rentrent en jeu : « l'histoire personnelle, le tempérament, l'âge, les soucis, etc... Notre premier travail consiste à nous assumer et à nous aimer nous-mêmes, pour mieux assumer et aimer une classe, pour tirer un meilleur parti de nos ressources personnelles et éviter de nous fourvoyer ou de piétiner dans des voies qui ne sont pas les nôtres. Sans nier les raisons qui proviennent du groupe, la cause profonde de nos succès ou de nos échecs est à chercher en nous-mêmes.

Les élèves peuvent actuellement être informés et apprendre par des canaux bien plus attrayants que ceux de l'école. Seul peut les intéresser un maître qu'ils admirent et qu'ils aiment, parce que libéré et libérant ; pour tout dire, un maître heureux dans son métier et « dans sa peau », qui donne envie de fournir l'effort qu'il demande. C'est pourquoi il me semble important pour les professeurs, de se tourner vers un « savoir-être », autant que vers un « savoir faire », de développer leur capacité de se mettre en relation avec un groupe, autant que leur aptitude à enseigner. De nombreuses sessions existent qui peuvent aider à un démarrage en ce sens.

## QUELQUES CONSEILS PRATIQUES POUR UNE MEILLEURE PARTICIPATION AU SEIN DE LA CLASSE :

1°) Créer **ensemble** un climat, une ambiance. En début d'année scolaire, il serait souhaitable que professeurs et élèves d'une classe ou d'un niveau se lancent dans des activités non directement scolaires visant à faire connaissance et à souder le groupe jeunes-adultes et, par voie de conséquence professeurs-élèves. On gagnerait du temps : l'efficacité dans le travail dépend, en grande partie, du contentement intérieur et de la bonne entente avec les autres.

2°) Chercher **ensemble** la place et l'intérêt, le but poursuivi par l'enseignement de la discipline en question. Il est bon de laisser les élèves s'exprimer d'abord (s'ils s'agit d'une matière connue) : nous découvrirons peut-être des perspectives nouvelles, des points d'accrochage intéressants.

3°) Faire **ensemble** le tour des différentes possibilités quant au contenu, aux méthodes, à l'organisation de la classe, aux étapes à respecter, aux formes de contrôle, aux activités à l'extérieur de l'école.

4°) Se donner **ensemble** des normes de vie en groupe, après avoir fait le tour des normes et structures imposées de l'extérieur, et qui tiennent au seul fait que l'on se trouve en milieu scolaire. Chacune de ces normes doit avoir sa raison d'être : ce qui ne peut être motivé est à remettre en cause ; tous les « pourquoi ? » doivent trouver une réponse satisfaisante.

Les normes et statuts ainsi établis par le groupe-classe (professeurs et élèves) seront réexaminés régulièrement dans un temps d'évaluation où professeurs et élèves pourront s'interroger loyalement et objectivement. On a intérêt à traiter dans la classe toute difficulté ou question concernant le groupe.

N.B. : veiller à ce que les décisions soient prises « par tous et en profondeur » après discussion et recherche des convergences.

**ATTITUDES ET COMPORTEMENT SOUHAITABLES CHEZ LES PROFESSEURS :**

1°) Quoi qu'il arrive, garder au groupe sa confiance et sa sympathie. Eviter tout mouvement d'agressivité, ce qui ne veut pas dire « céder » au désir du groupe ; pour cela ne jamais perdre de vue son statut d'adulte et d'éducateur.

2°) Ne jamais rejeter une proposition sans l'avoir accueillie et examinée dans tous les détails avec la classe ; ne pas vouloir prouver que c'est impossible ; si ce l'est vraiment, la recherche d'une concrétisation du projet le prouvera ; sans compter qu'un groupe secrète des moyens auxquels une personne seule n'aurait pas songé. Une telle démarche, pratiquée habituellement, exige quelque aptitude à l'animation de groupe.

Aujourd'hui un professeur ne peut se contenter d'être un bon enseignant. La recherche et la pratique de la participation dans tous les domaines de la société pour lui, comme pour les autres responsables, une invitation pressante à se transformer en animateur au sein de sa classe.

⁂

P.S. : Tout en gardant un demi-service d'animation au Paraclet (Quimper), j'ai été engagée par la Direction Diocésaine en tant qu'animatrice pédagogique.

Je suis donc à la disposition des écoles pour des interventions telles que :
— recherche de nouvelles formes d'expression et de communication ;
— Etude expérimentale de la vie des groupes ;
— Méthode pour les travaux de groupes.
— Préparation et bilan 10 % ;
— Lancement et évaluation d'une innovation, si modeste soit-elle ;
— Essai de pluridisciplinarité ;
— Recherche de concertation entre professeurs ;
— Animation d'un groupe, quel que soit l'objet de sa rencontre.

N.B. : Je ne veux en aucun cas interférer sur le travail des conseillers pédagogiques du secondaire, qui préparent les jeunes maîtres à une inspection officielle.

Les écoles qui sont intéressées par des interventions de ce genre peuvent m'écrire à l'adresse suivante : Sœur Jeanne SUIGNARD, Ecole Technique Le Paraclet, avenue des Glénans à Quimper — Tél. 95.14.24.

Sœur Jeanne SUIGNARD.



## KÉRIVOAL

### DOCUMENTS CATÉCHÉTIQUES DU CENTRE D'ANIMATION PÉDAGOGIQUE DE KÉRIVOAL A QUIMPER

Ils voudraient aider à **la formation permanente des adultes :**

Deux d'entre eux reprennent une conférence donnée dans le cadre des propositions faites par le Centre :

— du f. Vincent Ayel :

**« Une foi qui rencontre l'incroyance »**

(elle traite d'une pédagogie de la catéchèse en école chrétienne marquée par le pluralisme des niveaux de foi).

— du f. André Fermet :

**« La catéchèse en question »**

(qui analyse, d'une façon très éclairante, ce qui se passe en catéchèse depuis quelques années).

Trois autres documents s'efforcent de préciser **un langage catéchétique pour aujourd'hui.** Pour cela, chacun des dossiers comporte, à partir d'un même thème, trois expressions complémentaires d'une donnée doctrinale : celle de la Bible, celle de la théologie, celle de l'expérience humaine. (Les auteurs en sont, respectivement : M. l'Abbé Robert Josse, du Grand Séminaire de Rennes, les FF. André Fermet et Vincent Ayel — Sr Madeleine Le Saux assurant les pages plus directement pédagogiques) :

**« Comment parler aujourd'hui... de la Création ? »**

**« Comment parler aujourd'hui... du Péché Originel ? »**

**« Comment parler aujourd'hui... de la Résurrection ? »**

**Bulletin de commande :**

à adresser au Centre d'Animation Pédagogique
Kérivoal - 29000 QUIMPER

**(Ne payer qu'après réception de la facture.** Merci)

| Nombre d'exemplaires | | Prix |
|---|---|---|
| ..... | « Une foi qui rencontre l'incroyance » ..... | 2,00 F. |
| ..... | « La catéchèse en question » ..... | 1,50 F. |
| | « Comment parler aujourd'hui de la Création ..... | 6,00 F. |
| ..... | du Péché Originel ..... | 6,00 F. |
| ..... | de la Résurrection ..... | 6,00 F. |
| ..... | | |

## POUR UNE « TYPOLOGIE » DE NOS INTERVENTIONS CATÉCHÉTIQUES

| POINTS DE COMPARAISON | I « PÉDAGOGIE CLASSIQUE » | II « PÉDAGOGIE NOUVELLE » | III PÉDAGOGIE DES « SITUATIONS » | IV PÉDAGOGIE DES « PETITS GROUPES » | V « PÉDAGOGIE INSTITUTIONNELLE » |
|---|---|---|---|---|---|
| **Acteurs** | Le maître et la classe | Le pédagogue et les individus | Les « enfants » et les jeunes | Groupe en tant que groupe | Le groupe dans la société |
| **Initiative** | Le maître | Le pédagogue | Le leader (pasteur ou prophète) | Le groupe en tant que relation inter-individuelle | Le groupe dans son rapport à l'institution |
| **Point de départ de l'acte catéchétique** | La leçon à apprendre | Le concret | Les grandes questions humaines | La situation de groupe | La situation institutionnelle |
| **Dynamisme de la communication** | Devoir d'apprendre | L'intérêt et l'induction | Cheminement de découvertes | Dynamisme de la relation dans le groupe | Conflit institutionnel |
| **Résultat visé** | Connaître le programme | Inventaire des centres d'intérêt | Signification des grandes questions | Expression de la vie du groupe | Le changement social |
| Rôle du document | Mémorisation | Matériel pédagogique | Illustration | Proposition | Matériel culturel |

| THÈMES | I | II | III | IV | V |
|---|---|---|---|---|---|
| L'Eglise | Magistère | Communauté des enfants de Dieu | Mouvement missionnaire | « Nous » original | Groupe dans la société |
| La révélation | « Mystère » qu'on ne peut comprendre | Joyeux message | Parole qui donne sens | Vérité à éprouver | Tradition vivante |
| La Foi | vertu surnaturelle | Conviction personnelle | Conversion | Recherche | Interprétation |
| Dieu | Mystère inconnaissable | Le Père contemplé en action de grâce | La vie du Christ partagée | Présence de l'esprit | La connaissance du mystère |

## COMMENT PARLER AUJOURD'HUI...

## DE LA RÉSURRECTION (bonnes feuilles)

### Croyance en la Résurrection, facteur d'incroyance...

« Si Christ n'est pas ressuscité, notre prédication est vaine, et vide aussi votre foi ! »...

Tous les chrétiens convaincus, et plus encore les catéchistes, s'en vont répétant, et se répétant, la phrase célèbre de st Paul dans la 1re aux Corinthiens. Il faut bien l'admettre cependant, « nous sommes les descendants des Athéniens qui tournèrent les talons dès qu'ils entendirent Paul discourir sur la Résurrection », comme le fait remarquer Hugues Cousin dans « Le Prophète Assassiné ».

C'est vrai des adultes. Les sondages successifs le montrent, et aussi les conversations courantes. Il n'est que d'écouter les réflexions discrètes et graves que se font les amis d'un défunt en l'accompagnant au cimetière : « Qui sait ce qu'il y a après ?... Ce doit être le grand trou noir... Où peut-il bien être maintenant ?... Il est difficile de croire à ce que raconte le catéchisme à propos de Jésus-Christ... »

Il y a quinze jours, dans une soirée de réflexion chrétienne entre adultes, un homme avouait : « Moi, le merveilleux ne me dérange pas. Je veux bien croire tout ce qu'on m'a dit, que la nuit est tombée en plein midi le Vendredi Saint, que la terre a tremblé et qu'on a vu des gens ressuscités se promener dans les rues de Jérusalem, et que Jésus-Christ est sorti de son tombeau trois jours après sa mort. Personnellement, ça ne me dérange pas, mais je n'en parlerais sûrement pas aux copains, j'aurais peur qu'ils se mettent à rigoler ! ».

Autrefois, remarquait un groupe d'institutrices de C.P. et C.E., les choses étaient plus simples. On croyait, et on disait aux enfants que l'homme est fait d'un corps et d'une âme. Dans cette logique, la mort est la séparation de l'âme du corps. L'âme immortelle retrouvera son corps à la Résurrection générale, un corps mystérieux retrouvé mystérieusement pour une vie mystérieuse. C'était difficile à admettre, mais pas impossible puisque c'était déjà arrivé à Jésus.

Mais aujourd'hui, un enfant de huit ans vous arrête dès les premières explications : « Mon père m'a dit que c'est pas vrai, que tout ça, c'est de la foutaise ! On n'a jamais vu quelqu'un ressusciter après qu'il est mort »... Et pour peu que vous insistiez, il vous raconte à sa façon le circuit de la matière, preuve la plus sûre que plus jamais notre corps ne sera à nous, une fois « décomposé ». Les enfants, même très jeunes, sont aussi sceptiques que les adultes.

Il y a plus grave. Les catéchèses sur la Résurrection peuvent prendre une allure dramatique. Un seul exemple, très récent, et qui en dit long : Un mercredi matin, la catéchiste commente pour les dix enfants de son équipe (2e année de catéchisme, milieu petite ville) l'apparition de Jésus ressuscité à Thomas. Elle insiste sur le fait que Thomas ne voulait pas croire, et que c'était pourtant bien Jésus puisqu'il présentait ses mains avec la trace des clous et son côté percé par la lance, pièce d'identité incontestable s'il en fut. Les enfants sont très attentifs et posent force questions, se sentant concernés : « Alors, nous aussi, on sera pareils quand on ressuscitera ? On va se reconnaître ? »



A la question si naturelle la réponse s'impose : « Bien sûr, et on sera heureux ! » La suite est remise à la séance de catéchisme suivante, et commence la joyeuse débandade habituelle. C'est alors que l'attention de la catéchiste est attirée par une fillette qui pleure et ne bouge pas de sa place. Il s'agit d'Isabelle, une handicapée de 9 ans, née avec un seul bras, et si gaie d'une façon générale que tout le monde oublie son infirmité. Quand la catéchiste s'approche, elle se met à sangloter encore plus fort. Et quand enfin elle peut parler, elle crie sa révolte : « On m'avait dit que quand je serais ressuscitée, j'aurais deux bras comme les autres ! Alors j'avais hâte de mourir pour que cela arrive plus vite. Maintenant vous venez de dire qu'on sera pareil à la résurrection. Si c'est ça, pour moi, c'est pas la peine de vivre, et c'est pas la peine de mourir non plus ! Mais qu'est-ce que je vais faire maintenant ? »... Quels mots trouver devant le désespoir absolu d'un enfant ? Une tête apparaît dans l'entrebâillement de la porte, celle de Philippe, l'esprit fort de l'équipe qui si souvent embarrasse la catéchiste. Philippe a tout entendu, et il rentre avec un merveilleux sourire : « Pleure pas, Isabelle ! Peut-être qu'il n'y a rien après la mort. Alors, on sera tous pareils. Et si on ressuscite, ne t'en fais pas ! Nous, on sera là, et on sera encore tes copains ! Viens jouer ! » Isabelle le regarde et se lève pour partir : Philippe est fort, on peut lui faire confiance. Et la catéchiste songe qu'elle est à bonne et rude école avec ces petits théologiens de 9 et 10 ans. Une catéchèse aussi révoltante est sûrement à revoir...

Chacun trouvera d'autres faits dans sa propre expérience. Ces faits méritent réflexion. Nous savons bien qu'il y va de la foi, du sens de la vie. Ce n'est pas par hasard si c'est sur ce point qu'achoppent tant de gens. Et si les objections nous révèlaient autant d'impasses ? Et si des regards plus critiques ou plus neufs nous étaient précieux, comme des phares indiquent les écueils ? Et s'il se trouvait que nous avons figé les « récits » de Résurrection dans une langue morte pour mieux les exorciser ?...

Madeleine LE SAUX.

⁂

## SIGNIFICATION, PRÉSENT ET AVENIR DE NOTRE CORPS

Si le corps demeurait « hors du coup », y aurait-il véritable résurrection ? L'expérience de nos désirs les plus profonds nous suggère que si Jésus est vraiment ressuscité, comme le croient les chrétiens, ce fut avec son vrai vorps, son « plus vrai corps » d'homme, pas en esprit seulement. « Ton sourire et ton regard, ta démarche et ta voix étaient-ils matière ou esprit ? L'un et l'autre mais inséparables » (Anne Philippe).

LE CORPS HUMAIN EST BEAUCOUP PLUS QU'UN CORPS.

Mais qu'est-ce qu'un corps humain ? Simplement « quantité et étendue », matériau, poids, couleurs ?

« Visages : d'où viennent-ils, chair pénétrée parfois d'une lumière qui n'est pas celle du soleil ? déchirures dans la prison indéfinie du monde, vers quels secrets ? (...) Tout visage est une croix, où s'enfante la personne. Même pétri-

fié, c'est un silex d'où l'étincelle peut jaillir. Le visage, alors, c'est l'irruption de quoi dans la matière ? Comment cet air qui vibre peut-il toucher le cœur, faire briller les yeux, ouvrir un instant cette absence ? Quel est cet espace secret **où nous parlons, où nous pensons,** cette profondeur qui nous est commune, ce centre où nous nous rejoignons ? Oui, pourquoi des visages si tout vient du néant pour y retourner ? » (Olivier Clément - L'autre soleil - Ed. Stock, 1975, p. 77-78).

Une poignée de mains, un regard, une parole, un haussement d'épaules, un geste de tendresse ou de refus sont beaucoup plus que des phénomènes relevant des lois de la physique et de la physiologie. Ce sont des faits à la fois spirituels et charnels. Le corps humain est autre chose qu'un matériau, il est beaucoup plus qu'un amas de cellules charpenté par un squelette et enveloppé dans une peau au grain plus ou moins fin — ainsi que voudrait nous en persuader l'usage qui en est fait dans la publicité commerciale et dans tant de stigmates de nos « civilisations » où le soi-disant culte du corps n'en est qu'un effroyabe mépris. Notre corps, qu'est-ce que c'est ?

Notre corps, c'est notre MOI dans sa manière « d'être-au-monde ». Plus qu'un instrument que l'homme posséderait et dont il se servirait, le corps est véritablement l'homme à la fois spirituel et incarné. Le corps est l'épiphanie de la personne, l'homme qui se fait visible, qui devient signifiant pour les autres.

Dans les témoignages évangéliques, nous voyons le Christ ressuscité pleinement corporel pour exprimer ce dont il vit, ce qu'il est, son intention fondamentale : son amour, sa fidélité, sa force pacifiante, « La paix soit avec vous... Ne craignez pas ! »

Mon corps, c'est « moi-qui-entre-en-relations », qui suis « présent », qui accueille les autres.

Nous voyons le Christ ressuscité être « présent » aux disciples : « C'est bien moi, me voici ; touchez-moi ; avez-vous quelque chose à manger ? »

Mon corps, c'est « moi-qui-agis » efficacement dans le monde et dans l'histoire.

**Le Christ** sert de manière mystérieusement efficace ,il se déplace sans entraves ni obstacles pour agir sur le cœur de ses amis, les éclairer, les encourager. « Les portes étant fermées par crainte des Juifs... Il fut au milieu d'eux... »

NOUS NE SOMMES PAS ENCORE PLEINEMENT « CORPS ».

Nous ne sommes pas encore pleinement nous-mêmes, pas encore nés à notre plénitude corporelle. **Notre corps a un à-venir.** Le développement corporel — qui va de pair avec le développement spirituel — ne s'achève pas avec ce qu'on appelle l'arrêt de la croissance biologique au seuil de l'âge adulte. Car notre corps est beaucoup plus que simple biologie.

Vincent AYEL.



# INFORMATIONS DIVERSES

Le Frère Pierre JOSSE est nommé à partir du 1er juillet 1976, Provincial des Frères des Ecoles Chrétiennes pour la région de Bretagne.

Le Frère François KERDONCUFF est nommé Secrétaire National des Frères des Ecoles Chrétiennes de France, chargé du secteur Education.

## CLASSES PRÉPROFESSIONNELLES DE NIVEAU
## CLASSES PRÉPARATOIRES A L'APPRENTISSAGE

### TEXTES OFFICIELS

Un document de 50 pages à la disposition des Chefs d'Etablissement et Professeurs des classes concernées,

**S'adresser :** D.D.E.C.
2, rue César-Franck
29102 QUIMPER-CEDEX.

**Prix :** 10 F + Frais de port.

## STAGE D'OUVERTURE AUX QUESTIONS RÉGIONALES

Les dispositions officielles sur les stages de « langues et cultures régionales » ne concernent que l'enseignement public. C'est pourquoi, en accord avec la direction diocésaine de Quimper, le Bleun-Brug a décidé de mettre sur pied un stage d'ouverture aux questions régionales à l'intention des professeurs de l'enseignement libre.

### A QUI S'ADRESSE CE STAGE ?

Il s'adresse aux professeurs du second degré dont la discipline implique le recours à la culture bretonne ou à une information locale ou régionale (principalement : histoire, géographie, économie, instruction civique, lettres, langues, disciplines artistiques...).

### DATES ET LIEU.

Ce stage se tiendra au Centre Pédagogique de Kérivoal à Quimper-Kerfeunteun, du **jeudi 2 septembre à 9 h 30, au samedi 4 septembre à 17 h.**

### ARTICULATION DU STAGE.

Chaque matinée sera consacrée à l'étude d'un problème global et s'adresse à tous les stagiaires indistinctement. Les après-midi, par contre, seront réservés à des ateliers pédagogiques par disciplines. Le nombre des ateliers sera fonction de la demande.

— **Jeudi 2 septembre : « Les Problèmes de l'économie bretonne » ;** intervention de Pierre BELLEC, économiste et de Patrick LE GUILLOU, directeur du CECOR.

A partir de 14 h : ateliers pédagogiques.

A 20 h 30 : veillée animée par Kéranforest (« Pierres et Paysages ») et Bernard DE PARADES, animateur culturel.

— **Vendredi 3 septembre : « Les Questions Culturelles bretonnes »,** interventions de René ABJEAN, de l'U.B.O. de Brest et de Fanch ELEGOET, sociologue. Echanges, discussions.

A partir de 14 h : ateliers pédagogiques.

A 20 h 30 : veillée-rencontre avec Per-Jakez HELIAS.

— **Samedi 4 septembre : « L'Idée régionale : évolution et perspectives ».** Intervention de Gérard PIGEON, président du Bleun-Brug.

De 14 h à 16 h : ateliers pédagogiques.

De 16 h à 17 h : conclusions du stage.

**QUESTIONS MATÉRIELLES.**

Kérivoal dispose d'une soixantaine de chambres individuelles et les repas peuvent se prendre sur place. Une participation aux frais généraux du stage fixée à 30 F pour les trois jours, est demandée à chaque participant. Cette somme est à joindre au bulletin d'inscription. Pour tous renseignements ou pour obtenir des bulletins d'inscription, s'adresser à : Frère Hervé DANIELOU, Le Likès, 29109 Quimper.

## MANUELS SCOLAIRES

Circulaire n° 76-182 du 13 mai 1976

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme du système éducatif dont les principes sont définis par la loi du 11 juillet 1975, le Gouvernement a décidé d'assurer à la rentrée scolaire 1977 la gratuité de tous les manuels en sixième, puis les années suivantes en 5e, 4e et 3e au fur et à mesure de l'application de la réforme.

D'autre part, en raison des modifications de programme qui vont intervenir à partir de la rentrée scolaire 1977, il apparaît opportun de renouveler en 1976 les manuels scolaires utilisés dans les classes de 6e et 5e. Il ne sera donc pas attribué cette année de subvention pour l'acquisition de manuels de ces classes. Les crédits ainsi libérés seront utilisés en 1977 lorsque se réalisera la gratuité totale pour les classes de 6e.

Toutefois, les établissements créés ex nihilo pourront en 1976 bénéficier d'une dotation exceptionnelle et limitée lorsque des transferts de manuels ne pourront être effectués. Les demandes qui me seront présentées devront être dûment justifiées.

Enfin, une subvention de 15 F par élève de 4e sera à nouveau allouée aux établissements à la prochaine rentrée scolaire, les manuels de cette classe ne devant pas être renouvelés avant 1979. Les crédits nécessaires vous seront délégués prochainement sur la base des effectifs prévisibles à la rentrée 1976.



Les chefs d'établissement sont invités à prendre dès à présent les mesures nécessaires à l'application de cette décision.

**A. GOUTEYRON,**
Directeur des Collèges.

## LES DATES DES VACANCES SCOLAIRES POUR L'ANNÉE 1976-1977

Un arrêté publié au « Journal officiel » du 15 mai fixe les dates définitives des vacances scolaires pour l'année 1976-1977. Ce calendrier présente deux innovations. D'une part les vacances de Toussaint commenceront un jeudi et s'achèveront un mercredi, afin que les départs et les retours ne coïncident pas avec une fin de semaine. D'autre part les vacances de printemps seront organisées pour la première fois selon un système de zones, à l'exemple de ce qui existe déjà pour les vacances de février.

**RENTRÉE DE SEPTEMBRE 1976 :**

— Prérentrée : lundi 13 septembre au matin pour les enseignants des écoles préélémentaires et élémentaires et des établissements d'enseignement secondaire.

— Rentrée des élèves : mardi 14 septembre au matin.

**TOUSSAINT :**

Du jeudi 28 octobre inclus au jeudi 4 novembre au matin.

**NOEL :**

Du lundi 20 décembre inclus au lundi 3 janvier au matin.

**FÉVRIER :**

— Zone B (Aix, Marseille, Amiens, Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Corse, Lille, Lyon, Nancy - Metz, Nice, Orléans - Tours, Rennes, Rouen et Toulouse) : du lundi 14 février inclus au lundi 21 février au matin.

**PRINTEMPS :**

— Zone A et B : du lundi 28 mars inclus au mardi 12 avril au matin.

— Zone C : du samedi 2 avril inclus au lundi 18 avril au matin.

**GRANDES VACANCES :**

Du vendredi 1er juillet inclus au mardi 13 septembre au matin pour tous les élèves.

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

### RÉSULTATS DU SCRUTIN DU 20 MAI 1976

Le dépouillement du scrutin du 20 mai 1976, en vue de l'élection des représentants du personnel au Conseil départemental de l'Enseignement primaire du FINIS-

TERE s'est déroulé le mercredi 26 mai 1976, à 14 heures, dans un local de l'Inspection Académique.

Ce dépouillement a donné les résultats ci-après :

### INSTITUTRICE ET INSTITUTEURS PRIVÉS

Electeurs inscrits : 1 962 - votants : 1 899 - suffrages exprimés : 1 880.

**Majorité absolue** : 941.

**ont obtenu :**

**Liste C.F.D.T.** M. JONCOUR Pierre ,instituteur à Ploudaniel : **442 voix.**
Mlle LE ROUZIC Suzanne, institutrice à Carhaix : 506 voix.

**Liste S.P.E.L.C.** M. NICOLAS Jean-Paul, instituteur à Brest : 252 voix.
M. JAN Roger, instituteur à Fouesnant : 225 voix.

**Liste C.F.T.C.** M. MARC François, instituteur à Quimper : 1 216 voix - ELU.
Mme CORNEC Eliane, institutrice à Quimper : 1 170 voix - ELUE.

## ENSEIGNEMENT AGRICOLE :

La Chambre d'agriculture du Finistère va créer un service d'information sur l'orientation professionnelle des jeunes du milieu rural.

Devant la constatation de la non-entrée des jeunes dans l'agriculture et les conséquences très graves que cela entraînerait pour notre région dans les prochaines années (dangers de désertification de l'espace rural, de disparition des emplois, des commerces, des services ruraux en de nombreux secteurs...), la Chambre d'Agriculture entend réagir en apportant sa contribution à l'installation de jeunes dans l'agriculture et à leur orientation vers les professions agricoles et para-agricoles. Elle tient à soutenir le dynamisme actuel des agriculteurs et du secteur para-agricole et à favoriser les conditions de ce dynamisme dans l'avenir.

La création d'un poste d'information sur l'orientation professionnelle des jeunes ruraux du département, en contribuant à la valorisation de la formation professionnelle et technique, est l'une des manifestations concrètes de cette volonté.

Cette opération, financée par la Rénovation Rurale, est menée en liaison avec les autres départements bretons et la Chambre Régionale d'Agriculture.

Son but est d'informer les jeunes ruraux sur les filières de formation et les débouchés professionnels qui existent pour eux, et de favoriser par là, le maintien de jeunes, compétents et dynamiques, dans l'agriculture et les secteur para-agricole.

Son but est aussi d'éclairer objectivement les jeunes sur les métiers possibles en ce domaine, de les aider à découvrir les conditions concrètes d'existence de ceux qui y vivent et de leur permettre de s'y préparer professionnellement avec les meilleures garanties.

Le conseiller de la Chambre d'Agriculture chargé de ce service se tiendra à la disposition des jeunes, des parents et des professeurs. Il tiendra régulièrement des permanences dans les cantons du département, organisera des réunions d'information dans les écoles, en relation avec les commissions d'information professionnelle et utilisera divers autres moyens d'information.




## A VENDRE

15 tables bi-places - C.M.
entièrement en bois - Bon état.

S'adresser à l'école privée mixte Saint-Jaoua
PLOUVIEN - 29212 PLABENNEC
Tél. 84.43.32


## UNION DÉPARTEMENTALE DES A.P.E.L.

### COTISATIONS 1976-1977.

La Délégation Nationale des A.P.E.L. d'octobre 1975 a décidé une augmentation des cotisations de 2 F.

Le montant des cotisations à verser à l'U.D. des A.P.E.L. - C.C.P. 3064-87 K RENNES sera donc :
8 F pour le 1er degré — 11 F pour le second degré.

Cette cotisation est familiale, à verser au titre de l'établissement scolarisant l'aîné (e) de la famille.

Le montant des cotisations sera à joindre à la commande des abonnements à « FAMILLE EDUCATRICE » qui doit parvenir à l'U.D. pour le 15 novembre 1976.

Il est rappelé, en effet, que le versement de la cotisation à l'A.P.E.L. entraîne automatiquement l'envoi de « FAMILLE EDUCATRICE ».

Comment se répartit la cotisation ?

| | 1er degré | 2e degré |
|---|---|---|
| — Union Nationale | 2,00 | 5,00 |
| — FAMILLE EDUCATRICE | 4,00 | 4,00 |
| — U.D. et A.P.E.L. Académique | 2,00 | 2,00 |
| | 8,00 | 11,00 |

### FAMILLE ÉDUCATRICE.

Le service du journal couvre l'année civile.

### LISTINGS.

Les listings des abonnements individuels souscrits pour 1976 parviendront dans les écoles ayant choisi ce mode de service, avant la rentrée de septembre.

Il faut :
— rayer les nom et adresse des parents qui n'ont plus d'enfants dans l'école ou qui ont changé de domicile, mais il faut laisser le numéro de l'abonné (ne pas utiliser de crayon feutre) ;
— ne rien écrire sur les listings ;
— les retourner à QUIMPER, même si tous les noms sont rayés.

### NOUVEAUX ABONNÉS.

— **Envois individuels :**
Faire connaître au Secrétariat à QUIMPER le nombre approximatif. Les imprimés nécessaires seront transmis.

— **Envois collectifs :**
L'imprimé nécessaire aux commandes de 1977 sera fourni lors de la 1re réunion des Directrices et Directeurs (fin septembre).

— **Changement de mode d'envoi :**
Il est toujours possible de passer d'un service à un autre.

a) **passage de l'individuel au collectif.**
Retourner le listing annulé et demander un imprimé d'envoi collectif.

b) **passage du collectif à l'individuel.**
Le faire connaître au Secrétariat en indiquant le nombre approximatif d'abonnements.

## NOUVELLES FAMILLES.

Comme le service du journal couvre l'année civile, les parents qui confient pour la 1re fois leur enfant à une de nos écoles ne reçoivent le journal qu'à partir de janvier.

Pour pallier cet inconvénient, il a été décidé d'effectuer un tirage supplémentaire des trois derniers numéros de 1976 et de les faire parvenir en envoi collectif aux écoles qui en feraient la demande.

Chaque école devra donc faire connaître pour le **31 août 1976** à QUIMPER, le nombre d'exemplaires nécessaires pour servir les nouvelles familles. Un numéro spécial destiné à faire connaître le mouvement aux nouvelles familles peut être pris, dès maintenant, par les écoles à QUIMPER.

## ABONNEMENTS DE PROPAGANDE.

L'Union Départementale abonne directement Mesdames les Directrices et Messieurs les Directeurs.

Les écoles qui désirent faire parvenir le journal à d'autres personnes peuvent le faire en indiquant sur papier libre les nom et adresse des destinataires. Prix : 2,50 F (PARIS : 2 F - U.D. : 0,50 F).

## GUIDES DES A.P.E.L.

Tous les responsables doivent posséder le petit livre rouge. Les écoles qui en désirent peuvent se le procurer directement à QUIMPER, ou l'acheter lors des réunions de septembre 1976 (prix : 10 F). Il ne sera pas fait d'envoi par la poste.

## BULLETIN D'ANIMATION ET D'INFORMATION.

Ce bulletin est remis gratuitement à tous les Présidents. Les autres personnes peuvent s'abonner (prix : 20 F) soit directement, soit par l'intermédiaire de l'U.D.

Le service du bulletin couvre **l'année scolaire.**

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE CARHAIX.

Un numérai spécial du « SENTIER » comportant les principales interventions sera adressé aux Présidents et aux écoles avant la rentrée de septembre.

## DIRECTIVES DE RENTRÉE.

Les directives de rentrée (pour les Présidents, les Directives et les Directeurs) seront adressées à la fin août pour permettre de préparer l'Assemblée Générale.



# U. D. O. G. E. C.

## I. — Statuts des Directeurs du Primaire

(avenant n° 2 à la Convention Collective de travail de l'Enseignement Primaire Catholique, relatif aux directeurs des établissements ouverts sous le régime de la loi de 1886).

### Article I

Le Directeur est la personne physique responsable, devant les autorités publiques et privées dont il relève, d'une école ouverte sous le régime de la Loi du 30 Octobre 1886.

Sa fonction s'exerce dans le cadre défini par :
— la législation et la règlementation en vigueur,
— l'article 1er de la convention collective de l'enseignement catholique primaire du 2 Mars 1970,
— la déclaration conciliaire sur l'éducation chrétienne et celle de l'Episcopat Français du 13 Novembre 1969.

Cette fonction crée au Directeur des responsabilités, lui confère des droits et lui impose des obligations particulières .Les différents organismes de l'enseignement catholique, pour ce qui les concerne, lui garantissent les moyens de les exercer.

### Article II

Dans le respect du caractère propre de l'école catholique qu'il dirige et de la liberté des consciences, le Directeur doit tout mettre en œuvre pour que se développe au sein de l'établissement le climat évangélique de liberté et de charité nécessaire à l'éducation chrétienne des jeunes. Sous sa responsabilité il organise, en liaison avec la Direction Diocésaine de l'enseignement catholique et en collaboration avec les animateurs de la pastorale, l'enseignement religieux, l'éducation de la Foi et la formation à la vie chrétienne.

### Article III

La fonction de Directeur d'école requiert une formation qui est assurée par les services diocésains de l'enseignement catholique.

La qualification de « Maître de l'enseignement catholique » est nécessaire. Des dérogations à cette dernière disposition peuvent être accordées, à titre exceptionnel après avis de la commission de l'Emploi.

### Article IV

Le Directeur est responsable de la vie scolaire de l'établissement et de l'animation pédagogique. Il a le souci de la formation permanente de ses adjoints.

Il est consulté préalablement à toute nomination du personnel enseignant et de surveillance dans son établissement.

Il anime le conseil des Maîtres et préside le conseil d'établissement tel qu'il est prévu aux statuts de l'enseignement catholique.

Il inscrit les élèves en conformité avec le règlement de l'école. Conformément aux dispositions de la législation et du règlement et, en toute hypothèse, après consultation du ou des Maîtres de l'élève concerné et après avoir invité par écrit les parents ou tuteurs de celui-ci à le rencontrer, il décide et notifie l'exclusion de l'élève.

**Article V**

Le Directeur est consulté avant l'engagement des personnels de service et d'administration. Il a le souci de leur formation permanente.

Le Directeur informe l'organisme de gestion de la vie de l'établissement. Il participe avec voix consultative aux travaux du conseil, et éventuellement du bureau de l'organisme de gestion, sauf pour les questions qui le concerneraient personnellement.

L'organisme de gestion définit le cadre des responsabilités du Directeur dans la gestion et le fonctionnement matériels de l'école par délégation explicite, inscrite à son contrat personnel. Dans ce cas, il rend compte de l'exécution de son mandat.

**Article VI**

Le Directeur a la garde des locaux et du matériel de l'école. Toute utilisation de ces locaux et de ce matériel à des fins non scolaires ne peut être autorisée que par l'organisme de gestion après avis motivé par écrit du Directeur, lequel prend toutes dispositions en conséquence.

**Article VII**

Il appartient à l'organisme de gestion de contracter les assurances nécessaires ; le Directeur en sera informé. Un exemplaire de ces contrats doit être archivé à l'école.

**Article VIII**

Le recrutement, la désignation, les mutations des Directeurs sont de la compétence des Directeurs Diocésains après avis de la commission de l'Emploi dont le fonctionnement est prévu par l'annexe de la convention collective.

L'engagement du Directeur ne devient effectif qu'après la signature du contrat de travail par l'organisme de gestion. Ce contrat portera le visa du Directeur Diocésain.

**Article IX**

a) Le premier contrat de Directeur d'un Maître nouvellement promu à cette fonction dans l'enseignement catholique prend fin au 31 juillet. Il est renouvelable par tacite reconduction pour une durée indéterminée.



La non-reconduction de ce premier contrat devra être notifiée par l'une ou l'autre des parties signataires par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard le 31 Mars.

b) Un contrat de Directeur à durée indéterminée ne peut être rompu en cours d'année scolaire. Sa dénonciation doit être notifiée au plus tard le 31 Mars dans les formes indiquées ci-dessus.

Le contrat assure au Directeur le bénéfice des garanties accordées aux Maîtres de carrière et prévue à l'article 17, 4°, de la convention collective de travail de l'enseignement primaire catholique.

c) La suppléance d'un Directeur donne lieu à un contrat provisoire à durée déterminée, qui prend fin à la cessation du motif de la suppléance ou au plus tard le 31 Juillet.

**Article X**

Dans le cas où après accord de l'organisme de gestion et des autorités académiques, le Directeur n'assure pas un service complet d'enseignement, il appartient à l'organisme de gestion de compenser la perte de traitement subie, sans qu'il puisse en résulter aucun préjudice pour l'intéressé.

**Article XI**

Une indemnité de direction est attribuée au Directeur.
Cette indemnité comprend :

a) **Une indemnité spécifique**

Elle est annuelle et payable par douzièmes.

Il appartiendra aux commissions paritaires diocésaines, départementales ou régionales prévues à l'article 27 de la convention collective de l'enseignement primaire catholique de fixer le montant de cette indemnité et son application progressive en se référant à la grille indicative ci-après :

| NOMBRES DE CLASSES | Indemnité indiciaire |
|---|---|
| Ecole à 1 classe | 5 points |
| Ecole à 2 classes | 11 points |
| Ecole à 3 et 4 classes | 22 points |
| Ecole de 5 à 9 classes | 35 points |
| Ecole à 10 classes et plus | 45 points |
| S'il y a 11 classes et plus, dont les cours complémentaires | 50 points |

Il sera tenu compte pour la détermination du montant de l'indemnité spécifique de l'aide apportée au service de direction (décharge de classe, secrétariat, etc...)

b) **La fourniture d'un logement de fonction ou à défaut d'une indemnité compensatrice.**

L'organisme de gestion fournit pour un Directeur célibataire ou marié sans enfant un appartement de type F 2 charges et prestations non comprises. Une pièce supplémentaire sera donnée par un groupe de 2 enfants.

Dans le cas où l'organisme de gestion ne peut pas fournir le logement, il servira une indemnité annuelle en référence au barème indicatif suivant :

Directeur célibataire ou marié sans enfants à charge ..... 12 points
» ayant 1 ou 2 enfants à charge ..... 18 points
» ayant 3 ou 4 enfants à charge ..... 24 points
» ayant 5 ou 6 enfants à charge ..... 30 points

Pour l'application des paragraphes a) et b), ci-dessus, il s'agit de la valeur du point d'indice de la fonction publique sans l'indemnité de résidence, ni le supplément familial.

La mise en application progressive de ces dispositions sera fixée par les commissions paritaires départementales ou régionales.

Le Directeur qui cesse ses fonctions en fin d'année scolaire libère le logement de fonction au plus tard le 31 Juillet.

L'application de ces mesures nouvelles entraîne la suppression éventuelle d'avantages en nature ou en espèces attribués jusqu'à présent ; toutefois, si l'ensemble des avantages acquis est supérieur à celui qui résulte des dispositions actuelles, le Directeur pourra les conserver à titre personnel, à l'exclusion des avantages prévus dans le présent avenant.

**Article XII**

Un contrat de travail de Directeur, distinct du contrat d'enseignement, sera établi en triple exemplaire en se référant au modèle prévu en annexe.

**Article XIII**

Les dépenses concernant les fournitures de secrétariat sont à la charge de l'organisme de gestion.

Les tâches éventuelles d'internat, de cantine, de surveillance ou autres feront l'objet d'une disposition particulière du contrat prévu à l'article XII.

**Article XIV**

En cas de fermeture ou de fusion d'établissement, le contrat de travail du Directeur est résilié de plein droit. Si un nouveau poste de Direction ne peut être offert au Directeur, une indemnité compensatrice lui est alors versée. Le montant de cette indemnité s'élève à 3 mois de l'indemnité spécifique de direction prévue à l'article XI § a.

**Article XV**

Les démissions, les licenciements et les mutations sont réglées conformément aux dispositions des articles 17 et 22 de la convention collective nationale de l'enseignement primaire catholique.

**Article XVI**

La compétence des commissions paritaires prévues aux articles 27 et 28 de la convention collective de l'enseignement primaire catholique s'étend aux dispositions prévues au présent avenant.

Fait à PARIS, le 19 Mai 1976.

NOTA. — Les décisions de la Commission Paritaire Départementale relatives à l'application de l'article XI seront communiquées aux organismes de gestion.



## Contrat type du Directeur d'Ecole Primaire de l'Enseignement Catholique Français

ENTRE :
L'association .....
Sise à .....
Représentée par M. ..... agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Conseil d'administration de ladite association,
d'une part

et
M .....
né le ..... à .....
demeurant .....
titulaire de .....
d'autre part

il a été convenu ce qui suit :

Les deux parties ayant déclaré avoir pris connaissance des dispositions de la convention collective de travail de l'enseignement catholique primaire, de ses annexes et recommandations,

**Article I.** — L'Association .....
avec l'accord du Directeur Diocésain (1)
ou sur la désignation du Directeur Diocésain (1)
engage M. .....
comme Directeur ..... de l'école .....
et le charge d'exercer cette fonction à compter du .....

**Article II.** — M. ..... accomplira auprès des autorités compétentes les formalités légales et réglementaires d'ouverture d'école dans les délais requis par la réglementation.

En cas d'opposition maintenue à cette ouverture d'école, le présent contrat est nul de plein droit.

**Article III.** — Le présent contrat est conclu pour une durée d'un an. Il est renouvelable dans les conditions prévues à l'article 8 section 3 de la convention collective.

**Article IV.** — M. ..... a droit à une décharge d'horaire d'enseignement de ..... par semaine.

L'association ..... s'engage à compléter son traitement sans perte des avantages de carrière auxquels il peut prétendre.

**Article V.** — L'association ..... assurera à M. .... ..... l'indemnité spécifique de direction fixée à ..... points d'indice de la fonction publique.

(1) Barrer la mention inutile.

**Article VI.** — M. ..... a droit à un logement de fonction, sis à ..... rue ..... comportant (état de lieux en annexe) ..... ou à ..... d'indemnité compensatrice de logement.

**Article VII.** — Directeur de l'Ecole ..... M. ..... assurera de ce fait les tâches annexes ci-après ..... ..... ..... qui seront rétribuées de la façon suivante : ..... .....

**Article VIII.** — Le présent contrat prend effet le .....

Fait à ....., le .....

Visa et Cachet de la Direction Diocésaine

Cachet de l'Association

Signature du Direceteur de l'Ecole

Nom et qualité du signataire

Signature

Signature

⁂

## II. — Convention Collective des Personnels des Services Administratifs et Economiques des Etablissements d'Enseignement Secondaire Catholique Modification

(Réunion de la Commission Paritaire Mixte Nationale du Secondaire du 18 Mai 1976)

**Article VIII**

Ajouter un point c) :

c) A tout salarié ayant plus de deux ans de présence dans l'établissement et en congé de maladie d'une durée excédant la période rémunérée ci-dessus, est reconnu un droit de priorité sur le poste occupé au moment du début de la maladie et cela pendant une période de deux ans à partir de cette date.

Pendant ce temps la suppléance peut être assurée par un personnel à contrat à durée déterminée prenant fin au retour du titulaire.

**Article XXIV**

Ajouter un point 3) au § B.

B — **Cas particuliers.**

3) Tout personnel qui participe au moins pour la moitié du service à plein temps soit à la préparation, soit à la confection des repas, ou à la plonge qui s'ensuit, bénéficie de la fourniture gratuite de ces repas.



Le tableau des indices de traitements, compte tenu de la majoration de points d'indice à intervenir au 1er juillet 1976, est modifié comme suit :

| CATÉGORIES | INDICES AU 1/7/75 (1975-1976) | INDICES AU 1/7/76 (1976-1977) |
|---|---|---|
| I | 170 | 175 |
| II | 175 | 180 |
| III | 179 | 184 |
| IV | 181 | 186 |
| V | 187 | 192 |
| VI | 196 | 201 |
| VII | 200 | 204 |
| VIII | 205 | 209 |
| IX | 209 | 213 |
| X | 214 | 218 |
| XI | 222 | 225 |
| XII | 232 | 235 |
| XIII | 242 | 245 |
| XIV | 261 | 263 |
| XV | 277 | 279 |

⁂

## III. — Extrait du Procès Verbal de la Commission Paritaire National des Surveillants du Secondaire (Réunion du Vendredi 30 Avril 1976)

a) « Après interruption de séance, la délégation de l'ensemble des Organisations Syndicales prend acte qu'il n'y a pas d'accord possible et refuse de discuter d'un aménagement dégressif de l'augmentation uniforme au 1er juillet 1976.

Dernière proposition des Employeurs : Stagiaire 1re année + 6 points
Stagiaire 2e année + 5 points

Surveillants retribués : 1er, 2e, 3e, 4e échelons + 4 points
5e, 6e, 7e échelons + 3 points
8e, 9e, 10e échelons + 2 points

Idem pour les surveillants de carrière.

Les Représentants des Employés prennent acte de cette dernière proposition qui sera appliquée par décision unilatérale au 1er juillet 1976 ».

b) Le tableau des indices de traitements, compte tenu de la majoration de points d'indice à intervenir au 1er Juillet 1976, est modifié comme suit :

| Classement Echelons | Durée | Grille 1975-1976 (indices au 1.7.75) | | Grille 1976-1977 (indices au 1.7.76) | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | Surveillants rétribués | Surveillants de carrière | Surveillants rétribués | Surveillants de carrière |
| Stag. 1re année | 1 an | 179 | | 185 | |
| Stag. 2e année | 1 an | 187 | | 192 | |
| 1 | 18 mois | 197 | | 201 | |
| 2 | 18 mois | 203 | 208 | 207 | 212 |
| 3 | 2 ans | 209 | 216 | 213 | 220 |
| 4 | 3 ans | 215 | 228 | 219 | 232 |
| 5 | 3 ans | 222 | 241 | 225 | 244 |
| 6 | 3 ans | 229 | 254 | 232 | 257 |
| 7 | 3 ans | 236 | 267 | 239 | 270 |
| 8 | 4 ans | 249 | 280 | 251 | 282 |
| 9 | 4 ans | 262 | 294 | 264 | 296 |
| 10 | | 275 | 308 | 277 | 310 |

⁂

## IV. — Extrait du Procès-Verbal de la Commission Paritaire Nationale des Animateurs-Educateurs de l'Enseignement Privé (Réunion du 3 juin 1976)

**QUALITÉ DE CADRES** — Sur intervention du S.P.E.L.C.

La commission demande que soit rappelé que, par décision en date du 22 octobre 1973, la qualité de « Cadres » est reconnue aux Animateurs-Educateurs du 17 décembre 1971, sous réserve pour ceux qui exercent leurs fonctions dans des établissements ouverts au bénéfice de la Loi de 1886 pour l'enseignement primaire ou de la Loi du 2 août 1960 pour l'enseignement agricole, de l'adhésion éventuelle de l'enseignement primaire ou de l'enseignement agricole prévue à la convention collective des Cadres de 1947.

**MAJORATION UNIFORME DE POINTS D'INDICE.**

La commission rappelle que les majorations uniformes de points d'indice sont applicables aux grilles A et B dans les conditions définies lors de la réunion du 23 septembre 1974. En conséquence la prochaine majoration de 5 points à intervenir en Juillet prendra effet à compter du 1er Juillet 1976 pour les grilles A et B ; en ce qui concerne l'enseignement agricole, la majoration n'interviendra qu'au 1er octobre 1976.



**CALCUL DE L'ANCIENNETÉ EN CAS DE PASSAGE DU NIVEAU I AU NIVEAU II.**

La commission adopte le texte suivant :

« En cas de passage du niveau I au niveau II, l'ancienneté antérieurement acquise est prise en compte comme suit :

L'ancienneté acquise dans d'autres fonctions antérieurement à la titularisation reste prise en considération pour les 2/3.

L'ancienneté acquise dans les fonctions d'animateurs-éducateurs de niveau I est prise en considération pour les 3/4.

C'est l'ancienneté ainsi calculée qui détermine le classement au niveau II qu'il s'agisse des grilles A, B, C ».

⁂

## Les priorités dans l'enseignement primaire

## V. — Extrait du Procès-Verbal de la Commission Paritaire Nationale de l'Enseignement Primaire Catholique - Enseignants (Réunion du 16 juin 1976)

« Pour mettre fin à certaines interprétations erronées relatives à l'ordre des priorités d'attributions de postes (Art. 4 - 2° - 2) - 2-1 de la commission départementale de l'emploi de l'enseignement primaire catholique), la commission paritaire nationale précise que ne doivent pas être confondus Maîtres stagiaires sortant de CFP avec élèves sortant de CFP ».

⁂

## VI. — Note d'interprétation établie lors de sa réunion du 17 décembre 1975 par la Commission Paritaire Nationale des Personnels Laïcs des Services Administratifs et Economiques des Etablissements d'Enseignement Primaire Catholique, concernant l'Article 23 de la Convention Collective Nationale de ces Personnels modifié par la Commission Mixte compétente le 24 avril 1975.

**1. — EXEMPLES DE CALCUL DU SALAIRE DES PERSONNELS BÉNÉFICIANT DU SALAIRE ANNUEL PAYABLE PAR 1/12e.**

— Le salaire annuel défini à l'article 23 s'entend dans le cadre de l'année scolaire, du 1er septembre au 31 août. L'indemnité de congés payés ne modifie pas les mensualités versées pendant les périodes de congés. Toutefois elle doit apparaître sur les bulletins de salaire relatifs à ces périodes (exemples ci-dessous).

— La règle du maintien du salaire est explicitement prévue par le législateur. Toutefois la règle du 1/12e des sommes perçues dans la période de référence légale doit être appliquée chaque fois qu'elle est plus favorable au salarié (art. L.-223, 11 du Code du Travail).

En ce qui nous concerne, les congés payés étant de 6 semaines, soit 36 jours ouvrables, l'application de la règle du 1/12e conduit à payer :

$$\frac{\text{rémunération annuelle} \times 36}{12 \times 24} = \frac{1}{8} \times \text{rémunération annuelle.}$$

— Il faut entendre par jours ouvrables tous les jours de la semaine à l'exclusion des dimanches et les jours fériés légaux, quel que soit le nombre de jours réellement travaillés chaque semaine.

— Le salaire mensuel sera fonction de la classification et de l'horaire moyen mensuel :

**1er exemple : Temps plein sur toute l'année**

(1) Service effectif annuel : 1.760 heures

Jours fériés légaux : 80 heures ou $\frac{1}{22} \times 1.760$ heures

Base de congés payés : 240 heures ou $\frac{3}{22} \times 1.760$ heures

Total annuel : 2.080 heures

Horaire moyen mensuel à inscrire sur chaque bulletin de salaire :

$\frac{2.080}{12}$ = 173, heures 33.

**2e exemple : Horaire inférieur au temps plein, mais régulier toute l'année.**

Par exemple le : 25 heures hebdomadaires :

Service effectif annuel : 25/40 × 1.760 = 1.100 heures

Jours fériés légaux : 25/40 × 80 = 50 heures ou $\frac{1}{22} \times 1.100$ heures

Base de congés payés : 25/40 × 240 = 150 heures ou $\frac{3}{3} \times 1.100$ heures

Total annuel : 25/40 × 2.080 = 1.300 heures

(1) Le cœfficient : $\frac{1}{22} = \frac{80}{1.760}$ $\frac{3}{22} = \frac{240}{1.760}$



Horaire moyen mensuel à inscrire sur chaque bulletin de salaire :

$\frac{1.300}{12}$ = 108,33 heures.

**3e exemple : Horaire supérieur au temps plein et régulier toute l'année.**

Pour faire le calcul, on tiendra compte des majorations pour heures supplémentaires.

Exemple : 42 heures hebdomadaires = 42,50 heures.

On appliquera la formule :

Service effectif annuel (SEA) : 42,50/40 × 1.760 = 1.870 h

Jours fériés légaux : 42,50/40 × 80 = 85 h ou $\frac{1}{22} \times 1.870$ heures

Base de congés payés : 42,50/40 × 240 = 255 h ou $\frac{3}{22} \times 1.870$ heures

Total annuel : 42,50/40 × 2.080 = 2.210 h

Horaire moyen mensuel à inscrire sur chaque bulletin de salaire :

$\frac{2.210}{12}$ = 184,16 heures

**REMARQUE I**

Dans les trois cas ci-dessus, la durée des congés payés est de 36 jours ouvrables, quel que soit le service hebdomadaire.

**4e exemple : Cas de personnels ayant un service irrégulier ou n'occupant pas toute l'année.**

1°) Déterminer le service effectif annuel (SEA) c'est-à-dire le nombre d'heures qui seront faites au cours de l'année scolaire, compte tenu du contrat de travail et du calendrier.

2°) On appliquera la formule :

Soit un service effectif annuel de 1.465 heures.

Service effectif annuel : 1.465 h

Jours fériés légaux : $\frac{1}{22} \times 1.465$ heures = 66 h 59

Base de congés payés : $\frac{3}{22} \times 1.465$ heures = 199 h 77

Total annuel : 1.731 h 36

Horaire mensuel moyen à inscrire sur chaque bulletin de salaire :

$$\frac{1.731,36}{12} = 144,28 \text{ heures.}$$

## II — CAS DE RUPTURE DU CONTRAT EN COURS D'ANNÉE.

En cas de départ en cours d'année scolaire, on applique le 4e alinéa du paragraphe A de l'article 23. Deux opérations sont à réaliser :

a) Régularisation du salaire.

b) Réglement de l'indemnité de congés payés.

**Exemple :**

Un salarié est rémunéré sur la base d'un horaire mensuel moyen de 144,28 h.

Rupture du contrat au 31 Mars.

a) **Régularisation du salaire.**

— On détermine le total des heures rémunérées du 1er septembre au 28 février :

Soit 6 mensualités : 6 × 144,28 = 865,68 h.

— On détermine le nombre d'heures de travail effectif fournies dans la période du 1er septembre au 31 mars.

Il a travaillé en fait : 999 heures

On ajoute les jours fériés : $\frac{1}{22} \times 999$ heures = 45 heures 40

1.044 heures 40

On retranche les heures déjà rémunérées : 865 heures 68

Reste à rémunérer : 178 heures 72

b) **Base de l'indemnité de congés payés :**

$\frac{3}{22} \times 999$ heures = 136,22 heures.

Toutefois, en application du Code du Travail, on calculera l'indemnité de congés payés sur la base d'1/8 des rémunérations totales perçues dans la période de référence, si ce calcul est plus favorable au salarié.

— **Paiement à l'heure.**

Pour le personnel qui serait payé à l'heure en application de l'accord particulier prévu à l'article 23 B a). L'indemnité se congés payés sera réglée au taux de 1/8 (défini ci-dessus) des rémunérations totales perçues pendant la période légale de référence.

— **Contrat à durée déterminée.**

Dans le cas d'un contrat à durée déterminée inférieur à une année, l'indemnité pour congés payés sera égale au 1/8 des rémunérations totales perçues.

**REMARQUE II.**

On trouvera, si besoin est, la justification du décompte en 1/22e au début du 1er exemple.



# NOUVELLES DES ÉCOLES

Dix écoles du second degré (sept premiers cycles et trois établissements secondaires avec second cycle) connaîtront à la rentrée prochaine un changement important. La direction ne sera plus assurée par un prêtre, un Religieux, une Religieuse, mais par un laïc ou une laïque. C'est d'ailleurs déjà le cas pour 90 écoles primaires et 2 écoles secondaire. Lors de ces transferts de responsabilité se posent des problèmes, parfois délicats à résoudre, en raison soit du départ de toute une communauté religieuse, soit d'un nouveau mode de présence des Religieux ou Religieuses dans l'établissement. Voici la lettre adressée aux parents par une Religieuse-directrice, pour leur annoncer son remplacement par une équipe composée de deux laïcs et une religieuse.

« Comme certains d'entre vous l'ont déjà appris, des dispositions nouvelles seront prises à la rentrée prochaine pour une meilleure marche de l'école.

La complexité toujours croissante des tâches administratives, pédagogiques, éducatives, nécessite plus que jamais le partage des responsabilités et la concertation. C'est pourquoi la direction de l'établissement sera désormais assurée par un comité de trois membres, tandis qu'à chaque niveau de classes des responsables de division joueront un rôle de coordination et d'animation.

Tous trois mettront au service des élèves et des familles leur compétence, le dynamisme de leur jeunesse et leur foi dans la mission humaine et chrétienne de l'Ecole Catholique.

Il ne s'agit donc pas d'une « révolution ». L'Institution ne renie ou n'abandonne rien de son passé. Elle reste ce qu'elle était, mais cherche à s'adapter plus efficacement aux besoins actuels :

— A une époque où rien de fructueux ne peut se faire sans collaboration elle se donne les structures indispensables de concertation et de participation.

— A une époque où l'Eglise invite ses fidèles à assumer leurs responsabilités de chrétiens dans le monde, elle offre l'exemple d'un établissement catholique où des laïcs se portent garants — avec et au même titre que les religieuses engagées dans l'école — de la fidélité de celle-ci à sa mission d'Eglise.

— A une époque de rapide évolution, elle remet son avenir entre les mains d'hommes et de femmes plus jeunes, aptes à saisir la psychologie et les problèmes de la jeunesse.

— Enfin, au moment où la mixité progresse dans l'établissement elle juge souhaitable d'associer hommes et femmes à la direction.

Pour ma part, au moment de me retirer, je tiens à vous assurer que rien ne m'a mieux soutenue, dans ma tâche de directrice, que le témoignage constant de votre confiance, de votre compréhension, et de votre attachement à l'école. Je vous en remercie et vous demande d'apporter le même appui à ceux qui, à leur tour, vont se consacrer au service de vos enfants.

## L'ECOLE OUVERTE SUR LA VIE : INITIATIVES PARMI BEAUCOUP D'AUTRES

### « PORTES OUVERTES » LE SAMEDI 6 MARS.

Le C.D.I. du Collège Saint-François propose ses richesses documentaires à la ville de Lesneven et à ses environs. En effet, dans un esprit de relation avec l'extérieur, le C.D.I. du Collège ouvre ses portes à tous ceux qui sont intéressés par la recherche et la lecture.

Pour ce faire, une présentation du C.D.I. sera réalisée **le samedi 6 mars de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.** Tous ceux qui souhaitent le découvrir sont invités.

Lieu de recherche, le C.D.I. rassemble des livres d'étude, quelques romans, des revues et des dossiers documentaires. Pourvu d'une documentation encyclopédique, il offre également un éventail de livres de littérature et d'histoire générale et régionale.

Un service de prêt sera mis en place pour ceux qui le désirent et une cotisation de 20 F par an sera alors demandée.

D'une manière générale le C.D.I. est **ouvert de 8 h 30 à 12 h 30,** de **13 h 30 à 16 h 30** et de **17 h à 18 h tous les jours,** sauf le samedi, mais cet horaire pourrait être adapté aux besoins des personnes adhérant au C.D.I.

———— ♦ ————

## SEMAINE PÉDAGOGIQUE

A Lesneven toujours, a été organisée une « semaine pédagogique », dans le cadre des 10 %, pour les élèves du Second cycle. Elle était annoncée en ces termes : « Une grande partie des élèves de Terminale participera à des stages de travail du 26 au 30 janvier 1976 dans diverses entreprises de la région. Ceux qui restent au Collège pourront bénéficier de cours de soutien et prendre part à la Semaine Culturelle organisée pour les classes de Première et de Seconde.

**Semaine Culturelle :** du lundi 26 au vendredi 30 janvier 1976 de 13 h 30 à 19 h.

**Thème : Chanson et Jeunesse -** Dès le mardi **« A la découverte de l'âme bretonne à travers chants et chansons de Bretagne ».**

Ce thème est directement lié à la connaissance et au développement de la langue et de la culture régionales. Ce sera pour vous l'occasion, certes agréable, de mieux vous intéresser à ce qui, aujourd'hui, constitue une partie de notre partrimoine breton, de notre civilisation, de notre spécificité. Avec l'aide de chanteurs et de groupes celtiques, nous feront une approche de notre fonds culturel : Eliane Pronost et le Quatuor Vocal du Léon (direction : Roger Abjean), quelques membres du groupe vocal « Ar Breizerien » (René Adjean, Jo Le Gad), le groupe « Triskell », Michel Scouarnec, les « Gwalarn ».

— **lundi 26 janvier : le Père Duval,** le troubadour de Dieu, « la calotte chantante » (sic - Georges Brassens), qui fit courir les foules dans les années 60. Il vient de Nancy et introduira cette Semaine Culturelle sur la Chanson...

— **mardi 27 janvier : Eliane Pronost et le Quatuor Vocal du Léon** (direction : Roger Abjean). Ce groupe sillonne chaque été les routes de Bretagne et attire un public nombreux et enthousiaste à ses concerts. André Marc, professeur de musique, en fait partie.

— **mercredi 28 janvier :** quelques chanteurs du groupe vocal « Ar Breizerien » (René Abjean, Jo Le Gad) et l'ensemble « Triskell ». Tout le monde les connaît.



— **jeudi 29 janvier : Michel Scouarnec,** poète, chanteur, animateur de célébrations spirituelles et de groupes d'expression corporelle. Il nous vient du Sud-Finistère. Chaque année, il anime avec un groupe la messe du soir au Pardon du Folgoët. Il travaille beaucoup avec Jo Akepsimas...

**Cours de soutien :** les élèves de Seconde et de Première qui désirent bénéficier de cours de soutien durant ces après-midi (au lieu de prendre part à la Semaine Culturelle) s'adresseront au plus tôt à leur **professeur principal.** Le Chef de chaque division préparera un tableau de cours de soutien libres avec les professeurs qui ne participent pas à la Semaine Culturelle... ».

———— ♦ ————

## ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE BRETONNE : UNE EXPÉRIENCE

« Le Télégramme » du 16 juin consacre un long article, signé Hervé Quéméner, à l'opération « Cinq minutes de breton par jour », qui touche 7 000 écoliers. Article fort intéressant, dont nous publions de larges extraits.

Dans quinze jours, les grandes vacances !... C'est le moment, sinon de dresser le bilan, du moins de tirer les premières conclusions d'une expérience pédagogique riche de promesses, qui concerne directement 6 780 jeunes Finistériens parmi les élèves des écoles primaires catholiques.

Il s'agit de la rentrée dans l'enseignement de la langue bretonne. Extirpée sous la contrainte (le symbole), elle revient dans la joie, les rires d'enfants, les chants et les rondes.

Il faut dire qu'elle a trouvé une excellente avocate en la personne d'une Lesnevienne, Sœur Anne-Marie Arzur, conseillère pédagogique et cheville ouvrière de la commission pédagogique du Bleun-Brug.

⁂

La scène se passe à Lesneven, à l'école de l'Argoat. Mais elle aurait aussi bien pu se dérouler à Brest, dans le quartier de Saint-Pierre ou à Pleyben ou dans n'importe laquelle des cent cinquante écoles du Finistère touchées par le mouvement.

L'institutrice, Mlle Marie-Thérèse Quéguiner, enseigne à des fillettes de la classe de neuvième.

— « Petra eo ze ? », interroge-t-elle, en agitant des fleurs.

— « Bleuniou » répond la classe en chœur.

Elle détaille le bouquet, les différentes variétés, les couleurs. A chaque fois, les fillettes identifient la fleur, en donnent le nom aussi bien en français qu'en breton. Puis se succèdent des chants et des danses qu'elles ont composés elles-mêmes, la récitation d'un poème, le commentaire d'un dessin affiché au tableau. Tout se passe le plus naturellement du monde, les élèves passant du français au breton et inversement sans aucune difficulté et en ne mélangeant absolument pas les deux langues.

### Un cadre réglementaire assez large.

Aujourd'hui, la leçon aura duré une dizaine de minutes. C'est plus qu'habituellement. La campagne s'intitule, en effet, « Cinq minutes de breton par jour ». Mais, en vérité, toute latitude est laissée aux enseignants dans le respect des textes réglementaires. Ceux-ci sont en fait assez larges et dans le cadre des disciplines d'éveil (six heures par semaine), une ouverture à l'environnement aussi bien physique que culturel est encouragé.

Il est même précisé dans les circulaires très officielles que « dans les académies où les langues régionales sont en usage, leur enseignement est assuré à titre facultatif dans les établissements scolaires. Dans les classes de l'enseignement élémentaire, une heure d'activités dirigées, peut, à la demande du maître, être consacrée à une initiation à la langue régionale. Il en est de même pour la civilisation l'histoire locale, la géographie, les chants en langue régionale. Pour l'enseignement du français, on peut inclure une dizaine de lectures ayant trait à la civilisation régionale ou extraites de traduction d'œuvres en langue régionale ».

Bref, bien des portes semblent ouvertes. Encore faut-il les franchir !

## Vaincre le scepticisme.

Les occasions de le faire ne manquent pas. Autant d'ailleurs dans les villes que dans les campagnes, les élèves (et leurs parents) qu'ils s'en rendent compte ou non, baignent dans la civilisation bretonne. Pourquoi se voiler la face, en réaction contre un soi-disant passéisme ? Pourquoi ne pas en faire un élément positif et dynamique de l'enseignement ?

Sœur Anne-Marie Arzur est en train de relever le défi. Et elle explique comment et pourquoi :

« Le breton à l'école est resté jusqu'à il y a deux ou trois ans un sujet tabou. Dès que l'on parlait de l'enseigner, on était qualifiée de « Breiz atao ». Aujourd'hui les choses ont changé ».

Ce changement d'attitude est sans doute l'une des retombées positives de la mode celtique que nous avons connu pendant deux ou trois étés. Il est intéressant de constater qu'elle a été plus qu'un feu de paille.

« Il a fallu convaincre les enseignants », dit la religieuse. Beaucoup savent le breton, mais ne le parlent pas et surtout ne voyaient pas l'intérêt de le faire apprendre ». Le scepticisme est en train de faire place à l'enthousiasme. Ils se sont rendus compte que par le breton, les enfants pouvaient entrer de plain pied dans la vie de tous les jours et d'une certaine manière réduire le fossé qui sépare l'école de la vie ».

Quelle meilleure leçon de géographie par exemple que de disséquer les noms de lieux, pour la plupart en breton, qui ont des significations topographiques : huella, izella, etc... De se rendre sur place (c'est à deux plas) et de se rendre compte quelles réalités de relief recouvrent ces noms ?

## Bilinguisme et bain de langage.

Intérêt aussi d'apprendre ce que signifie son propre nom de famille, de se rapprocher des grands-parents qui, eux, continuent de parler breton mais ne l'employaient plus avec leurs petits-enfants.

On touche là à un des atouts de l'apprentissage de la langue bretonne : le possible « bain de langage ».

« On a constaté, dit Mme Arzur, que l'avantage que les élèves tiraient de la pratique de l'anglais à l'école primaire ou en maternelle ne durait pas plus de quelques mois. Tout simplement parce que cette pratique n'était pas relayée par un « bain de langage ». A de rares exceptions près, on le parle pas anglais dans les familles. Il en va tout autrement pour le breton : lorsque l'intérêt est créé (et cela se fait rapidement) chaque contact est un nouvel enrichissement.

On n'insistera jamais assez sur les avantages du bilinguisme. La gymnastique qu'il impose aux esprits les rend sensibles aux différences de structures des langues et facilite même l'apprentissage d'une troisième langue...

**Alain QUÉMÉNER.**



# LECTURES DE VACANCES

On peut lire le dernier prix Goncourt (le roman d'Emile Agar, fort intéressant). On peut aussi relire des textes dont on a déjà beaucoup parlé, comme « les jeunes l'avenir et la foi », de J.-F. Six ou « Sectes et Eglises » dans les « Etudes » de mai 1976. Pour vous mettre en appétit, voici un aperçu des conclusions de ces deux textes.

### LES JEUNES, L'AVENIR ET LA FOI

Le titre général de la dernière partie est :

UN DIEU de TENDRESSE et de BONHEUR.

et comporte les sous-titres suivants :

1) **La Faillite de la Peur.**

« L'ensemble de la Foi était proposé sur le mode de la peur... qui était le roc de la prédication et de l'enseignement de cette foi. La culpabilisation était devenue inconsciemment... la plus sûre méthode pour imposer les obligations et faire s'y conformer... L'ensemble du christianisme a été marqué par la peur et c'est encore aujourd'hui son image de marque primordiale parmi les incroyants ».

Mais aujourd'hui, « l'ensemble des communications revient constamment sur la faillite de cette méthode de la peur et de la culpabilisation ».

2) **Si les Adultes dépassaient leur angoisse.**

Devant cette tendance, « une réaction lancinante des adultes se fait jour... « Sans obligation, jusqu'où iront-ils ? »... L'angoisse (des adultes) par rapport à l'avenir de la foi naît donc tout particulièrement à partir du comportement moral des jeunes ».

Cela se vérifie tout particulièrement dans le domaine de la sexualité. « Ce problème n'a cessé d'occuper une place très importante dans l'ensemble de la morale chrétienne, au détriment des problèmes de morale sociale bien souvent... On se trouve aujourd'hui devant un bon nombre de jeunes qui, ayant beaucoup moins de peur et d'angoisse devant la sexualité, se trouvent plus à l'aise pour introduire un espace de liberté entre leur foi et l'exercice de leur sexualité »...

Les jeunes « ne veulent pas confondre la paille et la poutre ».

3) **Une Loi de Liberté.**

« Proposant essentiellement une tension vers un idéal inaccessible, et exigeant un militantisme ou un rigorisme strict, le christianisme apparaît à l'ensemble des jeunes comme un impérialisme, qu'ils rejettent donc de plus en plus. Un jeune philosophe de vingt-cinq ans insiste sur l'influence du stoïcisme dans le christianisme : « On nous a appris à être jeunes stoïciens. Ceci va à l'encontre de l'idéal de tendresse que propose l'Evangile, une tendresse envers chaque être particulier »...

Au stoïcisme, les jeunes veulent substituer une autre loi, plus exigeante que la première... Les jeunes veulent s'imposer comme loi de rechercher le plus profondément possible ce qui fait sens pour leur vie, au cœur de leur vie, ils veulent faire la vérité... Ils refusent aux adultes qu'ils leur imposent ou même qu'ils leur proposent leurs propres aspirations, leurs propres désirs d'un autre âge... Un être ne

peut pas vivre avec les désirs d'un autre ; avec les idéaux d'un autre, mais il doit chercher à vivre avec les siens propres... Il doit mener une longue recherche, un « combat spirituel plus dur qu'une bataille d'homme »... Ce combat permet de se découvrir à soi-même une loi qui est autre que les lois morales et religieuses... qui est plus contraignante qu'elles... On peut biaiser avec les lois imposées par la société ; on ne peut le faire avec cette loi intérieure. On peut d'ailleurs se plonger dans l'obéissance aux lois pour s'éviter de découvrir sa loi intérieure »...

4) **Une Rumeur de Bonheur.**

« ...Les jeunes ne veulent pas sacrifier au masochisme ; ils ne peuvent adhérer à un christianisme doloriste et rigoriste, terrorisant et culpabilisant... »

« Jésus renvoie à son Père, un Dieu qui a créé l'homme libre et responsable, un Dieu dont la Toute-Puissance est donc pure de toute domination, un Dieu qui ouvre à l'homme l'avenir... Surgit de l'Evangile... une rumeur de bonheur : Dieu est heureux de l'homme et de l'avenir de l'homme ; il fait à l'homme, tel qu'il est, crédit... Il est possible aujourd'hui de croire en Dieu quand on décrypte que DIEU AIME l'homme et que Dieu est prêt à tout pour faire saisir à l'homme où est son véritable désir : non pas de culpabiliser l'homme, mais de le voir devenir de plus en plus à son image, un vivant ; quand on décrypte que DIEU est passionné de l'homme, tremblant pour lui, vulnérable à lui, et crucifié par lui, et intégralement amoureux de sa liberté ».

« Le visage de Jésus est aujourd'hui sans cesse recherché par tant et tant de jeunes... Il est cherché pour lui-même comme le visage d'un être qui a osé bouleverser l'ordre et les principes pour faire naître le règne de l'amour, un être qui est compagnon de route, bon et juste, qui mène une route insolite, qui pose question et ne donne pas de réponses... »

« ...Cela amène le passage d'une religion totalitaire et obligatoire à la joie transformatrice de croire au CHRIST... ». (1)

---

(1) Le document de J.-F. SIX : « Les Jeunes - l'avenir et la Foi », est publié par INCROYANCE et FOI, 127, rue N.-D.-des-Champs, 75006 PARIS.

## POURQUOI LES SECTES ?

« Les sectes semblent prendre pied sur des rivages dont nous nous sommes retirés. Leur prolifération est alors un puissant révélateur de ce que devraient être certaines lignes de force du christianisme d'aujourd'hui :

— faire des communautés fraternelles à taille humaine ;

— ouvrir la Bible comme le vrai Livre de famille des croyants ;

— être aussi attentifs à la dimension mystique qu'à la dimension politique de la foi ;

— savoir nous déplacer parfois aux frontières de l'Eglise, pour annoncer directement l'Evangile à des gens qui ne demandent rien à cette Eglise, mais peut-être cherchent quelque chose.



Ainsi aiderions-nous notre institution à ne pas trop vieillir. C'est chose difficile, car la sclérose guette toute organisation sociale. L'attrait de l'informel est une chimère ou une conduite de fuite, et l'on peut reprocher aux fidèles des sectes de construire le modèle de leurs rêves ; mais une Eglise à la pastorale trop organisée risque, elle, de ne « dire » plus rien à la génération contemporaine.

Deux orientations à privilégier :

— Savoir **dire la foi catholique.** Le besoin de repères fixes pour formuler sa foi et régler son agir est patent. L'attitude de recherche, de remise en question, est source d'inquiétude pour certains. Il y a, certes, une recherche de sécurité qui est régression, et un attachement à la lettre du texte écrit qui tue l'Esprit. Mais la question demeure : comment proposer une formulation de la foi totalement fidèle à la révélation, mais aussi assez simple pour que tous puissent y accéder, assez ouverte pour ne pas la fixer dans tel schéma mental contingent ?

— Oser **parler de mystique,** de méditation, de contemplation. Le droit à la vie spirituelle devrait être inscrit dans les premiers paragraphes de la Déclaration des Droits de l'Homme. Car, c'est devenu pour beaucoup un luxe. Dans notre univers rationalisé de la technique, le temps est venu d'oser remettre en honneur le **sacré,** cette expérience spirituelle première où l'homme se retrouve comme « mystère d'ouverture et de communion » et non comme simple robot.

Il nous appartiendrait de prendre la tête de cette revendication ; en Occident, le « mystique » et le sacré n'ont-ils pas trouvé depuis des siècles leur lieu privilégié dans le christianisme ? Ils s'en dissocient aujourd'hui, et un certain type de pastorale risque d'accélérer ce mouvement...

Les sectes naissent toujours d'une protestation, dans une période de crise culturelle et sociale où les hommes et les sociétés sont mal dans leur peau. C'est peut-être comme un appel de détresse de nos contemporains, une bouteille à la mer de cette génération réclamant d'avance de vraies raisons de vivre. Ne serait-ce pas aussi comme un coup d'aiguillon de l'Esprit de Dieu pour nous réveiller, assoupis que nous étions : « Eveille-toi, toi qui dors ! » (**Ephésiens** 5, 14).

Jean VERNETTE, ETUDES, mai 1976, p. 729-745.

## SUCCÈS AU C.A.P.

| | |
|---|---|
| BOURG-BLANC, Saint-Yves - M | Mme CABIOCH Christine |
| BREST, Saint-Joseph (St-Pierre) - M | M. LESCOP Pierre |
| BREST, Saint-Louis - M | Mme HELIAS Maria |
| BREST, 9, rue du Dauphiné - M | M. CARADEC Jean-Luc |
| BREST, 9, rue du Dauphiné - M | M. TANGUY Dominique |
| BREST, 9, rue du Dauphiné - M | Mlle DREVILLON Marie-Hélène |
| CLEDEN-CAP-SIZUN - M | Mlle JACQ Eliane |
| DOUARNENEZ, Saints-Anges - F | Mme LE GOUIL Catherine |
| GOUESNACH - M | Mme KERVEILLANT Danielle |
| GUERLESQUIN, Saint-Joseph - M | Mlle CALVEZ Marie-Madeleine |
| GUIPAVAS, Saint-Charles - M | M. STRULLU Robert |
| LANNILIS, Saint-Antoine - M | Mlle ARZUR Annick |
| NIZON, Saint-Joseph - M | Mlle MORVAN Suzanne |

| | |
|---|---|
| OUESSANT, Sainte-Anne - M | Mlle KERVRAN Annie |
| PLOUDALMEZEAU, Sainte-Anne - M | Mlle KERANDEL Maryvonne |
| PLOUGUERNEAU, Lilia, Dom-Michel - M | Mlle KERMARREC Nicole |
| QUIMPER, Saint-Corentin - M | M. RUSTUEL Dominique |
| QUIMPER, Ergué-Armel - M | Mlle LOCHOU Chantal |
| QUIMPER, Saint-Raphaël - M | Mlle PATEROUR Aline |
| QUIMPER, Le Likès | Mme CARFANTAN Martine |
| SAINT-PABU, Saint-Martin - M | Mlle GUENEGAN Anne |

## DISTINCTIONS

Les Frères Robert JOUAN et Jean LAMOUR, du Likès, ont reçus, le 2 juin, la Médaille de la Jeunesse et des Sports.

Ont été faits Chevaliers dans l'Ordre des Palmes Académiques :

— Madame Blanche LE QUERE, école Saint-Pierre, le Relecq-Kerhuon ;
— Mlle Marie-Madeleine QUEMERE, école Saint-Corentin, Quimper.

## CONCOURS GÉNÉRAL DES ÉTABLISSEMENTS CATHOLIQUES D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

### CLASSEMENT RÉGIONAL 1976

### CLASSES TERMINALES

**PHILOSOPHIE A**

| | | |
|---|---|---|
| Médaille | LE BAUT Yves | Ecole Saint-Louis CHATEAULIN |

**PHILOSOPHIE B - C - D**

| | | |
|---|---|---|
| Médaille | MARTIN Alain | Collège Saint-François LESNEVEN |
| 1re Mention | LE GOFF Serge | Collège Saint-François LESNEVEN |
| 2e Mention | LE BRAS Bernard | Collège Saint-François LESNEVEN |
| 4e Mention | CARIOU Pascal | Collège Saint-François LESNEVEN |

**MATHÉMATIQUES**

| | | |
|---|---|---|
| Médaille | TREGUER Jacques | Institution N.-D. du Kreisker SAINT-POL-DE-LEON |
| 5e Mention | AURIAU Etienne | Collège Saint-François LESNEVEN |



| | | |
|---|---|---|
| 8e Mention | GUIVARCH M.-Françoise | Institution N.-D. du Mur MORLAIX |

**SCIENCES ÉCONOMIQUES B**

| | | |
|---|---|---|
| 4e Mention | LE GOFF Serge | Collège Saint-François LESNEVEN |

**CONSTRUCTION MÉCANIQUE**

| | | |
|---|---|---|
| Hors concours | DREAU Claude | Institution Le Likès QUIMPER |
| Hors concours | PRIGENT Patrick | E.T.P. Saint-Joseph LANDERNEAU |
| 2e Mention | ROSCONVAL Jean | Institution Le Likès QUIMPER |

### CLASSES DE PREMIÈRE

**FRANÇAIS**

| | | |
|---|---|---|
| 1re Mention | BESCOND Chantal | Institution N.-D. du Kreisker SAINT-POL-DE-LEON |
| 5e Mention | TANGUY Yvon | E.S.P. Sainte-Ursule SAINT-POL-DE-LEON |

**LATIN**

| | | |
|---|---|---|
| 1re Mention | NEVOT Nadine | Ecole Sainte-Thérèse QUIMPER |
| 2e Mention | TUARZE Dominique | Ecole Charles-de-Foucauld BREST |

**ALLEMAND**

| | | |
|---|---|---|
| 1re Mention | BOSSARD Jean-Jacques | Collège Saint-François LESNEVEN |

**ANGLAIS**

| | | |
|---|---|---|
| Hors concours | TREGUIER Anne-Marie | Institution Saint-Joseph BREST |
| 5e Mention | CALEDEC François | Institution Saint-Joseph BREST |

**BRETON**

| | | |
|---|---|---|
| 2e Mention | NICOLAS Jean-Marie | Collège Saint-François LESNEVEN |

## CONCOURS SCOLAIRE DE LA PRÉVENTION ROUTIÈRE - 1976

**SECTION ÉLÉMENTAIRE :**

| | | |
|---|---|---|
| 2e : | GORET Jean-Yves | Ecole Saint-Charles - GUIPAVAS |
| 9e : | LE COZ Daniel | Ecole Sainte-Jeanne-d'Arc - CROZON |
| 10e : | LE COZ Yves | Ecole Saint-Joseph - CLEDEN-CAP-SIZUN |

**SECTION 1er CYCLE :**

| | | |
|---|---|---|
| 2e : | CRAS Joël | Institution N.-D. du Kreisker - SAINT-POL-DE-LEON |
| 4e : | QUERE Christine | Ecole Sainte-Marie - GUILERS |
| 6e : | LE MESTRE Yann | Institution N.-D. du Kreisker - SAINT-POL-DE-LEON |
| 8e : | BELLEC Alain | Institution N.-D. du Kreisker - SAINT-POL-DE-LEON |

## RÉUNIONS DES DIRECTEURS ET DIRECTRICES

**1er Trimestre 1976-1977**

| | | |
|---|---|---|
| Le lundi 20 septembre | 17 h | Ecole N.-D. de Bonne-Nouvelle - BREST |
| Le mardi 21 septembre | 17 h | Ecole N.-D. de Lourdes - LESNEVEN |
| Le mercredi 22 septembre | 15 h | Ecole Le Likès - QUIMPER |
| Le vendredi 24 septembre | 17 h | Ecole N.-D. des Vertus Le Porsmeur - MORLAIX |

Le Directeur : L. Jestin

Quimper — Imp. Cornouaillaise C.P.P.P. 33-741

56e Année N° 320 Septembre-Octobre 1976

# le sentier

Administration et rédaction :
**Direction de l'Enseignement Catholique, 2, rue César-Franck - B.P. 38**
C.C.P. Rennes **528-80** **29102 Quimper-Cedex**

Prix de l'abonnement annuel : **16 F.**

**SOMMAIRE :**

Pages

**Rentrée 1976** ..... 2
La Direction Diocésaine ..... 4
**Le Comité Diocésain :** rôle ..... 6
Loi électorale ..... 8
La question scolaire, par Nicole Fontaine ..... 10
L'Etat et l'enseignement privé : législation actuelle ..... 12
**Pédagogie :** essai de déscolarisation en Seconde, dans une école de Quimper ..... 21
Institut de Formation des Professeurs ..... 22
Mouvement du personnel : primaire et C.C. ..... 25
Manuels scolaires dans le second degré (circ. n° 76.227 B.O. 28) 26
Sorties et voyages collectifs d'élèves (circ. n° 76-260 B.O. 31)... 27
Sécurité et discipline dans les transports scolaires (J.O. 19-8-76) 28
**Informations diverses**
Les nouveaux directeurs et directrices ..... 35
Lettre d'un président d'A.P.E.L. aux parents ..... 36
Editorial d'un directeur pour la rentrée ..... 38
Carte des circonscriptions ..... 39

# RENTRÉE 1976

La rentrée 1976 s'est bien passée. Dans leur immense majorité, parents, élèves, enseignants, personnels divers ont tout lieu d'être satisfaits : tout était en place pour le jour J. Un certain nombre d'élèves auront même fait connaissance avec des disciplines toutes nouvelles ; des sections techniques se sont, en effet, ouvertes ici et là : Secondes T3 et T4, C.A.P. de cuisinier, classes de techniciens supérieurs dans les secteurs agricole et commercial...

Je n'oublie pas, pour autant, ce conflit dont la presse a beaucoup parlé, et qui a eu des répercussions dans bon nombre d'écoles. Il a mis en évidence certains problèmes latents, la complexité des structures de l'enseignement catholique, la difficulté dans certains cas de concilier le pluralisme de fait avec un minimum de cohérence quand on doit collaborer à une œuvre commune, et bien d'autres aspects encore.

Les tensions sont inévitables dans un ensemble aussi important que l'Enseignement Catholique du Finistère (45 000 familles, 4 000 enseignants) ; elles sont même le plus souvent bénéfiques. Cependant les affrontements ne devraient pas atteindre une telle acuité si tous se donnaient la peine de se référer aux textes fondamentaux : non seulement les textes législatifs qui précisent les droits et les devoirs de chacun, mais encore les déclarations officielles, soit de l'Episcopat à Lourdes, soit du Comité National. Avons-nous vraiment médité « Les 67 propositions de recherche de vérité » publiées en janvier dernier ? Et puisque nous nous réclamons de l'Evangile, pourquoi ne pas nous laisser interroger aussi par Celui dont nous voulons être les témoins ? Sinon, qu'en serait-il de notre témoignage ?

« La lettre tue, disait Saint Paul aux Corinthiens, mais l'Esprit donne la vie ». Il n'est de communauté vivante qu'animée et conduite par l'Esprit.

⁂

La rentrée, c'est aussi des projets de toutes sortes autant chez les enfants et les jeunes que chez les parents et enseignants. Que de trésors de générosité et d'ingéniosité pour préparer une nouvelle année scolaire ! Il faudrait pouvoir évoquer ces innombrables sessions, journées de réflexion, réunions et rencontres qui jalonnent aussi bien les vacances que l'année scolaire, et durant lesquelles directeurs, enseignants, parents, conseillers pédagogiques, aumôniers et animateurs s'efforcent non seulement de mettre à jour leurs connaissances et leurs techniques pédagogiques, mais plus profondément de réfléchir sur la nature de la relation jeune-adulte, sur les conditions du travail en équipe ou de la vie en groupe, sur la catéchèse et la signification d'une école chrétienne aujourd'hui...

⁂

La rentrée, c'est encore une certaine inquiétude au sujet de la place de l'enseignement privé dans la nation. On pourra lire plus loin l'article de Madame FONTAINE, Secrétaire Général Adjoint de l'Enseignement catholique. Il semble



paradoxal que ceux-là mêmes qui se disent attachés à la fois à la liberté de l'enseignement et à la justice sociale aillent jusqu'à préconiser que la liberté du choix de l'école soit réservée aux privilégiés de la fortune, alors que 73 % des Français sont favorables au financement des écoles libres par l'Etat...

⁂

Enfin, au cours de ce trimestre, auront lieu les élections pour le Comité Diocésain. C'est dans ce Comité que se trouvent représentés tous les partenaires de l'enseignement catholique. Même si son travail semble souvent discret, il n'en est pas moins efficace. A défaut de pouvoir juridique, son autorité morale suffit à résoudre la très grande majorité des problèmes qui se présentent. A travers ses Commissions et surtout son Bureau Permanent se fait un travail continu de réflexion et de concertation dans tous les domaines : pastorale, pédagogie, finances, immobilier scolaire... Le Comité exerce ainsi une sorte de « tutelle » morale sur l'ensemble de l'Enseignement Catholique du Finistère, notamment dans le secteur important de la nomination des chefs d'établissement. Il reste encore à définir et à expérimenter une meilleure articulation entre diverses responsabilités, en lien avec ce qui se fait sur le plan national. Ce sera l'une des tâches du prochain Comité Diocésain.

L. JESTIN.

## LA DIRECTION DIOCÉSAINE

### I — SERVICES ADMINISTRATIF ET FINANCIER :

Directeur : M. JESTIN
Directeur-Adjoint : M. LE FLÉCHER
Secrétaire : M. UGUEN

| | 1er DEGRÉ | SECOND DEGRÉ |
|---|---|---|
| **Contrats :** | M. LE FLOCH | M. LE FLÉCHER |
| **Personnel enseignant :** | M. LE FLOCH | M. GUÉVEL |
| **Directeurs :** | | |
| ● **Nomination :** | M. LE FLOCH | Le Directeur Diocésain |
| ● **Formation :** | Le Directeur Diocésain | |

**Enseignement agricole** : MM. GUÉVEL, UGUEN, NAEL
**Carte Scolaire** : Le Directeur Diocésain et M. GUÉVEL
**Santé Scolaire** : M. LE FLÉCHER
**Bourses - Transports** : M. UGUEN
**Comptabilité de la Caisse Diocésaine** : M. UGUEN
**U.D.A.P.E.L. et U.D.O.G.E.C.** : M. UGUEN
**Caisse de Retraite** : MM. UGUEN et GUÉVEL
**Le Secrétariat est asuré par** : Mlle LANCIEN
Mmes TYMEN et AUTRET

### II — SERVICES DE PÉDAGOGIE :

1 — **Centre de Formation Pédagogique (C.F.P. de Brest) :**

Sœur Claire LE VEN
Sœur Thérèse BÉGOT

2 — **Conseillers pédagogiques du Premier degré :**

— **Permanents :**

Abbé Guy FORTIN, coordinateur
Sœur Anne COTONÉA (Quimper)
Frère Dominique INIZAN (Kérivoal)
Sœur Françoise QUÉRÉ (Brest)



— **Non-permanents :**

Sœur Thérèse BÉGOT (Brest)
Madame Annick LE BRUN (Morlaix)
Sœur Anna ARZUR (mathématiques)

3 — **Conseillers pédagogiques du Second degré :**

**I.F.P. et coordinateur** : Frère François KERDONCUF (Brest) ;
**Français** : Monsieur GAUTHIER (Saint-Pol) ;
**Histoire-Géographie** : Frère LECLERC (Châteaulin) ;
**Espagnol** : Monsieur QUINQUIS (Brest) ;
**Maths Second cycle** : Frère KEROUANTON (Brest).

4 — **Intervenants occasionnels :**

M. DIVERRÈS, Mme GOURMELON, M. RENÉVOT, Mmes PERVÈS et QUINIOU Fr. CORNEC, Sr Jeanne SIGNARD.

### III — SERVICE DE PSYCHOLOGIE ET D'ORIENTATION :

Monsieur Louis DUIGOU (Quimper)
Madame Monique DUIGOU (Quimper)
Mlle Christiane PAUGAM (Quimper)
Madame M.-Thérèse OLLIVIER (Brest)

### IV — CATÉCHÈSE

Fr. Jean PUNGIER
M. Hervé CARAES
M. Guy FORTIN

# LE COMITÉ DIOCÉSAIN

## A PROPOS DU RENOUVELLEMENT DU COMITÉ DIOCÉSAIN DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

Dans quelques semaines, nous serons appelés à voter pour désigner nos délégués au Comité Diocésain... Chacun va se demander ou se redemander — avec curiosité, scepticisme, enthousiasme, souhait réel de participation, etc... — qui lui paraît pouvoir au mieux le représenter dans cette Assemblée..., qui, de son collège électoral, lui paraît le plus apte à se situer au niveau d'ensemble de l'enseignement catholique diocésain et d'en épouser les préoccupations... C'est peut-être l'occasion de penser au-delà de son école et de se sensibiliser un peu plus à cette réalité collective à laquelle il appartient.

- Le Comité diocésain est **une assemblée représentative** de tous les partenaires de l'Enseignement Catholique : parents, enseignants, chefs d'établissements, organismes de gestion, permanents de la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique et autorités de fondation des écoles. C'est ce qui en fait la lourdeur : nombre (32), manière très différente d'insertion dans le corps « enseignement catholique », inégalité d'information et de préoccupation, divergences des options, diversité des niveaux d'engagement de l'enseignement catholique lui-même... mais ce qui en fait aussi la richesse puisque cette assemblée est le lieu où les divers partenaires peuvent se rencontrer, s'exprimer, s'éclairer les uns les autres et participer ensemble aux prises d'orientation pour tout le corps « Enseignement Catholique ».

- Le rôle premier du Comité est en effet « en liaison avec le Comité National, d'exercer un **rôle d'information, de conseil et de coordination.** Il étudie les projets et les orientations propres à améliorer l'organisation, la cohésion et l'efficacité de l'Enseignement Catholique.
  Le Comité Diocésain est plus particulièrement compétent dans les questions concernant :
  - le caractère propre des établissements catholiques, leur qualité chrétienne et participation à la pastorale du diocèse ;
  - les moyens à mettre en œuvre pour le recrutement, la formation initiale et permanente du personnel d'enseignement et d'éducation ;
  - le développement de l'Enseignement Catholique, les créations, fusions et suppressions éventuelles d'établissements scolaires ou de sections à l'intérieur de ceux-ci ;
  - les dispositions et recommandations du Cominé National ;
  - le financement des services généraux diocésains, régionaux et nationaux de l'Enseignement Catholique.

  Les conclusions de ses études et de ses délibérations sont transmises par le Président aux outorités compétentes. Les écoles et les organismes intéressés en sont informés. »

  Cf. statuts enseignement catholique français - article 12.

- Depuis le 21 décembre 1974 et à la lumière des travaux de cette époque, le Comité Diocésain détient aussi pour notre département **l'autorité de tutelle** sur l'ensemble des écoles, par l'intermédiaire de son bureau, et « en intégrant sans l'éliminer la tutelle particulière qui s'exerce de fait sur tel établissement »



« Son rôle en ce domaine est de sauvegarder la finalité de chaque établissement de l'Enseignement Catholique et de permettre son bon fonctionnement en tant qu'établissement d'enseignement catholique.

L'autorité de tutelle garantit l'esprit, la finalité de l'institution et sa responsabilité s'étend à tous les domaines : éducatif, spirituel, économique et juridique.

Son point d'application principal : l'initiative dans le choix et la désignation des chefs d'établissements, et ensuite la relation constante avec les partenaires de l'école : le chef d'établissement, le corps enseignant, l'organisme de gestion, les parents ».

Cf. Projet adopté par le Comité Diocésain le 21-12-74.

Pour les personnes qui se sont engagées sérieusement au Comité Diocésain, et spécialement au Bureau, ces dernières années, le **bilan du travail est positif** (sur le plan pédagogie : création du centre de Kérivoal, de l'I. F.P., transfert du C. F.P. à Brest, mise sur pied d'une équipe de conseillers pédagogiques..., sur le plan des orientations générales : autorité de tutelle, clarification du problème de gestion, d'immobilier..., sur le plan administration et gestion : examen du budget chaque année, priorités adoptées..., sur le plan carte scolaire...). Ce travail, préparé par des commissions a permis aux divers corps Enseignement Catholique, d'engager leurs responsabilités dans les orientations d'ensemble.

Ce bilan positif n'empêche pas qu'il reste beaucoup de **questions à éclairer :**

- sensibilisation de l'ensemble à un Enseignement Catholique Diocésain formant un même corps professionnel ;
- impact insuffisant des travaux du Comité Diocésain sur les écoles ;
- discipline générale des établissements dans le respect des mesures adoptées, carte scolaire par exemple ;
- engagement effectif des divers partenaires dans l'information, dans l'étude des questions, dans le choix des orientations ;
- autorité de tutelle et Comité Diocésain ;
- pouvoir effectif du directeur diocésain, du bureau du Comité Diocésain érigé en autorité de tutelle ;
- base juridique du Comité Diocésain ou tout organisme érigé en autorité de tutelle ;
- etc...

Toutes ces questions n'empêchent que le renouvellement du Comité est une occasion de faire un pas en avant dans la prise en charge par tous de l'Enseignement Catholique du Finistère. On ne peut que souhaiter que chaque collège électoral fasse le maximum pour désigner un comité actif, dynamique qui donne un nouvel essor à cette institution, généreuse dans ses intentions, mais qui ne peut trouver son rayonnement que grâce aux membres qui le constituent. La vie est communicative. Un Comité Diocésain vivant est une chance pour l'Enseignement Catholique à tous les niveaux.

Brest, le 25 octobre 1976

J. LE ROUX.

# LOI ELECTORALE POUR LE RENOUVELLEMENT DU COMITÉ DIOCÉSAIN

**Approuvé le 2 octobre 1976**

I — Les élections pour le renouvellement du Comité Diocésain se dérouleront entre le 25 novembre et le 1er décembre 1976.

II — Le nouveau Comité se réunira le 11 décembre 1976 à 14 h 30 à CHATEAULIN. Les mandats des membres du Comité Diocésain actuel prendront fin à cette date.

III — Le mandat des membres élus du Comité Diocésain est de trois ans. Il peut être renouvelé une fois.

IV — Sont électeurs tous les membres de l'Enseignement Catholique, titulaires d'un poste au jour des élections, et exerçant au moins un demi-service. Les enseignants titulaires, absents provisoirement (maladie ou congé de maternité), peuvent voter. Les professeurs qui enseignent dans plusieurs établissements voteront dans l'établissement où ils sont pris en charge par l'Académie.

V — Les Directeurs qui exercent au moins un demi-service d'enseignement peuvent voter dans les deux collèges (directeurs et enseignants).

VI — Tous les électeurs peuvent être candidats. Ils ne peuvent l'être qu'**une seule fois,** au titre du collège de leur choix s'ils ont plusieurs possibilités de vote.

VII — **COMPOSITION DU COMITÉ DIOCÉSAIN :**

**Chefs d'établissements :**

| | |
|---|---|
| — Secondaire-TechniqueS-CES | : 3 titulaires, 3 suppléants |
| — CC et Primaire | : 3 titulaires, 3 suppléants |
| — Agricole | : 1 titulaire , 1 suppléant |

**Enseignants :**

| | |
|---|---|
| — Secondaire-Techniques-CES | : 3 titulaires, 3 suppléants |
| — CC et Primaire | : 3 titulaires, 3 suppléants |
| — Agricole | : 1 titulaire , 1 suppléant |

**Services généraux :**

| | |
|---|---|
| — Economes Sec. et Tech. | : 1 titulaire , 1 suppléant |
| — Services de la DDEC et Congrégations (Administration, pédagogie, psychologie scolaire) | : 5 titulaires, 5 suppléants |
| — Aumôniers | : 1 titulaire , 1 suppléant |

**Parents :** 1 titulaire et 1 suppléant par arrondissement : 6 titulaires, 6 suppléants

**Membres de droit :** le président de l'U.D. des A.P.E.L. et de l'U.D.O.G.E.C.

**Membres cooptés :** Un représentant de la Pastorale

Un représentant de l'Action Catholique

VIII — Les surveillants généraux et surveillants de carrière votent dans le collège des enseignants de leur établissement.



IX — Les collèges des directeurs des établissements techniques, secondaires et C.E.S., des directeurs de l'Agricole, des économes, des Services Généraux et des Parents organiseront les élections à leur diligence de telle sorte que les noms des titulaires et suppléants parviennent à la Direction Diocésaine pour le 30 novembre 1976.

X — Liste des différents collèges électoraux visés par les articles qui suivent :

- Directeurs Primaire et CC
- Enseignants Secondaire, Technique, CES
- Enseignants Primaire et CC
- Enseignants « Agricole ».

XI — **DÉPOT DES CANDIDATURES :**

Les listes de candidatures, comportant autant de noms qu'il y a de sièges à pourvoir (titulaires et suppléants) devront parvenir à la Direction Diocésaine pour le 4 novembre 1976. Les candidats indiqueront : nom, prénoms, école à laquelle ils appartiennent et, s'ils le désirent, leur appartenance à tel organisme.

XII — Les bulletins de vote devront comporter autant de noms qu'il y a de postes à pourvoir (titulaires et suppléants). Les bulletins comportant plus de noms ou le nom de personnes non candidates seront déclarés nuls.

Le panachage est possible.

XIII — Dans chaque établissement, on établira un bureau de vote sous la responsabilité du chef d'établissement. Les enveloppes collectées seront expédiées le même jour, en envoi collectif, à la Direction Diocésaine, en précisant « élections au CD » pour éviter que des enveloppes soient ouvertes par le Secrétariat.

XIV — Le jour du vote est le 25 novembre 1976.

XV — **Modalités de vote :** les bulletins seront mis dans une enveloppe non cachetée ne comportant aucune inscription. Cette enveloppe sera glisssée dans une autre enveloppe sur laquelle devra figurer le collège électoral et le numéro d'immatriculation du votant sur la liste électorale (voir article XVII).

XVI — **Dépouillement du scrutin :** il s'effectuera le 1er décembre 1976, à partir de 14 h à la Direction Diocésaine à QUIMPER. Les élections se feront à la répartition proportionnelle selon des modalités appliquées lors des élections à la Commission Consultative mixte. (Décret numéro 59 309 du 14-02-1959). Les différents collèges sont invités à fournir du personnel pour le dépouillement.

XVII — **Liste des électeurs et numéro d'immatriculation :**

Chaque école fera parvenir à la Direction Diocésaine, **en double exemplaire,** la liste des électeurs — avant le 8 novembre 1976.

Un des exemplaires, avec le numéro d'immatriculation des électeurs donné par la Direction Diocésaine, sera retourné aux écoles avant le 20 novembre en même temps que les listes des candidats et les bulletins de vote.

**Directeurs Primaire et CC :**

En vertu de l'article V du présent règlement, ils peuvent voter deux fois : au titre de directeur et au titre d'enseignant, s'ils assurent au moins un demi-service.

Les enveloppes des votes pour le collège des directeurs « Primaire CC » seront jointes aux autres dans l'envoi à la Direction Diocésaine.

XVIII — **DIVERS :**

Les listes se présenteront sous la forme suivante : (Secondaire-Technique-Agricole) — format 21 × 29,7

Ecole .....

Collège des .....

Liste des électeurs

.....

.....

Signature du chef d'établissement

Il faut fournir **autant de listes (en double exemplaire) qu'il y a de collèges électoraux** dans l'établissement.

XVIII — Les chefs d'établissements afficheront les listes des candidatures dans un endroit où elles pourront être aisément consultées.

—— ♦ ——

## QUESTION SCOLAIRE : UNE RÉCONCILIATION EST-ELLE POSSIBLE ?

par Nicole FONTAINE *

(article paru dans **La Croix** du 6-10-76)

La réconciliation définitive des Français sur le problème scolaire sera-t-elle un jour possible ?

A travers les sondages répétés qui ont exprimé le sentiment profond de la population, l'apaisement apparaît chose faite. La lecture de l'avant-projet socialiste sur l'éducation en fait à nouveau douter.

Nul ne s'étonnera que l'enseignement catholique ait dit ces jours-ci, avec détermination, son opposition à un projet qui prévoit sa disparition. Mais au-delà des rectifications normales d'inexactitudes, du refus des préjugés désuets et injustes, du regret des attitudes hostiles, le moment n'est-il pas venu de reposer avec sérénité, mais dans toute son ampleur, le problème de la liberté scolaire dans notre pays ?

La démocratie à laquelle se réfère la tradition française est fondée sur le respect des opinions même minoritaires, sur le droit à la différence, en bref sur le pluralisme. La liberté d'enseignement, qu'il s'agisse de la liberté de choix des parents ou de celle des enseignants, nous intéresse d'abord parce qu'elle est essentiellement liberté de penser, de s'exprimer, d'être.

Le problème qui se pose aujourd'hui est de savoir si, dans l'hypothèse où les Français choisiraient pour leur destin un type de société socialiste, la liberté scolaire aurait sa place dans le système et pourrait être reconnue.



La situation de certains pays étrangers est intéressante à cet égard. Dans les pays socialistes d'inspiration marxiste, il n'existe pas d'exemple où la liberté scolaire soit respectée. Par contre, dans nombre de démocraties européennes, cette liberté a pu trouver son insertion normale, dans des conditions telles qu'elle n'est plus remise en cause par les résultats des consultations électorales. Ainsi en est-il par exemple de l'Angleterre ou de la Hollande.

En France, le poids de l'histoire est lourd. Néanmoins, au cours de la première moitié du siècle, la liberté scolaire a été tolérée par les gouvernements radicaux ou socialistes qui se sont succédé, et l'avant-projet actuel du Parti socialiste laisse aux établissements privés le droit de refuser la nationalisation.

Mais que signifierait aujourd'hui cete liberté scolaire ?

Il faut lever toute équivoque. Maintenir dans les textes la liberté scolaire tout en la privant du concours financier de l'Etat aboutirait à une rupture de l'égalité entre les Français, et ce serait une duperie. Le slogan « à l'école publique, fonds publics ; à l'école privée, fonds privés » recouvre l'impossibilité pratique d'exercer cette liberté d'enseignement qui, comme la liberté de presse ou la liberté syndicale, n'a de sens que si elle est dotée des moyens nécessaires à son exercice. L'école catholique ne pourrait suppléer à la défaillance de l'Etat que par des scolarités alourdies qui pèseraient sur les familles ; elle deviendrait alors un instrument de ségrégation sociale. Autant que le Parti socialiste lui-même l'école catholique le refuse avec vigueur, au nom des principes qui la fondent.

Si demain, l'aide de l'Etat à l'enseignement privé était supprimée, chaque famille qui voudrait confier un enfant à une école « libre » devrait payer au minimum la somme exorbitante de 3 000 F actuels supplémentaires par an pour compenser le traitement des maîtres actuellement pris en charge par l'Etat. Voilà quel serait le nouveau visage de la liberté d'enseignment... et celui de l'école... « inégalitaire ».

A moins d'aller jusqu'à abroger des lois constitutives de la liberté d'enseignement, un tel projet de nationalisation aboutirait à la sélection par l'argent et conduirait inexorablement l'école chrétienne ou à se saborder ou à trahir sa mission.

Ainsi liberté scolaire et concours financier de l'Etat sont indissociables et c'est dans cette perspective concrète qu'il faut situer le problème : un Etat socialiste trahirait-il vraiment ses principes s'il donnait à la liberté d'enseignement les moyens réels de son exercice ?

Et tout d'abord, y a-t-il vraiment lieu de réconcilier service public et liberté d'enseignement ? Une école privée, à condition qu'elle soit publiquement ouverte à tous et associée à l'Etat, comme elle l'est actuellement dans sa presque totalité, remplit une mission de service public. Dans une conception moderne et dynamique de ce service, on peut même considérer qu'elle en fait partie et son caractère spécifique n'est pas incompatible avec cette appartenance.

Est-il également nécessaire de réconcilier laïcité et liberté d'enseignement ? Loin d'être antagonistes, ces deux positions appartiennent au même ordre de pensée : celui qui entend respecter la liberté de chaque personne, de chaque famille. Elles sont deux formes différentes et importantes au service de la liberté d'expression des opinions.

En outre, loin d'être un héritage du passé, le maintien d'une réelle liberté scolaire se justifie par l'évolution présente de la vie nationale. Ainsi en est-il, par exemple, de la promotion de la vie associative. L'homme d'aujourd'hui vit dépersonnalisé, écrasé par les moyens de communication de masse, par ses appartenances à de grands corps sociaux, par les contraintes d'une administration souvent insaisissable et anonyme. Il souhaite retrouver l'initiative et la responsabilité au sein d'une communauté locale de participation. C'est un aspect nouveau et fondamental de l'aspiration à la qualité de la vie.

Le problème dépasse ainsi et de beaucoup l'enseignement catholique lui-même. Il est dépositaire dans ce pays de l'une des libertés publiques fondamentales. Mais cette liberté va au-delà de celle des individus et la réalité le montre. Elle prend sa signification dans l'existence de 11 000 communautés éducatives accueillant près de 2 millions d'élèves.

Ne faut-il pas, enfin et surtout, regarder les convergences qui peuvent exister entre les objectifs sociaux et ce que les écoles catholiques essaient de vivre, dans la vie de tous les jours, et n'est-ce pas là l'essentiel, au fur et à mesure que montent les générations qui n'ont pas connu la querelle scolaire ?

Il y a quelques mois, un document a été publié : « Propositions de recherche de vérité pour une école catholique ». Il avait été approuvé par le Comité national de l'enseignement catholique lors d'un vote à bulletins secrets, sans une seule voix d'opposition. Il ouvre aux écoles de larges voies concrètes dans les domaines de la justice, de la liberté, de l'ouverture de l'école, du sens que les jeunes peuvent donner à leur vie et il a reçu un accueil extraordinaire au sein de l'enseignement catholique français et même à l'étranger.

Quel que soit le type de société dans lequel ils vivront, les parents souhaiteraient toujours pouvoir choisir pour leurs enfants l'école publique ou privée où il semblera que leurs personnalités seront respectées et susceptibles de s'épanouir dans la justice, la réalité vivante d'une communauté éducative et, s'ils choisissent une école catholique, la proposition de la foi chrétienne.

Parmi les membres de l'enseignement catholique, notamment parmi les parents et les enseignants, certains sont partagés et écartelés dans leur conscience. En effet, le plan de nationalisation des établissements privés fausse le débat de fond que les Français pourraient avoir sur l'éducation, la culture et le type de société.

Pour que la liberté des consciences soit vraiment respectée, il est indispensable que l'hypothèque de la question scolaire soit définitivement levée.

* Secrétaire général adjoint de l'enseignement catholique.



## L'Etat et l'enseignement privé (Extrait de E.C.D. n° 321)
## UNE LIBERTÉ PUBLIQUE FONDAMENTALE

### Du droit à l'éducation à la liberté d'enseignement

A la différence de la déclaration universelle des droits de l'homme et de la convention européenne de sauvegarde des libertés, le droit à l'éducation, qui paraît si fondamental aux yeux des Français d'aujourd'hui, ne figure pas explicitement dans la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789,



première charte de nos libertés publiques. Ce n'est qu'incidemment que l'ignorance y est évoquée parmi les causes des « malheurs publics et de la corruption des gouvernements ». Il n'est donc guère surprenant que les constitutions françaises successives se référant toujours à la déclaration de 1789 n'aient pas fait mention explicite du droit à l'éducation, ni de son corollaire, la liberté d'Enseignement. C'est un certain nombre de lois qui ont progressivement inscrit dans le droit la liberté d'enseignement, contribuant ainsi à la faire reconnaître comme une liberté publique fondamentale. Il s'agit des lois de 1850 pour l'enseignement secondaire, 1875 pour l'enseignement supérieur, 1886 pour l'enseignement primaire, 1919 pour l'enseignement technique, 1960 pour l'enseignement agricole.

Ce droit a été reconnu progressivement au XIX[e] siècle, qui avait hérité en matière d'éducation du monopole étatique de l'Université Napoléonienne. Il fut longtemps un sujet de querelle politique car il opposait les partisans de l'influence de l'Eglise aux tenants d'une sorte de laïcisme et de monopole de l'Etat. Aujourd'hui, où l'anticléricalisme sommaire a pratiquement disparu de la mentalité française (cf. sondage cité en introduction), ces disputes peuvent paraître dépassées, d'autant plus que dans le même temps les conceptions de laïcité et de neutralité ont sensiblement évolué.

En effet, à mesure que la querelle laïcité-confessionnalisme perdait de sa virulence, la revendication, purement religieuse au départ, est devenue fondamentale et collective ; il s'agit avant tout de reconnaître aux familles ou à des groupes, plus encore qu'à l'Eglise, le droit de choisir l'Enseignement qu'ils désirent donner aux jeunes. Mais l'exercice de cette liberté fondamentale de choix a souffert de ne pas disposer des conditions matérielles lui permettant de s'exercer effectivement.

### Les étapes d'une reconnaissance concrète

La liberté de l'Enseignement en effet a d'abord été conçue et admise comme une liberté théorique et simplement formelle à laquelle on ne donnait pas les moyens réels de s'exercer : c'était par la force des choses en réserver l'exercice aux classes aisées. Les partisans de l'Enseignement privé n'ont cessé de lutter en faisant valoir que la liberté d'Enseignement devait être considérée comme une liberté concrète accessible pour tous, qui dans une démocratie ne devrait pas être le privilège d'une élite culturelle ou financière et devrait donc disposer des moyens financiers pour en garantir l'exercice par tous les citoyens sans considération de leur niveau de vie ou de culture.

Se posait alors, le problème du concours financier de l'Etat à l'exercice de cette liberté publique fondamentale ; de la même façon que les Pouvoirs publics subventionnent sans discrimination les syndicats et les journaux afin de faciliter l'exercice de la liberté d'association et d'expression, il fallait envisager des mesures pour mettre en œuvre réellement la liberté de l'Enseignement.

Cela fut réalisé dans une première étape en 1951 par la loi Marie, qui attribue des bourses aux enfants sans considération du type d'enseignement fréquenté et par la loi Barangé qui affecta une allocation scolaire pour tous les enfants du premier et du second cycle.

Dans une deuxième étape, et àla différence des deux lois précédentes, qui n'étaient que des lois d'aide, la loi Debré du 31 décembre 1959, révisée et complétée en juin 1971, a posé les bases d'une réelle reconaissance par

l'Etat de l'Enseignement privé et de véritables rapports entre l'Etat et les établissements d'Enseignement privé. C'est elle qui régit actuellement les relations entre l'Etat et ces établissements.

## LE CONTRAT SIMPLE

La grande majorité des établissements primaires catholiques a opté pour le contrat simple.

### Les conditions d'obtention et de cessation

Pour passer un contrat simple, un établissement doit satisfaire à quatre conditions bien précises :

— **Le délai de fonctionnement** est de 5 ans ; il peut être ramené à 2 ans, dans les zones urbaines comprenant au moins 300 logements neufs.

— **Les effectifs minimum d'élèves** sont fixés par décret et sont impératifs (le contrat est retiré à partir du moment où ils ne sont plus respectés). Ils sont particulièrement contraignants dans le secteur des maternelles où il faut un minimum de 50 élèves inscrits pour ouvrir une école à une classe (1).

— **Les qualifications des maîtres :** depuis 1967, les maîtres nouvellement recrutés doivent posséder les mêmes titres que ceux de l'Enseignement public, sauf s'ils ont un certificat d'exercice délivré en application de l'article 2 du décret 60-386 du 22 avril 1960.

— **Les locaux et installations appropriées :** cette expression laisse place à des interprétations assez variées. Ce contrôle peut ainsi porter, par exemple, sur l'exiguïté des locaux, la sécurité, les installations pédagogiques (particulièrement scientifiques ou techniques), etc...

Si ces quatres conditions sont remplies, l'Administration n'a pas la faculté de refuser le contrat pour des motifs d'opportunité. Le contrat est renouvelé par tacite reconduction et peut prendre fin pour des motifs prévus par la loi (baisse des effectifs en dessous du minimum requis, manquements graves aux obligations contractuelles).

### Le concours financier

— **La rémunération des maîtres :** l'Etat prend à sa charge la rémunération des maîtres agréés et la totalité des charges sociales et fiscales afférentes à celle-ci. Depuis 1975, l'allocation scolaire, soit 39 francs par élève et par an, a été restituée aux écoles sous contrat simple.

— **L'aide des collectivités locales :** si la municipalité l'accepte, l'établissement peut passer avec elle une convention par laquelle elle s'engage à prendre à sa charge les frais de fonctionnement (mais non pas ceux d'investissements ou de grosses réparations). Une école peut aussi obtenir sous certaines conditions des subventions du Conseil général.

### Des contreparties

— **Obligations pédagogiques :** les établissements doivent préparer aux examens officiels, utiliser les manuels scolaires non interdits par le Ministère de l'Education, organiser l'enseignement des matières de base.

---

(1) Décret n° 70-1135 du 8 décembre 1970.



A cet effet l'horaire de ces matières ne doit pas être inférieur de plus de 20 % à l'horaire en vigueur dans les classes correspondantes de l'Enseignement public.

— **Agrément des maîtres :** l'agrément provisoire est délivré pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction dans la limite de trois ans. Il est ensuite transformé en agrément définitif soit après la passation du CAP dans le 1er dégré soit après une inspection favorable dans le 2e degré. Au cas où la première inspection est défavorable, le maître a droit à une seconde inspection.

### Les conditions de fonctionnement

Les maîtres quoique rémunérés et agréés par l'Etat, restent les employés de l'établissement, c'est-à-dire dans la majorité des cas de l'organisme de gestion. Leur situation est régie par des conventions collectives.

Le rôle de l'Etat se limite au classement et à l'avancement des maîtres. Le pouvoir disciplinaire et notamment le droit de licenciement sont du ressort de l'établissement.

## LE CONTRAT D'ASSOCIATION

Cette formule a été adoptée par la grande majorité des établissements secondaires et techniques catholiques.

### Les conditions d'obtention et de cessation

A la différence du contrat simple, l'administration dispose d'une certaine liberté d'appréciation pour accorder ce type de contrat. En effet, à côté de trois des conditions précises, exigées pour l'obtention du contrat simple, il existe une quatrième condition : l'établissement doit répondre à un « besoin scolaire reconnu ».

— **Le délai de fonctionnement** est de 5 ans, il peut être ramené à 2 ans, dans les zones urbaines comprenant au moins 300 logements neufs.

— **La qualification des maîtres :** depuis 1967, les maîtres nouvellement recrutés doivent posséder les mêmes titres que ceux de l'Enseignement public, sauf s'ils ont un certificat d'exercice délivré en application de l'article 2 du décret 60-386 du 22 avril 1960.

— **Les locaux et installations appropriées :** cette condition est appréciée de la même façon que pour le contrat simple.

— **« Le besoin scolaire reconnu » :** il a fallu attendre la loi du 1er juin 1971, pour obtenir non pas une définition du « besoin scolaire reconnu », mais un élément d'appréciation de celui-ci. Jusqu'à cette loi, les établissements privés étaient bien souvent livrés au pouvoir discrétionnaire de l'administration qui faisait intervenir dans sa décision soit la carte scolaire de l'Enseignement public, soit le nombre de places disponibles dans les établissements publics, soit les débouchés professionnels locaux, soit l'effectif de l'établissement.

La loi du 1er juin 1971 a précisé que le « besoin scolaire » devait « être apprécié en fonction des principes énoncés à l'article premier » de la loi du 31 décembre 1959, qui garantit aux établissements régulièrement ouverts, la liberté d'enseignement, c'est-à-dire le choix des familles et le respect du caractère propre de l'établissement.

Le législateur a voulu ainsi éviter que le « besoin scolaire » soit apprécié selon de simples critères quantitatifs ou en raison de l'attribution à l'Enseignement privé d'un simple rôle de suppléance à l'Enseignement public. Il a voulu au contraire, que dans l'appréciation du besoin scolaire, il soit tenu compte de la spécificité de l'établissement demandeur.

Le contrat une fois obtenu est renouvelé par tacite reconduction. Il peut prendre fin par accord entre les deux parties et peut être résilié pour manquements graves aux obligations contractuelles ou lorsque l'une des conditions précitées vient à disparaître.

**Le concours financier de l'Etat.**

— **Le traitement des maîtres :** l'Etat prend à sa charge le traitement des professeurs contractuels ainsi que les charges fiscales et sociales afférentes. Toutefois, comme le contrat simple, l'Etat ne rémunère que les heures d'enseignement au sens le plus strict, ce qui va à l'encontre de l'évolution et de l'élargissement de la fonction éducative telle qu'elle est conçue aujourd'hui. La rénovation pédagogique requiert un tel élargissement.

— **Les dépenses de fonctionnement :** leur prise en charge varie selon le degré d'enseignement :

- — dans les établissements du premier degré sous contrat d'association, les dépenses de fonctionnement sont mises à la charge des municipalités ;
- — dans les établissements du second degré, l'Etat prend à sa charge les dépenses de fonctionnement, calculés forfaitairement au prorata du nombre des élèves.

Le forfait est établi d'après le prix de revient théorique d'un élève d'un établissement public correspondant, majoré de 5 % pour certaines charges particulières aux établissements privés ( impôts, assurances, etc...).

A la suite d'études officielles très détaillées il s'est avéré que la majoration de 5 % prévue au décret du 28 juillet 1960 constituait une nette sous-évaluation des charges réelles des établissements privés. Il faudrait la porter à 18 % pour tenir compte des charges sociales et fiscales afférentes aux rémunérations des personnels non enseignants et parvenir à une véritable égalité de situation entre les établissements publics et les établissements privés.

Le forfait d'externat doit être révisé chaque année en fonction de l'évolution des coûts. Néanmoins, il a pris ces dernières années un important retard par rapport à l'inflation, ceci a mis en difficulté financière un grand nombre d'établissements.

A la suite d'une action collective de l'Enseignement catholique et d'un arrêt du Conseil d'Etat du 17 octobre 1975 annulant l'arrêté fixant les taux du forfait pour l'année 1973-1974, le gouvernement a accepté un plan de rattrapage qui doit s'étaler sur trois années budgétaires (1976, 1977 et 1978).

— **Les investissements :** à la différence de ce qui existe dans la législation de certains pays européens et notamment aux Pays-Bas et en Grande-Bretagne, aucune disposition ne prévoit la contribution de l'Etat à l'effort d'investissement de l'Enseignement privé. Cette grave lacune empêche l'Enseignement catholique de répondre aux demandes des familles pourtant nombreuses dans les villes et zones nouvelles où s'implante désormais la vie.



**Des contreparties**

— **Obligations pédagogiques :** les classes sous contrat d'association doivent respecter les règles générales relatives aux horaires de l'enseignement public, mais le Recteur d'Académie peut accorder des dérogations pour faciliter des expériences pédagogiques.

Par ailleurs, en vertu d'un récent décret n° 75 - 658 du 16 juillet 1975, les établissements privés peuvent obtenir le statut d'établissement expérimental de plein exercice.

— **Le contrôle financier** est exercé par le Trésorier payeur Général qui examine les comptes financiers de l'établissement.

## LES LACUNES DE LA LOI

— **La formation des personnels :** un problème aussi important que la formation des personnels et des conditions dans lesquelles l'Enseignement privé pourra y pourvoir est passé sous silence. Une telle lacune pèse lourd sur l'avenir : elle manifeste, particulièrement depuis l'importante loi de juillet 1971 sur la formation permanente, l'inadaptation de la loi du 31 décembre 1959, aux exigences éducatives d'aujourd'hui.

Pourtant loin de rompre l'équilibre voulu par le législateur en 1959, la reconnaissance par l'Etat de Centres et d'Instituts de formation des maîtres de l'Enseignement privé est dans la logique de la loi qui garantit aux établissements privés sous contrat le respect de leur caractère propre.

A l'heure actuelle, l'Etat a déjà passé convention avec les 27 centres de Formation Pédagogique du premier degré qui regroupent 2 000 étudiants se préparant à des fonctions d'instituteurs, avec l'ISPEC d'Angers et l'ARP de Paris (écoles de cadres de l'Enseignement catholique).

Il serait donc opportun que cette reconnaissance soit étendue aux instituts qui assurent la formation professionnelle initiale des professeurs du second degré et qui accueillent à l'heure actuelle un millier d'étudiants.

S'agissant de la formation permanente, l'Enseignement privé souhaite que l'Etat, prenant acte à la fois des obligations que lui crée la loi et du très grand effort accompli en ce domaine par l'Enseignement privé catholique lui apporte son concours financier.

Ainsi en 1976 un enseignant sur deux a participé à l'un des 600 stages de formation permanente agréés par l'Enseignement catholique.

— **Le problème des investissements :** à la différence de ce qui existe dans la législation de plusieurs pays européens, aucune disposition de la loi du 31 décembre 1959 ne prévoit la contribution de l'Etat à l'effort d'investissement de l'Enseignement privé.

Cette grave lacune contraint celui-ci à se cristaliser dans des structures et des implantations héritées du passé. A terme, le maintien d'une telle situation menacerait l'existence même de l'Enseignement privé en l'empêchant de s'adapter à l'évolution sociale et aux réalités démographiques de demain.

La comparaison de l'évolution des effectifs d'élèves de l'Enseignement catholique par rapport à ceux de l'Enseignement public permet de constater que l'enseignement catholique connaît une expansion proportionnellement plus modérée que celle de l'Enseignement public.

Certes, en chiffres absolus, les effectifs d'élèves des établissements catholiques augmentent puisqu'ils sont passés de 1 700 000 élèves en 1970 à 1 900 000 en 1976. Mais les zones rurales où il est bien implanté ont tendance à se dépeupler au profit des secteurs d'urbanisation dans lesquels l'Enseignement catholique est quasiment inexistant.

En présence d'une réglementation qui fixe un délai impératif de deux ans de fonctionnement avant la passation d'un contrat avec l'Etat, l'Enseignement catholique se trouvent dans l'incapacité matérielle de répondre aux demandes des familles venant habiter dans les zones urbaines neuves.

Dans le cadre particulier de l'équipement pédagogique l'exemple des ateliers de technologie est révélateur de cette carence. En effet la réforme de l'Enseignement prévoit que les collèges devront être équipés de tels ateliers. S'ils ne bénéficient d'aucune aide à cet égard, les établissements risquent d'être dans l'impossibilité de s'adapter aux nouvelles dispositions et de ne pas parvenir à suivre une évolution pédagogique souhaitable.

Le seul intérêt que l'Etat ait manifesté à l'égard de ce problème des investissements dans l'Enseignement privé s'est traduit par la création d'un système d'emprunts groupés bénéficiant de la garantie de l'Etat et d'une longue durée (15 à 18 ans) mais dont les taux ne font l'objet d'aucune réduction.

Ces emprunts groupés peuvent toutefois aider les établissements isolés qui auraient du mal à trouver les concours nécessaires pour financer tout ou partie de leurs dépenses d'équipement.

La préparation administrative et financière de ces opérations est assurée par l'ANFESP, Association Nationale pour le Financement de l'Equipement Scolaire Privé, 277, rue Saint-Jacques - 75005 Paris, Tél. 633.94.50.

— **Le financement des petites écoles sous contrat simple :** le contrat simple, régime qui a fait la preuve, par sa souplesse, qu'il était le plus adapté aux écoles primaires, est pénalisé. Il semble que le problème du financement de ces petites écoles, pour leur plus grande part rurales, accueillant des enfants de familles aux revenus modestes, n'ait pas été appréhendé par les Pouvoirs publics.

En effet, le régime du contrat d'association dans ses modalités actuelles ne semble pas pouvoir convenir à ce type d'écoles, car l'intervention obligatoire des municipalités pour la prise en charge de leurs dépenses de fonctionnement comporterait des incidences politiques qui pourraient remettre en question localement une paix scolaire difficilement acquise.

**Au terme de quatorze années...**

Les établissements privés catholiques, ont dans leur très grande majorité choisi l'une ou l'autre des formes de contrat qui leur était offerte et le fait que le bilan de la loi du 31 décembre 1959 soit largement positif à de nombreux égards n'est aujourd'hui contesté par personne.

Ainsi, dans l'Ensetgnement primaire plus de 90 % des établissements ont choisi la formule du contrat simple, tandis que dans l'Enseignement secondaire on enregistre une prédominance du contrat d'association (94 %). Les établissements ont pu, grâce au concours financier que l'Etat leur apportait s'ouvrir davantage aux familles les plus modestes et améliorer les conditions de leur fonctionnement et de leur organisation pédagogique.



La qualification du corps professoral, désormais rémunéré par l'Etat, et assuré d'une carrière, s'est considérablement améliorée (depuis 1967, les titres requis sont les mêmes que pour les maîtres de l'Enseignement public). Depuis 1955, les professeurs de l'Enseignement privé peuvent se présenter aux concours de recrutement de l'Enseignement public, tout en continuant à exercer dans l'Enseignement privé. A l'heure actuelle, ils sont environ 11 000 en exercice dont 120 agrégés.

L'Enseignement privé a peu à peu recherché les conditions d'une collaboration réelle avec l'Etat. A cet égard, on peut également porter à l'actif de la loi scolaire une évolution sensible des relations entre les deux enseignements, une meilleure compréhension de l'Administration à l'égard de l'Enseignement privé, enfin la naissance d'une estime réciproque.

Ce climat de détente s'est traduit de manière caractéristique jusque dans l'opinion publique. Des sondages récents révèlent que la très grande majorité des français est favorable à l'expression de la liberté d'enseignement : en 1971 68 %, en 1974 87 %.

De plus l'Enseignement privé bénéficie de la sympathie et du soutien efficace de l'Association parlementaire pour la liberté d'enseignement, qui regroupe des députés et des sénateurs favorables à l'Enseignement libre.

Ce sont là des indices irrécusables du succès de la politique contractuelle, mais ils ne doivent pas cependant laisser croire que toutes les difficultés sont résolues.



## CATÉCHÈSE EN SECOND CYCLE

« Le lendemain, à leur sortie de Béthanie, il eut faim. Voyant de loin un figuier qui avait des feuilles, il alla voir s'il n'y trouverait pas quelque chose. S'étant approché, il ne trouva que des feuilles, car ce n'était pas le temps des figues. S'adressant à lui, il dit : « Que jamais plus personne ne mange de tes fruits ! ». Et ses disciples écoutaient. » (Evangile de Marc).

**Commentaire 1.**

C'est pas juste... Ce n'était pas juste de punir cet honnête figuier qui faisait bien son boulot : donner des fruits quand c'était la saison des fruits. Alors ?

**Commentaire 2.**

Il « doit » y avoir tout un monde entre l'idée que nous nous faisons de Dieu et le Dieu insolite qui se manifeste dans le parler et le faire de Jésus de Nazareth.

**Commentaire 3.**

— Dieu est fondamentalement injuste.

— Et heureusement pour nous !

« Incompréhensible Dieu, aussi étranger à la sagesse paysanne qu'à l'intelligence des intelligents et qui nous demande ce que nous ne pouvons donner, des fleurs et des fruits au cœur de l'hiver. » (Jean SULIVAN, L'Obsession de Delphes).

(Extrait de questions du jour - les mots et les jours. Publication mensuelle éditée par le Centre National de l'Enseignement Religieux, 6, avenue Vavin, 75006 PARIS).

## AUMONERIE DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE DE L'OUEST

Le Bureau Régional de l'Aumônerie de l'Enseignement Catholique de l'Ouest est composé d'un ou deux représentants de chacun des diocèses de la Région Apostolique de l'Ouest.

Ce Bureau réfléchit aux tâches pastorales des aumôneries de l'Enseignement Catholique. Il provoque des réunions de commission pastorale. Il rencontre les directeurs diocésains ainsi que les Evêques. Il signale ou propose des moyens de formation (week-end, sessions, lectures...) et veut favoriser l'organisation des aumôneries dans les diocèses...

Le bureau publie, en outre, chaque trimestre, un **bulletin de liaison** (BLADECO) qui permet de rendre compte de ces activités diverses, mais aussi de faire connaître des expériences et des aspects de la Pastorale Scolaire dans l'Ouest.

Comme ces dernières années, le Bureau veut continuer à éditer BLADECO en centrant les 4 numéros de l'année sur une idée directrice, qui sera cette année : QUEL AVENIR POUR LA FOI ? BLADECO reprendra donc le week-end des 9-10 octobre 1976 à RENNES.

De même, il est prévu de publier quelques articles sur la MORALE, suite à la session des 1-4 septembre 1976 à Mur-de-Bretagne.

**ABONNEMENT** à BLADECO (année scolaire 1976-1977)

NOM et prénoms .....

Adresse précise .....

S'abonne à BLADECO et verse la somme de 20 F (de préférence par chèque)

CCP RENNES 3 004 97 Z
M. RENAULT E. ou M. LAUNAY R.
Aumôniers - 14, rue Ginguéné SO 7 - 35000 RENNES.



# PÉDAGOGIE

## ESSAI DE DÉSCOLARISATION POUR UNE NOUVELLE FORME DE SCOLARISATION

Avant de procéder à la répartition des élèves par « classes » et d'aborder les matières et les programmes, les professeurs ont jugé bon de faire vivre aux 68 élèves qui demandaient leur entrée en 2de, quatre semaines d'expérimentation. Voici nos objectifs et les moyens utilisés :

1°) Mieux se connaître et mieux connaître les autres, par des activités basées sur la libre expression et faisant appel à l'imagination, à la spontanéité, à la création collective : expression corporelle, graphisme, poésie, photolangage.

2°) Découvrir les dons, les aptitudes, le rôle de chacune dans la réalisation d'une tâche commune, par l'analyse de la vie du groupe.

3°) Pratiquer des méthodes de travail variées : enquêtes, revue de presse, montages audio-visuels, recherche en documentation, T.P. sur documents.

4°) Améliorer les moyens de communiquer les résultats de ces travaux : expression orale, exposé, panneaux, présentations audio-visuelles.

5°) Relativiser l'importance accordée à l'Ecole, par la recherche d'autres lieux dans la ville et les environs où l'on peut aussi acquérir des connaissances.

6°) Connaître et respecter les autres personnes ou groupes travaillant dans l'école par un contact direct avec les sections : cuisiniers — commis de restaurants — industrie de l'habillement — B.E.P., avec les services administratifs et le personnel de collectivité.

7°) Permettre aux élèves et aux professeurs de se rencontrer dans des relations plus « horizontales » grâce à des activités non directement scolaires.

8°) Donner à tous une possibilité de renouvellement dans la manière de travailler et dans les relations au sein de la classe.

### PRISE EN CHARGE DES ACTIVITÉS

— Les ateliers suivants : panneaux — exposition — poésie — enquête — revue de presse — T.P. sur documents — connaissance de la ville — connaissance de l'école — étaient animés par les professeurs.

— La documentaliste assurait l'initiation au travail en documentation.

— L'animateur audio-visuel prenait en charge : l'audio-visuel, la photo, et l'exposé.

— L'animatrice pédagogique : vie de groupe et photolangage.

— Seuls les ateliers : graphisme, expression orale et musique étaient pris en charge par des personnes extérieures à l'école, intéressées par notre expérience.

**N.B.** Dans la mesure de leur disponibilité, les professeurs se joignaient aux élèves dans les ateliers, en tant que participants.

**NOS CHANCES**

— Un directeur, professeur en 2de, acquis à l'expérience et y participant lui-même activement.

— Des professeurs audacieux et courageux, formant une équipe solide.

— Une animatrice pédagogique s'occupant de l'organisation et de la coordination, tout en assurant l'animation de certains ateliers.

— Un animateur audio-visuel, à mi-temps, un animateur en Expression Corporelle et une documentaliste.

**NOS DIFFICULTÉS**

— Des locaux peu conformes à ce genre de travail qui exige l'éclatement constant en petits groupes pour des exercices de créativité.

— Le fonctionnement des autres classes de l'école selon la structure scolaire.

— La nécessité pour les professeurs, d'assurer leurs cours dans les autres classes, ce qui limitait leur participation à certains ateliers.

**ET APRÈS ?**

Ces quatre semaines écoulées, les professeurs se sont mis d'accord pour leur donner les prolongements suivants :

1°) L'essai d'une pédagogie de type coopératif dans toutes les disciplines.

2°) Deux plages de travail indépendant dans la semaine laissant aux élèves toute liberté dans l'organisation du travail en histoire-géo et économie.

3°) A l'intérieur de certaines séances, une possibilité de choix quant aux méthodes.

4°) Une demi-journée de pluridisciplinarité regroupant quatre matières : Histoire - Géographie - Français - Economie ; travail sur un même thème, les professeurs se relayant deux par deux sans que les élèves changent d'activité ou interrompent le travail en cours.

Nous espérons qu'en abordant les matières et les programmes scolaires, tout au long de l'année, les élèves garderont de ces quatre semaines, l'esprit d'initiative, le besoin de créer, d'imaginer, de chercher en groupes, bref, une manière nouvelle de vivre l'école et les relations professeurs-élèves.

———— ◆ ————

## INSTITUT DE FORMATION DES PROFESSEURS

Le dernier numéro du Sentier vous annonçait le départ de Frère KERDONCUF pour Paris, où il était nommé Secrétaire National des Frères des Ecoles Chrétiennes. Cette nomination, qui reconnaissait, avec bonheur, les mérites de Frère KERDONCUF, risquait par contre de contrarier nos projets concernant l'I.F.P., car il en était la cheville ouvrière.

Mais au cours des vacances nous avons eu la joie d'apprendre qu'il pourrait consacrer une semaine par mois à l'I.F.P. et à la coordination des Conseillers Pédagogiques du Second Degré. Que Frère KERDONCUF en soit remercié. Il pourra ainsi poursuivre une tâche à laquelle il se consacre depuis de longues



années. En effet, après avoir été directeur du Likès de 1964 à 1967, et tout en assurant sa charge de Provincial, il était responsable de l'animation pédagogique dans le second degré. Depuis 1969, il organise chaque année les stages pédagogiques pour les professeurs débutants : il a créé le centre de Kérivoal, bien connu pour son rayonnement pédagogique et catéchétique. Responsable également des Religieux enseignants du diocèse, il a participé activement à la mise sur pied de structures nouvelles préparant une organisation plus efficace des différents services de l'enseignement diocésain. Dans le texte ci-dessus, Frère KERDONCUF présente le programme des activités pour l'année scolaire 1976-1977.

———— ◆ ————

## PROGRAMME 1976-1977

Les perspectives de la réforme Haby concernant la formation des maîtres amènent l'Enseignement Catholique à développer son réseau d'Instituts de formation de professeurs du second degré pour éviter que ne s'installe un monopole de fait de l'Etat pour la formation des enseignants privés sous contrat.

Le Service « Pédagogie » est ainsi appelé à mettre en œuvre le projet d'une formation humaine, professionnelle, respectant les finalités de l'E.C., et en étroite relation avec les Universités.

Un programme suffisamment souple, réaliste, est prévu pour l'année 76-77. En voici les grandes lignes.

**I — EN PREMIÈRE ANNÉE D'I.F.P.** (Etudiants de licence et maîtrise qui se destinent à l'E.C.)

a) Des stages d'information (1er trimestre), de responsabilité (2e trimestre) dans nos écoles secondaires et techniques.
Des équipes d'étudiants sont reçus, une semaine durant, dans le même établissement, participent à des cours, à des réunions de professeurs et découvrent l'organisation, les niveaux et les cycles, les projets éducatifs. Ils sont sous la responsabilité d'un ou de plusieurs professeurs coordinateurs désignés à cette fin.

b) Après chaque stage, session de réflexion et d'approfondissement pour ces étudiants et professeurs coordinateurs.

c) Les étudiants pourront participer à certains ateliers de recherche (pédagogie, culture générale...) organisés au centre pédagogique, 8, rue de l'Harteloire à Brest.

Remarque : ces stages et sessions ne garantissent pas un poste de professeur au terme de l'année : ils permettent à l'étudiant d'être prioritaire et de l'éclairer sur ses propres choix professionnels.

**II — EN DEUXIÈME ET TROISIÈME ANNÉE D'I.F.P.** (Professeurs sous contrat provisoire)

a) Stage de septembre (pré-rentrée).

b) Relation suivie avec un Conseiller Pédagogique : journées pédagogiques et « tutelle » assurée par le CP dans la classe du Jeune maître.

c) Une session de formation de 5 jours, au premier et second trimestre (en période scolaire) : réflexion sur les pratiques éducatives, psycho-pédagogie des apprentissages scolaires, anthropologie chrétienne, Education de la Foi...

d) La formation pédagogique se fait parallèlement aux études universitaires jusqu'à l'obtention du CAPES, du CAPEGC, voire d'un CAP, ou à l'inspection pédagogique.

### III — POUR LES PROFESSEURS ET CADRES de l'Enseignement Catholique

Des actions de formation sont proposées aux maîtres expérimentés ou appelés à prendre des responsabilités en matière d'éducation, de gestion, d'éducation de la foi...

On voudrait, en particulier, favoriser les études de 3e cycle, département Sciences Religieuses, Sciences de l'éducation (pédagogie, psychologie...) pour les animateurs de l'Enseignement Catholique de demain.

### IV — MÉTHODES et ESPRIT

Les méthodes de travail sont celles préconisées par la pédagogie à base de concertation, de travail de groupes, de responsabilité communautaire, d'esprit de recherche pédagogique : rencontre des attentes de ceux qui la demandent et du projet éducatif de l'Enseignement Catholique.

L'esprit s'affirme comme essentiellement chrétien et évangélique : l'enseignement catholique ne rayonne que grâce à des maîtres dont le métier d'enseignant sera l'expression particulière d'une foi vivante, ce qui définit un esprit de service et d'authentique recherche de Jésus-Christ.

On voudrait également tendre vers un processus de formation continue : la formation initiale n'est qu'une étape, conçue de manière à doter les enseignants des instruments et ressources de type culturel nécessaires à la poursuite de leur formation tout au long de leur carrière.

### V — DIRECTION ET SIÈGE

La maîtrise est composée du coordinateur, des conseillers pédagogiques, de professeurs appelés à prendre en charge les divers niveaux.

Un conseil de perfectionnement est appelé à préciser les orientations : membres de la maîtrise, représentants de la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique, des Chefs d'Etablissements, des enseignants et, c'est notre souhait, d'un représentant de l'Université.

Le Siège Social (permanence, secrétariat...) est le même que celui du centre pédagogique du 1er degré.

I.F.P., 8, rue de l'Harteloire - 29200 BREST.

Le Coordinateur,
F. KERDONCUF.



## MOUVEMENT DU PERSONNEL EN PRIMAIRE ET C. C.

La rentrée 1976-1977 s'est faite avec la suppression de 24 classes primaires et maternelles, 9 en secteur urbain, 15 en secteur rural.

18 classes nouvelles ont été créées dont 11 classes primaires et 7 classes enfantines. On enregistre ainsi :

a) l'ouverture de 3 classes primaires supplémentaires à l'école mixte de Pontanézen à Brest, 2 classes à l'école Mixte : 9, rue du Dauphiné à Brest et 1 classe dans chacune des écoles suivantes : Notre-Dame de Lourdes à Bohars, l'Enfant-Jésus à Carhaix, Saint-Joseph à Guimiliau, Sainte-Marie à Lampaul-Plouarzel, Anne de Bretagne à Locronan, Sainte-Anne à Kernilis.

b) l'ouverture d'une classe enfantine supplémentaire à l'école Saint-Louis et à l'école de Pontanézen à Brest, dans les écoles de Carhaix, Lampaul-Plouarzel, Le Passage Concarneau, Saint-Corentin Quimper, N.-D. des Victoires Milizac.

c) l'ouverture de 3 classes de 3e au C.C. à l'école Saint-Joseph au Guilvinec.

### I — Personnel en mutation — Primaire et C.C.

**192** enseignants avaient déposé une demande de mutation pour un autre poste à l'intérieur du diocèse :

**144** en primaire et classes enfantines.

**48** en cycle court.

**87** ont obtenu la mutation souhaitée :

65 en primaire et classes enfantines,
22 en cycle court des C.C. et C.E.S.

Parmi les enseignants qui avaient sollicité une mutation parce que leur poste était en danger, 20 ont pu, en fait, conserver leur emploi dans le même établissement, 7 autres ont quitté l'enseignement.

### II — Personnel ayant fait acte de candidature pour obtenir un poste dans l'Enseignement Catholique du Finistère à la rentrée de septembre 1976 :

A — **Ecoles primaires et maternelles :**

**111** candidats et candidates
dont 29 venant du C.F.P. (dont 26 avec **C.A.P. écrit).**
32 venant du département **(avec C.A.P.)** dont 10 ayant la qualification de « Maître de l'Enseignement Catholique ».
50 venant d'un autre département **(avec CAP)** dont 16 avec la qualification.

**64** ont obtenu un poste en classes primaires et enfantines
dont 17 venant du département
19 venant de l'extérieur
28 issus de C.F.P.

B — **C.C. et 1er cycle court :**

35 candidats et candidates yant déjà enseigné et de nombreux autres candidats à un premier poste.
21 ont obtenu un poste, dont 17 titulaires du C.A.P.

## MANUELS SCOLAIRES DANS LE SECOND DEGRÉ

Le Bulletin Officiel n° 28 (15-07-76) du Ministère de l'Education vient de publier une importante circulaire n° 76-227 du 9-07-76 concernant la généralisation de la gratuité des manuels scolaires du 1er cycle dans les établissements du second degré de l'enseignement public comme de l'enseignement privé sous contrat d'association.

Outre les dispositions de caractère pédagogique et administratif, cette circulaire précise des données financières qui intéresseront les OGEC et les familles :

Dès la rentrée de 1977 la mise en œuvre progressive de la réforme Haby se traduira par :

— l'institution de nouveaux programmes d'enseignement,

— le renouvellement, niveau par niveau, des manuels actuellement utilisés : le choix des manuels est fait par les conseils d'enseignement, avant les vacances d'été et sous l'autorité du chef d'établissement, et non à l'initiative isolée des enseignants,

— la généralisation de la gratuité des manuels scolaires dans le 1er cycle.

**Pour la rentrée 1977-78** des crédits seront alloués aux établissements pour l'achat des collections de manuels de la **classe de 6e**, soit par élève 130 F. ainsi décomposés :

F. 18,00 Littérature française
F. 16,50 Grammaire française
F. 21,00 Histoire, Géographie, Economie, Education civique
F. 14,00 Sciences physiques
F. 16,00 Sciences naturelles
F. 16,50 Mathématiques
F. 18,00 Langues vivantes

et F. 10,00 pour permettre les ajustements nécessaires et pour favoriser le développement de nouveaux matériels pédagogiques notamment les supports audio-visuels.

Un crédit élève sera défini dans les mêmes conditions :

- à la rentrée 1978 pour la classe de 5e
- à la rentrée 1979 pour la classe de 4e
- à la rentrée 1980 pour la classe de 3e

Pour la rentrée 1981, un crédit sera alloué forfaitairement par élève pour permettre le renouvellement des collections de manuels, l'entretien et le complément des stocks de manuels.

En application des dispositions de la loi du 31 décembre 1959 les établissements de l'enseignement privé sous contrat d'association recevront, au titre du forfait d'externat, des subventions calculées dans les mêmes conditions que les crédits destinés aux achats des manuels scolaires dans les établissement d'enseignement public.



## SORTIES ET VOYAGES COLLECTIFS D'ÉLÈVES

**(Circulaire n° 76-260 du 20 août 1976)**

L'évolution des méthodes éducatives dans le sens d'une ouverture plus grande des établissements scolaires sur les réalités extérieures tant françaises qu'étrangères conduit légitimement les enseignants à multiplier sorties et voyages collectifs d'élèves. C'est pourquoi il apparaît nécessaire tout en essayant de simplifier la procédure, de rappeler les conditions dans lesquelles doivent s'opérer ces activités. Tel est l'objet de la présente circulaire.

Elle concerne tous les types de sorties ou de voyages collectifs d'élèves organisés officiellement par le chef d'établissement dans le cadre d'une action éducative et ayant lieu en tout ou partie pendant le temps scolaire. Elle s'applique également aux voyages situés en totalité pendant la période des vacances dès lors qu'ils sont organisés dans les mêmes conditions que les sorties ou les voyages visés ci-dessus.

N'entrent pas dans le champ d'application de la circulaire les voyages qui font l'objet d'une réglementation particulière :

— les classes de nature (classes de neige, classes de mer, classes vertes...),

— les échanges pédagogiques internationaux s'effectuant dans le cadre d'appariements.

Les autres types de sorties ou de voyages relèvent de l'initiative privée.

### I. Organisation générale

1. Les conditions.

— Le voyage n'est pas une fin en soi. Il est un moyen pour atteindre un objectif éducatif. Il doit être considéré à ce titre comme l'un des types d'activités qui s'inscrivent dans le cadre d'une pédagogie rénovée. Il importe donc qu'il réponde à des critères pédagogiques et éducatifs.

— Pour donner au voyage un véritable intérêt pédagogique, faciliter sa préparation et son exploitation, il est souhaitable que les élèves des collèges et des lycées qui y participent ne soient pas issus de niveaux de classes différents, mais que le voyage concerne de préférence une division entière accompagnée par un ou plusieurs professeurs de la classe, ou, à tout le moins, que le groupe présente une certaine homogénéité, qu'elle soit réalisée à partir des critères ci-dessus énoncés ou fondée sur le choix de thèmes d'intérêt. Dans les écoles, la classe restera groupée sous la conduite pédagogique du maître qui en a la charge.

— Le projet de voyage ou de sortie doit toujours être retenu au niveau de l'établissement, en tenant compte du coût qui ne doit en aucun cas avoir pour conséquence une ségrégation des élèves en fonction des ressources financières de leurs familles.

— La nécessité absolue de ne causer à l'élève aucune fatigue excessive ne sera jamais perdue de vue.

— Le voyage ne doit pas avoir pour conséquence de priver les élèves demeurant dans l'établissement de l'enseignement qui doit leur être normalement dispensé.

2. **Les objectifs** du projet de voyage et de sortie seront nettement définis. Cette réflexion sur les finalités de cette activité fera notamment apparaître la nécessité du déplacement par rapport à son but éducatif. On devra se garder dans tous les cas d'envisager des déplacements lointains lorsque les ressources des régions proches permettent l'illustration d'un thème identique ou semblable.

3. **L'élaboration du projet** devra être aussi précise et complète que possible. Elle portera sur :

— les dispositions générales : type de sortie, période, lieu, composition du groupe, fonctionnaires responsables ;

— les dispositions matérielles : mode de déplacement, itinéraire, horaires, titres de transport, modalités d'hébergement, modalités d'accueil au retour... ;

— les dispositions financières : notamment les divers modes de financement (participation des parents, de groupes socio-éducatifs, des communes...) ;

— les dispositions juridiques et médicales : assurances, assistance médicale, consignes en cas d'événements graves, adresses utiles, personnes à joindre... ;

— les dispositions pédagogiques et éducatives : programme détaillé, travaux à effectuer, exploitation et évaluation...

Tout projet de voyage suppose une concertation aussi large que possible avec les parents, les élèves et les maîtres.

Si la préparation et l'organisation pratique de la sortie ou du voyage peuvent être le fait des enseignants, le chef d'établissement, outre l'accord qu'il lui appartient de donner au projet, conserve la responsabilité entière de l'opération et des engagements avec l'extérieur qu'elle exige (collectivités locales, sociétés de transports, organismes proposant des circuits et voyages, etc.).

4. **La préparation pédagogique** sera aussi approfondie que possible ; elle pourra comporter notamment l'établissement d'un schéma d'enquête, une recherche de documents, une répartition des tâches entre participants...

5. **L'exploitation ultérieure** sera systématiquement recherchée au moyen d'un contrôle oral ou écrit, de comptes rendus, d'exposés, de constitution de dossiers documentaires, d'expositions photographiques, de projections commentées, etc.

6. Tous les voyages feront l'objet d'un **compte rendu** du responsable au chef d'établissement.

**II. Modalités diverses** (voir B.O. n° 31, p. 3085)

## SÉCURITÉ ET DISCIPLINE DANS LES VÉHICULES AFFECTÉS AUX CIRCUITS SPÉCIAUX DE TRANSPORT D'ÉLÈVES

Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, le ministre de l'éducation, le ministre de l'agriculture et le secrétaire d'Etat aux transports,

Vu le décret n° 49-1473 du 14 novembre 1949 modifié relatif à la coordination et à l'harmonisation des transports ferroviaires et routiers ;



Vu le décret n° 73-462 du 4 mai 1973 relatif à l'organisation des services de transports d'élèves ;

Vu l'arrêté du 12 juin 1973 instituant un contrat type pour l'exécution de services de transport d'élèves organisés conformément aux dispositions du décret du 4 mai 1973,

Arrêtent :

Art. 1er. — Le présent règlement a pour but :

1° D'assurer la discipline et la bonne tenue des élèves à la montée, à la descente et à l'intérieur des véhicules affectés à des circuits spéciaux de transports scolaires ;

2° De prévenir les accidents.

Art. 2. — La montée et la descente des élèves doivent s'effectuer avec ordre. Les élèves doivent attendre pour ce faire l'arrêt complet du véhicule.

En montant dans le véhicule, ils doivent présenter au conducteur leur titre de transport.

Après la descente, les élèves ne doivent s'engager sur la chaussée qu'après le départ du car et après s'être assurés qu'ils peuvent le faire en toute sécurité, notamment après avoir attendu que le car soit suffisamment éloigné pour que la vue sur la chaussée soit complètement dégagée du côté où le car s'éloigne.

Art. 3. — Chaque élève doit rester assis à sa place pendant tout le trajet, ne la quitter qu'au moment de la descente et se comporter de manière à ne pas gêner le conducteur, ni distraire de quelque façon que ce soit son attention, ni mettre en cause la sécurité.

Il est interdit, notamment :

De parler au conducteur sans motif valable ;

De fumer ou d'utiliser allumettes ou briquets ;

De jouer, de crier, de projeter quoi que ce soit ;

De toucher, avant l'arrêt du véhicule, les poignées, serrures ou dispositifs d'ouverture des portes ainsi que les issues de secours ;

De se pencher au dehors.

Art. 4. — Les sacs, serviettes, cartables ou paquets de livres doivent être placés sous les sièges ou, lorsqu'ils existent, dans les porte-bagages, de telle sorte qu'à tout moment le couloir de circulation ainsi que l'accès à la porte de secours restent libres de ces objets et que ceux-ci ne risquent pas de tomber des porte-bagages placés au-dessus des sièges.

Art. 5. — En cas d'indiscipline d'un enfant, à défaut d'accompagnateur, le conducteur signale les faits au responsable de l'entreprise de transport qui saisit l'organisateur des faits en question.

L'organisateur du circuit prévient sans délai le chef de l'établissement scolaire intéressé et il engage éventuellement la mise en œuvre de l'une des sanctions prévues à l'article 6.

Art. 6. — Les sanctions sont les suivantes :

Avertissement adressé par lettre recommandée aux parents ou à l'élève majeur par l'organisateur ;

Exclusion temporaire de courte durée n'excédant pas une semane prononcée par l'organisateur après avis du chef d'établissement ;

Exclusion de plus longue durée dans les conditions prévues à l'article 7.

Art. 7. — L'exclusion de longue durée est prononcée par le préfet après enquête et avis de l'inspecteur d'académie.

La même procédure est applicable en cas d'exclusion temporaire si cette décision est contestée par les parents d'élèves incriminés ou les élèves eux-mêmes s'ils sont majeurs.

Art. 8. — Toute détérioration commise par les élèves à l'intérieur d'un car affecté aux transports scolaires engage la responsabilité des parents si les élèves sont mineurs, ou leur propre responsabilité s'ils sont majeurs.

Fait à PARIS, le 11 août 1976.

Le ministre de l'éducation
René HABY.

Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur,
Michel PONIATOWSKI.

(extrait du Journal Officiel du 19 août 1976).

## CALENDRIER U.G.S.E.L. 1976-1977 (Finistère-Sud)

20 octobre : début sports collectifs.
17 novembre : 1er tour coupe juniors
24 novembre : natation départemental équipe
1 décembre : districts cross. 1/2 finales coupe juniors.
15 décembre : départemental cross. Régional natation. Finale coupe J.
19 janvier : 1er tour régional coupe minimes et cadets.
2 février : départemental tennis de table et de judo. 1/2 finale coupe.
9 février : régional de cross.
2 mars : finale coupe. Régionaux judo. Escrime. Tennis de table.
13 mars : national de cross.
16 mars : régionaux gymnastique. Départementaux natation individuels.
23 mars : districts athlétisme.
28-29 mars : national tennis de table. Tournois minime et cadet.
13 avril : régional natation — 1re journée départementaux athlétisme.
20 avril : 2e journée départementaux athlétisme.
27 avril : 3e journée départementaux athlétisme.
30 avril : national judo.
4 mai : régionaux cadets juniors.
7-8 mai : national gymnastique.
11 mai : régionaux athlétisme benjamins et minimes.
14-15 mai : national de natation.
18 mai : régionaux athlétisme équipe.
29-30 mai : nationaux individuels athlétisme.
1 juin : départemental equipe + CEG.
11-12 juin : national equipe.

SPORTS PRIMAIRES
cross 15 décembre

SPORTS COLLECTIFS : 2 et 16 mars.
athlétisme : 15 juin.



# INFORMATIONS DIVERSES

## INSCRIPTION AUX ÉPREUVES ÉCRITES DU CERTIFICAT D'APTITUDES PÉDAGOGIQUES

Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies sur papier format 21 × 29,7 et adressées pour le 15 novembre 1976 à l'Inspection Académique — Division IV/3 — B.P. 510 — 29107 QUIMPER.

### DEMANDE D'INSCRIPTION AUX EPREUVES ECRITES DU CERTIFICAT D'APTITUDE PÉDAGOGIQUE

**Session 1977**

NOM : ..... née .....
(nom de jeune fille)
Prénoms : ..... (souligner le nom usuel)
Né (e) le ..... à .....
Diplôme : .....
Date d'entrée en fonctions : .....
Postes occupés : (préciser la date) .....
.....
Poste actuel (1) : (école, classe) .....
I.D.E.N. de votre circonscription : .....
Adresse personnelle : .....
Centre d'examen choisi : .....
(BREST — QUIMPER — MORLAIX)

A ....., le .....
Signature :

P.J. : 2 enveloppes autocollantes timbrées avec nom et adresse du candidat

(1) Préciser si vous exercez dans une classe enfantine.

**CONDITIONS D'INSCRIPTION AU C.A.P.**

a) Avoir 20 ans au cours de l'année de l'examen,

b) Etre titulaire d'un diplôme de capacité,

c) Pouvoir justifier de deux années d'enseignement à la fin de l'année civile de l'examen (donc au 31 décembre 1976).

Peuvent donc présenter leur candidature :

— ceux qui justifient déjà de deux années (ou plus) d'enseignement,

— ceux qui réalisent actuellement leur seconde année d'enseignement,

— les suppléants qui ont effectué au moins 100 jours d'enseignement en 75-76 et continuent à enseigner régulièrement en 76-77, soit en poste fixe, soit en qualité de suppléants.

Les institutrices qui sont ou seront en congé de maternité doivent s'inscrire. Si leur congé n'est pas terminé le jour de l'examen (en principe fin janvier), elles devront écrire à Monsieur l'Inspecteur Académique pour expliquer leur absence et fourniront à l'appui un certificat médical. Elles pourront se présenter à la session de remplacement au 3e trimestre.

Cette démarche est également à faire pour tout candidat qui se trouverait en congé de maladie le jour de l'examen.

———— ◆ ————

## EXAMEN RADIOLOGIQUE

Communication de la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale du Finistère Service de Santé Scolaire concernant le dépistage radiologique en milieu scolaire.

A — **En ce qui concerne les élèves**

a) L'examen radiologique systématique des classes de 3e ou de niveau équivalent est supprimé.

b) Les dispositions à prendre en cas de contamination collective telles qu'elles ont été définies dans la circulaire du 15 septembre 1971 demeurent sans changement.

B — **En ce qui concerne le personnel enseignant et le personnel de service**

Toutes les personnes visées par la circulaire du 15 septembre 1971, précitée sont astreintes obligatoirement avant leur embauche ou leur entrée en fonction à une examen radiologique ou radiophotographique pulmonaire et ultérieurement à **un dépistage systématique tous les 2 ans.**

Seul le personnel de tous ordres de l'enseignement préscolaire demeure soumis à un examen radiologique **annuel.**

Devront être dispensés de l'examen radiologique systématique les sujets en mesure de présenter un certificat descriptif datant de moins de six mois attestant qu'ils ont subi un tel examen.



C — **En ce qui concerne l'organisation pratique pour l'année scolaire 1976-77**

Le camion de dépistage radiologique du Service de Santé Scolaire passera comme les années passées dans toute la moitié ouest du département.

Le personnel primaire et pré-élémentaire de cette moitié Ouest sera avisé de l'installation du camion dans l'établissement secondaire le plus proche.

Il pourra ainsi à son choix :

— soit se présenter au camion ;

— soit aller chez le médecin traitant.

Tout le personnel de la moitié Est sera convoqué dans les mêmes conditions l'année prochaine.

Seuls les enseignants de pré-élémentaire pour qui l'examen systématique annuel reste obligatoire seront comme autrefois convoqués au dispensaire ou fourniront un résultat d'examen effectué chez un médecin de leur choix.

———— ◆ ————

## INFORMATIONS SANTÉ

Le COMITÉ NATIONAL CONTRE L'ALCOOLISME a pour but d'informer le public et donc de le prévenir contre le danger d'un abus des boissons alccolisées. Il dispose de deux antennes dans le Finistère, à Brest et à Quimper.

Son personnel se tient à la disposition des établissements scolaires pour leur fournir renseignements, documentation, et, aussi, information sous forme de séances audio-visuelles qui peuvent être suivies de débats.

Ses interventions dans les établissements se font à la demande des responsables, professeurs, maîtres, éducateurs, associations de parents... après entente avec la Direction dont ils relèvent. La programmation n'est pas imposée : elle se fait en collaboration avec les demandeurs. Les interventions peuvent faire suite à une information déjà donnée par les éducateurs, ou constituer en une première séance d'information. Elles sont gratuites.

Suivant leur situation géographique, les établissements peuvent s'adresser aux points suivants :

— COMITÉ DE DÉFENSE CONTRE L'ALCOOLISME,
1, rue Massillon
29200 BREST — (Tél. : 44-15-47).

— COMITÉ DE DÉFENSE CONTRE L'ALCOOLISME,
22, rue du Parc
29000 QUIMPER — (Tél. : 95-79-90).

———— ◆ ————

## CONNAISSEZ-VOUS LE G.I.A.A.

En France, 37 000 aveugles, 60 000 amblyopes (personnes dont la vue est gravement insuffisante) :

- 90 sont professeurs dans l'Enseignement Secondaire ;
- 12 sont des Maîtres et sont chargés des plus hautes responsabilités dans l'Université et la recherche scientifique ;
- Une vingtaine dirigent de grandes affaires industrielles ou commerciales, etc...
- Une trentaine sont des firmes privées et dans des administrations centrales : ingénieurs, cadres économiques, documentalistes, etc...

Ils sont encore au début de cette progression, mais déjà plus de cent soixante-dix aveugles sont étudiants.

Grâce au progrès de la technique et de la psychologie, grâce au développement de l'entraide privée et publique, les barrières se lèvent aux hommes animés de la volonté passionnée de donner la preuve de leurs possibilités.

Comment une telle promotion a-t-elle été possible ?

Le GROUPEMENT des INTELLECTUELS AVEUGLES ET AMBLYOPES (G.I.A.A.) Association reconnue d'utilité publique :

Equipe, à l'aide de prêts à long terme et sans intérêts, les jeunes aveugles et mal-voyants en : magnétophones, machines à écrire, instruments de calcul, bandes magnétiques, etc. (prix d'un équipement individuel : 2 500 F environ).

Met à leur disposition une bibliothèque magnétique et fait enregistrer, à la demande, tous les ouvrages d'études ou de travail et documents techniques.

Edite, en version magnétique, neuf grandes revues mensuelles et un grand quotidien du soir et, en Braille, diverses revues (enfantine, féminine, littéraire, pédagogique, poétique, etc...).

Assure le conseil familial, la réadaptation en milieu normal par des enseignements et des entretiens (circulation indépendante, techniques du Braille, techniques domestiques, dactylographie, etc...).

Organise des colloques d'étude, des regroupements confraternels, groupe des professeurs et éducateurs d'aveugles (Amitiés POUGET), des voyages, des activités culturelles collectives...

**Informez-vous auprès du :**

GROUPEMENT DES INTELLECTUELS AVEUGLES ET AMBLYOPES
Conseil familial et professionnel
5, avenue Daniel-6Lesueur, 75007 PARIS
B.P. 241 — 75264 PARIS CEDEX 06

Dans le cadre des 10 % pédagogiques, on peut aussi sensibiliser les jeunes aux problèmes des handicapés en général et des aveugles en particulier...



## BAYARD PRESSE — LA CROIX — L'ÉVÈNEMENT

Dans le cadre de l'enquête débat organisée par le journal La Croix sur le thème : « JEUNES ET ADULTES, COMMENT MIEUX VIVRE ENSEMBLE », une large participation des enseignants et des jeunes est souhaitée. A cet effet, La Croix organise un concours dont les modalités paraîtront dans ses pages et seront évoquées dans Enseignement catholique « Actualités ». Un tiré à part comprenant un sondage SOFRES sur ce thème fera l'objet d'une diffusion nationale le 28 novembre prochain.

Des exemplaires de ce tiré à part pourront être demandés gratuitement à La Croix, 3, rue Bayard, 75008 PARIS.

### POUR UNE EDUCATION A L'INFORMATION ET A LA MAITRISE DES MEDIA

La Croix étudie un projet d'édition des pages « l'événement » sous forme de fiches documentaires bi-mensuels. Les pages d'actualité économique, politique, sociale et culturelle seront reprises et utilisables dans les classes d'histoire et de géographie, dans les sections B et techniques. (Format 21 × 29,7 ; utilisation facilitée par un classement thématique, table analytique, références aux programmes scolaires...)

⁂

Religieuse-ermite, ancien prof. philosophie, corrigerait Dissert. Philos. Classes Term. Adresse : Mlle CUEFF, Aubenas-les-Alpes, 04110 Reillanne.

## LES NOUVEAUX DIRECTEURS ET DIRECTRICES

### COURS COMPLÉMENTAIRES :

| | |
|---|---|
| **Audierne - Saint-Joseph** | : Frère Jean BIRRIEN |
| **Briec-de-l'Odet - Saint-Pierre** | : Frère Alexis PESQUER |
| **Châteauneuf-du-Faou - N.-D. des Portes** | : Monsieur Fernand BAIL |
| **Landudec - Saint-Joseph** | : Monsieur Claude PEUZIAT |
| **Moëlan-sur-Mer - Sacré-Cœur** | : Monsieur René HUON |
| **Plouzané - Saint-Michel** | - Monsieur Jérôme BLONZ |
| **Pouldreuzic - N.-D. de Penhors** | : Frère Auguste STANQUIC |
| **Scaër - Saint-Alain** | : Monsieur Laurent PENNARUN |

### C.E.S. — ETABLISSEMENTS SECONDAIRES :

| | |
|---|---|
| **Châteaulin - Saint-Louis** | : Frère Guy LECLERC |
| **Douarnenez - Saint-Blaise** | : Frère Jean-François LE GOFF |
| **Landivisiau - Saint-Joseph** | : Frère Jean COLLÉTER |
| **Plabennec - Saint-Joseph** | : Monsieur Jean SOUSSET |
| **Ploudalmézeau - Saint-Joseph** | : Frère Michel ORGEBIN |
| **Plougastel-Daoulas - Sainte-Anne** | : Monsieur Pol MOAL |
| **Quimper - Sainte-Thérèse** | : Monsieur Jean-Michel CHRISTIEN |
| **Saint-Renan - Saint-Stanislas** | : Frère Ernest CROISIER |

**ETABLISSEMENTS TECHNIQUES :**

**Saint-Pol-de-Léon - Saint-Jean-Baptiste** : Frère Gabriel L'HOSTIS

**ETABLISSEMENTS AGRICOLES :**

**Lopérec - Le Nivot** : Frère Joseph LE ROY

**ECOLES PRIMAIRES :**

| | |
|---|---|
| **Bodilis - Notre-Dame** | : Madame Marie-Françoise LE FUR |
| **Brest - Saint-Yves** | : Madame Danièle COZIC |
| **Brest - N.-D. des Carmes** | : Madame Renée GOURVIL |
| **Brest - La Providence** | : Sœur Marie-Josée LE GALL |
| **Le Drennec - Saint-Adrien** | : Sœur Jeanne MILIN |
| **Hanvec - Sainte-Jeanne d'Arc** | : Sœur Jeanne QUÉMÉNER |
| **Huelgoat - N.-D. des Cieux** | : Mademoiselle Elisabeth LE ROY |
| **Lampaul-Plouarzel - Sainte-Marie** | : Mademoiselle Marie-Claire KERJEAN |
| **Lannilis - N.-D. du Sacré-Cœur** | : Madame Annie LE COQ |
| **Loctudy - Saint-Tudy** | : Frère Albert TANGUY |
| **Milizac - Saint-Joseph** | : Frère Adolphe FOREST |
| **Morlaix - N.-D. de Lourdes** | : Madame Anne-Marie THOMAS |
| **Pleyber-Christ - Saint-Pierre** | : Madame Yvonne LE SAINT |
| **Plogonnec - Saint-Egonnec** | : Frère Louis RICHARD |
| **Plonéour-Lanvern - N.-D. du Bon Secours** | : Frère Roger LOZACHMEUR |
| **Plouarzel - Saints-Anges** | : Madame Marie-Claire LALANNE |
| **Ploujean - Notre-Dame** | : Mademoiselle Janick TANGUY |
| **Plouvorn - Saint-Joseph** | : Frère René LE COZ |
| **Quimper - Sainte-Bernadette** | : Madame Marie-Claude GLOAGUEN |
| **Rosporden - Sainte-Thérèse** | : Madame Laure COSQUER |
| **Saint-Divy - Sainte-Marie** | : Sœur Yvonne PINVIDIC |
| **Saint-Méen - Saint-Joseph** | : Madame Annie LOAEC |
| **Saint-Pol-de-Léon - La Charité** | : Madame Christiane BÉCAM |
| **Tréflaouénan - N.-D. de Lourdes** | : Madame Denise PELLEAU |

## LETTRE DU PRÉSIDENT DE L'A.P.E.L. AUX PARENTS

L'année terminée, je ne me propose pas de faire le bilan des activités de l'A.P.E.L. ; cela se fera lors de l'Assemblée Générale au moment de la rentrée.

Je voudrais simplement attirer votre attention sur un point important, auquel il faut réfléchir en vue de la rentrée prochaine : la **participation effective des parents à la catéchèse.**

J'en ai parlé lors de la dernière Assemblée Générale. Des parents se sont engagés dans cette action cette année. Il faut que le mouvement s'amplifie.

Le 31 mai le Conseil d'A.P.E.L. s'est réuni pour faire le point de cette question. Voici la synthèse des grandes orientations qui se sont dégagées.



Il faut résolument **se placer dans une perspective de mutation...** Que l'on considère ces quelques chiffres : dans le Diocèse de Quimper, en 1968, on comptait 1 043 prêtres, dont 24 % de moins de 40 ans ; en 1976, 902 prêtres, dont 12 % de moins de 40 ans... Quelle sera la situation dans 10 ans ?

...On peut prévoir qu'un jour la responsabilité de la catéchèse reviendra à un laïc. Alors, quelle forme celle-ci prendra-t-elle ?

De plus en plus les laïcs, que ce soit dans les paroisses ou dans les écoles, doivent assurer la relève. Ils ont, eux aussi, mission d'église. Il faut que dès maintenant ceux-ci — parents et professeurs — forment des équipes ; tant que cela sera possible, celles-ci doivent être animées et soutenues par un ou plusieurs aumôniers responsables, dont le rôle est de leur infuser le dynamisme nécessaire.

**Le caractère propre de l'école catholique ne pourra être conservé que dans la mesure où, ensemble, parents et professeurs seront assez nombreux** pour croire à ce type d'école et à vouloir maintenir ce caractère. Il faut donc que toutes les bonnes volontés se regroupent et travaillent dans une visée commune. Pourquoi, d'ailleurs, dans ces équipes ne verrait-on pas s'agréger les plus grands élèves, voire aussi les jeunes « anciens » qui viennent de quitter l'établissement ?

Certes, tous, parents, professeurs, grands élèves, ne sont pas toujours formés à cette tâche. Il est temps de **prévoir cette formation,** de même qu'il est nécessaire que les aumôniers responsables — au courant de la mentalité actuelle des jeunes, de la nouvelle culture et des valeurs morales qu'elle véhicule — soutiennent fermement dans leur travail les équipes formées ou en formation.

Il n'est pas facile de s'engager dans cette voie, mais il faut développer la dynamique qui permettra à un plus grand nombre de parents de s'engager ainsi.

Il faut que se développent les noyaux déjà constitués et que d'autres noyaux se forment. Que parents et professeurs qui croient au caractère propre de l'école prennent conscience de l'urgence du problème, réfléchissant aux solutions à y apporter et s'engagent ensemble.

Le 11 juin s'est réuni le Conseil d'Etablissement consacré à la catéchèse. Faisant le bilan de ce qui s'est fait cette année, constatant la mutation en cours, il a décidé qu'à la rentrée de septembre :

1. — D'une façon générale, les parents seront instamment sollicités en vue de faire partie de ces équipes à créer ou à développer ; une **formation catéchétique** leur sera donnée. Et des**dispositions pratiques** seront prises pour la mise en œuvre de cette formation.

2. — D'une façon plus particulière, sera développée la participation de tous à la catéchèse des **classes de 6e et de 5e ;** d'autre part, seront poursuivis et développés les efforts faits par des groupes de parents à d'autres niveaux de classe.

### CONCLUSION PRATIQUE

Que tous les parents réfléchissent à la question. Que ceux qui le peuvent — et qui ne le peut du moment qu'il y croit ? — s'engagent résolument l'année prochaine et prévoient dès maintenant cet engagement.

On peut toujours se dire ou dire : « Mais je ne suis pas formé pour cela ! » C'est vrai, en partie. N'oublions pas, toutefois, que dans un engagement de cet ordre le **témoignage d'une foi est déjà pour les jeunes un appel à une foi authentique.** D'autre part, tout sera mis en œuvre pour qu'une formation soit donnée.

De plus, de multiples formes d'engagement sont possibles. Faire partie d'une équipe de catéchèse ne signifie pas forcément assurer une heure régulière par semaine. Pourquoi, par exemple, un père de famille ne viendrait-il pas deux ou trois fois dans l'année (est-ce trop demander ?) exposer une question devant un groupe de grands et discuter avec eux un samedi matin ?

A chacun de réfléchir à la question.

Le Président de l'A.P.E.L.

## A — DIEU — VAT !

### (EDITORIAL D'UN DIRECTEUR, POUR LA RENTRÉE)

La Transat 1976. Eric TABARLY. Pen-Duick VI. L'amour de la mer, une rare endurance, beaucoup de courage et, cette fois, la gloire qui le dérange dans sa discrétion, les flonflons, le défilé aux Champs-Elysées, les interviewes, les inévitables retombées financières et publicitaires. Mais n'oublions pas les autres, la foule des inconnus et des petits, auxquels il a fallu les mêmes qualités, le même amour. Pour aller de Plymouth à Newport, TABARLY n'a pas choisi la route des alizés, celle qui offre vent portant et beau temps, le plus long chemin ; il n'a pas choisi l'itinéraire des Açores, ni la route dite « loxodromique » qui s'achève dans le Gulf Stream, dans un courant contraire. Il a préféré la voie « orthodromique », la plus courte certes, mais aussi la plus dangereuse, celle des obstacles : le vent debout dominant, les tempêtes, les icebergs de Terre-Neuve, la brume épaisse du Labrador. Et il a triomphé.

L'école, certes, n'est pas un trimaran de navigateur solitaire. C'est plutôt un immense voilier qui, gréé, empli de vivres, armé de tout son équipage, quitte le port et prend le large et vogue chaque année pour un nouveau voyage, nouvelle Transat longue de neuf mois. Paré, remis à neuf, le navire appareille en septembre et jusqu'à la fin de juin, affronte la mer, de temps à autre se reposant en de brèves escales. Fatigué, vieilli, parfois avarié, il revient enfin au bassin de radoub où, pendant deux mois et demi, il se rajeunit, se consolide, retrouve des forces vives, se prépare pour une nouvelle traversée. Il va falloir aussi structurer l'équipage, jauger la cargaison, examiner l'itinéraire, prévoir à court terme les changements de cap. On sait quel port atteindre, on ne sait quelle voie choisir. La voie des Alizés, celle de la lenteur, de la tranquillité ? La voie des Açores, celle de la chaleur, du soleil, du confort ? La voie directe, celle des possibles dangers ? On voudrait que ce soit à la fois la plus sûre et la plus courte des voies.



L'école, fréquemment, navigue en même temps sur trois ou quatre voies, tantôt voguant au gré des vents, tantôt affrontant tempêtes et dépressions, parfois frôlant de perfides icebergs, souvent cherchant sa route dans les épais brouillards, tâtonnant vers un port toujours trop éloigné. Pour se servir du vent, pour marcher éventuellement à contre-courant, il faut sans cesse diriger et gouverner, se rappeler l'objectif poursuivi et ajuster à cette fin les moyens de naviguer. Etre embarqué sur le navire « Ecole » exige du courage, de l'endurance, de la sagesse, le sens de la durée, de l'initiative, de la liberté, de la responsabilité, surtout beaucoup d'amour pour le voyage. Dès lors, quand tout est paré, le navire et son équipage, l'Esprit n'a plus qu'à souffler une bonne brise et A-DIEU-VAT.

## LOCAUX POUR LES VACANCES

Le centre de loisirs U.F.C.V. de Chambéry recherche des locaux d'une capacité de 80 à 100 places plus encadrement, en vue d'organiser pendant les mois de juillet et août 1977 des séjours de vacances au bord de mer pour des enfants de 6 à 12 ans. Ecrire au Centre de loisirs U.F.C.V. à Chambéry.

## CARTE DES CIRCONSCRIPTIONS — ANNÉE SCOLAIRE 1976-1977

Cette nouvelle organisation prendra effet du 14 septembre 1976.

1/ **BREST 1 - Monsieur LE ROUX**

— BREST : sous-secteurs de Kérichen, Lanrédec, Lesven, Pen ar Ch'leuz.
— Secteur de PORSPODER.

2/ **BREST II :** Monsieur DAGES

— BREST - sous-secteurs « Amiral Ronarch/4 Moulins » et « St Pol Roux ».
— Secteur de SAINT-RENAN.

3/ **BREST III : Madame LE ROUX**

— BREST - sous-secteurs de l'Harteloire et de Saint-Marc.
— Secteur de LANNILIS.

4/ **BREST IV : Monsieur PAULE**

— BREST - sous-secteurs de Guilers, Kergoat II, Kerhallet, LE RELECQ-KERHUON.
— Secteurs de DAOULAS, LANDERNEAU, SIZUN.

5/ **BREST V. : Monsieur RENE**
(assisté de M. Fichoux, Inspecteur-élève pour le secteur de Landivisiau).

— BREST - sous-secteur de Kéranroux.
— Secteurs de LANDIVISIAU et LESNEVEN.

6/ **CHATEAULIN : Monsieur MORISSET**

— Secteurs de CHATEAULIN, CROZON, PLEYBEN et PONT-DE-BUIS.

7/ **MORLAIX I : Monsieur VIOUGEAT**

— MORLAIX - sous-secteurs du CES place du Château et SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS.
— Secteurs de CARANTEC, SAINT-POL-DE-LEON.

8/ **MORLAIX II : Monsieur CHENAIS**

— Secteurs de CARHAIX, GUERLESQUIN, HUELGOAT, LANMEUR, PLOUNEOUR-MENEZ.

9/ **QUIMPER I : Monsieur BOUTHEMY**

— QUIMPER - sous-secteurs de La Tour d'Auvergne.
— Secteurs d'AUDIERNE et de PLOZEVET.

10/ **QUIMPER II : Monsieur GAUDIN**

— Secteurs de BANNALEC, QUIMPERLE, ROSPORDEN et SCAER.

11/ **QUIMPER III : Madame GAUDIN** (Inspecteur-Professeur)

— Secteur de BRIEC.

12/ **QUIMPER IV : Madame GREGOIRE**

— QUIMPER - sous-secteurs de Brizeux et Kermoysan.
— Secteur de DOUARNENEZ.

13/ **QUIMPER V : Monsieur BARTHELEMY**

— Secteur de CHATEAUNEUF-DU-FAOU.
— Inspection de l'Adaptation et de l'Education Spécialisée.

14/ **QUIMPER VI : Monsieur DUSSAULT**

— QUIMPER - sous-secteur de La Tourelle.
— Secteurs de FOUESNANT, LE GUILVINEC, PONT-L'ABBE.

15/ **QUIMPER VII : Monsieur DESPIERRES**

— Secteurs de CONCARNEAU, MOELAN, PONT-AVEN.

16/ **DIRECTEURS DES ECOLES NORMALES** (MM. AUMONT et DURANTON)

— Ecoles annexes et Ecoles d'application.
— Maîtres d'application permanents dans le département.

Le Directeur : L. Jestin

Quimper — Imp. Cornouaillaise C.P.P.P. 33-741

56e Année N° 321 Novembre-Décembre 1976

# le sentier

Administration et rédaction :
**Direction de l'Enseignement Catholique, 2, rue César-Franck - B.P. 38**
C.C.P. Rennes **528-80** **29102 Quimper-Cedex**

Prix de l'abonnement annuel : **16 F.**

## SOMMAIRE :

Pages

**L'école catholique face à son avenir** ..... 2

**En lisant la lettre des évêques** ..... 6
Le Comité Diocésain : composition, première réunion ..... 7
Statistiques et commentaires ..... 10
Formation permanente : premier degré, calendrier, stages ..... 14
Formation permanente : second degré ..... 16
Formation permanente : cours préparatoire ..... 17

**Lettre de l'A.C.M.E.C. aux enseignants** ..... 19
Entretien avec un libraire ..... 21
Informations diverses : Kérivoal, sessions, C.E.P., Bac, bourses .... 23
Premier degré : de suppléante à titulaire ..... 27

**U.D.A.P.E.L. : le mot du président, les activités** ..... 29

**U.D.O.G.E.C. : Assemblée générale** ..... 33
Tarifs des cotisations ..... 36
Prévoyance : Accord paritaire ..... 37
C.A.N.A.R.E.P. : Assemblée générale ..... 42
Examens et concours ..... 46
Organigramme de l'Inspection Académique ..... 47

Le Directeur Diocésain et les membres de la Direction Diocésaine, le Président et le Bureau du Comité Diocésain, présentent leurs meilleurs vœux de **BONNE ANNÉE** aux Directeurs, aux enseignants, au personnel des écoles catholiques, aux parents et aux élèves et tout particulièrement à ceux qui acceptent des responsabilités pour assurer la marche et l'animation des écoles. Que le Seigneur leur donne la volonté d'entreprendre, le courage de persévérer et la joie de travailler ensemble au mieux-être de tous.

# L'ÉCOLE CATHOLIQUE FACE A SON AVENIR

Tant à BREST qu'à QUIMPER, les 8 et 9 décembre, les nombreux auditeurs ont été impressionnés par la personnalité, la conviction et la compétence de Madame Nicole FONTAINE, Secrétaire Nationale adjoint de l'Enseignement Catholique.

Les lecteurs trouveront ici les principaux points de cet exposé qui constitue un appel à la réflexion, à l'action et à la cohésion, pour toutes les parties prenantes de l'Enseignement Catholique.

## I. — L'AVENIR IMMÉDIAT : La Réforme HABY.

Il s'agit plus d'une réforme de structures que d'une véritable réforme de l'Education. Elle se caractérise par :

— **l'égalité des chances,** dès la maternelle, puis dans le primaire, admission de tous les élèves en première année de collège (6e) y compris les handicapés.
Au collège, tous suivent le même enseignement (tronc commun) jusqu'en quatrième année. Les plus lents peuvent bénéficier d'une heure hebdomadaire de soutien en français, mathématique et langue vivante.

— **un programme nettement orienté vers la vie :** insistance sur les comportements, le travail par groupe, la formation économique et manuelle aux dépens de la culture générale d'ailleurs, semble-t-il.

Dès la rentrée 77, la Réforme s'appliquera en Cours Préparatoire et en 6e, désormais première année de Collège.

**Son application aux établissements sous contrat :**

L'amendement Guermeur prévoit que les dispositions de la loi scolaire s'appliquent **simultanément** aux établissements sous contrat mais en respectant leur **spécificité.**

Il s'agit là d'un article important qui doit éviter les fâcheuses lenteurs dont nous souffrons habituellement, important aussi, car, si ces dispositions s'appliquent bien à l'enseignement, elles ne concernent pas la vie scolaire de nos établissements, qui pourront ainsi conserver leur autonomie pédagogique.



Son application entraînera **des problèmes :**

— **la séparation** des écoles primaires, des collèges, des lycées, en unités autonomes, au plan administratif et pédagogique,

— **la transformation** des C.E.G. en Collèges sous contrat d'association (le maintien des collèges ruraux à petit effectif est prévu),

— **la création** d'ateliers pour l'éducation manuelle et esthétique et leur **financement,**

— **la formation** des enseignants aux nouveaux programmes, aux nouvelles méthodes et le **financement** de ces actions de formation.

D'autres problèmes restent posés :

Concernant les **enseignants :** le maintien de l'emploi, le respect des droits acquis, les mesures de promotion interne, la prise en compte des heures de contact prévues par la Réforme, la formation.

Concernant les **parents** et leurs droits : livres scolaires, bourses, transports scolaires.

Concernant l'**orientation** et en particulier la validation des décisions des conseils de classe, le **contrôle continu** des connaissances, la **participation aux jurys** d'examen.

## II. — L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE FACE AUX ÉCHÉANCES ÉLECTORALES :

Dès 1973, le programme commun de la gauche prévoyait la nationalisation des établissements sous contrat, soit 93 % des écoles catholiques.

Si, à la veille de l'élection présidentielle de Mai 74, Monsieur MITTERAND dans une circulaire adressée aux enseignants se voulait rassurant à leur égard, le programme du parti socialiste en 1976 est sans équivoque. Madame FONTAINE juge l'analyse qui est faite de la situation actuelle de l'enseignement libre « insoutenable, injurieuse et ignorante des réalités ». Seront nationalisés en priorité, les établissements techniques et les établissements des régions où l'enseignement libre est davantage implanté, c'est-à-dire l'Ouest.

A la vérité ces menaces ne sont pas nouvelles : la **liberté d'enseignement a toujours été une conquête.**

A l'heure où l'on prône le pluralisme dans tous les domaines, le droit à la différence, le respect des minorités, la régionalisation, **seul le pluralisme scolaire n'a pas droit de cité.**

En fait le danger ne vient pas seulement de la gauche. Qu'on se rappelle le printemps 1975 : Liberté scolaire oui, à condition de payer ! ou pour s'occuper des handicapés sociaux comme le proposeront d'autres ! L'attitude ferme de l'Enseignement Catholique (la manifestation de Morlaix) a été déterminante.

Dès lors, n'est-ce pas une cause perdue ? Pourquoi se battre pour la liberté d'enseignement que « Démocratie Française » ne mentionne même pas ?

— par goût de la liberté,

— par souci de la promotion des personnes capables d'initiative et de responsabilité,

— à cause des dangers que présentent les monopoles de droite ou de gauche.

N'est-ce pas surprenant au moment où l'enseignement public déplore les pesanteurs qui l'étouffent de vouloir nous contraindre d'abandonner notre autonomie et notre liberté ?

Et comment répondre dans cette situation à la mission profonde de l'enseignement catholique : associer constamment acquisition du savoir et éducation de la Foi ? Ce qui suppose une Communauté vivante et accueillante.

Comment renoncerions-nous à promouvoir les valeurs spirituelles dans un monde dominé par l'économique et le social ?

Et n'est-ce pas tromper l'opinion de parler de liberté pour les établissements ne recevant pas de fonds publics, quand ont sait qu'en cas de suppression de l'aide de l'Etat, chaque famille devrait verser 3 000 F de plus par an ? Seuls les enfants des classes sociales favorisées jouiraient de cette liberté.

**Comment réconcilier la liberté d'enseignement avec ses éternels opposants ?**

Désormais l'Enseignement Catholique est loin d'être homogène ; s'y trouvent des parents d'opinions très diverses, des professeurs également. Les sondages sont cependant révélateurs :

87 % des Français sont favorables à l'Enseignement Catholique

61 % des électeurs de la gauche non-communiste sont favorables à son financement par l'Etat

47 % des électeurs communistes y sont favorables également.

En réalité :

LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT
n'est NI DE DROITE
NI DE GAUCHE.

Alors les opposants changent d'arme et affirment : Ecole privée = Ecole privatisée. Certes, le danger peut exister et c'est le rôle de l'autorité de tutelle de se montrer vigilante et de maintenir le caractère propre de nos écoles : écoles d'initiative et de liberté, écoles de proposition et d'accueil de la Foi, rares lieux où l'Eglise rencontre encore les jeunes.

Nous ne devons pas vivre sur l'acquit, que ce soit dans le domaine pédagogique ou dans celui de l'éducation de la Foi, nous devons constamment nous remettre en cause (cf. propositions pour une recherche de vérité).

Quoi qu'il en soit, un fait demeure : en cas de victoire de la gauche, le programme commun s'appliquerait. Aussi devons-nous affirmer sans cesse que **la liberté n'est pas divisible.** On ne peut pas se présenter comme son défenseur et commencer par la bafouer.

Nous pensons que l'Ecole Catholique a sa place, quel que soit le choix de société que feront les Français. Et il serait imprudent de croire à des promesses plus ou moins accomodantes de tel responsable de la gauche. Seul un changement réel du programme commun serait crédible.



## III. — L'AVENIR A PLUS LONG TERME.

Malgré la Loi Debré, nous ne bénéficions pas d'une réelle liberté scolaire parce que les relations avec l'Etat ne sont toujours pas clairement reconnues. Il faudrait lever les ambiguïtés actuelles qui font de nous de perpétuels quémandeurs et passer d'une relation d'aide à une relation d'association par :

— la reconnaissance effective du service que l'enseignement libre rend à la Nation ;

— la reconnaissance du fait que l'argent de tous appartient à tous ;

— la reconnaissance et le respect des diversités.

**Des actions précises sont à mener :**

1) Obtenir pour les maîtres un statut cohérent et juste, tant au plan matériel que professionnel. Il faut cependant convenir qu'une fonctionnarisation entrainerait pour eux une réduction de leur liberté et des inconvénients quant au lieu de leur emploi.
2) Obtenir la participation de l'Etat à leur formation initiale et continue.
3) Obtenir de l'Etat des prêts à long terme et à taux réduit pour la construction et l'équipement des écoles.
4) Obtenir une modification au contrat d'association afin qu'il soit applicable aux établissements primaires.

## IV. — QUELS MOYENS METTRE EN ŒUVRE ?

« Aujourd'hui, rien n'est plus nécessaire que la **détermination. Notre avenir dépend essentiellement de notre crédibilité,** au niveau de la pédagogie et de la vie scolaire, au niveau de la contribution de l'Ecole Catholique à la réflexion du pays sur l'école, au niveau enfin de la proposition de la Foi ».

**J. LE FLÉCHER.**

# EN LISANT LA LETTRE DES ÉVÊQUES

Avez-vous lu la lettre ?... Celle que nous ont adressée les évêques fin octobre.

Pourquoi cette lettre ? Pour, disent-ils, « nous indiquer la route à suivre ». Y aurait-il donc un virage à prendre ? Ou donne-t-on un coup de frein ? Lisez-vous même...

Il s'agit, en réalité, d'une vérification, dix ans après le Concile. Tout comme pour une voiture, les vérifications sont nécessaires à intervalles réguliers, même pour la barque de Pierre. L'Esprit-Saint ne travaille pas tout seul.

Où en sommes-nous après dix ans ? On aurait pu s'attendre à un bilan : positif et négatif. D'autres s'y essaient. Tandis que les uns voient tout en rose, d'autres, chaussés de leurs lunettes pharisaïques, se complaisent dans les « fumées » nauséabondes et les amalgames impudents. A propos, je crois me souvenir que l'accusateur public, le dénonciateur, est appelé Satan dans la Bible.

C'est vers l'avenir que les Evêques nous invitent à tourner le regard. La tâche de l'Eglise est d'annoncer l'Evangile « partout où les hommes travaillent, bâtissent, souffrent et espèrent, jusque dans les groupes humains auxquels l'Eglise est encore étrangère ».

« Révéler l'Absolu de Dieu dans l'histoire des hommes », voilà la mission des chrétiens. La lettre énumère certaines attitudes qui témoignent que les chrétiens « préfèrent l'Esprit du Christ à celui du monde » : l'espérance, le pardon, la recherche de la pauvreté, la prière, l'acceptation des exigences évangéliques dans une société permissive...

Elle met en garde contre la tentation d'absolutiser les choix de société, les options politiques... Un rappel adressé aux mouvements apostoliques : « qu'ils tiennent fermement à leur mission spécifique qui est d'annoncer l'Evangile ». A ce propos, où en sont les mouvements apostoliques dans nos écoles ? N'est-on pas tenté soit de les « récupérer » comme facteurs d'intégration ou au contraire comme moyens de contestation, soit de les refuser par commodité et passivité ?

La lettre souligne l'urgence de la recherche et la nécessité des repères dans l'effort pour une meilleure intelligence de la foi. Le peuple croyant doit être stimulé, mais non « découragé par le doute systématique ni déconcerté par des hypothèses risquées en matière de doctrine ou de morale ».

Quand à la célébration eucharistique elle est, pour un chrétien, un besoin vital et pas seulement une obligation. Le sacrement de la réconciliation doit retrouver sa place, non seulement dans ses formes communautaires, mais aussi dans la confession individuelle.

La lettre s'achève sur un appel à l'unité, à la communion fraternelle. Entretenir ou susciter des divisions, c'est pécher gravement contre l'Esprit. « Que le monde de notre temps puisse recevoir la Bonne Nouvelle, non d'évangélisateurs tristes et découragés, impatients ou anxieux, mais de ministres de l'Evangile dont la vie rayonne de ferveur, qui ont les premiers reçu en eux la joie du Christ et qui acceptent de jouer leur vie pour que le royaume soit annoncé et l'Eglise implantée au cœur du monde ». (Paul VI).

⁂



Une autre lettre que je vous invite aussi à méditer, c'est celle que Monseigneur l'Evêque a publiée dans le bulletin diocésain du 9 octobre 1976 à l'occasion du dixième anniversaire de la clôture du Concile. Ce texte intitulé « **Une lumière sur notre route** » dégage à l'intention des « pasteurs » trois lignes de force pour l'action pastorale dans le diocèse.

I. — « Ce qui est premier dans l'Eglise, ce ne sont pas les structures, c'est la vie en sa nouveauté qui s'origine au Christ, et par le Christ à Dieu. Le peuple de Dieu doit adopter les mœurs de Dieu ». Mais comment, dans ce monde où s'instaure un nouvel ordre de relations entre les hommes et les peuples ?...

II. — L'Eglise est un peuple organisé : tous y sont responsables, y compris les laïcs. Ceux-ci sont invités à s'engager plus avant dans de nombreux services (mouvements, institutions, catéchèse, liturgie, éducation, action caritative). Ce sont là de vrais ministères ecclésiaux...

III. — L'Eglise est pour l'humanité. Elle doit être un signe, perceptible par le monde d'aujourd'hui. Quel est notre langage ? Quel témoignage portent nos équipes, nos mouvements, nos institutions, nos communautés ?...

**L. JESTIN.**

—— ◆ ——

# LE NOUVEAU COMITÉ DIOCÉSAIN

Le nouveau Comité Diocésain s'est réuni le samedi 11 décembre 1976, à 14 h 30, au Juvénat Notre-Dame à Châteaulin, en présence du Directeur Diocésain et du Directeur-adjoint.

Après les présentations d'usage, Monsieur NASTROG, qui était le Président de l'ancien Comité, tire quelques enseignements de ses trois années de présidence. Il attire l'attention du Comité sur la nécessité d'un climat de confiance et d'amitié entre tous les membres du Comité. Au delà de leurs divergences d'opinion, parfaitement légitimes compte-tenu de la diversité des situations, les membres du Comité sont invités à œuvrer ensemble pour le bien de l'Enseignement Catholique du Finistère. Mais pour que le travail soit efficace, il doit être sérieusement préparé, en particulier au sein des Commissions.

Monsieur le Directeur Diocésain, après avoir rendu hommage au travail accompli par l'ancien Comité, rappelle en quelques mots le rôle du Comité et les principaux articles du règlement intérieur. Le comité peut en particulier coopter des personnes en raison de leur compétence. Ces personnes seront proposées par le Bureau.

C'est à Monsieur l'Abbé Henri PENNEC, doyen de l'Assemblée, que revient ensuite la charge de procéder à l'élection du président. L'essentiel de l'ordre du jour consiste, en effet, à élire le président du Comité, le Bureau et les Commissions.

Monsieur PENNEC commence par dire son admiration pour le travail accompli par le précédent Comité, les compétences qui s'y sont révélées, la vigueur apportée par les uns et les autres à défendre leurs positions, l'acceptation loyale de la décision majoritaire. Puis il dresse le portrait robot du président idéal : ouverture, disponibilité, patience, diplomatie... Malgré toutes ces exigences, il se présente deux candidats. Dès le troisième tour, le candidat présenté par les parents est élu par 23 voix sur 29 : Monsieur YOU Guy, Vice-Président de l'U.D.A.P.E.L.

Monsieur YOU remercie l'assemblée de sa confiance, puis se présente rapidement. Père de cinq enfants, comptable à Concarneau, délégué A.P.E.L. du secteur de Quimperlé, il s'engage à consacrer tout le temps nécessaire au bon fonctionnement du Comité.

Le nouveau président procède ensuite à l'élection du Bureau Permanent. Sont élus :

| | | |
|---|---|---|
| Services généraux | : | Frère JOSSE |
| Directeurs | : | M. BOUCHER, Sœur HIRRIEN |
| Parent | : | M. VERHAEGEN |
| Enseignants | : | MM. ABEGUILE et SALAUN |
| U.D.O.G.E.C. | : | Frère BOTHOREL. |

La composition du Bureau revêt une importance particulière, puisque depuis le 21 décembre 1974, lui est reconnue l'autorité de tutelle sur l'ensemble des écoles du diocèse, « cette tutelle intégrant, sans les éliminer, les tutelles particulières qui s'exercent sur tel ou tel établissement ».

Le Bureau peut s'adjoindre quelques membres cooptés, soit à titre permanent, soit pour résoudre certains problèmes.

Le règlement intérieur prévoit la constitution de quatre commissions permanentes : Commission Financière, Commission de la Carte Scolaire, Commission Pastorale et Commission Pédagogique. Le Comité décide de regrouper ces deux dernières en une Commission « Education », et ajoute une Commission « Autorité de Tutuelle » et une Commission « Contrat en Primaire ».

Puis sans attendre, toutes les Commissions se fixent un premier rendez-vous en décembre ou janvier. Quant au Comité, il se réunira de nouveau le 12 Mars.

———— ♦ ————

## COMPOSITION DU COMITÉ DIOCÉSAIN
## Elections de Décembre 1976

## I. — DIRECTEURS.

a) **Titulaires :**

| | |
|---|---|
| Sœur Yvonne HIRRIEN | Ecole Saint-Anne - BREST |
| Frère Pierre PELLIET | Ecole La Croix-Rouge - BREST |
| Abbé Joseph SENECHAL | Ecole Saint-Joseph - MORLAIX |
| M. Yvon BOUCHER | Ecole Saint-Michel - ROSPORDEN |
| Sœur Agnès LE ROUX | Ecole de l'Argoat - LESNEVEN |
| M. Jean VELLY | Ecole Sainte-Barbe - NEVEZ |
| Frère Joseph LE ROY | Ecole Le Nivot - LOPEREC. |

b) **Suppléants :**

| | |
|---|---|
| M. Désiré QUIVIGER | Collège Saint-François - LESNEVEN |
| M. Maurice ADAM | Ecole Charles-de-Foucauld - BREST |
| M. Jean DABO | Ecole Le Paraclet - QUIMPER |
| Frère Jean TASSIN | Ecole Primaire Saint-Joseph - LANDERNEAU |
| M. François BAIL | Ecole Saint-Joseph - CHATEAUNEUF-DU-FAOU |
| M. François MARC | Ecole Primaire Saint-Charles - QUIMPER |
| Sœur Yvette BODIN | C.E.F.A. Saint-Joseph - QUIMPER. |



## II. — ENSEIGNANTS.

a) **Titulaires :**

| | |
|---|---|
| M. Yvon TANGUY | Ecole Saint-Joseph - MORLAIX |
| M. Marcel QUINQUIS | Ecole Le Likès - QUIMPER |
| M. Jean-Pierre SALAUN | Ecole Saint-Louis - CHATEAULIN |
| M. Gaby BERGOT | Ecole de garçons Kerbonne - BREST |
| M. Michel ABEGUILE | Ecole Saint-Trémeur - CARHAIX |
| M. François GOUGAY | Ecole Saint-Joseph - CHATEAUNEUF-DU-FAOU |
| M. René LOUSSOUARN | Ecole Le Nivot - LOPEREC. |

b) **Suppléants :**

| | |
|---|---|
| M. Jean LE ROUX | Ecole Sainte-Anne - BREST |
| M. Yves BIDEAU | Ecole Saint-Joseph - LANDERNEAU |
| M. Jean QUELLEC | Ecole La Croix-Rouge - BREST |
| M. Jean-Yves GOLHEN | Ecole Saint-Joseph - FOUESNANT |
| M. Bernard ADAM | Ecole Saint-Pierre - LE RELECQ-KERHUON |
| Mme Eliane CORNEC | Ecole Saint-Corentin - QUIMPER |
| Mlle Marie-Th. LE FLOCH | C.E.F.A. Saint-Joseph - QUIMPER. |

## III. — SERVICES GÉNÉRAUX.

### A. — CONGRÉGATIONS.

a) **Titulaires :**

Frère Pierre JOSSE - 6, rue Arthur-Rimbaud - QUIMPER.
Frère Louis BALANANT - Ty-Carré - CHATEAULIN.
Sœur Alice KERGLONOU - 1, rue Coat-Bian - BREST.
Sœur Marie-Thérèse LE GALL - 32, rue du Bourg-Neuf - QUIMPERLE.

b) **Supléants :**

Frère Pierre VOLANT - Ecole Saint-Gabriel - PONT-L'ABBE.
Père Henri BRELOT - Ecole Sainte-Croix - QUIMPERLE.
Sœur Gabrielle LE ROUX - 14, place des F.T.P.F. - BREST.
Sœur Yvonne LEOST - 39, rue Aristide-Briand - QUIMPER.

### B. — SERVICES.

ECONOMES **Titulaire :**
Frère Laurent STEPHAN - Ecole Saint-Joseph - LANDERNEAU

**Suppléant :**
M. Roger LE JAN - Ecole Saint-Gabriel - PONT-L'ABBE

D.D.E.C. **Titulaire :**
Abbé Guy FORTIN - 2, rue C.-Franck - QUIMPER

**Suppléant :**
M. Louis DUIGOU - 2, rue C.-Franck - QUIMPER.

### C. — U.D.O.G.E.C.

**Titulaire :** Frère René BOTHOREL - Ecole La Croix-Rouge - BREST.
**Suppléant :** M. Pierre CORNEC - 25, rue Jean-Jaurès - DOUARNENEZ

## IV. — PARENTS.

**U.D.A.P.E.L. :** M. André VERHAEGEN - Kerveur-Vian - PLONEIS.

**Titulaires :**

M. Alain MORVAN - PLOUJEAN
M. KERBOULL - LANNILIS
M. Francis LAINE - ST-RENAN
Mme RIOU - BERRIEN
M. Joël NASTORG - PONT-L'ABBE
M. YOU Guy - CONCARNEAU

**Suppléants :**

M. René CLEACH - LANMEUR
M. GOURIOU - BRIGNOGAN
M. Bernard DUCHATELET - BREST
Mme LE DUFF - TELGRUC
Mme JAMET - RIEC-SUR-BELON

## V. — REPRÉSENTANT DE LA PASTORALE.

Abbé Henri PENNEC - Curé de LESNEVEN.

## VI. — REPRÉSENTANT DE L'AUMONERIE.

**Titulaire :**

Abbé Hervé CARAES - Institution N.-D. du Kreisker - SAINT-POL-DE-LEON.

**Suppléant :**

Abbé Yves LE CLECH - Le Likès - QUIMPER.

—— ♦ ——

# STATISTIQUES DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE DU DIOCÈSE DE QUIMPER

## Année 1976-1977

## I. — NOMBRE D'ÉCOLES.

a) Ecoles Maternelles ..... 16
b) Ecoles Primaires Elémentaires (CP ou 11e au CM2) ..... 267
c) Cours Complémentaires ..... 29
d) Ecoles Secondaires ..... 37
e) Ecoles Techniques ..... 17
f) Ecoles Agricoles ..... 10

## II. — NOMBRE D'ÉLÈVES.

a) Classes Enfantines ..... 17 888 (— 213)
b) Classes Primaires Elémentaires (CP ou 11e au CM2) ..... 29 843 (— 352)
dont 17 classes de perfectionnement totalisant 263 élèves
c) Classes du Premier Cycle (6e à 3e) ..... 25 441 (+ 195)
— en Cours Complémentaires : 6 035
— en Premier Cycle Secondaire (CES) y compris les CPPN et CPA du Technique : 19 406



d) Second Cycle Secondaire (2des à Terminales) ..... 5 795 (+ 15)
e) Enseignement Technique ..... 7 647 (+ 386)
— Technique long (Bacc.) : 2 775 (+ 430)
— Préparation des BEP : 2 839 (+ 122)
— Préparation des CAP : 2 033 (— 166)
— CPPN et CPA : 592
(Comptabilisés dans le Premier cycle)
f) Enseignement Agricole ..... 1 446 (+ 9)
— Enseignement long F : 267 G : 264 = 531
— Enseignement court F : 732 G : 183 = 915
g) Enseignement Supérieur ..... 71 )

TOTAL GÉNÉRAL 88 131 (+ 111)
(En 1975-1976 : 88 020

## III. — RÉSULTATS AUX EXAMENS.

**Bacc.**

| Séries | Reçus | Candidats | Ens. diocèse Quimper | Académie de Rennes |
|---|---|---|---|---|
| A | 343 | 511 | 67,12 % | 70,68 % |
| B | 308 | 448 | 68,75 % | 68,51 % |
| C | 233 | 329 | 70,82 % | 73,04 % |
| D | 380 | 589 | 64,51 % | 60,69 % |
| E | 55 | 100 | 55 % | 64,05 % |
| F | 161 | 230 | 70 % | 55,59 % |
| G | 179 | 292 | 61,30 % | 61,01 % |
| D' | 20 | 42 | 47,61 % | 60,69 % |

| | Reçus | Candidats | % |
|---|---|---|---|
| B.E.P.C. | 4 473 | 5 103 | 87,65 % |
| C.A.P. Industriels | 470 | 668 | 70,35 % |
| C.A.P. Commerciaux | 454 | 567 | 80,07 % |
| B.E.P. Industriels | 170 | 325 | 52,30 % |
| B.E.P. Commerciaux | 596 | 821 | 72,59 % |
| B.E.P. Commerce | 6 | 21 | 28,57 % |
| B.E.P. Sanitaire et Social | 46 | 60 | 76,66 % |
| Brevet Techn. Agric. | 66 | 76 | 86,84 % |
| Brevet Etud. Prof. Agric. | 110 | 150 | 73,33 % |
| Brevet Appr. Agric. | 8 | 29 | 27,58 % |
| C.E.P. | 11 | 16 | 68,75 % |

***

## I. — PRIMAIRE.

| | |
|---|---|
| Classes Maternelles | 17 888 |
| Classes Elémentaires | 29 843 |
| | 47 731 |

## II. — PREMIER CYCLE.

| | |
|---|---|
| 6e | 6 877 |
| 5e | 6 792 |
| 4e | 5 550 |
| 3e | 5 630 |
| C.P.P.N. | 521 |
| C.P.A. | 71 |
| | 25 441 |

## III. — SECOND CYCLE LONG

### ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

| Séries | Secondes | Premières | Terminales | Total |
|---|---|---|---|---|
| A | 451 | 361 | 433 | 1 245 |
| B | 660 | 450 | 441 | 1 551 |
| C | 1 081 | 351 | 379 | 1 811 |
| D | | 557 | 631 | 1 188 |
| Total | 2 192 | 1 719 | 1 884 | 5 795 |

## IV. — ENSEIGNEMENT TECHNIQUE LONG

### COMMERCIAL

| | Secondes AB3 | Premières G | Terminales G | | Total |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | F | G | |
| | 533 | 564 | G1 145<br>G2 104<br>G3 10 | 4<br>62<br>58 | |
| | | | 259 | 124 | |
| **Totaux** | 533 | 564 | 383 | | 1 480 |



### INDUSTRIEL

| Séries | Secondes et Premières | Terminales | | Total |
|---|---|---|---|---|
| | | Filles | Garçons | |
| E | 981 | | 90 | |
| F | | F1<br>F2<br>F3<br>F8 63 | 36<br>22<br>103 | |
| Total | 981 | 63 | 251 | 1 295 |

# COMMENTAIRES

**I. — Premier Degré** (pré-scolaire et élémentaire).

Légère diminution : 47 931 contre 48 296 en 1976.

La diminution en primaire est moins sensible que l'an dernier, mais les classes maternelles, qui avaient connu une augmentation en 1975, ont perdu 213 élèves cette année.

**II. — Second Degré.**

— Premier cycle : en augmentation de près de 200 élèves.

— Seconds cycles :

Enseignement général : effectifs stables

Enseignement technique : la courbe ascendante continue + 386 élèves

Augmentation en B.E.P. et surtout en Bacc., diminution en C.A.P.

**III. — Enseignement Supérieur**

Ouverture au Likès d'une classe de B.T.S. Commerce International et Comptabilité et Gestion (44 élèves).

Au Nivot, une classe de Technicien Supérieur Agricole (27 élèves).

**IV. — Enseignement Agricole.**

Effectifs stables, mais davantage de garçons en cycle long et moins en cycle court.

# FORMATION PERMANENTE DANS LE PREMIER DEGRÉ
# CALENDRIER DES RÉUNIONS

## FRANÇAIS - C.M. :

Les réunions sont destinées à tous les enseignants des Cours Moyens. Les enseignants veilleront à se munir du texte du programme officiel.

Toutes les réunions des mercredi et samedi commencent à 14 h 15
des mardi et vendredi commencent à 17 h 30

**Secteurs - Quimper - Rosporden - Quimperlé.**

Le Mercredi 26 Janvier à Kérivoal.

**Secteurs - Douarnenez - Pont-l'Abbé - Pleyben.**

Le Mercredi 2 Mars et non pas le 23 Février à Kérivoal.

**Secteurs - Brest** (Ville).

Le Mercredi 2 Mars au C.F.P.

**Secteurs - Plougastel - Landerneau - Guipavas - Plabennec.**

Le Samedi 12 Mars au C.F.P.

**Secteurs - Saint-Renan - Ploudalmézeau.**

Le Mercredi 9 Mars au C.F.P.

**Secteur - Lesneven.**

Le Samedi 5 Mars à N.-D. de Lourdes.

**Secteur - Morlaix.**

Le Mercredi 2 Mars à N.-D. de Mur.

**Secteur - Saint-Pol-de-Léon.**

Le Mardi 1er Mars au Kreisker.

## MATHÉMATIQUE - Classes d'application :

**Secteur Brest-Ville, au C.F.P.**

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Classes maternelles :** | de 17 h 30 à 19 h | | le mardi 18 Janvier |
| | » | » | le mardi 19 Avril |
| **C.P.** : | » | » | le vendredi 21 Janvier |
| | » | » | le vendredi 22 Avril |
| **C.E.** : | » | » | le mardi 25 Janvier |
| | » | » | le mardi 26 Avril |
| **C.M.** : | » | » | le vendredi 28 Janvier |
| | » | » | le vendredi 29 Avril. |

**Secteur Brest-Extérieur - Saint-Renan - au C.F.P.**

| | | |
|---|---|---|
| **Classes maternelles :** | de 16 h à 17 h 30 | le mercredi 26 Janvier |
| | de 14 h à 15 h 30 | le samedi 19 Mars |
| **C.P.** : | de 14 h à 15 h 30 | le samedi 26 Janvier |
| | de 16 h à 17 h 30 | le samedi 19 Mars |
| **C.E.** : | de 16 h à 17 h 30 | le samedi 29 Janvier |
| | de 14 h à 15 h 30 | le mercredi 23 Mars |
| **C.M.** : | de 14 h à 15 h 30 | le samedi 29 Janvier |
| | de 16 h à 17 h 30 | le mercredi 23 Mars. |

**Secteur Plabennec - Ecole Sainte-Anne.**

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Classes maternelles :** | de 17 h 30 à 19 h | | le mardi 1er Février |
| | » | » | le mardi 15 Mars |
| **C.P.** : | » | » | le vendredi 4 Février |
| | » | » | le vendredi 18 Mars |
| **C.E.** : | » | » | le mardi 8 Février |
| | » | » | le mardi 22 Mars |
| **C.M.** : | » | » | le vendredi 11 Février |
| | » | » | le vendredi 15 Avril. |

**Secteur Lesneven - Ecole N.-D. de Lourdes.**

| | | |
|---|---|---|
| **Classes maternelles :** | de 17 h 30 à 19 h | le mardi 22 Février |
| | de 14 h à 15 h 30 | ie samedi 30 Avril |
| **C.P.** : | de 14 h à 15 h 30 | le mercredi 23 Février |
| | de 14 h à 15 h 30 | le mercredi 27 Avril |
| **C.E.** : | de 16 h à 17 h 30 | le mercredi 23 Février |
| | de 16 h à 17 h 30 | le mercredi 27 Avril |
| **C.M.** : | de 17 h 30 à 19 h | le vendredi 25 Février |
| | de 14 h à 15 h 30 | le samedi 23 Avril. |

**Secteur Saint-Pol-de-Léon - Ecole N.-D. du Kreisker.**

| | | |
|---|---|---|
| **C.E.** : | de 16 h à 17 h 30 | le mercredi 9 Février |
| | de 14 h à 15 h 30 | le mercredi 20 Avril |
| **C.M.** : | de 14 h à 15 h 30 | le mercredi 9 Février |
| | de 16 h à 17 h 30 | le mercredi 20 Avril. |

**Secteur Saint-Pol-de-Léon et Morlaix - Ecole N.-D. du Mur.**

| | | |
|---|---|---|
| **Classes maternelles :** | de 16 h à 17 h 30 | le mercredi 2 Février |
| | de 14 h à 15 h 30 | le samedi 16 Avril |
| **C.P.** : | de 14 h à 15 h 30 | le mercredi 2 Février |
| | de 16 h à 17 h 30 | le samedi 16 Avril. |

**Secteur Morlaix - Ecole N.-D. du Mur.**

| | | |
|---|---|---|
| **C.E.** : | de 16 h à 17 h 30 | le samedi 5 Février |
| | de 14 h à 15 h 30 | le mercredi 13 Avril |
| **C.M.** : | de 14 h à 15 h 30 | le samedi 5 Février |
| | de 16 h à 17 h 30 | le mercredi 13 Avril. |

**Secteur Quimperlé - N.D. de Kerbertrand.**

| | | |
|---|---|---|
| **Classes maternelles :** | de 14 h à 15 h 30 | le mercredi 12 Janvier |
| | de 14 h à 15 h 30 | le samedi 26 Février |
| **C.P.** : | de 16 h à 17 h 30 | le mercredi 12 Janvier |

| | | | |
|---|---|---|---|
| C.P. | | de 16 h à 17 h 30 | le samedi 26 Février |
| C.E. | : | de 14 h à 15 h 30 | le samedi 15 Janvier |
| C.M. | | de 16 h à 17 h 30 | le mercredi 2 Mars |
| | : | de 16 h à 17 h 30 | le samedi 15 Janvier |
| | | de 14 h à 15 h 30 | le mercredi 2 Mars |

**Secteur Quimper - à Kérivoal.**

| | | | |
|---|---|---|---|
| Classes maternelles : | | de 17 h 30 à 19 h | le mardi 4 Janvier |
| C.P. | | de 17 h 30 à 19 h | le mardi 1er Mars |
| | : | de 17 h 30 à 19 h | le vendredi 7 Janvier |
| C.E. | | de 17 h 30 à 19 h | le vendredi 4 Mars |
| | : | de 17 h 30 à 19 h | le mardi 11 Janvier |
| C.M. | | de 17 h 30 à 19 h | le mardi 8 Mars |
| | : | de 17 h 30 à 19 h | le vendredi 14 Janvier |
| | | de 17 h 30 à 19 h | le vendredi 11 Mars |

**Secteur Douarnenez et Pont-l'Abbé - à Kérivoal.**

| | | | |
|---|---|---|---|
| Classes maternelles : | | de 14 h à 15 h 30 | le mercredi 5 Janvier |
| C.P. | | de 16 h à 17 h 30 | le samedi 5 Mars |
| | : | de 16 h à 17 h 30 | le mercredi 5 Janvier |
| C.E. | | de 14 h à 15 h 30 | le samedi 5 Mars |
| | : | de 14 h à 15 h 30 | le samedi 8 Janvier |
| C.M. | | de 16 h à 17 h 30 | le mercredi 9 Mars |
| | : | de 16 h à 17 h 30 | le samedi 8 Janvier |
| | | de 14 h à 15 h 30 | le mercredi 9 mars |

**Secteur Pleyben - « Saint-Joseph ».**

| | | | |
|---|---|---|---|
| Classes maternelles : | | de 16 h à 17 h 30 | le mercredi 19 Janvier |
| C.P. | | de 14 h à 15 h 30 | le samedi 12 Mars |
| | : | de 14 h à 15 h 30 | le mercredi 19 Janvier |
| C.E. | | de 16 h à 17 h 30 | le samedi 12 Mars |
| | : | de 16 h à 17 h 30 | le samedi 22 Janvier |
| C.M. | | de 14 h à 15 h 30 | le mercredi 16 Mars |
| | : | de 14 h à 15 h 30 | le samedi 22 Janvier |
| | | de 16 h à 17 h 30 | le mercredi 16 Mars. |

## FORMATION PERMANENTE DANS LE SECOND DEGRÉ

**Frère Kerdoncuf, qui organise les sessions pour professeurs débutants et les stages pour étudiants, a adressé le mot suivant aux établissements pour exprimer sa satisfaction et sa gratitude.**

56 professeurs débutants ont suivi, du 6 au 10 Décembre, une session instensive de formation pédagogique.

Cela était possible grâce à la compréhension et à la solidarité des collègues qui n'ont pas hésité à les remplacer, en cette période scolaire déjà bien chargée.



Cette même semaine, 25 étudiants de licence ou de maîtrise, candidats professeurs, ont vécu un stage d'observation dans les écoles secondaires ou techniques de la région brestoise. Des collègues ont accepté de les accueillir dans leurs classes, et leur ont permis ainsi de découvrir les conditions concrètes de la pratique du métier.

La qualité de l'accueil et le témoignage d'une vie d'équipe ont favorablement impressionné les uns et les autres. Nous tenions à le signaler et à exprimer notre gratitude.

## STAGE DE FORMATION PERMANENTE
### Cours Préparatoire
### 15 - 26 novembre 1976

**Un mois après...**
**écho de deux participantes...**

J'avais toujours désiré suivre un stage de formation permenante, réalisant bien qu'une pédagogie, pour être valable, doit toujours être en recherche, en « état de renouvellement ».

Je puis dire, avec un mois de recul, qu'un germe de renouveau est vraiment entré dans ma classe.

Ce qui m'a le plus frappée, c'est l'importance donnée à l'éveil de l'enfant, non seulement à travers les activités d'éveil proprement dites, mais aussi dans toutes les autres matières abordées. Certains mots et expressions revenaient sans cesse : éveiller l'enfant, susciter son intérêt, provoquer son expression et sa curiosité, tenir compte du plan affectif... Chaque intervenant nous répétait souvent tout cela.

Ce stage, qui s'est déroulé dans un climat d'amitié et de sympathie, m'a permis de me remettre en question. Je suis bien convaincue que toutes les participantes ont quitté le C.F.P., bien décidées à changer « quelque chose » dans leur classe.

Ces deux semaines ont été une étape importante dans ma vie d'enseignante ; mais deux semaines, c'est bien court... Resteront-elles sans lendemain ? Je souhaiterais bénéficier d'un autre stage dans quelques années.

En attendant, c'est avec joie que toutes les stagiaires brestoises se retrouveront le 12 janiver, pour une première mise en commun du « renouveau » essayé par chacune depuis le 26 novembre.

De ce stage, dont le programme m'avait un peu désorientée par la variété des sujets retenus, j'attendais beaucoup sans prévoir exactement ce qu'il m'apporterait.

Je ne m'étendrai pas sur chaque matière abordée, mais me contenterai d'une appréciation globale.

Le bilan de ce stage m'apparaît très positif, qu'il s'agisse des interventions particulièrement centrées sur l'enfant et son développement, interventions dont le

contenu a été très riche, telles que : éducation musicale, artistique, corporelle, psychologie de l'enfant, lecture, activités d'éveil, catéchèse, ou qu'il s'agisse d'interventions visant une formation personnelle plus globale : psychologie de groupe qui m'a aidée à me remettre en question face aux autres, à mes élèves et à réfléchir à mon attitude pédagogique ; expression corporelle qui, pour moi, a été l'ouverture sur un inconnu ; elle nous a permis de mieux nous connaître et a contribué à une qualité de relations entre nous ; c'est là une activité que j'aimerais poursuivre.

Aucun des thèmes abordés n'a été vain. Je suis repartie avec courage, bien décidée à garder l'esprit de recherche de ce stage et aussi l'ouverture qu'il nous a donnée dans toutes les directions. C'est donc une mention « très bien » que je lui accorde, plus particulièrement pour l'ambiance générale dans le groupe, ambiance que j'ai trouvée extraordinaire par la simplicité de chaque participante dans les échanges, la vérité, l'enthousiasme (si rare à notre époque !...). Il m'a apporté plus que je n'en attendais et beaucoup d'enseignantes partagent, je crois, mon opinion, même si sur certains points de détail les avis étaient partagés.

Le succès de ce stage — temps fort de ma vie d'enseignante — tient ,pour une très grande part, à la valeur personnelle des intervenants et à leur compréhension.

J'adresse donc un grand merci aux organisateurs de ces deux semaines de travail et je souhaite que beaucoup d'enseignants puissent bénéficier de cette formation.



# LETTRE DE L'A.C.M.E.C.

## A TOUS LES ENSEIGNANTS DE L'ÉCOLE CATHOLIQUE.

Souvent des membres d'équipes A.C.M.E.C. (Action Catholique des Membres de l'Enseignement Catholique) ont souligné la difficulté de faire connaître le mouvement à d'autres.

Souvent aussi, des enseignants ont regretté de ne pas avoir connu plus tôt l'existence de l'A.C.M.E.C.

L'Equipe Diocésaine du Finistère vous adresse ici une lettre ouverte : C'est, pensons-nous, le moment de regarder autour de soi et de s'interroger sur **le sens de sa vie d'enseignant dans une école, en pleine évolution.**

Nous ne concluons pas, nous voudrions que tout le monde cherche avec nous comment servir le mieux possible les jeunes et les adultes avec qui nous vivons.

## CONSTATATIONS.

« Nous remarquons que notre milieu et notre profession sont tiraillés et sujets à bien des problèmes.

« Nous ne sommes plus un mouvement unifié.

« Les raisons pour lesquelles nous travaillons dans l'école catholique sont diverses selon les âges, les expériences, les convictions, les engagements, l'évolution de chacun.

« Nous sommes différemment engagés dans la vie : laïcs ou religieux, ayant ou non des responsabilités communales ou paroissiales, appartenant ou non à un parti politique, à un syndicat, ou à une organisation sociale.

« Nous n'avons pas le même regard sur la société d'aujourd'hui, sur la pédagogie scolaire et les rapports entre enseignants ont changé ».

Pourtant, tous, nous avons une tâche dans l'enseignement catholique, mais beaucoup d'entre nous se posent des questions concernant l'originalité de l'école catholique elle-même, son insertion, son rôle et la catéchèse en particulier.

Cela nous entraîne à réfléchir sur la foi personnelle, sur le rôle que nous pouvons tenir dans l'école et sur tout ce qui fait les choix de chaque jour.

## NOTRE POINT DE VUE.

— Bien des enseignants se sentent responsables auprès des enfants et des jeunes ; ils croient à leur rôle pour les préparer à entrer dans la vie, pour les aider à découvrir et vivre la foi.

Ils voudraient favoriser une réelle promotion de la personne et lutter contre les inégalités dont est victime une proportion importante des élèves.

— Mais en même temps, ils se trouvent gênés par les programmes inadaptés, par des impératifs d'examens...

D'autre part, l'école ne suffit pas à assurer la tâche envisagée : les jeunes ont besoin d'autres relais complémentaires pour que leur formation soit adaptée et sérieuse.

— Toutes ces questions nouvelles, loin de condamner l'école catholique, sont à notre avis, une invitation à trouver son originalité pour aujourd'hui.

Les enseignants ont donc besoin de lieux et de groupes pour réfléchir à ces questions, pour élaborer un projet de vie chrétienne et pour devenir vraiment responsables dans leur profession et dans l'Eglise. Cet approfondissement n'aiderait-il pas à surmonter les difficultés nouvelles ?

## QUESTIONS.

— Or, où réfléchissons-nous ?
— Et avec qui ?
— Quels moyens concrets nous donnons-nous ?

## PROPOSITIONS.

— Des enseignants se retrouvent régulièrement :
- pour faire cette réflexion à partir de leur vie (pas simplement leur vie scolaire),
- pour vérifier leur foi,
- pour envisager les responsabilités personnelles et collectives qui en découlent,
- pour prier et célébrer ensemble.

— Certains de ces groupes se retrouvent en A.C.M.E.C. (Action Catholique des Membres de l'Enseignement Chrétien) — c'est le cas des signataires de cette lettre — d'autres fonctionnent par eux-mêmes.

— Mais baucoup d'enseignants n'ont pas trouvé actuellement les moyens de faire face aux questions capitales que leur posent et que vont leur poser de plus en plus les problèmes de leur profession et de la vie des jeunes.

— C'est spécialement à ceux-là que nous écrivons. Le peu que nous vivons dans nos équipes nous donne envie de les inviter à chercher, à trouver ensemble, et s'ils le souhaitent, à se joindre à notre recherche.

— Faire ensemble de notre profession un véritable service pour les jeunes et adultes que nous rencontrons...

Essayer de découvrir les richesses de toute notre vie et y reconnaître la trace de Jésus-Christ vivant aujourd'hui...

...Ce sont là des soucis qui nous animent.

C'est dans cet esprit que nous sommes heureux de vous adresser cette lettre et de vous inviter à une journée de réflexion et de prière organisée

le Dimanche 6 Mars 1977
au Foyer de Kéraudren - BREST
de 10 heures à 17 heures

pour les enseignants des équipes A.C.M.E.C. et pour ceux et celles qui — sans appartenir à une équipe — sont intéressés par les échanges de cette journée.



Thème proposé : Sommes-nous des gens sans **espérance ?**

1) Dieu nous appelle, en Jésus-Christ, à vivre **d'espérance.**
2) La vie dont nous sommes acteurs ou témoins nous fait retrouver **l'espérance.**

En ce début d'année, notez cette date du 6 Mars sur votre agenda et inscrivez-vous déjà en écrivant ou en téléphonant à :

Claude BERNICOT, responsable diocésain A.C.M.E.C.
20, rue de Vendée - 29200 BREST - Tél. 03.19.57

ou à

René JOUANNIC, aumônier diocésain A.C.M.E.C.
39, rue Camille-Desmoulins - 29200 BREST - Tél. 44.19.01.

## ENTRETIEN AVEC UN LIBRAIRE

Le lecteur n'ignore pas les faits suivants :

1) Tout éducateur, aujourd'hui, doit être ouvert aux différents courants de la pensée pédagogique, philosophique, sociale et religieuse de notre époque... sous peine de ne plus comprendre le jeune et parfois même l'enfant dont il a la charge.

2) La compétence de l'éducateur n'est plus uniquement le fait d'un pouvoir lié à la fonction mais requiert l'acquisition d'un « savoir dire », d'un « savoir faire », d'un « savoir être » pour laquelle le livre est un instrument de formation.

3) L'école n'a pas le monopole de la formation complète du jeune. On pense à l'influence des médias, des groupes d'appartenance socio-culturelle. La librairie ne serait-elle pas, toute proportion gardée, un lieu de formation ?

Ces faits sont importants et c'est dans cette optique que nous vous livrons l'entretien que nous avons pu avoir avec les responsables de la Librairie « La Procure » Saint-Corentin, 9, rue du Frout à QUIMPER.



— En parcourant les rayons de votre magasin, on est frappé par le fait qu'on y trouve des livres très divers, tant en pédagogie que dans le domaine religieux. Pourquoi cette diversité ?

● Il est évident que cette diversité doit exister car la diversité est un fait vécu quotidiennement, une donnée concrète de la société d'aujourd'hui, dans le domaine de l'éducation comme ailleurs. Il n'y a pas UN modèle unique, un prototype, une image stéréotypée du couple, de la famille, de l'enfant ni de l'école. Il y a des hommes et des femmes, façonnés par telle appartenance sociale, telle histoire, tel contexte ou conditionnement socio-culturel. Ces hommes et ces femmes cherchent à donner sens à leur vie d'homme, de couple, de parents, d'éducateurs.

A notre niveau, la librairie, telle que je la conçois, se doit d'être le reflet de cette diversité. Plus encore, elle peut être un lieu de rencontres possibles pour certains, un « tremplin » pour d'autres. J'imaginerai aisément une librairie idéale, lieu d'expression (s), lieu de créations, lieu d'échanges.

Revenons à la diversité : elle se retrouve dans les livres exposés sur les rayons. Chrétiens et non-chrétiens se rejoignent dans la recherche d'un sens à donner à leur vie et les options sont différentes. Mais les chrétiens, dans cette recherche, ont droit à une librairie comme la nôtre. Je veux dire que cette librairie n'est pas réservée au clergé. Si celui-ci y trouve ce dont il a besoin (et c'est pour cela que nous nous sommes installés), les chrétiens aussi lisent, réfléchissent et travaillent au même titre que les « pasteurs du troupeau ».

Mais plus encore : Quelle serait la valeur d'une réflexion au niveau de la foi, si celle-ci n'était pas confrontée aux « rigueurs du temps » et à toutes les sciences humaines (« Rien de ce qui est humain ne doit leur être étranger »).

Mais faut-il nécessairement ne penser qu'aux chrétiens. Bien des gens qui entrent chez nous sont indifférents à la religion et sont souvent satisfaits de trouver des livres très divers d'une part, et d'autre part la confrontation du « Religieux » et des sciences humaines.

— D'accord pour la diversité. Mais n'y-a-t-il pas là un danger ? C'est-à-dire que la diversité rend le choix difficile. Elle est difficile à vivre pour le client.

● Cette diversité, ce pluralisme dont nous parlons n'est pas plus difficile à vivre dans la librairie que dans la vie quotidienne. Il existe des personnes qui ne conçoivent pas d'autre univers que le leur. Chez les jeunes, c'est le phénomène inverse. Dans un cas comme dans l'autre, l'intervention du libraire est importante pour aider la personne à choisir.

— A ce propos, comment concevez-vous cette intervention ? Quel est votre rôle en tant que libraire ?

● Notre rôle est tout d'abord d'**écouter** la demande pour savoir d'où elle vient. Ensuite, il s'agira d'**informer** en fonction de la compétence qui est la nôtre — compétence limitée dans un certain nombre de cas — Il nous faut aussi tenir compte de la compétence ou de l'inexpérience de l'interlocuteur.

Dans ce dialogue, il s'agit de **respecter** les options du client en essayant d'ouvrir à la « différence ». Il faudra aussi **conseiller** avec discrétion.

Ainsi un contact naît entre le lecteur, contact qui peut parfois être très fort avec des adolescents. Parfois, nous sortons du rôle strict et défini du libraire pour être un ami, un adulte...

— Votre démarche professionnelle me semble peu différente de celle de l'éducateur.

● Il est certain que ces deux démarches se recoupent, car nous devons tenir compte des personnes que nous avons en face de nous, des personnes différentes, avec des aspirations différentes et qui n'auront pas le même optique pour aborder le même problème. Il doit en être de même dans la relation pédagogique et à ce titre nous avons souvent une responsabilité qui s'apparente à celle de l'éducateur ou de l'animateur en formation d'adultes.

— Il est certain que, conçue dans cette optique, la profession de libraire complète notre profession d'éducateur... Saurons-nous en profiter ? Saurons-nous en faire profiter les jeunes dont nous avons la charge ?



# KÉRIVOAL...

**Frère Jean PUNGIER** a quitté Quimper pour Rome, le 15 Décembre. Nous espérons cependant revoir de temps en temps celui qui était l'âme de Kérivoal. L'enseignement catholique du Finistère lui doit beaucoup. Sa présence, toujours discrète et souriante, a permis de multiples initiatives tant dans le domaine catéchétique que pédagogique. Avant son départ, il a tenu à terminer un travail qui lui tenait à cœur, un dossier sur **« Les Apôtres et le monde méditerranéen de leur temps ».**

C'est un instrument de travail qui comporte :

— des données socio-culturelles propres à éclairer bien des pages du Nouveau Testament (Actes des Apôtres, Epîtres, Apocalypse),

— des textes en regard de ces données historiques (ainsi la page 20 parle de l'esclavage antique : le texte en face est un extrait de la lettre de Paul à Philémon),

— une piste de recherches sur l'apôtre Paul (pages 50 à 58) : ce n'est qu'un exemple de travail possible qui peut déjà provoquer un certain nombre de questions bien actuelles (une évangélisation pour aujourd'hui ? une communauté chrétienne en ce dernier quart du vingtième siècle ? le Chrétien adulte ? l'Eglise et la nouvelle culture ?...).

⁂

C'est là un document qui s'ajoute à bien d'autres : Ainsi la revue **Temps et Paroles,** dirigée par J. PIVETEAU et A. FERMET (77, rue de Vaugirard, Paris). Plus récemment, la revue **Foi et Langage,** dirigée par Alain GUILLERMOU (4, boulevard de la Bastille, 75012 PARIS), avec des textes de J. GRITI, HOLSTEIN, XAVIER LÉON-DUFOUR... Le premier numéro vient de sortir en décembre. A signaler encore la parution toute récente d'un livre de 488 pages, intitulé **Croire,** de Th REY-MERMET, du C.N.E.R. C'est un commentaire du Crédo, où sont étudiées, dans un langage à la fois rigoureux et très accessible, toutes les vérités de la foi ; il peut rendre de grands services aux catéchistes. Il est muni de l'imprimatur, ce qui n'est pas à négliger. Un autre tome paraîtra dans un an sur les Sacrements. Mais ce ne sont pas les collections qui manquent à l'intention de ceux qui veulent redécouvrir leur foi : ainsi **Croire et Comprendre** au Centurion, **Croire aujourd'hui** chez Desclée de Brouwer, les collections de poche au **Cerf** ou au **Seuil.** (Dans la collection « livre de vie », au Seuil, une belle méditation théologique sur **Jésus,** de J.-F. SIX. Volume 119). Enfin, il est bon de temps à autre d'oublier toutes les « constructions intellectuelles » pour retrouver la source, pour entendre une voix différente, celle par exemple d'un ancien professeur, **Jean SULLIVAN** dans **Matinales,** chez Gallimard.

**L. JESTIN.**

# ACTIVITÉS DE KÉRIVOAL

**FLUTE :**

26 Janvier, 9 Février, 2 Mars.

**EXPRESSION CORPORELLE :**

**Mercredi** 12 Janvier, 23 Mars, 20 Avril

**Jeudis** 6-20 Janvier, 3-10 Février, 3-17 Mars, 14-21 Avril, 12-26 Mai, 9 Juin.

**MATERNELLES :**

Troisième réunion : 2 Février : **Le Langage.**

Rappel : lire Lentin I (pages 67 à 163). Relire pages 58 à 65, ainsi que les documents remis lors de la réunion du 1er Décembre.

⁂

**SESSIONS DE KÉRIVOAL :**

**5-9 Juillet :** Le Sablier (maternelles, C.P., C.E.).
**11-13 Juillet :** Education manuelle (maternelles et C.P.).
**25-30 Juillet :** Education musicale (percussion, rythme, danse - classes de CE1-CE2)
**25-30 Juillet :** Eveil et éducation manuelle (C.E. - C.M.).
**5-7 Septembre :** Expression et créativité en maternelle et C.P.

**2 Février - 9 h 30 - 11 h 30 :** Conférence par un I.D.E.N. sur « L'enseignement du français à l'école élémentaire ».

La Maison Nathan, qui organise cette conférence, présentera par l'un des auteurs, une institutrice de classe d'application, sa nouvelle collection : « Eveil aux langages » (Eveil aux sons, Eveil à l'orthographe) qui vient d'être lancée pour les CE1 et qui va se poursuivre jusqu'au CM2.

Si cette conférence s'adresse par priorité aux enseignants de C.E., elle peut intéresser aussi les enseignants de C.M.

——— ♦ ———

## STAGE DE PÉDAGOGIE MUSICALE

Le CENTRE INTERRÉGIONAL PERMANENT DE PÉDAGOGIE MUSICALE ACTIVE
**26, rue Hoche, 35000 RENNES**

organise un stage de pédagogie musicale — méthodes actives — second degré du 13 au 17 Février 1977 inclus à la Maison du Champ-de-Mars, Cours des Alliés à RENNES **(Prix du stage : 200 F).**

**Ateliers :** Solfège
Pédagogie
Culture vocale, chorale et direction
Flûte à bec
Instrument d'accompagnement (piano, harpe celtique ou guitare).

Pour tous renseignements sur les activités du Centre, écrire au C.I.P.P.M.A. en joignant une enveloppe timbrée pour la réponse.

——— ♦ ———



## SESSIONS I.S.P.E.C.

### Pédagogie :
### l'impact d'un centre de documentation et d'information

La création, dans un établissement secondaire, d'un centre de documentation et d'information (C.D.I.) a pour but l'amélioration de l'action pédagogique. L'expérience montre que la mise en marche et l'utilisation de ce centre, font surgir à côté d'apports indéniables, des problèmes et des difficultés.

L'objectif de la session que nous proposons n'est pas d'étudier l'organisation et le fonctionnement techniques des C.D.I. en eux-mêmes. D'autres sessions s'occupent de cet aspect de la question.

Ce que nous souhaitons, c'est une rencontre entre professeurs utilisateurs d'un C.D.I., qu'ils soient déjà lancés dans cette innovation pédagogique ou que leur enseignement soit moins impliqué en ce domaine.

Nous voudrions :
— analyser avec eux les modalités du travail du professeur et des élèves,
— étudier les répercussions de l'activité d'un tel centre sur la vie de l'établissement, tant dans son utilisation même que dans ses effets en « amont » et en « aval »,
— construire et critiquer des instruments de travail propres à chaque discipline,
— et rechercher les conditions d'organisation optimales.

Vu le caractère particulier de cette session, il searit souhaitable que les établissements concernés soient représentés par une équipe de personnes participant réellement à l'animation et au fonctionnement d'un C.D.I.

Pour faciliter le déroulement de cette session,
— nous proposons un prix spécial d'inscription pour les personnes venant d'un même établissement,
— nous demandons à celles et ceux qui seraient intéressés, de nous adresser, dès que possible, une adhésion de principe et de répondre à un questionnaire qui leur sera envoyé courant novembre 76 afin de mieux situer leur demande.
— La confirmation de l'inscription se fera en février 1977.

Lieu : I.S.P.E.C. à Angers
Dates : du lundi 4 avril 1977 à 10 heures au jeudi 7 avril à 16 h 45.
Frais : Droits d'inscription :
a) par groupe de 3 personnes venant d'un même établissement : droit unique, A.R.P.E.C. 600 F, non A.R.P.E.C. 300 F.
b) inscription individuelle, A.R.P.E.C. 400 F, non A.R.P.E.C. 200 F.
Hébergement et repas : environ 36 F par journée complète.

Date limite d'inscription définitive : 1er février 1977.

——— ♦ ———

## CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES POUR ADULTES

L'Inspection Académique du Finistère communique : une session spéciale du Certificat d'Etudes Primaires pour Adultes aura lieu dans le Finistère, le Mercredi 23 Février 1977.

Deux centres sont organisés : BREST - QUIMPER.

Les inscriptions seront reçues à l'Inspection Académique du Finistère, Service des Examens, Div. VII/1, jusqu'au 24 Janvier 1977.

Les candidats doivent être âgés de 17 ans au moins au 1er Octobre 1977, et avoir cessé de fréquenter un établissement public ou privé dans lequel prédomine un enseignement général depuis le 1er Octobre de l'année qui précède.

Les dossiers d'inscription peuvent être retirés dès à présent à l'Inspection Académique, B.P. 150, QUIMPER.

Ceux qui souhaitent obtenir des précisions sur l'organisation de cet examen et le programme d'étude peuvent s'adresser à la Direction Diocésaine qui fournira les renseignements.

———— ◆ ————

## LES DATES DU BACCALAURÉAT DE 1977

◆ **Second degré : les 14, 21 et 22 juin**
◆ **Techniciens : les 15, 16 et 17 juin**

● BACCALAURÉATS DU SECOND DEGRÉ. — Les épreuves écrites auront lieu dans l'ensemble des académies le mardi 14 juin (après-midi), les mardi 21 et mercredi 22 juin. Mardi 14, après-midi : philosophie (séries A, B, C, D) ; mardi 21, matin : sciences économiques et sociales (série B), sciences naturelles (série D), sciences biologiques ou sciences économiques (série D'), construction mécanique (série E) ; mardi 21, après-midi : latin, grec, première langue vivante, mathématiques, option « arts » (série A), mathématiques (série B), sciences physiques (séries C, D, D' et E) ; mercredi 22, matin : travaux pratiques (série A 7), mathématiques (séries C, D, D' et E). Les épreuves de travaux pratiques de la série A 6 (éducation musicale) et de technique pratique de la série E (mathématiques et technique) auront lieu à une date fixée par les recteurs. Les épreuves écrites de la session de remplacement auront lieu dans toutes les académies les mercredi 7 et jeudi 8 septembre. Mercredi 7, matin : philosophie (séries A, C et D), sciences économiques et sociales (série B), sciences biologiques ou sciences économiques (série D'), construction mécanique (série E) ; mercredi 7, après-midi : latin, grec, première langue vivante, mathématiques option « arts » (série A), mathématiques (série B), sciences physiques (séries C, D, D' et E) ; jeudi 8, matin : travaux pratiques (option A 7), philosophie (série B), mathématiques (séries C, D, D' et E) ; jeudi 8, après-midi : sciences naturelles (série D).

● BACCALAURÉATS DE TECHNICIEN. — Les épreuves écrites auront lieu dans l'ensemble des académies les mercredi 15, jeudi 16 et vendredi 17 juin. Pour les



épreuves de la session de remplacement, les dates retenues sont les mardi 6, mercredi 7 et jeudi 8 septembre 1977.

● EPREUVE DE FRANÇAIS. — Les candidats au baccalauréat de l'enseignement du second degré qui n'ont pu subir l'épreuve anticipée de français en 1976 et pouvant bénéficier d'une dérogation passeront cette épreuve le mercredi 22 juin 1977 (session normale) ou le vendredi 9 septembre (session de rattrapage). Pour les techniciens qui sont dans la même situation, les dates sont respectivement le vendredi 17 juin et le jeudi 8 septembre.

Les dates de l'épreuve anticipée de français comptant pour la session de 1978 sont fixées au vendredi 24 juin 1977 (vendredi 9 septembre pour la session de rattrapage) pour le baccalauréat du second degré, et au jeudi 23 juin (jeudi 15 septembre pour la session de rattrapage) pour le baccalauréat de technicien.

● EPREUVES ORALES ET FACULTATIVES. — Pour tous les baccalauréats, les dates des épreuves orales sont fixées par les recteurs dans chaque académie. Les épreuves facultatives devront se dérouler entre le 23 mai et le 10 juin inclus. Les épreuves du second groupe de la session de remplacement des baccalauréats de technicien auront lieu à partir du mardi 20 septembre.

———— ◆ ————

## BOURSES NATIONALES

### Année Scolaire 1977-1978

La circulaire ministérielle n° 76.414 du 25 Novembre 1976, fixe les modalités d'attribution des bourses pour l'année scolaire 1977-78.

Les chefs d'établissements peuvent adresser leur commande d'imprimés au Service des Bourses (Division VII/1) de l'Inspection Académique.

**N.B.** — Les Directrices et Directeurs d'écoles primaires privées doivent obligatoirement établir et présenter devant la Commission d'Admission dans le premier cycle un dossier pour tout candidat à une bourse nationale sans considération de la suite qui pourrait être réservée à la demande de bourse.

Aucune bourse (provisoire, octroi exceptionnel) ne saurait être accordée à la rentrée de septembre 1977 à des élèves pour lesquels le dossier d'admission dans le premier cycle n'aurait pas été constitué et examiné par la commission compétente.

Date limite de dépôt des demandes : **31 Janvier 1977.**

———— ◆ ————

## PREMIER DEGRÉ : DE SUPPLÉANTE A TITULAIRE

**QUESTION :** Après deux ou trois années de suppléances dans les écoles du Diocèse, quelles sont les chances d'une **suppléante** d'être affectée à un poste en qualité de **titulaire ?**

**RÉPONSE :** La voie d'accès à la carrière enseignante dans les **écoles primaires** et les **classes maternelles** est désormais le **Centre de Formation Pédagogique.** (Deux années d'études) (8, rue de l'Harteloire - Brest).

Il y a quelque temps le recrutement parallèle de personnel enseignant était encore possible. On obtenait le C.A.P. sans trop de mal en effectuant des remplacements et ensuite on devenait titulaire. Les rapports transmis à la Direction Diocésaine par les Conseillers Pédagogiques et par les directeurs et directrices ayant reçu des suppléantes, permettaient de faire un choix et de retenir en priorité celles qui avaient donné satisfaction tant par la conscience professionnelle que par le souci de participation à la mission d'éducation chrétienne de l'école.

Un additif à la convention collective de travail de l'Enseignement Catholique primaire définit désormais de façon rigoureuse l'ordre d'exercice des priorités. Les maîtres suppléants prennent place au bas de la liste. Comme tous les postes à pourvoir, chaque année moins nombreux, sont attribués aux maîtres disponibles appartenant aux trois premières catégories, les suppléants doivent acquérir une formation initiale et faire acte de candidature au concours d'entrée au Centre de Formation Pédagogique mais ce barrage est difficile puisqu'une vingtaine de places seulement sont mises au concours. En principe, ne sont retenues pour se présenter au concours que les candidats d'une **liste A** admises à des **épreuves de présélection** et prioritaires pour les postes de remplacement à prendre dans le courant de l'année.

Les autres pourront figurer sur une **liste B** d'attente si elles acceptent de rester disponibles pour répondre à un appel. L'attention des intéressées est attirée sur la précarité de cette situation, car l'éventualité d'une nomination à un poste en qualité de titulaire, même provisoire, est à exclure.



# U. D. A. P. E. L.

## Le mot du Président.

Les 2 et 3 octobre 1976, les Présidents des U.D. A.P.E.L. étaient invités à participer, avec deux ou trois membres de leurs bureaux, à une session de formation et d'information organisée par l'Union Nationale.

Je voudrais attirer l'attention de tous les Présidents d'A.P.E.L. d'école sur l'exposé que Monsieur l'Abbé FOIRET, Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique, nous a donné au cours de ces deux jours sur les structures de l'Enseignement Catholique.

Le texte est inséré dans le bulletin d'animation et d'information que tout président d'A.P.E.L. de base reçoit gratuitement dans la mesure où son nom et son adresse ont été régulièrement communiqués à l'U.D. (Secrétariat Départemental).

Cet exposé sera mis à profit dans les sessions que nous organisons au plan des arrondissements et notamment pour l'arrondissement de QUIMPER, le 16 Janvier à KÉRIVOAL. Une partie de l'exposé me semble mériter une attention particulière ; c'est celle qui traite de « Ce que peuvent faire les militants des A.P.E.L. dans les structures ». Là je préfère vous citer le texte qui vous dira mieux que ne le ferait mon commentaire la pensée du Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique :

« Les parents doivent avoir une politique de présence dans les structures, non seulement pour y signifier leurs droits, mais aussi pour enrichir la vie scolaire et lui conférer un caractère analogue à celui de leur vie familiale.

On a beaucoup attaqué la famille ces temps derniers, faisant accroire, en un jargon accessible aux seuls initiés, qu'elle était un lieu de tensions, de conflits entre les générations, un lieu où les relations se définiraient en termes de supériorité ou d'infériorité.

Vous savez mieux que moi que ceci est faux car vous avez une expérience personnelle autre de votre vie familiale. La famille est un lieu de coexistence, de complémentarité, où tous, père, mère, enfants s'enrichissent de leurs différences. **C'est le lieu de création d'une communauté grâce à l'amour qui unit ses membres, cet amour qui « espère tout et supporte tout ».**

Les parents **peuvent contribuer à donner à la vie scolaire une qualité, celle d'être de type communautaire et familial,** or pour bâtir une communauté éducative **le ciment de la charité est plus que jamais nécessaire** car le monde de l'école a beaucoup changé. L'unité scolaire d'un établissement, jadis, était plus institutionnelle, elle se faisait autour des représentants de l'Eglise hiérarchique et n'était pas contestée. Dans une société de chrétienté, le consensus sur le projet éducatif de l'école chrétienne était naturel et unanime ; ceci était d'autant plus facile que les cellules éducatives étaient plus petites.

Maintenant, le monde scolaire est en pleine mutation : l'éducation s'est diversifiée, le recrutement des éducateurs, des élèves, des parents est pluraliste et le transfert des responsabilités aux laïcs dans les domaines de la direction ou de la gestion posent des problèmes neufs et complexes. Tous ce éléments sont plus favorables à l'éclatement qu'à l'unité, c'est pourquoi la présence des parents dans les structures peut constituer, plus qu'avant, un élément et un facteur d'unité.

Après avoir dit pourquoi la présence des parents est nécessaire dans les structures, je voudrais souligner deux aspects de cette présence : sa localisation et ses qualités.

— Quels sont les lieux ou les circonstances où cette présence, dans le contexte actuel, est indispensable ?

## Dans les organismes de gestion :

Le fonctionnement d'une école se fait par l'entremise de son organisme de gestion. Certains pourraient être tentés de limiter les relations dans l'école à un dualisme et à une tension entre l'employeur et les employés ; ceci peut miner l'unité de l'école par un esprit de lutte des classes. La présence des parents dans les O.G.E.C., qui soient non seulement compétents sur le plan administratif mais qui aient le souci de connaître les personnes et de travailler avec elles dans un esprit d'amitié, est indispensable.

Un climat de bonnes relations entre les parents et les enseignants est source de vie pour un établissement et Monsieur LEFÈVRE, votre Président, à raison de vouloir développer les relations entre parents et enseignants.

Dans les cas où un transfert de responsabilités dans la direction de l'école doit être opéré, ce transfert peut être facilité par les parents soucieux de rechercher à ces problèmes une solution ecclésiale.

Le départ d'une congrégation doit se réaliser conformément aux règles du « memento » établi d'un commun accord entre les Evêques, les ordres religieux et le Secrétariat général de l'enseignement catholique. Il faut que soit respecté le délai de préavis de deux ans. Il peut exister des cas de force majeure et donc des exceptions à la règle. Mais sans l'accord et l'appui des parents, l'Evêque, le Directeur Diocésain sont parfois impuissants devant les décisions brutales de décrochage prises par telle ou telle Congrégation. Dans ces cas, qui, il faut le dire, sont rares mais toujours graves, élèves, enseignants et parents sont les premières victimes de telles manières de faire. Les parents ou du moins le Comité d'A.P.E.L. devraient être mis davantage « dans le coup » pour pouvoir prévoir l'avenir au lieu de vivre en sécurité le temps présent sans se douter de ce qui les menace. Une saine concertation préalable entre les ordres religieux, le Directeur Diocésain, les gestionnaires, le Comité d'A.P.E.L. et les représentants des enseignants est indispensable et il faut que les décisions prises respectent les droits des jeunes, des familles, des gestionnaires, des éducateurs et des autres personnels.

L'arrivée d'une direction laïque pose souvent problème. Les parents sont inquiets et se paniquent. **Or ils peuvent et doivent faciliter la transition et contribuer à l'accueil du nouveau responsable.** La crise de recrutement des vocations nous oblige à envisager lucidement les faits et l'avenir. La politique de l'autruche est dangereuse. Les mentalités des parents doivent évoluer en ce domaine et ils devraient faire confiance aux laïcs enseignants, membres de l'Eglise, comme ils font confiance aux laïcs parents d'élèves reliés à la communauté ecclésiale. Ces enseignants sont des croyants, des baptisés ; nul doute que s'ils sont conscients de la confiance qui leur est faite par les parents, ils ne puissent la leur rendre en retour et accepter de prendre la redoutable responsabilité d'une direction. Certains responsables cherchent un refuge éventuel dans une solution qui convenait dans le passé en exigeant que le directeur soit à tout prix un religieux, même âgé. De telles solutions sont illusoires. Elles ne peuvent aujourd'hui être que provisoires.



Les vraies solutions d'avenir résident dans la confiance faite aux laïcs membres de l'Eglise et aussi, il faut le rappeler, dans l'Esprit-Saint.

Si vous permettez, j'ajouterai un court commentaire à ces lignes, qui mériteraient un ou plusieurs cercles pour rechercher comment les faire passer dans les faits, pour appeler votre attention sur deux points.

Primo, celui qui nous rappelle que « le ciment de la charité est plus que jamais nécessaire pour bâtir la communauté éducative ».

Secundo, celui qui nous rappelle le devoir que nous avons de faciliter la transition entre une direction religieuse et une direction laïque et d'accueillir le nouveau responsable.

Un troisième point qui n'est pas dans le texte, mais auquel celui-ci devrait nous inviter à réfléchir, c'est celui des vocations sacerdotales et religieuses. Nos écoles et les familles des militants A.P.E.L. ne devraient-elles pas être des pépinières de vocations ?

Quel accueil faisons-nous ou ferions-nous à une vocation dans notre famille ? Considérerions-nous cela comme un honneur et une grâce divine ?

Certes nous devons peut-être considérer l'état actuel comme une disposition de l'Esprit-Saint pour nous faire comprendre la place des laïcs dans l'Eglise et que l'Evangélisation est l'affaire de tous les chrétiens, mais nous ne devons cependant pas oublier que les vocations c'est aussi notre affaire. Si Notre Seigneur nous dit de prier le Maître de la Moisson d'envoyer des ouvriers, il ne faut pas oublier qu'Il nous a enseigné également qu'il ne suffisait pas de dire : « Seigneur, Seigneur... ».

Je vous laisse poursuivre la méditation en souhaitant qu'elle porte des fruits en abondance.

**A. VERHAEGEN.**

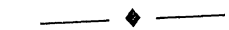

## ACTIVITÉS DES A.P.E.L.

— Les réunions d'arrondissement se sont toutes tenues dans le courant du mois d'octobre. Quelques changements parmi les délégués d'arrondissement.

— Des Assemblées Générales locales se tiennent chaque jour. Beaucoup utilisent la presse pour faire passer un compte rendu. Chaque renouvellement de conseil d'administration ou de bureau doit faire l'objet d'une déclaration (sur papier libre) à la Préfecture (ou Sous-Préfecture). Un double doit parvenir au Secrétariat de l'U.D.

— Le Conseil Départemental s'est réuni à deux occasions :

- Le 8 septembre 1976 pour préparer la rentrée et les réunions d'arrondissements ;
- Le 9 novembre 1976 pour faire le point.

De nombreux conseillers ont été invités à des assemblées générales locales.

— Des journées d'information et de formation sont prévues. La première se tiendra le 16 janvier 1977, simultanément à MORLAIX et QUIMPER.

— C'est à BREST COMMUNAUTE qu'incombe cette année la préparation de l'Assemblée Générale Départementale.

Elle se tiendra à PLOUZANÉ, le 24 avril 1977.

La participation de l'Abbé FOIRET, Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique est assurée. Les Associations de base peuvent dès maintenant faire connaître leurs souhaits sur le contenu de cette journée.

— Une réunion de Formation des Présidents d'A.P.E.L. d'écoles sera organisée au plan académique.

La date du 1er mai a été retenue.

**Programme :**

**Matin :** Lois scolaires (contrat simple, contrat d'association, convention municipale...).
Structure de l'Enseignement Catholique.
Célébration Eucharistique.

**Après-midi :** Carrefours ou stands sur les thèmes principaux.
Education globale.
Sports - Loisirs - U.G.S.E.L.
Enseignement spécialisé.
S.I.F.
Délégué de classe.
Rôle d'une équipe de base.
Intervention du Président de l'U.N.A.P.E.L.

Le lieu n'a pas encore été arrêté.

**— Calendrier des A.P.E.L. pour 1977 :**

- 15 JANVIER : Assemblée Générale Académique
- 24 MAI : Assemblée Départementale - PLOUZANÉ
- 1er MAI : Réunion de Formation au plan académique
- 14-15 MAI : Délégation Nationale de Lille.

**— Cotisation A.P.E.L. :**

L'A.P.E.L. (Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre) est régie par la loi du 1er juillet 1901.

En font partie ceux qui sont d'accord avec les buts fixés par les statuts et qui versent leurs cotisations.

La cotisation pour 1976-1977 est de 8 F pour le primaire et de 11 F pour le secondaire et le technique.

Elle est à verser par l'intermédiaire de l'établissement qui scolarise l'aîné (e)

Cette cotisation couvre :

- la cotisation à l'Union Nationale (primaire 2 F - secondaire 5 F)
- l'abonnement au Journal Famille Educatrice (4 F)
- la cotisation Académique et Départementale (2 F).

L'A.P.E.L. de base peut également faire décider en Assemblée Générale une somme supplémentaire pour les besoins de l'Association.



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'U. D. O. G. E. C.

L'Assemblée Générale de l'U.D.O.G.E.C. s'est tenue à CHATEAULIN le 4 décembre 1976.

130 A.E.P. ou O.G.E.C. étaient représentées.

Après avoir souhaité la bienvenue à tous les participants, Monsieur BOTHOREL, président de l'U.D.O.G.E.C. ouvre la séance et présente le rapport d'activités.

## I. — RAPPORT D'ACTIVITÉS :

Ayant rappelé les buts de l'U.D.O.G.E.C. tels qu'ils sont définis par les statuts, Monsieur BOTHOREL indique comment le Conseil d'Administration, élu le 11 novembre 1975, s'est efforcé de les atteindre.

— 4 réunions du Conseil d'Administration ;

— Envoi régulier de directives et de mises à jour aux Associations ;

— Rencontres des économes du secondaire et du technique ;

— Réunions des directrices et directeurs du primaire ;

— Service Administratif de la Direction Diocésaine ;

— Interventions auprès des administrations : Préfecture, Inspection d'Académie ;

— Participation aux structures de l'Enseignement Catholique :

- **au niveau départemental :** Comité Diocésain - Bureau Permanent - Commission Financière - Commission de Conciliation - Bureau de l'Immobilier.
- **au niveau Académique :** Union Régionale des O.G.E.C. - Commissions Paritaires - Commission sur la Prévoyance - Section territoriale de la C.A.N.A.R.E.P.
- **au niveau national :** Assemblée Générale de la F.N.O.G.E.C. - Conseil d'Administration de la F.N.O.G.E.C. - Commission au Ministère du travail pour la Convention collective unique - Commission Nationale pour la Prévoyance - Assemblée Générale et Conseil d'Administration de la C.A.N.A.R.E.P.

« Dans chacune de ces instances, nous essayons de penser à chacune de nos écoles (petites et grandes) de manière à ce que les négociations en cours ne gênent pas trop leur fonctionnement tout en améliorant (si besoin est) le sort du personnel qui nous aide ».

Concernant la gestion de la Caisse de l'Enseignement Catholique, Monsieur BOTHOREL rappelle que :

« Cette année la Caisse a participé à deux opérations immobilières importantes en contribuant à l'achat de terrains à la Cavale Blanche, BREST, rive droite et à Kergreis, LANDERNEAU. Par décision du Comité Diocésain, l'U.D.O.G.E.C. a reçu cette mission pour les zones d'habitations neuves et sur demande des associations locales quand ces dernières **sont disposées à financer la construction** ».

## II. — RAPPORT FINANCIER :

Monsieur UGUEN précise tout d'abord que

« L'U.D.O.G.E.C. est le support juridique du Comité Diocésain. A ce titre elle gère, avec la Commission Financière, la Caisse de l'Enseignement Catholique. Mais c'est le Comité Diocésain qui décide de l'utilisation des fonds ».

Les résultats financiers de l'exercice 75-76 sont en équilibre... Si toutes les cotisations ne sont pas encore rentrées, par contre des associations qui avaient du retard ont régularisé leur dette.

Après avoir rappelé les dépenses exceptionnelles — Cavale Blanche et Kergreis — Le Secrétaire insiste sur les trois points :

— **Les cotisations :** Il faut s'efforcer de s'en acquitter par trimestre. En effet, les dépenses de la Caisse s'étalent sur toute l'année. Or, en 1975-1976, au 31 mai, moins de la moitié des cotisations était rentrée.

— **La rétribution Scolaire :** Les directives de rentrée ont indiqué la façon de la calculer. Il faut établir des prévisions et ne pas hésiter à pratiquer des augmentations régulières pour ne pas avoir à doubler en une seule fois.

— **Le rôle de l'A.E.P. (O.G.E.C.) :** C'est avant tout un rôle de gestionnaire. Mais il y a aussi la gestion du personnel. La Législation du travail et les Conventions Collectives doivent être appliquées dans leur lettre et dans leur esprit

Le Président demande ensuite à l'Assemblée d'approuver les deux rapports. Ce qui est fait à l'unanimité.

## III. — CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE :

Huit années de discussions à raison d'une demi-douzaine de réunions par an pour aboutir à un texte sur lequel on comptait une centaine de réserves dont certaines fondamentales spécialement :

- La défense du caractère propre ;
- Les avantages déjà obtenus dans l'Enseignement Catholique ;
- Le point 100.

A la suite d'une demande indentique de Monsieur TEQUI, Président de la F.N.O.G.E.C., et de Monsieur MOREAU, Président de la Fédération Laïque, le Ministère du Travail a publié une note déclarant qu'il convenait, à la suite d'un tronc commun à tous ordres d'enseignement, d'ajouter deux conventions annexes distinctes : un pour l'enseignement confessionnel (Libre), l'autre pour l'enseignement non confessionnel.

Parallèlement aux discussions du Ministère du Travail, se déroulent des conversations au Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique pour étudier les modalités de transition entre les anciennes conventions collectives (12) et la nouvelle.

La date retenue pour la signature est le 28 janvier 1977, une seule réunion prévue d'ici là : le 8 décembre 1976.

Le point 100 nouveau sera différent de l'ancien (indice 100 nouveau = indice 175 actuel (en principe) — L'ancienneté sera aussi différentes : 17 échelons (le



dernier atteint au bout de 40 ans) = pourcentage d'augmentation 2,50 % tous les 2 ans jusqu'au 13e échelon, tous les 4 ans pour les 4 derniers. Total = 40 %. Le réajustement des salaires devra se faire progressivement (en 3 ans sans doute) : il sera important uniquement pour les employés du primaire qui ont plus de 20 ans de présence.

Nous avons insisté auprès de la F.N.O.G.E.C. pour que si l'application de la Convention Nationale se fait à la signature, on réserve la modification des salaires pour le 1er septembre 1977.

L'Assemblée Générale, unanime, approuve cette position et donne mandat au Président pour qu'il la fasse connaitre à Paris.

## IV. — LES CONTRATS DE TRAVAIL :

Monsieur l'Abbé NICOLAS insiste sur la nécessité d'établir des contrats écrits **clairs.**

Il faut demander aux salariés de constituer le dossier prévu par toutes les Conventions Collectives.

Le contrat doit nécessairement préciser :

- la qualification ;
- l'ancienneté (en années plutôt qu'en pourcentage) ;
- le salaire brut à l'embauche ;
- l'horaire.

Il est bon d'y inscrire également : « Le présent contrat cesse impérativement à 65 ans... ».

Mais un accord amiable reste toujours possible quand le contrat arrive à échance.

Enfin, le bulletin de salaire doit être rempli exactement. On trouve des modèles dans toutes les papeteries.

## V. — LA PRÉVOYANCE :

Depuis deux ans, l'étude de la mise en place d'un système de prévoyance sur l'ensemble du personnel de nos écoles (enseignants et non enseignants) a été entrepris car jusqu'à présent seuls les « cadres » et assimilés sont couverts.

On lira plus loin l'accord paritaire signé le 20 décembre.

## VI. — A.R.P.E.C. :

L'Association Régionale pour la Promotion Pédagogique et Professionnelle dans l'Enseignement Catholique (A.R.P.E.C.) organise la Formation Permanente. Seuls sont astreintes aux versements des cotisations les associations payant 10 personnes (enseignants sous contrat exclus). 32 écoles sont dans ce cas.

Grâce à une convention multilatérale et triennale, les fonds non utilisés par les établissements pendant les deux premières années tombent dans le fond commun et servent à aider le personnel des écoles qui ne sont pas tenues de cotiser.

Le Frère PELLIET, Membre du Conseil d'Administration de l'A.R.P.E.C. Bretagne donne un aperçu de ce qui a déjà été fait et ce qui est envisagé.

Parmi les questions posées, plusieurs concernent l'Immobilier.

Monsieur BOTHOREL précise que :

Les A.E.P. ou O.G.E.C. doivent être uniquement gestionnaires.

Une association propriétaire doit être différente :

Deux solutions :

Un commodat de mise à la disposition gratuite. Le locataire assure toutes les réparations ;

Un bail avec loyer normal, c'est-à-dire correspondant
— soit aux années de remboursement des emprunts,
— soit à l'amortissement des bâtiments.

Les cas litigieux peuvent toujours être soumis à la Commission de l'Immobilier.

A noter qu'au cours de son rapport, le Président avait expliqué pourquoi il n'était pas prévu d'élections. Par suite d'une mauvaise interprétation des statuts, tout le conseil d'administration a été renouvelé l'an dernier. Il ne devait pas y avoir de tiers sortant avant 1978. A l'unanimité, l'assemblée a approuvé cette interprétation.

⁂

## TARIFS DES COTISATIONS 1976-1977

**Caisse de l'Enseignement Catholique :** Par élève

| | | | |
|---|---|---|---|
| Primaire | : 13,00 | (par trimestre : | 4,00 F - 4,50 F - 4,50 F) |
| C.C. | : 19,00 | (par trimestre : | 6,00 F - 6,70 F - 6,70 F) |
| Secondaire et Technique | : 38,00 | (par trimestre : | 12,00 F - 13,00 F - 13,00 F) |

**Participation aux frais du Service de Psychologie Scolaire :**

| | |
|---|---|
| Examens individuels | : 170,00 F |
| Examens collectifs | : 25,00 F |
| Examens de niveau | : 30,00 F |

**Déplacements des permanents (à verser à la Caisse de l'Enseignement Catholique) :**

Assemblée Générale : 60,00 F
Autres réunions sur un sujet particulier, nécessitant une préparation : 225,00 F.

**TARIFS DES REPAS ENSEIGNANTS A COMPTER DU 1-01-77 :**

Journée : 22,00

| | |
|---|---|
| Petit-déjeuner | : 2,80 F |
| Déjeuner | : 11,00 F |
| Dîner | : 8,20 F |

⁂



## C.C.P. ET INTITULÉS

**U.D.O.G.E.C. :** C.C.P. RENNES : 1004-33 N

A utiliser pour tout ce qui concerne les A.E.P., O.G.E.G. et la Caisse de l'Enseignement Catholique.

**U.D.A.P.E.L. :** C.C.P. RENNES : 3064 87 K

A utiliser pour tout ce qui concerne les A.P.E.L., FAMILLE ÉDUCATRICE, le Bulletin d'Animation et d'Information.

**SERVICE DE PSYCHOLOGIE SCOLAIRE :** C.C.P. RENNES : 1286 03 H

A utiliser pour tout ce qui concerne ce service : réunions, tests, entretiens.

**DIRECTION DIOCÉSAINE DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE :**
C.C.P. RENNES : 528.80 A

A utiliser pour les réunions de directeurs, le Sentier, le versement du timbre anti-tuberculeux.

Le C.C.P. de l'U.D. des A.E.P. sera supprimé, Utiliser à sa place le C,C,P, U.D.O.G.E.C.

——— ♦ ———

## ACCORD PARITAIRE DE PRÉVOYANCE OBLIGATOIRE DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE DE L'ACADÉMIE DE RENNES

**ARTICLE I.** — Le présent accord a pour objet d'instituer un régime obligatoire de prévoyance. Il est conclu entre organismes employeurs : U.R.O.G.E.C. - S.N.C, E.E.L. - U.N.E.T.P. et organisations syndicales : S.E,P,-C,F,D,T, (29 - 22 - 35 - 56) ; S.N.E.C.-C.F.T.C. Bretagne - U.R,S,P,E,L,C, Bretagne,

**ARTICLE II. — Champ d'application :** Tout le personnel salarié de l'Enseignement Catholique de l'Académie de RENNES, cadres ou non cadres, enseignants ou non enseignants en activité ou en non activité, y compris ceux qui sont en rupture de contrat pour cause de maladie, d'accident ou d'invalidité.

**ARTICLE III. — Capital décès :** Versement en cas de décès du participant d'un capital égal à 150 % du salaire annuel + 50 % par personne à charge.

**ARTICLE IV. — Incapacité temporaire totale :**

4.1. - Il s'agit d'arrêt total de travail occasionné par la maladie, l'accident de travail ou de la vie privée, la maternité, entraînant le versement des indemnités journalières de la Sécurité Sociale.

4.2. - Il est versé une indemnité journalière égale à la 30e partie de :

— 33 % du salaire mensuel - Tranche A de la Sécurité Sociale

— 83 % du salaire mensuel - Tranche B de la Sécurité Sociale.

4.3. - Cette indemnité est versée dès cessation du droit au salaire total (Etat et/ou établissement) jusqu'à la reprise du travail ou jusqu'à la date de reconnaissance de l'état d'invalidité.

4.4. - Les indemnités versées par le régime de prévoyance viennent en complément de celles versées par la Sécurité Sociale dans la limite de 100 % du salaire brut.

**ARTICLE V. — Invalidité totale et définitive :**

A partir de la date où l'assuré est reconnu en état d'invalidité totale et définitive, il lui est versé :

— un capital égal à 150 % du salaire annuel + 50 % par personne à charge et jusqu'à perception des avantages vieillesse de la Sécurité Sociale, une rente mensuelle égale

à 33 % du salaire mensuel - Tranche A

à 83 % du salaire mensuel - Tranche B.

**ARTICLE VI. — Invalidité partielle :**

En cas d'invalidité partielle reconnue par la Sécurité Sociale, l'organisme de prévoyance verse à l'assuré une rente définie comme à l'article V. Cette rente sera proportionnelle à celle versée par la Sécurité Sociale suivant la formule :

(N étant le taux d'invalidité reconnu par la Sécurité Sociale)

— Salaire mensuel Tranche A x 33 % x N

— Salaire mensuel Tranche B x 83 % x N

**ARTICLE VII. — Personne à charge :**

On entend par personne à charge celle qui est retenue par l'administration des Contributions Directes par le quotient familial applicable à l'impôt sur le revenu.

Il est précisé que ce quotient familial est celui qui existe à la date du décès ou de la mise en invalidité définitive et totale de l'assuré. Toutefois, les enfants nés viables, moins de 300 jours après le décès ou la mise en invalidité de l'assuré entrent en considération pour la détermination des garanties.

**ARTICLE VIII. — Désignation du ou des bénéficiaires :**

En cas de décès de l'assuré, le capital dû revient :

— au conjoint survivant non séparé de corps judiciairement ;

— à défaut aux enfants légitimes, reconnus ou adoptifs, par parts égales entre eux, avec éventuellement application des articles 739 et suivants du Code Civil sur la représentation des mineurs ;



— à défaut aux père et mère ou au survivant d'entre-eux ;

— à défaut aux héritiers.

L'assuré doit indiquer à l'assureur, lors de l'adhésion, les bénéficiaires de son choix s'il désire que le capital garanti ne soit pas attribué selon les règles ci-dessus. L'assuré peut, à tout moment, modifier la désignation des bénéficiaires par tout moyen de son choix.

**ARTICLE IX. — Double effet :**

Si, après le décès d'un assuré, le conjoint vient lui-même à décéder avant l'âge de 65 ans, laissant un ou plusieurs enfants à charge, le régime de prévoyance verse au profit de ceux-ci un nouveau capital dont le montant exprimé en pourcentage du salaire est défini à l'article 3.

En cas de décès simultané des deux conjoints, le capital défini à l'article III est versé deux fois.

**ARTICLE X. — Définition du salaire :**

On entend par le terme « Salaire » employé dans le présent accord le salaire brut total, c'est-à-dire l'ensemble de la rémunération servant de base au calcul des cotisations Sécurité Sociale.

Le salaire annuel d'un salarié, déterminé à une époque quelconque est le salaire brut qu'il a reçu au titre d'une période de 12 mois expirant à l'époque considérée. Si, à cette époque le salarié a été embauché ou est entré dans une nouvelle catégorie depuis moins d'un an, le salaire annuel sera reconstitué à partir du salaire brut perçu depuis la date d'entrée dans l'entreprise ou dans la catégorie jusqu'à celle de l'arrêt de travail ou du décès.

Le salaire mensuel est le salaire brut figurant sur la feuille de paye auquel s'ajoute le 1/12e des diverses indemnités perçues par le salarié au titre des 12 mois précédant l'arrêt de travail.

**ARTICLE XI. — Revalorisation :**

Les indemnités versées par le régime de prévoyance et prévues par le présent accord seront revalorisées suivant la variation du point servant de base au calcul de la rémunération et avec la même date d'effet.

Une revalorisation complémentaire destinée à compenser les augmentations de salaire qui auraient été dues au titre de la seule ancienneté dans la profession sera accordée par référence à la carrière-type de la catégorie à laquelle il appartenait.

**ARTICLE XII. — Chômage total :**

Les garanties prévues aux articles III et V du régime restent acquises à tout salarié en chômage total, bénéficiant des prestations de l'aide publique ou de l'A.S.S. E.D.I.C. ou qui pourrait y prétendre normalement, pendant une période de 12 mois à compter de la mise en chômage.

**ARTICLE XIII. — Cotisations :**

Les garanties définies ci-dessus sont acquises moyennant le paiement d'une cotisation sur les salaires tels qu'ils sont définies à l'article X au 1er alinéa. Cette cotisation est répartie entre employeurs et salariés suivant les indications portées en annexe du présent accord.

**ARTICLE XIV. — Exonération de la cotisation :**

Le salarié reconnu en état d'incapacité ou d'invalidité prévu aux articles IV et V ou en chômage (prévu à l'article XII) continue pendant la durée du droit aux prestations à être garanti sans versement de cotisations.

**ARTICLE XV. — Règlement des dossiers :**

Il est convenu que les demandes de prestations doivent être réglées par le service gestionnaire au maximum dans les 20 jours qui suivent la date de réception du dossier complet et que les envois des demandes de prestations seront adressées par l'intéressé directement à la Caisse.

**ARTICLE XVI. — Dénonciation - Révision :**

Le présent accord est conclu pour une durée indéterminée à compter du 1er janvier 1977.

Il peut être complété ou modifié par voie d'avenant.

A la demande d'une des parties signataires qui désire dénoncer ou réviser tout ou partie du présent accord, les signataires doivent se réunir dans un délai de trois mois. Néanmoins, l'accord ainsi dénoncé conservera son plein effet jusqu'à conclusion d'un nouveau texte.

**ARTICLE XVII. — Choix de l'organisme de Prévoyance :**

Le choix de l'organisme de Prévoyance est de la compétence des signataires du présent accord.

**ARTICLE XVIII. — Commission de gestion :**

Il est constitué une commission de gestion. La Commission sera paritaire. La Commission de gestion ne saurait modifier le contenu de cet accord qui reste de la compétence des signataires.

⁂

## ANNEXE I

A 1 - **Adhésion à l'A.P.E.P. :**

Les membres signataires du Présent accord conviennent d'adhérer à l'A.P.E.P. sous les réserves suivantes :



— acceptation des statuts de l'A.P.E.P. par les signataires,

— engagement de l'A.P.E.P. de respecter les clauses de cet accord.

A 2 - Pour les départements des Côtes-du-Nord et de l'Ille-et-Vilaine, les personnes classées Cadres sont exclues provisoirement du présent accord.

A 3 - **Répartition des cotisations :**

Pour les départements du Finistère et du Morbihan, la répartition des cotisations pour 1977 sera la suivante :

— **Cadres :** Assurance décès à la charge exclusive de l'employeur sur la tranche A. Pour le reste de la cotisation (dont décès sur la tranche B) 40 % employeur - 60 % salarié.

— **Non Cadres :** sur totalité : 40 % employeur - 60 % salarié.

**Pour 1978 :**

Assurance décès à la charge exclusive de l'employeur sur la tranche A pour le reste de la cotisation (dont décès sur la tranche B)

50 % employeur - 50 % salarié.

Pour les départements des Côtes-du-Nord et de l'Ille-et-Vilaine :

La répartition des cotisations pour 1977 se fera de la façon suivante :

30 % employeur - 70 % salarié.

Pour 1978, la répartition sera :

40 % employeur - 60 % salarié.

⁂

## ANNEXE II

**Couverture du ticket modérateur de la Sécurité Sociale :**

Le service gestionnaire de l'accord paritaire sur la Prévoyance obligatoire de l'Enseignement Catholique de l'Académie de Rennes doit proposer à tous les salariés de la profession et à leurs familles la couverture du ticket modérateur de la Sécurité Sociale ; chaque adhérent au régime de prévoyance est laissé libre d'adhérer ou non à la couverture du ticket modérateur.

Pendant toute l'année 1977, aucun délai de carence ne sera appliqué aux salariés déjà en fonction dans l'Enseignement Catholique ainsi que dans l'avenir à tout nouveau salarié pourvu qu'il adhère à ce régime dans les deux mois qui suivent son entrée dans la profession.

⁂

## ANNEXE III

L'Enseignement agricole n'est pas concerné par le présent accord.

| | | |
|---|---|---|
| R. BOTHOREL<br>UROGEC | Guy MARTIN<br>Président<br>de l'URSPELC Bretagne | R. MINIOU<br>SEP-CFDT (29) |
| Jean CLEARC'H<br>Délégué Académique<br>SNEC-CFTC Bretagne | R. BELLEC<br>CFDT (22) | Jeanne LE ROUX<br>UNETP |
| François NOGRE<br>SNCEEL | J. CHARPENTIER<br>CFDT (35) | R. LE METAYER<br>CFDT (56) |

A. GOUAREC, le 20 Décembre 1976.

# C.A.N.A.R.E.P.

## Compte rendu de l'Assemblée Territoriale Section de Rennes, le 27 novembre 1976

Le 27 novembre 1976, s'est tenue à SAINT-BRIEUC, l'assemblée générale de la Section Territoriale de la C.A.N.A.R.E.P.

Cette section territoriale regroupe 9 départements : Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne, Morbihan, Sarthe et Vendée.

La C.A.N.A.R.E.P. est la Caisse Nationale de Retraites complémentaires de l'Enseignement Privé ; c'est une caisse à vocation professionnelle ; elle a été fondée en 1972 et rassemble actuellement plus de 50 000 participants actifs, dont 15 000 pour la section territoriale concernée par cette assemblée générale.

Environ une centaine de personnes ont participé à cette réunion. Mais le nombre de bons pour pouvoir était important et, en fait :

— pour le **collège « Employeurs » :** 231 organismes étaient présents ou représentés. Ce qui représente 8 355 participants actifs.

— pour le **collège « Salariés » :** 4 835 participants, 458 allocataires étaient présents ou représentés.

Monsieur Albert DAVID, Secrétaire du Comité de Section, a d'abord fait l'historique des Caisses de Retraite Complémentaire et il a insisté sur la volonté de la profession qui s'était exprimée en 1972, par la création d'une caisse à vocation professionnelle pour l'enseignement privé : la C.A.N.A.R.E.P.



Cette caisse est administrée et gérée paritairement : le Conseil d'Administration de 36 membres est ainsi composé de 18 représentants des adhérents (12 élus et 6 désignés par les organisations syndicales patronales) et 18 représentants des participants (12 élus et 6 désignés par les organisations syndicales de salariés).

Le Frère BOTHOREL, membre du Comité a ensuite fait le compte rendu des deux assemblées générales nationales de 1976. Celle du 21 janvier 1976 qui mettait fin à la période provisoire de mise en marche et avait élu le Conseil d'Administration définitif ; celle du 28 octobre 1976 qui examinait l'année 1975.

Le Frère BOTHOREL insistait plus spécialement sur la bonne santé de la Caisse. Bonne santé mise en évidence par la progression rapide des effectifs, depuis sa création (55 000 participants et près de 4 000 adhérents prévus pour le 31-12-76) et par l'excellent rapport Allocataires/Actifs (9 actifs pour un retraité). Il développait aussi l'assemblée générale extraordinaire pour faire apparaître les modifications des statuts afin que le Régime de Prévoyance offert par la C.A.N.A.R.E.P. corresponde à l'attente des personnels actuellement sans cette couverture sociale.

Monsieur Michel GUERNION a précisé l'implantation de la C.A.N.A.R.E.P. dans les 9 départements de la section et mis en évidence la représentation des 9 départements, tant dans le collège « Employeurs » que dans le collège « Salariés ». Le rôle de correspondant local et départemental de la C.A.N.A.R.E.P. est à développer. Il sera l'occasion d'un progrès dans le fonctionnement de la C.A.N.A.R.E.P., par une plus grande efficacité.

Le Comité de Section est composé de 16 personnes Il apparaît que tous les départements, à l'exception de l'Ille-et-Vilaine et de la Sarthe sont représentés au Comité de Section. Le rôle de correspondant départemental de la C.A.N.A.R.E.P. sera donc rempli naturellement par les membres du Comité

Le Fonds social de la C.A.N.A.R.E.P. est alimenté par un prélèvement sur les cotisations et par une attribution décidée par le Conseil d'Administration sur les rapports des fonds placés.

Les actions sociales de la C.A.N.A.R.E.P. sont nombreuses, tant en direction des Allocataires (77 % des dépenses) que des actifs (23 %) :

### I. — Au profit des Allocataires.

— Allocation spéciale hiver : en fonction de la durée des services dans l'enseignement privé : 20 ans et plus 500 F De 10 à 20 ans : 300 F.

Plafond des ressources : 12 000 F pour une personne seule
19 200 F pour un couple.

— Colis de Noël : aux retraités séjournant en maison de retraite,
aux retraités les plus âgés.

— Colis cadeau : à l'occasion des noces d'or (1 500 F)
aux centenaires (1 500 F).

— Secours exceptionnels justifiés par des situations difficiles.

— Allocation de participation aux frais d'obsèques, au conjoint (à charge), montant : 2 000 F si l'allocataire a effectué au moins 10 ans dans l'enseignement privé, et que les ressources annuelles sontt inférieures à 20 000 F.

— Aide à domicile : 144 heures par an (plafond des ressources : 20 000 F pour une personne seule, 32 000 F pour un couple).

— Participation gratuite aux frais de santé : complément des remboursements effectués par la Sécurité sociale : maladie, chirurgie, hospitalisation.

— Réservation au profit des retraités C.A.N.A.R.E.P. dans le secteur médicalisé de la maison de retraite de LANDIVISIAU.

— Vacances : réservation de 14 chambres dans la maison de vacances : « Le Braou », BIARRITZ

— Amélioration de l'habitat (prêts sans intérêts, subventions, déménagements).

— Enfants d'allocataires : allocation d'éducation, allocation d'orphelin, bourses d'études supérieures, enfants handicapés (rente-survie, séjours de vacances, placement dans établissement).

## II. — Au profit des participants actifs.

— Aide individuelle : secours exceptionnels justifiés par des situations difficiles.

— Aide à l'habitat : bonification d'intérêts, cautionnement par la C.A.N.A.R.E.P. d'emprunts, prêts aux logements de 15 000 F durée 5 ans, taux 6 % l'an.

— Enfants : bourses d'études supérieures pour les enfants des actifs et des retraités. Allocation d'éducation pour les enfants de veuves. Enfants handicapés (rente survie, séjours de vacances, placement en établissement).

— Vacances : séjours individuels de vacances. Convention avec F.A.V.A.C., permettant à tous les participants C.A.N.A.R.E.P., tant actifs que retraités, de bénéficier de réservations prioritaires. Choix de séjours répartis entre la mer, la montage et la campagne

Allocations vacances pour les enfants d'âge scolaire des retraités et des femmes seules (montant : 300 F).

Les imprimés nécessaires pour solliciter une intervention sont à demander à la déléguée au service social C.A.N.A.R.E.P., 13 et 15, rue Bachaumont, 75081 PARIS CEDEX 02 ou aux membres du Comité de la Section Territoriale.

**TRÈS IMPORTANT.** — S'assurer dans chaque école que tous les anciens maîtres et anciens salariés de l'A.E.P., même ayant pris leur retraite depuis de nombreuses années, ont bien fait une demande de liquidation leur permettant de bénéficier des allocations de retraite complémentaire.

Le fonds social de la C.A.N.A.R.E.P. est très important puisque, au sein de l'A.R.R.C.O. ses actions sociales situent la C.A.N.A.R.E.P. en quatrième position pour ses actions en faveur des Allocataires et en quatorzième position pour ses actions en faveurs des Actifs (112 caisses sont concernées...).

Un certain nombre de questions-réponses sur le fonds social ont permis de préciser quelques points précis de son rôle, de son fonctionnement, et des conditions d'attribution de telle ou telle aide.

Le Collège « Employeurs » a ratifié la désignation de trois membres qui avaient dû être remplacés depuis la mise en place de la section territoriale de RENNES.



Cette ratification s'est faite à l'unanimité.

Il s'agit de :

— Monsieur BARBARIT, LA ROCHE-SUR-YON (Vendée)
en remplacement du Frère NICOLEAU, Ecole Saint-Pierre, La Joliverie, SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE (Loire-Atlantique).

— Monsieur Léon REUZEAU, EVRON (Mayenne)
en remplacement du Père LESAGE, Collège Saint-François-Xavier, VANNES (Morbihan).

— Monsieur Dominique ALLARD, ANGERS (Maine-et-Loire)
en remplacement du Père de BOISSIEU, Notre-Dame-de-Sainte-Croix, LE MANS (Sarthe).

— **Collège « Employeurs »**

**Présents :** M. Dominique ALLARD, Frère BOTHOREL, M. Michel GUERNION, Frère Pierre LEGENDRE, M. Léon REUZEAU.

**Excusés :** Monsieur Louis BARON, Sœur CLOAREC.

— **Collège « Salariés »**

**Présents :** M. Camille BABARIT, Frère Albert DAVID, M. Jean-Louis GATINEAU, M. Gérard HOUSSEAU, M. JUBIN, M. Joseph SERGENT.

**Excusés :** MM. Denys CHANSON, René NEAU.

En conclusion, cette Assemblée générale s'est révélée très riche en information et les nombreuses questions des participants ont montré l'intérêt des salariés de l'Enseignement Catholique pour les caisse de Retraite Complémentaire.

⁂

## Composition du bureau.

**Secrétaire :** Collège « Salariés »

— Monsieur Albert DAVID
Professeur
Institution Notre-Dame
22200 GUINGAMP.

**Secrétaire-Adjoint :** Collège « Employeurs »

— Monsieur Michel GUERNION
Direction Enseignement
5, rue des Capucins
B.P. 222
22003 SAINT-BRIEUC.

**Membres :** Collège « Salariés »

— Monsieur Camille BABARIT
Enseignant
Ecole Notre-Dame-du-Roc
rue Charlemagne
85000 LA ROCHE-SUR-YON.

— Frère LEGENDRE
14, rue du Ballet
44000 NANTES.

Collège « Employeurs »

Représentants du Finistère au Comité de Section Territoriale de Rennes :
Collège « Employeurs » : Frère BOTHOREL, Brest.
Collège « Salariés » : M. SERGENT, Pont-l'Abbé.

## PROFESSEURS ADMIS AUX DIVERS CONCOURS EN 1975-1976

| Noms et Prénoms | Examen | Discipline | Etablissement |
|---|---|---|---|
| LE GAD Joseph | Agrégation | Anglais | St-François - LESNEVEN |
| MARIEL Jean-Pierre | Agrégation | Histoire | Le Likès - QUIMPER |
| DERRIEN Joseph | C.A.P.E.S. | Anglais | Ch-de-Foucauld - BREST |
| GOASDOUÉ Jean-Pierre | C.A.P.E.S. | Anglais | Ch-de-Foucauld - BREST |
| LE PAGE Marie-Thérèse | C.A.P.E.S. | Anglais | Bonne-Nouvelle - BREST<br>Croix-Rouge - BREST |
| YVIN Jean | C.A.P.E.S. | Mathématiques | Croix-Rouge - BREST |
| CASTEL Yves | C.A.P.E.S. | Mathématiques | St-Louis - CHATEAULIN |
| RUELEN Michel | C.A.P.E.S. | Allemand | St-Louis - CHATEAULIN |

## SUCCÈS AU C.A.P.

AUDIERNE - Saint-Joseph
AUDIERNE - Saint-Joseph
AUDIERNE - Saint-Joseph
AUDIERNE - Saint-Joseph
AUDIERNE - Saint-Joseph
BODILIS (M)
BRELES - Saint-Henri (G)
BREST - Kermaria (M)
BREST - Ecole Sainte-Anne (M)
CLEDER - Saint-Joseph (M)
CROZON - Sainte-Jeanne-d'Arc
CROZON - Sainte-Jeanne-d'Arc
CROZON - Sainte-Jeanne-d'Arc
CROZON - Sainte-Jeanne-d'Arc
LE FOLGOET - Notre-Dame (M)
GOUEZEC (M)
HANVEC (M)
Mlle GALL Anne-Marie
M. HAMON Jean-Yves (R)
M. HEMON Alain
M. LEOSTIC Robert (R)
Mlle TOULEMONT Yolande
Mlle PRIGENT Marie-Josèphe
Mlle ELY Françoise
Mme BONETTI Michelle
Mlle SACHOT Michelle
Mlle LE DEUN Gabrielle
Mlle BOSSER Nicole
M. COZIC Noël
M. GARDAN Joseph (R)
M. PAPUT Robert (R)
Mlle TREGUER Michelle
Mme BIGER Marie-Louise
Mlle CORRE Marie-Claude



HANVEC (M)
LE JUCH (M)
LAMPAUL-GUIMILIAU (M)
LAMPAUL-PLOUARZEL (M)
LAMPAUL-PLOUARZEL (M)
LANDIVISIAU - N.-D. des Victoires (M)
LANDUDEC - Victoire de Saint-Luc (M)
LANDUDEC - Victoire de Saint-Luc (M)
LANDUNVEZ (M)
LANNILIS - Saint-Antoine (M)
LANNILIS - Sacré-Cœur (M)
LENNON (M)
PLOUDALMEZEAU - Sainte-Anne (M)
PLOUESCAT - N.-D. des Victoires (M)
PLOUGOULM - Sainte-Thérèse (M)
PLOUGUERNEAU - Lilia - Dom-Michel (M)
PLOUIDER (M)
PLOUNEVEZ-LOCHRIST (M)
PLOUVIEN - Saint-Jaoua (M)
PLOUYE (M)
PORSPODER (M)
PRIMELIN (M)
QUIMPER - Manoir des Salles (M)
QUIMPER - N.-D. de Locmaria (M)
RÉDÉNÉ (M)
LE RELECQ-KERHUON - Notre-Dame (M)
SAINT-DIVY (M)
SAINT-PABU (M)
SANTEC (M)
Mme GOURVENNEC Jeannine
Mme ANCEL Marie
Mme DENNIEL Monique
Mme PICARD Brigitte
Mlle VOURCH Monique
Mlle MALABOUS Annie
Mme BERNARD Marie-M.
Mme MANCEC Maryvonne
Mlle LE ROY Cécile
Mme LE MOAL Annie
Mme SIMON Monique
Mlle LE BERRE Christine
Mlle KERAUDEL Maryvonne
Mlle THOMAS Eliane
Mlle STEPHAN Marie-Claire
Mlle KERMARREC Nicole
Mme PEOCH Françoise
Mlle JESTIN Dominique
Mlle MEVEL Marie-Françoise
Mlle MELL Marie-Ange
Mme PIRIOU Marie-Thérèse
Mlle JOIN Hélène
Mme LE NAOUR Marie-Josée
Mme LE LOUPP Monique
Mme PITON Marie-Hélène
Mlle CHAPALAIN Claudie
Mlle KERVRAN Denise
Mlle BRENTERCH Françoise
Mme JOIN Anne-Marie

## ORGANIGRAMME DE L'INSPECTION ACADÉMIQUE
## FINISTÈRE

**Adresse :**
Ty-Nay - Route de Plogonnec - B.P. 510 - 29107 QUIMPER

**Adresse postale :**

INSPECTEUR D'ACADÉMIE — E. MOREL 213
INSPECTEUR D'ACADÉMIE ADJOINT — A. GHESQUIERE 214
INSPECTEUR DÉPARTEMENTAL ADJOINT — P. MAGNAN 300
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL — H. LATIMIER 215
Chef des Services Administratifs (C.A.S.U.) — Attachée - Mme C. LEPAROUX 212
SECRÉTARIAT PARTICULIER — S.A.U. - P. DENNIELOU 303
SERVICE INTÉRIEUR

**INSPECTEURS SPÉCIALISÉS :**

| | | |
|---|---|---|
| de L'INFORMATION et de L'ORIENTATION | Y. DANIEL | 221 |
| de L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE (en mission dans le Finistère) | P. MARC | 327 |
| de L'APPRENTISSAGE | M. GOURLAOUEN | 222 |
| de L'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE (IDEN QUIMPER 5e) | M. BARTHELEMY | 216 |

## DIVISIONS

### I. — M. BESSON - Attaché.

| | | postes |
|---|---|---|
| section 1 | Affaires communales - Constructions - Carte Scolaire | 211 |
| section 2 | Statistiques | 306 |
| section 3 | Transports scolaires | 234 |

### II. — Mme THOMAS - Attachée Principale.

| | | |
|---|---|---|
| section 1 | Scolarité et Orientation - Admission en 6e et 2de | 220 |
| section 2 | Fréquentation - Admission C.E.T. 3 ans | 219 |
| | | 223 |

### VI. — Enseignement privé.

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| section 1 | Gestion Administrative | ATTACHÉE | Mme LE CALVEZ | 230 |
| section 2 | Gestion Financière | ATTACHÉ | M. SOULE | 310 |

### VII. — Examens et Bourses.

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| section 1 | Bourses, Examens et Concours (sauf enseignement technique) | ATTACHÉE S.A.U. | Mme LE GARS | 202 |
| | | | M. INIZAN | 323 |

### VIII. — Œuvres Sociales.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Œuvres des Pupilles Trésorier : M. ROMA | Technicienne C.C.P. 151 24 NANTES | Mlle CORRE | 321 |

### Service de l'Adaptation et de l'Education Spécialisée.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Assistante Sociale : | | | |
| Secrétaires : | M. SOURIMANT (217) | Mme PASCALET | 218 |
| | | M. LEVENEZ | 218 |

### Secrétariat des Classes de mer et des Classes vertes.

| | | |
|---|---|---|
| (95.58.95 ou 95.31.01, poste 302) | M. LEBEUL Instituteur | 302 |

### Service de la Taxe d'apprentissage. 320

**I.D.E.N. QUIMPER I. II. IV. VI. VII maternelles**
**4, route de Bénodet. Tél. 95.53.83 - 95.65.06**

Le Directeur : L. Jestin

Quimper — Imp. Cornouaillaise C.P.P.P. 33-741

57e Année N° 322 Janvier-Février 1977

# le sentier

Administration et rédaction :
**Direction de l'Enseignement Catholique, 2, rue César-Franck - B.P. 38**
C.C.P. Rennes **528-80** **29102 Quimper-Cedex**

Prix de l'abonnement annuel : **16 F.**

**SOMMAIRE :**

| | Pages |
|---|---|
| **Guerre et paix** | 2 |
| Etienne Borne : refuser un combat douteux | 2 |
| Homélie de Mgr Orchampt | 3 |
| Mgr Gouyon : espoirs, difficultés, menaces | 4 |
| **Décrets d'application de la loi Haby** | 11 |
| Les écoles | 11 |
| Les collèges | 19 |
| Les lycées | 23 |
| **Circulaire relative à la rentrée de 1977** | 29 |
| **Professeurs, qui sommes-nous ?** (suite) | 33 |
| **Formation permanente :** second degré | 36 |
| Sessions | 37 |
| **Informations diverses** | 41 |
| Résultats d'élections | 43 |
| Enseignement agricole | 44 |
| Succès au C.A.P. | 45 |
| Propos impertinents | 46 |
| Bibliographie : le nouveau livre de la foi | 47 |

# GUERRE ET PAIX

Passions, idéologies, valeurs, principes, grandes orgues, trompettes... En guise d'éditorial, LE SENTIER propose d'abord quelques lignes d'Etienne BORNE (La Croix du 29-1-77), et de Monseigneur ORCHAMPT (homélie aux A.P.E.L. d'Angers), puis le texte intégral de l'allocution du Cardinal GOUYON devant l'Assemblée Départementale des A.P.E.L. d'Ille-et-Vilaine.

## • REFUSER UN COMBAT DOUTEUX

(Etienne Borne)

Une affaire qui a longuement divisé les hommes, passion contre passion, idéologie contre idéologie ne peut être conclue valablement par la victoire totale de l'un des deux camps. Surtout lorsqu'il y a eu de part et d'autre, même crispées ou simplifiées, des sincérités, des raisons, des valeurs. La solution ne saurait venir d'un coup, coup de force anéantissant l'une des deux parties, corps, biens et âmes, coup de grâce illuminant les esprits et réconciliant les hommes. Il y faut au long de vicissitudes, tenues à échecs pour les uns, à succès pour les autres, le patient travail du compromis et de la transaction, toujours susceptibles d'aménagements, et qui, de concertation en concertation, acheminent pacifiquement le problème vers l'équivalent d'une solution.

Philosophie politique d'apparence médiocre et qui a tout pour déplaire aux impatients, mais qui demande à l'usage une intelligence et un courage continués, c'est-à-dire à réinventer jour après jour. Quelle autre manière d'en finir, sans jamais en finir complètement avec les dissensions et les dissentiments de la vie publique ? Le trop fameux problème scolaire, qui a occupé une place abusive dans la politique française, ne relève pas d'une autre analyse ni d'une autre thérapeutique que celles que l'on vient de dire : affrontement de sensibilités également vives, partage de la vérité — quant à l'analyse ; d'où pas d'autre issue, quant à la thérapeutique, que le passage du combat au débat, du débat au dialogue et l'invention d'un accommodement ouvert et à réajuster pacifiquement selon cet esprit de réforme qui est la démocratie elle-même. [...]

La politique contractuelle inaugurée en 1960 est loin d'avoir épuisé toutes ses possibilités d'évolution, interrompues notamment en 1971 lorsque sur initiative de l'Elysée ont été pérennisés les contrats simples alors que l'esprit et la logique de la loi allaient dans le sens de la généralisation des contrats d'association. Trop de barrières proprement ségrégatives séparent encore les enseignants du secteur public et les enseignants du secteur associé, qui, tout en faisant le même métier et aux prises avec les mêmes problèmes, ne peuvent se retrouver dans les mêmes associations pédagogiques, les mêmes Fédérations syndicales (au-dedans parfois de la même Confédération) voire les mêmes mutuelles. Preuves que les mentalités sont en retard sur l'institution, laquelle ne serait pas incapable à la longue de changer les mentalités dans le sens de l'ouverture et de la tolérance, si la mettant en mouvement on lui permetait d'aller jusqu'au bout de son inspiration originelle. [...]

Encore une fois combat douteux et qu'il importe de démocratiquement refuser, puisqu'il opposerait République à République. Liberté d'enseignement, laïcité,



valeurs plus que principes, ne se confondent pas avec les formulations conceptuelles, courtes, polémiques qu'on en donne pour dramatiser un problème qui n'est pas complètement résolu, mais dont les solutions, démobilisatrices des passions, sont à vue d'esprit et à portée de la main. La guerre scolaire n'aura pas lieu parce qu'elle serait indigne de ce qu'il y a d'intelligence politique dans la majorité et dans l'opposition — dont les premiers responsables auront à cœur de nous épargner et de s'épargner à eux-mêmes de rejouer sur le mode déclamatoire qu'elle requiert la plus méchante tragi-comédie de notre répertoire national.

———— ◆ ————

## • UNE HOMÉLIE DE MONSEIGNEUR ORCHAMPT AUX APEL

Au cours de la journée de l'enseignement catholique à Angers le 23 janvier, Mgr Orchampt dans l'homélie de la messe des APEL (Associations des parents d'élèves de l'enseignement libre) a rappelé les exigences de l'annonce de la foi aux enfants des deux écoles. Discrétion au plan politique, rappel des données de l'évangélisation de tous les enfants, risques et valeurs de l'école catholique, responsabilité des parents et éducateurs, telles sont les grandes lignes de cette partie de l'homélie dont nous citons des extraits ci-dessous.

« [...] Mon absence aux séances de travail de ce jour n'était pas le signe d'une indifférence à votre inquiétude. Elle exprimait ma volonté de ne pas intervenir dans la démarche que vous avez entreprise et qui vous a conduits à intéresser les élus départementaux et les instances politiques à votre préoccupation.

Me situant au plan de la foi, je souhaite profondément que la possibilité effective d'un choix soit maintenue et que cette possibilité ne soit pas au bénéfice des seules familles aisées, mais au bénéfice de tous et d'abord de ceux dont les moyens financiers sont les plus restreints. La réalisation d'un enseignement différent de l'enseignement public exige, pour se poursuivre et se développer, les moyens financiers nécessaires. Il est normal que des parents chrétiens puissent, s'ils le désirent, voir leur enfants éduqués dans un milieu scolaire où la foi soit clairement exprimée. Il existe une conception chrétienne de l'existence et le milieu éducatif dont fait partie l'école offre, pour y introduire, des possibilités indéniables.

### UN CHOIX DIFFÉRENT

Des parents, également chrétiens, font un choix différent et souhaitent que leurs enfants partagent leur temps d'école, de collège ou de lycée, avec des camarades non chrétiens, dans un milieu où la foi est normalement exprimée, parfois même contestée. C'est une autre conception de l'éducation. Elle appelle les parents à offrir à leurs enfants parallèlement à l'univers scolaire, la possibilité d'une découverte de la foi qui les rende capables d'exister et de se construire chrétiennement, pour témoigner de cette foi sans le soutien d'un contexte scolaire chrétien.

Vous avez voulu que s'établisse, au sein même de l'école, une cohérence entre la vision de foi et le développement de la culture et des connaissances. Vous tenez au maintien de l'enseignement catholique. Ce pourrait être de votre part une démission dans la mesure où vous vous déchargeriez sur d'autres de ce qui est d'abord votre responsabilité. Ce pourrait être une tentation isolationniste ou protectionniste. Ce choix pourrait amener les enfants et les jeunes à être plus vulnérables lorsqu'ils affrontent la non-croyance.

Mais ce peut être aussi, et c'est bien cela qui légitime l'enseignement catholique, la possibilité d'une préparation effective à vivre en chrétiens lucides et agissant dans ce monde où tant d'opinions cohabitent ou s'affrontent. A la condition que cette école n'oppose pas enfants et enseignants qui en relèvent aux camarades et aux collègues de l'enseignement public mais, par la qualité de la pédagogie proposée, par les ouvertures offertes, développe un esprit chrétien dynamique et joyeux, accueillant à tous, sans dévier des convictions qui l'animent. [...]

### DES EXIGENCES POUR LES PARENTS

Parents, l'avenir de l'enseignement catholique vous appelle à soutenir l'effort entrepris, à participer, sans pour autant devenir indiscrets au point de gêner l'initiative des éducateurs, à vous tenir informés du renouvellement de la pédagogie scolaire, à prendre part autant que vous le pouvez à la catéchèse, aux groupes de réflexion et de prière, acceptant la formation indispensable pour vous y rendre aptes, développant dans votre propre vie la fidélité à l'esprit de l'Evangile. Je le disais, l'enseignement catholique ne mériterait pas d'exister s'il exprimait une démission et même si la seule motivation du choix était le désir d'une sécurité plus grande. Il requiert un engagement de votre part.

Educateurs et enseignants, vous êtes conviés à approfondir constamment votre compétence professionnelle et votre foi. Si vous êtes en recherche par rapport à cette foi, vous êtes appelés à prendre les moyens qui vous permettront de progresser dans cette recherche. L'enseignement catholique ne pourrait exister dans un climat d'indifférence. [...] »

## ESPOIRS, DIFFICULTÉS, MENACES AUTOUR DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE, AUJOURD'HUI

### Allocution du cardinal Gouyon, archevêque de Rennes (1)

Mesdames, Messieurs,

A travers la crise que connaît notre civilisation et dont les retentissements sur l'Eglise sont bien évidents, nous aurions tendance à repérer autour de nous plus les signes d'une décadence que les prémices d'une germination.

Il nous faut nous défendre contre le pessimisme. Il compromettrait le succès de la cause qui nous rassemble ce matin. Il mettrait en péril l'existence même de cet enseignement pour la liberté duquel nous luttons. Ne soyons pas de ceux qui, sous prétexte de mieux les défendre, jettent la pierre à l'Eglise et à ses institutions.

(1) Ce texte a été publié dans le Bulletin des écoles libres du diocèse de Rennes (décembre 1976).

Le cardinal Gouyon a prononcé cette allocution le dimanche 28 novembre 1976, à La Lande-du-Breuil, devant l'Assemblée départementale des APEL.



C'est sous le signe de ce courage et de cette lucidité que je voudrais vous parler cette année de l'école catholique :

— De nos raisons d'espérer ;

— De nos difficultés présentes ;

— Des menaces qui planent sur l'avenir de cette école.

### I. — NOS RAISONS D'ESPÉRER

Constatons d'abord que, les années succédant aux années, notre enseignement catholique subsiste, sans pourtant que sa pérennité soit garantie. Au moment où le tassement démographique rend moins fournies les classes d'âge en voie de scolarisation, le nombre global de nos élèves ne baisse pas. La confiance des familles n'a donc pas faibli. De même les succès scolaires, toujours incertains, continuent d'être récoltés au même rythme.

Constatons aussi que si le nombre d'enseignants prêtres ou congréganistes diminue du fait de la pénurie du clergé et du difficile recrutement des instituts religieux, nous trouvons bon nombre de vocations d'éducateurs chrétiens parmi les laïcs et que des expériences sont en cours qui voient de ces laïcs, authentiquement chrétiens, prendre la direction de nos collèges et écoles avec l'aide de la collaboration confiante du corps enseignant, de sorte que la marche de nos maisons ne s'en trouve nullement affectée.

Les vieilles oppositions enseignement libre — enseignement public sont en voie de s'atténuer. Je remarque : il ne faudrait pas qu'elles renaissent à l'occasion de la réouverture d'écoles publiques. Dans la périphérie des villes, en effet, une population nouvelle arrive qui n'a plus la mentalité de nos communes rurales. Là où n'existe qu'une école privée, certains parents ne sont pas d'accord pour y envoyer leurs enfants. Ils demandent à l'Académie que soit créée une école publique ou réouverte celle qui était depuis longtemps fermée. **Nous devons respecter cette requête et n'en concevoir aucune animosité.** Nous demandons des écoles privées au nom de la liberté. **La liberté ne peut jouer à sens unique.** Il nous reste à vivre dans la dignité et **le respect de la volonté légitime des autres** cette situation nouvelle que crée aujourd'hui le changement d'environnement des communautés suburbaines. **Faisons donc l'impossible pour que ne rebondisse pas une querelle qui n'a fait que trop de mal à tous ceux qui y ont été mêlés.** Les vrais problèmes ne sont pas là.

### II. — LES DIFFICULTÉS PRÉSENTES

Je les situe plutôt — et c'est mon second point — sur le terrain de la catéchèse et sur celui de la garantie du caractère propre.

#### 1. La catéchèse

Nous savons tous que beaucoup de jeunes abandonnent la pratique religieuse et semblent même renoncer à la foi. On en trouve dans nos écoles et peut-être de plus en plus.

N'accusons pas l'école chrétienne d'esquiver son devoir de catéchèse. Ce devoir est infiniment plus difficile que jadis.

Les jeunes de nos écoles ne sont pas d'une autre espèce que les autres jeunes puisqu'ils appartiennent à la même génération et que les maîtres à penser des jeunes d'aujourd'hui sont les jeunes eux-mêmes et non point leurs parents ou leurs éducateurs. Que faire lorsqu'ils se refusent plus ou moins passivement à une catéchèse dont ils prétendent ne pas voir l'intérêt ? L'éducateur se trouve pris dans un dilemme : ou imposer son enseignement au risque de révolter pour toujours ceux qui y sont soumis malgré eux, ou ne plus rien dire avec le sentiment de démissionner et d'enlever à l'école chrétienne une de ses principales raisons d'être. Nos prêtres, nos religieux et religieuses, les professeurs, les parents qui veulent bien apporter leur concours à cette tâche ne s'accommodent pas facilement de l'une ou de l'autre de ces deux solutions. Elles leur posent un grave problème de conscience, ce dont ne paraissent pas se douter certains parents qui jugent de la situation de façon péremptoire.

Je voudrais rendre hommage à ces éducateurs consciencieux et justement tourmentés et saluer les efforts qu'ils déploient pour tenter une catéchèse différenciée, à la mesure des niveaux d'accueil. Pour ceux qui sont avides de le recevoir, un enseignement substantiel ; pour d'autres plus réticents, une approche à partir des problèmes de vie ; pour d'autres, résolument hostiles, une heure de culture générale qui, par le biais de réflexions sur de grands textes littéraires ou sur les événements, parvient à rejoindre les problèmes religieux.

Mais pour rassurer ceux qui se poseraient à cette occasion la question de la justification de l'école chrétienne, je dirai — ou plutôt, je redirai — qu'une école chrétienne n'agit pas seulement par sa catéchèse, mais par son climat : climat d'intérêt pour les personnes, chacun finissant par être connu par son nom, c'est-à-dire considéré selon son milieu familial, son tempérament, sa santé, son histoire — climat d'amitié et de respect, climat de dévouement désintéressé, climat de foi. La mémoire dans ses relations avec l'intelligence est facilement oublieuse, mais dans ses rapports avec le cœur, elle est fidèle. Et le temps viendra où les démons de l'adolescence ayant été exorcisés, où le jeune ayant été libéré de ses complexes, délivré de ses peurs, parviendra à un âge mûr qui le rendra plus objectif et où il comprendra enfin à quel point il a pu être aimé. La reconnaissance ouvrira la porte à l'accueil.

Il m'arrive d'ailleurs, au cours de mes déplacements à travers le diocèse, de me livrer à de discrets sondages. Les jeunes que je retrouve dans les églises, dans les mouvements, dans les œuvres, sont pour une bonne part — et c'est le moins qu'on puisse dire — des anciens élèves des écoles catholiques. Ils témoignent, en faveur de leurs maîtres d'hier et d'aujourd'hui, que ceux-ci n'ont pas travaillé en vain.

Dois-je ajouter que la montagne de préjugés que les jeunes ont élevée contre la foi chrétienne et contre l'Eglise ne serait pas si impressionnante s'ils avaient toujours trouvé aupr:s de leurs parents le témoignage évangélique auquel ils aspiraient.

Dois-je me défendre dans une réunion comme celle-ci de convier mes auditeurs à une réflexion exigeante ? Les jeunes d'aujourd'hui sont animés d'un désir d'absolu, quitte pour beaucoup d'entre eux à ne jamais réussir à le faire déboucher dans le concret. Mais, il est trop tôt encore pour eux de constater cet échec. Ils ont dès lors tout le loisir de le constater dans la vie de leurs aînés, ce qui les porte à mettre en doute la sincérité de ceux qui se donnent volontiers pour leurs modèles.



Tous ces jeunes d'ailleurs ne connaîtront pas l'échec. On en rencontre aujourd'hui qui se moquent de l'argent et qui vivent dans la pauvreté, prêts à tout sacrifier pour un idéal. On en rencontre qui refusent la sécurité d'une situation stable, qui ont abandonné leurs études non par paresse, mais parce qu'ils ont considéré qu'elles ne menaient à rien de valable à leurs yeux. Ils vivent au jour le jour, ayant opté pour l'artisanat, l'agriculture, l'art. Ils pratiquent un généreux partage, sont prêts à se battre contre toutes les injustices. Ils rejettent les conventions mondaines et tout ce qui voudrait s'imposer à eux au nom d'habitudes ancestrales ou de préjugés de milieux. Pour certains d'entre eux, l'Evangile répond à un idéal, mais l'Evangile sans l'Eglise.

Mais ils font le procès de ceux qui n'ont pas su entendre au moins l'écho du « Quittez tout » de l'Evangile, de ceux qui, à la différence d'eux-mêmes, ont accepté l'Eglise, mais sans accepter l'Evangile. Or, le fait d'avoir choisi pour eux l'école chrétienne est bien un test que vous avez accepté l'Eglise. Il faut vous demander dans le secret de votre conscience si vous avez aussi accepté l'Evangile. L'Eglise est consciente de ce lien avec le message sauveur et c'est pourquoi elle nous le rappelle si instamment aujourd'hui quand nous lui demandons un sacrement.

Je ne voudrais culpabiliser indûment personne. Il y a des parents sans reproche qui semblent avoir échoué. Il y a des écoles chrétiennes d'une paraite sincérité dont l'effort paraît n'avoir pas été compris. Mais, en ces cas, l'espérance ne doit pas être perdue. Les fils de tant de soins et de tant de larmes ne sauraient périr. Ainsi parlait un vieil évêque à une mère éplorée. Ce fils devait devenir saint Augustin.

**2. La garantie du caractère propre**

Les parents bien conscients de leur devoir et qui font tous leurs efforts pour que leur foyer familial soit ouvert et compréhensif, cherchent dans l'école chrétienne un appui et un complément de leurs propres efforts. Nous leur sommes reconnaissants du soutien qu'ils apportent à l'école chrétienne, comme nous le sommes à ceux qui, dans les différents conseils de gestion ou de pédagogie, contribuent à la réussite de l'éducation chrétienne que veut donner l'école catholique.

Il peut arriver, hélas ! que dans leur ambition généreuse de faire réussir l'école catholique, les différentes instances qu'ils constituent entrent en conflit entre elles ou avec l'autorité de tutelle ou le corps professoral. La solution n'est possible que par l'acceptation loyale du pluralisme et la reconnaissance du rôle d'arbitre dévolu à l'autorité diocésaine et particulièrement, comme toujours dans l'Eglise, à l'évêque à qui il revient de discerner en dernier ressort.

a) S'il n'est pas possible de mettre en doute un **Credo** qui n'est que le condensé de tout ce que nous apporte la révélation divine à travers la lente méditation qu'en a fait l'Eglise durant des siècles avec l'assistance du Saint-Esprit, il y a dans l'Eglise une légitime liberté qui n'impose pas sur le plan politique, social, scolaire, pédagogique une unité d'option au nom de laquelle on soupçonnerait ou on rejetterait ceux qui ne la partagent pas. L'école chrétienne n'entend se compromettre avec aucun parti ni avec aucun parti pris.

Personne, j'imagine, parmi ceux qui ont choisi l'école chrétienne ne songe à remettre en question son caractère propre que la Déclaration conciliaire sur

l'éducation chrétienne a très judicieusement cerné. Il consiste, nous dit ce beau texte, à « créer pour la communauté scolaire une atmosphère animée d'un esprit évangélique de liberté et de charité, à aider les adolescents à développer leur personnalité en faisant en même temps croître cette créature nouvelle qu'ils sont devenus par le baptême et finalement d'ordonner toute la culture humaine à l'annonce du salut de telle sorte que la connaissance graduelle que les élèves acquièrent du monde, de la vie et de l'homme soit illuminée par la foi » (Déclaration 8).

Il peut y avoir plusieurs manières de mettre en œuvre cette tâche. La pédagogie de la foi n'exige pas que la formation soit liée à telle ou telle méthode. Il y a ici, comme en bien d'autres domaines, un pluralisme légitime. L'école chrétienne ne peut être un champ clos où des idéologies différentes se livrent un combat sans merci. Il faut savoir coexister dans une tolérance réciproque. Sinon, si un parti l'emporte sans concesssion, il y a un risque de privatisation qui arrache à l'ensemble de la communauté chrétienne un instrument qui lui appartient et qui, aux yeux de ceux du dehors — nous allons en avoir plus loin le témoignage — rend l'école chrétienne plus vulnérable.

Il faudrait que cela soit bien entendu : l'école assure-t-elle la formation scolaire, technique ou chrétienne de ses élèves ? S'il en est ainsi, il n'y a pas à mettre en cause ceux qui en ont la responsabilité de par la mission qu'ils ont reçue de l'autorité compétente. La question des options personnelles est autre tant que ceux qui les professent ne dépassent pas les limites que le statut de l'école leur fait une obligation d'observer.

b) Puisque c'est à l'autorité religieuse de garantir le caractère propre auprès des familles, c'est à elle qu'il revient en dernier ressort de discerner ce qui le sert ou ce qui le compromet et nul ne peut prétendre se substituer à elle.

Il faudrait que ces principes soient bien reconnus pour éviter à l'intérieur de l'école chrétienne des querelles et des divisions pleines de périls et qui paraissent servir les intérêts d'un classe au détriment d'une autre. Il est urgent de définir les droits des différentes parties en cause, comme y travaille le Secrétariat général de l'Enseignement catholique, et de respecter le fonctionnement de ces divers pouvoirs. A défaut d'autres arguments, les menaces qui pèsent sur l'avenir de l'école chrétienne devraient faire taire nos divisions.

## III. — MENACES POUR L'AVENIR

Voici qu'en effet — et tous ici nous le savons bien — l'existence de l'école catholique est menacée. Les positions affichées par tel ou tel parti politique vis-à-vis de l'école privée ne sont un mystère pour personne. Mais elles viennent de prendre corps dans un document qui nous inquiète. Je voudrais le dire ici, assez tôt avant des élections encore lointaines, pour pénétrer le moins possible sur le terrain politique où je répugne à intervenir ; pas trop tard cependant pour que chacun ait le loisir de réfléchir à ce qui est mis en cause et à l'attitude qu'il devra prendre si le danger devait se préciser. L'école chrétienne est un moyen apostolique auquel je ne me sens ni le droit ni le goût de renoncer.

Vraiment j'aurais aimé ne pas avoir à évoquer pareil problème. Dans un passé récent, nous nous sommes réjouis que la question de l'école libre ait pu être tenue à l'écart des luttes électorales. Ce n'est pas nous qui aurions pris l'initiative de jeter sur le terrain politique ce qui, par la volonté de certains, peut devenir pomme de discorde.



Hélas !... Comment demeurer aveugles devant certains textes ou sourds devant certains appels... Le Secrétariat général de l'Enseignement catholique s'en est justement ému. Il me paraît opportun de faire écho à sa protestation.

Nous découvrons, en effet, dans un projet rendu public et intitulé : « Plan pour l'Education nationale » diffusé à la veille de la rentrée scolaire, une prise de position et des mesures concrètes qui sont une atteinte directe à la liberté de l'enseignement et qui ne visent ni plus ni moins qu'à le faire disparaître. C'est sur ce seul terrain que je situerai mes considérations.

Le chapitre VII de ce plan ne laisse pas de doute sous le titre : « Nationaliser l'éducation ». Il se livre à une critique impitoyable de l'enseignement privé et ne fait pas mystère de ses intentions. Certes, il reconnaît que « bien qu'il soit frappé d'une maladie de langueur, l'enseignement privé a rencontré un certain succès depuis dix-sept ans », c'est-à-dire depuis le vote de la loi Debré. Est-ce une allusion à la masse des familles qui le choisissent à cause de la liberté qu'il incarne tant sur le plan religieux que sur le plan culturel et pédagogique, ou à ce sondage significatif qui a montré qu'une large majorité de Français étaient favorables à la liberté de l'enseignement ?

Rien de plus précis n'est signifié. Toujours est-il que des arguments sont avancés pour justifier cette tentative d'étouffement.

On commence par déclarer qu'en ce qui concerne l'enseignement catholique, qui est très spécialement visé dans ce texte, ce n'est pas l'Eglise elle-même qui est maîtresse de ses destinées. Je me contente de citer : « Le pouvoir dans l'enseignement privé appartient en dernière instance non pas à l'Eglise, mais aux organismes de gestion qui sont presque toujours entre les mains de notables conservateurs. De nombreuses affaires l'ont récemment prouvé à satiété » (Art. 711, 2.). Je me refuse à authentifier la qualification donnée aux organismes de gestion et j'observe que si quelques incidents se sont produits, on les compterait facilement sur les doigts d'une seule main et il resterait encore des doigts libres, ce qui est insignifiant au regard des trois milles maisons que nous comptons dans notre enseignement. L'expression dont se sont servis les rédacteurs est d'une exagération telle qu'elle pourrait faire douter de leur bonne foi.

On met en avant l'argument financier. L'existence de l'enseignement privé donnerait lieu à — je cite encore — : « une véritable gabegie des derniers publics » (714), alors qu'il est avéré que le coût d'un élève de l'enseignement privé est notablement inférieur au coût d'un élève de l'enseignement public.

On ajoute que la liberté de l'enseignement est un leurre et qu'elle n'est que la liberté des parents de faire subir à leurs enfants « un endoctrinement de leur choix » (714). Comment ne serions-nous pas choqué que l'on assimile la communication d'une foi religieuse à un « endoctrinement » ? S'il en était ainsi, on aboutirait à former une jeunesse à part d'une autre jeunesse. A-t-on oublié qu'en 1968 les jeunes se sont rencontrés sans distinction d'écoles, et si parfois les élèves de l'enseignement privé ne se sont pas joints à leurs camarades, c'est qu'ils avaient le sentiment de bénéficier déjà dans leurs écoles de ce que leurs camarades réclamaient. Faut-il oublier que l'école chrétienne ne s'est pas contentée de fournir de bons serviteurs à tous les corps de la nation et de l'Etat, de bons citoyens à leur pays, mais des hommes épris de liberté qui ont su la rendre à leur partie lorsqu'elle l'avait perdue.

Bien sûr, on laisse à l'enseignement privé une possibilité théorique d'exister. Mais, sans plus aucune participation de l'Etat qu'il décharge pourtant à moindre frais d'une bonne partie de sa tâche puisqu'il scolarise près de deux millions de jeunes. Mais nous refusons un enseignement catholique qui ne pourrait admettre dans ses établissements que des enfants de familles riches. Une telle situation serait contraire à l'Evangile et à la tradition de l'Eglise.

Suit alors l'exposé des mesures envisagées pour procéder à cette nationalisation de l'enseignement privé. Faute de laquelle les parents des enfants fréquentant des établissements dits « hors contrats » perdaient l'allocation instituée par la loi Barangé et verraient leurs enfants exclus du bénéfice des bourses scolaires (art. 729).

Nous détachons enfin ces alinéas qui montrent quel ordre de priorité serait appliqué dans le cadre de cette liquidation à tous les établissements ayant vocation à être intégrés : « Les nationalisations seront effectuées par programmes annuels inclus dans la loi de finances. Elles devront être achevées (ou en voie de l'être) à l'issue de la dernière année de la première législature... Dans la mesure où il sera matériellement impossible de nationaliser en une seule année tous les établissements ayant vocation à l'être, la priorité sera accordée à la nationalisation des enseignements techniques et, pour l'enseignement général privé sous contrat, aux régions où celui-ci prédomine actuellement ». (Art. 723).

J'ai tenu à lire ces textes d'une voix neutre afin de ne pas passionner ce débat. Mais je crois être l'interprète de cette assemblée en disant que ses membres jugent de tels projets comme une atteinte non seulement à la liberté de l'enseignement, mais à la liberté tout court. Introduire la question scolaire dans la prochaine campagne électorale serait renouveler les erreurs de jadis et jeter dans la communauté nationale les semences de divisions redoutables au moment même où la question scolaire était en train de cesser de troubler l'opinion.

J'ose espérer que le souci de l'intérêt national l'emportera sur les considérations partisanes génératrices de difficiles et inutiles débats. Dans le cas contraire, qu'on ne compte pas sur nous pour demeurer indifférents. Il est encore temps d'oublier de tels projets si menaçants.

Puisse la sagesse l'emporter pour que l'union des Français soit préservée et fortifiée.

⁂

Sans doute, après cet exposé, aurez-vous senti que l'école chrétienne a plus que jamais besoin que tous ceux qui croient en elle s'entendent pour lui apporter leur appui, dans le respect de son caractère propre et des prérogatives de ceux qui sont parties prenantes à sa vie. J'espère que comme moi, vous êtes prêts à faire tout ce qui est en votre pouvoir pour qu'elle vive.

**Paul GOUYON,**
**archevêque de Rennes.**



# DÉCRET D'APPLICATION DE LA LOI HABY

## LES ÉCOLES

### DÉCRET RELATIF A L'ORGANISATION DE LA FORMATION DANS LES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES

(Décret n° 76-1301 du 28-12-76 - B.O. 6-1-77)

**A. Commentaires du Ministère.**

A partir du moment où tous les enfants d'une même classe d'âge sont destinés à recevoir une formation secondaire, la formation élémentaire change de finalités sinon de contenus. Elle n'a plus pour mission, comme cela a été le cas pendant près d'un siècle, de donner à ses élèves une formation de base qui puisse se suffire à elle-même. Elle doit avant tout les **préparer** efficacement à l'entrée au collège, afin d'éviter que certains d'entre eux ne s'y présentent affectés de lacunes ou de retards susceptibles de perturber leur scolarité ultérieure.

C'est dans cette perspective qu'il faut interpréter les dispositions prévues par ce décret, et notamment :

1) le développement de la **scolarisation maternelle** dont la valeur éducative est aujourd'hui reconnue par tous et qui contribue, en outre, à la détection et au traitement des handicaps éventuels ;

2) la modification du **cours préparatoire** pour tenir compte de la diversité des rythmes individuels d'apprentissage : il sera désormais possible aux enfants qui n'auront pas atteint au bout d'un an les objectifs du cycle préparatoire de prolonger leurs premiers apprentissages dans le cadre de la première année du cours élémentaire (CE 1) ;

3) l'instauration, tout au long de la scolarité élémentaire, d'actions de **soutien ;**

4) la création autour de chaque élève d'une **équipe éducative** assurant la personnalisation des processus pédagogiques ;

5) l'institution dans chaque école d'un **comité des parents** qui, formant avec le **conseil des maîtres** le **conseil d'école,** permettra aux familles de participer plus étroitement à la vie scolaire.

Conformément à sa vocation, l'école élémentaire deviendra donc, plus encore qu'aujourd'hui, l'école de **l'égalisation des chances.**

**Art. 1er.** — L'école maternelle contribue au développement de la personnalité de l'enfant sous toutes ses formes, corporelle, intellectuelle, affective. Elle entraîne l'enfant à l'usage de ses différents moyens d'expression et le prépare à recevoir ensuite la formation donnée par l'école primaire. Elle permet la détection précoce et le traitement pédagogique des handicaps éventuels. Elle favorise ainsi l'égalisation des chances tout au long de la scolarité ultérieure.

La formation primaire assure la pratique courante du français parlé et écrit, celle du calcul et des opérations simples de mathématiques. Elle comporte des activités d'éveil et l'acquisition des notions de base qui s'y trouvent liées, une

éducation artistique, manuelle, physique et sportive. Elle assure également, conjointement avec la famille, une éducation morale et civique. Les caractères particuliers du milieu local ou régional peuvent être pris en compte dans cette formation.

## B. Texte du décret

### Chapitre I : DE L'ÉDUCATION MATERNELLE

**Art. 2.** — Les enfants peuvent être admis dans les classes maternelles dès l'âge de deux ans et y rester jusqu'à l'âge de six ans sous réserve des dispositions prévues à l'article 5.

En l'absence de classe maternelle, les enfants de cinq ans dont les parents demandent la scolarisation sont admis à l'école élémentaire dans une section maternelle. Un arrêté du ministre de l'Education fixe les conditions dans lesquelles des enfants âgés de moins de cinq ans peuvent être ainsi accueillis et détermine l'effectif des enfants de cinq ans au moins à partir duquel il est obligatoire de créer une classe maternelle.

**Art. 3.** — Les enfants sont répartis dans les classes maternelles en fonction de leur âge.

Un arrêté du ministre de l'Education définit les activités exercées dans les classes maternelles. Des instructions précisent les modalités selon lesquelles elles sont organisées et mises en œuvre.

**Art. 4.** — Toute classe maternelle doit bénéficier des services d'un personnel spécialisé de statut communal.

Ces agents sont nommés par le maire après avis du directeur ou de la directrice. Dans la même forme, il peut être mis fin à leurs fonctions.

Pendant leur service dans les locaux scolaires, ils sont placés sous l'autorité du directeur ou de la directrice.

### Chapitre II : DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

**Art. 5.** — A chaque rentrée scolaire, les enfants atteignant six ans dans l'année civile en cours sont admis en classe primaire. Peuvent être également admis, à titre exceptionnel, les enfants ayant atteint cinq ans avant le 1er septembre de la même année et bénéficiant d'une dérogation accordée, à la demande ou avec l'accord des parents, par l'inspecteur de la circonscription. Celui-ci tient compte, dans sa décision, du dossier établi par le maître de la classe et le directeur de l'école éventuellement fréquentée auparavant, les parents et le médecin de l'enfant.

Si les parents ne sont pas d'accord avec les décisions prises, ils peuvent saisir d'un recours l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Education, qui statue, en dernier ressort, après avis d'une commission nommée par le recteur.

La composition de cette commission est fixée par arrêté du ministre de l'Education.

Dans certains départements, le recteur peut constituer plusieurs commissions.



**Art. 6.** — La formation donnée à l'école primaire comporte cinq niveaux successifs organisés en trois cycles : le cycle préparatoire, le cycle élémentaire et le cycle moyen. Ce dernier prépare à l'entrée dans les collèges.

En vue d'éviter dans toute la mesure du possible les redoublements, des dispositions pédagogiques permettent d'adapter à chaque enfant, à l'intérieur de sa classe, la vitesse de progression dans ces différents cycles, en particulier au niveau des premiers apprentissages : lecture, écriture, numération.

La nécessaire continuité pédagogique entre l'école maternelle et l'école primaire est assurée selon des modalités fixées par arrêté du ministre de l'Education. D'autres arrêtés précisent les objectifs à atteindre à la fin de l'école primaire ainsi que les objectifs propres à chaque cycle pour chaque domaine d'activités.

Les élèves sont répartis en classes, constituées pour l'année scolaire, qui correspondent chacune à un des cinq niveaux d'études de l'école primaire. Des groupes constitués en fonction de l'activité pédagogique peuvent réunir des élèves d'une ou plusieurs classes. Des instructions du ministre de l'Education précisent comment fonctionnent ces classes et ces groupes et comment les élèves sont répartis. Cette répartition tient compte des rythmes les mieux appropriés aux possibilités et aux besoins de l'enfant.

**Art. 7.** — A la fin du cycle moyen, un bilan des résultats de la formation primaire est établi pour chaque élève par le maître de la classe, suivant des modalités qui seront prévues par arrêté. Ces résultats figurent au dossier scolaire transmis au collège où l'élève poursuivra ses études.

**Art. 8.** — Un certificat d'études primaires atteste que sont atteints les objectifs de la formation primaire. Ce diplôme est délivré selon des modalités fixées par arrêté d uministre de l'Education.

**Art. 9.** — L'élève parvenu à la fin du cycle moyen accède de droit à la première année des collèges. Si le maître de la classe primaire qu'il fréquente estime qu'il a besoin de redoubler cette classe avant d'entrer au collège, la famille peut présenter un recours contre cette décision devant une commission départementale. La composition de cette commission est fixée par arrêté du ministre de l'Education.

### Chapitre III : DISPOSITIONS COMMUNES

**Art. 10.** — Les classes maternelles et primaires sont mixtes.

**Art. 11.** — Le nombre d'élèves que chaque maître prend en charge est défini par arrêté du ministre de l'Education en fonction des caractéristiques des classes maternelles et primaires.

**Art. 12.** — Les normes pédagogiques minimales de construction, d'équipement et de dotation en matériel d'enseignement sont déterminées par instructions ministérielles.

**Art. 13.** — Les contrôles et les diverses actions à finalités éducatives de la médecine scolaire dont bénéficient les élèves à leur admission et au cours de leur scolarité sont définis par instruction conjointe du ministre de l'Education et du ministre de la Santé.

**Art. 14.** — Un règlement type des écoles maternelles et des écoles primaires publiques de chaque département est établi par le conseil départemental de l'enseignement élémentaire dans le cadre des directives générales arrêtées par le ministre de l'Education.

Le règlement intérieur de chaque école est établi par le conseil d'école avec l'accord de l'inspecteur de la circonscription, compte tenu des dispositions du règlement départemental. Il est affiché dans l'école et remis aux parents d'élèves.

**Art. 15.** — Les heures d'entrée et de sortie des écoles maternelles et primaires sont fixées par le règlement départemental.

Elles peuvent, pour chaque école, être modifiées par l'inspecteur de la circonscription sur la demande du comité des parents prévu à l'article 17 du présent décret et avec l'accord du maire.

Les recours contre cette décision sont formulés devant le directeur des services départementaux de l'Education qui statue en dernier ressort.

**Art. 16.** — En dehors des heures d'activité scolaire la garde des enfants peut être assurée dans les locaux de l'école à la demande du comité des parents. Elle est organisée et financée par la commune après entente avec le directeur des services départementaux de l'Education et dans les conditions fixées par le règlement départemental.

A défaut, elle peut être organisée et financée dans les mêmes conditions par une association régulièrement constituée conformément à la loi du 1er juillet 1901, sur présentation du comité des parents et sous réserve de l'accord préalable du maire et du directeur des services départementaux de l'Education.

**Art. 17.** — Dans chaque école sont constitués un conseil des maîtres, un comité des parents et un conseil d'école.

1) Le conseil des maîtres est formé par le directeur et par tous les maîtres affectés à l'école. Il est présidé par le directeur.

Il se réunit au moins une fois par trimestre scolaire et chaque fois que le directeur le juge utile. Il donne son avis sur l'organisation du service. Il est également consulté sur les problèmes concernant la vie de l'école. Un relevé de décisions est établi par le directeur et consigné dans un registre spécial conservé à l'école ; une copie en est en outre adressée à l'inspecteur de la circonscription.

2) Le comité des parents est formé par les représentants élus des parents.

Un décret précise son organisation et son fonctionnement.

3) Le conseil des maîtres et le comité des parents peuvent siéger conjointement en conseil d'école. La présidence est alors assurée par le directeur de l'école.

Les dispositions envisagées par les articles 14 et 22 du présent décret sont débattues à cette occasion. Indépendamment des autres questions dont il peut être saisi, le conseil d'école est en outre expressément consulté sur :

— le règlement intérieur de l'école ;

— les modalités de l'information mutuelle des familles et des enseignants

— les classes de nature ;



— les transports scolaires ;

— la garde des enfants prévue à l'article 16 ci-dessus ;

— les cantines ;

— les activités péri et postscolaires ;

— l'hygiène scolaire.

L'inspecteur de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Le maire peut demander au directeur de l'école de réunir le conseil d'école pour informer ou consulter ce dernier sur les problèmes de gestion matérielle et financière de l'école.

Le conseil d'école peut également être réuni à la demande des deux tiers des membres élus du comité des parents.

Lors des réunions des conseils d'école, sont adjoints aux membres des conseils des maîtres et des comités des parents les psychologues scolaires, les rééducateurs, les médecins chargés du contrôle médical scolaire, les infirmières scolaires et les assistantes sociales.

**Art. 18.** — A l'issue de chaque séance du conseil d'école, il est dressé un procès-verbal de la réunion consigné dans un registre conservé à l'école. Deux exemplaires du procès-verbal sont adressés à l'inspecteur de la circonscription.

Le conseil d'école est tenu informé de la suite donnée à ses avis.

**Art. 19.** — L'équipe éducative est composée des personnes auxquelles incombe la responsabilité éducative d'un élève ou d'un groupe d'élèves. Elle comprend le directeur de l'école, le ou les maîtres et les parents concernés, éventuellement le psychologue scolaire et le rééducateur, le médecin chargé du contrôle médical scolaire, l'infirmière scolaire et l'assistante sociale.

Elle est réunie par le directeur chaque fois que l'examen de la situation de l'élève ou d'un groupe d'élèves l'exige, notamment pour l'application de l'article 9 ci-dessus.

Les parents peuvent se faire accompagner ou remplacer par un représentant d'une association de parents d'élèves de l'école ou par un autre parent d'élève de l'école.

**Art. 20.** — Un directeur veille au bon fonctionnement de chaque école et anime la vie de la communauté scolaire. Il en rend compte aux autorités académiques.

Il organise le service des maîtres après avis du conseil des maîtres ; il réunit les équipes éducatives.

Il répartit les élèves entre les classes et les groupes.

Il aide au bon déroulement des enseignements, notamment en conseillant les jeunes maîtres.

Il assure les rapports entre l'école et la collectivité locale. Il répartit les moyens d'enseignement.

Il assure l'application du règlement de l'école.

**Art. 21.** — Afin d'assurer la meilleure adaptation possible de l'action éducative à la situation particulière de chaque élève, les équipes éducatives réalisent des synthèses périodiques. Leurs conclusions sont consignées dans le dossier scolaire de l'élève et transmises à la famille dans les conditions définies par le règlement intérieur de l'école.

**Art. 22.** — Afin de venir en aide à certains élèves rencontrant des difficultés temporaires, des actions de soutien sont organisées et mises en œuvre par décision du conseil d'école, à l'intérieur des horaires normaux.

Des enseignants spécialisés peuvent être associés à l'équipe éducative, lorsqu'il s'agit de venir en aide à des élèves handicapés, au moyen d'actions de soutien spécialisées qui peuvent être entreprises dans les groupes prévus aux articles 3 et 6 du présent décret.

**Art. 23.** — Des pédagogies appropriées, des enseignements d'adaptation, des classes ou groupes d'aide pédagogique sont organisés pour répondre aux besoins d'élèves en difficulté, notamment sur prescription des commissions de l'éducation spéciale, prévue à l'article 6 de la loi du 30 juin 1975 en faveur des personnes handicapées.

Suivant le problème traité et son degré de difficulté, ces interventions peuvent être réalisées par les maîtres des classes fréquentées par l'élève, par des maîtres spécialisés ou par des spécialistes extérieurs à l'école. Elles donnent lieu, le cas échéant, à l'attribution de bourses d'adaptation. Elles se déroulent pendant tout ou partie de la semaine scolaire.

**Art. 24.** — Une éducation spéciale est dispensée, sur prescription révisée périodiquement, des commissions prévues par la loi du 30 juin 1975 en faveur des personnes handicapées. Elle s'adresse aux élèves dont la nature ou la gravité du handicap rend indispensable, au moins pour un temps, la mise en œuvre de pratiques pédagogiques spécifiques, et, s'il y a lieu, thérapeutique. Elle est dispensée dans des structures d'accueil particulières, qui peuvent être annexées à des écoles, regroupées en écoles spéciales ou intégrées à des établissements sociaux, médicaux ou médico-éducatifs.

**Art. 25.** — Un arrêté conjoint du ministre de l'Education et du ministre de la Justice fixe les modalités de l'adaptation des dispositions du présent décret au déroulement des formations organisées conjointement dans les établissements relevant du ministère de la Justice.

**Art. 26.** — Sont abrogées toutes dispositions contraires au présent décret et notamment :

— les articles 1 à 4, 6 (sauf les alinéas 2 et 6) 7 à 10, 11, 27 à 29 du décret du 18 janvier 1887 modifié sus-visé ;

— le décret du 29 janvier 1890 relatif au matériel obligatoire d'enseignement, aux livres et aux registres scolaires dans les écoles publiques, à l'exception des articles 8 et 9 ;

— le décret du 21 février 1914 relatif aux choix des manuels scolaires ;

— les articles 1 et 2 du décret du 11 décembre 1932 réglementant les ouvertures de classes dans l'enseignement primaire et élémentaire ;



— le décret du 5 janvier 1934 déterminant les mesures d'application relatives à la réalisation des économies dans l'enseignement primaire et élémentaire ;

— les articles 1 à 3 et 45 du décret n° 59-57 du 6 janvier 1959 modifié sus-visé.

**Art. 27.** — Les dispositions du présent décret commenceront à entrer en application à partir de la rentrée scolaire de 1977.

**Remarque : un décret particulier précisera les articles applicables aux écoles privées. Ne seront pas applicables, en principe, les articles 4, 14, 15, 17, 18.**

## COMITÉ DES PARENTS

### DÉCRET RELATIF A L'ORGANISATION ET AU FONCTIONNEMENT DU COMITÉ DES PARENTS DANS LES ÉCOLES (ENSEIGNEMENT PUBLIC)

**Art. 1er.** — Le comité des parents prévu à l'article 17 du décret sus-visé relatif à l'organisation de la formation dans les écoles maternelles et élémentaires est formé par les représentants élus des parents.

**Art. 2.** — Le nombre des représentants élus des parents est de cinq titulaires. Toutefois, dans les écoles où le nombre des classes est inférieur à cinq, celui des représentants titulaires des parents est égal à celui des classes sans pouvoir être inférieur à deux.

**Art. 3.** — Les membres du comité des parents sont élus, pour la durée de l'année scolaire, au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Les listes peuvent ne pas être complètes.

Des suppléants sont élus dans les mêmes conditions que les titulaires, et en nombre au plus égal à celui de ces derniers. A cet effet chaque liste comporte les noms des candidats titulaires et les noms des candidats suppléants.

Le directeur de l'école assure l'organisation et veille au bon déroulement des élections, qui ont lieu au cours de la sixième semaine après la rentrée scolaire à une date fixée par lui, en accord, le cas échéant, avec les représentants des associations de parents d'élèves. Le directeur de l'école établit les listes électorales, reçoit les bulletins de vote sous double enveloppe, organise le dépouillement public et en publie les résultats.

Les votes sont personnels et secrets.

**Art. 4.** — Sont électeurs les parents ou les personnes qui ont la garde légale ou judiciaire d'un ou plusieurs élèves de l'école. Ils disposent d'un seul suffrage par famille.

Les organismes sociaux qui ont la garde judiciaire d'enfants fréquentant l'école ne disposent, chacun, que d'un seul suffrage, quel que soit le nombre de ces enfants inscrits dans l'école.

Pour l'application des alinéas qui précèdent, les personnes de nationalité étrangère btnéficient des mêmes droits que les nationaux français.

**Art. 5.** — Tout électeur est éligible ou rééligible sauf s'il a fait l'objet d'une condamnation pour crime ou délit contraire à la probité et aux bonnes mœurs ou s'il a été privé par jugement de tout ou partie des droits civils, civiques et de famille mentionnés à l'article 42 du Code pénal.

Nul ne peut siéger au comité des parents s'il fait l'objet de poursuites pour crime ou délit contraire à la probité et aux bonnes mœurs.

**Art. 6.** — Le directeur de l'école, les maîtres affectés à celle-ci, les personnels chargés des fonctions de psychologue scolaire et de rééducateur, le médecin chargé du contrôle médical scolaire et l'assistance sociale, ainsi que les personnels techniques, ouvriers et de service exerçant à l'école pour tout ou partie de leur service, ne sont pas éligibles.

**Art. 7.** — Au cas où le nombre des élus est inférieur au nombre de représentants prévu à l'article 2 mais au moins égal à deux, le comité des parents est réputé valablement constitué.

Le cas échéant, dans un délai de dix jours après la proclamation des résultats, l'inspecteur de la circonscription procède publiquement, par tirage au sort parmi les parents volontaires, aux désignations nécessaires pour atteindre la représentation minimale fixée à l'alinéa précédent.

**Art. 8.** — Les contestations sur la validité des opérations électorales sont portées, dans un délai de cinq jours à compter de la proclamation des résultats, devant l'inspecteur d'académie, directeur des services départmentaux de l'Education.

**Art. 9.** — En cas d'empêchement d'un représentant titulaire, celui-ci est remplacé par son suppléant.

Il en est de même lorsque le représentant titulaire perd la qualité au titre de laquelle il a été élu.

**Art. 10.** — Le comité des parents est réuni au moins une fois par trimestre scolaire par le directeur de l'école.

Le représentant de la collectivité locale assiste de droit aux réunions.

**Art. 11.** — Pour l'application des articles 1, 2, 3, 6 du présent décret, un regroupement d'écoles par niveaux pédagogiques est considéré comme une seule école.

En ce cas, les collectivités locales intéressées désignent leur représentant commun.

Les compétences dévolues au directeur d'école par les article 3 et 10 sont exercées par l'un des instituteurs désigné par l'inspecteur d'académie après avis de la commission administrative paritaire départementale des instituteurs.

**Art. 12.** — Les dispositions du présent décret entreront en vigueur à compter de la rentrée scolaire de l'année 1977.



# LES COLLÈGES

## DÉCRET RELATIF A L'ORGANISATION DE LA FORMATION ET DE L'ORIENTATION DANS LES COLLÈGES

Décret n° 76-1303 du 28 décembre 1976
(B. O. 6 Janvier 1977)

**Art. 1er.** — Dans le cadre de la scolarité obligatoire, les collèges dispensent à tous les élèves ayant suivi leur formation primaire une formation secondaire à caractère général, y compris dans ses aspects préprofessionnels. Ils sont ouverts indifféremment aux élèves des deux sexes.

**Art. 2.** — L'enseignement dans les collèges est organisé sur quatre niveaux successifs ; il s'étend pour chacun d'entre eux sur une année scolaire. Il permet aux élèves de recevoir sur les mêmes bases une formation secondaire et prépare les choix scolaires et professionnels ultérieurs.

Les deux premiers niveaux constituent le cycle d'observation. L'enseignement commun qui y est dispensé consolide et complète la formation primaire et donne les premiers éléments de la formation secondaire.

Les deux niveaux suivants constituent le cycle d'orientation. L'enseignement qui y est dispensé porte, pour une part, sur les mêmes domaines que le cycle d'observation, pour une autre part, sur des disciplines ou activités complémentaires optionnelles, qui constituent des éléments de diversification liés aux capacités et aux intérêts des élèves ; ces derniers doivent en choisir une au minimum.

L'une au moins des options ainsi offertes est constituée par des activités à caractère préprofessionnel. Les options offertes dans les classes préparatoires rattachées aux établissements de formation professionnelle sont exclusivement de caractère préprofessionnel ; les activités relevant de l'éducation manuelle et technique pourront être adaptées en conséquence.

**Art. 5.** — Les chefs d'établissement et les inspecteurs des écoles primaires, dans chacune des circonscriptions relevant de ces derniers, organisent conjointement un échange d'informations entre les professeurs enseignant au premier niveau des collèges et les maîtres enseignant au dernier niveau des écoles.

**Art. 6.** — Dans les collèges, les élèves sont répartis, sans distinction, en classes constituées pour l'année scolaire.

Des groupes peuvent réunir des élèves d'une ou plusieurs classes, ou être constitués indépendamment de l'organisation par classes.

Des aménagements pédagogiques peuvent être prévus, à titre exceptionnel, au bénéfice de certains élèves désignés par le chef d'établissement sur proposition du conseil des professeurs et après consultation des familles concernées. La situation de ces élèves fait l'objet d'un examen trimestriel par le conseil des professeurs.

**Art. 7.** — Durant les deux cycles de la formation secondaire assurée dans les collèges, des actions de soutien et des activités d'approfondissement sont organisées à l'intention des élèves susceptibles d'en tirer bénéfice.

Des arrêtés du ministre de l'Education précisent les modalités d'application de l'alinéa précédent.

Un même élève peut bénéficier d'actions de soutien et participer à des activités d'approfondissement pour des enseignements différents.

**Art. 8.** — Les activités de caractère technique peuvent consister, pour tout ou partie, en des stages effectués dans des établissements de formation professionnelles ou chez des professionnels agréés. Dans ce dernier cas, une convention, dont le cadre est fixé par le ministre de l'Education, est passée entre l'établissement dont relève l'élève et l'entreprise, le groupement d'entreprises ou l'organisme professionnel concerné.

Les élèves qui suivent ces activités bénéficient, en ce qui concerne les accidents du travail, d'un régime identique à celui des élèves des lycées d'enseignement professionnel.

**Art. 9.** — Des enseignements d'adaptation peuvent être organisés dans les collèges sur prescription des commissions de l'éducation spéciale prévues à l'article 6 de la loi du 30 juin 1975 en faveur des personnes handicapées. Ces enseignements peuvent être donnés par des maîtres spécialisés, individuellement ou à des groupes d'élèves, dits groupes d'adaptation, qui réunissent les bénéficiaires tout ou partie de la semaine. En outre, il peut êtr efait appel à des spécialistes extérieurs au collège : dans ce cas, les familles peuvent demander des bourses d'adaptation.

**Art. 10.** — Une éducation spéciale est dispensée sur prescription, révisée périodiquement, des commissions prévues pa rla loi du 30 juin 1975 en faveur des personnes handicapées. Elle s'adresse aux élèves dont la nature ou la gravité du handicap rend indispensable, au moins pour un temps, la mise en œuvre de pratiques pédagogiques spécifiques et, s'il y a lieu, thérapeutiques. Elle peut être dispensée dans des structures d'accueil particulières, notamment dans les sections d'éducation spéciale créées dans des collèges ou dans des établissements spécialisés.

Des structures particulières d'éducation peuvent être également ouvertes dans des établissements sociaux, médicaux ou médico-éducatifs, dans les conditions fixées par arrêté conjoint du ministre de l'Education et du ministre de la Santé.

**Art. 11.** — L'autonomie dont disposent les collèges dans le domaine pédagogique s'exerce dans le respect des dispositions de l'article premier de la loi du 11 juillet 1975 sus-visées ainsi que des objectifs fixés par le ministre de l'Education pour la formation secondaire assurée dans les collèges et sous réserve des responsabilités respectives de l'autorité de tutelle et des corps d'inspection. Elle tend à adapter l'action éducative, compte tenu notamment des caractéristiques et de l'environnement de l'établissement.

Son champ d'application est déterminé par les limites arrêtées par le ministre de l'Education. Elle porte sur :

a) l'organisation du collège en classes et en groupes ainsi que les modalités de répartition des élèves ; elles sont arrêtées par le chef d'établissement, après consultation du conseil d'établissement ;

b) l'emploi des contingents d'heures d'enseignement mis à la disposition des établissements ; il est fixé par le chef d'établissement, après consultation des enseignants concernés et du conseil d'établissement ;

c) le choix des sujets d'étude spécifiques à l'établissement, notamment pour compléter ceux qui figurent aux programmes nationaux ; il est arrêté par le chef



d'établissement sur proposition d'un ou plusieurs professeurs concernés et après consultation du conseil d'établissement ;

d) des activités facultatives qui encourent à l'action éducative et s'adressent aux élèves dont les familles ont donné leur consentement ; les programmes et l'organisation de ces activités sont définis par le chef d'établissement, après consultation du conseil d'établissement.

**Art. 12.** — Les contingents annuels d'heures d'enseignement attribués à chaque collège sont calculés sur la base de l'effectif total de l'établissement, de l'effectif théorique d'une classe, compris entre un maximum et un minimum définis par arrêté du ministre de l'Education, et de l'horaire annuel réservé à chaque discipline ou à chaque domaine de formation.

**Art. 13.** — Les services d'enseignement sont répartis entre les personnels par le chef d'établissement qui recueille à ce sujet tous les avis qu'il juge utiles.

**Art. 14.** — Plusieurs collèges peuvent organiser des actions coordonnées en ce qui concerne l'enseignement, les activités facultatives, le contrôle des connaissances et des capacités, l'utilisation des moyens dont ils disposent.

**Art. 15.** — En cours de scolarité et en particulier au quatrième niveau, les élèves et leurs parents reçoivent des informations sur les formations ultérieures possibles et sur leurs débouchés, notamment sur leurs caractéristiques professionnelles.

Les personnels enseignants et d'éducation des collèges et les personnels des centres d'information et d'orientation apportent leur concours à ces actions d'information.

**Art. 16.** — Au cours de ses années de collège, chaque élève fait l'objet d'une observation continue qui permet de mieux adapter l'enseignement à ses besoins et l'aide à préparer son orientation.

Cette observation incombe aux professeurs. Les conseillers d'orientation et les conseillers d'éducation y apportent leur concours. S'y ajoutent les informations fournies par la famille et les avis des personnes qui, participant à l'action éducative, peuvent aider à une meilleure connaissance de l'élève.

L'observation inclut l'évaluation des résultats obtenus par rapport aux objectifs définis pour chaque cycle. Ces résultats sont communiqués régulièrement à la famlile.

A la fin de chaque trimestre, le conseil des professeurs fait la synthèse de l'ensemble de ces observations, qui est consignée dans le dossier scolaire de l'élève et communiquée à la famille.

**Art. 17.** — Au cours du dernier trimestre du cycle d'observation, la famille fait connaître au professeur principal, après une phase éventuelle de concertation, la ou les options qu'elle envisage de choisir pour le cycle suivant.

De même, au cours de la deuxième année du cycle d'orientation, et après une phase d'information et de concertation, la famille de chaque élève formule des vœux sur l'orientation souhaitée. Les possibilités d'orientation sont les mêmes pour tous les élèves quels que soient les enseignements ou les activités qu'ils ont suivis pendant le cycle d'orientation, et quelles qu'en aient été les modalités d'organisation.

**Art. 18.** — A la fin du cycle d'observation et du cycle d'orientation, le conseil des professeurs prend en compte les vœux de la famille et établit des propositions concernant la poursuite des études de l'élève ou son redoublement.

A l'intérieur de chaque cycle, le redoublement n'intervient qu'à la demande de la famille.

**Art. 19.** — Les propositions faites par le conseil des professeurs sont examinées par le conseil de classe défini par le décret sus-visé relatif à l'organisation administrative et financière des collèges et des lycées. Elles sont ensuite notifiées à la famille par le chef d'établissement.

Un complément d'information concernant un élève peut être recherché par la réunion de l'équipe éducative prévue au même décret.

S'agissant du choix des disciplines ou activités complémentaires optionnelles du cycle d'orientation, la famille, ainsi informée, en décide définitivement.

S'agissant de l'orientation d'un élève vers une formation ultérieure, en fin de cycle d'orientation, ou de son redoublement, en fin de cycle d'observation ou d'orientation, la famille, en cas de désaccord, peut :

— soit saisir une commission d'appel, dont la composition et le fonctionnement sont fixés par le ministre de l'Education et dont la décision vaut décision d'orientation ou de redoublement ;

— soit demander que l'élève soit soumis à l'examen organisé à cette fin par l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Education ; la décision d'orientation ou de redoublement est alors déterminée par les résultats de l'examen, appréciés par un jury extérieur à l'établissement.

La famille est considérée comme ayant accepté la proposition qui lui a été notifiée si, dans un délai de quinze jours après réception de la notification, elle n'a pas fait connaître son désaccord. Dans ce cas, comme dans celui d'une acceptation explicite, la proposition devient décision d'orientation ou de redoublement.

**Art. 20.** — Dans le respect des dispositions de l'article précédent, le chef d'établissement notifie la décision de passage au niveau supérieur ou de redoublement.

Lorsqu'un élève est amené à changer de collège, la décision de passage au niveau supérieur ou de redoublement, prise conformément aux dispositions des articles 18 et 19 ci-dessus, est appliquée dans l'établissement d'accueil.

**Art. 21.** — Le diplôme national du brevet des collèges sanctionne la formation acquise à l'issue de la scolarité effectuée dans les collèges.

Le diplôme est délivré conformément à des dispositions définies par décret.

**Art. 22.** — Certains collèges, lorsqu'ils y sont autorisés par arrêté du ministre de l'Education, peuvent organiser une formation partiellement ou totalement aménagée pour répondre à des objectifs spécifiques, notamment dans les domaines artistique et sportif, ou à des besoins particuliers, l'ordre médical par exemple. Le ministre de l'Education, le cas échéant conjointement avec les ministres concernés, arrête la nature et les modalités de ces aménagements.

Les collèges peuvent également accueillir des adultes qui participent à des actions de formation organisées au titre de la loi du 16 juillet 1971 portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.



**Art. 23.** — Un arrêté conjoint du ministre de l'Education et du ministre de la Justice fixe les modalités de l'adaptation des dispositions du présent décret au déroulement des formations organisées conjointement dans les établissements relevant du ministère de la Justice.

**Art. 24.** — Des établissements dénommés collèges internationaux ou des sections internationales de collèges peuvent être créés par arrêté du ministre de l'Education. Ils ont pour mission d'assurer à des élèves français et à des élèves étrangers des enseignements spécifiques leur permettant d'acquérir une formation impliquant l'utilisation progressive, dans certaines disciplines, respectivement d'une langue étrangère et de la langue française. La formation est sanctionnée, soit par le diplôme national visé à l'article 21, soit par des diplômes reconnus conjointement par la France et par les pays partenaires.

**Art. 25.** — Sont abrogées toutes dispositions contraires au présent décret et notamment :

— dans le décret n° 59-57 du 6 janvier 1959 portant réforme de l'enseignement public, modifié par les décrets n° 62-671 du 14 juin 1962, n° 63-793 du 3 août 1963, n° 68-639 du 9 juillet 1968, les articles 4, 5, 6 à 21, 22 (alinéas 1 et 2) 28, 28 bis, 28 ter ;

— le décret n° 63-794 du 3 août 1963 portant organisation pédagogique des collèges d'enseignement secondaire ;

— le décret n° 65-561 du 13 juin 1960 relatif à l'entrée en vigueur du cycle d'observation ;

— le décret n° 73-129 du 12 février 1973 relatif aux procédures d'orientation dans le second degré de l'enseignement public.

**Art. 26.** — Les dispositions du présent décret commenceront à entrer en application à partir de la rentrée scolaire de l'année 1977.

## LES LYCÉES

### DÉCRET RELATIF A L'ORGANISATION DES FORMATIONS DANS LES LYCÉES

Décret n° 76-1304 du 28-12-76
(B. O. du 6-1-77)

**Art. 1er.** — La formation secondaire assurée dans les lycées aux élèves admis à y poursuivre leur scolarité, prolonge celle qui est acquise dans les collèges, en développant la culture générale et les connaissances spécialisées des élèves. Elle peut comporter l'acquisition d'une qualification professionnelle et préparer à des formations ultérieures.

**Art. 2.** — Quatre types de formation secondaire sont organisés dans les lycées :

1) Une formation de trois années conduisant au diplôme national du baccalauréat de l'enseignement secondaire. Celui-ci peut comporter l'attestation d'une qualification professionnelle dans un domaine technologique déterminé. Les deux premières années de formation constituent le cycle de détermination, complété par l'année terminale de spécialisation.

2) Une formation de trois années conduisant au diplôme national du brevet de technicien, quiporte mention d'une spécialité professionnelle.

3) Une formation de deux années conduisant au diplôme national du brevet d'études professionnelles, qui porte mention d'une spécialité professionnelle.

4) Une formation de deux années conduisant au diplôme national du certificat d'aptitude professionnelle, qui porte mention d'une spécialité professionnelle.

**Art. 3.** — Les lycées dans lesquels les seules formations secondaires organisées conduisent aux diplômes nationaux du brevet d'études professionnelles et du certificat d'aptitude professionnelle sont appelés lycées d'enseignement professionnel. Cette appellation est applicable aux établissements actuellement dénommés collèges d'enseignement technique.

**Art. 4.** — Les objectifs de chacune des formations secondaires dispensées par les lycées sont fixés par le ministre de l'Education. De la même façon, des arrêtés du ministre de l'Education définissent les enseignements communs, les enseignements optionnels, les spécialités professionnelles, offerts aux élèves dans le cadre de ces formations, ainsi que leurs programmes et leurs horaires, et précisent les conditions dans lesquelles s'exerce l'autonomie pédagogique des lycées.

Pour les formations visées à l'article 14 du présent décret, ainsi que pour ceux des enseignements optionnels définis à l'article 12 qui sont pris en compte pour l'attestation d'une qualification professionnelle, les arrêtés du ministre de l'Education interviennent après avis des commissions professionnelles consultatives.

**Art. 5.** — Dans chaque lycée, les formations, les spécialités professionnelles et les enseignements optionnels sont fixés par décision du ministre de l'Education ou de l'autorité académique habilitée par lui à cet effet.

**Art. 6.** — Les élèves des lycées sont répartis en classes. Pour des enseignements spécifiques, des groupes peuvent être constitués d'élèves appartenant à une ou plusieurs classes.

**Art. 7.** — L'autonomie dont disposent les lycées dans le domaine pédagogique s'exerce dans le respect des dispositions de l'article premier de la loi du 11 Juillet 1975 susvisée ainsi que des objectifs fixés par le ministre de l'Education pour chaque formation secondaire et sous réserve des responsabilités respectives de l'auorité de tutelle et des corps d'inspection. Elle tend à adapter l'action éducative, compte tenu notamment des caractéristiques et de l'environnement de l'établissement.

Son champ d'application est déterminé par les limites arrêtées par le ministre de l'Education. Elle porte sur :

a) l'organisation du lycée en classes et groupes ainsi que sur les modalités de répartition des élèves ; elles sont décidées par le chef d'établissement après consultation du conseil d'établissement ;

b) l'emploi des contingents annuels d'heures d'enseignement mis à la disposition des établissements ; il est fixé par le chef d'établissement après concertation avec les enseignants concernés, et après consultation du conseil d'établissement ;

c) le choix de sujets d'études spécifiques à l'établissement, notamment pour compléter ceux qui figurent dans les programmes nationaux : il est arrêté par le chef d'établissement sur proposition d'un ou plusieurs professeurs concernés ;



d) des activités facultatives concourant à l'action éducative ; ;elles sont organisées par le chef d'établissement et s'adressent aux élèves dont les familles ont donné leur consentement ou qui l'on fait eux-mêmes s'ils sont majeurs ; les programmes et l'organisation de ces activités sont définis par le chef d'établissement après consultation du conseil d'établissement.

**Art. 8.** — Les services d'enseignement sont répartis entre les personnels par le chef d'établissement qui recueille à cet effet tous les avis qu'il juge utiles.

**Art. 9.** — L'admission d'un élève dans un lycée résulte :

— de la décision d'orientation vers l'une des quatre formations secondaires dispensées dans les lycées, dont il a fait l'objet dans les conditions fixées par l'article 19 du décret sus-visé relatif à l'organisation de la formation et de l'orientation dans les collèges ;

— de l'affection à cet établissement, prononcée par l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Education, sur proposition d'une commission dont la composition et le fonctionnement sont définis par arrêté du ministre de l'Education ; cette affectation précise, le cas échéant, la spécialité professionnelle dans la formation concernée ;

— de l'inscription réalisée par le chef d'établissement à la demande de la famille ou de l'élève lui-même s'il est majeur.

La décision d'affectation est élaborée après examen du dossier de l'élève et des vœux exprimés par la famille ou l'élève lui-même s'il est majeur. En cas de désaccord, la famille ou l'élève s'il est majeur peut saisir le directeur des services départementaux de l'Education d'une demande de révision motivée. Après un nouvel examen du dossier, éventuellement complété par un entretien de l'élève avec un ou plusieurs enseignants désignés par le directeur des services départementaux de l'Education, celui-ci statue définitivement.

Le changement d'établissement en cours de scolarité sans changement d'orientation est autorisé par le directeur des services départementaux de l'Education dont relève l'établissement d'accueil et donne lieu à une nouvelle inscription dans celui-ci.

Tout enseignement et toute spécialité professionnelle d'un lycée, sous réserve des dispositions du Code du travail, sont accessibles aux élèves des deux sexes.

**Art. 10.** — La vérification de la progression des connaissances et des capacités de chaque élève est assurée tout au long de la scolarité par les enseignants, sous la responsabilité du chef d'établissement, dans les conditions fixées par le ministre de l'Education. Les résultats de cette vérification sont communiqués régulièrement à l'élève qui peut ainsi mieux évaluer sa progression et moduler ses efforts en conséquence. La famille en est informée en tant que de besoin. Ceux de ces résultats qui sont pris en compte dans le contrôle continu intervenant dans la délivrance des diplômes nationaux sont organisés conformément à des dispositions fixées par décret.

En outre, le conseil des professeurs établit, pour chacun des élèves, une synthèse trimestrielle des observations faites. Le résultat des travaux de ce conseil est examiné par le conseil de classe ; un complément d'information concernant un élève peut être demandé à l'équipe éducative définie par le décret susvisé relatif à l'organisation administrative et financière des collèges et des lycées. La synthèse, dans sa forme finale, est consignée dans le dossier scolaire et communiquée à la famille et à l'élève lui-même par le chef d'établissement.

En fin d'année scolaire et sans préjudice de l'application des dispositions de l'article 13 alinéa 3 ci-après, le chef d'établissement, sur proposition du conseil de classe et au vu du dossier scolaire de l'élève, prononce le passage de celui-ci à l'année suiante, éventuellement sous réserve des résultats d'un examen de contrôle ; dans le cas contraire, il peut autoriser le redoublement.

**Art. 11.** — Les personnels enseignants ainsi que les personnels d'éducation et les personnels d'orientation assistent l'élève et sa famille dans les choix que ceux-ci sont amenés à faire en cours ou à l'issue de la formation dans le lycée, en particulier dans le choix des enseignements optionnels.

L'élève et sa famille peuvent également bénéficier de l'assistance de personnes professionnellement qualifiées pouvant aider à une meilleure connaissance de l'élève, de ses possibilités d'avenir et des professions qui s'ouvrent à lui.

Les élèves disposent au sein du lycée d'éléments de documentation et d'information sur les enseignements, les formations ultérieures et les carrières. Ils sont en outre informés des voies de promotion, d'adaptation ou de reconversion qui leur seront accessibles, notamment dans le cadre de la formation continue ou dans celui de la promotion sociale.

**Art. 12.** — La formation sanctionnée par le diplôme national de bachelier de l'enseignement secondaire est organisée suivant les dispositions de l'alinéa 2 de l'article 5 de la loi du 11 juillet 1975 sus-visée.

**Art. 13.** — Le diplôme de bachelier est délivré aux élèves qui ont satisfait aux deux parties d'un examen organisé par décret sanctionnant respectivement les enseignements du cycle de détermination et ceux de l'année terminale de la formation visée à l'article 2 alinéa 1 ci-dssus.

Certains enseignements optionnels technologiques définis par arrêté du ministre de l'Education sont obligatoires pour que le diplôme de bachelier de l'enseignement secondaire atteste une qualification professionnelle dans un domaine technologique déterminé. La formation correspondante prépare les élèves à l'exercice d'une activité professionnelle de technicien dans ce domaine.

Peuvent seuls être admis en année terminale les élèves ayant satisfait à la première partie de l'examen. Sauf dérogation accordée par le recteur de l'académie, la durée de la scolarité en année terminale ne peut excéder deux années.

**Art. 14.** — La formation sanctionnée par le diplôme national du brevet de technicien prépare les élèves à l'exercice d'une activité professionnelle du niveau de technicien. Elle associe des enseignements généraux et une formation technologique spécialisée qui peut comporter un ou plusieurs stages professionnels.

La formation sanctionnée par le diplôme national du brevet d'études professionnelles prépare les élèves à l'exercice d'une activité professionnelle du niveau d'ouvrier qualifié ou d'employé qualifié. Elle met son titulaire en mesure d'exercer, à son niveau de qualification, une des activités relevant d'un secteur professionnel ou une fonction commune à plusieurs secteurs professionnels et de faire face aux adaptations techniques ultérieures ou à une éventuelle reconversion d'activités.

La formation sanctionnée par le diplôme national du certificat d'aptitude professionnelle prépare les élèves à l'exercice d'une activité professionnelle du niveau d'ouvrier qualifié ou d'employé qualifié. Elle met son titulaire en mesure d'exercer un métier déterminé, d'en suivre l'évolution, et de recevoir ultérieurement avec profit des formations d'adaptation à de nouvelles activités.



L'organisation des formations conduisant au brevet d'études professionnelles ou au certificat d'aptitude professionnelle est diversifiée en tant que de besoin pour tenir compte de la formation générale et technologique reçue antérieurement par les élèves.

**Art. 15.** — Les formations secondaires des lycées préparant les élèves à l'exercice d'une activité professionnelle permettent la prise en compte dans les conventions collectives prévues au Code du travail sus-visé des diplômes les sanctionnant, au niveau de qualification professionnelle mentionné pour chacun d'eux aux articles 13 et 14 ci-dessus.

**Art. 16.** — Sur demande de la famille ou de l'élève s'il est majeur et sur proposition du conseil de classe de l'établissement fréquenté, le directeur des services départementaux de l'Education peut autoriser un titulaire du brevet d'études professionnelles ou du certificat d'aptitude professionnelle à poursuivre des études dans un lycée pour y postuler soit le brevet de technicien, soit le baccalauréat de l'enseignement secondaire.

Après une affectation et une inscription prononcées dans les conditions prévues à l'article 9 du présent décret, l'élève est accueilli en troisième année de la formation correspondant au diplôme postulé, sous réserve des dispositions de l'article 13 alinéa 3 ci-dessus, soit directement, soit après une période d'adaptation dont la durée et les conditions sont fixées par arrêté du ministre de l'Education en fonction de la nature et de la spécialité du diplôme acquis et du diplôme postulé.

**Art. 17.** — Les lycées organisant une formation professionnelle conduisant aux diplômes du brevet d'études professionnelles et du certificat d'aptitude professionnelle peuvent comporter des classes au niveau de la troisième et de la quatrième année des collèges comme il est prévu à l'article 4 de la loi du 11 juillet 1975 sus-visée. L'accès en est ouvert aux élèves entrant en troisième comme en quatrième année.

La scolarité est organisée suivant les dispositions des aricles 2, 3 et 7 du décret sus-visé relatif à l'organisation de la formation et de l'orientation dans les collèges.

**Art. 18.** — Dans les lycées désignés par arrêté du ministre de l'Education sont organisées des formations faisant suite à la formation secondaire et préparant, soit aux concours d'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur et les écoles d'ingénieurs, soit au diplôme du brevet de technicien supérieur, soit à une qualification de niveau équivalent. Les objectifs, les programmes et les horaires de ces formations, ainsi que les conditions d'admission des élèves, sont fixés par des arrêtés du ministre de l'Education, éventuellement après consultation des organismes compétents.

**Art. 19.** — Les lycées concourent dans des conditions et suivants des modalités fixées par arrêté du ministre de l'Education, à la mise en œuvre de la formation professionnelle continue dans les conditions définies par la loi 71-575 du 16 Juillet 1971, portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente. A ce titre, ils dispensent des éléments divers de formation aux adultes et aux jeunes déjà engagés dans la vie professionnelle.

Ils concourent également, dans des conditions et suivant des modalités fixées par arrêté du ministre de l'Education, à la mise en œuvre des actions de promotion sociale.

**Art. 20.** — Les lycées organisent à l'intention des jeunes non encore engagés dans une profession des actions d'adaptation professionnelle contractuelles ou non, soit au titre de complément de formation initiale soit au titre d'action d'adaptation à l'emploi. Les modalités de leur organisation et leur sanction sont fixées par arrêté du ministre de l'Education.

**Art. 21.** — Certains lycées désignés par arrêté du ministre de l'Education organisent une formation secondaire partiellement ou totalement aménagée pour répondre à des objectifs spécifiques, notamment dans les domaines artistique et sportif ou à des besoins particuliers, d'ordre médical par exemple. Le ministre de l'Education, le cas échéant conjointement avec les ministres concernés, arrête la nature et les modalités des aménagements.

**Art. 22.** — Un arrêté conjoint du ministre de l'Education et du ministre de la Justice fixe les modalités de l'adaptation des dispositions du présent décret au déroulement des formations organisées conjointement dans les établissements relevant du ministère de la Justice.

**Art. 23.** — Des établissements dénommés lycées internationaux ou des sections internationales de lycées peuvent être crées par arrêté du ministre de l'Education. Ils peuvent comporter éventuellement des enseignements correspondant à la formation secondaire dispensée dans les collèges.

Ils ont pour objet d'assurer à des élèves français et étrangers des enseignements spécifiques permettant aux élèves français d'acquérir une formation secondaire intégrant la maîtrise d'une langue étrangère et à des enfants étrangers d'effectuer des études en langue française intégrant des enseignements dans leur langue nationale.

Les formations sont sanctionnées soit par l'un des diplômes nationaux visés à l'article 2 du présent décret soit par des diplômes reconnus conjointement par la France et par les pays partenaires.

**Art. 24.** — Plusieurs lycées peuvent organiser des actions coordonnées en ce qui concerne les formations, le contrôle des connaissances et des capacités, l'utilisation des moyens dont ils disposent et les activités éducatives complémentaires.

Les conditions de fonctionnement conjoint d'un lycée et d'un centre de formation d'apprentis sont arrêtées par le ministre de l'Education.

L'utilisation par un lycée, pour certains des enseignements pratiques des formations qui y sont organisées, de moyens mis à la disposition par des établissements publics ne relevant pas du ministère de l'Education ou par des entreprises industrielles, commerciales ou artisanales est autorisée par décision du ministre de l'Education ou de l'autorité académique habilitées par lui à cet effet.

**Art. 25.** — Les dispositions du présent décret peuvent être mises en application par arrêté du ministre de l'Education à partir de la rentrée scolaire 1977.

**Art. 26.** — Sont abrogées toutes dispositions contraires au présent décret et notamment les articles 22 (alinéas 3 et 4) 25-29-30-31-32-33-34 et 36 du décret du 6 janvier 1959 modifié, portant réforme de l'enseignement public.



# RENTRÉE 1977

On sait qu'à la rentrée scolaire de septembre 1977, la loi du 11 juillet 1975 relative à l'éducation entrera en application pour toutes les classes de sixième.

La Direction des collèges vient de publier une circulaire (n° 77-011, B.O. du 27 janvier 1977), qui donne des instructions nouvelles concernant à la fois l'organisation pédagogique des classes de sixième et le régime administratif et financier des établissements et des structures de premier cycle.

Les lecteurs de ce bulletin trouveront ici, sous une forme abrégée, l'exposé d'un certain nombre de dispositions concernant les classes de sixième et portant sur :

— l'admission des élèves ;
— la répartition des élèves dans les classes ;
— l'organisation des classes ;
— l'organisation et la répartition des services entre les enseignants.
— Certaines structures d'accueil pour élèves inadaptés.

## 1. — ADMISSION DES ÉLÈVES

A partir de la rentrée scolaire de 1978, les élèves de CM 2 accéderont de droit au collège, les maîtres de ces classes conservant toutefois la possibilité de proposer un redoublement. Les commissions d'admission en sixième seront donc supprimées.

Au cours de la phase transitoire, c'est-à-dire pour la rentrée prochaine, seuls seront étudiés en commission les dossiers des élèves de CM 2 pour lesquels le maître considère que le passage au collège peut poser des problèmes particuliers.

On peut estimer que ces commissions n'auront ainsi à examiner qu'un nombre de dossiers qui ne devrait pas excéder, pour une circonscription donnée, 30 % du nombre total des élèves de CM 2.

## 2. — RÉPARTITION DES ÉLÈVES DANS LES CLASSES

Les élèves issus d'une classe de CM 2 doivent être répartis indistinctement dans les classes de sixième, ce qui exclut le regroupement systématique des élèves selon leurs résultats scolaires.

Une telle répartition est rendue possible par la mise en œuvre d'actions de soutien dans trois disciplines : le français, les mathématiques, la première langue vivante.

A titre exceptionnel, lorsque les professeurs l'estimeront nécessaire après consultation des familles concernées et avis du conseil d'établissement, le chef d'établissement pourra envisager le regroupement d'élèves qui, en raison de leurs lacunes graves dans plusieurs domaines de formation, doivent bénéficier d'aménagements particuliers.

Ces élèves seront réintégrés dans une classe indifférenciée dès que leurs progrès auront été jugés suffisants par le conseil des professeurs.

## 3. — ORGANISATION DES CLASSES

Les dotations horaires attribuées aux établissements seront calculées, dans la limite des moyens autorisés au budget, par référence à une structure type organisée comme suit :

**Nombre des classes :**

Le nombre de classes de sixième ouvertes sera supposé égal au quotient de la division du nombre d'élèves par 24. Chaque classe de ce type entraînera l'attribution d'un contingent de 24 heures (21 heures obligatoires + 3 heures de soutien, non compris l'éducation physique et sportive).

La division du nombre d'élèves par 24 laisse en général un reste. Lorsque l'effectif correspondant à ce reste sera égal ou inférieure à 18 élèves, il sera ajouté à une, deux ou trois classes, dont l'effectif ne pourra dépasser 30 élèves. Lorsque le reste dépassera 18 élèves ou, s'agissant de petits établissements, lorsqu'il ne pourra être reporté dans la ou les classes primitivement prévues, une classe supplémentaire sera créée.

Par exemple, lorsque l'établissement compte au moins 72 élèves — soit trois classes —, si le reste ne dépasse pas 18 élèves il sera réparti dans ces trois classes. S'il dépasse 18 élèves, une classe supplémentaire sera créée.

D'autre part, une classe supplémentaire sera ajoutée aux deux classes de sixième lorsque l'effectif sera compris entre 61 et 71 élèves.

Enfin, une deuxième classe de sixième sera créée dans les petits collèges lorsque l'effectif sera compris entre 31 et 47 élèves.

Ces dispositions font apparaître deux faits très significatifs :

a) Quelle que soit la dimension des établissements, il ne s'y trouvera jamais plus de trois classes de plus de 24 élèves. Ce nombre sera d'ailleurs le plus souvent inférieur à trois : il pourra se réduire à deux (pour des restes compris entre 7 et 12), à un (pour des restes compris entre 1 et 6), voire être nul (pour des restes compris entre 19 et 24).

b) En outre, aucune classe de sixième ne pourra compter plus de 30 élèves, alors que l'effectif maximum admis est aujourd'hui de 35.

**Contingents d'heures supplémentaires :**

Les classes dont les effectifs excéderont 24 élèves donneront lieu à l'attribution d'un contingent supplémentaire d'une heure par élève au-delà de 24.

Ces heures seront utilisées, le plus souvent, pour des dédoublements. Les chefs d'établissement recueilleront à ce sujet l'avis du conseil d'établissement et des professeurs concernés. Des groupes de taille inégale pourront être constitués pour tenir compte des besoins pédagogiques. Une attention particulière sera apportée aux travaux pratiques qui donnent lieu à des manipulations.

Les dotations des établissements, calculées sur ces bases, seront fondées sur des prévisions ; elles seront actualisées après la rentrée scolaire au vu des effectifs réellement présents.

Enfin, lorsque les équipements des salles spécialisées ne permettront pas l'organisation des travaux pratiques pas classe entière, le chef d'établissement pourra demander l'attribution de moyens supplémentaires même pour les classes ne dépassant pas 24 élèves.

## 4. — ORGANISATION ET RÉPARTITION DES SERVICES ENTRE LES ENSEIGNANTS

L'application de la réforme en première année des collèges à la rentrée 1977 nécessite quelques précautions en ce qui concerne la répartition et l'organisation des services des enseignants.



Pour constituer les équipes de professeurs chargés de l'enseignement en sixième, il sera tenu le plus grand compte des aspects pédagogiques nouveaux qui résultent d'une organisation prévoyant des classes de composition variée et des actions de soutien.

La définition de domaines de formation et la rénovation des contenus auront également des répercussions sur le choix des professeurs concernés.

**Sciences expérimentales :**

Pour assurer les enseignements des sciences expérimentales (1 h 30 de sciences physiques, 1 h 30 de sciences naturelles), il sera fait appel, dans une proportion équilibrée, d'une part à des professeurs certifiés (ou agrégés) et, d'autre part, à des PEGC. Dans les établissements où cela s'avérait nécessaire, les PEGC de section IV (sciences naturelles — sciences physiques et technologie) et de section III (mathématiques — sciences physiques et technologie) pourraient être appelés à assurer la totalité ou la plus grande partie de leur service en sciences physiques.

**Education esthétique :**

Les professeurs d'éducation musicale et les professeurs d'arts plastiques dispenseront leur enseignement dans le cadre de l'horaire hebdomadaire prévu pour l'éducation esthétique. Chacun d'eux, à partir de sa spécialité, s'efforcera de donner à cet enseignement une dimension aussi large que possible. Il est souhaitable que, notamment par le travail en équipe, on s'oriente vers une éducation esthétique globale, qui pourra éventuellement être prise en charge par un professeur unique volontaire.

**Education manuelle et technique :**

Les PEGC de la section XIII (enseignement manuel et préprofessionnel) qui ont suivi un stage d'éducation manuelle et technique devront, comme ils s'y sont enggaés, enseigner cette discipline à la rentrée 1977. Il en sera de même des instituteurs spécialisés qui ont suivi la même formation et des professeurs de travaux manuels éducatifs. Pourront également enseigner l'éducation manuelle et technique les actuels stagiaires des centres de formation de l'ex-voie III qui ont opté pour la deuxième année de formation aménagée.

Les autres PEGC appartenant à la section XIII doivent essentiellement enseigner dans les CPPN et les CPA ainsi que dans les classes de quatrième et troisième pratiques qui pourraient subsister à la prochaine rentrée scolaire. Les enseignements technologiques et préprofessionnels leur seront confiés en priorité. En cas de besoin, il sera fait appel à d'autres maîtres. La préférence sera, bien entendu, donnée aux maîtres volontaires.

## 5. — STRUCTURES D'ACCUEIL POUR LES ÉLÈVES N'AYANT PAS FAIT LE C. M. 2

On peut considérer que les élèves de l'école primaire qui ont atteint 13 ans au cours de l'année 1976 et n'ont pas suivi le C. M. 2. ne tireraient pas profit de leur maintien dans le premier degré. C'est pourquoi, sauf demande motivée des familles de maintien à l'école — qui sera appréciée par l'Inspecteur d'Académie —, ils entreront au collège à la rentrée 1977. Ils y seront accueillis, selon les cas, soit dans une classe de formation professionnelle de S.E.S., lorsqu'ils auront été orientés vers ce type d'enseignement par la commission d'éducation spéciale, soit dans une classe à caractère préprofessionel.

Dans ces classes de type préprofessionnel, on tiendra compte des caractéristiques spéciales de ces élèves afin qu'ils tirent le maximum de profit de leur contact avec un enseignement qui devra essentiellement s'appuyer sur les travaux manuels, les activités sportives, les centres d'intérêt des jeune sadolescents et mettre en œuvre, avec des effectifs réduits (16 à 20 élèves), une pédagogie appropriée par groupes de niveau (cf. circulaire n° 72-109 du 10 mars 1972). Cette organisation peut permettre par ailleurs à un élève de rester plus d'une année dans la même classe, le caractère préprofessionnel de la formation s'accroissant au fur et à mesure de la progression de l'élève.

### 6. — ENSEIGNEMENT EN ALTERNANCE

Les classes préparatoires à l'apprentissage accueillent, pour un enseignement en alternance, des jeunes qui désirent entrer en apprentissage. Les chefs d'établissement pourront faire usage de cette formule d'alternance à partir du moment où l'élève a dépassé 14 ans, à condition qu'elle soit expressément demandée par la famille.

Il est rappelé qu'à l'issue de la C.P.A. l'élève doit normalement pouvoir souscrire un contrat d'apprentissage. Une attention particulière devra donc être apportée aux débouchés susceptibles de lui être offerts à la sortie de cette classe.

**NOUVEAUX HORAIRES**

| Horaires actuels | | Nouveaux horaires à partir de 1977 | |
|---|---|---|---|
| | Sixièmes I et II (a) | | Sixième |
| Français | 6 (3)* | Français | 6 (1)* |
| Mathématiques | 4 (1) | Mathématiques | 4 (1) |
| Langue vivante | 4 (1) | Langue vivante | 4 (1) |
| Histoire | 1 1/2 | Sciences humaines (histoire, géographie, économie et éducation civique) | 3 |
| Géographie | 1 | | |
| Instruction civique | 1 | | |
| Biologie (initiation expérimentale) | 2 (2) | Sciences expérimentales | 3 |
| Dessin | 1 (1) | Education esthétique | 2 |
| Education musicale | 1 (1) | Education manuelle et technique | |
| Travaux manuels | 1 (1) | | |
| Education physique et sportive (y compris après-midi d'éducation sportive) | 5 | Education physique et sportive | 3 (+ 2) (b) |
| **Total** | 27 1/2 | **Total** | 27 |

* Pour les horaires actuels, les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre d'heures de travaux pratiques ou par demi-classe. Pour les nouveaux horaires, il s'agit des « activités de soutien ou d'approfondissement ».

(a) Horaire obligatoire.

(b) Les deux heures supplémentaires sont optionnelles.



# PROFESSEURS, QUI SOMMES-NOUS *(suite)*

Dans le numéro du « Sentier » du mois de juin, j'avais proposé une réflexion sur la diversité dans la pratique de la pédagogie, au sein d'un corps professoral. Aujourd'hui, je voudrais poursuivre cette réflexion, en examinant les différentes formes d'autorité.

Quel que soit le type de pédagogie que nous adoptons, nous détenons tous une part d'autorité, mais l'expérience et la confrontation avec les collègues nous montrent bien qu'il existe autant de manières de l'exercer, que de personnes en fonction. J'ai cependant essayé de les regrouper autour de trois pôles :

— l'autoritarisme,
— le laisser-faire,
— la coopération démocratique.

## I. — L'AUTORITARISME

« J'ai le savoir, donc le pouvoir ; c'est moi qui décide de ce qu'on va faire et de la manière de le faire ; c'est moi qui juge des moyens les plus adéquats pour accomplir la tâche que j'impose ». C'est moi qui te dirai si tu as travaillé, si tu as réussi ; c'est moi qui évaluerai le résultat et qui sanctionnerai... Monstrueuse caricature direz-vous ! Un professeur ne tient en effet jamais de tels propos, mais si vous regardez la pratique scolaire...

Le comportement des élèves dans une classe où la majorité des professeurs exercent ce type d'autorité est le suivant :

— ambiance de travail, mais élèves excités, nerveux, tendus.
— pas de contestation directe, mais agressivité latente.
— soumission et dépendance : recours fréquent au professeur.
— besoin d'approbation.
— réalisation rapide, efficace, mais production stéréotypée, conforme.
— peu d'imagination et de créativité.

## II. — LE LAISSER-FAIRE

Cette attitude est rarement consciente et encore plus rarement avouée. Elle cache souvent une impuissance ou une incompétence sous les titres glorieux d'auto-discipline, d'auto-gestion, d'auto-évaluation... toutes formes d'éducation bonnes et à encourager... mais qui ne s'improvisent pas.

On remet le pouvoir aux élèves : « c'est votre affaire »... « vous êtes responsables, c'est à vous de décider »... « j'attends que vous proposiez quelque chose, c'est à vous de vous débrouiller pour le choix et le travail... je me charge seulement de vous fournir le matériel ».

Le résultat d'un tel comportement ne tarde pas à se faire sentir :

— chahut, agressivité des élèves entre eux.
— mépris pour le professeur, hostilité latente.
— absence quasi totale de résultat.
— apparition d'un leader substitut.
— dévalorisation de la tâche et parfois abandon.
— travaux solitaires de quelques-uns.

## III. — LA COOPÉRATION DÉMOCRATIQUE

Cette forme d'exercice de l'autorité me paraît plus réaliste que l'auto-gestion quand il s'agit de milieu scolaire où nous devons toujours lier l'éducation et l'acquisition de connaissances à quoi il faut encore ajouter l'apprentissage à un métier, s'il s'agit d'une Ecole Technique.

Cette attitude coopérative, **ne veut pas dire absence de contraintes.** Il y a **deux sortes de contraintes :**

a) **Celles qui s'imposent au groupe de l'extérieur,**
qui s'imposent à tous, aux professeurs comme aux élèves : le système scolaire, avec ses exigences d'horaires et de programmes, l'Ecole bien précise dans laquelle nous travaillons (son environnement, ses locaux) et l'organisation générale nécessité par toute vie en collectivité, les règlements administratifs, etc...

Ces contraintes extérieures, auxquelles personne n'échappe, doivent être clairement posées afin de bien délimiter le champ qui reste à la disposition du groupe pour toutes initiatives, décisions et organisation. Si nous ne sommes pas prêts ou disposés à partager l'intégralité du pouvoir qui nous reste à l'intérieur de notre discipline, il est tout aussi important de préciser aux élèves la marge que nous laissons à leur disposition. Une fois cette clarification faite, « jouer le jeu à fond, à l'intérieur de cette marge ».

b) **Les contraintes que le groupe va s'imposer, ,**
pour atteindre un objectif ou réaliser un projet sont infiniment plus positives et plus faciles à respecter que celles qui sont dictées par la nécessité ou par une autorité extérieure.

Concrètement, dans une classe, il s'agit de se mettre d'accord, ensemble, sur le contenu (quand c'est possible) et la forme des cours, les modalités de travail, le temps le rythme et la forme des contrôles, tout ce qui concerne la vie et la discipline du groupe... (aide mutuelle et sanctions éventuelles etc...)

Le professeur restera garant de l'exécution, mais ce pouvoir exécutif sera plus facile à exercer au nom de tous et paraîtra moins arbitraire ; il suffira de rappeler et d'exiger ce qui a été décidé d'un commun accord.

## IV. — ATTITUDES SOUHAITABLES ET ROLE DU PROFESSEUR DANS LA COOPÉRATION.

1°) **Le professeur fera partie du groupe à part entière.**

L'initiative et la responsabilité de ce qui se passe sont remises au groupe ; mais il n'y a pas, pour autant vacance du pouvoir : il faudrait parler plutôt de partage. Le professeur ne se considère pas comme extérieur au groupe, se contentant de répondre à la demande (même s'il juge bon, une fois ou l'autre, de laisser les élèves discuter hors de sa présence). Ce « être avec », chercher « avec », se traduira dans le langage. Le « nous », sera plus fréquent que le « vous » chaque fois que le professeur s'adressera à la classe.

2°) **Le professeur va favoriser au maximum l'expression du groupe.**

Ceci exige qu'il se transforme en animateur lors des confrontations et prises de décision. Voici quelques points qui me paraissent importants à ce sujet :

1 — **Laisser les élèves s'exprimer d'abord :**

Toutes les propositions, même irréalisables, sont retenues et examinées ensemble.



2 — **Veiller à l'expression de tous :**

Eviter que seuls les leaders ou ceux qui parlent facilement pèsent dans les décisions ; pour cela varier les formes de recherche et d'expression : expresion écrite, orale etc... A chacun d'imaginer une organisation de la classe qui favorise au maximum la participation.

3 — **Aider chacun et le groupe tout entier à motiver et à préciser ce qu'il avance :**

Poser les « pourquoi » et les « comment » en évitant de laisser paraître son accord ou son désaccord avant que les élèves aient épuisé leur propre capacité d'analyse.

4 — **Développer les inter-actions dans la classe.**

C'est-à-dire, favoriser les relations entre les élèves, les renvoyer les uns vers les autres. La classe devient alors un lien d'échanges où chacun écoute l'autre, accorde de la valeur à ce qu'il dit, examine ce qu'il propose ; où chacun peut et sait interroger, expliquer et s'expliquer. L'exemple viendra du professeur lui-même qui saura accueillir et faire accueillir écarter, autant que possible toute forme d'agressivité et de frustration, en faisant découvrir des compromis éventuels.

5 — **Savoir aussi, au moment opportun, donner son avis, faire des propositions,** (surtout si le groupe est « en panne » ou n'a pas d'idées...) Adulte parmi des adolescents, le professeur va susciter les initiatives, aider à l'élaboration des projets, faire mesurer les obstacles à surmonter, veiller à la répartition des tâches et à l'organisation du travail, assurer la continuité de l'action face au découragement et à l'instabilité.

Mais il doit éviter de trop influencer le groupe. Il est si facile de mener les élèves là où nous voulons ! Il est beaucoup plus difficile de leur faire trouver où ils voudraient aller et de les accompagner jusqu'au bout sur le chemin qu'ils ont choisi.

3°) **Le professeur devra prévoir et animer régulièrement des séances de mises au point ou d'évaluation.**

Durant, ces séances, il sera bon de :

a) solliciter les avis sur ce qui s'est passé (objectifs et moyens), sans en faire une occasion de critiques et de reproches.

b) reformuler les observations et remarques de chacun, pour les porter à l'attention du groupe, mais sans les transformer.

c) favoriser l'élucidation en proposant à tous de « creuser, d'analyser » en mettant en lumière certains aspects restés dans l'ombre. (attention à l'interprétation qui ferait naître la méfiance !).

d) examiner ensemble le rapport entre les objectifs, les moyens et ce qui a été réellement vécu. Au besoin chercher des réajustements.

Cette conception démocratique de l'autorité, ne va pas sans une pratique pédagogique basée sur l'adaptation. Les structures et procédures sont appelées à se transformer selon les situations. Pour chaque situation, la classe ou le groupe, recherche, avec son professeur, les formes de travail et les activités (individuels, en petits groupes, collectif, enquêtes, atelier, débat, cours). La classe reste ouverte aux personnes extérieures.

La mise en œuvre doit être progressive. Il faut tout d'abord créer dans la classe, un climat qui fasse naître ce désir chez les élèves, leur donner la possibilité d'organiser eux-mêmes leur travail pour un sujet donné et sur une période précise ; dresser un plan avec la répartition des tâches en vue d'un travail de groupe.

Il va sans dire que le professeur tiendra compte des niveaux et des groupes et aussi de **lui-même** (sa personne, son tempérament, son âge, sa relation à la classe). Ceci dit cette pédagogie peut se pratiquer aussi bien chez les petits que chez les grands... en adaptant bien sûr... Dernière remarque : dans ce domaine, comme en bien d'autres... la recherche en équipe de professeurs est fortement conseillée.

Jeanne SIGNARD.

—— ♦ ——

# FORMATION PERMANENTE : SECOND DEGRÉ

## COMPTE-RENDU DE LA SESSION DES PROFESSEURS DÉBUTANTS :

La session de KERAUDREN, les 6, 7 et 8 décembre avait deux objectifs essentiels :

— rendre possible une confrontation de l'expérience pédagogique des participants et donc en faciliter l'analyse ;
— rendre possible une meilleure organisation de leur travail pédagogique dans leurs diverses institutions.

Pour atteindre ce double objectif, la session est passée par cinq étapes successives, allant du plus général au plus particulier et utilisant à chaque fois des méthodologies différentes.

### 1. POURQUOI ENSEIGNONS-NOUS ?

Entre le hasard, la nécessité et le choix il était difficile de se situer. Du reste, cette question, si elle permettait de situer des différentes motivations des enseignants, ne faisait qu'introduire à une autre qui, elle, dépassait ces motivations de toutes parts.

### 2. QUELLE EST NOTRE FONCTION SOCIALE ?

Chaque société donne à ses institutions une fonction qui peut avoir trois aspects : un aspect essentiellement rétrospectif, un aspect reflet ou un aspect projet. La participation à une de ces institutions impose donc également de se situer devant l'une ou l'autre de ces fonctions et peut-être de choisir.

C'est ainsi que chaque groupe d'enseignants a pu essayer de cerner et d'organiser ses propres « projets » dans sa fonction sociale. Encore faut-il que cela soit possible dans les faits.

### 3. DES ÉTABLISSEMENTS S'ORGANISENT

Cette troisième étape voulait effectivement montrer que des établissements avaient fait, pour leur compte, cette même analyse et l'avait mise en œuvre.



C'est pour cela que deux établissements ont montré que, plus ou moins globalement, ils avaient organisé autrement leur manière d'enseigner. Cela permet d'éclairer les recherches faites par les sessionnistes sur le travail interdisciplinaire qui a accompagné ces témoignages.

### 4. DES GROUPES DE PROFESSEURS S'ORGANISENT :

Si un établissement, du fait de sa dimension, ou du fait du trop grand nombre d'enseignants, ne peut pas toujours s'organiser autrement, un groupe de professeurs peut certainement, par contre, s'organiser pour un enseignement pluridisciplinaire par exemple.

Nous avons vu ainsi qu'il y avait plusieurs possibilités de concevoir et d'organiser ce travail. C'est peut-être aussi l'un des points qui pourrait être mis à l'épreuve d'ici le prochain stage qui doit réunir les professeurs débutants.

### 5. ORGANISER SON PROPRE ENSEIGNEMENT :

C'est la phase la plus particulière. Elle était centrée dans ce stage sur le support audio-visuel. A travers un montage rapide il s'agissait de s'initier à une autre manière de parler pour tenter de l'introduire dans l'enseignement. D'autres méthodologies restent à inventorier. Il y aura d'autres stages pour cela.

Les attentes formulées au début de la session n'ont pas toutes été comblées. L'une des principales, concernant les relations avec les élèves (groupes et individus), a été délibérément contournée. Non qu'elle ne soit importante ! C'est même tout le contraire. Elle mérite de figurer au sommaire du second stage des enseignants qui ne seront déjà plus tout à fait des débutants !

M. S. — 9 Décembre 1976.

—— ♦ ——

## SESSIONS POUR DIRECTEURS

L'A.N.A.F.E.C. organise, pendant les vacances de Pâques, deux sessions de formation :

— l'une à l'intention des Directeurs et Directrices d'écoles élémentaires et qui aura lieu à LISIEUX du lundi 4 AVRIL au jeudi 7 AVRIL. Quatre journées de travail sur l'organisation administrative, pédagogique et éducative de l'école.

On peut demander une fiche d'inscription à Monsieur COCHAIS, 56, rue des Robretières, 85 000 LA ROCHE-SUR-YON à partir du 1er Mars.

— l'autre à l'intention des Directeurs et Directrices des Collèges (Etablissement de Premier Cycle) qui aura lieu à ROUEN du lundi 4 au jeudi 7 AVRIL. L'objet de cette session sera surtout d'étudier l'organisation du Collège pour la rentrée 1977 en fonction de la réforme en cours.

On peut demander une fiche d'inscription à Monsieur Pierre GRANDSIRE, 7, rue des Bourdonnais, 78000 VERSAILLES, à partir du 1er Mars.

Dans l'esprit des responsables de l'A.N.A.F.E.C. ces sessions s'adressent en priorité aux Directeurs et Directrices qui sont plus isolés au plan de l'animation pédagogique mais il va de soi que dans la limite des places disponibles toutes les candidatures seront acceptées.

—— ♦ ——

## SESSIONS POUR LES ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRÉ

1) **SESSIONS DE MATHÉMATIQUE - CEREMO :**

A ANGERS, du lundi 4 Avril (10 h) au mercredi 6 Avril (17 h).

Thèmes : Analyse de situations - problèmes (CE-CM)
Relations-Opérateurs (CP-CM)
(avec possibilités de suivre soit un seul thème, soit les deux à la fois).

Pour l'inscription, s'adresser à la D.D.E.C.

2) **CLASSES MATERNELLES :**

Une session pour les enseignants des classes maternelles :
du lundi 4 Juillet (9 h) au samedi 9 Juillet (12 h)

Elle se déroulera dans le Nord-Finistère dans un lieu qui sera précisé ultérieurement.

Cette session demandera la participation de toutes pour un travail de réflexion, de recherche et de réalisations concrètes.

Le programme détaillé sera envoyé aux enseignantes dont l'inscription pourra être retenue.

Nombre de places : 60.

3) **FRANÇAIS :**

Une session de Français pour les enseignants des classes élémentaires (C.E. et C.M.) animée par Michel ROUQUETTE et l'équipe du C.E.R.P. aura lieu à BREST du 11 au 13 Juillet 1977. Elle comportera deux niveaux, initiation et reprise (Nous n'avons pu malheureusement retenir ni le niveau CP, ni le niveau classes d'application pour ceux qui ont déjà travaillé plus longuement).

4) **MATHÉMATIQUE :**

Les diverses sessions sont envisagées en lien étroit avec le travail fait en cours d'année ainsi que les années précédentes. Il s'agit donc d'un niveau « classes d'applications ».

C.P. : 1er et 2 Juillet à la Croix-Rouge à BREST.

C.E. : 4, 5 et 6 Juillet à la Croix-Rouge à BREST, et 1er, 2, 3 Septembre au Likès, QUIMPER.

C.M. : 7, 8, 9 Juillet à la Croix-Rouge à BREST et 5, 6, 7 Septembre au Likès, QUIMPER.

Les bulletins d'inscription seront proposés aux diverses réunions.

On peut les demander directement à la D.D.E.C., B.P. 38, 29102 QUIMPER CEDEX.

———— ♦ ————

## SESSIONS ORGANISÉES PAR L'ENFANCE DE L'ART EN 1977

**SOISSONS (02).** — du 29 mars au 2 avril : Travaux manuels éducatifs.

**SAINT-BRIEUC (22).** — du 4 au 8 juillet :

1) Expression des enfants par la peinture et le dessin. Pédagogie de l'Art à l'école (maternelle, primaire, premier cycle).

2) **Perfectionnement :** ateliers dessin, peinture, professeurs d'enseignement général chargés du dessin.

**ARRADON (56.** — du 10 au 18 juillet : Art et Mystique : professeurs de philo lettres, responsables de formation.



**BREST (29).** — du 25 au 28 août : Professeurs de dessin de l'enseignement secondaire et technique.

**CAEN (14).** — du 1er au 4 septembre :

1) Expression des enfants par la peinture et le dessin. Pédagogie de l'Art à l'école (maternelle, primaire, premier cycle).

2) **Perfectionnement :** ateliers dessin, peinture, professeurs d'enseignement général chargés du dessin.

Renseignements au secrétariat de l'Enfance de l'Art,
6, rue Scheidhauer, 29200 BREST

Prière de joindre une enveloppe timbrée.

———— ♦ ————

## ART ET MYSTIQUE

par le R. P. TEZE, S. J. Professeur d'esthétique au « CENTRE D'ETUDES ET DE RECHERCHE DE SEVRES », Paris,
à l'intention des professeurs de Philosophie, de Lettres, d'Arts Plastiques, Responsables de Formation...

à ARADON (Penboc'h) (Golfe du Morbihan),
du 10 au 18 juillet 1977.
Inscription : 200 F. — Séjour : 400 F.

———

### PROGRAMME

**MATINÉE :** CONFÉRENCES avec projection de diapositives

1) La présence du sensible dans l'œuvre d'art. — 2) Le ravissement esthétique (Botticelli, Tintoret). — 3) Sens et sensible (Gauguin, Breughel). — 4) La Forme - Architecture et peinture. — 5) Fini et infini - (fresque romane, Veermer, Rubens). — 6) L'homme et la nature (dessins de maîtres). — 7) Comparaison de l'Esthétique et de la mystique. — 8) Différence de l'Esthétique et de la mystique.

**APRÈS-MIDI :** Temps libre - Détente (bois, parc et plage) - Travail personnel - Ateliers dessin, peinture.

**SOIRÉE :** Projection de diapositives - Echanges d'expériences culturelles et pédagogiques.

INSCRIPTION avant le **1er avril 1977,** au Secrétariat de l'ENFANCE DE L'ART, 6, rue Scheidhauer, 29200 BREST, en joignant 2 enveloppes timbrées à votre adresse.

———— ♦ ————

## L'ART ET LES JEUNES
### COLLOQUE ORGANISÉ PAR L'ENFANCE DE L'ART
### A L'INTENTION DES PROFESSEURS D'ARTS PLASTIQUES
### AU PALAIS DES ARTS ET DE LA CULTURE A BREST, 25-26-27-28 AOUT 1977.

**CONFÉRENCES.**

**Monsieur Jacques RIGAUD.**
— Sous-Directeur à l'U.N.E.S.C.O.
auteur de « LA CULTURE POUR VIVRE ».

———

* Toutes les conférences seront suivies de débats.

**Monsieur G. TRITTEN.**
— Professeur à l'Université de BERNE,
chargé de la Formation des Professeurs en Education Artistique.
auteur de « MAINS D'ENFANTS, MAINS CRÉATRICES » et de « L'ÉDUCATION PAR LA FORME ET LA COULEUR », traitera « DE LA PEINTURE » et « LE NOIR ET LE BLANC ».

**Monsieur J.-M. TEZE.**
— Sculpteur-Professeur d'ESTHÉTIQUE au CENTRE SEVRES à Paris
traitera « DU DESSIN » (avec diapositives).

**Monsieur P. ZVENIGOROSKI.**
— Professeur coordinateur du département Environnement à l'ECOLE NATIONALE DES ARTS DÉCORATIFS à Nice
abordera le problème ART et ENVIRONNEMENT.

**Madame HUMBERT.**
— Vice-Présidente du CONSEIL MONDIAL de l'I.N.S.E.A.
Professeur d'ARTS PLASTIQUES au Lycée expérimental de SEVRES,
Animatrice du Groupe D'ÉTUDES ARTISTIQUES au C.I.E.P. (Centre International d'Etudes Pédagogiques).

et **Anne-Marie LALOY.**
— Professeur de TRAVAUX MANUELS ÉDUCATIFS au Lycée expérimental de SEVRES,
animeront une table ronde avec une équipe de professeurs sur « EXPRESSION CRÉATIVITÉ, INTERDISCIPLINARITÉ »

**Un INSPECTEUR de DESSIN.**
— nous dira « le POINT DE VUE de l'INSPECTEUR ».

**Une PSYCHO-PÉDAGOGUE.**
— abordera la psychologie de l'ADOLESCENCE et divers intervenants dont bien sûr les auteurs de l'ENFANCE DE L'ART.

Frais de participation 200 F. Renseignements et inscription avant le 1er avril 1977 au secrétariat de l'ENFANCE DE L'ART, 6, rue Scheidhauer, 29200 BREST en joignant 2 enveloppes timbrées à votre adresse.

## SESSIONS MUSICALES DE PRINTEMPS

1) **FLUTE A BEC :** pour jeunes de 10 à 16 ans. LIEU : Médréac ; DATES : 26 mars (17 h) au 30 mars (10 h) ; NIVEAU EXIGÉ : avoir débuté flûtes soprano et alto.

2) **GUITARE :** pour jeunes de 10 à 16 ans. LIEU : Redon « Le Cleu » ; DATES : 3 avril (17 h) au 6 avril (16 h) ; NIVEAU EXIGÉ : — avoir un minimum de lecture mélodique et rythmique ; — avoir commencé des études de guitare : connaître le clavier (au moins dans les 4 premières cases) ; MÉTHODE SUIVIE au stage : RANIERI (1er volume).

3) **INSTRUMENTS - VOIX - PÉDAGOGIE :** pour adultes. LIEU : Redon, Collège Saint-Sauveur ; DATES : 30 mars (14 h) au 2 avril 17 h) ; ATELIERS : Flûte à bec - Guitare - Solfège - Percussions - Culture vocale et chant choral. En veillée : Concerts - Auditions Musicales.

Pour tous renseignement, s'adresser à : S.P.A.M., 13, rue Martenot, 35014 RENNES CEDEX.



## ART DRAMATIQUE EXPRESSION CULTURE
### UNION DE L'OUEST DE LA F.N.C.T.A.
**agréée par le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports**

5 stages pendant les vacances scolaires de Pâques 1977.
Les stages sont les suivants :

A **BREST** (du 28 mars au 2 avril)
— Un stage d'Initiation à l'art dramatique du 1er degré (instructeurs Michel ESTIER et Pierre BEDEL)
— Un stage de Marionnettes (instructeur B. LIBAULT).

A **SAINT-BRIEUC** (du 4 avril au 9 avril)
— Un stage de création dramatique (instructeur Roland FICHET).

A **RENNES-CHANTEPIE** (du 4 avril au 9 avril)
— Un stage d'expression corporelle du 1er degré (instructeur Jocelyne MAREUIL).
— Un stage d'expression corporelle du 2e degré (instructeur Jean BOUFFORT) (condition : avoir suivi un stage du 1er degré à l'A.D.E.C.).

Pour tous ces stages, le nombre est limité. Ils sont ouverts à toutes personnes (minimum 18 ans). Date limite des inscriptions 15 mars 1977. 5, rue Pré-Perché, 35100 RENNES, Tél. (99) 79.58.62. PERMANENCES : Mercredi 14 à 19 h - Samedi 9 à 12 h.

# INFORMATIONS DIVERSES

## PRÉPARATION DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 1977
### ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

1) **Mouvement des Directeurs.**

En application de l'article 17 de la Convention Collective du 2 mars 1970, les Directrices et Directeurs laïcs qui pensent abandonner la direction dont ils ont la charge ou solliciter une mutation pour la rentrée de septembre 1977, doivent en informer la Direction Diocésaine **avant le 31 mars.**

A cet effet, un imprimé adapté est mis à la disposition des intéressés qui pourront le demander à la Direction Diocésaine.

Afin d'éviter toute difficulté lors de la publication des « Directions à pourvoir », les intéressés voudront bien informer leurs Présidents d'A.E.P. et d'A.P.E.L., ainsi que M. le Curé ou M. le Recteur, de la démarche qu'ils effectuent auprès de la Direction Diocésaine.

2) **Mouvement des Adjoints.**

Le délai de préavis est de deux mois. La notification de non reconduction du contrat devra donc être formulée au plus tard le 30 avril 1977 et les demandes de mutation devront parvenir à la D.D.E.C. avant le 2 mai, délai de rigueur.

3) **Effectifs requis des écoles primaires.**

Pour savoir combien de classes on pourra ouvrir ou maintenir l'an prochain, sous contrat simple, il faut s'en rapporter aux effectifs définis par le Décret 70.1135 du 8 décembre 1970, qui continue à faire autorité en la matière. Cf. : « Le Sentier », n° 296 - Janvier-Février 1971 - page 72.

Toutes les instructions précédemment données à ce sujet demeurent valables. Cf. : la note en date du 25 juin 1976 - pages 2 et 3 - adressée à toutes les écoles par l'Inspection Académique.

A la lumière de ces directives, on devra, d'ici la fin de ce trimestre, étudier section par section, les prévisions d'effectifs pour l'an prochain, afin d'éviter d'avoir à demander hors délai un avenant en extension, pour éviter surtout que la Direction Diocésaine maintienne ou affecte un Enseignant à un poste qui ne pourrait être maintenu ou créé en septembre 1977.

———— ♦ ————

## CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES

Par une note du 20 janvier 1977, l'Inspection Académique a fait savoir que les épreuves du Certificat d'Etudes Primaires auront lieu le mardi 24 mai 1977. L'examen se déroulera sous sa forme traditionnelle. Un programme limitatif a été retenu pour l'histoire, la géographie et les sciences. Aucune précision n'est apportée sur la liste des chants que les candidats au C.E.P. doivent étudier en vue de la session de 1977. Les candidatures seront reçues par les I.D.E.N. de chaque circonscription, chargés d'organiser cet examen.

⁂

## L'ANNUAIRE NATIONAL OFFICIEL
### NOTE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL EN DATE DU 30-11-76

Depuis plusieurs années, le Comité National de l'Enseignement Catholique accorde son haut patronage à l'Annuaire National Officiel de l'Enseignement Catholique et Privé édité par l'O.N.P.C. à Paris et le recommande donc à votre bienveillante attention.

L'O.N.P.C., soit directement, soit par l'entremise de ses délégués, recueille auprès des Etablissements, des informations insérées en contre-partie d'une légitime participation financière.

Il est important pour l'Enseignement Catholique d'avoir un Annuaire dont la documentation soit précise et permette ainsi de présenter une physionomie exacte de l'Enseignement Catholique. Il est donc souhaitable que chaque Etablissement se sente concerné et apporte dans toute la mesure du possible son appui et son soutien à la composition de cet Annuaire qui est le seul à bénéficier de notre recommandation.

Il est donc de l'intérêt de tous que les délégués de l'O.N.P.C. puissent obtenir les renseignements nécessaires et je vous remercie du bon accueil et de l'aide que vous pourrez leur apporter.

G. FOIRET.

———— ♦ ————



## LES TEXTES OFFICIELS RELATIFS AUX DEVOIRS A LA MAISON
### CIRC. N° 71-38 DU 28-01-71

La circulaire du 29 décembre 1956 publiée en application de l'arrêté du 23 novembre 1956 relatif à la suppression des devoirs rédigérs à la maison ou en étude, a fait l'objet de rappels successifs et sans ambiguïté.

Je tiens à préciser que l'arrêté du 7 août 1969 aménageant la semaine scolaire et sa circulaire d'application du 2 septembre 1969 ne modifient pas, sur ce point, l'arrêté et la circulaire de 1956 : il reste interdit, dans l'enseignement élémentaire de donner des travaux écrits à exécuter à la maison ou en étude. Les raisons sur lesquelles se fondait cette interdiction dans les textes de 1956 gardent aujourd'hui toute la valeur.

Il est bien entendu que les devoirs ne sont pas pour autant supprimés, car il n'est pas de pédagogie sans contrôle ni d'acquisition de connaissances qui n'exige des applications écrites ; mais c'est en classe qu'ils doivent être rédigés et, corrigés, non en étude ou à la maison.

A l'exclusion des devoirs écrits, il ne manque pas de tâches et d'activités : leçons à apprendre, lecture, étude de quelques mots nouveaux, petites enquêtes, etc... auxquelles les élèves peuvent, après la classe de l'après-midi, se livrer avec profit.

Là où existent des études du soir, ces activités seront, selon les cas, individuelles ou collectives. Quels que soient leurs modalités et leur objet elles doivent rester éducatives et contribuer au pleein épanouissement de l'enfant.

———— ♦ ————

## RÉSULTATS D'ÉLECTIONS : 1973 et 1976

### I. — DANS LE FINISTÈRE.

Enseignement du premier degré: élections à la Commission consultative mixte départementale :

| | 1973 | 1976 |
|---|---|---|
| C.F.D.T. | 31,18 % | 27 % |
| C.F.T.C. | 46,02 % | 54 % |
| S.P.E.L.C. | 22,73 % | 19 % |

Enseignement du second degré (secondaire et technique) : élections au Comité Diocésain :

| | 1973 | 1976 |
|---|---|---|
| C.F.D.T. | 48,88 % | 43,96 % |
| C.F.T.C. | 33,70 % | 37,60 % |
| S.P.E.L.C. | 16,42 % | 18,44 % |

### II. — POUR L'ENSEMBLE DU PAYS.

Les élections triennales aux commissions consultatives mixtes départementales pour l'enseignement privé, qui ont eu lieu le 13 décembre 1976, ont donné les résultats suivants : le Syndicat national de l'enseignement chrétien (S.N.E.C.-C.F.T.C.) obtient

15 160 voix sur 39 939 (37,95 %) et 160 des 485 sièges ; la Fédération nationale des syndicats professionnels de l'enseignement libre (F.N.-S.P.E.L.C.) recueille 12 425 voix (31,1 %) et 171 sièges ; et la Fédération de l'enseignement privé (F.E.P.-C.F.D.T.) 11 931 voix (29,87 %) et 120 sièges.

Quatre sièges sont au Syndicat national de l'enseignement privé (C.G.C.) et trente à diverses organisations. Ces résultats traduisent une progression du S.N.E.C.-C.F.T.C. et de la F.N.S.P.E.L.C. et un recul de la F.E.P.-C.F.D.T.

## ENSEIGNEMENT AGRICOLE

### RÉUNION RÉGIONALE D'INFORMATION A PONTIVY
**(compte-rendu paru dans PRÉSENCE n° 6)**

Cette réunion, organisée par la F.F.N. (Fédération Familiale Nationale) pour l'enseignement agricole privé avait pour but d'informer les membres des associations familiales de la situation budgétaire qui s'annonçant difficile pour 1977, ainsi que de manifester face aux Pouvoirs Publics la vitalité et les besoins légitimes de l'enseignement agricole.

⁂

A Pontivy, la salle des fêtes ne suffisait pas pour contenir les quinze cents personnes venues des quatre départements bretons. Cette réunion présidée par M. Laurentie, président de la F.F.N., se déroulait en présence de plusieurs personnalités : M. le Sous-Préfet de Pontivy, M. Guermeur, secrétaire général de l'Association Parlementaire pour la Liberté de l'Enseignement, M. Le Reste, représentant l'Ingénieur Général d'Agronomie, M. Navarre, vice-président de la Chambre Régionale d'Agriculture, ainsi que M. le Chanoine Le Moullac, directeur diocésain de l'Enseignement Catholique.

### L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE EN BRETAGNE.

M. Jean-François Clément, président du Conseil Régional de l'Enseignement Agricole Privé, a d'abord présenté l'enseignement agricole privé de Bretagne : 9 000 élèves soit 72 % de l'effectif total privé-public, dans 61 établissements, sans compter les sections de techniciens supérieurs, l'apprentissage et la promotion sociale (environ 600 jeunes). Depuis ces cinq dernières années, constate M. Clément, « nous assistons à une élévation inconstestable des niveaux de formation. Ainsi pour cette année scolaire, nous notons une diminution de la filière C.A.P.A. (21 % des effectifs), une augmentation de la filière B.E.P.A. (55 %) et des sections de techniciens supérieurs (5 %). Nous pensons, poursuit-il, que ces tendances indiquent la voie souhaitée par nos organisations. Nous la poursuivrons si les moyens nous en sont donnés ».

### L'INTÉRÊT PORTÉ A L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PAR LA CHAMBRE RÉGIONALE D'AGRICULTURE.

M. Navarre, mandaté par la Chambre Régionale d'Agriculture, fit part aux responsables de l'enseignement agricole privé, des préoccupations de la Chambre Régionale en matière de formation professionnelle, face aux transformations économiques que connaît la Bretagne. Il est nécessaire que l'agriculture soit vivante et continue à se développer pour maintenir le développement démographique de la



région. Il existe actuellement entre 125 000 et 130 000 exploitations, et seulement 1 200 jeunes par an s'installent en Bretagne. Ce nombre est gravement insuffisant. Pour renverser cette tendance, la Chambre d'Agriculture, au-delà de l'aide à la profession, œuvre pour les investissements intellectuels : il faut développer d'abord l'enseignement général (maternelles rurales, groupements d'écoles...) ; sur le plan quantitatif, il ne faut pas diminuer le nombre des établissements agricoles, il faudrait plutôt l'augmenter. Sur le plan qualitatif, la Chambre d'Agriculture souhaite que le B.E.P.A. soit le niveau minimum requis pour gérer une exploitation, par ailleurs, il faut développer le cycle long (B.T.S.) car trop peu d'élèves fréquentent cette filière (2 %). Il est souhaitable, a affirmé M. Navarre, d'offrir aussi aux jeunes issus de l'enseignement général la possibilité de rentrer dans l'agriculture, en passant par des sessions de motivation et de probation. Enfin, M. Navarre s'est penché sur le problème de l'enseignement féminin, trop de jeunes filles quittent la terre ; il faut redéfinir ce que l'on entend aujourd'hui par « être agricultrice ». Ces efforts dans plusieurs directions devraient porter le nombre de jeunes s'installant dans l'agriculture à 2 000 par an. C'est pourquoi l'enseignement constitue pour la Chambre Régionale un choix prioritaire.

⁂

INTERVENTIONS DES PARLEMENTAIRES : Au cours de la discussion du budget à l'Assemblée Nationale et au Sénat, les prises de position de nombreux députés et sénateurs permirent d'obtenir la « rallonge » grâce à laquelle l'enseignement agricole privé pourra éviter l'asphyxie. Prirent notamment la parole dans ce sens :

— MM. les députés : Denis (Mayenne), Tissandier (Indre), Rohel (Finistère), Guermeur (Finistère), Baudoin (Manche), Brochard (Deux-Sèvres), Richard (Loire-Atlantique), Darnis (Vendée), Girard (Loiret), Cornette (Nord).

## SUCCÈS AU C.A.P.

| | |
|---|---|
| BANNALEC - Notre-Dame | Mademoiselle GOUIFFES Yvette |
| BANNALEC - Notre-Dame | Mademoiselle LE CORRE Denise |
| BEUZEC-CAP-SIZUN - Notre-Dame | Mademoiselle LE NOUY Hélène |
| CROZON - Sainte-Anne | Mademoiselle SENECHAL Anne-Marie |
| DOUARNENEZ - Les Saints-Anges | Mademoiselle FEREC Marie-Claire |
| GUENGAT - Saint-Joseph | Madame KERVEILLANT Véronique |
| LOCRONAN - Anne-de-Bretagne | Mademoiselle LE BRETTON Monique |
| MOELAN - Immaculée-Conception | Mademoiselle GUIZIOU Josette |
| MOELAN - N.-D. de Lanriot | Mademoiselle FOURNIER Yolande |
| NIZON - Saint-Joseph | Madame KERHERVE Marie-Thérèse |
| NIZON - Saint-Joseph | Madame LE BORGNE Michèle |
| PLOUIGNEAU - Notre-Dame | Mademoiselle BODIOU Jeanne |
| PLOUVORN - Notre-Dame | Mademoiselle SALOU Monique |
| PLOVAN - La Sainte-Famille | Madame BERROU Marie-Renée |
| PONT-AVEN - Parc-Moor | Mademoiselle LANCIEN Marie-Louise |

| | |
|---|---|
| PONT-L'ABBÉ - N.-D. des Carmes | Monsieur LE MAITRE Louis |
| RIEC-SUR-BÉLON | Mademoiselle L'HOSTIS Annie |
| ROSPORDEN - Saint-Michel | Madame BOUCHER Marie-France |
| SAINT-FRÉGANT | Mademoiselle CORRE Marie-Cécile |
| SAINT-POL-DE-LÉON - Saint-Jean-Baptiste | Mademoiselle FAVE Marie-Louise |
| SIBIRIL | Mademoiselle RENAUT Nicole |

## A VENDRE

— 20 tables bi-places avec pupitres levants, sièges attachés - hauteur 65 cm, fabrication M.B.C. - excellent état.

S'adresser : Ecole technique A.-M.-JAVOUHEY, 4, rue des Remparts, BREST, Téléphone. 45.17.10.

## PROPOS IMPERTINENTS

« Les robinets s'arrêteront de fonctionner... pour les marchands de soupe ». Voilà sur quel ton d'aucuns, et non des moindres, traitent de la liberté de l'enseignement. Quant aux établissements privés pour bourgeois de la région parisienne, ils auront parfaitement la liberté de prospérer...

⁂

Les états-majors (F.E.N., C.N.A.L..) refusent toute réforme de l'enseignement public tant que les 15 % de récalcitrants du privé n'auront pas intégré leur Système : la priorité des priorités, c'est la mort de l'enseignement libre. Après, enfin, on pourra bâtir l'école idéale en France... Supprimez d'abord ce qui marche bien, après, tout ira mieux et on vivra dans « la concorde et la paix ». On aura sans doute exorcisé le « mal français » !...

⁂

« Paradoxalement, écrit E. VANDERMEERSCH, la majorité au pouvoir refuse à l'enseignement public l'autonomie qu'elle finance dans l'enseignement privé, tandis que la gauche annonce pour toutes les écoles une autonomie, financée par l'Etat, qu'elle refuse aux écoles privées... ».

⁂

Ah ! le patronat !... Cueilli dans le bulletin d'une organisation syndicale à propos de l'avant-projet de décret relatif à l'enseignement privé : « Il n'y a rien d'étonnant à ce que le Secrétariat général de l'Enseignement Catholique puisse se féliciter de cet avant-projet dans lequel on peut reconnaître son influence. Les intérêts du patronat y sont en effet bien servis » (sic !).

⁂



Aux Etats-Unis, pas de Ministère de l'Education Nationale, aucune inspection, une gestion très décentralisée, un important effort d'éducation civique, très peu de « programmes » dans le second degré, les enseignants sont présents à l'école de 9 heures du matin à 4 heures du soir, en journée continue, cinq jours par semaines...

⁂

En France, intervention du Ministère de l'Education pour changer le sujet du concours de la « journée européenne des écoles » en décembre dernier. En effet, les organisateurs du Concours avaient osé proposer comme sujet de dissertation pour les classes terminales les « changements politiques » entraînés par l'élection au suffrage universel du Parlement européen. Ce sujet subversif a été remplacé d'urgence par un travail sur « les problèmes d'emploi et de formation pour les jeunes » : il fallait éviter de troubler la vie paisible des lycéens.

⁂

« Les chrétiens professent depuis quelque temps le plus grand respect des opinions d'autrui, à condition qu'elles soient fausses. L'idée ne leur viendrait pas de retirer la brebis tombée dans le puits. Ils lui enverraient plutôt une pelle sur la tête, pour l'aider à creuser son point de vue ». A. FROSSARD.

⁂

**L'Union nationale des Associations familiales (U.N.A.F.) demande pour l'école un « surcroît de laïcité ».** La formule peut surprendre.

La laïcité n'est pas alors conçue de façon simplement négative comme l'interdiction d'introduire à l'école des dogmes politiques et religieux. Pour l'Unaf, la laïcité c'est l'entrée en force des laïcs dans cette « Eglise » qu'est l'institution scolaire française. Et les laïcs ce sont les non-professionnels, les usagers de cette école, c'est-à-dire les élèves et les parents. Donner davantage d'initiatives et de responsabilités aux uns et aux autres c'est « laïciser », décléricaliser » l'école. Permettre aux non-enseignants de faire des cours va dans le même sens. Laïciser, c'est aussi permettre aux professeurs de quitter périodiquement l'école.

## BIBLIOGRAPHIE

### NOUVEAU LIVRE DE LA FOI

**— (La Foi commune des Chrétiens) —**

Ce NOUVEAU LIVRE DE LA FOI qui vient de paraître au Centurion, constitue un événement dans la vie des communautés chrétiennes.

« C'est un acte œcuménique sans précédent. Pour la première fois depuis la Réforme, des théologiens catholiques et protestants présentent en commun l'ensemble de la foi chrétienne. Ce livre est né de l'effort des Eglises pour confesser aujourd'hui Jésus-Christ de façon authentique et crédible.

C'est une grande œuvre de référence pour la réflexion et le travail. L'ampleur du plan, la vigueur de la pensée, la justesse d'une information qui dégage l'essentiel de chaque question, le tour actuel de l'exposé destinent ce livre à des fonctions multiples ; par exemple : la recherche personnelle et le travail de groupe, la préparation d'une homélie, d'une catéchèse, d'une réunion, d'un débat, le besoin de se faire une idée sur l'essentiel de la foi ou de voir clair sur un point important.

C'est une œuvre contemporaine. Elle parle la langue de notre temps parce qu'elle porte l'interpellation de la Parole de Dieu au cœur des problèmes humains de notre époque. La façon moderne de s'intéresser à la vie et au destin humains, au fonctionnement de la société, à l'avenir du monde, la prise au sérieux des mutations politiques, sociales et culturelles, le souci passionné de dire le message évangélique dans les mots, les questions et les mentalités d'aujourd'hui, situent l'ouvrage dans l'esprit des travaux du Conseil Œcuménique des Eglises ou du Concile Vatican II.

C'est un effort exceptionnel de clarification. A une époque où les interrogations et incertitudes s'accumulent, où la diversité des idées et des options suscite la divergence et même l'opposition au sein de chaque confession et communauté, ce livre clarifie l'horizon de la théologie et de la catéchèse, de la pensée chrétienne en un mot ; il démontre la possibilité d'une parole commune et responsable au plan de l'idée et de l'action, d'une parole partagée qui refuse les sectarismes et les intolérances.

C'est un lieu de communication chrétienne au sein de la diversité interne des communautés et des églises, mais aussi par-dessus les frontières de confessions, de langues, de pays. L'édition allemande, vendue à 75 000 exemplaires en deux ans, la diffusion rapide des traductions japonaise, danoise, portugaise, italienne, néerlandaise, anglaise, américaine, la parution des textes français puis espagnol... attestent combien l'œuvre brise les isolationnismes ecclésiastiques et nationaux et fait œuvre d'universalité ».

(Présentation du livre par l'éditeur).

Le Directeur : L. Jestin

Quimper — Imp. Cornouaillaise C.P.P.P. 33-741

57e année N° 323 Mai 1977

# le sentier

Administration et rédaction :
**Direction de l'Enseignement Catholique, 2, rue César-Franck - B.P. 38**
**C.C.P. Rennes 528-80 29102 Quimper-Cedex**

Prix de l'abonnement annuel : **16 F.**

## SOMMAIRE :

Pages

**« Un service d'Eglise et une chance pour la société »** ..... 2

**Allocution de Paul VI aux évêques de Bretagne** ..... 5

**Homélie de Monseigneur l'Evêque aux A.P.E.L.** ..... 9

Mouvement du Personnel 1977-1978 (2e degré) ..... 12

Pédagogie de soutien à l'école primaire ..... 15

Soutien et approfondissement au Collège ..... 24

Liaison école-collège CM 2 - 6e) ..... 29

L'enseignement spécialisé ..... 32

**Sessions - Informations diverses** ..... 35

Vacances scolaires ..... 40

Orientation en milieu rural ..... 41

Quelques cercles de parents : échos ..... 41

Nouvelles des écoles : Le Nivot ..... 45

Mention pour « Ar skol dre lizer » ..... 47

Succès aux examens et concours ..... 48

# « UN SERVICE D'ÉGLISE... ET UNE CHANCE POUR LA SOCIÉTÉ... »

**(Paul VI)**

Nous publions dans ce numéro l'allocution de Paul VI aux Evêques de l'Ouest, lors de leur visite « ad limina » à Rome. Il est important pour nous de connaître la pensée du Pape sur la manière dont il voit aujourd'hui les problèmes de l'Eglise et de l'évangélisation. Puis l'homélie de Mgr l'Evêque à Plouzané, le 24 avril.

Le SENTIER ne publiera pas évidemment tous les arrêtés et circulaires concernant l'application de la Loi Haby. Cependant, trois circulaires nous ont semblé présenter un intérêt particulier : deux sur la pédagogie de soutien et une autre sur la liaison nécessaire entre école et collège. Nous rappelons, enfin, que les structures de l'enseignement spécialisé demeurent dans la nouvelle loi.

⁂

On nous demande parfois des nouvelles du Comité Diocésain. Il nous manque en effet un chroniqueur ou un échotier... La dernière réunion s'est tenue le 12 mars. Les différentes commissions ont présenté leurs rapports.

D'abord, la Commission de la Carte Scolaire a fait le point de la situation : mixité et restructuration des écoles de Douarnenez-Centre, fermeture prochaine des Centres d'Etudes Féminines Rurales de Quimperlé et de Saint-Pol-de-Léon pour insuffisance d'effectifs, construction en cours à Kergreis, en Landerneau, construction projetée à la Cavale Blanche à Brest, mixité en cours ici et là... Divers projets existent par ailleurs dans l'enseignement technique : ouverture de nouvelles sections préparant à des B.T.S., des baccalauréats de technicien, des B.E.P., des C.A.P. Les réalisations sont parfois difficiles et incertaines : problèmes de débouchés, d'équipement...

La Commission attire l'attention sur la gravité de la situation des jeunes sans emploi. Comment les aider à acquérir une formation ou à se réorienter ?...

La Commission « Education » a fait l'inventaire des problèmes d'ordre éducatif ou pédagogique : l'application de la Loi Haby ne les résoudra pas magiquement ; un travail très important reste à faire pour les chefs d'établissement et les enseignants. Des journées, des sessions diverses sont prévues pour aider les uns et les autres à tirer le meilleur parti possible de la Réforme du Système éducatif, car des réformes de structures ne suffisent pas à transformer les conditions de vie et le travail dans l'école. L'I.F.P. de Brest apporte aussi sa contribution à la formation des professeurs débutants...

Suit le rapport de la Commission Financière, qui assure la gestion de la Caisse Diocésaine de l'Enseignement Catholique.

La réunion s'est terminée par un débat sur la Catéchèse en école primaire, venant illustrer le texte publié par l'Episcopat à Lourdes : relation adulte-enfant, pluralisme de fait, incroyance, motivations du choix de l'école catholique par les parents, motivations des jeunes, présentation du projet éducatif de l'école



(contrat éducatif ?), formation des catéchistes, documents pour les adolescents, concordance entre les sujets étudiés en séances de catéchèse et les événements qui marquent les enfants et les jeunes...

⁂

L'Union Départementale des A.P.E.L. publiera le compte rendu de l'Assemblée Générale qui s'est tenue à Plouzané le 24 avril. Cette journée a été marquée par l'intervention de Monsieur l'Abbé Foiret, Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique : les 2.500 personnes qui remplissaient la salle omnisports ont apprécié la vigueur de son exposé et la force de ses convictions. La discrétion habituelle de l'Enseignement Catholique depuis la vote de la Loi Debré en 1959 ne signifie pas l'indifférence devant l'avenir.

On ne peut pas, en effet, ne pas être inquiet au sujet de l'avenir de la liberté de l'enseignement. Il ne faut pas sous-estimer la possibilité d'un renversement de la majorité actuelle. Or, la nationalisation des écoles libres demeure inscrite dans le Programme Commun de Gouvernement de l'Opposition, et est réalisable dès la première législature. Beaucoup d'entre-nous perçoivent cette perspective de changement de majorité parlementaire comme une menace grave pour l'une des libertés démocratiques fondamentales.

Nous aurions préféré que la liberté de l'enseignement ne soit pas un enjeu du combat politique. Pourquoi certains états-majors, politiques ou syndicaux, ne peuvent-ils pas, à l'instar de la plupart des pays voisins, envisager les problèmes de l'Education en dehors des rivalités partisanes ?...

Il appartient à chacun de prendre ses responsabilités en pleine connaissance de cause. On dit parfois que la position de l'Eglise hiérarchique a changé sur le problème scolaire. La hiérarchie, en effet, a choisi, en 1969, d'adopter une attitude différente à l'égard de l'école catholique : celle-ci ne doit plus être l'école de la hiérarchie, mais l'école de ceux qui, d'accord sur quelques convictions essentielles sur l'éducation, font exister cette école : enseignants, parents, jeunes. Dans le respect des orientations pastorales de l'Eglise.

Les Evêques s'en tiennent à la position qu'ils ont prise à Lourdes en novembre 1969. Récemment, le Conseil Permanent l'a rappelée et a réaffirmé le soutien des Evêques à l'école catholique. Le Pape vient également de renouveler, très vigoureusement, son attachement à ce « service d'Eglise ». Comment ne pas s'étonner des prises de positions de certains chrétiens, prêtres et laïcs, qui sont prêts à brader une liberté que respectent tous les pays non-totalitaires ? Pourquoi la réalisation de la justice sociale devrait-elle passer par la suppression de certaines libertés dans le domaine culturel ? Pourquoi faudrait-il laisser détruire une institution, due au dévouement et aux efforts, héroïques parfois, de tant de générations d'hommes et de femmes parents, enseignants, laïcs ou non-laïcs ?...

Devant les difficultés qui s'annoncent, il importe d'être vigilants, d'éviter en particulier des initiatives risquées qui iraient à l'encontre d'une politique élaborée en commun, compromettant ainsi le bien de l'ensemble.

Il ne s'agit pas pour autant de « se replier derrière les remparts pour entasser des boulets » et... attendre ! Bien au contraire, car la tâche est immense et notre meilleure justification, c'est le service que nous rendons aux

jeunes et à la société. C'est avec une détermination sereine que nous avons à poursuivre, sans cesse, la construction d'une école qui se rapproche le plus possible de l'idéal qu'elle s'est donné : une école où chacun se sent accueilli, accepté tel qu'il est, respecté dans ses convictions, invité à développer le meilleur de lui-même, y compris selon cette dimension essentielle de son existence, la dimension spirituelle, une école où soit possible, aussi bien pour les éducateurs que pour les élèves, « la rencontre personnelle et communautaire de Jésus-Christ »...

L. JESTIN

***

**Le pluralisme dans l'école unique ou le pluralisme des écoles ?**

Le projet socialiste de nationalisation de l'enseignement privé affirme que la vraie liberté de l'enseignement réside dans un pluralisme à l'intérieur d'une école unique, ce qui éviterait toute forme « d'endoctrinement ». Voici la réponse de P. LANGUE.

« Quant à affirmer, écrit P. Langue, dans la revue Projet, que le pluralisme scolaire ne garantit pas la liberté de l'enseignement et laisser entendre que sa suppression la garantirait définitivement, c'est jouer de manière dangereuse avec les libertés, voire les mépriser. Peut-on fonder stucturellement la liberté de l'enseignement en dehors du pluralisme ?

Quelle liberté fondamentale pourrait s'épanouir en dehors d'un pluralisme structurel réel ? Connaît-on une liberté politique sans pluralisme des partis ? Une liberté de religion dans le cadre d'une religion d'Etat unique ? Y a-t-il liberté de la presse sans une diversité de journaux ?

Laisser croire enfin, que l'enseignement libre pourrait être un lieu d'endoctrinement c'est méconnaître les finalités même de l'enseignement catholique : l'éducation à la liberté en est un but fondamental. Elle passe par le respect des élèves, de leur conscience et de leurs convictions, et exclut toute perspective d'endoctrinement. Et comment dénier aux parents le droit de choisir les lieux d'éducation de leurs enfants sous le simple prétexte que le pluralisme scolaire pourrait aboutir à l'éclosion de cénacles d'endoctrinement de gauche ou de droite ?

...Le projet socialiste évoque seulement un pluralisme flou qui existerait à l'intérieur du monopole de l'école. Mais les conditions structurelles de ce pluralisme ne sont pas étudiées. Tout en exaltant un pluralisme dont on détruit les conditions actuelles, on ne propose pas de fondements nouveaux, on n'indique pas de garanties sérieuses pour l'avenir, autres que la magie de l'affirmation, gratuite, de la promesse... N'est-ce pas illusoire de justifier le monopole par la décentralisation, si l'on supprime le pluralisme et que l'on reporte à plus tard une décentralisation souhaitable, mais dont la réalisation sera difficile ».

(Revue PROJET)



# ALLOCUTION DE PAUL VI AUX ÉVÊQUES D'ANJOU, DE BRETAGNE, DU MAINE ET DE VENDÉE

(parue dans la Documentation Catholique)

Recevant, le 17 mars, les évêques de l'ouest de la France, venus pour la visite « ad limina », Paul VI a adressé l'allocution ci-après :

Chers Frères dans le Christ,

Vous arrivez de l'Anjou, de la Bretagne, du Maine et de la Vendée. Merci, merci pour votre visite ! Et vous ne venez pas seuls ! Vous portez dans vos esprits et dans vos cœurs toutes les communautés chrétiennes urbaines et rurales dont vous avez reçu la charge. Que cette visite « ad limina » renouvelle en vous tous la grâce de l'ordination épiscopale, le charisme du service et de l'amour de votre peuple ! Nous osons vous le dire : soyez heureux d'être évêques, aujourd'hui dans un monde difficile, dans une période exigeante, épuisante, de l'histoire de l'Eglise !

Vous n'attendez pas de nous un traité sur le ministère épiscopal de notre temps, mais quelques consignes jaillissant de notre cœur et répondant aux situations rencontrées dans cette région ouest de la France.

Vos rapports quinquennaux, rédigés avec un grand souci de vérité et de précision, reflètent votre préoccupation de connaître et d'aimer tout ce qui fait la vie de vos diocésains. Certes, vous ne craignez pas votre peine. « Bonus pastor dat animan suam pro ovibus suis ». (Jn 10 ,11). Que de journées ou de soirées vous consacrez à la visite systématique de vos doyennés, à longueur d'années ! Prêtres, religieux et religieuses, apôtres laïcs, jeunes travailleurs ou étudiants vous font entendre leurs bilans apostoliques, vous posent leurs questions sur l'Eglise et sur la société, mettent au point, devant vous et avec vous, leurs projets concrets de participation à l'évangélisation. Vous les accompagnez. Vous les éclairez. Vous les encouragez. Vous priez avec eux. Une telle proximité, une telle concertation sont sûrement bénéfiques pour votre peuple et pour vous. Sachez-le bien, nous apprécions vivement votre zèle pastoral.

**Une crise religieuse qui va de pair avec une crise sociale.**

Quant à la réalité décrite dans la synthèse que vous nous avez fait parvenir, elle traduit ce qu'il faut bien appeler une crise religieuse qui va de pair avec une crise sociale. Vous en êtes très conscients. Les traditions chrétiennes qui étaient fortes dans la plupart de vos diocèses se dégradent, durement secouées du dehors et du dedans de l'Eglise. Les mœurs et la mentalité subissent une évolution rapide, qui se mesure d'une génération à l'autre : qu'il suffise d'évoquer l'engagement dans le mariage. L'incroyance se répand : même ceux qui se présentent pour demander les sacrements en sont affectés. Beaucoup de jeunes, comme vous dites, « campent en dehors de l'Eglise ». Tout cela suscite un désarroi bien compréhensible, encore que des signes de renouveau soient discernables.

**Maintenez les traditions chrétiennes et réédifiez l'Eglise.**

Pour nous, à la vue de ce diagnostic, notre sentiment dominant correspond à la mission qui nous a été confiée : « Confirma fratres tuos ». Alors oui, sûr des promesses du Seigneur qui valent pour tous les temps et pour toutes

les crises, nous vous disons de toutes nos forces : Gardez le courage ! Ayez confiance ! Reprenez l'initiative ! Travaillez selon deux axes qui nous semblent indispensables. D'une part, conservez ou restaurez les traditions chrétiennes, qui favorisent la vie spirituelle et gardent toute leur valeur. Ne constatez-vous pas encore la permanence d'un fond religieux populaire qu'il faut bien se garder de délaisser ou de mépriser, mais qu'il faut plutôt éduquer, revivifier ? D'autre part, réédifiez l'Eglise, en suscitant une participation plus active dans vos communautés, mais sans omettre de tisser entre tous les membres des liens plus profonds, plus fraternels. Faites tout pour que les chrétiens de milieux sociaux différents ou qui n'en sont pas au même point dans leur engagement sachent se comprendre, s'estimer, s'accueillir, s'aimer, s'entraider, dans la mise en œuvre de la foi qui leur est commune. L'Eglise ne se maintiendra, ne progressera, ne portera témoignage que dans l'unité et dans l'amour ; d'ailleurs, elle rend là un service capital à une société qui éclate, se durcit dans ses morcellements et où les structures proliférantes paralysent la rencontre des personnes. Votre office n'est-il pas de rassembler le Peuple de Dieu ?

Ce programme, il faut le réaliser selon les voies heureusement tracées par le Concile Vatican II.

**Les sacrements**

Vous avez raison de consacrer beaucoup de soin à la préparation des actes sacramentels : baptêmes, confirmations, mariages, liturgies dominicales. Vous tenez — votre Assemblée de Lourdes en témoigne vigoureusement — à ce que ces actes reprennent tout leur sens chrétien, soient célébrés avec la dignité qui convient et en rapport avec ce que vivent les participants. Nous savons que c'est éprouvant pour les pasteurs, lorsque la foi des « fidèles » ne semble pas à la hauteur de ces réalités spirituelles, mais c'est quand même primordial de tenter, dans ces grandes occasions, l'éducation de leur foi et de les mettre en contact avec ces sources de grâces, éclairées par la parole de Dieu.

**La famille**

L'apostolat auprès des familles demeure également indispensable. La famille est toujours la cellule de base ; c'est là que prennent racine, pour les enfants les attitudes souvent décisives. Cela requiert de la part des pasteurs beaucoup de contacts, de sympathie, de dialogue. Mais ce sont surtout les foyers chrétiens eux-mêmes qui peuvent rayonner auprès des autres.

**Les mouvements**

Certes, la famille ne suffit pas à elle seule. Les adultes, les jeunes surtout, les enfants mêmes, développent leurs possibilités humaines et leur foi avec d'autres. Là, les associations catholiques sont indispensables pour la foi de leurs membres et pour l'apostolat de leurs semblables. Elles ont subi une crise, en nombre et en qualité. Certaines sont plutôt devenues des groupes d'acheminement vers une foi active, presque de catéchumènes ; d'autres ont laissé s'infiltrer en elles des méthodes bien peu évangéliques. N'est-il pas possible d'opérer un redressement, ou de reconstruire des groupes qui correspondent aux besoins spirituels et apostoliques des différents chrétiens, avec une assistance spirituelle de choix ?

**La catéchèse**

La catéchèse garde évidemment sa place capitale. Heureusement, de nombreux volontaires ont accepté ce service dans leur quartier, dans leur milieu.



Il reste qu'elle doit demeurer une vraie catéchèse, c'est-à-dire un chemin vers la foi, dans un amour réel de l'Eglise : c'est dire la formation doctrinale et spirituelle intensive qu'il faut procurer aux catéchètes, en liaison avec les parents.

**L'enseignement catholique**

Nous tenons aussi à vous encourager au plan de l'enseignement catholique encore florissant dans vos diocèses. Car les slogans ne manquent pas pour miner, de l'extérieur et parfois, hélas ! de l'intérieur, la confiance des catholiques de France dans la légitimité et la valeur des institutions chrétiennes d'enseignement. Et pourtant, que n'a pas fait l'enseignement catholique pour se libérer de tout esprit concurrentiel, pour ouvrir ses portes à tous les enfants, pour qualifier ses maîtres, pour développer ses recherches et ses expériences pédagogiques ! Nous croyons avec vous que vos écoles et collèges catholiques sont un service d'Eglise parmi d'autres, et une chance pour la société contemporaine ! Alors notre consigne est claire. Elle est inspirée d'une phrase, ou plutôt d'un cri du célèbre cardinal Saliège — déjà adressé par nous à des enseignants chrétiens, pèlerins de l'Année sainte : « Tenez bon !... Il faut tenir bon ! »

**Les vocations ; les responsabilités des laïcs**

Mais, direz-vous, comment mener à bien toutes ces tâches pastorales ? C'est vrai, les ouvriers pour la moisson s'avèrent peu nombreux. C'est votre souci lancinant, c'est le nôtre. N'était-ce pas celui du Christ ? Il est certain qu'il faut mieux mettre en œuvre les immenses ressources du laïcat : avons-nous exploré tous les services, toutes les responsabilités qu'ils peuvent assumer à leur place, dans l'animation de nos communautés et dans l'évangélisation du monde indifférent ou incroyant ? Et surtout avons-nous à cœur de les y préparer, de les former, grâce à toute une réflexion en Eglise ?

Mais cela ne doit en aucune manière amoindrir votre recherche des vocations sacerdotales. N'acceptez pas que certains prennent leur parti du manque des vocations, ou fassent miroiter des solutions auxquelles l'Eglise n'a pas voulu se résoudre. Au contraire, les laïcs ne rempliront vraiment leurs tâches que dans la mesure où ils auront près d'eux des hommes de Dieu, entièrement consacrés au royaume de Dieu, à l'animation spirituelle, à la cause de l'Evangile. Avez-vous pris les voies les plus adéquates pour éveiller de telles vocations et permettre aux candidats la formation exigeante qui est requise ? Vous dites dans l'un de vos rapports : « Il aut que nous ayons l'audace de proposer l'aventure de la foi ».

**Les prêtres, les religieux et les religeuses**

Quant aux prêtres, vos coopérateurs immédiats, consacrez tous vos soins à les soutenir. Soyez l'ami de vos prêtres, le meilleur ami pour chacun d'eux. Une telle relation est déterminante pour leur bonheur, leur fidélité, leur rendement apostolique. Cette amitié ne saurait exclure les exigences. Au contraire, elle les appelle, les favorise. Le plus possible, vivez avec eux les retraites ou autres temps forts de ressourcement spirituel.

Aidez-les à se livrer à Dieu, à retrouver la certitude de leur appel « Viens... et suis-moi », la profondeur de leur consécration radicale, exclusive. Le monde cherche dans la nuit épaisse du matérialisme contemporain des raisons de vivre... Les jeunes courent les continents pour trouver des guides vers un absolu ! Plus que jamais, les évêques et leurs coopérateurs immédiats doivent être des hommes

de Dieu. C'est leur caractère spécifique, leur identité profonde, celle que les hommes espèrent rencontrer consciemment ou inconsciemment. La sainteté du clergé, c'est tout !

Nous aurions pu parler aussi des religieux et des religieuses. Ces dernières, très nombreuses dans vos régions de l'Ouest, représentent encore un ensemble de forces vives considérables. Qu'elles se gardent bien de déserter les tâches pastorales : leur zèle et leur compétence féminine y sont indispensables pour l'essor équilibré de l'Eglise comme de la société !

⁂

Ce survol de votre vie pastorale voulait vous manifester notre estime et nos encouragements. Le ministère demande aujourd'hui, pour vous tous comme pour nous, croyez-le bien, un surcroît d'espérance. Au milieu de cette période que d'aucuns comparent à un hiver, témoignons de l'espérance. C'est le test de la foi. Et demandons-la souvent à l'Esprit-Saint, comme la grâce par excellence. Nous approchons de Pâques. La présence permanente du Christ ressuscité est notre force. C'est la certitude que l'Aube viendra. Réconfortez vos prêtres et vos fidèles dans cette foi et assurez-les de notre affection, de notre confiance.

Merci encore, Frères de votre visite. Et allons de l'avant : « in nomine Domini ! » Que le Seigneur vous bénisse !

———— ◆ ————

## PAUL VI AUX ENSEIGNANTS DES ECOLES CATHOLIQUES

(extrait de **La Croix** du 27 avril 1977)

Paul VI a reçu les quinze membres du Conseil de l'Union mondiale des enseignants catholiques (Umec), qui touche quatre cent mille enseignants à travers le monde. Il a commenté pour eux les orientations du Concile sur l'école :

« Il y a deux objectifs à réaliser simultanément : le premier, de caractère humain, consiste à créer, aussi bien parmi les élèves qu'entre eux et leurs maîtres, une vraie communauté fraternelle d'amour et de dialogue sincère, permettant le développement intégral des jeunes. Le second objectif, de nature plus intellectuelle, consiste à établir une synthèse plus harmonieuse entre l'enseignement scolaire normal et le patrimoine de la sagesse chrétienne, de manière à inspirer aux étudiants une dimension nouvelle et féconde, celle de l'absolu de l'Evangile, les protégeant contre le risque d'un humanisme autarcique et, par suite, accablant. Dans l'accomplissement d'une telle tâche, la personnalité de l'enseignant catholique apparaît comme un élément déterminant. Sa formation spécifiquement chrétienne doit accompagner pas à pas sa préparation culturelle et pédagogique ».

Evoquant la grande diversité des situations de l'école catholique à travers le monde, le Pape a souligné la solidarité qui unit ses animateurs : « Votre groupement, par ses dimensions mondiales, pourra et devra favoriser en chacun des associés une prise de conscience de ses engagements qui l'élèvera au plan universel, élargissant ses horizons aux dimensions de l'Eglise ».

———— ◆ ————



# HOMÉLIE DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE AUX A. P. E. L.

Les récits que nous ont laissés les Evangélistes, et spécialement St Luc et St Jean, des événements de la résurrection ont moins un but apologétique qui serait de nous apporter des preuves de l'événement, qu'une visée pédagogique : nous dire comment les disciples sont parvenus à la foi et quelles ont été pour eux les exigences de cette foi.

Le cheminement qui fut le leur n'est-il pas souvent le nôtre, avec des zones d'ombre et de lumière, des périodes d'enthousiasme et d'interrogation, voire de découragement ? Et ne sommes-nous pas, chacun à notre place, et tous solidairement, les héritiers de la mission qui leur fut confiée par le Christ ressuscité ?

⁂

« Je m'en vais à la pêche » dit Simon Pierre, semblant oublier que depuis longtemps déjà le Maître lui avait assigné une autre mission : « Désormais, c'est des hommes que tu prendras... » Mais ni lui ni ses compagnons n'ont encore reçu l'Esprit qui doit les introduire dans la vérité toute entière. Ils sont encore dans une semi-obscurité qui les laisse désemparés. Alors spontanément, ils retournent à leurs travaux familiers : « Nous allons (nous aussi) avec toi ». Et les voilà partis, tous les sept. Toute la nuit ils travaillent ferme, mais hélas ! « sans rien prendre »...

C'est au cœur de leur travail que Jésus va les rejoindre : il est là, sur le rivage, mais il ne le connaissent pas. A cet homme qui les interroge, ils ne peuvent que manifester leur déception : « Nous n'avons rien pris ».

L'inconnu leur dit une parole qui devrait leur rappeler le souvenir d'une autre pêche : « Jetez le filet... et vous verrez ». Et c'est cette pêche miraculeuse, en laquelle Jean, d'instinct, reconnaît un signe : « C'est le Seigneur ». Et il n'en faut pas plus pour que Pierre, moins clairvoyant, mais plus spontané, s'élance à l'eau vers Jésus. C'est alors le repas symbolique, à la fois don du Seigneur qui l'a préparé sur le rivage, et fruit de leur travail, par l'apport de ces 153 gros poissons de leur merveilleuse capture.

⁂

Ne nous arrive-t-il pas souvent, frères, d'être nous aussi assez désemparés, sans trop savoir ce que le Seigneur attend de nous, en particulier dans cette difficile et délicate mission d'éducateurs qui est celle des parents et des enseignants ? La première attitude, au lieu de commencer par échafauder des beaux projets qui risquent d'être stériles (pensons à tous ces projets de réforme de l'enseignement que l'on a élaborés depuis 20 ou 30 ans !), la première attitude n'est-elle pas de se mettre au travail sérieusement, humblement, en étant attentifs à chacun de ces enfants ou de ces jeunes que Dieu nous a donnés ou confiés et de chercher à en faire des hommes, des femmes heureux, épanouis, accueillants aux autres.

N'est-ce pas ce que visent ces **« propositions de recherche de vérité pour une école catholique »** qui vous ont été proposées l'an dernier et que, j'en suis sûr, vous avez à cœur de vous remettre souvent en mémoire, et surtout de faire passer dans votre effort pédagogique concerté ? Il me plaît de rappeler ces lignes de force qui nous étaient présentées comme des invitations à progresser :

— que l'école contribue à plus de justice, en réduisant notamment les inégalités qui sont liées à l'origine socio-familiale des enfants ;
— qu'elle soit un lieu de liberté pour les personnes et pour les groupes ;
— qu'elle s'ouvre sur la vie et soit en osmose avec elle ;
— qu'elle contribue à instaurer entre les jeunes, entre les adultes, de nouvelles façons de vivre et de travailler ensemble ;
— qu'elle permette enfin aux jeunes de découvrir un sens à leur vie.

Oui, il me plaît de vous les rappeler, car il me semble qu'elles ont une résonance évangélique et que déjà, en les vivant et en les proposant comme idéal de vie, les hommes de bonne volonté les plus clairvoyants y discerneront la présence de l'Esprit du Seigneur. Puissent nos jeunes, puisse chacun d'entre nous, à travers ces « signes » d'une présence, discerner celui que nous du moins nous avons appris à nommer : « C'est le Seigneur »... Et puissions-nous ensemble, avec la générosité de Pierre, « nous jeter à l'eau » s'il le faut, pour le rejoindre et pour le suivre !

⁂

Nous savons bien, et l'Evangile qui a été proclamé nous le rappelle, que notre rencontre avec Jésus ne s'achèvera pas, en cette vie du moins, dans l'intimité du repas pascal.

Quand ils eurent déjeuné, Jésus dit à Simon Pierre par trois fois : « Simon, fils de Jean, m'aimes-tu ?... » Et sur sa réponse affirmative, pleine d'amour et d'humilité, il s'entend dire par le Seigneur : « Sois le berger de mes agneaux... sois le pasteur de mes brebis... »

Je sais bien que cette mission concerne à un titre tout particulier le chef du collège apostolique, Pierre, et après lui ses successeurs dans la charge de Pasteur universel, mais ne participons-nous pas tous, dans une mesure limitée sans doute, mais véritablement, à la mission apostolique : **annoncer l'Evangile et construire l'Eglise ?**

Le Concile Vatican II l'a rappelé assez clairement : « A tout disciple du Christ incombe pour sa part la charge de l'expansion de la foi » (L.G. 17). Et le Souverain Pontife, le 17 mars dernier, rappelait aux Evêques de l'Ouest qui lui rendaient visite, combien il appréciait cette concertation missionnaire : « Prêtres, religieux et religieuses, apôtres laïcs, jeunes travailleurs ou étudiants vous font part de leurs bilans apostoliques, vous posent leurs questions sur l'Eglise et sur la société, mettent au point, devant vous et avec vous, leurs projets concrets de participation à l'évangélisation. Vous les accompagnez, vous les encouragez, vous priez avec eux. Une telle proximité, une telle concertation sont sûrement bénéfiques pour votre peuple et pour vous. Sachez-le bien, nous apprécions vivement votre zèle pastoral ».

« Votre zèle », c'est celui des pasteurs et celui des chrétiens qui avec eux travaillent à construire l'Eglise dans le souci constant de l'unité dans la foi et de la communion dans la compréhension mutuelle et la charité fraternelle.



Dans cette œuvre de construction, multiples sont les tâches et diverses les responsabilités. Aujourd'hui, vous vous interrogez, vous réfléchissez ensemble plus particulièrement sur la **formation humaine et chrétienne des enfants et des jeunes par la catéchèse et l'enseignement catholique.** Permettez-moi de vous rappeler simplement ce que le Souverain Pontife nous disait encore à ce sujet dans la même audience du 17 mars :

« **La catéchèse** garde évidemment sa place capitale. Heureusement, de nombreux volontaires ont accepté ce service dans leur quartier, dans leur milieu. Il reste qu'elle doit demeurer une vraie catéchèse, c'est-à-dire un chemin vers la foi, dans un amour réel de l'Eglise : c'est dire la formation doctrinale et spirituelle qu'il faut procurer aux catéchètes, en liaison avec les parents.

« Nous tenons aussi à vous encourager au plan de **l'enseignement catholique,** encore florissant dans vos diocèses. Car des slogans ne manquent pas pour miner, de l'extérieur et parfois hélas ! de l'intérieur, la confiance des catholiques de France dans la légitimité, et la valeur des institutions chrétiennes. Et pourtant, que n'a pas fait l'Enseignement Catholique pour se libérer de tout esprit concurrentiel, pour ouvrir ses portes à tous les enfants, pour qualifier ses maîtres, pour développer ses recherches et ses expériences pédagogiques ! Nous croyons avec vous que les écoles et collèges catholiques sont un service d'Eglise parmi d'autres, et une chance pour la société contemporaine ! Alors notre consigne est claire. Elle est inspirée d'une phase, ou plutôt d'un cri du célèbre Cardinal Saliège déjà adressée par Nous à des enseignants chrétiens, pèlerins de l'Année Sainte : « Tenez bon !... il faut tenir bon ».

En ce qui concerne l'Ecole, vous aurez remarqué plus spécialement combien le Pape reconnaît et apprécie les efforts de rénovation de l'Enseignement Catholique en France et c'est un encouragement à persévérer dans cette voie ; comment il le situe dans l'Eglise et dans le monde : **« Un service d'Eglise parmi d'autres »,** ce qui légitime ses prétentions à être reconnu comme tel, mais doit nous garder de tout sectarisme vis-à-vis des autres services d'Eglise. **« Une chance pour la société »** dans la ligne des déclarations conciliaires et en particulier dans l'esprit de « Gaudium et Spes ».

Dans cette tâche pastorale qui est pour nous un service d'amour (« si tu m'aimes, sois le berger de mes agneaux »), nous sommes tous partie prenante, à des degrés divers. Il me semble que dans le contexte mouvant d'aujourd'hui, il est difficile, sinon impossible, de définir par une sorte de loi-cadre **les responsabilités de chacun :** clercs, religieux, enseignants, parents, élèves. C'est surtout au niveau de chaque école, de chaque établissement. que doit se réfléchir et se réaliser la concertation, ce qui suppose rencontres, dialogues, collaboration confiante. Il y a de bonnes réalisations mais un progrès est toujours possible et en certains cas souhaitable.

Il est pourtant une réalité dont il nous faut bien tenir compte et comment ne pas l'évoquer en ce dimanche des Vocations ? C'est que la participation numérique des prêtres, et aussi des Religieux et Religieuses hélas ! n'ira pas en augmentant. Mais je rends hommage au dévouement et à l'esprit apostolique de tant et tant d'entre vous, enseignants et parents, à l'engagement d'un certain nombre de plus grands élèves près des plus jeunes. A condition que tous ces intervenants gardent, selon le vœu du Pape aux catéchètes, le souci de leur propre formation doctrinale et spirituelle, c'est vous qui êtes pour demain la grande espérance de l'Enseignement Catholique.

Je voudrais ajouter deux remarques encore :

— la première, c'est que « l'école n'est pas une île ». Elle s'inscrivit **dans le cadre d'une société.** L'accueil de cette société aux plus pauvres, son souci d'une plus grande justice, son option résolue pour la protection et la promotion de la vie, son respect des valeurs évangéliques ne doivent pas nous laisser indifférents, quelles que soient nos options personnelles en ce qui concerne l'évolution de cette société.

Ma deuxième remarque s'inscrit dans la même ligne d'une éducation œuvre d'amour (« si tu m'aimes, sois le berger de mes agneaux ») : Ne vous désintéressez pas non plus des **dimensions internationales des problèmes d'aujourd'hui.** Il ne peut pas y avoir de limites à l'amour. La recherche d'un « nouvel ordre économique international », la défense du patrimoine commun de l'humanité, le respect des droits de l'homme, de tout homme, le souci constant de la paix entre les peuples et entre les hommes doivent nous trouver attentifs et au besoin nous mobiliser.

N'est-ce pas aussi une voie pour dépasser les mesquines questions de rivalités ou de partis ? n'est-ce pas un moyen d'ouvrir l'esprit et le cœur de nos jeunes à l'accueil et à l'amour de tous les hommes ? N'est-ce pas les aider à vivre de l'Esprit du Christ, même si parfois ils nous semblent hésiter à le nommer ?

⁂

Ces responsabilités éducatives peuvent nous sembler lourdes à porter ? Peut-être aimerions-nous nous en décharger sur d'autres ? Si nous en sommes tentés, je vous rappelle simplement le dernier mot de Jésus à Pierre, que nous rapportait l'Evangile : « Suis-moi ». Or le chemin que Jésus lui traçait semblait bien un chemin qui aboutissait à la Croix, comme l'explique l'Evangéliste. Pierre, ayant cru deviner que son ami Jean aurait un autre destin, interroge Jésus à son sujet : « Seigneur, et lui ? » Et Jésus de lui répondre, « Si je veux qu'il suive un autre chemin que t'importe ? Toi, suis moi ».

Respectons donc le cheminement des autres, mais gardons, pour notre compte, ce souci constant de suivre Jésus dans la fidélité à ce que nous avons saisi de son appel.

——— ◆ ———

## MOUVEMENT DU PERSONNEL 1977-1978

### de l'Enseignement Catholique dans les établissements Secondaires et Techniques sous Contrat d'Association

**INTRODUCTION**

— Le travail du mouvement du personnel est préparé en collaboration par :

- les Directions Diocésaines,
- les Chefs d'établissements.

— Les désignations sont faites par le Recteur.



## I — POSTES VACANTS

A) **Définition** — « Sont vacants :

1 — les postes des professeurs qui quittent l'établissement (ex. : décès, retraite, démission, etc...).

2 — les postes nouveaux créés à la rentrée 77-78.

3 — les postes occupés par des auxiliaires (délégation rectorale) dont la rémunération cesse à la fin de l'année scolaire.

4 — les postes quittés par des maîtres pour raison de mutation ».

Toutefois, le cas des anciens auxiliaires et des auxiliaires suivant les cours en faculté d'une manière assidue sera examiné avec bienveillance par le Rectorat. L'avis du chef d'établissement sera très important.

N.B. : Cessation de fonction des professeurs — Les professeurs qui se retirent de l'enseignement catholique ou qui quittent l'Académie de Rennes ont à faire acte de cessation de fonction. Ils devront :

1 — établir un avis de cessation de fonction, en utilisant l'imprimé fourni par le Rectorat, et le remettre au chef d'établissement.

2 — adresser au chef d'établissement une lettre de démission.

B) **Liste des postes vacants :**

La D.D.E.C. établira la liste des postes vacants.

Pour permettre ce travail il est demandé aux établissements d'envoyer à la D.D.E.C. une liste récapitulative de leurs besoins en professeurs pour 1977-1978.

Cette liste devra parvenir à la D.D.E.C. pour le 7 mai 1977.

C) **Publication de la liste des postes vacants :**

A la date du 12 mai 1977, le Directeur Diocésain publie la liste départementale des postes vacants.

Cette liste indique :

— le nom de l'école,
— le numéro du poste,
— les disciplines et classes,
— l'horaire.

Il en est de même dans chaque département dépendant du Rectorat de RENNES.

Il reste entendu que le chef d'établissement garde la possibilité d'aménager les horaires en fonction des qualités pédagogiques, de la spécialisation éventuelle de chaque maître, et des effectifs au moment de la rentrée.

D) **Destinataires de cette liste :**

La liste départementale des postes vacants est communiquée à toutes les écoles secondaires et techniques sous contrat d'association des 4 départements de l'Académie.

## II — CANDIDATURES

A) **Dossiers de candidatures :**

Deux catégories de candidatures sont à distinguer :

1 — Les candidats qui s'adressent directement à la Direction de l'Enseignement Catholique : le Directeur Diocésain leur demande de constituer un dossier.

2 — Les candidats qui s'adressent aux chefs d'établissements : le plus tôt possible les chefs d'établissements communiquent leurs noms et adresses, ainsi que les disciplines enseignées, au Directeur Diocésain, qui leur envoie à remplir un dossier de candidature. Pour ces personnes, il reste entendu que le chef d'établissement qui les propose garde la priorité de leur affectation.

Dans le même temps, les chefs d'établissements inviteront les candidats à constituer un dossier auprès du Rectorat d'Académie, en s'adressant :

**DIPER 3 — 96, rue d'Antrain — 35040 RENNES CEDEX**

B) **Acte de candidature :**

Dès la parution de la liste des postes vacants, les candidats demandent leur affectation à un ou plusieurs postes de la liste en indiquant un ordre de préférence. Il ne peut être fait acte de candidature à plus de 3 postes.

La demande de mutation est à adresser, par l'intermédiaire du chef d'établissement, qui met son visa, à la Direction de l'Enseignement Catholique où se trouve le poste occupé actuellement, et à la Direction de l'Enseignement où se trouve le poste sollicité.

Un maître faisant une telle demande s'engage automatiquement à accepter celui des postes demandés qui pourra lui être proposé.

Si, en raison d'autres priorités, aucun des postes demandés ne peut lui être attribué, le maître conserve son poste précédent.

Les demandes doivent parvenir à la D.D.E.C. pour le 18 mai 1977.

Après cette date, la Direction de l'Enseignement et les chefs d'établissements travaillent à partir des documents reçus.

C) **Etude des mutations et nominations :**

Les chefs d'établissement secondaires et techniques se réuniront avec les directeurs diocésains pour examiner la liste des postes vacants, étudier les dossiers de candidature et établir un premier MOUVEMENT DU PERSONNEL.

A la suite de cette première réunion, des propositions seront adressées aux candidats retenus, et les chefs d'établissements fixeront la date d'une seconde séance de travail, s'ils la jugent opportune.

Les chefs d'établissements transmettent au Rectorat, par le moyen de l'imprimé réglementaire, et pour la date indiquée par le Rectorat, les candidatures qu'ils ont retenues.

A. LE BOURHIS
Côtes-du-Nord

L. JESTIN
Finistère

M. PLATEAU
Ille-et-Vilaine

M. LE MOULLAC
Morbihan



# PÉDAGOGIE DE SOUTIEN A L'ECOLE PRIMAIRE

## (Circulaire n° 77-123 du 28 mars 1977)

Il est de constatation courante qu'un certain nombre d'élèves éprouvent des difficultés ou font preuve de lenteur par rapport à la majorité de leurs condisciples pour réaliser les acquisitions scolaires constituant les objectifs assignés à la classe qu'ils fréquentent. Ce peut être le cas de façon à peu près permanente pour certains d'entre eux, ou n'être qu'accidentel pour d'autres. Cela peut concerner, selon les élèves, l'ensemble des domaines d'acquisitions ou seulement l'un d'eux.

Il convient de préciser que ne sont pas concernés par les présentes considérations les enfants qui, du fait d'un handicap caractérisé, doivent bénéficier d'une éducation spécialisée impliquant des structures d'accueil appropriées pour les interventions pédagogiques de caractère thérapeutique que leur cas nécessite. Il s'agit en l'occurence d'élèves qui ont leur place dans une classe normale, mais à l'égard desquels il y a lieu de recourir, dans le cadre même des activités de cette classe, soit de façon suivie, soit temporairement, à des pratiques scolaires qui visent plus spécialement à les aider à surmonter les obstacles auxquels ils se heurtent. Ainsi se propose-t-on d'éviter que ne s'instaure pour eux, par rapport à la progression adoptée pour l'ensemble de la classe, un décalage qui risque d'aller en s'aggravant, de compromettre la qualité des acquisitions réalisées et la possibilité d'effectuer celles qui sont prévues ultérieurement, ce qui exposerait ces élèves à un redoublement de classe.

L'ensemble de ces pratiques constitue la « pédagogie de soutien ».

### 1. — TRAITS CARACTÉRISTIQUES DE LA PÉDAGOGIE DE SOUTIEN A L'ECOLE PRIMAIRE

La mise en œuvre de la pédagogie de soutien revêt, à l'école primaire, des aspects particuliers qui tiennent à plusieurs des traits propres à cette étape de la scolarité ; l'importance fondamentale, pour l'avenir scolaire des élèves, des acquisitions constituant les apprentissages instrumentaux de base ; l'étroite interférence, quant à la qualité et l'efficacité de ces apprentissages, entre les démarches spécifiques qu'ils nécessitent et l'ensemble des autres domaines d'activités ; l'unicité, en règle générale, du maître responsable des élèves d'une même classe ; l'aide que peut apporter en ce domaine, dans les écoles où il existe ou qu'il dessert, un G.A.P.P. (Groupe d'Aide Psycho-Pédagogique).

#### 1.1. Importance des apprentissages instrumentaux

Il est bien certain en effet, s'agissant plus spécialement de la pratique de la langue (expression orale, lecture, expression écrite ou orthographe) comme de l'initiation mathématique (accès à diverses formes de raisonnement, connaissances numériques et maîtrise des mécanismes opératoires du calcul), que toute lacune ou toute faille dans l'édifice des acquisitions en cours risque de nuire de façon souvent durable, voire irrémédiable pour la suite de la scolarité, à la solidité de cet édifice. C'est l'ensemble des acquisitions à venir, en tous domaines, et de la formation qu'elles doivent promouvoir, qui s'en trouve compromis. Aussi est-ce plus particulièrement à propos de ces apprentissages instrumentaux que doit se manifester, le cas échéant, la nécessité d'un recours à la pédagogie de soutien.

### 1.2. Interférence avec les autres domaines d'activités

Il y a toutefois lieu de considérer que ces acquisitions instrumentales ne sont pas seulement tributaires des démarches spécifiques d'apprentissage, certes indispensables, auxquelles elles donnent lieu. Elles ne peuvent se réaliser et n'accèdent à l'efficacité qu'en s'intégrant dans un ensemble de possibilités psychiques, en particulier de structures mentales, dont l'élaboration doit être soutenue et stimulée par une action éducative considérablement plus large. Tout ce qui contribue à développer les aptitudes corporelles, la sûreté et la richesse des coordinations sensori-motrices comme la finesse des discriminations perceptives, à assurer l'épanouissement et l'équilibre de la vie affective, à favoriser la sociabilité, la manifestation des possibilités créatrices ainsi que, grâce notamment à des démarches d'exploration et de manipulation de réalités concrètes, la genèse et l'affermissement de la pensée symbolique et relationnelle, concourt à créer ou améliorer les conditions de réussite et d'efficacité des apprentissages instrumentaux.

Aussi, serait-ce une erreur de ne tabler que sur un supplément de démarches spécifiques d'apprentissage pour remédier aux lenteurs ou difficultés de certains élèves concernant les acquisitions en cause, a fortiori d'imputer systématiquement le temps que requerraient ces démarches supplémentaires sur l'horaire qui doit être normalement consacré aux activités d'éveil ou d'éducation physique. Il ne faut pas perdre de vue que ces dernières, bien conduites, sont susceptibles de porter remède à des défaillances ou des carences d'ordre psychologique faisant obstacle à certaines acquisitions instrumentales, plus efficacement que la prolongation et la répétition à satiété d'exercices d'apprentissage qui risquent d'entretenir une situation d'échec sur les causes réelles de laquelle ils restent sans effet.

### 1.3. Unicité du maître

Enfin, il s'établit entre les différents domaines d'activités scolaires, qu'il s'agisse des objectifs qu'elles s'assignent, des démarches qu'elles mettent en œuvre comme des acquisitions qu'elles contribuent à promouvoir, des interférences, convergences ou complémentarités, dont l'exploitation judicieuse est facteur d'efficacité pour les uns et les autres. La pédagogie de soutien doit tirer parti au mieux de telles possibilités, ce que facilite le fait que la responsabilité de l'ensemble des activités d'un même groupe d'élèves est, en règle générale, confiée à un même maître. En outre, cette situation laisse au maître la latitude d'organiser et de gérer le temps dont il dispose, dans le cadre de l'horaire officiel, avec suffisamment de souplesse pour adapter les actions de soutien aux conditions de fonctionnement de sa classe autant qu'aux besoins auxquels elles s'efforcent de répondre, — cela en ce qui concerne leur durée et leur place dans le déroulement des activités aussi bien que la façon de les concevoir et les conduire.

Ces remarques conservent toute leur portée dans le cas où un travail d'équipe s'organise entre les maîtres d'une école, impliquant que plusieurs d'entre eux interviennent occasionnellement auprès d'un même groupe d'élèves : d'une part, et surtout avec de jeunes enfants, il s'avère souhaitable que, même dans ces conditions, la responsabilité d'une part prépondérante des activités ayant trait aux apprentissages reste confiée à un seul maître pour un même groupe d'enfants ; d'autre part, en tout état de cause, ce travail d'équipe ne s'avère pleinement profitable que si la coopération et la concertation entre



les maîtres concernés sont suffisamment effectives pour que même les interventions de maîtres différents exploitent aux mieux les interférences entre les domaines d'activités.

### 1.4. Coopération avec le G.A.P.P.

La circulaire n° 76-197 du 25 mai 1976 a précisé les missions et plusieurs des modalités de fonctionnement des G.A.P.P. dans leur rôle d'instruments de prévention et d'adaptation ». Elle insiste sur le fait que cette institution doit « travailler au sein de l'école en liaison permanente avec l'ensemble des maîtres... », l'un des aspects les plus importants de la tâche de ses membres étant « l'observation des enfants au travail en classe ». Elle signale explicitement, parmi les solutions qu'ils ont pour mission de rechercher, celles qui concernent « une forme différente d'action du maître à l'égard de l'enfant » et « des enseignements de soutien ».

Certes, la pratique des actions de soutien doit, en règle générale, être assurée par les maîtres dans leurs classes. Ces derniers ne sauraient en ce domaine s'en remettre exclusivement aux interventions du G.A.P.P., — là où il existe —. Le G.A.P.P. a aussi d'autres rôles à remplir. Mais il ne saurait davantage être question de tenir cet organisme à l'écart de telles actions : du fait de leur formation spécialisée et de leur expérience, ses membres sont particulièrement désignés pour aider leurs collègues à détecter avec plus de sûreté les élèves justiciables de ces actions, à mieux circonscrire les aspects sur lesquels celles-ci doivent porter et les formes qu'il est souhaitable qu'elles revêtent, voire pour prêter occasionnellement leur concours à la mise en œuvres de certaines de ces actions.

## 2. — MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Les considérations qui précèdent conduisent à envisager différentes formes d'actions de soutien à l'école primaire. On peut les regrouper en quatre grands types, entre lesquels des formules intermédiaires sont concevables.

Il y a lieu de souligner que les deux premiers types d'action, s'ils visent bien à apporter un soutien délibéré aux élèves qui sont en difficulté, ou qui risquent de s'y trouver, relèvent davantage de pratiques pédagogiques habituelles normalement soucieuses d'efficacité que de démarches distinctes de ces dernières.

### 2.1. Premier type : dans le cadre des activités courantes de la classe

Le premier de ces types consiste, pour le maître, à veiller, dans la conduite des activités courantes de sa classe, à ce que ses démarches pédagogiques revêtent au maximum le caractère de relation d'aide, essentiel à toute action éducative.

Toutes les instructions relatives aux différents domaines d'activités de l'école primaire préconisent la pratique d'une pédagogie active, celle par laquelle les activités effectives des élèves prennent plus d'importance que le discours magistral : démarches d'exploration et de découverte ; tâtonnement expérimental ; dialogue des élèves entre eux et avec le maître ; efforts de formulation des notions, des relations ou des techniques découvertes ; activités de réinvestissement ; exercices d'assimilation et d'entraînement, etc. De telles pra-

tiques permettent au maître, s'il sait être suffisamment attentif aux réactions et comportements individuels des élèves, de détecter sans retard les hésitations, les piétinements, les erreurs ou échecs partiels qui sont indices d'incompréhension, de difficultés d'assimilation, d'insuffisance de fixation ou d'interprétation erronée de la part de tel ou tel enfant. Il lui appartient alors de s'efforcer de circonscrire au mieux ces défaillances et leurs causes probables afin de pouvoir selon le cas et dans le déroulement même des activités, poser les questions, suggérer les situations, les exemples ou les démarches propres à mettre l'élève sur la voie de la réussite, de l'aider à surmonter la difficulté qui l'égare, le freine ou l'arrête.

Cette vigilance de la part du maître convaincu que l'efficacité de son action pédagogique réside dans ce que les élèves font et découvrent grâce à la façon dont il guide leurs activités, davantage que dans ce que lui-même expose ou apporte, est facteur d'une connaissance plus sûre des possibilités des uns et des autres, ce qui conduit à régler les démarches pédagogiques en fonction de ces possibilités.

Ainsi, le maître est à même de déceler les situations de difficulté dans lesquelles peuvent se trouver tel ou tels élèves au moment même où elles se manifestent, et d'y remédier sur le champ en adaptant ses interventions auprès de ces élèves, dans leur contenu, dans le rythme qu'elles imposent comme dans leur tonalité affective, de telle sorte que, compte tenu des difficultés qu'il rencontre, chacun soit confronté aux exigences et reçoive les stimulations les mieux appropriées à son cas.

Cette attitude de soutien associée à l'action scolaire de tous les instants, rendue possible — même dans le cadre de séquences scolaires conduites de façon collective — par la pratique d'une pédagogie active, a sa place à tous les niveaux de la scolarité primaire, y compris pour certaines activités de l'école maternelle. Elle devrait contribuer à réduire, dans une assez large mesure, la nécessité de recourir à des actions de soutien plus nettement caractérisées, celles que justifient les lenteurs ou les retards dont peuvent encore faire preuve divers élèves malgré les précautions dont il vient d'être question. Ces dernières, en effet, permettent assurément de limiter le nombre des enfants menacés de perdre pied du fait d'une difficulté ou d'une incompréhension passagères qui n'auraient pas été dissipées à temps. Elles peuvent cependant s'avérer insuffisantes pour remédier efficacement à des défaillances plus graves de compréhension ou d'assimilation et au caractère lacunaire ou précaire de certaines acquisitions.

### 2.2. Deuxième type : vers une individualisation des activités de certaines séquences

C'est à plusieurs de ces situations que correspond le deuxième type d'actions proposé, lequel devrait encore s'apparenter davantage à des pratiques pédagogiques courante qu'à des actions de caractère spécifique. Il est à pratiquer plus particulièrement, dans le cadre de l'horaire consacré à la discipline concernée, lors des séances qui donnent lieu, s'agissant des acquisitions de nature instrumentale, aux indispensables exercices d'entraînement, de consolidation ou d'approfondissement, de contrôle aussi, qui doivent, selon les formules variées, jalonner la progression, plusieurs fois par semaine sinon quotidiennement.

Il paraît souhaitable que de telles séances fassent l'objet de tâches de caractère plus individualisé permettant à chaque élève de mobiliser et de mettre à l'épreuve ses propres possiblités. Pratiquement, elles impliquent une



organisation de travail en groupes de niveau relativement homogène, les exercices proposés à chacun d'eux étant dosés en fonction des possibilités présumées des élèves qui le composent. Dans une telle organisation, les enfants en difficulté devraient constituer un ou deux groupes à l'égard desquels le maître manifeste une sollicitude particulière. Ce ne peut être, pour que ses interventions puissent prendre une allure aussi personnalisée que possible, que des groupes d'effectif restreint (d'ailleurs, s'il en était autrement, ce serait le signe d'une probable inadaptation des pratiques scolaires habituellement destinées à l'ensemble de la classe, quant au niveau adopté, aux ambitions manifestées ou à l'efficacité des méthodes utilisées).

Cette condition permet, dans le prolongement de l'attitude précédemment préconisée, de mieux ajuster les interventions, par leur contenu comme par la résonance effective de la relation pédagogique qu'elles instaurent, et de leur donner — dussent-elles être relativement brèves — une efficacité accrue par rapport aux sollicitations plus diffuses, même dosées et nuancées selon les élèves, d'une séance collective. Il s'agit pour le maître, d'abord d'identifier avec le plus de précisions possibles ce qui fait obstacle à l'acquisition en cause : manque de cohérence, de solidité ou de disponibilité d'acquis antérieurs ; insuffisance de familiarisation préalable, empirique et intuitive, avec les aspects nouveaux de la notion étudiée : difficultés, d'ordre corporel, sensoriel, affectif, linguistique ou intellectuel, pour assumer certaines implications de la situation proposée, etc. Il lui faut alors rechercher les démarches les mieux adaptées en conséquence : moins « refaire la leçon » ou « reprendre ses explications » — qui n'ont pas eu, avec ces élèves, l'efficacité escomptée —, que proposer des situations ou des exemples nouveaux susceptibles de mobiliser davantage les possibilités des élèves, par leur caractère plus motivant, par une moindre complexité ou un contexte plus familier ; guider, sans pour autant se substituer aux élèves, une approche plus graduée, avec des activités davantage fondées sur des données concrètes, et ménageant des étapes de révision ou de consolidation des acquis antérieurs à utiliser ; tirer éventuellement parti d'interférences avec d'autres domaines d'activités (quant aux exemples exploités, aux modes d'expression utilisés, notamment) ; susciter, grâce à une gamme d'exercices d'abord plus simples, la mise en confiance et la stimulation dues à de premières réussites.

Par de telles actions, l'intention dominante du maître doit être de s'efforcer d'atteindre, avec ces élèves en difficulté, les objectifs, qui lui paraissent prioritaires parmi ceux qu'il s'est assigné pour l'ensemble de la classe à propos de la notion à l'étude : ce sont ceux qui marquent le seuil en-deçà duquel les acquisitions ultérieures s'avéraient impossibles. Des pratiques scolaires, s'inspirant d'une « pédagogie par objectifs » devraient l'aider dans cette voie grâce, notamment, à l'analyse des objectifs qu'elles supposent. D'une part, cette analyse fait apparaître le parti à tirer de relations de dépendance ou d'interdépendance entre différentes composantes d'un même champ d'objectifs, ainsi que de la complémentarité ou des convergences de certains éléments d'objectifs différents. D'autre part, elle permet de distinguer entre ces éléments, ceux qui, précisément, sont à considérer comme prioritaires et ceux dont l'importance est relativement moindre pour les étapes immédiatement ultérieures, celles-ci étant facilitées si ces objectifs sont atteints, mais non rendues impossibles s'ils ne le sont pas, et étant d'ailleurs susceptibles de contribuer elles-mêmes à atteindre par la suite ces objectifs dans de meilleures conditions.

Il convient enfin de préciser que la sollicitude particulière ainsi portée à certains enfants ne doit pas signifier que les autres élèves sont délaissés pour autant. Si, au cours de ces séances, le maître consacre relativement plus de temps aux premiers, il n'en résulte pas que les autres sont laissés à l'abandon : il a dû leur proposer des activités individuelles ou de petits groupes qui les conduisent à exploiter, consolider et approfondir les acquisitions en cours à propos de situations variées et de complexité progressive, provoquant des efforts spontanés par l'intérêt qu'elles suscitent, féconds par les démarches et découvertes qu'elles induisent, gratifiants par la réussite que leur dosage met à la portée des élèves ; or, de telles activités peuvent être conçues de telle sorte (fiches-guides, fichier auto-correctif, par exemple) qu'elles n'appellent de la part du maître que de brèves interventions de mise en route, de stimulations et de contrôles épisodiques.

Au demeurant, si les actions de soutien qui viennent d'être évoquées nécessitent une présence suivie du maître auprès des enfants concernés, ce ne sont pas les seules à envisager. Il est même souhaitable qu'elles soient complétées par des phases de travail au cours desquelles les élèves sont invités à des tâches individuelles, dosées et programmées, pour exploiter et consolider les acquisitions réalisées ou amorcées au cours de la phase précédente, et qui, à leur tour, n'appellent que des interventions plus sporadiques de la part du maître. Aussi celui-ci peut-il, soit au cours d'une même séance, soit d'une séance à l'autre alterner les deux formules et disposer de plages d'intervention plus suivie auprès des élèves en bonne voie, lesquels d'ailleurs peuvent avoir aussi besoin de soutien au niveau d'élaboration et d'assimilation des acquisitions où ils se trouvent.

### 2.3. Troisième type : soutien et intention délibérée de rattrapage

Le troisième type d'action de soutien devrait revêtir un caractère plus exceptionnel. Il s'inscrit dans des perspectives qui allient au soutien un souci de « rattrapage » caractérisé en ce sens qu'il concerne plus spécialement des enfants qui, pour diverses raisons, accusent quant à certaines acquisitions instrumentales, des lacunes ou un retard sensibles par rapport à la progression de l'ensemble de la classe. Ces raisons peuvent être, par exemple, une absence de quelque durée, des perturbations passagères d'ordre psychologique ou affectif retentissant sur le rythme et le rendement de leur travail scolaire, un changement d'école consécutif à un déménagement, etc. A l'égard de chacun de ces cas, il revient au maître — ou, mieux, à l'équipe pédagogique de l'école —, compte tenu de la connaissance que l'on a de l'enfant et de ses potentialités présumées, de s'interroger sur ses possibilités de combler ce retard, sur les actions de soutien auxquelles il convient de recourir en conséquence, sur l'opportunité et les limites d'une conception de ces actions envisageant de les substituer partiellement et temporairement à quelques-unes des activités normales de la classe. Il s'agit de déterminer jusqu'à quel point et dans quelles conditions cette substitution s'avèrera, pour l'enfant, plus profitable par le rattrapage qu'elle permet que préjudiciable par le fait qu'elle le prive de certaines activités éducatives. Sous réserve des précautions qui tiennent compte de cette interrogation, les actions de soutien de ce type sont à concevoir et à conduire, pour l'essentiel, selon des procédures et dans un esprit analogues à celles préconisées pour le type précédent. La différence réside dans le fait qu'on ne se contente pas de moduler le style des interventions magistrales et le niveau



des exercices au cours d'une séquence scolaire dont le sujet est commun à l'ensemble de la classe : les activités proposées, quant à leur contenu, leurs objectifs et les démarches qu'elles impliquent sont organisées en fonction d'une progression répondant en priorité au souci de rattrapage et, en conséquence, relativement indépendante de celle adoptée pour l'ensemble des autres élèves. Il s'agit donc de séances au cours desquelles les activités des élèves concernés peuvent être nettement distinctes de celles du reste de la classe.

Ces séances ne devraient représenter que 30 minutes par jour au grand maximum et n'avoir lieu que durant une période qui n'excède pas 2 à 3 semaines consécutives pour un même enfant. (Si, à l'usage, un tel délai s'avérait insuffisant pour que l'élève soit en mesure de reprendre le cours habituel des activités de la classe, son cas relèverait alors des dispositions dont il sera question ci-après, à propos du quatrième type d'actions de soutien). Il est souhaitable que ces séances trouvent place dans l'horaire prévu pour la discipline qu'elles concernent. Toutefois, les circonstances peuvent faire apparaître préférable de les organiser partiellement dans le cadre de l'horaire normalement dévolu à d'autres domaines d'activités : il est indispensable de veiller, dans ce dernier cas, à ce que les élèves en cause ne soient pas totalement exclus de la pratique de ces activités, ni enclins à ressentir les actions de soutien comme une sanction les privant d'activités (telles l'éducation physique ou certaines activités d'éveil) auxquelles leurs camarades prennent plaisir ; il serait même particulièrement indiqué que le maître s'attache à rechercher la motivation et les matériaux des exercices qu'il leur propose dans le prolongement de leur participation à ces activités.

A condition que la nécessité d'effectuer le rattrapage escompté ne soit en rien concomitante avec un état de moindre résistance physique de l'enfant, on peut aussi envisager exceptionnellement que les actions de soutien requises fassent, très partiellement, l'objet de petites tâches supplémentaires à réaliser en dehors de l'horaire scolaire.

En toute hypothèse, tant par leur conception que par les modalités de leur mise en œuvre, les actions de soutien de ce troisième type ne doivent en aucun cas prendre l'allure de ce qu'il est convenu d'appeler du « bachotage ».

En règle générale, ces actions sont à assurer par le maître de la classe. Il doit s'efforcer de les insérer à l'emploi du temps dans les conditions qui lui permettent de les articuler au mieux avec la possibilité d'occuper simultanément les autres élèves à des activités de portée éducative certaine, mais ne requérant pas des interventions constantes de sa part.

Diverses circonstances peuvent toutefois inciter à préférer, dans certaines écoles, leur prise en charge par un autre maître de l'école plus expérimenté ou qui, par sa formation, paraît davantage en mesure de dispenser une action mieux adaptée, du point de vue psychologique notamment, aux besoins spécifiques des élèves concernés. Une telle formule n'est pas à exclure, à une double condition cependant : d'une part, l'organisation pédagogique de l'école, approuvée par l'inspecteur départemental, doit dégager pour ce maître les moments de disponibilité qui lui permettent d'assumer ce rôle, sans que les modalités adoptées portent préjudice à d'autres élèves ; d'autre part, toutes dispositions doivent être prises pour qu'il y ait, à l'égard de chacun des élèves intéressés, la plus grande convergence pédagogique possible entre les inter-

ventions de ce maître et celles de son collègue ayant habituellement la charge de l'élève. Il s'agit là d'une solution qui constitue, tout spécialement si la situation qui la justifie est liée à des déficiences d'ordre psychologique, l'une des modalités de la coopération précédemment envisagée avec le G.A.P.P.

### 2.4. Quatrième type : en liaison avec l'organisation de groupes de niveau selon les disciplines

Les trois types d'actions de soutien qui viennent d'être examinés s'entendent surtout dans le cas d'une classe de niveau relativement homogène au sein de laquelle les élèves relevant de telles actions constituent un groupe restreint et sont estimés susceptibles, grâce au traitement particulier dont ils font ainsi l'objet, d'atteindre de concert avec leurs condisciples les objectifs assignés à la classe, fût-ce à leur seuil minimal. C'est pourquoi il y a lieu de considérer aussi — ce qui conduit à envisager un quatrième type — le cas où les élèves dans cette situation forment un groupe plus important, pour lesquels l'intention d'atteindre même ce seuil minimal nécessite, de façon prolongée, une progression dont le rythme et l'itinéraire ne sauraient être exactement ceux adoptés pour le reste de la classe.

Il peut s'agir : d'enfants qui n'ont pas maîtrisé de façon suffisamment sûre toutes les acquisitions constituant les objectifs de la classe précédente sans néanmoins justifier un redoublement de classe ; ou de jeunes immigrés qui, après une période d'adaptation, semblent en mesure de suivre avec profit une classe normale à condition qu'on les aide à surmonter les difficultés, d'origine linguistique ou culturelle notamment, qu'ils peuvent encore éprouver ; voire d'élèves à l'égard desquels les actions de soutien des types précédents ne sont pas parvenues à éviter que les lenteurs ou les lacunes qu'ils manifestent ne se prolongent ou n'aillent en s'aggravant.

Il est alors indispensable d'organiser la classe en groupes distincts pour lesquels les démarches d'apprentissage sont conduites de façon différente quant aux types d'activités proposées aux modalités d'approche et aux degrés d'élaboration des notions étudiées, aux rythmes de réalisation des acquisitions. Le maître doit cependant veiller à ce que le plus grand nombre possible d'élèves du groupe des plus lents conservent ou acquièrent la possiblité d'atteindre au moins le seuil minimal des objectifs assignés à la classe et même que certains d'entre eux puissent rejoindre l'autre groupe sans que les élèves de ce dernier soient pour autant freinés dans leur progression.

Il lui faut pour cela organiser son travail et celui de ses élèves de façon à pouvoir pratiquer, tout spécialement à l'égard du groupe des plus lents, une pédagogie de soutien dont les modalités s'inspirent de celles précédemment indiquées.

Il est aussi nécessaire que les groupes ne soient pas constitués de façon rigide et définitive. Leur composition doit varier, selon les domaines d'activités, en fonction des possiblités individuelles des élèves : tel qui sera dans le groupe B en mathématiques pourra être dans le groupe A en français, ou inversement : tel autre qui sera dans le groupe A pour certaines activités de français, la lecture par exemple, pourra être dans le groupe B pour d'autres activités de français, telle la grammaire. Elle doit également pouvoir varier, en cours d'année, en fonction des performances des élèves : il est possible que tel



enfant initialement en groupe B réalise, du fait de sa propre évolution psychologique ou grâce aux actions de soutien dont il est l'objet, des progrès justifiant qu'il travaille avec le groupe A ; à l'inverse, tel autre faiblissant dans le groupe A gagnera à être associé au groupe B où il pourra trouver de meilleures conditions l'aidant à surmonter ses difficultés et ainsi, peut-être à redevenir en mesure de suivre avec le groupe A.

Deux séries de dispositions sont à prévoir pour faciliter cette mobilité dans la composition des groupes. D'abord, il y a lieu de limiter l'organisation de tels groupes, de niveau relativement homogène, aux domaines d'activités pour lesquels elle s'impose en raison des exigences de systématisation des acquisitions à réaliser ; les autres domaines, éducation physique, activités d'éveil, mais aussi certaines activités de mathématiques ou de français qui relèvent en fait de démarches d'éveil — exploration topologique ou situations de communication par exemple, — peuvent et doivent faire l'objet d'activités communes qui créent, pour l'ensemble des élèves de la classe un même champ de références. D'autre part, il est souhaitable de concevoir la progression de chaque groupe de telle sorte que les différences portent moins sur le rythme selon lequel les notions-clés sont abordées que sur le niveau d'élaboration auquel elles sont étudiées. En effet, les apprentissages consistent moins en la juxtaposition linéaire et additive d'éléments de savoirs et de savoir-faire qu'en une élucidation et une organisation progressivement améliorées de ces éléments ; aussi se prêtent-ils à une progression d'allure concentrique grâce à laquelle les mêmes notions peuvent être traitées sensiblement au même moment dans chaque groupe, quoique à différents degrés d'élaboration et à différents niveaux de complexité ou d'abstraction. Les décelages de contenu auxquels risquent d'être exposés les élèves appelés à changer de groupe devraient s'en trouver atténués.

On peut enfin signaler que dans les écoles où les élèves de chaque cycle scolaire constituent l'effectif de deux classes ou plus, il peut paraître avantageux que cette organisation en groupes de composition variable, avec actions de soutien, soit conçue et mise en œuvre non dans chaque classe de façon indépendante mais par plusieurs voire pour l'ensemble des classes d'un même cycle. Il est évident qu'une telle formule n'est toutefois concevable que si les maîtres des classes concernées acceptent et pratiquent un très étroit travail d'équipe.

## 3. — INFORMATION ET FORMATION DES MAITRES

De nombreux maîtres pratiquent déjà, de façon plus ou moins courante, la plupart des modalités d'actions de soutien dont il vient d'être question. Le présent document se propose de les aider à prendre plus lucidement conscience, à des fins de meilleure efficacité, des raisons et des conditions de telles actions. Il vise surtout à appeler l'attention de ceux qui n'en auraient pas encore suffisamment mesuré l'importance, ou qui n'auraient pas trouvé les moyens de la pratiquer de façon satisfaisante, sur l'intérêt et la nécessité de cette pédagogie de soutien. Cette dernière constitue l'une des voies les plus sûres et est assurément indispensable pour réduire les retards scolaires et pour éviter que n'en soit compromise la scolarité ultérieure de trop nombreux enfants victimes de handicaps d'origine socio-culturelle pour la plupart, et dont l'école, si elle ignore ou néglige les possibilités de la pédagogie de soutien, risque de contribuer à aggraver les conséquences.

———— ◆ ————

## Circulaire n° 77-124 du 28 mars 1977

L'article 7 du décret n° 76-1303 du 28-12-1976 relatif à l'organisation de la formation et de l'orientation dans les collèges prévoit la mise en œuvre d'action de soutien et d'activités d'approfondissement ; l'arrêté du 28-3-1977, dans ses articles relatifs aux collèges, en définit les modalités d'application.

La notion de soutien, sous une forme organisée, est nouvelle dans l'enseignement secondaire ; elle est liée à l'une des finalités essentielles de la réforme du système éducatif, la réduction des inégalités, et à un type de formation fondé sur un enseignement commun.

En effet, pour que tous les élèves — hormis naturellement ceux qui relèvent de l'éducation spéciale — puissent suivre un enseignement commun, il est indispensable de déceler et de soutenir ceux qui ne pourraient pas progresser normalement sans une aide particulière temporaire, dans un ou plusieurs des trois domaines de formation fondamentaux : le français, les mathématiques, la première langue vivante.

D'autre part, pour que les élèves particulièrement à l'aise dans un domaine de formation puissent confirmer leurs goûts et faire ultérieurement des choix raisonnés permettant une orientation positive, des activités d'approfondissement seront prévues par les professeurs.

### II. — LE SOUTIEN

La mise en œuvre d'actions de soutien suppose, au préalable, que les professeurs concernés aient décelé, par une observation adéquate, les déficiences dont la gravité justifie une action particulière.

#### 1. — L'observation des élèves

Pour discerner les qualités des élèves, pour mieux connaître leurs aptitudes et pour apprécier de façon générale l'efficacité de son enseignement, le professeur procède à des contrôles, oraux ou écrits, brefs ou plus étendus. Dans la perspective du soutien, ces épreuves devront présenter aussi un aspect plus spécifique destiné à permettre l'identification des élèves qui ont, à un moment donné, besoin d'être aidés. Pour ce faire, les maîtres devront d'abord distinguer l'essentiel de l'accessoire.

En effet, il est prévu pour chaque année de la scolarité de collège un ensemble de notions, de méthodes, de techniques, qui constituent les objectifs définis de l'enseignement à ce niveau, mais certains d'entre eux sont essentiels car ils conditionnent des apprentissages ultérieurs ; il conviendra donc de s'assurer de l'acquisition par tous les élèves de ces savoirs et savoir-faire à l'aide des questions conçues à cet effet, posées isolément durant le cours normal de l'enseignement ou incluses dans les épreuves de contrôle. La détermination des élèves à soutenir pourra ainsi s'appuyer sur des critères portant sur les lacunes ou difficultés que ce type d'observation aura éventuellement révélées.

Il est souhaitable que l'observation ait aussi pour but une première recherche des causes des déficiences constatées chez les élèves concernés par le soutien : mauvaise compréhension des notions, insuffisance du travail personnel de fixation des notions, difficultés dans l'utilisation des savoirs, etc.



Il serait opportun, à partir de cette analyse, de rechercher les causes plus profondes des défaillances. Les difficultés de compréhension peuvent avoir pour origine un manque d'attention, habituel ou passager, qui peut être dû lui-même à une fatigue, à un blocage affectif... Elles sont parfois liées à un enseignement trop abstrait, ou conduit à un rythme trop rapide pour certains élèves. Un apprentissage inefficace peut s'expliquer par un manque, soit de méthode, soit de volonté. Une difficulté dans l'exploitation des savoirs peut provenir d'une réflexion insuffisante ou hâtive.

Pour cette recherche, souvent malaisée, de l'origine des déficiences, les professeurs pourront consulter les dossiers scolaires des élèves, les autres professeurs de la classe, le conseiller d'orientation et, autant que possible, les collègues qui les ont précédés.

#### 2. — Les actions de soutien

Lorsqu'elles sont ponctuelles, les insuffisances décelées peuvent relever d'une aide très brève du professeur, qui doit s'efforcer d'y remédier dans le cours normal de son enseignement ; il s'agit alors d'un soutien occasionnel intégré à la pratique quotidienne de la classe.

Pour les déficiences qui justifient une aide importante, le professeur met en œuvre une action de soutien qui prendra place dans l'emploi du temps hebdomadaire, à l'heure prévue à cet effet. Elle pourra se limiter à une seule séance ou s'étendre sur plusieurs semaines.

**a) Choix des élèves à soutenir**

Les élèves pour lesquels une action de soutien s'impose doivent en bénéficier rapidement ; ils seront donc désignés chaque semaine par leur professeur, qui en informera le chef d'établissement. Les familles seront avisées de cette désignation. Il est évident que le nombre de ces élèves doit être limité ; il ne devrait pas dépasser, le plus souvent, le tiers de l'effectif. Une évaluation conduisant à un pourcentage trop élevé devrait amener le professeur à s'interroger sur l'enseignement dispensé à l'ensemble de la classe.

**b) Les méthodes du soutien**

Si les méthodes qui seront employées pour le soutien relèvent pour une large part de considérations d'ordre pédagogique, il semble néanmoins indispensable que le professeur s'attache à intégrer dans son action des éléments psychologiques tenant compte de l'origine des difficultés rencontrées, et qu'il veille à susciter chez l'élève une attitude positive face au soutien dont il bénéficie.

— Composante psychologique :

Pour que l'élève ne ressente pas sa désignation comme une sanction, il est souhaitable que le soutien recueille son adhésion, même tacite. Cela implique que les professeurs se montrent particulièrement accueillants et compréhensifs lors des séances de soutien et qu'ils s'efforcent de prouver aux élèves concernés que le succès est à leur portée et leur procurera un profit immédiat en classe (ils s'y sentiront plus à l'aise) ou dans leur vie professionnelle.

Les lacunes constatées chez l'élève résultent souvent, comme il a été dit, de perturbations d'origine psychique ou affective dont une observation plus fine, réalisée en cours de soutien, permettra éventuellement de mieux discerner les causes. L'action de soutien du maître comportera alors une composante

appropriée, tenant compte de la sensibilité de l'enfant (par exemple : rassurer celui-ci, l'encourager, lui redonner confiance — en suscitant au besoin un transfert d'intérêt...).

— Composante pédagogique :

Les méthodes pédagogiques à employer pour assurer au soutien la meilleure efficacité dépendent évidemment des déficiences constatées ; elles doivent aussi correspondre aux raisons profondes des difficultés rencontrées par les élèves en cause.

Un manque de compréhension dû à une certaine lenteur d'esprit appellera de la part du maître une cadence de progression modelée sur le rythme propre de l'élève.

Pour des élèves que rebute le caractère abstrait de certaines notions, une approche concrète et intuitive de celles-ci pourra constituer une phase transitoire utile, et permettre en tout cas l'acquisition des savoir-faire associés à ces notions.

Lorsque les difficultés portent sur l'exploitation des connaissances acquises, le professeur proposera aux élèves concernés des exercices d'application simples, et très proches du savoir à utiliser (notion, règle, etc.). Il s'emploiera surtout à faire acquérir à travers ce type d'activité des méthodes rationnelles de travail, qui permettront aux élèves de progresser ultérieurement sans soutien.

La diversité des méthodes envisagées ci-dessus montre bien que le soutien doit constituer une aide essentiellement individuelle que le maître adaptera aux difficultés de chacun.

### 3. — L'emploi du temps des élèves

Si l'on veut que les élèves considèrent l'action de soutien non pas comme une mise à l'écart mais comme une mesure compensatoire destinée à leur permettre de parvenir, dans la discipline considérée, au niveau moyen de la classe, il doit être clair à leur yeux qu'elle leur apporte, une heure durant, une aide complémentaire qui leur est réservée et doit les avantager.

Le chef d'établissement placera donc cette heure, qui figure à l'emploi du temps du professeur, à un moment de la semaine et de la journée qui permette de libérer les élèves non soutenus (en les accueillant éventuellement dans les locaux du collège : salle d'étude, bibliothèque, C.D.I., ...). Dans certains cas particuliers, si le chef d'établissement se trouve dans l'incapacité de mettre en œuvre d'autres solutions, le professeur pourra à titre exceptionnel conserver dans sa classe l'ensemble de ses élèves, en se consacrant spécialement au soutien de ceux d'entre eux qui doivent en bénéficier, alors que les autres auront à effectuer un travail personnel (le soutien pouvant consister d'ailleurs à aider les élèves en difficulté dans ce travail personnel).

Quelle que soit la formule retenue, les élèves non soutenus se verront proposer des exercices que le professeur adaptera à leurs capacités et à leurs besoins ; exercices d'application pour les uns, activités d'approfondissement pour d'autres.



## II. — L'APPROFONDISSEMENT

Dans les mêmes disciplines de base, qui peuvent faire l'objet de soutien, certains élèves manifestent au contraire un bon niveau de réussite pourront utiliser leur capacité à approfondir le programme faisant l'objet du tronc commun de formation.

### a) But des activités d'approfondissement

Il s'agit essentiellement de permettre à un tel élève de s'assurer de la permanence du goût qu'il a ressenti pour une matière, de faire la preuve de ses aptitudes en ce domaine, de ressentir le plaisir de la difficulté vaincue. La confiance en soi et la satisfaction qu'il en retirera pourront avoir un effet psychologique très heureux, et même se transférer sur un domaine où il éprouverait des difficultés.

La prise de conscience par l'élève de ses préférences et de ses capacités l'aidera dans le choix de son orientation à la fin de sa scolarité dans le collège.

Dans cette perspective il importe que les professeurs, dans l'observation des élèves qui les conduira à proposer à certains d'entre eux des activités d'approfondissement, se montrent particulièrement attentifs à détecter les aptitudes — même à partir d'indices peu marqués — notamment chez les élèves qui n'auraient guère eu de possibilités d'ouverture culturelle en dehors du collège.

### b) Nature des activités d'approfondissement

Ces activités ne comporteront pas, évidemment, d'étude anticipée d'éléments de programmes en avance sur la progression prévue par le maître pour la classe entière.

Les travaux que le professeur proposera aux élèves concernés porteront donc sur le programme déjà étudié, éventuellement sur ses aspects marginaux. Ils pourront nécessiter, de la part des élèves ainsi mis à l'épreuve, davantage d'imagination et d'initiative, une réflexion plus approfondie, éventuellement un niveau d'abstraction plus poussé, que ne l'exigent les exercices donnés à l'ensemble de la classe.

Le travail autonome, qui laisse aux élèves une relative responsabilité dans la conduite de leur tâche, présente une utilité particulière pour l'approfondissement, sans être évidemment réservé à cette forme d'activité.

Bien entendu, le professeur aura à cœur de suivre de près les études ainsi entreprises, qui pourront être individuelles ou revêtir un aspect collectif de travail d'équipe : des recherches (ou des enquêtes) pourront s'étaler sur plusieur ssemaines.

Dans l'hypothèse où telle ou telle semaine aucune action particulière de soutien ne se révèlerait nécessaire, le professeur pourrait utiliser l'heure dont il dispose au titre du « soutien-approfondissement » pour regrouper les élèves concernés par des activités d'approfondissement afin de faire le point de leurs travaux.

⁂

Pour que les termes de « soutien » et d' « approfondissement », qui sont relativement nouveaux dans le vocabulaire du système éducatif français, soient compris de tous, dans une acceptation commune, il importe que les chefs d'établissement — dont le rôle sera essentiel à cet égard — s'attachent d'abord, d'une part à bien informer les élèves et leurs parents, d'autre part à sensibiliser les maîtres et à susciter leur réflexion à ce sujet.

Ils veilleront à ce que les actions de soutien et les activités d'approfondissement n'aboutissent pas à diviser de façon permanente chaque classe en deux groupes figés entre lesquels l'écart se creuserait vite et profondément. Il n'est pas exclu d'ailleurs qu'au cours d'une même année, dans un domaine de formation, un élève puisse bénéficier d'une action de soutien et ultérieurement suivre des activités d'approfondissement.

Dans chaque collège, le chef d'établissement aura donc à assurer une homogénéité convenable à l'organisation ainsi mise en œuvre ; il aura communication de la composition des listes d'élèves bénéficiaires d'actions de soutien ou d'activités d'approfondissement proposées par les professeurs. Ces actions et ces activités figureront à l'ordre du jour des conseils de classe, afin de permettre une convergence des informations relatives à chaque élève — y compris celles que pourrait fournir le conseiller d'orientation — et d'assurer ainsi, en connaissance de cause, une efficacité accrue aux efforts conjugués de tous les enseignants.

Le conseil d'établissement pourra être tenu informé de la politique scolaire suivie en cette matière.

⁂

Le soutien tel qu'il a été décrit plus haut vise à compenser rapidement des lacunes déterminées et importantes. Mais cela n'exclut pas d'autres formes d'aide liées au fonctionnement général de l'établissement, à l'attitude du professeur, au comportement mutuel des élèves. D'ailleurs qu'il s'agisse de soutien ou d'approfondissement, le « climat » de l'établissement jouera un rôle essentiel. S'il est suffisamment stimulant, chaque élève s'y sentira en confiance et fera plus volontiers les efforts particuliers qui lui seront demandés.

Enfin, il est bien évident qu'en dehors des horaires spécialement réservés au soutien ou à l'approfondissement, les professeurs continueront à demander à leurs élèves des travaux personnels en préparation ou en application des cours consacrés au tronc commun de formation.

Pour le ministre et par délégation
Le directeur des Collèges,

A. GOUTEYRON.



# LIAISON ENTRE ECOLE ET COLLÈGE (C.M. 2 - 6e)

## (Circulaire n° 77-100 du 16 mars 1977)

Dans la scolarité d'un élève, tout passage marqué par une modification des conditions ou des formes de l'enseignement peut entraîner des risques de perturbation. Certains élèves y sont particulièrement exposés à leur entrée en classe de sixième, notamment ceux pour lesquels le changement d'établissement a des conséquences importantes sur leur mode de vie. Ces difficultés peuvent se trouver aggravées pour les élèves qui n'ont atteint les objectifs de l'école primaire qu'avec peine.

Il convient de limiter ces risques, d'agir dans trois directions :

— l'accueil des élèves en sixième ;

— la préparation des élèves de CM 2 aux conditions de l'enseignement au collège ;

— la réduction des cause de discontinuité entre l'enseignement élémentaire et celui du collège.

Les mesures suivantes, présentées dans cette perspective, tiennent compte de nombreuses initiatives d'inspecteurs d'académie, d'inspecteurs départementaux, de chefs d'établissement et d'enseignants qui méritent d'être encouragées et développées.

### 1. — L'ACCUEIL DES ÉLÈVES EN SIXIÈME

Pour atténuer les difficultés liées au changement d'établissement et à des conditions de travail sensiblement différentes, il est important que l'élève, à son entrée au collège, s'y sente bien accueilli. Dès les premières journées, il serait utile de prévoir :

— la distribution d'un carnet d'accueil, comportant par exemple, un plan sommaire du collège, une explication des principaux usages, une présentation des possibilités offertes dans l'établissement (clubs, ...). Pour la préparation de ce document, la participation d'élèves entrés en sixième l'année précédente a été expérimentée avec succès et ne peut qu'être encouragée :

— la visite des locaux ;

— la présentation des membres de l'administration, des personnels de surveillance et, d'une manière générale, de toutes les personnes que les élèves devront connaître ;

— un commentaire sur l'emploi du temps par un professeur à qui les élèves devraient pouvoir s'adresser par la suite durant les premières semaines de classe ;

— des conseils pratiques (tenue du cahier de textes individuel, moyens d'éviter la surcharge du cartable, ...).

Au-delà des premières journées de classe, les semaines qui suivent l'entrée doivent constituer une période d'adaptation progressive, qui pourra être facilitée d'ailleurs par une préparation des élèves dès l'école primaire.

## 2. — LA PRÉPARATION AUX CONDITIONS DE L'ENSEIGNEMENT EN SIXIÈME

Il est possible et il convient que les élèves de C.M. 2 soient préparés aux situations nouvelles provoquées par l'entrée au collège : l'adaptation à plusieurs professeurs, au respect d'un emploi du temps déterminé, à un travail personnel qui doit être organisé.

Si la règle du maître unique reste applicable jusqu'à la fin de la scolarité primaire, il ne doit pas être exclu toutefois que les élèves de plusieurs classes soient regroupés différemment en diverses occasions, en particulier pour des activités d'éducation artistique, manuelle ou corporelle. Cette pratique, qui se justifie d'abord par des raisons d'ordre pédagogique, constitue aussi une préparation à la pluralité des maîtres.

L'habitude, pour les élèves de C.M. de se référer à un emploi du temps, ainsi que la réalisation, pour une date prévue plusieurs jour à l'avance, de travaux personnels — relatifs par exemple à un projet individuel ou collectif — devraient réduire les difficultés provoquées en sixième par l'organisation hebdomadaire des activités.

## 3. — LA RÉDUCTION DES CAUSES DE DISCONTINUITÉ AU NIVEAU DE L'ENSEIGNEMENT

Toutes ces actions risquent d'être superficielles si elles ne sont pas accompagnées d'une harmonisation des enseignements. En effet, la formation à l'école et la formation au collège ont chacune des objectifs propres correspondant à des stades différents de formation, mais leur complémentarité n'en est pas moins nécessaire. Le passage d'un établissement à l'autre devrait donc se faire sans rupture en ce qui concerne les enseignements.

Il est indispensable que les professeurs qui enseignent en classe de sixième aient une connaissance claire des directives officielles auxquelles se réfère la pédagogie de l'école primaire et, pour les programmes, de ce qui est généralement acquis ou en voie d'acquisition à la fin du C.M. 2. De même, les instituteurs doivent connaître les modes de travail utilisés généralement dans les collèges, les programmes du cycle d'observation ainsi que les savoirs et savoir-faire nécessaires à leur mise en œuvre.

Différentes mesures — relatives à l'information générale des enseignants, aux échanges d'informations sur les élèves, à des rencontres entre instituteurs et professeurs, à la formation des maîtres — contribueront à la réalisation de ces objectifs ; certaines sont immédiatement généralisables, d'autres doivent être mises en œuvre dès que les conditions favorables qu'elles requièrent sont réunies.

### 3.1. L'information générale des enseignants

L'information des professeurs et des instituteurs sur les programmes et les instructions du cours moyen et du cycle d'observation doit être réalisée par la mise à disposition des intéressés, dans les collèges et les écoles, de documents écrits. Elle devrait aussi intervenir au cours de conférences pédagogiques — compte tenu des modalités d'organisation de ces dernières, qui seront précisées par une prochaine circulaire — et de conseils d'enseignement.

Il y a lieu de rappeler à ce sujet le rôle positif que les C.R.D.P. et les C.D.D.P. peuvent jouer, en préparant une documentation susceptible d'être utilisée par les enseignants, individuellement ou en groupes.



### 3.2.. L'échange d'information sur les élèves

L'information relative aux élèves interviendra notamment par un échange de notes :

— les unes, accompagnant les livrets scolaires et les dossiers d'admission des élèves d'une même classe de C.M. 2, viseront à préciser les caractéristiques de la classe, les études particulières réalisées (par exemple : les poèmes étudiés, ou les thèmes de recherche en activités d'éveil...), et, éventuellement, appelleront l'attention sur certains éléments du programme dont l'acquisition paraît incertaine :

— les autres, jointes aux copies des bulletins trimestriels des élèves de sixième adressés aux enseignants de l'école primaire d'origine, commenteront les réussites et les difficultés constatées.

### 3.3. Les rencontres d'enseignants

Les informations écrites provenant d'une école ou d'un collège auront d'autant plus de valeur que les enseignants concernés se connaîtront personnellement. Il est donc nécessaire que les maîtres de C.M. 2 et les professeurs de sixième d'un même secteur participent à des rencontres organisées par l'inspecteur départemental et par le chef d'établissement d'accueil. Dans cette perspective, l'un de ces rencontres aura lieu au cours de la journée de pré-rentrée. Elle pourrait être préparée et suivie par une ou plusieurs autres.

Ces réunions auront pour objectif un échange d'informations, et aussi l'étude en commun de thèmes précis relatifs à des contenus ou à des méthodes d'enseignement, dans un souci d'harmonisation.

Il est essentiel que les instituteurs et les professeurs considèrent en commun les moyens d'ajuster les attentes et les possibilités des deux ordres d'enseignement, en recherchant un accord sur les compétences que l'on peut raisonnablement attendre la quasi-totalité des élèves entrant en sixième dans tel ou tel secteur. Il est non moins important de faire porter aussi la concertation sur l'harmonisation du langage, en particulier du vocabulaire grammatical, mathématique et scientifique, à partir des nomenclatures officielles et des programmes.

Un telle démarche sera rendue plus facile et plus fructueuse si les instituteurs et les professeurs sont également sensibilisés aux diverses difficultés de la liaison entre école et collège, s'ils sont préparés à admettre qu'elles ne tiennent pas seulement à l'organisation et aux enseignants de l'autre type d'établissement, et qu'ils sont tous concernés par la résolution de ces difficultés.

### 3.4. Mesures liées à la formation des enseignants

Dans un certain nombre de départements, l'un des stages de formation continuée des instituteurs organisés dans les écoles normales concerne d'ores et déjà ces problèmes de liaison ; de telles initiatives, fort judicieuses, doivent désormais être étendues à tous les départements. Elles seront d'autant plus efficaces que des I.P.R., des chefs d'établissement et des professeurs de collèges pourront participer à certaines séances de travail, en qualité d'intervenants temporaires.

On ne saurait trop recommander l'adoption de dispositions similaires en faveur des personnels de collèges, à l'initiative des responsables des centres de formation de P.E.G.C., de C.P.R., de stages de formation de chefs d'établissement, de telle sorte que les intéressés reçoivent systématiquement toute l'information souhaitable et qu'à cette occasion, ils puissent effectuer des séjours dans des classes de C.M. 2 et dialoguer avec des I.D.E.N. et des instituteurs.

### 3.5. Autres mesures

Il convient d'encourager en outre les visites mutuelles dans leurs classes d'instituteurs de C.M. 2 et de professeurs de 6e, ainsi que les activités qui, au sein d'un même secteur, associent personnels et élèves de collège et d'école élémentaire : utilisation par les élèves de C.M. des ressources du C.D.I., du foyer-socio-éducatif du collège ; travaux d'élèves de 6e réalisés en liaison avec des classes élémentaires pour l'étude de sujets spécifiques au secteur commun au collège et à l'école.

***

L'importance de l'enjeu justifie que les responsables administratifs et pédagogiques concernés ne négligent rien de ce qui peut leur permettre de lever ou d'atténuer les difficultés de mise en œuvre des actions favorisant la liaison C.M. 2 - 6e. Ils doivent pouvoir compter à ce propos sur l'aide des équipes académiques et départementales de rénovation et d'animation pédagogiques, et des équipes de la vie scolaire, pour lesquelles les problèmes de liaison entre écoles et collèges constituent un domaine privilégié de collaboration.

## ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

### Note du Secrétariat Général

Une lecture attentive de la réforme fait apparître deux exigences dans le maintien des structures de l'enseignement spécialisé.

La première est d'apporter plus d'attention et de vigilance aux normes d'admission dans ces classes. Des enfants ont en effet été parfois mis en classe de perfectionnement ou en classe d'adaptation, non en raison des difficultés réelles rencontrées dans leur développement mental ou psychologique, mais parce qu'ils étaient d'une façon ou d'une autre des éléments perturbateurs dans les classes ordinaires. Il ne devrait plus être du ressort des classes spécialisées d'accueillir des enfants qu'une bonne pédagogie dans les classes ordinaires devrait aider à sortir de leurs difficultés ; c'est ce que disent clairement la loi et les décrets de la réforme en maintenant les structures spécialisées et en mettant en place une



pédagogie de soutien pour aider des enfants qui connaissent des difficultés passagères et jugées surmontables dans une classe ordinaire. La décision de reconsidérer périodiquement l'orientation vers les classes de pefectionnement va également dans le sens de cette première exigence. (Décret n° 75-1166 du 15 décembre 1975 relatif à la composition et au fonctionnement des Commissions de l'Education Spéciale).

La seconde exigence de la Réforme à propos de l'Education scolaire des jeunes en difficultés est d'insérer au mieux les structures spécialisées dans les écoles. Le terme « intégration », fréquemment employé ces derniers temps, avait laissé croire à certains que ces structures devaient disparaître. Il n'en est rien. Mais si elles sont maintenues, elles doivent faire partie de la vie de l'école. Il s'agit bien, en effet, d'assouplir les frontières entre les classes d'adaptation, ou ce qui est plus difficile et peut-être plus nécessaire encore, entre les classes de perfectionnement et les autres classes. Autrement dit, l'organisation pédagogique de l'école doit intégrer autant qu'il est possible les enfants des classes spécialisées au niveau par exemple des activités d'éveil ou des loisirs. Il revient à chacun d'imaginer et d'expérimenter.

En résumé, nous pouvons affirmer que les classes spécialisées sont maintenues ; mais il convient de respecter leur caractère propre en n'y orientant que des enfants qui en relèvent et en intégrant ces enfants dans la vie de l'école.

Nous connaissons les problèmes qui sont les vôtres pour la création des structures spécialisées au niveau des collèges. Des démarches ont été faites et sont poursuivies pour faciliter la mise en place dans l'Enseignement Privé sous contrat d'unités qui correspondent aux besoins des enfants issus des classes de perfectionnement et qui permettent de respecter les objectifs d'insertion recherchés à juste titre.

Il faut insister enfin sur le fait qu'un dépistage précoce des jeunes en difficultés permet de mettre en œuvre tôt dans le cursus scolaire les enseignements de soutien, les rééducations et les autres solutions pédagogiques nécessaires, et donc d'espérer une meilleure intégration scolaire, puis sociale. Le rôle des services diocésains de psychologie et d'orientation scolaire est capital à cet égard.

G. FOIRET,
Secrétaire Général
de l'Enseignement Catholique.

## L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ DANS LA RÉFORME HABY

### LOI ET DECRETS

— **LOI n° 75-620 du 11 Juillet 1975 relative à l'éducation** (J.O. du 12.7.75).

**Art. 7.** — Dans les écoles et les collèges, des aménagements particuliers et des actions de soutien sont prévus au profit des élèves qui éprouvent des difficultés Lorsque celles-ci sont graves et permanentes, les élèves reçoivent un enseignement adapté...

— **DECRET n° 76-1301 du 28 Décembre 1976 relatif à l'organisation de la formation dans les écoles maternelles et élémentaires** (J.O. du 4.1.77).

**Art. 22.** — Afin de venir en aide à certains élèves rencontrant des difficultés temporaires, des actions de soutien sont organisées et mises en œuvre par décision du conseil d'école, à l'intérieur des horaires normaux.

Des enseignants spécialisés peuvent être associés à l'équipe éducative, lorsqu'il s'agit de venir en aide à des élèves handicapés, au moyen d'actions de soutien spécialisées qui peuvent être entreprises dans les groupes prévus aux art. 3 et 6 du présent décret.

**Art. 23.** — Des pédagogies appropriées, des enseignements d'adaptation, des classes ou groupes d'aide pédagogique sont organisés pour répondre aux besoins d'élèves en difficulté, notamment sur prescription des commissions de l'éducation spéciale, prévue à l'art. 6 de la loi du 30 Juin 1975 en faveur des personnes handicapées.

Suivant le problème traité et son degré de difficulté, ces interventions peuvent être réalisées par les maîtres des classes fréquentées par l'élève, par des maîtres spécialisés ou par des spécialistes extérieurs à l'école. Elles donnent lieu, le cas échéant, à l'attribution de bourses d'adaptation. Elles se déroulent pendant tout ou partie de la semaine scolaire.

**Art. 24.** — Une éducation spéciale est dispensée, sur prescription, revisée périodiquement, des commissions prévues par la loi du 30 Juin 1975 en faveur des personnes handicapées. Elle s'adresse aux élèves dont la nature ou la gravité du handicap rend indispensable, au moins pour un temps, la mise en œuvre de pratiques pédagogiques spécifiques, et, s'il y a lieu, thérapeutiques. Elle est dispensée dans des structures d'accueil particulières, qui peuvent être annexées à des écoles, regroupées en écoles spéciales ou intégrées à des établissements sociaux, médicaux ou médico-éducatifs.

— **DECRET n° 76-1303 du 28 Décembre 1976 relatif à l'organisation de la formation et de l'orientation dans les collèges** (J.O. du 4.1.77).

**Art. 9.** — Des enseignements d'adaptation peuvent être organisés dans les collèges sur prescription des commissions de l'éducation spéciale prévue à l'art. 6 de la loi du 30 Juin 1975 en faveur des personnes handicapées. Ces enseignements peuvent être donnés par des maîtres spécialisés, individuellement ou à des groupes d'élèves, dits groupes d'adaptation, qui réunissent les bénéficiaires tout ou partie de la semaine. En outre, il peut être fait appel à des spécialistes extérieurs au collège : dans ce cas, les familles peuvent demander des bourses d'adaptation.

**Art. 10.** — Une éducation spéciale est dispensée sur prescription, revisée périodiquement, des commissions prévues par la loi du 30 Juin 1975 en faveur des personnes handicapées. Elle s'adresse aux élèves dont la nature ou la gravité du handicap rend indispensable, au moins pour un temps, la mise en œuvre de pratiques pédagogiques spécifiques, et, s'il y a lieu, thérapeutiques. Elle peut être dispensée dans des structures d'accueil particulières, notamment dans les sections d'éducation spéciale créées dans des collèges ou dans des établissements spécialisés.

Des structures particulières d'éducation peuvent être également ouvertes dans des établissements sociaux, médicaux ou médico-éducatifs, dans les conditions fixées par arrêté conjoint du ministre de l'éducation et du ministre de la santé.



# SESSIONS - INFORMATIONS DIVERSES

## SESSIONS DE KÉRIVOAL - 1977

**LE SABLIER.**

Dates : 5-9 juillet.
Animateurs : une équipe de Nantes dont Madame Le Hénaff, pionnière du Sablier dans l'Ouest.
Destinataires : Maternelles, CP - CE 1 - CE 2 - Perf. Initiation et perfectionnement. (140 places ; 35 par niveau).
Tarifs : Normal = 330 F. - Réduit = 150 F.
Contenu : objectifs Sablier. Procédés pédagogiques. Classes pratiques. Phonétique. Psycho-motricité.

**EDUCATION DU GESTE.** (Activités manuelles).

Dates : 11-13 juillet.
Animatrice : Mademoiselle Héomet.
Destinataires : Maternelles et CP (50 places).
(Organisé dans le prolongement de la session 76, ce stage peut néanmoins être suivi avec profit par des débutantes).
Tarifs : Normal = 120 F. - Réduit = 50 F.
Contenu : objectifs pédagogiques. Progression. Techniques.

**EDUCATION MUSICALE.**

Dates : 18-22 juillet (et non celles du Sentier).
Animatrices : 3 professeurs de musique et 1 professeur de chorégraphie.
Destinataires : CE 1 et CE 2 (80 places).
Tarifs : Normal = 330 F. - Réduit = 100 F.
Contenu : Formation personnelle à partir d'auditions d'œuvres musicales. Percussion. Pédagogie du Chant. Danses (en 4 ateliers successifs de vingt participants + ateliers par option).

**EVEIL ET ACTIVITÉS MANUELLES.**

Dates : 25-30 juillet.
Animatrice : Mademoiselle Héomet.
Destinataires : CE et CM (50 places).
Tarifs : Normal = 200 F. - Réduit = 85 F.
Contenu : Comment lier activités d'éveil à dominante intellectuelle (histoire-sciences-géographie) et constructions manuelles. Motivations. Techniques.

**EXPRESSION ET CRÉATIVITÉ.**

Dates : 5-7 septembre.
Animatrice : Jocelyne Boënnec et Annaïg Le Doaré.
Destinataires : Maternelles et CP (60 places).
Tarifs : Normal = 120 F. - Réduit = 60 F.
Contenu : par activités verbales, corporelles, musicales, graphiques, plastiques, affiner « notre » perception, « notre » imagination, « notre » spontanéité afin d'être en mesure d'aider les enfants à parcourir le même cheminement vers la créativité. Approche pédagogique.

**INSCRIPTIONS.**

**Dès que possible,** sur papier libre. Une feuille par session, mais plusieurs noms peuvent y figurer. Préciser après chaque nom, le niveau de classe et la situation probable face à la pension (E = externe ; 1/2 P = repas de midi ; P = logement et repas ; c = camping). Une feuille d'économat vous sera expédiée ultérieurement.

Joindre :

a) le chèque (tarif réduit) CCP Inizan Yves 624-84 B NANTES. En cas de désistement **signalé avant la session,** la moitié des droits d'inscription sera remboursée.

b) une enveloppe timbrée : une seule peut suffire pour plusieurs enseignants de la **même école** participant **à la même session.** Pour éviter retard ou perte de correspondance, ne vous contentez pas d'écrire sur ces enveloppes l'adresse de l'école ; faites-la précéder du nom de l'un des stagiaires. Si vous êtes nombreux à participer à une même session, prévoyez une enveloppe assez grande...

**Tarifs :** Il est possible que nous recevions enfin une première aide de l'Etat pour la formation permanente. Si le chèque promis nous est confirmé un **remboursement partiel** de vos frais d'inscription sera calculé selon une péréquation qui ne nous sera possible que lorsque nous connaîtrons les effectifs réels des sessions. Seuls les enseignants du Finitère pourront bénéficier de cette remise. Les enseignants des autres diocèses voudront bien s'adresser à leur propre D.D.E.C. Quant à ceux qui peuvent être aidés par une ARPEC ils sont invités à lui demander le fomulaire 75 A sur lequel ils noteront **le tarif normal.**

**Horaires :** Toutes ces sessions commenceront à 9 h. (sauf le 1er jour : 9 h. 30) et s'achèveront certaines à 17 h. 30, d'autres à 18 h.

**Pension :** Logement et repas pourront être assurés au Centre. Un camping sera aussi à votre disposition dans la propriété, près des bâtiments (toilettes, douches, lavabos).

(Petit-déjeuner : 3 F. ; déjeuner : 15 F. ; dîner : 12 F. ; chambre : 10 F. ; draps (location unique) : 6 F. ; camping : 5 F. la nuit).

Correspondance sur ces sessions à : Frère Dominique INIZAN (Adresse de l'en-tête).

**RAPPEL** aux enseignants CE et CM du Finistère.

Un lot de fichiers « activités d'éveil Accès I » au prix de lancement et un lot de fichiers Coin-Lecture accompagnés des cahiers correspondants sont à votre disposition à Kérivoal.

———— ♦ ————

## SESSIONS PÉDAGOGIQUES A L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE L'OUEST (ANGERS)

— du 4 au 6 juillet, l'éducateur et le développement psychologique de l'enfant, à l'intention des enseignants des classes maternelles et du primaire.

— du 4 au 6 juillet, Initiation au langage total et initiation à la presse écrite et audiovisuelle, à l'intention des enseignants du primaire et du premier cycle.

— du 4 au 8 juillet, Expression corporelle et fabrication de documents pédagogiques audiovisuels, à l'intention des enseignants du primaire et du premier cycle.



— du 4 au 8 juillet, les mathématiques nouvelles à l'élémentaire : approche de la logique et relations-opérateurs, à l'intention des enseignants et des animateurs-formateurs du primaire.

— du 4 au 9 juillet, Activités mathématiques et 10 %, à l'intention des professeurs du second cycle.

— du 5 au 7 juillet, Initiation à l'enseignement de l'anglais par méthode audio-visuelle, à l'intention des enseignants du premier cycle.

— du 7 au 9 juillet, Education et caractérologie, à l'intention des enseignants du primaire et du premier cycle.

— du 18 au 30 juillet, Stage de formation pour les professeurs d'espagnol des premier et second cycles à l'Université de Pampelune.

— du 1er au 3 septembre, la pédagogie de l'éveil dans la Bible et dans l'Evangile, pour tous enseignants et éducateurs.

— du 5 au 9 septembre, Formation à l'enseignement spécialisé pour futurs maîtres de l'enseignement spécialisé, classes de perfectionnement.

— du 6 au 8 septembre, Préparation aux épreuves écrites du CAP Primaire, pour enseignants des classes maternelles, du primaire, des CEG.

Pour tous renseignements et pour obtenir un bulletin d'inscription, veuillez écrire sans tarder, en joignant une enveloppe timbrée et libellée à votre adresse à Monsieur le Directeur du Centre de Pédagogie U.C.O. - B.P. 808 - 49005 ANGERS CEDEX.

———— ♦ ————

## STAGES

— **Technologie et Dessin Technique,**

— **Technologie et Application à l'électricité.**

Ces deux stages concernent les Enseignants des C.P.P.N. - C.P.A. mais aussi leurs collègues des classes de 4e-3e. Ils auront lieu à l'école Technique Saint-Joseph de LORIENT du 4 au 8 Juillet 1977. Fiche d'inscription à retourner à Sœur Denise LE MESTOUR - D.D.E.C. - B.P. 196 - 56005 VANNES CEDEX, pour le 1er Juin.

———— ♦ ————

## STAGE D'EDUCATON MANUELLE ET TECHNIQUE :

Pour les professeurs chargés de cette discipline en 6e à la rentrée de septembre 1977. Ce stage aura lieu du lundi 4 Juillet 1977, 10 h., au vendredi 8 juillet, 16 h., au Centre de Formation Pédagogique de la Garde, près d'ANGERS. Objectif: existe-t-il des différences entre Travaux manuels éducatifs et E.M.T. ? - Comment concevoir des séquences d'E.M.T. en 6e ? Fiche d'inscription à retourner à L. BRAGNIER, Directeur du Stage « La Garde » - B.P. 17. - 49240 AVRILLE - avant le 4 juin 1977, délai de rigueur.

———— ♦ ————

## SESSIONS DE TRAVAUX MANUELS
(Fédération Louis Combet).

A — **QUIMPERLÉ :**

Du 3 au 10 juillet 1977 - Métal repoussé - carton - décoration marionnettes - poterie - Rotin - travaux manuels décoratifs - Tissage - Tous niveaux - Stagiaires. Inscription - Renseignements : « Joyeux ateliers Ar Stériou » - Madame ROEGIERS - 154, rue de Pont-Aven - 29130 QUIMPERLÉ.

B — **LESNEVEN :**

Du 24 au 31 Août 1977 : décoration carton - Poterie - Photo - Travaux manuels décoratifs - Vannerie - Métal repoussé - Epreuves pratiques nationales du Monitorat - Tous niveaux - Stagiaires - Inscriptions - Renseignements : Madame LESUEUR Gisèle « Ateliers Educatifs Ar Brug » - 7, rue des Ecoles - 29232 PLOUGUERNEAU.

———— ◆ ————

## SESSION (UNAPEC n° 02212)

BORDEAUX du 4 au 7 JUILLET 1977

sur

**« Une Ecole sans frontière »**

**Recherche Pédagogique**

### RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

**Thème :** « Une école sans frontière » Recherche pédagogique.

— Le thème sera abordé durant les matinées par une présentation de réflexions appuyées à la fois sur les constats d'évolution de la société, l'enseignement de l'Eglise et des documents d'enquête réalisés, pour quelques-uns, en vue même de la session.

Les après-midi seront occupées à des ateliers destinés essentiellement à dégager des pistes d'applications pédagogiques pratiques sur l'ouverture à l'universel.

Les soirées pourront être animées de discussions autour de films ou de montages, les uns sur la mission, les autres sur le développement.

**Animateurs :** La session, organisée conjointement par la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique de BORDEAUX et la Commission Nationale de l'Enseignement Catholique pour le Tiers-Monde et l'Ouverture à l'Universel, regroupera, pour l'animation des matinées ou des ateliers, des membres des divers organismes de de l'Enseignement Catholique mais aussi des responsables régionaux ou nationaux des organismes tels que les Œuvres Pontificales Missionnaires, les Organismes Chrétiens de Coopération International, le Service Missionnaire des Jeunes, le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement, le Secours Catholique, etc..



Nous escomptons de cette diversité même une grande richesse d'échanges et.. une première ouverture très concrète à l'Universel.

**Lieu :** L'ensemble de la session se tiendra à : L'INSTITUTION GRAND LEBRUN, 164, avenue Charles de Gaulle - 33200 BORDEAUX.

**Inscription :** Les inscriptions accompagnées de la somme correspondante (250 F. ou 300 F ou 350 F., selon les cas) doivent être envoyeés avant le **18 JUIN** à : Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique, 70, rue du Palais Gallien - 33000 BORDEAUX.

———— ◆ ————

## DOCUMENTATION ET ENSEIGNEMENT
## (4-8 juillet 1977)

**Personnes concernées** — La session « DOCUMENTATION et ENSEIGNEMENT » s'adresse aux enseignants de tous niveaux, aux documentalistes (débutants ou non), aux « cadres éducatifs » de l'Enseignement Privé ou Public.

### Objectifs

**Information :** La recherche actuelle sur les Centres documentaires, un lien pédagogique différent.

**Initiation :** aux techniques d'exploitation et d'utilisation du Centre documentaire (méthodes, classement...).

**Ouverture :** « le Centre Documentaire, la Presse et l'Ecole », « le Centre Documentaire, l'Enfant et le Livre », « Centre Documentaire et Edition Scolaire ».

**Durée :** 35 heures environ.

**Date :** Du Lundi 4 juillet 1977, à 9 h. au Mercredi 8 juillet, à 17 h.

**Prix :** Normal : 550 Francs - Réduit : 380 Francs.

### Animateurs

Geneviève Lefort, Responsable de la documentation pédagogique à l'Ecole Normale Supérieure de SAINT-CLOUD, chargée de cours à l'Université de PARIS X$^{e}$.

Isabelle Jan, Bibliothécaire pour enfants, chargée à l'Ecole Nationale des Bibliothécaires de la formation des bibliothèques pour enfants, chargée de cours à l'Université de PARIS XIII$^{e}$.

Jacques Montaville, Chargé de l'information en milieu universitaire et scolaire à la Documentation Française, professeur d'Histoire et Géographie.

### Renseignements

**Coordination du Stage** — Jean-Louis CHARRIER, A.F.E.P.T., 16, avenue Félix Faure, 33200 BORDEAUX CAUDERAN - Tél. (56) 08.04.40.

———— ◆ ————

## SEMAINE MUSICALE DE DINAN

Elle aura lieu du 4 au 9 juillet, au Collège des Cordeliers.

Elle comportera les ateliers suivants : Flûte à bec : J. RITCHIE ; Guitare : M. JAGAU ; Cordes : Ph. QUESNEL ; Flûte traversière : H. BOULET ; Trompette : J. GARREC ; Solfège : M. LE DOARÉ ; Direction chorale - 1er et 2e degré : J. BIGOT et A. COLLET.

Les sessionnistes travailleront aussi : Le chant choral : E. BEREL ; La rythmique, percussion et instruments « ORFF » : A.-M. MORVAN ; Les danses anciennes : A. VIALATTE, ou le chant grégorien : E. ROYER.

Pour tous renseignements et inscription : S.P.A.M. - 13, rue Martenot - 35014 RENNES, Tél. (99) 36.58.76.

◆

## DES VOLONTAIRES POUR DJIBOUTI

Une lettre de Mère Marie ROBERT, Franciscaine Missionnaire de Notre-Dame
Ecole de la Nativité - B.P. 53 DJIBOUTI (4 mai 1977).

C'est encouragée par nos anciennes enseignantes telles que Mademoiselle ANSQUER, Mademoiselle HELOUET que je vous adresse cet S.O.S., j'espère qu'il vous sera possible d'y donner suite.

Nous sommes, ici, en ce moment, dans une période délicate, difficile et surtout incertaine face aux événements qui se préparent. Notre devoir est de continer notre œuvre missionnaire et, dans l'immédiat, il nous faut préparer et assurer la prochaine rentrée scolaire de septembre.

Beaucoup de nos classes sont vacantes du fait que la majorité de nos enseignantes, ayant trouvé un poste en France, nous quittent définitivement à la fin de ce mois. Où trouver le Personnel dont nous avons absolument besoin ? J'ai pensé qu'il était bon d'y intéresser les divers diocèses de France et plus spécialement ceux de l'Ouest où les enseignants catholiques sont, en général, plus nombreux. De plus depuis plus de 25 ans nous avons toujours eu des enseignantes de l'Ouest et plusieurs du diocèse de QUIMPER ; je souhaite que cela continue surtout pendant ces moments difficiles.

Nous ne pouvons engager que des enseignantes célibataires, ceci à cause du logement ; chacune a son petit studio, tout au bord de mer. Nous préférons des personnes ayant au moins 25 ans et possédant une véritable expérience dans l'enseignement, maturité, bonne santé, solide équilibre. De plus, l'école catholique, en pays musulman, a un rôle évangélique à remplir et doit donner le témoignage d'une vie vécue en rapport avec sa Foi ; il existe des principes auxquels nos frères musulmans sont fort sensibles.

Les classes vacantes sont les suivantes : Jardin d'enfants, Une XIIe - Une XIe - Une Xe - Une IXe - Une VIIIe - Une VIIe et pour le secondaire : 1 Professeur d'Anglais - 1 Professeur de Mathématiques - Sciences pour 6e et 5e - 1 Professeur d'enseignement général au C.C. - 1 Professeur de Sténo-Dactylo-Comptabilité.

◆



## NOTE DU TRÉSORIER-PAYEUR GÉNÉRAL DU FINISTÈRE
Square Marc-Sangnier - BREST

Les chefs d'établissements adresseront un seul exemplaire de leurs résultats financiers en indiquant les tarifs pratiqués ainsi que le nombre d'élèves fréquentant l'établissement pendant l'année scolaire. (compléter par la raison sociale de l'école).

◆

## A VENDRE :

**Un car neuf, Peugeot J 7 - 37 places** - A.E.P. Ecole Saint-Corentin, 29000 QUIMPER - Tél. 95.44.14.

◆

## VACANCES SCOLAIRES 1977-1978

Un arrêté publié au « Journal officiel » du 1er avril fixe les dates des vacances scolaires pour l'année 1977-1978. Il n'y aura pas de modification par rapport au calendrier de cette année.

- **RENTRÉE DE SEPTEMBRE 1977.**
  Pré-rentrée : mercredi 14 septembre au matin pour les enseignants des écoles maternelles et élémentaires, ainsi que pour les enseignants des lycées et collèges.
  Rentrée des élèves : jeudi 15 septembre au matin.

- **TOUSSAINT.**
  Du samedi 29 octobre après la classe au jeudi 3 novembre au matin. Il n'y aura pas classe le samedi 12 novembre.

- **NOEL.**
  Du jeudi 22 décembre inclus au jeudi 5 janvier au matin.

- **FEVRIER.**
  Zone A (académies d'Aix-Marseille, Amiens, Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Corse, Lille, Lyon, Nancy-Metz, Nice, Orléans-Tours, Rennes, Rouen, Toulouse) : du samedi 11 février après la classe au lundi 20 février au matin.
  Zone B (académies de Besançon, Dijon, Grenoble, Limoges, Montpellier, Nantes, Poitiers, Reims, Strasbourg) : du samedi 18 février après la classe au lundi 27 février au matin.
  Zone C (académies des Antilles-Guyane, Créteil, Paris, Versailles) : du samedi 25 février après la classe au lundi 6 mars au matin.

- **PRINTEMPS.**
  Zones A et B : du samedi 1er avril après la classe au lundi 17 avril au matin.
  Zone C : du samedi 8 avril après la classe au lundi 24 avril au matin.

- **GRANDES VACANCES.**
  Du samedi 1er juillet inclus au vendredi 15 septembre au matin. La rentrée des enseignants aura lieu le jeudi 14 septembre 1978 au matin.
  Les quatre demi-journées de vacances mobiles instituées depuis l'année scolaire 1971-1972 sont supprimées. En revanche, une journée supplémentaire de vacances sera accordée par l'inspecteur d'académie « afin de répondre à des nécessités locales et sur demande motivée du maire ».

◆

## CHAMBRE D'AGRICULTURE DU FINISTÈRE

Information sur l'orientation professionnelle des Jeunes du Milieu Rural.

**Quelle formation acquérir pour devenir AGRICULTEUR ou pour exercer un autre métier dans le milieu rural ?**

Gratuitement à votre service, **UN CONSEILLER de la CHAMBRE d'AGRICULTURE assurera une permanence à :**

CHATEAULIN : le 1er jeudi du mois - CARHAIX : le 3e jeudi du mois - SAINT-POL-DE-LÉON : le 4e jeudi du mois - LESNEVEN : le dernier lundi du mois - BREST : le 2e jeudi du mois - MORLAIX : le 4e mercredi du mois - QUIMPERLÉ : le 3e vendredi du mois.

La confirmation des dates paraîtra dans la Presse Locale avant les Permanences.

Pour tous renseignements ou rendez-vous téléphonez à **Henri LE GOURRIEREC, Chambre d'Agriculture de Quimper - Tél.** (98) **95.75.30 - Poste** 221.

———— ◆ ————

## CERCLES DE PARENTS
### Quelques conclusions du Cercle des Parents d'élèves de 3e

Il est bien évident que, sorties de leur contexte, elles ont une valeur très relative, que personne n'est obligé de les approuver sous cette forme, mais qu'elles peuvent avoir un intérêt comme base de dialogue entre éducateurs et jeunes.

— Tout en désirant que leurs parents leur fassent confiance, les jeunes attendent d'eux une certaine autorité.

— Certains jeunes prennent des responsabilités par rapport à d'autres jeunes : responsables d'A.C.E., responsables scouts, camp... Ils constatent que cela les aide à mûrir.

— Certains garçons et filles font partie d'une équipe de sport, c'est un loisir qui les épanouit en les détendant. (Foot, cyclisme, judo, karaté, natation, voile...).

— Les jeunes suggèrent l'intérêt d'appartenir à un groupe organisé en dehors du cercle familial et scolaire.

— Ils se sentent plus ou moins responsables de leurs résultats scolaires, de leur avenir, de l'ambiance de la classe, des activités... Certains sentent que ces responsabilités les aident à mûrir.

— En général, les jeunes souhaitent prendre des responsabilités, ils reconnaissent qu'ils ont besoin d'avoir confiance en eux et qu'on leur fasse confiance en les soutenant.

— Les parents demandent aux jeunes ce qu'ils font de leur temps libre, ils souhaitent avoir un regard sur leurs loisirs. Certains jeunes préfèreraient qu'on ne leur pose pas de questions ; ce qui supposerait qu'ils parlent d'eux-mêmes.

— Les parents désirent connaître les jeunes que fréquentent leurs enfants. N'est-il pas souhaitable que les groupes de jeunes se retrouvent chez les parents de l'un ou l'autre plutôt que n'importe où ?

— Les jeunes reconnaissent qu'ils ne prennent pas assez au sérieux certaines responsabilités qui leur sont données. (Ex. : l'élection du délégué de classe...).



— Certains jeunes reconnaissent qu'ils n'osent pas s'exprimer devant leurs camarades de peur d'être jugés. Mais ils expérimentent que lorsqu'ils ont le courage de s'exprimer une fois, c'est plus facile ensuite.

— En groupe, les jeunes vivent des valeurs de partage, d'entraide, de responsabilité, ils apprennent peu à peu à s'organiser, à se faire des concessions mutuelles. Ils se sentent responsables les uns des autres dans leurs loisirs. Ils apprennent à avoir le courage de dire « non » à un copain s'ils ne sont pas d'accord.

— Il peut être bon pour certains jeunes de travailler pendant les vacances : pour l'expérience de travail, pour l'usage de l'argent qui est fait ensuite (on s'aperçoit de la valeur de l'argent quand on l'a gagné soi-même), pour préparer leur avenir professionnel, pour mûrir en prenant consciense des exigences du travail professionnel et parfois de l'exploitation vécue.

— Il peut être bon de laisser quelques fois les jeunes seuls quand on leur donne des responsabilités, (cuisine, garde des frères et sœurs, certains loisirs) les jeunes peuvent alors prouver qu'on peut leur faire confiance.

— Ils ont besoin de liberté pour s'épanouir, la liberté qui peut leur être donnée dépend de leur capacité d'être responsables (et doit être éduqué progressivement) et la confiance qu'on peut leur faire dépend de leur loyauté.

— Les adultes et les jeunes souhaitent entre eux un franc dialogue (plusieurs jeunes après la réunion ont exprimé leur satisfaction d'avoir discuté simplement avec les « Profs », ils souhaiteraient que ce soit plus fréquent).

— On constate que les jeunes ont du mal à s'exprimer, qu'ils manquent de nuance et de calme lorsqu'ils ne sont pas du même avis que les adultes. Il semple important que les adultes sachent les aider à rester calmes pour s'expriuer, et important que les jeunes sachent que la « forme » pour s'exprimer, et important que les jeunes sachent que la « forme » compte dans l'expression, s'ils veulent être écoutés par les adultes.

— Dans certaines équipes, on a plus longuement parlé de certains points particuliers de la vie des jeunes : Café, Dancing, Alcool, Cinéma, Tabac...

— Il est important que tous aient de l'argent de poche pour apprendre à le gérer.

— Les jeunes souhaitent que les parents ne les protègent pas de trop et qu'ils les laissent libres de certaines initiatives. Ils ne veulent pas être « couvés ».

— Ils trouvent que les adultes font trop souvent la morale « On s'y habitue mais alors à quoi cela sert-il ? »

— Ils ont besoin que leurs parents s'intéressent à leur vie et pourtant ils ont aussi besoin de garder quelques secrets.

— Un jeune dit : « Nous n'avons pas intérêt à trahir la confiance de nos parents, nous y perdrions ».

— En parlant d'activités extra-scolaires : catéchèse, témoignages, équipes libres d'approfondissement sur l'évangile, certains ont repris conscience de cette possibilité d'échange et d'approfondissement humain et chrétien qui leur est donnée.

———— ◆ ————

## Cercle des Parents de cinquième du 25 Janvier 77

Cette synthèse a été faite à partir des comptes-rendus fournis par les « secrétaires » de chaque groupe. Elle essaie donc de respecter vos réflexions sur les deux sujets de ce cercle, auquel vous étiez venus si nombreux.

### SUPPRESSION DES FILIÈRES

Il semble difficile de porter un jugement net après l'expérience d'un seul trimestre. L'appréciation, défavorable en début de réunion, semble s'être nuancée après échanges.

Les élèves, venant de 6e 1, ont mieux accepté cette suppression que les élèves issus de 6e 2. Si les premiers n'ont pas de problèmes dans l'ensemble, ont même de meilleurs résultats, au point d'arriver à un relâchement dans le travail, les seconds se sont adaptés beaucoup plus difficilement : abordant déjà la situation avec l'appréhension de moins bien réussir, ils ont trouvé le rythme de travail plus rapide et ont été souvent découragés par des résultats inférieurs à ceux de l'an dernier ; si certains, stimulés par les autres et par leurs parents, reprennent courage, les plus faibles se sentent perdus.

Les parents font part de réflexions très diverses sur la suppression des filières (incluse dans la réforme applicable à la 6e à la prochaine rentrée).

— Le fait de se trouver tous à l'entrée en 6e dans la même situation laisse sa chance à chaque élève (l'admission dans la filière 2 étant déjà considérée comme traumatisante, voire comme un échec, par les enfants et par leurs parents).

— Cette suppression donne-t-elle véritablement sa chance à chacun ? N'est-ce pas une sélection déguisée, encore plus impitoyable ? Les groupes sont d'un niveau tellement hétérogène que l'enseignement devra s'adapter au rythme de l'ensemble, sans que les plus doués en profitent vraiment et sans que les plus lents parviennent à suivre et à rattraper leur retard (baisse du niveau général et de la qualité du travail personnel ? échec pour quelques-uns, difficile à éviter malgré le soutien prévu ?).

— Mais on souligne aussi l'enrichissement apporté aux élèves et aux professeurs par ce mélange, par la présence de toute une tranche d'âge avec sa diversité : compréhension des difficultés et des problèmes rencontrés par certains élèves, motivation très inégale des élèves, meilleure ambiance en éducation sportive par exemple... Bref tout n'est pas négatif, mais de toute évidence la suppression des filières ne semble pas aux parents comme la recette universelle pour l'épanouissement de leurs enfants.

### ORIENTATION

1. Les enfants rêvent à leur avenir plus qu'ils n'y pensent : ils ont des aspirations, mais c'est encore vague, changeant, capricieux. A cet âge, ils n'envisagent pas de quitter l'école, où ils se plaisent encore, même s'ils n'y travaillent pas beaucoup d'eux-mêmes et s'il faut constamment les stimuler, les rappeler à l'effort.



2. Mais il faut pourtant éveiller les enfants à leur avenir : les écouter souvent, les laisser s'exprimer, les aider à préciser et à apprécier leurs aspirations, les aider à affirmer leur personnalité dans des relations confiantes, sereines. D'une manière générale, les enfants se laissent vivre, n'étant ni dans le besoin, ni dans la nécessité de choisir, mais pour quelques parents, et de façon imprévue et brutale parfois, le problème de l'orientation se pose en fin de 5e. Dans ce cas, le dialogue avec l'enfant et ses maîtres est important.

3. On cherche à éviter une orientation précoce (la personnalité de l'enfant ne commence qu'à se dessiner), et on souhaite que l'enfant acquière une culture et des connaissances de base satisfaisantes (niveau 3e) : il fera mieux face aux situations de ce monde difficile, s'il a un bagage intellectuel convenable, et surtout s'il doit « s'expatrier ». Aussi des parents demandent-ils à leur enfant plus d'ambition qu'ils n'en ont, car à cet âge peu d'enfants sont capables de fournir seuls un travail personnel suffisant (en profondeur et en constance) : que de « tentations » autour d'eux !

4. On n'écarte nullement le travail manuel, si l'enfant manifeste dispositions particulières et motivation, si ce métier peut lui assurer indépendance, épanouissement, bonheur ! Il n'y a pas que le travail intellectuel à être honorable et à rendre heureux ! Mais là aussi on souligne les risques d'une orientation précoce, car l'enfant n'a pas encore pu révéler ses possibilités et ses aptitudes, affirmer des goûts profonds et durables.

5. L'orientation, et même le choix des options en 4e, exigent des échanges avec l'enfant, une concertation avec les professeurs. L'avis du conseil de classe est certes très important, mais il faut aussi être attentif aux goûts et aux aptitudes de l'enfant, l'aider à les définir, bref à choisir (ce serait l'idéal !).

6. Une orientation est réussie quand l'enfant aime ce qu'il fait, se sent heureux (dans sa relation avec les autres et avec son travail).

◆

## L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE : LE NIVOT

(extrait de « Présence de l'enseignement agricole privée » n° 7)

Au cœur du Finistère, loin de toute agglomération, un domaine de 425 ha gagnés peu à peu sur la lande et les taillis, situé à la limite septentrionale du bassin de Châteaulin, au seuil des monts d'Arrée, tel est le cadre, en pleine nature, de l'école agricole du Nivot.

La région, soumise aux influences océaniques, est traditionnellement vouée à l'élevage ; 80 % des recettes de l'agriculture du département proviennent des productions animales. C'est en conformité avec la vocation agricole de la région que l'école entend former quelques 291 élèves, presque tous (90 %) fils d'agriculteurs du département.

L'établissement comprend une filière de cycle long ; B.T.A.O. (option Conduite de l'Entreprise Agricole, sous-option élevage dominant) ; B.T.A.G. et BAC D', ainsi qu'une filière B.T.S. (option productions animales).

Comme terrain d'application, l'école dispose d'une exploitation importante consacrée principalement à l'élevage : bovins, avec un troupeau de quarante-cinq vaches laitières, une porcherie moderne et depuis peu un élevage de moutons.

**QU'ÊTES-VOUS ALLÉS CHERCHER AU NIVOT ?**

« Les gars viennent au Nivot motivés pour l'agriculture, ils viennent chercher avant tout une formation professionnelle, explique le Frère Le Roy, directeur de l'établissement, on peut dire qu'actuellement 60 % des élèves retournent à l'exploitation familiale ». Ceci explique que les filières B.T.A. ont beaucoup plus de succès que la filière BAC D'. Ainsi : en classe de seconde, sur 30 élèves, 4 seulement choisissent D' et parmi ceux qui sortiront de cette section une minorité s'orientera vers l'enseignement supérieur et les écoles d'ingénieurs. Parmi les garçons sortant de B.T.A.G., section débouchant normalement sur les filières de techniciens supérieurs, la moitié choisit cette branche, les autres travaillent sur l'exploitation.

Il reste que pour ceux qui ont choisi le para-agricole, la région offre pas mal de possibilités : conseillers dans les coopératives, conseillers d'élevage (branche porcine), contrôle laitier, abattoirs, organismes agricoles divers, etc..

**SUR L'EXPLOITATION, ENSEIGNEMENT ET PROFESSION SE REJOIGNENT.**

Puisqu'au Nivot on vient apprendre le métier d'agriculteur, le souci dominant des enseignants est de mettre les jeunes au contact pratique et quotidien avec la vie agricole. L'exploitation de l'école fait donc partie intégrante de la vie des élèves. Cela ne veut pas dire que cet accent mis sur la pratique se fait au détriment de la formation théorique et générale, le succès aux examens est là pour témoigner qu'il n'en est rien : plus de 80 % de reçus. Les séances d'atelier notamment, sont à la fois au service de la formation technique et de la formation générale. Ainsi en atelier de machinisme, tout en travaillant sur le matériel de la ferme : entretien, réparation, aménagement.., on visualise ce qui a été étudié en cours de physique, sur le moteur à explosion par exemple. Cela est possible, dans ce cas, grâce à une concertation entre le professeur de physique (par ailleurs professeur de machinisme) et le moniteur de travaux pratiques.

Enfin, chaque professeur est responsable d'un secteur de l'exploitation en liaison avec son enseignement et la plupart d'entre eux est partie prenante dans un organisme professionnel de la région. De cette façon, est assurée la concordance entre l'enseignement et la profession.

**DES CHAMPIONS EN SPORT.**

Malgré l'exode hebdomadaire des élèves en fin de semaine l'école connaît une vie extra-scolaire interne. Divers clubs ont été créés et sont gérés par les garçons : photo, cyclisme, pêche, le club Breton où l'on apprend la langue et quelques danses.. Les garçons ont également mis sur pied un club d'équitation grâce à la proximité d'un centre hippique tenu par un ancien.

Mais les activités de loisirs ne se limitent pas à cela et la physionomie du Nivot serait incomplète si on ne faisait allusion au sport qui tient une place de choix dans la vie de l'école tant par la variété des sports pratiqués que par les performances accomplies : l'équipe de football a remporté cette année les championnats de Bretagne en junior, quant à l'équipe de handball elle a réussi



à se qualifier en demi-finales régionales. Ce ne sont pas là les seuls sports pratiqués, outre le ping-pong, l'athlétisme a connu lui aussi ses heures de gloire avec deux champions de France de cross, aux championnats de l'U.G.S.E.L.

⁂

Le Nivot, c'est pour beaucoup d'Anciens, le frère LE SAUX. Frère Ambroise LE SAUX est décédé fin avril. Il était arrivé au Nivot en 1937 pour ne plus le quitter 40 années durant. Il fut directeur de l'école de 1952 à 1961 : c'est sous son impulsion que Le Nivot d'aujourd'hui est sorti de terre. Ses obsèques ont eu lieu dans la chapelle de l'école, bâtie sous sa responsabilité et qu'il avait voulue très belle : la foule qui s'y entassait pour le dernier adieu traduisait la reconnaissance des centaines d'Anciens qui ont passé au Nivot les précieuses années de formation à la vie professionnelle et à la vie d'homme.

——— ♦ ———

## AR SKOL DRE LIZER

Ty-Carré, 29150 Châteaulin

La « Commission de l'Institut des Langues de l'Université Jean Moulin de Lyon » nous communique la « mention » suivante, parue dans la revue « Les Livres », n° 223 de novembre 1976 :

**SCIENCES HUMAINES. PEDAGOGIE**

SÉITÉ (Visant) ** LE BRETON PAR LES ONDES - Ar brezoneg dre radio. Tomes I et II. Edit. « Emgleo Breiz » 1975 - 2. 20,5 x 14,5 - 145 et 146 pages illustr. - Méth. d'enseignement 1er et 2e degré, élèves maîtres.

« Ces deux volumes constituent une adaptation de cours radiophoniques, ce qui explique le titre, mais ils sont destinés en fait à la classe aussi bien d'ailleurs qu'à l'enseignement par correspondance (ils s'accompagnent de cassettes). M. Séité, fort d'une longue expérience, a su élaborer un cour vivant, amusant même, qui allie le modernisme de la méthode et de la présentation (illustrations, typographie, chansons, exercices variés) au respect des Traditions et de l'âme celtiques. Les aspects complexes et rebutants de la langue bretonne, mutations et conjugaisons par exemple, abordés avec précaution, font l'objet d'une progression prudente. Le souci majeur de l'auteur, semble avoir été d'enseigner un idiome dru, qui sent le terroir, et non un parlé artificiel. Chaque tome s'achève sur quelques textes de lecture, suivis de notes, et sur des tableaux de conjugaison ; le premier comporte un lexique breton-français.

On ne peut que recommander chaudement ce cours — Un troisième tome doit venir le compléter — aux maîtres qui ont la mission délicate d'initier au breton dans les lycées et collèges, ainsi qu'aux autodidactes. Conçu d'abord pour l'enfant, il convient également à l'adulte ».

**Note explicative de la revue :** Les ouvrages dont le titre est précédé d'un astérisque, ont retenu l'attention de la Commission et méritent d'être conseillés. Les ouvrages dont le titre est précédé de **deux astérisques** (c'est le cas pour « Le breton par les ondes ») sont spécialement recommandés aux membres de l'enseignement et la Commission a proposé qu'ils soient compris par priorité dans les acquisitions du Ministère et des bibliothèques d'établissements.

## SUCCÈS AU C.A.P.

LE CONQUET - Saint-Joseph : Madame GENTIL Jeannick, Mademoiselle LE GOFF Françoise.
CORAY - N.-D. des Lumières : Mademoiselle HERLEDAN Michelle.
GUIMILIAU - Saint-Joseph : Madame CAROFF Marie-Madeleine.
GUIPAVAS - Saint-Charles : Monsieur LOZACHMEUR Pierre.
LANNILIS - Sacré-Cœur : Mademoiselle LETTY Nicole.
MORLAIX - N.-D. du Mur : Madame MENEZ Marie-Louise.
PLABENNEC - Sainte-Anne : Madame UGUEN Martine.
PLOUDALMEZEAU - Sainte-Anne : Mademoiselle LE COZ Annie.
PLOUESCAT - Saint-Joseph : Monsieur SANQUER Rémy.
ROSPORDEN - Saint-Michel : Monsieur KERZULEC Jean-Yves.
SAINT-POL-DE-LEON - Sainte-Ursule : Madame LABOUS Annick.

**CAPET B 4 Electronique**

Monsieur Joël LE GUEN, La Croix-Rouge, BREST (Mention Bien).

## CONCOURS SCOLAIRE 1977 DE LA PRÉVENTION ROUTIÈRE

**Extrait du Palmarès :**

**Section élémentaire :**

1re : LE DEUN Sylvie - Ecole Sainte-Jeanne-d'Arc - HANVEC.
5e : BERGIN CHAMP Nathalie - Ecole Saint-Julien - LANDERNEAU.
6e : HELIAS Jean-Pierre - Ecole N.-D. du Bon Secours - PLONEOUR-LANVERN.
8e : ABGRALL Anne-Marie - Ecole Saint-Pierre - PLEYBER-CHRIST.

**Section Premier cycle :**

1er : LE BERRE Marc - C.C. Saint-Alain - SCAER.
2e : VERNAY Sylvie - C.C. Saint-Joseph - LANDUDEC.
3e : MOULLEC Pascal - C.C. Saint-Joseph - LANDUDEC.
4e : CORRE Philippe - Le Likès - QUIMPER.
5e : LE HENAFF Christine - Ecole Sainte-Jeanne-d'Arc - CROZON.
10e : TANGUY Marie-Françoise - Ecole N.-D. de Lourdes - LESNEVEN.

LE BERRE Marc et VERNAY Sylvie, des classes de premier cycle, LE DEUN Sylvie des classes de section élémentaire représenteront le Finistère à la demi-finale d'Académie à RENNES.

Le Directeur : L. Jestin
C.P.P.P. 33-741
Quimper — Imp. Cornouaillaise

57e année N° 324 Juin 1977

# le sentier

Administration et rédaction :
**Direction de l'Enseignement Catholique, 2, rue César-Franck - B.P. 38**
C.C.P. Rennes **528-80** **29102 Quimper-Cedex**

Prix de l'abonnement annuel : **16 F.**

**SOMMAIRE :**

Pages

**Déclaration du Conseil Permanent de l'Episcopat** ..... 2
Le Cardinal Marty au Club de la Presse ..... 3
**Accueil et annonce de la Parole de Dieu** ..... 4
MEJ, JEC, MRJC, JOC, ACE ..... 6
**Congrès National des Religieuses enseignantes** ..... 18
Lectures d'aujourd'hui. W.E. aumônerie ..... 20
Subventions pour les manuels scolaires ..... 24
**Regard sur la Réforme** ..... 28
La pédagogie par objectifs ..... 29
Une leçon de tolérance : liberté scolaire aux Pays-Bas ..... 31
**Les enseignants et la Réforme** ..... 34
**Informations diverses - Sessions** ..... 35
Fiches « ensemble ». L'audio-visuel en catéchèse ..... 36
Concours d'Angers ..... 39

Ce numéro du SENTIER vous parvient fin juillet : bien austère pour le temps des vacances ! Pour vous surtout, chefs d'établissements, qui aspirez à un peu de paix, de tranquillité, de détente, après ces semaines épuisantes du troisième trimestre... Lisez plutôt un roman, jouissez du sable chaud (j'espère que le soleil a fini sa bouderie !). Sachez seulement que les bureaux de la D.D.E.C. seront fermés du 27 Juillet au 16 août au matin.

# DÉCLARATION DU CONSEIL PERMANENT DE L'ÉPISCOPAT

Le Conseil Permanent a jugé bon de publier, le 15 Juin, un communiqué de presse au sujet de l'enseignement catholique. Répondant ainsi à des propos assez malveillants venant de divers horizons, le Conseil ne s'est pas contenté de réaffirmer son attachement à toutes les libertés, y compris la liberté scolaire. Il a voulu, en outre, souligner et encourager certaines évolutions de l'école catholique. Que celle-ci ne perde jamais de vue sa finalité, qui n'est pas seulement de donner un « bon enseignement » et une « bonne éducation » : elle doit être partie prenante dans l'instauration de nouvelles relations sociales fondées sur « la liberté, la justice et la découverte du sens chrétien de la vie ».

——— ◆ ———

## AU SUJET DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

Le Conseil permanent de l'Episcopat s'est préoccupé de la situation de l'Enseignement Catholique. Il l'a fait en se référant aux orientations conciliaires et aux déclarations de l'Assemblée des Evêques à Lourdes en 1969 sur le monde scolaire.

L'Enseignement Catholique a beaucoup évolué au cours des dernières années. Le Conseil permanent apprécie en particulier la place faite aux laïcs dans le partage des responsabilités. Il souligne l'importance et l'enjeu des « Propositions de recherche de vérité pour une école catholique » faites en janvier 1976. Conformément à sa finalité, l'école catholique entend contribuer au bien commun en travaillant à instaurer de nouvelles relations sociales basées sur la liberté, la justice et la découverte du sens chrétien de la vie.

Le service éducatif rendu par l'Enseignement catholique est largement reconnu et estimé dans l'opinion publique. Toutefois, des projets de nationalisation ont été formulés concernant les établissements privés recevant des fonds publics et donc les écoles catholiques. De tels projets menacent leur existence même. Le Conseil permanent les estime contraires aux droits et à l'intérêt des jeunes, des parents et des enseignants de ce pays et néfastes pour la paix scolaire favorisée par la loi du 31 décembre 1959. Il réaffirme l'attachement de l'Episcopat à toutes les libertés, y compris la liberté scolaire. Il rappelle que celles-ci, pour être réelles, doivent avoir les moyens de s'exercer. Toute modification du statut des écoles catholiques qui aboutirait à les réserver aux familles fortunées serait inacceptable.

Quoi qu'il en soit des choix de société qui peuvent être légitimement faits par les Français, l'existence de l'Enseignement Catholique est un élément de la liberté des familles et des croyants dans la nation.

Le Conseil Permanent de l'Episcopat.
Le 15 juin 1977.

——— ◆ ———

## LE CARDINAL MARTY AU CLUB DE LA PRESSE D'EUROPE 1 le dimanche 19 Juin.

**Nous ne voulons pas de guerre scolaire.**

A une première question portant sur les déclarations récentes concernant l'enseignement privé, le cardinal a répondu : « Nous ne voulons pas la guerre scolaire. J'ai été étonné, ces jours-ci, en entendant Me Cornec. J'avoue que cela m'a ramené aux temps anciens. Je crois qu'on oublie Vatican II. Trois choses me frappent :

— Je vois beaucoup de lycéens. J'en rencontre au moins une fois par semaine, mais ils ne me parlent jamais de ces querelles. Ils parlent de leur avenir, du chômage, de la réforme Haby. Ils parlent de leurs relations avec les adultes. Ils me parlent du sens de leur vie, de la présence de Dieu, de la nécessité de la prière.

— Je vois des parents. Les parents ont d'autres soucis : l'avenir de leurs enfants, la communication avec eux, l'établissement scolaire qu'ils cherchent.

— Il n'y a pas de distinction, quand je rencontre les parents, entre ceux de l'école catholique et ceux de l'école publique. Absolument pas. Je constate qu'il y a 820 000 familles qui confient leurs enfants à l'école catholique. Il faut sans doute analyser les raisons. Elles sont diverses. Mais l'enseignement catholique n'est pas affaire de la hiérarchie. Nous n'avons pas de pouvoir direct sur les établissements. Nous avons donné le label, la qualification d'enseignement catholique, mais c'est tout. Toucher à l'enseignement catholique, cela concerne 820 000 familles, des enseignants, 2 millions d'élèves et presque 4 millions de Français. Je ne vois pas pourquoi on soulève de nouveau cette question.

L'Eglise catholique, les chrétiens voudraient être près des enfants pauvres. J'ai visité beaucoup d'écoles populaires de Paris, qu'on ignore souvent dans les quartiers. J'y trouve quelquefois 30, 40, 60 % d'immigrés. J'y trouve des enfants inadaptés, des enfants envoyés par l'enseignement public parce qu'on n'a pas de moyens, en ce moment, de résoudre cette question.

Peut-être a-t-on fait pression, à une époque, sur les parents pour qu'ils envoient leurs enfants à l'école catholique. Je vous assure qu'actuellement, on ne fait aucune pression. Les parents sont entièrement libres d'envoyer leurs enfants là où ils veulent.

——— ◆ ———

# CONSTRUIRE L'ÉGLISE ENSEMBLE : ACCUEIL ET ANNONCE DE LA PAROLE DE DIEU

Une grande partie de ce numéro du SENTIER est consacré à la « pastorale ». C'est un sujet inépuisable. Nous avons voulu présenter d'abord un texte publié par l'Episcopat à Lourdes en 1976, puis un certain nombre de mouvements de jeunes : M.E.J., J.E.C., M.R.J.C., J.O.C., A.C.E. Il aurait fallu parler aussi des scouts, des guides, du Renouveau charismatique, etc.. Et ne pas omettre l'obscur travail de l'Esprit en dehors de toutes les structures et organisations connues et reconnues... Il y aurait encore toute une réflexion à poursuivre sur les fonctions précises de la catéchèse en école, sur les « nouvelles cultures » dans leur rapport avec la foi, sur le fonctionnement de l'institution scolaire, sur les groupes informels de jeunes, sur les critères d'appartenance d'un groupe à l'Eglise...

⁂

## ACCUEIL ET ANNONCE DE LA PAROLE DE DIEU

C'est le titre d'un document publié à la suite de l'Assemblée Plénière de l'Episcopat Français à Lourdes en Novembre 1976. C'est en effet l'un des quatre dossiers rendus publics pour servir d'instruments de réflexion et d'orientation. Le rapport sur « l'accueil et l'annonce de la Parole de Dieu » clarifie les réalités et les exigences de la vie de foi, de son expression et de son témoignage. On trouvera ci-dessous un résumé très schématique des deux premières parties de ce texte important, qui mérite une étude approfondie. (L'ensemble des textes publiés à Lourdes en 1976 a été édité par **le Centurion** sous le titre : **« Construire l'Eglise ensemble »**).

Après quelques précisions sur la nature de la Parole de Dieu, le document s'attache à

- examiner comment la Parole de Dieu est accueillie et annoncée aujourd'hui ;
- fournir quelques repères théologiques ;
- dégager des lignes de force pour l'avenir.

⁂

### I. — Comment est accueillie et annoncée la Parole ?

« Nous sommes l'Eglise » disent les laïcs, qui ne veulent pas laisser à la hiérarchie le monopole de la Parole. Les chrétiens veulent enraciner dans leur vie cette Parole de Dieu, qui n'est vraiment accueillie que lorsqu'elle devient dynamisme dans la vie, qu'elle est partagée dans un groupe, une communauté...

L'annonce, malgré une certaine discrétion, se fait cependant de bien des manières : témoignages personnel et collectif, création de lieux de rencontre et de communication, d'espaces de liberté, élaboration de langages plus accessibles...

Mais il existe des approches et des sensibilités très diverses face au monde à évangéliser. Le document distingue cinq familles d'esprit, cinq courants de pensée :



1) Le premier perçoit le monde comme relativement **stable,** se veut attentif **aux questions fondamentales** de la vie, de l'amour, de la mort... (tradition humaniste).

2) L'emprise du progrès technique, perçue comme menaçante, conduit les tenants du deuxième courant à privilégier **l'expérience spirituelle.**

3) L'apparition d'une **nouvelle culture,** « marquée par le rejet des structures, le goût de l'immédiateté, l'importance du senti, la recherche du groupe proche », exige une **réexpression de la foi :** importance du dialogue, de la confrontation.

4) Un quatrième courant reconnaît le salut à l'œuvre dans les **luttes sociales :** c'est au creux des dynamismes vécus que peuvent s'édifier des communautés de croyants.

5) Enfin, pour un cinquième courant, c'est le **devenir collectif de l'humanité** qui est le lieu de la révélation. Dans la Parole de Dieu, ce qui compte, c'est l'eschatologie...

⁂

### II. — Sur ces voies de l'annonce de la Parole, quels repères proposer pour qu'il y ait communication d'une voie à l'autre et que ce soit finalement une même route qui soit suivie ?

1) La foi engage une **existence nouvelle** par l'accueil effectif de la vie de Jésus-Christ dans tout ce qui constitue et anime une vie d'homme :

- la lumière de la foi change le regard porté sur la vie et transforme le sens profond des engagements ;
- la profession de foi doit guider la vie ;
- la vie dans la foi donne à l'existence sa véritable dimension.

2) L'identité chrétienne comporte des **repères objectifs :**

- l'adhésion à Jésus-Christ, sauveur, ressuscité, vivant parmi nous jusqu'à la fin des siècles ;
- la participation active à la vie de l'Eglise, signe de salut dans l'histoire des hommes, participation qui s'exprime de façon privilégiée dans l'assemblée eucharistique ;
- la pratique d'une vie missionnaire au cœur du monde.

Mais ces signes ne suffisent pas. Vivre comme chrétien suppose, en outre, une **expérience spirituelle,** dont il est possible de dégager les traits marquants :

- vivre en présence de Dieu, dans l'attitude filiale de Jésus ;
- vivre à l'école de la Croix et de la Résurrection du Christ ;
- vivre la fraternité humaine selon l'Amour de Dieu par la force de l'Esprit ;
- vivre l'Eglise comme la communion des croyants en Jésus-Christ.

3) **L'Ecriture est à lire en Eglise et à vivre dans le monde.**

## M. E. J.

## Des jeunes peuvent ouvrir des chemins de paix...

**NANTES 1977 :**

« Sommes gonflés de paix - stop -
Faisons croûler les murs et ouvrons nos cœurs - stop -
Adultes et jeunes, aidons-nous à construire un monde meilleur - stop -
Le voyage est à peine commencé ; continuons-le dans une chaîne d'amitié ».

3 500 personnes (des jeunes de 4e-3e et leurs responsables) qui se réunissent pendant trois jours et qui parlent ainsi, cela peut surprendre ! Mais si l'on sait que depuis le mois de septembre ou avant, ces jeunes ont suivi en équipes, des cheminements similaires et qu'ils se rencontrent pour mettre en commun leurs découvertes, on peut alors comprendre combien leur rassemblement a été un grand partage et pourquoi ils proclament un tel message.

C'est ce que viennent de vivre à Nantes, durant les vacances de Pâques, du 3 au 6 avril quelque 3 500 « Témoins Aînés » (garçons et filles de 13-15 ans) du **Mouvement Eucharistique des Jeunes — dont 120 du Finistère.** Venant de toute la France et de Belgique, ils ont partagé dans une ambiance de fête, d'amitié, et de prière leurs « Chemins de Paix ».

C'est effectivement sur des « chemins de paix » que le Mouvement avait invité les équipes **T.A.** à s'engager tout au long de l'année. Celles-ci avaient d'abord réfléchi à partir d'une enquête sur des hommes de paix, des événements ou diverses situations dans le monde, ou plus directement à partir de leurs propres conditions de vie. A la suite de cette recherche, chaque jeune était invité à regarder autour de lui et à s'engager là où il vit (famille, école, groupe de copains, quartier, clubs...) pour y construire des chemins de paix.

Une grande partie du Rassemblement a été consacrée au partage de ces « Chemins de paix ». Travaillant tantôt en équipes de 7, tantôt en forum de 40-50 membres, chacun a pu raconter ce que lui et son équipe d'origine ont vécu, comment ils ont cheminé ; puis ensemble, nous avons cherché à découvrir comment ce que nous vivons a un « goût d'Evangile » : la Parole de Dieu éclaire ce que nous vivons ; nos expériences aussi donnent actualité à cette Parole de Dieu. A partir de là, chaque groupe a pu préparer un message, adressé aux jeunes, au monde, à l'Eglise.

Voici quelques-uns des 70 messages proclamés :

— « De Nantes, au nom de l'Eglise, nous vous clamons à tous, jeunes et moins jeunes du monde entier le message reçu du Seigneur. Nous voulons un monde uni dans la paix et nous nous engageons à sortir de notre égoïsme et de notre confort pour nous mettre à l'écoute de tous. Avec nous, là où vous êtes, écoutez, regardez, souriez et partagez notre projet ».

— « Pour faire la Paix, ne soyons pas des parenthèses, mais des traits d'union. Un cœur, oui ! Mais des mains aussi ! »

— « Le Christ est ressuscité ! Laissons-nous guider par lui pour bâtir un monde de paix. Une espérance est en nous ; il faut la crier aux autres ».



— « Si tu veux la Paix, sors de tes habitudes, va vers les autres, n'agis pas seul, ne te décourage pas, mais recommence ».

Un autre temps fort de ce rassemblement, ce fut l'après-midi consacrée à la « Fête-expo de la Paix ». Chaque équipe d'origine l'avait préparée à sa manière, privilégiant, pour dire une partie de son histoire ou de ses convictions, un moyen d'expression : mime, expression corporelle, panneau, chant, poème, montage-diapo... Inutile de dire que cette exposition avait quelque chose d'impressionnant. Dans la salle de diapo, de panneaux, de poèmes ou d'expression corporelle, quelle richesse, quelle diversité ! C'était impressionnant de savoir que partout, à Brest, Rennes, Reims ou Marseille, les équipes avaient préparé quelque chose et invitaient maintenant à en tirer les leçons. « Ce qui m'a frappé, disait d'un des participants, c'est de voir que les chemins de paix sont vraiment différents ».

Un autre spectacle de qualité aura marqué les garçons : celui des « Actes des Apôtres ». C'est une équipe de jeunes de 13-15 ans de Paris qui, enthousiasmés par Godspell, a voulu traduire les Actes des Apôtres dans un style semblable. Une magnifique réussite, de l'avis de tous les spectateurs ! Ceux-ci auront surtout retenu cette ambiance d'humour, de joie, de dynamisme, qu'ont voulu exprimer les acteurs, pour traduire la vie de cette première communauté chrétienne ; et cette image de l'arbre issu d'une simple graine mais qui grandissait tout au long du spectacle, l'image du Royaume de Dieu ; et peut-être plus encore cette présence de l'Esprit-Saint : un garçon plein de vie, présent partout communiquant à tous son ardeur, « soufflant » à Paul ce qu'il fallait dire, ou écrire... Le lendemain, paraît-il, tout le monde cherchait le « Saint-Esprit » pour l'interwiever ! C'est dire l'impact de ce spectacle.

La dernière soirée fut consacrée à l'audition **d'un témoin de la Paix :** Michel Quoist. « Ce que j'ai trouvé de bien, disait un **TA** dans le car du retour vers le Finistère, c'est l'entretien avec Michel Quoist ; ça fait du bien, de temps en temps, de se faire chauffer les oreilles ». Ce n'est sans doute pas tout-à-fait ce qui s'est passé, mais l'orateur a surpris toute l'assemblée par la fougue et la vigueur de sa parole ; il a invité chacun à sortir de ses petites difficultés, à regarder au-delà de son petit bout de terre, pour voir les véritables problèmes de la Paix, apparemment sans solutions... Mais ensuite, après avoir partagé son expérience personnelle et nous avoir dit comment il avait appris dans la **JOC** à savoir ouvrir les yeux et regarder les autres, il a rappelé à tous qu'il fallait commencer à construire la Paix, là où ils sont, comme ils ont commencé... Dédicaçant un de ses livres à un participant, il a écrit : « Et les autres ? »...

La dernière matinée, ce fut la Célébration de la Paix. Chacun s'est d'abord occupé de décorer son bâton de « Pèlerin de la Paix », et les messages ont été affichés sur des banderolles. Puis, proclamation des messages, entrecoupée de chants, et Célébration Eucharistique. Ce fut d'ailleurs une des constantes du Rassemblement que cette ambiance créée par les chants, le rythme marqué dans les mains, les applaudissements. Beaucoup retiendront cet aspect ambiance, communion des cœurs. Ajoutons à cela toutes les rencontres personnelles rendues possibles par une telle réunion : des jeunes qui se sont connus au cours de camps ou de récos ; des responsables ayant déjà travaillé ensemble. « Ce que j'ai le plus apprécié, disait un jeune, ce sont les retrouvailles que j'ai pu faire ». Et cette joie de se retrouver, de chanter ensemble, de savoir que l'on marche sur le même chemin, n'a pas manqué de s'exprimer, d'éclater...

Mais aussi quelle impression durant les Prières Personnelles, ou les Célébrations ! « Il y avait un grand silence, dit l'un d'eux, tout le monde y participait et c'était bien ». « C'est formidable, dit un autre, le cœur que chacun mettait pour s'arrêter et faire silence quand on le demandait ». Et tous ont su découvrir que le Rassemblement se créait au moins autant durant ces temps de prière, que durant les chants. N'est-ce pas ce que disait Guy Haquet, responsable national : « Une des raisons pour lesquelles j'aime le Mouvement, c'est qu'on n'a pas peur de proposer aux jeunes de prier ».

Le Rassemblement est maintenant fini. Chacun est rentré chez soi, riche de ces journées de rencontre ; mais les chemins de paix et de partage doivent continuer. Ecoutons un dernier message : « Si à 3 500 garçons et filles, il y a eu une entente correcte, nous ne voyons pas pourquoi ça ne marcherait pas à 20 (dans une classe) ! »

Le **MEJ**, ce sont aussi des jeunes de 16-19 ans, en Equipes Apostoliques (E.A.). Leur rassemblement régional a eu lieu à **Rennes, du 27 au 30 mars.** Ils étaient 140, dont **53 du Finistère.** Pendant ces 3 jours, ils ont parcouru deux chemins.

— Celui d'une longue **écoute,** en équipes, **de la vie** de chacun, avec l'action qu'il a menée avec d'autres, depuis le début de l'année.

— Celui d'une **étude** suivie de **la Parole de Dieu :** l'histoire de David d'abord, puis l'Evangile de Luc, en entier.

Deux chemins, à la recherche d'un carrefour pour chacun qui soit rencontre de sa vie et de la Parole de Dieu.. Ce fut très bon.

Les plus jeunes du Mouvement se retrouvent, eux aussi, **le 1er Mai, au Nivot.** Les « Feu Nouveau » (8-11 ans) auront essayé tout au long de l'année de porter des « lunettes Arc-en-Ciel » sur les événements de leur monde, pour y discerner ce qui est signe d'avenir et de paix. Les Jeunes Témoins (11-13 ans), « bâtisseurs de la Ville en Fête » auront rédigé un anti-journal uniquement porteur de bonnes nouvelles qui construisent la paix.

Il n'y a pas d'âge pour commencer à bâtir un monde de paix...

**Louis SÉITÉ.**

—— ◆ ——

## LA J. E. C.
## Jeunesse Etudiante Chrétienne
(dans Quimper et Léon n° 8)

**La Jeunesse Etudiante Chrétienne** vient de tenir, **à Montpellier, du 3 au 6 avril, une « Rencontre Nationale »,** pour faire le point sur les Orientations votées en 1976, à son Conseil National de Lyon. **Vingt-cinq jeunes Finistériens** de Seconde aux Classes Préparatoires et Première Année de Faculté, y participaient. A cette occasion nous voulons nous faire mieux connaître de l'Eglise du diocèse, car nous pensons que ce qui se passe à l'école est lourd de conséquences non seulement pour la société de demain, mais aussi pour l'Eglise.



A l'heure actuelle, les **mentalités lycéennes sont marquées par la passivité,** le désintérêt vis-à-vis de toute action menée à l'école pour y apporter la vie. Cette situation est due en grande partie au système d'enseignement : programmes accablants à « boucler » à tout prix, importance exclusive des examens, cours ou très peu de place est laissée à l'expression des élèves, classes surchargées, dégoût des lycéens face aux échecs de leurs efforts de participation.

Cela explique **l'aspiration à fuir cet univers clos,** et à chercher ailleurs des refuges (groupes de copains, musique, sport, mais aussi alcool ou parfois drogue...). L'école est, alors, seulement le lieu où l'on vient, sous la contrainte, pour assister aux cours, et qu'on déserte ensuite le plus vite possible. Cette situation est encore aggravée par la **hantise de l'avenir professionnel.** Même s'ils sont munis de diplômes, les jeunes ne savent que trop qu'il leur sera difficile, sinon impossible, de trouver un emploi correspondant à leur qualification, (surtout dans le Finistère). Que dire alors de tous ceux que l'école élimine précocement, sans aucune qualification ni aucun diplôme ?

C'est dans ce contexte de malaise de l'Ecole que la J.E.C. essaie d'être **présente activement en favorisant une prise de conscience collective des problèmes.** En effet, une prise en charge, seulement individuelle, ne pourra jamais aboutir à un changement réel et profond des structures scolaires. Il est donc indispensable de proposer des actions touchant la vie des lycéens dans son ensemble, et spécialement à l'école, et de mener ces actions en lien avec tous ceux qui veulent un changement réel de l'Ecole. (C'est ce que nous appelons **décloisonner** l'école). Ces actions montrent qu'il est possible de **prendre des initiatives** qui, même limitées, permettent aux lycéens de **prendre collectivement en charge leurs problèmes,** et ainsi de contribuer à changer l'école.

Nous ne prendrons que deux exemples :

**A Brest,** au lycée classique de Kerichen, organisation, par les élèves, d'une quarantaine d'activités dans le cadre des 10 % pédagogiques. C'est un résultat partiel de toute action menée depuis longtemps sur le lycée. Cela a permis de faire naître de nouveaux rapports entre les élèves des diverses sections et classes, entre les élèves et les professeurs, et entre les élèves et l'administration. Ces 10 % ont montré qu'un nouveau type d'école peut exister, si on y fait entrer tout ce qui, habituellement, en est exclu :

— sensibilisation aux problèmes sociaux et politiques, par l'intervention de gens extérieurs au lycée ;

— sensibilisation au travail d'organisations diverses qui sont venues animer des carrefours : « -1 % Tiers-Monde », « A.S.T.I. », « Amnesty International »...

— sensibilisation à toutes les formes de créativité et d'expression : muralisme, poésie, travaux manuels, montages audio-visuels, etc...

Malgré le caractère facultatif de ces journées la participation des élèves a été très forte : ce qui montre que vouloir changer l'école collectivement n'est pas seulement une utopie (cf. les reportages dans les journaux locaux : Ouest-France du 17 mars et Télégramme du 18 mars).

**De même à Morlaix,** dans une école catholique privée, les Jécistes ont ouvert, cette année, une Salle-Info où se sont déjà tenus une exposition-photo, un débat sur le chômage, une série d'affichage sur la peine de mort...

Là encore, l'accent est mis sur l'ouverture de l'école à la vie, à la création, à l'expression et sur la prise en charge de cette salle par les élèves eux-mêmes. Cela permet la prise de responsabilité des élèves au sein même de l'école :

en effet, la mise en place et l'animation de cette salle-info sont le fruit de leur seule initiative. Cependant, pour réaliser ces actions, il nous est apparu nécessaire de mettre dans le coup des parents, des profs, et des personnes extérieures à l'école. Nous pensons que c'est par des actions concrètes et constructives telles que celles-là, que nous arriverons, peu à peu, à ce que l'école ne soit plus la seule affaire des profs et de l'administration.

**A travers un tel type d'action les Jécistes essaient de vivre leur foi chrétienne,** et cela ne va pas sans problèmes (mais quel groupe de chrétiens, aujourd'hui, peut vivre la foi sans problèmes ?). En effet, si la foi se pose aux jeunes comme une question toujours présente, il faut aussi noter leur difficulté à se situer dans l'Eglise. Trop souvent, l'Eglise tient un langage et pose des actes qui paraissent bien éloignés du vécu quotidien des scolaires et ses structures sont ressenties comme trop lourdes ou figées. C'est en fidélité avec nos engagements que nous vivons notre référence à Jésus-Christ.

Depuis quelques années, le mouvement privilégié **une lecture réaliste de l'Evangile** qui nous permet de découvrir que Jésus-Christ était situé dans les rapports sociaux de son temps : il a fait le choix des opprimés. La confrontation avec sa pratique remet en cause nos comportements au sein de notre action pour une autre formation et une autre société. Depuis un an nous avons eu plusieurs réunions à ce sujet, et deux week-ends avec André Gourmelen nous aident à cheminer dans ce sens. Et nos célébrations veulent exprimer, par la recherche d'un nouveau symbolisme, que l'Evangile est effectivement un message de libération pour nous, dans nos luttes, et pour tous les hommes.

La formation scolaire est devenue un **problème capital qui nous concerne tous,** et nous sommes bien conscients qu'il nous appartient, en tant que J.E.C., d'y rendre l'Eglise attentive ; en effet, il nous paraît essentiel que la prise en charge effective de cette question soit le fait du plus grand nombre de chrétiens, conscients de l'avenir qui s'y joue. C'est pourquoi, la démarche que nous faisons dans l'école nous la faisons aussi dans l'Eglise, en montrant par nos actions qu'il est possible d'agir dans l'Eglise afin de contribuer à la tranformer, pour la rendre plus proche des problèmes réels des gens. Nous pensons qu'un avenir chrétien sera possible pour les jeunes si l'Eglise accepte de faire surgir en elle-même des formes nouvelles de l'engagement chrétien.

**LES ÉQUIPES FÉDÉRALES DU FINISTÈRE.**

———— ♦ ————

## LE M. R. J. C. AUJOURD'HUI DANS LE FINISTÈRE
## (Dans Quimper et Léon n° 8)

**A l'occasion de ses rassemblements, départemental et national, le M.R.J.C. a accepté de se présenter aux lecteurs de « Quimper et Léon ». Cette information permettra de se faire du mouvement une idée plus complète et plus objective que celle qu'avait pu fournir la presse régionale et nationale en rendant compte du dernier Conseil Permanent de l'Episcopat des 14-16 mars dernier (qui comporta une intervention de la Commission épiscopale du monde rural).**



### OU EN EST LE M.R.J.C. AUJOURD'HUI ?

Voilà une question pertinente qui impose de faire le point sur la réalité du Mouvement dans notre département.

Aujourd'hui, il existe 35 équipes sur le département, avec les trois branches du Mouvement (Scolaires, Salariés, Paysans). C'est la branche « salariés » (équipes « salariés », équipes « apprentis ») qui est la plus importante, les deux autres étant sensiblement égales du point de vue effectifs.

### CE QUE NOUS FAISONS :

**— Salariés.**

Dans le Nord-Finistère a été menée l'été dernier une campagne d'information sur le droit des travailleurs saisonniers. Pour ce faire on a mis en place une « permanence saison », où des jeunes travailleurs sont venus pour connaître leurs droits. Cette action a eu le mérite de mettre au grand jour la situation d'exploitation dont souffrent un certain nombre de travailleurs saisonniers : pas de fiche de paie, pas de jour de repos, des cadences infernales... Ces situations ne sont pas exceptionnelles, elles font partie du travail saisonnier lui-même, elles sont aussi pourtant une réalité dont tous les travailleurs du rural se passeraient volontiers !

**— Apprentis.**

Les contrats d'apprentissage ne sont pas toujours respectés. C'est un terrain de litiges constants. Il arrive parfois qu'une équipe, des parents, l'animateur, ne puissent reculer devant un conflit aigu, lorsque l'apprenti passe son temps à faire tout autre chose que son métier. Des faits de ce genre constituent à eux seuls les révélateurs d'une situation de non-respect de contrat et s'ils en arrivent à leur phase dure, c'est que les autres moyens ont été épuisés (discussions, conciliations...). Nous déplorons cette situation.

**— Scolaires.**

Une récente action menée par rapport au coût des transports scolaires a permis : dans un premier temps de favoriser une meilleure organisation du ramassage (des élèves attendaient jusqu'à 3/4 heure avant les cours) ; dans un deuxième temps d'abaisser de deux francs le coût par semaine. Cette action a été menée par des scolaires et soutenue par des parents.

**— C.E.T.**

Une équipe du Sud-Finistère a organisé un information en invitant des chômeurs à venir s'exprimer, leur but ayant été d'ouvrir les murs de leur école aux réalités du monde du travail. Une autre action a également été menée contre le prix excessif des transports pénalisant les familles à revenus modestes.

**— Paysans - Jeunes en formation agricole.**

Il ne se dégage pas de fait marquant et ceci est (s'il en était besoin !) le signe d'une situation bloquée et pour le moins difficile. Les difficultés d'installations des jeunes, dues au coût du foncier, la nécessité d'investir sans garantie de ressources, constituent l'essentiel des préoccupations des jeunes en équipes. Un montage audio-visuel exprimant la vie de l'aide familial a été réalisé et a servi de support à des échanges, notamment avec des salariés et apprentis.

**En résumé.** Ces quelques faits témoignent partiellement de la réalisation des équipes ; ils sont l'aboutissement d'un travail de réflexion mené dans les équipes, l'aboutissement d'un éveil suscité par les problèmes rencontrés. Tout ceci ne doit donc pas masquer la vie plus calme des équipes qui cheminent...

## NOS CONVICTIONS - QUEL PROJET AVONS-NOUS ?

Nous sommes de ceux qui veulent d'autres rapports entre les hommes : Une idée qui s'enracine profondément dans le vécu des jeunes en équipes.

Nous avons donné rapidement quelques actions menées par des équipes. Les faits constituent notre engagement résolu pour transformer justement tout ce qui est obstacle à l'épanouissement des hommes et des femmes.

### La parole ne suffit pas...

Nous acquérons dans nos démarches la certitude que parler de changer les rapports entre les hommes suffit tout au plus à s'en convaincre théoriquement. Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit d'abord. Il faut transformer les rapports humains.

### La transformation nécessaire...

Nous disons aujourd'hui que la difficulté d'installation des jeunes paysans, le coût des études, le chômage des jeunes, l'exploitation parfois scandaleuse des apprentis, ne constituent pas des faits isolés, ils relèvent d'une même logique, c'est-à-dire d'un système économique et social qui marche sur la tête ! Ceci n'est pas nouveau, ni fort original mais **c'est le vécu des jeunes de l'espace rural.** Il n'est pas point besoin de statistiques pour nous nombrer la sous-qualification des emplois du rural : (abattoirs, conserverie. habillement, électronique...). L'absence d'un véritable tissu économique, c'est-à-dire actuellement un gonflement dangereux du secteur tertiaire, donc non créateur d'emplois à terme, a amené un certain nombre de secteurs géographiques à des points de non-retour économique et... humain par conséquent.

### Ce que nous voulons :

Nous voulons établir durablement une autre logique économique, une autre conception du développement, c'est-à-dire, rendre chaque homme et chaque femme solidairement acteurs de leur vie. La notion de pouvoir nous fait penser tout de suite à tel ou tel parti qui, même agissant au nom de la démocratie, constitue une dangereuse confiscation de ce qui est la plus précieuse des libertés : Pouvoir décider. Avoir le droit de décider de l'organisation que l'on se donne pour le respect et l'épanouissement des personnes. Nous pouvons dire avec force que le modèle que nous voulons n'existe pas !... Nous voulons le construire.

### Pas de modèles...

Le cloisonnement de notre société constitue le plus dangereux, parce que le moins perceptible, des méfaits. Que ce soit dans les fonctions sociales, au travail, que ce soit dans les logements également, dans la conception de la famille, nous rencontrons ce cloisonnement. Ces divisions constituent autant d'obstacles à la communication des gens entre eux, altérant ainsi considérablement l'esprit de solidarité. L'espace rural n'échappe pas à cet individualisme, suprême cloisonnement !

L'originalité du Mouvement se trouve dans le fait qu'il regroupe trois branches distinctes, du moins dans leur fonction sociale, et nos activités (stages, ski



promotion, week-ends, rencontres...) permettent une confrontation des expériences, la détermination d'objectifs communs. C'est aussi l'occasion d'affirmer notre solidarité entre scolaires, paysans, salariés ; c'est dans le concret que nous refusons le cloisonnement de la société !

**En résumé.** Nous dirons que c'est dans le vécu de tous les jours, au travail, à l'école, que se forgent nos convictions. Ce sont elles qui nous font dire que les hommes peuvent s'organiser au niveau d'une société pour maîtriser leur développement. Nous sommes intransigeants sur la notion de pouvoir (clef de voûte de l'Histoire). Ils appartient au plus grand nombre de décider, même si pour cela il faut bousculer des images, des situations bien établies ! Ce sont là les conditions principales à créer pour permettre à tout homme de se réaliser, personnellement et collectivement. C'est le sens de notre démarche...

## M.R.J.C. MOUVEMENT D'EGLISE

Nous avons essayé de montrer de quelles manières nous justifions notre engagement pour la mise en place d'autres rapports sociaux entre les hommes. L'action est pour nous le moyen de réaliser la libération de l'homme. Nous la voulons créatrice et inventive, réaction aux situations imposées par les structures et par l'histoire. Nous avons foi en l'homme.

### Foi en l'homme.

Cette conviction est commune à tous les jeunes du Mouvement. C'est dans ce concret que nombre de jeunes font référence à la vie de Jésus-Christ. Cependant 20 à 30 % de jeunes en Mouvement se disent incroyants. C'est dans la tolérance réciproque que les équipes du Mouvement œuvrent à la transformation du monde.

### approfondissement de la foi.

Parmi ceux qui font référence à Jésus-Christ, un certain nombre se retrouvent pour approfondir le sens de leur foi. Actuellement dans notre département quatre ou cinq groupes sont constitués dans ce but. La composition de ces groupes est assez variée et les jeunes du M.R.J.C. n'y sont pas seuls ; ils n'y sont pas toujours en majorité, même si souvent au point de départ ils sont les catalyseurs de ces groupes.

C'est dans la confrontation de nos vies à la lumière de l'Evangile que la foi prend toute sa dimension. Les jeunes éprouvent le besoin de se retrouver pour comprendre le sens de la vie en référence à Jésus-Christ, à sa parole et à son action. Dans les groupes qui existent, nous avons la certitude de **rétablir l'alliance entre ce qu'on dit dans la Foi et ce que l'on vit.** Les expériences que nous vivons nous autorisent à parler : ce sont elles qui manifestent le contenu de la foi dans la vie. La recherche d'une vie de foi vécue ensemble se fait progressivement et à tâtons. Ils nous apparait important que d'abord les équipes prennent consistance...

### Nous avons conscience de notre situation.

Nous créons des lieux où se vit et s'expérimente une communauté chrétienne. C'est que nous nous reconnaissons héritiers de la tradition chrétienne. Nous voulons faire fructifier cet héritage qui est la source d'une formidable énergie pour la vie et l'action... Déjà d'autres groupes se retrouvent autour de l'aumônier le plus souvent, c'est un printemps prometteur...

## AVENIR ET ANIMATION

Le principal problème par rapport à l'avenir consiste en l'animation du mouvement. Nous avons conscience que le nombre d'aumôniers diminue. Cette animation doit devenir de plus en plus le fait des jeunes eux-mêmes, des aînés, et déjà des salariés par exemple animent des équipes d'apprentis, mais il ne faut pas à ce sujet se bercer d'illusions, la tâche est immense, et les aumôniers qui travaillent au Mouvement le font en plus d'un emploi du temps bien chargé. Le nerf de la guerre, si on peut dire, est bien là ; il s'agit aujourd'hui d'assurer l'animation financière, l'organisation matérielle, la vie du Mouvement par les jeunes eux-mêmes. Pour cela il faut du temps et assurer les transitions.

## RASSEMBLEMENTS

**LE 8 MAI A BRIEC.** Le dimanche 8 Mai à Briec aura lieu, de 10 h. à 17 h., le rassemblement départemental (le premier depuis 1972), où 300 à 400 jeunes se retrouveront dès le matin, pour dans la fête exprimer leurs réalisations, leurs convictions. L'après-midi nous invitons, à partir de 14 h., les parents, les aînés ainsi qu'un certain nombre d'organisations à venir discuter sur les réalisations des différentes branches, présentées sous forme de montage audio-visuels, engageant, espère-t-on, un large débat sur notre démarche. Nous voulons faire connaître ce que nous voulons, ce que nous faisons pour cela. Beaucoup réserveront leur après-midi aux jeunes et moins jeunes pour qui le **M.R.J.C.** construit l'avenir, créant ainsi une solidarité, ce qui aujourd'hui est vital. Nous exprimerons dans un sketch de 20 à 30 minutes, notre projet, les obstacles, la vie du Mouvement. Cette journée constitue une étape importante, et si c'est dans le vécu de tous les jours que se réalise la solidarité, ce jour nous comptons sur la participation du plus grand nombre de jeunes et de moins jeunes...

**UN RASSEMBLEMENT NATIONAL (15, 16, 17 JUILLET, A ORLEANS).**

Pendant 3 jours 1.000 délégués des équipes de France vont se retrouver, pour faire le point sur la pratique du Mouvement et dégager les lignes de force de notre action pour les prochaines années, un travail très important dans l'histoire du Mouvement. Ce rassemblement constitue un prolongement logique aux rassemblements départementaux et régionaux. Pendant trois jours 1.000 jeunes vont se retrouver dans la fête, élément indissociable de l'action de transformation que nous entreprenons aujourd'hui.

**UN COLLECTIF M.R.J.C. DU FINISTÈRE**

◆

## LA J. O. C.

(dans la revue AUTREMENT de février 77)

En France, la JOC a aujourd'hui 25 000 cotisants mais elle réunit environ 90 000 adhérents âgés de 14 à 25 ans. Ce sont pour moitié des écoliers du technique et des étudiants, et pour une autre moitié des ouvriers et des apprentis. La majorité des jocistes de 20-25 ans milite en même temps dans une autre organisation. Quant à l'engagement syndical « la déconfessionnalisation de la CFTC en CFDT a clarifié l'engagement des militants. Les jocistes qui adhèrent aujourd'hui à un syndicat n'y vont plus parce que c'est un syndicat chrétien mais pour lutter aux côtés des autres. Aussi de très nombreux jocistes sont d'authentiques cégétistes et cédétistes ».



Les jocistes se réunissent en petits groupes, les comités d'action, regroupés en 185 fédérations (une ou plusieurs par département selon la réalité ouvrière) ; 350 responsables fédéraux se réunissent tous les deux ans en conseil national, élisent un comité central de 12 membres. Le mouvement a 5 aumôniers nationaux nommés par les évêques en accord avec le mouvement.

Les ressources du mouvement viennent des cotisations, dont le montant est fixé en fonction du salaire ; de la journée de salaires que versent les militants pour le 1er mai ; des subventions de l'Episcopat et du secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports (en régression) ; de la vente des trois revues (Jeunesse ouvrière, mensuel et numéros spéciaux, destinée aux 17-25 ans, tirée à 50 000 exemplaires et diffusée par les fédérations ; Equipe ouvrière, fiches de réflexion et d'information bimestrielles destinées aux cotisants, tirage 25 000 exemplaires ; De nos mains, mensuel des 14-17 ans tiré à 20 000 exemplaires).

Mouvement d'Action catholique, la JOC ne veut pas être « un mouvement d'élite mais un mouvement où chacun a sa place, se réalise et se libère personnellement et collectivement ». Il n'est pas nécessaire d'être chrétien ni même croyant pour y adhérer, mais la JOC affirme son appartenance à l'Eglise « par sa foi en l'action du Christ vivant aujourd'hui, sa foi en l'action des hommes et en un monde totalement libéré ». Mais, créée pour permettre aux jeunes ouvriers « de vivre leur foi en solidarité avec la classe ouvrière et d'affirmer leur dignité d'hommes en tant qu'ouvriers », la JOC entend respecter la culture et la démarche de chacun.

Première organisation représentative des jeunes de la classe ouvrière, la JOC est consciente d'être une force capable de faire aboutir ses revendications. Elle n'entend pas se substituer aux organisations politiques ou syndicales de la classe ouvrière. Mais elle déclare : « Le fait que la JOC lutte contre le chômage, les bas salaires, les conditions de travail dégradantes, l'amène à rejeter totalement le capitalisme et à vouloir une autre société. Aujourd'hui, les travailleurs veulent bâtir le socialisme et nous nous sentons partie prenante de ce combat »... « Seulement en tant que JOC, mouvement d'Eglise, nous ne voulons pas dire quel mode de société précis il faut et quelle stratégie employer. Nous ne sommes pas un parti de démocratie chrétienne, de droite ou de gauche ».

La JOC entretient des relations avec toute la gauche, et mène des actions communes au sein de collectifs (pour le Chili, contre le chômage etc.). Les contacts avec les syndicats CGT et CFDT sont plus étroits. Les sept revendications de la JOC sont : gratuité totale, de l'enseignement ; égalité des chances à l'école ; droit au travail pour tous ; des salaires pour vivre et non pour survivre ; développement des équipements collectifs ; 40 heures par semaine pour tous et la cinquième semaine de congés payés en hiver.

La « Révision de vie », le « Voir-Juger-Agir » des mouvements d'Action catholique sont pour la JOC directement liés à l'action. Le thème national de la « Révision de vie » pour le quatrième trimestre 1975 a porté sur les questions de l'emploi et du chômage. Celui de cette année est la sexualité. Les manifestations de masse annuelles culminent tous les cinq ou sept ans lors des grands rassemblements nationaux avec la JOCF. Le dernier « Objectif 74 » a réuni plus de 40 000 jeunes en juin 1974, au Parc des expositions de Paris. Le 50e anniversaire de la JOC sera fêté en 1978 à Paris. Quant à la participation de la JOC aux « Chrétiens pour le Socialisme », elle est tout à fait inacceptable. Le refus est catégorique.

◆

## L'A. C. E.

Dimanche 15 mai 1977, 200 000 enfants se réunissent dans quelque 85 villes de France, conviés aux « Festy-pop » organisés par l'A.C.E. (Action Catholique de l'Enfance) à l'occasion du quarantième anniversaire de la fondation du mouvement sous le nom de « Cœurs vaillants - Ames vaillantes ».

Quatre hebdomadaires : Perlin (moins de 8 ans) ; Fripounet (8-11 ans) ; Djin (filles de 11 à 15 ans) ; Formule 1 (garçons de 11 à 15 ans). 20 000 clubs ou équipes (8 membres chacun en moyenne).

### DES INTUITIONS DE DÉPART TOUJOURS VÉRIFIÉES.

Dès les premiers instants de son existence, le Mouvement se définit comme Mouvement d'Education, Mouvement des Enfants, Mouvement de Masse (cf introduction au Rapport Moral de la R.N. 76).

« Ce n'est pas une œuvre où ils reçoivent, mais un mouvement où ils se donnent », disait-on en 1939.

« ...C'est l'éveil et la mise en route des enfants en tous domaines de leur vie dans le sens des besoins de leur temps et de leurs milieux... » (1940).

En 1964, le Mouvement se réalise différemment selon les âges ; il est spécialisé aux milieux sociaux, doit permettre l'évangélisation des enfants et a sa part dans leur éducation humaine et chrétienne.

En 1968, les orientations rappelaient : « ce sont bien LES ENFANTS qui constituent le Mouvement... »

En 1972, il se définissait : « mouvement au service de toute la vie de tous les enfants de chaque milieu, quels que soient leur âge, leur situation de santé, leur race, leur religion ».

### DES CONVICTIONS SANS CESSE RENOUVELÉES.

Le Mouvement s'est toujours défini comme le Mouvement DES enfants et non pas un Mouvement pour les enfants. Il a dû sans cesse se donner les moyens pour être attentif et fidèle à leur vie. C'est cette attention, cette fidélité à leur vie, qui l'ont amené au fil des années à se préciser ses convictions, à se définir ses orientations.

« Leur vie a pleine valeur pour le présent et non seulement pour le futur qu'elle prépare. Quels que soient leur âge, leur condition d'existence, leur situation de santé, ils ont à vivre pour elle-même chaque période de leur enfance et de leur préadolescence...

Leur appartenance à leur milieu n'est pas un simple fait accidentel, les enfants sont de leur milieu en ce qu'ils participent, avec les autres personnes de ce milieu, à une même manière de voir le monde, d'y agir, d'y sentir les choses, de les interpréter selon des critères spécifiques... Leur évangélisation apparaît dès lors partie intégrante de l'évangélisation de leur milieu social, bien que se vivant d'une manière originale. Sous peine d'être désincarnée, leur communion dans la foi à Jésus-Christ passe par leurs solidarités humaines premières. Les aspirations qu'ils expriment dans les événements les plus ordinaires



de leur vie d'enfants, comme les actes par lesquels ils s'engagent pour y répondre et se transformer, manifestent l'action de l'Esprit en eux. C'est entre eux essentiellement que se joue leur vie en Mouvement, entre enfants du même âge, vivant les mêmes conditions de vie, à leur manière d'enfants. Ce jaillissement d'espoir qui marque leur vie se manifeste de façon privilégiée dans la fête ».

Telles étaient les principales convictions, toujours d'actualité, que chaque milieu a réaffirmées à la dernière rencontre nationale, en 1972.

### « L'A.C.E. AURA TOUJOURS A SE LAISSER INTERROGER ET « INVENTER » PAR CEUX-LA MÊME AUXQUELS SA MISSION L'ENVOIE : LES ENFANTS ».

Ainsi concluait le rapport d'orientations de 1972. C'est ce qu'a continué à faire le Mouvement à tous les niveaux : local, fédéral, national. Toute une nouvelle façon de travailler s'est fait jour depuis 4 ans. Une ressaisie de vie collective aux niveaux fédéral et national a aidé à un approfondissement plus grand de la vie des enfants dynamisés par leur Mouvement, dans chaque milieu. Les enfants sont de plus en plus à l'origine de leur Mouvement. Le Mouvement est de plus en plus authentiquement vécu par les enfants dans chaque milieu. Il est conduit par les responsables, dans chaque milieu, et, de ce fait, répond mieux aux exigences de la vie des enfants. Le Mouvement est à une étape de son histoire, et il est appelé à la poursuivre d'une manière toujours plus renouvelée.

### UN MOUVEMENT QUI, AUJOURD'HUI, RÉAFFIRME SON UNITÉ ET SA DIVERSITÉ.

C'est donc bien ce regard, cette écoute, cette fidité permanente à la vie des enfants qui ont amené le Mouvement à se définir de nouvelles orientations adaptées à ce qui est vital aujourd'hui pour les enfants de chaque milieu, à approfondir et à définir quelle confrontation inter-milieux est nécessaire au Mouvement des enfants.

(Introduction au Rapport d'orientation de la VI° Recontre Nationale - 1976 - A.C.E.).

———— ♦ ————

L'abondance en Occident pèse sur l'âme de ses peuples de tout le poids de son matérialisme. En France, un tiers du pain fabriqué chaque jour est jeté. Cela représente un million de tonnes de blé par an, soit le 10 % du déficit alimentaire annuel des pays de la faim. (Ciric).

———— ♦ ————

# CONGRÈS NATIONAL U. R. E.

« Evangélisation et nouvelles cultures » ! Ce thème a réuni à Versailles les 4, 5, 6 Avril plus de 2 500 religieuses en mission éducative venues de tous les diocèses de France (une soixantaine du diocèse).

Ce congrès venait au terme de tout un travail de recherche, de réflexion fait à la base tout au long des semaines et des mois précédents à partir de l'exhortation de Paul VI « l'Evangélisation dans le monde moderne ». Etape dans un cheminement, le Congrès aurait manqué son but s'il était considéré uniquement comme un terme et s'il n'avait ouvert des pistes pour un approfondissement de la réflexion sur le « terrain ».

Diverses interventions au cours de ces trois journées ont permis de cerner davantage la question. Le 4 Avril, Mgr POUPARD ouvrait le Congrès par l'interrogation : « De quoi s'agit-il ? »

« Dans un monde en mutation, marqué par l'émergence de nouvelles cultures, les jeunes ne rejoignent pas systématiquement la foi de leurs aînés, née souvent dans un autre univers culturel. Si évangéliser, c'est transmettre la foi, comment le faire ? Comment aujourd'hui exprimer cette foi ? à travers quelles formes peut-elle se donner à reconnaître ? »

Paul AUBRET devait analyser les conséquences pédagogiques et culturelles du progrès technique.

« Quelles réponses, cette civilisation technique apporte-t-elle aux interrogations de l'homme sur lui-même ?

— L'Ecole, espace clos où domine l'explication verbale, a-t-elle une chance dans un monde où les enfants ont accès à tout et sont de faux adultes, où la vie est partout ailleurs plus attractive qu'à l'école ? de quelle école ont-ils plus que jamais besoin ?

— Dieu n'est-il pas étranger dans un monde où tout s'explique, où tout se voit, où tout se touche, où tous les rêves s'achèvent ? Faut-il le chercher quand la vie est si pleine et que rien ne manque ? Quelle parole peut ouvrir un chemin pour le découvrir et le connaître ? »

L'intervention de P. Henri Madelin portait sur les changements culturels de la société française et mettait l'accent sur trois axes :

— « la Massification » de l'information,

— la confrontation des Chrétiens au politique et les nouvelles aspirations culturelles pour se terminer par une réflexion sur les nouvelles relations entre Foi, Culture et Royaume, s'appuyant sur le document conciliaire « Gaudium et Spes ».

Jean-François SIX intervenait le 3e jour pour essayer d'analyser les nouvelles mentalités et y découvrir toutes les pierres d'attente pour l'Evangélisation aujourd'hui, après avoir donné un texte d'introduction à méditer aux congressistes.

« Si nous essayons de réfléchir sur les cultures nouvelles qui naissent aujourd'hui, sur les valeurs qu'elles véhiculent, c'est, bien sûr, parce que nous appartenons à notre temps et que nous ne pouvons pas ignorer ce qui se vit, là, maintenant, par tant de nos contemporains, un « vécu » auquel d'ailleurs, nous participons souvent plus que nous ne pensons, sans bien le savoir, et il vaut mieux essayer de s'en rendre compte. Mais si nous menons cette réflexion, c'est fortement, en vue de l'Evangile : « Malheur à moi si je n'évangélise pas » ; quand on essaie de vivre l'Evangile, c'est comme un feu brûlant qui est dans notre cœur et on voudrait qu'il se communique. Nous ne sommes pas, nous le savons bien, des créateurs de la Foi... Dieu seul est source de la Foi... Mais nous avons à travailler, comme les Apôtres, à dire au monde d'aujourd'hui, l'existence nouvelle qu'est le Christ Ressuscité, à faire savoir comme nous le pouvons, avec l'aide de l'Esprit, à travers le langage des hommes d'aujourd'hui, quelle est cette existence nouvelle qui transforme tout être, toute mentalité, toute culture ».

Si la part des interventions a été grande, le Congrès a été autre chose et on ne peut oublier le climat dans lequel il s'est déroulé. La présence de P. Talec, de M. Scouarnec et d'une équipe de liturgistes a permis de célébrer à travers des temps forts de prière où le mode d'expression a été divers ce qui a été vécu au cours de ces journées : Célébration de la Parole, Célébration Eucharistique, Célébration de l'envoi, autant de moments où toutes les congressistes se sont retrouvées dans cette conviction profonde que « Dieu est source de la Foi ».

Le Congrès ! Cela a été aussi les multiples occasions de rencontres et d'échanges dans les carrefours, les ateliers, les communications où il était plus facile que dans les grandes assemblées de parler à partir des situations concrètes vécues. C'est sans doute dans ces groupes plus restreints que s'est exprimé davantage le pluralisme dans le monde des religieuses en mission éducative.

Plusieurs ont regretté que le Congrès n'ait pas accordé une place plus importante à l'expression des régions. C'est à ce niveau qu'ont été soulevés des problèmes concrets concernant la situation de la religieuse enseignante dans le contexte actuel.

Qu'un même souci anime les religieuses en mission éducative ne fait pas de doute, qu'elles aient à cœur « l'Evangélisation du monde moderne », c'est certain ; mais les approches du problème sont diverses et il faut sans doute avoir la franchise de le dire, si beaucoup croient encore à l'Ecole Catholique comme un lieu privilégié dans l'Eglise pour l'Evangélisation des jeunes, d'autres se posent des questions quand elles ne font pas une tout autre analyse de la situation.

Ce pluralisme qui donne de s'interpeller mutuellement n'empêche pas d'adhérer à cette interrogation rappelée au début du Congrès : « Confesser J.-C. aujourd'hui comme don du Père dans l'Esprit ne serait-ce pas, selon l'appel du Concile, donner aux jeunes de vraies raisons de vivre et d'espérer ? » ou pour reprendre un mot cher à Jean-François Six » être des témoins de la tendresse de Dieu ».

M.G.L.

⁂

Les Frères de Saint-Gabriel de la Province de NANTES ont l'honneur de vous informer de la nomination de leur nouveau Supérieur PROVINCIAL.

Le Frère Jean FRIANT succède au Frère Gabriel FOUCHER, Provincial depuis 1965.

Le Frère Jean FRIANT, né en 1939 à Plogastel-Saint-Germain (Finistère) est Docteur d'Etat en Mathématiques et, actuellement, Directeur de l'Institut de Mathématiques Appliquées à l'Université Catholique de l'Ouest.

## LECTURES D'AUJOURD'HUI

(dans BLADECO d'avril 77)

### I. — NOUVELLES CULTURES :

J. ONIMUS : « L'asphyxie et le cri » (DDB 72). Un petit livre précieux d'un professeur de fac, qui depuis longtemps, avait saisi l'enjeu de la contre-culture. Un regard chaleureux et lucide.

J. DUVIGNAUD : « La planète des Jeunes » (Stock 74). Une étude d'un sociologue. Un titre qui a fait fortune : pourquoi les jeunes recherchent des « niches ».

G. VINCENT : « Le peuple lycéen » (Gallimard 74). Une grosse enquête sur les lycéens au temps de l'affaire Guyot et des sursis. Depuis ce temps, l'ennui et la résignation.

A. SIGUSSE : « Salauds de jeunes » (Denoël). Et si on les écoutait quand même ?

B. GONET : « Les routards de l'absolu » (Le Chalet 75). Quand les jeunes « font » la route. Un regard de sympathie.

« AUTREMENT » (120, bd St-Germain - Paris). Une revue trimestrielle au titre significatif : le premier numéro s'intitulait « Jeunesse en rupture ».

### II. — POUR LES ESPACES QUI FONT VIVRE :

Y. ILLICH : « La convivialité » (Le Seuil, 73). Un mot qui a fait fortune : Illich ne laisse jamais indifférent. L'homme des pays riches sera-t-il capable de sortir de son sommeil, de rouvrir un espace de rencontres et d'échanges ?

B. LIMBOS : « L'animateur et le groupe de jeunes » (Fleurus). Ces espaces ne tomberont pas du ciel. Il faut des moyens variés et parfois neufs. C'est une évidence oubliée dans les réformes de l'enseignement : les stagnations et les désillusions résultent de ce curieux mépris du « pratique », c'est-à-dire des personnes vivantes.

CRER : « Oser célébrer avec les jeunes » (Crér, Angers).

P. GUERIN : « Une parole et du pain » (Centurion). Comment bâtir avec les jeunes des célébrations qui leur parlent à eux en redécouvrant concrètement la structure et le sens traditionnel des liturgies chrétiennes. Contre toutes les peurs et tous les coups de frein, des liturgies où pourront se rencontrer l'invention des jeunes et la tradition de l'Eglise de toujours.

H. COX: « La fête des fous » (Le Seuil 71). Le Christ en arlequin... « Si vous pouvez plaisanter sur quelque chose de très important, déclare Maurice Béjart, vous avez atteint la liberté. Le Christ en arlequin installe la plaisanterie au cœur de la prière. Mieux même, il est la prière comme plaisanterie ou la plaisanterie comme prière il est l'esprit de jeu dans un monde de gravité utilitaire délibérée ».

M. BELLET : « Les Survivants » (Coll. « Voies Ouvertes » - Gallimard 75).

M. BELLET : « Le lieu du combat » (Desclée 76). Deux livres inclassables, mais qui font vivre. Ecrits en filigrane, des sortes de traités contre le désespoir, une affirmation paisible et furieuse en faveur de la vie ; « il y a des choses trop terribles pour qu'on en parle autrement que légèrement ».



Dans le second, un chapitre intitulé « l'école ». Pour tous ceux qui désespèrent d'y changer quelque chose afin de vivre.

J. DEBRUYNNE : « Cavaliers du printemps » (Desclée 76). Un Jean Debruynne en liberté. Si vous avez aimé le disque « Dieu démaquillé », c'est de la même veine.

PROMESSES 94 : « Pour modeler la face de nos rêves » (Bayard-Presse). Assumer le monde tel qu'il est. Pourtant le rêve imprègne toute notre vie... Autre chose est possible. Mais il faut rester vigilants. Alors on peut rêver d'un monde nouveau... regarder à neuf le ciel et les arbres... habiter l'espace en voyageur... et modeler la face de nos rêves.

Centre Théologique de Meylan : « Entrer dans la fête » (« Dossiers libres » Cerf).
La fête dans un monde divisé et éclaté.
La fête comme dynamisme et comme risque.
La foi et la fête.

CATÉCHÈSE : « Catéchèse en liberté ? » (CNER Avril 1974 - 6, av. Vavin - Paris). Articles de Carpentier, Holstein, Le Du, Authelain, Chemins de liberté... Des adultes et des jeunes...

### III. — LA FAILLITE DE LA PEUR :

JOSSUA, JACQUEMONT : « Le temps de la patience » (Cerf 76). Par les auteurs de « Une foi exposée ». Ne pas trop se précipiter pour parler. Pas tout à fait le temps du silence, mais le temps de la patience.

J. LE DU : « Jusqu'où iront-ils ? » (Chalet 74). Quel rapport entretenons-nous, nous-mêmes, avec la morale, quand nous voulons apprécier le comportement de jeunes ?

Quelle attitude profonde, et critiquée, exige de l'éducateur, pour être opératoire, la relation avec les adolescents ?

A. DONVAL : « La morale change » (« Dossiers libres » - Cerf 76). L'héritage impose un tri. Il appelle un discernement. Il devient un appel à mettre en mouvement, sans cesse, des individus, des groupes, afin que soit créé l'homme d'aujourd'hui.

Le Peuple de Dieu, responsable premier de la rercherche morale.

M. LEGAUT : B. FEILLET interroge M. LEGAUT (Centurion 76). Un vieil homme libre regarde le parcours qu'il a suivi. Et celui de l'Eglise depuis 40 ans. Vatican II n'est pas né tout seul.

Une démarche intellectuelle très personnelle : quelqu'un qui ose dire : je.

G. HOURDIN : « Les jardiniers de Dieu » - « Dieu en liberté » (Stock 73). Un Chrétien d'avant-guerre à qui le Concile a apporté l'image vivace d'une Eglise qui ne peut plus se tromper de siècle en regardant en arrière. Comme dirait Bessière, Dieu est bien jeune !

BAGOT-MANDOUZE : « L'amour contre la peur » (Droguet-Ardant-Cerf). Le 5e volume de la collection « Langages des hommes/Parole de Dieu » née de la rencontre de catéchètes catholiques et protestants avec un spécialiste des pères de l'Eglise qui sait aussi s'engager dans les combats d'aujourd'hui.

Refusant les concordismes ou les récupérations, chaque volume présente des textes d'hier ou d'aujourd'hui qui, paroles d'hommes, peuvent devenir parole de Dieu.

A SEVE : Vivre la foi aujourd'hui (Centurion 76). « Rencontres avec des Chrétiens. A Sève, pour la Croix, a interviewé un certain nombre de chrétiens « sur le tas ». Pourquoi aujourd'hui, des chrétiens entendent demeurer fidèles à l'Evangile dans leur vie de tous les jours : un pharmacien, une secrétaire, un syndicaliste, un lycéen, une veuve, une divorcée, un couple, un garagiste et « la sœur de l'immeuble » !

A. DUMAS-R. SIMON : « Vivre et croire. Chemins de sérénité » (Cerf-Desclée). Deux théologiens moralistes, catholique et protestant répondent en théoriciens (ce n'est pas un reproche !) aux questions des livres précédents.

Et aussi... **DES REVUES :**

AUTREMENT : en librairie ou 120, Bd Saint-Germain, PARIS (Trim. - 100 F.). Intéressant : une recherche par des hommes de tous horizons.

ECHANGES : 49, rue du Fg. Poissonnière - Paris 9e - CCP Echanges : 30.922.09 La Source.

94 : Quelle morale.
105 : Les jeunes au lycée.
117 : Les couples informels.
118 : Héritiers sans héritages : les jeunes.
120 : Le déplacement des lieux religieux.
124 : La foi dépossédée.

APPROCHES : C.D.R. 106 b, rue de Vougirard - Paris 6e (Trim. - 60 F.). C.C.P. : ASS. C.D.R. : 33.882.85 J La Source.

N° 1 : la morale pour quoi faire. Voir aussi « Dossiers CDR ».

PROMESSES : 6 numéros par an (100 pages). 1 an : 70 F ; le numéro : 15 F. Promesses : 3, rue Bayard - 75380 Paris Cédex 8.

81 : des villes pour vivre
84 : Huit questions sur l'école.
86 : il ne suffit pas de prier.
91 : mieux vivre : l'écologie.
98 : des chrétiens se retrouvent (avril 77).
94 : Pour modeler la face de nos rêves.
93 : des chrétiens et la mort.
97 : qui est fou ?

TEMPS et PAROLES : Trimestriel - 1 an : 50 F.
78 A rue de Sèvres - Administration : LIGEL, rue de Vaugirard, PARIS.

La revue qui a pris volontairement la suite de « catéchistes » pour élargir le champ de la recherche et ne pas s'enfermer dans un lieu donné. Dirigée par A. FERMET et D. PIVETEAU.

D. S. A. (Documents-Services-Adolescente) - 8 numéros par an : 60 F.
3, rue Bayard - 75380 PARIS Cedex 08.

LES MOTS ET LES JOURS : 10 numéros : 30 F. - 6, avenue Vavin - PARIS 6e (C.N.E.R.). C.C.P. : Questions du Jour - Paris : 1106-43.

Comment on est passé de documents pour animateur de catéchèse sur des sujets d'actualité à un espace pour vivre et pour parler : c'est significatif !

Et bien sûr : BRÊCHE.

Et si, de toute cette énumération, il fallait ne garder qu'un titre, je choisirais « Le lieu du combat » de BELLET, parce que « mieux vaut se faire plaisir à soi-même que faire de la peine aux autres », page 72...

H. CARAES.

⁂



## WEEK-END REGIONAL DE L'AUMONERIE DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE DE L'OUEST

Du samedi 1er octobre (16 h.) au dimanche 2 octobre (17 h.) - à l'école d'agriculture de la Lande du BREIL - quartier de Villejean - 35000 RENNES. **COLLABORATION** assurée du Père Guy RIOBE - Evêque d'Orléans et (peut-être) de Jean DELUMEAU, professeur au collège de France.

**THÈME PROJETÉ.**

Dans l'école, des adultes, parents et professeurs, des jeunes de tous milieux et tous âges vivent, des réalités humaines bien concrètes et des relations multiples et diverses.

Dans ce vécu, Jésus-Christ y est-il vivant ?

Y trouve-t-on des signes d'Espérance et une naissance de l'Eglise ?

Est-il vrai que « Dieu, autrefois moins vivant qu'on ne l'a cru, est aujourd'hui moins mort qu'on ne le dit ». (J. DELUMEAU).

**INSCRIPTIONS.**

— Des feuilles d'inscription seront en principe distribuées dans les écoles en septembre au moment de la rentrée scolaire.

— Elles peuvent aussi être demandées à l'abbé E. RENAULT, 177, rue de Nantes - 35100 RENNES, en joignant une enveloppe timbrée pour la réponse, ou à M. l'abbé H. POTTIER - 3 bis, rue de Tascher - LE MANS.

⁂

Jean DELUMEAU, LE CHRISTIANISME VA-T-IL MOURIR ? Hachette, Essais, 1977, 214 p., 38 f.

Jean Delumeau professeur au Collège de France, est spécialiste de l'histoire chrétienne des 16e-18e siècles. La question lui a été posée bien souvent : « mais qu'en est-il actuellement de ce christianisme ? Quel avenir peut-il avoir encore ? » Il ne se dérobe pas à cette interrogation.

Il y a aujourd'hui le phénomène de la déchristianisation. A le situer par rapport à la chrétienté d'autrefois, l'on peut être saisi de panique. La visée de l'auteur va être de dédramatiser le présent en le réintégrant dans le tissu de la longue durée.

Il y a eu la chrétienté de jadis. C'était une certaine emprise du christianisme sur la vie collective. Mais en quoi pouvait alors consister la foi des masses, aux croyances et comportements mêlés de paganisme ? Et l'Eglise n'était-elle pas devenue un pouvoir, « et donc, par la force des choses, un instrument d'oppression » (p. 43), totalitaire jusqu'à l'Inquisition, et s'imposant aux gens par ses méthodes de culpabilisation ? Voilà qui ne servait pas la christianisation mais bien plutôt la déchristianisation déjà !

En fait le passé est toujours un ensemble complexe, où le positif et le négatif se rencontrent. Ce qui est sûr c'est qu'au 16e siècle un grand besoin de réforme s'exprima au cœur du monde chrétien. Dans cette ligne, après le Concile de Trente, l'Eglise catholique a connu une belle fécondité : l'effort pour la formation du clergé, l'essor des ordres religieux, de multiples initiatives en matière d'instruction et de charité...

Le christianisme d'aujourd'hui est sur un chemin difficile, reconnait l'auteur, qui aperçoit cependant pour lui une nouvelle carrière. Ce sera un christianisme « minoritaire mais rajeuni » (p. 149), libéré du pouvoir, redevenu pauvre, « groupement d'hommes de foi, libres et conscients de l'importance et des risques de leur adhésion au Christ ». Il sera non pas autorité, mais liberté, non pas pouvoir mais humilité, non pas quantité mais qualité, non pas uniformité mais diversité (A ce propos J. Delumeau voit un œcuménisme très large, autour d'un credo fondamental, admettant un pluralisme doctrinal, que beaucoup jugeront inadmissible !)

Jugement sur le passé : ne pas le regretter. Jugement sur l'avenir : ne pas en désespérer. Telles sont les perspectives qu'ouvre cet essai, sûrement discutable en bien des points, mais qui a l'avantage de se baser sur une vue historique sérieuse et aussi un regard au-delà de « l'hexagone »...

Il est clair pour l'auteur que la déchristianisation actuelle ne vient pas de la modernisation issue de Vatican II ! Elle vient de bien plus loin et des abus de la chrétienté même. Un monde a éclaté, l'emprise s'est défaite : déclérication, sécularisation de la société. En fait un modèle de christianisme a fait son temps. Un autre est en train de naître.

Pierre CROZON.

## SUBVENTIONS POUR LES MANUELS SCOLAIRES DANS LES COLLÈGES

(B.O. n° 21 - circ. n° 77-184 du 24 mai 1977)

### 1. Dispositions générales

10. Il est rappelé qu'un crédit de 131 F par élève de sixième présent à la rentrée scolaire 1977 sera alloué aux établissements pour leur permettre d'assurer la gratuité des manuels scolaires dans cette classe, la durée d'utilisation des livres étant fixé à 4 ans.

Ce crédit se décompose de la manière suivante :

— 120 F destinés à l'achat proprement dit des manuels,

— 11 F alloués pour procéder à des ajustements lors des commandes passées aux librairies, ou acquérir de nouveaux matériels pédagogiques qui assument certaines des fonctions dévolues aux manuels scolaires.

11. La réforme du système éducatif n'affecte pas les programmes d'enseignement de la première année des S.E.S.

Cependant, la gratuité complète des manuels scolaires doit y être assurée à compter de la prochaine rentrée scolaire, comme en classe de sixième.

A cet effet, un crédit complémentaire de 15 F par élève de ces classes sera alloué aux établissements concernés, la dotation de base étant ainsi portée à 90 F.

Il va de soi que les élèves de première année des S.E.S. créées à compter de la rentrée scolaire 1977, ouvriront droit à une dotation initiale de 90 F.



En première année de S.E.S., la durée d'utilisation des livres est également fixée à 4 ans.

Toutefois, il est rappelé que l'enseignement général donné aux élèves fréquentant les S.E.S. fait souvent recours à des techniques pédagogiques différentes de celles mises en œuvre dans les autres classes des collèges. Le matériel, permettant une individualisation, une autocorrection contrôlée, des travaux de groupe avec utilisation de supports audiovisuels, remplace souvent tout ou partie des manuels utilisés dans les classes ordinaires. C'est pourquoi une grande liberté devra être laissée au responsable de la S.E.S. pour proposer au Conseil d'établissement les outils pédagogiques dont les enseignants qu'il coordonne auront fait le choix.

12. En raison des modifications de programme qui interviendront en 1978 en classe de cinquième, en 1979 en classe de quatrième, il ne sera pas attribué, en 1977, de subvention pour l'acquisition de manuels de ces classes. Il conviendra, en cas de création d'établissement ex-nihilo ou d'augmentation d'effectifs, de procéder dans toute la mesure du possible à des transferts de manuels.

Des dotations limitées pourront vous être accordées à titre exceptionnel, sur demande dûment justifiée, pour pallier les difficultés qui n'auraient pu être réglées par de tels transferts.

13. Pour que les collections soient en place avant la rentrée scolaire, les chefs d'établissement devront procéder à la passation des commandes dans les conditions prévues par la circulaire n° 76-227 du 9 juillet 1976, en considération des prévisions d'effectifs. Il est rappelé que ces commandes doivent être passées aux libraires conformément à la convention conclue en 1966 avec le syndicat des libraires classiques de France. Des subventions provisionnelles seront mises à la disposition des établissements par vos soins. Les soldes de dotations nécessaires leur seront versés après détermination de droits réels.

Il convient que les effectifs attendus soient appréciés avec le maximum de précisions. En effet, les crédits qui vous seront alloués, en définitive, seront calculés à partir des effectifs réels constatés à la rentrée scolaire prochaine.

14. L'ouverture de crédit au compte 6 347 « manuels scolaires » sera faite en considération de la dépense réellement engagée au titre de l'acquisition des nouveaux manuels et la recette inscrite au compte 7 113 sera limitée au montant de cette dépense.

Si, pour un motif exceptionnel, les 120 F attribués pour les achats de manuels, stricto sensu, ne sont pas utilisés à cette fin par un établissement, la part de la subvention non utilisée apparaîtra au crédit du compte 4 330. Le solde de ce compte sera, au 1er janvier 1978, transféré au compte 4 310 et viendra automatiquement en déduction de la subvention de fonctionnement de l'année 1978, calculée selon les modalités habituelles.

Toutefois, s'il apparaît que des manuels actuellement en usage permettent l'application des nouveaux programmes, en particulier dans le cas de méthodes audio-visuelles en langues vivantes, je ne m'oppose pas à ce que, à titre exceptionnel, vous accordiez des dérogations aux règles énoncées ci-dessus. Dans ce cas, les établissements pourront soit conserver le crédit correspondant au compte 4 330 en vue de l'achat ultérieur de nouveaux manuels, soit l'utiliser pour l'achat de matériels d'accompagnement. En toute hypothèse, l'avis de l'inspecteur pédagogique régional compétent devra obligatoirement être recueilli.

Naturellement, aucun crédit nouveau ne sera attribué pour la discipline considérée avant l'expiration du délai de 4 ans fixé par le paragraphe 1 de la présente circulaire.

### 2. Dispositions particulières

20. Régime applicable aux établissements municipaux en instance de nationalisation.

Conformément aux dispositions de la circulaire n° IV 70-68 du 5 février 1970, les recteurs engageront les dépenses dans la limite de la dotation mise à leur disposition et autoriseront les chefs des établissements municipaux à passer les commandes en leur nom.

Il est précisé par ailleurs que les crédits qui n'auraient pu être utilisés en 1977 pour le règlement des factures aux libraires devront faire l'objet d'un bordereau de crédits sans emploi, en vue de leur réordonnancement en 1978. Aucun crédit supplémentaire ne sera alloué en 1978 au titre des restes à payer.

21. Régime applicable aux établissements municipaux dans lesquels la fourniture des livres scolaires est prise en charge par la commune.

La procédure prévue par la circulaire du 5 février 1970 précitée reste également applicable.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur des Collèges,
A. GOUTEYRON.

⁂

## Circulaire n° 77-206 du 9 juin 1977 (B.O. N° 23)

## Etablissements privés sous contrat d'association. Gratuité des manuels scolaires.

Réf. : Circulaire n°s 76-227 du 9 juillet 1976, 76-248 du 6 août 1976, 77-105 du 16 mars 1977 et 77-184 du 24 mai 1977.

Date d'application : 15 septembre 1977.

La circulaire n° 76-227 du 9 juillet 1976 a posé le principe de la gratuité des manuels scolaires pour les établissements d'enseignement privés sous contrat d'association, dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme du système éducatif et par analogie aux mesures arrêtées pour l'enseignement public.

La présente circulaire a pour objet le financement de cette mesure et les modalités de mise en place des crédits destinés à l'achat des manuels scolaires par les établissements d'enseignement privés sous contrat d'association.

### 1. Dispositions financières.

11. Un crédit de 131 F par élève de sixième sera alloué aux établissements pour leur permettre d'assurer, dans cette classe, la gratuité des manuels scolaires dont la durée d'utilisation est fixée à quatre ans.

Ce crédit se décompose de la manière suivante :

— 120 F destinés à l'achat proprement dit des manuels,

— 11 F alloués pour procéder à des ajustements ou acquérir de nouveaux matériels pédagogiques, notamment des supports audiovisuels.



12. A ce crédit « élève » viendra s'ajouter une somme calculée sur la base de 7 F par enseignant exerçant en classe de sixième et destinée à l'achat du livre du maître.

13. Le principe de la gratuité est applicable aux sections d'éducation spécialisée (S.E.S.) mais la réforme du système scolaire n'affecte pas les programmes dispensés en première année de ces sections. Pour assurer cette gratuité, dans l'hypothèse de nouveaux contrats, une dotation de 90 F par élève de S.E.S. et par an sera consentie ; par ailleurs une somme de 15 F par élève et par an sera versée pour compléter les stocks préexistants.

14. En raison des modifications de programmes qui interviendront à la rentrée 1978 pour les classes de cinquième et en 1979 pour celles de quatrième, il ne sera pas attribué, en 1977, de contribution complémentaire pour l'acquisition de livres scolaires dans ces sections.

### 2. Mise en place des crédits.

Les moyens nécessaires à l'achat des collections seront appréciés en fonction des effectifs des classes de sixième recensés au troisième trimestre de l'année scolaire 1976-1977. La subvention, ainsi déterminée, sera mise en place par imputation sur les crédits délégués au titre du chapitre 43-34. Le mandatement devra intervenir à la même date et en même temps que les sommes dues au titre du forfait d'externat pour le troisième trimestre de cette année scolaire, c'est-à-dire au plus tard le 15 juillet 1977.

Les ajustements qui s'imposeraient feront l'objet de régularisations ultérieures après détermination des droits réels des établissements, en fonction des effectifs des élèves de sixième présents à la rentrée et sur production d'états justificatifs.

⁂

Il est rappelé que seuls pourront bénéficier de cette prestation les établissements s'engageant, au moment de la signature du contrat d'association à l'enseignement public ou par avenant audit contrat, à assurer la gratuité totale des manuels scolaires pour les élèves des classes de sixième ; cet engagement préalable fait donc obligation aux établissements de ne consommer la dotation mise à leur disposition que dans les conditions fixées au § 1 ci-dessus et d'en apporter la justification aux services départementaux. Toute utilisation différente ou partielle devra se traduire par un réajustement du forfait d'externat à l'occasion de son versement suivant.

Par ailleurs, les chefs d'établissement sont tenus de soumettre à l'approbation de l'inspecteur d'académie de leur département la liste des ouvrages choisis, selon le calendrier fixé par la circulaire du 9 juillet 1976. Le principe de l'achat des manuels auprès des libraires locaux fixé par la convention du 27 juin 1966 demeure applicable.

Les ordonnateurs secondaires et les services liquidateurs des inspections académiques voudront bien veiller au strict respect de ces dispositions.

Pour le ministre de l'Education et par délégation :
Le directeur des Affaires financières,
A. BLANCHARD.

———— ◆ ————

# REGARD SUR LA RÉFORME
# OU RÉFORME DU REGARD...

par Frère Aubin LALLEMAND

Depuis Octobre 1974, l'opinion et les partenaires pédagogiques sont interpelés par des propositions de modernisation du système éducatif.

Monsieur HABY et le MINISTÈRE de l'EDUCATION multiplient les textes qui incitent, à travers les indispensables concertations, à reformuler des objectifs, à ré-actualiser les contenus, à mieux adapter l'Ecole à l'Enfant..

Une Loi, des décrets essaient de traduire ces intentions en modalités réglementaires : ceci entraîne des modifications de structures, des aménagements d'horaires et de services d'enseignement...

LA RÉFORME ainsi promulguée peut donc se lire à différents niveaux et sans doute, ne serait-il pas inutile pour chacun de clarifier sa vision et de rejoindre l'essentiel :

- au niveau des intentions, que signifie l'égalisation des chances ?
  au niveau des applications, comment concilier la sécurité professionnelle et la correspondance aux besoins et aux attentes des élèves ?
- au niveau des réalités, si le jeune souffre d'un système de formation mal adapté, comment affirmer et favoriser en priorité dans la pratique pédagogique, le développement équilibré et l'épanouissement global du jeune ?

Par RAPPORT A UNE RÉFORME du système éducatif, **c'est le Jeune qui doit attirer notre regard** et obliger à une conversion intérieure...

— **Le jeune à accueillir.**

- tel qu'il est et non tel qu'on voudrait qu'il soit,
- à son niveau de maturité et de développement,
- conditionné par son passé, son environnement, ses intérêts et ses souhaits...
- reconnu dans sa spécificité intellectuelle, psychologique et chrétienne.

— **Le jeune à épanouir.**

- par une pratique pédagogique personnalisée, différenciée et valorisante,
- par une relation éducatrice de l'être et non du seul savoir,
- par une intégration recherchée dans un groupe qui soutient et promeut tous ses éléments même les faibles, les pauvres, les marginaux...

— **Le Jeune à instruire.**

- dans un cadre et un climat actualisés, rénovés,
- compte-tenu d'objectifs et de besoins reprécisés,
- par rapport à des moyens pédagogiques nouveaux : manuels, systèmes d'évaluations, propositions de décloisonnement...
- dans la perspective d'un rôle modifié du professeur : animation d'un travail indépendant, pédagogie de soutien, d'approfondissement, ouverture à l'actualité, à la vie, groupement de disciplines...



UNE RÉFORME, centrée sur le JEUNE, oblige à une réorientation du regard vers des thèmes d'études, de réflexion et d'échanges essentiels, pour une meilleure approche des problèmes éducatifs actuels :

— **La connaissance - ou la re-connaissance - du jeune.**

à partir des travaux récents de psychologie et de sociologie :

- pour une capacité effective d'observation des élèves en vue de la constitution des classes, des groupes..
- pour une approche sérieuse des différences entre élèves : les périodes sensibles, les seuils, les types d'intelligence, les manifestations d'aptitudes, les contre-indications, les points d'appui pour une valorisation et un impact plus durable...

— **La connaissance ou la re-connaissance - des théories psycho-pédagogiques.**

en vue de mieux analyser les principes et les justifications de l'acte pédagogique quotidien :

- étude ou révision des lois de l'apprentissage et des modes de connaissance chez l'élève aux divers âges,
- étude des courants pédagogiques contemporains, notamment le néo-didactisme, les taxonomies..

LA RÉFORME, des postes à sauvegarder ? des autonomies à défendre ? des utopies à poursuivre ? des asservissements à refuser ?

LA RÉFORME, une réponse actualisée, complexe et difficilement convergente, à une situation de jeunes en attente de formation et en besoin de croissance.

Les propositions apparaissent incomplètes, imprécises, incohérentes... Les perspectives divergentes des partenaires occasionnent pressions et tiraillements..

**LA QUESTION PRIMORDIALE DEMEURE :** le jeune scolarisé de 1977 sortira-t-il mieux formé, plus épanoui, assez armé pour faire face à l'avenir ?

C'est ce regard rénové que nous sommes appelés à porter, chacun dans le service individuel d'enseignement mais aussi tous dans une prise en charge collective des Jeunes dans notre établissement.

LA RÉFORME en est l'occasion urgente. Saurons-nous offrir cette chance aux jeunes ou continueront-ils d'entendre notre discours de complainte et de désespérance ?

———— ♦ ————

## POUR RÉPONDRE AU BESOIN D'Y VOIR PLUS CLAIR
## Quels intérêts éducatifs, LA PÉDAGOGIE PAR OBJECTIFS pourrait-elle apporter aux enseignants ?

La notion d'objectifs renvoie à une réalité vivante et dynamique : **celle de l'enfant.**

avec toutes ses incidences concrètes : les modulations relationnelles,

les corrections dans les itinéraires méthodologiques,

les ajustements, adaptations des procédures éducatives,

les remises en question de la pratique et des conceptions magistrales.

La connaissance des objectifs, c'est au fond, la connaissance des exigences du développement de l'enfant.

**COMMENT PEUT APPARAITRE UNE PÉDAGOGIE PAR OBJECTIFS ?**

— **Outil de formation et de réflexion** (individuelle ou collective).

— **aide à la précision et à l'efficacité :** savoir où on en est, savoir où on va, ce qui modifie profondément le comportement du maître ; les stratégies pédagogiques deviennent de plus en plus conscientes en vue d'un développement progressif des comportements, et donc d'une utilisation adaptée des techniques.

— **aide au recul critique,**

- la progression pédagogique replacée sur un tableau d'objectifs renvoie à l'enseignant une image distanciée de son propre travail :
- les aspects de formation privilégiés ou sacrifiés.
- les méthodes majorées ou inexploitées,
- les insuffisances liées à la personnalité pédagogique du maître... instrument d'auto-scopie - d'auto-critique non contraignant.

— **Moyen d'articulation des finalités et des intentions avec la pratique quotidienne.**

— par le nécessaire apprentissage du choix des objectifs et de leur justification,

— par la volonté ou le souci de rejoindre la totalité du champ éducatif : porter à la conscience des objectifs qui n'appartiennent pas à la seule connaissance verbale mémorisée, et qui sont habituellement oubliés : savoir énoncer une hypothèse, être capable de faire un croquis...

— par la nécessité de l'évaluation sérieuse qui suppose préalablement l'explicitation des objectifs...

— **Moyen pratique de concertation entre collègues.**

en vue d'une détermination en équipes pluri-disciplinaires des objectifs et des stratégies.

— **Moyen d'association des élèves.**

à leur propre formation, ajustement aux vrais besoins, aux attentes réelles.

avec eux, le maître peut déterminer les objectifs, définir les moyens d'application, prévoir les évaluations, rectifier selon les réactions, les activités, les résultats, elle permet d'introduire une pédagogie du **choix** et du **contrat.**

**En bref, une pédagogie par objectifs, présenterait aux Enseignants :**

— Valeur de clarification de l'acte pédagogique quotidien,
— Valeur d'actualité (retour à un néo-didactisme éclairé),
— Valeur de recherche scientifique,

Passer de l'intuition des praticiens à une rationalisation des processus didactiques,

— Valeur d'entraînement et de perfectionnement pédagogiques à mettre en œuvre tout au long d'une carrière.

MAIS, et c'est aussi essentiel, IL FAUDRA REPONDRE AUX QUESTIONS SUIVANTES :



- Qu'est-ce qu'un objectif ?
- Qu'est-ce qu'une pédagogie par objectif (s) ?
- Comment définir les principaux types d'objectifs ? (leurs cohérences, leurs valeurs),
- Comment reconnaître que les objectifs sont atteints

pour l'ÉLÈVE, pour le PROFESSEUR, POUR LA CLASSE, pour la DIVISION, POUR L'ETABLISSEMENT ?

L'information en ces domaines parait urgente et capitale. Peut-être ces quelques réflexions pourront-elles être suivies d'autres éléments de sensibilisation ?...

Frère AUBIN LALLEMAND.



## UNE LEÇON DE TOLÉRANCE

par l'abbé A. GRASSIN, directeur diocésain du Mans.

Sous le titre « un socialiste au ministère de l'éducation », le numéro de juin du Monde de l'éducation présente l'expérience du pluralisme scolaire aux Pays-Bas.

En cette période où la question scolaire réveille dans certaines sphères la prétention à exercer un monople sur l'éducation, accompagnée d'un anticléricalisme désuet mais inquiétant, l'attentisme et la résignation de certains maîtres de l'enseignement catholique sont également inquiétants. Anesthésiés par une propagande qui mise sur leurs légitimes préoccupations concernant leur avenir, ils risquent d'oublier l'enjeu véritable des mois à venir : la liberté scolaire.

Les Pays-Bas ont heureusement réglé ce même problème. Depuis 1917 le principe constitutionnel de l'égalité entre les deux enseignements a été reconnu. Ce peuple qui, dans le passé, a souffert des déchirements et des passions religieuses, donne une leçon de tolérance dont nous pourrions tirer profit.

Depuis 4 ans, un socialiste, M. Van Kamenade, gère le ministère de l'éducation. Cet événement n'a pas entraîné de remise en cause de la situation de l'école privée. Dans l'interview accordée au Monde, le Ministre déclare : « le choix entre l'école publique et l'école privée me paraît la meilleure garantie du pluralisme ».

La solution néerlandaise nous rappelle que le problème de l'école privée ne doit pas être lié aux aéas de la vie politique et que la seule manière de respecter les différences est d'accepter dans notre pays, sans esprit de concurrence, le pluralisme des institutions scolaires (1).

**IMPORTANCE DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ.**

Le système éducatif des Pays-Bas est le résultat d'une longue évolution historique. C'est après 1900, date à laquelle est décrétée l'obligation scolaire, que commence une lutte scolaire qui durera 20 ans.

Depuis 1887 l'Etat subventionne l'école libre sans chercher à la « déconfessionnaliser », mais simplement en la contrôlant et en l'orientant dans le sens

(1) On peut aussi consulter le document n° 211 d'Enseignement Catholique Document.

des besoins. Depuis 1920 l'égalité financière est institué pour les écoles primaires, publiques et privées, et elle est dans la suite étendue au secondaire et à l'université. « Nous considérons, dit l'ancien secrétaire d'Etat Schelfout, que l'Etat doit laisser aux parents un double choix : d'une part le choix confessionnel, d'autre part le choix pédagogique ».

L'égalité financière a permis le développement de l'école privée. De 1920 à 1970 l'enseignement privé est passé de 42 % à 75 % des effectifs de l'enseignement. Dans l'enseignement privé les écoles catholiques représentent 55 % des effectifs, les protestants 34 %, les écoles neutres 11 %.

**LIBERTÉ DE CRÉER DES ÉCOLES.**

Cet essor ne nuit pas au pays. Chaque école doit répondre aux conditions imposées par la loi, mais peut donner à son enseignement une dimension qui correspond à sa croyance religieuse (école confessionnelle) ou à sa conception philosophique (école privée non confessionnelle).

Pour présenter valablement un dossier d'ouverture d'école il faut réunir un certain nombre d'élèves (50 dans une petite commune, 125 dans une ville). Au niveau du primaire, si les conditions sont remplies, le conseil municipal ne peut refuser l'investissement (90 % du prix de la construction, les 10 % qui restent sont versés par l'école sous forme de caution remboursée au bout de 15 ans. Ceci afin d'éviter des constructions inopportunes).

Dans le secondaire une commission nationale de planification établit chaque année un plan de 3 ans qui indique les écoles dont la construction sera assurée l'année suivante. L'attente d'une demande réglementaire ne peut excéder cinq années.

**FONCTIONNEMENT ET CHOIX DES MAITRES.**

Les dépenses des écoles privées sont totalement à la charge de l'état de la même manière que celles des écoles publiques. Les salaires sont payés par le ministère et les frais de fonctionnement par une subvention, annuelle et par élève, comparable au forfait d'externat.

Le choix des maîtres revient au directeur de l'école et les maîtres sont les salariés de l'établissement. Ils sont formés dans des centres pédagogiques privés totalement subventionnés par l'Etat. Le ministre dispose d'un corps d'inspection national qui veille au respect de la loi dans le domaine administratif et financier. Mais il n'y a pas aux Pays-Bas d'inspection pédagogique.

**L'ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE.**

Les écoles catholiques dépendent d'un organisme qui, depuis 1963, n'est plus l'épiscopat, mais un conseil néerlandais de l'enseignement catholique qui reconnaît les écoles. Les différentes structures sont proches de ce qui existe dans l'enseignement catholique français.

L'enseignement catholique néerlandais est en grande majorité sous direction laïque et les évêques n'interviennent au conseil national que dans le domaine pastoral.

Chaque école dépend d'une autorité de droit privé ; fondation, association, congrégation religieuse. L'école pour recevoir une subvention doit être fondée par une personne morale. C'est le « pouvoir organisateur » qui est l'employeur du directeur et des maîtres (un peu comme l'A.E.P. mais les parents et les maîtres y sont de plus en plus représentés). En cas de conflit le bureau national intervient ou l'affaire est portée devant un tribunal.



**PROBLÈMES.**

Cette organisation n'est pas parfaite, le pouvoir « économique » tend à être plus attentif à la bonne gestion qu'au dynamisme de l'école et les pouvoirs réciproques du pouvoir organisateur et du directeur sont mal réglés.

Le problème du caractère propre, en raison des diversités et des divergences qui existent au sein de la communauté catholique, se pose comme en France — et l'école catholique subit aussi les contrecoups de la crise de la foi.

Nous ne pouvons aborder ici le plan de réforme de l'enseignement néerlandais, la « loi mammouth » de 1963, ainsi appelée, parce qu'elle veut englober l'ensemble du système éducatif. Elle paraît déjà dépassée. Le ministère socialiste a un projet qui n'est pas sans rapport avec notre réforme.

Mais aux Pays-Bas on agit avec prudence et patience. Un changement de gouvernement ne signifie pas le bouleversement de ce qui a été fait avant. On prend son temps et on veille à la préparation des esprits.

Puissions-nous en France, dans les mois à venir, faire preuve de la même sagesse et accepter de faire enfin l'apprentissage de la tolérance.

A. GRASSIN.

◆

**ON AIMERAIT Y VOIR PLUS CLAIR**

De M. Guy Georges, secrétaire général du S.N.I. - P.E.G.C. :

« A la question du droit des familles à choisir entre plusieurs types d'enseignement, nous répondons : oui. On confond souvent nationalisation et étatisation ; la nationalisation va à l'encontre de l'école d'Etat, et l'école d'Etat conduit au monopole, elle ne garantit pas le droit à la différence. Or, nous sommes contre le monopole ».

De M. Mitterrand :

« Il convient de distinguer nationalisation et monopole. Je suis hostile au monopole de l'enseignement, mais le vrai problème est celui des fonds publics. Peuvent-ils être dérivés vers les écoles privées ? Si oui, ces écoles doivent comprendre qu'elles entrent dans le processus de l'intégration. Elles ne réclament pas de fonds publics ? Elles ne seront pas nationalisées et continueront d'être ce qu'elles sont ».

En clair, cela veut dire qu'au nom des grands principes, la liberté de choix sera réservée aux familles les plus fortunées.

Le soldat Japonais

Dix ans,
Vingt ans,
Trente ans après la guerre,
On a retrouvé, ici ou là,
Un soldat Japonais, qui, retranché
Dans quelque inextricable forêt
d'une île du Pacifique,
**Ne savait pas que la guerre était finie.**
Maître Jean CORNEC
Ne serait-il pas
Un peu... Japonais ?

(Extrait de « La Croix » du 5-6 juin 1977, sous le titre : « Pas finie »).

# LES ENSEIGNANTS ET LA RÉFORME

Les jugements sommaires sont quotidiens, aussi quotidiens que les quotidiens. Un certain nombre de journalistes, pas assez nombreux, s'efforcent de mettre en lumière la part de vérité que contient toujours chacune des positions adverses. Tel est le cas d'Alfred GROSSER, qui, dans « Le Monde » du 16 juin 1977, essaie de comprendre les uns et les autres.

« La suppression des filières, le changement des rythmes scolaires, la participation, la décentralisation, l'ouverture de l'école au monde extérieur : les idées sont peut-être dénaturées par les textes, leur réalisation est peut-être rendue impossible par le manque de moyens, mais elles correspondent dans une large mesure à ce que bien des organisations mobilisant contre la réforme réclamaient depuis longtemps, au point que d'autres voient déjà dans le ministre un dangereux sous-marin donnant une victoire tardive aux projets révolutionnaires de la Libération...

...L'école doit contribuer à l'épanouissement personnel, ce qui suppose, que l'on introduise le plus tard possible la limitation qu'est le choix professionnel. En même temps, il est irresponsable de laisser les adolescents désarmés, démunis à la sortie de l'école, comme si on était encore à l'époque où les plus-de-quatorze-ans scolarisés provenaient pour la plupart, de milieux dans lesquels leur insertion professionnelle était aisée.

Enfin, la démocratisation de l'enseignement exige que tous aient accès le plus longtemps possible à la même formation, ce qui suppose de surcroît que les plus défavorisés par leur milieu aient plus d'appuis à l'école. Mais, au nom de la justice individuelle et de l'efficacité collective, n'est-il pas illégitime de ralentir, les rapides en faisant marcher tout le monde d'un même pas ?

...Il n'existe pas de réponse simple à la plus difficile des questions : à qui appartient l'école ?

A l'Etat ? Pour une part sûrement. Il a le droit de définir des finalités — même politiques. Ainsi les instituteurs de la IIIe République ont-ils été les instruments conscients de l'idéologie égalitaire et moralisatrice de l'Etat républicain. Aujourd'hui, majorité et opposition se réclament toutes deux de l'idée d'un Etat protecteur de l'éducation à la tolérance par l'école : il s'agit bien d'une finalité politique.

Mais où sont les limites entre la mission politique de l'Etat non partisan, la politique scolaire d'un gouvernement légitimé par le vote de la majorité des citoyens et l'abus possible par ce gouvernement des ressources du pouvoir ? Les réponses varieront selon les opinions, mais devraient converger sur un point : dans un régime comme le nôtre, tant qu'il n'y a pas eu de violation de la légalité par le gouvernement, le refus des serviteurs de l'Etat d'appliquer ses décisions est illégitime.

Or, les enseignants sont des serviteurs de l'Etat. Ils ne le sont évidemment pas au même titre ni de la même façon que les percepteurs ou les officiers, ne serait-ce qu'à cause de la triple responsabilité qui pèse sur eux. Ils sont responsables, en effet, devant la collectivité représentée par leur employeur, l'Etat. Ils le sont devant les parents qui sont légalement (et pas seulement légalement !) responsables de leurs enfants et, enfin, devant ces enfants eux-mêmes, c'est-à-dire devant leurs personnalités à respecter et à développer.

Face au gouvernement qui dirige l'Etat, il est normal que les enseignants ne se sentent pas partie de l'Etat. Pourtant, c'est l'Etat qui est en particulier



responsable de leur formation pour qu'ils puissent, eux, exercer le mieux possible leur triple responsabilité. La plus grave lacune de la réforme Haby, c'est précisément le renvoi aux calendes grecques de la formation des maîtres ».

⁂

Lourde responsabilité que celle des enseignants. L'éditorial de l'un des derniers numéros de la revue « L'éducation » souligne avec gravité l'ampleur, la complexité, les contradictions peut-être de cette responsabilité des serviteurs de l'Etat.

« IL N'EST PAS d'éducation démocratique sans respect : respect de la personnalité en devenir de l'enfant ; respect de la libre détermination des hommes ; respect des projets collectifs librement élaborés et dont la réalisation vous a été confiée ; respect de soi-même, éducateur, par l'indispensable rigueur qui doit mettre en conformité les actes avec les paroles, les conduites avec les idéaux. Mais le respect ne saurait être passivité.

Investi d'une mission par les parents, la collectivité, la nation, l'enseignant public se doit de la remplir sans défaillance, avec le constant souci de ne pas asservir les consciences naissantes, de préserver les richesses et les différences individuelles, de ne pas trahir les desseins et les espoirs de la collectivité nationale à laquelle il appartient. L'essor de l'enseignement public, le rôle éminent qu'il a joué depuis un siècle prouvent que, très généralement et compte tenu des faiblesses de toute réalisation humaine, il a remarquablement répondu à la confiance placée en lui qui l'investissait.

Mais être éducateur, c'est donner l'exemple. Dans une démocratie c'est être, le premier, un citoyen conscient, actif et responsable. Par sa vie personnelle l'enseignant doit témoigner que son respect de la diversité des hommes n'est pas désintérêt ou mépris de leur destin ; que sa laïcité n'est point absence d'engagement ou neutralité opportune ; que son souci de remplir une mission d'intérêt public n'est point soumission aveugle aux lois d'un Etat dont il serait exclu. Le devoir du maître n'est pas de se présenter à ses élèves sans consistance et sans opinion, mais de s'astreindre à ce que ses propres engagements n'affectent pas l'objectivité de son enseignement et n'entravent pas la libre évolution des consciences et des jugements. Et c'est bien là la difficulté d'être enseignant : dans le métier, résister au pouvoir qu'accordent le savoir, le rôle, et que facilite l'audience confiante et fragile de ceux que nous aidons à découvrir ; dans la vie de citoyen, rester attentif au monde qui se transforme et participer pleinement à sa création.

C'est pourquoi, aujourd'hui, nul ne saurait attendre des enseignants qu'ils restent indifférents ou muets alors même que s'élabore ce que tout le monde s'accorde à reconnaître déterminant pour l'évolution de notre société... »

———— ◆ ————

# INFORMATIONS DIVERSES - SESSIONS

L'A.D.E.C. (Art Dramatique Expression Culture) Union Ouest de la F.N.C.T.A. du 2 au 7 septembre, les 4 stages suivants :

**A SAINT-BRIEUC**

— **Stage Marionnettes 1er degré** (animation Paul Rose permanent ADEC), But : par l'acquisition de techniques et de méthodes de fabrication diverses, découvrir et développer ses capacités de création dans les formes et dans l'histoire (20 personnes).

— **Expression Corporelle 1er degré** (animation Jean Bouffort). But : prise de conscience de son corps par une meilleure connaissance en vue d'une expression plus facile et une meilleure communication (25 personnes).

— **Jeu dramatique et enfants** (animation Hervé Lelardoux). Il s'agit de découvrir les moyens de favoriser l'expression et la créativité de l'enfant (20 personnes).

**A CESSON-SÉVIGNÉ-RENNES**

— **Stage Clowns** (animation André Sagel). But : la recherche d'un héros moderne. Il ne s'agit pas du clown de cirque. C'est chercher son propre clown, celui qui vit en nous et que nous dissimulons (20 personnes).

Les stages sont ouverts à toutes personnes à partir de 18 ans. Ecrire à l'ADEC 5, rue du Pré-Perché - 35100 RENNES. Joindre un timbre pour la réponse (date limite d'inscription : 14 juillet).

ENSEMBLE (fiches catéchétiques) 68, avenue Denfert Rochereau - 75014 PARIS.

———— ◆ ————

## FICHES CATÉCHÉTIQUES « ENSEMBLE »

**QUELQUES ORIENTATIONS GÉNÉRALES.**

Les fiches ENSEMBLE sont utilisées de différentes manières. Des éducateurs veulent en faire des temps forts de leur catéchèse dans des collèges d'enseignement catholique ou dans des aumôneries de lycées. D'autres les proposent à quelques jeunes qui s'y intéressent personnellement et y trouvent nourriture à leur réflexion et à leur prière. Enfin, ici ou là, les mêmes fiches servent à animer des rencontres de jeunes qui réunissent pour un week-end ceux et celles qui veulent « aller plus loin », qui désirent parler de leur foi, des « événements intérieurs » qu'ils sont en train de vivre ou des projets qu'ils forment pour leur avenir proche ou lointain.

Le mot « vocation » est très rarement utilisé par les adolescents, pourtant, au plan de la foi, ils vivent des réalités : impressions, séductions, engagements, inquiétudes même qui modifient leur vie et qu'ils veulent partager.

Nos mots d'adultes, nos images, les modèles que nous représentons ne sont pas toujours adéquats à exprimer le monde intérieur, étrange et riche, qu'ils découvrent. Avant de déclarer forfait et de nous retirer prudemment, mais en résistant aussi à la tentation de tout reprendre en main et d'imposer notre point de vue, essayons de vivre la médiation. **Les jeunes en ont absolument besoin pour répondre aux appels du Seigneur.**

Ce dossier de fiches a été écrit par des éducateurs qui sont témoins de ce que certains jeunes vivent et disent. Leur expérience est limitée et leur témoignage est certainement imparfait, mais qui d'entre nous peut prétendre à une absolue compétence en ce domaine ? En réalisant les instruments qu'ils proposent aux autres, ils espèrent leur rendre un peu service et surtout susciter une recherche commune qui permettra aux adultes d'être les médiateurs transparents, respectueux et audacieux dont les jeunes ont besoin et que le Seigneur attend.



**PRÉSENTATION DES FICHES.**

Fiche I : Se convertir ou changer de direction.
Fiche II : S'entraîner pour que grandisse le corps.
Fiche III : Les questions de Joël.
Fiche IV : Pourquoi la souffrance ?
Fiche V : Par la résurrection, Jésus fait de nous des hommes nouveaux.

———— ◆ ————

## AUDIO-VISUEL

### OU EN EST L'A.C.N.A.V. EN 1977 ?

par Georges CARPENTIER

L'Association catéchétique nationale pour l'Audio-visuel a été créée en 1973 par la Commission nationale de l'Enseignement religieux.

Presque trois ans d'activité. Cela mérite de faire le point.

**UNE ASSOCIATION CATÉCHÉTIQUE.**

En créant une association catéchétique, le projet était d'unir les forces de la catéchèse française pour qu'elles se forment aux langages audio-visuels et puissent acquérir les moyens de l'utiliser avec bonheur.

En ce début 1977, avec la quasi-totalité des directions diocésaines d'enseignement religieux, une douzaine d'organismes nationaux et plus de mille adhérents collectifs ou particuliers, les forces vives de la catéchèse française sont, non seulement atteintes, mais actives. L'existence de l'association est un fait acquis. Pratiquement, la coopérative dont avaient rêvé les fondateurs se réalise progressivement.

Les résultats obtenus en trente mois prouvent qu'il est possible d'unir en France plusieurs milliers de personnes - voire de groupes - pour la promotion de l'audio-visuel en catéchèse. Les connaisseurs du marché de l'audio-visuel savent et nous disent que cette entente est remarquable et presque unique.

Dans les années qui viennent, il est donc à notre portée d'influencer la production en audio-visuel catéchétique pour qu'elle accède à une grande qualité. Il ne s'agit pas en priorité d'une question d'argent, mais d'un effort soutenu de formation, de sorte que les catéchètes refusent d'eux-mêmes la médiocrité qui caractérise encore trop des produits qui leur sont offerts.

**D'ABORD LA FORMATION, TOUJOURS LA FORMATION.**

Bien que l'audio-visuel coûte cher, il ne s'agit donc pas d'abord d'une question de finances, mais d'une conversion en profondeur. Nous venons presque tous de la planète Guttenberg, celle du discours et des livres. Certes, depuis peu nous avons promu le dialogue et le dessin. Mais tout cela relève encore d'un univers mental ordonné par le discours abstrait. Même quand l'image est introduite, elle l'est, la plupart du temps, au service d'une parole qui l'a précédée ou qui va l'utiliser pour se faire comprendre. Rarement les images sont là parce qu'il y a quelque chose à voir, et non à prouver. Voilà pourquoi il y a nécessité de passer par une formation qui soit une conversion culturelle et non seulement l'apprentissage d'une technique. Formation qui soit conversion

ne signifie pas diplôme universitaire. Loin de là. Bienheureux les cœurs encore simples et capables d'étonnement. Mais simplicité ne dit pas non plus spontanéisme. D'où, pour tous les éducateurs de la foi, nécessité d'une formation à l'audio-visuel.

L'ACNAV a réalisé quatre genres d'outils au service de cette formation fondamentale :

— un bulletin : AUVIMAGES, comme un premier degré, pour tous ;

— des dossiers, comme un second degré, particulièrement pour les groupes de formation ;

— des M.F.I. (moyens de formation interne) : quelques diapositives et une bande-son, pour les groupes de formation ;

— enfin quelques sessions (vidéo - son - matériel électroacoustique).

**DES PRODUITS POUR LA FORMATION ET LA RECHERCHE.**

« Ils le prirent pour le jardinier », « Un potier raconte Noël », « L'Exode », « L'enfant qu'on n'attendait pas » ou « Le bonheur de qui ? », autant de produits qu'il devient presque inutile de présenter aux catéchètes françaises, tant ils sont devenus rapidement comme des biens de famille.

Nous n'avons presque plus de publicité à faire, tant prêtres, religieuses et catéchistes se font connaître ces montages les uns aux autres.

Jamais nous n'aurions cru que la demande de produits d'une certaine qualité fût aussi forte. Et non seulement chez nous : nos amis italiens ont demandé « Le jardinier » et « Le potier ». Les Hollandais s'intéressent à « L'Exode ». Notre ambition n'est pourtant pas de devenir éditeur. A chacun son métier.

En créant ces quelques produits, notre but est qu'ils servent à la formation des catéchètes. Car on ne se forme pas à l'audio-visuel en lisant des livres, mais en pratiquant l'audio-visuel. Et pour cela des produits de recherche sont indispensables.

**DES PROJETS.**

**— pour la formation.**

● Dans le même esprit que la formation à l'image dont nous avons parlé, l'ACNAV met en place une formation à l'audio et une formation à la video. Il nous est apparu, en effet, que ces deux domaines étaient importants pour la communication catéchétique actuelle et qu'ils étaient trop négligés.

● Aux dossiers qui visent la formation de base, nous souhaitons ajouter une série de dossiers d'un niveau plus élevé. Ils devraient être le fruit du travail d'une cellule de recherche qui se prépare.

**— des produits à venir.**

- un épisode évangélique : Grand petit, Petit grand.
- un événement religieux : Noël en...
- un second ensemble dans la pédagogie du document que nous avons entrepris avec « L'Exode » : « Jésus ».
- et, ouvrant cette série de documents sur Jésus, trois pochettes de dix-huit diapositives sur la Terre Sainte.

Georges CARPENTIER, Directeur de l'ACNAV,
6, avenue Vavin, 75006 PARIS.



## L'AUDIO-VISUEL ET LES MASS-MÉDIA DANS LA RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT

Le projet Haby insistait sur l'ouverture de l'Ecole sur la vie. Un aspect important en est la place donnée à l'audio-visuel, aux mass media, à l'information, à la culture moderne.

Depuis, d'autres textes officiels ou documents d'étude relatifs à la réforme de l'enseignement ont développé et précisé ces orientations en particulier pour les classes de 6e et 5e.

Le N° 64 de la Revue **Le Langage Total** a rassemblé les textes relatifs à ces questions. Il propose ensuite des réflexions et des interrogations pour permettre aux équipes d'enseignants de rechercher les modalités pratiques d'insertion, dans la vie scolaire, de ces éléments essentiels que représentent l'audio-visuel, les mass media et l'information.

Le numéro : 12 Frs, franco.

S'adresser à : LANGAGE TOTAL, 21, rue de la Paix - 42000 **SAINT-ETIENNE.** Tél. (77) 33.16.21.

## CONCOURS GÉNÉRAL

CLASSEMENT RÉGIONAL 1977

CLASSES TERMINALES

**Philosophie A.**

1re Mention : FLOC'H Marie-Josée - Collège St-Louis, CHATEAULIN.

**Sciences Naturelles D.**

2e Mention : GUILLOREL Jean-Paul - Collège St-Louis, CHATEAULIN.

**Sciences Physiques.**

3e Mention : LE BOURLOT Jacques - Institution Le Likès, QUIMPER.

**Sciences Economiques B D.**

Médaille : LAZENNEC Marie-France - Centre d'Etudes Féminines Agricoles LESNEVEN.
1re Mention : KERNEIS Jean-François - Collège St-François, LESNEVEN.
2e Mention : UGUEN Bertrand - Collège Charles de Foucauld, BREST.

**Mathématiques.**

5e Mention : BRIAND Jean-Pierre - Institution Le Likès, QUIMPER.
6e Mention : LE BOURLOT Jacques - Institution Le Likès, QUIMPER.
7e Mention : DREVES Xavier - Institution Le Likès, QUIMPER.

**Composition Française.**

Hors concours : JACOB Isabelle - Ecole St-Sébastien, LANDERNEAU.
Médaille : KERIVEN Marie-Christine - Ecole St-Sébastien, LANDERNEAU.
3e Mention : URVOAS Jean-Jacques - Collège St-François, LESNEVEN.
4e Mention : LE GALL Yvan - Collège N.-D. du Kreisker, ST-POL-DE-LEON.

**Version Latine.**

1re Mention : LE SAOUT Madeleine - E.S.P. Ste-Ursule, ST-POL-DE-LEON.
4e Mention : MONFORT Philippe - Ecole Charles de Foucauld, BREST.

**Allemand.**

Hors concours : CLOAREC Danièle - Ecole St-Sébastien, LANDERNEAU.
1re Mention : BIDANEL Jean-Pierre - Ecole St-Sébastien, LANDERNEAU.
2e Mention : BERTHOU Isabelle - E.S.P. Ste-Ursule, ST-POL-DE-LEON.
3e Mention : BALCON Michel - Institution N.-D. du Kreisker, ST-POL-DE-LEON.

**Anglais.**

2e Mention : BALCON Yves - Institution N.-D. du Kreisker, ST-POL-DE-LEON.
4e Mention : RICHARD Pascale - Ecole St-Sébastien, LANDERNEAU.
10e mention : LE GALL Yvan - Institution N.-D. du Kreisker, ST-POL-DE-LEON.
12e Mention : PLASSARD Daniel - Institution N.-D. du Kreisker, ST-POL-DE-LEON.

**Espagnol.**

Médaille : GUIVARCH Bernadette - E.S.P. Ste-Ursule, ST-POL-DE-LEON.
3e Mention : LASTENNET Marie-Paule - Collège St-Louis, CHATEAULIN.
5e Mention : BEYOU Josiane-Marie - Ecole St-Sébastien, LANDERNEAU.

**Breton.**

3e Mention : LAVANANT Roland - Collège St-François, LESNEVEN.

---

ECOLE SAINT-JOSEPH - **LANDIVISIAU**
**dispose de 120 lits (2,00 m × 0,82 m)**
**et de 60 armoirettes.**

Le Directeur : L. Jestin

Quimper — Imp. Cornouaillaise

C.P.P.P. 33-741

57e année — N° 324 Bis — Août 1977

# le sentier

Administration et rédaction :
**Direction de l'Enseignement Catholique, 2, rue César-Franck - B.P. 38**
C.C.P. Rennes **528-80** **29102 Quimper-Cedex**

Prix de l'abonnement annuel : **16 F.**

**SOMMAIRE :**

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DÉPARTEMENTALE DES A.P.E.L.

**PLOUZANÉ -- 24 AVRIL 1977**

Pages

Rapport moral - par Monsieur VERHAEGEN ..... 2
Vie d'une association - par Monsieur BIGNAN ..... 10
Information et formation - par Monsieur MOUNIER ..... 13
Service d'Information des Familles - par Madame JAMET ..... 15
Rapport financier - par Monsieur YOU ..... 17
Relations Parents-Enseignants - par Monsieur JACOB ..... 19
La catéchèse - par Madame ROLLAND ..... 21
La Loi Haby - par Monsieur le Directeur Diocésain ..... 30
L'Enseignement Catholique aujourd'hui ? demain ?
par Monsieur l'Abbé FOIRET ..... 36
Au sujet de l'Enseignement Catholique ..... 54

# RAPPORT MORAL

**par M. VERHAEGEN, Président de l'U.D. A.P.E.L,**

Messieurs les Parlementaires,
Messieurs les Conseillers Généraux,
Messieurs les Maires et Conseillers Municipaux,
Mesdames et Messieurs,

Je remercie, en votre nom et au mien, Monsieur EVENNOU Délégué de BREST - COMMUNAUTÉ, Membre de l'Union Départementale, pour l'accueil chaleureux qu'il nous a adressé. Je remercie également tous nos invités qui sont venus participer à notre Assemblée, partager la joie de nous retrouver et vivre avec nous cette journée.

Je voudrais dire à Monsieur l'Abbé FOIRET combien nous sommes heureux qu'il soit parmi nous aujourd'hui. Nous avions été très déçus et peinés lorsqu'en 1975, nous avions appris que la maladie vous obligeait à suspendre votre activité et nous privait de votre présence. Dieu a entendu nos prières. Il vous a redonné la santé et de ce fait, nous a rendu notre Secrétaire Général. Pour être plus sûrs de prendre place sur votre calendrier très chargé, nous avons retenu la date un an à l'avance. Nous vous écouterons avec beaucoup d'attention et sans doute aussi beaucoup de profit.

Cette journée comporte pour ce matin l'Assemblée Générale Statutaire des A.P.E.L. qui sera suivie de la Messe. Monseigneur BARBU, notre Evêque, viendra pour présider et concélébrer avec les membres du clergé qui sont nos invités aujourd'hui. La reprise, cet après-midi aura lieu à 14 h. 45. Vous seriez très aimables de bien vouloir faire tout votre possible pour être exacts au rendez-vous afin que nous commencions à l'heure. Nous répondrons aux questions qui ont été adressées au Secrétariat et à celles que vous aurez déposées par écrit entre les mains de Monsieur UGUEN à la fin de la matinée.

Après la réponse aux questions, Monsieur l'Abbé JESTIN, Directeur Diocésain nous parlera de la loi HABY. Puis, nous écouterons Monsieur l'Abbé FOIRET, Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique, sur le thème : « L'Ecole Catholique aujourd'hui — demain ».

Je déclare donc ouverte l'Assemblée Générale Statutaire des A.P.E.L. du Finistère 1977.

L'Equipe Départementale qui a travaillé au cours l'année va vous présenter les rapports d'activité, moral et financier de notre Union Départementale. Après l'exposé des modifications intervenues dans la composition de l'U.D., nous aborderons au cours de ce rapport :

1°) L'activité de l'U.D. qui est entreprise en fonction de l'A.P.E.L. de base dont on rappellera la vie et le fonctionnement.

2°) L'activité de formation aux différents niveaux dont le but est la formation des militants

3°) Les activités de service et tout particulièrement du SIF (Service d'Information des Familles).

4°) Ce qui est nécessaire au fonctionnement des finances de l'U.D.



5°) Le thème de l'année, les relations parents-enseignants.

6°) Enfin, tout ceci étant mis en œuvre pour l'éducation de nos enfants selon le modèle évangélique, il sera question de la catéchèse.

Pour vous parler de ces différentes activités, nous partirons toujours des réunions au niveau national pour aboutir à l'A.P.E.L. de base.

Depuis la création de l'U.D.O.G.E.C. se posait la question de l'utilité de la Fédération des U.D. A.P.E.L. et A.E.P., une telle fédération n'existait que dans notre département. Les A.E.P. sont partie constituante de l'U.D.O.G.E.C., il semble donc inutile de maintenir une U.D. A.E.P. Le Président de cette U.D., Monsieur VUILLEMIN ayant démissionné et le Président de la Fédération Monsieur Alain MORVAN également, après réflexion et discussion, nous avons décidé de supprimer la Fédération dont l'utilité n'était plus évidente.

Cependant, ce qui reste évidemment nécessaire, c'est l'union et la concertation à la base entre les A.P.E.L. et les organismes de gestion ; pour cela le Conseil a décidé que chaque arrondissement serait représenté à l'U.D. par quatre parents dont deux devraient avoir obligatoirement un engagement dans la gestion O.G.E.C. ou A.E.P. Pour ce qui est des relations entre les bureaux, elle peut se faire par les Présidents qui se retrouvent comme membre de droit au sein du Comité Diocésain et souvent même sont élus au bureau de ce comité. Comme le conseil comprenait déjà les quatre membres précités par arrondissement, il a aussitôt élu un nouveau bureau, le bureau précédent de l'U.D. A.P.E.L. étant à fin de mandat. Ont été élus :

— Président : Monsieur André VERHAEGEN de PLONEIS, votre serviteur.

— Vice-Président A.P.E.L. : Monsieur YOU Guy de CONCARNEAU.

— Vice-Président ayant un engagement O.G.E.C. : Monsieur Alain MORVAN de PLOUJEAN.

— Secrétaire - Trésorière : Madame JAMET de RIEC-SUR-BELON.

Voilà donc l'explication des modifications que vous avez pu constater notamment sur les invitations que vous avez reçues. Nous avons décidé ensuite du nombre de nos réunions et défini le programme de travail de l'année, essayant de trouver la formule toujours perfectible qui nous permettra de travailler davantage avec les délégués cantonaux et les Présidents d'A.P.E.L. de base... Depuis, quelques uns des membres de l'U.D. nous ont quitté après avoir assuré la relève en faisant élire leur successeur. Le Conseil de l'U.D. est maintenant composé ainsi :

**Arrondissement de MORLAIX :**

Monsieur Alain MORVAN de PLOUJEAN.
Monsieur Jean TREVIEN de HENVIC.
Monsieur Louis MANSON de PLOUNEVENTER.
Monsieur Lucien BERTHEVAS de CLEDER.

**Arrondissement de BREST - RURAL :**

Madame LE DREF de PLOUDALMEZEAU.
Monsieur J.-P. MOUNIER - LE FOLGOET.
Monsieur Yves LE FLOCH de LAMPAUL-PLOUARZEL.
Madame LE ROUX de PLOUVIEN.

**Arrondissement de BREST - COMMUNAUTÉ :**

Monsieur LAINE de SAINT-RENAN (M. DUCHATELET).
Madame M.-F. ROLLAND du RELECQ-KERHUON.
Monsieur EVENNOU de BREST.
Monsieur BERNARD de BREST (M. JACOB).

**Arrondissement de CHATEAULIN :**

Monsieur François LOCHOU de LANNEDERN.
Monsieur Pierre LANNUZEL de LANGOLEN.
Monsieur François PAUGAM de CHATEAUNEUF-DU-FAOU.
Monsieur Louis KERANGEVEN de CHATEAULIN.

**Arrondissement de QUIMPERLÉ :**

Monsieur YOU Guy de CONCARNEAU.
Monsieur Michel BIGNAN de QUIMPERLÉ.
Madame JAMET de RIEC-SUR-BELON.
Monsieur J.-P. GUILLOU de CONCARNEAU.

**Arrondissement de QUIMPER :**

Monsieur Pierre CORNEC de DOUARNENEZ.
Monsieur MOREAU de ROSPORDEN.
Monsieur André VERHAEGEN de PLONEIS.

Plusieurs membres de l'U.D. ont participé aux délégations nationales. Qu'est-ce qu'une Délégation Nationale ? Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que c'est l'Assemblée Générale des responsables départementaux de toutes les A.P.E.L. de FRANCE. Il y a deux D.N. par an ; une en Mai et l'autre en Octobre.

Celle du printemps 1976 a eu lieu à BOURG-EN-BRESSE. A cette époque les A.P.E.L. débattent dans cette assemblée des problèmes de fond qui intéressent la vie du mouvement. Quatre membres de l'U.D. ont participé aux travaux des carrefours sur l'un des trois sujets suivants : Autorité de tutelle dans l'Enseignement Libre Catholique — les activités sportives et socio-éducatives — les relations parents-enseignants. Pour traiter ces sujets avec le maximum de précision et de sérieux, l'Union Nationale avait invité à prendre part à ces travaux : des responsables des Comités Diocésains, des Directeurs Diocésains, des responsables de l'U.G.S.E.L., des responsables des syndicats d'enseignants. Nous avons beaucoup regretté l'absence de responsables du syndicat d'enseignants C.F.D.T. Sans dialogue, on ne risque pas d'arriver à se comprendre, ni de s'entendre. Les thèmes de cette importante D.N. seront repris aux échelons académiques et départementaux pour étude plus approfondie et réalisation concrète.

Six membres de l'U.D. ont participé à la D.N. d'octobre 1976 à PARIS. Cette dernière est celle qui traite du budget des A.P.E.L. (celui de l'Union Nationale), vote le budget prévisionnel et approuve les résultats de l'année écoulée après avoir entendu le rapport des commissaires aux comptes qui sont chargés de le contrôler. A cette D.N. d'octobre, l'Assemblée entend et discute le rapport du bureau national nous concernant et décide des orientations sur les actions à mener au cours de l'année scolaire.



Face à la perspective d'une période politique difficile (deux années d'élections), les points suivants ont été développés par le Président LEFEBVRE :

— éviter de politiser les débats et d'entrer dans des querelles partisanes ;

— définir et défendre notre conception de la liberté d'enseignement ;

— à partir de cette conception, dire clairement ce que nous pensons des différents projets de réorganisation de l'enseignement en FRANCE, quelqu'en soient les auteurs et dénoncer avec fermeté toute disposition visant à supprimer ou à restreindre la liberté d'enseignement ;

— continuer à agir auprès du gouvernement et des administrations pour obtenir les moyens de cette liberté.

Depuis, une élection a eu lieu avec les résultats que vous savez. Et alors ! Et alors on entend des voix plus ou moins défaitistes de gens découragés ou peu motivés disant : « C'en est fini de notre liberté, la FRANCE va passer à gauche, l'Enseignement Libre va être nationalisé ». On prête l'oreille au chant des sirènes de Messieurs MITTERAND, MARCHAIS et autres qui disent : « Ne vous effrayez « pas, cela se fera en douceur, on en discutera et vous n'aurez plus à lutter : « tout s'arrangera. Il ne faut pas rallumer la guerre scolaire. D'ailleurs caractère « propre et service public, cela ne peut pas aller ensemble c'est contradictoire. « Le pouvoir dans vos écoles est aux mains de notables conservateurs. (En « d'autres termes cela signifie ceux qui voudront rester libres n'auront qu'à « payer). Le pluralisme dans l'école unique est bien mieux que le pluralisme des « écoles. Décléricalisées, vos écoles ne sont plus tellement chrétiennes ». Pendant ce temps la fédération de l'Enseignement Privé C.F.D.T. proclame qu'elle refuse l'étatisation, mais continuant sur sa lancée de LORIENT réclame à cor et à cri la nationalisation. Et après !

Citoyens libres, parents chrétiens, tout cela doit-il nous faire peur ? Ebranler notre détermination, devons-nous baisser les bras ? A ces questions, il nous faut répondre par un non ferme et catégorique. Il faut retrousser nos manches et à grand renfort de trompette, si cela est nécessaire, proclamer bien haut et bien fort — et surtout le démontrer toujours davantage — que nous voulons plus de justice et de vérité. Il faut que l'on sache que nous ne sommes pas attachés à un système politique, mais que nous sommes attachés à la Liberté. Malgré les efforts très louables de tous ceux qui, comme nous, sont épris de liberté, de l'association parlementaire pour la liberté de l'enseignement, de certains de nos gouvernants actuels, nous n'avons pas encore la possibilité du plein exercice de la liberté reconnue. Peut-être pourra-t-on penser que je suis exigeant, je réponds que la liberté et la justice sont exigeantes.

Cependant, il faut tout de même ajouter ceci : n'est-ce pas risible d'entendre certains se faire les champions de la défense des libertés, alors que dans le même temps et au nom de cette même liberté, ils refusent à leurs compatriotes la première, la plus élémentaire, la mère disait le P. LACORDAIRE de toutes les libertés, celle du choix, du mode d'éducation de leurs enfants. Si cette liberté n'est pas respectée intégralement et effectivement, d'autres ne le seront pas non plus, soyons en bien persuadés. Or cette liberté est inscrite dans notre constitution. La déclaration universelle des droits de l'homme, que la FRANCE a ratifiée, dispose en son article 26, paragraphe 3 : « Les parents ont par priorité le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants ».

C'est d'abord sur les genoux de sa mère et ensuite à l'école que s'éduque un homme et un citoyen. Nous avons donc le droit que cette éducation soit faite selon nos opinions philosophiques et religieuses. Il faut plus que jamais dénoncer et démontrer la stupidité de toutes ces calomnies et contre vérités que l'on trouve dans différentes publications, tel le fameux rapport MEXANDEAU. Si dans le passé nos écoles ont pu prêter le flanc à de telles accusations, ceux qui continuent de les propager et qui prétendent vouloir faire de l'éducation nationale un service public qui éveille à l'esprit critique démontrent par là-même qu'ils en sont eux-mêmes fort dépourvus.

Je pourrais essayer de réfuter un certain nombre de ces calomnies, mais cela m'entraînerait trop loin et ce n'est pas l'objet de mon rapport. De plus l'intervention de Monsieur l'Abbé FOIRET vous apportera mieux que je ne pourrais le faire des éléments de réponse.

Pour terminer sur ce sujet, en ce qui concerne la C.F.D.T., il y a semble-t-il dans leur position, à la limite un manque d'honnêteté et une contradiction. Ils sont venus dans l'enseignement libre catholique de leur plein gré. Ils ont eu un entretien avec ceux qui les ont accueillis, ils ont pris un engagement vis-à-vis de cet enseignement et par le fait même, vis-à-vis des parents qui leur confient leurs enfants. Certes beaucoup le respectent, mais non pas tous. Ceux qui sont vraiment chrétiens ne voient-ils pas la contradiction qu'il y a à se dire fils de l'Eglise et à demander la nationalisation qui privera les parents de leurs droits malgré l'enseignement de cette même église exprimé par le Concile Vatican II dans la déclaration sur l'éducation chrétienne, précisé par l'épiscopat français à LOURDES en 1969 et réaffirmé récemment par le Pape Paul VI. Ils scient la branche sur laquelle ils sont assis, ils récusent la liberté qu'ils ont et surtout ils contribuent à nous priver de la nôtre.

Pour plus de justice et de vérité, il nous faut travailler. Nous sommes ouverts au pluralisme des idées, mais nous devons rechercher ce qui nous unit et non ce qui pourrait nous diviser.

Ces préoccupations, nous les retrouvons lors de la réunion de l'Assemblée Générale Académique qui s'est tenue à BOURBRIAC le 15 janvier 1977 où le Finistère avait 10 représentants. C'est au cours de cette assemblée académique que nous avons élaboré l'essentiel de la grande réunion régionale qui aura lieu dimanche prochain 1er mai à PLOERMEL et dont nous avons voulu faire en même temps qu'une journée d'information, une fête régionale de l'Enseignement Catholique.

Nous vous avons un peu bousculés pour cette fête et peut-être que pour certains, la date est mal choisie parce que vous êtes retenus par une autre fête, une profession de foi, une kermesse, que sais-je ? Certes, il est difficile qu'une date convienne toujours à tous, et ce fut monté un peu vite, mais comme pour vos kermesses, sachez que de nombreux responsables, parents comme vous et aussi des enseignants se sont dépensés comme vous savez le faire et ont donné le meilleur d'eux-mêmes pour que cette fête soit réussie. Elle n'est pas montée pour gagner de l'argent, mais pour nous rencontrer. Tous les Présidents d'A.P.E.L. qui le pourront auront à cœur de s'y rendre avec de nombreux parents et enfants. Que les Présidents qui ne pourraient pas venir veuillent bien déléguer leur vice-président ou un membre de leur bureau pour l'assemblée du matin qui leur est réservée. Nous avons voulu pour cette journée d'information à l'intention



des A.P.E.L. de base que les présidents puissent ne pas être séparés de leur famille ce jour-là et que tous se serrent les coudes et participent à la fête. Nous avons lancé de très nombreuses invitations pour faire partager notre joie et nos convictions. Les jeunes y sont associés par les concours et expositions de dessins et de poésies, par les expositions d'ateliers et les compétitions sportives dotées de coupes. Pour ce qui est des dessins et poésies, la participation est bonne, mais pour les ateliers-expositions, sauf décision de dernière heure, ce n'est pas brillant. Nous savons que vous avez été pris de court, cependant nos amis des autres départements qui n'ont pas été mieux lotis présentent des réalisations, ce serait dommage que le Finistère n'ait rient à présenter.

L'Union Départementale s'est réunie six fois cette année. La première réunion, celle qui a suivi l'Assemblée Générale de 1976, a été consacrée à la réorganisation de l'U.D. et à l'élaboration de la circulaire de rentrée. Cette circulaire après vous avoir rappelé les actions menées au cours de l'année écoulée, vous donne les lignes de force de l'année qui commence. Elle est destinée à vous aider pour vos Assemblées Générales et à définir un plan d'ensemble pour le département. Nous essayons de vous faire parvenir cette circulaire le plus tôt possible, pour que vous puissiez l'exploiter dès le début de l'année scolaire. Monsieur Michel BIGNAN va maintenant vous dire ou vous rappeler ce que doit être la vie d'une association de base (page 10).

⁂

Je voudrais insister sur un point en vous rappelant ce que nous disait Monsieur l'Abbé FOIRET en octobre dernier, non pas parce qu'il est parmi nous, mais parce que je crois que cela est absolument indispensable. Notre présence doit être physique, intellectuelle et représentative. Si l'on accepte une responsabilité, il faut être présent, il faut être compétent ou le devenir, donc il faut être informé. Il faut aussi être représentatif, c'est-à-dire avoir pris l'avis des autres parents. Monsieur l'Abbé FOIRET nous disait cela à la fin de son intervention sur les structures de l'enseignement catholique au cours de la session de formation des responsables des 2 et 3 octobre 1976, vous avez d'ailleurs pu lire le texte en entier dans le bulletin d'animation et d'information n° 6 — fiche info 8150. Voilà pour ceux qui aiment les renseignements précis et qui voudraient relire ou lire le texte. D'ailleurs, j'avais déjà attiré votre attention sur ce texte important dans le numéro du Sentier qui est paru en janvier dernier.

Le plan de travail de cette session que le Président National recommanda ensuite à la D.N. d'octobre pour nos actions de formation comportait trois points :

— les lois scolaires,

— les structures de l'Enseignement Catholique,

— le rôle d'une équipe d'A.P.E.L.

Nous avons essayé au plan départemental de répercuter ces journées de formation. Certes, il n'est pas facile de trouver la formule qui convienne à tous, vos réponses concernant le jour, la durée et l'échelon d'action sont très diverses. Pour cette année, il y a eu une journée organisée le dimanche 16 janvier à Kérivoal à QUIMPER. Nous avons eu une douzaine de participants le matin et une vingtaine l'après-midi. La réunion du samedi 26 février à BREST a vu une parti-

cipation plus importante, 60 à 80 personnes parmi lesquelles nous avons eu le plaisir de compter des enseignants dont certains étaient aussi parents. Monsieur MOUNIER du FOLGOET qui a participé l'an passé à la session de MUR DE BRETAGNE va vous parler de la formation des militants (page 13).

⁂

Une association bien constituée, vivante, comportant des militants bien formés et actifs est très précieuse pour le bon fonctionnement d'une communauté éducative. Cette association doit pouvoir rendre des services aux familles, c'est d'ailleurs le but de l'association ; voilà pourquoi les A.P.E.L. ont mis sur pied un service qui s'appelle le S.I.F. (Service d'Information des Familles)

Madame JAMET de RIEC-SUR-BELON qui a accepté la responsabilité du lancement de ce service et qui a participé à des réunions de formation et d'information sur le sujet va vous expliquer ce que c'est que le S.I.F. et vous dire quels services vous pouvez rendre en vous y intéressant et les renseignements que vous pouvez y puiser (page 15).

⁂

Nous voici parvenus au quatrième point de notre rapport : les finances. Pour tout ce que nous avons évoqué précédemment, il est fait appel au bénévolat, mais il y a des limites et une association quelle qu'elle soit ne peut pas vivre sans ressources. Tout d'abord, il existe un organe de liaison et d'information le journal « FAMILLE EDUCATRICE » ; il y a les déplacements pour lesquels il faut indemniser les militants. L'U.D. dont les comptes sont maintenant séparés de ceux de la Caisse Diocésaine a donc ses finances propres. Monsieur YOU notre vice-président va vous présenter les comptes de l'Union Départementale. (page 17).

⁂

Le cinquième point annoncé concerne les relations parents-enseignants. Ce point me semble très important pour l'existence d'une vraie communauté éducative. Qui est-ce qui en dépend, quel est l'enjeu de ces relations ? L'Enfant.

Les maîtres de l'enseignement libre sont les collaborateurs que nous avons choisis pour l'éducation de nos enfants. L'enseignement libre est le cadre que les enseignants ont choisi pour exercer leur métier d'enseignant, pour se consacrer à l'éducation en même temps qu'à la transmission du savoir. Ils ont un domaine qui leur est propre : celui de la pédagogie à mettre en œuvre pour transmettre le savoir ou apprendre aux jeunes à apprendre. Il y a un domaine commun celui de l'éducation de nos enfants.

Nous avons au cours de l'Assemblée Académique un exposé d'un directeur laïc d'établissement secondaire, jeune non seulement dans la fonction, mais aussi en âge, mais comme chacun le sait « la valeur n'attend pas le nombre des années » et l'on sentait vraiment chez cet homme le chrétien engagé.

Deux points étaient exposés :

— la réalité : ce que l'on fait : la culture.

— la référence : ce que l'on voudrait faire : l'évangile.



Nous avons travaillé aussi à l'U.D. cette question relation parents-enseignants. Monsieur JACOB qui est lui aussi parent et enseignant, vous donne un point de vue sur le sujet (page 19).

⁂

Il nous reste à vous citer pour terminer ce tour d'horizon la Commission Education pour s'en tenir aux sujets que nous avons choisis de traiter un peu plus en détail car nous sommes limités par le temps.

Il aurait fallu aussi vous entretenir de la question des sports qui est un sujet de préoccupation. Le Président LEFEBVRE avait dit à Monsieur JAQUETOT qui représentait le Ministre de l'Education à la D.N. de BOURG-EN-BRESSE, notre désaccord et notre amertume de voir les heures d'éducation physique et sportive réduites, alors que le nivellement aurait dû se faire dans l'autre sens de façon à donner à l'enseignement public l'avantage gue nous avions.

Monsieur BIGNAN qui est responsable de la commission sports et loisirs aimerait bien voir quelques bonnes volontés se joindre à lui pour travailler à la promotion de ces activités éducatives. Il y a sûrement des services à rendre dans ce domaine.

Les parents sont très soucieux à l'heure actuelle de l'éducation de la foi de leurs enfants dans les familles les plus motivées et même dans un certain nombre d'autres familles comme en témoigne les questions reçues. Les quelque deux cent trente ou deux cent cinquante responsables A.P.E.L. réunis à la D.N. d'octobre à PARIS étaient d'accord pour refuser la séparation totale de l'enseignement profane réalisé à l'école et l'éducation de la foi réalisée obligatoirement hors de l'école. L'homme est un tout, il ne se découpe pas en tranches et nous voulons que soit lié « dans le même temps et le même acte l'acquisition du savoir, la formation à la liberté et l'éducation de la foi ». C'est notre refrain notre conviction profonde pour bon nombre d'entre nous, pas tous nous le savons. Cependant dans le choix qui est fait de l'école libre catholique même s'il est imprécis, reste celui de la formation d'un type d'homme conforme à l'idéal évangélique. Ce que notre école se doit de proposer aux parents qui demandent l'inscription de leurs enfants, c'est un projet éducatif conforme à cet idéal.

Certes dire et redire ce refrain n'empêche pas les problèmes d'exister et ne dispense pas les parents de leur participation très active et exemplaire dans ce domaine. La Commission Education Globale des A.P.E.L. réunie le 4 décembre 1976 à PARIS en était bien consciente. Elle travaille avec la commission de pastorale du Comité National de l'enseignement catholique à l'élaboration de fiches destinées aux chefs d'établissements, aux aumôniers, aux catéchistes, aux Présidents d'A.P.E.L. en vue d'une réflexion sur la manière dont l'école propose la foi aux jeunes et vit le pluralisme. Comment proposer la foi à nos jeunes ? Madame ROLLAND du RELECQ-KERHUON va vous communiquer quelques réflexi ons sur le sujet (page 21).

⁂

Ce que nous venons de vous dire dans les différents exposés, nous sommes persuadés que beaucoup d'entre vous sont d'accord et que nous nous adressons à des gens convertis. Mais il est bon de se redire les uns aux autres nos motivations. De se réchauffer les uns les autres en se redisant ce que nous sommes.

# LA VIE D'UNE ASSOCIATION DE BASE A.P.E.L.

**par M. BIGNAN, de TRÉMÉVEN**

Mesdames,
Messieurs,

Vous tous qui êtes ici et participez à cette Assemblée Générale Départementale, vous pourriez vous demander pourquoi parler encore de la vie d'une association de base.

Nous en faisons partie, direz-vous, et nous savons bien comment elle vit.

OUI, c'est un fait, nous en faisons partie, mais je pense qu'il est cependant utile de nous reposer quelques questions à son sujet.

OUI, c'est le jour où nous aurons le plus besoin de nous appuyer sur notre association de base que nous nous apercevrons que ses rouages ne sont pas graissés et peut-être même qu'elle n'existe pas.

OUI, c'est le jour où nous en aurons le plus besoin que nous nous apercevrons qu'elle n'est plus adaptée aux nécessités du moment.

OUI, c'est le jour où nous en aurons le plus besoin que nous découvrirons qu'elle aurait pu rendre bien des services à l'école que nous voulons défendre.

Nous, parents, responsables, ou, disposés à assumer des responsabilités, nous devons prendre une part de plus en plus active dans l'école.

C'est bien nous qui l'avons choisi cette école et notre choix a été la plupart du temps motivé. Notre souci est donc de voir se poursuivre et évoluer cette motivation.

Nous devons aussi être conscients que chaque année, Directeur, enseignants et personnel qui initialement étaient des prêtres, des religieux ou religieuses sont remplacés par des laïcs. Des laïcs, apôtres de leur foi, dévoués et compétents, mais cependant laïcs qui ont, en dehors de leurs soucis d'éducateurs, d'autres responsabilités, d'autres soucis personnels, familiaux ou professionnels.

Et enfin, nous devons prendre une part de plus en plus importante à la vitalité de notre école parce qu'il est impensable que toutes les personnes responsables de l'avenir des jeunes et qui ont pour eux, le même désir et souci de formation ne se rencontrent pas.

C'est là, l'utilité et la raison d'être de l'Association de base des PARENTS DE L'ECOLE LIBRE : L'A.P.E.L.

L'ASSOCIATION, dis-je, mais qu'est-ce donc, n'avons-nous pas tendance à oublier ce terme d'association ? Si nous consultons le Littré, nous verrons qu'association signifie d'une part : l'union de personnes dans un intérêt commun, et d'autre part, l'action de faire participer.

OUI, c'est l'union des chefs de familles dans cet intérêt commun qui est la tâche éducative de nos enfants. Et cette tâche comporte des problèmes éducatifs, certes, mais aussi des problèmes d'animation et de vie. Son but est aussi de faire participer, faire coopérer à cette vie de l'école, à l'aide du projet éducatif, dans les conseils de classe, les conseils d'établissement, les commissions d'animation spirituelles ou pédagogiques.



Cette association de base doit donc exister et elle doit être structurée. Je dirais même, elle doit être structurée pour exister. Elle doit être structurée car c'est une association de Loi 1901, donc sans intérêt lucratif. Il est bien certain qu'elle sera vivante en raison des buts qu'elle poursuit, mais elle ne sera reconnue que grâce à ses statuts et aux formalités administratives nécessaires à cette reconnaissance.

C'est le jour, où l'on a le plus besoin de s'appuyer sur l'association que l'on s'aperçoit que juridiquement, elle n'existe pas et nous en avons encore eu des exemples cette année.

Toutes modifications aux statuts, tout changement intervenant dans la composition des membres du bureau doit faire l'objet d'une déclaration au préfet (ou sous-préfet), sans quoi l'association n'est pas représentative.

Enfin, elle doit exister, donc être vivante, il est nécessaire d'une part, que ses membres adhèrent à ses statuts, c'est-à-dire qu'ils soient conscients et convaincus des buts qu'elle poursuit, et d'autre part, il faut qu'elle ait les moyens d'exister, par la participation de tous à une cotisation, si minime soit-elle, mais qui permette la création d'animation et la possibilité de financer son fonctionnement.

J'ai rencontré un jour, un Président d'A.P.E.L., prêt à de nombreuses animations et qui m'avouait qu'elles étaient impossibles faute de moyens. Il est compréhensible qu'au service de tous, et dévoué à tous, il n'allait pas en plus financer personnellement ce dévouement.

Et j'en viens pour finir au rôle du Président d'une A.P.E.L. de base. Il n'est pas seul, certes, et ne doit pas se sentir seul, mais il est mandaté et par son acceptation, il s'engage vis-à-vis de ceux qui l'ont élu et il a le rôle le plus important.

C'est sur lui que reposera la plupart du temps, la vie de l'association et par là même, l'animation de l'école, fort heureusement souvent épaulé et en collaboration avec la direction ; il devra être à la fois organisateur, animateur et coordinateur.

Organisateur car c'est à lui avec son bureau et la direction, de voir ce qui est nécessaire pour la vie de l'école, envisager la création de commissions suivant les besoins ressentis ou demandés. Il faut établir et vivre avec les parents un programme de formation à la mission d'éducateurs que nous avons tous. Il lui faudra enfin inciter chacun à prendre des responsabilités (réunion de classes, catéchèse, information et relation avec la presse, contact avec la paroisse et la municipalité, responsable du journal d'école, organisation d'une fête...).

Tous les membres, tous les parents et enseignants sont très pris, il faut savoir utiliser à bon escient, les compétences de chacun.

ORGANISER, c'est aussi avoir le souci de tous et de la justice pour tous.

Comme nous le rappelle la 12e des 67 propositions, « la recherche de vérité pour une école catholique ».

« Une école contribue à plus de justice lorsque dans la composition des comités de gestions, des parents d'élèves, elle s'efforce d'éviter que se perpétue la cooptation mutuelle de personnes appartenant à un seul milieu social ou professionnel et lorsque dans le fonctionnement de ces comités, elle cherche vraiment à rendre possible la participation de tous, en étant attentive « aux détails » qui conditionnent cette participation (choix des jours et heures des réunions, modalités d'intervention, langage...) ».

Il lui faut aussi être animateur, car il devra relancer et regrouper le travail exécuté par chacun, nous avons tous tendance à être absorbé par nos soucis familiaux ou professionnels et avons besoin de nous sentir épaulés et encouragés, il devra éviter que les commissions aient l'impression de travailler dans le vide et sans raisons ni résultats.

Il faut qu'avec son bureau, il fasse preuve d'initiative et d'innovation. Le monde évolue, l'A.P.E.L. doit le suivre

Enfin, il lui faut être coordinateur, au sein de l'A.P.E.L. de base et en liaison avec les responsables d'arrondissement et départementaux — double rôle essentiel, au sein de l'A.P.E.L. de base afin d'éviter que des commissions travaillent dans des directions opposées. Il faut savoir faire le point de temps en temps, et en liaison avec les autres A.P.E.L. de base, car nous ne sommes pas seul dans notre UNAPEL et près de 10 000 autres associations semblables sont constituées et regroupées en Unions Départementales et par ce biais en A.P.E.L. académiques qui forment l'Union Nationale des A.P.E.L.

Nous sommes donc tous partie prenante d'un grand corps et pour que ce grand corps vive, il faut que la sève circule de bas en haut et de haut en bas.

Dernièrement, un responsable d'A.P.E.L. de base me signalait les difficultés qu'il avait à regrouper des parents pour former des commissions ou même réfléchir en réunion de classes, sur un thème donné, et d'un autre côté, j'étais surpris que lui et les enseignants de son école ne soient pas au courant des notes adressées par l'Union Départementale.

En fait, le processus est le même, une note ou une convocation ne parvient pas toujours jusqu'à la base ou bien n'est pas réceptionnée, c'est-à-dire enregistrée mentalement parce qu'elle parvient à un moment plus ou moins opportun et que l'esprit est ailleurs. Il faut pourtant qu'une impulsion de la tête soit transmise jusqu'aux membres extrêmes, sans quoi ils restent inertes et inversement, il faut qu'une sensation de l'un des membres parvienne au cerveau, sans quoi, ce membre court des risques importants.

Nous avons besoin des Unions Départementales, Académiques et Nationale autant que ces unions ont besoin de notre apport, de notre action et de notre engagement qui ne doivent pas rester limités à notre A.P.E.L. d'école.

Nous ne devons pas rester isolés, mais membre d'un grand corps et je terminerai sur une phrase de JEAN XXIII :

« DE NOS JOURS, UNE VOIX ISOLÉE N'A PAS LES MOYENS DE SE FAIRE ENTENDRE ET ENCORE MOINS DE SE FAIRE ECOUTER ».



# INFORMATION ET FORMATION

**par M. MOUNIER, du FOLGOET**

23 heures. Avec une équipe d'un comité A.P.E.L., nous allions boire la tasse traditionnelle après un cercle de parents. Une religieuse d'une autre école arrive, elle aussi, d'un cercle de parents, dans son école, cercle qu'elle avait animée seule de 20 h. 30 à 23 h... sans l'aide d'aucun membre de comité, d'aucun parent, EST-CE NORMAL ?

Est-ce normal de trouver à notre époque, des écoles où les Comités A.P.E.L. (quand ils existent) considèrent avoir accompli leur mission quand ils se sont réunis une fois par an, pour discuter du prix de la cantine, ou de la place d'un rocher décoratif dans la cour ?

Est-ce normal, que seuls les enseignants aient en charge l'éducation de nos enfants ? A quoi sert un papa et une maman ? Que faisons-nous ?

Est-ce normal d'être aveugle et sourd, et d'ignorer totalement tout ce que font nos enfants dans les classes primaires, et de ne se réveiller qu'à l'entrée en sixième ?

Pareilles erreurs ne se produisent pas dans les comités A.P.E.L. qui croient à l'efficacité de leur action :

— par la collaboration efficace, établie entre les parents et enseignants, par le comité ;

— par leur participation effective à la vie de l'école ;

— par leur défense et soutien des intérêts de l'école.

Pour un tel comité, il faut des parents qui comptent donner une très petite partie de leur temps au mouvement, mais cela ne suffit pas, il faut des militants qui **possèdent** une information et qui ont reçus une formation.

## INFORMATION

Nous vivons dans un monde où l'efficacité, semble-t-il, est la seule qui soit payante. Pourtant, celui qui veut se donner la peine de s'informer, n'a que l'embarras du choix : revues et réunions d'information.

Les revues :

— la Famille Educatrice : les articles sont très bien faits, pas trop longs, les études simples et intéressantes.

— Le Bulletin d'Animation et d'Information (trimestriel) permet d'avoir une documentation à jour.

— Le Sentier donne l'ensemble de l'activité des Etablissements du Finistère et une synthèse des textes officiels indispensables.

— Enseignement Catholique Actualités donne chaque mois ce qui concerne l'enseignement.

— Nous aussi nous avons notre petit livre rouge (pour les A.P.E.L.) et bleu (pour les A.E.P.). Ces livres doivent être les bibles des Présidents et vice-présidents de comité, qui doivent le posséder obligatoirement et... évidemment l'avoir lu...

Ils y trouveront tous les renseignements indispensables de base. Le nouveau Président ne devra plus se sentir effrayé par son rôle après l'avoir lu.

— Parallèlement, le Secrétariat diocésain, étudie les textes officiels et en diffuse une information plus digeste et commentée.

Toute cette documentation semble au départ un peu disparate. Il y a des répétitions, mais petit à petit, toutes ces informations se classent automatiquement, et la synthèse s'en fait presque à votre insu.

**FORMATION**

Si je reprends mon exemple de tout à l'heure, et que je repose la question : était-ce à une religieuse ou un enseignant d'animer seul ce cercle de parents ? (entre nous, il s'agissait plutôt d'une conférence sur un sujet donné).

Tous les ans, des jeunes parents mettent leur premier enfant pour la première fois à l'école maternelle. Si à leur premier cercle, ils voient que seul l'enseignant s'occupe de la classe, qu'il n'existe aucune entente, aucune complicité, aucune amitié entre les parents et l'enseignant, croyez-vous qu'ils seront motivés pour une participation effective. Les animateurs ont ici leur rôle comme ils l'ont à tous les niveaux ; mais grave question dans un comité ou un groupe de classe qui prépare un cercle : qui va animer ?

Ici, la réaction est universelle : on regarde à droite, puis à gauche et on baisse les yeux en griffonnant sur un papier, chacun compte sur le voisin pour être volontaire (voisin qu'ils estiment plus compétent en la matière). Est-ce vraiment l'attitude d'un parent qui veut participer à l'éducation de ses enfants ?

Evidemment, il faut parler devant une petite assemblée, et tout ceux qui l'ont déjà fait, souriront de leur première émotion, après, on n'y pense plus surtout que le mouvement A.P.E.L. et toute son organisation, aussi bien académique que départementale, est là pour aider à vous former dans votre rôle d'animateur et militant.

En 1976, était organisée à MUR-DE-BRETAGNE, une session de 36 heures de formation d'animation et d'information avec le Docteur JAGU. 21 personnes y participaient pour le Finistère, et en sont revenues enthousiasmées, avec un bagage certain.

D'autres journées d'information ou de formation ou des deux, ont eu lieu à QUIMPER, BREST, mais il est difficile de mettre quelque chose sur pied si la demande ne vient pas de la base. Il faut que nous comprenions, que plus nos cercles de parents seront encadrés, plus ils seront enrichissants pour tous et plus les parents y participeront et à la vie de leur école...

D'autres sessions seront organisées, si des futurs participants en font volontairement la demande. Le Conseil Départemental est prêt, quant à lui, à étudier des sessions de 20 à 50 personnes, d'une demi-journée, mais le point d'interrogation, c'est le nombre de participants ? Pour qu'une session soit valable, il faut ce nombre de personnes et au minimum 20.

Ensuite, il pourrait être envisagé une session d'un niveau plus élevé, mais, pour le déplacement d'un formateur expérimenté, il faut surtout qu'il y ait suffisamment de participants, ou l'organiser sur le plan académique.



Une date : 22 et 23 octobre 1977.

Un lieu : MUR-DE-BRETAGNE, pour une nouvelle session.

Nous attendons les inscriptions. Au cas où il y en aurait de trop, aucune inquiétude, la question serait revue sur le plan départemental, mais il y aura de la place pour tous ceux qui veulent venir.

Nous ne savons pas de quoi sera fait le lendemain pour nos écoles libres, mais nous avons un devoir de structurer et de former une armée de militants pour les défendre, si c'est nécessaire, et ces militants, ce sont nous les parents, alors, ne nous dérobons pas à nos devoirs.

## SERVICE D'INFORMATION DES FAMILLES

**par Mme JAMET, de RIEC-SUR-BÉLON**

Reconnaissant la nécessité d'une information des élèves, des parents et des enseignants, sur les études, les filières scolaires et universitaires et sur les professions, les A.P.E.L. ont créé en 1968 le SERVICE D'INFORMATION DES FAMILLES : le S.I.F

La réforme HABY instaurant un enseignement aux spécialisations plus marquées, il sera plus nécessaire que jamais que Parents et Elèves soient bien informés des options, des filières nouvelles.

Actuellement, une trentaine de délégations régionales et départementales sont au service des familles. Leurs principales missions, outre l'information scolaire et professionnelle sont :

— de développer aussi bien chez les jeunes que chez les éducateurs, le souci de l'information ;

— d'assurer les liaisons nécessaires avec les services de l'O.N.I.S.E.P. ;

— de promouvoir la création de bureaux de documentation et d'information : les B.D.I., dans les établissements privés du second degré.

L'information au sein de l'école ne saurait se limiter à une simple distribution de documents. La diversité des moyens d'information impose, qu'autour du Chef d'Etablissement, se constitue une équipe tripartite : Professeurs — Parents — Elèves — qui prenne en charge le B.D.I. et assure les tâches d'information scolaire et professionnelle dans l'établissement :

— classement et mise à jour de la documentation ONISEP, SIF, CIDJ et autres ;

— tenue de permanences d'information ;

— organisation de différentes actions d'information :

- visites d'entreprises,
- enquêtes,
- réunions avec le concours de professionnels,
- témoignages d'anciens élèves, etc...

Entendons-nous bien, il ne s'agit pas de faire de l'orientation, nous ne sommes pas qualifiés, et les services de psychologie sont là pour ce faire.

Il y a actuellement en France 800 B.D.I. environ, l'objectif fixé par l'U.N.A. P.E.L. est de : 1 980 B.D.I. en 1980. En 1980, la réforme HABY sera généralisée et touchera toutes les classes, l'information sera donc plus nécessaire que jamais afin de choisir le meilleur itinéraire possible et éviter le désenchantement ou l'angoisse devant l'enchevêtrement des chemins possibles Un millier de B.D.I. à créer d'ici 1980, c'est un objectif à la mesure des besoins et des forces vives de l'Enseignement Catholique et des A.P.E.L.

Un gros effort est actuellement fourni à l'échelon national :

— Famille Educatrice et le Bulletin d'Animation et d'Information ont déjà présenté des reportages sur des B.D.I. en action ;

— un guide des B.D.I. est en cours de parution ;

— des sessions de formation de responsables de B.D.I. ont lieu (notamment à RENNES le 29 janvier à laquelle ont participé plus de 80 parents et enseignants) ;

— le plan de classement modifié va être republié ;

— une étude est actuellement en cours sur l'autodocumentation (forme la plus heureuse et qui prendra le plus d'importance dans les années à venir). Un dossier sortira à la rentrée prochaine, le matériel complet pourra être fourni : fichiers, etc...

— les feuillets documentaires du S.I.F. (qui présentent une synthèse de l'information) seront dorénavant envoyés à tous les B.D.I. et dès l'année prochaine à tous les établissements du second degré. Si certains B.D.I. ne les recevaient pas veuillez en informer Monsieur UGUEN, en précisant le nom du responsable.

Il ne faut pas confondre les B.D.I. et les C.D.I. Certains établissements ont déjà des C.D.I. : Centre de Documentation et d'Information. Il s'agit là le plus souvent de bibliothèques ou salles de documentation à l'usage des enseignants et quelquefois des élèves, tenus par des documentalistes. Si l'information scolaire et professionnelle fait partie de cette masse de documentation, elle risque d'être noyée et d'être le parent pauvre. Lorsque cela est possible, il est donc préférable de séparer salle de documentation générale et B.D.I.

Dans toutes les écoles, l'Assemblée Générale des Parents devrait être l'occasion pour les responsables A.P.E.L. de poser ce problème de l'information et de réunir, autour et sous la responsabilité du chef d'établissement, cette équipe de Parents qui devra travailler en étroite collaboration avec les Enseignants, le service d'orientation diocésain et le S.I.F. départemental. Nous avons là le moyen de participer de façon concrète à la vie de l'Ecole et au but qu'elle poursuit.

Je suis déléguée S.I.F. pour notre département et me tiens à votre disposition pour organiser des réunions d'information, aider au démarrage d'un B.D.I., etc...

L'information scolaire et professionnelle prendra de plus en plus d'importance dans les années à venir, elle fait partie de l'action d'éducation que nous avons à mener ensemble J'espère donc que vous tous Parents et Enseignants en serez conscients et que nous ne manquerons pas de bonnes volontés pour mettre en place des B.D.I. et assurer ainsi à nos enfants les bases d'une bonne orientation.



# RAPPORT FINANCIER

## par M. YOU, de CONCARNEAU

L'an dernier à CARHAIX, nous vous annoncions que la séparation des comptes de l'U.D. A.P.E.L. de ceux de la Caisse de l'Enseignement Catholique était effective depuis la rentrée de septembre 1975 et qu'à l'avenir, nous serions en mesure de vous présenter les seuls résultats de l'Union Départementale.

C'est ce que je suis chargé de faire ce matin.

En ce qui concerne l'année scolaire 1975-1976, les recettes de l'U.D. se sont élevées à : 262 385,00 F., qui se répartissent comme suit :

| | |
|---|---|
| — Cotisations | 259 278,00 |
| — B.A.I. | 3 038,00 |
| — Divers | 69,00 |

Les dépenses se montent dans la même période à : 246 358,75 F.

| | |
|---|---|
| — Cotisations à l'Union Nationale et à la Fédération Académique. | 200 774,00 |
| — Dépenses de fonctionnement de l'U.D. | 45 584,75 |

Ces dépenses se répartissent comme suit :

| | |
|---|---|
| — Organisation de l'Assemblée Générale (y compris la plaquette). | 8 904,30 |
| — Sessions et D.N. | 3 319,40 |
| — Déplacements et réunions du Conseil | 5 529,30 |
| — Fonctionnement du Secrétariat (personnel, fournitures, PTT, etc...) | 27 831,75 |

L'exercice 1975-1976 se solde donc par un compte positif de 16 026,25. Ceci est surtout dû au fait que si les comptes sont séparés, le secrétariat cohabite avec la Direction Diocésaine et l'U.D.O.G.E.C. et profite donc de toute l'organisation matérielle déjà en place. La question de loyer n'a même pas été abordée. Un secrétariat complètement autonome nous coûterait au moins deux fois plus.

Ceci m'amène tout naturellement à vous parler de la cotisation A.P.E.L. qui, comme vous l'avez remarqué représente la presque totalité des recettes. Cotisation qu'il ne faut d'ailleurs pas confondre avec celle de la Caisse de l'Enseignement Catholique (qui se monte elle à 13 F. par élève pour le primaire).

La cotisation A.P.E.L. est une cotisation familiale, qui est recueillie normalement par l'école où est scolarisé l'aîné des enfants fréquentant les écoles catholiques. Cette cotisation pour l'année 1976-1977 était de 8 F pour le 1er degré et de 11 F pour le second degré.

Comment sont réparties ces cotisations :

— **Pour le premier degré :**

| | |
|---|---|
| Union Nationale | : 6,00 F |
| Académie | : 0,18 F |
| U.D. | : 1,82 F |

— **Pour le second degré :**

| | |
|---|---|
| Union Nationale | : 9,00 F |
| Académie | : 0,18 F |
| U.D. | : 1,82 F |

L'U.D. doit donc fonctionner avec ce 1,82 F par famille cotisant aux A.P.E.L. Si nous prenons les dépenses 1975-1976, on constate que 25 000 cotisations sont nécessaires pour boucler le budget Plus il y a de cotisants, moins une augmentation de la part de l'U.D. sera nécessaire.

Ceci ne veut pas dire que la cotisation restera au même tarif en 1977-1978. En effet, si les cotisations Nationales ou Académiques augmentent, il faudra les répercuter dans la cotisation départementale. Sinon, c'est notre propre budget qui se trouverait en déséquilibre.

Certains sont peut-être étonnés de ne pas m'entendre parler de FAMILLE EDUCATRICE, alors que la cotisation A.P.E.L, est souvent appelée cotisation FAMILLE EDUCATRICE. En fait, c'est l'adhésion au mouvement qui donne droit au service du journal. Le journal est gratuit en ce sens.

Ceci m'oblige à vous parler d'un inconvénient. La cotisation A.P.E.L. correspond à l'année scolaire, alors que le service du journal couvre l'année civile. C'est-à-dire que les nouvelles familles qui adhèreront et verseront leur cotisation en octobre 77 ne recevront le journal qu'à partir de janvier 1978. Depuis quelques années, on s'efforce de pallier cet inconvénient en adressant un certain nombre de journaux, en plus, les 3 premiers mois de l'année scolaire.

Il est donc très important que les cotisations soient versées le plus tôt possible après la rentrée de septembre. Le secrétariat doit faire parvenir le nombre ou les noms des cotisants à PARIS pour le 30 novembre de façon à ce que le service du journal soit bien assuré dès JANVIER. C'est pourquoi, les documents nécessaires sont remis aux directrices et directeurs dès la réunion de septembre.

Les A.P.E.L. locales peuvent choisir entre deux modes de diffusion du journal :

— **soit un service collectif :** tous les exemplaires arrivent à l'école qui les distribue ;

— **soit le service individuel :** chaque famille cotisante reçoit son exemplaire à son adress.e

Cette forme de service est sans doute la plus facile : chaque cotisant reçoit directement son journal. Un inconvénient, quelquefois soulevé par des gros établissements : la vérification des listes d'adresses (les fameux listings) prend énormément de temps. Une solution consisterait à annuler chaque fois le listing de l'année précédente et refaire toutes les listes.

Compte-tenu de ce que les listes de cotisants doivent être fournies à PARIS pour le 30 novembre, il faut, surtout dans les grandes écoles, que l'on s'y prenne assez tôt.

Une question vous vient sans doute à l'esprit : qu'allons-nous faire du reliquat positif de 75-76 ? Le conseil a décidé que cette somme serait mise en provision pour le financement du prochain congrès des A.P.E.L. qui se tiendra en 1979. Les précédents congrès nationaux ont été financés par des ventes de cartes,



le dernier en particulier Mais cela demande un gros investissement au départ. Le financement du prochain congrès sera un des thèmes de réflexion du Conseil avant la fin de l'année. Vous êtes invités à nous faire des suggestions.

Nous faisons tous partie du grand mouvement des A.P.E.L. Nous devons en avoir conscience. Ce mouvement a besoin de responsables à tous les niveaux. A ces responsables, on demande de sacrifier des heures de liberté pour le mouvement et ils le font volontairement. Mais on ne peut pas leur demander en plus de financer eux-mêmes les dépenses que leur occasionnent leur mandat. Si nous voulons rester un grand mouvement où chacun peut exercer une responsabilité à n'importe quel niveau, s'il en est capable et s'il accepte d'être désigné par ses pairs et sans que sa situation financière soit un obstacle, il faut des finances saines et beaucoup de cotisants.

C'est d'ailleurs aussi l'avantage de chaque association de base. En effet, au début de cet exposé, je vous ai détaillé l'utilisation de la cotisation départementale. Mais il y a aussi des dépenses dans l'A.P.E.L. de base. Quelques frais de déplacements, quelques documents, quelques timbres et coups de téléphone : cela doit pouvoir être couvert par une cotisation locale à fixer par l'Assemblée Générale. Mais cette cotisation locale, destinée aux frais de l'association locale peut être demandée à tous les parents, même à ceux qui ont l'aîné ailleurs.

J'espère ne pas vous avoir trop lassé. Cette question de finances est bassement terre à terre, mais pour construire et s'élever, il faut des bases solides. C'est ce que j'ai tenté de vous montrer en ce début de journée.



## RELATIONS PARENTS-ENSEIGNANTS

**par M. OLIVIER JACOB, de PLOUZANÉ**

Le 26 février dernier, lors de la journée d'information organisée sur le Secteur de BREST - COMMUNAUTÉ, 4 carrefours étaient proposé aux participants : la gestion des écoles, la catéchèse des adolescents, la spécificité de nos écoles. les relations parents-enseignants. La surprise des organisateurs fut grande de voir près de la moitié des participants porter leur choix su le dernier thème : les relations parents-enseignants.

Ce carrefour aurait-il connu le même succès il y a quelques décades ? Probablement pas. Les rapports parents-enseignants se situaient alors au niveau de l'institution, et les conflits, pour n'être pas inexistants, n'étaient pas à la mode.

Les choses ont changé à en juger par les accusations réciproques qui fusaient au carrefour de BREST. Pour les parents, les enseignants pensent surtout à leur sécurité d'emploi. Ils deviennent « fonctionnaires » : n'espérez voir personne à l'école après 17 h. On ne peut plus rien leur dire. A les entendre, ils

sont « exténués » pour le soir et complètement « vidés » à l'approche des vacances. On ne les voit jamais aux réunions. Le métier d'enseignant a cessé d'être une vocation pour devenir une carrière comme une autre...

De leur côté, les enseignants accusent les parents de « rechercher uniquement les succès scolaires. D'ignorer à peu près tout de leurs conditions de travail. De prétendre leur en remontrer sur leur métier. De « sécher » les réunions, eux aussi — sauf les mêmes, c'est-à-dire ceux qui en ont le moins besoin ».

Cette liste de griefs mutuels n'est pas complète. Mais il va de soi que dans sa brutalité sans nuances, elle est loin de refléter la réalité. La confiance de naguère dans l'institution n'a pas disparu, elle a évolué. Elle a, il est vrai, cessé d'être inconditionnelle, mais par contre se traduit par une collaboration accrue.

Collaboration sur le plan matériel : par le bénévolat, les parents ont à cœur d'améliorer les conditions de travail des enseignants et des enfants. On ne manque pas de trouver cette forme de collaboration désuète, dépassée. Mais chacun sait que c'est à l'ensemble de l'institution qu'adressent cette critique ceux qui, systématiquement, filtrent le moucheron chez nous et avalent les chameaux ailleurs. En réalité, n'est-ce pas l'aveu que le dévouement est souvent inversement proportionnel à l'argent dont dispose un établissement ?

Collaboration sur le plan pédagogique : les cercles de parents, les réunions par niveaux de classes, les mises en formes de projets éducatifs sont autant d'occasions de rencontre et d'enrichissement mutuel. Qu'on ne dise pas « C'est toujours les mêmes qu'on voit. Les cercles, c'est du baratin... » L'essentiel est que de tels cercles aient lieu, et qu'on y vienne. Non pour revendiquer, mais pour réfléchir, s'entraider et faire évoluer les mentalités, ou les options, c'est-à-dire la prise de participation et de responsabilité des parents et des enseignants vis-à-vis de l'école catholique.

Collaboration enfin sur le plan spirituel, dont on parlera plus particulièrement dans quelques instants...

L'intérêt porté à l'institution ne doit pas faire négliger les contacts individuels, parfois contrariés il est vrai, par la grande mobilité du corps enseignant ; par sa laïcisation, les religieux et religieuses étant plus « disponibles » pour des raisons faciles à comprendre (1) ; par l'évolution de la société, qui a

---

(1) Il est sans doute bon de préciser ce point de vue qui a heurté certains.

Les Religieuses et Religieux vivaient en communauté dans l'école ou à proximité. De ce fait, à tout heure du jour et de la nuit, pendant l'année scolaire et les vacances, on était sûr de trouver quelqu'un : les religieuses et religieux étaient à la disposition de ceux qui désiraient les rencontrer.

Quand une direction est assurée par des laïcs, même si quelqu'un est dans l'école, il y a des obligations qui font qu'une permanence ne peut plus être assurée.

C'est cet aspect qui est souligné quand on parle de disponibilité et non le dévouement des uns et des autres.



déboulonné l'enseignant de son piédestal et dévalué son rôle, tout en permettant peut-être, en contre-partie, des rapports plus directs, plus simples. Ces contacts sont plus nombreux en primaire. En partie parce que les parents en ont davantage l'occasion en accompagnant leurs enfants. Parce que aussi, la maîtresse, seule dans sa classe, est plus proche de l'enfant, et souvent plus proche des parents. Ces nombreuses rencontres informelles sont positives. Beaucoup d'enseignants souhaitent ces contacts avec les parents (dans une mesure acceptable, compte-tenu de leurs obligations professionnelles ou familiales). Ces dialogues sont profitables non seulement pour les parents et les professeurs, mais pour les enfants qui sentent une conjonction d'efforts, l'harmonisation des impératifs de ses éducateurs.

Nous voici loin des récriminations et du demi-constat d'inutilité du début. Il n'est pas vrai que le métier d'enseignant est un métier comme les autres. Que les parents ne voient que les résultats scolaires. Que les relations entre eux se réduisent à des rapports de force « patrons-salariés ». Le carrefour de BREST le constatait : l'enfant est toujours gagnant dans une rencontre parents-enseignants, même la plus courte, même la plus banale. Cette constatation, tous les maîtres l'ont faite. D'ailleurs, ce même carrefour se terminait sur une note optimiste. Oui, les relations parents-enseignants s'améliorent, s'approfondissent. Les efforts de compréhension l'emportent sur l'agressivité. Bien sûr, ce n'est pas, ce ne sera jamais parfait. Lentement pourtant se construit la communauté éducative, au fil des mutations d'enseignants et des renouvellements de bureaux qui imposent un incessant travail d'information et de formation, une perpétuelle redistribution des responsabilités. C'est le prix de la crédibilité de l'école catholique et le signe que ni les parents, ni les enseignants n'ont démissionné de leurs responsabilités d'éducateurs et de témoins de la Foi.

—— ♦ ——

## LA CATÉCHÈSE

### par Mme ROLLAND, du RELECQ-KERHUON

Au cours de nombreuses réunions auxquelles j'ai participé, le problème de la catéchèse a, presque toujours été soulevé, souvent la façon dont elle est faite actuellement a été critiquée, mais jamais nous ne sommes parvenus à trouver des solutions satisfaisantes pour faire avancer la question.

Mère de famille, je n'ai pas de lumière particulière dans ce domaine. Aussi mon intention ce matin est-elle de vous présenter les principales critiques que j'ai pu entendre et d'essayer d'apporter des pistes de réflexion que je prendrai dans la lettre sur la catéchèse des enfants que les Evêques ont approuvé à LOURDES à la fin de l'année dernière.

**— POURQUOI AVOIR CHANGÉ LE MOT ? CATÉCHÈSE N'EST QUE L'APPELLATION NOUVELLE MODE DE CATÉCHISME.**

Le mot catéchisme n'est guère employé aujourd'hui. Il servait au départ à désigner le petit livre qui nous a permis de découvrir Jésus-Christ et d'approfondir notre foi. Par extension, il a couvert le lieu et l'étude qui y était faite. La

catéchèse est bien plus que cela. On pourrait la définir comme l'ensemble des moyens mis à la disposition des jeunes pour les faire accéder à une foi personnelle : il y a bien sûr le catéchisme, mais aussi toute la liturgie.

**— LE CATÉCHISME RECOUVRAIT QUELQUE CHOSE DE RÉEL, MAINTENANT IL N'Y A PLUS RIEN.**

Il ne faut pas généraliser. Il existe toujours des manuels très bien faits pour les différentes classes du primaire et des classes de 6e et de 5e. Des fiches sont en préparation pour les classes de 4e et de 3e. Cela est un peu tardif, mais il faut bien être pénétré de l'idée que tous ces documents ne valent que par ceux qui les utilisent.

N'est-ce pas aussi les changements qui se sont produits dans la pédagogie qui nous inquiètent. L'instruction religieuse ne pouvait pas rester en arrière. Le petit catéchisme de notre enfance par questions et réponses nous donnait des certitudes. Or, dans le monde où nous vivons, nous voyons toutes ces certitudes s'écrouler. Alors que nous avons vécu dans un monde où les Chrétiens étaient majoritaires, nous sommes devenus vraiment le petit troupeau Et cela n'est pas facile.

Il nous faut prendre conscience que nous sommes dans un monde en évolution très rapide et que nous devons faire, presque chaque jour, un effort d'adaptation : l'Evangile ne change pas, mais les façons de l'annoncer sont autres. Proposer la Foi ne suffit pas, il nous faut sans cesse ouvrir de nouveaux chemins. Cela sera bénéfique si nous sommes convaincus qu'il ne sert à rien de se lamenter sur le passé et qu'il importe d'abord d'approfondir notre foi personnelle et d'essayer ensuite de la faire partager autour de nous.

**— LES ENSEIGNANTS NE VEULENT PLUS FAIRE LE CATÉCHISME ?**

Là aussi, à partir de quelques exemples, on généralise hâtivement. Réfléchissons. Combien de parents se sentent vraiment à l'aise pour faire la catéchèse de leurs enfants ?

Les enseignants qui n'ont pas plus de grâce d'état que nous, dans ce domaine, sont peut-être effrayés par les difficultés qu'ils rencontrent. Ces difficultés, il faut accepter de les partager avec eux. D'ailleurs, il faut noter qu'ils sont de plus en plus nombreux les parents qui acceptent de se lancer dans la catéchèse.

Une maman déclarait à BREST qu'elle avait assuré la catéchèse pendant 3 ans dans une classe de quatrième, mais qu'elle était à bout parce qu'elle n'avait personne pour l'aider.

Alors devant ces difficultés, certains seraient tentés de dire : « après tout la grâce est un don de Dieu » et d'abandonner. Mais n'oublions pas que Dieu a besoin des hommes.



**— D'AUTRES S'INQUIÈTENT : N'EST-CE PAS ATTENTER A LA LIBERTÉ DES JEUNES QUE DE VOULOIR LES ENDOCTRINER ?**

S'il s'agissait de fabriquer des chrétiens en saturant la mémoire de vérités religieuses, on pourrait être d'accord. Mais il s'agit de les mettre en possibilité d'accéder à la vie de foi et à la liberté des enfants de Dieu. Certains ont tendance à ne voir dans le catéchisme que ce temps de l'enfance où se réglaient une fois pour toutes les relations avec Dieu et l'Eglise. Serions-nous à ce point prisonnier d'une image du passé ? Vouloir le catéchisme aujourd'hui, c'est refuser de désespérer du Peuple de Dieu. C'est un signe d'espérance, humblement mais tenacement porté par les chrétiens.

**— MAINTENANT NOS ENFANTS NE SAVENT PLUS RIEN !**

A travers les moyens mis en œuvre par la catéchèse, l'Eglise cherche à ce que :

— des enfants, des jeunes, des adultes, des groupes puissent connaître, aimer, adorer Jésus-Christ, centre et sens de l'Histoire de l'homme et du monde ;

— qu'ils accueillent comme vraie la foi chrétienne et en acceptent la cohérence et les exigences ;

— qu'ils prennent leur place dans la communauté des baptisés.

Ceux qui ne voient dans le catéchisme que la transmission d'un savoir religieux reprochent aux méthodes actuelles de ne pas faire assez appel à la mémoire. Mais le jeune est constamment appelé à garder dans la mémoire de son cœur des éléments qui nourrissent sa foi chrétienne : des paroles de la Bible, des chants religieux, des gestes et des célébrations, l'ambiance du catéchisme.

La mémorisation garde toute sa valeur et elle doit être encore utilisée pour assurer la permanence de la tradition orale et permettre une progression de l'intelligence de la foi.

C'est pourquoi, la formation religieuse des enfants doit commencer très tôt. En effet, la foi n'est pas un simple donné à recevoir, mais une découverte progressive répondant aux questions que l'on se pose ; découverte qui conduit à quelqu'un de vivant. Pour cela, il ne faut pas brusquer les étapes, ni forcer les évolutions, mais suivre la grâce et préparer ses chemins. La Vie chrétienne est une vie avec le Christ en Eglise. Elle n'est jamais achevée. Le progrès de la foi doit être assuré aux différents âges par un approfondissement des connaissances, par une réflexion sur l'expérience personnelle et collective.

**— LA FOI EST UN DON DE DIEU ET C'EST DANS L'ÉGLISE QU'EST REÇUE LA FOI.**

Telle que Dieu nous la propose, elle est l'affaire de toute la communauté chrétienne. Aussi faut-il réaliser autour des enfants et avec eux, un véritable tissu ecclésial. C'est à travers les chrétiens rassemblés que les jeunes rencontrent les témoins de la foi. A l'occasion des temps forts, ils s'initient à la réalité communautaire de l'Eglise. Il faut donc faire en sorte que cette dimension ne soit pas masquée par de regrettables divergences.

**— LES PRÊTRES DEMANDENT MAINTENANT AUX PARENTS DE FAIRE EUX-MÊMES LE CATÉCHISME ?**

La famille demeure pour l'enfant un lieu privilégié où se structure peu à peu sa personnalité. Une catéchèse qui ignorerait ces réalités risquerait de rester en marge des enfants. Aussi la coopération avec la famille est-elle devenue une nécessité.

Mais le catéchisme fait par les parents suppose un support continu et des instruments de qualité pour être facilement utilisables. Nous y reviendrons tout à l'heure.

Il faut penser aussi aux parents qui ne peuvent pas le faire. Les jeunes ne doivent pas faire les frais de la catéchèse familiale.

**— ON PARLE TOUJOURS DE FAITS DE VIE !**

Partir de la Vie, regarder la Vie sont des expressions qui reviennent souvent et qui expriment une nécessité de la catéchèse. Lier Catéchèse et vie rejoint une dimension essentielle du christianisme. C'est au cœur de la vie et de notre vie qu'il faut accueillir la révélation de Dieu et vivre la foi. La vie de chaque jour doit être lue à la lumière de l'Evangile pour faire apparaître dans toute sa richesse le destin de l'homme sauvé en Jésus-Christ.

**— NOS ENFANTS NE CONNAISSENT PAS LEURS PRIÈRES !**

Les parents qui ne retrouvent pas chez leurs enfants les formules qu'eux-mêmes ont apprises, s'inquiètent à la pensée que cette forme de relation à Dieu peut disparaître de la religion. Mais nos enfants sont-ils vraiment aussi ignorants dans le domaine des prières ? Rien ne nous empêche d'ailleurs de réparer cette lacune quand nous la constatons.

D'autre part, lorsque l'on assiste à des célébrations préparées par les enfants, on est saisi par les intentions de prières qu'ils ont rédigées eux-mêmes et si parfois, ils n'ont pas le langage de poésies que nous avions à leur âge, ils savent certainement prier et ont le sens de la prière communautaire.

**— ON NE PARLE PLUS DES SACREMENTS !**

Nous avons été habitués à une certaine fixité dans l'accès aux sacrements. 7 ans : Eucharistie et réconciliation. Entre 10 et 11 ans : confirmation. Or la vie



sacramentelle doit apparaître toujours comme une donnée essentielle de la vie chrétienne et l'initiation doit être faite sérieusement en fonction de l'évolution spirituelle de chacun. C'est le discernement qui a la priorité. Dans ce but, la catéchèse doit avoir trois objectifs :

— éveiller les jeunes, à la gratuité du Don de Dieu, à une foi responsable et en croissance ;

— les initier aux sacrements en leur faisant découvrir l'importance et la signification ;

— les préparer à la célébration des sacrements.

**— POURQUOI LES PRÊTRES SEMBLENT-ILS SE DÉSINTÉRESSER DU CATÉCHISME ?**

Ne faudrait-il pas plutôt dire : pourquoi les prêtres ne sont-ils pas plus présents ?

Il y a, me semble-t-il, deux raisons aveuglantes :

— les prêtres sont moins nombreux,

— les enfants sont plus nombreux et scolarisés bien plus longtemps qu'autrefois.

Il faut donc qu'il y ait des relais. Mais la présence des prêtres reste irremplaçable parce qu'il faut que les jeunes découvrent le prêtre comme ministre des sacrements :

— parce que sa présence témoigne que le groupe de catéchèse est une cellule vivante de l'Eglise ;

— parce qu'elle exprime la communion avec l'Evêque.

Mais bien souvent, cette présence ne pourra efficacement se manifester qu'au niveau de l'animation.

**— LES PARENTS VEULENT BIEN PARTICIPER ACTIVEMENT, MAIS ILS DEMANDENT UNE FORMATION ET ON NE LEUR PROPOSE RIEN !**

Beaucoup d'actions sont entreprises et dans de nombreux secteurs les choses se mettent en place. Mais ce n'est pas toujours facile et il ne faut pas s'attendre à trouver des personnes disponibles au moment et dans la forme désirée : au cours d'une discussion on faisait remarquer également que parfois les personnes qui veulent faire quelque chose sont récusées.

Une directrice déclarait qu'il avait fallu plus d'un an pour qu'elle réussisse à trouver un prêtre disponible et acceptant d'aider les catéchistes de son école et que finalement, des communes voisines s'étaient associées à son groupe.

J'ai voulu faire l'inventaire des questions qui apparaissent le plus souvent, sans épuiser le sujet. J'ai tenté d'y répondre. Je sais combien mon travail est insuffisant, mais, si j'ai réussi à vous donner l'envie d'étudier en groupe cette lettre des Evêques sur la catéchèse, j'aurais atteint mon but.

La conclusion de cette lettre résume d'ailleurs ce que j'ai essayé de vous dire :

« Le catéchisme est, au niveau de l'enfance, l'un des moyens privilégiés « pour assurer une éducation de la foi. Nous devons non seulement le mainte- « nir, mais le développer. Cependant, il ne constitue pas le seul moyen d'initier

« à une vie chrétienne : familles, mouvements, écoles, paroisses ont leur rôle à « jouer. Cette diversité est une richesse.

« L'éducation de la foi des enfants suppose qu'une vie en Eglise leur soit « proposée. Parents, éducateurs, catéchistes, prêtres et plus largement l'ensemble « du Peuple de Dieu sont là pour offrir, si pauvrement que cela puisse être parfois, « cette expérience de vie en Eglise.

« Les Evêques tiennent à insister sur l'importance d'une formation à la vie « sacramentelle et à la vie de prière.

« L'impérieuse nécessité pour l'homme moderne d'un christianisme vigou- « reux interdit de limiter l'attention au seul catéchisme des enfants. L'horizon « catéchétique s'étend à tous les âges de la vie et recouvre les différentes étapes « de l'existence humaine. C'est vers l'éducation permanente de la foi qu'il nous faut aller... »

⁂

## HOMÉLIE DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE AUX A.P.E.L.

Les récits que nous ont laissés les Evangélistes, et spécialement St Luc et St Jean, des événements de la résurrection ont moins un but apologétique qui serait de nous apporter des preuves de l'événement, qu'une visée pédagogique : nous dire comment les disciples sont parvenus à la foi et quelles ont été pour eux les exigences de cette foi.

Le cheminement qui fut le leur n'est-il pas souvent le nôtre, avec des zones d'ombre et de lumière, des périodes d'enthousiasme et d'interrogation, voire de découragement ? Et ne sommes-nous pas, chacun à notre place, et tous solidairement, les héritiers de la mission qui leur fut confiée par le Christ ressuscité ?

⁂

« Je m'en vais à la pêche » dit Simon Pierre, semblant oublier que depuis longtemps déjà le Maître lui avait assigné une autre mission : « Désormais, c'est des hommes que tu prendras... » Mais ni lui ni ses compagnons n'ont encore reçu l'Esprit qui doit les introduire dans la vérité toute entière. Ils sont encore dans une semi-obscurité qui les laisse désemparés. Alors spontanément, ils retournent à leurs travaux familiers : « Nous allons (nous aussi) avec toi ». Et les voilà partis, tous les sept. Toute la nuit ils travaillent ferme, mais hélas ! « sans rien prendre »...

C'est au cœur de leur travail que Jésus va les rejoindre : il est là, sur le rivage, mais ils ne le connaissent pas. A cet homme qui les interroge, ils ne peuvent que manifester leur déception : « Nous n'avons rien pris ».

L'inconnu leur dit une parole qui devrait leur rappeler le souvenir d'une autre pêche : « Jetez le filet... et vous verrez ». Et c'est cette pêche miraculeuse, en laquelle Jean, d'instinct, reconnait un signe : « C'est le Seigneur ». Et il n'en faut pas plus pour que Pierre, moins clairvoyant, mais plus spontané, s'élance à l'eau vers Jésus. C'est alors le repas symbolique, à la fois don du Seigneur qui l'a préparé sur le rivage, et fruit de leur travail, par l'apport de ces 153 gros poissons de leur merveilleuse capture.

⁂



Ne nous arrive-t-il pas souvent, frères, d'être nous aussi assez désemparés, sans trop savoir ce que le Seigneur attend de nous, en particulier dans cette difficile et délicate mission d'éducateurs qui est celle des parents et des enseignants ? La première attitude, au lieu de commencer par échafauder des beaux projets qui risquent d'être stériles (pensons à tous ces projets de réforme de l'enseignement que l'on a élaborés depuis 20 ou 30 ans !), la première attitude n'est-elle pas de se mettre au travail sérieusement, humblement, en étant attentifs à chacun de ces enfants ou de ces jeunes que Dieu nous a donnés ou confiés et de chercher à en faire des hommes, des femmes heureux, épanouis, accueillants aux autres.

N'est-ce pas ce que visent ces **« propositions de recherche de vérité pour une école catholique »** qui vous ont été proposées l'an dernier et que, j'en suis sûr, vous avez à cœur de vous remettre souvent en mémoire, et surtout de faire passer dans votre effort pédagogique concerté ? Il me plaît de rappeler ces lignes de force qui nous étaient présentées comme des invitations à progresser :

- — que l'école contribue à plus de justice, en réduisant notamment les inégalités qui sont liées à l'origine socio-familiale des enfants ;
- — qu'elle soit un lieu de liberté pour les personnes et pour les groupes ;
- — qu'elle s'ouvre sur la vie et soit en osmose avec elle ;
- — qu'elle contribue à instaurer entre les jeunes, entre les adultes, de nouvelles façons de vivre et de travailler ensemble ;
- — qu'elle permette enfin aux jeunes de découvrir un sens à leur vie.

Oui, il me plaît de vous les rappeler, car il me semble qu'elles ont une résonance évangélique et que déjà, en les vivant et en les proposant comme idéal de vie, les hommes de bonne volonté les plus clairvoyants y discerneront la présence de l'Esprit du Seigneur. Puissent nos jeunes, puisse chacun d'entre nous, à travers ces « signes » d'une présence, discerner celui que nous du moins nous avons appris à nommer : « C'est le Seigneur »... Et puissions-nous ensemble, avec la générosité de Pierre, « nous jeter à l'eau » s'il le faut, pour le rejoindre et pour le suivre !

⁂

Nous savons bien, et l'Evangile qui a été proclamé nous le rappelle, que notre rencontre avec Jésus ne s'achèvera pas, en cette vie du moins, dans l'intimité du repas pascal.

Quand ils eurent déjeuné, Jésus dit à Simon Pierre par trois fois : « Simon, fils de Jean, m'aimes-tu ?... » Et sur sa réponse affirmative, pleine d'amour et d'humilité, il s'entend dire par le Seigneur : « Sois le berger de mes agneaux... sois le pasteur de mes brebis... »

Je sais bien que cette mission concerne à un titre tout particulier le chef du collège apostolique, Pierre, et après lui ses successeurs dans la charge de Pasteur universel, mais ne participons-nous pas tous, dans une mesure limitée sans doute, mais véritablement, à la mission apostolique : **annoncer l'Evangile et construire l'Eglise ?**

Le Concile Vatican II l'a rappelé assez clairement : « A tout disciple du Christ incombe pour sa part la charge de l'expansion de la foi » (L.G. 17). Et le Souverain Pontife, le 17 mars dernier, rappelait aux Evêques de l'Ouest qui lui rendaient visite, combien il appréciait cette concertation missionnaire : « Prêtres, religieux et religieuses, apôtres laïcs, jeunes travailleurs ou étudiants vous font part de leurs bilans apostoliques, vous posent leurs questions sur l'Eglise et sur la société, mettent au point, devant vous et avec vous, leurs projets concrets de participation à l'évangélisation. Vous les accompagnez, vous les encouragez, vous priez avec eux. Une telle proximité, une telle concertation sont sûrement bénéfiques pour votre peuple et pour vous. Sachez-le bien, nous apprécions vivement votre zèle pastoral ».

« Votre zèle », c'est celui des pasteurs et celui des chrétiens qui avec eux travaillent à construire l'Eglise dans le souci constant de l'unité dans la foi et de la communion dans la compréhension mutuelle et la charité fraternelle.

Dans cette œuvre de construction, multiples sont les tâches et diverses les responsabilités. Aujourd'hui, vous vous interrogez, vous réfléchissez ensemble plus particulièrement sur la **formation humaine et chrétienne des enfants et des jeunes par la catéchèse et l'enseignement catholique.** Permettez-moi de vous rappeler simplement ce que le Souverain Pontife nous disait encore à ce sujet dans la même audience du 17 mars :

« **La catéchèse** garde évidemment sa place capitale. Heureusement, de nombreux volontaires ont accepté ce service dans leur quartier, dans leur milieu. Il reste qu'elle doit demeurer une vraie catéchèse, c'est-à-dire un chemin vers la foi, dans un amour réel de l'Eglise : c'est dire la formation doctrinale et spirituelle qu'il faut procurer aux catéchètes, en liaison avec les parents.

« Nous tenons aussi à vous encourager au plan de **l'enseignement catholique,** encore florissant dans vos diocèse. Car des slogans ne manquent pas pour miner, de l'extérieur et parfois hélas ! de l'intérieur, la confiance des catholiques de France dans la légitimité, et la valeur des institutions chrétiennes. Et pourtant, que n'a pas fait l'Enseignement Catholique pour se libérer de tout esprit concurrentiel, pour ouvrir ses portes à tous les enfants, pour qualifier ses maîtres, pour développer ses recherches et ses expériences pédagogiques ! Nous croyons avec vous que les écoles et collèges catholiques sont un service d'Eglise parmi d'autres, et une chance pour la société contemporaine ! Alors notre consigne est claire. Elle est inspirée d'une phase, ou plutôt d'un cri du célèbre Cardinal Saliège déjà adressée par Nous à des enseignants chrétiens, pèlerins de l'Année Sainte : « Tenez bon !... il faut tenir bon ».

En ce qui concerne l'Ecole, vous aurez remarqué plus spécialement combien le Pape reconnaît et apprécie les efforts de rénovation de l'Enseignement Catholique en France et c'est un encouragement à persévérer dans cette voie ; comment il le situe dans l'Eglise et dans le monde : « **Un service d'Eglise parmi d'autres** », ce qui légitime ses prétentions à être reconnu comme tel, mais doit nous garder de tout sectarisme vis-à-vis des autres services d'Eglise. « **Une chance pour la société** » dans la ligne des déclarations conciliaires et en particulier dans l'esprit de « Gaudium et Spes ».

Dans cette tâche pastorale qui est pour nous un service d'amour (« si tu m'aimes, sois le berger de mes agneaux »), nous sommes tous partie prenante, à des degrés divers. Il me semble que dans le contexte mouvant d'aujourd'hui,



il est difficile, sinon impossible, de définir par une sorte de loi-cadre **les responsabilités de chacun :** clercs, religieux, enseignants, parents, élèves. C'est surtout au niveau de chaque école, de chaque établissement, que doit se réfléchir et se réaliser la concertation, ce qui suppose rencontres, dialogues, collaboration confiante. Il y a de bonnes réalisations mais un progrès est toujours possible et en certains cas souhaitable.

Il est pourtant une réalité dont il nous faut bien tenir compte et comment ne pas l'évoquer en ce dimanche des Vocations ? C'est que la participation numérique des prêtres, et aussi des Religieux et Religieuses hélas ! n'ira pas en augmentant. Mais je rends hommage au dévouement et à l'esprit apostolique de tant et tant d'entre vous, enseignants et parents, à l'engagement d'un certain nombre de plus grands élèves près des plus jeunes. A condition que tous ces intervenants gardent, selon le vœu du Pape aux catéchètes, le souci de leur propre formation doctrinale et spirituelle, c'est vous qui êtes pour demain la grande espérance de l'Enseignement Catholique.

Je voudrais ajouter deux remarques encore :

— la première, c'est que « l'école n'est pas une île ». Elle s'inscrivit **dans le cadre d'une société.** L'accueil de cette société aux plus pauvres, son souci d'une plus grande justice, son option résolue pour la protection et la promotion de la vie, son respect des valeurs évangéliques ne doivent pas nous laisser indifférents, quelles que soient nos options personnelles en ce qui concerne l'évolution de cette société

Ma deuxième remarque s'inscrit dans la même ligne d'une éducation œuvre d'amour (« si tu m'aimes, sois le berger de mes agneaux ») : Ne vous désintéressez pas non plus des **dimensions internationales des problèmes d'aujourd'hui.** Il ne peut pas y avoir de limites à l'amour. La recherche d'un « nouvel ordre économique international », la défense du patrimoine commun de l'humanité, le respect des droits de l'homme, de tout homme, le souci constant de la paix entre les peuples et entre les hommes doivent nous trouver attentifs et au besoin nous mobiliser.

N'est-ce pas aussi une voie pour dépasser les mesquines questions de rivalités ou de partis ? n'est-ce pas un moyen d'ouvrir l'esprit et le cœur de nos jeunes à l'accueil et à l'amour de tous les hommes ? Nest-ce pas les aider à vivre de l'Esprit du Christ, même si parfois ils nous semblent hésiter à le nommer ?

⁂

Ces responsabilités éducatives peuvent nous sembler lourdes à porter ? Peut-être aimerions-nous nous en décharger sur d'autres ? Si nous en sommes tentés, je vous rappelle simplement le dernier mot de Jésus à Pierre, que nous rapportait l'Evangile : « Suis-moi ». Or le chemin que Jésus lui traçait semblait bien un chemin qui aboutissait à la Croix, comme l'explique l'Evangéliste. Pierre, ayant cru deviner que son ami Jean aurait un autre destin, interroge Jésus à son sujet : « Seigneur, et lui ? » Et Jésus de lui répondre, « Si je veux qu'il suive un autre chemin que t'importe ? Toi, suis moi ».

Respectons donc le cheminement des autres, mais gardons, pour notre compte, ce souci constant de suivre Jésus dans la fidélité à ce que nous avons saisi de son appel.

# LOI HABY OU LOI RELATIVE A L'ÉDUCATION (11 JUILLET 1975)

**par M. l'abbé JESTIN - Directeur Diocésain**

Pourquoi cette réforme ? Chaque ministre tient à avoir la sienne, dit-on un peu méchamment !.. Le fait est que l'enseignement, ou l'Education, ne se porte pas très bien en France, depuis un certain temps.

Monsieur HABY, lui-même, dans l'exposé des motifs qui introduit la loi, explique que nous nous trouvons dans une situation nouvelle, qui exige une modernisation du système éducatif. « Notre école, dit-il, née au siècle dernier dans un monde stable, à dominante rurale, une société fortement hiérachisée, un environnement intellectuel caractérisé par des certitudes solides, notre école s'est trouvée confrontée, depuis 30 ans, à de multiples et puissants bouleversements :

— l'explosion scolaire de l'après-guerre, due à la fois, à l'essort démographique et à la croissance de la demande d'éducation ;

— les transformations sociales qui ont accompagné le mouvement d'industrialisation et d'urbanisation ;

— les conditions nouvelles créées par le développement des grands moyens d'information (T.V., radio, journaux, revues) ;

— les modifications intervenues, au cours des années récentes, dans les relations de maîtres à élève ».

Cette situation nouvelle, on la trouve aussi décrite sommairement dans le texte, publié par les Evêqdes à Lourdes, sur la Catéchèse des enfants. « Nous sommes disent-ils, en période d'évolution. La communication se fait mal entre adultes et jeunes. La masse des informations, l'influence des mass-média, la pédagogie scolaire plus active, l'affirmation plus précoce de l'autonomie, les schémas mentaux de type scientifique façonnent peu à peu l'esprit des enfants et des jeunes. L'expérimentation, l'analyse des fonctionnements, la vérification leur paraissent une approche plus sûre de la vérité. Ils ne se contentent plus de l'affirmation qu'apporte l'adulte. La façon de penser, d'agir et de réagir est marquée par ces évolutions ».

Voilà quelques éléments essentiels de cette évolution, auxquels on pourrait ajouter certaines aspirations chez beaucoup de jeunes : goût de la liberté, refus des contraintes, ouverture à la différence : on recherche le contact avec les autres, surtout s'ils sont différents ; on veut innover, créer, plutôt que répéter, reproduire. Chez certains, priorité donnée à l'écologie, ou au Tiers-Monde...

Vous me direz que nous sommes loin de la réforme HABY... Mais si la réforme n'essaie pas de répondre à cette situation nouvelle, elle risque fort d'être inopérante...

Quelles sont les **lignes de force de la Réforme ?**

● **Premier objectif : mieux assurer l'égalité des chances** entre tous les enfants. Nous verrons tout à l'heure les moyens retenus.



● **Deuxième objectif : donner une formation équilibrée,** moins abstraite, en introduisant de nouveaux horizons, de nouvelles disciplines qui permettront de sensibiliser les jeunes à tout ce qui fait leur environnement, actuel et à venir : on ouvre l'école sur la vie.

Une attention accrue sera portée au développement de la sensibilité et de la **culture artistique** et aux activités physiques et sportives. Un enseignement des langues et cultures régionales pourra être dispensé tout au long de la scolarité.

● **Troisième objectif : fonder la communauté scolaire** en associant étroitement la **famille à l'école** (les parents auront leur place dans les conseils d'établissement, y compris en primaire) et en favorisant une franche collaboration entre tous les partenaires.

⁂

**Qu'en est-il des textes d'application ?** Je me permets un survol rapide de quelques-uns des textes qui ont paru depuis décembre dernier.

D'abord, pour ce qui est des **structures** des établissements eux-mêmes : d'ici la rentrée de 1980 au plus tard, les établissements privés qui regroupent actuellement primaire, premier cycle et second cycle, se constitueront en unités autonomes, donc distinctes administrativement : il y a aura trois établissements : l'école primaire, le collège de premier cycle, le lycée de second cycle. A chaque établissement, on reconnaît d'ailleurs une plus grande autonomie que par le passé, en vue d'adapter l'action éducative, compte-tenu des caractéristiques et de l'environnement de l'établissement. On renforce en conséquence le rôle des conseils d'établissements et l'autorité du chef d'établissement, en particulier pour l'organisation des classes et des groupes divers, pour l'emploi de certaines heures d'enseignement mis à la disposition des établissements, etc...

Quoi de changé à l'école primaire ?

Je retiens deux innovations :

1 - La modification du cours préparatoire pour tenir compte de la diversité des rythmes individuels d'apprentissage : il sera désormais possible aux enfants qui n'auront pas atteint au bout d'un an les objectifs du cycle préparatoire de prolonger leurs premiers apprentissages dans le cadre de la première année de C.E.1 (cours élémentaire 1re année)... Un arrêté du 18 mars donne toutes les précisions concernant les objectifs et les programmes du cycle préparatoire. Sur les 27 heures de travail de la semaine :

9 h. seront consacrées à la langue française : savoir écouter, savoir parler, etc...

6 h. aux mathématiques.

7 h. aux activités d'éveil, où prendra place plus particulièrement l'éducation morale et civique.

5 h. aux exercices corporels.

2 - **Deuxième innovation :**

Instauration, tout au long de la scolarité élémentaire, d'actions de soutien pour les élèves en difficultés, mais qui ont leur place cependant dans une

classe normale. Il ne s'agit pas ici de l'éducation dite spécialisée, qui relève de classes ou d'établissements spéciaux. Actions de soutien qui porteront essentiellement sur le français et les mathématiques. C'est là, bien sûr, une initiative très intéressante de nature à aider les enseignants dans leurs efforts auprès des élèves plus lents. La loi met l'accent sur le respect du développement de l'enfant :

— respect des rythmes personnels : travail personnalisé, souplesse dans l'organisation du temps et de l'espace ;

— mise en valeur du langage corporel, gestuel, affectif : on veut former à la fois l'esprit, le corps, le cœur.

Pour faciliter l'apprentissage de l'orthographe, on accorde des tolérances grammaticales ou orthographiques plus larges. Ne vous scandaliser donc pas si vos enfants écrivent une demie-heure (demi avec un e) : le crâne, même dégarni, ne sera plus tenu de porter son accent circonflexe..

**Les collèges :**

C'est ainsi qu'on appellera désormais tous les établissements de 1er cycle : C.E.S., C.E.G., C.C. Les C.C. seront des collèges comme les autres. Quelle sera la mission du collège ? Donner à tous les jeunes français une même culture de base et préparer leur orientation vers des études longues, des études courtes ou la vie professionnelle.

Quelles sont les principales dispositions prises ?

1 - D'abord la suppression des filières, applicables en 6e dès la rentrée prochaine (déjà réalisée d'ailleurs dans quelques établissements qui étaient en avance..).

Les élèves issus d'une classe de C.M. 2 doivent être répartis indistinctement dans les classes de sixième, ce qui exclut leur regroupement systématique selon leurs résultats scolaires.

Une telle répartition est rendue possible par la mise en œuvre d'actions de soutien dans trois disciplines : le français, les mathématiques, la première langue vivante : une heure par semaine et par matière.

Lorsque les professeurs l'estimeront nécessaire, après consultation des familles concernées et avis du conseil d'établissement, le chef d'établissement pourra envisager le regroupement d'élèves qui, en raison de leurs lacunes graves dans plusieurs domaines de formation, doivent bénéficier d'aménagements particuliers.

Ces élèves seront réintégrés dans une classe indifférenciée dès que leurs progrès auront été jugés suffisants par le conseil des professeurs.

2 - En 6e, aucune classe n'aura plus de 30 élèves. Donc, de 31 à 60 élèves : 2 classes, etc.. L'heure de cours est amenée à 50 minutes.

3 - On instaure un tronc commun pour les 4 années de collège (mêmes objectifs, mêmes programmes), tronc commun destiné à tous les élèves, quelle que soit leur orientation future.



4 - Les nouveaux horaires et les nouvelles disciplines.

Une heure de moins qu'auparavant en français, math, 1re langue vivante, sauf pour ceux qui bénéficieront d'heures de soutien ou d'approfondissement. En principe, donc, peu de changement, probablement.

Aux disciplines habituelles s'ajoutent une initiation à l'économie (milieu local), aux sciences physiques et techniques. Concernant l'éducation manuelle et technique, par exemple, les 6es apprendront à connaître pratiquement le bois, les métaux, le ciment, le plâtre, le verre, la peinture, les étoffes, les produits d'entretien, le fer à repasser, le rabot, la ponçeuse, etc... ils apprendront à démonter et à remonter les appareils ménagers (méfiez-vous mesdames), les bicyclettes, vélomoteurs et même les autos ! (prenez garde, messieurs).. Ceci correspond à la volonté de reconnaître et de valoriser le travail manuel dans notre société. (Le revers de la médaille, c'est l'importance de l'équipement nécessaire en atelier).

Les programmes d'histoire seront bien sûr allégés. On sera moins regardant sur les dates : les jeunes sont invités à « garder le souvenir de quelques grands personnages du passé » : par exemple, précise le ministre, Alexandre le Grand, Saint Louis, Saint François d'Assise, Léonard de Vinci, Lénine, etc... Voyez qu'on ne parle plus seulement des grands chefs militaires !... Et, de fait, si les professeurs d'histoire accordaient autant de place à François d'Assise qu'à Napoléon, ne serait-ce pas un progrès : les modèles proposés aux jeunes ne seraient plus seulement les adorateurs du pouvoir et de la violence.

Concernant les programmes et disciplines, la loi reconnaît une certaine autonomie aux établissements : espérons que l'enseignement du breton en sera facilité dans les collèges, ainsi que l'étude de notre histoire locale et régionale.

5 - Dans les collèges, on retrouve la même volonté que dans les écoles primaires de respecter le développement de l'enfant :

O pédagogie différenciée : et là ce sera tout un art, sinon une gymnastique pour les professeurs d'avoir à donner un enseignement diversifié et adapté à chacun à l'intérieur d'une même classe, puisque les classes regrouperont des élèves de niveau très différent. La suppression des filières ne supprime pas les différences entre les élèves.

O l'observation et l'évaluation des résultats seront plus personnalisées.

O on mettra davantage l'accent sur les **savoir-faire** et non plus seulement sur les savoirs, sur les connaissances acquises : les professeurs sont invités à définir d'abord des objectifs à atteindre, des comportements à susciter chez l'élève, puis à choisir les moyens les plus appropriés.

Le ministre précise, à propos des méthodes du soutien, que les professeurs doivent se montrer accueillants et compréhensifs lors des séances de soutien : rassurer l'enfant, l'encourager, lui redonner confiance. En effet, les lacunes constatées chez l'élève résultent souvent d'un manque d'attention, dû à une fatigue, à un blocage affectif.. Par ailleurs, le climat général de l'établissement (attitudes et relations entre les personnes et les groupes) joue un rôle essentiel qu'il s'agisse de soutien ou d'approfondissement. Il est heureux qu'un ministre insiste là-dessus.

La loi prévoit enfin un enseignement d'adaptation pour les enfants légèrement handicapés, et une véritable éducation spéciale pour les enfants gravement handicapés, notamment dans les sections d'éducation spécialisée des collèges, ou dans les I.M.E.

Vous voyez que tout cela exigera un très gros travail de la part des professeurs et des directeurs. Et je ne suis pas sûr qu'on ait prévu en haut-lieu de moyens suffisants pour leur permettre de faire face à la situation.

⁂

Je ne parlerai pas du niveau lycée, ce serait trop long. En seconde et première, il y a un tronc commun assez large avec un examen en fin de première : première partie du bac. La réussite à ce premier examen permettra l'entrée en terminale.

⁂

Concernant l'orientation des élèves et le passage du privé au public et réciproquement voici l'essentiel du décret qui doit paraître sans tarder.

D'abord toutes les dispositions d'ordre pédagogique concernant les écoles, les collèges et les lycées, s'appliquent aux établissements d'enseignement privé sous contrat (article 21 de la loi du 11 juillet 1975).

Pour l'organisation de la scolarité, les établissements d'enseignement privés sous contrat sont tenus de respecter les mêmes principes généraux que l'enseignement public : constitution d'un dossier scolaire pour chaque élève ; concertation entre les maîtres et les familles pour l'orientation des élèves ou leur passage dans la classe supérieure ; faculté laissée aux familles (ou aux élèves s'ils sont majeurs) de choisir librement les activités ou enseignements optionnels ; enfin, en cas de désaccord sur les décisions d'orientation ou de passage, possibilité pour les familles de saisir une commission d'appel ou de demander un contrôle par voie d'examen.

Les conditions dans lesquelles un élève d'un établissement privé sous contrat peut entrer dans l'enseignement public sont définies comme suit :

Pour l'entrée en sixième, en quatrième ou en seconde, l'accès dans les établissements publics sera réservé aux élèves dont les familles auront demandé et obtenu l'homologation des décisions prises en ce sens dans le cadre de l'établissement d'origine.

Cette homologation incombera à des commissions composées pour moitié de représentants de l'enseignement privé sous contrat désignés par le recteur et présidées par l'Inspecteur d'Académie ou son représentant.

Si, après obtention de l'homologation, l'élève poursuit sa scolarité dans un établissement d'enseignement privé, cette homologation permet son admission, l'année suivante, en cinquième, en troisième ou en première selon les cas, dans un établissement d'enseignement public, aux mêmes conditions que pour un élève de l'enseignement public.



En cas de non-homologation ou d'échec à l'examen l'élève sera admis de droit à redoubler dans un établissement public.

Réciproquement, les établissements d'enseignement privés sont tenus d'appliquer les décisions d'orientation ou de passage prises dans l'enseignement public.

⁂

Faut-il, en conclusion, porter un jugement d'ensemble sur la réforme préconisée par Monsieur HABY ? Il y a certainement des points faibles, des insuffisances.

On peut lire beaucoup de critiques ici et là dans les journaux, concernant soit les finalités, soit les moyens mis en œuvre...

Le contexte de la réforme, c'est, bien sûr, la société libérale. C'est une réforme, ce n'est pas une révolution. Il s'agit d'adapter l'école au monde d'aujourd'hui et de demain mais aussi d'adapter l'école à l'enfant. On réactualise un peu les contenus ; on modifie les structures, on aménage les horaires et les services d'enseignement..., mais on ne prévoit guère pour le moment le financement des actions de formation pour les enseignants appelés à renouveler leurs méthodes.

Reconnaissons le souci affirmé d'accueillir le jeune tel qu'il est, à son niveau de maturité et de développement, le souci de l'aider à s'épanouir et à s'instruire. Ce sont là des préoccupations traditionnelles de la grande majorité des enseignants, mais il est bon que cela soit rappelé.

Nombre d'orientations préconisées par la réforme rejoignent le projet de l'école catholique : nous souhaitons nous aussi que l'école soit un lieu d'éducation globale de l'homme et pas seulement un lieu d'instruction ; nous donnons la priorité à la qualité des relations entre les personnes et les groupes ; nous attachons de l'importance à la liberté des personnes, fondement de la communauté scolaire et celle-ci doit s'efforcer de devenir davantage un espace de liberté, de créativité.

La réforme doit être pour nous, parents, enseignants, éducateurs, l'occasion de donner un nouveau souffle à nos écoles pour qu'elles répondent mieux aux besoins profonds des jeunes d'aujourd'hui et de notre société. Nous avons notre pierre à apporter à l'édifice commun pour que nos écoles et nos collèges soient vraiment, selon l'expression de Paul VI, « une chance pour la société contemporaine et un service d'Eglise ». Le meilleur garant en sera notre fidélité à l'esprit des Béatitudes, à cette petite lumière de l'Evangile. Il dépend de chacun de nous en effet que l'Evangile devienne, par notre témoignage, une heureuse nouvelle pour l'homme d'aujourd'hui et de demain.

# L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE AUJOURD'HUI ? DEMAIN ?

**par M. l'abbé FOIRET**

Permettez-moi tout d'abord de saluer la présence de Monseigneur BARBU votre Evêque et de lui dire combien sa présence ici me fait plaisir. Elle manifeste l'intérêt et l'amitié que vous portez, Cher Monseigneur, aux membres de l'enseignement catholique de ce diocèse et nous vous en sommes vivement reconnaissants.

Voilà déjà plusieurs années que Monsieur le Directeur Diocésain, Monsieur le Président de l'A.P.E.L. et Monsieur UGUEN m'ont invité à participer à votre assemblée départementale, mais chaque fois des circonstances indépendantes de ma volonté m'en ont empêché. Aussi ne vous cacherai-je pas ma satisfaction aujourd'hui d'être parmi vous.

Mais je suis quand même un peu complexé par deux contrariétés. Une première, je ne suis pas breton, mais j'ai quand même ceci de commun avec vous, c'est que je suis originaire d'un pays maritime : DUNKERQUE. Mais cela n'arrange rien et je suis honteux, confus de savoir qu'hier soir QUIMPER a été battu par DUNKERQUE, au football.

Nous avons quand même, chers amis, en commun la confiance que nous plaçons dans l'Education Chrétienne. Je sais votre attachement à l'Enseignement Catholique et la place que, grâce à vous tous, cet enseignement tient dans l'église diocésaine de QUIMPER. Je sais aussi les responsabilités nationales de certains de vos compatriotes.

Comment, en effet, pourrais-je oublier que l'Evêque désigné par l'Episcopat français pour présider la Commission Episcopale du monde scolaire et pour présider le Comité National de l'Enseignement Catholique, c'est-à-dire mon supérieur direct, est Monseigneur PAILLER, ancien curé de BREST ?

Comment ne pas évoquer en ces lieux, la mission nationale si importante de Monsieur GUERMEUR à la tête de l'association parlementaire pour la liberté de l'Enseignement. On vous l'a dit, Monsieur GUERMEUR est à la ROCHE-SUR-YON. Depuis longtemps il y était invité : il était tiraillé entre deux obligations. On lui avait demandé d'y prendre la parole au cours d'un déjeuner débat, je pense. Il m'a fait part de ses scrupules. Aussi lui ai-je conseillé de se rendre à la ROCHE-SUR-YON. Mais il m'a bien prié de vous exprimer son amitié, de vous assurer de l'attention et de l'appui sans réserve de l'association parlementaire pour la liberté de l'Enseignement. La compétence et l'ardeur dont Monsieur GUERMEUR a toujours fait preuve à cet égard sont d'un grand prix pour l'Enseignement Catholique et je tiens à exprimer publiquement la gratitude que nous lui devons à lui certes, mais que nous devons à tous les députés et sénateurs, membres de l'association parlementaire pour la liberté de l'Enseignement dont je suis heureux de saluer ici deux représentants : Messieurs ROHEL et DE BENNETOT.

J'aurais aimé saluer également Monsieur BECAM qui est un ami de l'Enseignement Catholique depuis longtemps et un ami très fidèle. Il en a donné un témoignage récent puisqu'à la tête de la nouvelle municipalité de QUIMPER, il



a voté un budget municipal reconnaissant les écoles catholiques, ce qui, je le souhaite, devrait devenir un procédé contagieux. De telles initiatives devraient se développer. Je souhaite avec tous que ces initiatives préfigurent un avenir où tous les citoyens d'une commune et tous les citoyens d'un pays, un avenir où tous ces citoyens seront dans le domaine scolaire, enfin libres de leur choix et égaux dans leurs droits sans aucune disparité.

Hélas, vous le savez autant que moi, nous n'en sommes pas encore là en France et cette réflexion m'amène d'ailleurs directement au sujet de mon exposé puisqu'on m'a demandé de vous présenter l'Enseignement Catholique Aujourd'hui et Demain.

Je n'ai pas l'intention de traiter mon propos en deux parties : la première où je vous parlerais de l'Enseignement Catholique aujourd'hui et la seconde où je jouerais les dames SOLEIL pour vous décrire l'Enseignement Catholique de demain. Ce serait un procédé de style, peut-être satisfaisant pour l'esprit, mais une telle distinction risque de déformer la réalité. Car, vous le savez, une grande partie de l'avenir se joue dans le présent. L'avenir est conditionné par le présent et je puis dire qu'il suffit de regarder lucidement et clairement l'aujourd'hui de l'Enseignement Catholique pour présenter ce que seront ses lendemains.

⁂

Quel est donc cet aujourd'hui de l'Enseignement Catholique ? Je l'examinerai sous 3 aspects, mais peut-être est-il bon auparavant que je vous donne, comme on dit maintenant, un flash sur l'évolution des effectifs. Il est toujours curieux de lire et d'entendre à propos de l'évolution de nos effectifs, des appréciations nombreuses, mais souvent contradictoires. Pour les uns, nos effectifs, telle une peau de chagrin, diminuent chaque année. On nous annonce des catastrophes. Ceci menace l'emploi des personnels, il faut se hâter de rechercher de plus solides garanties à l'avenir dans une fonctionnarisation.

D'autres constatent le regain de faveur de l'Enseignement Privé, son succès, et ils parlent de fortes poussées. Il est bien rare d'ailleurs qu'ils imputent un tel phénomène aux qualités spécifiques des écoles catholiques. Suivant le cas, ils évoquent tantôt des causes désobligeantes pour l'Enseignement Public et auxquelles je ne souscrirai pas. Ces causes sont évoquées de diverses manières. Si l'Enseignement Privé connaît un tel succès c'est dû aux difficultés de l'Enseignement Public, (un peu plus fort) à la pagaille de l'Enseignement Public, (encore plus dramatique) à la dégradation de l'Enseignement Public. Il y a aussi des explications calomnieuses à l'égard de l'Enseignement Catholique telles que : concurrence effrénée de l'Enseignement Catholique, privilèges accordés à l'Enseignement Catholique, et (le crime suprême) démantèlement du service public. En réalité, il n'en est rien. L'évolution de nos effectifs ne se définit ni par une chute catastrophique, ni par une hausse spectaculaire. Nos effectifs sont chaque année en hausse modérée : l'an dernier, ils ont augmenté de 0,93 % et cette hausse est un peu supérieure à celle de l'Enseignement Public. En 1970, en comptant l'Enseignement Supérieur et l'Enseignement Agricole, l'Enseignement Catholique avait atteint 1 800 000 élèves. A la dernière rentrée, il a passé le cap des 1 900.000. Il représente à peu près 16 % de la population scolaire française. Voilà les chiffres. Ils n'ont rien d'extraordinaire ni en hausse ni en

baisse. Ils ne traduisent de la part de l'Enseignement Catholique ni une concurrence, ni une compétition quelconque avec l'Enseignement Public. Ils ne traduisent de la part des Français ni désaffection, ni engouement.

Néanmoins ne peut-on interpréter leur régularité comme le signe de la stabilité du choix éducatif d'une partie des français et comme le signe de leur confiance ? Il est important que cette stabilité et cette confiance soient connues. Il est important qu'elles ne soient pas déçues ou compromises par les hésitations et les doutes qui minent parfois même certains militants des écoles catholiques. Il faut, au contraire, que cette stabilité et cette confiance soient contagieuses et qu'elles nous aident à voir clair et juste pour tenir bon quels que soient les embruns et les tempêtes.

⁂

Après ce flash sur les effectifs, voici comment se présentera la suite de mon intervention.

Pour être complet, j'aurais dû aborder la situation de l'Enseignement Catholique sous de très nombreux aspects. J'aurais dû vous parler de l'évolution de la législation scolaire en France, de la situation matérielle des établissements, des problèmes graves d'ailleurs qu'elle pose à certaines écoles primaires sous contrat simple et à l'Enseignement Agricole. J'aurais dû vous entretenir encore de notre situation dans la Réforme HABY, mais Monsieur le Directeur Diocésain en a déjà bien parlé. J'aurais pu vous parler de notre situation pédagogique. J'ai délibérément limité mon propos à trois aspects :

1) quelle est la situation des personnes engagées dans l'Enseignement Catholique ?

2) quel est vraiment l'état de santé de cet enseignement ?

3) et je m'y attarderai davantage, c'est une interrogation qui j'en suis sûr habite vos esprits et vos cœurs :

L'Enseignement Catholique est-il vraiment en danger ?

Je tiens quand même à préciser que si je me suis imposé de ne pas faire devant vous le bilan de la législation scolaire et de la situation matérielle, ce n'est pas du tout parce que j'estime secondaires ces deux domaines. Je pourrais faire l'inventaire de l'actif et du passif et souligner certes que les relations de l'Enseignement Catholique et des ministères de l'Education et de l'Agriculture sont bonnes, bien que trop souvent encore les applications de la législation, le plus fréquemment pour des raisons financières, présentent des carences graves. C'est d'ailleurs pourquoi je suis toujours choqué, scandalisé lorsque certains de nos détracteurs déclarent que l'Etat réserve toutes ses faveurs à l'Enseignement Privé et accorde des crédits considérables à ce dernier au détriment du budget de l'Enseignement Public. De telles assertions sont dénuées de tout fondement. Il suffit de se rappeler l'histoire du forfait pour en être convaincu. Il faut qu'on le sache : l'Enseignement Privé Catholique ne réclame l'octroi d'aucuns privilèges ; il demande simplement, tout simplement, le respect de la loi et de la justice.



Est-il besoin de le redire : tout ce qui concerne la situation matérielle des établissements est important pour l'avenir de l'Enseignement Catholique car c'est par les réponses apportées aux questions financières que se jouent non seulement l'avenir d'une pédagogie ou l'avenir d'une réforme de l'Enseignement, mais aussi l'avenir d'une liberté, de notre liberté. Il serait inconcevable dans une démocratie moderne que la liberté de choix dans le domaine éducatif puisse, pour des raisons financières, être inaccessible aux moins fortunés. Il serait encore plus inconcevable qu'en tant que chrétiens nous en soyons satisfaits.

Mais l'exercice de la liberté d'enseignement ne dépend pas que de conditions matérielles. Il est aussi lié à la situation qui est faite aux personnes engagées dans l'Enseignement Privé. C'est ce premier aspect que j'aborderai maintenant.

— Il est évident que depuis la loi DEBRÉ le sort des parents, celui des enseignants sont bien meilleurs qu'auparavant. Les taux de scolarité sont moins lourds pour les parents, leurs enfants peuvent obtenir plus facilement des bourses nationales. De plus les élèves dans le 1er cycle sous contrat d'association, progressivement, bénéficieront avec l'application de la loi HABY, des prêts de livres scolaires et de la gratuité de ces livres. Par ailleurs, la rémunération et la carrière des enseignants sont incomparables à ce qu'elles étaient avant la loi de 1959. Cependant, un examen plus attentif et plus précis de la situation fait apparaître que le choix de l'Enseignement Catholique pour les parents et pour les enseignants, n'est pas encore libre de toute entrave et qu'ils se trouvent encore pénalisés par des dispositions aussi surprenantes qu'anachroniques. Les disparités dont les parents sont encore les victimes se sont atténuées depuis la loi DEBRÉ, mais on ne peut oublier que dans de nombreuses écoles primaires sous contrat simple la plupart des dépenses de fonctionnement demeurent à la charge des familles parce que parfois la municipalité refuse de verser des subventions ou de signer une convention. Quant à la subvention de l'Etat pour les frais de transport scolaire, par exemple, celle-ci n'est accordée à un élève d'une école privée que pour la distance séparant le domicile de l'élève de l'établissement public le plus proche. Cette réglementation pénalise les parents qui ne disposent pas d'une école privée à proximité de l'établissement public le plus proche de leur domicile et ceci constitue incontestablement un obstacle financier à l'exercice de leur liberté de choix.

— Les enseignants sont également victimes de nombreuses dispositions injustes et même discriminatoires dont certaines sont minimes parfois, mais irritantes, mais dont d'autres sont graves. J'en prendrai quelques exemples :

— les heures de conseil de classes ne sont pas rétribuées aux maîtres exerçant dans les classes sons contrat simple. Pourquoi Grand Dieu ! Ne sont-ce pas les mêmes conseils et les mêmes élèves ?

— une institutrice sous contrat simple ne peut lorsqu'elle prend un congé de maternité bénéficier du report d'une semaine de congé de son congé prénatal, à la période du congé post-natal ? Si elle enseignait sous contrat d'association, elle le pourrait. Pourquoi, Grand Dieu ? N'est-ce pas la même maternité ?

— les maîtres de l'Enseignement Privé ne peuvent pas bénéficier des mesures de promotion interne qui sont prises en faveur de certaines catégories de maîtres de l'Enseignement Public. Pourquoi, Grand Dieu ? Ne s'agit-il pas du même service d'enseignement auprès des jeunes ?

— lorsqu'un maître de l'Enseignement Privé passe avec succès son agrégation ou son CAPES (et ce n'est pas facile), lorsqu'il passe avec succès de tels examens et qu'il confirme qu'il choisit l'Enseignement Privé comme agrégé ou certifié, il est certes rétribué comme agrégé ou certifié, dans son établissement privé, mais son option pour l'Enseignement Privé lui fait perdre tout droit à être considéré comme agrégé de l'éducation dans l'Enseignement Public et si un jour, pour des raisons quelconques (familiales ou personnelles), il devait enseigner dans un Etablissement Public, il ne serait plus rétribué comme agrégé, il serait considéré et payé comme un jeune licencié débutant-maître auxiliaire catégorie II. Pourquoi, Grand Dieu ?

Je pourrais vous allonger encore la liste des anomalies qui concernent les enseignants, mais je ne suis pas ici pour dresser un cahier de doléances. Je voudrais vous faire toucher du doigt que cela fait partie de la situation de l'Enseignement Catholique aujourd'hui et que cela peut être déterminant pour l'avenir de l'Enseignement Catholique demain ! Je voudrais vous faire toucher du doigt que des inégalités pèsent encore sur la liberté qu'ont les enseignants de choisir un établissement catholique pour y exercer leur profession. Ces inégalités doivent disparaître à l'avenir. Elles sont insupportables pour des éducateurs qui remplissent les mêmes fonctions que leurs collègues de l'enseignement public, au service de la même jeunesse. Les syndicats de maîtres et le Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique ont d'ailleurs depuis longtemps fait connaître au ministère de l'Education et au gouvernement leur volonté d'obtenir une amélioration de cette situation. Depuis quelques mois, nous avons un sérieux espoir d'obtenir bientôt satisfaction sur des points importants et pendant les congrès de printemps que les syndicats de maîtres ont tenus durant les vacances de Pâques, Monsieur DELEU, le Président du syndicat national de l'Enseignement Chrétien (SNEC) et Monsieur VIGNAUD, le Président du syndicat professionnel (SPELC), ces 2 présidents ont reçu une lettre de Monsieur le Premier Ministre dont je vous cite quelques extraits. Voici ce qu'écrit Monsieur le Premier Ministre :

« Je suis particulièrement sensible à un certain nombre de disparités entre « la situation des maîtres de l'Enseignement Privé et celle de leurs collègues « de l'Enseignement Public exerçant les mêmes fonctions. Les solutions qu'appelle « l'équité sont actuellement en cours d'étude ».

Et Monsieur Raymond BARRE ajoutait qu'il estimait qu'une part importante des demandes formulées pourrait être retenue. Ce qu'à écrit Monsieur le Premier Ministre nous permet de penser que nous sommes proches du dernier quart d'heure d'une longue et incessante bataille que nous avons menée depuis des années pour l'équité, la justice sociale à l'égard des personnels enseignants de l'Enseignement Catholique. Nous avons là une raison d'être optimistes.

— Je vous en donnerai une deuxième en vous informant de quelques conséquences de la réforme HABY, sans toutefois trop répéter ce que vous a dit Monsieur le Directeur Diocésain. Je n'ai pas bien sûr le loisir de vous exposer ici la réforme HABY dans son ensemble, on pourrait y passer des heures. Vous en connaissez quand même les principales avenues depuis tout à l'heure. Je puis quand même vous dire que le décret d'application de la loi HABY aux établissements privés sous contrat a été préparé par le Ministère de l'Education dans une concertation réelle et positive avec les responsables de l'Enseignement Privé



et particulièrement avec le Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique. J'en suis témoin. Ce décret paraîtra prochainement (au niveau des pouvoirs publics, cela veut dire : MAI-JUIN). Il est à la signature du Premier Ministre après être passé dans divers ministères. J'en soulignerai seulement deux dispositions.

L'une concerne la situation des enseignants de tous les ordres d'enseignement. Tous les maîtres qui ont obtenu un contrat ou un agrément avant le 1er janvier 1978 pourront poursuivre l'exercice de leurs fonctions quels que soient les diplômes exigés ultérieurement dans les nouvelles structures prévues par la réforme. Voilà une mesure capitale car elle garantit à tous les enseignants titulaires d'un agrément ou d'un contrat la sécurité de leur emploi et j'insiste sur ce point car d'autres mettent un malin plaisir à faire croire que dans l'Enseignement Catholique, il n'y a pas de sécurité de l'emploi.

La seconde disposition dont je vous entretiendrai, doit modifier de manière fort importante la situation des parents et des élèves des écoles privées sous contrat par rapport à l'orientation. Monsieur le Directeur Diocésain vous en a parlé. Je résume la situation sous ses aspects essentiels. Ce décrêt prévoit des solutions d'équilibre et d'équité assez novatrices. Leur intérêt ne nous échappera pas. Vous savez qu'actuellement si un élève de l'Enseignement Privé veut entrer dans l'Enseignement Public, il est, en vertu d'un arrêté, soumis (sauf pour l'entrée en 6e) à un examen, même s'il est admis en classe supérieure par son école privée d'origine. Les parents sont très sensibles à de telles dispositions car elles créent l'insécurité pour l'avenir de leurs enfants s'ils sont dans l'Enseignement Privé et si un jour ils devaient les mettre dans l'Enseignement Public. Car à notre époque, il n'est pas rare que des familles soient obligés de déménager à la suite d'une promotion ou d'une mutation professionnelle du chef de famille. De tels déplacements sont lourds de soucis, de démarches, de fatigues pour les parents. C'est un déracinement qui vient transformer leur vie. Il est bien superflu d'y ajouter des préoccupations pour le déroulement de la scolarité des enfants et de les aggraver par la perspective d'un examen d'entrée dont l'issue est aléatoire. Désormais, les parents de l'Enseignement Catholique seront le plus souvent débarassés par ce souci. Le projet de décrêt d'application de la loi HABY prévoit l'homologation des décisions de passage en classe supérieure. Cette procédure sera demandée par la famille. Il n'y aura donc pas deux catégories d'établissements, les établissements sous contrat non homologués et les établissements sous contrat homologués. La liberté de la famille demeure entière et donc cette disposition présente le caractère important d'être laissée au libre choix des familles. L'homologation sera demandée par la famille et effectuée par une commission qui comportera en nombre égal des représentants de l'Enseignement Privé et de l'Enseignement Public.

Nous avons déjà une telle procédure pour l'entrée en 6e. Les premières années, surtout la première année bien sûr, il y a eu ici ou là quelques problèmes. Mais les années suivantes, grâce aux commissions mixtes des relations entre les membres de l'Enseignement Public et de l'Enseignement Privé se sont développés, d'excellentes relations puisque je sais que dans certaines villes, dans certaines régions, il n'est pas rare que non seulement cela se termine par un apéritif amical, mais souvent par un repas familial entre enseignants de l'Enseignement Privé et de l'Enseignement Public.

Une telle disposition marque incontestablement un progrès dans la politique contractuelle d'association entre l'Enseignement Public et l'Enseignement Privé. Elle constitue pour les parents et les élèves de l'Enseignement Catholique une meilleure prise en compte de leurs droits, elle constitue pour les enseignants une meilleure reconnaissance de leur travail et de leur compétence.

⁂

L'examen de la situation qui est faite aux parents et aux enseignants de l'Enseignement Catholique nous a permis de constater que malgré des améliorations considérables apportées par la loi DEBRÉ, des discriminations importantes subsistent et constituent encore un frein au libre choix d'un type d'éducation, par les enseignants et par les parents. Vous devinez combien la disparition progressive de ces entraves conditionne l'avenir de l'Enseignement Catholique. Nous avons dit l'espoir que nous avions d'une amélioration prochaine à cet égard, car dites-moi, comment à l'avenir les parents pourraient-ils choisir une école en toute liberté, comment les enseignants pourraient-ils travailler dans une école privée dans la sérénité si leur choix de l'Enseignement Catholique était pénalisé, si leur situation était précaire et liée aux résultats d'un scrutin.

Les parents et les maîtres de l'Enseignement Catholique ne veulent pas être les marginaux de l'Education Nationale, les parias du monde scolaire français. Ce n'est pas seulement une question d'intérêt matériel, ni une question de carrière. Il y a bien plus. Il y a du respect de leur dignité et de la reconnaissance du service qu'ils rendent à la jeunesse de notre pays.

⁂

Nous avons procédé à l'examen de l'Enseignement Catholique sous un premier aspect celui de la situation des personnes engagées dans l'Enseignement Catholique. Il s'agit là sans aucun doute d'un point important pour l'avenir de l'Enseignement Catholique. Mais les sacrifices qui s'imposent entre les parents et les enseignants, le nombre et la complexité des problèmes posés, la patience et l'énergie qu'il faut déployer pour les résoudre nous conduisent à formuler une question. Cela en vaut-il vraiment la peine ? A quoi servirait-il donc de mobiliser tant de talents, tant de cœurs généreux, de rassembler tant de jeunes, tant d'enseignants, tant de parents, si l'Enseignement Catholique était comme l'a écrit quelqu'un « atteint par une sorte de maladie de langueur » ? Quel est l'état de santé de l'Enseignement Catholique ? C'est sous ce deuxième aspect que nous l'examinerons maintenant.

⁂



Certains prétendent que l'Enseignement Catholique ne l'est plus que de nom, qu'il se dégrade. Il serait peuplé d'enseignants et de parents peu motivés par l'éducation chrétienne, indifférents par rapport à sa spécificité, ne se différenciant plus de l'Enseignement public. De ce fait, l'Enseignement Catholique deviendrait de plus en plus une institution privée, neutre, passée entre les mains de notables. On a même écrit un livre pour diagnostiquer le cancer qui ronge l'Enseignement Catholique et qui le condamne à mourir d'inanition. Il faut dire que l'auteur anticipe. Il anticipe sur l'évolution fatale de la maladie puisque le titre du livre est le suivant : « Autopsie de l'Ecole Catholique ». A moins de faire de la vivisection, le titre est pour le moins accrocheur mais exagéré car, que je sache, l'Enseignement Catholique est peut-être malade, mais il n'est pas encore mort. De telles analyses, de tels pronostics ne résistent pas à l'examen. Ils sont démentis par la réalité. Je n'en prendrai pour preuve que quelques faits, cela ne veut pas dire que je veux décerner un brevet d'auto-satisfaction à tout le monde y compris à moi-même, mais certains prennent un malin plaisir à isoler quelques faits regrettables qui trahissent ce que veut l'Enseignement Catholique, pour généraliser et dire que c'est ça l'Enseignement Catholique. Ce n'est pas faire œuvre scientifique, mais c'est faire œuvre d'intoxication.

Je prendrai donc quelques faits.

**Premier fait :** les enseignants de l'Enseignement Catholique, indépendamment de leurs qualités professionnelles et de leur conscience professionnelle sont plus motivés que certains veulent le dire. Ils sacrifient volontiers des soirées, des après-midi de congé pour participer à des réunions pédagogiques. Ils sacrifient parfois une partie de leurs vacances pour se former et se recycler. Plus de 700 sessions de formation par an leur sont proposées. Elles rassemblent plus de 30 000 enseignants sur 90 000. Ce n'est quand même pas mal. On peut estimer que, du fait que certains participent à deux sessions, près de 25 % des enseignants de l'Enseignement Catholique participent chaque année à une session de formation pédagogique ou catéchétique. Aucun corps professionnel en FRANCE n'a un tel taux de volontaires pour la formation continue. Sont-ce là des symptomes de sclérose ? N'est-ce pas plutôt un indice de curiosité et de vitalité intellectuelles, un teste de dynamisme des enseignants de l'Enseignement Catholique qui sont toujours soucieux de s'adapter à l'évolution de l'éducation et à celle des jeunes.

**Deuxième fait :** Les Parents, (J'en ai encore eu la preuve ce matin ici, en participant à votre Assemblée Générale, en entendant le compte-rendu des divers responsables départementaux d'activité catéchétique, d'autres réunions, de cercles de familles). Les parents dis-je participent de multiples manières à la vie de l'Ecole Catholique et ils sont très attachés à l'école de leurs enfants. Sans revenir sur la promotion qu'a connue la Communauté Educative dans l'Enseignement Catholique, mais sans en nier l'importance bien sûr, de cette promotion depuis les congrès des A.P.E.L. de LYON, d'ANGERS, de STRASBOURG, sans revenir sur ces congrès, je citerai le développement et le succès que rencontrent des initiatives telles que la participation des parents à la catéchèse, les réunions de parents, la fête de l'école (il y a des affiches pour la fête de l'Ecole Catholique ici, je les vois depuis ce matin). Mais cela se fait très souvent dans tous les coins de France et cela rassemble une communauté humaine bien plus

large que celle de l'Ecole Catholique invitante. J'invoquerai aussi l'ingéniosité, la générosité et le dévouement de centaines de milliers de parents pour faire vivre leur école. Ainsi, par exemple, l'A.E.P., le Directeur et les parents de cette école primaire catholique, petite école primaire en milieu rural qui n'avait pas assez d'argent pour faire des travaux urgents (C'est un exemple qu'on m'a cité la semaine dernière) ils ont organisé une collecte auprès de leurs parents et de leurs amis dans leur village, ils ont recueilli plus d'un million d'anciens francs ; ils peuvent faire leurs travaux. Comment ne pas parler non plus de ces écoles catholiques de plus en plus nombreuses où l'on instaure des tarifs différenciés, où les parents paient des scolarités proportionnées à leurs revenus. Ce partage des biens, cette solidarité entre les parents qui veulent une éducation chrétienne pour leurs enfants ne rendent-ils pas témoignage à l'évangile ? Ces initiatives et bien d'autres qui sont prises par les parents, par les enseignants, par les élèves des écoles catholiques sont-elles dues à une maladie de langueur ? Ne sont-elles pas plutôt la preuve d'une vitalité, d'un renouveau de l'Enseignement Catholique. Cette vitalité, ce renouveau, ils ne correspondent pas toujours aux cogisations de certains penseurs, dits intellectuels, mais c'est plus modestement, plus simplement, dans le quotidien le signe de l'attachement des parents à l'éducation chrétienne parce qu'ils en ont fait l'expérience et parce que cette expérience correspond à leurs convictions religieuses les plus intimes et à ce qu'ils ressentent au plus profond du cœur : l'amour de leurs enfants.

**Un troisième fait :** l'accueil qu'a reçu dans l'Enseignement Catholique le document présentant les 67 propositions de « recherche de vérité pour une école catholique ». On en a parlé ce matin. Au Secrétariat Général nous savions qu'en cherchant à rédiger un tel document, en le publiant surtout (document qui nous a demandé plus d'une année de travail, beaucoup de concertations, beaucoup de discussions), nous savions que nous pouvions susciter des réactions un peu explosives parce qu'il faut le reconnaître et nous le savons, ce document pose certaines questions parfois embarrassantes. Nous savions aussi qu'un tel document pourrait donner lieu à des utilisations partisanes et désobligeantes ou tomber dans l'indifférence générale. Or, devant l'afflux de demandes de ce texte, nous avons dû multiplier les tirages. D'habitude les numéros d'Enseignement Catholique Documents sont imprimés à 10 000 exemplaires. Nous nous disions qu'il y avait de bonnes chances pour que ce document soit demandé. On avait tiré 15 000. Il a fallu pour répondre aux commandes en tirer et en expédier 90 000 et ce n'est pas fini. Il part des colis toutes les semaines parce que ce sont des écoles qui demandent 60, 70 voire 100 exemplaires, parce que des parents et des enseignants se mettent ensemble à étudier ces propositions de recherche de vérité.

Devant une initiative qui pouvait être négligée, exploitée, rejetée, le corps social de l'Enseignement Catholique a eu une réaction d'accueil, d'ouverture qui témoigne de sa santé : si l'Enseignement Catholique était comme le déclarent certains un « moribond », « un boulet pour l'Eglise » (je n'invente rien, ce sont toutes des citations) l'un des derniers bastions du traditionalisme, du conservatisme, de l'immobilisme, nous aurions dû enregistrer une réaction d'inertie ou de rejet. Les membres de l'Enseignement Catholique en l'accueillant largement, ont manifesté qu'ils avaient compris ses intentions. Nous avons voulu lancer à tous les membres de l'Enseignement Catholique un appel à un sain réalisme chrétien, en les incitant à regarder si ce qui est vécu quotidiennement, très concrètement



dans leur école correspond à ce qu'elle veut et à ce qu'elle déclare être. Il peut paraître simple, d'aborder le quotidien, il peut paraître facile de s'en tenir au quotidien, mais il est plus tentant vous le savez, surtout à notre époque, de rêver, de prôner d'émouvantes conversions, de vastes purifications, de profonds changements de l'école, de la société, des personnes que d'accomplir quelques nouveaux pas vers la vérité d'une vie évangélique. Or l'Eglise, le monde éducatif, les membres de l'Enseignement Catholique, les jeunes, tous semblent avoir davantage besoin de témoins que de rhéteurs.

Si nous voulons que l'Enseignement Catholique soit crédible aujourd'hui, nous devons être plus prodigues de nos actes que de nos déclarations d'intention. C'est sans doute parce que les membres de l'Enseignement Catholique ressentent la nécessité d'un certain renouveau et le souhaitent qu'ils ont largemment accueilli les propositions de recherche de vérité qui leur étaient présentés par le Comité National. Ce test de bonne santé me semble constituer un atout important pour l'avenir car il ouvre pour l'Enseignement Catholique et pour l'Eglise des perspectives d'espérance.

⁂

Malgré ce dynamisme, cette bonne santé du corps social de l'Enseignement Catholique, certains estiment que cette institution n'a plus sa raison d'être, qu'il serait bénéfique pour le pays et pour l'Eglise que les écoles Catholiques soient intégrées dans un unique service public.

---

Mais l'Enseignement Catholique est-il vraiment menacé de mort ? Le danger est-il aussi grave que certains le disent ? Tel est le troisième aspect de la situation et de l'avenir de l'Enseignement Catholique que j'aborderai maintenant devant vous, en toute clarté. Je le ferai en répondant à trois questions :

1 — les menaces qui pèsent sur l'Enseignement Catholique sont-elles réelles ?

2 — pourquoi l'Enseignement Catholique est-il si opposé à cette menace ?

3 — que devons-nous faire ?

⁂

Les menaces qui pèsent sur l'Enseignement Catholique sont-elles réelles ? Est-ce que les responsables de l'Enseignement Catholique à PARIS n'ont pas tendance à dramatiser la situation ? N'est-il pas abusif de parler comme je l'ai fait en janvier dernier ?

En janvier dernier, en effet, j'ai déclaré que si le projet de plan socialiste pour l'Education présenté par Monsieur MEXANDEAU était définitivement adopté, l'Enseignement Catholique pourrait dans ce cas se considérer en état de légitime défense. Les responsabilités qu'a le Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique à votre égard lui font une obligation de vous répondre ceci : l'Enseignement Catholique risque d'être en danger de mort. La menace qui pèse sur lui n'est pas celle d'un épouvantail. Elle est réelle et c'est pour cela que j'ai parlé de légitime défense, car il faut savoir appeler un chat, un chat. Certains nous reprochent (mais que ne nous reproche-t-on pas) d'avoir attendu septembre 76 ou janvier 77 pour dire notre opposition à un tel plan d'éducation. Alors on nous accuse de relancer la querelle scolaire et d'avoir des intentions politiques qui, comme on l'a dit, ne sont pas innocentes. Rien n'est plus faux et je le prouve. Je rappelerai deux faits.

**Un premier fait :** Il ne faut quand même pas exagérer. Ce n'est pas nous, au Secrétariat Général ou à l'U.N.A.P.E.L., qui avons menacé l'Enseignement Catholique d'asphyxie financière en rédigeant les passages du programme commun relatifs à l'Education Ce n'est pas nous non plus qui avons pris l'initiative de préciser que dès la 1re législature, les établissements privés recevant des fonds de l'Etat, c'est-à-dire essentiellement les écoles catholiques parce qu'elles représentent 98 % de ces écoles, que ces établissements ne recevraient plus aucun subside de l'Etat et que les parents ne recevraient même plus de bourses pour leurs enfants. Nous ne sommes pas partisans de ranimer la querelle scolaire en France. Depuis 15 ans, nous avons pratiqué une politique de paix scolaire, une politique de réconciliation, une politique d'association entre l'Enseignement Privé et l'Enseignement Public, mais si nous disons OUI à l'association, nous avons le devoir de dire NON à l'asphyxie et à l'assimilation.

**Deuxième fait :** Le premier texte du Programme Commun sur les problèmes éducatifs date de l'été 1972. J'ai été nommé Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique à l'Assemblée de Lourdes d'octobre 1972. Il a fallu que je déménage, que je m'installe. Nous avons convoqué pour la première fois, comme nous le faisons de temps en temps, les journalistes pour leur présenter des informations sur l'Enseignement Catholique. Dès le 18 janvier 1973, j'ai exprimé publiquement et par voie de presse également, le désaccord profond des responsables de l'Enseignement Catholique sur les perspectives présentées dans ce texte. Je me souviens d'ailleurs avoir dit à l'époque que j'estimais ce texte conservateur parce qu'il refusait d'évoluer, de tourner, une page d'histoire et d'oublier le passé. Depuis 1973, pour ne pas troubler la paix scolaire, parce que nous voulons la paix scolaire, nous nous sommes gardés d'entretenir une polémique malsaine à ce sujet, mais nous n'avons pas changé d'avis et chaque fois que nous avons estimé qu'une initiative des partisans du service public unique menaçait l'avenir de l'Enseignement Catholique, chaque fois nous avons redit publiquement ce que nous avions dit pour la première fois en 1973. Tel fut le cas en 1974 et en septembre 1976. En janvier 1977, la position que j'ai fait connaître par l'intermédaire d'Europe n° 1 n'était donc pas neuve et je m'étonne de l'émoi et de la surprise exprimés par certains.

Mais nous diront d'autres personnes, en fait ce programme éducatif de nos adversaires ne sera pas réalisé. Les déclarations très modérées, très ouvertes de certains responsables politiques, ces déclarations ne nous permettent-elles pas



d'être rassuré à cet égard. N'ont-ils pas dit qu'aucune mesure ne serait prise par voie autoritaire ? Que rien ne serait fait sans concertation, sans négociation et ne va-t-on pas maintenant jusqu'à nous faire savoir qu'en fait on pourrait s'en tenir à la généralisation du contrat d'association et à l'extension du magnifique exemple de LAVAL. A ceux qui posent de telles questions, j'en poserai une autre : Avez-vous lu quelques part une déclaration précisant que dans le domaine éducatif, les projets contenus dans la première rédaction du Programme Commun étaient définitivement abandonnés ? Il semble malheureusement que l'on ait plutôt adapté une tactique de discrétion dans les termes et de patience dans les délais pour rassurer les inquiets, dissiper les méfiances, mais sur le fond la question n'est pas changée. Dans l'état actuel des textes qui réglementent le contrat d'association pour les écoles primaires, la généralisation du contrat d'association que l'on nous présente maintenant comme une nouvelle panacée, cette généralisation ne constitue en fait qu'une étape de transition, une étape préalable visant à anesthésier les patients avant de passer à un deuxième stade de l'opération chirurgicale qui aurait pour objectif la nationalisation et donc la disparition des écoles catholiques. Je vous en prie, croyez-moi. Je n'exagère rien, je n'invente rien. Je vais vous lire un texte qui n'est pas de moi.

C'est un texte issu de la résolution du dernier Congrès de la Fédération de l'Enseignement Privé — C.F.D.T. à DIJON, en avril 1977. Voici quelques phrases :

— disparition du contrat simple et généralisation du contrat d'association ;

— révision du forfait d'externat pour une prise en charge directe par l'Etat des personnels d'administration, d'entretien et de service (on commence par nationaliser les personnels, avant de nationaliser les bâtiments) ;

— contrôle syndical sur les nominations et les mutations ;

— contrôle accru de l'Etat ;

— enfin la modification de la loi DEBRÉ, que l'on doit obtenir très vite !

« La modification de la loi DEBRÉ, ci-dessus envisagée, est une étape nécessaire pour uniformiser le statut des personnels et donner le temps à un gouvernement de gauche d'étudier toutes les modalités d'intégration des personnels, mais elle ne doit constituer qu'une étape, la plus courte possible, vers la nationalisation de l'Enseignement Privé ».

Dans l'état actuel des textes donc la généralisation du contrat d'association n'est qu'une étape transitoire vers une nationalisation. Ne vous y trompez pas. Parents et Enseignants de l'Enseignement Catholique, soyez vigilants. Ne vous laissez pas endormir ou séduire par les avantages professionnels ou financiers que certains vous promettent.

A ce propos, je rapporterai un fait tout récent. Il s'est produit la semaine dernière dans une petite école primaire de l'Ouest. Ce n'est pas dans votre diocèse. Le budget de l'école était en déficit grave. Pour cette raison finan-

cière, le directeur, les membres de l'A.E.P. et les parents envisageaient de demander un contrat d'association et ils étaient réunis un soir pour en discuter ensemble et prendre une décision. Le contrat d'association les tentait fort. Il allait mettre fin à tous leurs soucis d'argent. Ils avaient invité le Directeur Diocésain à cette réunion. Après les avoir entendus, le Directeur Diocésain leur a expliqué en substance ceci : je connais, je comprends vos difficultés financières. En demandant le contrat d'association, vous pensez sauver votre école. Malheureusement, vous vous trompez. Vous ferez en cela le jeu de ceux qui veulent la nationalisation et qui considèrent que la généralisation du contrat d'association est une des étapes nécessaires pour y parvenir en douceur. Alors un père de famille a demandé la parole et son intervention a été décisive. Voici ce qu'il a dit (peut-être pas dans le même langage). Je transcris l'essentiel que l'on m'a rapporté. « Si c'est comme ça, j'ai compris. Je suis contre la demande de contrat d'association. Mais Messieurs, Dames, je vous prie de m'excuser. Je dois aller travailler car je suis d'équipe de nuit. Mais avant de partir, je dis ce que je pense. Je veux que mes enfants puissent rester dans leur école. Si vous êtes de mon avis, vous allez sans doute décider de ne pas demander le contrat d'association. Çà va nous coûter cher. Je suis d'accord pour payer plus cher. Je vous le dis tout de suite avant de partir. Vous pouvez discuter, faire votre budget. Je veux bien aller jusqu'à 50 F., 60 F. par mois s'il le faut, mais excusez-moi, je suis pressé, je pars à mon travail ».

Eh bien je suis sûr qu'en toute connaissance de cause et bien informés, beaucoup de parents de l'Enseignement Catholique auraient eu la même réaction que ce père de famille parce qu'ils savent qu'il y a des valeurs culturelles, morales et spirituelles qui n'ont pas de prix...

⁂

**Deuxième question :** Certains s'étonnent de la fermeté de nos positions. Ils nous reprochent même notre aveuglement, notre conservatisme et notre sectarisme. A les entendre, les responsables de l'Enseignement Catholique ne savent pas analyser une situation. L'Enseignement Catholique devrait avoir l'esprit plus large, il serait plus convenable (faisons un peu d'humour, mais c'est de l'humour noir) et plus décent qu'ils acceptent en silence la perspective de sa mise à mort. L'Enseignement Catholique ne peut pas rester muet. Il ne peut pas se permettre de se payer le luxe de paraître créatif et évolué en laissant croire par son silence qu'il accepterait d'être mis à mort parce que la marche au supplice serait la rançon du progrès. Nous ne sommes pas opposés au progrès, nous ne sommes pas opposés à l'évolution du système éducatif français. Il suffit de lire les 67 propositions de recherche de vérité, il suffit de faire le constat de l'évolution considérable de l'Enseignement Catholique depuis des années, il suffit de constater ce que nous avons fait pour être davantage associés à l'Etat dans l'Education de la jeunesse de ce pays, pour pratiquer une politique contractuelle dans le respect des prérogatives de chacun. Nous ne sommes pas opposés au progrès, nous ne sommes pas opposés à l'évolution du système



éducatif français, nous sommes disposés à y apporter notre contribution mais nous ne pouvons pas souscrire à n'importe quoi. Nous ne pouvons pas signer de chèque en blanc. Nous ne pouvons pas ratifier une programmation de notre étouffement. Et il est de mon devoir d'en expliciter ces raisons. Ces raisons sont nombreuses mais j'en retiendrai trois.

**La première raison :** Il faut le dire. On est à une époque où l'on a un art consommé pour faire passer pour des demeurés ceux qui ne sont pas de son avis. L'on a un art très scientifiquement étudié de donner des complexes à ceux qui ne partagent pas son avis. Alors je le dis : la première raison c'est que nous n'avons commis aucun délit et le procès qui nous est fait est un faux procès. A ceux qui nous jugent coupables et nous condamnent à mort, nous pouvons proclamer bien haut notre innocence. Je ne puis reprendre tous les griefs dont on nous accuse. J'en reprendrai quelques uns.

Nous sommes accusés de gabegie, de gaspiller l'argent des contribuables. Eh bien, si c'est vrai, voilà des chiffres : l'Enseignement Catholique représente près de 16 % de la population scolaire. Sa part dans le budget de l'Education Nationale est inférieure à 9 %. Est-cela la gabegie !

Depuis des années nous entendons comme un autre grief, ce fameux slogan : à fonds publics, écoles publiques. L'application de cette maxime qui ne présente qu'un seul intérêt : celui de la rime, et encore ! L'application de cette maxime aberrante devrait entraîner en toute logique soit la suppression des fonds publics à tous les organismes privés, soit leur nationalisation. Or chacun sait, vous le savez, que des fonds publics sont affectés aux syndicats et à la presse pour favoriser l'exercice réel des libertés et permettre le légitime pluralisme des syndicats et des journaux. Alors pourquoi deux poids et deux mesures. Pourquoi faire un tri entre les libertés : aider les unes et asphyxier une autre ?

Enfin, un grief plus grave encore nous est reproché. Nous sommes accusés d'endoctrinement et de porter ainsi atteinte à la liberté des autres et à la liberté des jeunes. Peut-on accepter cela ? Comment peut-on méconnaître à ce point la situation réelle de nos écoles, le type d'éducation qu'elles tentent de réaliser et de promouvoir ? Est-il besoin de rappeler que l'une des finalités essentielles de l'Ecole Catholique est justement l'éducation des jeunes à la liberté et à la responsabilité ? Comment peut-on confondre la proposition de la foi et d'une conception chrétienne de l'existence avec l'endoctrinement et le conditionnement. Certes, il peut encore exister, ici ou là, quelque excès, mais dites-moi vous qui fréquentez des réunions de parents, vous entendez bien plus souvent dire que certains parents ou certains éducateurs ont démissionné, laissent trop de liberté aux élèves. Est-ce là du conditionnement ? Personne n'osera contester que dans le domaine de l'Eduçation de la Foi, l'Enseignement Catholique a connu une évolution considérable et cette évolution va à l'encontre de tout endoctrinement. Elle favorise au contraire la proposition diversifiée de la Foi et la liberté de choix des jeunes. Alors si l'on regarde la réalité, que reste-t-il au dossier de ceux qui nous accusent ? Nous refusons que des centaines de milliers de parents et d'enseignants soient les victimes d'une erreur judiciaire.

**Deuxième raison :** Nous constatons que la majorité des français, des membres de l'Enseignement Catholique, la hiérarchie partagent cette position et c'est la deuxième raison pour laquelle nous sommes opposés à tout plan qui prévoierait la disparition des écoles catholiques. La majorité des français est favorable, non seulement à la liberté d'enseignement, mais aussi au maintien des subsides de l'Etat aux écoles privées. Faut-il le rappeler : 73 % des Français ont répondu oui en 1974 à ce sujet. Alors si 73 % des Français ont répondu oui au maintien des subsides de l'Etat aux écoles privées qu'on ne vienne pas nous dire que tous les Français favorables à la liberté de l'Enseignement sont de droite. Ce sondage de 1974 prouve que les options éducatives des français ne sont pas liées à leur appartenance politique, ne sont pas liées à leur origine sociale. Il apparaît à l'évidence que la liberté d'enseignement comme on le dit souvent n'est ni de droite, ni de gauche. Il est temps d'en finir avec de tels clivages et de telles distinctions anachroniques et, comme diraient les jeunes, retro.

Les membres de l'Enseignement Catholique dans leur large majorité refusent cette distinction. Ils sont très attachés au maintien de l'Enseignement Catholique. Qui peut douter que la quasi unanimité des parents ne soient de cet avis ? Certes une association de parents favorables au service unique d'éducation s'est constituée dans l'Ouest. Elle s'est constituée à côté de l'A.P.E.L. Vous connaissez son sigle : A.P.E.E.C. (Association de Parents pour l'Evolution de l'Ecole Catholique). Je respecte les personnes qui en font partie, mais je suis bien obligé de constater que l'A.P.E.E.C. publie beaucoup plus de communiqués qu'elle ne recrute d'adhérents et les parents d'élèves sont massivement attachés à l'Ecole Catholique. Du côté des enseignants, les résultats des élections professionnelles manifestent (ce sont les dernières élections de novembre 1976) que plus de 65 % des maîtres de l'Enseignement Catholique sont opposés au projet de nationalisation qu'on leur présente et les motions adoptées par les récents congrès du S N E C - C F T C et du S P E L C ont confirmé cette position des représentants de la majorité des enseignants. Alors doit-on accepter que les droits et la volonté claire des parents et des enseignants de l'Enseignement Catholique soient ignorés. Ce serait vraiment avoir une manière originale et fort curieuse et toute neuve de promouvoir la démocratie et la qualité de la vie.

Faut-il rappeler enfin que l'Episcopat français a fait connaître à plusieurs reprises son attachement et son appui à l'Enseignement Catholique ? En 1969 à LOURDES, les Evêques de France ont proclamé leur estime de l'Enseignement Public et nous partageons cette estime, mais ils n'ont pas pour autant voulu dire qu'ils abandonnaient l'Enseignement Catholique. Il y avait deux parties dans leur déclaration.

En 1974, le Congrès de la F E P - C F D T à LORIENT, pour la première fois, a pris clairement position pour la nationalisation de l'Enseignement Catholique. Aussitôt le Conseil Permanent de l'Episcopat a publié un communiqué, bref mais très clair pour contester ce projet adopté à LORIENT. Le 5 mai 1976, Monsieur ETCHEGARAY, Président de la Conférence Episcopale Française a déclaré devant la Commission Parlementaire des Libertés : « C'est dans cette optique qu'il nous



« semble possible aujourd'hui de situer sereinement la liberté d'enseignement « qui fut trop longtemps une pomme de discorde. Dans l'évolution de la vie na- « tionale, la liberté d'enseignement loin d'être un simple héritage du passé traduit « un pluralisme librement vécu entre les familles spirituelles à l'intérieur de la « nation et ayant, dès lors, droit aux mêmes fonds publics qui sont affectés, sans « qu'on y voit à redire, à d'autres institutions qui remplissent un même service « d'intérêt public ».

En décembre 1976 et en janvier 1977 enfin, le Conseil Permanent de l'Episcopat Français a rappelé son attachement à l'Enseignement Catholique et à ses membres.

Aussi la majorité des Français, la plupart des parents et des enseignants de l'Enseignement Catholique, l'Episcopat Français sont favorables à ce que les écoles privées puissent poursuivre leur mission sans entrave, mais ne sauraient admettre à l'avenir que, faute de moyens financiers, les écoles catholiques privées de subsides de l'Etat, soient réservées aux plus fortunés. Les Ecoles Catholiques ne peuvent être réservées à une élite, ce serait contraire à la justice sociale, à l'Evangile et à notre Foi.

C'est d'ailleurs dans cette foi que s'enracine la troisième raison qui fonde notre opposition à la disparition des Ecoles Catholiques. Les partisans de la nationalisation peuvent nous rassurer en nous promettant qu'il n'est pas question de porter atteinte à la liberté religieuse, que les horaires, les rythmes scolaires, journalier, hebdomadaire, seront aménagés de telle sorte que l'éducation de la foi serait possible en des lieux et à des moments déterminés. Mais nous ne pouvons adopter un tel point de vue, même si ceux qui la partagent l'expriment en toute bonne foi. Nous ne pouvons en effet penser que l'éducation de la foi soit une matière à option, une discipline intellectuelle facultative, juxtaposée à d'autres disciplines. Pour nous l'éducation de la foi ne peut être cantonnée dans un secteur de la vie scolaire car elle fait partie intégrante de l'initiation à la vie. Dieu existe et grâce à Jésus-Christ, nous savons qu'il est Amour et Père. Il est essentiel à tout homme d'avoir la possibilité d'entendre cette nouvelle extraordinaire. Elle peut transformer son existence, elle peut transformer ses relations avec les hommes et avec l'Univers. Il y a divers chemins pour connaître cette bonne nouvelle, mais l'Ecole Catholique constitue l'un de ces chemins, l'une de ces voies qui permettent à un homme d'apprendre qu'il n'est pas un insecte supérieur voué à la solitude, à l'indifférence, à l'absurde ou à la loi de la Jungle pour en finir avec la mort, qui permettent à un homme de découvrir qu'il est connu, repéré, aimé de Dieu et qu'il est appelé à entrer dans la famille de Dieu, à vivre son existence humaine selon les mœurs de Dieu, comme Jésus-Christ, en fils de Dieu, en frère des hommes. Dieu pour nous n'est pas le bouche-trou des carences humaines. Dieu n'est pas la bouée de sauvetage pour les heures noires des hommes en détresse. Dieu est le compagnon, le familier de toute notre vie, bien plus encore que le soleil. Un croyant sait que l'éducation de la foi est plus le fruit d'une expérience de vie que celui de la communication d'une doctrine. Voilà pourquoi nous pensons que chaque fois que les circonstances le permettent, il ne faut pas séparer l'éducation de la foi de la vie scolaire. Bien au contraire, le message évangélique peut avoir son retentissement dans tous les détails de la vie scolaire. L'Enseignement Catholique est un

des lieux où l'expérience d'une vie inspirée par la foi peut être faite par des jeunes et par des adultes. Elle est un des lieux où des croyants et même des non croyants acceptent de se rassembler pour promouvoir un type d'éducation inspiré par la foi, un type d'éducation où les petits hommes aient la possibilité à travers la vie scolaire d'apprendre à vivre non comme si Dieu était le grand absent, mais d'apprendre à vivre en familiarité avec Dieu et avec leurs frères. Dieu est l'être au monde le plus présent à tout homme, le plus indispensable à sa vraie réussite et à la vraie réussite de la société. Une sectorisation de l'éducation de la foi dans l'éducation peut être une mutilation pour l'homme et pour la collectivité humaine. Ni l'un, ni l'autre, quels que soient les progrès scientifiques et techniques dont nous sommes si fiers, ni l'un, ni l'autre, l'homme et la société ne peuvent se développer et s'épanouir harmonieusement si l'on ne tient pas compte de toutes les dimensions de l'homme et de la société. A notre époque, où les finalités sont ensevelies dans l'amoncellement des moyens et des objets, la prise en compte de la dimension religieuse et divine de chaque homme et de la société, cette prise en compte est fondamentale pour la permanence, la qualité de leur vie et de leur bonheur. Quand des parents, quand des éducateurs chrétiens ont le souci de préparer des jeunes à la vie et souhaitent leur bonheur peut-on leur faire grief d'estimer nécessaire que le type d'éducation qu'ils choisissent et qui les rassemble soit imprégné par leur conception chrétienne de la vie et du bonheur. Les membres de l'Enseignement Catholique ne veulent imposer à personne cette option éducative, ils demandent seulement que par respect de leur liberté, par esprit de tolérance, le système éducatif français ne gomme pas les différences entre des options éducatives légitimes. Celles-ci doivent pouvoir co-exister dans un pluralisme structurel reconnu et accepté. La reconnaissance de ce pluralisme sans arrière pensée, loin d'être une cause de division pour un pays est une des richesses de son patrimoine et une source de paix pour les citoyens, Certains pays voisins l'ont bien compris : la Belgique a son pacte scolaire, les Pays-Bas ont un système éducatif pluraliste depuis plus de 50 ans. Notre souhait le plus ardent est que tous les français puissent connaître bientôt les bienfaits d'une telle paix scolaire et qu'une page sombre de notre histoire soit enfin tournée.

⁂

**Troisième question :** Avant d'en terminer, je voudrais brièvement répondre à une dernière question. Que devons-nous faire pour conjurer les périls qui nous menacent ? Je me permettrai de vous donner quelques conseils.

Tout d'abord, il me paraît important de garder la tête froide (comme disait quelqu'un quand on veut être un chef d'orchestre, il faut ne pas avoir la tête dans la partition, mais la partition dans la tête), de ne pas se paniquer, de ne pas se laisser prendre au piège des communiqués et de la querelle scolaire. Si nous voulons promouvoir la paix scolaire, surmonter les difficultés et conjurer les périls du moment, nous devons tous, que nous soyons à la base, au niveau diocésain, départemental, académique ou national, nous devons tous savoir que nous sommes tous embarqués sur le même bateau et nous devons nous serrer



les coudes. Chacun à notre place, nous devons en être conscient. Chacun à notre place, nous pouvons y contribuer et cette contribution me semble particulièrement utile en trois domaines : celui de l'information, celui de la crédibilité, celui de la cohésion.

Nous devons développer l'information. Il est parfois effarant de découvrir que des enseignants ou des parents ignorent certaines questions ou certaines conditions législatives ou structurelles qui sont pourtant déterminantes pour la garantie de leur propre avenir professionnel ou pour la réalisation de leurs choix éducatifs. Pendant les vacances de Pâques, tout récemment, j'ai rencontré un père d'élève, membre du Comité A.P.E.L. d'un Collège secondaire important. Il m'a parlé des 67 propositions qu'ils étudiaient. J'ai dit que c'était très bien. Mais il m'a paru très mal informé des projets de nationalisation de l'Enseignement Privé et il m'a paru s'en faire encore moins souci. Cela me semble grave. Vous devez donc vous préoccuper de l'amélioration de l'information, de celle de vos parents, de vos amis, et n'hésitez pas à être des artisans actifs de ce progrès.

Le deuxième domaine que nous devons également privilégier est celui de la crédibilité de nos écoles par rapport à ce qu'elles déclarent être. Je n'en dirai pas plus. J'ai déjà abordé cette question en vous rappelant que les 67 propositions de recherche de vérité sont un appel à un progrès et à un renouveau qui peut renouveller notre crédibilité et la renforcer.

Je citerai enfin un troisième domaine auquel nous devons être attachés : c'est celui de notre cohésion et de notre discipline. Nous devons savoir en effet que toute initiative maladroite on intempestive, locale ou régionale, de quelques membres de l'Enseignement Catholique, pourrait avoir actuellement des conséquences funestes. Nous ne devons jamais oublier que l'Enseignement Catholique représente un ensemble dont nous faisons tous partie, dont nous devons être solidaires. Vous pouvez contribuer à cette unité si vous avez le souci, à votre place, de faire vivre et fonctionner votre école en symbiose et en solidarité avec l'ensemble de l'Enseignement Catholique Diocésain et National.

Voilà mes chers amis ce que j'ai cru devoir vous dire sur l'aujourd'hui et sur les lendemains de l'Enseignement Catholique. Les perspectives que je vous ai présentées sont bien incomplètes, je le sais. Mes derniers propos ont pu vous paraître graves. Je ne le nie pas, mais je ne voudrais surtout pas que vous interprétiez cette gravité comme un signe de pessimisme. La lucidité, la vérité ne se confondent pas avec la résignation et le fatalisme, la lucidité et la vérité sont libératrices.

En terminant mes chers amis, je reprendrai un extrait des paroles que le Saint Père a adressées aux Evêques de l'Ouest et qu'a déjà rappelées, ce matin, Monseigneur :

« Que n'a pas fait l'Enseignement Catholique pour se libérer de tout esprit « concurrentiel, pour ouvrir ses portes à tous les enfants, pour qualifier ses « maîtres, pour développer ses recherches et ses expériences pédagogiques ?

et le Pape continue :

« Nous croyons avec vous que vos écoles et collèges catholiques sont un « service d'Eglise parmi d'autres et une chance pour la société contemporaine ! « Alors notre consigne est claire. Elle est inspirée d'une phrase, ou plutôt d'un « cri du célèbre Cardinal SALIEGE déjà adressé par NOUS à des enseignants « chrétiens, pèlerins de l'année Sainte : Tenez bon ! Il faut tenir bon ».

Oui mes chers amis. Tenez bon !

## AU SUJET DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

Le Conseil permanent de l'Episcopat s'est préoccupé de la situation de l'Enseignement Catholique. Il l'a fait en se référant aux orientations conciliaires et aux déclarations de l'Assemblée des Evêques à Lourdes en 1969 sur le monde scolaire.

L'Enseignement Catholique a beaucoup évolué au cours des dernières années. Le Conseil permanent apprécie en particulier la place faite aux laïcs dans le partage des responsabilités. Il souligne l'importance et l'enjeu des « Propositions de recherche de vérité pour une école catholique » faites en janvier 1976. Conformément à sa finalité, l'école catholique entend contribuer au bien commun en travaillant à instaurer de nouvelles relations sociales basées sur la liberté, la justice et la découverte du sens chrétien de la vie.

Le service éducatif rendu par l'Enseignement Catholique est largement reconnu et estimé dans l'opinion publique. Toutefois, des projets de nationalisation ont été formulés concernant les établissements privés recevant des fonds publics et donc les écoles catholiques. De tels projets menacent leur existence même. Le Conseil permanent les estime contraires aux droits et à l'intérêt des jeunes, des parents et des enseignants de ce pays et néfastes pour la paix scolaire favorisée par la loi du 31 décembre 1959. Il réaffirme l'attachement de l'Episcopat à toutes les libertés, y compris la liberté scolaire. Il rappelle que celles-ci, pour être réelles, doivent avoir les moyens de s'exercer. Toute modification du statut des écoles catholiques qui aboutirait à les réserver aux familles fortunées serait inacceptable.

Quoi qu'il en soit des choix de société qui peuvent être légitimement faits par les Français, l'existence de l'Enseignement Catholique est un élément de la liberté des familles et des croyants dans la nation.

Le Conseil Permanent de l'Episcopat,
Le 15 juin 1977.



Imprimerie
Cornouaillaise
Quimper

Le Directeur : L. Jestin

C.P.P.P. 33-741

57e année N° 325 Septembre-Octobre 1977

# le sentier

Administration et rédaction :
**Direction de l'Enseignement Catholique, 2, rue César-Franck - B.P. 38**
C.C.P. Rennes **528-80** **29102 Quimper-Cedex**

Prix de l'abonnement annuel : **20 F.**

**SOMMAIRE :**

Pages

**Rentrée 1977** ..... 2
**La Direction Diocésaine** ..... 4
Modifications dans les écoles ..... 5
**L'école catholique,** par le Cardinal Garrone ..... 7
A l'heure du Synode, la Catéchèse par Mgr Orchampt ..... 9
**Les jeunes et la foi** ..... 11
Nouveaux documents catéchétiques ..... 14
Centre de Kérivoal : calendrier ..... 16
Centre de Kéraudren : calendrier ..... 19
Congé parental d'éducation (Loi du 12-7-77) ..... 21
Lettre du Comité diocésain ..... 22
**L'I.F.P. en 76-77 et en 77-78** ..... 24
Les conseils de perfectionnement ..... 25
Pour entrer dans l'enseignement du premier degré ..... 26
Pédagogie en Maternelle : présentation de la circ. 77-266 ..... 29
**La charte culturelle de Bretagne** ..... 32
**U.N.A.P.E.C. et A.R.P.E.C.** ..... 38
En direct de la Z.U.P. ..... 43
Le message du président de l'U.N.A.P.E.L. ..... 44
Petites annonces ..... 46
G.I.A.A. ..... 46
Carte des circonscriptions ..... 47

# RENTRÉE 1977...

La rentrée 1977 a été marquée d'abord par la mise en application de la loi dite « HABY ».

La principale innovation de la Réforme, c'est la création du « Collège unique ». Finis les C.C., C.E.G., C.E.S. De la 6e à la 3e, tous les élèves seront dans un « collège » et y suivront un enseignement commun. Dès cette année les filières sont supprimées en sixième ; les élèves sont répartis dans les classes indépendamment de leur niveau scolaire. Il est prévu cependant des exceptions : les élèves les plus faibles peuvent être regroupés temporairement dans des classes à effectifs réduits. En outre, les élèves qui rencontreront des difficultés dans l'une ou l'autre des disciplines fondamentales (français, mathématique, langue vivante) pourront bénéficier d'une heure de soutien dans cette discipline. Par ailleurs, effectifs et horaires ont subi des changements assez importants.

Des sessions ont eu lieu pendant les vacances à l'intention des professeurs de sixième. On peut supposer qu'il reste encore beaucoup à faire pour adapter la pédagogie à cette nouvelle situation. Il sera intéressant de dresser un premier bilan au bout de quelques mois de fonctionnement de ce « collège unique ».

⁂

C'est d'ailleurs à tous les niveaux qu'un renouvellement pédagogique est en cours. La presse a fait état des expériences du Paraclet à Quimper. Plus de 1.100 enseignants du premier degré ont suivi des stages d'été. Chefs d'établissement de divers ordres d'enseignement, professeurs principaux du second cycle se sont également retrouvés pendant les vacances pour réfléchir ensemble à leurs responsabilités. L'aumônerie du second degré a tenu son congrès annuel à Rennes, animé par le Père Riobé, Evêque d'Orléans. Ce sont là, parmi beaucoup d'autres, des signes fort encourageants.

⁂

Quant aux déclarations officielles, elles ne manquent pas. A Rome a paru sous la signature du Cardinal Garrone, Préfet de la Congrégation pour l'Education Catholique, un document important sur l'école catholique. A Paris, c'est le Secrétariat Général qui a publié un ouvrage sur **l'enseignement Catholique face à l'avenir.** Ces deux documents méritent une étude approfondie de la part de tous ceux qui s'intéressent à la signification et au rôle de l'école catholique aujourd'hui. Ces publications sont tout à fait bienvenues, car dans les mois qui viennent, nous assisterons sans doute à une poussée de fièvre et peut-être à une mêlée confuse, dans la perspective des élections législatives. Nous saurons garder la tête froide. La gravité des enjeux exigent de notre part fermeté et lucidité, respect de l'autre et dignité...

⁂



Le Parlement, enfin, vient de voter une loi destinée à compléter la loi Debré. Présentée par MM. GUERMEUR et ROHEL, tous deux députés du Finistère, la proposition de loi avait pour but d'apporter d'abord une solution globale aux problèmes des enseignants. Tous les maîtres sous contrat (contractuels et agréés) bénéficieront désormais, dès lors qu'ils justifient du même niveau de formation, des mêmes avantages que leurs collègues titulaires de l'enseignement public, dans le domaine de la formation, de la promotion, des conditions de service, des avantages sociaux, etc... Les chefs d'établissement enseignant moins d'un demi-service pourront conserver le bénéfice de leur contrat. Dans le cadre du contrat d'association, les maîtres seront nommés par les autorités académiques, mais sur proposition du chef d'établissement, qui devra respecter les priorités de reclassement des maîtses en mutation. Ce sont là des mesures concrètes très positives qui viennent conforter l'une des libertés essentielles de toute démocratie : la liberté pour les parents de choisir pour leurs enfants le type d'éducation qu'ils estiment le plus favorable à l'épanouissement de leur personnalité.

L. JESTIN.

—— ◆ ——

## DES SIGNES D'ESPÉRANCE

Rechercher ensemble les signes de l'espérance chrétienne pour aujourd'hui, se dire à quoi elle tient, comment elle porte effectivement à une activité persévérante et joyeuse de la vie de chaque jour, voilà le travail d'année que propose l'Action Catholique des Membres de l'Enseignement Chrétien (A.C.M.E.C.).

Les enseignants intéressés par cette réflexion peuvent se procurer le plan de travail (10 F. l'unité) auprès de Claude Bernicot — 20, rue de Vendée, 29200 BREST.

—— ◆ ——

# LA DIRECTION DIOCÉSAINE (1977 - 1978)

## I — SERVICES ADMINISTRATIF ET FINANCIER :

Directeur : M. JESTIN ; Directeur-Adjoint : M. LE FLÉCHER · Secrétaire : M. UGUEN.

| | 1er DEGRÉ | SECOND DEGRÉ |
|---|---|---|
| **Contrats :** | M. LE FLOCH | M. LE FLÉCHER |
| **Personnel enseignant :** | M. LE FLOCH | M. GUÉVEL |
| **Directeurs :** | | |
| ● **Nomination :** | M. LE FLOCH | Le Directeur Diocésain |
| ● **Formation :** | Le Directeur Diocésain | |

**Enseignement agricole** : MM. GUÉVEL, UGUEN, NAEL.
**Santé Scolaire** : M. LE FLÉCHER.
**Bourses - Transports** : M. UGUEN.
**Comptabilité de la Caisse Diocésaine** : M. UGUEN.
**U.D.A.P.E.L. et U.D.O.G.E.C.** : M. UGUEN.
**Caisse de Retraite** : MM. UGUEN et GUÉVEL.
**Le Secrétariat est assuré par** : Mlle LANCIEN.
Mmes TYMEN et AUTRET.

## II — SERVICES DE PÉDAGOGIE :

### PREMIER DEGRÉ :

**— Centre de Formation Pédagogique (C.F.P. de Brest) :**

Sœur Claire LE VEN ; Sœur Thérèse BÉGOT ; Sœur Anne-Marie MORVAN ; Madame LE RU.

**— Conseillers pédagogiques du Premier degré :**

**— Permanents :**

Abbé Guy FORTIN, coordinateur ; Sœur Anne COTONÉA (Quimper) ; Frère Dominique INIZAN (Kérivoal) ; Sœur Françoise QUÉRÉ (Brest) ; Sœur Thérèse BÉGOT (Brest).

**— Non permanents :**

Sœur Anna-Marie ARZUR (Mathématiques) ; Madame Annick LE BRUN (Morlaix) ; Madame Marie-Jo LE RU (Plouguerneau).



### SECOND DEGRÉ :

Responsable : Sœur Marie-Madeleine EVENO.

Directeur de l'I.F.P. : Frère François KERDONCUF.

Pédagogie Générale : Sœur Jeanne SIGNARD.

Conseillers Pédagogiques : MM. R. GAUTHIER, G. LECLERC, CORNEC, J.-Cl. QUINQUIS, J. LE GAD, KEROUANTON, RENEVOT, DIVERRES, FRANCES, Mmes GOURMELON, PERVES, QUINIOU.

## III — SERVICE DE PSYCHOLOGIE ET D'ORIENTATION :

Monsieur Louis DUIGOU (Quimper) ; Madame Monique DUIGOU (Quimper) ; Mlle Christiane PAUGAM (Quimper) ; Madame Marie-Thérèse OLLIVIER (Brest).

## IV — CATÉCHÈSE ET AUMONERIE :

Frère André JACQ (Kérivoal) ; Frère Théophile PENDU (Brest) ; Monsieur Hervé CARAES ; Monsieur Yves LE CLEC'H ; Monsieur François JACOB ; Monsieur Guy FORTIN.

Les services de la direction diocésaine se sont un peu étoffés. Sœur Marie-Madeleine Eveno, directrice des Carmes à Pont-l'Abbé, sera, à mi-temps, responsable du service « pédagogie » du Second Degré : organisation de sessions, de stages divers, relation avec l'A.R.P.E.C. et l'I.S.P.E.C., catéchèse... Frère André JACQ remplace Frère Jean PUNGIER comme responsable du Centre de Kérivoal. Madame LE RU apportera sa collaboration au C.F.P.

## MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LES ÉCOLES A LA RENTRÉE

**FERMETURES D'ECOLES :**

1 — **Suppressions :**

— Ecole mixte Sainte-Anne - COMMANA ; Ecole mixte Saint-Joseph, ROSNOEN.

2 — **Transformations :**

— Ecole primaire Sainte-Jeanne d'Arc - CROZON ; Ecole primaire Sainte-Blaise - DOUARNENEZ ; C.E.S. Les Saints-Anges - DOUARNENEZ ; Ecole Sainte-Barbe - ROSCOFF ; Ecole mixte Sainte-Anne - SAINT-MÉEN.

**OUVERTURE :**

— Ecole primaire et maternelle de Kergreis - LANDERNEAU.

**MODIFICATIONS :**

Deviennent mixtes :

— Ecole Saint-Martin - rue Massillon, BREST ; Ecole La Providence - rue Malakoff, BREST ; Ecole Sainte-Anne - rue Gravèran, CROZON ; Ecole Les Saints-Anges - rue Monte-au-ciel, DOUARNENEZ ; Ecole Saint-Blaise (C.E.S.) DOUARNENEZ ; Ecole Saint-Joseph - MILIZAC ; Ecole N.-D. des Victoires - MILIZAC ; Ecole Ange-Gardien - ROSCOFF.

Dans le second degré, la Réforme a pour effet de transformer progressivement les Cours Complémentaires en Collèges : neuf Etablissements en ont fait la demande avant la rentrée.

De nouvelles sections techniques se sont ouvertes ici et là :

B.E.P. Hôtellerie à CONCARNEAU ; B.T.S. Secrétariat de direction et Comptabilité-gestion d'entreprise à Anne-Marie Javouhey, BREST ; B.T.S. Electronicien à la Croix-Rouge, BREST ; B.T. du Tourisme au Cours Fénelon, BREST.

De nombreux changements dans les directions d'écoles : 38 dans le premier degré.

Dans le second degré : POULDREUZIC, CROZON, PONT-L'ABBÉ, LE RELECQ-KERHUON, PLOUESCAT, BREST - SAINT-MARC, LANNILIS.

Quelques « Personnalités » ont quitté leur poste : L'Abbé Louis MARTIN, L'Abbé François ROLAND, L'Abbé Yvon LAHÉ, Frère Pierre VOLANT, Frère UGUEN...

Merci à tous, pour les longues années consacrées à l'Enseignement et à l'Education des Jeunes Finistériens. Et bienvenue aux Nouveaux.

D'autres, nous ont quittés hélas tragiquement, durant les vacances : Frère Léon EVENET, Directeur de Saint-Antoine de LANNILIS, et Frère Ange CAUDAL, Directeur de Saint-Marc, à BREST.

Les obsèques de ces deux religieux laisseront un souvenir inoubliable à tous ceux qui y ont assisté. Un extrait de l'homélie prononcée par Frère Kerdoncuf à Saint-Marc, le 8 août, nous aidera à mieux saisir le sens profond d'une vie consacrée à l'œuvre d'éducation des jeunes.

« ...Et moi-même qui dus pourvoir plusieurs années à la constitution de Communautés de Frères, je savais la joie de collègues qui étaient appelés à travailler sous sa conduite. Il était auprès d'eux comme celui qui sert, qui écoute en chacun la voix de l'Esprit, qui alliait à bon escient l'humour et la plaisanterie et qui ne pouvait formuler un reproche qu'avec une infinie délicatesse ! Bienheureux les doux car ils partent à la conquête de la terre !

Oui, c'est une grâce de la vie religieuse qu'il portait à un très haut niveau. Dans ce monde de tensions idéologiques, d'affrontements de personnalités, dans ce monde de conflits même entre partenaires de la communauté éducative, il avait le don d'écouter, de discerner à travers des accents équivoques et des comportements ambigus, la volonté commune de servir les jeunes, il avait le don de dépassement pour mobiliser les énergies dans l'action et l'union. Bienheureux les artisans de paix car le Royaume de Dieu est à eux !

Avait-il un secret ? Oui, il avait pris un second chemin, un chemin de pauvreté, n'ayant pour tout bagage que la foi en la Parole de Dieu, en libre vagabond des temps modernes, ayant renoncé à mettre la main sur le pouvoir, sur les autres, par l'autorité, l'argent ou le savoir. Il faut un cœur dépouillé pour accueillir l'autre, proche et quotidien, toujours en quête d'affection, tant il est vrai que seul le pauvre peut sauver le pauvre. Cette possibilité nous dit-il est au cœur de tout homme, de toute femme à chaque fois que simplement, mais tendrement il aime. Bienheureux les pauvres de cœur car le Royaume des cieux est à eux !

La sublime leçon qu'il nous livre ! Que nous soyons membre d'une famille, membre d'une entreprise, membre d'une communauté religieuse, la tentation nous guette ; lassés de nos efforts, il nous arrive de vivre les uns à côté des autres, indifférents, voire divisés, sur des compromis ou des concessions à base de calculs mesquins. Le Frère ANGE CAUDAL n'en était pas là : l'amour et l'éducation des personnes est une œuvre de longue haleine, et pour rassembler, il faut quelquefois, dans le silence, souvent dans la prière, rejoindre Jésus-Christ qui est présent en chacun, en quête de lumière, de paix, de joie... »



# L'ÉCOLE CATHOLIQUE AUJOURD'HUI

## PAR LE CARDINAL GARRONE

Le Cardinal GARRONE, Préfet de la « congrégation romaine pour l'éducation catholique » vient de publier, le 24 Juin 1977, un document important sur la place et le rôle de l'école catholique dans l'Eglise d'aujourd'hui. La préparation de ce texte a duré cinq ans et a entraîné la consultation de quelque 3.000 spécialistes dans 36 pays. Dans le monde entier, il y aurait près de 31 millions d'élèves dans les écoles catholiques. Les lignes qui suivent voudraient dégager quelques-unes des idées principales du document, en vue d'en faciliter la lecture.

Il ne s'agit pas, dit le texte de présentation, de donner une réponse complète et définitive aux problèmes posés par la mission éducative de l'Eglise, mais de « réaffirmer la validité de l'école catholique comme contribution à l'effort d'évangélisation de l'Eglise ». Le document s'adresse aux Conférences épiscopales « pour les aider à faire, dans leur pays, l'application des principes énoncés par le Concile Vatican II dans la déclaration sur l'éducation chrétienne ».

### L'ÉCOLE CATHOLIQUE ET LA MISSION DE L'ÉGLISE.

« L'Ecole Catholique prend une importance toujours plus grande dans l'Eglise telle qu'elle se présente à la suite du Concile Vatican II, notamment à la lumière des Constitutions **Lumen gentium** et **Gaudium et spes** ».

C'est face au **pluralisme culturel** de la société actuelle que l'Eglise éprouve le besoin d'assurer la présence de la pensée chrétienne dans le domaine éducatif, « en vue de former des personnalités suffisamment autonomes et responsables pour résister au relativisme débilitant et pour mettre leur vie en accord avec les exigences du baptême. « Les communautés éducatives apporteront ainsi une **contribution originale et positive à la construction de la cité** dans un esprit de dialogue et de coopération. « L'école catholique remplit une **tâche écclésiale indispensable** et urgente ».

### L'ECOLE, LIEU D'HUMANISATION.

Le document, après avoir réfuté quelques critiques faites à l'école catholique, tente de définir l'institution scolaire et d'en présenter les éléments déterminants. « L'école est un lieu de **formation intégrale** de la personne à travers **l'assimilation systématique et critique de la culture** ».

« L'école instruit pour éduquer, c'est-à-dire pour permettre à l'homme de s'épanouir, pour le libérer des conditionnements qui pourraient l'empêcher de **vivre en homme autonome et responsable** ». « On ne peut pas éluder, en éducation, la référence, implicite ou explicite, à une conception de vie déterminée ». Le titre d'autorité pour exercer la fonction d'éducateur est constituée par la référence à des valeurs.

### LE PROJET EDUCATIF DE L'ECOLE CATHOLIQUE.

Quel est le caractère spécifique de l'école catholique ? **C'est sa référence à la conception chrétienne de la réalité.** Son projet éducatif s'inspire des principes évangéliques. Elle s'engage à promouvoir l'homme intégral parce que dans le Christ toutes les valeurs humaines trouvent leur pleine réalisation et leur unité harmonieuse.

L'Ecole Catholique se propose de promouvoir chez les élèves **la synthèse entre la foi et la culture à travers l'enseignement.** Ceci en respectant l'autonomie des différentes diciplines et leur méthodologie. Mais « l'activité d'enseignement peut offrir au maître chrétien une voie excellente pour introduire l'élève dans le domaine de la foi, pour l'aider à approfondir celle-ci et lui permettre à son tour d'éclairer et d'enrichir le savoir humain assimilé ». Le maîte peut ainsi « préparer les élèves à adhérer au Christ **d'une manière personnelle et avec toute la profondeur d'une nature humaine enrichie pa la culture** ». La personne même de l'éducateur revêt donc une importance capitale.

Cette synthèse entre la foi et la culture doit se compléter par une **synthèse entre la foi et la vie.** L'école apprend aux jeunes à « entrer en dialogue avec Dieu dans les diverses situations de leur vie personnelle ». Elle les incite à découvrir leur vocation. « Elle les aide à trouver, en tant que chrétiens, **dans la trame même de l'existence humaine,** une invitation à s'engager au service de Dieu en faveur de leurs frères et à transformer le monde en une demeure digne des hommes ».

Quant à l'enseignement religieux, « il doit être donné à l'école d'une manière explicite et systématique afin de favoriser chez l'élève l'équilibre entre la culture profane et la culture religieuse », **bien que le lieu propre de la catéchèse soit la famille,** assistée notamment par la paroisse.

**LIEU DE RENCONTRE POUR LA COMMUNAUTÉ.**

L'école catholique doit être un lieu de rencontre pour la communauté éducative chrétienne. **La dimension communautaire de l'école est exigée par la nature même de la foi :** celle-ci naît et croît au sein d'une communauté et s'actualise surtout dans la rencontre avec les personnes et les communautés qui en vivent.

**La référence constante de la communauté scolaire c'est la « Parole libératrice du Christ ».** « L'école ne transmet donc pas la culture comme un moyen de puissance et de domination, mais comme **un moyen de communication et d'écoute de la voix des hommes, des événements, des choses.** Elle ne voit pas dans le savoir un moyen d'arriver au succès ou d'amasser des richesses, mais un devoir de service et de responsabilité envers les autres ». « Elle s'efforce de développer l'ouverture aux autres dans la tolérance et le respect de leur mode de penser et de vivre, dans la compréhension de leurs préoccupations et de leurs espoirs, en partageant leurs conditions et en participant à leur devenir ».

**LA JUSTICE ET L'ECOLE.**

**L'école s'efforce de contribuer à l'établissement de la justice,** elle cherche à en faire pratiquer les exigences dans sa propre communauté. « L'éducation étant un moyen efficace de progrès social et économique, une école catholique qui se vouerait exclusivement ou par préférence aux membres des classes sociales aisées contribuerait à les confirmer dans une position avantageuse par rapport à d'autres et favoriserait un ordre social injuste ».

Ainsi, la communauté scolaire rend un service irremplaçable à la société et « assure la présence de l'Eglise dans le domaine de l'éducation scolaire en faveur de la famille humaine ».

Le document rappelle enfin le lien qui unit l'enseignement catholique à la hiérarchie, l'importance de l'apostolat en milieu scolaire (à l'intention des instituts religieux qui s'engagent dans d'autres actvités), ainsi que la nécessité pour tous de respecter et de promouvoir la mission de l'école catholique.



## A L'HEURE DU SYNODE...

### LA CATÉCHÈSE.

Quelques points de vue de Mgr ORCHAMPT, Membre de la Délégation Française du Synode.

Nous empruntons à la Semaine Religieuse d'Angers les réponses faites par Mgr ORCHAMPT, Président de la Commission Episcopale de la Catéchèse, à quelques-unes des questions qui lui ont été posées par J.-C. Escaffit, journaliste de « La Croix ».

**● POUVEZ-VOUS RECENSER LES PROBLÈMES QUI SE POSENT EN FRANCE ?**

Les problèmes qui se posent en France ?

Ils sont divers, j'en cite simplement quelques-uns.

**La liberté de catéchiser.** Il ne suffit pas en effet que cette liberté soit affirmée dans les textes. Il faut qu'elle soit réalisable. Or, le temps libre du mercredi est remis en question. La « semaine continue » déplace beaucoup d'enfants et de jeunes hors de leur lieu de résidence habituel. Le gouvernement, quel qu'il soit, saura-t-il libérer effectivement des temps pour que ceux qui le désirent participent à des groupes de catéchismes, à des groupes de recherche de la foi ?

**Le problème des catéchistes permanents.** Ceux-ci sont trop peu nombreux et des questions financières se posent pour leur rémunération. Ces hommes et ces femmes, s'ils veulent se consacrer totalement à la catéchèse, ont le droit de vivre et de disposer pour cela des moyens nécessaires.

**Le manque d'intérêt manifesté par certains prêtres à l'égard de la catéchèse.** Ils sont souvent très soucieux d'une présence au monde par divers modes, y compris le travail, car ils ont conscience de l'état de « non-christianisation » de nombreuses régions et de divers milieux en France. Mais il ne faudrait pas que cette préoccupation d'évangélisation leur fasse oublier leur responsabilité à l'égard d'une éducation réelle de la foi pour ceux qui la désirent. Sans aucun doute, des laïcs peuvent travailler à cette éducation ; encore faut-il qu'ils trouvent des prêtres pour les aider à se former.

**Plus profondément, je crois que nous avons besoin en France de situer la catéchèse à sa vraie place.** Le catéchisme, ou plus exactement la catéchèse, est l'expression de la foi d'une communauté et des personnes qui la constituent, en vue de permettre à d'autres — enfants, jeunes, adultes — de découvrir la foi pour la dire à leur tour. On ne peut dissocier le catéchisme, la catéchèse, de la vie d'une communauté dont la source et l'expression première est la célébration eucharistique. Tout récemment, un ami orthodoxe me rappelait qu'il ne peut y avoir de catéchèse si elle n'est pas enracinée dans la célébration liturgique. C'est profondément vrai. Si nous oublions celà, nous ferions de notre catéchèse une technique, un enseignement, mais non la découverte du Vivant.

**● AUJOURD'HUI, ON PRIVILÉGIE BEAUCOUP PLUS LE TÉMOIGNAGE, PAR RAPPORT A UN ENSEIGNEMENT PLUS DOGMATIQUE. CERTAINS REPROCHENT A LA CATÉCHÈSE ACTUELLE D'ÊTRE « INVERTÉBRÉE ». QUE RÉPONDEZ-VOUS ?**

Privilégier le témoignage ?

Bien sûr, certains groupes risquent de le faire, au détriment d'un contenu doctrinal solide. Les exemples sont nombreux. Mais comment ne pas tenir compte, dans le même temps, d'une réalité qui nous interpelle ? Le catéchiste **ne peut être seulement un « enseignant »**. Jeunes et enfants ne veulent plus d'un catéchiste qui leur apparaîtrait comme le professeur devant lequel on ne peut que se taire. La pédagogie scolaire, les divers média, apportent aux enfants une masse d'informations souvent contradictoires. Cela provoque chez eux une attitude non de « soupçon » au sens strict du terme, mais d'interrogation. Enfants et jeunes n'acquiescent plus aisément. Ils veulent d'abord découvrir dans le catéchiste un croyant, un témoin de l'évangile. Témoignage et enseignement sont étroitement liés. Si le témoignage n'existe pas, l'enseignement ne peut « passer ». Cela ne veut pas dire qu'enfants et jeunes — je pense particulièrement aux jeunes de 16 à 22 ans — ne demandent pas une connaissance qui corresponde aux questions qu'ils se posent et qui concernent le sens de l'existence, de la vie, de la mort, à fortiori de Dieu... Ils veulent cette connaissance, mais ratifiée par le témoignage de vies engagées. S'il est des exemples de catéchèse « invertébrée », il est beaucoup d'autres catéchèses riches doctrinalement. Mais ces messages ne sont reçus que s'ils sont non seulement transmis mais partagés avec des adultes, humbles témoins de la Parole ; un peu comme le fit et le réalise aujourd'hui encore un homme comme Jacques Lebreton, « celui qui croyait à ses yeux et à ses mains ». C'est d'hommes et de femmes conscients de leur pauvreté, mais croyant en Jésus et bien vivants en Eglise, que jeunes et enfants ont besoin pour recevoir, oui, mais plus encore pour partager, pour célébrer, pour découvrir les appels du Seigneur dans leur propre vie.

**● IL SEMBLE QU'IL Y A DES RECHERCHES PÉDAGOGIQUES INTÉRESSANTES, MAIS ELLES SONT LOIN DE TOUCHER LA MASSE DES CATÉCHISTES. N'Y A-T-IL PAS UN PROBLÈME DE FORMATION.**

Des recherches, il en existe, c'est exact, et elles sont nombreuses. Les Directions Diocésaines de l'Enseignement Religieux (D.E.R.) en lien avec le « Centre National de l'Enseignement Religieux » (C.N.E.R.), tantôt promeuvent ces recherches, tantôt les découvrent et les mettent en lien avec d'autres groupes partageant la même préoccupation : rendre la foi accessible et « crédible ». C.N.E.R. et D.E.R. travaillent avec beaucoup de continuité, soucieux de contribuer à la formation de ces catéchistes et de ces chrétiens préoccupés de catéchèse. Il suffit de découvrir le planning d'une D.E.R. ou d'un S.D.P.C. (Service Diocésain de Pastorale Catéchétique) pour s'en rendre compte. Ce qui est plus significatif encore, c'est de voir, mais ceci n'existe pas en tous les diocèses, après une période de méconnaissance réciproque, des contacts s'établissent entre mouvements d'Action Catholique (A.C.E., mouvements d'A.C. de jeunes et d'adultes), groupes de réflexion théologique et scriptuaire et services diocésains de catéchèse. Partout s'exprime la même requête : nous cherchons une formation qui nous rendre aptes à dire, pour notre temps, la foi de nos origines. Cela se réalise déjà, mais il faut souhaiter que les clivages qui existent encore trop souvent se résolvent au bénéfice d'une collaboration dont chacun tirera un grand bénéfice.



# LES JEUNES ET LA FOI...

Didier PIVETEAU, Frère des Ecoles Chrétiennes, professeur à l'Institut Catholique de Paris, vient de publier dans la Collection « Croire aujourd'hui » un livre de 148 pages sur la catéchèse : « Comment ouvrir les jeunes à la foi ? », dont voici les grandes lignes.

L'auteur commence par constater la **mort d'une certaine catéchèse :** non seulement celle qui consistait à partir de la Parole de Dieu pour rejoindre la vie de l'homme, mais aussi celle qui part de la vie de l'enfant pour rejoindre la Parole de Dieu, à l'aide de jalons, cheminements, repères... « Les jeunes, écrit-il, n'acceptent plus que leur parole ne soit qu'un point de départ vers quelque chose d'autre qu'ils n'ont pas prévu en prenant la parole ».

Le propre de l'abondance étant de créer le libre choix, nous sommes, dans tous les domaines, **à l'ère du libre-service,** y compris dans l'enseignement religieux...

La jeune génération n'a plus la même **conscience de la durée** que les précédentes : allongement de la vie humaine, accélération du changement, télévision, ordinateur, tous ces facteurs ont provoqué un changement culturel profond : on est passé de la permanence à la mobilité, de l'immuable au provisoire, de l'absolu au relatif ; l'éternel s'estompe au profit du « temporel », de l'immédiat...

D'où affaiblissement de la tradition, dévalorisation de la fidélité, du travail, effacement des frontières, refus de ce qui est achevé, besoin de vivre en groupe restreint, où chacun peut se dire et découvrir son identité...

**Comment annoncer la foi dans un tel contexte ?**

Il est bon, d'abord, qu'il y ait plusieurs styles de catéchèse dans une même école. Il faut libérer la parole, permettre aux catéchisés d'exprimer comme ils le peuvent, ce qu'ils croient, ce qu'ils veulent célébrer. La catéchèse doit être organisée de manière telle que « les jeunes puissent reconnaître dans la structure proposée l'appel à la liberté que constitue le christianisme » : offrir des « espaces verts », « des aires ouvertes »...

L'éveil à la foi **durant la petite enfance** se fera essentiellement à l'occasion de **questions** posées par l'enfant devant « quelques signes vrais posés pour eux-mêmes ». Entre **7 et 10 ans** se fera une **catéchèse légère**, dont le but sera de rendre explicite l'expérience préalable vécue dans un groupe de vie chrétienne.

**A partir de 10 ans** devient possible l'accession à la **foi personnelle,** à l'occasion de **« crises »** provoquées par la **« destructuration » des liens existants entre la vie personnelle et la « religion collective ».** L'expérience individuelle qu'est la foi, se comprend et s'exprime dans la liturgie, les sacrements, les dogmes, la « culture chrétienne », la morale, en un mot dans la « religion », dont les caractères sont essentiellement collectifs, communautaires.

La difficulté, pour le jeune, sera de **relier son expérience personnelle de foi avec l'ensemble de la tradition écclésiale,** et pour le catéchète d'articuler le langage de cette expérience avec le langage religieux officiel. D'où problème difficile de l'« orthodoxie », problème dont la plupart des adultes, d'ailleurs, se soucient fort peu pour eux-mêmes. De toute façon, il n'existe pas de méthode qui assurerait à tout coup la préservation de la foi des jeunes : la foi est rencontre, échange entre deux personnes dont une au moins « a rencontré » Jésus-Christ... Et l'Esprit souffle où il veut.

L'ouvrage de Didier PIVETEAU ne laisse pas indifférent. Il faut en faire une lecture critique : peut-être accorde-t-il trop d'importance au « subjectif », à l'expérience personnelle aux dépens de l'« objet » de la foi ? Il a le mérite en tout cas de prendre en considération les enfants et les jeunes, tels qu'ils sont, dans un monde particulièrement difficile, corrosif pour toutes les convictions religieuses, morales, politiques...

La mutation culturelle dont tout le monde parle a-t-elle l'ampleur et la profondeur que lui attribuent la plupart des moralistes et sociologues ? Les historiens le diront un jour. Le dernier sondage effectué par l'hebdomadaire « La Vie » et l'I.F.O.P. nous révèle quelques tendances dominantes chez les jeunes entre quinze et trente ans. Mais il est évident aussi que s'il y a quelques futurs « François d'Assise » parmi eux, cela ne se saura pas à la lecture des tableaux et des graphiques...

Leur idéal ? Très peu veulent militer pour leurs idées (3 %) ou « vivre selon l'Evangile » (1 %). Mais la question était mal posée, car ils n'avaient droit qu'à une seule réponse. Il n'est pas si étonnant que la plupart ait pensé d'abord à fonder un foyer heureux, à être utile aux autres ou à se faire une situation ! N'empêche que les jeunes se révèlent, hélas, bien « réalistes ».

Leurs opinions religieuses ? 79 % se disent catholiques, 62 % croient en Dieu... « Pour les jeunes, écrit P. MOITEL, aumônier de lycée, l'Absolu se construit au jour le jour. Car on ne peut parier sur l'avenir, il est trop incertain. Inutile donc de vouloir bâtir toute son existence autour d'une grande théorie métaphysique, d'un vaste système philosophique ou d'un ensemble de valeurs religieuses. Les jeunes visent le coup par coup. Ils ne vivent pas dans la durée, mais dans le ponctuel. Scepticisme ou réalisme ? Le fait est là : pour la majorité des jeunes, rien ne peut être, une fois pour toutes, définitif et absolu ».

La « pratique religieuse »... a diminué sensiblement depuis 10 ans. 48 % des jeunes Français ne vont jamais à la messe. 11 % des jeunes catholiques y vont une fois par semaine, contre 21 % en 1967. Pourquoi vont-ils moins à la messe ? « C'est ennuyeux » : 20 % — « Je n'ai plus la foi » : 15 % — « J'ai autre chose à faire » : 37 % — « J'y vais quand j'ai envie » : 19 %. Cependant, 57 % des jeunes estiment que les prêtres sont utiles (contre 75 % en 1967, c'est vrai) ; 32 % pensent qu'ils sont trop différents des autres hommes, et 14 % trop semblables.

⁂

Quelle conclusion tirer de ce sondage ? Pessimiste ? Optimiste ? On a demandé au P. REMOND, 55 ans, Evêque auxiliaire de la Mission de France à Paris ce qu'il en pensait. Voici sa réponse : « Dieu a-t-il un avenir chez les jeunes ? Les chiffres disent que non ! Les chiffres ont raison sans doute. Oui, mais voilà. Hier, justement, j'ai vécu toute une journée avec 35 jeunes de 23 à 30 ans qui ont misé toute leur existence sur Dieu.

Alors, ces chiffres, que disent-ils ? Ceci peut-être : que les jeunes ne s'intéressent plus à un Dieu que nous autres, gens d'Eglise, avons figé dans des mots, à la lettre « insignifiants » ; que les jeunes ne veulent plus d'une Eglise qui s'interroge sans fin sur son fonctionnement interne, alors que le monde entier attend le vivant Evangile du Christ. Ils ne veulent plus d'une Eglise qui ne sait être universelle sans se compromettre avec tous les régimes, ni d'une Eglise qui prend parti en devenant sectaire.



Pour que Dieu ait un avenir pour les jeunes, il faudrait alors que l'Eglise soit plus évangélique, qu'elle ait l'audace des recommancements, qu'elle accueille la nouveauté. Aujourd'hui, en France, nous vivons une profonde mutation culturelle. C'est peut-être la fin des idées toutes faites et de la croissance guidée par le seul souci du profit. Ce peut être la restauration de tout homme dans sa fagilité et sa responsabilité. Ce peut être la chance du Dieu qui dérouta Abraham vers un avenir absolu.

Pour cela il suffirait de si peu de choses : que vous et moi nous rendions la liberté à la Parole de Jésus, ce Jésus qui sur les bords du lac séduisait les jeunes à tel point qu'ils plaquaient tout pour s'embarquer avec lui ».

⁂

Il va de soi que la catéchèse est à situer dans cet environnement général, le rapport entre l'Eglise et la catéchèse est comparable au rapport qui existe entre la société et l'école ; elles sont étroitement imbriquées dans leur évolution. L'institution éducative dépend étroitement de l'environnement adulte, mais contribue aussi à son évolution...

Le Synode des Evêques à Rome, en ce mois d'octobre 1977, est consacré à la catéchèse ; c'est la première fois, semble-t-il, depuis le Concile de Trente, que ce qui concerne la catéchèse est évoqué à un tel niveau. Espérons que notre tâche s'en trouvera éclairée, car il y va de l'avenir de la foi, de la « culture chrétienne » et de son impact sur la société...

La catéchèse était aussi à l'ordre du jour d'un colloque international qui s'est tenu en mars 1977 à Delémont (Suisse), colloque organisé par les O.I.C. (Organisations Internationales Catholiques). On peut en lire les conclusions dans le numéro 69 de la revue du C.N.E.R. (Catéchèse). Elles rejoignent ce que beaucoup constatent chez les jeunes : relativisme, refus de l'engagement, primat de l'avoir sur l'être, valorisation du présent, refus de l'institutionnel, indifférence religieuse...

Où porter l'accent dans la catéchèse ? « Gratuité » de la religion, primat de la personne sur l'idéologie, de l'adhésion existentielle sur la systématisation doctrinale, recherche du sens de la vie, importance à donner à l'Histoire, aux symboles, éveil du sens religieux... La démarche catéchétique : partir de l'expérience de la vie, de l'homme dans sa situation historique présente, expliciter en quoi consiste le fait de croire, centrer sur l'essentiel : la personne du Christ dans sa totalité...

⁂

A lire aussi dans ce numéro 69 de « Catéchèse » un article de Gérard DEFOIS sur « Rythmes, personne et société », qui invite à une réflexion approfondie sur la dimension sociale, écclésiale de la foi, en réaction contre certains courants issus de « mai 68 ».

Une bonne nouvelle : la publication prochaine d'un catalogue des ouvrages utilisés pour la catéchèse des adolescents et des jeunes, par trois secrétariats nationaux : Enseignement Religieux, Aumônerie Enseignement Public, Enseignement Catholique.

Reste que techniques, méthodes, moyens ne dispenseront jamais de reprendre constamment l'effort d'adaptation des structures scolaires pour répondre à l'attente légitime des jeunes. « Réinventer le rythme du temps », « aménager des plages de rencontre et de vie en commun », « offrir des espaces de liberté où tous et chacun puissent s'exprimer, s'affirmer, agir... » (Voir « Enseignement Catholique Documents n° 381 de Juin 1977 et n° 402 d'Octobre 1977).

L. JESTIN.

## NOUVEAUX DOCUMENTS CATÉCHÉTIQUES
### (par la D.D.E.C. de Nantes)

Les documents catéchétiques parus ces derniers mois ne manquent pas. En cette période de rentrée, nous choisissons de n'en présenter brièvement que quelques-uns.

**LA FOI AU COURS PRÉPARATOIRE** (Centurion-Privat).

Ce n'est pas un nouveau catéchisme à mettre dans les mains des enfants, ni un manuel qu'on pourrait se contenter de suivre à la lettre. Il s'agit d'un instrument de travail dans lequel les éducateurs de CP et même des classes enfantines trouveront des éléments simples mais judicieux de psychologie, des pistes de réflexion sur la relation aux enfants et aux parents, un regard de foi sur l'éveil religieux et le rôle de catéchiste. Tenant compte de l'expérience vécue en commun par des enfants et des éducateurs dans une classe (la démarche proposée suppose une vie de groupe continue) ; ce livre déroule des schémas pour 5 grands thèmes de catéchèse (Incarnation, Création, Mystère pascal, Eglise, Esprit saint...) ainsi que des indications pour des célébrations.

**ECOUTE ET VOIS** (Diffusion catéchétique - Tardy).

Sous-titré, « livre de la famille pour l'éducation chrétienne des enfants de 7 à 9 ans », voici un album que des enfants du niveau CE 1-CE 2 auront plaisir à ouvrir à n'importe quelle page, à lire seul ou en famille. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un « programme de catéchisme » dans la pensée des auteurs, il est bien évident que des éducateurs peuvent s'y référer, exploiter tel ou tel chapitre, y renvoyer les enfants... La vie des enfants « ce qu'ils écoutent et voient » est prise en compte ; sans exclure les événements « religieux » : un baptême, un mariage, la messe... font aussi souvent partie de leur vie. Quelques caractéristiques :

— le réalisme des auteurs qui ne téléscopent pas les difficultés que des enfants peuvent rencontrer ;

— la prise en compte de la diversité des situations religieuses, de l'incroyance même (ex : baptême d'un nouveau-né, d'un enfant de 8 ans, d'un adulte) ;

— l'accès de Dieu par la « nature », la « création » n'occupe pas la première place.

**N.B.** — Dernière nouvelle, un document d'utilisation de « Ecoute et vois » est annoncé pour les débuts de septembre.



**IL FAIT ROUTE AVEC NOUS** (Mame).

Bien qu'utilisable avec souplesse « il fait route avec nous » — 1°) Initiation à la foi des enfants de 7-9 ans — offre un cheminement pour une catéchèse. Les parents sont délibérément mis dans le coup, ce qui explique les 3 moments de la progression :

— les rencontres de parents,

— les échanges parents-enfants,

— les rassemblements.

le tout soutenu et préparé grâce à 12 fiches Parents et 12 fiches Enfants. Le livret de l'animateur n'est pas encore paru à cette date mais ça ne saurait tarder. A noter que ce programme a été réalisé et expérimenté dans des secteurs de la banlieue ouvrière de Paris.

**C'EST LUI JÉSUS** (C.E.R.P.).

14 fiches de 6 pages « pour prier avec la bible » qui font suite à « Je cherche Dieu » consacré à l'Ancien Testament. Il s'agit de découvrir Jésus, de prendre goût à la lecture de l'Evangile, de s'initier à la prière... en compagnie de témoins comme Marie, Pierre, Zachée, Bartimée, le centurion romain, Nicodème... la « carte de relations de Jésus ». Un document d'appoint utile.

**JÉSUS LE VIVANT** (C.R.E.R.).

Ce document voudrait permettre à des enfants de 10-12 ans d'aborder dans la foi, bien sûr, la personne de Jésus mais en conservant à celui que nous confessons « vivant et ressuscité » toute son épaisseur historique, évitant ainsi un moralisme trop fréquent. La christologie contemporaine, si féconde, s'attache aujourd'hui à articuler vie-mort et résurrection : il serait dommage que la catéchèse ne s'en préoccupe pas. Cet ensemble de fiches se veut très ouvert et incite les enfants à travailler sur documents comme ils en prennent de plus en plus l'habitude en classe même.

**MISSEL DES 9 A 12 ANS - POUR 77-78** (Tardy).

L'équipe du « Missel du peuple de Dieu » a composé ce missel pour aider les enfants qui bien souvent à la messe du dimanche se trouvent dans une assemblée composée en majorité d'adultes. Outre les commentaires, les prières adaptés à leur âge... on appréciera l'originalité de ce missel qui commence avec la rentrée scolaire et se termine avec la fin des grandes vacances.

**TERRAIN D'AVENTURE** (C.R.E.R.).

Une collection qui s'adresse aux jeunes (12-14 ans) pour une soirée, pour un temps fort, pour une journée, pour plusieurs rencontres... Des idées nombreuses et originales qui peuvent donner aux jeunes l'envie de s'informer, de se documenter, d'agir, de se rencontrer, de partager, de célébrer. 4 livrets d'une présentation agréable ouvrent cette collection. Chacun comporte une vingtaine de fiches, l'une d'entre elles en présente le contenu, une autre en dit la méthode d'utilisation.

N° 1 ATTENTION AU DÉPART — 16 propositions différentes pour aborder une nouvelle année.

N° 2 NOEL A DONNER — 17 fiches pour accueillir Noël et non le vendre ou l'acheter.

N° 3 BALADINS DU BONHEUR — Nos béatitudes ? Celles de l'Evangile ? Bonnes recherches pour le temps de la Toussaint.

N° 4 CONFIRMÉS DANS L'ESPRIT (à paraître prochainement) — Avoir de l'esprit ! lequel ? l'Esprit saint ? Non pas « livret de » mais sûrement « Livret en vue de » la confirmation.

Ces livrets paraîtront trop jeunes pour certains, trop avancés pour d'autres, trop légers pour certains, trop consistants pour d'autres. Il est difficile aujourd'hui de trouver des documents qui conviennent exactement... mais une des chances de cete nouvelle collection c'est qu'elle nous rappelle bien que les documents sont au service des jeunes et non les jeunes au service des documents.

**POUR UTILISER « QUI ES-TU SEIGNEUR ? »** (A et B).

Le diocèse de Poitiers publie cette année deux dossiers — « Pour vivre » CM 1 et « Vivre avec toi » CM 2 qui permettent respectivement une utilisation renouvelée et judicieuse de « Qui es-tu Seigneur ? A » et « Qui es-tu Seigneur ? B ». Des orientations pour les éducateurs, des fiches pour les parents, des propositions d'activités pour les enfants s'y trouvent consignées. Un instrument qui rendra service !

⁂

**Les documents de travail** (Rappel)

Les catéchistes réclament des guides, des manuels, des propositions de programme : ceci est affaire du C.N.E.R., mais il existe des documents de travail, et tout d'abord « Enseignement Catholique Documents », qui fera paraître à la prochaine rentrée un ensemble de réflexions sur les problèmes catéchétiques sous le titre : « Comment concilier pluralisme et catéchèse ? »

A signaler les revues :

- pour 6e et 5e : « Eveil » (Strasbourg) ;
- pour 4e et 3e : « Virages » (Strasbourg) ;
- pour C.E.T. : « Bâtir » (Direction Diocésaine de Lille) ;
- pour adultes : « Catéchèse » (Paris) et « Vérité et Vie » (Strasbourg) ; « Temps et Paroles » (Editions Ligel, Paris).
- pour lire le message de Dieu à travers les événements : « Aujourd'hui, la Bible » et « Christianisme, 2000 ans d'histoire ».

——— ◆ ———

## CENTRE DE KÉRIVOAL - QUIMPER

Le Centre d'Animation Pédagogique de Kérivoal poursuit ses activités. Son nouveau directeur, le Frère André Jacq, originaire d'Henvic, arrive de Lyon, tandis que le Frère Jean Pungier s'en va désormais travailler au Centre International Lassalier à Rome. Dans le programme du Centre, actuellement annoncé, on peut noter :

— une série de week-ends, avec le Frère Vincent Ayel, sur le thème : **Prospective et catéchèse.**



— une série de conférences et débats, avec le Frère André Fermet, sur le thème : **Croire Aujourd'hui.**

⁂

### TROIS WEEK-ENDS PERSPECTIVE ET CATÉCHÈSE

(15-16 octobre ; 4-5 mars ; 6-7 mai)

**1er w. e. : En vue de quel MONDE ? Quelle catéchèse ?**

L'an 2000, c'est dans quelque 20 ans. Que sera le monde ? Que seront les rapports de l'homme avec la nature ? Comment fonctionneront les relations sociales ? Où va le travail humain ? et la famille, l'habitat, les loisirs, etc... que deviendront-ils ? Quel genre d'existence attend les jeunes d'aujourd'hui ? Sans prétendre jouer au futurologue, il semble possible d'énoncer là-dessus quelques sérieuses probabilités. Elles sont lourdes de conséquences pour notre responsabilité actuelle. A quelles conditions la catéchèse présente devrait et pourrait préparer à vivre dans ce monde qui se prépare ?

**2e w. e. : En vue de quel HOMME ? Quelle catéchèse ?**

L'homme changerait-il lui aussi ? Non, pensent certains... Et pourtant ? Si l'évolution biologique semble achevée quant à l'essentiel, l'évolution psychosociale de cet « homme inachevé » pourrait bien continuer encore... Quelles manières de sentir, d'aimer, de penser, de vouloir et de se conduire semblent devoir caractériser l'homme de demain ? Notre catéchèse est-elle propre à servir la vocation de cet homme ?

**3e w. e. : En vue de quelle EGLISE ? Quelle catéchèse ?**

Qu'arrive-t-il à cette vieille Eglise ? Voilà qu'elle bouge... Une dérive ? Une mue ? Sous prétexte que Jésus-Christ et le Saint-Esprit ne sauraient changer, faut-il en déduire la nécessaire immutabilité de l'Eglise dans ses formes ? Entre l'Eglise de demain et celle de 1970, il y aura vraisemblablement plus de différences qu'entre l'Eglise de 1970 et celle du 16e siècle ou du 5e siècle. Alors, comment se présentera-t-elle, cette Eglise de l'avenir ? Notre catéchèse actuelle est-elle assez ouverte à l'Esprit-Saint qui pousse toujours sur des routes nouvelles ? Ne se trompe-t-elle pas de siècle ? Prépare-t-elle l'Eglise de demain ?

⁂

### CONFÉRENCES ET DÉBATS : CROIRE AUJOURD'HUI.

Ces rencontres de réflexion ont pour but de fournir aux participants les moyens de voir plus clair dans leur propre foi. En fournissant des repères théologiques simples, actuels, et fidèles à l'essentiel, ces rencontres peuvent être un moyen parmi d'autres pour aider, d'une part, **chaque croyant** à se situer aujourd'hui, et d'autre part, **les éducateurs de la foi,** (parents et catéchistes) dans leur tâche.

1°) **Lundi 24 octobre 1977 : LA MÊME FOI AVEC DES MOTS NOUVEAUX.**

Est-ce qu'on nous change la religion ? Les profonds changements de notre société et de notre culture exigent, pour que notre christianisme ait un impact réel, un **renouvellement du langage de la foi chrétienne.** Comment cela peut-il se réaliser dans la fidélité à la foi de toujours ?

2°) **Lundi 14 novembre 1977 : COMMENT PARLER DE DIEU AUJOURD'HUI ?**

Nous croyons en Dieu, certes, mais « en quel Dieu croyons-nous ? » N'avons-nous pas à **revoir nos idées sur Dieu ?** Que mettons-nous sous les mots « Créateur », « Tout-Puissant », « Providence » ?.. Comment comprendre l'action de Dieu dans nos vies et dans l'histoire des hommes ? Et finalement, n'est-ce pas Jésus-Christ qui nous aide à rectifier toutes nos images approximatives de Dieu ?

3°) **Lundi 5 décembre 1977 : JÉSUS-CHRIST : SA VIE, SA MISSION, SON COMBAT, SA MORT.**

C'est ce que nos catéchismes appellent : les mystères de l'**Incarnation** et de la **Rédemption** ou de notre salut en Jésus-Christ. Mais ces formules de foi sont peut-être restées trop **abstraites** pour nous. N'aurions-nous pas intérêt à retrouver le contenu **concret** de la desinée de Jésus de Nazareth : son enseignement et sa pratique si peu conformes aux positions officielles, son combat et son procès sanctionnés par sa mise à mort ? Notre foi chrétienne n'est pas abstraite : elle est **historique.**

4°) **Lundi 16 janvier 1978 : CHRIST EST RESSUSCITÉ.**

**L'événement de la résurrection du Seigneur :** comment le comprendre sainement ? Quel est son impact dans nos vies chrétiennes et dans l'histoire des hommes ? Que veut-on dire en appelant Jésus-Christ « le premier des ressuscités » ? En bref, comment la résurrection est-elle le fondement et le cœur de notre foi chrétienne ? Est-ce un simple **« miracle du passé »,** à vrai dire plus grand que les autres ? est-ce davantage ?

5°) **Lundi 6 février 1978 : APPARTENIR AUJOURD'HUI A L'EGLISE CATHOLIQUE.**

Que signifie pour moi « appartenir aujourd'hui à l'Eglise catholique » ? Le concile Vatican II nous présente l'Eglise comme **« Le peuple de Dieu »** en marche. Qu'est-ce que cela implique ? qu'est-ce qui caractériserait le mieux ce peuple de Dieu dans sa vie profonde et quant à **l'essentiel ?** (La prière et la liturgie ? La mission et l'engagement ? L'organisation interne et le fonctionnement de l'autorité ? etc...)

6°) **Lundi 20 mars 1978 : L'EGLISE : DANS LE MONDE ET POUR LE MONDE.**

L'Eglise est-elle une **société « parallèle »** face au monde ? N'est-elle pas plutôt dans le monde et pour le monde ? L'Eglise « servante et pauvre » ? L'Eglise est-elle le **« Royaume de Dieu » ?** L'**unité** de l'Eglise : comment comprendre et comment vivre les tensions et parfois les conflits qui se produisent en elle ? Le difficile mais indispensable dialogue des chrétiens (avec les ncroyants, les marxistes, etc...)

**INDICATIONS PRATIQUES :** Le travail de réflexion se déroulera sur une période de 6 mois, d'octobre à mars. Les réunions se dérouleront au Centre d'Animation de Kérivoal à Quimper de 14 h. 15 à 16 h. et de 20 h. 30 à 22 h. 15 (au choix). Toutes les rencontres ont lieu un lundi. Pour qu'un travail sérieux puisse être accompli, il est demandé de suivre les six rencontres prévues dans l'année.



## CENTRE DE KÉRAUDREN

### Année 1977-1978

Les activités du Centre de Kéraudren, pensées par priorité en fonction des laïcs, s'adressent, sans exclusive, aux chrétiens du diocèse, laïcs, religieux et religieuses, prêtres.

**I. — ACCUEIL DES MOUVEMENTS ET DES GROUPES** qui participent à l'action apostolique et pastorale du diocèse et qui, à ce titre, sont inscrits dans **l'Ordo** diocésain, pour des activités placées sous leur responsabilité, du type journées d'études, sessions, récollections, retraites. Ce service, qui existe depuis de nombreuses années, demeure premier dans les activités du Centre.

**II. — ANIMATION THÉOLOGIQUE :**

**1) FILIÈRES D'INITIATION BIBLIQUE ET THÉOLOGIQUE :**

Chaque filière comporte, d'octobre à mai, une rencontre mensuelle de type plutôt magistral, complétée par un travail, si possible en groupe, et s'achève par un week-end. Le niveau des filières est celui d'une initiation qualifiée, mais n'exige pas de formation théologique préalable.

**a. — Filières bibliques :**

— **« Premières Lectures de l'Ancien Testament »,** par **André Gourmelen,** professeur au Service Interdiocésain d'Etudes Théologiques (S.I.E.T.) de Rennes et délégué diocésain à la Formation Permanente. Le mercredi, de 18 h. à 22 h. Première rencontre : le mercredi 19 octobre.

— **« Premières Lectures de saint Paul »,** par **Paul de Surgy,** professeur à la Faculté de Théologie d'Angers et responsable du Centre de Kéraudren, et **André Gourmelen.** Le samedi, de 15 h. à 18 h. Première rencontre : le samedi 22 octobre.

**b. — Filières théologiques :**

— **« Aujourd'hui, la question Jésus-Christ »,** par **Jean Massart,** professeur au S.I.E.T. Le mercredi, de 15 h. à 18 h. Première rencontre : le mercredi 9 novembre.

— **« Dans la vie des hommes, dans la vie de l'Eglise : Les Sacrements »,** par **Michel Scouarnec,** délégué diocésain à la Pastorale Sacramentelle et Liturgique et membre de l'équipe diocésaine de la Formation Permanente. Le mercredi, de 18 h. à 22 h. Première rencontre : le mercredi 9 novembre.

Le Centre, voulant articuler son activité sur l'action pastorale diocésaine, souhaite travailler de préférence avec des personnes qui assument une part de responsabilité apostolique (animation, catéchèse, action catholique, etc...) et qui viendraient suivre telle ou telle filière en lien avec les mouvements, secteurs pastoraux ou aumôneries.

Compte-tenu du fait que prêtres et religieuses disposent d'instances de formation qui leur sont propres, la priorité serait donnée aux laïcs au cas où les demandes d'inscription à une même filière seraient trop nombreuses.

**2) WEEK-ENDS THEOLOGIQUES :**

**a. — Politique et foi :**

— **« Evangile et Politique »** (perspectives bibliques — l'attitude de Jésus — le tribut à César — principaux textes de Paul et de Pierre — réflexions), par **Paul de Surgy,** du samedi 15 octobre à 15 h. 45 au dimanche 16 octobre à 14 h.

— « **Politique et vie de Foi** », (regards sur la politique — la politique interpelle la foi ; la foi interpelle la politique : pourquoi ? comment ? perspectives fondamentales — engagements politiques et responsabilités des croyants) par **François Vial,** professeur à la Faculté de Théologie d'Angers et au Séminaire d'Issy-les-Moulineaux, du samedi 19 novembre à 15 h. 45 au dimanche 20 novembre à 14 h.

**b. — L'Eglise :**

— « **L'Eglise aujourd'hui dans sa fidélité vivante à la tradition des Apôtres** : La Pénitence dans l'histoire et aujourd'hui — L'expression de la foi hier et aujourd'hui », par **Jacques Starck,** jésuite, doyen de la Faculté de Théologie d'Angers, et **Roger Macé,** responsable du S.I.E.T. de Rennes, du samedi 21 janvier à 15 h. au dimanche 22 à 14 h.

— « **L'Eglise comme Communion :** la « koinônia » des Actes des Apôtres — unité et pluralisme — unité donnée et unité à faire — variété des mouvements et des courants dans la communion ecclésiale — ignorances, oppositions et unité eucharistique », par **Antoine de Lourmel,** franciscain, professeur au S.I.E.T., du samedi 25 février à 15 h. au dimanche 26 à 14 h.

— « **Faire naître l'Eglise aujourd'hui** », par **Marie-Dominique Chenu,** dominicain, du samedi 22 avril à 15 h. au dimanche 23 avril à 14 h. (week-end destiné à 30-35 militants d'Action Catholique s'inscrivant par l'intermédiaire de leur mouvement).

3) **CONFÉRENCES :**

« **Faire naître l'Eglise aujourd'hui** », par **Marie-Dominique Chenu,** dominicain, le vendredi 21 avril, à 20 h. 45.

Si d'autres conférences sont organisées en cours d'année, elles seront annoncées par voie de presse.

**III. — RECOLLECTIONS ET RETRAITES :**

1) **Récollection : « Jésus devant sa mort :** connaître et suivre le Christ dans la liturgie des Rameaux, de la Semaine Sainte et de Pâques », par **Michel Scouarnec,** du samedi 11 mars à 14 h. 45 au dimanche 12 mars à 14 h.

2) **Retraite biblique : « L'Epître de saint Paul aux Romains :** le Dieu de la foi et la vie des croyants », par **Paul de Surgy,** du lundi 3 juillet à 18 h. 30 au vendredi 7 à 17 h.

**IV. — BIBLIOTHÈQUE :**

Une bibliothèque de travail et de consultation **sur place** (à l'exclusion de tout prêt de livres ou de revues) sera ouverte, à partir du 1er janvier 1978, pour permettre à ceux qui le désirent d'y travailler dans le calme et d'y consulter les principales revues et un ensemble d'ouvrages de réflexion théologique et pastorale.

**OBSERVATIONS GÉNÉRALES :**

**Adresse :** Centre de Kéraudren, 29200 BREST.
**Téléphone :** (98) 03.11.37.

Les groupes et personnes qui participent aux activités du Centre peuvent y trouver, en prévenant en temps voulu, le **gîte** et le **couvert.**



Pour subvenir aux dépenses occasionnées par les activités d'animation théologique et spirituelle, une **participation aux frais** est proposée à chacun : elle est indicative, mais nullement impérative, chacun restant libre de donner ce qu'il veut, en plus ou en moins, suivant ses ressources ; elle ne doit empêcher personne de prendre part aux activités proposées. (Filières : une filière : par personne : 80 F. ; couple : 120 F. Week-ends : un week-end : par personne : 20 F. ; couple : 30 F. Demi-tarif pour les étudiants).

**Correspondance :** — les Groupes et Mouvements qui figurent à **l'Ordo** du diocèse et désirent venir au Centre pour des activités relevant de leur propre responsabilité sont invités à s'adresser à M. l'abbé Yves Quéméneur, Responsable Adjoint, Centre de Kéraudren, 29200 BREST ;

— pour les renseignements et inscriptions concernant les activités d'animation théologique et spirituelle, on voudra bien adresser la correspondance, sans nom propre, au Secrétariat d'Animation Théologique, Centre de Kéraudren, 29200 BREST.

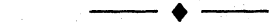

## CONGÉ PARENTAL D'ÉDUCATION

Une loi du 12 Juillet 1977 vient de créer un droit pour la mère ou le père salarié de prendre un congé sans solde dit congé parental d'éducation à l'issue duquel le bénéficiaire retrouve de plein droit son emploi.

L'innovation est importante par rapport à l'état du droit antérieur où lorsqu'un congé pour élever un enfant était pris par la mère, elle perdait son emploi et n'avait à l'issue de ce congé qu'une simple priorité de réemploi.

Cependant la portée de la loi nouvelle est limitée dans la mesure où elle ne s'applique que dans les entreprises ayant plus de 200 salariés (ou 100 à compter du 1-1-1978). Dans les autres entreprises, c'est l'état antérieur du droit qui subsiste, c'est-à-dire la possibilité de prendre un congé post-natal avec rupture de contrat de travail et simple priorité de réemploi. Ce droit réservé à l'origine à la mère a toutefois été étendu au père.

Par ailleurs, les professeurs sous contrat d'association peuvent depuis le décret du 21-7-1976 prendre un congé sans solde pour élever un enfant de moins de 8 ans.

**1. — PERSONNEL HORS CONTRAT ET SOUS CONTRAT SIMPLE.**

**PRINCIPE :**

La femme pouvait rompre son contrat de travail à l'issue de son congé de maternité ou d'adoption pour élever son enfant. A compter du 13 juillet 1977, ce droit est étendu au père. Il ne s'agit pas d'un congé avec réemploi automatique, mais d'une résiliation du contrat de travail assortie d'une simple priorité de réemploi.

**BÉNÉFICIAIRES :**

Le père ou la mère ou les deux.

**FORMALITÉS :**

L'employeur doit être averti de la rupture du contrat de travail par lettre recommandée avec demande d'avis de réception :

— Pour la mère, 15 jours avant la fin du congé de maternité ou d'adoption.

— Pour le père, 6 semaines après la naissance ou l'arrivée au foyer de l'enfant adopté.

Le salarié n'est pas tenu de respecter le délai de préavis fixé en cas de licenciement ou de démission, ni à verser l'indemnité correspondante.

**POINT DE DÉPART DE LA RUPTURE DU CONTRAT :**

— Pour la mère, le travail cesse à la fin du congé de maternité ou d'adoption.

— Pour le père, deux mois après la naissance ou l'arrivée au foyer de l'enfant adopté.

**RÉEMPLOI ÉVENTUEL :**

— Dans l'année qui suit la rupture du contrat, le salarié peut adresser à son employeur par lettre recommandée avec demande d'avis de réception une demande de réemploi.

— Le réemploi ne sera possible que si dans l'année qui suit la date de demande de réembauchage un poste correspondant à la qualification de l'intéressé est disponible. Il a priorité d'emploi sur ce poste. En cas de réemploi, le salarié retrouve tous les avantages qu'il avait acquis au moment de son départ. Si le réemploi n'a pas lieu, l'intéressé a priorité d'accès aux cycles et stages de formation professionnelle.

**2. — PROFESSEURS SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION.**

— Décret n° 76-695 du 21 juillet 1976 sur la protection sociale des agents non titulaires de l'Etat et circ. 2. A. n° 98 et FP n° 1251 du 29 juillet 1976 (B. O. n° 33 du 16 septembre 1976, p. 3287).

Les professeurs sous contrat d'association ayant une année de service peuvent demander à l'académie un congé sans traitement pour élever un enfant de moins de 8 ans. Ce congé est accordé par période d'une année renouvelable deux fois. Il ne peut être cumulé avec un congé pour convenances personnelles.

**N. B. — Le professeur qui prend ce congé perd son poste. Il en est de même pour les agents non titulaires de l'Etat. La priorité de réemploi pendant l'année qui suit la fin du congé ne peut jouer pour les professeurs sous contrat d'association que dans le cadre des commissions de l'emploi de l'enseignement catholique. Si un poste est retrouvé, le professeur retrouve son contrat définitif avec le classement qu'il avait avant son congé.**

———— ♦ ————

## LETTRE DU COMITÉ DIOCÉSAIN DU FINISTÈRE A TOUS LES MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE

Le Comité Diocésain, instance responsable de l'Enseignement Catholique dans le Département, s'est réuni toute une journée pour étudier les problèmes actuels de nos écoles. Notre responsabilité est grande. Nous avons, en effet, en charge d'instruire et d'éduquer 88.000 jeunes et enfants. Nous voulons les aider à développer pleinement leur personnalité, à se préparer concrètement à prendre leur place dans la société, pour qu'ils réussissent non seulement leurs études, mais aussi leur vie, y compris leur vie professionnelle.



**Le Comité a voulu établir un contact avec vous et vous faire part de quelques réflexions sur la vie dans les établissements. Il souhaite que chaque école, à son tour, s'interroge sur la mission qu'elle a reçue, sur les orientations qu'elle se donne chaque année, sur sa pratique quotidienne. Voici les points de référence essentiels retenus par le Comité Diocésain en vue d'aider la Communauté Educative à faire les « vérifications » nécessaires.**

C'est face au « pluralisme culturel » de la société actuelle que l'Eglise réaffirme la validité de l'école catholique comme contribution à l'effort d'évangélisation. L'école est ainsi un lieu d'Eglise du fait de la présenre d'enseignants, de parents, d'élèves qui essaient d'y vivre selon l'esprit de l'Evangile, en communion avec l'Eglise Diocésaine.

**L'Ecole Catholique doit s'efforcer d'être ouverte à tous : elle se refuse à toute sélection inéquitable parmi les enfants ou les jeunes. Elle s'efforce de réduire les inégalités d'origine sociale et s'occupe, en priorité, des « moins doués », des handicapés, soit en adaptant sa pédagogie, soit en favorisant leur insertion dans une structure spéciale. En pédagogie, elle met l'accent sur l'entr'aide plus que sur la compétition.**

Par l'importance qu'elle accorde à la qualité des relations et de la collaboration entre les personnes et les groupes, l'école apporte une « contribution originale et positive à la construction de la cité ». Elle est, en effet, le lieu d'une communauté où les partenaires, dans le respect des compétences de chacun, sont corresponsables de la vie, de l'animation de cette école.

**Aucun groupe ne s'y attribue le monopole des décisions importantes. Parents et jeunes s'y sentent à l'aise pour prendre leur part de responsabilités, en particulier dans le domaine éducatif et religieux (mouvements, aumôneries, équipes d'animation chrétienne). On y favorise les échanges, l'information, l'expression des diversités... Les enseignants n'hésitent pas à prendre des engagements à l'extérieur de l'école, mais font volontiers bénéficier celle-ci de cette richesse.**

C'est dans le cadre de la classe, unité de base de l'école, que se vivent quotidiennement le respect des différences, l'apprentissage de la vie communautaire, sous la responsabilité plus particulière du professeur titulaire, dont le rôle revêt ainsi une importance capitale.

**La justification fondamentale de l'école catholique s'enracine dans la foi : elle se doit, dans un climat de liberté, de proposer l'Evangile de Jésus-Christ, en Eglise. Elle a aussi la responsabilité de dispenser à tous une culture religieuse, partie intégrante de toute culture humaine et terreau pour l'éveil et l'approfondissement de la foi.**

Caractère propre et respect de la liberté des consciences vont de pair. « Il est important que l'école catholique, tout en recherchant l'équilibre difficile entre le respect légitime de la vie privée des éducateurs et l'importance d'un témoignage communautaire, soit constamment provoquée à vivre en vérité ce qu'elle prétend annoncer ».

Octobre 1977.

———— ♦ ————

# L'INSTITUT DE FORMATION DES PROFESSEURS (I. F. P.)

Depuis Octobre 1976, l'I.F.P. de BREST a fonctionné comme unité administrative et pédagogique, fondée par l'A.R.P.E.C. de l'Académie et déclarée au Rectorat de Rennes comme annexe de l'I.F.P. de Rennes.

**PROGRAMME 1976-1977 :**

**I.F.P. 1re année.**

a) En 1976-1977, 25 étudiants de licence ou de maîtrise ont suivi le cycle de formation proposé :

- 3 stages dans un établissement, collège ou lycée, de la région brestoise : stages d'observation, puis de responsabilité (cours assurés en présence du professeur). Des professeurs dits « Conseillers de Formation » ont guidé ces étudiants dans la découverte et l'apprentissage du métier d'éducateur.
- Tous les lundis de l'année universitaire, ateliers de psychologie (conduite de groupe), de pédagogie, de maîtrise des techniques de communication, de réflexion sur l'éducation de la foi, la spécificité de l'Enseignement Catholique.

b) Au terme de cette année, 24 candidatures de postes ont été déposées. A la rentrée de septembre, 19 étaient en fonction dans l'un ou l'autre de vos établissements, 2 on choisi d'être assistant de langue à l'étranger.

**I.F.P. 2e et 3e année :**

Il s'agit des professeurs débutants, à la 1re ou 2e année d'enseignement à plein temps, sous contrat provisoire. Ils bénéficient de :

- 3 stages (septembre, décembre, mars) en période scolaire afin de développer leurs capacités pédagogiques et éducatives.
- « l'assistance » d'un conseiller pédagogique pour l'enseignement de leurs propres disciplines.

Pour certaines disciplines, un maître expérimenté fait fonction de Conseiller Pédagogique.

Sans être spécifiquement programmées à leur intention, ces jeunes maîtres sont appelés à suivre évidemment les rencontres pédagogiques organisées, dans le département, pour l'ensemble des collègues.

**PROGRAMME 1977-1978 :**

a) **I.F.P., 1re année (étudiants) :**

Un cycle de formation sera organisé à l'intention des étudiants au terme de leurs études universitaires. Cette année, compte-tenu des possibilités plus réduites d'emploi, on n'examinera que les candidatures d'étudiants relevant de certaines disciplines.

Les établissements de la région brestoise seront sollicités pour l'accueil de ces étudiants à l'occasion des stages (le premier fin novembre).



b) **I.F.P. 2e et 3e année (professeurs-débutants) :**

Il leur est demandé, si ce n'est déjà fait, de fournir leur emploi du temps au Conseiller Pédagogique choisi afin que celui-ci puisse programmer ses déplacements.

A la rencontre de pré-rentrée, le 8 Septembre, il a été annoncé que les stages seront organisés cette année encore en période scolaire, avec l'accord de l'Académie :

**1er trimestre :** du mercredi 30 Novembre au vendredi 2 Décembre.

**2e trimestre :** du mercredi 1er Mars au samedi 4 Mars.

Des convocations parviendront en temps utile.

**ORGANISATION DE L'I.F.P. :**

Le Secrétariat fonctionne au 8, rue de l'Harteloire à BREST (le même que celui du C.F.P.).

La maîtrise est composée de : F. KERDONCUF, Sr. Madeleine EVENO, Sr. Jeanne SIGNARD et les Conseillers Pédagogiques.

Un conseil de perfectionnement siège en moyenne une fois par trimestre.

⁂

Cet organisme est tout entier au service de vos établissements. Il tend à développer un esprit de collaboration, de recherche pédagogique, d'ouverture spirituelle, de formation chrétienne auprès de nos jeunes collègues.

Pour l'Equipe : F. KERDONCUF.

———— ◆ ————

## CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT Du C. F. P.

— **Membres de droit.**
Le Directeur Diocésain : Monsieur Louis JESTIN.
La Directrice du C.F.P. : Sœur Claire LE VEN.

— **Professeurs du C.F.P.**
Sœur Thérèse BEGOT - Monsieur François JACOB.

— **Animateurs - Formateurs.**
Monsieur Guy FORTIN - Sœur Françoise QUÉRÉ.

— **Service de Psychologie scolaire.**
Monsieur Louis DUIGOU.

— **Directeurs du Primaire.**
Monsieur Pierre JOLLE - Mademoiselle Françoise LE BARS.

— **Directeur du Secondaire.**
Sœur Jeanne LE ROUX.

———— ◆ ————

## Pour la Formation Permanente des Maîtres du 1er Degré

**Membres de droit :**

- Le Directeur Diocésain : Monsieur Louis JESTIN.
- Le coordinateur du Service Pédagogique : Monsieur Guy FORTIN.

**Représentants des formateurs :**

- **Animateurs - formateurs :**

**Titulaires :** Monsieur INIZAN Yves - Mademoiselle QUÉRÉ Françoise - Mademoiselle ARZUR Anna-Marie.

**Suppléants :** Mademoiselle COTONEA Anne - Mademoiselle BEGOT Thérèse - Madame LE RU Marie-Josée.

- **Formation initiale - C.F.P.**

**Titulaire :** Mademoiselle LE VEN Marie.

**Suppléant :** Mademoiselle BEGOT Thérèse.

**Représentants des usagers :**

- **Directeurs :**

**Titulaires :** Mademoiselle CREIGNOU Yvonne, Ecole Sainte-Anne PLOUZANÉ - Mademoiselle LE BARS Françoise, Ecole du Dauphiné Brest - Monsieur MARC François, Ecole Saint-Charles QUIMPER - Mademoiselle BOURDONNAY Danièle, Ecole Saint-Augustin LANGOLEN.

**Suppléants :** Mademoiselle CALVEZ Marie-Louise, Ecole N.-D. des Victoires PLOUESCAT - Mademoiselle GUIAVARCH Françoise, Ecole Saint-Raphaël QUIMPER - Madame GOURRIOU Monique, Ecole Saint-Joseph PLOUMOGUER.

- **Enseignants :**

**Titulaire :** Monsieur L'HENORET, Ecole N.-D. des Carmes PONT-L'ABBÉ - Mademoiselle TUDAL Suzanne, Ecole N.-D. des Carmes BREST - Mademoiselle BARÉ Marie-Thérèse, Ecole Sainte-Jeanne d'Arc QUIMPERLÉ - Mademoiselle L'HELGOUALC'H Marie-Louise, Ecole Sainte-Anne BRIEC - Monsieur JAOUEN Pierre, Ecole N.-D. de Liesse SAINT-RENAN - Mademoiselle PAGE Viviane, Ecole N.-D. de la Garde CLOHARS-CARNOET.

**Suppléants :** Mademoiselle TURIER Marie, Ecole N.-D. de Kerbonne BREST - Monsieur QUIVIGER Raymond, Ecole N.-D. du Sacré-Cœur GUIPAVAS - Mademoiselle BOTHOREL Annie, Ecole N.-D. des Victoires MILIZAC - Mademoiselle GARIN Marie-Françoise, Ecole N.-D. du Sacré-Cœur CONCARNEAU.

**Enseignement spécialisé :**

**Titulaire :** Monsieur NICOLAS Jean-Paul, Ecole Sacré-Cœur LESNEVEN.

**Suppléant :** Monsieur LAUNAY André, Ecole N.-D. des Victoires LANDIVISIAU.



## POUR ENTRER DANS L'ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRÉ

(Circulaire adressée aux élèves de Terminales en mars 1977)

Vous envisagez de devenir enseignant dans une classe primaire ou maternelle d'une école catholique du diocèse. C'est un métier qui s'apprend et c'est une responsabilité à laquelle on se prépare. Le Centre de Formation Pédagogique (C.F.P.) de Brest a été fondé, précisément, pour assurer aux étudiants (titulaires du baccalauréat) une formation pédagogique et professionnelle en même temps qu'une préparation à leur mission d'éducateurs chrétiens.

Le C.F.P. est un établissement d'enseignement supérieur, reconnu et subventionné par l'Etat. Les élèves y bénéficient du statut des éudiants de l'enseignement supérieur : bourses, carte d'étudiant (R.U.)...

Le cycle de formation comporte deux périodes : une année préparatoire qui consiste en stages probatoires dans les écoles (suppléances) et deux années d'études au C.F.P. avec quelques stages en responsabilité dans les classes.

Quelles sont **les étapes** à parcourir ?

- Examen de présélection en mai 77 ;
- Suppléances dans les écoles durant l'année scolaire 77-78 ;
- Concours d'entrée au C.F.P. en juin 78 (première quinzaine) ;
- Deux années d'étude au C.F.P. (avec des stages) ;
- Obtention du certificat de fin d'études délivré par le C.F.P.

1. **L'examen de présélection comprend :**

— des tests d'aptitudes et de personnalité ;

— une épreuve d'éducation physique et une épreuve faisant appel au sens artistique ;

— l'examen d'un dossier comprenant des éléments fournis par l'élève et par l'établissement d'origine.

2. **Les suppléances de l'année probatoire :**

Aux candidats qui auront subi avec succès l'examen de présélection (60 sur 200 en 1976) la Direction Diocésaine proposera des « suppléances probatoires » durant l'année 1977-1978. Ils seront aidés par un conseiller pédagogique. (Ils pourront aussi, éventuellement, prendre des responsabilités de surveillant dans un établissement secondaire).

Les garçons, compte-tenu de l'impératif du Service National, ont le choix entre deux possibilités : soit se présenter au concours d'entrée en juin 1977, s'ils ont réussi les épreuves de présélection, soit effectuer l'année de suppléance probatoire.

Les jeunes de moins de 18 ans, ne pouvant pas avoir la responsabilité d'une classe, pourront cependant travailler avec un maître titulaire d'une classe préscolaire ou élémentaire, sous forme de stage non rémunéré.

3. **Concours d'entrée au C.F.P. :**

Il est ouvert aux « suppléantes-stagiaires » et aux jeunes gens des classes terminales. Il a lieu dans la première quinzaine de juin, sous la responsabilité de Monsieur l'Inspecteur d'Académie. Il porte sur les mêmes disciplines que celles du concours d'entrée à l'Ecole Normale Publique :

● **Epreuves de 1re série :**

— une dissertation servant en même temps d'épreuve d'orthographe et d'écriture ;
— le compte-rendu écrit d'un exposé scientifique.

● **Epreuves de 2e série :**

— une explication orale de texte ;
— un exposé sur un sujet général ;
— un dessin ou un schéma explicatif d'un mécanisme simple.

4. **Deux années d'études au C.F.P. :**

● **Enseignement :**

Le cycle des études est de deux ans durant lesquels alternent cours théoriques et stages pratiques. A la fin de la première année, le Conseil des professeurs décide du passage en 2e année. Au terme de la seconde année, est attribué, au vu des résultats, un certificat de fin d'études.

Un décret autorise les étudiants du C.F.P. à se présenter à l'écrit du C.A.P. au cours de la deuxième année.

— Les cours, devoirs, exercices pratiques portent sur les matières suivantes :
  - Psychologie de l'enfant et de l'adolescent ;
  - Histoire de la Pédagogie ;
  - Pédagogie générale et appliquée (français, mathématique, disciplines d'éveil, éducation corporelle, éducation artistique : dessin, musique, travaux manuels éducatifs) ;
  - législation scolaire ;
  - Techniques d'expression orale, corporelle, audio-visuelle ;
  - Dynamique de groupe ;
  - Formation religieuse - études bibliques, réflexion chrétienne, pédagogie catéchétique.

— Les stages, en école, se font à tous les niveaux (maternelle, C.P., C.E., C.M.) :
  - stage en observation (avec le maître) ;
  - stage en responsabilité (pendant le recyclage des maîtres).

● **Administration :**

Le régime est donc celui des étudiants de l'Enseignement Supérieur.

— Bourses d'enseignement supérieur (demande à faire pendant l'année de suppléance) ;



— Carte d'étudiant qui donne droit aux avantages des étudiants en Faculté ;
— Sécurité Sociale étudiante.

● **L'établissement fonctionne seulement en externat.**

**N. B. :** en règle générale, on ne peut pas rester plus d'un an dans la fonction de « suppléant-stagiaire ». Cependant, en cas d'échec au C.F.P., et sur avis favorable de la Commission compétente, les candidats et candidates peuvent demander à faire des suppléances pendant une nouvelle année. A la fin de celle-ci, ils pourront de nouveau se présenter au Concours d'entrée.

◆

**UNE LECTURE « EN DIAGONALE ».**

## DES INSTRUCTIONS OFFICIELLES 1977 CONCERNANT L'ÉCOLE MATERNELLE

Le texte d'orientation pour l'école maternelle a été rendu officiel le 2 Août dernier. Ce document présenté au B.O. compte 26 pages : 18 pages expriment la dynamique du développement de l'être global d'un enfant de maternelle et 6 pages donnent les procédures éducatives où se découvrent (ou doivent se découvrir) l'influence de la dynamique retenue pour la nouvelle orientation des maternelles.

— **En PRÉAMBULE,** un bref aperçu de l'évolution de la « Maternelle » : depuis un siècle et plus : d'un gardiennage à une fonction propédeutique, puis à une mission éducative. Et suit cette affirmation :

« L'école maternelle joue de nos jours, un triple rôle : éducatif, propédeutique et de gardiennage ».

En tant que directeur, en tant qu'enseignant ou équipe d'enseignants en maternelle, nous aurions peut-être à faire le point sur la place que tient chacun de ces rôles en notre école ou en notre classe ?...

— Les paragraphes sur **les FINALITÉS** insistent fortement sur le premier principe qui doit inspirer l'action à l'école maternelle : « L'enfant est un être total chez lequel interfèrent constamment les différentes formes du développement psychique ».

Ce principe entraîne que l'on aide l'enfant à accéder à l'autonomie, qu'on lui donne déjà de passer de l'action à la réflexion et de la réflexion à l'action, que l'on favorise la créativité, qu'on éveille sa responsabilité, son esprit critique, qu'on développe son sens de l'autre.

Au nom de quoi ?

— **La PÉDAGOGIE par OBJECTIFS** ne peut être appliquée directement en maternelle, mais elle doit cependant inspirer les enseignants.

● Elle « doit attirer leur attention sur le fait que les premiers comportements cognitifs passent d'abord par le corps, le mouvement » parce que « l'action engendre, à travers son dynamisme, les premiers modes de la représentation et de la pensée ».

● Elle va faire mettre l'accent sur l'auto-détermination de l'enfant, et sur l'importance d'une affectivité tendue vers l'acquisition des savoir-faire.

« En cette affectivité réside le véritable moteur du développement ».

Cette affirmation sous cette forme, ou d'autres, revient comme un leit-motiv à chaque page du document.

— Les Objectifs majeurs de la Maternelle s'ordonnent selon quelques grandes lignes :

● **L'AFFECTIVITÉ :** Paragraphe assez court, mais dense : l'impact des émotions, la place du rire, de l'étonnement, de la joie, les manières d'aimer.

● **LE CORPS, LE MOUVEMENT, L'ACTION :**

Le texte souligne le lien entre le jeu et la maturation, le jeu et l'action éducative qui se veut efficace, le jeu et le développement total de l'enfant.

Trois pages simples, à lire et à relire sans doute.

Cependant, ne pas sauter les lignes qui suivent concernant l'expression corporelle, l'expression vocale et la musique, l'expression plastique...

● **L'IMAGE et les représentations icôniques :**

Ici riches considérations quelque peu philosophiques, de pure psychologie, mais considérations fort primordiales. Lignes à étudier donc afin de mieux adapter une action pédagogique aux possibilités des enfants, de tel enfant.

Et cette phrase du bas de la page 15 laisse vite entrevoir l'enjeu de la situation : « De l'image complexe à l'image figurative et conventionnelle, puis au signe arbitraire, on passe insensiblement au langage écrit ».

● **LE LANGAGE ORAL, LE LANGAGE ECRIT :**

Une affirmation très forte en page 14 :

« Le langage ne s'enseigne pas, mais se construit par... »

Le texte explique cela fort bien, avant de préciser les « capacités » vers lesquelles ont doit conduire l'enfant de maternelle.

Il explicite aussi assez longuement en termes d'objectifs les exigences du passage du langage oral au langage écrit : objectifs d'ordre affectif (bien sûr), d'ordre phonologique, d'ordre psycho-moteur, d'ordre sémiologique, d'ordre « combinatoire »... et ceci pour nous interroger sur la juste fonction propédeutique d'une école maternelle.

Quant à l'écriture, elle peut « malgré tout, être abordée, au moins en section des grands, **à condition que...** (voir page 16).

● **LE DÉVELOPPEMENT COGNITIF :**

Les objectifs en ce domaine sont classés sous quatre rubriques :

— Connaître l'environnement matériel, vivant et humain : une belle page sur la pédagogie de l'éveil d'un être humain, avec en fin de paragraphe, cette vieille vérité : « La connaissance ne relève pas de l'acquisition passive de notions mais d'une action qui opère sur les réalités, action personnelle... »



— Opérer. Ce terme va évoquer quelque chose aux enseignants ayant suivi un recyclage mathématique par exemple...

et construire peu à peu les notions d'espace et de temps. Notions fondamentales sur lesquelles on insiste en ce document comme en celui du C.P.

Mais reviennent aussi des expressions comme :

« doser les exigences, les adapter aux possibilités de chaque enfant ».
« à propos des événements de la vie... par les activités de la vie quotidienne... »
« ici également, la qualité de la relation affective entre maître et enfants joue autant que dans d'autres domaines ».

ou encore :

« la méthode compte davantage que l'acquisition de notions souvent prématurées **à cet âge ».**

« L'important est de former les esprits à la réflexion, à la recherche ».

— maîtriser des symboles. Activités spécifiques de grande section.
— exprimer — communiquer — représenter.

En conclusion :

« Encore une fois, il ne faut pas anticiper sur l'émergence de certaines structures ; ne pas « enseigner », mais laisser l'enfant « opérer » lentement, par l'action et la réflexion conjuguées, judicieusement sollicitées, mais jamais forcées... »

— **PROCÉDURES ÉDUCATIVES :**

● Programme ? Non, mais respect des besoins de l'enfant : besoins d'ordre physique, physiologiques, et besoins affectifs.

Lignes à lire et à respecter :
— faire « fonctionner » l'enfant,
— tenir compte des rythmes de vie,
— penser architecture, et aménagement des locaux.

● Connaissance de l'enfant et des enfants, avec cette exigence concrète, l'observation des comportements (observer et noter les observations).

● Pratique pédagogique, obéissant à quelques impératifs, que le texte précise :
— être globale, fonctionnelle, génétique, opérative et différencée.
— et adaptée selon le milieu géographique, les milieux socio-culturels des enfants.

Et Monsieur HABY, Ministre de l'Education, indique ceci dans sa conclusion :

« Compte-tenu de ces objectifs essentiels bien compris dans l'esprit indiqué en début de ce texte (d'orientation), il est indispensable de laisser à chaque instituteur... une grande liberté de méthode et d'action... »

Une lecture « sérieuse » de ce texte est recommandée et non plus une lecture en diagonale...

Sœur Anne COTONEA.

# A PROPOS DE LA CHARTE CULTURELLE DE BRETAGNE

Promise solennellement, par le Président de la République, à Ploërmel, le 2 février dernier, la **Charte Culturelle Bretonne** vient, avec le vote d'approbation du Conseil Régional, de franchir une étape importante, bien que non décisive, de sa réalisation. Cette charte intéresse tous les Bretons et en premier lieu les enseignants dont c'est la mission de promouvoir la culture sous toutes ses formes, à commencer par celles où baigne la vie quotidienne de leurs élèves. Il paraît donc intéressant de faire le point ici sur la question et de s'interroger sur ses perspectives d'avenir. Mais il convient d'abord de décrire la marche suivie par le projet depuis huit mois.

## I. L'ELABORATION DE LA CHARTE.

**« Qu'on élabore cette charte en 1977 afin qu'elle entre en application au début de l'année prochaine »**, avait dit le Président à Ploërmel. Ainsi sollicité, l'Etablissement Public Régional s'est rapidement mis au travail à ses trois niveaux : Préfet de Région, Comité Economique et Social (C.E.S.) et Conseil Régional (C.R.).

Dès le mois de février, le Préfet manifeste son intention de mettre en place un **« Comité d'Elaboration de la Charte »** regroupant autour de lui les représentants des Conseils Généraux et des principales villes de Bretagne. La première réunion de ce comité eut lieu après les élections municipales et débuta par un exposé du préfet énumérant les objectifs qu'il assignait à la future charte ; la défense et la promotion de la langue bretonne n'y venaient qu'en 6e position. La réaction de l'assemblée fut immédiate et unanime : une charte culturelle bretonne devait d'abord prendre en compte ce qui est spécifique à la Bretagne à savoir sa langue propre. Le préfet accepta ce point de vue et ainsi s'annonçait déjà la mise en place du Titre I du futur objet.

De son côté le C.E.S. convoquait, à plusieurs reprises, les représentants de toutes les associations culturelles bretonnes. Celles-ci se battent fort bien. Elles furent d'ailleurs sans doute à l'origine de la déclaration de Ploërmel grâce aux contacts qu'elles avaient eu, en janvier, avec un représentant de l'Elysée. Elles travaillèrent en liaison étroite avec la 3e commission du C.E.S. qui organisa des groupes de travail où les représentants des associations jouèrent un rôle déterminant. Ceux-ci, saisissant au bond la phrase présidentielle : **« C'est pourquoi j'indique, en réponse à un vœu exprimé par votre Conseil Régional, que le Gouvernement est disposé à conclure avec les instances de la Région une Charte Culturelle... »**, défendirent fermement le point de vue que cette charte n'aurait de sens que si elle donnait d'abord satisfaction aux vœux exprimés en 1975 et 1976 par le Conseil Régional unanime en faveur du breton et de la culture bretonne. L'acceptation de ce point de vue par la 3e commission du C.E.S. laissait déjà prévoir l'esquisse du fameux Titre I. La rédaction de l'ensemble du texte fut rondement menée par les six groupes de travail et la 3e commission. Dès le mois de juin, le C.E.S. lui-même approuvait l'**« Avant-Projet de Charte Culturelle de Bretagne »** qu'il présentait au préfet et au C.R. en vue de son adoption. Ce texte, composé d'un préambule et de sept chapitres (appelés titres) était accompagné d'une annexe financière. Il faut savoir, en effet, que le financement de la charte, (mis à part ce qui est des domaines de l'enseignement et de la radio-télévision qui sont du ressort exclusif de l'Etat), doit être assuré pour moitié par l'Etat et pour moitié par les ressources régionales : région, départements (y compris Loire-Atlantique), grandes villes.



Le Conseil Régional, à son tour, prit le relais par sa 3e commission présidée par M. Bénard (maire de Pont-l'Abbé) et au sein de laquelle deux Conseillers du P.S. jouèrent un rôle important. C'est de cette 3e commission qu'est sorti le projet définitif présenté au Conseil Régional et approuvé par lui à Quimper le 24 septembre.

## II. LE PROJET ADOPTÉ PAR LE CONSEIL RÉGIONAL.

Le projet discuté et adopté par le C.R. diffère un peu de l'avant-projet élaboré par le C.E.S. On y retrouve en gros le même préambule mais les sept titres ont été ramenés à cinq par juxtaposition des deux premiers (enseignement et radio-télévision) et par fusion des anciens titres IV (réseau culturel) et VI (opérations-pilotes) en un seul nouveau titre IV (agence technique régionale et objectifs prioritaires). De plus l'annexe financière a été supprimée, la question devant être reprise en janvier après acceptation de la charte par le gouvernement. Il semble toutefois que les prévisions budgétaires faites par le C.R., au sujet de la charte, marquent un recul de 60 % par rapport à celles du C.E.S. Voici donc une analyse du texte voté par le C.R.

### ● PRÉAMBULE.

**« La présente Charte constitue de la part de l'Etat, de l'Etablissement Public Régional de Bretagne, des Conseils Généraux des Côtes-du-Nord, du Finistère, de l'Ile-et-Vilaine, du Morbihan et de Loire-Atlantique, ainsi que des autres collectivités locales signataires, un acte solennel de reconnaissance de la personnalité culturelle de la Bretagne et l'engagement explicite d'en garantir le libre épanouissement. Elle répond au désir de respect de leur identité maintes fois exprimé par la population bretonne et ses élus. Elle constitue un pas vers la prise en charge, par la Région, de sa politique culturelle. Elle se place ainsi dans le sens d'une évolution générale des Etats, favorable aux personnalités régionales ».**

Après cette belle envolée initiale, sont présentés les caractères propres de la personnalité bretonne et les moyens que compte utiliser la charte pour la sauvegarder et l'enrichir. Puis sont prévues les modalités générales de la répartition du financement. Et le préamuble se termine par cette phrase : **« L'Etat s'engage à déconcentrer son pouvoir de décision à l'échelon de la Région, la Charte étant un lien privilégié entre l'Etat et la Bretagne ».**

### ● TITRE I — LA LANGUE BRETONNE ET SA DIFFUSION.

**A. Enseignement de la langue et de la culture bretonnes.**

**« Projet pour une Convention entre le Ministre de l'Education, le Secrétaire d'Etat aux Universités et l'Etablissement Public Régional de Bretagne :**

**L'Etat, par l'intermédiaire des Ministères compétents, notamment par le Ministre de l'Education et le Secrétaire d'Etat aux Universités, d'une part, de l'Etablissement Public Régional de Bretagne, d'autre part, considérant que la langue et la culture bretonnes expriment la personnalité profonde de la Bretagne, conviennent qu'il importe d'en reconnaître toute la valeur et la dignité.**

**En attendant l'adoption par la voie parlementaire d'un statut général pour les langues et cultures régionales de France, et pour répondre aux multiples demandes des assemblées élues de Bretagne, le Ministre de l'Education et le Secrétaire d'Etat aux Universités font part de leur accord pour donner, dans l'enseignement, à la langue et à la culture bretonnes, dès la prochaine année scolaire, une place en rapport avec l'importance qu'elles présentent aux plans humain et culturel... »**

En somme, il s'agit ici d'un véritable préalable qui est posé par la Région à toute signature d'une charte culturelle avec l'Etat et la suite du texte reprend, en les développant, les grandes lignes des résolutions précédemment votées par le C.R. et demandant au gouvernement des satisfactions portant sur les points suivants :

1. **Enseignement de la culture bretonne en français ;**
2. **Enseignement du breton dans le 1er cycle du Second degré ;**
3. **Option langue bretonne au Baccalauréat ;**
4. **Enseignement du breton dans le 1er degré ;**
5. **Formation des maîtres.**

Le cadre du présent article ne permet pas de donner des détails sur ces cinq points qui occupent, dans le projet, trois pages dactylographiées. Disons qu'ils répondent en substance aux demandes minima formulées depuis longtemps, par les assemblées élues bretonnes, relativement à la place de la langue et de la culture bretonnes à l'école.

**B. Les moyens de Diffusion.**

Il s'agit essentiellement de la future place de la culture bretonne à la radio et à la télévision. On y trace quelques perspectives lointaines appuyées par des mesures précises à court ou moyen terme.

### ● TITRE II — INSTITUT CULTUREL DE BRETAGNE.

Le projet reprend ici une vieille affaire sur laquelle le C.R. avait déjà émis un vote de principe appuyé d'une décision de localisation précise : Guingamp. Voici donc l'Institut Culturel inséré dans le cadre de la charte mais on se demande si la localisation précédente n'est pas remise en cause :

**« Cet institut ne sera pas figé dans une structure monolithique mais « éclaté » et enraciné dans les différents pays ».**

### ● TITRE III — ASSOCIATIONS CULTURELLES BRETONNES.

**« Les Associations Culturelles Bretonnes, qui n'ont jamais eu la prétention d'appréhender toute la dimension de la culture bretonne, se sont toujours efforcées de contribuer par leur action à une meilleure compréhension de l'identité culturelle bretonne. La liberté culturelle passe par une reconnaissance de la spécificité d'une culture bretonne, donc par des moyens appropriés, pas uniquement financiers, qui puissent engager l'Etat et ses divers partenaires signataires de la Charte envers les associations qui se sont attachées à maintenir et à renouveler cette spécificité.**



**Destinataires de l'aide :**

**Ont été retenues les grandes associations cultureiles ayant un organisation à l'échelon des cinq départements bretons. Aucune distinction n'est faite entre culture dite populaire et culture dite savante. Peuvent s'associer à ces grandes fédérations des groupes dont l'activité est plus localisée telle les associations culturelles au niveau des pays.**

**Les projets des associations seront examinés par le Comité Directeur après avis du Conseil Culturel.**

### ● TITRE IV — AGENCE TECHNIQUE REGIONALE ET OBJECTIFS PRIORITAIRES.

**A. Agence Technique Régionale.**

**« Il est créé une Agence Technique Régionale qui a pour fonctions :**

**— la gestion et la maintenance d'un parc de matériel mis à la disposition des collectivités locales, des associations et organismes à vocation culturelle ;**

**— l'assistance technique ;**

**— l'aide à la formation des animateurs professionnels et bénévoles... »**

**B. Objectifs prioritaires.**

Le projet en cite un certain nombre :

1. **Le Centre d'Etude sur l'Habitat** (à Kerazan en Loctudy).
2. **Les Maisons de Pays** (à Ouessant, la Brière etc...)
3. **D'autres initiatives,** à moyen terme, comme le conservatoire des danses et des chants bretons, le centre d'éducation musicale bretonne et celtique, les classes préélémentaires et les centres de la petite enfance, les bibliothèques, les archives.

### ● TITRE V — LE CONSEIL CULTUREL DE BRETAGNE, LE COMITÉ DIRECTEUR DE LA CHARTE.

**A. Le Conseil Culturel de Bretagne.**

**« Il est créé un Conseil Culturel de Bretagne... assemblée consultative qui donne un avis :**

a) **sur les grandes orientations, de la politique culturelle de la Bretagne ;**

b) **sur l'utilisation des crédits que doit répartir le Comité Directeur... »**

Le Conseil Culturel comprendra 30 élus (représentants de la région, des départements et des grandes villes) et 28 représentants des organismes culturels (universités, associations culturelles etc...

**B. Le Comité Directeur de la Charte.**

**« Il associe les représentants de l'Etat, du Conseil Régional et des Conseils Généraux. C'est lui qui décide de la répartition des crédits après avis du Conseil Culturel... »**

### III. LE DÉBAT AU CONSEIL RÉGIONAL.

Pour beaucoup de ceux qui ont assisté au débat sur la Charte Culturelle au C.R., cette séance du 24 septembre laisse une impression assez décevante. Il s'agissait d'une fin de session et d'un samedi matin : beaucoup de Conseillers semblaient pressés d'en finir au plus vite afin de rentrer chez eux pour le week-end. Le projet préparé par la 3e commission du C.R. et qui présente, sur plusieurs points, comme nous l'avons signalé, des modifications par rapport au texte du C.E.S., semble avoir été rédigé beaucoup trop hâtivement et on y retrouve des répétitions et des contradictions. Néanmoins il ne fut question, au C.R., que d'un vote global de principe sans discussion des amendements déposés. Ceux-ci redeviendront-ils devant l'assemblée en janvier lors du vote sur les incidences financières de la charte ?

Mise à part la présentation du projet par le rapporteur de la 3e commission, ce furent surtout les Conseillers de l'opposition qui intervinrent. Un seul, celui de l'U.D.B., se prononça contre le projet mais ses raisons apparurent assez peu convaincantes, même à ses collègues de gauche. Ceux-ci, tout en soulignant que le projet constituait « **une base correcte de discussion** » (et de fait ils avaient pris une part importante à sa préparation), multiplièrent les critiques de détail, souvent justifiées d'ailleurs. C'est ainsi qu'ils déplorèrent que les « **Centres Bretons de la petite enfance** » (écoles maternelles en breton ouvertes par « **Diwan** ») citées comme prioritaires dans l'avant-projet du C.E.S., se trouvent reléguées à moyen terme dans le projet du C.R. Très agréable d'entendre un élu de gauche défendre les écoles privées !

Il devenait assez vite évident que les prochaines élections législatives pesaient singulièrement sur le débat. Du côté majoritaire, on était prêt à voter, tout de suite, le projet puisqu'il apportait à la Bretagne des satisfcations gouvernementales tandis que dans le camp de l'opposition, on souhaitait, sans le dire, retarder la signature de la Charte au-delà des échéances de mars, pour des raisons évidentes mais qui n'ont rien de bretonnes. Les choses en étaient là quand M. Le Pensec, député de Quimperlé, demanda une suspension de séance. A la reprise, le P.S. déposait un amendement proposant au C.R. de surseoir au vote sur le projet jusqu'à ce qu'on ait eu connaissance de la réponse gouvernementale aux questions essentielles que lui pose la future charte (les préalables culturels et financiers). L'amendement socialiste recueillit l'approbation de l'un ou l'autre membre de la majorité mais la plupart des représentants de celle-ci estimèrent, qu'après la promesse de Ploërmel, c'était au tour de la Région de se prononcer clairement et qu'il était impensable qu'elle refuse de voter sur un projet qu'elle venait d'élaborer pendant huit mois. L'amendement ayant été repoussé, le vote définitif intervint aussitôt : la majorité se prononçait pour le projet, l'opposition s'abstenant à l'exception du seul opposant déjà mentionné.

### IV — ET MAINTENANT ?

Si le débat fut assez confus, les compte-rendus parus dans la presse quotidienne furent plutôt laconiques. Les réactions des milieux bretons intéressés (partis, syndicats, associations culturelles) ont été rares. On eut pourtant la surprise de voir paraître, dès le surlendemain, une prise de position virulente contre le vote émis par le C.R., de la part d'une association qui avait pourtant pris une part importante à la préparation du projet voté. En fait ce texte s'il



présente des défauts, d'ailleurs en partie corrigibles, a bien des aspects positifs : reconnaissance de la spécificité bretonne au niveau d'une Bretagne intégrale, mise en place de préalables précis à accepter par l'Etat en matière d'enseignement et de radio-télévision, aide à apporter aux associations culturelles etc... Et maintenant ? Après le C.R., c'est au tour des cinq Conseils Généraux de se prononcer. Certains (dont celui du Finistère) l'ont déjà fait en ce début d'octobre. On attend, avec curiosité, la position que va prendre celui des Côtes-du-Nord où la gauche détient la majorité. De toute façon, même si la Bretagne s'est exprimée, l'affaire n'est pas réglée : il reste à obtenir l'accord de l'Etat. La balle est désormais dans son camp. Comment va-t-il nous la renvoyer pour la signature qui doit intervenir entre lui et la Bretagne ? Va-t-il, par exemple, accepter les préalables du Titre I ? Là-dessus les avis sont partagés. D'aucuns, se basant sur les expériences du passé (abandon de la Loi-Programme pour la Bretagne de 1962-63, lenteurs du Plan Routier Breton...) sont plutôt pessimistes et craignent que l'Etat ne nous renvoie qu'une baudruche dégonflée. D'autres pensent, au contraire, que cette fois les circonstances sont favorables aux Bretons : la promesse de Ploërmel était sans ambiguïté et il serait difficile de l'édulcorer, les échéances électorales incertaines obligeraient l'Etat à mettre le paquet pour la Bretagne et, dans la conjoncture actuelle, ceci serait plus facile à faire pour le domaine culturel que pour l'économique. Ainsi se vérifierait, une fois de plus, cette loi de la démocratie qui veut que les élections soient le meilleur moyen d'empêcher les gouvernants d'oublier trop souvent leurs promesses. De toute façon, les mois qui viennent apporteront aux Bretons une réponse à leurs interrogations sur le proche devenir de cette Charte Culturelle de Bretagne.

Hervé DANIELOU.

◆

### POUR RIRE : LE « MOT » D'EXCUSE

Madame,

Je vous certifie qu'Eric a bien fait devant moi pas plus tard qu'hier soir les lignes que vous lui avez donné : 50 fois, à signer par les parents : A l'avenir je me souviendrai où je range mes affaires.

Au moment d'aller en classe on ne trouve plus son cahier. Ne le repunissez pas. C'est peut-être son Père qui l'a pris en partant par mégarde.

Dans ce cas vous les aurez après-midi.

⁂

Monsieur,

Vous avez traiter hier mon gars le deuxième de tout les noms. S'il vous manque j'aime autan que vous le fraper. Parce que ça il le comprendra. Tandis que les gros mots il les comprend pas et maintenan il les répète à tout le monde, comme un con qu'il ait. Merci.

(dans « **Excusez les parents** », par Pierre FERRAN, Ed. P. HORAY).

◆

# U. N. A. P. E. C. — A. R. P. E. C.

NOTE sur les différents dispositifs de Formation Continue en vigueur dans les Etablissements d'Enseignement Catholique rédigée par le P. PLATEAU, président de l'ARPEC de Bretagne.

## I — **Formation continue des personnels hors-contrat.**

La loi du 16 Juillet 1971 (complétant les accords de 1970) institue :

pour tous les salariés **un droit**

le droit au congé formation dans des conditions qui sont encore très strictes.

pour tous les employeurs ayant au moins 10 salariés **un devoir**

l'obligation de verser chaque année une taxe de formation continue proportionnelle à la masse salariale brute (actuellement 1 % progressivement... 2 %).

Cette taxe peut :

1°) être utilisée **dans l'entreprise** pour des actions de formations organisées pour son propre personnel.

— avantages :

- liberté de manœuvre.
- meilleure adaption aux besoins.

— inconvénients :

- onéreux - seules les grosses entreprises peuvent le faire.
- contrôles très stricts.

2°) être versée à un **Fonds d'Assurance Formation** organisé et géré paritairement par les salariés et les employeurs dans le cadre d'un groupement professionnel.

— avantages :

- système le plus juste en soi à cause de la parité dans la gestion.
- libéré l'entreprise de ses soucis en ce domaine. Ces décisions sont prises par le FAF et les contrôles supportés par lui.

— inconvénients :

- surtout pour l'Enseignement Catholique ne tient compte que des gestionnaires-employeurs et des salariés, non du 3e élément (directeur, conseillers pédagogiques DDEC etc...)

3°) être versée par l'Entreprise à un formateur de son choix à qui incombera l'obligation dans le cadre d'une **CONVENTION** négociée d'organiser la formation des personnels de l'Entreprise.



— avantages :

- grande souplesse d'application. Multiples possibilités d'adaptation.

— inconvénients :

- laisse à l'employeur choix et décision même s'il lui est fait obligation de consulter, le cas échéant, le Comité d'Entreprise.
- risque de voir se développer un marché de la Formation Continue où la perspective du profit ne joue pas forcément en faveur des bénéficiaires de la formation.

4°) être versée intégralement ou en partie (reliquat non utilisé) au **Trésor Public.**

**Solution adoptée par l'UNAPEC et les ARPEC.**

Solution n° 3 — Régime des Conventions mais en l'adaptant aux structures et aux besoins de l'Enseignement Caholique, en particulier pour la concertation avec les personnels.

1°) constitution d'un « GROUPEMENT PROFESSIONNEL » d'établissements (assimilés à des entreprises).

L'UNAPEC-ARPEC n'est plus considéré comme un simple formateur de droit commun, mais comme un organisme lié à une profession déterminée « Enseignement Catholique ».

2°) La Convention est signée au plan départemental ou régional entre les Associations ou Unions d'associations d'employeurs ou de chefs d'établissements et l'ARPEC-UNAPEC ; les établissements n'ont plus qu'à adhérer à la convention : ils ne la signent pas. Elle est dite MULTILATÉRALE (par opposition à la convention passée entre une entreprise et un formateur qui est dite bilatérale).

3°) Ce type de convention entraîne la RÉCIPROCITÉ GLOBALE — sorte de péréquation entre les établissements qui permet à l'ARPEC-UNAPEC d'utiliser les reliquats de taxe non dépensée par les établissements, au profit des personnels d'autres établissements membres du groupement et ayant adhéré à la convention. Ceci permet d'éviter certains versements de régularisation au Trésor Public à expiration de la convention.

4°) L'UNAPEC-ARPEC a adopté également pour ses conventions la durée TRIENNALE. La taxe versée à l'ARPEC pour organiser des formations doit être utilisées dans un délai de 3 ans. Par exemple la taxe versée au titre des salaires de l'année civile 1974 doit être utilisée en 1974, 1975 et de toute façon avant le 31 décembre 1976. Ce qui n'aurait pas été dépensé à cette date pour les personnels de l'établissement ou d'un autre établissement du groupement devrait être reversée au Trésor.

La comptabilité doit donc être suivie pour chaque année séparément. Pour chaque établissement adhérant au groupe UNAPEC-ARPEC ce compte est suivi sur ordinateur par le service APLON à PARIS.

Dans la PRATIQUE au niveau de l'Etablissement le système fonctionne de la manière suivante.

Pour **chaque année civile,** (en cours ou en fin d'année), l'Etablissement calcule le montant de la taxe qu'il **doit** dépenser pour la formation de ses personnels.

Il en retranche normalement le 1/10e qu'il verse à l'UNAPEC au titre de **l'Agrément spécial** pour des actions d'intérêt général.

Il retranche ensuite ce qu'il a dépensé **au cours de cette même année civile.**

— soit en frais de déplacement
— soit en frais d'hébergement
— soit en traitement

pour les personnels en formation.

Il verse le reste, destiné aux frais pédagogiques, à l'UNAPEC-ARPEC qui crédite d'autant son compte-formation.

Il doit en même temps élaborer un plan de formation sur 3 ans au plus en tenant compte de cette somme disponible et du reliquat des deux années précédentes. Cette élaboration **doit** se faire après consultation du Comité d'Entreprise si l'Etablissement en comporte un (sous peine de surtaxe). Il est recommandé de le faire en concertation avec les délégués du personnel.

Le schéma final illustre ce qui vient d'être dit.

## II — Formation continue des enseignants sous contrat.

La loi du 16 Juillet 1971 concernait tous les salariés du secteur privé et donc tous les personnels des éablissements privés salariés **de** l'Etablissement.

Elle concernait en principe également tous les enseignants sous contrat simple dont l'employeur est l'ARPEC ou l'OGEC bien que l'Etat se soit substitué à lui pour le versement du salaire ainsi que pour des charges sociales et fiscales afférentes.

Elle ne concernait pas les enseignants sous contrat d'association qui sont assimilés aux « agents civils non titulaires de l'Etat ».

Considérant sans doute que cette situation était ambiguë par rapport à la loi du 16 Juillet 1971, le gouvernement se donnait le temps de la réflexion en précisant dans une circulaire (4 Septembre 1972) que les établissements ne seraient pas soumis à l'obligation de verser la taxe de formation continue pour les maîtres contractuels et que la même solution serait, provisoirement, appliquée pour les maîtres agréés en attendant une solution d'ensemble (2.2.2°).

Après plusieurs années de patience l'UNAPEC décidait d'entreprendre un recours contentieux pour forcer l'Etat à prendre en charge cette obligation sociale envers les maîtres sous contrat simple. Début 1976 le Tribunal Administratif de Nancy donnait raison à l'UNAPEC.

Le projet de Loi de Finances 1977 en septembre 1976 proposait alors une somme de 5.000.000 de francs pour la formation continue des enseignants **privés** du 1er degré sous contrat.

C'était beaucoup plus que nous n'aurions pu obtenir par voie de recours contentieux, mais beaucoup moins que ce que représentaient les besoins de l'Enseignement Catholique pour la formation continue de ses maîtres.

C'est pourquoi une nouvelle négociation a été entreprise par l'UNAPEC pour transformer cette subvention globale en une Confention « Ministère-UNAPEC » fixant d'un commun accord le montant de la subvention, les modalités de versement et les catégories de maîtres concernés chaque année.



Un décret du 26 Mars 1975 ayant précisé les modalités d'application de la Loi du 16 Juillet 1971, aux agents non-titulaires de l'Etat, a servi de base à cette négociation. On en retrouve plusieurs articles dans la Convention qui devait être enfin signée à la mi-juin 1977.

Analysons les principales dispositions de cette convention par comparaison avec celles qui concernent les autres personnels pris en charge par le « 1 % formation continue ».

La Convention reconnaît à **tous les maîtres de l'Enseignement privé,** le **droit** au Congé-Formation.

L'Etat **s'engage** dans le cadre de la Loi de Finances à financer les actions de formation agréées par l'UNAPEC au bénéfice de ces maîtres.

La subvention est versée à l'UNAPEC sur présentation **d'un plan de formation** élaboré un an à l'avance (dépôt au Ministère pour le 31 Janvier de l'année précédent le budget).

En échange de ce versement l'UNAPEC s'engage à :

— organiser la formation programmée,
— informer les intéressés,
— à tenir pour chaque établissement un compte-formation individualisé,
— à rendre compte au Ministre, chaque année, des actions réalisées.

L'ETAT contrôle l'utilisation de ces fonds près de l'UNAPEC.

Les ARPEC sont mandatés par l'UNAPEC pour chaque région. Elles sont responsables de l'élaboration des plans régionaux. Cette élaboration doit se faire dans la concertation avec les usagers, principalement au sein des Conseils de Perfectionnement.

Les Etablissements d'Enseignement Catholique doivent adhérer explicitement à la Convention pour que leurs maîtres puissent bénéficier des avantages de celle-ci.

| **Droit au Congé-Formation** (pris sur le temps scolaire) | **Formation** (hors du temps scolaire) |
|---|---|
| **Conditions.** | |
| — temps plein.<br>— 3 ans de service effectifs.<br>— avis favorable du directeur et de l'UNAPEC-ARPEC.<br>— demande à l'Académie deux mois avant. | — être en fonction dans un établissement privé sous contrat (même avec une délégation d'auxiliaire).<br>— être envoyé par le chef d'établissement.<br>— pour un stage agréé du plan de formation. |

**Avantages.**

— maintien intégral de la rémunération du stagiaire, à certaines conditions (article 10).

**Inconvénients.**

— le suppléant n'est pas payé par l'Etat mais par l'UNAPEC sur accord préalable de celle-ci.

— le droit au congé n'entraîne pas nécessairement la prise en charge financière des frais de stage.

**Durée autorisée.**

— maximum 3 mois (en stage continu) ou 300 h (en stage discontinu).

**Exception :** préparation concours ou examens professionnels (jusqu'à un an ou plus).

**Fréquence.**

— après chaque stage laisser N mois

$$N = \frac{H}{8}$$

et H = la durée du dernier stage en heures.

Exemple : après un stage de 5 jours de 6 h. on aura donc 30 heures.

délai pour un nouveau stage :

30 : 8 = 3,75

soit 3 mois 3 semaines.

**Stage différé.**

Toutes les fois que le nombre d'heures de congé déjà accordées dépasse 1 % du nombre total d'heures de travail accomplies par la totalité du personnel de l'établissement pendant un an.

(1 semaine = 40 h. - 1 année = 48 semaines)

Exemple : Ecole de 10 maîtres :

40 h. x 10 x 48 = 1 920 h.

Nouveau congé différé dès que le total des stages accordés dépasse 19 ou 20 heures.

— indemnité de vacance maintenue.

— pas d'autorisation Académique.

— pas de suppléant à prendre en charge.

— Illimitée.

— **ad libitum** en fonction des crédits disponibles et dans le cadre du plan de formation.

— aucune limite sauf celle des crédits disponibles.



Frais de déplacement et d'hébergement.

Peuvent être pris en charge sur le crédit de formation si la somme disponible le permet. Décision par l'ARPEC.

Les frais de déplacement sont remboursés sur la base du prix du kilomètre SNCF en seconde classe.

Les frais d'hébergement au tarif Sécurité Sociale, c'est-à-dire, 5 fois le salaire minimum garanti pour une journée complète repas et chambre.

(au 1er Juin 1977 cela revient à 6,25 x 5 = 31,25 francs).

Ces frais seront remboursés directement par l'UNAPEC à l'Etablissement qui en fera l'avance au maître si besoin.



## EN DIRECT DE LA Z.U.P.

L'école de « la Z.U.P. » a passé en direct à Radio-Armorique le samedi qui a suivi la rentrée. Voici l'essentiel de l'interview de la directrice, Mlle LE BARS.

— Peut-on savoir combien d'élèves vous accueillez cette année ?

Nous arrivons à 900 élèves cette année, qui sont répartis en 26 classes : 18 primaires et 8 maternelles.

— Cette école de Brest est située dans un quartier où il y a énormément d'habitants, c'est dans la ZUP de Brest, on l'appelle d'ailleurs BrestII. C'est une ville qui se construit toujours : beaucoup d'immeubles, beaucoup de tours, beaucoup d'habitants.

C'est beaucoup de soucis une rentrée pour une directrice d'école ?

— Hélas oui, des soucis sûrement, les vacances se terminent assez vite pour une directrice d'école et commencent assez tard... Enfin, c'est tellement enthousiasmant de préparer cette rentrée, de recevoir tous ces enfants qui ont l'air heureusement tout joyeux de revenir à l'école.

— Et comment ça se prépare une rentrée ?

— C'est déjà commencé depuis le mois de Mai. Et çà se prépare aussi avec les enseignants, parce que dans cette école, je ne pourrais pas faire grand-chose, si je n'avais pas l'équipe d'enseignants qui animent cette maison.

— Bien, il n'est que de regarder tous ces enfants, pour voir qu'effectivement, ils sont très heureux d'aller à l'école. Ce n'est pas le cas pour tous les écoliers. Comment faites-vous pour, justement, leur faire sentir un certain accueil ?

— Que les enfants soient premiers, parce que l'école existe bien pour eux. Et que tout soit mis en œuvre pour que l'enfant se sente reconnu, aimé. Je crois aussi que dans l'équipe, il y a un souci très grand, c'est de donner la priorité à ceux que nous appellerions les plus pauvres, y compris surtout les plus pauvres d'affection.

— Ici, vous êtes, au point de vue locaux, assez restreint. Comment, faites-vous pour faire face aux demandes qui vous sont faites ?

— Nous arrivons à un moment où l'on ne peut plus répondre, parce que l'espace n'existe plus. Cette année nous avons construit deux nouvelles classes, mais il n'y a plus de possibilités.

— Les parents, quel est leur rôle au sein de l'école ?

— Nous le voulons de plus en plus large et en même temps plus précis. Les parents interviennent de plus en plus et autrement dans la maison pour nous aider, et même quelquefois dans une certaine pédagogie de soutien. Pour des enfants qui ont de grosses difficultés, nous avons vu, par exemple, des mamans, anciennes enseignantes, donner deux ou trois heures par semaine, pour prendre les enfants pour l'initiation à la lecture...

— Mais chez les parents, il y a parfois une certaine inquiétude face aux méthodes nouvelles d'enseignement. Est-ce que vous avez prévu là aussi « d'épauler » en quelque sorte, les parents.

— Oui, nous faisons, comme toutes les écoles, des réunions de parents, des réunions d'informations, où les parents peuvent poser des questions et des réunions d'initiation où les parents se mettent en classe, manipulent en mathématique, font des groupes eux-mêmes. Après, ceux qui ont mieux compris, ceux qui vont plus vite expliquent à ceux de leur quartier.

— Dans une quartier comme celui-ci, où les gens sont tellement nombreux et parfois un petit peu entassés, hélas, est-ce qu'on arrive à garder une certaine dimension humaine à une école ?

— C'est un souci que nous avons et je crois que chaque enseignant rencontre pas mal, beaucoup même, les parents. Et pour moi, c'est peut-être la plus grande joie que j'ai eue dans ma vie d'enseignante, c'est de voir cette équipe qui est très très proche des parents.

— Si vous aviez un vœu à formuler, quel serait-il ? Difficile de concentrer en une phrase !

— Que les enfants soient de plus en plus heureux dans la maison ! »



## LE MESSAGE DU PRÉSIDENT DE L'U.N.A.P.E.L.

Vous avez choisi une école chrétienne pour vos enfants. Vous avez accepté de participer aux activités de l'Association des Parents d'Elèves de cette école.

Ce choix et cette acceptation ont des significations profondes.

Quelles que soient les raisons de votre choix, vous avez eu la possibilité de l'exercer. Cette liberté de choisir, vous la trouvez logique. N'est-il pas naturel que des parents aient la responsabilité de l'éducation de leurs enfants ? N'est-il pas normal, dans le cadre de cette responsabilité qu'ils recherchent



l'école, qui selon eux, conviendra le mieux à leurs enfants pour assurer, non seulement un enseignement de qualité, mais aussi une éducation complémentaire de celle donnée au sein de la famille. Oui cela est normal. Cela est fondamental.

Or, vous le savez, certains ne partagent pas ce point de vue et ont l'ambition de détruire cette liberté.

C'es ainsi que plusieurs partis politiques prévoient dans leur programme de gouvernement, en cas de victoire aux prochaines élections, la nationalisation ou l'intégration de l'enseignement privé.

Nous regrettons très vivement ce réveil de la querelle scolaire, d'une querelle dépassée. Plusieurs sondages d'opinion ont montré qu'une très grande majorité des Français était attachée à la liberté de l'enseignement et approuvait l'aide de l'Etat à l'Enseignement privé, qui remplit contractuellement un service d'intérêt national. La liberté de l'enseignement ne devrait avoir aucune étiquette politique ; elle devrait être l'expression unanime, à côté des autres libertés fondamentales, d'une démocratie respectueuse des personnes, de leurs pensées et de leurs responsabilités.

C'est une liberté qui ne peut se négocier. C'est une liberté qui ne peut se contenter de demi-mesures.

Aussi, malgré sa volonté de ne pas entrer dans une lutte politique qui déchire la France, l'UNAPEL se doit d'informer tous les parents des positions en présence. Comme nous l'avons toujours fait dans le passé, nous dénoncerons tous projets visant à supprimer à plus ou moins longue échéance la liberté de l'Enseignement.

Mais cette lutte pour la liberté, aussi importante soit-elle, ne peut se suffire, car nous ne devons jamais oublier que notre liberté n'a de valeur qu'à travers l'œuvre qu'elle permet de réaliser. On ne choisit pas l'école chrétienne comme l'on choisirait un commerçant ou un lieu de vacances. Choisir l'école chrétienne, c'est aussi s'engager à participer au sein d'une communauté éducative, constituée des parents, des enseignants et éducateurs, et des enfants.

L'action toute entière de cette communauté éducative doit être tournée vers l'enfant — Pour l'enfant. L'accueillir et l'aider à devenir un homme libre et responsable. L'aimer et l'aider à découvrir un sens à sa vie. Lui proposer Jésus-Christ.

Cette communauté éducative doit être ouverte. Elle doit accueillir, elle doit donner. L'école chrétienne aujourd'hui doit être missionnaire.

Elle doit aussi aller de l'avant et participer, avec son caractère propre à la rénovation de l'enseignement et de la formation en France.

**POUR L'HOMME DE DEMAIN, QUELLE ECOLE AUJOURD'HUI ?**

C'est une réflexion à laquelle je vous invite tous, une réflexion à conduire en communauté éducative avec tous ceux qui portent le souci de l'avenir des jeunes.

Henri Lefebvre, Président de l'UNAPEL.

## PETITES ANNONCES

### A VENDRE

Abri de vélo, portique, buts de hand-ball, 3 machines à coudre industrielles, 1 cuisinière, 3 armoires, 16 boxes avec lavabos (démontables), 8 lits, 1 machine à tricoter, état neuf.

S'adresser : à l'école de la Charité,
Rue Batz, 29250 SAINT-POL-DE-LÉON,
Téléphone : 69.01.50.

———— ♦ ————

## GROUPEMENT DES INTELLECTUELS AVEUGLES OU AMBLYOPES

5, avenue Daniel Lesueur - 75007 PARIS
Tél. 566.07.07 - C.C.P. 2607.77 Paris

**LA RENTRÉE POUR LES AVEUGLES ET POUR LES AMBLYOPES AUSSI... MAIS AVEC DES MOYENS NOUVEAUX.**

Le Groupement des Intellectuels Aveugles ou Amblyopes, association regroupant les aveugles et amblyopes engagés dans les professions non-manuelles ou en cours d'études, est aussi l'association de ses amis qui voient ; dans cette période de rentrée, c'est à eux qu'il fait appel pour la reprise des diverses activités bénévoles.

En 1977, ainsi que l'ont montré les prix universitaires décernés par notre Groupement, de nombreux résultats, très brillants, ont été obtenus par nos jeunes amis, notamment l agrégation, l admission à une Grande Ecole, 3 CAPES, plusieurs Licences et Baccalauréats avec mention.

Ces résultats sont acquis grâce à la lecture bénévole, à l'écriture braille et à ses nombreuses sténographies, à l'utilisation de la machine à écrire ordinaire ou du magnétophone, mais aussi grâce à des appareils de plus en plus sophistiqués qui permettent de pallier la déficience partielle ou totale.

Pour correspondre avec les autres, les aveugles utilisent la machine à écrire ordinaire depuis fort longtemps ; pour leurs travaux personnels, ils lisent et écrivent le braille, écriture faite de points en relief qui se lit avec les doigts.

Désormais, ils calculent à l'aide de petites machines de poche donnant les résultats en gros caractères, en braille ou en les énonçant. Ces appareils remarquables, sont, pour une grande part, dues à l'association Valentin Hauy.

Pour leurs devoirs s'ils sont élèves, pour la documentation personnelle, pour la prise de notes, etc..., les aveugles disposent de la digicassette, véritable bloc-notes électronique rechargeable où l'aveugle écrit en braille mais non plus sur du papier : il utilise désormais une cassette qu'il peut charger à volonté.



Ceci lui permet de conserver les informations et de les consulter quand il le désire. Le contenu apparaît alors en braille, par blocs de 12 caractères, sur un écran de lecture.

Les personnes visuellement déficientes peuvent également utiliser les loupes de divers types pour recouvrer la possibilité de lire. Cependant, les amblyopes qui disposent d'un résidu visuel suffisant (de l'ordre de 1/150) peuvent aussi lire les textes ordinaires grâce à une application de la T.V. C'est ainsi que divers modèles, de plus en plus perfectionnés, ont vu le jour : vidéoscope, télé-loupe, et, depuis peu, le giascope, télévision en circuit fermé portatif. Parmi les plus performants des appareils non portatifs, la Télé-loupe Massiot-Philips qui est composée d'un grand écran de télévision sur lequel apparaît, grossi à volonté de 3 à 24 fois, en noir sur blanc, ou en blanc sur noir, le texte du livre ou du journal ; l'appareil pèse 40 kg et présente diverses adaptations très précieuses, notamment un zoom qui permet l'examen global ou détaillé, à volonté, d'un texte, d'un schéma, d'une photographie etc...

Malheureusement, tous ces appareils sont extrêment onéreux, et, malgré les efforts de la Sécurité Sociale, la participation des usagers, et celle des associations qui les soutiennent, est encore très lourde...

———— ♦ ————

## CARTES DES CIRCONSCRIPTIONS

Concernant les maîtres des classes primaires, des classes de perfectionnement, des instituteurs exerçant sur des postes de l'ex-voie III, et des PEGC section XIII.

Cette nouvelle organisation prendra effet du 15 septembre 1977.

1) **BREST I - Monsieur LE ROUX.**
— BREST : sous-secteurs de Kérichen, Lanrédec, Lesven, Pen ar Ch'leuz.
— Secteur de PORSPODER.

2) **BREST II - Monsieur DAGES.**
— BREST : sous-secteurs « Amiral Ronarch/4 Moulins » et « St Pol Roux ».
— Secteur de SAINT-RENAN.

3) **BREST III - Madame LE ROUX.**
— BREST : sous-secteurs de l'Harteloire et de St-Marc.
— Secteur de LANNILIS.

4) **BREST IV - Monsieur PAULE.**
— BREST - sous-secteurs de GUILERS, Kerhallet, LE RELECQ-KERHUON.
— Secteurs de DAOULAS, LANDERNEAU, SIZUN.

5) **BREST V - Monsieur RENÉ.**
— BREST : sous-secteurs de Kéranroux.
— Secteurs de LANDIVISIAU et LESNEVEN.

6) **CHATEAULIN - Monsieur MORISSET.**

— Secteurs de CHATEAULIN, CROZON, PLEYBEN et PONT-DE-BUIS.

7) **MORLAIX I - Monsieur FICHOUX.**

— MORLAIX : sous-secteurs du CES Place du Châteaux et SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS.

— Secteurs de CARANTEC, SAINT-POL-DE-LÉON (ce dernier secteur étant pris en charge pour l'année 1977-78 par M. GUINAMANT, élève-inspecteur en liaison avec MM. CHENAIS et FICHOUX).

8) **MORLAIX II - Monsieur CHENAIS.**

— Secteurs de CARHAIX, GUERLESQUIN, HUELGOAT, LANMEUR, MORLAIX (sous-secteur de Launay) PLOUNEOUR-MENEZ.

9) **QUIMPER I - Monsieur BOUTHEMY.**

— QUIMPER : sous-secteur de La Tour d'Auvergne.

— Secteurs d'AUDIERNE, PLOZÉVET et SCAËR.

10) **QUIMPER II - Monsieur JOUANET.**

— Secteurs de BANNALEC, QUIMPERLÉ et ROSPORDEN.

11) **QUIMPER IV - Monsieur VIOUGEAT.**

— Secteurs de BRIEC et DOUARNENEZ.

— QUIMPER - sous-secteurs de Brizeux et Kermoysan.

12) **QUIMPER V - Monsieur BARTHELEMY.**

— Secteur de CHATEAUNEUF-DU-FAOU.

— Inspection de l'Adaptation et de l'Education Spécialisée.

13) **QUIMPER VI - Monsieur DUSSAULT.**

— QUIMPER - sous-secteur de la Tourelle.

— Secteurs de FOUESNANT, LE GUILVINEC, PONT-L'ABBÉ,
(le secteur du GUILVINEC étant pris en charge, pour l'année 1977-78, par M. FLOCH, élève-inspecteur, en liaison avec M. DUSSAULT).

14) **QUIMPER VII - Monsieur DESPIERRES.**

— Secteurs de CONCARNEAU, MOËLAN, PONT-AVEN.

15) **DIRECTEURS DES ECOLES NORMALES - MM. AUMONT et DURANTON.**

— Ecoles annexes et Ecoles d'application.

— maîtres d'application permanents dans le département.

Le Directeur : L. Jestin

C.P.P.P. 33-741

Quimper — Imp. Cornouaillaise

57e année N° 326 Novembre-Décembre 1977

# le sentier

Administration et rédaction :
**Direction de l'Enseignement Catholique, 2, rue César-Franck - B.P. 38**
C.C.P. Rennes **528-80** **29102 Quimper-Cedex**

Prix de l'abonnement annuel : **20 F.**

**SOMMAIRE :**

Pages

**La plus longue nuit** ..... 2

**Eun deiz e oa** ..... 3

**Réflexions prospectives sur l'enseignement catholique** ..... 4

**Statistiques** ..... 9

Décret d'application de la réforme Haby à l'enseignement privé . 13

Les examens « réformés » : Bac, BEPC ..... 16

Orientation : passage du privé au public ..... 20

La loi « Guermeur - Rohel » ..... 21

Les chefs d'établissement secondaire et la liberté scolaire ..... 22

**Mouvement du Personnel à la rentrée de Septembre** ..... 24

Calendrier des sessions pour les enseignants du premier degré .. 25

Dossier scolaire, contrôle de la scolarité, calendrier BEPC ..... 27

**Premier Degré : éducation physique, rentrée 1978** ..... 30

U.D.O.G.E.C. : Assemblée Générale, Conseil d'Administration .... 34

Béatification de deux Frères des écoles chrétiennes ..... 37

Succès aux C.A.P.E.S., C.A.P.E.T. ..... 39

Baccalauréat : dispenses d'éducation physique ..... 40

Revues : Ludions, record-dossier ..... 41

**Bonnes feuilles :** l'Evangile au risque de la psychanalyse ..... 44

# LA PLUS LONGUE NUIT

**Pierre EMMANUEL**

La plus longue nuit de l'année
Processionne à la crête du monde
En tête un roi couronné
L'an porteur du soleil nouveau

Les simples savent qu'en cette nuit
Sont renouvelées toutes choses
Tout est le même et tout a changé
L'un poursuit le travail du jour
L'autre crie au ciel sa louange
Un troisième contemple et se tait
Tous envahis d'une même attente
Tous également visités

Sur quoi se penchent ces attentifs
On les dirait autour d'un feu
Chose étonnante advient ici
Que l'âme admire et qui l'effraie
Leur visage reflète sur nous
La naissance d'un dieu chez les hommes

Regard qui vient à la lumière
Est chose rare à tout instant
Seule s'en émerveille la mère
Il est né mon divin enfant
Juste et saint émerveillement
Dieu donne un jour de plus à la terre
Pour dissiper la nuit du temps

La fête du soleil invisible
Prépare la naissance du Dieu
Il n'est point né que déjà notre haleine
Vient au-devant de son âme incertaine
Veillons en cercle sur le souffle cendreux
Comme jadis on veillait sur le feu

Sur la très faible flamme éternelle
De ce Verbe soleil des esprits
Parole qui éclaire tout homme
Flamme qui l'interroge et le somme
De naître de sa propre nuit



# EUN DEIZ E OA

Eun deiz e oa, hag en deiz-se
En he zaouarn oe ganet flamm
Ar bed 'vidom, eur bed 'vitan
Da zond ganeom, da zond aman ;
Doue an Tad a luskelle
Kavell e Vab, kavell an den.

**Diskan :**

Perag gelei roudou Jezuz ?
Ganeom e kan pa z 'om eürus ;
Tal an nor, gortoz ra bemde,
Ganeom e stourm pa vez arne.

Eun deiz e oa, hag en deiz-se
En eur hraou kloz e Bethleem
Oe ganet deom gwir Vab an den,
Bugelig noaz, mabig e vamm ;
Doue an Tad a luskelle
Kavell e Vab, kavell an den.

Eun deiz e oa, hag en deiz-se
Menez Kalvar a ziskoueze
An den 'n oa grêt kement a vad
Hag a varve 'vidom moarvad ;
Doue an Tad a zougenne
Kroaz e Vab, kroaz an den

Eun deiz e oa, hag en deiz-se
Ar bez serret a zigore,
Buhez nevez a ziwane,
Ar garante a virville ;
Doue an Tad a zispake
Splannder e Vab, splannder an den.

Eun deiz a zo, hag en deiz-se
E halv Jezuz kalon peb den
Da zigemer ha da reseo
Spered nerzuz on Doue beo ;
Doue an Tad a bareo
Douar e Vab, douar an den.

Musique de MIKAEL SKOUARNEG.

Texte de JOB AN IRIEN

Disque RESONANCE n° 22 193

# RÉFLEXIONS PROSPECTIVES

L'avenir de l'enseignement catholique ? Question souvent posée, à laquelle il n'existe pas de réponse claire et définitive ! Le Comité National propose à la fin de l'ouvrage **« L'enseignement catholique face à l'avenir »** des réflexions prospectives sur diverses formes d'organisation qui permettraient l'exercice de la liberté scolaire.

## LES PERSPECTIVES PLURALISTES.

La liberté scolaire que nous pensons fondamentale pourrait-elle s'exercer sous d'autres formes que celle du pluralisme actuel ? En d'autres termes, peut-on envisager en France, dans l'avenir, un service d'éducation de structure pluraliste ? A cet égard, plusieurs projets, de nature différente, sont proposés par les uns ou par les autres et nous les examinerons successivement.

### A. LE PLURALISME INTERNE A L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE.

Dans le domaine éducatif, la notion de pluralisme interne est présentée comme la possibilité pour chacun d'avoir une totale indépendance d'expression à l'intérieur de l'école ; certains traduisent cette conception par « la libre circulation des informations, des modes de pensée et de vie, des croyances ». Elle repose sur un postulat de base : « l'enfant n'appartient ni à ses parents ni à l'Etat ».

Il est important d'examiner le contenu concret de cette philosophie nouvelle de la liberté d'expression au sein de l'école, car on ne peut jouer l'avenir de l'enseignement catholique sur des expressions, si séduisantes soient-elles.

— L'école est avant tout fondée sur des relations ; elle suppose par conséquent, comme tout mouvement, toute association, un consensus autour d'un projet commun. La simple cœxistence de positions contradictoires et a fortiori d'antagonismes constitue une médiocre situation éducative pour un jeune aux premières années de sa formation. L'enfant n'a pas encore la maîtrise de sa capacité de discernement et de détermination. L'incohérence qui risque de résulter de ce contexte pédagogique peut alors nuire à l'épanouissement de sa personnalité.

— L'école, telle que nous la concevons pour notre part, est fondée sur un contrat moral, librement déterminé et librement respecté entre les parents, les enseignants et les élèves. La liberté d'enseignement repose sur un équilibre entre la liberté du chef d'établissement qui fonde l'école, la liberté des parents qui la choisissent, la liberté des enseignants qui y exercent leur profession. Le pluralisme interne érigé en théorie pourrait conduire, sans une modification des structures actuelles, à un déséquilibre, en privilégiant jusqu'à l'excès la liberté des enseignants qui ont plus souvent que les parents et le chef d'établissement la possibilité de s'exprimer dans l'école.

Par ailleurs, si l'enfant n'appartient pas à sa famille au sens possessif du mot, celle-ci toutefois en a la responsabilité première.

Dans d'autres domaines que celui de l'éducation, on imagine ce qui pourrait résulter d'un journal national unique mais pluraliste, d'un parti politique unique mais pluraliste, d'un syndicat unique mais pluraliste. Un tel pluralisme serait bien vite un leurre, sinon une mystification, génératrice de désillusions et d'oppressions.

Si l'expression « pluralisme interne » peut séduire momentanément ceux qui rêvent de solutions miracles et d'apaisements qui auraient le mérite passager des



formules syncrétiques et sécurisantes, elle ne semble pas pouvoir répondre dans la pratique aux exigences de l'enseignement catholique.

### B. UN SERVICE D'ÉDUCATION DE STRUCTURE PLURALISTE.

Un tel service peut être envisagé sous deux formes :

— un pluralisme d'établissements autonomes à l'intérieur d'un même service public,

— un service national de l'Education dans lequel s'articuleraient un enseignement public et laïc et des établissements privés conservant leur caractère propre mais dont la mission de service public serait consacrée définitivement par un certain nombre de modalités.

#### 1. Un pluralisme d'établissements autonomes au sein d'un même service public.

Il est aisé de souligner les avantages d'un tel projet par rapport à la lourdeur du système éducatif actuel, trop centralisé et laissant trop peu de place à l'initiative et à la responsabilité des personnes, des groupes et des collectivités locales. Mais une réflexion sérieuse en ce domaine ne peut faire l'économie d'un certain nombre de réalités de nature juridique qui conditionnent fortement la mise en œuvre pratique d'une telle solution.

Des questions importantes se posent qui demandent à être approfondies.

1°) En devenant publique, une école pourrait-elle garder un caractère confessionnel sans incompatibilité avec la Constitution ? Quel serait, à cet égard, le sort des écoles neuves ?

2°) Est-il possible d'envisager que les modalités actuelles de nomination des personnels de l'enseignement public soient modifiées pour donner au chef d'établissement, dans le respect des règles de sécurité d'emploi, l'initiative de la constitution de l'équipe des maîtres et une plus grande liberté aux maîtres dans le choix de leur établissement ? Sinon, peut-on concevoir la cœxistence de deux statuts différents du personnel à l'intérieur d'un service d'éducation pluraliste : les fonctionnaires de l'enseignement public et les personnels contractuels de l'enseignement privé ?

3°) Quelles pourraient être les formes d'une décentralisation régionale des décisions qui n'aboutiraient pas à l'effacement des minorités, notamment dans les projets de carte scolaire et le vote des programmes de construction ?

4°) Une réelle autonomie pédagogique et budgétaire des établissements est-elle possible, compte tenu de la force des tendances centralistes et uniformisatrices ?

5°) Qui déciderait de la nomination des chefs d'établissement ?

6°) Une gestion tripartite comportant les parents, les enseignants, les représentants de l'administration locale, serait-elle une solution possible et satisfaisante ? Il importerait d'éviter qu'elle ne soit rapidement accaparée par des associations de parents, des syndicats d'enseignants et des représentants de l'Administration publique de même tendance idéologique et constituant un « front commun » pour assurer le monopole de leurs idées et de leurs programmes dans la gestion d'écoles qui ne seraient autonomes qu'en apparence.

7°) L'organisation de l'enseignement catholique pourrait-elle subsister, notamment dans son rôle d'animation et de coordination des établissements ? Que pourraient être la place des croyants et le rôle de la Hiérarchie dans une telle école, de quelle manière pourraient-ils avec d'autres, et donc collectivement et non individuellement, promouvoir un projet éducatif d'inspiration chrétienne ?

## 2. Un service National d'Education comprenant des Etablissements Privés investis d'une mission de Service Public.

Compte tenu de l'évolution de la notion même de service public, une telle perspective n'est pas irréaliste. La loi hospitalière apporte à ce sujet un précédent intéressant : les hôpitaux privés sont « intégrés » au service public selon des conventions déterminées qui préservent leur caractère privé.

Des recherches fécondes ont déjà été poursuivies qui peuvent éclairer le débat. L'une a vu le jour chez un de nos voisins, les Pays-Bas où, à l'issue d'une lutte de plusieurs années, la liberté d'enseignement a été définitivement reconnue. Les écoles d'initiative privée y sont de fait assimiliées au Service national d'Education en conservant l'ensemble de leurs caractéristiques spécifiques. Elles bénéficient de la même aide de l'Etat que l'enseignement public.

Le Syndicat National de l'Enseignement Catholique (S.N.E.C. - C.F.T.C.) a entrepris depuis plusieurs années une recherche dans ce sens. Elle a abouti à l'adoption d'un rapport d'orientation par le Congrès réuni à Bordeaux en avril 1977 (1).

Cette conception est également celle de la Fédération nationale des Syndicats professionnels de l'Enseignement catholique.

Nous sommes disposés à participer à toute recherche qui irait dans la voie d'un service d'éducation de structure pluraliste. Mais une telle recherche suppose que de notre côté nous soyons disposés à faire de nouveaux pas dans la coopération avec l'enseignement public.

Voici trois domaines auxquels on peut penser à cet égard :

— La carte scolaire concertée.

Malgré le caractère statistiquement marginal du problème pourrions-nous résoudre par exemple les difficultés qui peuvent résulter dans les petites communes de l'existence de deux écoles publique et privée à très faible effectif ?

Pour les constructions d'écoles dans les zones nouvelles, comment pourrions-nous assurer la présence de l'enseignement catholique tout en tenant compte des paramètres raisonnables qui équilibreraient la présence des deux enseignements ?

— Un alignement des normes d'effectifs des deux enseignements.

Dans le cadre de l'application de la réforme de l'enseignement à l'enseignement privé sous contrat, un pas vient d'être franchi en ce sens. Les normes spécifiques d'effectifs fixées pour les classes sous contrat — qui les pénalisent souvent — vont disparaître au profit d'un alignement généralisé sur les normes requises des établissements d'enseignement public.

— Le décloisonnement entre les deux enseignements.

— La libre circulation des élèves par l'organisation de l'orientation :

Le décret relatif à l'application de la réforme de l'éducation à l'enseignement privé sous contrat apporte des solutions d'équilibre et d'équité.

Les mesures d'orientation prises dans l'enseignement privé sous contrat pourront être homologuées à la demande de la famille par une commission officielle qui s'adjoindra, pour ce faire, en nombre égal, des représentants de l'enseignement

(1) Voir en annexe : Projet « Pour une véritable liberté scolaire ».



privé, et cette homologation rendra applicable dans l'enseignement public la mesure d'orientation.

Une contrepartie normale est demandée à l'enseignement privé sous contrat. Ces établissements devront respecter les mesures d'orientation prises dans l'enseignement public dans l'hypothèse où un élève passe de l'enseignement public à l'enseignement privé.

Une telle solution s'inscrit dans la lettre et dans l'esprit d'une politique contractuelle de reconnaissance et de réelle association entre les deux enseignements.

— La libre circulation des enseignants :

Il n'est pas normal qu'actuellement un maître passant de l'enseignement privé sous contrat à l'enseignement public soit pénalisé en perdant le bénéfice de l'ancienneté qu'il a acquise dans l'enseignement privé et les avantages afférents aux concours de recrutement qu'il a pu passer (CAPES - Agrégation).

De même, lorsqu'un maître passe de l'enseignement public dans l'enseignement privé, les années d'enseignement qu'il a accomplies dans l'enseignement public ne sont pas prises en compte dans le déroulement de sa carrière. Il est indispensable d'établir des passerelles permettant la libre circulation des enseignants entre les deux enseignements.

## 3. Les réalités inaliénables.

— Au niveau des établissements.

— L'accueil de tous les enfants dans n'importe quel type d'établissement, quelles que soient les ressources des familles.

— La liberté pour les parents d'inscrire leurs enfants dans un certain type d'établissement qu'ils choisissent sans aucune pénalisation dans le domaine financier ou pour l'obtention des diplômes.

— La possibilité pour tous les maîtres de l'enseignement privé catholique contractuels ou agréés, sans aucune exception, de continuer à assumer les mêmes fonctions avec le même traitement et une sécurité d'emploi solide.

— L'autonomie pédagogique effective de chaque établissement dans un réel équilibre entre les divers partenaires de la communauté scolaire et des garanties envers le danger d'hégémonie de l'un ou de plusieurs d'entre eux.

— Une proposition de la foi qui irradie l'ensemble de la vie scolaire.

— Au niveau de l'ensemble de l'enseignement catholique.

— La responsabilité effective de l'enseignement catholique dans la formation, le recrutement, la nomination des maîtres, aussi bien du second degré que du premier degré, tant il est vrai que la cohésion et le caractère propre de l'enseignement catholique ont pour condition le choix et l'engagement de maîtres formés en fonction même de ce caractère propre.

— la possibilité de pourvoir à la qualité du recrutement des enseignants compte tenu du fait que leur désir et leurs aptitudes à entrer dans la mise en pratique permanente du projet éducatif de l'enseignement catholique devraient être un critère aussi important que la possession du diplôme qui leur permet l'exercice légal de la profession d'enseignant.

— Le maintien des responsabilités actuelles de l'enseignement catholique dans la coordination entre ses établissements notamment pour les questions de carte scolaire, d'orientation et d'éducation de la foi. Si une évolution devait s'effectuer, elle ne pourrait être que progressive et n'être entreprise qu'avec l'accord des instances responsables de l'enseignement catholique et de l'Eglise. Elle devrait tenir

compte de l'existence de la réalité globale et des ensembles que constitue dans les diocèses et dans la nation, l'enseignement catholique. Il ne saurait être question de négociations ou de tentatives fractionnelles entreprises auprès d'établissements individualisés ou même globalisés au niveau d'une ville ou d'une région.

Mais jusqu'à présent, ceux qui actuellement prônent la nationalisation ne semblent pas avoir étudié sérieusement les conditions d'un tel pluralisme organique ; aucun fondement nouveau, aucune véritable garantie ne sont proposés. Or, nos responsabilités nous imposent de refuser de tirer un chèque en blanc sur l'avenir de l'enseignement catholique.

Nombreux sont ceux qui commencent à penser que le modèle pédagogique vers lequel devrait tendre l'organisation de l'enseignement en France est plus proche de celui de l'école privée catholique sous contrat que de celui de l'enseignement public. Alors plutôt que de sacrifier se secteur d'innovation, pourquoi ne pas commencer d'abord par rénover profondément le service public comme le faisait remarquer très judicieusement dans un article récent, un universitaire et un historien réputé ? (2)

La présence de l'enseignement privé donne au service public une chance d'être un jour rénové et de correspondre aux besoins de la jeunesse et du pays. Tant qu'il existera un enseignement privé dynamique, l'enseignement public ressentira la nécessité de changer et de s'adapter.

La nationalisation serait un billet d'aller sans retour, nous ne devons pas l'oublier. Le pluralisme organique est une voie possible, à condition de ne pas être un leurre mais de permettre un réel progrès de l'éducation et de la liberté.

⁂

L'intention du Comité national de l'Enseignement catholique dans cet ouvrage a été de présenter l'enjeu et les conditions de l'existence de l'enseignement catholique dans la nation. Elle était donc limitée et nous le rappelons. Déterminé à se défendre si certains continuent brutalement ou insidieusement à vouloir le détruire, l'enseignement catholique n'oublie pas pour autant les tâches éducatives essentielles qu'il doit poursuivre pour être fidèle à lui-même.

Elles se situent plus particulièrement dans quatre domaines aujourd'hui :

— Le premier est celui de la pédagogie et de la vie scolaire en faisant notamment passer dans les actes les « Propositions de recherche de vérité pour une école catholique » adoptées par le Comité national en octobre 1975.

— Le deuxième est celui de la rencontre avec les jeunes tout particulièrement à l'âge où s'effectue la transition entre la vie scolaire et l'entrée dans la vie active.

— Le troisième domaine est celui de la contribution effective de l'enseignement catholique à la réflexion que fait aujourd'hui le pays, sur l'école, sur son rôle dans la société et sur les conditions de sa rénovation.

— Le quatrième domaine, d'une importance capitale, est celui de la proposition et de la culture de la foi.

Cette immense tâche à laquelle l'enseignement catholique est invité est passionnante. Elle exige de sa part beaucoup de loyauté, une loyauté à laquelle nous invitons tous ceux qui participent à la vie de cet enseignement et qui décideront de son avenir.

(2) Monsieur A. Grosser dans Le Monde du 11 janvier 1977.



# STATISTIQUES ANNÉE 1977-1978

**I — NOMBRE D'ECOLES** (351 établissements autonomes).

a) Ecoles Maternelles : 16.

b) Ecoles Primaires (CP au CM2) : 262.

c) Collèges (y compris les C.C.) : 63.

- annexés à un lycée : 17.
- autonomes : 46.

d) Lycées d'Enseignement Général et Technologique (LEGT) : 8.

e) Lycées d'Enseignement Général (LEG) : 11.

f) Lycées d'Enseignement Technologique (LET) : 3.

g) Lycées d'Enseignement Professionnel (LEP) (ex. CET) : 17.

- LEP annexés : 10.
- LEP autonomes : 7.

(29 lycées autonomes, dont 7 LEP).

**N.-B.** — 1) Les lycées d'Enseignement Général préparent aux Baccalauréats A, B, C, D.

Les L.E.T. préparent aux Baccalauréats E, F, G, et parfois B.

Les L.E.P. préparent aux BEP et aux CAP.

Les lycées n'ont pas nécessairement toutes les sections qui existent théoriquement dans leur catégorie.

2) Dans certains établissements coexistent soit un collège et un lycée, soit un lycée d'enseignement professionnel (ancien CET) et un lycée d'enseignement technologique.

**II — NOMBRE D'ÉLÈVES.**

a) Classes Enfantines : 16 972.

b) Classes Primaires (CP ou 11e au CM2) : 29 779.
dont 17 classes de Perfectionnement (243 élèves).

c) Classes du Premier Cycle (6e à 3e) : 25 028.

- en Cours Complémentaires : 5 898.
- en 1er Cycle secondaire (CES) y compris les CPPN et CPA : 19 130.

d) Classes du Second Cycle Secondaire : 5 877.
(2des à Term.) de l'Enseignement Général (série A.B.C.D.).

e) Enseignement Technique : 7 985.

- Technique Long (Bacc. E, F, G) : 2 981.
- Préparation des BEP : 2 919.
- Préparation des CAP : 2 085.
- CPPN et CPA : 615.
(Comptabilisés dans le 1er cycle).

f) Enseignement Agricole :

- Cycle court = 191 G 703 F = 894
- Cycle long = 286 G 258 F = 544

1 438

g) Enseignement Supérieur :
B.T.S. = 127 G 127 F : 254.

**TOTAL GÉNÉRAL : 87 333.**

## III — RÉSULTATS AUX EXAMENS EN 1977.

**Bacc**

| SÉRIES | REÇUS | CANDIDATS | Ens. Cath. du Finistère | Acad. RENNES |
|---|---|---|---|---|
| A | 278 | 389 | 71,46 % | 66,50 % |
| B | 321 | 465 | 69,03 % | 66,78 % |
| C | 266 | 346 | 76,87 % | 76,72 % |
| D | 370 | 603 | 61,35 % | 62,61 % |
| E | 46 | 89 | 51,68 % | 59,21 % |
| F | 89 | 171 | 52,04 % | |
| G | 215 | 294 | 73,12 % | |
| D' | 39 | 72 | 54,16 % | 52,07 % |

| | REÇUS | CANDIDATS | % |
|---|---|---|---|
| B/E.P. | 4 626 | 5 149 | 89,84 |
| C.A.P. Industriels | 499 | 723 | 69,01 |
| C.A.P. Commerciaux | 412 | 526 | 78,32 |
| B.E.P. Industriels | 202 | 279 | 72,40 |
| B.E.P. Commerciaux | 489 | 751 | 65,11 |
| B.E.P. Sanitaire et Social | 68 | 71 | 95,77 |
| Brev. Techn. Agric. | 62 | 73 | 84,97 |
| Brev. Etud. Prof. Agric. | 181 | 224 | 80,80 |
| Cert. Apt. Prof. Agric. | 33 | 40 | 82,50 |
| Cert. Employé Bureau | 14 | 20 | 70,00 |
| C.E.P. | 36 | 49 | 73,46 |

## NOMBRE D'ÉLÈVES PAR CLASSE OU SÉRIE

### I — PRIMAIRE.

| | |
|---|---|
| Classes Maternelles | 16 972 |
| Classes Elémentaires | 29 779 |
| | 46 751 |

### II — PREMIER CYCLE

| | |
|---|---|
| Sixième | 6 490 |
| Cinquième | 6 798 |
| Quatrième | 5 755 |



| | |
|---|---|
| Troisième | 5 370 |
| CPPN | 507 |
| CPA | 108 |

### III — SECOND CYCLE LONG.

**Enseignement Général**

| SÉRIES | SECONDES | PREMIÈRES | TERMINALES | TOTAL |
|---|---|---|---|---|
| A | 380 | 336 | 390 | 1 106 |
| B | 761 | 492 | 469 | 1 722 |
| C | 1 178 | 414 | 299 | 1 891 |
| D | | 487 | 671 | 1 158 |
| TOTAL | 2 319 | 1 729 | 1 829 | 5 877 |

### IV — ENSEIGNEMENT TECHNIQUE LONG.

**Industriels**

| SÉRIES | SECONDES et PREMIÈRES | TERMINALES F | TERMINALES G | TOTAL |
|---|---|---|---|---|
| E | 980 | 1 | 96 | |
| F | | F1 1 | 44 | |
| | | F2 | 28 | |
| | | F3 | 124 | |
| | | F8 80 | | |
| | 980 | 82 | 292 | 1 354 |

**Commercial**

| SECONDES AB 3 | PREMIÈRES G | TERMINALES F | TERMINALES G | TOTAL |
|---|---|---|---|---|
| 563 | 586 | G1 174 | 6 | |
| | | G2 110 | 83 | |
| | | G3 30 | 75 | |
| 563 | 586 | 314 | 164 | 1 627 |
| | | 478 | | |

**Commentaires**

I — Premier degré, guère de changement en primaire, mais 900 élèves de moins dans les classes maternelles.

II — Second degré :
En collège, 400 élèves de moins.
En lycée, 400 élèves de plus : augmentation importante en technique long.

III — Enseignement supérieur : de 71 à 254.

IV — Enseignement agricole : stabilité, malgré la fermeture de deux petits centres d'apprentissage.

# DANS LE PREMIER DEGRÉ

## SITUATION DES EFFECTIFS

au 20 septembre 1977 (chiffres de l'I.A.)

A) **CLASSES A UN SEUL COURS : 1.343.**

| | Préélémentaire | | CP | CE1 | CE2 | CM1 | CM2 | Spéc. | TOTAL |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Autres | Grands | | | | | | | |
| Nombre de classes | 322 | 146 | 212 | 156 | 147 | 153 | 189 | 18 | 1 343 |
| Nombre d'élèves | 10 969 | 4 753 | 4 950 | 4 181 | 4 175 | 4 278 | 5 006 | 243 | 38 555 |

B) **CLASSES A PLUSIEURS COURS : 347.**

| | Préélémentaire | | CP | CE1 | CE2 | CM1 | CM2 | TOTAL |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Autres | Grands | | | | | | |
| Nombre d'élèves | 593 | 617 | 979 | 1 609 | 1 576 | 1 572 | 1 219 | 8 165 |

C) **TOTAL : 1 690 classes.**

| | Préélémentaire | | CP | CE1 | CE2 | CM1 | CM2 | Spéc. | TOTAL |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Autres | Grands | | | | | | | |
| Total des élèves | 11 562 | 5 370 | 5 929 | 5 790 | 5 751 | 5 850 | 6 225 | 243 | 46 720 |

**DÉTAIL PAR AGE DES EFFECTIFS DE L'ENSEIGNEMENT PRÉÉLÉMENTAIRE.**

| | 1975 2 ans | 1974 3 ans | 1973 4 ans | 1972 5 ans | 1971 et avt. 6 ans et plus | TOTAL |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Autres | 2 080 | 4 463 | 4 992 | 25 | 2 | 11 562 |
| Grands | | | 95 | 5 228 | 47 | 5 370 |
| TOTAL | 2 080 | 4 463 | 5 087 | 5 253 | 49 | 16 932 |

En collège.

**NOMBRE DE DIVISIONS SELON LA TAILLE DES CLASSES DE SIXIÈME.**

| 18 élèves et moins | 19 à 23 élèves | 24 él. | 25 él. | 26 él. | 27 él. | 28 él. | 29 él. | 30 él. | | TOTAL |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 13 | 49 | 111 | 33 | 24 | 8 | 12 | 4 | 14 | 1 | 269 |



## PERSONNEL ENSEIGNANT 1977-1978

| | Laïques (femmes) | Laïcs (hommes) | Religieuses | Religieux | Clergé Diocésain | TOTAL |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1er degré | 1 294 | 74 | 297 | 47 | 3 | 1 715 |
| 2d degré | 1 364 | 988 | 170 | 116 | 33 | 2 671 |
| Agricole | 71 | 35 | 15 | 8 | | 129 |
| TOTAL | 2 729 | 1 097 | 482 | 171 | 36 | 4 515 |
| | 3 826 | | | | | |

## DIRECTEURS-DIRECTRICES 1977-1978

| | Laïques | Laïcs | Religieuses | Religieux | Clergé Diocés. | TOTAL des établ. autonom. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Ecoles Primaires et Maternelles (non annexées au Secondaire) | 90 | 18 | 129 | 24 | 6 | 267 |
| Collèges (CES, CC) | 1 | 16 | 8 | 18 | 3 | 46 |
| Lycées (y compris les LEP autonomes) | 2 | 6 | 13 | 6 | 2 | 29 |
| Agricole | 2 | 1 | 4 | 1 | | 8 |
| TOTAL | 96 | 41 | 154 | 49 | 11 | 351 |
| | 137 | | | | | |

## APPLICATION DE LA RÉFORME DE L'ÉDUCATION A L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ SOUS CONTRAT

(Décret paru au Journal Officiel du 21 mai 1977 et au B.O.E.N. 30 bis du 1-9-77)

Article 1er. — Les dispositions des décrets N° 76.1301, N° 76.1303 et N° 76.1304 du 28 décembre 1976 susvisés relatives aux règles générales d'organisation des formations et des enseignements et aux programmes sont applicables aux établissements d'enseignement privés sous contrat.

Article 2. — **Les structures pédagogiques** des établissements publics devront, **pour la rentrée scolaire 1980-1981** au plus tard, être appliquées aux établissements

d'enseignement privé sous contrat. Ces derniers seront, à cet effet, divisés en **unités autonomes.**

Les établissements d'enseignement privé sous contrat devront, dans les délais prévus à l'alinéa précédent, faire figurer dans leur dénomination **le terme d'école, de collège ou de lycée** suivi, en application des dispositions prévues par l'article 11 de la loi du 12 juillet 1971, du mot privé.

Article 3. — Le délai de fonctionnement prévu à l'article 1er des décrets susvisés N°s 60.389 et 60.390 modifiés du 22 ovril 1960 n'est pas exigé dans le cas des transformations consécutives à l'application du présent décret.

Article 4. — Par dérogation aux dispositions de l'article 1er du décret susvisé N° 60.386 du 22 avril 1960, **la situation, au regard des titres de capacité, des maîtres des divers ordres d'enseignement qui ont bénéficié d'un contrat ou d'un agrément avant le premier janvier 1978 est maintenue après la transformation des établissements prévue à l'article 2 du présent décret.**

Les personnes ayant exercé **la fonction de directeur** de ces établissements avant cette même date demeurent habilitées à exercer cette fonction dans un établissement privé sous contrat.

Article 5. — Les conditions dans lesquelles est organisé **le contrôle de la scolarité de chaque élève** et interviennent les mesures relatives au déroulement de cette scolarité sont définies par chaque établissement sous réserve que soient respectés, en application de l'article 5 bis de la loi du 31 décembre 1959 susvisée, les principes énoncés ci-dessous :

a) **un dossier scolaire,** établi selon les mêmes modalités que celles prévues pour les élèves de l'enseignement public, est constitué pour chaque élève ;

b) les diverses mesures concernant le déroulement de la scolarité des élèves sont élaborées par les maîtres **à partir des vœux des familles** et en liaison avec elles ;

c) **ces mesures sont prises avec l'accord de la famille ;** en cas de désaccord, la famille doit pouvoir saisir une commission d'appel ou demander un contrôle par voie d'examen ; toutefois, s'agissant du choix des activités ou enseignements optionnels, la famille, ou l'élève lui-même s'il est majeur, en décide.

Article 6. — **La famille peut demander l'homologation par l'Etat** d'une mesure prise à l'égard d'un élève à l'issue de la scolarité élémentaire, du cycle d'observation et du cycle d'orientation des collèges. Cette homologation rend applicables dans l'enseignement public les décisions prises dans l'enseignement privé sous contrat.

Les commissions visées aux articles 9 du décret susvisé N° 76.1301 du 28 décembre 1976 et 19 du décret susvisé N° 76.1303 du 28 décembre 1976 siègent en commissions publiques d'homologation en s'adjoignant, en nombre égal à celui de leurs membres, des représentants de l'enseignement privé sous contrat désignés par le recteur d'académie ; elles sont présidées par l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation, ou son représentant.

Article 7. — **L'entrée d'un élève d'un établissement d'enseignement privé sous contrat dans un établissement d'enseignement public en première année,** soit du cycle d'observation, soit du cycle d'orientation de collège, ainsi qu'en première année de lycée **est subordonnée à l'homologation** de la mesure de passage à l'un de ces niveaux.



Si, après obtention de l'homologation, l'élève poursuit sa scolarité dans un établissement d'enseignement privé sous contrat, cette homologation permet son admission, l'année suivante, en seconde année du cycle ou de la formation considérée dans un établissement d'enseignement public, aux mêmes conditions que pour un élève de l'enseignement public.

**A défaut d'homologation**, l'admission visée à l'alinéa précédent est subordonnée à la réussite à un **examen** organisé par le chef de l'établissement d'accueil.

Article 8. — En cas de refus de l'homologation visée à l'article 6 alinéa 1 du présent décret ou en cas d'échec à l'examen prévu à l'alinéa 3 de l'article 7 et si la famille le demande, l'élève concerné est admis de droit à redoubler dans un établissement d'enseignement public.

Il en est de même lorsque, dans le cadre de la procédure instituée au sein d'un établissement d'enseignement privé par application de l'article 5 ci-dessus, un élève a fait l'objet d'une mesure de redoublement acceptée par la famille.

Article 9. — **Les établissements d'enseignement privé** sous contrat qui accueillent des élèves issus d'un établissement d'enseignement public **sont tenus de respecter les mesures relatives à la scolarité des élèves prises dans l'enseignement public, notamment les décisions d'orientation.**

Les établissements publics et privés sous contrat sont tenus de respecter les mêmes mesures intervenues dans l'enseignement privé sous contrat et ayant fait l'objet d'une homologation.

Article 10. — Sont abrogées toutes dispositions contraires au présent décret.

Article 11. — Le ministre de l'éducation est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République française.

⁂

**Commentaires du Secrétariat Général sur les changements de structure.**

— Les changements de structures visés à l'article 2 du décret relatif à l'Enseignement Privé sous contrat doivent être effectués au plus tard en 1980. Ils ne sont donc pas obligatoires avant cette date. Il n'est pas obligatoire d'opérer une scission entre classes enfantines et classes primaires.

— Il apparaît indispensable que la séparation en unités pédagogiques autonomes de même que le passage d'un premier cycle de structure primaire (cours complémentaire) à une structure secondaire (collège) soient décidés dans le cadre d'une carte scolaire concertée à l'échelon de chaque Direction diocésaine afin d'éviter des mises en place sauvages de collège.

Il en est de même pour les décisions qui pourraient être prises en ce qui concerne la mixité.

Les décisions de transformations des cours complémentaires en collège doivent être précédées d'études et de concertation avec la Commission de la Carte scolaire du CODIEC et le Directeur diocésain, afin d'améliorer, si nécessaire, la qualité du service éducatif rendu par l'Enseignement catholique à l'échelon d'une ville ou d'un district et de renforcer sa cohésion.

— Il n'y a donc pas de règle générale en la matière, mais si un cours complémentaire a des effectifs relativement faibles, sa transformation en collège et son passage au contrat d'association risquent, peut-être, d'être à l'avenir difficile. En effet, l'obtention du contrat d'association n'étant pas de droit, une perte même relative d'effectif d'ici à 1980 serait lourde de conséquences. Il peut donc, dans ce cas, être opportun de ne point attendre la date limite pour opérer la transformation exigée.

— De plus, il faut savoir que le fait de différer la mutation ne modifiera pas la situation des personnels, telle qu'elle est prévue à l'article 4 du projet de décret. En effet, seuls demeureront en fonction les enseignants ayant bénéficié d'un agrément ou d'un contrat avant le premier janvier 1978.

— La séparation en unités autonomes n'implique pas de scission au niveau de l'unité de gestion et de l'unité d'implantation géographique.

——— ♦ ———

## LES EXAMENS « RÉFORMÉS »

**Réforme du baccalauréat de l'enseignement du second degré.**

(Décret n° 77.985 du 29 Août 1977 - B.O.E.N. N° 31 du 8-9-77).

Article premier. — L'alinéa premier de l'article 8 du décret susvisé du 29 septembre 1962 modifié est abrogé et remplacé par l'alinéa suivant :

« A l'issue des épreuves du premier groupe, les candidats ayant obtenu une note moyenne égale ou supérieure à 10 sont déclarés définitivement admis par le jury. Ceux qui ont obtenu une note moyenne au moins égale à 8 sont autorisés à subir les épreuves orales du second groupe : ils font connaître sur le vu des notes obtenues aux épreuves du premier groupe les deux disciplines sur lesquelles ils désirent faire porter leurs épreuves de contrôle ».

Article 2. — Dans le cinquième et le dernier alinéa de l'article 6 du décret susvisé du 29 septembre 1962 modifié, l'expression « mention supérieure à la mention assez bien » est remplacée par l'expression « mention supérieure à la mention passable ».

Dans le sixième et le dernier alinéa de l'article 6 du même décret, l'expression « et l'attribution d'une mention assez bien » est supprimée.

Article 3. — Les alinéas 5, 6 et 7 de l'article 17 du décret susvisé du 29 septembre 1962 modifié sont abrogés et remplacés par les dispositions suivantes :

« Pour les candidats reçus après le second groupe d'épreuves, les diplômes portent la mention passable ».

Article 4. — Le ministre de l'Education et le secrétaire d'Etat aux universités sont chargés de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Française et qui prendra effet à compter de la session 1978 du baccalauréat de l'enseignement du second degré.



**Epreuves du baccalauréat.**

(Arrêté du 29 Août 1977 - B.O.E.N. du 8.09.77 n° 31).

Article premier. — L'article premier de l'arrêté susvisé du 5 décembre 1969 modifié, est modifié ainsi qu'il suit :

1°) A la liste des épreuves écrites du premier groupe d'épreuves des séries A, B, C, D et D', est ajoutée une épreuve d'histoire et géographie dont la durée et le cœfficient sont définis ci-après :

— Série A (Philosophie - Lettres) :
A1, A2, A3, A4, A5 : cœfficient 3, durée 3 h.
A6 (Education musicale), A7 (Arts plastiques) : cœfficient 2, durée 3 h.

— Série B (Economique et Social) :
cœfficient 3, durée 3 h.

— Série C (Mathématiques et Sciences Physiques) :
cœfficient 2, durée 3 h.

— Série D (Mathématiques et Sciences de la nature) :
cœfficient 2, durée 3 h.

— Série D' (Sciences agronomiques et technique) :
cœfficient 1, durée 2 h.

2°) L'épreuve orale d'histoire et géographie est supprimée pour les séries A1, A2, A3, A4 et A5.

3°) L'épreuve obligatoire d'histoire et géographie figurant sur la liste des épreuves du deuxième groupe (orale) est supprimée pour les séries A6, A7, B, C, D et D'.

Article 2. — Le directeur des lycées est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au journal officiel de la République Française et prendra effet à compter de la session d'examen de 1978.

**Modification du brevet d'études du premier cycle du second degré.**

(Décret n° 77.918 du 2 Août 1977 - B.O.E.N. du 8-09-77 n° 31).

Article premier.

L'article 2 du décret susvisé du 16 novembre 1959 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

Article 2. — (nouveau).

a) Le Brevet d'Etude du Premier Cycle est obtenu sur décision des jurys institués dans chaque département et présidés par l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Education ou ses représentants. Les membres des jurys sont désignés dans les conditions fixées par arrêté du ministre de l'Education.

soit au vu des seuls résultats scolaires du candidat.

Peuvent bénéficier de cette dernière disposition :

1°) Les candidats, élèves de Troisième d'un établissement d'enseignement public, qui ont fait l'objet d'une décision d'orientation vers un lycée ;

2°) Les candidats, élèves de Troisième d'un établissement d'enseignement privé sous contrat, dont l'orientation vers un lycée a été confirmée par la commission prévue à l'article 7 du décret susvisé du 12 février 1973, laquelle s'adjoint à cet effet, en nombre égal à celui de ses membres, des représentants de l'enseignement privé sous contrat désignés par le recteur.

Les résultats scolaires de chacun des candidats visés aux 1° et 2° ci-dessus sont portés à la connaissance du jury qui les apprécie selon des modalités fixées par arrêté du ministre de l'éducation ; le jury décide soit d'attribuer le brevet d'études du premier cycle, soit de soumettre l'élève à l'examen mentionné ci-dessus.

Article 2.

Le ministre de l'Education est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal Officiel de la République Française et prendra effet à partir de l'année scolaire 1977-1978.

**Arrêté sur la réorganisation de l'examen du brevet d'études du premier cycle du second degré.**

(Arrêté du 2 Août 1977 - B.O.E.N. du 8.09.77 n° 31).

Article premier. — Les dispositions de l'article premier de l'arrêté susvisé du 4 janvier 1971 sont abrogées et remplacées par les dispositions suivantes :

« Le brevet d'études du premier cycle du second degré comporte une seule session annuelle.

« Il peut être obtenu à la suite d'un examen.

« Il peut également être obtenu, après étude des seuls résultats scolaires, dans les conditions fixées à l'article 28 bis ci-après ».

Article 2. — Il est ajouté en tête de l'arrêté susvisé du 4 janvier 1961 un alinéa nouveau ainsi libellé :

« L'examen mentionné à l'article premier ci-dessus comporte des épreuves écrites et orales obligatoires et une épreuve facultative d'éducation physique et sportive ».

Article 3. — Les dispositions de l'article 6 de l'arrêté susvisé du 4 janvier 1961 sont abrogées et remplacées par les dispositions suivantes :

« Les candidats soumis à l'examen qui ont optenu un total de points au moins égal à 200 pour l'ensemble des épreuves obligatoires et facultatives sont déclarés admis ; ceux des candidats qui ont obtenu un total de points inférieur à 200 pourront être déclarés admis par délibération spéciale du jury fondée sur l'étude du livret scolaire ».



Article 4. — Les dispositions de l'article 21 de l'arrêté susvisé du 4 janvier 1961 sont abrogées et remplacées par les dispositions suivantes :

« Le jury est présidé par l'inspecteur d'académie ou son représentant.

« Il comprend :

« Quatre membres désignés parmi les inspecteurs pédagogiques régionaux, les inspecteurs départementaux de l'Education nationale et les principaux de collège.

« Des membres désignés parmi les personnels enseignants de l'Etat ayant vocation à enseigner dans les collèges.

« Les membres du jury sont désignés par le recteur ».

Article 5. — Les dispositions du dernier alinéa de l'article 27 de l'arrêté susvisé du 4 janvier 196' sont abrogées et remplacées par les dispositions suivantes :

« Les jurys chargés d'examiner les candidats soumis aux épreuves de remplacement sont composés de membres volontaires des personnels enseignants de l'Etat ».

Article 6. — A l'article 28 de l'arrêté susvisé du 4 janvier 1961, les mots « la commission » et « la commission départementale » sont remplacés par « le jury ».

Article 7. — Il est ajouté à l'arrêté susvisé du 4 janvier 1961 un article 28 bis ainsi libellé :

« L'étude des résultats prévue à l'alinéa 3 de l'article premier ci-dessus est faite en tenant compte des avis émis par les différents professeurs.

« En particulier, le jury accorde aux appréciations et résultats scolaires obtenus dans les disciplines sur lesquelles portent les épreuves de l'examen des valeurs relatives qui tiennent compte des coefficients fixés pour ces épreuves.

« A cet effet, le livret scolaire, rassemblant pour chaque candidat les résultats scolaires et les appréciations, est communiqué à l'Inspecteur d'Académie, aux dates fixées par ce dernier ».

Article 8. — Les dispositions de l'alinéa premier de l'article 7 de l'arrêté du 12 juin 1953 modifié relatif à l'admission dans les lycées et collèges et au passage des élèves des lycées et collèges dans la classe supérieure, ne sont pas applicables à l'élève entrant dans le champ d'application du paragraphe b (2°) de l'article premier du décret susvisé du 2 août 1977 pour l'accès au type d'enseignement ayant fait l'objet de la confirmation prévue audit paragraphe.

Article 9. — Le directeur des collèges est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prendra effet à compter de l'année 1977-1978.

## PASSAGE DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ A L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

(cycle d'observation)

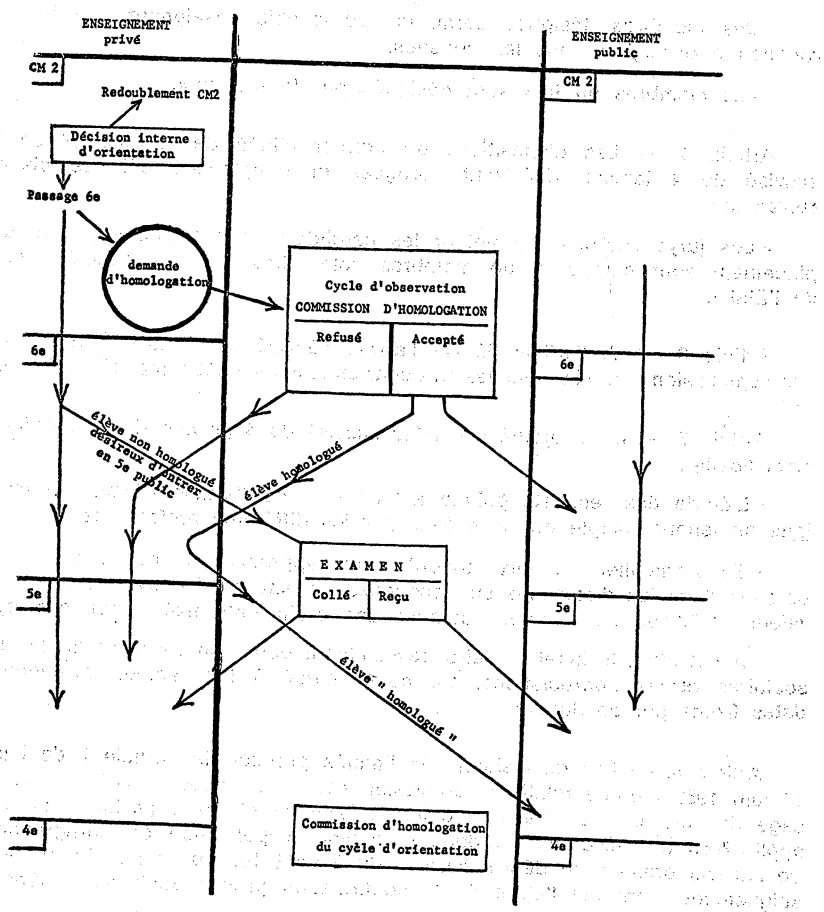




## LA LOI DITE « GUERMEUR - ROHEL »

### LE TEXTE DE LA LOI

Extraits du n° 63 du J. O. p. 4389 des Débats de l'Assemblée Nationale.
Texte de la Loi adoptée en première lecture à la troisième séance du 28 juin 1977.

Article 1er. — L'alinéa 2 de l'article 4 de la loi n° 59.1557 du 31 décembre 1959 est remplacé par la disposition suivante : « Le contrat d'association peut porter sur une partie ou sur la totalité des classes de l'établissement. Dans les classes faisant l'objet du contrat, l'enseignement est dispensé selon les règles générales et les programmes de l'enseignement public. Il est confié, sur proposition de la direction de l'établissement, soit à des maîtres de l'enseignement public, soit à des maîtres liés à l'Etat par contrat. Les maîtres assurant cet enseignement sont tenus au respect du caractère propre de l'établissement prévu à l'article premier de la présente loi ».

Article 2. — Il est ajouté à la loi n° 59.1557 du 21 décembre 1959 un article ainsi conçu :

« Les établissements d'enseignement privés ayant passé avec l'Etat l'un des contrats prévus aux articles 4 et 5 de la loi n° 59.1557 du 31 décembre 1959, reçoivent de l'Etat, dans la limite des crédits inscrits à cet effet dans la loi de finances, une subvention pour les investissements qu'ils réalisent au titre des constructions, de l'aménagement et de l'équipement destinés aux enseignements complémentaires préparant à la formation professionnelle prévue à l'article 4 de la loi n° 75-620 du 11 juillet 1975 ».

Article 3. — Il est ajouté à la loi n° 59-1557 du 31 décembre 1959 un article ainsi conçu :

« Les règles générales qui déterminent les conditions de service et de cessation d'activité des maîtres titulaires de l'enseignement public ainsi que les mesures sociales et les possibilités de formation dont ils bénéficient sont applicables également et simultanément aux maîtres justifiant du même niveau de formation, habilités par agrément ou par contrat à exercer leur fonction dans des établissements d'enseignement privé liés à l'Etat par contrat. Ces maîtres bénéficient également des mesures de promotion et d'avancement prises en faveur des maîtres de l'enseignement public. L'égalisation des situations prévue au présent article sera conduite progressivement et réalisée dans un délai maximum de cinq ans.

« Un décret en Conseil d'Etat fixera avant le 31 décembre 1978 les conditions d'accès à la retraite des maîtres de l'enseignement privé en application du principe énoncé à l'alinéa premier ci-dessus.

« Les charges afférentes à la formation initiale et continue des maîtres susvisés sont financées par l'Etat aux mêmes niveaux et dans les mêmes limites que ceux qui sont retenus pour la formation initiale et continue des maîtres de l'enseignement public. Elles font l'objet de conventions conclues avec les personnes physiques ou morales qui assurent cette formation dans le respect du

caractère propre visé à l'article premier et des accords qui régissent l'organisation de l'emploi et celle de la formation professionnelle des personnels dans l'enseignement privé sous contrat ».

Article 4. — L'alinéa de l'article 4 de la loi n° 59-1557 du 31 décembre 1959 est remplacé par la disposition suivante : « Les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association sont prises en charge sous la forme d'une contribution forfaitaire versée par élève et par an, et calculée selon les mêmes critères que pour les classes correspondantes de l'enseignement public. Les personnels non enseignants demeurent de droit privé. La contribution forfaitaire est majorée d'un pourcentage permettant de couvrir les charges sociales et fiscales afférentes à leur rémunération et les charges diverses dont les établissements publics sont dégrévés.

« L'égalisation des situations résultant de l'alinéa ci-dessus sera conduite progressivement et réalisée dans un délai de trois ans ».

## ENSEIGNEMENT LIBRE :
## LES CHEFS D'ETABLISSEMENT PRENNENT POSITION

Plus de 550 Chefs d'Etablissements d'Enseignement Secondaire Libre se sont réunis en assemblée générale exceptionnelle, le 9 Novembre, à Paris, à l'appel de leur syndicat, le Syndicat National des Chefs d'Etablissements d'Enseignement Libre (Le SNCEEL) qui groupe plus de mille adhérents en France. Ils voulaient se situer par rapport aux différents courants d'opinion et préciser leur position sur l'Enseignement Catholique et l'Enseignement Libre et plus encore leur position sur la liberté d'Enseignement en France.

Ils ont d'abord défini une stratégie pour les mois à venir. Dans les Etablissements, ils informeront les Parents et les Enseignants. Ils ont prévu aussi des actions concertées d'information avec d'autres établissements au niveau régional. Enfin, ils se sont situés par rapport aux partis politiques. Ils veulent garder leur indépendance et ne pas se faire « annexer ». Ils ne livrent pas un combat politique et estiment que la « liberté » n'est ni de droite, ni de gauche.

Dans leur motion, après avoir affirmé qu'ils étaient « conscients » de servir les droits fondamentaux des familles et des « jeunes » ils ont précisé plusieurs points :

**ILS SE DÉCLARENT :**

— Pour la Liberté de recherche d'expression et de transmission de la culture dans un peuple libre.

— Pour la Liberté de choix des Parents responsables de l'Education de leurs enfants, conformément à la charte internationale des droits de l'homme.



**ET DISENT :**

— NON à tout monopole de l'Enseignement et de l'Education, instrument privilégié du pouvoir quel qu'il soit.

— NON au slogan : « A école publique, fonds publics », « A école privée, fonds privés ».

Ce serait méconnaître le service d'intérêt général assuré par l'Enseignement Privé.

Ce serait entendre que les fonds publics sont exclusivement réservés aux organismes d'Etat.

Ce serait refuser une juste répartition entre tous, des fonds versés par tous.

Ce serait conduire à la fermeture nombre d'Etablissements et réserver à une minorité de privilégiés la possibilité de choisir leur Ecole.

— OUI à une association avec l'Etat, le régime actuel des contrats est une des formes possibles de l'exercice de la Liberté d'Enseignement et d'Education.

— OUI à un service gratuit et pluraliste de l'Education, se réalisant dans la cœxistence d'un enseignement public et d'établissements privés conservant leur caractère propre.

**L'Assemblée Générale Départementale des A.P.E.L. se tiendra cette année**
**le dimanche 23 avril 1978,**
**à DAOULAS**
**avec la participation de**
**Monsieur Henri LEFEBVRE, Président National.**

### « Les mots d'excuse »

Madame la Directrice,

Je me demande de quel droit l'infirmière a mis de la poudre à Yolande pour les poux de la tête aux pieds et jusqu'aux yeux. Vue qu'elle en a point l'hombre d'un, que les pous ont j'amais fait de male à personne et que ma petite et très fragile de la tête.

Recevet mes compliments.

(dans « **Excusez les parents** », de P. FERRAN, Ed. HORAY).

# MOUVEMENT DU PERSONNEL

## DANS LE PREMIER DEGRÉ

### ECOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES

On a enregistré à la rentrée du 14 Septembre 1977 :

1°) la **fermeture** de 22 classes, dont 20 classes primaires et 2 classes maternelles.

2°) L'**ouverture** de 48 classes, dont 15 classes primaires et 33 classes maternelles.

Soit un gain de **26 classes**, en application des nouveaux barèmes, et malgré une réduction des effectifs.

I — **PERSONNEL EN MUTATION - CLASSES PRIMAIRES ET CLASSES MATERNELLES :**

198 enseignants avaient déposé une demande de mutation pour un autre poste à l'intérieur du diocèse :

141 ont obtenu la mutation souhaitée ou une nouvelle affectation estimée satisfaisante ;

41 ont annulé leur demande lorsqu'ils ont eu la certitude du maintien de leur poste qui était menacé ;

14 n'ont pas été mutés et ont fait savoir qu'ils acceptaient de rester en place ;

2 ont quitté le département.

Soit : **198 au total.**

II — **Personnel ayant fait acte de candidature pour obtenir un poste dans l'Enseignement Catholique du Finistère à la rentrée de septembre 1977** (écoles primaires et maternelles).

116 candidats et candidates dont :

28 venant du C.F.P. (dont 26 avec C.A.P. écrit).

34 venant du département (avec C.A.P.) dont 5 avec la qualification de maître de l'Enseignement Catholique.

43 venant d'un autre département (avec C.A.P.) dont 16 avec la qualification

8 venant de Centres de Formation de Jardinières Educatrices.

4 sans C.A.P.

Soit : **116 au total.**

Ont obtenu un poste en classes primaires ou maternelles :

28 venant du C.F.P.

24 venant du département (avec C.A.P.) dont 4 avec la qualification.

29 venant d'un autre département (avec C.A.P.) dont 11 avec la qualification.

4 venant de Centres de Formation de Jardinières Educatrices (avec diplôme de J. E.) (sans C.A.P.).

3 venant du Département (sans C.A.P.).

Soit : **88 au total.**

28 n'ont pas obtenu de poste dans le Finistère dont 18 venant d'un autre département.



## RENTRÉE SEPTEMBRE 1977 DANS LE SECOND DEGRÉ

### PROFESSEURS DÉBUTANTS, EN COLLÈGES ET LYCÉES

| | | |
|---|---|---|
| Sciences Physiques et Technologie | : 10 | |
| Mathématiques | : 20 | dont 4 I.F.P. sur 5 |
| Lettres (clas. et Mod.) | : 15 | dont 4 I.F.P. sur 5 |
| Espagnol | : 4 | dont 2 I.F.P. sur 2 |
| Anglais | : 15 | dont 4 I.F.P. sur 6 |
| Allemand | : 12 | dont 2 I.F.P. sur 2 |
| Dessin - T.M.E. | : 6 | |
| E.P.S. | : 13 | |
| Sciences Naturelles | : 10 | dont 2 I.F.P. sur 2 |
| B.T.S. | : 5 | |
| Sc. Eco. A.E.S. | : 10 | dont 2 I.F.P. sur 2 |
| Histoire et Géographie | : 7 | |
| D.U.T. (divers) | : 15 | |
| | 147 | |

Evolution depuis 1973 : en 1973, 165 nouveaux professeurs ; en 1974, 147 , en 1975, 129 ; en 1976, 180.

## SESSIONS 1978

### Enseignants du premier degré

**SESSIONS DE KÉRIVOAL.**

Renseignements et inscriptions à : Centre d'Animation Pédagogique, Kérivoal, 29000 QUIMPER - Tél. 95.40.20.

**Le Sablier.**

Dates : 3-7 juillet — Destinataires : Maternelles - CP - CE - CM (140 places) — Contenus : Objectifs Sablier, procédés pédagogiques, phonétique, psycho-motricité, classes pratiques — Animation : Spécialistes de l'A.P.P.N.

**Créativité.**

Dates : 10, 11, 12 juillet — Destinataires : Maternelles (50 places) — Contenus : par activités multiples (corporelles, plastiques, graphiques, musicales...) découvrir les chemins de la créativité pour les proposer ensuite aux enfants — Animation : Jocelyne Boënnec - Annaïg Le Doaré.

**Education Musicale.**

Dates : 24-28 juillet — Destinataires : enseignantes de CE (60-80 places) — Contenus : formation personnelle à partir d'écoute d'œuvres musicales ; percussions, chant, danse, « musique et peinture » — Animation : Musique : Anne-Marie Morvan, Yvonne Pluchon. Danse : Monique Ronsart. « Musique et Peinture » : Maddy Jourdain.

Cette session se situe dans le prolongement des cinq sessions successives organisées pour les maternelles. Déjà programmée l'an dernier, elle a dû être annulée faute d'inscriptions suffisantes. Une deuxième annulation signifierait une très grave lacune chez les CE au niveau des moyens de formation et d'épanouissement de leurs jeunes élèves.

**Education du geste** (Activités manuelles).

Dates : 26, 27, 28 juillet — Destinataires : Maternelles et CP (60 places) — Contenus : Objectifs pédagogiques, progressions, techniques. L'ensemble sous l'éclairage des dernières instructions Haby — Animation : Mademoiselle Bernadette Héomet.

**Le langage en maternelles.**

Dates : 5-9 septembre (80-100 places) — Contenus : à partir des études de Madame Lentin et ses hypothèses, comment aider l'enfant à cheminer jusqu'au langage structuré — Méthode de session : travaux de groupes, exposés, étude de documents sonores et visuels... — Animation : Une équipe de Douai.

**SESSIONS DE KÉRAUDREN.**

Renseignements et inscriptions à : Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique - B.P. 38 - 29102 QUIMPER CEDEX - Tél. 95.16.06.

**Classes Maternelles.**

Dates : 3-8 juillet — Destinataires : Enseignantes des classes maternelles (60 places) — Programme : il sera construit sur l'étude de la circulaire du 2 août 1977 — Animation : Les conseillers Pédagogiques du diocèse.

**Eveil et Enseignement Régionalisé.**

Dates : 7, 8, 9 septembre — Destinataires : Maîtres des niveaux CE et CM (30 places) — Programme : Découverte du milieu local, histoire, géographie, toponymie, chants et danses, Français et bretonnisme — Animation : Sœur Anna-Marie Arzur, Monsieur et Madame Petibon.

**SESSIONS DE MATHÉMATIQUE :**

Animation : Sœur Anna-Marie ARZUR.

Renseignements et inscriptions à la D.D.E.C. (les fiches seront proposées lors des réunions de secteurs).

**Classes maternelles :**

Dates : 10-11 juillet — Lieu : Ecole La Croix-Rouge à BREST — Contenu : La logique en classe maternelle. Constitution de matériel. Recherches d'activités.

**Maîtres de C.E. :**

Dates : 3, 4, 5 juillet — Lieu : Ecole de la Croix-Rouge à BREST — Contenu : Mathématisation du réel. Situations - Problèmes.

**Maîtres de C.M. :**

Dates : 6, 7, 8 juillet — Lieu : Ecole de la Croix-Rouge à BREST — Contenu : Mathématisation du réel. Situations - Problèmes.



**Maîtres du C.E. :**

Dates : 4, 5, 6 septembre — Lieu : Ecole Le Likès à QUIMPER — Contenu : Mathématisation du réel. Situations - Problèmes.

**Maîtres du C.M. :**

Dates : 31 août - 1, 2 septembre — Lieu : Ecole Le Likès à QUIMPER — Contenu : Mathématisation du réel. Situations - Problèmes.

## CONTROLE ET DÉROULEMENT DE LA SCOLARITÉ D'UN ÉLÈVE DE COLLÈGE

(dossier établi par la D.D.E.C. de Nantes)

Réf. Décret du 18 Mai 1977.
art. 5 et Suiv., B.O. N° 30 Bis.
décret du 2 août 77 - B.O. N° 31.
arrêté du 2 août 77 - B.O. N° 31.

**PRINCIPES :**

1. Un dossier scolaire est établi pour chaque élève.

2. Les mesures sont élaborées par les professeurs à partir des vœux des familles et en liaison avec elles.

3. Les mesures sont prises avec l'accord de la famille.

Une commission d'appel ou un contrôle par examen peuvent être demandés par la famille en **désaccord.**

**MODALITÉS :**

A - Passage d'un élève du privé sous contrat au public, du public au privé sous contrat.

— d'une école à un collège.
— d'un cycle à un autre (observation → orientation).
— d'un établissement à un autre (collège → lycée).

1. l'entrée est subordonnée à **l'homologation** de la mesure de passage à l'un de ces niveaux.

2. A défaut d'homologation, la réussite **à un examen** est nécessaire pour l'accueil dans un établissement.

3. **Le redoublement** est de droit ;
en cas de refus de l'homologation ;
ou en cas d'échec à l'examen ;
ou en cas de décision de redoublement prise par conseil d'orientation et acceptée par la famille.

4. L'homologation de l'Etat est demandée par la famille et délivrée par des **Commissions publiques** constituées à cet effet et présidées par l'Inspecteur d'Académie ou son représentant. (Art. 6).

5. Les **mesures** relatives à la scolarité des élèves **prises dans l'enseignement public,** notamment les décisions d'orientation, doivent être respectées lors de l'accueil dans un établissement privé.

**B - Réorganisation du B.E.P.C.**
**Articles modifiés.**

- Le B.E.P.C. est obtenu sur **décision de jurys.**
  - — constitués dans chaque département ;
  - — présidés par l'Inspecteur d'académie ou ses représentants ;
  - — constitués pour des conditions fixées par arrêté Ministériel.
- Le jury prend sa décision :
  - soit **à la suite d'un examen** (modalités fixées par arrêté Ministériel).
  - soit **au vu des seuls résultats scolaires** du candidat de l'enseignement public ou privé, admis à s'orienter vers un lycée (pour le privé, décision d'orientation « homologuée » par une Commission spécifique).

**Dispositions rénovées.**

A - obtention directe du B.E.P.C. par un total au moins égal à 200 points. admission soumise à délibération du jury à partir du livret scolaire pour un total inférieur à 200.

B - composition du jury (art. 4.5.6.).

C - étude du livret scolaire (art. 7).

◆

## « Les mots d'excuse »

Madame,

En allongant une giffle à Suzanne ce matin vous y avez perforé le timpan, comme a dit le Docteur l'Autorino qu'on a été consulter de suite après l'école.

Je vous envois le certifical médicaux.

Vous avez fait du beau travail : Je sais pas si Suzanne elle fait la sourde oreille, mais maintenant elle veut plus rien entendre pour allet à la classe.

Je vous garantis que cette histoire va faire du bruit.

A bon entendeure salut.

⁂

Madame la Maîtresse,

J'ai du garder Aline le jour dernier car, travaillant au Château comme vous saver, Monsieur le Conte s'a fait une hernie étranglée en glissant par l'escalier dérobé.

Comme quoi bien mal à qui ne profite jamais.

Avec mes salutations.

(dans « **Excusez les parents** », de P. FERRAN, Ed. HORAY).



## CALENDRIER DES OPERATIONS D'ORIENTATION EN 3e

| OPÉRATIONS | DATES | OBSERVATIONS |
|---|---|---|
| — Réception des vœux définitifs des familles. | 16 au 20 mai | |
| — Conseils des Professeurs et Conseils de Classe. | à partir du 26 mai | |
| — Communication aux Familles des propositions définitives d'orientation. | 5 juin | |
| — Commissions d'appel. Examens d'appel ou d'admission dans l'Enseignement Public. | 14, 15, 16, 17 juin | Les décisions d'orientation seront notifiées immédiatement aux familles. |

◆

## CALENDRIER POUR LA DELIVRANCE DU B.E.P.C.

| OPÉRATIONS | DATES | OBSERVATIONS |
|---|---|---|
| — Réunion des commissions chargées de confirmer l'orientation des élèves de 3e des Etablissements sous contrat vers un L.E.G. ou un L.E.P. | 7, 8, 9 juin | Les mesures d'orientation dans les Etablissements sous contrat seront prises en fonction de cette échéance. |
| — Date limite pour la réception des livrets scolaires. | 20 juin | Livrets des élèves orientés vers un Lycée. |
| — Réunions des Jurys statuant au vu des seuls résultats scolaires. | 27 juin au plus tard | |
| — Publication des résultats. Convocation des candidats non admis. | 30 juin au plus tard | |
| — Examen du B.E.P.C. Correction des épreuves. Publication des résultats. Convocation à l'oral de contrôle. | 3 au 7 juillet | |
| — Oral de contrôle. | 10 au 13 juillet | |

◆

## Circulaire n° 77-493 du 16 décembre 1977

Texte adressé aux recteurs, aux inspecteurs d'académie

**Pratique de l'éducation physique et de l'initiation sportive à l'école primaire.**

Dans le cadre de la modernisation du système éducatif et de la mise en œuvre de l'arrêté du 7 août 1967, une série de textes (Instruction générale du 22 avril 1977, arrêté du 18 mars 1977 et son annexe, circulaire du 27 mai sur l'enseignement de la natation) a souligné la valeur éducative des activités d'éducation physique et sportive à l'école primaire.

C'est ainsi qu'à l'occasion de la publication et de la mise en œuvre de nouveaux horaire et de nouveaux programmes par objectifs au cycle préparatoire, cette orientation générale a été confirmée et précisée. C'est dans cette perspective qu'il apparaît opportun d'attirer l'attention des maîtres sur l'obligation qui leur est faite d'intégrer harmonieusement l'E.P.S. à l'ensemble de leur action éducative ainsi que de préciser certaines modalités d'application de l'instruction du 22 avril 1977. Tel est l'objet de la présente circulaire.

1. — L'instruction précitée souligne la nécessité d'une **« Progammation générale,** distribuée sur les trois cycles de l'école élémentaire, tenant compte des activités antérieures ou ultérieures ». Programmation que « l'équipe pédagogique de l'école adapte et module en fonction du niveau des élèves, des objectifs retenus, des activités réalisées et des conditions locales ». Messieurs les Inspecteurs d'académie et les Inspecteurs départementaux de l'Education nationale voudront bien veiller, aidés par les C.P.D. et C.P.C., à la mise en place progressive, lorsqu'ils n'existent pas, de ces « projets éducatifs » condition nécessaire à une véritable continuité de l'action éducative dans le domaine concerné.

Il ne s'agit pas de se dissimuler les difficultés qui peuvent encore se dresser ici ou là et qui déterminent la notion de « conditions locales » (insuffisance ou éloignement des installations — intempéries ou rigueurs de climat — maîtres qui considèrent qu'ils n'ont plus la santé, voire la compétence nécessaires).

Certes, pour être parfois réels, ces obstacles ne suffisent en aucune façon à justifier les situations de renoncement.

En ce qui concerne le climat, les intempéries ou l'éloignement des installations, les maîtres peuvent trouver des solutions dans la modulation des emplois du temps hebdomadaires soit même dans des regroupements de caractère plus étalé dans le temps ou plus saisonniers (Le « projet pédagogique » peut faire alterner ou regrouper autant que de besoin les différents types de séances prévus).

L'essentiel étant, en fin de compte, qu'au-delà d'une activité minimum hebdomadaire indispensable le temps réservé à l'E.P.S. soit harmonieusement et globalement distribué.

Reste le cas où des difficultés réelles peuvent handicaper certains maîtres. C'est à l'équipe pédagogique de l'établissement que revient de proposer par exemple une répartition des compétences de la même manière qu'elle peut être conduite, selon les termes de l'instruction, à envisager la constitution de groupes homogènnes ou d'ateliers par options.



Faute d'autres solutions, et en cas de nécessité reconnue, le « projet pédagogique » pourrait prendre en compte, à la rigueur, l'organisation d'activités, de jeux ou de parcours ne sollicitant pas de manière par trop excessive la capacité physique de l'enseignant. Dans le même esprit, les « classes-exploration » visant à la découverte du milieu et de l'environnement et organisées pour les besoins des activités d'éveil pourraient fournir l'occasion d'activités physiques profitables aux enfants (marches hygiéniques, exercices de gymnastique respiratoire...).

Il va de soi que ce libéralisme acceptable, répétons-le — pour des cas très exceptionnels et reconnus — ne doit en aucune manière, faire perdre de vue l'œuvre de conviction désormais engagée en faveur de l'E.P.S. Adhérer à un « projet pédagogique » signifie bien pour le maître sa volonté d'enrichir avec d'autres arguments et selon un autre angle d'approche sa tâche éducative habituelle. Faut-il le répéter ? Comme dans les autres disciplines, l'essentiel demeure l'enfant et sa participation authentique. Là encore, il s'agit de l'engager sur la voie de l'autonomie tout en s'efforçant de le faire plus responsable, plus sociable et plus heureux. Les réussites en la matière — particulièrement celles des associations U.S.E.P. — sont déjà nombreuses et suffisamment convaincantes.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur des Ecoles,
J. DEYGOUT.

———— ♦ ————

## Circulaire n° 77-488 du 16 décembre 1977

**Préparation de la rentrée 1978**

**dans les établissements d'enseignement préélémentaire, élémentaire et spécialisé.**

**2) Seuil de fermeture des classes uniques.**

Dans le cadre de la politique conduite par le gouvernement en vue de lutter contre la dévitalisation des campagnes, j'ai décidé que les écoles à classe unique ne pourront être désormais fermées que si elles comptent moins de neuf élèves. Les autres conditions préalables à toute mesure de fermeture sont celles rappelées dans ma circulaire n° 75-120 du 12 mars 1975.

J'ajoute qu'il est toujours préférable d'éviter ces suppressions en recherchant en temps utile la possibilité de procéder à des regroupements pédagogiques intercommunaux qui présentent en outre l'avantage, la plupart du temps, de développer la préscolarisation en milieu rural.

**3) Effectif de la première année de cycle élémentaire.**

La rénovation du système éducatif qui a débuté en 1977 au cycle préparatoire atteindra la première année du cycle élémentaire en 1978. Afin de ne pas compromettre les résultats des actions engagées en 1977 au cycle préparatoire, il convient d'aménager les conditions d'accueil de la première année du cycle élémentaire de sorte qu'elles soient aussi proches que possible de

celles du cycle préparatoire où l'effectif des élèves confiés à un même maître (ou, en moyenne, par maître, dans le cas de l'organisation d'un travail d'équipe des maîtres à ce niveau) est de 25 au maximum.

L'allégement de l'effectif des élèves du cycle préparatoire, du fait de la suppression (à tout le moins de la diminution très sensible) des redoublements de ce cycle préconisée par l'arrêté du 18 mars 1977, devrait faciliter la recherche d'une telle harmonisation. Cette dernière n'exclut pas, là où les circonstances le permettent, voire le font apparaître comme souhaitable, qu'on envisage la constitution de classes groupant, en deux sections, des élèves du cycle préparatoire et des élèves de première année de cycle élémentaire, ce qui présente en outre l'avantage, dans les perspectives de nécessaire continuité pédagogique, de confier à un même maître un même groupe d'élèves pendant les deux premières années de leur scolarité primaire, consacrées à l'acquisition et à la consolidation des apprentissages instrumentaux de base.

Par ailleurs, compte tenu des précisions ci-dessus, il apparaît qu'une école à classe unique ne doit pas dépasser 25 élèves.

**4) Mixité des écoles**

Conformément aux dispositions de l'article 10 du décret n° 76-2301 du 28 décembre 1976, sur l'organisation de la formation dans les écoles maternelles et élémentaires, la mixité des écoles est désormais de droit. Elle sera prononcée par arrêté rectoral, sans qu'il y ait lieu de suivre les procédures précédemment en vigueur et qui deviennent caduques. Il conviendra toutefois d'informer le maire et le Conseil départemental dès la tenue du Comité technique paritaire de janvier.

Cette mesure permettra donc au maire de remodeler, le cas échéant, les secteurs de recrutement.

En effet, l'existence d'anciennes écoles spéciales aux garçons et aux filles a parfois conduit à la juxtaposition d'écoles indépendantes qui pourraient, lorsqu'elles sont situées sur un même terrain d'assiette, être utilement regroupées en un établissement unique. Ces mesures devront toutefois être différées jusqu'à la vacance d'un des emplois de direction. Mais lorsqu'une telle décision est arrêtée, elle ne doit entraîner que la fermeture d'un seul poste sous réserve que les dispositions du paragraphe 3° de la présente circulaire soient respectées.

En outre, la direction de l'école doit être confiée en priorité au directeur resté en place qui disposera, éventuellement, d'un délai de trois ans pour régulariser sa situation administrative (inscription sur la liste d'aptitude).

Enfin, les dispositions du paragraphe II de la circulaire n° 72-489 du 12 décembre 1972 relative à la préparation de la rentrée 1973 (**B.O. n° 48**) demeurent valables et le développement de la mixité ne doit pas conduire à ouvrir des écoles comptant plus de 12 classes (10 classes primaires + 2 classes de perfectionnement). Par ailleurs, le nombre moyen d'élèves dans ces écoles regroupées ne devra pas dépasser 25 par classe, les classes de perfectionnement n'entrant pas en compte dans le calcul de cette moyenne.



D'autre part, dans les écoles élémentaires comptant un nombre suffisamment élevé d'enfants d'âge préscolaire à la fois en classe maternelle et en section maternelle (ex classe enfantine et ex section enfantine), il est conseillé de prévoir l'ouverture de classes maternelles par transfert d'emplois du niveau élémentaire.

Les dispositions ci-dessus vous conduiront à proposer la fermeture d'un certain nombre de postes au niveau de l'enseignement élémentaire. Vous pourrez présenter des propositions de réemploi de ces postes en respectant l'ordre de priorité suivant :

1. — préscolarisation,
2. — réduction des effectifs dans les classes comportant un nombre important d'élèves étrangers,
3. — amélioration des conditions de remplacement des maîtres momentanément indisponibles.
4. — attribution de décharges partielles aux directeurs d'écoles.

**5) Décharges de classes.**

Je rappelle que le droit à décharges de classes des directeurs et directrices des établissements du premier degré est apprécié d'après la situation de l'établissement au 15 octobre. Les décisions d'attribution sont prises par MM. les Inspecteurs d'académie après avis du Comité technique paritaire.

Les moyens attribués l'année précédente seront reconduits jusqu'au 31 décembre et la nouvelle dotation sera attribuée à compter du 1er janvier suivant au vu d'un état récapitulatif détaillé qui doit me parvenir au plus tard le 31 octobre.

Il vous appartient de veiller à l'exactitude des effectifs mentionnés dans cet état, des divergences ayant été constatées avec les recensements effectués par le service des études informatiques et statistiques.

Le régime d'attribution des décharges a été défini par note de service n° 447 du 1er février 1971, pour les directeurs d'établissements spécialisés, par circulaire du 27 avril 1970 pour les directeurs d'écoles primaires et maternelles. En outre, depuis la rentrée 1976 (cf. DE 6 n° 1 241 du 23 août 1976), les directeurs d'écoles comptant entre 250 et 300 élèves bénéficient d'une journée de décharge de classe par semaine.

De plus, concernant les décharges partielles et pour poursuivre l'effort des années précédentes, vous pourrez envisager l'attribution d'une demi-décharge à tous les directeurs d'écoles à 10 classes, puis d'une journée par semaine à tous les directeurs de 9 et 8 classes qui n'en bénéficient pas encore.

Ces règles s'appliquent bien entendu aux écoles maternelles. Le choix du critère du nombre de classes ne devant pas être plus restrictif que le critère du nombre d'élèves, vous maintiendrez donc les situations acquises...

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur des Ecoles,
J. DEYGOUT.

## U.D.O.G.E.C. : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée Générale de l'U.D.O.G.E.C. s'est tenue à Châteaulin le 29 Octobre 1977. 80 personnes représentants 129 A.E.P. - O.G.E.C. ont participé à cette assemblée.

Monsieur BOTHOREL, Président de l'U.D.O.G.E.C., ouvre l'Assemblée Générale à 15 h. et présente le rapport moral.

« Suite à la décision de l'U.D. des A.E.P. de se dissoudre pour témoigner plus pleinement de l'unité de l'Enseignement Catholique du Finistère, je suis heureux de vous accueillir pour cette Assemblée Générale de l'U.D.O.G.E.C.

A la fin de l'A.G. de 1976, certains participants, très intéressés par les sujets sur lesquels nous avions mis nos lumières en commun, avaient regretté le peu de participation.

Espérons que les sujets traités auront été repris en cours d'année dans les secteurs et les cantons aux diverses réunions prévues. Monsieur UGUEN en a programmé une dizaine en septembre et octobre, en faisant bien remarquer que « la liste n'était pas limitative » et que « d'autres rencontres pourraient être organisées à la demande ».

Et je rappelle la conclusion de sa note du 19.09.77 aux responsables d'écoles primaires : « Si les Présidents de plusieurs écoles se mettent d'accord entre eux sur un lieu, un jour, une heure et quelquels sujets, le secrétaire de l'U.D.O.G.E.C. accepterait d'animer la réunion à la seule condition d'être prévenu suffisamment à l'avance ».

Avant de parler de nos principales activités au cours de l'année, j'insiste sur la mine de renseignements que constituent les « notes » rédigées et distribuées par Monsieur UGUEN. Nous en sommes au n° 18 pour l'année 1977 : c'est dire qu'elles viennent à point pour répondre aux préoccupations et au besoin des précisions des uns et des autres. Lisez-les et conservez-les consciencieusement.

Quelle a été notre activité depuis octobre 1976. Je parlerai d'abord des activités, disons « de routine » : participation à tous les travaux du **Comité Diocésain** qui, autour du Directeur Diocésain, constitue un organisme charnière dans l'Enseignement Catholique du Finistère : les membres de l'U.D.O.G.E.C. participent à son activité, spécialement par « La Commission **Financière** » ; il me semble que c'est la commission la plus active du Comité Diocésain ; c'est elle qui donne son avis sur tous les sujets qui ont une incidence financière, c'est-à-dire presque tous, depuis l'organisation matérielle de la Direction Diocésaine (Secrétariat, Psychologues) jusque sur l'organisation du C.F.P., de l'I.F.P., le service des Conseillers Pédagogiques, le centre de Kérivoal, les achats de terrain pour nouvelles écoles dans les zones nouvelles, les bonifications d'intérêts...

Plusieurs sujets nous ont retenu tout spécialement au cours de l'année : la plupart feront l'objet de rapports spécifiques au cours de cette Assemblée Générale.

**Un avenant n° 2** a été ajouté à la Convention Collective de l'enseignement primaire ; il se rapporte aux incidences matérielles du statut des directeurs. Le



service rendu par ceux qui acceptent des responsabilités dans nos écoles doit être reconnu et rétribué en conséquence.

**Un accord de Prévoyance** a été signé à GOUAREC en décembre 1976. Il étend à tout le personnel des enseignements primaires, secondaires et techniques, en les améliorant, les avantages existant déjà pour le personnel ayant le statut de cadres. Cet accord a grevé un peu plus certains budgets en difficulté, mais je pense qu'il entre pleinement dans l'esprit de l'enseignement chrétien de rendre service au personnel ayant les salaires les plus bas.

L'an dernier nous disions qu'une étude était en cours concernant **l'autorité de tutelle.** Le problème a bien avancé depuis notre dernière réunion pusqu'un texte définitif a été voté lors de la dernière réunion du Comité National de l'Enseignement Catholique. Nous y reviendrons tout à l'heure, vu ses incidences, sur la constitution du Comité Diocésain, et sur ses relations avec les A.E.P. et organismes de gestion.

Enfin, vous savez comme moi que la loi complémentaire à la loi Debré, dite loi **GUERMEUR-ROHEL** votée à la Chambre des Députés en juin 1977, a été votée au Sénat sans modification. Nous dirons ce qu'on peut en espérer et nous pensons que les décrets d'application vont paraître rapidement.

### ELECTIONS.

— Une seule nouvelle candidature :

+ M. Jacques GOURIOU - représentant l'A.E.P. de BRIGNOGAN (primaire).

— Candidats sortant rééligibles :

+ M. BERNARD (primaire).
+ M. STEPHAN (technique).
+ M. NASTORG (secondaire).

Monsieur BERNARD, Président de l'école de Bonne Nouvelle accepte de se représenter au titre du Collège Secondaire.

Les 4 candidats sont élus à l'unanimité.

Après un exposé de M. COLLET sur le statut du directeur d'école primaire, M. J.-F. NICOLAS rappelle en quelques mots la mise en place du régime de Prévoyance.

Un régime de Prévoyance a été mis en place depuis le 1er janvier 1977, à la suite de l'accord signé à GOUAREC au mois de décembre 1976 entre l'U.R.O.G.

E.C. - Bretagne, le syndicat des chefs d'établissements et les représentations syndicales.

L'A.P.E.P. (Association de Prévoyance de l'Enseignement Privé) est une association type Loi 1901. Un contrat de gestion a été signé avec la S.O.P.R.A.C.O.

Ce régime obligatoire assure la couverture de tout le personnel salarié.

Il assure un complément de salaire dans les cas d'invalidité et de maladie, un capital décès, la prise en charge des « passifs » c'est-à-dire du personnel se trouvant en invalidité au moment du démarrage.

Une annexe prévoit une assurance frais de maladie, en option, ouverte à tous, mais engagement individuel.

Après dix mois de fonctionnement, on peut dire que cet accord donne satisfaction.

Une prochure est en cours d'impression et sera distribuée à tous les adhérents.

Au plan national, des études sont faites également pour faire quelque chose de semblable, mais les travaux avancent lentement.

Les exposés ont été suivis d'un débat sur diverses questions concernant le fonctionnement des établissements : indemnité de direction, allocation (BARANGÉ), problèmes immobiliers, économies de chauffage, conventions collectives, conventions municipales, rétributions scolaires, assurances, caisse diocésaine de solidarité pour venir en aide aux écoles en difficulté...

**Composition du Conseil d'Administration,**

**après l'Assemblée Générale du 29 octobre 1977 à CHATEAULIN.**

| | | |
|---|---|---|
| **PRÉSIDENT** | : | M. BOTHOREL René, BREST. |
| **VICE-PRÉSIDENT** | : | M. MORVAN Alain, PLOUJEAN. |
| **TRÉSORIER** | : | |
| **VICE-PRÉSIDENT** | : | M. STEPHAN Laurent, LANDERNEAU. |
| **SECRÉTAIRE** | : | |
| **MEMBRES** | : | M. COLLET Bernard, BREST. |
| | | M. CORNEC Pierre, DOUARNENEZ. |
| | | M. GOURIOU Jacques, BRIGNOGAN-PLAGES. |
| | | M. NASTORG Joël, PONT-L'ABBÉ. |



M. LE MARC Roger, Le Nivot - LOPEREC.
M. TREVIEN Jean, HENVIC.
M. BERNARD Jean, BREST.
M. NICOLAS Jean-François, SAINT-POL-DE-LÉON.

## LA BÉATIFICATION DE DEUX FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES

(extrait de la Documenation Catholique)

Le dimanche 30 octobre, lendemain de la clôture du Synode sur la catéchèse, Paul VI a procédé à la béatification de deux Frères des Ecoles chrétiennes qui ont consacré leur vie à l'enseignement religieux, les FF. Miguel Febres Cordero, équatorien, et Mutien-Marie Wiaux, belge. Au terme de son homélie, il a évoqué en ces termes la figure de ce dernier (1) :

**LE F. MUTIEN-MARIE.**

Le second bienheureux que nous vénérons a passé toute sa vie en Belgique. Ce n'est pas une formule stéréotypée de dire du F. Mutien-Marie qu'il a vu le jour dans une famille d'humble condition mais profondément chrétienne. C'était en mil huit cent quarante et un, à Mellet. Dans l'amour attentif de ses parents, dans leur exemple, dans la prière et le chapelet récités chaque jour en famille, le jeune Mutien-Marie Wiaux trouva tout ensemble une jeunesse heureuse, une foi solide et le désir de se donner à Dieu.

(1) Texte français dans l'Osservatore Romano des 31 octobre-1er novembre 1977. Sous-titres de la DC.

Le F. Miguel Francisco FEBRES CORDERO est né à Cuenca (Equateur) le 7 novembre 1854, marqué pour la vie par un grave malformation des pieds. Le 21 mai 1868 il entre au noviciat des Frères des Ecoles chrétiennes. En 1907 il part pour l'Europe et séjourne successivement à Paris, Lembecqlez-Hal (Belgique) et Premia de Mar, près de Barcelonne, où il mourut le 9 février 1910 après plus de quarante années d'enseignement.

Le F. Joseph Wiaux est né le 28 mars 1841 à Mellet, près de Gosselies (Belgique), où son père était forgeron. Il entra le 7 avril au noviciat des Frères des Ecoles chrétiennes. Il enseigna successivement à Chimay, Bruxelles, Malonne, où il mourut le 30 janvier 1917.

L'un et l'autre ont été de grands catéchistes. (L'Osservatore Romano, 30 octobre 1977).

Dès l'âge de quinze ans, il répondit, à la lettre, à l'appel du Seigneur, quitta tout pour le suivre, renonçant même à son nom pour prendre celui d'un martyr très peu connu : geste symbolique de soixante années d'une vie religieuse effacée aux yeux des hommes, mais grande aux yeux de Dieu et exemple maintenant pour l'Eglise entière.

Cet exemple sera-t-il compris et suivi ? N'est-il pas trop opposé aux orientations du monde actuel ? Bien loin de chercher d'abord sa propre autonomie et son épanouissement personnel, le F. Mutien-Marie s'est donné totalement, du jour où il est entré dans l'institut des Frères des Ecoles chrétiennes, à plus grand que lui, à Dieu d'abord ; et à l'œuvre de l'éducation chrétienne de la jeunesse. Et pourtant, dans cette vie sacrifiée en apparence, quelle autonomie intérieure profonde, quel épanouissement spirituel n'a-t-il pas trouvé aux yeux du cœur qui voient la sagesse ? Obéissance, humilité, dévouement et sacrifice furent les maîtres mots de sa vie. Par là, dans le grand collège Saint-Berthuin de Malonne, sa vocation de pédagogue prit des formes imprévues, polyvalentes, déterminées essentiellement par le souci de servir là où il y avait à servir ! Qui dira assez la volonté et la maîtrise de soi que suppose une telle existence ? Quelle richesse humaine et spirituelle, sous des dehors si simples ! Il n'a pas eu le charisme de réaliser des œuvres scolaires aussi brillantes que celles de F. Miguel, mais il est devenu le « maître » de beaucoup de jeunes, en leur dévoilant comment l'amour désintéressé peut inspirer toute une existence. Oui, durant plus d'un demi-siècle, en communauté, dans la vie scolaire et dans la vie religieuse, le F. Mutien-Marie fut un exemple pour tous ceux qui passèrent dans son école, élèves, professeurs et parents. Exemple, il le demeure aujourd'hui, surtout pour ceux qui, répondant à l'appel du Seigneur, ne font pas de l'enseignement une profession seulement, mais une vraie vocation religieuse !

## L'ECOLE CHRÉTIENNE ET SES ENSEIGNANTS.

Comment ne pas exalter ici de nouveau la grandeur et la signification particulières de l'école chrétienne ? Comment aussi ne pas mettre en lumière aujourd'hui la grandeur de la vocation des Frères et des Sœurs qui se consacrent à Dieu dans l'éducation chrétienne de la jeunesse, et particulièrement celle de cet institut des Frères des Ecoles chrétiennes, dans lequel nos deux bienheureux ont trouvé le chemin de la perfection ? Le service ardent de l'Evangile mérite aux Fils de saint Jean-Baptiste de la Salle l'honneur que l'Eglise leur rend, de façon éclatante en ce jour, silencieuse le plus souvent, mais toujours avec fidélité et confiance. Prions le saint fondateur, prions les bienheureux Miguel et Mutien-Marie de soutenir l'engagement religieux de tous leurs frères, d'obtenir lumière et force aux enseignants chrétiens dans leur patient travail d'éducation, d'intercéder pour les chères populations d'Equateur et de Belgique, de procurer à toute l'Eglise, à la veille de la fête de la Toussaint, un nouvel élan de sainteté !

## POUR UNE CATÉCHÈSE CONVAINCANTE ET INCISIVE.

Paul VI a terminé son homélie en italien :

Oui, frères, nous prions avec confiance les deux nouveaux bienheureux après la conclusion du Synode consacré à la catéchèse des jeunes. Ils ont consacré leur



vie à former des générations de jeunes à la connaissance et à l'amour du Christ et de son Evangile. Qu'ils soient auprès de nous pour nous montrer la route et pour nous soutenir dans nos efforts en vue d'une catéchèse convaincante et incisive.

Qu'ils nous enseignent la grande leçon de l'amour des jeunes et de la confiance en eux ; un amour et une confiance qui s'expriment non pas en atténuant devant eux le radicalisme de l'idéal évangélique, mais en proposant courageusement la parole du Christ à la fraîcheur encore intacte de leur enthousiasme, sans l'édulcorer. Le témoignage de ce que cette parole a su opérer chez les FF. Miguel et Mutien et, par eux, chez tant de générations de jeunes, est la preuve irréfutable de la force victorieuse de l'Evangile.

Que le Christ qui a vaincu en eux vainque aussi nos résistances humaines et fasse de chacun de nous un témoin crédible de son amour.

## SUCCÈS OBTENUS PAR LES PROFESSEURS AU COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1976-1977

### CAPES

| | |
|---|---|
| BREST - Cours Fénelon | HERJEAN Brita |
| BREST - Croix-Rouge | Mme LEPAGE Marie-Thérèse<br>Monsieur YVIN Jean |
| BREST - N.-D. de Kerbonne | Mme Martine GUYADER |
| CHATEAULIN - Saint-Louis | CASTEL Yves<br>KERNEIS Hervé |
| LANNILIS - Saint-Antoine | MADEC Michel |

### CAPET

| | |
|---|---|
| BREST - Croix-Rouge | VENNEGUEUS Robert<br>LE BERRE Yves<br>LE GUEN Joël |
| BREST - AM Javouhey | BRENTERC'H Josette<br>HEMERY Annie |
| QUIMPER - Le Likès | LAVAL Gérard |

**CAET**

MORLAIX - N.-D. de Lourdes — PAUL André

**CAECET**

QUIMPER - Le Paraclet — Mme BONNAL Marie-Anne
Mlle GUYOMARD Marie-Bernadette

## BACCALAUREAT 1978

DISPENSES de l'épreuve d'éducation physique.

La Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales — service de Santé Scolaire — organise des permanences spéciales au cours desquelles seront examinés les candidats des établissements, l'enseignement privé et les candidats libres dont l'état de santé peut justifier une dispense de l'épreuve d'éducation physique du baccalauréat.

Ces permanences auront lieu de 9 h. à 12 h.

**QUIMPER :** au Centre Médico-Scolaire - 16, rue Pen-ar-Stang.
**le mercredi 11 janvier 1978.**

au Centre Médico-Scolaire - Mairie annexe d'ERGUÉ-ARMEL.
**le mercredi 18 janvier 1978.**

au Centre Médico-Scolaire - Dispensaire - 47, route de Bénodet, 1er étage.
**le mercredi 25 janvier 1978.**

**PONT-L'ABBÉ :** au Centre Médico-Scolaire - rue de Ker-Arthur.
**les mercredis 18 et 25 janvier 1978.**

**AUDIERNE :** au Centre Médico-Scolaire - Mairie d'Audierne.
**le mercredi 18 janvier 1978.**

**DOUARNENEZ :** au Centre Médico-Scolaire - rue Victor-Hugo.
**le mercredi 18 janvier 1978.**

**CONCARNEAU :** au Centre Médico-Scolaire - Rue Maréchal Foch.
**les mercredis 18 et 25 janvier 1978.**

**QUIMPERLÉ :** au Centre Médico-Scolaire - Ecole de Kersquine.
**les mercredis 18 et 25 janvier 1978.**

**CARHAIX :** au Centre Médico-Scolaire - Dispensaire.
**les mercredis 18 et 25 janvier 1978.**

**PONT-DE-BUIS :** au Centre Médico-Scolaire - Rue des écoles.
**le mercredi 18 janvier 1978.**



**CHATEAULIN :** au Cabinet Médical du Lycée.
**le mercredi 18 janvier 1978.**

**SAINT-POL-DE-LÉON :** au Centre Médico-Scolaire - « Kéroulas ».
**le mercredi 18 janvier 1978.**

**MORLAIX :** au Centre Médico-Scolaire - Rue Edouard Corbière.
**les mercredis 18 et 25 janvier 1978.**

**LANDERNEAU :** au Centre Médico-Scolaire - Villa Bélérit - Boulevard de la gare.
**les mercredis 18 et 25 janvier 1978.**

**BREST :** au Centre Médico-Scolaire - Pavillon Denver - Cité Kérigonan.
**les mercredis 11, 18 et 25 janvier 1978.**

**VA PARAITRE !!!**

Revue pour les PROFESSEURS DE MATHEMATIQUES

## LUDIONS

par l'I.M.A. (Institut de Mathématiques Appliquées)
et le C.E.R.E.M.O. (Centre d'Etudes et de Recherches sur l'Enseignement des Mathématiques de l'Ouest)
avec la participation de professeurs de secondaire.

**— 2 numéros de 100 pages par an —**

Vous trouverez dans « LUDIONS » : l'étude d'une situation, une rubrique informatique, des jeux, des compte-rendus d'activités réalisées dans les classes, une bibliographie...

LUDIONS : votre revue d'échange et de liaison en maths.

**Abonnement : n° 1 et n° 2 : 50 F.**

Ecrire à : LUDIONS IMA-CEREMO, B.P. 808, 49005 ANGERS CEDEX

## RECORD DOSSIER

On n'enseigne plus en 1977 comme au temps de Jules Ferry ! Pour les enseignants, de plus en plus nombreux, qui utilisent des méthodes pédagogiques actives, Record Dossier est un moyen intéressant pour stimuler la participation des élèves. Les différentes rubriques de Record Dossier peuvent constituer de bonnes bases de départ ou des compléments utiles pour animer des cours, des débats, des exposés et des travaux de groupe.

AU SOMMAIRE DE CHAQUE NUMERO DE RECORD DOSSIER...

36 pages en quadrichromie - Format 21 x 23 cm

9 numéros par an - vendu uniquement par abonnement : 1 an, 69 F

— Un dossier : en 16 pages, il fournit au lecteur des informations sérieuses, récentes et objectives sur un thème précis et lui permet de se constituer une documentation de base très complète sur les grands problèmes du monde contemporain.

Cette documentation est utilisable « tous azimuts » : pour préparer un exposé, un dossier, un débat, une enquête...

A la fin de chaque dossier, des renseignements pratiques indiquent, à ceux qui veulent aller plus loin, les pistes à suivre : livres à lire, revues à consulter, adresses où se documenter...

La démarche (utilisation de plusieurs méthodes : enquêtes, interviewes, extraits de journaux ou de livres, schémas, dessins, etc.), pour construire le dossier est aussi importante que la documentation apportée sur un sujet. Le lecteur doit pouvoir l'appliquer à d'autres thèmes.

Les thèmes abordés dans les dossiers sont choisis en fonction de l'intérêt général qu'ils présentent, en liaison avec les programmes scolaires et l'actualité.

Dossiers à paraître : L'énergie nucléaire — Qui fait la loi ? — La mise en scène — La recherche biologique — La mer — Le langage — La « Belle Epoque »...

— Un portrait : Une approche très vivante d'une « grande question » à travers la vie d'un homme ou d'une femme particulièrement représentatif.

— Un atelier de presse : A un moment où la presse commence à entrer à l'école, l'atelier de presse présente une expérience d'utilisation de la presse à l'école réalisée chaque mois par l'équipe de rédaction de Record Dossier en collaboration avec un professeur et sa classe.



A partir d'un thème donné (Le Tiers-Monde vu par les quotidiens, le chômage à travers les petites annonces, La nature dans la publicité...), les élèves d'une classe dépouillent plusieurs journaux et analysent avec l'aide d'un journaliste de Record Dossier et de leur professeur la manière dont le thème est traité dans les différents journaux.

A une époque où les médias (presse, radio, télévision) envahissent la vie quotidienne, les jeunes apprennent ainsi à se servir utilement de la presse et à en faire une lecture critique et intelligente.

RECORD-DOSSIER, 3, rue Bayard, 75008 PARIS - Tél. 225.18.44

◆

## « Les mots d'excuse »

Vous fêtes fer trop de lignes à ma petite en punission. Se soir encore, soit disant qu'elle aurait pousser une camarade, elle a eut juste à dix heures passer à copier cint cent fois : « Deux droite qui forment un angle droit sont parallèle ».

Et je suis même pas sur que sa soye vrai.

Mr Bigard.

⁂

Monsieur,

Albert ayant manger ma crème à raset aiieu de son Neslé en tube, vous étonner pas s'il fet des bulles en parlant.

⁂

Monsieur Y...

Je vous envoit par Antoine se morceau de maigre et 2 boudins vu qu'on a tuer le cochon hier. Ces pour la lettre que vous m'avait tourné au Percepteur l'autre mois. Mais il na rien vouleu savoir. L'est plus dur que mon cochon. N'oublié pas de retourné l'assiette et le linge, ordre de la patrone.

A se revoir.

Auguste de la Haute-Combe.

⁂

Monsieur le Professeur,

Je fais réciter Cinna sans faute à Maxime. A la dose de 5 à 6 vers avant chaque repas ça fait une bonne scène presque tous les jours. Vous serez aimable d'en prendre acte parce que au train ou ça va, avec mon mari, ça devient un vraie tragédie à la maison.

Merci.

(dans « **Excusez les parents** », de P. FERRAN, Ed. HORAY).

# BONNES FEUILLES

## L'Evangile au risque de la psychanalyse,

par Françoise DOLTO, interpellée par Gérard SEVERIN

Dans cet ouvrage, Françoise Dolto propose une clé pour découvrir Jésus d'une autre façon. Elle aborde la lecture des évangiles, d'une manière totalement inédite, avec un nouvel outil : la psychanalyse.

Les évangiles sont aussi un fait de civilisation. Avec sa foi et sa compétence, cette psychanalyste entraîne à une découverte du Jésus de « ce temps là » qui est aussi notre temps d'aujourd'hui.

C'est Gérard Sévérin, également psychanalyste, qui, interpellant Françoise Dolto, suscite et relance les développements de cette psychanalyse de l'Evangile.

A compter de la parution de ce livre les croyants, prêtres ou laïcs, comme les incroyants, s'intéressant au fait culturel, ne pourront plus aborder l'Evangile comme si Françoise Dolto ne l'avait pas lu.

Françoise Dolto a vécu l'expérience des hôpitaux et de la souffrance humaine en étant infirmière puis médecin. Psychanalyste spécialiste d'enfants, elle est membre de l'Ecole freudienne de Paris.

Elle est la première psychanalyste à avoir fait une conférence à Rome — à Saint-Louis des Français — sur le thème : « Vie spirituelle et psychanalyse ».

Gérard Sévérin a fait des études de philosophie, de théologie, de psychologie à Nantes et à Paris. Psychanalyste, membre de l'Ecole freudienne de Paris.

### EN PETIT ENFANT.

Passage de l'Evangile selon saint Marc

Chapitre X. Versets 14 et 15.

« Laissez venir à moi les petits enfants, ne les empêchez pas, car c'est à leurs pareils qu'appartient le Royaume de Dieu. En vérité je vous le dis, quiconque n'accueille pas le Royaume de Dieu en petit enfant, n'y entrera pas ». Puis il les embrassa et les bénit en leur impossant les mains.

Passage de l'Evangile selon saint Matthieu

Chapitre XIX. Versets 4 et 5.

« ...Le Créateur dès l'origine les fit homme et femme et il a dit : L'homme quittera son père et sa mère pour s'attacher à sa femme... »



**Gérard Sévérin.**

**Voici les enfants promus modèles de vie. Mieux (ou pire), Jésus invite chaque homme à retrouver l'enfant qui est en lui pour accueillir le Royaume de Dieu. C'est la condition pour Vivre. Hors de cette mutation, pas de salut, semble-t-il.**

**Par ailleurs, la psychanalyse ne dit-elle pas que pour vivre il nous faut « tuer » et le père et la mère et qu'en chacun de nous, il y a toujours un enfant à « tuer » aussi ?**

**François Dolto.**

Dire qu'il faut accueillir le Royaume de Dieu en petit enfant, c'est dire : « Lâche ton père et ta mère ». Cela a le même sens. Ce raccourci peut paraître abrupt et pourtant...

Quand le petit enfant naît, il n'a pas encore de père ni de mère : il ne les connaît pas. Pour survivre, il ne peut se passer d'adultes qui vont l'entretenir le protéger, l'élever. Mais quand il naît, a-t-il un père ? A-t-il une mère ? Pas encore.

Son père et sa mère géniteurs l'ont construit physiologiquement mais c'est après sa naissance et quelquefois longtemps après qu'ils vont, consciemment ou non, l'éduquer, le faire se construire psychologiquement, jour après jour, en référence à eux, à ce qu'il reçoit ou non, perçoit de leur amour ou de leur indifférence. Il parle le langage entendu d'eux mais, de jour en jour plus autonome, l'enfant doit abandonner la formation reçue de ses parents pour Etre.

**Vous voulez dire qu'au lieu d'être l'objet de l'éducation que dispensent ses parents, l'enfant va se situer comme sujet de ses désirs ?**

Oui, par-delà père et mère, d'abord modèles à grandir, il se découvrira enfant devenant femme ou homme, comme en leur temps ses parents l'ont été, comme lui aussi, conditionnés par leurs propres parents. Alors, il pourra se découvrir enfant de Dieu, au même titre que son père et sa mère et que tout être humain. S'il lâche donc son père et sa mère, il pourra découvrir sa vie, la Vie.

**Souvent les pédagogues ou les parents essaient, en donnant vie aux enfants, de leur donner aussi leur style de vie, leurs cadres, leurs méthodes propres. L'enfant finit par confondre projet et échafaudage, direction et signaux, élan, ardeur, passion et le conditionnement, l'emballage !**

Les parents, les maîtres, les mieux intentionnés soient-ils, ne peuvent faire autrement que de guider à leur manière de vivre, de voir, de sentir. Cela est conscient. De plus, inconsciemment, qu'ils aient ou non des désirs d'éducation, ils sont des exemples, malgré eux. Cela fait partie intégrante de l'éducation, de l'apprentissage. C'est charnellement et psychologiquement humain. Bien sûr, ce n'est pas spirituel.

Nous devons retrouver la source de nous-même, c'est-à-dire devenir et notre propre père et notre propre mère et donc notre propre enfant. Ainsi, après

avoir fatalement passé par le style de tel ou tel parent, aîné ou maître, nous avons à nous inventer.

Que chacun devienne l'artiste de ce qu'il a reçu !

L'enfant né viable, possède tout ce qui lui est nécessaire pour exister, mais pour survivre et se développer jusqu'à devenir un être autonome, sociable et responsable, il a besoin d'aide, d'exemples et de guidance. Il a besoin des autres. Il a besoin, pour sa croissance et son développement d'aide matérielle, de langage, de l'appui de ceux qui l'entourent et l'aiment, qui l'informent mais aussi, en quelque chose, le déforment s'il ne se dérobe pas au tout de cette formation.

Le Christ enjoint à celui qui a atteint l'âge de raison, acquis grâce à cette mère et ce père humains, de les quitter et de retrouver vis-à-vis de Dieu cette disponibilité totale du départ.

Cette confiance que l'enfant offre à ses parents, l'Evangile nous suscite à la vivre à l'égard de Jésus.

Il est itinéraire, nourriture, amour, compassion, réconfort aux pires moments de solitude et de souffrance, comme les parents l'étaient pour leur enfant.

**Il nous invite donc à retrouver notre principe, notre foyer la source naïve et éveillée de notre première jeunesse, tous les jours.**

Jésus magnifie le pouvoir et le savoir naturels de l'enfance. « Laissez les petits enfants venir à moi » ne veut-il pas dire « laissez vos enfants advenir à leur liberté » ? C'est-à-dire « ne les retenez pas dans leur élan qui les pousse vers une expérience qui les appelle. Ayez foi dans la vie qui anime leurs attirances, n'entravez pas leur désir d'autonomie. Que chaque petit enfant arrive à dire « Moi » et non pas : « Moi-ma-maman, moi-mon-papa, moi-mon-camarade », mais « Moi-Je ».

**Mais qu'est-ce que JE ?**

Pour moi, ce « je » grammatical focalise une synthèse en marche, une cohésion ressentie, là, dans notre corps, lieu de temps et d'espace, croisé, face à ces autres : les « tu », les « ils » et « elles », les « nous », les « vous ». Le Christ est « JE », modèle de tous ceux qui, à partir du dire « moi » puis « moi-je », se sentent spirituellement appelés à la Vérité qui appelle tout homme par-delà les mots au Verbe de son être, participant de Dieu.

Quand il dit : « Laissez venir à moi », cela revient à dire, pour lui : «-laissez venir à « MOI-JE » les petits enfants »...

**Vous redites là un thème qui vous est cher : les parents ne doivent pas conserver leurs enfants sous leur dépendance possessive ou moralisatrice...**

Mais le Christ l'a dit avant moi. Il faut quitter père et mère ! Ce n'est pas d'abord un thème qui m'est cher, c'est une proposition fondamentale de l'Evangile.

« Laissez-les venir à moi, laissez-les désirer qui « JE SUIS ». C'est dans leur désir de venir à moi qu'ils trouveront leur vérité, leur intinéraire ». Et chacun



deviendra, appelé par le Verbe, qu'il a symbolisé au jour de sa conception, attribut du sujet du verbe Etre, attribut de « Je Suis ». Par-delà son prénom et son patronyme, chacun sera nominatif : sujet et attribut de sa vérité en marche, en devenir...

L'enfant grandissant peut toujours croire que son père, sa mère sont matériellement représentants de Dieu. C'est là une perversion.

Le Christ disant : « Laissez venir... les enfants, dit « ces enfants ne sont pas à vous, ils sont à moi Fils de Dieu, ils sont comme moi, enfants de Dieu ayant pris chair par votre médiation. Vous êtes comme moi enfants de Dieu, ayant pris chair par la médiation de vos parents, eux-mêmes enfants de Dieu, Devant Dieu, ils sont vos égaux.

Laissez-les venir à la liberté de leur Désir que Dieu soutient ». C'est tout.

**A partir du moment où un être focalise son amour sur le Christ et sur ce qu'il dit, il a toute liberté ?**

Oui, mais quel conseil scandaleux pour nous, parents humains, attachés par toutes les fibres de notre cœur, à nos enfants et eux à nous : les laisser prendre des risques qui nous angoissent ! Et, pour eux, faire de la peine, et entraîner la désaprobation de leurs parents !

Un enfant sait bien que c'est auprès de père et mère qu'il a connu l'amour et la sécurité. Eh bien, ces valeurs de vie, il va aller les chercher non plus en ses parents mais en Jésus.

Qui de nos jours oserait le dire à son enfant ?

**ECOLE SAINT-EGONNEC**

**Plogonnec - Tél. 91.71.44**

**Disponibilité de 5 poëles à mazout pour cause d'installation de chauffage central.**

*Le Comité Diocésain et la Direction Diocésaine présentent leurs meilleurs vœux de BONNE ANNÉE à tous les membres des Communautés éducatives.*

Le Directeur : L. Jestin C.P.P.P. 33-741

Quimper — Imp. Cornouaillaise

BIBLIOTHEQUE QUIMPER DIOCESAINE